Documents diplomatiques français. 1914-1919. 1914, 3 août-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1914-1919. 1914, 3 août-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [réd. par Daniel Desmarquest, Béatrice Euvrard, Frédéric Guelton, et al.] ; [sous la dir. de Jean-Claude Montant]. 1999.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

47, rue de la Convention, 75015 Paris
Téléphone : 01 40 58 30 00

Vente par correspondance :
Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
Téléphone : 03 27 93 70 70

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère français des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. 1997-ISBN 2-11-089147-5

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1914

(3 AOÛT – 31 DÉCEMBRE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1914

(3 AOÛT – 31 DÉCEMBRE)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1999

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Membres :

M. AGERON, professeur émérite de l'Université de Paris-XII.

M. AMIGUES, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives au ministère des Affaires étrangères.

M. ANGREMY, membre de l'Académie française, président de la Bibliothèque nationale de France.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. le général BACH, chef du Service historique de l'armée de Terre.

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

M. l'amiral BEAUVOIS, chef du Service historique de la Marine.

M. BÉLAVAL, directeur des Archives de France.

M. DEJEAN DE LA BATIE, ministre plénipotentiaire.

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine.

M. FRANK, professeur à l'Université de Paris-I.

M. GIRAULT, professeur émérite de l'Université de Paris-I.

M. GUILLEN, professeur émérite de l'Université de Grenoble-II.

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. KASPI, professeur à l'Université de Paris-I.

M. MAILLARD, ambassadeur de France.

M. le général MAURIN, conseiller d'État.

M. MÉLANDRI, professeur à l'Université de Paris-III.

M. MICHEL, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. MILZA, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. MONTANT, professeur des Universités, directeur de l'Enseignement et de la Recherche aux Écoles de Coëtquidan.

M. DE MONTBRIAL, membre de l'Institut.

M. NOIVILLE, ministre plénipotentiaire.

Mme DE NOMAZY, conservateur général des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. NOUAILHAT, professeur émérite de l'Université de Nantes.

M. PAGNIEZ, ministre plénipotentiaire.

M. POIDEVIN, professeur émérite de l'Université de Strasbourg-III.

M. RAIMOND, député, ancien ministre des Affaires étrangères, ambassadeur de France.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. le général Silvestre de Sacy, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris-IV.

M. Thobie, professeur émérite de l'Université de Paris-VIII.

M. Tiné, ambassadeur de France.

M. Vaisse, professeur émérite, directeur du Centre d'études d'histoire de la Défense.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Jean-Claude MONTANT :

M. Daniel DESMARQUEST, conseiller d'édition.

Mlle Béatrice EUVRARD, diplômée d'études supérieures en histoire.

Lieutenant-colonel Frédéric GUELTON, docteur en histoire.

Mme Nicole MONTANT, docteur en histoire.

Mme Geneviève SALKIN, bibliothécaire honoraire.

AVERTISSEMENT

Ce volume est le premier de la série consacrée à la diplomatie française pendant la première guerre mondiale. Il couvre la période s'étendant du 31 juillet au 31 décembre 1914. Il fait suite au volume XI de la 3e série des *Documents diplomatiques français, 1871-1914, 24 juillet-4 août 1914,* publié en 1936. Il comporte 728 documents issus des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères. Ce sont pour l'essentiel des télégrammes provenant de la Collection des télégrammes [1]. Ont également été utilisés les fonds 1) Guerre 14-18 – dossiers généraux, chronologiques, géographiques et thématiques, 2) Nouvelle série, 3) Papiers d'agents – Archives privées ainsi que le fonds Blocus, représentant un nombre important de cartons jusque-là non inventoriés dont l'utilité concernant les questions économiques n'est pas à négliger, surtout à partir de 1915 [2] .

La sélection des documents a été faite dans le but d'élargir le champ d'investigations vers la notion de mondialisation du conflit dès le début de la guerre afin de sortir de l'européocentrisme dans lequel l'historiographie française concernant la Grande Guerre s'est longtemps confinée. On a voulu mettre en exergue des pays faisant figure jusque-là d'« oubliés » de l'histoire, les États d'Amérique du Sud, les États africains et l'Extrême-Orient, des problèmes également rarement ou succinctement évoqués comme l'achat et les ventes d'armes, le panslavisme, le panislamisme, la propagande et les manœuvres d'intoxication sous différentes formes, surtout de diffusion de fausses nouvelles. Voulant insister, par le choix des télégrammes, sur le phénomène de guerre totale, l'accent a été mis par voie de conséquence sur celui d'une « diplomatie totale » devant prendre en compte la variété des théâtres d'opérations extérieurs, existant dès le début des hostilités ou potentiels, la variété des acteurs, belligérants, alliés, neutres amis ou hostiles et la variété des problèmes à résoudre. Les diplomates français ont été ainsi placés devant une réalité quotidienne complexe exigeant une gestion rapide et les contraignant à se livrer à un exercice d'improvisation permanent.

L'élargissement géographico-thématique du choix des documents diplomatiques permet de mettre en évidence l'existence de « zones réservées ». Il s'est ainsi créé une hiérarchisation dans le jeu diplomatique plaçant la diplomatie britannique, la diplomatie française et la diplomatie russe, au gré des événements et selon les lieux, leader des négociations, ce qui a été notamment le cas pour la diplomatie russe dans les affaires balkaniques et les relations avec la Turquie. Dans les affaires commerciales sous quelques formes qu'elles soient, la diplomatie française reste respectueuse des accords existant ou des liens privilégiés entre pays, par exemple elle se doit de passer par l'intermédiaire de la diplomatie britannique pour ce qui concerne le Portugal et le Japon : les négociations en matière d'achat

(1) Les télégrammes dont la provenance n'est pas indiquée sont issus de cette collection.

(2) De nombreux télégrammes constituent une réponse ou font allusion à d'autres télégrammes. Ces derniers n'ont la plupart du temps pas été reproduits dans la mesure où le document retenu prenait en résumé leur contenu.

de matériel de guerre sont éloquentes dans ce domaine, ou en matière d'efforts pour que Portugal et Japon coopèrent aux efforts des Alliés. L'attitude du Portugal est très nette : il pourrait entrer en guerre aux côtés des Alliés mais en insistant bien sur le fait qu'une telle décision serait prise uniquement en vertu de l'alliance avec les Britanniques. Cela explique l'importance du poste de Londres, véritable courroie de transmission diplomatique, où l'ambassadeur, Paul Cambon, était tenu au courant de l'essentiel des décisions diplomatiques de la France. De ce fait, la rigidité diplomatique, qui pouvait sembler être liée à la notion de coalition et à l'insistance marquée du ministre des Affaires étrangères français pour que les agents diplomatiques en poste se concertent avec leurs collègues britannique et russe avant de s'adresser aux gouvernements étrangers, n'a été qu'apparente.

En fait, il n'a pas existé réellement de diplomatie interalliée et cette lacune explique bien des tergiversations et bien des errements quant aux prises de position à adopter en particulier vis-à-vis des neutres balkaniques et quant à certaines initiatives ponctuelles comme celle de la Grande-Bretagne de créer une mission près le Saint-Siège. De même, la diplomatie française et la diplomatie britannique disposaient chacune d'une totale liberté d'action à l'égard des musulmans de leurs colonies ou protectorats au moment où la Turquie est entrée dans le conflit. Le ministère français des Affaires étrangères a souvent été placé devant une situation de fait accompli par la diplomatie russe et les « rappels » au respect des termes d'une alliance, d'ailleurs non proclamée officiellement, par la voie de l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg (Petrograd), sont restés la plupart du temps lettre morte. Les membres de la Triple Entente se sont de ce fait sentis contraints de renforcer en quelque sorte leur alliance, par exemple, au tout début de la guerre, le 5 septembre, par la proclamation officielle de ne pas conclure de paix séparée sans entente préalable. Le dépouillement systématique des télégrammes partant du Département vers les postes montrent l'insistance du ministre afin de conserver une apparence de cohésion entre Alliés vis-à-vis de l'étranger, cohésion qui se devait de donner une impression de force.

De plus, les diplomates se sont trouvés confrontés à des questions nouvelles qui n'étaient pas alors directement de leur ressort, en particulier les questions économiques et financières. Le problème du ravitaillement de l'ennemi s'est posé très tôt, revêtant un aspect complexe. Il fallait empêcher l'approvisionnement de l'Allemagne, tant sur le plan alimentaire que sur le plan des produits destinés à l'armée, sans porter atteinte à l'économie des pays neutres qui étaient soit vendeurs ou qui laissaient transiter du matériel à destination de l'Allemagne. Les diplomates disposaient de faibles moyens pour faire pression sur les États neutres : dispositions législatives comme les conventions V et VI de La Haye, mesures économiques tendant à empêcher l'Allemagne de s'approvisionner et actions purement diplomatiques comme la négociation territoriale. Il s'est aussi agi de tenter de se substituer économiquement aux Allemands dans des pays où ils étaient déjà implantés et d'où ils étaient contraints de se retirer par suite des aléas militaires, en Russie, en Chine par exemple. Les efforts de l'ambassadeur de France à Petrograd ont été remarquables dans ce domaine. En outre, les Français et les Britanniques ont perçu rapidement la nécessité de s'organiser entre eux afin d'assurer leur propre ravitaillement en créant

un *Comité franco-britannique de ravitaillement* les dotant d'une réglementation bilatérale devant s'intégrer ultérieurement dans la législation du blocus. De plus, sous l'impulsion des ambassadeurs, le Département a constitué ou reconstitué des fonds à l'étranger, en Grande-Bretagne, aux États-Unis afin de jouir d'une plus grande liberté d'achat dans des pays où les possibilités d'approvisionnement ne semblaient pouvoir être entravées.

La complexité des problèmes posés a révélé la capacité des agents du ministère des Affaires étrangères à gérer au mieux une situation exceptionnelle dans des conditions tout aussi exceptionnelles : leur nombre était réduit en raison de la mobilisation et les techniques en matière de liaison télégraphique n'étaient pas à l'époque suffisamment performantes pour toujours permettre au Département d'envoyer à temps à ses agents en poste les réponses attendues. Dans la précipitation et dans l'impréparation, le Département a adopté une attitude expectante, à l'écoute des ministères des Affaires étrangères des autres pays, placé souvent devant des prises de position contradictoires et évoluant de façon tellement rapide que les consignes données aux représentants diplomatiques en poste n'étaient déjà plus d'actualité quand elles leur parvenaient. Ceci s'est avéré très délicat dans les négociations avec les États balkaniques au sujet desquels deux questions essentielles se posaient : était-il dans l'intérêt de la Triple Entente de les inciter à rester, pour l'instant, dans la neutralité ? Quelles promesses territoriales pouvait-on leur faire soit pour qu'ils restent neutres, soit pour qu'ils entrent en guerre ? La ligne de conduite pragmatiquement adoptée par le Département a été d'éviter la précipitation et de faire repousser toute échéance de réponse trop hâtive. En cela, la diplomatie française s'est trouvée en déphasage par rapport à la diplomatie russe qui voulait manifestement agir rapidement et qui se réservait l'initiative des décisions. Les télégrammes très détaillés sur les entretiens longs et confiants de l'ambassadeur de France à Petrograd avec l'empereur de Russie montrent également que la notion de « paix dictée » à l'Allemagne vient de la Russie, convaincue que l'issue de la guerre ne peut qu'être victorieuse pour la Triple Entente. Sur ce point, la diplomatie française s'est alignée sur la diplomatie britannique et sur celle de la Russie : accepter des offres de médiation d'États neutres en vue d'engager des pourparlers de paix serait témoigner de faiblesse militaire, la guerre doit être menée jusqu'à la victoire définitive sur l'ennemi. C'est pour cela que les diplomates français, en particulier, suivent avec inquiétude les tractations de ressortissants de divers pays soit en Suisse, soit aux États-Unis, soit encore auprès du Saint-Siège dans le but d'engager des négociations de paix. Les diplomates français et britanniques adhèrent à l'idée de guerre à outrance et sont prêts à appuyer toute demande des autorités militaires russes ou serbes, par exemple, en vue d'un soutien financier et militaire. Le Quai d'Orsay ne veut pas entendre parler de paix et reste à l'écoute des projets de reconstruction européenne essentiellement élaborés par les Russes au tout début de la guerre. Si ces derniers ont cru à une victoire certaine de la Triple Entente, en août et en septembre 1914, les Français ont suivi attentivement les projets de remodelage de la carte géopolitique de l'Europe mais ne les ont pas envisagés comme réalisables dans un avenir immédiat. La question des revers militaires russes, les craintes qu'éveillaient l'évolution de la diplomatie ottomane, le problème militaire serbe, les incertitudes des fronts russes, entre autres, ont amené les diplomates non

seulement à tenter de renforcer la coalition pour éviter tout risque de conclusion de paix séparée mais aussi à tenter d'acheter du matériel de guerre aux États ibériques, aux États d'Amérique du Sud, aux États-Unis, au Japon, et, parallèlement, à engager des pourparlers de cession d'armes aux Alliés, que ce soit aux Serbes ou aux Britanniques. Le souci réel du Quai d'Orsay pour assurer, dès les premières semaines de guerre, au moins à la France, l'approvisionnement et l'armement nécessaires sur un long terme et les inquiétudes devant tout bruit d'ouverture de pourparlers de paix témoigneraient de la vision qu'auraient eue les diplomates d'une guerre qui ne se terminerait pas rapidement. Si la France a fait preuve d'une diplomatie « retenue » à l'égard des neutres susceptibles d'entrer en guerre, surtout de l'Italie et des États balkaniques, c'est non seulement une conséquence de la politique des zones « réservées » dont il vient d'être question mais aussi de la complexité des enjeux territoriaux.

Il n'en reste pas moins que les diplomates ont très rapidement compris qu'un nouveau paramètre entrait en ligne de compte dans la stratégie diplomatique : l'opinion publique. Les diplomates se sont trouvés de cette manière confrontés à un problème nouveau : faire de la propagande afin de démontrer essentiellement aux États neutres que la responsabilité de la guerre incombe à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. Si l'on voit déjà s'ébaucher une propagande par conférenciers, le support principal de cette activité a été la réalisation d'un ouvrage constitué par un choix de documents diplomatiques sur les origines immédiates de la guerre publié sous la dénomination de Livre blanc, bleu, gris, orange et jaune pour ce qui concerne la France. C'est en octobre que la France a été en mesure d'envoyer à ses représentants diplomatiques le Livre jaune et les télégrammes des ambassadeurs et ministres de France témoignent du succès de cette publication : le premier envoi, aux États-Unis, en Espagne par exemple, est vite épuisé et le Département est sollicité pour des éditions dans la langue des pays intéressés.

Pour cette reconstitution de la réalité quasi quotidienne de l'action diplomatique française aux prises avec des problèmes nouveaux pour elle, on s'aperçoit aussi d'une réelle latitude décisionnelle du Département par rapport à certains ministères, en particulier des Finances et du Commerce voire même de la Guerre. Le ministère des Affaires étrangères est la cellule centrale d'où partent aussi bien les télégrammes strictement diplomatiques que les réponses ou les informations des ministères concernés par des problèmes spécifiques. Comme cela a déjà été souligné, la guerre diplomatique est certes tributaire des événements sur les champs de bataille mais la diplomatie, dans ces temps de guerre, demeure avant tout une entité à part entière soucieuse de conserver ses propres caractéristiques. Pris par le caractère immédiat d'une gestion de crise, les diplomates n'ont peut-être pas alors mesuré l'ampleur et la portée de leurs décisions dans la mesure où la première guerre mondiale a été l'événement marquant du vingtième siècle.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant (1) :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques (2).

I. – EUROPE

A. EUROPE OCCIDENTALE

1. GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
31 juil.	Paris à Londres, Berlin, Rome, Vienne et Saint-Pétersbourg.	Neutralité belge et suisse.	T.	1
2 août	Londres à Département.	Éventualité d'une aide militaire britannique à la France.	T.	5
2	Vienne à Département.	Situation diplomatique de l'Autriche avant le début du conflit.	T.	4
2	Département à destinataires non désignés.	État de guerre et droit des gens.	N.	8
2	Londres à Département.	Craintes de l'Entente devant une éventuelle violation de la Belgique.	T.	6

(1) Les lettres et abréviations D., L., N., T., C., P.V., MEMO. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, une circulaire, un procès-verbal officiel, un mémoire.

Le classement par ordre chronologique suivant la date et l'heure d'envoi des télégrammes conduit à des inversions dans leur publication : la première partie d'un télégramme peut ainsi se trouver publiée après la seconde par suite de l'encombrement dans les communications en cette période troublée.

(2) Étant donné que le 2 septembre le ministère des Affaires étrangères, dont quelques services sont restés à Paris, a suivi le Gouvernement à Bordeaux, la provenance et la destination des Documents diplomatiques français sont désignés par *Département,* dans un but de clarification.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
2 août	Rome à Département.	Neutralité de l'Italie.	T.	7
2	Varsovie à Département.	La mobilisation générale en Pologne.	D.	9
3	Londres à Département.	La France s'inquiète de savoir si la neutralité de l'Angleterre dépend du respect de la neutralité belge par les Allemands.	T.	10
5	Département à destinataires non désignés.	L'Italie négocierait l'acquisition du Trentin et de Valona avec la France et la Russie.	T.	20
5	Saint-Pétersbourg à Département.	Volonté russe de conduire la guerre à outrance.	T.	18
5	Londres à Département.	Fonctionnement des stations de radiotélégraphie.	T.	16
6	Londres à destinataires non précisées.	Protocole des conventions passées entre l'amirauté britannique et l'état-major français.	T.	26
6	Londres à Département.	Concessions territoriales en faveur de l'Italie pour qu'elle quitte la Triple Alliance.	T.	22
6	Département à Londres.	Volonté de la France de ne pas nuire à ses propres intérêts territoriaux en acceptant les revendications territoriales de l'Italie.	T.	25
7	Rome à Département.	Influence allemande exercée en Italie pour l'amener à sortir de sa neutralité.	T.	27
7	Département à Bruxelles.	La France est opposée à ce que la Belgique demande l'armistice.	T.	29
8	Lisbonne à Département.	Mesures politiques portugaises en faveur de l'alliance anglaise et française.	T.	30
8	Département à Londres, Rome, Saint-Pétersbourg.	La France, comme la Russie, souhaite un engagement rapide de l'Italie aux côtés de l'Entente.	T.	35
9	Département à La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm, Berne.	Le ministère français des Affaires étrangères est en quête de renseignements sur l'Allemagne.	T.	39
10	Département à Londres.	L'Italie souhaiterait une paix sans vainqueur ni vaincu et des négociations menées par le gouvernement britannique, sans intervention de la diplomatie française.	D.	46

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
10 août	Bruxelles à Département.	Ultimatum allemand à la Belgique.	D.	45
10	Londres à Département.	Souhait italien d'obtenir un arrêt des hostilités.	T.	42
11	Département à destinataires non désignés.	Premières propositions franco-britanniques pour une éventuelle adhésion de l'Italie à la Triple Entente.	D.	52
11	Département à Bruxelles.	La France réitère ses devoirs de garante de la neutralité belge.	T.	50
11	Département à Londres.	Volonté française d'agir rapidement sur mer, en accord avec les Britanniques, pour tenter de détruire la flotte austro-hongroise.	T.	48
12	Amsterdam à Département.	L'opinion publique hollandaise et l'Allemagne.	T.	54
12	Monaco à Département.	Attitude du prince Albert de Monaco face à la guerre et plus particulièrement ses manifestations francophiles.	D.	56
18	Département à destinataires non désignés.	Acceptation de la transmission et de la remise des télégrammes d'État.	N.	93
18	Département à Lisbonne, Saint-Pétersbourg et Londres.	Le gouvernement français juge nécessaire l'accord préalable du gouvernement britannique pour répondre aux offres de concours armé du Portugal.	T.	88
18	Lisbonne à Département.	Attitude du Portugal face au conflit.	D.	91
20	Rome à Département.	Soutien de la France à l'élévation de Ferrata au cardinalat.	T.	99
20	Département à Saint-Pétersbourg et Rome.	Le gouvernement britannique demande à Paris et Saint-Pétersbourg de ne plus insister auprès du gouvernement italien pour qu'il se joigne aux Alliés.	T.	96
20	Christiania à Département.	Prise de position de la Suède à l'égard de l'Entente.	D.	100
22	Paris à Département.	Observations de Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, lors de son voyage de retour en France.	T.	107
22	*Idem*	Observations de Jules Cambon sur l'activité diplomatique à Berlin le 4 août.	D.	109
24	Madrid à Département.	L'opinion publique espagnole souhaite le maintien de la politique de neutralité.	T.	116
25	Séville à Département.	Les sentiments de l'opinion publique et de la presse en Espagne à l'égard de la France et la question du maintien de sa neutralité.	D.	121

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
25 août	Département à Anvers.	La France renouvelle son soutien à la Belgique envahie. D'autre part, le gouvernement français assure la Belgique de son entière participation aux négociations de paix.	T.	118
25	Paris.....	Décret relatif aux modifications concernant le droit de la guerre maritime.	D.	123
27	Rome à Département.	La France s'interroge sur les dispositifs militaires déployés par l'Italie.	T.	130
28	Département à destinataires non désignés.	Le gouvernement de la République française s'élève contre les atrocités perpétrées par les troupes allemandes sur ordre de leurs chefs en violation des conventions de La Haye.	T.	137
28	Londres à Département.	L'utilité pour l'Italie d'un accord établissant que les Puissances de la Triple Entente ne signeraient pas de paix séparée.	T.	136
30	Département à destinataires non désignés.	Relations russo-finlandaises.	L.	144
30	Berne à Département.	Protestation de la France à propos de la destruction de Louvain.	T.	141
30	Département à destinataires non désignés.	Les efforts diplomatiques russes pour entraîner l'Italie dans la guerre.	N.	143
2 sept.	Petrograd à Département.	Changement de la dénomination de la capitale de Saint-Pétersbourg en Petrograd.	T.	153
10	Département à Londres, Washington, Pétersbourg, Rome, Berne, Madrid, Stockholm, Christiania, Copenhague, La Haye, Buenos-Ayres, Rio et Anvers.	Position du gouvernement français concernant l'utilisation des balles dum-dum.	T.	199
10	Département à Lisbonne.	La France souhaite organiser des démarches avec l'Angleterre auprès du gouvernement portugais pour que ce dernier lui apporte une aide militaire.	T.	201
11	Londres à Département.	Nécessité pour la France d'informer l'opinion publique sur l'action de son armée.	T.	208

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
12 sept.	Département à Petrograd.	La France et l'Angleterre acceptent de signer une convention proposée par les Américains visant à régler à l'avenir les litiges entre les Puissances.	T.	215
15	Petrograd à Département.	Coopération militaire franco-russe.	T.	246
15	Département à Londres.	Neutralité de la Suède.	T.	248
16	Département à Rome.	Le point de vue d'un diplomate sur la neutralité italienne.	L.	260
17	Copenhague à Département.	L'attitude bienveillante de l'Allemagne envers le Danemark.	T	261
17	Département à Londres.	Rumeurs concernant une attaque allemande contre l'Angleterre.	T.	265
18	Département à Rome.	La diplomatie française encourage l'Italie à entrer en guerre en soulignant l'état d'esprit et le courage de la France.	L.	278
20	Londres à Département.	Les répercussions diplomatiques pour la France et l'Angleterre d'une alliance avec le Portugal.	T.	286
20	Département à Petrograd.	Coopération militaire franco-russe.	T.	290
21	Londres à Département.	Une démonstration militaire franco-anglaise sur Cattaro, selon le gouvernement italien, serait à même de susciter un mouvement de l'opinion publique italienne en faveur d'une adhésion à la Triple Entente.	T.	297
23	Département à Petrograd.	Opinion de l'état-major français sur l'offensive russe en Prusse.	T.	308
24	Département à Londres et Petrograd.	La France est désireuse de savoir si ses alliés estiment pouvoir continuer la guerre dans le cas où les opérations nécessiteraient toujours une telle quantité de munitions.	T.	312
30	Londres à Département.	Point de vue de l'Allemagne sur l'aboutissement du conflit, notamment avec la France.	T.	343
1er oct.	*Idem*	Entente franco-anglaise pour amener le Portugal à sortir de la neutralité.	T.	348
2	Département à Petrograd.	Appel français au soutien russe par le biais d'une offensive contre l'Allemagne.	T.	351
5	Madrid à Département.	Réaction très négative de l'Espagne à l'annonce par la presse espagnole de l'entrée en guerre du Portugal au sein de l'Alliance.	T.	361

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914 6 oct.	Département à Londres et Petrograd.	La France acquiesce à la volonté italienne d'avoir les mains libres à Valona.	T.	365
7	Varsovie à Département.	La Pologne dans l'attente d'un échec militaire de la « Prusse ».	T.	371
8	Lisbonne à Département.	La France souhaiterait que l'Angleterre sollicite du Portugal sa participation aux hostilités.	T.	376
8	Petrograd à Département.	La Russie s'inquiète de l'accroissement des exigences territoriales que l'Italie fera valoir lors des négociations de paix.	T.	380
9	Département à Petrograd.	Rapatriement des Austro-Allemands résidant en France et des Français résidant en Allemagne et en Autriche-Hongrie.	T.	381
10	Petrograd à Département.	Insistance des Russes pour connaître la prise de position de la France à l'égard de la question des Détroits, de la Pologne et de la Galicie.	T.	382
11	Département à Rome.	L'opinion publique française et l'entrée en guerre de l'Italie et de la Roumanie.	L.	391
12	Département à Madrid.	Rappel au gouvernement espagnol des ménagements de la France à l'égard des neutres.	T.	394
13	Londres à Département.	Inquiétudes des puissances de la Triple Entente au sujet de la situation militaire en Russie.	T.	399
13	Lisbonne à Département.	Coopération militaire du Portugal aux côtés de la Triple Entente.	T	398
14	Londres à Département.	L'Angleterre, à l'instar de la France, doit augmenter sa production de matériels de guerre.	T.	400
15	Madrid à Département.	Attitude francophile du roi d'Espagne.	D.	406
16	Département à Rome.	Réaffirmation de la sympathie française à l'égard de l'Italie et de ses vues sur l'Adriatique.	T.	409
29	Christiania à Département.	L'Allemagne envoie le professeur Oswald préparer les pays scandinaves à l'idée d'une fédération des pays nordiques où triompherait la civilisation germanique avec une Suède prépondérante.	T.	442
29	*Idem*	Le point de vue de la presse norvégienne sur la tentation de l'Allemagne de créer un véritable « Zollverein » scandinave où la Suède prévaudrait.	T.	441

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
29 oct.	Christiania à Département.	La question du droit des petites nations en Norvège pourrait susciter une alliance baltique sous l'égide de l'Allemagne.	T.	443
29	La Haye à Département.	La France pourrait utiliser les tentatives de l'Empire pour s'attacher la Hollande après la guerre afin de se rapprocher des pays neutres et de l'Autriche-Hongrie en dénonçant leur politique.	T.	439
2 nov.	Département à Rome.	Le poids respectif des intérêts français et italiens en Asie Mineure.	T.	463
6	Département à Londres.	Accord de la France pour une visite des théâtres des opérations par des représentants de journaux étrangers.	T.	480
6	Londres à Département.	Question de l'attitude de la France après l'annexion de Chypre par la Grande-Bretagne.	T.	478
7	*Idem*	La coopération portugaise avec les forces alliées.	T.	490
7	Le Havre à Département.	Passage des princes Sixte et Xavier de Bourbon-Parme au Havre.	T.	489
23	Département à Londres.	La presse française fait preuve de sympathie à l'égard de l'Italie.	T.	570
23	Lisbonne à Département.	Le gouvernement portugais a reçu les pleins pouvoirs pour prendre part à la guerre comme allié de l'Angleterre.	T.	568
23	Département à Washington.	Problèmes de la circulation des radiogrammes.	T.	569
25	Lisbonne à Département.	Vote des pleins pouvoirs au gouvernement pour une action armée du Portugal.	D.	575
25	Londres à Département.	Souhait du gouvernement britannique que la France envoie comme lui une mission auprès du Saint-Siège.	T.	574
27	Département à Londres.	Insistance du ministre des Affaires étrangères français pour qu'une décision, surtout grave, d'un des Alliés, ne puisse entraîner les autres dans une politique non acceptable.	T.	584
27	*Idem*	Les consuls français sous les ordres de l'ambassadeur à Londres sont chargés de faire savoir à la presse britannique que les ressources touristiques de la Côte d'Azur restent intactes malgré la guerre.	T.	582

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
27 nov.	Département à Londres.	Le gouvernement français reste réservé quant à l'envoi d'une mission auprès du Vatican.	T.	581
1er déc.	Londres à Département.	Les Britanniques promettent que leur mission auprès du Saint-Siège n'aura qu'un caractère temporaire.	T.	600
2	Département à Londres.	Résumé des entretiens de l'ambassadeur de France avec l'empereur de Russie sur l'Europe d'après-guerre.	T.	604
3	Petrograd à Département.	La France s'assure de la volonté russe de poursuivre les hostilités à outrance.	T.	607
3	Lisbonne à Département.	Au sujet des officiers portugais récemment envoyés en Angleterre et en France.	D.	613
5	Rome à Département.	En raison de l'arrivée d'un nouvel ambassadeur d'Allemagne à Rome, la France a tout intérêt à agir avec prudence auprès du gouvernement italien.	T.	621
12	Département à Londres et Petrograd.	Réunion des trois souverains scandinaves pour examiner la question du maintien de leur neutralité.	T.	652
14	Département à Petrograd.	Retour en France des Alsaciens-Lorrains prisonniers de guerre en Russie.	T.	664
15	Rome à Département.	Inquiétude des représentants diplomatiques français en Italie devant la campagne de la presse catholique italienne contre le gouvernement russe.	D.	670
17	Petrograd à Département.	Les opérations militaires russes en Pologne et en Silésie pourraient remettre en question le soutien russe aux armées fançaises.	T.	676
17	Département à Londres.	Au moment où sa neutralité se trouve menacée par les Allemands, la Hollande se rapproche de la France.	T.	679
18	Lisbonne à Département.	Le nouveau gouvernement portugais a fait savoir aux représentants diplomatiques français et anglais que si le Portugal conservait une attitude d'expectative, il participerait ultérieurement au conflit européen.	D.	686
26	Petrograd à Département.	Satisfaction devant les réactions de la population moscovite favorable à la guerre à outrance.	T.	711
28	*Idem*	Nécessité d'apporter un soutien moral à la Russie à la suite de ses revers militaires en Pologne.	T.	714

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
31 déc.	Département à Londres et Washington.	L'ambassadeur français à Petrograd s'efforce d'amener la Russie à ne pas négliger l'effort militaire sur le front occidental allemand.	T.	725
	2. TENTATIVES D'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS DE PAIX			
1914				
août	Saint-Pétersbourg à Département.	Entente de la Hongrie et de la Russie en vue d'une paix séparée.	MEMO.	147
8 sept.	*Idem*	Démenti à propos de rumeurs concernant des pourparlers de paix entre la Russie et l'Allemagne.	T.	186
9	Christiania à Département.	Rumeurs concernant la volonté qu'aurait la France de signer une paix séparée.	T.	197
11	Petrograd à Département.	Exhortation du comte Witte pour mettre un terme au conflit.	T.	206-207
12	Département à Londres, Petrograd et Rome.	Les tentatives de l'Allemagne et d'un ministre d'État belge resté à Bruxelles pour fixer officieusement un arrangement.	T.	219
13	Département à Londres.	Négociations du comte Witte en vue de la paix.	T.	225
11/15	Département à destinataires non désignés.	Projet de publication d'une encyclique exhortant les belligérants à la paix.	T.	252
18	Berne à Département.	Compte rendu de l'ambassadeur de France à Berne au sujet des démentis apportés par l'Allemagne et l'Autriche concernant des rumeurs de pourparlers de paix.	T.	274
6 nov.	Département à Washington.	La Belgique refuse la proposition du Premier ministre du Luxembourg de s'adresser au Vatican en vue d'une médiation avec l'Allemagne.	T.	483
9	Département à Londres.	Éventualité de la préparation d'une conférence pour la paix.	T.	499
10	Madrid à Département.	Hostilité des Alliés et en particulier de la France concernant toute médiation de paix.	N.	511
11	Petrograd à Département.	Négociations du comte Witte en vue de la paix. Réaction hostile de la France devant la poursuite des efforts du comte Whitte pour hâter la conclusion de la paix.	T.	515-516
15	*Idem*	Point de vue russe concernant l'éventuelle attitude des gouvernements alliés dans le contexte de paix.	T.	535

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
15 nov.	Département à Petrograd.	Examen des conditions générales de paix de la France concernant l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.	T.	536
17	La Haye à Département.	Action pacificatrice de la Hollande et des États-Unis entre la France et l'Allemagne.	D.	549
26	Berne à Département.	La France s'inquiète des tentatives de médiation de M. Eyschen en Suisse. Conversation avec le président du gouvernement luxembourgeois.	D.	578
26	*Idem*	M. Eyschen, président du gouvernement luxembourgeois, inciterait le président de la Confédération suisse à prendre l'initiative d'une médiation entre les belligérants, conformément à l'article 3 de la convention de La Haye de 1907.	D.	579
30	Département à Petrograd.	L'ambassadeur de France à Berne s'est montré opposé à toute médiation de paix au même titre que les autres alliés de la France.	T.	595
3 déc.	Petrograd à Département.	Nécessité pour la France de combattre les intrigues du comte Witte risquant de nuire à la notion de parfaite solidarité franco-russe.	T.	608
7	Département à Petrograd.	Considérant que le conflit est avant tout un conflit anglo-allemand, l'Autriche espère que les deux puissances concernées trouveront un terrain d'entente.	T.	631
12	Petrograd à Département.	Le ministre des Affaires étrangères de Russie souhaite le soutien des Britanniques et des Français pour réduire la portée des actions du comte Witte.	T.	651
12	Madrid à Département.	La France s'inquiète des tentatives de l'Autriche pour signer une paix séparée avec la Russie par l'intermédiaire de l'Espagne.	T.	654
17	*Idem*	Entretien du roi d'Espagne avec le représentant diplomatique français à Madrid sur la situation internationale, sur le Maroc, Gibraltar, le Portugal, Tanger, les colonies espagnoles et les prétentions de l'Espagne au moment des négociations de paix.	D.	680
22	Berne à Département.	La diplomatie française est à l'affût des tentatives ennemies pour engager les préliminaires de la paix.	T.	701
27	Athènes à Département.	Question d'une paix séparée de la Hongrie avec la Russie.	T.	713

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
28 déc.	Petrograd à Département.	Selon certains bruits, l'Autriche admettrait la possibilité d'une paix séparée.	T.	715
29	*Idem*	Les Alliés n'ont rien à craindre concernant la volonté de la Russie de poursuivre la guerre à outrance malgré les revers russes en Pologne et la campagne pacifiste du comte Witte.	T.	716
29	Stockholm à Département.	Devant la multiplication des rumeurs de paix, la France réaffirme sa volonté de combattre jusqu'à la victoire finale.	T.	718
		3. Achats d'armes		
1914				
10 sept.	Département à Madrid.	La France pourrait négocier avec l'aide de l'Angleterre l'achat d'armes à l'Espagne.	T.	202
11	Londres à Département.	Le gouvernement français envisage d'adresser au gouvernement portugais une proposition de cession d'armes.	T.	211
15	Département à Madrid.	Achat d'armes de la France à l'Espagne.	T.	253
18	*Idem*	La France commande des armes à l'Espagne.	T.	275
21	Département à Rome.	Achat de fusils par la France à l'Italie.	T.	293
21	Département à Madrid.	La question de cession d'armes du Portugal et de l'Espagne et les rapports que la France entend maintenir avec le gouvernement espagnol.	T.	295
22	Madrid à Département.	Demande d'achat de la France à l'Espagne concernant des pièces d'artillerie.	T.	298
23	Londres à Département.	Négociations de la diplomatie française à Londres pour la cession d'armes à destination de la France.	T.	305
23	Madrid à Département.	Examen des différentes possibilités offertes à la France pour le transport des armes en provenance d'Espagne.	T.	306
23	*Idem*	Demande de la France d'achat d'armes à l'Espagne.	T.	304
24	Département à Rome.	Accord du gouvernement français pour l'achat d'armes en Italie.	T.	311
24	Lisbonne à Département.	Les problèmes autour du premier envoi d'armes à la France par le Portugal.	T.	314
25	*Idem*	*Idem*	T.	318
27	Département à Rome.	La France traite avec l'Italie pour l'achat de fusils Wetterli.	T.	328

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
28 sept.	Madrid à Département.	La France cherche à acheter des armes à l'Espagne.	T.	330
29	*Idem*	La France examine la qualité des armes en provenance de la société Orbéa en Espagne.	T.	334
30	Département à Londres.	Achat d'armes par la France au Portugal.	T.	341
6 oct.	Londres à ministère de la Guerre.	Commande de la France à la firme anglaise Vickers de cartouches et de projectiles.	T.	363
7	Madrid à Département.	Achat d'armes à l'Espagne.	T.	370
8	Département à Londres.	Appel de la France à la Grande-Bretagne pour répondre à ses besoins urgents en matériel de guerre.	T.	375
11	*Idem*	Coopération militaire du Portugal aux côtés de la Triple Entente et envoi proche de canons à la France.	T.	389
11	Londres à Département.	La France et la Russie se portent acquéreurs de mitrailleuses anglaises.	T.	388
12	Département à Rome.	Le problème du transit des fusils Wetterli par la Chine et l'Espagne.	T.	392
31	Département à Barcelone.	Achat d'armes par la France à l'Espagne.	T.	450
4 nov.	Département à Londres.	Achat par la France de matériel militaire à la maison Vickers en Grande-Bretagne.	T.	472
27	Lisbonne à Département.	Difficultés d'acquisition par la France des canons portugais.	N.	587
7 déc.	Londres à ministère de la Guerre	En raison d'un grand besoin en armement, la Grande-Bretagne demande à la France la cession des 50.000 fusils achetés au Japon.	T.	630
8	Rome à ministère de la Guerre.	La France se heurte à M. Salandra pour la cession de fusils Wetterli mais le Portugal pourrait avantageusement intervenir dans cette affaire.	T.	634
19	Petrograd à Département.	Les ambassadeurs de France et d'Angleterre doivent examiner avec l'empereur de Russie l'éventualité de fournitures d'armes à la Russie et le soutien militaire possible des Russes aux Alliés.	T.	696
24	Département à Petrograd.	Offre française de vente d'armes à la Russie.	T.	707
30	Petrograd à Département.	La Russie demande à la France et à l'Angleterre de lui prêter leur concours en matière d'armement.	T.	722

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. Questions économiques et financières		
1914				
3 août	Madrid à Département.	La France demande au gouvernement espagnol toute liberté pour laisser passer des vivres par ses ports.	T.	3
16	Londres à Département.	Projet d'une commission franco-britannique et de l'ouverture d'un compte par la France à Londres en vue de faciliter des achats entre les deux pays.	T.	70
21	Paris à Londres.	Ratification de l'accord du 15 août concernant la constitution d'une commission franco-britannique de ravitaillement.	T.	103
23	Département à Anvers et Londres.	Aide financière apportée au gouvernement belge par la France et l'Angleterre.	T.	111
26	Département à destinataires non désignés.	Nécessité d'évacuer ou de détruire les stocks de pétrole, de benzine et d'essence dans l'hypothèse d'un envahissement de la France.	Minute	129
7 sept.	Londres à Département.	La France envisage de constituer à Londres un compte en plaçant des bons du Trésor pour faire face aux nombreuses commandes qu'elle devra effectuer en Angleterre.	T.	178
8	Département à ministère des Finances.	Nécessité pour la France de créer un fonds à la Banque d'Angleterre pour le règlement des commandes faites dans ce pays.	L.	187
9	Département à Londres.	Questions de l'émission de bons du Trésor français en Angleterre.	T.	196
11	Londres à Département.	Situation du montant des placements financiers de la France en Angleterre et intervention des Rothschild.	T.	212
13	Département à Londres et Petrograd.	La Norvège demande l'aide des puissances de l'Entente pour l'achat d'un navire allemand.	T.	227
14	Petrograd à Département.	Possibilité pour la France d'ouvrir son industrie au marché russe.	T.	240
14	Département à Petrograd.	Problèmes d'approvisionnement en céréales de la France, de l'Angleterre et de la Belgique.	T.	239
17	Département à Londres.	La question de l'échéance et du taux des bons du Trésor français placés à Londres.	T.	262
29	Londres à Département.	Émission de bons du Trésor par la France et la Russie.	T.	339

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
29 sept.	Département à Londres.	Négociations du gouvernement français pour l'émission à Londres de bons du Trésor français destinés à payer des achats en Angleterre.	T.	336
5 oct.	Département à Athènes.	Situation de la trésorerie de l'État français et de la Banque de France.	T.	358
6	Département à Londres et Petrograd.	Volonté de la France d'être tenue au courant de la situation économique, financière et commerciale des différents pays pendant la durée de la guerre.	T.	362
7	Ministère de la Guerre à Département.	Point sur la situation économique et financière de l'Allemagne.	N.	372
10	Londres à Département.	Constitution de la délégation française à la Commission internationale de ravitaillement.	T.	385
18	Petrograd à Département.	Relations économiques entre la France et la Russie.	D.	415
30	Département à Washington.	Établissement d'un compte courant français à la National City Bank et à la Banque Morgan aux États-Unis.	T.	447
3 nov.	Londres à Département.	Réglementation très stricte pour tout achat sur le marché national britannique, à laquelle la France doit se soumettre au même titre que tout autre État.	T.	466
8	Département à Londres.	Avance financière franco-britannique à la Grèce.	T.	494
13	*Idem*	Les bons du Trésor français cédés à la National City Bank et à la Banque Morgan.	T.	526
21	Londres à Département.	La question des commandes de l'État français en Grande-Bretagne.	D.	560
23	Département à Washington.	Inquiétudes du gouvernement français au sujet des radiogrammes circulant entre l'Allemagne et les États-Unis et attestant l'existence de relations commerciales entre les deux pays.	T.	569
4 déc.	Londres à Département.	Réponse attendue de la France à la proposition du gouvernement britannique concernant l'émission publique à Londres de bons du Trésor français.	T.	615
4	*Idem*	Le gouvernement britannique est prêt à faciliter l'émission publique à Londres de bons du Trésor français.	T.	616
5	*Idem*	Aide financière franco-britannique au gouvernement belge.	T.	623
12	Petrograd à Département.	Soutien de la diplomatie aux commerçants français négociant avec la Russie.	T.	655

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
18 déc.	Londres à Département.	Le gouvernement belge sollicite une assistance financière de la part des Anglais qui souhaitent une participation française à cet effort.	T.	684
18	Madrid à Département.	Inquiétude de la diplomatie française sur l'impact éventuel du non-paiement d'achats français en Espagne.	T.	683
23	Petrograd à Département.	Défense des intérêts industriels français en Russie.	T.	706
24	Département à Petrograd.	Commandes d'unités navales par le gouvernement russe à la France.	T.	707

Voir aussi : Subdivisions géographiques.

5. Contrebande de guerre/blocus

1914				
13 août	Département à ambassadeurs des États-Unis, d'Italie, de Grande-Bretagne et de Russie à Paris.	Blocus autrichien des côtes albanaises.	T.	61
13 sept.	Département à Londres et Petrograd.	Ravitaillement de l'Allemagne par la Hollande.	T.	230
16	Département à Londres.	Problème de l'approvisionnement de l'Allemagne en bétail et en blé.	T.	256
16	*Idem*	Circulation des cargaisons anglaises et françaises arrivant réciproquement en France et en Angleterre.	T.	255
16	*Idem*	Préparation d'une liste additionnelle à l'article 25 de la Déclaration de Londres.	T.	257
19	*Idem*	Additions à la liste de contrebande absolue par application de la Déclaration de Londres, article 23.	T.	285
19	Rome à Département.	Entente franco-anglaise pour empêcher l'introduction de marchandises en Allemagne et en Autriche par les ports italiens.	T.	284
26	Londres à Département.	Difficultés d'une démarche diplomatique auprès du gouvernement hollandais pour l'inciter à ne pas laisser passer de marchandises vers l'Allemagne.	T.	325
27	Département à New York.	Instructions relatives au fonctionnement du comité franco-anglais pour le ravitaillement institué à Londres.	T.	327

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914 28 sept.	Département à Londres.	Inquiétudes de la France au sujet des possibilités de ravitaillement de l'Allemagne par les ports scandinaves.	T.	331
30	Londres à Département.	Projet d'une note commune des Alliés concernant le ravitaillement allemand.	T.	340
30	Département à Londres.	Problème de la circulation des navires hollandais.	T.	342
1er oct.	Département à Petrograd.	Tentative franco-anglaise pour empêcher le ravitaillement de l'Allemagne via la Hollande.	T.	347
7	Ministère de la Guerre à Département.	Le blocus de l'Allemagne.	N.	372
10	Département à Londres.	Le coton devrait être rajouté à la liste des objets de contrebande de guerre comme servant à la fabrication d'explosifs.	T.	384
12	Ministère de la Marine à Département.	Entente entre le Département français et l'Amirauté anglaise pour l'extension à de nouveaux articles de la qualification de contrebande de guerre.	N.	397
14	Département à Rome, Berne, La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm et Bucarest.	Renforcement de la surveillance de la contrebande.	T.	403
16	*Idem*	Insistance de la France pour empêcher l'Allemagne d'être ravitaillée, en particulier en essence.	T.	408
17	*Idem*	Volonté très ferme de la France de traiter des problèmes de contrebande en étroite union avec l'Angleterre.	T.	411
18	Département à destinataires non désignés.	La Russie souhaite savoir si la France rédigerait une liste additionnelle d'objets considérés comme contrebande de guerre absolue ou conditionnelle.	T.	414
21	Département à destinataires non désignés.	Question de la neutralité maritime.	N.	422
28	Londres à Département.	Question de l'approvisionnement militaire et civil de l'ennemi.	T.	437
2 nov.	Département à Berne, Rome, Christiania, Stockholm, Copenhague et La Haye.	Règlement franco-anglais pour l'application des règles sur la contrebande sur mer.	T.	462

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
5 nov.	Département à destinataires non désignés.	Principes ayant présidé à la rédaction du décret du 6 novembre sur la contrebande sur mer.	N.	479
6	Département à Présidence de la République.	Principes ayant présidé à la rédaction d'un décret sur le droit de la guerre maritime.	D.	486
8	Département à Washington.	Prise de position franco-britannique à l'égard des neutres avoisinant l'Allemagne et susceptibles de laisser passer des denrées.	T.	497
12	Département à Londres.	Instructions de la France à la suite du décret italien sur l'assurance du risque de guerre sur mer.	T.	522
20	*Idem*	Méfiance de la France au sujet du ravitaillement de la Belgique.	T.	555
26	*Idem*	La France envisage de rappeler à la Bulgarie ses devoirs de neutralité, en particulier pour ce qui concerne le ravitaillement de la Turquie.	T.	576
28	Département à Petrograd, Londres, Rome, Madrid, Berne, Copenhague, Christiania et La Haye.	Extension par l'Allemagne de la liste de contrebande de guerre.	T.	588
4 déc.	Département à Londres.	Réactions françaises aux protestations du gouvernement néerlandais contre le décret français du 6 novembre.	T.	617
4	La Haye à Paris.	Inquiétude des Alliés au sujet de la décision de l'Allemagne considérant le bois comme contrebande de guerre.	D.	618
16	Département à Londres.	Obligations de l'État belligérant vis-à-vis des navires ennemis détenus dans ses ports.	N.	675
18	Ministère de la Guerre à Département.	La contrebande de guerre en Méditerranée.	N.	687
29	Département à destinataires non désignés.	Notification relative à la contrebande de guerre.	N.	719

Voir aussi : 4. Questions économiques et financières.

6. Propagande

1914				
22 août	Département à Pétersbourg.	La France souhaite mettre en garde la Russie contre des bruits tendancieux répandus par ses agents.	T.	105

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
16 sept.	Sgravenhague à Département.	Projets de propagande française aux Pays-Bas.	T.	258
24	Département à Madrid.	Propagande allemande en Espagne.	T.	316
2 oct.	Département à destinataires non désignés.	Préparation du Livre jaune, recueil de documents diplomatiques français sur les origines de la guerre.	T.	350
5	Département à Londres.	Insistance française auprès du gouvernement britannique en vue d'une entente pour le règlement des questions touchant à la propagande.	T.	360
5	Département à Washington.	Diffusion du Livre jaune aux fins de propagande.	T.	359
8	Département à Londres et Petrograd.	Propagande allemande au sujet d'une intervention anglaise au Danemark.	T.	377
8	*Idem*	Propagande allemande au Danemark et attitude réservée de ce pays vis-à-vis de l'Entente.	T.	377
10	Madrid à Département.	Propagande française en Espagne par le Livre jaune.	T.	383
15	Département à Londres.	La France s'oppose à des modifications à la Déclaration de Londres concernant le voyage continu.	T.	405
24	Petrograd à Département.	Éventualité de publication d'un journal français en Russie.	T.	428
24	Madrid à Département.	Efforts nécessaires de la France pour ne pas mécontenter la presse espagnole.	T.	427
29	Berne à Département.	Nécessité de développer une propagande pro-française en Suisse par l'intermédiaire du Livre jaune.	T.	440
28 nov.	Madrid à Département.	Nécessité de publier en espagnol le Livre jaune.	T.	590
3 déc.	Département à destinataires non désignés.	La France participera au choix de nouveaux documents diplomatiques russes en vue de leur publication.	T.	611
5	Département à Petrograd.	Participation française à la publication des documents diplomatiques russes.	T.	625
6	Petrograd à Département.	Nécessité de faire connaître à l'opinion publique russe le rôle diplomatique et militaire de la France au sein de l'Alliance.	T.	626
10	*Idem*	Propagande pro-française dans le journal russe *Novoie Vremia*.	T.	643
14	Département à Rome.	Éventualité d'un financement de journaux italiens et polonais pour qu'ils adoptent une orientation pro-française.	T.	661

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
15 déc.	Petrograd à Département.	Diffusion en Russie des documents diplomatiques anglais, belges et français sur les origines de la guerre.	T.	667
22	Madrid à Département.	La publication du Livre jaune, document diplomatique français créé à des fins de propagande, a suscité de vives critiques en Espagne.	D.	702
29	Département à ministère de la Guerre.	Propagande française par le biais de conférences aux État-Unis.	Minute	720
	7. QUESTIONS DES RESPONSABILITÉS DE GUERRE ET ORGANISATION DE L'EUROPE APRÈS SIGNATURE DE LA PAIX			
15 août	Département à Sofia.	Le gouvernement français réaffirme que l'Autriche-Hongrie seule a provoqué l'état de guerre avec la France.	T.	68
20	Département à destinataires non désignés.	Appel aux Puissances neutres concernant les traités de guerre.	MEMO.	101
20	*Idem*	Appel de la France aux Puissances signataires des conventions de La Haye concernant les dévastations systématiques ordonnées par les chefs de l'armée allemande.	MEMO.	102
1er sept.	Département à Londres.	Les Alliés veulent s'engager à ne pas conclure de paix séparée.	T.	150
5	Londres à Département.	Déclaration des gouvernements britannique, français et russe qui s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée.	T.	171
8	Petrograd à Département.	L'objectif définitif de l'alliance entre Grande-Bretagne, Russie et France serait l'anéantissement de l'Allemagne et de l'Autriche.	T.	186
13	*Idem*	Propositions françaises en vue de fixer les bases générales de l'ordre nouveau à établir en Europe après une victoire décisive des Alliés.	T.	229
14	*Idem*	Propositions russes concernant les partages territoriaux après l'effondrement de l'Allemagne.	T.	234
19	*Idem*	Le but de guerre de la Russie serait l'institution en Europe d'un état garant d'une paix de longue durée.	T.	279
23	*Idem*	Point de vue russe sur la question de Constantinople et des Dardanelles.	T.	302

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
27 oct.	Washington à Département.	Les conditions à imposer à l'Allemagne du point de vue britannique et français.	T.	433
15 nov.	Département à Petrograd.	Renforcement de l'union des trois puissances alliées pour la consolidation des résultats obtenus et de l'état de fait qui sera institué par le traité de paix.	T.	536
22	Petrograd à Département.	La France ne se satisfera que d'une paix « dictée » à l'Allemagne.	T.	561
22	*Idem*	Entente des Russes et des Français quant au maintien de l'union des trois puissances alliées et à la configuration d'une nouvelle carte européenne.	T.	562
23	*Idem*	Entretiens du tsar de Russie avec Paléologue sur la nouvelle carte de l'Europe centrale et occidentale.	T.	562
23	*Idem*	Suite des entretiens entre le tsar de Russie et Paléologue concernant l'Allemagne.	T.	562
23	*Idem*	Conclusion sur les entretiens entre le tsar et Paléologue.	T.	562
23	*Idem*	Le ministre des Affaires étrangères russe approuve la manière dont l'ambassadeur de France a rapporté à son gouvernement ses entretiens avec le tsar.	T.	571
2 déc.	Département à Londres.	Les conditions de paix en trois points proposées par le tsar de Russie aux trois ambassadeurs des pays alliés.	T.	604
22	Département à destinataires non désignés.	Note portant sur les responsabilités de guerre et sur une paix « dictée » à l'Allemagne à partir des documents diplomatiques.	N.	704
22	Londres à Département.	Récapitulatif par l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne des événements diplomatiques ayant précédé la guerre.	D.	703

B. LES ÉTATS BALKANIQUES

1914				
1er août	Nisch à Département.	Neutralité de la Bulgarie.	T.	2
5	Département à Londres et Saint-Pétersbourg.	Adhésion de la France aux propositions russes quant aux compensations territoriales à accorder à l'Italie, à la Serbie et à la Grèce.	T.	21

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
9 août	Londres à Département.	Position de la France sur les réserves britanniques quant aux revendications territoriales roumaines.	T.	38
10	*Idem*	La France est favorable à la neutralité de la Roumanie et hostile à des promesses précipitées pour l'engager à se joindre à l'Entente.	T.	43
10	Bucarest à Département.	La diplomatie française, au contraire de celle de la Russie, ne souhaite pas l'entrée en guerre immédiate de la Roumanie.	T.	41
11	Athènes à Département.	La Grèce mobiliserait en cas d'entrée en guerre de la Bulgarie.	T.	51
12	Durazzo à Département.	Rappel des principaux événements qui se sont déroulés dans les Balkans peu avant la guerre et au cours desquels se sont affrontés Germains et Slaves.	T.	55
14	Département à destinataires non désignés.	Aide financière de la France et de la Russie à la Serbie et éventualité d'une coopération entre France, Grande-Bretagne, Russie pour des avances monétaires aux pays alliés.	N.	66
17	Athènes à Département.	Le gouvernement français serait-il favorable, comme le suggèrent les Russes, à la création d'un État tchèque indépendant dans le cadre d'une Europe centrale fondée sur le principe des nationalités ?	T.	82
17	Rome à Département.	Intérêt commun pour la France, l'Italie et la Serbie de sauvegarder la liberté d'utilisation des bouches de Cattaro.	T.	74
18	Département à Athènes.	L'Angleterre conditionne l'entrée de la Grèce dans le conflit à l'attitude de la Turquie.	T.	87
23	Département à Athènes, Londres, Saint-Pétersbourg, Bucarest, Rome, Nisch et Sofia.	Les conditions de l'entrée dans la Triple Entente de la Grèce et le souhait du gouvernement britannique de voir se constituer une confédération balkanique.	T.	110
24	Département à Londres, Saint-Pétersbourg, Athènes et Rome.	La France entend ménager l'Italie en proposant que la Grèce s'engage à ne pas occuper Valona si elle devait entrer dans le conflit aux côtés des Alliés.	T.	113
25	Département à Athènes.	La France estime l'alliance de la Bulgarie aux côtés de la Serbie et de la Grèce d'un intérêt vital pour l'équilibre des Balkans.	T.	119

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
25 août	Département à Nisch.	Nécessité selon le gouvernement russe que la Triple Entente incite la Serbie et le gouvernement hellénique à promettre à la Bulgarie des concessions territoriales pour garantir sa neutralité.	T.	120
26	Département à Athènes.	Les propositions du gouvernement russe à propos du choix des territoires que la Grèce pourrait céder à la Bulgarie.	T.	128
26	*Idem*	La France tend à inciter la Grèce à une grande modération quant à ses visées territoriales.	T.	125
26	Athènes à Département.	La France souhaite la constitution du bloc balkanique tout en sachant qu'il est momentanément irréalisable.	T.	126
28	Bucarest à Département.	Présentation de la situation dans les Balkans au début de la guerre.	T.	133
1er sept.	Londres à Département.	Les efforts diplomatiques de la France et de l'Angleterre pour trouver un accord satisfaisant dans les Balkans.	T.	149
2	*Idem*	Paul Cambon envisage le partage de l'Albanie entre la Serbie et la Grèce.	T.	151
2	Petrograd à Département.	Projet de déclaration commune des Alliés concernant les concessions territoriales qui pourraient être assurées à la Bulgarie en échange de sa neutralité.	T.	155
4	Département à Londres.	Attitude que la Triple Entente adopterait vis-à-vis de la Bulgarie si la Turquie entrait en guerre.	T.	166
4	Athènes à Département.	Le représentant diplomatique français à Athènes a reçu l'assurance de son collègue de Bulgarie que ce pays garderait une neutralité définitive.	T.	165
5	Bucarest à Département.	Efforts diplomatiques français pour inciter la Russie à pousser la Roumanie à entrer en guerre.	T.	169
5	Sofia à Département.	Tensions diplomatiques entre la Bulgarie et la Grèce.	T.	170
5	Bucarest à Département.	Insistance française auprès des Russes pour que la Roumanie entre en guerre.	T.	168
5	*Idem*	Tentatives du représentant de la France en Roumanie pour mettre ce pays dans de bonnes dispositions à l'égard de l'Entente.	T.	169

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
6 sept.	Département à Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Bucarest, Athènes, Nisch et Sofia.	La diplomatie russe est favorable à ce que l'offensive serbe s'exerce contre l'Autriche, car elle estime que la Grèce peut se prémunir contre la Turquie et la Bulgarie par le jeu de la diplomatie en leur cédant des territoires.	T.	172
7	Sofia à Département.	Les puissances de l'Entente s'efforcent de faire en sorte que la Bulgarie, ouvertement favorable aux Austro-Allemands, demeure dans la neutralité.	D.	181
7	Petrograd à Département.	Volonté de la Serbie d'occuper des points stratégiques sur la frontière albanaise dans le but de se défendre contre toute agression de sa part.	T.	174
8	Bucarest à Département.	La question de la neutralité grecque.	T.	182
8	Athènes à Département.	Le président du Conseil grec, hostile à toute concession territoriale accordée par son pays à la Bulgarie, menace de démissionner si les puissances de l'Entente s'entendent pour faire une déclaration dans ce sens.	T.	183
9	Département à Petrograd et Londres.	La France souhaite apporter un rectificatif aux conditions posées par la Russie à la Bulgarie si cette dernière veut obtenir des avantages territoriaux en échange de sa neutralité.	T.	194
9	Département à Sofia.	Les garanties offertes à la Bulgarie et au roi Ferdinand par les puissances de la Triple Entente pour le maintien de sa neutralité.	T.	193
9	Département à Bucarest.	La France considère que seule la Russie peut faire des concessions à la Roumanie pour l'inciter à entrer en guerre.	T.	190
10	Département à Constantinople, Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Athènes, Sofia et Bucarest.	La Serbie refuse d'envoyer la moitié de ses troupes sur la frontière bulgare comme le suggérait la Grèce car elle tient au maintien de la neutralité turque et bulgare au moment où elle engage ses forces dans une offensive contre l'Autriche. Le représentant diplomatique français à Sofia est convaincu du maintien de la Bulgarie dans la neutralité.	T.	203
10	Département à Nisch.	Position du gouvernement français quant aux concessions à faire à la Serbie au moment de la conclusion de la paix.	T.	198

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
10 sept.	Département à Athènes.	Les puissances de la Triple Entente se déclarent prêtes à donner des compensations à la Serbie et à la Grèce en échange de concessions territoriales de leur part à la Bulgarie.	T.	204
10	Département à Rome et Nisch.	Les Russes acceptent que les Serbes occupent quelques points stratégiques de la frontière albanaise.	T.	200
12	Athènes à Département.	L'Angleterre se serait rangée au point de vue du président du Conseil grec pour annuler le communiqué concernant des concessions de territoires de la Grèce à la Bulgarie.	T.	216
12	Département à Londres.	La diplomatie des pays de l'Entente attend le concours de la Bulgarie pour faire face à la Turquie.	T.	223
12	Département à Londres, Pétersbourg et Bucarest.	La Russie propose aux gouvernements français et anglais d'établir un communiqué pour signifier au gouvernement roumain ses manquements aux règles de la neutralité lorsqu'elle permet le transit d'hommes et de matériel militaire allemands à destination de la Turquie.	T.	217
13	Athènes à Département.	La Grèce prend position en faveur des Alliés au cas où un accord interviendrait entre la Bulgarie et la Turquie pour attaquer la Serbie.	T	228
14	Département à Pétersbourg et Londres.	Les rapports entre la Serbie et les puissances de l'Entente à propos des concessions territoriales.	T.	242
14	Londres à Département.	La question de l'occupation par les Serbes de points stratégiques à la frontière albanaise.	T.	236
14	Département à Pétersbourg, Londres, Nisch et Cettigné.	Soulèvement fomenté par l'Autriche en Albanie.	T.	243
14	Département à Pétersbourg, Londres, Rome, Constantinople, Cettigné et Nisch.	La France exhorte la Serbie et le Monténégro à déclarer qu'ils ne songent pas à attaquer l'Albanie.	T.	235

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
14 sept.	Département à Londres, Petrograd, Rome, Constantinople, Nisch, Sofia, Athènes, Cettigné et Bucarest.	Les chefs des insurgés albanais reconnaissent la Compagnie internationale de Contrôle.	T.	238
15	Département à Pétersbourg, Bucarest et Athènes.	Le roi Carol de Roumanie pourrait refuser l'offre de la Bukovine et de la Transylvanie faite par la Russie.	T.	250
17	Bucarest à Département.	Insistance de la Roumanie pour que la France et l'Angleterre garantissent les promesses territoriales faites par la Russie.	T.	263
17	Londres à Département.	Signature d'un protocole secret entre la Roumanie, la Serbie et la Grèce. La diplomatie française estime que la Bulgarie ne se rapprochera probablement pas de la Turquie.	T.	268
18	Bucarest à Département.	Nécessité pour la Russie de rassurer la Roumanie à propos d'une éventuelle attaque de la Bulgarie si elle se résout à une action contre l'Autriche.	T.	270
18	Département à Sofia.	Règlement proposé par les Russes aux Roumains concernant la Transylvanie et la Bukovine.	T.	276
18	Sofia à Département.	Expectative française devant l'attitude du gouvernement bulgare et les relations entre la Roumanie et la Bulgarie.	T.	273
18	Département à Londres.	Propositions territoriales à faire à la Bulgarie et nécessité de la convaincre que son seul interlocuteur est la Triple Entente.	T.	277
19	Département à Londres et Petrograd.	La Triple Entente s'engagerait sur des garanties territoriales en faveur de la Bulgarie, mais ne veut pas garantir au Roi sa couronne.	T.	281
19	Département à Nisch, Londres, Pétersbourg et Rome.	La France s'aligne sur les positions anglaises et russes concernant l'attitude que pourrait observer la Serbie face à une éventuelle agression albanaise.	T.	282
19	Bucarest à Département.	Le gouvernement roumain demande une aide en fournitures militaires à la France.	T.	280

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
19 sept.	Bucarest à Département.	La Roumanie craint que son entrée en guerre aux côtés de la Triple Entente n'ait pour conséquence une attaque de la Bulgarie.	T.	283
20	Petrograd à Département.	Les gouvernements de la Triple Entente sont prêts à réexaminer la question de Valona.	T.	291
20	Département à Londres, Petrograd, Constantinople, Rome, Sofia, Nisch et Athènes.	La Bulgarie reste dans l'attente de la prise de position de la diplomatie de la Triple Entente à l'égard de la Roumanie.	T.	289
21	Département à Londres, Pétersbourg, Constantinople, Sofia et Nisch.	Neutralité de la Bulgarie.	T.	292
21	Département à Londres.	Nécessité d'un accord entre les Alliés autour des propositions faites par la Russie à la Roumanie pour que cette dernière entre en guerre.	T.	296
23	*Idem*	Les puissances de l'Entente useront de toute leur influence pour empêcher la Bulgarie d'attaquer la Roumanie.	T.	301
24	Département à Londres, Petrograd, Constantinople, Bucarest, Nisch et Athènes.	Le ministre de France à Sofia estime probable une attaque de la Bulgarie contre la Roumanie.	T.	310
24	Département à Cettigné.	Le gouvernement russe estime que la France doit intervenir pour que le Monténégro mène une action en conformité avec celle de la Serbie.	T.	315
24	Bucarest à Département.	La coopération armée de la Roumanie est vivement souhaitée par l'Entente.	T.	309
25	Département à Rome.	La diplomatie française ne soutiendra pas l'Italie en Dalmatie pour préserver ses liens avec les Slaves.	T.	319
26	Cettigné à Département.	Prise de position de la France au sujet du comportement des troupes monténégrines.	T.	323
26	Petrograd à Département.	Point de vue russe sur la question de Constantinople et des Dardanelles.	T.	321
26	*Idem*	Point de vue russe sur la question de Constantinople et des Dardanelles *(suite)*.	T.	322

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914 30 sept.	Sofia à Département.	Comment la diplomatie française voit l'évolution de la diplomatie bulgare vers le maintien de la neutralité.	Minute	345
1er oct.	Département à destinataires non désignés.	Résumé des propositions faites par l'Entente aux États balkaniques entre le 5 août et le 1er octobre. Nécessité du point de vue français de s'assurer la neutralité bienveillante de la Roumanie en raison de l'entrée en guerre de la Turquie.	N.	349
4	*Idem*	Accord des Français et des Britanniques au cas où l'Italie se verrait obligée d'occuper Valona.	T.	355
5	Département à Londres, Petrograd et Rome.	Réaction de la Triple Entente devant la possibilité imminente de l'occupation de Valona par l'Italie.	T.	357
6	Département à Nisch.	Aide financière de la France à la Serbie.	T.	366
6	Petrograd à Département.	Aide militaire et matérielle des Alliés au Monténégro.	T.	364
7	Bucarest à Département.	Le ministre de France à Bucarest déplore l'attitude expectante de la Roumanie.	T.	367
7	*Idem*	*Suite.*	T.	369
8	Département à Petrograd, Londres, Constantinople, Rome, Sofia, Athènes, Nisch.	Possibilité d'une entente entre la Roumanie et la Bulgarie sous l'égide de la Russie.	T.	378
8	Sofia à Département.	Neutralité bienveillante de la Bulgarie envers l'Allemagne.	T.	373
11	Département à Cettigné.	Demande du gouvernement monténégrin au gouvernement français pour l'ouverture d'un crédit.	T.	390
12	Département à Nisch.	Avance financière de la France à la Serbie.	T.	393
12	*Idem*	Aide française à la Serbie.	T.	395
14	Département à Petrograd et Londres.	Achat par les Alliés de stocks d'essence à la Roumanie pour empêcher l'exportation vers les pays ennemis.	T.	402
16	Athènes à Département.	Éventualité d'une avance financière de la France au gouvernement grec.	T.	407
17	Département à Londres, Petrograd et Cettigné.	Efforts diplomatiques français pour soutenir l'unité d'action des Serbes et des Monténégrins.	T.	412

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914 s. d.	Non précisées	Négociations de l'Entente avec la Roumanie : août 1914-octobre 1914.	N.	349
20 oct.	Durazzo à Département.	Efforts français pour empêcher l'Albanie d'entrer en conflit avec la Serbie.	D.	421
20	Département à Rome.	Volonté de la France en tant que puissance protectrice de l'Albanie pour empêcher tout débarquement d'officiers et de comitadjis Jeunes Turcs en Albanie.	T.	419
22	Petrograd à Département.	La France reste réservée quant aux promesses territoriales du gouvernement russe à la Roumanie.	T.	424
25	Département à Londres.	La France attend de l'Italie et de l'Angleterre une prise de position similaire à la sienne concernant la surveillance des ports albanais et le débarquement des émissaires Jeunes Turcs.	T.	430
25	Département à Bucarest.	Inquiétudes de la Russie au sujet des complaisances du gouvernement de Bucarest envers l'Allemagne.	T.	429
26	Département à Londres.	Achat par la Triple Entente des stocks de pétrole roumains *(suite)*.	T.	432
28	Madrid à Département.	Attitude de la Roumanie.	N.	438
30	Département à Petrograd.	Poursuite des efforts pour amener le gouvernement bulgare à préciser son attitude.	T.	449
1er nov.	Sofia à Département.	La France demande à la Bulgarie d'adopter une attitude ferme à l'égard de la Turquie concernant le passage de matériel de guerre.	T.	453
1er	Département à Athènes.	Dans le nouveau contexte de guerre russo-turque, la Bulgarie n'attaquera pas la Serbie.	T.	455
1er	*Idem*	*Idem*.	T.	456
1er	Département à Cettigné.	La France est prête à demander à la Serbie des sacrifices territoriaux au profit de la Bulgarie dans la mesure où cette dernière ne s'engagerait pas militairement.	T.	458
1er	Département à Sofia.	Discussions au sein de la Triple Entente concernant l'attitude à demander à la Bulgarie : neutralité ou engagement.	T.	457
1er	Londres à Département.	Discordance entre les points de vue diplomatiques des puissances de l'Entente : position de la Grande-Bretagne et de la Russie au sujet de la Bulgarie.	T.	454
2	Sofia à Département.	La Bulgarie incline de plus en plus vers une intervention.	T.	459

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
2 nov.	Département à Cettigné.	La France souhaite que le Monténégro adopte une attitude modérée dans ses relations avec l'Albanie, l'Italie et la Grèce.	T.	464
2	Bucarest à Département.	Urgence pour la France d'acheter le stock d'essence roumain.	T.	460
3	Département à Londres.	Résumé de la prise de position diplomatique de la France à l'égard de l'Albanie.	T.	469
3	Sofia à Département.	Insistance du diplomate français en poste à Sofia pour que la question des concessions territoriales à la Bulgarie soit réexaminée.	T.	465
3	Département à Athènes.	Expectative française devant la situation à Valona.	T.	468
6	Département à Londres.	La Bulgarie insiste pour obtenir la Macédoine.	T.	482
6/7	*Idem*	Le gouvernement français s'interroge sur l'éventualité d'un débarquement de troupes grecques dans la presqu'île de Gallipoli.	T.	485
7	Athènes à Département.	La Grèce se montre dans d'excellentes dispositions à l'égard de l'Entente.	T.	481
7	Sofia à Département.	Indiscrétions quant aux propositions françaises concernant les concessions à faire à la Bulgarie.	T.	487
8	Département à Nisch.	Le gouvernement français souhaiterait la promulgation par les alliés d'une déclaration constatant l'état de guerre avec la Turquie.	T.	495
8	Bucarest à Département.	Efforts de la France pour amener la Roumanie à entrer dans le conflit aux côtés de l'Entente.	T.	492
10	Sofia à Département.	La France devrait s'engager très rapidement auprès de la Bulgarie pour l'amener à une entente avec la Serbie.	T.	504
10	Département à Londres.	Une intervention des Alliés à Sofia resterait vaine dans le contexte du moment.	T.	507
10	*Idem*	*(suite).*	T.	508

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
10 nov.	Londres à Département.	La France doit-elle avoir une représentation diplomatique en Albanie ?	T.	503
10	Département à Bucarest.	Suite des négociations en vue de l'achat de stocks d'essence à la Roumanie.	T.	509
11	Département à Londres, Rome et Petrograd.	La France et les tentatives de l'Autriche-Hongrie pour obtenir la neutralité du Monténégro.	T.	513
11	Sofia à Département.	Reconnaissance par la France du rôle primordial que doit jouer la Russie dans les Balkans.	T.	518
11	Athènes à Département.	Nécessité d'une aide militaire française à la Serbie.	T.	512
12	Département à Londres.	Insistance de la France pour que toute décision concernant la question balkanique soit prise par les Russes mais en accord avec leurs alliés.	T.	524
12	Sofia à Département.	Menaces françaises à l'encontre de la Bulgarie concernant les concessions territoriales pour qu'elle n'entre pas en guerre.	T.	520
s.d.	Département à Petrograd.	Conditions que la Roumanie pose pour son entrée en guerre.	T.	523
13	Département à Athènes.	Avance financière de la France à la Grèce.	T.	527
13	Petrograd à Département.	Concertation des Alliés concernant les revendications roumaines préalables à l'engagement de la Roumanie contre l'Autriche	T.	529
13	*Idem*	La Roumanie demande la garantie de l'Entente contre une éventuelle agression de la Bulgarie.	T.	525
14	Sofia à Département.	Reconnaissance du rôle historique de la Russie dans les Balkans sans qu'elle ait pour autant seule le droit de prendre des décisions diplomatiques.	T.	530
14	Petrograd à Département.	Volonté russe de s'assurer le non-engagement de la Bulgarie au cas où la Roumanie attaquerait l'Autriche	T.	531
14	Département à Petrograd.	Question des concessions territoriales aux États balkaniques au moment des négociations de paix.	T.	532
15	*Idem*	Le point sur les relations diplomatiques entre la France et la Roumanie, la France et la Bulgarie.	T.	539
15	Département à Londres.	Maintien d'une représentation diplomatique française à Durazzo.	T.	538

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914 15 nov.	Département à Petrograd.	La Roumanie insiste sur la volonté d'être garantie contre toute attaque de la Bulgarie si elle entre en guerre.	T.	537
16	Londres à Département.	Le Premier ministre serbe demande l'aide de l'Angleterre, de la France et de la Russie par crainte d'une intervention austro-allemande.	T.	542
s. d.	*Idem*	Décisions du gouvernement français concernant les concessions territoriales à faire à la Roumanie et à la Bulgarie.	T.	541
17	*Idem*	Adhésion de la France à la formule britannique concernant les concessions accordées par la Triple Entente à la Bulgarie en retour de son assistance à la Serbie.	T.	548
17	Sofia à Département.	La Bulgarie réaffirme à l'Entente sa volonté de rester neutre.	T.	544
17	*Idem*	La Bulgarie se maintient dans la neutralité.	T.	546
17	*Idem*	Le gouvernement britannique fait savoir au gouvernement français qu'il accepte de garantir à la Bulgarie les territoires macédoniens sur les bases du traité de 1912.	T.	545
17	Athènes à Département.	Le ministre de France à Athènes, comme ses collègues anglais et russe, a informé la Grèce du soutien de la Triple Entente si en intervenant en faveur de la Serbie, elle subissait une attaque de l'ennemi.	T.	547
18	Sofia à Département.	La défaite de la Serbie conforte le ministre de France à Sofia dans sa conviction que la Bulgarie va entrer en guerre.	T.	550
19	Département à Petrograd.	Adhésion de la France aux projets de déclarations russes concernant la Bulgarie et la Roumanie.	T.	553
21	Département à Londres et Petrograd.	Accord du gouvernement français pour l'achat des stocks d'essence roumains.	T.	559
21	Département à Sofia.	Les puissances de la Triple Entente se déclareraient prêtes à être garantes de la neutralité bulgare.	T.	557
21	Département à Bucarest.	Déclaration commune des gouvernements français et britannique au gouvernement roumain.	T.	558

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
22 nov.	Petrograd à Département.	Entretiens entre le tsar de Russie et Paléologue en particulier sur les remaniements territoriaux concernant la Turquie et les Balkans (1).	T.	561
22	*Idem*	Suite des entretiens entre le tsar de Russie et Paléologue sur les frontières futures en Europe centrale en particulier. Spécialement le sort réservé par les Russes à l'Arménie.	T.	562
22	*Idem*	Menaces du tsar de Russie concernant la Bulgarie au cas où elle attaquerait la Serbie.	T.	563
22	*Idem*	La Russie menace la Bulgarie de l'exclure du mouvement panslave.	T.	566
23	*Idem*	La Bulgarie fait peser une menace sur l'avenir du slavisme.	T.	567
25	*Idem*	Entretiens entre le ministre de Bulgarie, Madjaroff et Paléologue au sujet de l'attitude de la Bulgarie dans le conflit.	T.	573
27	*Idem*	La France est prête à accepter l'ingérence de la Serbie et de la Grèce dans les affaires albanaises.	T.	583
30	Bucarest à Département.	Insistance du ministre français à Bucarest pour que la Roumanie entre en action.	T.	592
30	*Idem*	Extrême prudence du président du Conseil roumain devant les efforts du ministre français pour inciter la Roumanie à entrer en action.	T.	591
1er déc.	Londres à Département.	La France et la Grande-Bretagne devraient garantir à la Roumanie la neutralité de la Bulgarie et inciter la Russie à ne pas prendre des engagements précipités dans les questions balkaniques.	T.	598
1er	Département à Londres.	Le gouvernement français est sollicité par le gouvernement serbe pour une seconde avance financière.	T.	599
2	Département à Rome.	Demande d'appui de la France auprès de la Grèce pour une aide militaire éventuelle à la Serbie.	T.	605
2	Bucarest à Département.	Réserves de la France à l'égard des relations russo-roumaines.	T.	603

(1) *Voir aussi :* « Turquie ».

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
3 déc.	Département à Londres.	La situation de la Serbie implique une nouvelle activité diplomatique des pays belligérants.	T.	612
3	*Idem*	La Grèce réaffirme son entente avec les alliés et sa situation de Puissance neutre.	T.	612
3	Département à Petrograd, Londres, Rome, Sofia, Nisch et Athènes.	Nouvelles prises de position diplomatique françaises à la suite des difficultés militaires serbes.	T.	610
3	Sofia à Département.	Efforts de persuasion du représentant diplomatique français à Sofia de la non-responsabilité de la France dans les questions commerciales bulgares.	T.	606
3	Athènes à Département.	La proposition d'assistance armée de la France à la Grèce demeure en attente tant que la Bulgarie n'a pas donné l'assurance de ne pas attaquer la Grèce.	T.	609
5	Département à Bucarest, Athènes et Sofia.	La France examine les propositions russes concernant la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie. Le gouvernement français fait annoncer par ses représentants diplomatiques à Athènes, Bucarest et Sofia que les trois puissances alliées ont garanti la Grèce contre une attaque éventuelle de la Bulgarie si l'armée grecque se porte au secours des Serbes.	T.	624
5	Athènes à Département.	À la suite de la réponse des Alliés de garantir la Grèce contre une attaque éventuelle de la Bulgarie, le gouvernement grec se déclare prêt à apporter une aide à la Serbie si la Roumanie se joint à la démarche des Alliés.	T.	622
6	Bucarest à Département.	Refus de la Roumanie de se joindre à l'engagement de la Triple Entente pour garantir la neutralité de la Bulgarie et diplomatie prudente de la France à l'égard du gouvernement roumain.	T.	627
8	*Idem*	La diplomatie française se heurte à l'attitude louvoyante du gouvernement roumain.	T.	633
8	Petrograd à Département.	Sous l'impulsion de la Russie, les trois puissances de l'Entente s'arrogeraient la direction du règlement des conflits territoriaux entre les États balkaniques.	T.	632
9	Département à Sofia et Athènes.	Inquiétudes de la France devant les menées autrichiennes en Bulgarie.	T.	639

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
9 déc.	Département à Londres, Petrograd, Rome, Athènes, Sofia et Bucarest.	Inquiétudes quant aux intrigues autrichiennes pour compromettre les Serbes.	T.	638
11	Nisch à Département.	La Russie demande l'adhésion de ses deux alliés aux promesses territoriales entre Bulgarie et Serbie.	T.	646
13	Département à Londres, Petrograd, Rome et Washington.	Le gouvernement français n'a recueilli aucun indice sérieux concernant la tentative de paix séparée entre l'Autriche et la Russie et l'Autriche et la Serbie. Pour ce qui concerne la Roumanie, il a été informé que la Russie l'incitait à entrer en guerre aux côtés de l'Entente.	T.	658
13	Département à Madrid.	Tentatives pour une paix séparée.	T.	656
14	Département à Londres, Petrograd, Rome, Nisch, Athènes et Bucarest.	Le représentant diplomatique français à Sofia est convaincu de la volonté de la Bulgarie de garder sa neutralité.	T.	663
14	Bucarest à Département.	Échec momentané des puissances de la Triple Entente dans leurs démarches en vue d'aboutir à une entente générale entre les pays balkaniques.	T.	660
15	Département à Petrograd et Londres.	Ajournement des démarches des Alliés en vue d'une entente entre la Roumanie et la Bulgarie sur le plan des concessions territoriales.	T.	669
16	Département à Rome.	La France reconnaît l'importance pour l'Italie de l'ouverture sur l'Adriatique.	T.	671
17	Athènes à Département.	La contribution militaire des Grecs à combattre en France paraît de plus en plus limitée.	T.	677
18	Washington à Département.	Les diplomates en poste à Washington sont à l'écoute des déclarations de leur collègue bulgare, premier et seul représentant des pays balkaniques aux États-Unis.	D.	685
18	Athènes à Département.	Le représentant diplomatique français en Grèce estime que la Bulgarie ne pourrait plus inquiéter la Roumanie si la Russie envoyait des troupes en Serbie.	T.	681

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
19 déc.	Département à Londres.	Le ministre français des Affairs étrangères précise à M. Sazonov l'attitude adoptée par la France sur le problème des concessions territoriales entre États balkaniques et la volonté de voir la Bulgarie rester dans la neutralité.	T.	692
19	Département à Petrograd.	Les puissances de la Triple Entente devraient intervenir auprès de la Bulgarie, de la Roumanie, de la Serbie pour parvenir à la reconstitution du bloc balkanique.	T.	689
19	Département à Londres et Petrograd.	Attitude de la France au sein de la commission du Danube.	T.	690
21	Sofia à Département.	Le représentant diplomatique français à Sofia est convaincu de l'imminence de l'entrée en guerre de la Roumanie.	T.	699
23	Athènes à Département.	Divergence des points de vue des États balkaniques quant à l'extension de la frontière bulgare jusqu'à la ligne Enos-Midia.	T.	705
24	Département à Londres et Petrograd.	Attitude de la France au sein de la commission du Danube *(suite)*.	T.	708
27	Petrograd à Département.	Confirmation donnée par la Russie à la France selon laquelle la Bulgarie est libre de son engagement à l'égard des puissances germaniques.	T.	712
30	Bucarest à Département.	Diffusion du Livre jaune en Roumanie, jugé comme un excellent outil de propagande en faveur de la cause française.	T.	721
31	Sofia à Département.	La Bulgarie affirme qu'elle gardera la plus stricte neutralité pendant toute la durée du conflit européen.	N.	726
		C. TURQUIE		
8 août	Département à Constantinople.	Insistance du gouvernement français pour que la Turquie reste neutre.	T.	31
8	Département à Constantinople et Londres.	La France et la Russie souhaitent que les États balkaniques abandonnent la politique de l'attentisme et que la Turquie soit assurée de la bienveillance des États de l'Entente.	T.	37
11	Département à Saint-Pétersbourg et Londres.	Insistance de la France pour que la Turquie ne sorte pas de la neutralité.	T.	49

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
12 août	Département à Saint-Pétersbourg, à Londres et à Rome.	Le représentant diplomatique français en Bulgarie demande que la Triple Entente fasse pression sur la Turquie pour qu'elle conserve la neutralité.	T.	53
13	Paris à Département.	La Sublime Porte affirme sa neutralité.	D.	63
16	Département à Saint-Pétersbourg.	La France recommande à son ambassadeur en Russie une attitude prudente et modérée, notamment en ce qui concerne la Turquie.	T.	71
16	Saint-Pétersbourg à Département.	La Russie propose aux gouvernements français et britannique d'établir des garanties pour la Porte en échange de sa stricte neutralité.	T.	69
17	*Idem*	L'ambassadeur de France à Pétersbourg fait état de ses entretiens avec Sazonov, ministre des Affaires étrangères de Russie, quant à ses dispositions envers la Turquie.	T.	73
17	*Idem*	La diplomatie française s'interroge sur les visées russes en Turquie. La Triple Entente s'engage à garantir l'indépendance de la Turquie en échange de sa stricte neutralité.	T.	80
17	Département à Cettigné.	Ménagements diplomatiques français à l'encontre de l'Albanie.	T.	79
18	Département à Saint-Pétersbourg.	Importance pour la France de maintenir la Porte dans la plus stricte neutralité face aux déclarations de la Russie.	T.	83
22	Londres à Département.	Attitude de la Triple Entente à l'égard de la Turquie : il faudrait que l'Empire ottoman se maintienne dans la neutralité.	T.	104
28	Saint-Pétersbourg à Département.	La diplomatie française pourrait adopter une politique de fermeté envers la Turquie.	T.	132
29	Département à Constantinople.	Déclaration de la France et de ses alliés pour que la Turquie maintienne une stricte neutralité.	T.	139
29	*Idem*	Nécessaire cohésion de la diplomatie des Alliés envers Constantinople.	T.	140
3 sept.	Thérapia à Département.	Position de l'Empire ottoman au lendemain des pourparlers de Bucarest avec la Grèce.	T.	160

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
7 sept.	Département à Constantinople, Londres, Saint-Pétersbourg et Rome.	Doléances de la France à propos des difficultés que rencontrent ses bateaux au sortir des Dardanelles et assurance de la Turquie de maintenir sa neutralité.	T.	177
8	Département à Saint-Pétersbourg.	Question de l'accès à la mer Noire.	T.	185
9	Thérapia à Département.	Réaction de la France face à la décision du gouvernement ottoman de supprimer les Capitulations.	T.	192
9	Département à Constantinople, Rome, Saint-Pétersbourg, Nisch, Athènes, Sofia, Bucarest.	Communiqué réservé de la France à propos du désir de l'opinion publique et du gouvernement turc de rester neutres dans le conflit.	T.	188
11	Département à Londres, Petrograd, Rome, Athènes, Sofia, Bucarest et Nisch.	Démenti au sujet de l'offre faite à la Bulgarie par la Turquie concernant la ligne Enos-Midia.	T.	210
11	Département à Londres, Pétersbourg et Constantinople.	Position de la France sur la question de la suppression des Capitulations en Turquie.	T.	209
12	Département à Londres, Rome, Pétersbourg, Bucarest, Athènes et Sofia.	La fin des pourparlers entre la Turquie et la Bulgarie.	T.	213
12	Thérapia à Département.	Problème de la neutralité turque.	T.	214
13	Département à Londres, Petrograd, Constantinople, Rome, Athènes, Sofia et Nisch.	Ajournement des pourparlers entre la Turquie et la Grèce à Bucarest. L'Empire ottoman affirme de nouveau sa volonté de rester neutre dans le conflit.	T.	226
14	Département à Londres.	Nomination d'un amiral allemand comme commandant en chef de la flotte ottomane.	T.	244
15	*Idem*	Le renforcement des troupes en Turquie et la question du transit d'armes et de céréales par la Roumanie.	T.	251

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914 15 sept.	Département à Londres et Bucarest.	Le point de vue des États-Unis sur la suppression des Capitulations en Turquie.	T.	249
15	Département à Athènes, Washington et Rome.	Attitude des puissances européennes face à la décision du gouvernement ottoman de supprimer les Capitulations.	T.	247
17	Washington à Département.	Les États-Unis ne reconnaissent pas la décision prise par la Turquie d'abroger les Capitulations.	T.	269
17	Londres à Département.	La diplomatie française entend rester ferme face à la multiplication des manquements de la Turquie aux règles de la neutralité.	T.	264
18	*Idem*	Questions à propos de l'attitude que doivent adopter les Alliés face au projet d'abrogation des Capitulations en Turquie.	T.	272
21	Département à Pétersbourg et Londres.	Les puissances de la Triple Entente et l'Italie pourraient exiger une promesse de stricte neutralité de la part de la Turquie en contrepartie de concessions.	T.	294
22	Londres à Département.	Attitude dubitative de la diplomatie française et anglaise au sujet du maintien de la neutralité de la Sublime Porte.	T.	299
23	Département à Londres.	La France décide d'adopter un langage plus ferme vis-à-vis de la Turquie au sujet des Capitulations.	T.	307
23	Petrograd à Département.	Point de vue russe sur la question de Constantinople et des Dardanelles.	T.	302
27	*Idem*	Protestation de la France au sujet de l'abrogation des Capitulations.	T.	329
28	Département à Constantinople et Londres.	Préparatifs militaires turcs en Syrie et en Palestine.	T.	332
2 oct.	Département à Petrograd.	Les puissances garantes du statut libanais et la question de l'occupation militaire du Liban par la Turquie.	T.	352
3	Département à Londres.	Déclaration des ambassadeurs de la Triple Entente à la suite de l'agression turque contre les ports russes de la mer Noire.	N.	470
5	*Idem*	Possibilité d'achat par la Triple Entente d'un grand journal de Constantinople favorable à sa cause.	T.	360
7	Bucarest à Département.	Conséquences diplomatiques de l'abrogation des Capitulations.	T.	367

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
15 oct.	Londres à Département.	Incidences d'une éventuelle entrée en guerre de la Turquie sur la politique britannique en Égypte.	T.	404
19	*Idem*	Préparatifs militaires de la Turquie et propagande panislamiste.	T.	416
19	Département à Londres, Petrograd et Rome.	Le gouvernement français souhaite une action concertée des Alliés pour manifester contre la publication par le gouvernement ottoman d'un décret-loi abrogeant les dispositions contenues dans les lois et règlements de l'Empire basés sur les Capitulations.	T.	417
20	Constantinople à Département.	Soutien financier de la France au journal français de Smyrne l'*Impartial*.	T.	418
26	Département à Constantinople.	Attitude diplomatique à adopter par la France et l'Angleterre si la Turquie menaçait la Russie.	T.	431
28	Londres à Département.	Nécessité d'une réaction commune des trois puissances alliées face à tout acte d'hostilité de la Porte à leur égard.	T.	435
29	Département à Washington.	Prise de position de la diplomatie française en situation d'état de guerre avec la Turquie.	T.	444
30	Département à Londres.	Réaction de la Triple Entente à la suite de l'agression commise par la flotte turque contre des ports russes en mer Noire.	T	448
3 nov.	Département aux représentants de la France à l'étranger.	Communiqué du ministère des Affaires étrangères à la presse faisant le point de la situation issue du conflit avec la Turquie.	N.	470
5	*Idem*	Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Turquie.	T.	477
7	Le Caire à Département.	L'état de guerre entre la Grande-Bretagne et la Turquie.	T.	488
8	Département à destinataires non désignés.	Suggestion de Pierre Loti sur la nécessité pour la presse française d'adopter un ton plus modéré à l'égard de l'Empire ottoman.	T.	496
9	Département à Londres.	Protection de la France laissée aux Ottomans, maronites, Grecs catholiques et orthodoxes, Syriens catholiques, Arméniens, Arabes musulmans et Turcs malgré l'état de guerre entre la France et la Turquie.	T.	502

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
9 nov.	Département à Petrograd.	La France attend une explication claire de la Russie sur la question de l'internationalisation des Détroits.	T.	501
9	Département à Londres.	Problème de la gestion de la Banque ottomane, banque franco-anglaise, depuis l'entrée en guerre de la Turquie.	T.	500
11	Jérusalem à Département.	Au sujet du protectorat des Lieux Saints.	D.	519
16	Département à Washington.	Assurance de la France de ne pas bombarder une ville ouverte de l'Empire ottoman, tant qu'une force ennemie n'y est pas installée et qu'il n'y a pas massacre de chrétiens ou de sujets français.	T.	540
21	Département à Londres.	La diplomatie britannique et française se durcit à l'encontre du gouvernement ottoman.	T.	556
22	Petrograd à Département.	Relations de la Russie avec la Porte et proposition d'une déclaration commune des Alliés reconnaissant l'état de guerre avec la Turquie.	T.	565
3 déc.	Département à destinataires non désignés.	Mesures propres à combattre l'action de la Turquie sur ses populations musulmanes.	N.	614
11	Département à Washington.	Difficultés pour les agents consulaires français, les religieux et les Français de Jérusalem et de Beyrouth à quitter la Turquie.	T.	647
11	Constantinople à Département.	Conséquences de la proclamation de la guerre sainte.	D.	650
24	Département à Washington.	Mesures de la France à l'encontre des agents diplomatiques turcs.	T.	709

II. – AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE		
1914				
16 août	Manchester, Massachusetts à Département.	Respect des règles de neutralité par les États-Unis.	D.	72
30	Washington à Département.	L'opinion publique américaine et la neutralité.	D.	142
2 sept.	Département à Washington.	La France encourage le vœu de l'ambassadeur des États-Unis, Herrick, d'être maintenu dans ses fonctions à Paris durant toute la guerre.	T.	154
2	Washington à Département.	L'appel du président Wilson recommandant à ses compatriotes le respect de la stricte neutralité américaine.	D.	156
4	*Idem*	L'opinion publique américaine face aux belligérants.	N.	167
13	Département à ministère de la Guerre.	Mission militaire américaine en France.	T.	232
13	Département à Washington.	La France cherche à faire échouer toute tentative de l'Allemagne à négocier un emprunt aux États-Unis.	T.	231
15	Washington à Département.	Efforts des Allemands pour gagner l'opinion publique américaine.	T.	254
		1. POURPARLERS DE PAIX		
1914				
8 août	Département à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Rome, Washington, Madrid, Constantinople, Berne, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Stockholm, Christiania, Sofia, Belgrade, Bucarest, Lisbonne.	Le gouvernement américain se propose comme médiateur en vue d'une paix européenne.	T.	33

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
7 sept.	Washington à Département.	Expectative française devant les approches allemandes en vue de l'ouverture de pourparlers de paix avec médiation américaine.	T.	179
7/8	*Idem*	L'Allemagne demanderait aux États-Unis de servir de médiateur pour des pourparlers de paix.	T.	180
9	Département à Washington.	Le représentant français à Washington doit faire valoir au président des États-Unis qu'aucune tentative de médiation ne peut être envisagée.	T.	189
10	Washington à Département.	La Russie se montre opposée comme la France à toute tentative de médiation.	T.	205
22	*Idem*	Les diplomates français et anglais à Washington affirment leur volonté de ne faire aucune déclaration séparée à leur collègue allemand.	T.	300
24	Département à Londres.	Pourparlers du comte Bernstorff en vue d'une médiation de paix des États-Unis.	T.	313
27 nov.	Département à Washington.	Bruits concernant l'ouverture de négociations de paix entre les belligérants.	T.	580
30	Département à Petrograd, Rome, Madrid, Berne, Washington, La Haye, Copenhague, Christiania et Stockholm.	Éventualité de la préparation d'un plan d'action des pays neutres, sous l'égide des États-Unis et de la Suisse, pour l'ouverture de négociations de paix.	T.	597
30	*Idem*	Les Pays-Bas insistent pour que Wilson entame des pourparlers de paix.	T.	597
		2. Blocus		
1914				
4 août	Département à Saint-Pétersbourg.	Restrictions du commerce concernant les céréales et le pétrole.	T.	13
18	Département à Washington.	Rappel des termes de l'article 18 de la convention V de La Haye qui reconnaît aux citoyens d'un pays neutre la possibilité d'accorder un prêt aux belligérants sans pour autant porter atteinte à sa neutralité.	T.	85
25	Département à destinataires non désignés.	Additif et modification de la Déclaration signée à Londres le 26 février 1909 relative au droit de la guerre maritime.	D.	123

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
7 oct.	Département à Washington.	Assurance du risque de guerre et respect de la neutralité.	T.	368
s.d.	Washington à Département.	Assurance de la bonne volonté américaine et britannique de ne pas agir en matière de législation sur la contrebande sans l'accord de la France.	T.	413
29	Département à destinataires non désignés.	Modification de la liste de contrebande absolue.	N.	446
8 déc.	Département à Washington.	Nécessité de sensibiliser le gouvernement des États-Unis aux problèmes de contrebande.	T.	637
9	Washington à Département.	Compte rendu du 63e Congrès des États-Unis.	T.	641
19	*Idem*	Un journal américain se propose d'entamer une campagne pacifiste à l'occasion de Noël.	T.	694
		3. Propagande des belligérants aux États-Unis		
1914				
10 août	Manchester, Massachusetts à Washington.	Propagande allemande aux États-Unis sur la responsabilité de la France dans l'éclatement du conflit.	D.	47
31	Département à Washington.	Promesse d'envoi du Livre jaune dans la seconde quinzaine de novembre.	T.	145
16 sept.	Washington à Département.	La propagande allemande aux États-Unis trahirait l'avantage militaire des Alliés.	T.	259
25	*Idem*	Inquiétude de l'ambassadeur de France devant les efforts des Allemands pour se gagner l'opinion publique américaine.	D.	320
5 oct.	Département à Washington.	Propagande française aux États-Unis.	T.	359
16/17 nov.	Washington à Département.	Problème de la diffusion du Livre jaune aux États-Unis.	T.	543
24	Département à Washington.	Diffusion du Livre jaune aux États-Unis.	T.	572
7 déc.	*Idem*	Diffusion du Livre jaune aux États-Unis.	T.	629
19	Washington à Département.	Effort nécessaire de la France pour tenter de gagner certains journaux à la cause de l'Entente.	T.	694

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. ACHAT D'ARMES		
1914				
22 août	Département à Athènes.	La France envisage de commander des armes aux États-Unis par l'intermédiaire du gouvernement grec.	T.	106
18 sept.	Londres à Département.	Tentatives de la France d'achat d'armes aux États-Unis.	T.	271
23	Département à Londres.	La France envoie une mission aux États-Unis pour acheter des armes, notamment des fusils Krag-Jorgensen.	T.	303
8 déc.	Washington à Département.	Ferme prise de position des États-Unis au sujet de la vente d'armes.	T.	635
10	*Idem*	Le gouvernement français s'informe sur les possibilités d'achat d'armes aux États-Unis.	T.	645
s.d.	*Idem*	Coût élevé pour la France de l'approvisionnement en armes aux États-Unis.	T.	648
11	*Idem*	Projet de loi américain interdisant la vente des armes et des munitions.	D.	649
		B. AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD		
1914				
4/5 août	Lima à Département.	Stage d'officiers péruviens dans l'armée française.	T.	14
7	Département à Buenos-Ayres.	La France doit renoncer aux livraisons d'armement à l'Argentine.	T.	28
13	Lima à Département.	Rappel du respect des règles de neutralité au Pérou.	T.	62
25	Bogota à Département.	Maintien de la neutralité de la Colombie.	D.	122
3 sept.	Guatemala à Département.	Conséquences de la neutralité du Guatemala sur le commerce des belligérants.	T.	161
7	Département à Santiago.	La France recherche des armes au Chili.	T.	175
14	Pará à Département.	Impressions sur la guerre au Brésil.	D.	245
19	Pétropolis à Département.	Attitude du Brésil sur le plan commercial.	D.	288
29	Mexico à Département.	Neutralité du Mexique.	T.	338
14 oct.	Rio de Janeiro à Département.	Maintien de l'influence française au Brésil par l'intermédiaire des frères maristes.	T.	401

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
16 oct.	Haïti à Département.	Nécessité pour la France de combattre la propagande allemande en Haïti.	D.	410
8 nov.	Mexico à Département.	La France recueille les sympathies du Mexique.	T.	493
30	Département à Londres.	Dans le cadre de la neutralité, les bateaux de guerre des puissances belligérantes devraient quitter les eaux américaines.	T.	594
30	*Idem*	Appel de la France pour que le gouvernement uruguayen respecte ses devoirs de neutralité.	T.	596
9 déc.	Washington à Département.	Problème de la fermeture des eaux de l'Amérique latine et du ravitaillement des belligérants, et manifestations de sympathie de l'Argentine à l'égard de la France au nom du panlatinisme.	D.	642
16	Buenos-Ayres à Département.	Difficultés de la France à s'imposer sur le marché argentin.	D.	672
20	Assomption à Département.	Volonté du représentant diplomatique français au Paraguay de maintenir un état d'esprit favorable à la France.	T.	697
24	Lima à Département.	Intérêt de la France de ne pas laisser la place libre à la propagande allemande au Pérou.	D.	710
		1. Achat d'armes		
1914				
28 août	Santiago à Département.	La France envisage de négocier l'achat d'armes au Chili par l'intermédiaire de l'Équateur.	T.	138
7 sept.	Département à Rio de Janeiro et Buenos-Ayres.	Volonté de la France d'acheter des armes au Brésil et à la République d'Argentine.	T.	176
29	Département à Buenos-Ayres.	La France cherche à acheter des armes à l'Argentine.	T.	335
5 oct.	*Idem*	Tentative française d'achat d'armes au Chili.	T.	356
8	Montevideo à Département.	Tentative de la France d'achat d'armes à l'Uruguay.	T.	374
11	Rio-de-Janeiro à Département.	Achat de mitrailleuses.	T.	387
22	Département à Buenos-Ayres.	Achat d'armes par la France en Argentine.	T.	423
24	Buenos-Ayres à ministère de la Guerre.	Achat par la France de fusils supplémentaires à l'Argentine.	T.	426

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
28 oct.	Pétropolis à Département.	Achat d'armes de la France au Brésil.	T.	434
28	Département à Buenos-Ayres.	Les moyens par lesquels le gouvernement français achète des armes à l'étranger.	T.	436
1er nov.	Département à Athènes.	La France demande à la Grèce de servir d'intermédiaire pour l'achat d'armes à l'Argentine.	T.	456
14	Département à Rio-de-Janeiro.	Mission de Caillaux au Brésil au titre de la Défense nationale.	T.	662
29 nov.	Département à Rio-de-Janeiro.	Achat d'armes par la France au Brésil.	T.	717
31	Rio-de-Janeiro à Département.	Impossibilité pour la France d'obtenir des munitions du Brésil.	T.	723
s.d. Déc.	Buenos-Ayres à Département.	L'Allemagne concurrence la France pour les achats d'armes en Argentine.	T.	693

III. – AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
10 août	Londres à Département.	Éventualité d'une action franco-anglaise au Cameroun et au Togo.	T.	40
10	Département à Londres.	Intervention éventuelle de la France et de l'Angleterre au Cameroun.	T.	44
13	Département à Bruxelles.	Le gouvernement français ne peut demander la neutralisation du Congo français malgré la demande du gouvernement belge.	T.	58
17	*Idem*	La France et l'Angleterre annoncent au gouvernement belge qu'elles ne souhaitent pas la neutralisation du bassin conventionnel du Congo.	T.	78
17	Londres à Département.	La question de la neutralisation dans le bassin du Congo des colonies ou protectorats des puissances belligérantes.	T.	81
24	Département à Bruxelles.	Question du statut international du Congo belge.	T.	114
1er sept.	Londres à Département.	Création de bureaux de renseignements navals dans les colonies anglaises et françaises en Afrique.	T.	148
12	Département à Addis-Abeba et Rome.	Déclaration commune des Italiens, des Anglais et des Français pour sauvegarder la paix en Abyssinie.	T.	220
12	Département à Londres.	L'action franco-anglaise au Togo.	T.	221
19	Cape Town à Département.	L'Union sud-africaine envoie un corps expéditionnaire contre la colonie allemande du Sud-Ouest africain.	D.	287
3 oct.	*Idem*	Efforts du consul de France au Cap pour présenter la France comme potentiellement victorieuse.	D.	353
20	Département à destinataires non désignés.	Expédition franco-anglaise au Cameroun.	T.	420
23	Département à ministère de la Guerre et ministère de la Marine.	Opérations françaises au Togo.	D.	425
29	Département à Monrovia.	Rapports de l'Afrique occidentale française et de la République du Libéria.	D.	445
13 nov.	Département à destinataires non désignés.	Ouverture du Togo au commerce des Alliés.	T.	528

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
27 nov.	Département à ministères de la Guerre et des Colonies.	Action concertée franco-britannique contre l'Est africain allemand.	T.	585
s.d.	Londres à Département.	Révision du compromis d'arbitrage concernant la frontière Wadaï-Darfour.	T.	601
16 déc.	Ministère des Colonies à Département.	Proposition d'installation d'un gouvernement franco-britannique au Cameroun après la conquête.	D.	673
19	*Idem*	Adoption par le ministre des Colonies du point de vue du ministre de Affaires étrangères concernant l'administration du Cameroun.	D.	695
20	Département à ministère des Colonies.	Point de vue français sur l'administration du Cameroun *(suite)*.	Minute	698

IV. – AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
3 août	Département à Rabat.	Problèmes posés par la déclaration de l'état de siège au Maroc.	T.	11
4	*Idem*	Situation à Tanger.	T.	12
6	Tanger à Département.	Problème de la protection militaire de Tanger si la ville était menacée.	T.	24
8	Département à ministère de la Guerre.	Engagement des Tunisiens dans l'armée française.	Minute	36
12	Le Caire à Département.	L'engagement de l'Égypte dans la guerre conformément aux vœux de l'Angleterre.	D.	57
13	Tanger à Département.	Difficulté à maintenir le calme à Tanger, surtout si les Espagnols manifestent trop leur présence.	T.	60
17	*Idem*	Problème du maintien de l'ordre à Tanger et des mouvements que susciterait chez les indigènes une trop importante présence espagnole.	T.	77
18	Tanger à Département.	Problème du maintien de l'ordre et des risques d'une intervention espagnole.	T.	86
18	Tunis à Département.	Participation des Tunisiens aux hostilités.	N.	92
18	Londres à Département.	Attitude du gouvernement britannique face à la question de l'occupation du Maroc par la France et l'Espagne.	T.	89
20	Le Caire à Département.	Le point sur la situation en Égypte par le ministre de France.	T.	98
24	Téhéran à Département.	Impact sur la Perse de la guerre européenne. Pangermanisme et panislamisme.	T.	117
28	Le Caire à Département.	Le représentant au Caire s'inquiète de la latitude laissée aux Allemands et aux Austro-Hongrois en Égypte, notamment en ce qui concerne la mobilisation de leurs réservistes.	T.	135
2 sept.	*Idem*	La question de la neutralité du canal de Suez en temps de guerre.	D.	158
2	Téhéran à Département.	Efforts diplomatiques français pour mettre en garde la Perse contre la propagande allemande et pour l'inciter à se rapprocher de la Russie.	D.	159
3	Tunis à Département.	La position de la France concernant la question de l'interdiction du pèlerinage de La Mecque.	D.	163

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
3 sept.	Téhéran à Département.	La France s'efforce de limiter la compétition économique que se livrent Russes et Britanniques en Perse.	D.	162
8	Département à Londres et Madrid.	Hésitations du gouvernement français quant à l'intervention d'un contingent français et d'un contingent espagnol à Tanger.	T.	184
9	Tanger à Département.	Le représentant diplomatique français à Tanger insiste sur le fait que la décision de faire débarquer un corps franco-espagnol relève des autorités sur place.	T.	191
12	Département à Londres et Pétersbourg.	Déclaration similaire des Britanniques et des Français s'engageant à ne pas toucher aux Lieux saints musulmans en Arabie dans le cas où la Turquie ouvrirait les hostilités contre les Alliés.	T.	222
24	Rabat à Département.	La question de l'interdiction du pèlerinage à La Mecque.	D.	317
30	Département à destinataires non désignés.	Problème de l'interdiction du pèlerinage à La Mecque.	N.	344
8 oct.	Département à Petrograd.	La Triple Entente souhaite que la Perse se maintienne dans une stricte neutralité.	T.	379
19	Londres à Département.	Politique franco-britannique en Syrie.	T.	416
31	Département à Londres.	Problème de la reconnaissance officielle du protectorat français au Maroc par le gouvernement britannique.	T.	451
2 nov.	Alger à Département.	Le gouverneur général de l'Algérie s'informe sur la réalité de la rupture des relations diplomatiques entre la Triple Entente et la Turquie et sur la façon de la présenter aux populations musulmanes.	T.	461
3	Département à Tunis, Rabat et Alger.	Explications à donner aux musulmans des possessions françaises au sujet de l'état de rupture des relations diplomatiques entre la France et la Turquie.	T.	467
5	Tanger à Département.	Impact de l'entrée en guerre de la Turquie sur les populations marocaines.	T.	476
5	Département à Petrograd et Londres.	Problèmes soulevés par la neutralité perse.	T.	475
6	Rabat à Département.	Retour des pèlerins de La Mecque partis du Maroc.	T.	484

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
9 nov.	Alger à Département.	Premières réactions des indigènes d'Algérie à l'annonce des événements de Turquie.	T.	498
10	Département à Tunis et Rabat.	Instructions sur la conduite à tenir envers les populations musulmanes des protectorats.	T.	506
10	Département au Caire, à Tunis et Rabat.	Déclaration officielle du gouvernement français sur les directives administratives à l'égard des musulmans résidant sur le territoire français.	T.	505
10	Département à Alger, Tunis et Tanger.	Le peuple égyptien n'aura pas à assurer le poids de la guerre entre l'Angleterre et la Turquie.	T.	510
12	Rabat à Département.	Répercussion en Algérie et en Tunisie de l'ouverture des hostilités avec la Turquie.	T.	521
14	Département à destinataires non désignés.	Procès-verbal de la première séance de la commission des Affaires musulmanes.	P.V.	534
14	Département à ministère de la Guerre.	Développement d'un mouvement panislamique dirigé contre l'Entente.	D.	533
19	Département à Londres.	Attitude de la France au cas où l'Angleterre annexerait l'Égypte.	T.	552
19	Téhéran à Département.	Le gouvernement persan n'entend pas encore proclamer le djihad.	T.	551
20	Département à Madrid.	La diplomatie française réagit aux publications espagnoles soulignant que l'entrée en guerre de la Turquie a réveillé les sentiments islamiques.	T.	554
28	Rome à Département.	Problème de la réoccupation d'El Barkat par la France dans la mesure où l'Italie devrait engager des troupes en Afrique.	T.	589
1er déc.	Département à destinataires non désignés.	Procès-verbal de la séance du 1er décembre de la commission des Affaires musulmanes.	P.V.	602
4	Département à destinataires non désignés.	État d'esprit des populations en Syrie et au Liban.	MEMO.	620
8	*Idem*	Situation politique à Hodeïdah.	T.	636
10	Londres à Département.	Le gouvernement français est-il favorable au passage de vivres et autres approvisionnements en Palestine ?	T.	644
13	Département à Londres.	Procédure en vue de la reconnaissance du protectorat français au Maroc.	T.	657
14	Londres à Département.	*Idem*	T.	659

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
14 déc.	Département à Londres.	Désir de la France de s'entendre avec la Grande-Bretagne pour adopter une attitude commune à l'égard du monde musulman sous domination française et britannique afin qu'il ne cède pas aux tentatives turques et allemandes pour ébranler leur loyalisme.	T.	665
17	Londres à Département.	Proclamation du protectorat britannique en Égypte et adhésion de l'Angleterre au traité franco-marocain du 30 mars 1912.	T.	678
18	Département à Londres.	La Grande-Bretagne a reconnu le protectorat français sur le Maroc.	T.	682
18	Ministère de la Guerre à Département.	Problème de l'interdiction des journaux étrangers en Tunisie.	N.	688
21	Département à destinataires non désignés.	Adhésion de l'Angleterre au protectorat français sur le Maroc et question du statut de Tanger.	Minute	700
31	*Idem*	Procès-verbal de la séance de la commission des Affaires musulmanes du 31 décembre 1914.	P.V.	727
Déc.	*Idem*	Principales questions traitées par la commission des Affaires musulmanes depuis le début de la guerre.	P.V.	728

V. – ASIE - OCÉANIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
4 août	Département à destinataires non désignés.	Neutralité du Siam.	N.	15
19	Département à Londres et Saint-Pétersbourg.	La France et la Russie posent le problème des dispositions à envisager pour l'action concertée des Alliés en Extrême-Orient.	T.	94
22	Département à destinataires non désignés.	La question de l'intervention de la France en Extrême-Orient.	D.	108
23	Département à Londres.	Question de la coopération franco-britannique en Extrême-Orient.	T.	112
30 sept.	Londres à Département.	La diplomatie française en Extrême-Orient : les questions du concours militaire du Japon en Europe et l'affaire de Kiao-tchéou.	T.	346

A. JAPON

1914				
5 août	Département à Tokyo et Londres.	Souhait de la France de nouer une alliance avec le Japon.	T.	19
5	Tokyo à Département.	Position du Japon face à ses obligations internationales.	T	17
6	Londres à Département.	Les Britanniques envisagent une action éventuelle du Japon contre l'Allemagne en Extrême-Orient.	T.	23
15	Tokyo à Département.	L'ultimatum du Japon à l'Allemagne.	T.	67
18	*Idem*	Possibilité d'une alliance franco-japonaise.	T.	84
7 sept.	Département à Londres, Petrograd et Tokyo.	Hostilité du Japon à l'envoi d'un corps expéditionnaire en Europe.	T.	173
14	Département à Londres et Petrograd.	La Russie accorde une aide militaire au Japon.	T.	237
17	Département à Tokyo.	La question de la création et de l'envoi d'un corps expéditionnaire japonais en France pour participer aux opérations militaires en Europe.	T.	266
17	*Idem*	*Idem.*	T.	267
26	Tokyo à Département.	Question de l'alliance éventuelle entre la France et le Japon.	T.	324

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
27 sept.	Tokyo à Département.	Les réserves relatives au principe d'une alliance entre la France et le Japon.	T.	326
29	Département à Londres.	Modalités éventuelles d'une coopération militaire japonaise sur le théâtre d'opérations en Europe.	T.	337
10 oct.	Tokyo à Département.	Remarques de l'ambassadeur de France au Japon sur les aspects d'une alliance franco-japonaise.	D.	386
3 nov.	*Idem*	Le point sur les relations franco-japonaises.	N.	471
7	*Idem*	La presse japonaise et le soutien militaire des forces japonaises aux Alliés et plus particulièrement à la France.	D.	491
11	Département à Petrograd et Londres.	La presse du Japon se montre favorable à la présence de troupes japonaises dans la poursuite du conflit.	T.	517
22	Tokyo à Département.	Le gouvernement japonais n'est pas favorable à l'envoi de troupes en Europe.	T.	564
30	*Idem*	L'ambassadeur de France au Japon répond à la demande de renseignements du ministère des Affaires étrangères sur les ambitions du Japon.	T.	593
6 déc.	Département à Petrograd.	Devant la volonté marquée des Alliés de réduire l'Allemagne à l'impuissance, la coopération militaire du Japon n'en est que plus souhaitable.	T.	628
9	Londres à Département.	La Grande-Bretagne ne souhaite pas que les Russes et les Français insistent auprès du gouvernement japonais pour qu'il décide d'une participation militaire dans le conflit.	T.	640
12	*Idem*	Le gouvernement britannique demande à la France de ne pas évoquer la question de la coopération militaire du Japon tant que la politique du gouvernement japonais est contestée par la Chambre.	T.	653
15	Département à Londres et Petrograd.	Discordances des points de vue britannique, russe et français pour ce qui concerne le soutien militaire du Japon à la Triple Entente.	T.	668
31	*Idem*	La France demande à son représentant à Tokyo d'intervenir auprès de ses collègues russe et anglais pour poser à nouveau la question de l'intervention du Japon dans le conflit en Europe.	T.	724

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Achat d'armes		
1914				
26 août	Département à Tokyo.	Le gouvernement britannique laisse toute latitude au gouvernement français pour négocier l'achat de fusils au Japon.	T.	127
28	Tokyo à Département.	Achat par la France de fusils japonais.	T.	134
31	Département à Tokyo.	Le ministre français des Affaires étrangères accepte l'offre d'armes en provenance du Japon.	T.	146
2 sept.	Londres à Département.	Question de l'achat d'armes de la France au Japon et de l'opportunité de l'intervention de l'Angleterre comme intermédiaire.	T.	152
9	Département à Tokyo.	Le gouvernement français souhaite obtenir du Japon de l'équipement militaire.	T.	195
12	Tokyo à Département.	Possibilités offertes aux Français d'achat d'armes au Japon.	T.	218
12 oct.	*Idem*	Règlement de l'achat par la France de matériel militaire au Japon.	T.	396
25/26 nov.	Washington à Département.	Problème de la vente de fusils à la France par le Japon.	T.	577
		B. CHINE		
1914				
8 août	Tokyo à Département.	Nécessité de la participation de la France à l'action japonaise de Kiao-tcheou.	T.	32
13	Pékin à Département.	Probabilité d'une attaque japonaise sur Kiao-tcheou.	T.	59
13	*Idem*	La déclaration de neutralité chinoise et les problèmes juridiques qu'elle pose.	D.	64
14	*Idem*	L'intervention japonaise à Kiao-tcheou.	T.	65
17	Département à Tokyo.	La question de la sauvegarde de la neutralité de la Chine dans l'affaire de Kiao-tcheou.	T.	75
17	Département à Pékin.	La France a encouragé le maintien de la neutralité chinoise, notamment dans l'affaire de Kiao-tcheou.	T.	76

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1914				
20 août	Pékin à Département.	La question de la coopération des troupes établies en Chine avec le Japon dans une action à Kiao-tcheou.	T.	97
25	Département à destinataires non désignés.	Position de la France après que le Japon ait manifesté le désir d'agir seul à Kiao-tcheou.	Minute	124
27	Pékin à Département.	L'attitude et l'opinion de la colonie anglaise en Chine à l'heure du conflit.	D.	131
2 sept.	*Idem*	Situation politique et financière de la Chine et attitude des Français de Chine.	D.	157
3	*Idem*	La Chine reste neutre sauf pour ce qui concerne les mouvements de troupes étrangères en particulier dans la région de Kiao-tcheou.	T.	164
13	Département à Pékin.	La France autorise le gouvernement de l'Indo-Chine à exporter des céréales à des colonies chinoises.	T.	224
14	Département à Madrid, Londres, Petrograd et Rome.	L'avance japonaise sur Kiao-tcheou.	T.	241
28	Département à Londres	Coopération de la Triple Entente avec le Japon en Extrême-Orient.	T.	333
3 oct.	Pékin à Département.	La France reste à l'écart de l'intervention des Japonais et des Britanniques en Chine ainsi que des négociations qui en résulteront.	D.	354
31	Shanghaï à Département.	Situation des mobilisables français de Shanghaï.	D.	4
4 nov.	*Idem*	Impact de la guerre sur la concession française à Shanghaï.	T.	473
11	Tokyo à Département.	Manifestations francophiles de la population de Tokyo à la suite de la prise de Kiao-tcheou.	T.	514
14 déc.	Département à Londres, Washington, Petrograd et Pékin.	Problème de la restitution de Kiao-tcheou à la Chine.	T.	666
16	Pékin à Département.	Point de vue français sur les conséquences de la prise de Tsing-tao.	D.	674
19	*Idem*	Commerce allemand de produits français en Chine.	T.	691

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. INDE		
1914				
4 nov.	Calcutta à Département.	État d'esprit en Inde à l'égard des Alliés et plus particulièrement de la France.	D.	474
4 déc.	*Idem*	Situation en Inde.	D.	619
		D. NOUVELLE-ZÉLANDE		
1914				
19 août	Auckland à Département.	La Nouvelle-Zélande entre en guerre aux côtés de l'Angleterre.	D.	95

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1914

(31 JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

1

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Chilhaud-Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 423; 407; 384; 334; 495. *Paris, 31 juillet 1914.*

(*Expédié :* le 1er août, 15 h. 20.)

Les gouvernements belge et suisse ont mobilisé pour défendre éventuellement leur neutralité.

(Guerre 14-18.)

2

M. Boppe, Ministre de France à Nisch,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 747. *Nisch, 1er août 1914, 12 h. 38.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 2, 20 h. 35.)

Le ministre de Bulgarie m'a dit qu'il avait d'ordre de son gouvernement déclaré avant-hier à M. Pachitch que dans le conflit austro-serbe la Bulgarie conserverait sa neutralité. La même déclaration a, d'après mon collègue de Roumanie, été faite à Bucarest.

(Guerre 14-18.)

3

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76 [1].
Secret.

Saint-Sébastien, 1er août 1914, 14 h. 30.
(*Reçu :* 17 h. 30.)

J'ai cru devoir donner succinctement connaissance au ministre d'État qui a repris ce matin la direction de son département ministériel des renseignements contenus dans votre télégramme. Il s'en est montré très ému.

J'ai profité de la circonstance pour lui rapporter l'assurance que le Roi [2] m'avait donnée à plusieurs reprises que nous pouvions en toute sécurité dégarnir notre frontière des Pyrénées. Le ministre d'État m'a répondu en me renouvelant ses espérances.

Je l'ai aussi avisé, conformément à votre dépêche secrète du 29 juillet, que nous avions passé des démarches pour fournitures de vivres et que certains de ces marchés s'exécuteraient par les ports espagnols et aussi que nous exécuterions sans doute les achats sur le territoire espagnol; j'ai ajouté que des achats seraient faits sous le couvert de commerçants privés et que nous comptions sur la bonne amitié espagnole pour ne pas nous créer de difficultés. Le ministre d'État m'a dit qu'il allait de suite en conférer avec le président du Conseil et que je pouvais du reste être assuré de la bonne volonté du gouvernement royal.

(Guerre 14-18.)

4

M. Chilhaud-Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 139.
Chiffré.

Vienne, 2 août 1914, 0 h. 56.
(*Reçu :* 5 h. 25, matin.)

Reçu par le comte Berchtold, j'ai insisté sur les sentiments très conciliants de mon collègue russe et de son gouvernement, grâce auxquels une solution équitable aurait sans doute été trouvée d'un commun accord sans

[1] Document déjà imprimé dans *Documents diplomatiques français*, 3e série, volume XI, Paris 1936, p. 416.

[2] Le roi d'Espagne, Alphonse XIII, dans le télégramme non reproduit n° 86, Saint-Sébastien, 4 août 1914, assure la France de la neutralité de l'Espagne. En outre, le roi propose de faire une tentative en faveur de la paix auprès du Conseil des ministres à Madrid.

l'intrusion dans le conflit du Cabinet de Iserlin qui s'est aussitôt montré menaçant, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, et dont le porte-parole à Vienne est le moins conciliant des négociateurs. « Le gouvernement du tsar ne contribue-t-il pas aussi à aggraver le conflit par sa manière d'en appeler à l'empereur d'Allemagne en même temps qu'il décrétait la mobilisation générale ? », a répondu le comte Berchtold qui, au lieu de poursuivre l'examen des conditions d'un arrangement, n'a plus parlé que de la situation de l'Allemagne vis-à-vis de la France et de la Russie. Mes pressantes instances pour qu'il obtienne de Berlin une abstention momentanée jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'il n'existe pas de terrain d'entente entre Vienne et Pétersbourg se sont heurtées à son découragement.

« La situation est trop peu claire », a-t-il dit en terminant. M. Schebeko, reçu avant moi par le comte Berchtold, avait également constaté ce fâcheux état d'esprit.

En rentrant, j'ai appris par l'ambassade de Russie la déclaration de neutralité de l'Italie : si cette décision n'a pas pour conséquence de faire hésiter l'Angleterre, tout espoir de prévenir une conflagration générale ne serait pourtant pas perdu [1].

(Guerre 14-18.)

5

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 178. *Londres, 2 août 1914, 5 h. 30.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 20 h. 20.)

Dans le Conseil de ce matin on a discuté l'envoi éventuel d'une force anglaise sur le continent. La majorité des ministres a été d'avis qu'étant donné la situation aux Indes et en Égypte, l'Angleterre ne pouvait se démunir des ses forces militaires. En me rendant compte de cette décision, sir Edward Grey m'a dit qu'elle n'impliquait pas un refus absolu d'intervenir à terre mais que le gouvernement se réservait de revenir sur la question suivant le développement du conflit actuel.

En ce qui concerne une intervention navale, sir Edward Grey m'a remis la déclaration dont voici la traduction : « Je suis autorisé à donner l'assurance que, si la flotte allemande pénètre dans la Manche ou traverse la mer du Nord afin d'entreprendre des opérations de guerre contre les côtes françaises ou la marine marchande française, la flotte britannique donnera toute la protection en son pouvoir. Bien entendu cette assurance est donnée sous la réserve que la politique du gouvernement de Sa Majesté sera

[1] Note marginale manuscrite : « Communiqué brièvement en résumé à Londres par télégramme le 2 août. »

approuvée par le Parlement britannique et ne doit pas être considérée comme obligeant le gouvernement de Sa Majesté à agir jusqu'à ce que l'éventualité ci-dessus mentionnée d'une action de la flotte allemande se soit produite. »

Sir Edward Grey m'a prié de tenir cette déclaration secrète jusqu'à ce qu'elle ait été soumise au Parlement.

(À suivre) [1].

6

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 173. *Londres, 2 août 1914, 11 h. 20.*
Secret.

(*Reçu :* 13 h. 20.)

Le Cabinet s'est réuni ce matin avant le Conseil. J'ai mis sous les yeux de sir Edward Grey le texte du traité de Londres de 1867 aux termes duquel les Puissances, y compris la Grande-Bretagne et la Prusse, ont garanti la neutralité du Luxembourg. Je lui ai remis copie de l'article 2 pour qu'il pût en donner connaissance au Conseil et j'ai fait remarquer que le langage de M. de Jagow et la violation du Luxembourg indiquaient certainement le dessein de violer la neutralité belge.

Sir Edward Grey m'a dit qu'hier soir il avait remis à mon collègue d'Allemagne un mémorandum exprimant l'étonnement du gouvernement britannique de la réponse évasive de M. de Jagow alors que la France s'était hâtée de donner des assurances réclamées par l'Angleterre. Dans ce mémorandum il est indiqué clairement que l'opinion anglaise ne supporterait pas une violation de la Belgique. Quant aux manifestations navales de l'Allemagne, sir Edward Grey m'a dit qu'il proposerait au Conseil de déclarer que les forces navales anglaises empêcheraient toute opération contre la France.

(Guerre 14-18.)

[1] La suite du télégramme n'a pas été retrouvée.

7

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 253-255.
Chiffré.

Rome, 2 août 1914, 12 h. 40 - 14 h.

(*Reçu :* 13 h. 55. - 14 h. 45.)

Le Conseil des ministres siégeant à minuit a confirmé d'une façon nette et définitive la neutralité de l'Italie dans le conflit. Le marquis de San Giuliano me l'a annoncé tout à l'heure, je lui ai fait observer qu'au point de vue de l'opinion et pour éviter tout incident il serait bien nécessaire que le gouvernement italien fît une profession publique de neutralité; il m'a répondu que le jurisconsulte du Département était d'un avis contraire, mais que lui partageait mon opinion et qu'il allait en conférer avec le président du Conseil. (1)

Confidentiel.

J'ai tenu en effet à lui faire observer qu'en dehors même de la proclamation de la neutralité de l'Italie, les clauses de nos accords de 1902 prévoient cette neutralité en cas d'agression directe ou indirecte ou de provocation, et trouvaient leur application exacte à l'égard de l'action agressive de l'Allemagne contre nous; il l'a reconnu en disant que ces clauses étaient d'ailleurs en harmonie avec celles de la Triple-Alliance qui déterminaient la neutralité de l'Italie (2).

Chiffré.

J'ai demandé aussi au marquis de San Giuliano s'il était vrai que l'Italie avait l'intention de prendre des mesures militaires. Il m'a répondu que nécessairement dans l'état où se trouvait l'Europe et aussi peut-être au point de vue intérieur, le gouvernement se trouverait sans doute dans la nécessité de rappeler une ou deux classes, mais que cela ne constituait à aucun degré une mobilisation et que le gouvernement n'avait l'intention de prendre des mesures militaires pas plus du côté de la France que du côté de l'Autriche.

(Papiers Barrère.)

(1) Note marginale manuscrite : « Communiqué aux Ambassadeurs par télégramme le 3 août 14. » « Cf. à Londres n° 452. »

(2) Voir télégrammes 580, *Documents diplomatiques français,* 3e série, volume II, Paris 1936, p. 453.

8

NOTE

Régularisation de l'état de guerre,
du point de vue du droit des gens

Lundi matin 2 août 1914.

1. En fait, étant donné la situation suivante : absence de toute déclaration de guerre, ou ultimatum, par l'Allemagne – persistance des relations diplomatiques – invasion du territoire français par l'armée allemande.

Au point de vue du droit des gens, il n'est pas nécessaire de recourir actuellement à une « déclaration de guerre » pour continuer à repousser par la force un adversaire envahisseur qui se livre à des actes de guerre sans déclaration préalable et non équivoque (violation de l'article 1, Convention III, La Haye 1907).

2. Dans un délai, qu'il appartient au gouvernement d'apprécier du point de vue politique et économique, il conviendra de publier une notification constatant que l'Allemagne ayant ouvert les hostilités et continuant à se livrer à des actes de guerre contre la France depuis le 1er août 1914, six heures du matin, l'état de guerre existe entre les deux pays à dater du 1er août 1914, six heures du matin.

3. On peut rappeler à ce sujet, bien que les circonstances ne soient pas identiques, le précédent de la guerre hispano-américaine 1898 : proclamation du président des États-Unis, en date du 25 avril 1898, déclarant que l'état de guerre existe entre les États-Unis et l'Espagne depuis le 21 avril 1898.

(Guerre 14-18.)

9

M. VELTEN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. VIVIANI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 55. *Varsovie, 2 août 1914*

Par ma dépêche nº 54, en date d'hier, j'ai rendu compte à Votre Excellence de la situation en Pologne après le premier jour de la mobilisation générale.

La mobilisation continue de s'effectuer avec ordre et avec calme. La tenue des rares détachements de troupes russes que l'on rencontre en ville paraît excellente. Je suis moins satisfait de l'attitude des Polonais. Certes, les réservistes se présentent en foule aux bureaux de recrutement : ils paraissent calmes et disciplinés, mais ils ne font preuve d'aucun enthousiasme, malgré la publication qui a été faite ce matin de la déclaration de

guerre adressée par l'Allemagne à la Russie et la haine que les Polonais nourrissent généralement contre les Allemands.

La population en ville reste calme, mais manifeste visiblement la plus parfaite indifférence. Le conflit actuel ne semble pas intéresser les masses polonaises. Cette attitude réservée s'explique, je crois, en grande partie par les nombreuses sympathies que compte l'Autriche en Pologne et sur lesquelles j'ai insisté à plusieurs reprises dans ma correspondance.

Non seulement aucune voix ne s'est élevée dans la presse polonaise pour défendre la Serbie contre l'agression autrichienne [1], bien au contraire, dans les conversations privées, la grande majorité des gens se prononce pour l'Autriche contre la Serbie. Avec un véritable manque de sens politique, l'opinion publique ne paraît pas comprendre qu'il s'agit, en réalité, d'un conflit germano-slave, en présence duquel les Polonais doivent prendre position.

Il faut pourtant reconnaître que les sympathies autrichiennes n'ont pas été jusqu'à s'affirmer dans la presse polonaise de Varsovie. À la presque unanimité, les journaux de la ville de ma résidence se sont non seulement déclarés catégoriquement contre l'Allemagne, mais même n'ont pas caché qu'ils désapprouvaient entièrement l'ultimatum adressé par l'Autriche à la Serbie. Un revirement très marqué semble se produire en ce moment dans l'opinion à l'égard de l'Autriche des gens les plus avertis. Parmi la classe dirigeante et dans les sphères éclairées, il n'est plus rare d'entendre des voix autorisées se prononcer ouvertement contre la politique agressive suivie par l'Autriche dans ces dernières années, à l'instigation de l'Allemagne.

Dimanche dernier, au cercle, une des personnalités les plus en vue de l'aristocratie polonaise a pris à partie le vice-consul d'Autriche-Hongrie et lui a dit en ma présence : « Assez de bluff maintenant, nous commençons à en avoir assez de tous ces bruits de sabre. » Ces paroles ont rencontré l'approbation générale autour de moi.

À Varsovie, comme je l'écrivais plus haut, la situation jusqu'ici reste calme, malgré une certaine effervescence bien naturelle causée par la panique financière, les difficultés que l'on éprouve à se procurer les denrées les plus indispensables et aussi la crainte d'une occupation très prochaine par les Allemands. L'interrègne qui séparera le départ des dernières troupes russes et l'arrivée des premières troupes allemandes n'est pas sans inquiéter vivement les esprits. On redoute un soulèvement des masses populaires affamées car la journée d'hier était jour de paye et la plupart des patrons se sont trouvés dans l'impossibilité de faire face au paiement des salaires.

Un groupe de citoyens notables s'est adressé ce matin au Général gouverneur pour lui demander l'autorisation de prendre les premières mesures nécessaires en vue de cette éventualité. Le Général gouverneur a répondu qu'il examinerait leur demande.

(Guerre 14-18.)

[1] 28 juillet 1914 : déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie. 29 juillet : bombardement de Belgrade par les Autrichiens.

10

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 186 *bis*; 187.
Chiffré.

Londres, 3 août 1914, 11 h. 52.
(*Reçu :* 14 h. 30.)

Au sujet de votre télégramme 451.

Sir Edward Grey à qui j'ai communiqué votre télégramme en lui (mot passé) la nécessité absolue qui s'imposait à Votre Excellence de donner aujourd'hui quelques indications sur les intentions de l'Angleterre, m'a dit qu'il ne pouvait dès à présent me renseigner d'une façon précise sur l'ensemble de sa déclaration dont les termes seront arrêtés au Conseil de ce matin et qui d'ailleurs pourront se modifier dans la forme suivant les dispositions de la Chambre des Députés. Mais il m'a autorisé à vous faire savoir que vous pourriez déclarer qu'aujourd'hui même il faisait aux Communes des déclarations sur l'attitude actuelle du gouvernement britannique et que la principale de ces déclarations serait la suivante :

« Dans le cas où l'escadre allemande franchirait le détroit ou remonterait la mer du Nord pour doubler les Iles Britanniques dans le but d'attaquer les côtes françaises ou la marine de guerre française et d'inquiéter la marine marchande française, l'escadre anglaise interviendrait pour prêter à la marine française son entière protection (*full protection*) de sorte que dès ce moment l'Angleterre et l'Allemagne seraient en état de guerre ».

Sir Edward Grey m'a fait observer que la montée d'une opération par la mer du Nord impliquait la protection contre une démonstration dans l'Océan Atlantique.

À mon retour à l'ambassade j'ai eu connaissance de votre communication téléphonique à l'ultimatum allemand adressé à la Belgique. J'en ai fait part immédiatement à sir Edward Grey.

N° 187.
Confidentiel.

Londres, 3 août 1914, s. h.
(*Reçu :* 16 h. 30.)

Au moment où sir Edward Grey partait ce matin pour le Conseil, mon collègue allemand qui l'avait déjà vu hier est venu le prier avec insistance de lui dire que la neutralité de l'Angleterre ne dépendait pas du respect de la neutralité belge. Sir Edward Grey s'est refusé à toute conversation à ce sujet. L'ambassadeur d'Allemagne a adressé à la presse un communiqué disant que si l'Angleterre restait neutre l'Allemagne renoncerait à toute opération navale et ne se servirait pas des côtes belges comme point

d'appui. Je fais répondre que le respect des côtes n'est pas le respect de la neutralité du territoire, que l'ultimatum allemand est déjà une violation de cette neutralité.

11

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. le Général Lyautey, Résident général à Rabat.

T. s. n°. *Paris, 3 août 1914.*
Chiffré [1].

Le *Journal officiel* publie ce matin un décret portant déclaration de mise en état de siège de l'ensemble du territoire français, y compris l'Algérie.

La proclamation de l'état de siège au Maroc pourrait soulever des difficultés avec certaines nations étrangères dont nous avons intérêt à éviter en ce moment les réclamations.

Toutefois si vous estimez utile de prendre pour la zone française du Maroc une mesure analogue, il conviendrait, en vertu des pouvoirs qui vous appartiennent en votre qualité de commandant en chef du corps d'occupation, d'interdire, par voie de loi martiale, tous actes dangereux pour la sécurité de l'armée, tels que transport ou possession d'armes de guerre, propagation de fausses nouvelles, publications ou réunions, etc.

(NS. Maroc.)

12

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. le Général Lyautey, Résident général à Rabat.

T. n° 221. *Paris, 4 août 1914, 11 h. 30.*
Chiffré.

Si par suite de troubles à Tanger un débarquement de troupes anglaises ou espagnoles était effectué, il serait indispensable que nous débarquions un détachement même faible de troupes françaises.

Je recommande à M. Couget de se tenir en contact étroit avec votre résidence générale à ce sujet [2].

[1] Note marginale manuscrite : « non envoyé ».

[2] Discussions sur l'opportunité d'envoyer un détachement de troupes françaises dans l'éventualité d'un débarquement anglais et espagnol à Tanger, dans les télégrammes non reproduits n° 753 *bis*, Rabat, 5 août 1914 à 9 h. 30, n° 83, Tanger, le 6 août 1914, 14 h. 30, reçu le 7 août à 13 h. 15 et télégramme s. n°, 6 août 1914, et une carte de la région de Tanger.

13

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 523. *Paris, 4 août 1914, 9 h. 30 du soir.*
Chiffré.

Veuillez demander d'urgence au gouvernement impérial de prendre des mesures pour interdire l'exportation des céréales et des pétroles. Il serait bien entendu que cette interdiction pourrait être levée en notre faveur chaque fois que nous le demanderions.

(Guerre 14-18.)

14

M. Henry, Ministre de France à Lima,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 37. *Lima, s.d.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 5 août, 9 h. 55.)

Le gouvernement péruvien me prie de solliciter du gouvernement français l'autorisation pour les officiers péruviens accomplissant un stage dans notre armée de faire la campagne avec les unités auprès desquelles ils sont détachés.

J'ai exécuté instructions prescrites de votre télégramme sans numéro reçu le 1er août soir annonçant le décret de mobilisation et celles du n° 34.

Les officiers des deux missions partiront par la première occasion probablement jeudi via Colon [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Notes marginales manuscrites : « communiqué Guerre Marine », « à MM. Piccioni et Gavarry ».

15

NOTE
pour le Journal Officiel

N. *Paris, 4 août 1914.*

Prière d'insérer la note suivante :

Le gouvernement royal siamois a fait savoir au gouvernement de la République française qu'il observera une neutralité absolue pendant le conflit existant entre la France et l'Allemagne [1].

(NS. Siam.)

16

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 213. *Londres, 5 août 1914, 6 h. 15.*
Chiffré.
(*Reçu :* 20 h. 35.)

En réponse à votre télégramme 274, pour le ministre de la Guerre.

Ministère de la Guerre anglais propose ce qui suit : la station de Carnarvon avec 5.800 mètres de longueur d'onde appellera chaque jour la tour Eiffel aux heures suivantes = trois h., neuf h., quinze h., vingt-une h. La communication commencera jeudi 6, à 3 h. du matin. La tour Eiffel devra en accusant réception utiliser 2.500 mètres de longueur d'onde tant qu'un avis contraire ne sera pas envoyé. Jusqu'à nouvel ordre Carnarvon utilisera comme indicatif « 123 » et la tour Eiffel utilisera « F. L. ».

Ministère de la Guerre britannique propose de n'utiliser station de Carnarvon pour les communications avec Pétersbourg [2]. Actuellement la station de Poldhu utilise la longueur d'onde de 2.800 m./. signé : attaché militaire.

[1] Le 3 août, le prince Charoon, ministre du Siam en France, faisait connaître au gouvernement français que le Siam observerait la plus stricte neutralité dans la guerre entre la France et l'empire allemand. Le 19 août, l'observation de la neutralité est étendue à la Grande-Bretagne, la Russie, la Serbie, la Belgique, le Monténégro d'une part, l'Autriche-Hongrie d'autre part.

[2] Par télégramme non reproduit n° 383, Pétersbourg, 7 août 1914, 14 h. 52, reçu 21 h. 55, Paléologue, ambassadeur de France à Pétersbourg, faisait savoir au Département et plus particulièrement à Camille Piccioni, chef du Bureau des Affaires maritimes et navales, que la Russie souhaitait une plus grande facilité dans ses communications avec l'Angleterre grâce à des transmissions directes entre Londres et Pétersbourg par T.S.F.

17

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 18.
Chiffré.

Tokyo, 5 août 1914, 12 h. 35.

(*Reçu :* 12 h. 8.)

J'ai communiqué au ministre des Affaires étrangères informations télégrammes 15 et 16 et l'ai interrogé sur les intentions de son gouvernement. Il m'a répondu que le Japon n'avait pas déclaré sa neutralité pour pouvoir conformer attitude à celle que prendra l'Angleterre. Si l'Angleterre déclare guerre, le Japon interviendra, à la condition que faits de guerre se produisent en Extrême-Orient. Il a ajouté une 2e condition, dans entretien ultérieur avec ambassadeur de Russie, c'est que le Japon en soit sollicité par le gouvernement britannique. Il a déclaré en même temps que, conformément termes alliance, intervention japonaise se manifesterait « automatiquement » si l'Allemagne venait à menacer intérêt anglais en Extrême-Orient. J'ai dit à titre personnel au baron Kato que je souhaitais voir le Japon être amené à participer à la guerre. Il resterait ainsi à moitié inébranlable avec 3 puissances engagées contre l'Allemagne et créerait entre elles alliance conçue dans termes alliance anglaise qui assurerait paix et prospérité du Japon. J'ai fait allusion à l'aide financière que la France a prêtée à la Russie et que le Japon pourrait trouver chez nous. Le baron a paru favorable à ces idées et a répondu que les liens avec la France étaient déjà plus étroits qu'avec les autres puissances, en raison de notre accord 1907 et de notre amitié avec l'Angleterre. Il a ajouté que, dès que l'Angleterre se serait déclarée pour nous, il reprendrait volontiers la conversation. J'avais fait part de ces vues personnelles à l'ambassadeur de Russie qui les croit conformes aux intérêts russes et m'a encouragé à en parler au baron Kato. J'en ai également entretenu l'ambassadeur d'Angleterre qui s'est montré sympathique mais avec la réserve que commande incertitude où il est encore de l'attitude de son pays [1].

(NS. Japon.)

[1] Notes marginales manuscrites : « Transmis aux postes Londres. Pékin. Rome. Madrid. Constantinople. Bruxelles. Belgrade. Communiqué Guerre, Marine. » Le nombre 15 est souligné avec renvoi en marge : « Le télégramme 15 du 2 août annonçait la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. » Le nombre 16 est également souligné avec renvoi en marge : « Le télégramme 16 du 2 août annonçait la violation des frontières françaises par les Allemands. »

18

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 363. *Pétersbourg, 5 août 1914, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 6 août, 2 h. 45.)

L'empereur Nicolas m'a mandé cet après-midi à Peterhof.

« J'ai voulu, m'a-t-il dit, vous exprimer toute ma gratitude, toute mon admiration pour votre pays. En se montrant une si fidèle alliée, la France a donné au monde un exemple inoubliable de patriotisme et de loyauté. Transmettez au gouvernement de la République mes remerciements sincères. » Au cours de l'entretien qui a suivi, l'Empereur m'a déclaré : « Pour obtenir la victoire je sacrifierai jusqu'à mon dernier soldat. Tant qu'il y aura un Allemand sur le sol russe ou sur le sol français, je ne signe pas la paix. » J'ai fait, alors, observer à Sa Majesté que l'armée française va devoir soutenir le choc formidable de 22 corps d'armée allemands et j'ai insisté pour que l'armée russe prenne l'offensive dans le plus bref délai. Le Tsar m'a répondu : « Aussitôt la mobilisation terminée, j'ordonnerai la marche en avant. Mes troupes sont pleines d'ardeur. L'attaque sera menée avec toute la vigueur possible. Vous savez, d'ailleurs, que le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch a un allant extraordinaire. Avant de me congédier, l'Empereur m'a pressé dans ses bras. « J'embrasse en vous, m'a-t-il dit, une chère et glorieuse France. »

19

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 20 et 492 [1]. *Paris, 5 août 1914, 21 h. 35.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 18 [2].

J'approuve le langage que vous avez tenu au baron Kato, et j'estime qu'il y a un intérêt considérable à reprendre et à pousser la conversation, maintenant que l'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne.

Pour votre information, je vous signale l'entretien que le président de la République et le président du Conseil ont eu, pendant le voyage en

[1] Notes marginales manuscrites : « Londres n° 492. Je vous communique le télégramme que je viens d'adresser à Tokyo : (insérer le télégramme ci-dessus). »

[2] Cf. document n° 17.

Russie, avec l'ambassadeur du Japon à Pétersbourg; M. Motono lui a exprimé avec force sa conviction que les relations toujours plus confiantes existant entre la France et le Japon seraient amenées à se transformer en une alliance, qui répond aux intérêts des deux puissances, ainsi qu'à leur système politique.

(NS. Japon.)

20

Destinataires non précisés.

T. nº 55. *Paris, 5 août 1914.*
Secret.

Il a été très confidentiellement communiqué à M. Sazonov qu'en informant l'ambassadeur d'Allemagne de la décision de l'Italie de rester neutre, le marquis San Giuliano a ajouté que l'Italie serait disposée à examiner les moyens de prêter son assistance à ses alliées, si des conditions répondant aux *aspirations italiennes* étaient exactement fixées d'avance.

Sous ces conditions il faudrait vraisemblablement entendre les vues de l'Italie sur le *Trentin et Valona.*

Il a été déclaré à cette occasion à M. Sazonov que l'Italie, ayant peu de chances d'obtenir de l'Allemagne et de l'Autriche ce qu'elle désire, pourrait entrer dans un échange de vues avec nous sur cette base.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a répondu que pour Valona la chose paraissait pouvoir sûrement s'arranger. La question intéresse évidemment surtout la France en sa qualité de puissance méditerranéenne. Il n'a encore donné aucune réponse quant au Trentin, le gouvernement impérial tenant à prendre auparavant l'avis de la France; de son côté, il ne verrait pas d'objection à l'annexion de cette province à l'Italie.

Au cas où tel était également le sentiment du gouvernement de la République, le gouvernement impérial pourrait entamer des négociations confidentielles avec le cabinet de Rome en vue de se renseigner sur l'aide que l'Italie serait en mesure de procurer à la France et à la Russie dans leur lutte contre l'Allemagne et l'Autriche [1].

[1] Note marginale manuscrite : « Le 3 août. M. Iswolski me fait allusion vague à cette possibilité. Signé Pierre de Margerie. »

21

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 494; 535.
Secret.

Paris, 5 août 1914.

(*Expédié :* le 6 août, 1 h. du matin.)

M. Iswolski est venu m'entretenir aujourd'hui des conversations qu'a eues, à deux reprises, avec M. Sazonov, l'ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg au sujet des conditions dans lesquelles l'Italie se montrerait disposée à se joindre à la Russie et à la France dans leur lutte contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Je lui ai répondu que le gouvernement français est d'accord avec le gouvernement impérial pour que des négociations à ce sujet se poursuivent par l'intermédiaire de la Russie sur les bases indiquées à M. Sazonov par l'ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg après entente de notre part avec l'Angleterre.

Si l'Italie prêtait, dans la guerre actuelle, son concours à la Russie, à l'Angleterre et à la France, le gouvernement de la République accepterait très volontiers que, dans le règlement à intervenir, et sans préjudice des revendications nationales de la France, l'Italie obtînt notamment le Trentin et Valona, étant entendu que la Serbie et la Grèce obtiendraient, de leur côté, des satisfactions territoriales sur le littoral de l'Adriatique.

Pour Pétersbourg. – Ce qui précède est réservé à votre information personnelle.

Pour Londres. – Veuillez pressentir les dispositions du gouvernement britannique à cet égard.

Si, comme il y a tout lieu de le penser, il apprécie, comme la Russie et comme la France, le haut intérêt de politique internationale qui s'attache pour les puissances de la Triple Entente, dans les circonstances présentes, au succès de la combinaison présentée par M. Sazonov, sur la suggestion de l'ambassadeur d'Italie à Pétersbourg, il conviendra qu'il le fasse connaître sans retard au gouvernement impérial russe, afin que M. Sazonov puisse poursuivre et mener à bien la négociation avec le marquis Carlotti [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Note marginale manuscrite : « Londres 494. Pétersbourg 535. »

22

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 222. *Londres, 6 août 1914, 1 h.*
Secret.

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 494. Très confidentiel.

J'ai communiqué à sir A. Nicholson votre télégramme relatif aux conversations de l'ambassadeur d'Italie avec M. Sazonov.

Il en a immédiatement envoyé la teneur à sir Edward Grey qui se trouvait au Conseil. Il n'est pas douteux que l'Angleterre se prêtera à une entente avec l'Italie mais à mon avis personnel un accord ne sera possible que si l'on garantit à cette puissance l'obtention de Trieste. Je sais que l'Italie à Gênes et à Trieste deviendra une formidable puissance dans la mer Méditerranée mais comme on peut être sûr que si l'Autriche éprouve des revers les Italiens marcheront sur Trieste et la garderont, il importe qu'ils sachent que nous ne leur opposerons pas de difficultés. À l'heure actuelle tout doit être sacrifié à la dislocation de la Triple Alliance et à l'abaissement de l'Allemagne. L'enjeu de la partie c'est l'existence de la France comme grande puissance, je considère comme indispensable de faire à l'Italie ce qu'on peut appeler « un pont d'or » [1].

(Guerre 14-18.)

23

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 223. *Londres, 6 août 1914, 1 h. 05 du soir.*

(*Reçu :* 15 h.)

Réponse à votre télégramme nº 491 et ... [2].

Sir A. Nicholson m'a dit que l'Angleterre était en ce moment en pourparlers avec le Japon pour régler les conditions d'une action éventuelle contre l'Allemagne en Extrême-Orient.

[1] Cf. télégramme nº 226. Chiffré, Londres, le 6 août 1914, 6 h. 13. Reçu 21 h. 50.
« Suite à mon télégramme nº 222. Très confidentiel.
« Sir Edward Grey est tout disposé à s'associer à des pourparlers avec l'Italie dans le sens où ils sont ouverts avec M. Sazonov. Il a télégraphié à l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg pour le mettre au courant. Il pense qu'on pourrait garantir à l'Italie le Trentin, Valona et Trieste, ce dernier point étant celui qui tient le plus au cœur de l'Italie. »
Cf. document nº 21.

[2] Lacune de texte.

24

M. Couget, Ministre de France à Tanger,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. *Tanger, 6 août 1914, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 7, 3 h. 15.)

La situation devient moins (mot passé) à Tanger. J'ai déjà signalé l'effet du renchérissement des vivres. Certains villages de la zone paraissent accentuer leurs relations avec les insurgés de la zone espagnole. Les intentions de Raissoulé qui réunit une nouvelle méhalla sont douteuses. Quelques protégés allemands se seraient laissés aller à des excitations auprès des indigènes. Je dois ajouter que le chargé d'affaires d'Allemagne, avisé, a immédiatement fait afficher à la porte de sa légation un avis prévenant que tout protégé qui se livrerait à des écarts de langage serait privé de la protection et sévèrement puni. Le commandant Toulat juge indispensable de prendre des mesures de précaution apparentes telles que l'établissement de postes [...] (1) de la ville, la circulation de patrouilles et la préparation des lieux de concentration pour les Européens. Je ne puis que l'approuver. Si, par suite d'incidents locaux ou de nouvelles venues, soit d'Europe soit du protectorat, il fallait en arriver aux mesures prévues dans votre télégramme du 4 août au résident général, il serait désirable, au point de vue local, que l'Espagne n'y participât pas, la présence de ses troupes devant fatalement, de l'avis de tout le monde, avoir des conséquences dangereuses dans la zone (2). Si un mandat ne peut être donné à l'Angleterre seule, on devait spécifier que les troupes métropolitaines espagnoles et françaises se maintiennent dans les limites des secteurs respectifs de leur tabor de police actuel, les troupes anglaises recevant une portion du secteur français. Nos troupes d'occupation pourraient remplacer simplement la compagnie actuelle de tirailleurs marocains qui deviendrait disponible. Pour que l'occupation à trois puisse se faire ainsi, il faut éviter que les Espagnols arrivent les premiers, ce qui ferait naître une violente agitation. Elle devrait donc être effectuée avant que les événements ne viennent à l'imposer d'urgence.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Cf. document n° 11.

25

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 510.
Secret.

Paris, 6 août 1914.

(*Expédié :* le 7 août, 2 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme nº 222 [1].

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'intérêt qu'il y a à disloquer par tous les moyens la Triple Alliance. Trieste est évidemment le point auquel les Italiens attacheront le plus d'importance et il convient qu'ils sachent que nous ne leur opposerons pas de difficultés à cet égard.

Pour vous personnellement.

Il sera bon, dans vos entretiens avec sir Edward Grey, de préciser que les revendications propres à l'Angleterre, à la Russie et à la France – et, pour nous, c'est avant tout l'Alsace-Lorraine – ne pourraient être, à aucun degré, compromises par les avantages qui se trouveraient assurés à l'Italie au moment de la signature de la paix.

(Guerre 14-18.)

26

Londres, 6 août 1914.

Protocole des conventions passées entre l'Amirauté britannique et l'État-Major général de la Marine française

Entre l'Amirauté britannique et le ministre de la Marine française, représenté par le sous-chef de l'état-major de la Marine, il a été convenu ce qui suit :

1º En dehors de la Manche, pour laquelle des conventions spéciales déjà arrêtées sont maintenues, et de la Méditerranée, la direction générale des opérations maritimes appartiendra à l'Amirauté britannique et les forces navales françaises en dehors de ces deux mers seront placées entièrement sous les ordres des commandants supérieurs britanniques.

2º Dans la Méditerranée, la direction générale des opérations appartiendra à la France.

[1] Cf. document nº 22.

Tant que le *Goeben* et le *Breslau* ne seront pas détruits ou capturés, les forces navales anglaises actuellement en Méditerranée coopéreront avec l'Armée navale française à cette destruction, ou capture.

Dès que cette opération sera terminée, les trois croiseurs de bataille et deux ou trois croiseurs cuirassés anglais reprendront leur liberté d'action sauf dans le cas où l'Italie romprait sa neutralité.

Les forces navales méditerranéennes suivantes : 1 ou 2 croiseurs cuirassés, 4 croiseurs légers, 16 contre-torpilleurs et les défenses mobiles de Malte et de Gibraltar seront placés sous les ordres du commandant en chef de l'Armée navale française.

Malte et Gibraltar serviront de bases navales aux forces françaises.

3° La Marine française assurera dans toute la Méditerranée la protection du commerce anglais et français. En particulier elle agira contre les forces navales autrichiennes si la guerre est déclarée entre l'Autriche et la France et assurera, en tout cas, une surveillance rigoureuse de la sortie de l'Adriatique.

Elle surveillera également la sortie du canal de Suez et le détroit de Gibraltar et empêchera l'entrée en Méditerranée des croiseurs ou croiseurs auxiliaires ennemis.

Afin de faciliter la collaboration des deux amirautés, des communications rapides et sûres seront organisées entre le ministère de la Marine française à Paris et l'Amirauté britannique à Londres, par une ligne télégraphique spéciale, et les deux amirautés échangeront toute nouvelle concernant les opérations.

Lorsque le transport des troupes anglaises à travers la Manche sera effectué, les forces navales françaises employées à la protection de ce transport, à l'exception des flottilles de défenses locales, resteront à la disposition de l'Amirauté britannique pour être employées suivant ses plans d'opérations.

Le sous-chef d'État-Major général
de la Marine,

Signé : Schwerer.

Le Premier lord naval,

Signé : Prince de Battenberg.

27

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Rome, 7 août 1914, 7 h. 21.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

J'apprends de bonne source que plusieurs agents allemands sont arrivés ici munis de fonds considérables afin d'exercer une influence sur la presse particulièrement sur celle du Nord de l'Italie. Ils ont fait des offres à des publicistes dont les noms m'ont été cités. Leur but est d'amener un revirement dans l'opinion et d'arriver ainsi à exercer une pression sur le gouvernement. On m'assure que la manœuvre sera dénoncée demain par certains journaux avancés. Les Allemands emploient en ce moment tous les moyens, pressions, promesses, menaces, pour amener l'Italie à sortir de sa neutralité.

(Guerre 14-18.)

28

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jullemier, Ministre de France à Buenos Ayres.

T. n° 20. *Paris, 7 août 1914, 16 h. 30.*
Chiffré.

Il existe dans les chantiers français quatre torpilleurs achevés, construits pour le compte du gouvernement argentin. Conformément à la jurisprudence, ces bateaux n'ayant pas été livrés encore au gouvernement argentin, appartiennent aux constructeurs jusqu'à la livraison et sont saisissables par réquisition entre les mains de ceux-ci. Les besoins urgents, nés de l'état de guerre, obligent la Marine à procéder à cette réquisition. Veuillez d'urgence exposer cette situation au gouvernement argentin en lui exprimant notre profond regret d'être forcés à procéder ainsi, vous lui expliquerez que nous aurions préféré nous entendre directement avec lui pour obtenir une cession amiable, mais que nous avons dû y renoncer, afin de ne pas mettre le gouvernement argentin, qui n'est pas mêlé au conflit, dans une situation délicate au point de vue de sa neutralité.

En ce qui concerne le matériel d'armement canons, tubes lance-torpilles, etc., qui semble appartenir au gouvernement argentin, et qui a été construit par des maisons étrangères, il sera débarqué, soigneusement entreposé et tenu à la disposition dudit gouvernement. Il va de soi que les frais et indemnités raisonnables seront à notre charge, et que nous nous tiendrons à la disposition du gouvernement argentin pour un règlement équitable.

(Guerre 14-18.)

29

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles.

T. nº 72. *Paris, 7 août 1914, 17 h.*
Très urgent. Chiffré.

À la suite de la communication du gouvernement belge, appelant la France à coopérer à la défense de la Belgique, le Commandement en chef a pris ses dispositions pour donner à cette coopération la forme la plus efficace. Un corps français très important est, en ce moment même, en pleine Belgique. Nous avons des blessés et des morts.

Nous considérerions comme fatal pour la défense commune l'octroi d'un armistice qui permettrait aux armées allemandes de modifier leur plan de concentration et d'opérations.

La France ne peut, d'ailleurs, pas supposer que la Belgique, après l'avoir appelée à défendre son territoire, accepte de déposer les armes et de compromettre l'action de nos armées orientée à la suite de la demande belge dans un sens déterminé.

Au reste, cette demande des Allemands pourrait avoir pour la vaillante armée belge les plus périlleuses conséquences, car elle permettrait sans aucun doute aux Allemands d'amener des renforts d'artillerie de siège pour réduire définitivement la place de Liège.

(Guerre 14-18.)

30

M. Bizouard de Montille, Secrétaire des Affaires étrangères à Lisbonne,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 24. *Lisbonne, 8 août 1914, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 4 h. 55.)

Le Congrès réuni extraordinairement a voté par acclamations une loi autorisant le gouvernement à prendre toutes les mesures que comportera la situation. Le président du Conseil a déclaré que le Portugal avait librement choisi l'alliance anglaise et qu'en aucun cas il ne lui serait infidèle. Députés et sénateurs se sont séparés en acclamant la France et l'Angleterre.

Chaque jour de bruyantes manifestations de sympathie se renouvellent devant les légations française et anglaise [1].

31

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. nº 251. *Paris, 8 août 1914, 4 h.*
Secret.

J'apprends de source très digne de foi que l'Autriche et l'Allemagne traitent avec la Turquie pour l'amener à prendre part à la guerre contre la Russie. La Turquie fournirait un corps d'armée sous le commandement de la mission militaire allemande. L'accord serait même déjà conclu et le corps d'armée turc serait déjà prêt. D'après les mêmes renseignements un traité turco-bulgare aurait été également conclu sous les auspices de l'Allemagne. C'est la Serbie qui paierait le prix des interventions turques et bulgares. Avez-vous des renseignements à cet égard ? Dans tous les cas vous prie agir auprès du gouvernement turc pour qu'il ne sorte pas de la neutralité qu'il a déclaré vouloir garder. Elle servira ainsi ses intérêts beaucoup mieux que ne les serviraient des alliances avec l'Allemagne, l'Autriche et la Bulgarie. J'apprends d'autre part que la Turquie serait prête à laisser la

[1] De plus, Daeschner signale, dans un télégramme non reproduit, nº 31, Lisbonne, 14 août 1914, 12 h. 5, reçu à 16 h. 40, que le président du Conseil portugais prend toutes les dispositions pour organiser la coopération militaire aux côtés de l'Angleterre et de la France. Le gouvernement portugais dispense crédits et consignes de guerre à ses troupes et à ses navires militaires et, dans le même temps, des ordres ont été donnés dans les ports, et déjà les navires de commerce allemands réfugiés jusque-là à Lisbonne « ont été interdits dans le haut du fleuve ».

On apprend, par ailleurs, que l'Angleterre avait garanti au Portugal, dès le début du conflit, la défense de ses colonies.

« Au cours de l'entretien que j'ai eu dès mon arrivée à Lisbonne avec le président du Conseil, il m'a fait part du vif désir qu'avait le gouvernement et la nation portugaise tout entière de prendre une part active dans le conflit actuel. Sans vouloir rien faire avant de s'être mis d'accord avec le gouvernement français et surtout avec le gouvernement britannique, le gouvernement de la République prend dès maintenant ses dispositions pour être en mesure d'apporter son concours dès qu'on le lui demandera. L'on travaille à compléter l'armement du contingent de troupes instruites que le Portugal pourrait fournir et le président du Conseil m'a dit être de 60.000 hommes (ce chiffre est certainement exagéré) mais le gouvernement en l'absence du Parlement vient d'ouvrir par décret un crédit de 7 millions de francs pour compléter leur équipement. M. B. Machado voudrait tout au moins que dès maintenant nous procédions comme nous avons fait avec l'Angleterre, c'est-à-dire nous chargions des techniciens d'examiner et arrêter de concert toutes dispositions à prendre. Tout en me montrant (mot passé) aux dispositions du gouvernement portugais, j'ai eu soin de confirmer le président du Conseil dans son souci de ne rien faire sans être d'accord avec son alliée l'Angleterre. Mon collègue anglais que j'ai interrogé à cet égard m'a dit que dès le début du conflit il avait été chargé de déclarer au Portugal que si les colonies portugaises étaient attaquées, l'Angleterre se chargerait de les défendre et de l'inviter à ne pas faire de déclaration de neutralité afin de réserver l'avenir.

Saisie des offres de concours armé par le Portugal, elle n'a pas fait connaître son sentiment. En tout cas les navires de commerce allemands réfugiés à Lisbonne et dont le nombre s'élève à plus de 40 ont été internés dans le haut du fleuve et ont dû (mot passé) appareils T.S.F. La sortie du port est interdite la nuit et les ports et navires de guerre portugais ont ordre de couler tout navire qui tenterait de passer. »

flotte autrichienne, qu'on dit être en route, passer les détroits pour entrer dans la mer Noire. Employez tous vos efforts pour assurer le gouvernement turc à rester neutre et à ne laisser passer les détroits par aucun des belligérants [1].

(Guerre 14-18.)

32

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 20. *Tokyo, 8 août 1914, 6 h. 50.*
Chiffré.
(*Reçu :* 13 h.)

Le baron Kato semble favorable à toute action Kiao-tcheou qui peut être effectuée très rapidement en raison des préparatifs japonais, et le gouvernement délibère à ce sujet dans éventualité, il paraît nécessaire que les navires français placés sous ordres amiral anglais Hong-kong et peut-être troupes françaises Petchili participent à l'action avec les Japonais à côté navires ou troupes anglais. Ce serait porter la plus grave atteinte à notre prestige Extrême-Orient que nous en exclure. Je prie Votre Excellence signaler ce point à Londres. Notre arrangement 1907 nous donne droit invoquer situation spéciale; cependant il y aurait avantage à manifester accord complet des belligérants en invitant aussi Russie à coopérer même manière. – J'ai fait, à titre personnel ces observations à mon collègue d'Angleterre et j'ai ajouté que si l'Angleterre laisse les Japonais intervenir *seuls,* c'était, par l'effet produit, placer Pékin sous leur influence et faciliter extrêmement sorte de protectorat moral sur une grande partie de la Chine. L'Angleterre, la Russie, la France sont désireuses voir Japon enlever Chantoung aux Allemands et le garder, mais il est possible en l'y autorisant, stipuler participation dans l'action militaire qui sauvegarde notre prestige [2].

(NS. Japon.)

[1] Le maintien de la neutralité de la Turquie se heurte aux craintes des Turcs face aux ambitions russes et à leur certitude quant à la supériorité de l'Allemagne sur la France (T. nº 291, Thérapia, 9 août à 11 h. 5, reçu le 10 août à 16 h. 10, et nº 292, Thérapia, 9 août à 10 h., reçu le 10 août à 19 h., reproduits note 1 du document 49 et le nº 457, Thérapia, 8 août). La tentation est donc grande pour les Ottomans de passer un accord avec l'Autriche (T. non reproduit nº 238, Londres, 9 août à 12 h. 25, reçu à 4 h. 35). Dans ces conditions, la France n'aurait d'autre solution que de « laisser traîner les choses en longueur jusqu'à la première bataille » (T. non reproduit nº 292, cité ci-dessus).

Thérapia était la résidence d'été de l'ambassade de France.

[2] Par télégramme nº 28, non reproduit, Tokyo 9 août 1914, 1 h. 30, reçu le 9 à 23 h. 10, Regnault indique que le gouvernement japonais s'apprête à faire voter une résolution concernant la déclaration de guerre du Japon à l'Allemagne, le ministre ayant bien insisté sur le désir de la France de voir l'occupation de Ching-tan. Par télégramme nº 249, non reproduit, Londres, 9 août 1914, 7 h. 30 du soir, reçu 21 h. 50, Paul Cambon confirme à Doumergue, ministre des Affaires étrangères qu'il n'y a pas eu de négociation séparée entre la Grande-Bretagne et le Japon au sujet d'une attaque sur Kiao-tcheou.

33

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs et ministres de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Rome, Washington, Madrid, Constantinople, Berne, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Stockholm, Christiania, Sofia, Belgrade, Athènes, Bucarest et Lisbonne.

T. nos 567, 530, 365 ; 435 ; 194 ; 112 ; 254 ; 64 ; 75 ; 19 ; 64 ; 56 ; 50 ; 58 ; 123 ; 159 ; 42 ; 19. *Paris, 8 août 1914, 15 h. 10.*

Chiffré.

L'ambassadeur des États-Unis est venu hier m'offrir au nom du président Wilson les bons offices du gouvernement américain pour maintenant ou plus tard en vue du rétablissement de la paix européenne. La même démarche a été faite auprès de tous les États engagés dans le conflit.

(Guerre 14-18.)

34

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à Chargé d'affaires français à Washington.

T. no 197. *Paris, 8 août 1914, 23 h. 30.*

Chiffré.

Je réponds à votre télégramme no 218.

Le fait de laisser fonctionner un poste de T.S.F. au service d'un des belligérants tombe sous le coup de l'article 3 de la convention V de La Haye, ratifiée par les États-Unis. De même l'armement d'un navire de guerre belligérant dans un port neutre est prohibé par l'article 8 de la convention XIII de La Haye, également ratifiée.

Veuillez protester énergiquement en demandant au président Wilson de faire respecter les conventions internationales.

D'autre part M. d'Anglade [1] m'avise que le directeur de la douane de New York prétend s'opposer à l'embarquement de mobilisables français et même des approvisionnements destinés à la France. Veuillez rappeler au gouvernement américain qu'aucun texte des conventions internationa-

[1] Georges Bosseront d'Anglade a effectué une carrière consulaire et était consul général à New York depuis le 4 novembre 1913.

les n'a imposé aux neutres l'obligation de ne pas laisser partir hommes et approvisionnements ; et qu'en tout cas si cette interprétation paraissait devoir être maintenue, exigez qu'elle soit appliquée avec une égale rigueur à tous les belligérants.

35

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 534; 439; 571. *Paris, 8 août 1914.*
Secret.

Poursuivant ses pourparlers avec l'ambassadeur d'Italie à Pétersbourg, M. Sazonov a insisté pour que l'Italie prît sans retard une décision. Il pense qu'il serait utile que les représentants à Rome de la Triple Entente fissent le plus tôt possible une démarche dans ce sens auprès du marquis de San Giuliano. Il pense que les détails de l'entente pourraient être confiés aux représentants des quatre puissances à Saint-Pétersbourg, ainsi que le désire, paraît-il, l'Angleterre, sans arrêter la mise à exécution des conditions principales de l'entente. Mes télégrammes précédents vous ont fait connaître les engagements que la Triple Entente prendrait à l'égard de l'Italie [(1)]. Celle-ci, en retour, selon les vues de M. Sazonov, devrait déclarer immédiatement la guerre à l'Autriche, occuper le Trentin et barrer avec sa flotte, l'issue de l'Adriatique à la flotte autrichienne.

À M. Iswolski qui me communique ces informations, j'ai répondu que je partageais le sentiment de M. Sazonov.

Pour Londres. – Veuillez en aviser sir Edward Grey et lui dire que je donne des instructions en conséquence à M. Barrère et à M. Paléologue.

Pour Rome. – Veuillez vous concerter avec votre collègue russe. Je demande à Londres que les mêmes instructions soient envoyées à l'ambassadeur d'Angleterre.

Pour Pétersbourg. – Si l'Italie donne une réponse favorable en principe, vous pourrez entrer en contact avec vos deux collègues pour fixer, dans des conférences définitives avec M. Sazonov, les détails de l'entente.

[(1)] Cf. documents n°s 20; 21; 22; 25.

36

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Messimy, Ministre de la Guerre.

Minute n° 717. *Paris, 8 août 1914.*

Un certain nombre de Tunisiens se sont adressés à mon département en vue de contracter un engagement dans l'armée française pour la durée de la guerre.

Une loi du 13 avril 1910 autorise les sujets tunisiens à contracter des engagements volontaires de 3, 4 ou 5 ans dans les corps français de l'armée métropolitaine et coloniale et dans l'armée de mer.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir s'ils peuvent contracter pour la durée de la guerre des engagements dans nos troupes autres que les régiments étrangers. Il me semble qu'il devrait en être ainsi par conséquence de ladite loi.

(Guerre 14-18.)

37

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 257 et 537. *Paris, 8 août 1914.*
Secret.

(*Expédié :* le 9 août, minuit 30.)

J'ai reçu votre télégramme 284 après vous avoir envoyé mon télégramme 251. Vos renseignements concordent en partie avec les miens. Il ne faut à aucun degré que la France se désintéresse des efforts faits par la Russie pour entraîner les États balkaniques à prendre position du côté de la Triple Entente. Cela peut se faire sans indisposer la Turquie, à qui il est possible de faire entendre que son intégrité et que le respect des Détroits seront plus sûrement assurés par notre groupement que par le groupement opposé. Il paraît, en effet, certain que l'Autriche veut franchir les Détroits. D'autre part, notre consul général à Smyrne [1] nous prévient que les Turcs entravent le départ de nos mobilisés, poursuivent à outrance leur mobilisation qui est dirigée par des officiers allemands et prennent dans sa circonscription des mesures contraires à la neutralité promise.

[1] Jean Colomiès, consul général à Smyrne depuis octobre 1909.

Faites-le observer au gouvernement turc et soutenez *sans réserve* les démarches de votre collègue russe. Je demande à Londres d'en faire autant.

Pour Londres. – J'adresse à l'ambassadeur de la République à Constantinople le télégramme suivant.

Reproduire le télégramme ci-dessus : « Il ne faut à aucun degré... jusqu'à... votre collègue russe. »

Veuillez demander au gouvernement britannique de donner les mêmes instructions à son représentant à Constantinople [1].

(Guerre 14-18.)

38

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 246. *Paris, 9 août 1914, 7 h. 30.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 22 h. 20.)

Mon collègue de Russie a fait hier au Foreign Office les communications identiques à celles mentionnées dans votre télégramme relatif aux pourparlers entre M. Sazonov et le représentant de la Roumanie à Pétersbourg. Dès ce matin sir Edward Grey a télégraphié aux représentants de l'Angleterre à Pétersbourg et à Bucarest que le gouvernement britannique s'associait à la France et à la Russie pour déclarer qu'aucune objection ne serait élevée contre les concessions territoriales promises à la Roumanie.

Quant à la garantie de l'intégrité territoriale de la Roumanie, le gouvernement britannique la donnera mais en stipulant qu'après la guerre cette garantie ne comportera qu'un concours(?) diplomatique. Sir Edward Grey estime que son gouvernement ne peut s'engager à garantir à tout jamais par les armes l'intégrité du territoire roumain.

Lorsque sir A. Nicholson m'a donné connaissance des instructions adressées à Pétersbourg et à Bucarest, j'ai exprimé le regret de cette réserve inutile. Si nous sommes victorieux les modifications territoriales seront fixées par un congrès et un traité qui donnera à la Roumanie toute garantie et stipulera des engagements définitifs. Lorsqu'on demande un concours militaire à une puissance il ne convient pas de faire des réserves. Je renouvellerai mes observations à sir Edward Grey.

[1] Le ministre des Affaires étrangères, Doumergue, dans le télégramme n° 259, non reproduit, Paris, 9 août à 13 h. 30, entend cependant qu'aucune démarche ne soit entreprise auprès du gouvernement ottoman avant accord total avec l'Angleterre.
Cf. n° 31.

39

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Berne, La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm.

T. n°s 76; 21; 68; 52; 59. *Paris, 9 août 1914, 17 h. 45.*
Chiffré.

La France est désormais privée de toute nouvelle directe d'Allemagne. Je vous prie, au cas où la presse de votre résidence en contiendrait, de me faire parvenir le plus souvent possible, en résumé les nouvelles me permettant de me rendre compte de l'état de l'opinion en Allemagne, de ses dispositions à l'égard de la guerre et, d'une façon générale, de tout ce qui vous paraîtrait propre à m'éclairer sur ses intentions, ses moyens d'action et les répercussions de la guerre sur sa politique intérieure.

(Guerre 14-18.)

40

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 260. *Londres, 10 août 1914, 4 h. 25.*
Chiffré.
(*Reçu :* 23 h. 10.)

Réponse à votre télégramme 542. Pour une action commune au Cameroun, sir Francis Bertie a été chargé par un télégramme qui s'est croisé avec le vôtre de vous demander de l'exercer avec l'Angleterre. Pour le Togo, on est prêt à examiner même les termes d'un accord réglant notre intervention à deux [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Note manuscrite : « informer Guerre, Marine, Colonies ».

41

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 45. *Bucarest, 10 août 1914, 4 h. 45.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 11, 13 h. 40.)

Je réponds à vos télégrammes 44 à 47.

Le ministre de Russie n'a pas encore reçu ordre de (mot passé) le projet russe du gouvernement roumain, qui a mandé à Bucarest le ministre de Roumanie à Saint Pétersbourg et l'attend dans deux jours.

Je crains que le gouvernement russe ne veuille aller trop vite. Nous avons déjà eu grand peine à décider le Roi à accepter l'idée de la neutralité et je doute fort qu'il souscrive à une déclaration de guerre contre l'Autriche. D'autre part, n'y a-t-il pas à craindre que si la Roumanie se met en mouvement, la Bulgarie et la Turquie ne profitent de l'occasion pour l'imiter et attaquer la Serbie ou la Grèce ?

Je persiste à penser que, pour le moment, la neutralité roumaine est préférable à son entrée en campagne et que son intérêt – comme le nôtre – est qu'elle garde ses forces pour tenir en respect la Turquie.

En insistant auprès de la Roumanie pour qu'elle prenne les armes contre l'Autriche, la Russie peut essuyer un refus et les relations entre les deux gouvernements s'en ressentiront. N'est-il pas mieux d'attendre que la Roumanie se décide d'elle-même à entrer en action si la Bulgarie ou la Turquie l'y obligent ? Dans ce cas, le Roi lui-même ne pourrait s'opposer à une décision qui répondrait à une situation créée par les agissements de l'Autriche.

Mon collègue anglais, avec qui je me suis entretenu de ces questions, partage ma manière de voir et a télégraphié son sentiment à son gouvernement : le ministre serbe est également partisan de la neutralité [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Cf. télégramme n° 246, document n° 38 de Paul Cambon au ministère des Affaires étrangères défendant ce point de vue.

Par télégramme n° 58, non reproduit, 9 août 1914 à 9 h. 30, reçu à 16 h. et communiqué à l'ambassade britannique, Panafieu insiste sur les négociations entre la Russie et la Bulgarie qui ont entraîné la promesse pour la Russie d'un agrandissement territorial très considérable. Et par télégramme n° 59, non reproduit, Sofia, 9 août 1914 à 7 h. 30, reçu le 10, communiqué à l'ambassade britannique, Panafieu précise que la Bulgarie ne s'opposera pas à la Russie et qu'elle ne veut se lier ni avec la Turquie, ni avec les Austro-Allemands. Panafieu estime que, dans ces conditions, il est permis d'envisager la reconstruction balkanique.

Par télégramme n° 60, non produit, Sofia, 10 août 1914 à 19 h. 30, reçu à 8 h. 35, communiqué par lettre à Londres, Rome, Pétersbourg, Panafieu relève que l'Autriche de son côté exerce une pression sur le gouvernement bulgare en lui faisant aussi des offres territoriales en particulier la Macédoine, mais étant donné que la préoccupation essentielle du gouvernement bulgare reste les dispositions de la Sublime Porte, Panafieu souhaiterait « une démarche énergique des ambassadeurs de la Triple Entente » auprès d'elle pour l'inciter à adopter une attitude moins belliqueuse.

42

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 261. *Londres, 10 août 1914, 7 h. 22.*
Secret.

(*Reçu :* le 11, 1 h. 35.)

Dès la réception de votre télégramme j'en ai fait connaître les indications à sir A. Nicholson qui les a transmises à sir Edward Grey au (...). Dans l'après-midi le marquis Imperiali s'est présenté au Foreign Office mais il s'est borné à parler très vaguement au secrétaire d'État des Affaires étrangères des malheurs de la guerre en ajoutant qu'il serait désirable d'obtenir un arrêt des hostilités. Sir Edward Grey a répondu que le seul moyen de mettre fin à la guerre était de déterminer l'Allemagne à s'arrêter, que personnellement il avait toujours travaillé au maintien de la paix mais que la situation ne pourrait se modifier que lorsque les circonstances actuelles auraient changé. En s'entretenant avec moi des renseignements contenus dans votre télégramme, sir A. Nicholson a émis l'opinion qu'il n'était pas possible que la démarche prescrite à mon collègue italien fût inspirée ou approuvée par l'Allemagne. Il pense que le roi et le marquis de San Giuliano, informés des conversations de leur ambassadeur à Pétersbourg avec M. Sazonov et prévoyant quelque démarche formelle de la Triple Entente, voudraient se dérober sans cependant nous opposer un refus en s'abritant derrière de prétendus pourparlers avec sir Edward Grey dans le but d'arrêter les hostilités. C'est une opinion qui peut être discutée mais en tout cas le marquis Imperiali n'a rien dit de précis; il se réserve peut-être d'y revenir [1].

[1] Par télégramme n° 382, Londres, 19 août 1914, 20 h., reçu, 20 h. 5, Paul Cambon confirme à Delcassé :

« Je réponds à votre télégramme n°s 706, 715. Il n'y a pas de pourparlers entre sir Edward Grey et le marquis Imperiali relativement à des avantages territoriaux à promettre à l'Italie en échange de son concours militaire. Il est vrai que dans des conversations précédentes sir Edward Grey a dit qu'il ne ferait pas d'objection, le moment venu, à des acquisitions sur la mer Adriatique mais aujourd'hui le secrétaire d'État des Affaires étrangères trouve ces marchandages inutiles. Sir Rennell Rodd a reçu pour instructions de ne plus s'y prêter et sir Edward Grey ayant reçu le marquis Imperiali avant-hier lui a dit qu'il n'était possible de parler d'avantages de cette sorte que lorsque l'Italie se serait prononcée pour la Triple Entente : « Quand notre armée aura versé son sang à côté des vôtres, a-t-il dit, vous pourrez prendre part à la liquidation finale. »

Le sentiment régnant ici et qui me semble juste est que le gouvernement italien ne peut s'unir à nous que sous une poussée irrésistible de l'opinion. Cette poussée ne se produira qu'après des succès sérieux de la Triple Entente. »

Par télégramme n° 302, Washington, s. d., Jusserand précisait :

« Je me conformerai avec la plus vive satisfaction aux instructions de Votre Excellence N° 8.

Sir Edward Grey a télégraphié à mon collègue britannique que l'Angleterre était assurément partisan de la paix mais d'une paix conclue avec des (garanties) assurant sa durée et de nature à prévenir notamment le renouvellement de faits comme violation de la neutralité belge. Une telle paix ne saurait être présentement conclue.

Sir C. Spring Rice s'est exprimé dans ce sens aujourd'hui auprès de M. Lansing. »

D'après les télégrammes n°s 261 Londres et 314 Londres, ce télégramme aurait été transmis aux mêmes dates.

43

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 263. *Londres, 10 août 1914, 9 h. 5.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 2 h. 45 du matin.)

M. Sazonov a proposé au gouvernement britannique la déclaration suivante :

1º ayant reçu communication des conditions offertes pour une collaboration active de la Roumanie contre l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre et la France adhèrent à ces conditions.

2º la Roumanie combattra au côté de la Russie contre l'Autriche-Hongrie. L'Angleterre et la France se considéreront comme en guerre avec toute puissance qui pendant ce temps attaquera la Roumanie.

Le Foreign Office a télégraphié à Pétersbourg et à Bucarest que cette déclaration était acceptée sauf la rédaction de l'article premier « in fine » qui devrait être rédigé ainsi : « l'Angleterre et la France ne font pas d'objection à ces conditions » au lieu de « adhèrent à ces conditions ».

À mon avis tout à fait personnel M. Sazonov met trop de précipitation dans ses démarches. Nous savons que l'opinion roumaine est favorable à la Russie mais que le roi Carol se considère comme engagé avec l'Autriche et l'Allemagne par un traité qui remonte à près de vingt ans et qui d'après une confidence qui a été faite serait encore valable pour deux ans. Quels que soient les sentiments de son peuple, le roi ne se décidera pas à manquer à sa parole. J'appréhende une résistance qui peut tout compromettre. Il eût été préférable de s'assurer simplement de la neutralité de la Roumanie et c'est dans ce sens qu'il conviendra d'agir lorsque les ouvertures de M. Sazonov seront écartées comme je le crains.

44

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 574. *Paris, 10 août 1914.*
Chiffré.
(*Expédié :* le 11 août, 16 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a annoncé que l'Angleterre se proposait d'occuper Douala, dans le Cameroun allemand. Il m'a demandé, au nom de son gouvernement, si nous voudrions collaborer avec l'Angleterre dans cette action.

J'ai répondu que nous étions prêts à participer à l'occupation de ce point et des autres ports du Cameroun et qu'il convenait qu'une entente intervînt à ce sujet avec le départ de la Marine.

Pour sa part, la France se propose d'occuper militairement la partie du Cameroun qui est voisine de nos possessions de l'Oubangui et du Chari.

D'autre part, j'ai avisé le comte Granville que le gouvernement de la République était prêt à envoyer dans l'Ouest africain le corps expéditionnaire nécessaire pour l'occuper effectivement; ce corps viendrait de Madagascar [1].

(Guerre 14-18.)

45

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147. *Bruxelles, 10 août 1914.*

« Notre neutralité sera-t-elle respectée ? »

Telle est la question que se posait la Belgique à l'approche du grand conflit international.

Est-ce sur le territoire belge que va se régler, par répercussion du conflit austro-serbe, le formidable différend franco-allemand ?

Les organes gouvernementaux répondaient que, selon toute probabilité, la Belgique n'aurait pas à redouter d'être entraînée dans la tourmente. Et cela pour deux raisons :

1° L'armée belge ayant été considérablement renforcée, ni la France, ni l'Allemagne n'ont intérêt à se mettre à dos une armée de deux cent mille hommes qui pourrait faire perdre à l'assaillant tout le bénéfice d'une attaque brusquée;

2° Les conditions sont différentes de celles qu'on a constatées en d'autres circonstances, par exemple au lendemain d'Agadir. C'était alors la lutte directe entre la France et l'Allemagne. Mais cette fois, l'Allemagne aurait à faire front à l'est contre la Russie, à l'ouest contre la France. Il lui faudrait ensuite se préoccuper de défendre sa frontière maritime contre une attaque possible de la flotte britannique.

Donc, son intérêt immédiat, du moment qu'elle est obligée de diviser ses forces, est de garder sa frontière du sud-ouest de façon à contenir la

[1] Dans une note, non reproduite, 21 août 1914, Berthelot, sans aucun doute, signifie que le gouvernement britannique soulève des questions en ce qui concerne le commandement conjoint de l'expédition au Cameroun ainsi « que les dispositions officielles qu'il y aurait lieu d'envisager au sujet de cette colonie allemande ». (Cf. minutes, Département à Colonies n° 882, 22 août 1914; Département à Londres n° 1225, 22 août 1914 et n° 1227, 22 août 1914, non reproduites. Par une lettre confidentielle, non reproduite, Paris, 25 août 1914, le ministre des Colonies prend note de la décision du Conseil des ministres de confier au général anglais Dobell l'expédition.

France sans se livrer à d'importants mouvements tournants empruntant le territoire belge.

Pour les mêmes motifs, la France s'abstiendra d'entreprendre en Belgique un long et dangereux voyage qui distrairait une part considérable de ses effectifs et la conduirait à se heurter aux grands camps retranchés allemands sur la ligne du Rhin.

D'ailleurs, ajoutait-on, la France et l'Allemagne n'oublient pas le devoir que leur imposent les traités et ont assuré le gouvernement belge qu'elles respecteraient la neutralité de la Belgique. « Le fléau de la guerre », disait un journal officieux à la date du 1er août, « passera donc en trombe à côté de nous, mais en nous épargnant ».

On était fondé, quant aux intentions de la France, à tenir ce langage. Dès le 31 juillet, en effet, j'avais, dans un entretien avec M. Davignon, déclaré que, conformément à ses affirmations antérieures, le gouvernement de la République respecterait scrupuleusement le territoire belge, déclaration que je renouvelai le 1er août, en conséquence de vos instructions.

Au contraire, l'attitude du ministre d'Allemagne restait très ambiguë : il n'avait fait aucune déclaration officielle, mais, me certifiait M. le ministre belge des Affaires étrangères [1], il avait verbalement donné les assurances les plus formelles quant à la volonté de l'Allemagne de respecter également la neutralité du Royaume. Ainsi, ajoutait-il, « des deux côtés le gouvernement royal a tout apaisement ».

À une question que lui posait mon collègue d'Angleterre : « En cas d'agression de l'Allemagne, quelle sera l'attitude du gouvernement belge ? Fera-t-il appel à la garantie des puissances ?

– C'est là, répondit-il, une éventualité qui, ne pouvant se produire, n'a pas encore été envisagée par le gouvernement.

– Mais encore ?...

– Le gouvernement belge a pleine confiance dans la parole de l'Allemagne. »

Cependant, le même jour, le public était informé par un télégramme venu de Londres que l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, ayant demandé à M. von Jagow si l'Allemagne était résolue à respecter la neutralité de la Belgique, le secrétaire d'État aurait dit qu'il n'était pas à même de répondre à cette question.

Le *Journal de Bruxelles* (organe du gouvernement) écrivait à ce propos :

« Nous n'avons pas cru, pour notre part, à l'exactitude de la dépêche anglaise sur ce point. Et nous avons eu raison. »

La même question a été posée par un journal de Bruxelles, le *Soir*, au ministre d'Allemagne à Bruxelles. La réponse du ministre a été aussi rassurante que catégorique. La voici avec demande et réponse :

« Est-il vrai, M. le Ministre, lui avons-nous demandé, que votre gouvernement vous a chargé de faire auprès de notre ministre des Affaires étran-

[1] J. Davignon depuis le 2 mai 1907.

gères une déclaration l'assurant que le territoire de la Belgique sera respecté ?

– Je n'ai pas fait cette déclaration, nous a répondu le Ministre, et personnellement j'estime que je n'avais pas à la faire parce qu'elle était inutile. L'idée a toujours prévalu chez nous que la neutralité de la Belgique ne serait pas violée. Si le ministre de France a fait cette déclaration, c'est que sans doute il a voulu ajouter à la constatation de faits évidents quelques paroles rassurantes. Les troupes allemandes ne traverseront pas le territoire belge. Des événements graves vont se dérouler. Peut-être verrez-vous brûler le toit de votre voisin, mais l'incendie épargnera votre demeure. »

En même temps que paraissaient (2 août) ces lignes, le même journal publiait l'entrefilet suivant :

DÉMENTIS OFFICIELS
DE LA LÉGATION D'ALLEMAGNE
À BRUXELLES

« Dans la nuit de samedi à dimanche étaient arrivées à Bruxelles deux dépêches, l'une paraissant venir de source officielle annonçant que l'Allemagne avait déclaré la guerre à la Russie et *a fortiori* celle d'une déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.

« Dimanche matin, à 11 heures, la légation de l'empire allemand nous a fait la communication téléphonique ci-après, dont l'importance n'échappera à personne :

« La légation allemande dément de la manière la plus formelle qu'une déclaration de guerre aurait été faite par l'Allemagne à la Russie et *a fortiori* celle d'une déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.

« Ces nouvelles sont absolument fausses et nous prions qu'on les démente à l'instant dans les caractères typographiques les plus visibles possible.

« Nous tenons d'une personne venant à l'instant d'Allemagne qu'il n'y a officiellement aucune déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie.

« Nous avons attiré l'attention de notre interlocuteur sur le fait que la dépêche de source anglaise annonçant la déclaration de guerre germano-russe donnait cette nouvelle comme officielle.

« La légation allemande, en réponse, a maintenu plus énergiquement encore son démenti. »

Interrogé ensuite sur la nouvelle de l'entrée d'un régiment de ligne allemand à Luxembourg – nouvelle venue à Bruxelles de divers côtés – notre interlocuteur déclare que la légation ignore tout de cette affaire et ajoute :

« Nous tenons la nouvelle pour aussi fausse que les précédentes et répandue par des gens qui ont intérêt, sans doute, à égarer l'opinion belge et à l'exciter contre l'Allemagne.

« La précision et la concordance des détails reçus à ce sujet à Bruxelles nous obligent cependant à croire que les nouvelles relatives à la présence des troupes allemandes à Luxembourg sont exactes » (éditorial).

Or, tandis que M. de Below Saleke se montrait à ce point fidèle à la consigne qui lui prescrivait de nier l'indéniable, le ministre de Russie à Bruxelles avait en main depuis 24 heures la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie; j'avais également reçu la notification de la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne; le Grand-Duché était entièrement occupé par les troupes allemandes et le soir même, à 7 heures, le diplomate allemand remettait au ministre belge des Affaires étrangères l'ultimatum que l'on sait et auquel, dans le délai fixé (12 heures), le gouvernement royal faisait une réponse si nettement énergique.

C'est dans cette même nuit du 2 au 3 août, et pendant que le Conseil des ministres délibérait sous la présidence du Roi, qu'un Belge se présenta, à 2 heures du matin, à la légation de France et me dit ceci : « Je vous suis envoyé par un officier de l'état-major : les Allemands sont massés à Sittard, se préparant à envahir la Belgique; leurs avions les précèdent » (et en effet à ce moment au-dessus de la légation, dans la direction de l'est, nous apercevions trois lueurs intermittentes). Comme je l'écoutais en silence : « Peut-être, me dit-il, ne me connaissant pas, doutez-vous de moi ? » Il me déclina alors sa qualité d'ingénieur des chemins de fer de l'État. « Vous pouvez me croire, ajouta-t-il, je suis un ami de la France et je déteste les Allemands. Je vous ai averti; ne perdez pas de temps. J'ai l'honneur de vous saluer. » Et il prit congé.

De suite, je téléphonai au ministère des Affaires étrangères, le comte d'Ursel, chef de cabinet du ministre, me répondit. Était-il déjà avisé lui-même ? J'ai lieu de le supposer, car il ne manifesta aucune surprise et me remercia simplement. Je vous télégraphiai alors en même temps que je prévenais mes collègues d'Angleterre et de Russie.

Le 3 août, à 8 heures du matin, je reçus la visite de M. le baron de Gayffier, directeur de la Politique au ministère des Affaires étrangères, qui me donna lecture, mais sans m'en laisser copie, des deux documents précités dont, de mémoire, je vous télégraphiai le sens général.

M. Davignon, que je vis dans la matinée, me parut encore sous le coup de la stupeur indignée qu'avait provoqué chez tous – en particulier chez lui – la duplicité du gouvernement allemand et de son représentant à Bruxelles. Je lui demandai si le gouvernement royal, en cas d'une agression cette fois bien probable, ferait appel au concours des puissances garantes.

« Si vous nous appelez, lui dis-je, soyez assuré que nous marcherons immédiatement – sinon, nous attendrons, à moins que le souci de notre propre défense nous oblige à des mesures exceptionnelles.

– Je ne sais encore ce que nous ferons, me répliqua-t-il, le Conseil va en délibérer. »

Je le revis à midi et demi au sortir de la séance du cabinet. Il me lut la note – dont je pris copie – que j'ai eu l'honneur de vous transmettre par mon télégramme n° 92 et par laquelle « le gouvernement royal remerciait bien sincèrement le gouvernement français de l'appui éventuel qu'il voulait bien lui offrir, mais, ajoutait la note, dans les circonstances actuelles,

nous ne faisons pas appel à la garantie des puissances. Ultérieurement le gouvernement belge appréciera ce qu'il y a lieu de faire. »

Cette détermination paraissait indiquer que, dans la pensée du gouvernement belge, tout espoir d'arrangement n'avait pas disparu.

Mais déjà, l'agence Havas avait publié un résumé de l'ultimatum et de la noble réplique du gouvernement royal; l'émotion était à son comble dans toute la Belgique; l'outrage fait à l'amour-propre national avait surexcité les esprits et partout des manifestations s'organisaient, hostiles à l'Allemagne, à sa politique brutale de mensonge et de traîtrise. L'heure était passée des pourparlers conciliateurs; l'opinion publique se révélait comme une force irrésistible qui balayerait tous les atermoiements et toutes les résistances.

Fût-ce par ordre ou sous une impression de crainte que M. de Below crut devoir publier le soir-même, à 9 heures, une note soi-disant explicative qui semblait avoir pour but de calmer l'opinion alors qu'elle n'était qu'une injure de plus à l'adresse de la Belgique. Il n'avait, disait-il, demandé que l'octroi de certaines facilités dans le cas où l'armée allemande serait obligée de traverser le royaume.

« Si le passage de la Belgique devenait nécessaire, disait-il, on ne pourrait y voir qu'une simple mesure de stratégie. L'Allemagne n'a jamais eu et n'a pas l'intention de faire le moindre mal à la Belgique. Bien au contraire, les sentiments de l'Allemagne envers la Belgique continueront toujours à être empreints de la même sympathie et de la même cordialité. Si les Allemands traversent la Belgique, ce sera uniquement parce qu'ils y auront été obligés par l'attitude de l'adversaire. »

Le ministre ajoutait : « Nous avons demandé à pouvoir faire usage des routes et le libre passage sans obstacle. Nous avons demandé ceci, parce que nous sommes sûrs que l'ennemi est massé de l'autre côté, sur la ligne Givet-Namur. Nous avons des renseignements exacts nous permettant de dire que l'armée française est massée sur cette ligne.

« Tout dernièrement, du reste, notre état-major en a été averti et c'est contre un mouvement français qui menaçait notre aile droite, et pourrait être très dangereux pour notre mobilisation, que nous avons été obligés de faire notre demande. Nous n'avons nullement l'intention de violer la neutralité belge. »

Contrairement à la nouvelle répandue par les journaux, et suivant laquelle le ministre d'Allemagne aurait demandé la disposition des forts de Namur, M. de Below démentait formellement cette information et déclarait que ses sentiments d'affection envers la Belgique étaient toujours les mêmes et qu'il le regretterait beaucoup si les circonstances amenaient l'Allemagne à être obligée de traverser la frontière. « La faute n'en serait pas à nous car nous y aurons été forcés par les circonstances. »

Mais cette fois personne ne se laissa prendre à cette ruse grossière qui, cherchant à donner le change, indiquait que la porte était encore ouverte à un arrangement et, avec une rare inconscience, laissait entendre que sur le terrain de l'honneur il y avait des accommodements possibles.

Le 4 août, à 9 heures du matin, le ministre allemand remettrait au ministre des Affaires étrangères la lettre dont le texte vous a été transmis et par laquelle il annonçait que, par suite du refus de concours du gouvernement royal, le gouvernement impérial se voyait contraint « d'exécuter par la force des armes les mesures de sécurité indispensables vis-à-vis des menaces françaises ».

À 10 heures, le Parlement entrait en séance solennelle et votait, après un discours du Roi et du président du Conseil, toutes les dispositions que commandaient les circonstances. A 3 heures on apprenait la prise de Visé par les Allemands et la marche sur Liège.

À 10 heures du soir le gouvernement royal faisait appel à la garantie des puissances [1].

(Guerre 14-18.)

46

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 555. *Paris, 10 août 1914.*
Secret.

J'apprends de source tout à fait secrète mais absolument sûre qu'à la demande d'une haute personnalité, qui vraisemblablement est le roi d'Italie, le marquis de San Giuliano a chargé le marquis Imperiali de faire auprès de sir Edward Grey de la façon la plus confidentielle une démarche tout à fait extraordinaire dans les circonstances présentes. Imperiali a pour mission de dire à Grey *seul,* et au nom *seul de* San Giuliano, que l'Italie désire (mot passé) la paix avant qu'il n'y ait vainqueur ni vaincu et d'ajouter que seuls le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le gouvernement anglais sont qualifiés pour faire des démarches utiles auprès des gouvernements russe, français et serbe.

Les bases de la paix seraient à établir sur la reconnaissance de l'indépendance réelle et de la souveraineté de la Serbie, sur le maintien du *statu quo* dans les Balkans et en Europe et sur des garanties purement défensives données à l'Autriche contre les agitations de la Serbie sur le territoire austro-hongrois. Ainsi l'Autriche n'aurait pas à retirer sa note à la Serbie et son prestige serait sauvé. La haute personnalité qui a prié San Giuliano de faire cette démarche a déclaré qu'elle ne connaissait pas les intentions du gouvernement allemand quoique en mesure de les connaître, mais le ministre des Affaires étrangères d'Italie a eu l'impression que l'intervention qui lui a été demandée, si elle n'émanait pas formellement de ce gouvernement, devait avec certitude lui être agréable.

[1] Note marginale manuscrite : « Pingaud. Urgent. »

La personnalité qui a mis en mouvement San Giuliano croit que les négociations ne devraient pas suspendre les opérations militaires parce que ce retard serait défavorable à l'Allemagne (?) mais elle estime qu'elles devraient aller vite et aboutir avant que l'un des deux groupements en guerre ait obtenu quelque succès militaire important qui ruinerait toute cette combinaison.

Cette demande, à tout le moins étrange, a certainement pour but d'essayer de détacher l'Angleterre de nous, ou tout au moins à l'amener à retarder l'intervention des troupes qu'elle est en train de faire passer sur le continent pour coopérer à nos côtés aux prochaines opérations militaires. Elle n'est qu'un piège, mais elle prouve cependant que l'Allemagne commence à avoir des doutes sérieux sur la possibilité du succès et à se rendre compte de l'imprudence de son agression.

Il ne peut pas faire de doute pour nous que sir Edward Grey, après les paroles qu'il a prononcées et après le vigoureux discours d'Asquith, ne se refuse nettement d'écouter les propositions qu'est chargé de lui faire Imperiali, mais j'ai tenu à vous prévenir à toutes fins utiles.

Les mêmes renseignements secrets mais sûrs donnent à croire qu'une convention militaire existerait entre l'Allemagne et la Turquie en vue d'une action de celle-ci contre la Russie. Cette convention expliquerait la mobilisation turque actuelle et le maintien de la mission allemande à Constantinople. Ils m'apprennent également que le roi de Roumanie fait de vifs efforts sur son gouvernement et sur son peuple pour le déterminer à prendre part à la guerre en faveur des Autrichiens.

(Papiers Robert de Billy.)

47

Représentant diplomatique français à Manchester, Massachusetts, à M. W. J. Bryan, Secrétaire d'État des États-Unis.

D. s. n°. *Manchester, Massachusetts, 10 août 1914.*

Monsieur le secrétaire d'État,

J'ai été surpris de lire dans les journaux les déclarations que les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche ont cru devoir faire à Votre Excellence au sujet de la façon dont les hostilités se sont engagées. En communiquant leurs déclarations à la presse, les représentants de ces deux puissances ne paraissent pas s'être rendu compte de l'inconvénient de pareilles polémiques s'établissant dans un grand pays neutre entre représentants de puissances étrangères en état de guerre. Ces habitudes n'ont pas été jusqu'à présent celles de la diplomatie. Elles ne seront pas les miennes et j'estime, pour le cas présent, que toute attaque ne mérite pas riposte. Toutefois, je croirais manquer à mon devoir si, ayant eu communication d'affirmations inexactes énoncées devant le chef de la politique

étrangère de ce pays, je ne les rectifiais pas conformément aux faits, tels qu'ils m'ont été communiqués par mon gouvernement.

Les affirmations du chargé d'affaires d'Allemagne à Washington sont d'ailleurs conformes, en substance, aux déclarations écrites de l'ambassadeur de cette puissance au ministre des Affaires étrangères français. M. de Schoen, en demandant, le 4 août, ses passeports et en annonçant que l'empire allemand se considérait en état de guerre avec la France, donnait en effet pour prétexte la constatation par les autorités administratives et militaires allemandes d'actes d'hostilité qui auraient été commis sur territoire allemand par des aviateurs militaires français, accusés d'avoir survolé le territoire de l'Empire et jeté des bombes; l'ambassadeur ajoutait que des aviateurs auraient également violé la neutralité de la Belgique en survolant son territoire.

Le ministre des Affaires étrangères français a immédiatement contesté ces allégations inexactes, rappelant que, dès le 2 août, il avait adressé une note au gouvernement allemand protestant contre les violations caractéristiques de la frontière française commises depuis deux jours par des détachements de troupes allemandes. Le même jour, le ministre des Affaires étrangères français, en invitant l'ambassadeur de la République à Berlin à demander ses passeports, avait chargé celui-ci de protester expressément contre la violation de la neutralité du Luxembourg par les troupes allemandes, signalée par le Premier ministre luxembourgeois, et contre l'ultimatum adressé au gouvernement belge par le ministre d'Allemagne à Bruxelles pour lui imposer la violation de la neutralité de la Belgique et exiger de celle-ci qu'elle lui facilite, sur territoire belge, les opérations militaires contre la France.

Il ressort de ce qui précède, ainsi que des événements postérieurs au commencement des hostilités entre l'Allemagne et la France, que la manœuvre du gouvernement de Berlin, tendant, contre toute évidence, à déplacer du côté de la France, la responsabilité et le fait même de l'agression, n'avait eu d'autre but que d'influencer et de décider l'action du gouvernement de Rome et de détourner à son avantage l'opinion dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire d'État, les assurances de ma haute considération.

(Guerre 14-18.)

48

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 572. *Paris, 11 août 1914, 3 h. 15.*
Secret. Très urgent.

Il est absolument nécessaire que nous puissions sans retard agir sur mer contre l'Autriche et détruire sa flotte. Cette destruction est de nature à déterminer l'Italie à se prononcer en notre faveur. Elle le fera d'autant plus volontiers et d'autant plus vite qu'elle verra l'Autriche plus affaiblie.

D'autre part, en nous plaçant dans l'hypothèse, aujourd'hui peu vraisemblable, où l'Italie se tournerait du côté austro-allemand, la destruction rapide de la flotte autrichienne importe, au premier chef, puisqu'elle mettrait la flotte italienne dans l'impossibilité d'agir et nous rendrait aisément maîtres d'elle. Veuillez je vous prie de toute urgence le faire comprendre au gouvernement anglais.

Il devient de plus en plus évident que l'Autriche paraît redouter considérablement notre action commune sur mer et qu'elle voudrait conserver sa flotte intacte et à l'abri de notre atteinte. C'est, sans doute, dans l'espoir que l'Italie cédant à la pression austro-allemande et se décidant à agir avec la Triplice, les flottes italiennes et austro-allemandes, accrues des deux croiseurs allemands le *Goeben* et le *Breslau*, constitueraient une force navale importante dont il faudrait un très gros effort pour avoir raison.

M. le ministre de la Marine et M. le ministre de la Guerre nous ont convaincu de la nécessité impérieuse d'en finir vite avec la flotte austro-hongroise. Ils sont unanimes à dire que tout retard dans l'exécution pourrait être très préjudiciable au sort de nos armées et des armées russes sur terre. Par ailleurs, l'Autriche pressée par la nécessité de se défendre du côté de Trieste et du Pola et sur la côte dalmate, sera conduite à ramener de ce côté une partie des troupes qui opèrent contre la Russie et se préparent à agir contre nous. La destruction de la flotte autrichienne peut, également, provoquer dans certaines régions de l'Autriche voisines de la Serbie des mouvements insurrectionnels qui nous seraient favorables. Enfin, l'Autriche et l'Allemagne ne pourront plus s'alimenter par Trieste.

Il faudrait donc que nous nous mettions d'accord avec le gouvernement anglais pour donner sans retard aux escadres communes l'ordre d'aller à Antivari qui a été mis à notre entière disposition par le roi du Monténégro et qui est actuellement bloquée par l'escadre autrichienne et pour faire immédiatement contre celle-ci acte de guerre.

Répondez-moi d'urgence en me faisant connaître ce qu'a décidé le gouvernement anglais après votre communication.

(Guerre 14-18.)

49

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 583 et 569. *Paris, 11 août 1914, 10 h.* [1].
Chiffré.

Je vous communique le télégramme que je reçois de M. Bompard.
(Insérer le télégramme de Thérapia n° 291.) [2]

Il me paraît indispensable que le gouvernement russe donne et prodigue au gouvernement turc les assurances les plus précises sur sa ferme intention de ne pas porter atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman. Il faudrait aussi qu'il évitât les mouvements de navires inutiles et dangereux à l'entrée du Bosphore. Ce serait un atout sérieux dans notre jeu si la Turquie prenait

[1] Le même jour à 18 h. 25, Paul Doumergue demande à Saint-Pétersbourg (n° 588), Londres (n° 577) et Constantinople (n° 269) de lui confirmer une information officielle du ministre de la Marine sur la présence aux Dardanelles du *Goeben* et du *Breslau* depuis le 10 août à 18 h. 30.

[2] *Thérapia, le 9 août 1914.*

N° 291. « Depuis huit jours je multiplie mes efforts d'accord avec l'ambassadeur de Russie pour maintenir la Turquie dans la neutralité, comme Votre Excellence m'en donne l'instruction par télégramme 251; je me heurte à l'effroi qu'ont tous les Turcs du succès de la Russie qui équivaut dans leur pensée à la perte de Constantinople sinon même à la dislocation définitive et complète de l'Empire ottoman. Il serait absolument nécessaire de rassurer la Porte à ce sujet; je ne saurais trop insister pour que l'Angleterre et la France, après entente avec la Russie mais sans délai lui donnent des apaisements à cet égard. Il conviendrait en tous cas que l'escadre russe de la mer Noire cessât ses croisières à l'entrée du Bosphore qui sont ici interprétées comme une menace, et comme une menace vaine puisque l'ambassadeur de Russie et moi, malgré la supériorité des forces anglo-françaises dans la Méditerranée, devons faire démarches sur démarches auprès du gouvernement ottoman pour obtenir de lui qu'il s'oppose au passage des navires ennemis dans les Détroits.

L'ambassadeur de Russie avec ses moyens qui diffèrent des miens agit dans le même sens que moi. Il se prête en ce moment à la suite d'une initiative d'Enver Pacha à une conversation vague avec le Grand Vizir sur un remaniement possible de la carte des Balkans. »

N° 292. « Alors que l'Allemagne fait miroiter aux yeux des Turcs les perspectives les plus séduisantes afin d'entraîner la Turquie à sa suite, il est bon d'apporter aussi de notre côté un aliment à l'imagination orientale des hommes d'État ottomans; sinon nous les livrerions entièrement à nos adversaires.

L'ambassadeur britannique est absent et l'Angleterre est paralysée quant à présent à Constantinople par l'irritation extrême provoquée contre elle par la saisie des deux cuirassés ottomans.

Nous avons aussi dans le sens du maintien de la neutralité de la Turquie un excellent concours de l'ambassadeur d'Italie qui prêche d'exemple au gouvernement ottoman avec beaucoup de force et de conviction.

Il n'en est pas moins vrai que les Turcs en immense majorité penchent vers l'Allemagne car ils la croient la plus forte et ils estiment qu'elle est leur bouclier contre la Russie. La prise de Liège a fait une impression profonde sur leur esprit et paraît avoir dissipé les doutes qui s'étaient faits jour un instant sur le triomphe final de l'Allemagne. Nous ne pouvons aujourd'hui que viser à traîner les choses en longueur jusqu'à la première bataille. Si celle-ci tournait contre nos armes je ne crois qu'il serait possible de retenir plus longtemps la Turquie dans la neutralité.

Il y aurait grand intérêt à ce que sans plus attendre les escadres combinées de France et d'Angleterre fissent, s'il est possible, acte de maîtrise de la Méditerranée jusque dans le bassin oriental. S'il était bien clair que la flotte austro-allemande ne peut pas gagner les Dardanelles la Turquie sentirait son impuissance à agir contre la Russie, et, quant à son entente avec la Bulgarie, elle ne paraît pas encore conclue; la Bulgarie semble plutôt se réserver afin de ne prendre parti que plus tard et à coup sûr. C'est le sort des armes de la Russie qui en décidera. »

telles mesures et telle attitude qui affirmeraient à tous sa ferme volonté de ne pas sortir de la neutralité. Je vous prie de vous exprimer dans ce sens auprès du ministre des Affaires étrangères.

50

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles.

T. nº 87. *Paris, 11 août 1914, 11 h. 55.*

Très urgent. Chiffré

Réponse à votre numéro 132 et 169.

Le gouvernement français approuve entièrement la réponse du gouvernement belge à l'ultimatum nouveau de l'Allemagne. Cette réponse est bien celle qu'on pouvait attendre d'un gouvernement et d'un peuple qui ont aussi héroïquement résisté à la violation odieuse de leur territoire. La France continuera à remplir ses devoirs de garante de la neutralité belge et de fidèle amie de la Belgique.

(Guerre 14-18.)

51

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 116. *Athènes, 11 août 1914, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h.)

Le décret de mobilisation de l'armée grecque a été signé hier soir par le Roi. Il sera publié dès que paraîtra en Bulgarie l'ordre de mobilisation annoncé pour aujourd'hui ou demain. On est ici très inquiet, on attend le retour de la Reine qui viendrait apporter son appui aux demandes pressantes de l'Allemagne auprès de la Cour, démarches jusqu'ici sans résultats.

M. Vénizélos que je viens de voir sait que la Turquie mobilise à l'instigation de l'Allemagne. Il m'a déclaré que si la Bulgarie attaquait la Serbie, la Grèce entrerait en ligne contre la Bulgarie.

52

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

D. s. n°. *Paris, 11 août 1914.*

M. Sazonov vient de proposer, par l'intermédiaire des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, aux cabinets de Paris et de Londres de faire par leurs représentants à Rome la déclaration suivante au gouvernement italien.

« Le gouvernement français (anglais) a été tenu informé des conversations privées que M. Sazonov a eues ces derniers jours avec l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Saint-Pétersbourg au sujet d'une accession éventuelle de l'Italie à la Triple Entente. Le gouvernement français (anglais) adhère aux deux propositions formulées par M. Sazonov et qui sont énoncées ci-après :

1. L'armée et la flotte italiennes attaqueront immédiatement l'armée et la flotte austro-hongroises.

2. Après la guerre, le pays de Trentin, les ports de Trieste et de Valona seront annexés à l'Italie. Le gouvernement français (anglais) espère que le gouvernement royal acquiescera aux dites propositions; en ce cas et vu l'urgence, le gouvernement français (anglais) serait reconnaissant au gouvernement royal d'expédier au marquis Carlotti les pouvoirs nécessaires pour arranger avec M. Sazonov les termes de l'accord à intervenir entre l'Italie et les gouvernements de la Triple Entente [1]. »

(Guerre 14-18.)

53

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg et Rome.

T. n°s 595; 606 et 460. *Paris, 12 août 1914, 16 h.*
Chiffré.

Le ministre de la Guerre bulgare a fait connaître à notre attaché militaire que la Bulgarie s'en tient à sa neutralité et s'est refusée à écouter les suggestions autrichiennes contre la Serbie; cependant elle mobilisera les divisions limitrophes du territoire de la Turquie dont la concentration est jugée menaçante : si l'attitude de la Bulgarie se maintient, la Serbie pourra prendre l'offensive.

[1] Cf. document n° 35.

D'autre part l'Autriche cherche à tenter la Bulgarie en lui promettant la Macédoine, Salonique et une partie de la Vieille Serbie, et en lui faisant peur de la Turquie. M. de Panafieu pense qu'une pression de la Triple Entente s'exercerait utilement sur la Porte.

(Guerre 14-18.)

54

M. Labbé, Consul de France à Amsterdam,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 13. *Amsterdam, 12 août 1914, 5 h. 51 (soir).*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

On assure que des (2 gr. faux) français craignent un revirement dans la politique hollandaise en faveur de l'Allemagne; cette opinion me paraît erronée; un ami personnel du président du Conseil me déclarait aujourd'hui que non seulement le président du Conseil serait incapable d'un pareil oubli de ses devoirs mais que l'opinion publique ne le permettrait pas. Les Hollandais répondraient peut-être au passage des Allemands en se repliant, mais cela tient à l'état d'esprit défensif de leur armée et non à leur volonté. La Reine en aidant l'Allemagne risquerait son trône, dit-on à Amsterdam.

(Guerre 14-18.)

55

M. Fontenay, Ministre de France à Durazzo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 121. *Durazzo, 12 août 1914.*

Pour qui n'a cessé de suivre attentivement, durant ces dernières années, l'évolution du problème balkanique, l'attaque de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie n'a pas été une surprise. Elle ne représente, en effet, qu'une étape nouvelle, qui devait se présenter inévitablement dans le mouvement progressif que suit, depuis une dizaine d'années, avec un évident regain d'activité, la poussée germanique vers l'est.

La recrudescence du « Drang nach Osten » s'imposait, inéluctablement, au germanisme depuis que le surplus de sa population et la surproduction de son industrie durent renoncer à trouver des terrains de colonisation et des débouchés suffisants dans l'Afrique du Nord et même dans l'Amérique du Sud. Se retournant alors du côté des Balkans pour passer de là en Asie

Mineure, la poussée germanique vint se heurter au slavisme et, bientôt, d'économique qu'elle fut d'abord, la compétition entre les deux courants ne tarda pas à dégénérer en un formidable conflit de races. Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'un des moments les plus critiques de ce choc entre le slavisme et le germanisme et dont l'importance est devenue si décisive pour l'avenir, que toute l'Europe, Latins et Anglo-Saxons compris, ont été entraînés dans un conflit, au cours duquel les races vont se disputer la suprématie.

Depuis plus de dix ans, l'Autriche-Hongrie, cet infatigable pionnier du germanisme, s'efforce d'ouvrir les voies menant vers les régions balkaniques. L'on a pu voir Vienne multiplier son activité, cherchant tout d'abord à s'implanter en Serbie. Dans ce but la diplomatie austro-hongroise choisit la manière forte : exerçant une pression sévère sur Belgrade; usant sans ménagements de tous les moyens, soit qu'elle prît des mesures de frontière vexatoires, soit qu'elle pesât sur le Cabinet serbe afin qu'il confiât l'armement de l'armée serbe à l'industrie d'un pays qui se proposait de la combattre, soit qu'elle imposât la rupture d'une entente économique intervenue entre la Serbie et la Bulgarie, soit encore qu'elle organisât une guerre douanière désastreuse pour les Serbes. Ce furent ensuite : l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la mobilisation; les menaces de guerre; toutes les mesures prises contre les Slaves du Sud; enfin, la discorde semée entre les gouvernements balkaniques et aboutissant à la dernière guerre. Celle-ci, cependant, ne donna pas les résultats escomptés, elle consacra, au contraire, la victoire des Slaves qui jeta dans la double monarchie le plus redoutable ferment de trouble et de désordre, appelé à se développer avec le temps et à menacer l'unité de la monarchie et l'autorité même des Habsbourg.

Vers quel but final tendait donc cette politique par cet ensemble de faits et d'intrigues ? À rien d'autre qu'à procurer à l'Autriche-Hongrie, ou pour mieux dire au germanisme, une sortie sur la mer Égée, en face même de l'Asie Mineure. Pour y parvenir, la nécessité s'imposait d'occuper la route qui, à travers les Balkans, mène au port tout naturellement désigné de Salonique. Or, c'est vers la réalisation de ce plan que n'ont cessé de converger les efforts combinés des diplomaties allemande et austro-hongroise ainsi que, avec persistance, je me suis appliqué à le signaler au Département, depuis une dizaine d'années, en apportant tous les arguments que me révélait cette politique observée de près.

Dès 1905, j'ai attiré l'attention du Département sur une brochure, publiée alors, par un officier d'état-major de l'armée austro-hongroise et où il était dit, à peu près, ce qui suit : « Notre chemin vers Salonique nous conduira par la vallée de la Morava et si la Serbie s'oppose à la marche de nos armées à travers son territoire, l'épée tirée se dirigera d'abord contre elle. » C'est cette menace ainsi révélée qui me permit d'ouvrir les yeux au gouvernement serbe, de provoquer chez lui un revirement et de le décider à s'adresser à la France pour l'armement de son artillerie, alors qu'il avait déjà été circonvenu par la diplomatie austro-hongroise et qu'il était sur le point de donner ses commandes à la fabrique Skoda, de Pilsen.

Dans cette poussée, d'ailleurs bien préparée et étudiée, vers Salonique une première étape fut l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie. La seconde, déjà escomptée par le germanisme, devait se réaliser à la suite de la dernière guerre balkanique de 1912-1913. Cependant, les résultats ne répondirent pas aux prévisions, ils furent contraires : la Serbie, vainqueur, se plaça en travers du chemin que devait suivre la poussée germanique, elle lui barra la route. Afin de réparer cet échec, dont les conséquences pouvaient devenir si graves, le gouvernement de Sofia fut habilement incité à se jeter dans cette guerre fratricide dont les résultats devaient être si néfastes pour la Bulgarie. On a sans doute reconnu maintenant que la seconde guerre balkanique ne fut organisée et provoquée par les intéressés, qui se tenaient dans la coulisse, que dans le but de débloquer la route de Salonique, de faire tomber ce port entre les mains des Bulgares avec lesquels, ensuite, la diplomatie germanique se fût entendue.

Derechef, contre toute attente, la Serbie sortit victorieuse, plus forte même et le traité de Bucarest consacra ses succès, son extension, sa jonction avec le Monténégro. Dès lors, le chemin direct vers Salonique et vers la mer Égée était perdu pour le germanisme, du moins pour un certain temps, pensait-on à Vienne. La diplomatie du Ballplatz, avec la ténacité qui la caractérise, résolut de sauver de la déroute morale ce qu'elle put; elle arracha alors à la faiblesse de l'Europe la création de l'Albanie. Ce pays nouveau, formé trop en hâte, pour le malheur des Puissances protectices, devait servir à l'Autriche-Hongrie et au germanisme de chemin détourné qui les mènerait toujours vers le même but, vers Salonique. La diplomatie austro-hongroise ne tarda pas, d'ailleurs, à révéler ses intentions quand, lors des pourparlers à Athènes, en vue de la négociation d'un traité de commerce, elle demanda au gouvernement hellénique des facilités lui permettant d'arriver, par une ligne entièrement indépendante de la Serbie, depuis la Dalmatie et l'Herzégovine jusqu'au Pirée et à Salonique, en faisant passer un chemin de fer par Durazzo et Valona. C'était un pis-aller en attendant mieux.

L'artisan, en Autriche-Hongrie, de cette active politique d'expansion vers l'Est, n'était autre que l'archiduc François-Ferdinand, l'héritier du trône, appuyé par le parti militaire, si remuant à Vienne. C'est l'Archiduc qui présida à l'annexion, c'est lui qui insista pour la création de l'Albanie, c'est lui enfin qui se proposait de réaliser le rêve de la diplomatie du Ballplatz en étendant, sans plus tarder, sinon la domination immédiate, du moins l'influence prépondérante de l'Autriche-Hongrie sur le port de Salonique. La disparition si brusque du promoteur de toute cette action risquait d'en compromettre l'achèvement si ses collaborateurs en laissaient retarder la réalisation. Aussi, sans attendre que des changements d'influence eussent affaibli et dispersé le « parti militaire », les collaborateurs de l'archiduc François-Ferdinand, encouragés sans nul doute par Guillaume II, comprirent que leur seule chance de succès consistait à brusquer la solution, s'ils voulaient réaliser le plan élaboré par leur chef : repousser l'obstacle placé en travers de la route du germanisme en marche

vers la mer Égée, écraser la Serbie, conserver ouvert le chemin qui mène à Salonique, en réoccupant le sandjak de Novi-Bazar.

En 1909, j'écrivais au Département que le parti militaire en Autriche-Hongrie, très mécontent de ce qu'il qualifiait ouvertement de « grande faute du comte d'Aerenthal », s'était promis d'en poursuivre, à tout prix, la réparation. La restitution à la Turquie du sandjak de Novi-Bazar fut une erreur que les généraux de l'armée austro-hongroise m'expliquèrent comme un signe précurseur de cette fatigue cérébrale à laquelle devait succomber le diplomate qui en fut l'auteur.

Ce n'est pas sans intention que j'ai dans ce qui précède employé alternativement les termes de germanisme et de diplomatie germanique. Depuis l'annexion, en effet, malgré bien des contestations, j'ai toujours pensé que dans cette poussée vers l'Est de l'Autriche-Hongrie il fallait voir l'encouragement, au moins tacite, sinon la complicité de l'Allemagne, bien que ce point de vue ait été mis en doute par les personnes qui se berçaient de l'illusion de détacher Vienne de Berlin, illusion, on doit le reconnaître maintenant, qui si elle s'était accréditée à Paris et à Londres, eût pu préparer de graves mécomptes. Depuis dix ans, Berlin n'a cessé de jouer dans cette politique orientale du Ballplatz un rôle de meneur, d'inspirateur nullement apparent, mais certainement très actif; feignant aux yeux de l'Europe d'ignorer, de se fâcher, de gronder même, affectant de trouver que Vienne allait trop vite, trop loin, mais, au fond, se réjouissant, ne décourageant pas l'alliée, loin de là, l'assurant de sa fidèle amitié, car l'Allemagne ne pouvait douter que la plus belle part lui reviendrait dans les bénéfices retirés par l'Autriche-Hongrie, lancée en avant, comme de coutume, en sa qualité de pionnier du germanisme.

Cependant le traité de Bucarest causa aux promoteurs de la politique d'expansion du germanisme vers l'Est une trop forte déception, pour qu'ils en considérassent les arrangements comme définitifs. La création de l'Albanie ne représenta pas pour eux une compensation suffisante au mécompte de voir s'établir la jonction de la Serbie et du Monténégro. Ils se réservèrent donc de profiter de la première occasion pour remettre toute la question balkanique sur le tapis, de provoquer au besoin des incidents qui permissent d'annuler un traité qui atteignait dans son intérêt le plus vivant les visées et les espérances du germanisme.

La brutalité avec laquelle l'Autriche-Hongrie jeta le défi à l'Europe, les procédés qui l'accompagnèrent, ne correspondent guère au caractère du comte Berchtold, tel que je le connais depuis longue date. Il faut croire qu'il fut entraîné par la violence de l'assaut que lui livrèrent le parti militaire et les hommes liges de feu l'archiduc François-Ferdinand.

La partie fut allègrement engagée parce que, à Vienne, on comptait fermement sur l'abstention de la Russie. La réserve à laquelle Saint-Pétersbourg avait habitué l'Europe, durant ces dernières années, trompa la diplomatie austro-hongroise. Quant à la complicité de l'Allemagne, elle ressort suffisamment de l'attitude adoptée par la diplomatie de la Wilhelmstrasse au cours des efforts désespérés que firent, dans les derniers jours du mois de juillet les autres grandes puissances, afin d'arrêter le conflit

armé ou au moins de le circonscrire. Guillaume II refusa sa coopération à cette œuvre de paix.

La diplomatie allemande jeta enfin le masque. On peut mesurer la profondeur de sa dissimulation par les préparatifs qu'elle avait faits d'une guerre mondiale, alors qu'elle se donnait comme l'apôtre de la paix. De son seul fait à elle, le conflit entre Slaves et Germains est devenu européen, entraînant dans la lutte les Latins, dont le sentiment de solidarité s'est révélé en présence du danger, et les Anglo-Saxons, rivaux sur mer de la puissance germanique.

Le drame qui se déroule actuellement n'est, en résumé, qu'une résultante de ce conflit de races qui met en présence, dans les Balkans, Germains et Slaves. La conflagration générale actuelle eut pour prélude la dernière guerre balkanique et celle-ci ne fut qu'une conséquence directe de la politique germanique suivie par le comte d'Aerenthal. L'occupation de la Bosnie-Herzégovine prépara la guerre, ainsi que je l'écrivais en 1912, après la mort de cet homme d'État, dont l'œuvre en faisant triompher le germanisme sur le slavisme sema les germes de la guerre qui embrase actuellement toute l'Europe.

(Guerre 14-18.)

56

M. Vianès, Consul général de France à Monaco.
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Monaco, 12 août 1914.*

Tous ceux qui ont approché le prince Albert, depuis son arrivée à Monaco, ont été frappés de voir combien il était affecté par les événements actuels. Pacifiste ardent, fondateur de l'Institut international de la paix, le Prince paraissait convaincu que la période des grandes guerres était bien close, et que le souci d'un recul de civilisation arrêterait les nations les plus batailleuses et les plus avides de conquêtes. Ces sentiments humanitaires et généreux cadraient bien avec son idéologie de savant. Aussi, les déclarations de guerre actuelles ne viennent pas seulement à l'encontre de belles théories, elles brisent ou menacent de briser de vieilles amitiés.

Le prince Albert était, en effet, très fier et très flatté de ses relations avec l'empereur d'Allemagne. C'était pour lui un réel plaisir et une haute satisfaction de vanité d'être invité, chaque année, pendant la grande semaine des régates de Kiel. Et, tout à coup, éclatent les hostilités qui doivent emporter toutes ces relations et forcer le Prince à montrer ses réels sentiments à l'égard de la France. Il paraissait d'autant plus affecté qu'il percevait, au cours des circonstances présentes, une certaine défiance, disons même une certaine suspicion, dans les milieux français, surtout dans les milieux militaires. Il est « plus allemand que français », était

l'appréciation courante. Et on rappelait ses nombreuses visites à l'empereur Guillaume II, le séjour prolongé du baron de Schoen et de sa famille au palais de Monaco pendant les fêtes jubilaires d'avril dernier.

Le Prince a fort bien senti tout cela. Il a voulu réagir et montrer les réels sentiments d'affection qu'il nourrissait à l'égard de notre pays, et alors les gestes se sont multipliés !

C'est d'abord la mise à la disposition de l'Autorité militaire de son yacht ancré dans le port et de son puissant appareil de télégraphie sans fil. C'est ensuite l'offre de son hôpital de Monaco, si scientifiquement aménagé, pour les blessés ou malades de nos armées, ainsi que de son château de Marchais (Aisne). C'est la promesse faite à ses fonctionnaires ou employés de leur payer intégralement leur traitement pendant toute la durée de leur présence sous les drapeaux français. C'est la décision relative au port, qui, pour toutes opérations possibles, doit être considéré par la Marine comme un port français. C'est l'autorisation donnée à la Croix-Rouge française de disposer des hôtels ou villas de la Principauté pour nos soldats évacués. C'est l'expulsion, aussitôt la demande formulée, conformément au précédent de 1870, de tous les sujets allemands ou austro-hongrois.

C'est enfin la présence du prince Albert à une manifestation organisée dans la commune voisine de Beausoleil en l'honneur de notre armée. Voici ce dernier fait :

Lundi 10 août vers 7 heures, le 27e bataillon de chasseurs alpins venant de Menton où il tient garnison et se dirigeant sur Nice, s'arrêtait à Beausoleil pour y passer la nuit. Il comptait 1.712 hommes et 40 officiers. Le président de l'Association amicale des employés français de Monaco, dont le siège est à Beausoleil, se présentait aussitôt au commandant du 27e et le priait, au nom de son groupement, pour le soir même à 9 heures, ainsi que tous ses officiers, à un champagne d'honneur. Le commandant ayant accepté, des invitations furent préparées et portées d'urgence au ministre d'État, au consul général de France, au consul d'Italie, à un certain nombre de notabilités de la colonie française de Monaco et à la municipalité de Beausoleil.

Le prince Albert ayant appris, par hasard, la manifestation qui se préparait, prévint le ministre d'État de son très vif désir de se rendre avec lui à Beausoleil. Ainsi fut fait. Toute la population de la commune, Français et Italiens, et un grand nombre de Français de Monaco, étaient massés devant le lieu de la réunion avec drapeaux, musiques jouant la Marseillaise, l'hymne italien, la Brabançonne, l'hymne à Garibaldi, l'hymne monégasque. La manifestation patriotique était émouvante et grandiose. Lorsque parut l'automobile du Prince venant fêter, avec le ministre d'État, les officiers français, ce fut une ovation délirante et comme certainement jamais le prince Albert n'en avait éprouvé. En haut, dans la salle, l'accueil fut enthousiaste. D'une voix grave, le prince prononça les paroles suivantes :

« C'est la troisième fois que, à vous, après vos frères d'armes, je viens apporter mes vœux.

« En 1859, tout jeune, j'avais onze ans, envoyé par le prince Charles III, mon père, je saluais dans la Principauté le passage des troupes françaises qui allaient victorieusement combattre à Magenta et à Solférino.

« En 1870, je prenais ma place dans la Marine française où j'obtenais la croix de la Légion d'honneur. Aujourd'hui, je salue en vous ceux qui vont défendre la cause de la civilisation et les frontières menacées. »

Joignant le geste à la parole, aux acclamations de tous, le Prince donne l'accolade au commandant très ému, du 27e bataillon.

À la sortie, le prince de Monaco fut encore l'objet d'une superbe ovation.

Il m'a paru intéressant de faire part de tous ces renseignements à Votre Excellence.

(Guerre 14-18.)

57

M. Fouchet, Gérant de l'Agence diplomatique de France en Égypte, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 348. *Le Caire, 12 août 1914.*

Le 6 août, une nouvelle inattendue se propageait au Caire : la proclamation de l'état de guerre en Egypte, par suite du conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne. C'est la nouvelle dont je faisais part au Département dans mes télégrammes nos 41 et 42 en date des 6 et 7 août.

Lors des dernières guerres balkaniques, l'Égypte avait proclamé sa neutralité, bien qu'elle fût placée nominalement sous la suzeraineté de la Porte ; et personne, assurément, ne songeait que le pays pût être amené à se départir de cette attitude dans le conflit actuel. Aussi l'étonnement fut-il considérable.

On répandait le bruit que l'agent diplomatique d'Allemagne lui-même avait déclaré au gouvernement khédivial que l'Égypte était considérée comme belligérante par l'Allemagne. Mais le ministre des Affaires étrangères m'a dit que cette assertion était inexacte, et que des instructions venues de Londres avaient seules motivé l'attitude du gouvernement khédivial. « Nous avons été obligés de nous incliner », m'a avoué Adly Yeghen pacha, avec un regret non dissimulé de la manière dont le gouvernement britannique venait d'agir vis-à-vis de son pays.

La décision de l'Angleterre de faire proclamer l'Égypte belligérante sera en effet moins importante par ses résultats pratiques que par ses conséquences théoriques possibles. Il n'est pas douteux que la Grande-Bretagne, en forçant l'Égypte à prendre parti dans le conflit actuel, n'ait voulu profiter de la circonstance pour affirmer davantage encore sa mainmise sur le pays. C'est bien ce qu'a senti Adly Yeghen pacha. Le lien, si lâche fût-il, qui continuait d'attacher l'Égypte à la Sublime Porte, est sur le point de devenir inexistant. Un pas de plus a été fait sur la voie du Protectorat ou

de l'annexion, à la veille d'un bouleversement probable de la situation internationale.

Les troupes anglaises d'Alexandrie ont donc pris leurs dispositions de combat ; mais on n'a pas été jusqu'à proclamer l'état de siège qui avait été annoncé à Alexandrie. L'Égypte ne court évidemment aucun danger ; et, à moins que le *Goeben*, dont les nouvelles sont incertaines, ne vienne, un instant, lancer quelques obus sur cette dernière ville, la tranquillité ne sera pas troublée. Si les soldats anglais étaient appelés à intervenir à Alexandrie ou au Caire, ce serait plutôt pour se livrer à des opérations de police à l'égard de la population indigène qui, m'assure-t-on, est légèrement surexcitée.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département, à titre documentaire, le texte de la décision prise par le gouvernement khédivial au sujet de l'attitude de l'Égypte dans le conflit anglo-allemand. Il ne me paraît rien contenir de nature à être signalé particulièrement à Votre Excellence [1].

(Guerre 14-18.)

58

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 95. *Paris, 13 août 1914, 0 h. 30.*
Urgent.

Le ministre de Belgique à Paris m'a fait savoir que son gouvernement désirait que la guerre ne fût pas étendue au bassin conventionnel du Congo et m'a demandé si nous avions l'intention de proclamer la neutralité du Congo français, conformément à l'article II de l'acte général de Berlin. Le gouvernement britannique, consulté, a répondu qu'il se réservait d'étudier la question de la neutralisation des colonies européennes du bassin du Congo et qu'il n'avait pris encore aucune décision. D'autre part, il nous a demandé d'exercer avec lui une action commune au Cameroun, concentrant leurs forces à Ekododo dans un but incontestablement offensif. Elles ont réuni à Bouar, nouveau poste fortifié à proximité vallée Ouham et route Bouea au Congo belge, six mitrailleuses et 200 caisses de munitions pour mitrailleuses 100. À Zinga, nos troupes ont trouvé fort approvisionnements, vivres et munitions. Le gouverneur du Gabon me télégraphie que les mesures prises lui permettent de donner assurance du succès de notre offensive sans que la sécurité de la colonie soit troublée et sans que la neutralité du Congo belge soit violée.

[1] Note marginale manuscrite : « M. Fromageot. Renvoyé à M. de [...] pour la suite à donner ? » Le nom de la personne à laquelle la dépêche a été envoyée est illisible.

Pour toutes ces raisons, il ne nous est pas possible de demander la neutralisation du Congo français. Faites-le savoir au gouvernement belge et demandez-lui son concours au moins en ce qui concerne l'utilisation du chemin de fer de Matadi au Stanley Pool qui est absolument nécessaire à notre ravitaillement.

59

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 95. *Pékin, 13 août 1914, 3 h. 55.*
Secret.
(*Reçu :* 13 h. 5.)

D'après des informations sûres et secrètes il paraît certain que les Japonais vont prendre l'initiative d'une attaque sur Kiao-tcheou.

D'autre part les Chinois prétendent que le chargé d'affaires d'Allemagne les a fait approcher en vue de la restitution de Kiao-tcheou à la Chine, de la neutralisation de cette place, du désarmement d'un commun accord des bâtiments de guerre et des troupes qui y sont, moyennant compensations ultérieures. Les Allemands chercheraient à calmer par des pourparlers les appréhensions des Chinois et à gagner du temps [1].

(NS. Chine.)

60

M. Couget, Ministre de France à Tanger,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Tanger, 13 août 1914, 8 h. 23.*
Chiffré.
(*déchiffré :* le 14 août.)

Je remercie Votre Excellence de son télégramme confidentiel n° 79.

L'exécution immédiate des mesures prévues ne me paraît pas désirable. Comme je le disais dans mon rapport du 11 août n° 217, les dispositions prises sur place ont ramené un calme qui paraît pouvoir durer, de l'avis du commandant Toulat et du mien, si la disette ne vient pas compliquer les choses, et qu'un débarquement troublerait. Le commandant Toulat préférerait la simple présence sur rade d'un quelconque de nos navires, s'il était possible. En raison des questions que soulèverait le débarquement, il y a grand intérêt d'après moi à n'y recourir qu'en cas de nécessité

[1] Note manuscrite : « Transmis à Londres, Pétersbourg, Tokyo. »

absolue, aussi voudrais-je que les deux premières compagnies fussent, pour le moment, simplement tenues prêtes à répondre à mon appel dans un endroit comme Oran, par exemple, d'où le transport à Tanger est rapide. Les Espagnols ont renforcé de mille hommes leur poste de la « montagne rouge » pour le cas où des troubles se produiraient. Leur intervention est donc certaine si nous débarquons, et ses conséquences sont à redouter, car je ne crois pas qu'avec l'agitation que l'installation des Espagnols créera dans la zone, la présence de formations territoriales nous assure le degré de sécurité que nous tirons actuellement de notre action politique sur les tribus [1].

(Guerre 14-18.)

61

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs des États-Unis, Italie, Grande-Bretagne et Russie.

T. s. n°. *Paris, 13 août 1914.*
Urgent.

Le gouvernement impérial et royal austro-hongrois a notifié l'établissement d'un blocus partant de Durazzo à Antivari, c'est-à-dire pour partie sur la côte albanaise.

Le gouvernement impérial et royal n'ignore pas que l'Albanie est un État neutre, indépendant, constitué et reconnu par les Puissances et notamment par l'Autriche-Hongrie.

En conséquence, le gouvernement de la République proteste expressément contre une semblable mesure contraire tout à la fois aux engagements spéciaux pris par le gouvernement impérial et royal relativement à l'Albanie et aux principes généraux du droit des gens qui interdisent de bloquer les côtes d'une puissance neutre.

(Guerre 14-18.)

[1] Par télégramme n° 91, urgent, Tanger 15 août 1914, 10 h. 30 du soir, Couget indique au Département : « Mon collègue d'Angleterre informé par son gouvernement des mesures arrêtées par nous pour occuper Tanger me dit avoir télégraphié hier soir pour demander qu'il y soit sursis. Son avis, sans s'être concerté avec moi, est identique à celui que je vous donnais dans mon télégramme 89 du 13 août. »

62

M. Henry, Ministre de France à Lima,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Lima, 13 août 1914.*

(*Reçu :* 9 h. 30.)

Le ministre d'Angleterre a notifié hier au ministre des Relations extérieures que son gouvernement considérait comme une atteinte à la neutralité autorisation appareiller donnée à tout navire de commerce allemand suspect de vouloir se transformer en mer en navire de guerre. Le ministre des Relations extérieures lui a donné l'assurance que l'autorité péruvienne s'opposerait à semblables départs. Les postes télégraphie sans fil installés par la compagnie Telefunken pour le compte du gouvernement péruvien et qui emploie des Allemands seront étroitement surveillés.

63

M. Rifaat Pacha, Représentant diplomatique de la Turquie,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 791. *Paris, 13 août 1914.*

Pour ne laisser aucun doute sur l'attitude pacifique qu'il a décidé d'observer dans les conflits actuels, mon gouvernement m'a chargé d'informer Votre Excellence que la Sublime Porte est résolue de garder la stricte neutralité.

Agréez les assurances de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, Monsieur le Ministre, le très humble et très obéissant serviteur [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Note marginale manuscrite : « faut-il publier au *Journal Officiel* comme pour toutes les autres ? » « oui .»

64

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 305. *Pékin, 13 août 1914.*

J'ai l'honneur de faire parvenir pour ordre à Votre Excellence copie de la déclaration par laquelle le gouvernement chinois a proclamé sa neutralité [1].

Avant la publication de ce document, un fonctionnaire du wai Chiao Pou était venu me consulter sur la forme à donner à la déclaration de neutralité chinoise.

[1] Déclaration du ministre des Affaires étrangères de Chine à Conty, Pékin, 7 août 1914.

« J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence le décret ci-dessous rendu par le président de la République chinoise à la date du 6 août :

« Notre pays entretient des relations d'amitié avec toutes les contrées.

« Malheureusement un conflit ayant éclaté entre l'Autriche et la Serbie la plupart des pays européens sont entrés en guerre les uns contre les autres.

« Je le déplore profondément.

« Tous les pays belligérants ayant conclu des traités perpétuels de commerce et d'amitié avec la Chine, la guerre actuelle est grosse de conséquences pour le commerce de l'Extrême-Orient.

« D'autre part nos nationaux qui résident à l'étranger et qui y ont acquis des propriétés y jouissent de la protection et de toutes sortes de droits et d'avantages.

« Désireux de maintenir la paix de l'Extrême-Orient et d'en assurer les bienfaits à ceux de nos nationaux qui vivent à l'étranger, j'ai décidé d'observer pendant cette guerre européenne la plus stricte neutralité. J'ai promulgué à cet effet un règlement de neutralité.

« Mon ferme espoir est que tous mes sujets s'inspirant de mes sentiments, observent strictement les devoirs de la neutralité conformément aux lois en vigueur en Chine, aux traités et aux principes généraux du droit international.

« Les maréchaux et gouverneurs civils des provinces devront avec tous leurs subordonnés s'efforcer de se conformer aux règles internationales et de maintenir nos bonnes relations avec les pays amis. »

J'espère que Votre Excellence voudra bien porter ce décret à la connaissance du gouvernement français.

Règlement de neutralité
Promulgué par décret n° 112,
en date du 6 août 1914

Article 1. – Les pays belligérants ne pourront s'installer ou livrer bataille en aucun point du territoire chinois ou des eaux territoriales chinoises.

Ils ne pourront se servir d'aucun point du territoire chinois ou des eaux territoriales chinoises comme base pour attaquer l'ennemi.

Article 2. – Les troupes, armes, matériel de train des équipages des belligérants ne pourront transiter sur le territoire chinois ni dans les eaux territoriales chinoises.

Ceux qui enfreindront les dispositions précédentes devront se laisser désarmer par les autorités chinoises qui les retiendront jusqu'à la fin de la guerre.

Article 3. – Si des navires de guerre ou toute embarcation dépendant des escadres, s'étant présentés dans des ports des eaux territoriales où ils ne doivent pas stationner, ne partent pas dès que les autorités locales le leur auront notifié, la Chine pourra ordonner leur désarmement. Les équipages seront retenus en totalité jusqu'à la fin de la guerre.

Article 4. – Si les troupes ou équipages retenus conformément aux articles 2 et 3 manquent de nourriture ou de vêtements, le gouvernement chinois devra leur en fournir dans la mesure de ses moyens. Les dépenses effectuées de ce chef devront être remboursées à la Chine à la fin de la guerre par chacune des puissances concernées.

Article 5. – Tout navire de guerre ou assimilé (bateau se rattachant à une escadre) des belligérants qui, se trouvant dans les eaux territoriales aura obtenu l'autorisation d'y mouiller, ne pourra

La Chine ayant adhéré à la Convention n° V signée à La Haye le 18 octobre 1907, j'avais indiqué qu'une simple référence à cette Convention serait

y stationner plus de vingt-quatre heures. Les autorités chinoises pourront accorder une prolongation de délai en cas de tempête et s'il y a danger à prendre le large, si les réparations d'avaries ne sont pas terminées, si les achats de vivres, combustibles n'étant pas achevés, il est impossible de gagner le port le plus proche de son pays.

Article 6. – En dehors des cas de tempête, danger, réparation d'avaries, si des navires de guerre ou assimilés des belligérants mouillent dans un port, une baie ou un golfe chinois, ils ne devront pas être plus de trois à la fois.

Article 7. – Si des bateaux de guerre ou assimilés se trouvent dans un port chinois, les bateaux qui viendront après dans le port ne pourront y rentrer que vingt-quatre heures après le départ des précédents et avec la permission des autorités navales ou territoriales chinoises.

Article 8. – Les bateaux de guerre ou assimilés des belligérants qui compléteraient leur approvisionnement dans les eaux territoriales chinoises ne pourront charger des provisions en quantités supérieures à celles des temps de paix.

Ils ne pourront également pas augmenter leur force combative.

Article 9. – Les bateaux de guerre ou assimilés des belligérants ne pourront arrêter les navires de commerce dans les eaux territoriales chinoises.

Ils ne pourront amener dans les ports chinois les bateaux qu'ils auront capturés.

Exception est faite pour les cas où le bateau évite une tempête, répare des avaries, achète les fournitures indispensables à la navigation et véritablement se trouve dans un cas de force majeure. Il devra néanmoins quitter le port sitôt ses « affaires terminées ».

Néanmoins pendant qu'il est au mouillage le bateau ne pourra faire débarquer les prisonniers ni mettre en vente les navires capturés ou tout ce qui peut provenir de la prise.

Si des navires de guerre ou assimilés des belligérants ne se conforment pas aux stipulations précédentes, la Chine pourra relâcher les bateaux capturés ainsi que les prisonniers, retenir les équipages, confisquer les embarcations et les prises.

Si les troupes des combattants amènent des prisonniers en territoire chinois ou si ses prisonniers s'enfuient à l'intérieur du territoire, la Chine les relâchera immédiatement et d'autre part retiendra les troupes.

Article 10. – Les restrictions des articles 3, 5 et 6 ne s'appliquent pas aux bateaux de guerre des belligérants qui se consacreront exclusivement à des recherches scientifiques ou à des œuvres religieuses ou charitables.

Article 11. – Les belligérants ne pourront pas constituer sur le territoire chinois ni dans les eaux chinoises des troupes ou des escadres. Ils ne pourront y établir des bureaux de recrutement ni constituer des tribunaux de prises. Ils ne pourront pas bloquer les ports chinois.

Article 12. – Les gardes des légations établies à Pékin, les troupes cantonnées entre Pékin et Shan-Hai-Kouan le sont en vertu du traité de paix du 7 septembre 1901 (25. 7e lune, 27e année de Kouang Hsiu). Elles devront continuer à se conformer au Traité et ne pourront prendre part à la guerre actuelle. Il en sera de même pour toutes les autres troupes cantonnées sur d'autres points du territoire chinois. En cas de non-observation des stipulations qui précèdent, la Chine pourra retenir les troupes et les désarmer jusqu'à la fin de la guerre.

Article 13. – Les belligérants ne pourront s'emparer des biens des Chinois résidant dans leurs contrées; ils ne pourront les contraindre à s'enrôler comme soldats. En cas de nécessité la Chine pourra envoyer des navires de guerre pour les protéger ou les rapatrier.

Article 14. – Si des belligérants violent le règlement de neutralité chinoise, la Chine, ayant pris toutes les mesures en son pouvoir afin de les en empêcher, ne pourra être considérée comme ouvrant les hostilités.

Article 15. – Les Chinois habitant en territoire chinois ou dans les eaux territoriales chinoises ne pourront aller prendre du service dans les pays belligérants ou s'engager comme matelots à bord des navires de guerre et bateaux dépendant des escadres des belligérants. Ils ne pourront prendre part aux opérations de guerre.

Article 16. – Les personnes habitant sur le territoire chinois et dans les eaux territoriales chinoises ne pourront s'occuper d'approvisionnements militaires pour le compte des belligérants. Il leur est interdit de leur fournir des navires, matériaux (de construction pour les navires), fournitures militaires, telles que cartouches, poudre, salpêtre, soufre, armes pouvant servir aux opérations militaires ou aux prises. Elles ne pourront également leur fournir de l'argent.

Article 17. – Les personnes habitant sur le territoire chinois et dans les eaux territoriales chinoises ne pourront fournir aux belligérants des renseignements sur les opérations de guerre ou rédiger des documents officiels ayant trait à la guerre.

Article 18. – Les personnes habitant sur le territoire chinois et dans les eaux territoriales chinoises ne pourront sans la permission des autorités maritimes ou territoriales vendre du charbon,

parfaitement suffisante. L'article 7 de cette Convention qui autorise « l'exportation » de tout ce qui peut être utile à une armée eût permis au gouvernement chinois d'assister impassible et sans engager sa responsabilité au départ de tout ou partie des corps d'occupation du Tcheli appelés à prendre part aux hostilités puisque ces troupes seraient simplement *sorties* du territoire chinois et ne l'auraient pas traversé dans les conditions prévues à l'article 2.

Avant tout le gouvernement chinois tenait en effet à éviter toute responsabilité. Mais il éprouvait le besoin de produire une déclaration développée en nombreux articles, un pompeux étalage de principes, un document volumineux prouvant l'érudition des jeunes fonctionnaires qui ont étudié à l'étranger le droit international. Ainsi est issue la proclamation ci-jointe dont un secrétaire du wai Chiao Pou me disait qu'on ne sait pas au juste si de la part de la Chine c'est une précaution de neutre ou un acte de belligérant.

Mes collègues anglais, russe, belge et moi avons pensé qu'il n'était même pas nécessaire d'attacher par une protestation officielle de principe une importance excessive à cette phraséologie. Nous nous réservons d'intervenir en cas d'incident.

Dans l'après-midi du 7 août, quelques heures après la promulgation de ce décret, je voyais sortir de la caserne allemande des caisses de munitions qu'on chargeait à la gare dans des wagons à destination de Tsing-tao. Je notais le fait et le signalais au wai Chiao Pou, non pas pour demander l'application du décret ci-joint mais pour avoir la liberté d'expédier le lendemain sur Hankéou et Shangai avec leurs armes et leurs bagages les

---

des combustibles, des vivres aux troupes et aux escadres de navires s'y rattachant des pays belligérants.

Article 19. – Les personnes habitant sur le territoire chinois et dans les eaux territoriales chinoises ne pourront si elles n'en ont reçu la permission des autorités locales, réparer, charger, ou décharger pour le compte des belligérants les bateaux capturés par ces derniers.

Elles ne pourront acheter, échanger, recevoir ou conserver ces bateaux pas plus que les objets provenant des prises.

Article 20. – Les bateaux chinois et leurs équipages devront à l'égard des belligérants se conformer aux règlements de blocus effectif (quant l'état de blocus existera pour un port). Il leur est interdit de transporter des marchandises prohibées en temps de guerre, les correspondances ayant trait aux opérations militaires d'opérer des transports pour le compte des belligérants, de commettre tout acte contraire au droit international en temps de guerre.

Article 21. – Tout individu habitant sur le territoire chinois ou dans les eaux territoriales chinoises qui aura violé les règles de neutralité, sera, s'il est chinois, puni conformément à la loi, ses marchandises seront confisquées.

S'il est étranger on se conformera aux traités et au droit international.

Article 22. – Si des sujets chinois violent le droit international en temps de guerre et sont arrêtés par les belligérants, ils seront jugés conformément au droit par les tribunaux des belligérants. S'il y a eu violation du droit par les belligérants, ceux-ci devront indemniser pour les dommages subis de ce fait.

Article 23. – Les belligérants ne pourront arrêter ni détenir les armes et marchandises chinoises prohibées en temps de guerre, chargées sur des bateaux chinois, allant d'un port chinois à un autre et transportées dans d'autres pays neutres ou provenant de pays neutres. Les marchandises ordinaires appartenant aux belligérants et chargés sur des bateaux chinois, les marchandises chinoises chargées sur les bateaux des belligérants pourront circuler sans être arrêtées.

Les passeports et permis délivrés par la Chine seront acceptés par les belligérants.

Article 24. – Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, la Chine devra se conformer aux traités régissant les neutres dans les guerres continentales et maritimes, signée par les Puissances en 1907 à La Haye ».

hommes qui formaient l'équipage de la canonnière Pei-Ho désarmée à Tien-tsin. On me répondit officieusement qu'on me laisserait à cet égard toutes facilités si je ne formulais aucune demande officielle. La déclaration de neutralité chinoise est une thèse; mais il est entendu que le gouvernement chinois se trouve placé dans l'hypothèse.

Nous pouvons donc agir à peu près à notre guise pourvu que nous nous abstenions d'une excessive ostentation. Le gouvernement chinois m'a promis de fermer les yeux, je me garderai seulement de les lui crever [1].

(NS. Chine.)

65

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. *Pékin, 14 août 1914, 6 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* 21 h. 40.)

D'après des informations secrètes et sûres, l'intervention japonaise est certaine, c'est une question d'heures. Le ministre d'Angleterre à Pékin, consulté sur les effets d'une action japonaise à Kiao-tcheou, a suggéré d'abord qu'on pourrait décider au préalable de rendre ce territoire à la Chine et offrir aux Japonais une compensation aux Carolines. Mais cette combinaison soulève l'opposition des Australiens et des Américains.

Quoi qu'il en soit, l'essentiel est qu'il y ait à Kiao-tcheou coopération [2].

(NS. Chine.)

66

Note
Cabinet du ministère des Affaires étrangères

N. s. n°. *Paris, 14 août 1914.*

Le gouvernement français a décidé de consentir à la Serbie une avance de 90 millions de francs, payable par acomptes successifs et remboursable sur le premier emprunt que la Serbie réaliserait, emprunt auquel la France

[1] Note marginale manuscrite : « M. Fromageot, classer neutralité. »

[2] Notes marginales manuscrites : « prévenir Londres qu'il faut éviter d'éveiller *dans cette première phase* les susceptibilités ombrageuses des États-Unis et (illisible) avec le Japon », « télégraphier à Londres pour éviter mécontenter les États-Unis », « informer Pékin ».

donnerait sa garantie (lettre de M. le ministre des Finances à M. le ministre des Affaires étrangères en date du 7 août 1914).

D'autre part, le gouvernement russe a décidé de consentir à la Serbie une avance de 20 millions de francs. Mais le ministère des Finances de Russie se déclarant dans l'impossibilité de transférer cette somme à Paris où la Serbie désire la toucher, a demandé au gouvernement français d'avancer ces 20 millions qui lui seraient remboursés, quand les circonstances le permettront, sur l'avoir du Trésor russe dans les banques françaises (note remise par l'ambassadeur de Russie à M. le ministre des Affaires étrangères le 11 août 1914).

Ces concours étant donnés à la Serbie en raison de ce que, dans la guerre actuelle, elle se trouve de fait l'alliée de la Triple Entente, n'y aurait-il pas lieu d'envisager dès à présent la question dans son ensemble ?

Il est naturel que la France qui a de plus gros intérêts en Serbie donne la majeure partie de la somme avancée : soit les 90 millions déjà promis mais la Russie et même l'Angleterre devraient participer à ce concours donné dans l'intérêt commun.

La Russie a déjà promis d'avancer 20 millions; ne pourrait-elle porter sa part à 30 millions ? L'Angleterre ne pourrait-elle avancer une somme égale de 30 millions ? On obtiendrait ainsi une somme globale de 150 millions qui permettrait sans doute à la Serbie de payer ses frais de guerre, et d'une guerre assez vigoureuse, jusqu'à la suspension des hostilités.

Au moment de la consolidation de cette avance par un emprunt, la France ne supporterait pas seule le poids de la garantie et il n'est pas douteux que la triple garantie de la France, de l'Angleterre et de la Russie permettrait d'émettre ledit emprunt dans des conditions particulièrement faciles et favorables.

Le précédent créé par l'emprunt hellénique garanti par la plupart des Grandes Puissances le prouve.

Si ce principe était admis par le gouvernement de la République, une note ultérieure préciserait les modalités de la coopération de l'Angleterre et de la Russie dans l'avance – et des négociations pourraient d'ores et déjà être engagées avec ces deux pays [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Dans le télégramme, non reproduit, n° 119, Paris, 7 août 1914, et n° 133, Paris, 12 août 1914, 16 h. 45, on apprend que le gouvernement français « a consenti à faire à la Serbie une avance de 90 millions par acomptes successifs et remboursable sur le premier emprunt que la Serbie réaliserait ». Les notes, non reproduites, n° 73, Nisch, 16 août 1914, 16 h., reçue à 22 h. 5 et n° 52, Nisch, 8 août 1914, 17 h. 30, reçue à 4 h. le 9 août, portent sur les modalités de cette avance.

67

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Tokyo, 15 août 1914, 11 h. 30 soir.*
Chiffré.
(*Reçu :* s. h.)

Le baron Kato m'a fait connaître la résolution adoptée par le gouvernement japonais qui a été transmise à l'ambassadeur japonais à Berlin et communiquée cet après-midi à l'ambassadeur d'Allemagne à Tokyo.

Le Japon, afin d'écarter toute cause pouvant troubler la paix en Extrême-Orient et de sauvegarder les intérêts généraux visés dans alliance anglo-japonais, exige de l'Allemagne qu'elle accepte les deux propositions suivantes :

1° Écarter immédiatement des eaux japonaises et chinoises tout navire de guerre et tout bâtiment armé allemand ou désarmer ceux qui ne pourraient être écartés;

2° Remettre au plus tard le 15 septembre 1914 aux autorités japonaises, sans condition, ni compensation, le territoire entier tenu à bail par l'Allemagne à Kiao-tcheou en vue de sa restitution éventuelle à la Chine.

Si ces propositions ne sont acceptées par l'Allemagne, sans condition, le Japon sera obligé de prendre les mesures que commandera la situation.

Le baron Kato a ajouté que si la réponse de l'Allemagne n'arrivait pas à temps et même au cas où le gouvernement allemand prétendrait n'avoir pas été touché par l'ultimatum, la guerre serait déclarée par le Japon. Il a ajouté que l'attitude du Japon avait été concertée avec l'Angleterre [1].

68

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 71. *Paris, 15 août 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 16 août, 15 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme n° 63.

Avant son départ de Paris, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me remercier officiellement des égards témoignés aux Austro-Hongrois par les autorités françaises et des mesures prises pour leur installation en France pendant les hostilités.

[1] Note marginale manuscrite : « Communiqué par télégramme le 16 août à Pétersbourg. Londres. Rome. Pékin. »

La déclaration de guerre de l'Autriche à la Russie alliée de la France et *l'envoi de troupes autrichiennes sur nos frontières pour collaborer avec les troupes allemandes à la guerre contre la France* prouvent suffisamment que l'Autriche-Hongrie seule a provoqué l'état de guerre avec la France.

(Guerre 14-18.)

69

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 445. *Pétersbourg, 16 août 1914, 11 h. 20.*

(*Reçu :* le 17, 1 h. 15.)

Afin de rassurer le gouvernement ottoman sur les intentions de la Russie à l'égard de la Turquie M. Sazonov prie les gouvernements français et britannique de se joindre au gouvernement russe pour déclarer à la Porte :

1° Si la Turquie observe strictement la neutralité durant la présente guerre, la Russie, la France et l'Angleterre lui garantissent l'intégrité de son territoire.

2° À la même condition la Russie, la France et l'Angleterre s'engagent en cas de victoire à faire insérer dans le traité de paix une clause qui émancipe la Turquie de la tutelle oppressive que l'Allemagne lui a imposée dans le domaine économique et financier ; cette clause stipulerait par exemple l'annulation des contrats relatifs au chemin de fer de Bagdad et aux autres entreprises allemandes.

L'ambassadeur de Russie à Constantinople a reçu l'ordre de faire cette déclaration à la Porte aussitôt que ses collègues de France et d'Angleterre auront reçu les mêmes instructions.

70

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 339. *Londres, 16 août 1914, 16 h. 15.*
Chiffré.

La commission présidée par le contrôleur général de Boyssou est repartie ce matin pour Paris emportant un projet d'accord que les délégués britanniques soumettront de leur côté à leur gouvernement. Le projet qui

me paraît fort raisonnable instituerait une commission mixte franco-anglaise à Londres en vue de coordonner les achats à l'étranger des deux pays et de supprimer les effets d'une concurrence possible. Je recommande à Votre Excellence ce projet dont la réalisation nous rendrait de grands services si la guerre se prolongeait. M. Dartiguenave s'est entendu avec le représentant de la trésorerie pour l'ouverture d'un compte du gouvernement français à la Banque d'Angleterre. Ce compte serait alimenté par les versements du gouvernement britannique correspondant au numéraire français fourni aux troupes anglaises et par l'escompte du papier anglais que nous achèterions aux banques françaises qui en possèdent nous paierions les commandes de l'État en Angleterre au moyen de chèques sur la Banque d'Angleterre. Cet arrangement devra être prochainement exécuté. Je ne verserai pas demain au compte du consulat général au Crédit Lyonnais les 500.000 dollars mentionnés dans mon télégramme 323 et qui sont déposés en espèces à la Banque d'Angleterre. En revanche les commandes de harnachements et de toiles ne devant pas immédiatement absorber les 80.000 livres de la London joint Stock Bank, j'autoriserai notre consul général à payer les sommes dues par le consul de Cardiff pour les chargements de charbon destinés à notre marine, soit premièrement 2.828 livres sterlings 16 shillings 9 pence à la North Navigation Company pour un chargement expédié Bizerte, deuxièmement 2563 livres sterlings et 9 pence pour un chargement dû à la maison Cory Brothers [1].

(Guerre 14-18.)

71

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 650. *Paris, 16 août 1914.*
Très confidentiel.

Je ne saurais trop vous recommander en ce moment la prudence et la modération dans vos conversations avec Sazonov. Les nombreuses propositions faites par le gouvernement russe ont un caractère de précipitation qui inquiète le gouvernement anglais. Votre rôle, notamment en ce qui concerne la Turquie, doit être essentiellement modérateur. Votre devoir est d'éviter que rien dans vos conversations ne puisse paraître provoquer ou encourager des initiatives prématurées ou des projets irréalisables.

(Papiers Robert de Billy.)

[1] Notes marginales manuscrites : « Communiqué à la Guerre et à (illisible) le 16/8 à 18 h. »
« M. Péan. M. Homberg. »

72

M. Clausse, Chargé d'Affaires de la République française aux États-Unis, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 444. *Manchester, Massachusetts, 16 août 1914.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence, pour ordre, copie de la correspondance échangée entre cette ambassade et le département d'État sur deux questions concernant la neutralité des États-Unis.

Le premier point visé dans cette correspondance a trait à l'emploi des stations de télégraphie sans fil de Tuckerton (New Jersey) et de Sayville (Long Island) dans un but de guerre, et à l'armement dans le port de New York de navires de commerce allemands.

J'ai d'abord attiré verbalement sur ces faits l'attention du gouvernement fédéral le 5 août, puis le lendemain, de retour à Manchester, par télégramme. Mais le jour même de ma protestation verbale, le président Wilson publiait un « Executive Order » interdisant l'emploi de la télégraphie sans fil dans un but de guerre, et un censeur était immédiatement attaché à chaque poste pour arrêter la transmission de tout message chiffré. En même temps, les journaux faisaient savoir que les navires de commerce des puissances belligérantes, et en particulier le *Vaterland*, étaient surveillés, dans tous les ports des États-Unis par des navires fédéraux.

Le 11, mon collègue anglais m'avisait que, sur la protestation du chargé d'affaires d'Allemagne, le gouvernement fédéral étudiait la question soit de supprimer les restrictions apportées à la transmission, par télégraphie sans fil, de messages chiffrés, soit d'appliquer aux câbles sous-marins ces mêmes restrictions. Dès le lendemain, je protestai par télégramme, comme l'a fait savoir à Votre Excellence mon télégramme n° 234. Le 14, M. Bryan me faisait savoir que la question était l'objet « de la plus attentive étude » de la part du gouvernement fédéral. L'affaire en reste là. Les compagnies intéressées protestent également avec énergie.

La seconde question a trait au départ des belligérants mobilisés et à l'exportation de matières premières ou de produits pouvant être utilisés par les armées belligérantes. Le 6 août, notre attaché militaire, installé à New York pour collaborer avec le consultat général, me faisait savoir, par lettre, ce qui suit : « M. le directeur de la Douane a convoqué ce matin M. Bosseront d'Anglade pour lui faire officiellement la communication suivante : "les États-Unis considéreront comme contrebande tout ce qui est destiné à être utilisé par l'armée, soit comme hommes, soit comme provisions. " Cette mesure arrêterait le départ de nos réservistes et l'envoi de ravitaillements, ce qui nous serait très préjudiciable. » Le même jour, notre consul général me télégraphiait sur le même sujet.

Je protestai, par écrit, le 8 et appris, tôt après, par les journaux, que cette interprétation si rigoureuse et si inusitée des devoirs des neutres était abandonnée. Aujourd'hui seulement me parvient la réponse du départe-

ment d'État dans laquelle M. Bryan explique le point de vue américain en cette matière et me transmet copie des instructions adressées par le gouvernement fédéral au directeur des Douanes de New York. La question se trouve ainsi réglée à notre entière satisfaction.

Je joins également à la présente lettre copie d'une dépêche que j'ai adressée au département d'État et où j'expose, en basant mes affirmations sur les télégrammes de Votre Excellence, les faits qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne. Ces faits avaient été l'objet, du point de vue allemand, d'une communication du chargé d'affaires d'Allemagne au département d'État reproduite ensuite dans la presse. Je crus devoir rectifier les allégations de M. Haniel vis-à-vis du département d'État tout en déclarant que je me refusais à le suivre dans une polémique de presse.

73

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 449. *Pétersbourg, 17 août 1914, 10 h. 35.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* le 18, 2 h. 30.)

Réponse à votre télégramme 648 [1].

Je ne manquerai pas de me conformer aux instructions de Votre Excellence dans mes entretiens avec M. Sazonov. Elles me seront d'autant plus faciles à exécuter qu'il me prouve chaque jour son souci d'agir en étroit accord avec ses deux alliés. Quant à ses dispositions envers la Turquie je présume que mes télégrammes n°s 445 [2] et 446 vous ont pleinement rassuré.

M. Sazonov est une nature très sensible qui a besoin qu'on lui témoigne confiance et sympathie, qu'on s'associe même au travail de sa pensée. Si l'on ne s'adapte pas à cette particularité de son caractère, on perd tout contact avec lui; un de mes prédécesseurs en a fait l'expérience. Il nous reçoit deux fois par jour, *mon collègue d'Angleterre et moi.*

Or, dans aucune de nos conversations, nous n'avons noté de sa part la moindre parole, la moindre réticence qui puisse justifier *l'effroi* de M. Paul Cambon.

Nous nous accordons à reconnaître au contraire qu'il apporte à la *pratique de l'alliance une droiture et une complaisance parfaite.*

[1] Cf. document n° 71.
[2] Cf. document n° 69.

74

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 355. *Rome, 17 août 1914, 12 h. 50.*
Chiffré.
(*Reçu :* 14 h. 25.)

Le chargé d'affaires de Serbie me dit que la population de la *Dalmatie* et de la *Bosnie-Herzégovine* serait prête à l'insurrection si elle avait des armes et des munitions que la Serbie est incapable de lui fournir. À son avis il faudrait cent mille fusils et munitions correspondantes. Au point de vue éventuel de l'utilisation de Cattaro comme base navale je crois devoir attirer votre attention sur cette proposition [1].

(Papiers Barrère.)

75

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 35 ; 695 ; 661. *Paris, 17 août 1914, 16 h.*
Chiffré.

M. Conty m'informe de l'envoi de troupes chinoises vers Kiao-tcheou, sous le prétexte de sauvegarder la neutralité de la Chine et peut-être dans l'espérance d'obtenir de l'Allemagne la restitution directe de Kiao-tcheou.

Le délai de huit jours laissé à l'Allemagne risque de favoriser une combinaison de ce genre, qui pourrait devenir embarrassante.

Je prescris à notre ministre en Chine de se concerter avec ses collègues russe et anglais pour dire au gouvernement chinois que son intervention à Kiao-tcheou, dans les circonstances présentes, ne pourrait être interprétée que comme un appui indirect à l'Allemagne et un manquement à sa neutralité, susceptibles de provoquer de graves conséquences pour la Chine [2] [3].

(NS. Japon.)

[1] Note marginale manuscrite : « Guerre 17.8.18 h. 45 Communiquer aussi à la Marine et à M. Vesnitch. Fait le 18. »

[2] Note de bas de page : « Ambassadeurs France Londres 695 - Pétersbourg 661. J'adresse à notre ambassadeur à Tokyo le télégramme suivant : (reproduire le télégramme ci-dessus). Berthelot. »

[3] Cf. documents n° 77, 87, 99, 106, 109, 344.

76

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 50. *Paris, 17 août 1914, 17 h. 30.*
Chiffré.

Notre ambassadeur à Tokyo m'informe que le chargé d'affaires du Japon à Pékin aurait fait savoir au gouvernement chinois qu'il agirait d'une manière inamicale à l'égard du Japon s'il accueillait la proposition allemande de restitution directe de Kiao-tcheou. En vous mettant d'accord avec vos collègues anglais et russe, vous représenterez d'une manière ferme, mais amicale, au gouvernement chinois que l'offre allemande, faite à un pareil moment, loin de constituer une preuve de bienveillance allemande pour la Chine, ne marque que sa faiblesse, et serait certainement, d'autre part interprétée comme un appui indirect donné à l'Allemagne et un manquement à la neutralité, qui, en excitant l'opinion publique japonaise, toujours si impressionnable, pourrait amener les plus graves conséquences pour la Chine.

77

M. Couget, Ministre de France à Tanger,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 94. *Tanger, 17 août 1914, 19 h. 45.*
Urgent.
(*Reçu :* 23 h. 35.)

J'ai reçu le télégramme n° 88 du 16 de ce mois. La *Chaouia* est arrivée ce matin. De l'avis unanime de mes collègues, des commandants des tabors français et espagnols, des notables marocains, j'userai de la latitude que me laisse Votre Excellence pour faire continuer sur Casablanca à ma disposition, les compagnies destinées à Tanger. Tout le monde est persuadé qu'un débarquement franco-espagnol que je n'avais d'ailleurs jamais envisagé, loin d'assurer la paix dans la zone, y provoquerait la guerre. Il est donc préférable que nous tentions de conserver aussi longtemps que possible le calme d'ailleurs instable qui domine actuellement. Si, ce qu'il faut prévoir, l'hostilité des tribus se manifestait sans être provoquée par un débarquement, en raison du manque de vivres [1], par exemple, il faudrait bien recourir à des renforts. Pour atténuer les inconvénients de la participation des Espagnols le commandant Toulat propose, et M. de Saint-Aulaire arrivé ce matin de Rabat adopte comme acceptable cette proposi-

[1] Cf. document n° 60.

tion, d'obtenir que les troupes espagnoles d'occupation qui devaient venir non d'Espagne mais de la Montagne Rouge à travers la zone soient chargées d'occuper le territoire montagneux voisin de leur zone dénommé sur les cartes Djebel-dar-Zehiro. Jenak Ain-Dalia, dont les villages sont déjà en hostilité sourde avec eux [1]. Cette occupation leur donnerait l'occasion de contenir une population sur laquelle ils ont le désir d'avoir un contrôle et leur donnerait sur une extension de leur zone une situation qui peut les flatter autant que leur être utile. En échange ils ne débarqueraient à Tanger qu'un piquet ou quelques officiers pour symboliser leur co-occupation de la ville. Nous pourrions donc maintenir à l'égard des tribus la fiction de la neutralité de Tanger et les en écarter en leur garantissant que son marché dont elles ont besoin leur resterait ouvert. Le chargé d'affaires d'Espagne a soumis cette combinaison à son gouvernement, M. de Saint Aulaire la recommande au général Lyautey. Si Votre Excellence s'y rallie, je la prie de la recommander au gouvernement espagnol sans délai.

Je crois devoir signaler que le capitaine Paxcot a déclaré au commandant Toulat qui l'entretenait de l'occupation actuellement prévue que si elle s'effectuait, il déclinait toute responsabilité, étant certain qu'elle serait le signal de la guerre avec les tribus pour laquelle il faudrait alors des effectifs infiniment plus considérables.

Provisoirement la *Chaouia* reste sur rade, retenue par M. de Saint-Aulaire en prévision des mesures au sujet desquelles il attend les instructions définitives demandées par le télégramme n° 235 du Département au résident général.

78

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 122. *Paris, 17 août 1914, 23 h. 35.*

En me référant à mon télégramme n° 95, je vous prie de faire savoir au gouvernement belge que le gouvernement britannique partage nos vues

[1] Par télégramme n° 93, non reproduit, Tanger, 17 août 1914, 16 h. 45, reçu 19 h. 45 au Département, Couget craint une disette de farine :

« Il y a intérêt très pressant à ravitailler Tanger. Ce ravitaillement rapide est une des conditions de la tranquillité et de la sécurité locale. S'il avait lieu sur notre intervention, les mesures que nous prendrions auraient pour nous une répercussion très favorable dans les milieux indigènes. Aussi vous serai-je extrêmement reconnaissant de faire prendre par le gouvernement Français la décision qui a déjà été recommandée par le résident général dans le télégramme qu'il vous a adressé le 9 août. Elle pourrait d'ailleurs porter sur des quantités limitées qui, au début, ne dépasseraient pas 4.000 sacs de farine qu'il serait possible de faire payer au comptant à Marseille ou dans tout autre port par la Banque d'État. »

Par télégramme n° 101, non reproduit, Tanger, 19 août 1914, 20 h. 10, au Département, Couget se félicite de la décision française permettant d'importer de France de la farine, décision « accueillie avec gratitude par les différentes colonies et les indigènes. »

en ce qui concerne l'impossibilité d'admettre la neutralisation de nos possessions du bassin conventionnel du Congo [1].

79

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 49. *Paris, 17 août 1914, 23 h. 35.*

Réponse à votre télégramme 90.

Je viens d'aviser le gouvernement italien que je donnais l'ordre au détachement français de Scutari de passer au Monténégro. Je vous autorise à correspondre directement avec le commandant Coulais pour régler tous les détails, en vous rappelant que nos soldats, qui feront partie de la garde personnelle du roi Nicolas, ne devront pas agir contre l'Albanie de manière à n'éveiller dans aucun cas les susceptibilités italiennes.

80

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 446. *Pétersbourg, 17 août 1914.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 4 h. 55.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. Sazonov, je l'ai pressé de me déclarer si, en cas de victoire, le gouvernement russe ne formulerait aucune prétention d'ordre territorial ou politique envers la Turquie. Vous n'ignorez pas, lui ai-je dit, que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Turquie demeure un des principes directeurs de la diplomatie française.

Il m'a répondu : « Même en cas de victoire nous respecterons l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, si elle reste neutre pendant la guerre actuelle. Tout au plus demanderons-nous qu'un régime nouveau soit institué pour les détroits, régime qui serait également applicable à tous les États riverains de la mer Noire, la Russie, la Bulgarie et la Roumanie. »

[1] Cf. document n° 58.

81

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 341. *Londres, 17 août 1914.*
Fil spécial.

(*Reçu :* le 10 h. 35.)

Réponse à votre télégramme nº 600.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères, à qui j'avais fait savoir qu'il ne nous était pas possible de demander la neutralisation de nos possessions du bassin conventionnel du Congo, me fait connaître que le gouvernement britannique partage les vues du gouvernement français et qu'il estime impossible d'admettre la neutralisation des colonies ou protectorats des puissances belligérantes dans ce bassin.

82

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 297. *Athènes, 17 août 1914.*

La belle et habile déclaration du tsar au sujet de la Pologne me suggère, sans aucune prétention à jouer le rôle de donneur de conseils, l'idée de signaler à Votre Excellence l'avantage qu'il pourrait y avoir à faire, dès maintenant, connaître que la Triple Entente se basera principalement, pour la reconstitution de l'Europe centrale, sur le principe des nationalités et qu'elle est disposée à admettre, par exemple, un État hongrois et un État tchèque indépendants. Il est vrai que le premier, sans Galicie, sans Transylvanie et sans Bosnie, ne sera guère satisfait.

Mais c'est l'organisation du dernier État qui me paraît essentielle pour nous aider plus tard à contenir les soubresauts possibles du germanisme. Il serait, il me semble, possible de noyer une minorité d'Allemands dans une majorité de Tchèques, en donnant Vienne comme capitale à ce nouvel État.

Que Votre Excellence veuille bien excuser la liberté que je prends d'aborder un sujet qui, je le reconnais, sort de mes strictes attributions; je n'ai, en le faisant, d'autre pensée que d'être utile à la cause française.

(Guerre 14-18.)

83

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 665. *Paris, 18 août 1914, 6 h. 35.*
Chiffré.

M. Iswolski m'a demandé de la part de M. Sazonov d'appuyer auprès de la Porte la déclaration de son gouvernement que par neutralité il entendait, entre autre, l'arrêt de tout mouvement dans la direction de l'Azerbaïdjan : je lui ai fait observer qu'une déclaration de cette nature atténuerait grandement si même elle n'annulait la déclaration précise et concertée des trois gouvernements à Constantinople. Il me paraît essentiel de ne rien ajouter qui puisse modifier le caractère de notre démarche et lui laisser supposer que la Russie a quelque arrière-pensée. Je vous prie de parler dans le même sens à M. Sazonov.

(Guerre 14-18.)

84

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 46. *Tokyo, 18 août 1914, 7 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* 18 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 34.

Notre ambassadeur de Londres signale au sujet de la question du projet alliance (1 groupe faux) [1].

[1] Dans le télégramme non reproduit, n° 39, Tokyo, le 16 août 1914, 6 h., reçu 23 h. 30, Regnault soulève le problème du délai inscrit dans l'ultimatum japonais. « Le délai de 8 jours inscrit dans l'ultimatum est une surprise pour tous. L'ambassadeur d'Angleterre déclare que l'attitude du Japon a été concertée à Londres, mais pas le délai.

Il a interrogé le baron Kato qui lui a répondu que le Conseil des Ministres en avait ainsi décidé malgré son avis, par un souci de correction puisque l'Allemagne n'était pas en conflit avec le Japon.

L'ambassadeur de Russie craint que sous l'influence du parti militaire le conseil ait voulu donner le temps à l'Allemagne de céder Kiao-tcheou à la Chine afin d'impliquer celle-ci dans la guerre et d'étendre les conquêtes japonaises.

Sans méconnaître l'intérêt de cette opinion, l'ambassadeur d'Angleterre et moi pensons que le Japon ne poursuit pas cette politique, il sait qu'il romprait ainsi alliance anglaise et accord français basé sur l'intégrité chinoise et qu'il serait sans appui contre elles et la Russie.

Le baron Kato a déclaré à l'ambassadeur de Russie que le Japon ne permettrait pas la cession de Kiao-tcheou à la Chine; son pays n'a pas d'ambitions territoriales et si réellement il le pense, la guerre éclatant, il se concerta aussitôt étroitement avec les puissances qui combattent l'Allemagne. A suivre. »

« Couper court à des conversations inutiles. »

Votre Excellence me permettra une courte explication. Le Département m'avait autorisé à envisager cette question en me basant sur le traité anglais, télégramme 20 du 5 août, et à pousser la conversation. J'ai vu le baron Kato les 7 et 12. Quand ce dernier m'a communiqué le 15 août l'ultimatum, c'est lui qui a abordé la question. Je n'ai pas insisté pour le presser ni lier cette affaire à l'occupation de Kiao-tcheou.

J'ai reçu le 16 télégramme 28 (1 gr fx) parvenu sans date m'indiquant que la simple reproduction du traité anglo-japonais (1 gr fx) ne suffisait pas à assurer nos intérêts. J'en ai pris bonne note et attendrai les instructions que Votre Excellence voudra bien m'envoyer quand elle jugera le moment venu de suivre cette affaire.

(NS. Japon.)

85

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
au Chargé d'affaires à Washington.

T. n° 219. *Paris, 18 août 1914, 12 h.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 244.

Aux termes de l'art. 18 de la Convention V de La Haye un gouvernement neutre n'est pas obligé d'interdire à ses nationaux de prêter de l'argent aux belligérants, et en effet en mars et en juillet 1905 pendant la guerre russo-japonaise des emprunts japonais furent émis à Londres et à New York.

Vous devez donc combattre l'interprétation que les scrupules du président Wilson lui suggèrent, en mettant en évidence que les emprunts que souscriraient des citoyens américains à l'un quelconque des belligérants ne porteraient pas atteinte à la neutralité de l'Union.

(Guerre 14-18.)

86

M. Couget, Ministre de France à Tanger,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Tanger, 18 août 1914, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

M. de Saint-Aulaire me prie de vous transmettre le télégramme suivant :

1° « La présence de troupes de débarquement en rade a donné l'éveil sur les mesures envisagées à l'égard des légations d'Allemagne et d'Autri-

che-Hongrie : ces mesures répondraient à l'attente générale et il y aurait grand intérêt à y procéder sans délai afin d'éviter une apparence d'hésitation qui en rendrait l'exécution plus difficile. Je vous serais donc très reconnaissant de m'envoyer d'urgence et directement l'autorisation annoncée par votre télégramme n° 235.

2° La formalité de la remise des passeports aux deux légations s'accomplira suivant la procédure prescrite par ce télégramme, mon rôle se bornant à agir sur les autorités chérifiennes, en excluant l'intervention de l'agence de France conformément à vos instructions.

3° Toutes les dispositions sont prises de concert avec le commandant Toulat pour parer à tout incident sans recourir à un débarquement dont notre agence à Tanger vous a signalé les inconvénients.

4° Arrivé à Tanger hier après une absence de plusieurs années, je ne puis avoir à ce sujet un avis aussi autorisé que celui de M. Couget. L'opinion est unanime sur le grave danger d'une intervention espagnole surtout dans les conditions où elle est prévue. Le passage d'une troupe espagnole de Larache à travers la zone internationale ne pourrait s'expliquer que par un parti pris de provocation. Il serait donc essentiel que le rôle éventuel de ce contingent fût réglé suivant la proposition du télégramme de M. Couget n° 94 d'hier.

5° Dans le cas contraire, la ville et la banlieue de Tanger seraient plus sûrement exposées à des agressions auxquelles un seul bataillon, même avec le concours des tabors chérifiens, serait, d'après le commandant Toulat impuissant à faire face au-delà du temps nécessaire pour les renforcer par l'envoi d'un autre bataillon à prendre en France, le corps d'occupation du protectorat ne pouvant subir de nouveaux prélèvements. Cette unité devrait donc être prête à se rendre à Tanger au premier appel.

Selon moi, si nous sommes à même de réduire au minimum les risques de l'intervention espagnole et d'agir nous-mêmes en force en cas de besoin, l'intérêt supérieur de notre situation au Maroc et dans la mer Méditerranée nous commanderait d'exercer à Tanger le mandat qui nous est reconnu par l'Angleterre, même au prix d'une aggravation momentanée de l'insécurité locale [1]. »

(Guerre 14-18.)

[1] Par télégramme n° 98, Tanger, 18 août 1914, 23 h. 25, reçu le 19 août, 1 h. 15, Couget insiste sur les difficultés juridiques auxquelles sont confrontées les Puisssances à Tanger :

« Il ne me paraît pas que l'exercice du mandat qui serait actuellement reconnu par l'Angleterre à la France et à l'Espagne conjointement soit de nature à nous créer à Tanger un droit nouveau ou plus étendu, mais il augmentera probablement les précautions de l'Espagne. Si, ce que je ne crois pas, une occupation à deux pouvait s'opérer de façon à nous réserver une prépondérance notable, elle aurait à mes yeux le grave inconvénient d'éveiller les susceptibilités de l'Angleterre à un moment peu opportun. Quant à la situation de fait, on ne doit pas oublier que l'Angleterre s'est refusée jusqu'à présent même à reconnaître notre protectorat avant le règlement, à sa satisfaction, de la question de Tanger et rien ne peut faire supposer qu'en y prenant de fortes positions militaires nous l'amènerions à modifier sa ligne de conduite. »

87

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 182. *Paris, 18 août 1914, 16 h. 30.*
Chiffré.

L'ambassadeur anglais à Paris m'informe que sir Edward Grey a chargé le ministre anglais à Athènes de déclarer au gouvernement grec que la Grèce peut se réserver tant que la Turquie restera neutre. Si la Turquie rompt la neutralité, l'Angleterre sera prête à recevoir la Grèce comme alliée. Après vous être concerté avec votre collègue anglais et avec votre collègue russe je vous autorise à faire la même déclaration.

(Guerre 14-18.)

88

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne.

T. n°s 33 ; 679 ; 700. *Paris, 18 août 1914, 20 h.*

Je réponds à votre télégramme 31.

J'approuve la réserve que vous avez observée en répondant aux offres de concours armé et à la demande de préparation commune qui vous ont été faites par le président du Conseil du Portugal.

Vous lui exprimerez les sentiments éprouvés par le gouvernement français quand vous lui avez fait connaître les généreuses dispositions de la République portugaise dont nous connaissons les nobles traditions et l'héroïsme. Mais, en raison des liens étroits qui existent entre le Portugal et l'Angleterre tout concert entre Paris et Lisbonne doit être précédé d'un accord avec Londres : c'est en Afrique que l'action portugaise s'exercerait avec le plus d'efficacité. Dès maintenant nous sommes reconnaissants au gouvernement portugais de ses dispositions si amicales que nous apprécions à leur haute valeur [1].

[1] Cf. documents n°s 30, 92, 199, 209, 308, 285, 316, 340.

89

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 366. *Londres, 18 août 1914, 20 h. 30.*

Le gouvernement britannique hésitait à répondre à la question relative à l'éloignement des agents allemands et autrichiens au Maroc parce que n'ayant pas encore reconnu notre protectorat il ne se croit pas autorisé à se prononcer sur cette mesure.

J'ai dit aujourd'hui à sir A. Nicholson que nous ne demandions pas l'assentiment du gouvernement britannique, que nous avions avec l'Allemagne un traité nous conférant des droits, que l'occupation militaire du Maroc par la France et l'Espagne mettait ces deux puissances dans l'obligation d'assurer la sécurité des régions soumises à leur influence, que d'ailleurs l'intérêt de toutes les puissances en guerre avec l'Allemagne et l'Autriche était de ne pas laisser le Maroc devenir un centre d'agitation ou de renseignements contre les adversaires de ces puissances, que nous prévenions en conséquence le gouvernement britannique de nos intentions et qu'à moins d'objections de sa part nous y donnerions suite.

Après avoir soumis ces observations à sir Edward Grey, le sous-secrétaire d'Etat permanent m'a dit que le gouvernement britannique restait étranger à cette question et qu'il nous appartenait d'agir comme nous le jugerions utile.

90

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 1213. *Paris, 18 août 1914.*

L'ambassadeur du Japon m'a remis hier une note relative à l'ultimatum que le gouvernement de Tokyo a adressé au gouvernement allemand. Ainsi que vous le verrez à la lecture de ce document dont vous trouverez ci-joint copie, le gouvernement impérial affirme que son but unique est d'assurer la paix générale en Extrême-Orient, dénie toute idée d'accroissement territorial, et déclare sa ferme volonté de ne porter aucune atteinte aux intérêts que la France, aussi bien que les autres puissances, possèdent en Asie orientale.

Bien que le délai accordé au gouvernement allemand pour accepter les termes de cet ultimatum soit ouvert jusqu'au 23 de ce mois, j'ai su, au cours d'une conversation que j'ai eue avec l'ambassadeur d'Angleterre, que dès à présent la flotte japonaise rassemble (*shepperd*), pour les ame-

ner vers la flotte anglaise, les navires de commerce allemands épars dans les mers d'Extrême-Orient.

Vous n'ignorez point, à ce propos, que le gouvernement de Sa Majesté Britannique doit étudier avec le gouvernement japonais les modalités de la participation des forces européennes aux opérations qui seront décidées contre le territoire de Kiao-tcheou; je vous serai reconnaissant de vouloir bien me tenir informé aussitôt que possible des arrangements intervenus à ce sujet entre sir Edward Grey et votre collègue japonais à Londres [1].

(NS. Japon.)

91

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140. *Lisbonne, 18 août 1914.*

Dès que le conflit entre les Grandes Puissances d'Europe apparut comme inévitable, la plupart des Portugais marquèrent leur sympathie pour la France et lorsque l'Angleterre décida de lutter à nos côtés, il passa sur tout le pays, notamment sur Lisbonne et à Porto comme un souffle guerrier qui le poussait à unir ses destinées aux nôtres. Des manifestations répétées se produisirent devant les légations de France et d'Angleterre, réclamant la guerre contre l'Allemagne.

De son côté, le gouvernement proposa immédiatement au gouvernement anglais d'exécuter les clauses de l'alliance qui unissent les deux pays, et décida de convoquer le Congrès pour le 7 août. Mais lorsque celui-ci se réunit à la date indiquée, le ministre d'Angleterre à Lisbonne n'avait pas encore reçu les instructions escomptées par le gouvernement portugais et qui devaient lui permettre de prendre l'attitude de belligérant. Cependant, au cours de la séance du Congrès, M. Bernardino Machado, sous le coup de l'émotion, impressionné par l'enthousiasme guerrier de la salle et des tribunes publiques qui réclamaient la guerre, tint un langage dont la portée dépassait celle de la déclaration arrêtée par le gouvernement après entente avec la légation de Grande-Bretagne. L'impression de tous ceux qui assistaient à cette séance, au cours de laquelle une loi votée d'acclamation accordait tous les pouvoirs au gouvernement, était que la guerre venait d'être décidée. Le bruit se répandit immédiatement dans Lisbonne en même temps que l'annonce de la mobilisation de trois corps d'armée.

[1] Notes manuscrites : « 1 pièce jointe en copie », « Cette pièce manque », « Londres, envoi de l'ultimatum japonais. »

Dans le télégramme, s. n°., Paris, 24 août 1914, l'ambassadeur japonais, le baron Ishii, résidant à Paris, informe le ministre des Affaires étrangères que l'ultimatum « du gouvernement impérial au gouvernement allemand en date du 15 de ce mois étant resté sans réponse, le Japon est, à partir de midi du 23 août 1914, en état de guerre avec l'Allemagne ».

Quelques instants après la foule venait acclamer la guerre sous les fenêtres des légations de France et d'Angleterre. Mais un peu plus tard dans la soirée, le journal de M. Bernardino Machado vint rapporter les paroles du président du Conseil, non pas telles qu'elles avaient été entendues, mais telles qu'elles avaient dû être prononcées. M. de Montille [1] vous a fait connaître la version officielle par son télégramme n° 24. Dans cette déclaration ainsi amendée, le président du Conseil se borne à proclamer la fidélité du Portugal à l'alliance anglaise.

Le Portugal n'a donc pas proclamé sa neutralité qui subsiste officiellement mais consiste plutôt en un état de fait subordonné à un désir exprimé par le gouvernement britannique. C'est dans ce sens qu'il a été répondu au ministre d'Autriche venu aux renseignements; le ministre d'Allemagne n'a pas relevé l'incident.

Cette attitude du Portugal commandée par celle de l'Angleterre, a causé au gouvernement de ce pays comme à sa population une réelle déception. Jouer un rôle dans l'histoire, participer à un nouveau congrès des nations qui aurait consacré la situation internationale de la jeune république, combattre pour les idées de liberté et de justice défendues par les puissances de la Triple Entente, séduisaient le Portugal et lui semblaient le plus sûr moyen de garantir ses droits. Il n'était d'ailleurs nullement insensible à la perspective de se créer la flotte de commerce qui lui manque au moyen des nombreux navires allemands réfugiés dans ses ports. Le gouvernement continue donc à attendre avec une véritable impatience les encouragements qui, dans sa pensée, doivent quelque jour lui venir de Londres. Cependant, il ne nous ménage pas, ainsi du reste que la généralité de la population, les marques de sympathie les plus vives. Malgré un décret prohibant l'exportation des denrées alimentaires, M. de Montille a trouvé toutes facilités pour faire embarquer un certain nombre de marchandises destinées au ravitaillement de nos troupes. Chaque jour je puis constater l'empressement du gouvernement à donner satisfaction à nos demandes dans la mesure du possible. Mon télégramme n° 14 vous a rendu compte de ma conversation avec le président du Conseil et vous a fait connaître mes impressions en même temps que le désir de ce pays de modifier son attitude vis-à-vis de l'Allemagne.

La presse en effet continue à se montrer unanimement très favorable à notre cause. Seuls quelques journaux monarchistes témoignent timidement de quelques sympathies pour l'Allemagne dont le régime constitutionnel répond mieux à leur idéal politique [2].

[1] Joseph Bizouard de Montille, était secrétaire à Lisbonne depuis le 1er avril 1913.

[2] Par le télégramme, non reproduit, n° 24, Bordeaux, 26 octobre 1914, Delcassé déclare que l'Angleterre vient d'accorder au Portugal l'autorisation d'apporter son concours actif à l'effort de guerre auprès de la France et de l'Angleterre. Le Parlement portugais devait rapidement approuver cette décision par un vote, en conformité avec les vœux de l'opinion publique.

92

M. Alapetite, Résident général à Tunis,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

N. n° 664. *Tunis, 18 août 1914.*

Lorsque M. Abel Ferry me fit venir, le soir du dimanche 26 juillet, pour m'avertir que les complications extérieures devenaient assez graves pour rendre nécessaire mon retour à Tunis de toute urgence, il reconnut l'intérêt qu'il y aurait à ce que M. le ministre de la Guerre eût une conférence avec lui et avec moi. Il demanda pour moi un rendez-vous à M. Messimy qui me reçut le soir même en présence du colonel Hamelin, de la section d'Afrique, et du commandant Cazalis, de l'état-major.

Je savais que, depuis l'occupation de la Tripolitaine par l'Italie, la division d'occupation de Tunisie s'était préoccupée du risque, devenu plus grand, d'une agression de l'Italie contre la Tunisie soit par terre soit par mer, et avait demandé un accroissement des forces qui devaient être laissées en Tunisie en cas de mobilisation générale, forces d'ailleurs très diminuées par les prélèvements déjà faits par l'occupation du Maroc.

Je demandai quelle suite avait été donnée à ces propositions. Le colonel et le commandant répondirent que satisfaction avait été donnée et indiquèrent les forces qui en vertu d'un ordre récent, devaient être maintenues en Tunisie.

M. le ministre de la Guerre me dit que la protection de la Tunisie et de l'Algérie ne pouvait tenir qu'une place tout à fait secondaire dans les préoccupations du gouvernement ; que tout devait être sacrifié aux moyens de rendre possible la victoire de la France sur ses frontières de l'Est ; que pourtant il y avait en Tunisie une place maritime de premier ordre, Bizerte, et qu'on pouvait nous laisser non seulement une garnison pour cette place, mais les éléments d'une défense mobile pour opérer à l'extérieur. Il exprima sa confiance dans les réserves indigènes que la Tunisie pouvait fournir et, en même temps, dans les ressources supplétives qui pourraient être tirées de la très nombreuse population française d'Algérie qui compte tant de colons vigoureux habitués au maniement des armes et au commandement.

Il ajouta qu'il était obligé d'imposer au protectorat du Maroc des sacrifices comportant plus de périls encore pour la vie et pour les biens des colons français, et il fixa le nombre des bataillons que le corps du Maroc était appelé à fournir pour la défense de la métropole.

Il ne fut pas question devant moi de subordonner ces prélèvements à l'appréciation du général Moinier qui cependant, à cette date, devait être présumé avoir à diriger les opérations militaires dans l'Afrique du Nord contre une attaque italienne soutenue par l'Autriche.

C'est moi qui avais fait les réserves que le général Moinier aurait faites s'il avait été là. Il me semblait politique, si l'Italie était hésitante, de ne pas

lui donner l'impression que nous dégarnissions la Tunisie, et de ne pas la tenter par l'appât d'une conquête trop facile.

Quoi qu'il en soit, j'offris au ministre de passer par Alger, de rapporter au général Moinier les intentions très fermes du ministre de la Guerre, et de lui donner tout mon concours afin de tirer de la Tunisie le maximum des contingents militaires qu'elle pourrait mettre à la disposition de la métropole.

Je partis emportant une lettre de M. Abel Ferry résumant les instructions qui m'avaient été données la veille. J'en donnai lecture à Alger au général Moinier. J'appris de lui avec surprise que la modification à l'ordre de mobilisation qui m'avait été donnée comme faite au ministère de la Guerre n'était exécutoire qu'au 1er octobre. Je lui dis qu'il allait peut-être recevoir des instructions la rendant exécutoire immédiatement. Nous eûmes une longue conférence qui me montra que nous étions d'accord et également prêts l'un et l'autre à tous les sacrifices pour fortifier l'armée de l'Est, mais en même temps décidés à tirer le meilleur parti possible des ressources qui nous seraient laissées, pour les faire concourir à la défense de Bizerte, sans négliger la protection de la capitale de la Régence et l'appui éventuel à donner aux services de police pendant une période où les pires complications intérieures pouvaient nous être réservées.

En arrivant à Tunis, le 31 juillet, je reçus un télégramme du ministre de la Guerre m'annonçant l'arrivée du commandant Chardenet, porteur d'instructions spéciales, qui, après avoir vu à Alger le général Moinier et le gouverneur général, viendrait voir à Tunis le général Vérand et moi. La neutralité de l'Italie n'était pas encore déclarée. Dans un télégramme que j'adressai aussitôt au Département, je laissai percer la crainte que le programme que le général Moinier avait esquissé devant moi ne fût compromis par de nouveaux prélèvements, si le commandant Chardenet venait nous en demander.

Au moment où le commandant arriva d'Alger, la neutralité de l'Italie avait été proclamée. On se demandait encore si elle était définitive, mais ce doute n'était pas suffisant pour nous empêcher de répondre avec le plus grand empressement à l'appel de M. le ministre de la Guerre. D'autre part, l'enthousiasme avec lequel les réservistes français et indigènes avaient rejoint leur corps, les manifestations de loyalisme qui se multipliaient de la part des sujets du bey, comme de Son Altesse elle-même, nous autorisaient à penser qu'on pouvait porter au maximum, et bien au-delà de ce qu'on avait fait envisager au gouvernement beylical, les contingents de réservistes à appeler sous les drapeaux, sans avoir à redouter de désobéissances ni de protestations.

Le commandant Chardenet étudia donc ici avec le chef de service du recrutement beylical les ressources en réservistes, c'est-à-dire en anciens soldats ayant reçu l'instruction militaire, que la Tunisie pourrait fournir pour des formations nouvelles, et je demandai au bey d'en autoriser la convocation.

Il y avait de graves difficultés d'encadrement, d'habillement et d'équipement. La difficulté d'encadrement devait être à peu près résolue par la

remise à la disposition, que je me déclarai prêt à consentir, de la moitié des officiers des Affaires indigènes affectés aux territoires du Sud. Pour l'habillement et l'équipement, le général Vérand s'adressa directement au ministre de la Guerre afin d'avoir, par les voies les plus rapides, l'argent, les effets et les matières dont il pouvait avoir besoin. Le ministère de la Guerre donna satisfaction à ces premières demandes.

Le commandant Chardenet, qui avait d'ici rendu compte directement au ministère de l'effort que pouvait faire le recrutement tunisien, partit pour Alger, où il dut rendre compte également au général Moinier du résultat de ses études et de ses négociations à Tunis. Peu après, le général Vérand, que j'interrogeai sur la question des approvisionnements sans lesquels notre levée devait être sans résultats, me fit connaître que le général Moinier lui avait interdit de communiquer directement avec le ministère de la Guerre. Je compris les conséquences que la mission du commandant Chardenet devait avoir sur les relations entre Alger et Tunis et je m'en affligeai d'autant plus que le commandant Chardenet m'avait paru apporter dans l'exécution de sa mission plus de tact, d'ouverture d'esprit et de connaissance des questions africaines.

Sur ces entrefaites, le général Vérand me communiqua un télégramme du général Monnier demandant des officiers des Affaires indigènes tunisiens pour encadrer des goums de spahis auxiliaires algériens dont le ministre prescrivait la formation.

Je craignis qu'il n'y eut un malentendu. Il ne me vint pas à la pensée de faire échec au général Moinier, les formations nouvelles projetées en Algérie n'étant pas dues à son initiative. Je comprends très bien les raisons politiques qui peuvent faire juger la levée de goums opportune en Algérie ; mais je pensais que le ministre n'hésiterait pas à accorder la priorité aux bataillons de tirailleurs et aux escadrons de spahis réguliers que nous pouvions former ici avec d'anciens soldats prêts à combattre, et c'est pour cela que je vous priai d'être mon intermédiaire auprès du ministre de la Guerre afin qu'entre les deux ordres de contingents qu'il avait réclamés pour la métropole, il indiquât lui-même le degré d'intérêt qu'il y attachait.

Je vous transmets ci-contre la réponse que le ministre de la Guerre a faite au télégramme que je vous avais adressé.

Il n'a jamais pu entrer dans ma pensée de contester au général Moinier les prérogatives qui s'attachent à sa qualité de commandant en chef des troupes de l'Afrique du Nord. Il est évident qu'un commandement unique s'impose pour le cas où l'Afrique du Nord serait l'objet d'une attaque. Il est bien évident aussi que lui seul pouvait donner l'ordre de faire passer de Tunisie en Algérie ou dans la métropole les contingents que nous avions appelés d'urgence sur la foi du commandant Chardenet et de la dépêche officielle qui l'accréditait ici.

Il semble bien à présent que le péril d'une attaque soit conjuré pour un temps indéterminé. Chacun des territoires dont se compose l'Afrique du Nord française est donc pour le moment un territoire de recrutement et d'administration. Je n'ai pas besoin de dire que l'administration de la Tunisie ne se confond pas avec celle de la métropole et qu'en ce moment,

avec le départ de presque tous les colons pris par la mobilisation, abandonnant leur famille dans le bled, et avec la famine qui décimerait les indigènes si le gouvernement ne pourvoyait pas à leur subsistance, l'obligation où nous sommes de suffire à ces devoirs redoutables sans troupes dans l'intérieur, avec des effectifs de police très réduits, avec un Trésor mis à contribution de toutes parts, avec une suspension presque totale de la circulation financière et de la vie économique, avec un chômage de plus en plus général, cette obligation est assez lourde pour que nous ne disputions pas au général Moinier l'honneur de l'assumer si elle lui paraît rentrer dans ses attributions.

Il ne faut pas oublier qu'il y a en ce moment deux jours de chemin de fer entre Alger et Tunis ; qu'il faut au moins cinq jours pour obtenir d'un point à l'autre réponse à une lettre ; que la collaboration entre Alger et Tunis est à peu près aussi commode qu'entre Nice et Quimper ; que le général Moinier est dans l'impossibilité d'avoir aucune nouvelle conférence avec moi ; qu'il ne peut assister aux séances du Conseil des ministres et chefs de services du gouvernement tunisien ; qu'il n'a pas qualité pour proposer au bey les décrets que ce dernier signe et que je vise pour promulgation ; on devine à quel état d'anarchie la Tunisie serait acculée, si le commandant en chef s'avisait de vouloir évoquer, dans le détail des affaires tunisiennes tous les pouvoirs que peut exercer en ce moment sur la frontière de l'Est le commandant en chef des troupes dans une place assiégée.

Ces jours derniers, le commandant d'armes d'une petite ville de la côte qui commande un détachement de bataillon d'Afrique a enjoint au contrôleur civil, en le menaçant de le faire passer devant un conseil de guerre, de prendre un arrêté pour interdire à la population de circuler après 6 heures du soir. Il s'agit d'une bourgade brûlée par le soleil et dont la population ne peut vivre qu'à la condition d'aller chaque soir respirer un peu de fraîcheur dans l'oasis ou au bord de la mer. J'appris que cette initiative bizarre était due à ce que le général commandant en chef avait envoyé à tous les commandants d'armes une circulaire dans laquelle il leur conférait toute initiative sans leur rappeler qu'ils avaient au-dessus d'eux des généraux de brigade et un général de division.

J'en exprimai ma surprise au général Moinier dans une lettre personnelle, et je chargeai en même temps le général Vérand de représenter au commandant d'armes que les contrôleurs civils n'étant point qualifiés pour prendre des arrêtés de police en Tunisie, où ces arrêtés doivent être revêtus de la signature du Premier ministre, je serais obligé de demander des poursuites criminelles contre lui s'il s'obstinait dans ses exigences.

Le bey a pris en effet, sur ma proposition, au reçu d'une dépêche de M. Abel Ferry, un décret investissant l'autorité militaire de pouvoirs analogues à ceux qu'elle tient de l'état de siège en France ; mais ce décret ne confère aux autorités civiles aucun pouvoir nouveau et ne peut avoir pour conséquence de modifier les compétences administratives très différentes en Tunisie de ce qu'elles sont en France.

Je ne pousse pas plus loin ce récit, ne voulant pas exagérer l'importance des difficultés qui se sont produites sur un territoire heureusement éloigné du théâtre des hostilités. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour obtenir du bey et de la Tunisie un contingent de soldats instruits dépassant tout ce qu'on aurait pu espérer. Ce n'est pas de ma faute s'il est devenu douteux que le second ban des réservistes convoqués pour le 25 août puisse être envoyé en France faute de vêtements, de souliers et peut-être de fusils. Si l'Algérie est elle-même démunie, si son intendance n'a, comme on l'assure, rien en réserve pour nous, j'espérais que la métropole pourrait nous approvisionner sans perdre un jour.

Je ne proteste ni contre le fond ni contre la forme de la réponse que M. le ministre de la Guerre a faite au télégramme que je vous avais adressé le 13 de ce mois. Le ministre a des soucis auxquels les miens ne sont pas comparables.

J'ai cru seulement que le témoignage d'estime et de confiance que vous m'avez adressé au mois de mai dernier et la lettre que M. Abel Ferry m'avait remise me faisaient un devoir de vous soumettre le petit dossier ci-contre, afin que vous puissiez juger mes intentions et mes actes.

P.S. - Je reçois ce matin un premier rapport sur le goum que nous avions essayé de former dans les tribus des Fraichich et des Madjeur, sur l'offre spontanée de nos tribus. L'expérience n'est pas encourageante ; les gens croyaient qu'on allait les précipiter sur la Tripolitaine, où ils auraient fait la guerre de razzia. Ils ne sont pas préparés à l'instruction militaire et ils ne se soucient pas d'être transportés en France où ils seraient d'ailleurs peu utilisables. Il doit en être autrement en Algérie où la population qui n'était pas soumise au recrutement, comme en Tunisie, avait l'habitude de fournir sous la forme de goums, des contingents auxiliaires de l'armée, d'une aptitude militaire comparable à celle des Marocains qu'ils allaient combattre.

Annexes à la lettre n° 664 du 18 août 1914

Monsieur le Résident Général,

Je ne veux que résumer ici nos conversations d'hier. Il est entendu qu'après vous êtes mis d'accord avec le général Moinier, commandant en chef les troupes d'Algérie et de Tunisie, *vous pourvoirez principalement à la défense de Bizerte.*

Quant aux mesures à prendre pour la sauvegarde et la sécurité des colonies française et étrangères, le gouvernement s'en remet à votre initiative et à vos talents d'organisateur.

Permettez-moi de joindre ici à ces instructions l'expression de mes sentiments de confiance personnelle.

Signé : Abel Ferry

TÉLÉGRAMMES

Ministère de la Guerre
à Résident Général, Tunis.

Paris, le 30 juillet 1914.

Le ministère de la Guerre ordonne que le général commandant XIXe corps d'armée et Tunisie prévoie envoi en France au premier ordre de tout ce qui peut être utilisé de troupes appartenant au XIXe corps d'armée et division Tunisie. Commandant Chardenet est désigné pour faire connaître aux généraux commandants, au gouverneur général, au résident les instructions du gouvernement à ce sujet.

Résident Général,
à Sous-Secrétaire d'État Affaires étrangères, Paris.

Tunis, le 31 juillet 1914.

N° 120.

J'ai conféré à Alger avec le général Moinier et le gouverneur, à Constantine avec le général et ce matin à Tunis avec le général et le préfet maritime. Un Conseil des ministres a été tenu cet après-midi, le bey a tenu à me faire affirmer les sentiments de solidarité avec la France qui l'animent ainsi que ses sujets. Toutes les mesures complémentaires de la mobilisation ont été envisagées. Les décisions du département de la Guerre, qui m'ont été annoncées dimanche soir en votre présence, n'avaient pas été notifiées aux généraux. Un télégramme du ministre de la Guerre d'hier annonce de nouvelles instructions qui seront apportées par le commandant Chardenet. J'espère qu'elles ne doivent pas compromettre le résultat que vous nous avez donné mission d'obtenir notamment en ce qui concerne la défense de Bizerte que nous croyions assurée.

COPIE D'UN TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ
REÇU AU CABINET DU MINISTRE LE 7 AOÛT 1914 À 20 H. 30

Division d'Occupation,
à Ministère de la Guerre-Cabinet, Paris

Tunis, le 7 août 1914, 16 h. 30.

Commandant Chardenet a remis vos instructions à résident général et général commandant Division hier vendredi 7 août. Très grand effort est fait en Tunisie pour donner concours maximum à métropole ; attitude population indigène très bonne, population italienne bonne, réservistes indigènes ont rejoint avec zèle surprenant. général commandant adresse proposition pour formations à créer et crédits permettant tout faire confec-

tionner sur place habillement, harnachement. Il y a grand intérêt à accorder, sauf avis contraire, commandant Chardenet rentre Alger.

Annexes à la lettre de la Résidence Générale n° 664 du 18 août 1914

Télégrammes

Résident Général,
à Diplomatie, Paris

N° 131. *Tunis, le 8 août 1914.*

[...] Accord établi avec commandant Chardenet envoyé par ministre Guerre sur utilisation contingents indigènes [...].

Le général Vérand, commandant la Division d'Occupation de Tunisie,
à Résident général, Tunis.

Tunis, le 12 août 1914.

M. le général commandant en chef les Forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord m'adresse le télégramme suivant :

« Ministre prescrit création corps spahis auxiliaires recrutés parmi indigènes notables d'Algérie destiné être envoyé en France. Éléments encadrés par officiers français parmi lesquels interprètes militaires qui pourraient être chefs de peloton ou remplir certains emplois spéciaux. Prière télégraphier noms des officiers interprètes de Tunisie susceptibles être affectés à cette formation. Désigner officiers jeunes, vigoureux, montant bien à cheval. Seraient remplacés dans leurs postes par interprètes de réserve ou par élèves interprètes sortant du cours d'instructions des Affaires Indigènes. » [...].

Résident Général,
à Diplomatie, Paris. *13 août 1914.*

N° 134.

Le ministre de la Guerre m'a dit devant M. Abel Ferry et m'a fait répéter par le commandant Chardenet l'intérêt qu'il attachait à ce que la Tunisie pût fournir à la France le plus grand nombre possible de ses réservistes indigènes, anciens soldats, qui sont évidemment préférables à des goums et à des formations de contingents indigènes sans éducation militaire. Il comptait sur l'Algérie pour nous fournir des cadres. Or le général Moinier me fait demander par le général Vérand des officiers des Affaires indigènes tunisiens pour encadrer des goums algériens et je constate que les demandes de l'Algérie en officiers, en armes et en effets d'habillement vont avoir pour résultat de rendre en grande partie stérile la levée de nos réservistes indigènes. Dans l'impossibilité matérielle où je suis de conférer avec le

général Moinier comme je l'avais fait à notre mutuelle satisfaction le 29 juillet en vue d'une hypothèse toute différente, je vous serais reconnaissant de demander à M. le ministre de la Guerre de lui donner des instructions précises qui préviennent tout malentendu sur le résultat à atteindre. Nous comptions aussi préparer en Tunisie des goums et des auxiliaires, mais seulement après avoir pourvu aux formations de l'armée active.

Résident Général,
à Diplomatie, Paris

N° 138. *14 août 1914, Tunis.*

Suite à mon télégramme n° 134.

Prière de représenter à Guerre qu'il y a ici une main-d'œuvre musulmane, israëlite et italienne nombreuse pour confectionner vêtements et chaussures pour formations de réserve, si l'on nous envoyait d'urgence cuirs, toile à bourgerons et drap se rapprochant du drap de troupe comme couleur et résistance.

Guerre à Commandant Forces de terre et de mer Alger en communication,
à Résident Général, Tunis. *Paris, le 16 août 1914.*

Résident Général Tunisie me signale que prélèvements d'officiers Affaires indigènes qui lui sont demandés pour encadrer goumiers algériens nuit à encadrement des réservistes tunisiens à l'utilisation desquels j'attache grand prix. Cette question doit être soumise au général Moinier auquel échoit la responsabilité défense Afrique du Nord et à la décision duquel je m'en rapporte entièrement.

(NS. Tunisie.)

93

Le Chef du Service de la Presse des Affaires étrangères,
au Secrétariat politique.

Note
concernant l'acceptation, la transmission
et la remise des télégrammes d'État

N. s. n°. *18 août 1914.*

A. *Télégrammes d'État empruntant les lignes des pays ennemis.*

Aucun télégramme d'État originaire ou à destination des pays ennemis, ou ayant emprunté ou devant emprunter les lignes des pays ennemis ou

du Luxembourg, n'est admis sur les lignes françaises. Ceux qui pénétreraient irrégulièrement sur notre réseau seraient acheminés sur Paris central avec une note les signalant.

B. *Télégrammes d'État des pays alliés.*

Les télégrammes d'État français, anglais, belges, russes et serbes sont admis sans restrictions. Ils peuvent être rédigés en langage clair ou secret. Toutefois, ceux transitant par des lignes anglaises (colonies ou métropole) doivent, autant que possible, porter la désignation officielle de l'expéditeur et du destinataire en langage clair français ou anglais.

C. *Télégrammes d'État des pays neutres.*

Les télégrammes d'État des pays neutres doivent être rédigés dans les mêmes conditions que les télégrammes privés de même origine et de même destination.

Par exception :

1° Les télégrammes d'État turcs et suisses peuvent être rédigés en français ou en anglais.

2° Les télégrammes d'État adressés à leurs gouvernements par les chefs de mission (ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires) des États-Unis, du Japon, de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce, de la Roumanie et du Portugal peuvent être acceptés en langage secret à la condition que la désignation du destinataire et de l'expéditeur soit libellée en langage clair français ou anglais. Les autres télégrammes d'État de ces gouvernements (télégrammes émanant des consuls, etc.) ne jouissent pas de la même tolérance. Ceux en langage secret parvenus irrégulièrement sur notre réseau sont transmis au poste central à Paris [1].

D. *Communications téléphoniques d'État.*

Les communications téléphoniques sont supprimées pour la correspondance diplomatique étrangère sauf :

1° Entre le ministre des Affaires étrangères d'Espagne à Saint-Sébastien et les consuls d'Espagne à Pau et à Bayonne;

2° Entre l'ambassadeur de France à Saint-Sébastien et le ministre des Affaires étrangères à Paris ou inversement.

[1] Ces télégrammes ainsi que ceux visés à la fin du paragraphe A sont transmis au Département des Affaires étrangères par l'intermédiaire du Service officiel.

94

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 708; 602. *Paris, 19 août 1914, 10 h. 30.*
Chiffré.

J'ai adressé à M. Regnault le télégramme suivant :
(reproduire le télégramme n° 38 à Tokyo) [1].

Nous aurons intérêt à savoir de sir Edward Grey, dès qu'il aura concerté avec le gouvernement japonais son action en Extrême-Orient, dans quelle mesure la France et la Russie pourront y être associées, pour donner à nos croiseurs et à nos troupes de Tien-tsin et d'Indochine les instructions appropriées.

L'ambassadeur de Russie à Tokyo a dit à M. Regnault que le gouvernement russe ne pourrait rappeler de Sibérie les douze divisions qui y sont stationnées que si le Japon ayant signé une alliance avec la France poursuivait avec la Russie des pourparlers en vue d'un accord plus étroit. Une telle disposition d'esprit me paraîtrait de nature à compliquer l'action commune et prochaine des quatre puissances, qui n'ont pas de raison de se défier les unes des autres dans la phase actuelle du conflit où leurs intérêts sont étroitement liés [2].

95

M. Rigoreau, Consul de France à Auckland,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. *Auckland, 19 août 1914.*

Pour faire suite à ma lettre du 12 de ce mois, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le premier détachement du contingent mis à la disposition de l'Angleterre par la Nouvelle-Zélande, comprenant environ 1.200 hommes, a quitté Wellington le 14 de ce mois sur les vapeurs *Monowai* et *Moreiki*; partant pour une destination inconnue, le chef du détachement ayant ses instructions sous pli scellé.

[1] Non retrouvé.

[2] Regnault, dans le télégramme, non reproduit, n° 47, Tokyo, 19 août 1914, reçu à 21 h. 40, fait part au ministre des Affaires étrangères d'une nouvelle confidentielle à propos de l'intervention à Kiao-tcheou. Ainsi Londres et Tokyo envisageraient une action du Japon sans participation des Puissances alliées. De plus, il souligne que tout retard dans les décisions des gouvernements britannique et japonais serait préjudiciable et s'ajouterait au danger de la situation diplomatique et aux difficultés des opérations.

La mobilisation se poursuit activement, le Département de la Défense ayant affrété dix autres vapeurs pour le transport des troupes, et les départs devant avoir lieu des quatre principaux ports de la Nouvelle-Zélande et être échelonnés à partir de la fin du mois.

L'état de guerre qui règne actuellement en Europe n'est d'ailleurs pas sans avoir une sérieuse répercussion jusqu'en Nouvelle-Zélande. L'enrôlement des jeunes gens qui doivent faire partie du contingent a jeté le trouble dans les affaires. De nombreuses manufactures ont dû fermer leurs portes, des quantités d'ouvriers sont sans travail, et malgré les mesures prises par le gouvernement, la situation générale ne tend pas à s'améliorer.

On espère cependant que les affaires reprendront lorsque les négociations auront la certitude que la mer est libre pour le trafic des bâtiments battant pavillon anglais, ce qui n'est pas le cas dans l'océan Pacifique [1].

96

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 691; 525.
Chiffré. *Paris, 20 août 1914, 0 h. 30*

Je réponds à votre télégramme 453.

Sir Edward Grey a fait connaître à Pétersbourg comme à Paris son sentiment qu'il serait préférable de ne pas insister en ce moment pour que le gouvernement italien se joigne à la Triple Entente : nous n'avons pas à craindre que l'Italie coopère avec l'Autriche, mais il lui faut un incident, un prétexte pour se tourner contre ses alliés. Dans ces conditions le secrétaire d'État anglais donne pour instructions à son ambassadeur à Rome, et prie les gouvernements russe et français de faire de même auprès de leurs agents à Rome, de ne plus parler de la question au gouvernement italien. Sir Edward Grey reste prêt cependant à accueillir toute communication que le gouvernement italien lui ferait par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Italie à Londres.

Pour Pétersbourg seulement. Je vous prie, dans *l'intérêt du succès de la négociation,* d'insister auprès de M. Sazonov pour que toutes conversations cessent sur le sujet à Rome, à Pétersbourg et à Paris. À Londres même, les ambassadeurs de Russie et de France doivent également s'abstenir, en laissant au gouvernement anglais le soin de la conversation avec le marquis Imperiali.

(Guerre 14-18.)

[1] Note marginale manuscrite : « Copie Guerre, Marine, Colonies. 10 octobre 1914. Fait. »

97

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 106. *Pékin, 20 août 1914, 21 h. 10.*
Chiffré.
(*Reçu :* 13 h. 45.)

Le chargé d'affaires Japon m'a demandé si nos troupes de Chine coopéreraient le cas échéant à une action japonaise à Kiao-tcheou. Je lui ai répondu que je n'avais pas encore instructions sur ce point. Le gouverneur général de l'Indo-Chine pense comme moi qu'une telle coopération serait nécessaire à notre prestige et à nos intérêts en Extrême-Orient.

98

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. *Le Caire, 20 août 1914, 21 h 35.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 21, 1 h.)

Voici un résumé de la situation que je trouve en Égypte à mon retour : Calme (1 gr. faux) dans tout le pays. Agitation assez vive dans les esprits. Peuple des campagnes indifférent aux événements; dans les centres, tous les chrétiens ardents à la (1 gr. faux) France et à la Russie. Les musulmans de la classe supérieure sont inquiets de l'avenir réservé à l'Égypte mais, faisant passer l'intérêt de leur pays avant l'intérêt de l'Islam et de la Turquie, ils souhaitent le succès des alliés : tel est notamment, d'après leurs déclarations, le sentiment des ministres égyptiens. Tous les autres musulmans de la classe moyenne, surtout les étudiants et les nationalistes par fanatisme ainsi que la population des villes, font ouvertement des vœux pour l'Allemagne, d'après eux, amie de l'Islam, et souhaitent l'échec de la Russie qu'ils considèrent comme l'ennemie de la Turquie.

Les Anglais prennent de grandes précautions de police. Environ 35.000 soldats indigènes de l'armée des Indes sont en route pour l'Égypte : le premier contingent y arrivera dans une huitaine de jours. Une grande partie de l'armée anglaise d'occupation sera alors envoyée en Europe.

La situation deviendrait très délicate et grave si la Turquie sortant de la neutralité, entrait en action soit directement contre nous, soit contre la Grèce.

Mon collègue d'Angleterre ne m'a pas caché ses craintes pour le cas où cette éventualité se produirait avant l'arrivée des troupes de l'Inde : mais (1 gr. faux) avoir reçu ce matin d'Angleterre (mot passé) l'ambassadeur

d'Angleterre à Constantinople des informations plus rassurantes sur l'attitude de la Turquie. Quant aux ministres égyptiens, ils redoutent, si la Turquie bougeait, l'établissement immédiat du protectorat anglais ou l'annexion. La plupart des hauts fonctionnaires britanniques au service khédivial sont rentrés avant-hier en Égypte, (1 gr. faux) le sirdar également, il restera au Caire jusqu'à nouvel ordre, l'état d'esprit de l'armée égyptienne est incertain; il deviendrait sans doute hostile en cas de guerre avec la Turquie.

L'agence britannique désire que le Khédive, qui se trouve à Constantinople, ne rentre pas (1 gr. faux), les représentants allemands et austro-hongrois persistent à rester à leur poste, mais ils n'ont plus de relations officielles avec le Gouvernement et ne peuvent communiquer par le télégraphe avec leurs gouvernements [1].

99

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 369. *Rome, 20 août 1914.*

Le gouvernement royal fait déclarer qu'il prendra toutes mesures pour assurer la liberté du conclave et faciliter aux cardinaux étrangers leur voyage à travers l'Italie. D'après des informations sérieuses, le parti austro-allemand ne pourrait compter que sur ses propres forces et ses moyens d'action seraient limités. Il paraît important que la presse française ne donne pas l'impression qu'il existe un candidat français. Les puissances qui verraient avec crainte l'élévation du cardinal Ferrata [2] chercheront à le compromettre en le représentant comme acquis à notre influence. Avant le départ de Paris du cardinal Amette [3] peut-être Votre Excellence voudrait-elle lui faire rappeler l'intérêt qui s'attache en ce moment à ce que les cardinaux français ne dispersent pas leurs votes et sur l'importance d'une entente entre eux et les cardinaux espagnols. L'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège se montrerait sans doute disposé à être le négociateur d'un tel accord qui répond à ses sentiments personnels si son gouvernement lui en donnait l'instruction.

[1] Note marginale manuscrite : « transmis Pétersbourg. Constantinople. Londres. Rome. 22 août ».

[2] Ferrata, Domenico (1847-1914) : sa longue carrière de diplomate le conduira à la nonciature de Paris (1891-1896). Ses hautes fonctions, son expérience diplomatique, son tempérament de conciliateur l'ont fait apparaître comme un *papabile* à la mort de Pie X. C'est d'ailleurs ce qui incita Benoit XV à le choisir comme secrétaire d'État. Entré en fonction le 4 septembre 1914, il mourut le 10 octobre suivant.

[3] Amette, Léon (1850-1920), archevêque de Paris (28 janvier 1903), créé cardinal en novembre 1911.

Jusqu'ici d'après mes informations c'est le cardinal Ferrata qui aurait le plus de chances d'être élu. C'est une raison de plus pour que la presse française ne le compromette pas en donnant à entendre qu'il est notre candidat.

100

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 118.
Très confidentiel. *Christiania, 20 août 1914.*

Le ministre de Suède a fait visite à mon collègue anglais. Après des effusions et l'assurance que la Suède resterait neutre, il a exprimé l'espoir que tout en défendant l'Ouest de l'Europe contre la domination de l'Allemagne, l'Angleterre « n'irait pas jusqu'à l'écrasement » de cette dernière puissance. « Ce serait, a-t-il ajouté, travailler pour la Russie et contre nous. »

Le ministre d'Angleterre a répondu que son avis personnel était de peu de poids en pareille affaire mais que, puisqu'il était sollicité de le donner, il croyait pouvoir dire que l'Angleterre irait jusqu'au bout d'un conflit qu'elle n'avait pas cherché.

Mon collègue anglais est aussi flegmatique que possible. Mais il est sorti le plus satisfait de cet entretien en disant que le baron de Ramel parle un peu trop comme s'il était un intermédiaire de l'Allemagne [1].

101

Cabinet du ministère des Affaires étrangères.

Mémorandum
Appel aux puissances neutres

N° 9. *20 août 1914.*

Le crime contre la civilisation, commis par le gouvernement allemand en rendant la guerre inévitable, s'aggrave de la façon barbare dont les troupes allemandes se comportent :

Blessés achevés, tir contre les ambulances et le personnel de la Croix-Rouge, bombardement de villes non défendues, blessés français placés sur le front des lignes allemandes, usage déloyal des uniformes et des pavillons

[1] Note marginale manuscrite : « Copie pour Londres, 31 août 1914. »

belges et français, emploi de balles dum-dum, meurtres, pillages, incendies, consuls emprisonnés, violation de neutralité, tels sont les faits qui menacent de donner à la présente guerre un caractère inouï de sauvagerie.

Ces actes, dont quelques-uns ont déjà été exposés dans des mémorandums, montrent avec quel mépris de tout droit, avec quels sentiments d'injustice et de cruauté, les armées allemandes se conduisent vis-à-vis des personnes inoffensives dans cette guerre d'agression et de rapine. Il ne s'agit pas, en effet, de faits isolés, mais d'un véritable système *ordonné par les chefs de l'armée allemande*, et consistant à dévaster les régions traversées et à en fusiller les habitants. Les preuves de l'existence d'un tel système ont été fournies par des carnets de notes trouvés sur des officiers allemands tués.

Afin de chercher un prétexte à de telles atrocités, le gouvernement allemand a prétendu que le gouvernement français avait organisé « la participation à la guerre de la population civile ». C'est là une affirmation mensongère. La France n'a nullement organisé une telle participation, dont elle n'a pas besoin. D'autre part, le fait, pour une population, de prendre ouvertement les armes pour défendre son territoire envahi est entièrement légitime, en vertu de l'article 2 du règlement annexé à la convention 4 de La Haye, signée et ratifiée par l'Allemagne.

Contrairement aux pratiques du gouvernement allemand, la France a ordonné à ses troupes d'observer les lois de la guerre et jusqu'à présent, aucun fait contraire à ces lois n'a pu être relevé d'une façon authentique contre les armées françaises. La proclamation ci-annexée du maire de Belfort montre les conseils de loyauté et d'humanité qui sont donnés à nos soldats.

Il y a un intérêt considérable pour la civilisation à empêcher les pratiques adoptées dès le début par les armées allemandes de devenir habituelles aux armées belligérantes.

Les puissances signataires des conventions de La Haye sont toutes également intéressées à ce que les engagements, solennellement pris, soient respectés et à ce que le monde ne retombe pas dans une période de barbarie qui nous ramènerait de plusieurs siècles en arrière.

Le triomphe du système allemand serait la négation totale des droits et de l'indépendance des nations.

En conséquence, le gouvernement de la République fait appel aux puissances neutres et leur demande d'examiner les dangers que font courir à leur propre sécurité et à la civilisation les méthodes allemandes basées sur le mépris du droit. Il espère qu'à la suite de cet examen elles tiendront à faire connaître leur opinion auprès du Bureau international de La Haye en condamnant solennellement les actes qui leur ont été signalés et qu'elles élèveront ainsi la protestation de la conscience universelle [1].

[1] Cf. document n° 137.

102

Mémorandum
Dévastation systématique ordonnée par les chefs de l'armée allemande [1]

N° 6. *20 août 1914.*

Le gouvernement de la République française a l'honneur de porter à la connaissance des puissances signataires des conventions de La Haye les faits ci-dessous exposés qui constituent de la part des autorités militaires allemandes une violation des conventions signées le 18 octobre 1907 par le gouvernement impérial allemand.

Du dépouillement des lettres écrites par les soldats allemands et trouvées sur eux, il résulte :

1° que l'incendie des villages a été une mesure générale;

2° que les mises à mort des habitants ont été également une mesure générale;

3° que ces atrocités ont été commises dans des localités que défendait exclusivement l'armée française et non les habitants;

4° que l'ordre d'exécution a été donné par le commandement (colonels sur certains points, commandants de corps sur d'autres).

Le gouvernement de la République tient à protester hautement auprès des puissances signataires des conventions de La Haye contre de pareils actes qui sont formellement contraires aux engagements conventionnels du droit des gens.

Il saisit cette occasion pour rappeler aux puissances que c'est sur la proposition de la délégation allemande à la deuxième conférence de La Haye qu'a été inséré, dans la convention 4 de La Haye, l'article 3 suivant :

« La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit règlement sera tenue à indemnité, s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée. »

Le gouvernement de la République se réserve de demander à l'Allemagne l'application de ce principe proposé par elle et accepté par les 44 États réunis à La Haye le 18 octobre 1907.

[1] Texte définitif officiel. Une note sera préparée datée du 28 août à l'usage interne du ministère des Affaires étrangères français :

L'« avertissement » ci-joint à l'empereur d'Allemagne n'aura probablement aucun effet.

Mais il serait intéressant de l'envoyer :

1° pour tenter tout ce qui est possible afin de diminuer les atrocités;

2° pour prouver aux puissances neutres que les *Allemands ont commencé,* à la date du 28 août nous les avons avertis que si, plus tard, les soldats français violaient certaines lois de la guerre, ce ne serait que par *représailles.*

Il était annoté par Berthelot : « Il ne peut être question de représailles pour des actes d'atrocité. »

Cf. document n° 137, mémorandum plus complet.

103

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 763. *Paris, 21 août 1914.*
Fil spécial.

Veuillez procéder à la ratification de l'accord intervenu à Londres le 15 août entre délégués français et anglais pour la constitution d'une commission mixte pour se tenir sans cesse au courant des besoins de ravitaillement de toute nature. M. Thion de La Chaume, lieutenant de réserve, sous-directeur de la Banque de l'Indochine, représentera le ministère de la Guerre. Il se rendra à Londres le 24 août 14 [1].

(Guerre 14-18.)

104

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 418. *Londres, 22 août 1914.*
Fil direct.
(*Reçu :* 18 h. 23.)

Sir Edward Grey a prescrit aux ambassadeurs britanniques à Paris et Pétersbourg de proposer de déclarer par écrit à la Turquie que les trois Puissances s'engagent à respecter l'intégrité de l'Empire ottoman. Il ne s'agit pas d'une garantie qui pourrait obliger les trois Puissances à intervenir même lorsque le gouvernement ottoman se serait livré à des excès nécessitant une intervention, à des massacres en Arménie, par exemple. En outre les trois Puissances promettraient des avantages économiques. Quant aux Capitulations, elles se déclareraient disposées à les abroger quand un accord se serait établi avec la Sublime Porte pour une organisation judiciaire. En échange de ces déclarations le gouvernement ottoman devrait promettre une neutralité absolue et procéder immédiatement au rapatriement des équipages du *Goeben* et du *Breslau*.

[1] Note marginale manuscrite : « transmis à Londres fil spécial le 21/8/14 à 12.5 .»

105

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg.

T. s. n°. *Paris, 22 août 1914.*

La propagation de fausses nouvelles allemandes destinées à tenter de semer la défiance entre les Alliés, et de tromper l'opinion du monde, continue méthodiquement. On prête au roi des Belges des reproches contre la France dont nous savons avec certitude le caractère mensonger. On va jusqu'à prétendre que la Russie traiterait en dessous avec l'Allemagne.

La plus absurde de ces inventions nous revient de Stockholm où un Belge, venant de Pétersbourg et accompagné d'une femme employée par l'autorité militaire qui lui aurait confié des papiers importants pour l'attaché militaire russe, aurait tenu au chargé d'affaires de Belgique des propos extraordinaires : la Russie, selon cet agent, négocierait secrètement avec l'Allemagne, ménagerait son armée en Prusse orientale et porterait tout son effort contre l'Autriche dont les dépouilles seraient partagées entre les états balkaniques, la Russie et l'Allemagne, tandis que liberté serait laissée à l'Allemagne d'écraser la France. La Russie obtiendrait pour sa part une partie de la péninsule scandinave et peut-être Constantinople; le royaume de Pologne, auquel des promesses ont été faites à la fois par Berlin et Pétersbourg, serait reconstitué, etc.

Peut-être y aurait-il lieu de mettre très secrètement en garde le gouvernement contre l'emploi d'agents d'une imagination aussi tendancieuse [1].

106

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. s. n°. *Paris, 22 août 1914.*
Chiffré.

L'administration de la Guerre voudrait commander aux États-Unis des obus et des douilles pour canons de campagne. Comme il est à craindre que le gouvernement fédéral s'oppose à la sortie de munitions destinées à un belligérant, serait-il possible d'obtenir que le gouvernement grec fasse

[1] Notes marginales manuscrites : « le Conseil des Ministres avait pensé qu'il était désirable d'avoir à Pétersbourg un résumé - après réflexion, le Ministre a été d'avis qu'il y avait danger de voir votre communication interprétée comme un signe de méfiance. Attendre. »

faire ostensiblement la commande, et la fasse sortir, ce qui lui est possible tant qu'il est neutre ? Nous n'aurions, pour ménager sa neutralité, qu'à faire arrêter en cours de route les vapeurs qui porteraient cette cargaison. Vous pourrez indiquer au gouvernement hellénique que nous attendons de lui ce service en reconnaissance des facilités que nous lui avons accordées, même en ce moment difficile, pour les batteries de montagne qu'il attendait et que nous serions en outre disposés sur la commande importante à faire aux États-Unis à lui abandonner 20 % des projectiles de 75, en manière de commission [1].

(Guerre 14-18.)

107

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Paris, 22 août 1914.*
Très confidentiel.

Pour faire suite au télégramme du 6 août que notre ministre en Danemark a adressé au Département pour lui faire connaître mon voyage de Berlin à Copenhague, je crois devoir rapporter ci-après à Votre Excellence certains détails de mon passage dans les divers pays que j'ai traversés.

Nous sommes arrivés à Copenhague le 6 août. J'allais le même jour rendre visite au ministre des Affaires étrangères, M. Scavenius qui fut scandalisé du récit que je lui fis de mon voyage depuis Berlin. Dans la conversation qui suivit, il s'étendit sur la position critique dans laquelle se trouvait le Danemark et sur son désir de n'être pas obligé de sortir de la neutralité.

Le Roi me fit demander aussitôt d'aller le voir le lendemain 7 août. Je lui fis le même récit que j'avais fait à M. Scavenius. Il me dit que les Allemands étaient devenus fous et qu'ils menaçaient tout le monde, mais il ne me cacha pas ses craintes de voir son pays compromis. Comme je lui demandais si, en présence du grand nombre d'étrangers qui désiraient s'embarquer à Eisberg, il ne pourrait pas demander personnellement à l'Empereur de lui assurer une certaine liberté de communication avec l'extérieur, il m'avoua qu'il n'oserait pas le faire et ajouta que le roi de Suède serait mieux placé que lui pour une démarche de ce genre. Enfin, après une assez longue conversation, il me pria de ne pas laisser soupçonner qu'il m'avait donné audience, car il redoutait qu'à Berlin on ne lui en fit un grief.

[1] Note marginale manuscrite : « démarche du général Mangin. 22 août 1914 sur intervention téléphonique. »

J'emportai de cette conversation le sentiment que ce malheureux roi vivait dans l'épouvante de ce que l'Allemagne pourrait faire de son pays, s'il commettait la moindre imprudence. J'emportai aussi le sentiment qu'à l'heure où le Danemark se croirait assuré de ne plus jouer son existence, le gouvernement danois ne pourrait pas contenir l'opinion publique et serait entraîné à prendre part à la guerre et à envahir le Schleswig. D'ici là il consentira secrètement à l'Allemagne tous les manquements à la neutralité que celle-ci exigera. Le Danemark est tellement terrorisé qu'une princesse de la famille royale m'a fait l'honneur de me venir voir plusieurs fois, et, lorsque je lui demandai la grâce d'aller lui rendre visite ainsi qu'à son mari, elle m'a prié de n'en rien faire, car il était préférable qu'on ne me vit pas entrer au Palais.

Copenhague était plein d'espions. Je n'y pouvais sans inconvénient prolonger mon séjour. Aussi, lorsque je fus assuré que l'ambassade ne pourrait pas se rendre directement du Danemark en Angleterre, je gagnai Christiania. J'y trouvai le même esprit qu'à Copenhague, mais l'antipathie à l'égard de l'Allemagne s'y dissimulait moins.

Là, je vis M. Ilsen, ministre des Affaires étrangères. Il considère que dans la guerre actuelle, l'Angleterre et la France défendent l'indépendance des petites puissances et la liberté du monde; c'est, à ses yeux, la lutte suprême de la démocratie contre les derniers efforts d'une aristocratie qui veut dominer l'Europe par la force. Il ajouta que la Norvège désirait observer la plus stricte neutralité, mais qu'elle se défendrait, comme le fait la Belgique, contre tout agresseur, quel qu'il fût. Il m'avoua les inquiétudes que lui donnait la Suède, malgré que son gouvernement eut fait, d'accord avec celui de Stockholm, une déclaration de neutralité. Enfin, la Russie semble toujours menaçante et la crainte de la Russie, trop facilement exploitée par l'Allemagne en Suède, pourrait, d'après lui, influer sur la suite des événements en Scandinavie. Il importe donc beaucoup que la Russie prenne soin de rassurer les esprits, surtout à Stockholm.

Le lendemain, 14 août, dans la matinée, je vis le roi Haakon. Il me tint le même langage que m'avait tenu le roi de Danemark, son frère, et ne me cacha par ses sympathies profondes pour la France et pour l'Angleterre dans le conflit actuel. Ainsi que M. Ilsen, le Roi m'entretint des inquiétudes que la Russie donnait à la Suède et à la Norvège. Du côté de Berlin, on les excite et on compte s'en servir pour entraîner les esprits. « Pour moi, ajouta le Roi, j'estime que, si ces craintes se réalisent jamais, ce sera peut-être dans une vingtaine d'années. Ce jour-là la France et l'Angleterre défendront la cause des neutres comme elles le font à présent. À l'heure présente, il faut ne voir que le conflit actuel. Si l'Allemagne était victorieuse, il n'y aurait plus de liberté pour personne en Europe et nous n'aurions plus qu'à nous mettre à genoux. »

Je répondis au Roi qu'en effet nous n'avions pas d'autre objectif que de maintenir l'équilibre de l'Europe en défendant les États neutres et les puissances de second ordre.

Comme le roi Haakon se demandait comment l'empereur Guillaume pouvait concilier sa conduite actuelle avec sa politique passée, je lui fis

remarquer qu'au fond de l'âme de Guillaume II, il y avait toujours l'espoir de réaliser un rêve impérial de caractère mystique : il voudrait réunir toute l'Europe sous sa suprématie pour lutter contre le fameux péril jaune et contre l'Amérique. « L'Empereur, ajoutai-je, semble avoir perdu le contrôle de lui-même; il résiste moins que par le passé à l'influence des militaires et des hobereaux qui forment son entourage : quelques-uns d'entre eux me l'ont avoué. Ils redoutent les progrès de la démocratie et voudraient, comme il y a cinquante ans, écarter par la guerre, l'avènement des idées libérales et du parlementarisme. Enfin et *surtout*, l'Empereur est étrangement vaniteux; il est jaloux de la popularité que le Kronprinz a acquis à ses dépens par son nationalisme belliqueux et il veut démentir la réputation qu'on lui a faite d'être un pacifique. »

Le roi Haakon parut partager les idées que je lui exprimais. Il continua en me parlant de la conduite de la guerre. Comme marin, il craignait que la flotte allemande ne sortît pas de ses ports. La flotte anglaise ne pourra pas faire une campagne d'hiver dans la mer du Nord, si elle n'a point une base navale sur la côte de Norvège ou au Danemark, et il ne voit pas comment le gouvernement anglais pourra résister aux sollicitations techniques de l'amiral Jellicoe. Or, si les Anglais occupaient un port en Norvège, le gouvernement de Christiania serait obligé de sortir de la neutralité et de prendre un parti contraire à ses sentiments.

Le Roi remarqua également que dans les premières opérations de guerre, les Allemands n'avaient pas encore fait apparaître les troupes proprement prussiennes : ils les gardent en réserve soit pour frapper un coup décisif, soit pour réparer leurs échecs.

Ils souhaitent que les Russes occupent fortement l'armée allemande et il termina l'entretien en me disant tous les vœux qu'il forme pour notre succès.

Lorsque j'arrivai à Londres le 17 août, mon frère m'apprit que le roi George désirait me voir et, dans l'après-midi, il me conduisit à Buckingham Palace où je trouvais le Roi et la Reine qui m'attendaient.

Après que j'eus satisfait leur curiosité sur les détails de mon voyage et confirmé la réalité des faits rapportés par les journaux, le Roi et la Reine s'étonnèrent de la brutalité allemande, particulièrement à l'égard des femmes.

Le Roi se considère comme le champion de la liberté des peuples : il se plaignit de l'ambition insatiable de l'Allemagne. Il se montra satisfait de la tournure que prenaient les événements. A ses yeux, si la guerre finissait bien pour nous, l'Empereur ne pourrait pas rentrer à Berlin. « Ce peut être, ajouta-t-il, la fin des Hohenzollern. » Et, comme mon frère disait qu'il faudrait se montrer ferme au moment de la fin des hostilités et assurer la paix du monde pour cent ans : « Oui, dit la Reine en fermant le poing et en l'abaissant avec énergie, il faudra être ferme. »

Cette opinion est généralement partagée à Londres. Je me suis rencontré plusieurs fois avec les membres du gouvernement que j'ai trouvés dans les meilleures dispositions d'esprit. Le président du Conseil, M. Asquith, m'a dit qu'au moment du règlement définitif il faudrait en revenir à un état

de choses pré-bismarckien. Quant à sir A. Nicholson, comme je lui disais que sans doute la guerre durerait six mois, « deux ans s'il le faut, me répondit-il; nous irons jusqu'au bout ».

108

M. Raybaud, Ministre des Colonies,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 960. *Paris, 22 août 1914.*

Le gouverneur général par interim de l'Indochine vient de me télégraphier qu'il avait offert à notre ministre en Chine de mettre à sa disposition deux bataillons et quelques batteries qui participeraient avec le régiment d'infanterie coloniale en garnison à Tien-tsin, aux opérations contre Tsing-tao.

Il vous appartient d'examiner si notre concours à la conquête de la colonie allemande de Kiao-tcheou, de concert avec les troupes anglaises et japonaises, peut présenter des avantages de nature à nous entraîner dans cette opération et notamment, en cas de rétrocession de Tsing-tao à la Chine, si cette mesure ne nous permettrait pas d'obtenir, en échange, des avantages et des compensations sur la frontière d'Indochine.

J'ai télégraphié à notre gouverneur général p.i. de ne laisser sortir aucune troupe sans m'en avoir préalablement référé et que je vous saisissais de la question.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien être à même de donner à M. Van Vollenhoven des instructions précises sur la suite qu'il convient de donner à ces positions [1].

109

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Paris, 22 août 1914.*

Très confidentielle.

Bien que j'eusse des relations particulières avec le chancelier de l'Empire, je n'ai pas cru devoir prendre congé de lui avant de quitter Berlin.

[1] Note manuscrite : « MM. Berthelot et Casenave. A-t-on répondu ? oui. »

Mon collègue d'Angleterre ne s'est pas trouvé dans la même situation que moi. Après la remise de l'ultimatum anglais, le 4 août, il a eu avec M. de Bethmann-Hollweg une entrevue dans laquelle celui-ci lui a fait un accueil que sir Edward Grey a qualifié devant moi de brutal.

Le chancelier a dit à Edward Goschen, que l'Angleterre était l'auteur des événements graves qui allaient se produire ; qu'elle faisait la guerre pour une feuille de papier ; qu'elle s'attachait à une pure question de forme ; que l'Allemagne obéissait à des nécessités militaires évidentes en envahissant la Belgique et que l'Angleterre en se refusant à le comprendre, faisait peser sur elle-même la responsabilité des événements toute entière.

Sir Edward Goschen répondit au chancelier que l'Angleterre faisait en effet la guerre pour une feuille de papier, parce que cette feuille de papier portait sa signature ; que si, par hasard, elle ne l'eut pas faite, il se demandait quelle confiance elle pourrait avoir dans les feuilles de papier que l'Allemagne lui promettait de signer, et quelle confiance l'Allemagne elle-même pourrait avoir dans les engagements de l'Angleterre.

La conversation a continué sur ce ton et s'est terminée par une sorte de rupture entre M. de Bethmann-Hollweg et sir Edward Goschen.

Le même soir, 4 août, la foule assaillait l'ambassade d'Angleterre à coups de pierres et brisait les vitres de onze fenêtres. Le lendemain, 5, au matin M. de Jagow vint lui-même porter les excuses du gouvernement à sir Edward Goschen.

Peu après, un des aides de camp de l'Empereur, le colonel Mutins, vint voir sir Edward de la part de Guillaume II. Cet officier exprima les regrets de l'Empereur des désordres de la veille, puis il ajouta qu'aux yeux de Sa Majesté, ces regrettables incidents prouvaient combien le sentiment public était d'accord avec le gouvernement impérial. Il continua en disant que l'Empereur ne comprenait pas comment l'Angleterre s'était rangée du coté des adversaires de l'Allemagne, et avait oublié la confraternité d'armes de Waterloo. Enfin il termina en priant l'ambassadeur de dire au roi d'Angleterre que l'Empereur avait reçu les grades d'amiral de la flotte et de maréchal de l'armée anglaise, mais qu'il laisserait désormais de côté les honneurs, les distinctions et les uniformes que ces titres comportaient.

Sir Edward Goschen, en rentrant en Angleterre, a scrupuleusement fait au roi George la commission dont il était chargé.

110

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
M. Boppe, Ministre de France à Nisch,
M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n°s 191; 794; 728; 548; 83; 76; 156. *Paris, 23 août 1914, 0 h. 10.*

Pour tous les postes sauf Athènes. J'adresse à M. Deville le télégramme suivant :

Pour tous les postes. M. Vénizélos, parlant au nom du Roi et du gouvernement grec, a dit au ministre d'Angleterre et de Russie que la Grèce est prête à mettre à la disposition de la Triple Entente toutes ses ressources militaires et navales dès que celle-ci en aura besoin.

Sir Edward Grey en exprimant la satisfaction du gouvernement anglais, se propose de répondre que si la Turquie, abandonnant la neutralité, se range du côté de l'Allemagne et de l'Autriche, l'Angleterre sera heureuse de considérer la Grèce comme alliée et appréciera hautement sa coopération et le privilège de se servir des ports grecs; de même si la Bulgarie s'attaquait à la Serbie et si la Grèce, tenue par son traité, devait intervenir, l'Angleterre prêterait son concours à cette dernière.

Le sous-secrétaire d'État anglais estime hautement désirable la formation d'une confédération balkanique dont la Roumanie comme la Bulgarie feraient partie, selon la suggestion de M. Vénizélos.

Pour tous les postes sauf Pétersbourg. Je vous autorise à vous exprimer comme votre collègue anglais, d'accord avec votre collègue russe.

Pour Pétersbourg seulement. Je vous prie de provoquer des instructions semblables du gouvernement russe à son ministre à Athènes.

111

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Klobukowski, Ministre de France à Anvers.

T. n°s 152; 796. *Paris, 23 août 1914, 2 h. 10.*

Pour Londres seulement. J'adresse à M. Klobukowski le télégramme suivant :

L'ambassadeur d'Angleterre, en réponse à la communication du gouvernement français qui avait informé le gouvernement anglais de sa réponse favorable à la demande du gouvernement belge d'une aide financière de 250 millions, m'a fait connaître que le gouvernement anglais donnerait de son côté immédiatement à la Belgique 250 millions en bons du Trésor, et ouvrirait à la Belgique un compte courant à la Banque d'Angleterre [1].

Renouvelez au gouvernement belge l'assurance que le gouvernement français lui a déjà donnée de son concours financier dont il va régler la procédure : je me propose de demander à la Banque de France d'escompter, dans les mêmes conditions que cela va avoir lieu à Londres, des bons du Trésor français.

112

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 803. *Paris, 23 août 1914, 18 h.*
Chiffré.

Les délais de l'ultimatum japonais à l'Allemagne expirant aujourd'hui, je vous serais reconnaissant de me faire connaître, conformément à ce que vous a dit sir A. Nicholson, les bases de l'entente entre l'Angleterre et le Japon, en ce qui concerne notre coopération en Extrême-Orient [2]. Notre ministre à Pékin me fait savoir que, d'après ce que lui annonce la légation d'Angleterre, les attachés naval et militaire du Japon ont reçu communication confidentielle du plan d'opérations contre Tsing-tao. Le corps expéditionnaire anglais de Chine doit fournir un bataillon de soldats anglais et un bataillon hindou. Un autre bataillon hindou sera fourni par Hong-kong. Deux croiseurs anglais prendraient part à l'opération.

Notre ministre à Pékin a déjà été interrogé par son collègue japonais, ainsi que notre consul à Hong-kong par l'amiral anglais, sur nos dispositions à participer à l'action contre les Allemands en Extrême-Orient. Il serait nécessaire que je fusse informé au plus tôt de l'arrangement inter-

[1] Dans le télégramme, non reproduit, n° 271, Anvers, 24 août 1914, 17 h. 10, reçu à 20 h., Klobukowski souligne les craintes du ministre des Affaires étrangères belge quant aux exigences de l'Allemagne suite à l'annonce faite du montant de l'aide financière apportée par la France et l'Angleterre. À la demande du gouvernement belge, dans le télégramme, non reproduit, n° 208, Bruxelles, 15 août 1914 à 23 h. 5, reçu le 16 à 0 h. 45, pour l'ouverture d'un crédit de cinq cents millions s'ajoute, dans le télégramme, non reproduit, n° 13, Paris, 12 septembre 1914, 11 h., l'assurance de Londres et Paris au gouvernement belge de ne pas exiger d'intérêts pendant toute la durée de la guerre.

[2] En réponse au télégramme n° 803, Paris, 23 août 1914, 18 h., Paul Cambon par un télégramme, non reproduit n° 435, Londres, 24 août 1914 à 18 h. 32, signale au ministre des Affaires étrangères que le Japon aurait l'intention d'agir seul contre Kiao-tcheou. Le gouvernement britannique ayant pris acte de la décision du gouvernement japonais, s'engage toutefois à appuyer son action en Chine.

venu afin que je puisse m'entendre avec mes collègues de la guerre, de la marine et des colonies.

La nouvelle me parvient de Hong-kong que le *Montcalm* est arrivé en Nouvelle-Calédonie où il doit rencontrer le cuirassé anglais *Australia* et les troupes de la Nouvelle-Zélande. Tous partiraient ensemble pour expédition contre les îles Samoa.

113

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
M. Deville, Ministre de France à Athènes,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 813; 740; 196; 558. *Paris, 24 août 1914, 9 h 50.*
Chiffré.

J'estime que, dans l'hypothèse où la Grèce serait amenée à participer à l'action de la Triple Entente, il y aurait lieu de lui faire prendre l'engagement de ne pas occuper Valona au cours de la guerre, pour ne pas nous aliéner l'Italie. Je me propose de donner des instructions au ministre de France à cet effet, dès que je connaîtrai le sentiment des gouvernements anglais et russe.

Je vous serai obligé de me faire connaître l'avis de sir Edward Grey, M. Sazonov.

114

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 156. *Paris, 24 août 1914, 18 h. 35.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 253.

Si la Belgique consent, comme elle semble y être disposée, à permettre notre ravitaillement par le chemin de fer de Motadi à Stanley Pool, d'une part nous prendrons toutes les précautions possibles pour qu'elle puisse arguer de sa bonne foi, et d'autre part nous nous engageons, si dans la guerre actuelle, l'Allemagne se croyait de ce fait autorisée à méconnaître la neutralité du Congo belge, à prêter tout notre concours à défendre son intégrité.

Il ne saurait d'ailleurs être question pour le moment de modifier le statut international du Congo belge, dont la neutralité, reconnue par toutes les puissances signataires de l'Acte de Berlin, n'est actuellement garantie par aucune d'entre elles.

J'ai prié M. Paul Cambon de demander au gouvernement britannique s'il partage cette manière de voir.

115

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 49. *Paris, 24 août 1914, 19 h. 20.*
Chiffré.

Au cours de la guerre russo-japonaise le gouvernement japonais aurait pu acheter à l'industrie particulière aux États-Unis une quantité considérable d'obus et de munitions de toutes sortes. La maison Flint, en particulier, de New York aurait, en dépit de la neutralité, pu expédier des quantités considérables de ces fournitures. J'aurais grand intérêt à être renseigné sur les quantités fournies, sur la qualité des munitions, sur les noms des intermédiaires ou fabricants américains [1].

116

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 173. *Hendaye, 24 août 1914, 19 h. 30.*
Confidentiel.
(*Reçu :* 22 h. 45.)

L'article du *Diario Universal* qui a fait l'objet de mes télégrammes 156 et 157 produit ici une émotion de plus en plus grande [2]. Il semble bien que l'opinion publique *espagnole* n'est pas préparée à aller plus loin que sa politique de neutralité bienveillante pratiquée jusqu'à présent à notre endroit et que la transformation de cette neutralité en alliance soulèverait les plus sérieuses résistances.

[1] Les télégrammes n° 55, Paris, 26 août 1914, 21 h. 10; et n° 436, Londres, 24 août 1914; et n° 453, Londres, 26 août 1914 et n° 501, Londres, 2 septembre 1914 attestent des démarches engagées par la France auprès de l'Angleterre pour l'achat de fusils et de munitions au Japon. Et, selon toute probabilité, le gouvernement japonais entend traiter avec la France sans intermédiaire. Cf. documents n°s 127; 152.

[2] Note marginale manuscrite : « transmis Guerre : 4 h. »

Il semblerait dès lors préférable que notre presse évitât d'aborder ce sujet, comme le fait *La Petite Gironde* d'aujourd'hui, et ne risque pas de donner ouverture à des polémiques fâcheuses.

Interrogé anxieusement par un certain nombre de personnages politiques espagnols sur « les pressions que le gouvernement français exercerait sur le gouvernement royal pour l'amener à entrer en alliance avec nous », j'ai répondu qu'il n'existait jusqu'à présent aucune action de ce genre, que nous n'entendions pas intervenir dans la direction de la politique espagnole et que nous n'avions qu'à nous féliciter de la bonne amitié que le Cabinet actuel nous manifestait.

J'ajouterais que dans l'opinion de notre attaché militaire, l'aide que l'armée espagnole pourrait nous fournir serait de peu de valeur et la question de son commandement serait même de nature à nous créer des difficultés. Le plus grand service à ce point de vue que l'Espagne ait pu nous donner est de nous avoir permis par son attitude de nous laisser toute liberté du côté des Pyrénées [1].

(Guerre 14-18.)

117

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 63. *Téhéran, 24 août 1914.*

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'explosion de la guerre européenne n'a causé que peu de chagrin parmi les Persans. La plupart se contentent de voir dans les soucis majeurs, qui vont occuper quelque temps la Russie, une diversion à leurs maux et un répit pour leurs provinces frontières plus qu'à demi conquises; les plus optimistes escomptent le succès de l'Allemagne, qu'ils considèrent comme la protectrice de l'islam, pour attendre d'elle vengeance et protection contre les empiètements russes que depuis si longtemps ils souffrent en silence.

C'est là un calcul évidemment chimérique, mais, outre qu'il est plaisant d'espérer ce qu'on souhaite, les Persans se sentent dirigés et encouragés dans cette voie par l'habile campagne des agents allemands. Je n'ai pas besoin de rappeler avec quelle prévoyance avisée et persévérante, l'Allemagne, depuis longtemps, travaille à insinuer sa propagande commerciale en politique là où ses armes ne peuvent encore atteindre. La Perse, je l'ai déjà noté, n'a pas cessé d'être « cuisinée » par des préparateurs de toute espèce, de toute foi, de toute nationalité, au service de l'idée allemande,

[1] Le télégramme non reproduit nº 156 est de Saint-Sébastien, 21 août 1914, reçu à Paris, le 22, 8 h. précise que le *Diario Universal* est le journal du comte de Romanones et que l'article est signé X, en fait P. Pérez Caballero. L'article préconisait l'abandon de la politique de neutralité et « à mots transparents l'entrée de l'Espagne dans le groupement des Puissances alliées ».

et dont l'activité clandestine a redoublé depuis que l'Allemagne a endormi la méfiance de la trop crédule Russie par les promesses de désintéressement officiel données à Potsdam.

L'état de guerre en Europe leur a permis en Perse de jouer cartes sur table et, de ce moment, une pluie de fausses nouvelles est venue apprendre aux Persans la débilité des Russes et la force triomphante que l'Allemagne pourra mettre bientôt au service de la cause persane. Tandis que les télégrammes Reuter publiaient les bulletins, si heureux pour les alliés, du début de la guerre, j'étais stupéfait de recevoir des condoléances hypocrites sur les désastres de nos armées, de Persans renseignés aux sources allemandes. Au moment où la vaillance belge paralysait l'audace allemande autour de Liège, un Français vint me demander s'il était vrai, ainsi qu'on le disait au bazar, que les Prussiens étaient à quatre kilomètres de Paris. Ces nouvelles, issues de la Légation d'Allemagne, se propagent, soit verbalement, ce qui en Orient est le mode de publicité le plus efficace, soit par l'organe d'une petite feuille inspirée et répandue gratuitement par nos ennemis. Le mensonge et la diffamation bavent, de ce journal et des lèvres qui le commentent, sur l'Angleterre autant que sur la Russie, ce qui prouve l'origine germanique de la campagne, car les Persans du Nord ne parlent généralement de l'Angleterre que pour opposer ses vertus à l'immoralité de son associée de rencontre.

Ce n'est pas tout et, tandis que nos ennemis travaillent ici à élever leur influence sur les ruines du prestige russe, une autre entreprise de plus large rayon se poursuit parallèlement, et d'accord avec la première, sous les auspices de l'ambassade de Turquie, au profit du panislamisme qui, comme on sait, n'est en Orient que le masque du pangermanisme. Cette seconde campagne qui ne contrarie nullement la première, au moins dans sa besogne de destruction préliminaire, a pour les Allemands l'avantage d'élargir infiniment l'auditoire. C'est ainsi que la bonne parole germanophile, qui ne se murmurait que dans d'étroits conciliabules, s'est faite entendre du haut des *minbars* musulmans. Ce n'est pas encore la guerre sainte au bénéfice de l'Allemagne, mais c'est la haine et le mépris des Ferenguis dominateurs et tyrans actuels des pays de l'islam. On cite le consul général de Turquie comme ayant pris part à une de ces prédications incendiaires.

Celles qui revêtent un caractère plus particulièrement xénophobe inquiètent vivement la légation d'Angleterre, qui sait son empire musulman miné par ces agitations, et mon collègue me confiait avant-hier que d'après une nouvelle qu'il espérait inexacte, les consuls britanniques à Bagdad et à Bassorah auraient invité leurs ressortissants à s'éloigner de ces foyers dangereusement contaminés.

Le gouvernement feint d'ignorer ces manifestations ou affecte d'en atténuer le sens, mais elles sont réelles et peuvent, suivant le cours que prendront les événements en Europe, acquérir une importance redoutable. Pour le moment, je ne partage pas la crainte qu'affichent certains Européens de voir éclater un soulèvement xénophobe; l'apathie persane ne se hausse pas aisément à l'exaltation fanatique, mais ce travail, aussi bien que

la propagande germanique, mérite d'être surveillé, surtout combattu, et le regret que j'ai éprouvé à me voir maintenu si loin de la France en ce moment s'atténuerait quelque peu si j'avais conscience de pouvoir aider nos amis à déjouer ces perfides intrigues.

Je n'ai pas manqué d'attirer l'attention des membres du gouvernement sur l'imprudence de leur bienveillante tolérance et surtout sur l'inanité des espoirs qu'ils fonderaient dans l'éventualité d'une prépondérance allemande en Europe, sans compter qu'il est un peu tôt pour s'abandonner à ces spéculations quand la Russie n'a pas désarmé sa frontière persane ni réduit son corps d'occupation.

Pour combattre les fausses nouvelles, j'ai fait abonner aux *Reuter News* les directeurs de nos institutions, que je me félicite d'avoir maintenues ouvertes, fût-ce au prix d'un affaiblissement bien mince de notre contingent mobilisé, et les petits Persans y entendent sur les événements d'Europe une version bien différente de celle qui a cours dans leurs milieux familiaux [1].

(Guerre 14-18.)

118

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Klobukowski, Ministre de France à Anvers.

T. n° 164. *Paris, 25 août 1914, 8 h. 15.*
Chiffré.

Le gouvernement français ne voudrait pas que le gouvernement belge pût interpréter la nouvelle tactique défensive adoptée par les armées françaises et anglaises comme l'abandon des promesses faites à la Belgique de libérer son territoire de l'occupation ennemie [2]. Plus que jamais nous sommes résolus à ne déposer les armes que lorsque le territoire de nos héroïques voisins aura été entièrement évacué et à ne pas séparer au moment de la paix leur sort du nôtre. Vous pouvez le déclarer au gouvernement belge.

[1] Note marginale manuscrite : « Copie à Londres. Fait le 3.10.1914; Pétrograd 20 octobre. »

[2] Il est à noter dans la dépêche, non reproduite, n° 5, Anvers, 27 août 1914, que l'annonce, selon le ministre de France à Anvers, du retrait momentané des armées françaises et anglaises soulève un certain nombre de critiques de la part d'une partie du gouvernement belge et de personnalités militaires et civiles. Cette crainte de voir l'ennemi profiter de cette situation semblerait préoccuper aussi le roi.

119

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 202. *Paris, 25 août 1914.*
Chiffré.

Le gouvernement russe préoccupé de l'attitude menaçante de la Bulgarie et des dispositions belliqueuses de la Turquie, est convaincu que l'attitude de la Bulgarie serait complètement modifiée si la Serbie d'une part, et la Grèce d'autre part, voulaient lui faire certaines concessions territoriales qui seraient largement compensées par des acquisitions de nouveaux territoires à la fin de la guerre. M. Sazonov a fait faire à cet égard une déclaration très précise à M. Pachitch à laquelle je m'associe. Il estime qu'il faut également convertir à ces concessions le gouvernement hellénique et il doit le lui faire savoir. Vous voudrez donc bien vous concerter avec vos collègues russe et anglais pour faire comprendre à M. Vénizélos l'intérêt vital qu'il y a pour la Grèce à empêcher la Bulgarie d'entrer en action sous la suggestion allemande et autrichienne. La Bulgarie du côté grec et serbe c'est la Turquie paralysée : c'est aussi le maintien de la neutralité roumaine.

120

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. s. n°. *Paris, 25 août 1914.*

Le gouvernement russe me fait connaître que M. Pachitch, en lui signalant l'attitude menaçante de la Bulgarie, l'a prié de déclarer à celle-ci qu'une agression de sa part contre la Serbie serait regardée par les Puissances de la Triple Entente comme un acte hostile envers elles.

M. Sazonov juge nécessaire que les trois Puissances alliées fassent à M. Pachitch la déclaration suivante :

« Si la Bulgarie prend une attitude comminatoire, ce fait doit être attribué principalement et en dehors de motifs personnels aux gouvernants bulgares actuels, à la nécessité qui se présente à la Bulgarie de compter avec le danger d'une agression de la Turquie et peut-être aussi avec un manque de sécurité absolue du côté de la Roumanie. Le maintien par la Bulgarie de sa neutralité entraîne incontestablement pour elle le risque d'un conflit avec la Turquie. Il ne suffit donc pas de menacer la Bulgarie mais il faut surtout lui promettre des avantages réels. Les puissances de la Triple Entente qui font des sacrifices énormes dans une guerre dont la

cause initiale a été le maintien de l'indépendance de la Serbie, ont le droit d'insister auprès du gouvernement serbe afin qu'il entame de son propre chef ou bien par l'intermédiaire et avec le concours de ces puissances, des pourparlers avec le gouvernement bulgare sur la base de compensations non pas éphémères, mais réelles et suffisantes. De l'avis du gouvernement russe, de pareilles compensations pourraient uniquement être trouvées dans une promesse de la Serbie, garantie par la Triple Entente de céder à la Bulgarie après une guerre victorieuse contre l'Autriche, et en cas d'acquisitions correspondantes serbes le territoire défini sous le terme, « contesté » dans l'article II de l'annexe secrète au traité serbo-bulgare de 1912. Ce territoire s'étend de la hauteur Goléma au nord de Krivopala jusqu'au lac d'Ochrida, Strougui y compris. La Bulgarie devrait s'engager au retour de cette promesse à s'opposer de toutes ses forces à une agression éventuelle de la Turquie et de la Roumanie contre la Serbie. On pourrait en outre, envisager aussi d'autres moyens d'entrée en action de la Bulgarie, si la Serbie le jugeait utile. Une déclaration analogue sur la nécessité d'entamer des pourparlers avec la Bulgarie, sur la base de compensations, devrait être faite à Athènes. »

Vous voudrez bien vous associer à cette déclaration et faire comprendre à M. Pachitch l'intérêt vital qu'il y a pour la Serbie à s'entendre avec la Bulgarie, au prix de quelques concessions qui doivent être à l'issue de la guerre largement compensées par ailleurs.

La même déclaration doit être faite au gouvernement hellénique afin qu'il consente, lui aussi, des concessions à la Bulgarie.

121

M. Tinayre, Consul de France à Séville,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Séville, 25 août 1914.*

L'opinion publique est fortement excitée à Séville par les nouvelles de la guerre. Les éditions des journaux sont rapidement enlevées, et de nombreux groupes s'assemblent dans les rues pour lire les dernières nouvelles affichées par les différentes rédactions des feuilles locales. Sur les quatre journaux publiés à Séville, deux, le *Liberal* et le *Noticiero Sevillano*, nous sont favorables et souhaitent le succès de nos armées, les deux autres, le *Figaro* et surtout le *Correo de Andalucía*, publient des commentaires et des articles franchement hostiles à notre pays et à la Triple Entente. Ils n'hésitent pas à signaler des défaites imaginaires annoncées en gros caractères, qui ne sont jamais démenties.

J'ai pu du reste constater que si, en général, le peuple nous était favorable et désirait le triomphe de la France, il n'en était pas de même de la bourgeoisie, du corps des officiers et des fonctionnaires qui, à part quelques exceptions, manifestent une hostilité non déguisée à notre égard.

J'attribue ces sentiments à l'influence prépondérante qu'exercent ici sur la haute société le clergé et principalement les jésuites, qui ne peuvent pardonner à la France la séparation de l'Église et de l'État et la dissolution des congrégations.

D'autre part, la colonie allemande, assez nombreuse, et qui n'a pas été diminuée par la mobilisation de ses membres (ceux-ci après avoir quitté Séville ont dû y revenir faute de moyens de communications pour rejoindre leur pays), est fort remuante, et composée de personnes qui par leur situation, à la tête de grosses entreprises, comme l'électricité, le gaz, les tramways, etc., sont en rapports suivis avec les autorités, et font vivre une quantité d'ouvriers et d'employés espagnols. Le consul d'Allemagne, M. Engelhardt, a ici une situation considérable et ne néglige rien pour augmenter le prestige de son pays et soutenir de toute manière ses nationaux.

Dans ces derniers temps, la question de savoir si l'Espagne doit ou non sortir de la neutralité qu'elle a observée jusqu'ici, fait l'objet des préoccupations de la presse. Le *Liberal* seul soutient, assez faiblement du reste, que l'intérêt du pays exige que cette neutralité soit rompue en faveur d'une action de l'Espagne aux côtés de la Triple Entente. Les autres feuilles sont d'avis que la neutralité doit être soigneusement maintenue. Des personnalités appartenant à toutes les classes de la société et à toutes les nuances politiques, mais composées en majeure partie de conservateurs et de cléricaux, ont cru devoir manifester en faveur du maintien du *statu quo*, en venant s'inscrire et déposer des cartes chez le gouverneur civil, auquel sont également parvenus des télégrammes émanant de personnes actuellement absentes de la ville et qui ont tenu à se solidariser avec les initiatives de cette manifestation.

P.S. – La mobilisation des Français domiciliés dans la circonscription de Séville s'est effectuée d'une manière parfaite. Officiers et soldats réservistes et territoriaux ont rejoint leur corps avec enthousiasme, et d'anciens déserteurs mêmes sont venus faire leur soumission pour aller se battre contre les Allemands.

(Guerre 14-18.)

122

M. DE LARROQUE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN COLOMBIE,
À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 65. *Bogota, 25 août 1914.*

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que par décret du 13 août 1914 le président de la République de Colombie a décidé que la Colombie resterait neutre pendant la durée de la guerre européenne.

À cette occasion, M. Concha a adressé le texte dudit décret à tous les gouverneurs de la Colombie pour que la neutralité soit gardée sur tout le territoire.

Je crois devoir adresser ci-joint copie de ce décret à Votre Excellence [1].

123

DÉCRET
du président de la République française

Paris, 25 août 1914.

Le président de la République française,
sur le rapport du président du Conseil, des ministres
des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et des Colonies,

Décrète

Article 1er

La déclaration signée à Londres, le 26 février 1909, relative au droit de la guerre maritime sera appliquée durant la guerre, sous réserve des additions et modifications ci-après :

1° Les listes de contrebande absolue et conditionnelle notifiées par insertion au *Journal officiel* du 11 août 1914, sont substituées à celles contenues aux articles 22 et 24 de la Déclaration; des notifications insérées au *Journal Officiel* feront, connaître, le cas échéant, toutes nouvelles additions ou modifications aux dites listes;

2° Un navire neutre qui a réussi à transporter de la contrebande à l'ennemi avec des papiers faux peut être saisi pour avoir effectué ce transport, s'il est rencontré avant d'avoir achevé son voyage de retour;

3° La destination visée à l'article 33 de la Déclaration peut être induite de toute preuve suffisante et (outre la présomption posée à l'article 34) sera présumée, si la marchandise est consignée à, ou pour compte de, un agent de l'État ennemi, ou à, ou pour compte de, un commerçant ou toute autre personne agissant sous le contrôle des autorités de l'État ennemi;

4° L'existence d'un blocus sera présumée connue :

a. De tous navires partant de, ou touchant à, un port ennemi dans un délai suffisant, après la notification du blocus aux autorités locales, pour avoir permis au Gouvernement ennemi de faire connaître l'existence du blocus,

[1] Note marginale manuscrite : « rendu à M. Fromageot au retour. »
La note de la légation de Colombie annonçant la neutralité a été adressée à Delcassé, Bordeaux 20 novembre 1914.
La pièce n'a pas été retrouvée.

b. De tous navires qui sont partis de, ou ont touché à un port français ou allié, après la publication de la déclaration de blocus;

5° Nonobstant la disposition de l'article 35 de la Déclaration, la contrebande conditionnelle, s'il est établi qu'elle a la destination visée à l'article 33, est sujette à capture, quels que soient le port de destination du navire et le port où la cargaison doit être déchargée.

Article 2

Les ministres des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 août 1914.

Par le Président de la République :

Le ministre des Affaires étrangères,
DOUMERGUE.

Le ministre de la Guerre,
MESSIMY.

Le ministre de la Marine,
Armand GAUTHIER.

Le ministre des Colonies,
RAYBAUD.

(Guerre 14-18.)

124

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. RAYBAUD, MINISTRE DES COLONIES.

Minute s. n°. *Paris, 25 août 1914.*

D'après un télégramme que m'a adressé l'ambassadeur de la République française à Londres, le gouvernement japonais ayant manifesté le désir d'agir seul contre l'établissement allemand de Kiao-tcheou, le gouvernement britannique a décidé de ne point envoyer de bâtiment devant cette place. Il se bornera, si besoin est, à détacher un bataillon de son corps expéditionnaire de Chine pour appuyer l'action japonaise.

Dans ces conditions il considère et c'est aussi l'avis de mon Département, un accord général comme inutile, et je ne pense pas qu'il soit à propos que nous prenions nous-mêmes part à ces opérations [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Note marginale manuscrite : « envoyé par le Cabinet ».

125

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 205. *Paris, 26 août 1914, 10 h. 10.*

Faites comprendre au gouvernement grec qu'il ne doit à aucun prix intervenir en Épire. S'il essayait d'intervenir en occupant certaines localités, le gouvernement italien ne manquerait pas d'intervenir de concert avec le gouvernement austro-hongrois, et l'Italie pourrait rompre sa neutralité et marcher avec l'Autriche. Il est impossible que le gouvernement grec par des entreprises imprudentes et impolitiques sur l'Épire et sur Valona fournisse des prétextes à un événement dont il doit comprendre le redoutable danger.

126

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 134. *Athènes, 26 août 1914, 12 h. 30.*

(*Reçu* : 14 h. 15.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 199 et 202 [(1)].

Conformément aux instructions de Votre Excellence je me suis déjà occupé de la question. Constitution du bloc balkanique est à mon avis un des buts qui s'impose à notre politique mais, si nous ne devons pas cesser de tendre à l'atteindre, je ne crois pas qu'il soit possible dès maintenant d'y arriver et peut-être qu'en voulant trop se hâter on accroîtrait le danger au lieu de l'écarter.

Comme me l'a expliqué le ministre des Affaires étrangères les sacrifices sérieux de la Grèce ne peuvent porter que sur Cavala. Or cette ville, pour laquelle le sentiment de l'opinion publique grecque est au moins aussi

[(1)] Le télégramme n° 199 a également été envoyé à Londres sous le n° 829, Paris, 25 août 1914, 1 h. 35 :

« *Pour Londres seulement.* J'adresse au ministre de France à Athènes le télégramme suivant :

(*Pour les 2 postes.*) M. Sazonov a appelé de nouveau l'attention des gouvernements anglais et français sur la nécessité que les sacrifices nécessaires pour obtenir l'accession de la Bulgarie au groupement balkanique soient faits non seulement par la Serbie, mais par la Grèce : c'est à ce prix seulement que l'opinion serbe consentira de son côté à ce qui lui sera demandé. La Grèce peut d'ailleurs escompter l'annexion de l'Épire. Vous vous joindrez à vos collègues anglais et russe pour agir dans ce sens auprès de M. Vénizélos, de qui émane l'idée de reconstitution du bloc balkanique. »

fort que celui de l'opinion publique italienne pour Valona, a doublé en un an, les Grecs fuyant de Bulgarie s'y étant établis. Peut-on songer à les remettre sous la main des Bulgares ! La Grèce doit en partie Cavala à l'intervention de l'empereur d'Allemagne. Peut-on risquer de faire dire : ceux à qui nous exprimons nos sympathies dans la lutte actuelle veulent nous enlever ce que l'autre nous a donné.

Les grandes concessions sont donc interdites à la Grèce. Elle serait disposée à en faire de petites seulement, il est certain que celles-ci ne satisferaient pas la Bulgarie. C'est pourquoi si désirable qu'elle soit la formation du bloc balkanique paraît irréalisable pour le moment.

127

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 55. *Paris, 26 août 1914, 21 h. 10.*
Chiffré.

M. Paul Cambon m'informe que le ministre d'Angleterre à Tokyo a été laissé libre de proposer au gouvernement japonais l'achat de fusils soit directement pour le gouvernement français, soit par l'intermédiaire du gouvernement britannique [1].

[1] Par télégramme n° 436, Londres, 24 août 1914, de Paul Cambon au Département, il était en effet indiqué :

« Sir Edward Grey a adressé ce matin à l'ambassadeur britannique à Tokyo un télégramme l'invitant à conseiller au gouvernement japonais de se prêter à notre demande d'achat de fusils et munitions. »

Le 26 août 1914, le ministre britannique n'avait pas encore répondu au sujet de la « forme de l'achat soit direct soit par l'intermédiaire du gouvernement anglais » (T. n° 453, non reproduit, Londres, 26 août 1914, au Département). Le 2 septembre 1914, par télégramme chiffré n° 501, de Paul Cambon au Département, les négociations sur les modalités d'achat n'étaient pas réglées (cf. document n° 152).

« Sir A. Nicholson m'a dit que sir Edward Grey ne se refuserait pas à faire une démarche à Tokyo pour la cession de fusils à la France mais il fait observer que lors de la première intervention de l'Angleterre le Japon a déclaré si nettement qu'il entendait traiter sans intermédiaire avec le gouvernement français qu'une démarche du secrétaire d'État aux Affaires étrangères risquerait d'indisposer le gouvernement de Tokyo. Il est probable que ce gouvernement tient à se réserver exclusivement le bénéfice moral du service que nous réclamons de lui. Il conviendrait donc que Votre Excellence avec sa haute autorité intervient elle-même auprès de l'ambassadeur. »

128

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 207. *Paris, 26 août 1914.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 134 [1].

Le gouvernement russe en faisant allusion aux concessions territoriales que la Grèce pourrait faire à la Bulgarie n'a nullement parlé de Cavala. Dans une note que me remet aujourd'hui M. Iswolski au nom de son gouvernement, celui-ci précise que les cessions de la Grèce pourraient porter sur les régions adjacentes à la frontière méridionale actuelle de la Serbie et qui sont habitées exclusivement par des populations slaves. La nouvelle frontière pourrait suivre approximativement le tracé ci-après, au dire du gouvernement russe : à partir de Doiran, en passant entre Vodena et Agostos pour sortir dans la direction de Kastoria.

Je vous envoie ces renseignements pour votre information personnelle. Si vous aviez à les utiliser il faudrait que ce soit très discrètement. Ce n'est pas de l'initiative française, j'ai à peine besoin de vous le dire, que pourrait partir l'idée de la cession de Cavala à la Bulgarie.

129

M. de Béarn,
à M. Messimy, Ministre de la Guerre,
M. Malvy, Ministre de l'Intérieur.

Minute n°s 843 et 404. *Paris, 26 août 1914.*

Le gouvernement danois a autorisé le rétablissement du service des bacs à vapeur entre le Danemark et l'Allemagne afin de faciliter l'approvisionnement de l'Europe et, de son côté, la Hambourg-American Linie vient d'établir entre Lübeck et Copenhague une ligne de navigation qui a commencé à fonctionner le 24 de ce mois.

Le Danemark laisse passer librement en Allemagne tous les articles d'approvisionnement, à l'exception de l'orge dont l'exportation est interdite depuis deux jours.

Cette facilité rend un grand service à l'Allemagne où les prix, après une hausse considérable, seraient redevenus modérés.

[1] Cf. document n° 126.

On parle seulement d'une disette de pétrole, de benzine et d'essence telle, que le gouvernement allemand aurait lancé une circulaire recommandant aux habitants de l'Empire d'économiser ces huiles.

Vous estimerez sans doute que dans ces conditions il conviendrait de recommander aux autorités militaires et civiles françaises de faire évacuer si c'est possible, ou de détruire, les stocks de ces produits en cas d'envahissement local du territoire de la République [1].

(Guerre 14-18.)

130

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Rome, 27 août 1914, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Le marquis de San Giuliano, à qui j'ai parlé ce matin à titre confidentiel de votre télégramme 563, m'a dit que l'on ne pouvait pas prévoir les développements que prendra la guerre mais que les déclarations qui venaient d'être faites par l'Allemagne et l'Autriche sur l'attitude prise par l'Italie réduisaient considérablement et même à un minimum les chances qu'elle se départisse de sa neutralité. « Nous avons eu, a-t-il dit, des craintes sur les intentions de ces deux puissances à notre égard. Les assurances formelles qu'on nous a données nous ont rassurés. » J'ai demandé alors au ministre des Affaires étrangères quel pouvait être le but de l'espèce de mobilisation à laquelle on procédait en ce moment. « Ce n'est pas une mobilisation, a-t-il dit, mais une préparation militaire qui nous rend tous les jours plus forts. Mais je vous répète de la façon la plus formelle et sur mon honneur qu'elle ne saurait en aucune manière avoir la France pour objectif, d'abord parce que le gouvernement ne le veut pas et ensuite parce que le sentiment de l'Italie tout entière ne le permettrait pas. »

131

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Pékin, 27 août 1914.*

Très confidentielle.

Le groupe considérable que représente l'ensemble des intérêts britanniques en Extrême-Orient avait conservé jusqu'ici son caractère très spé-

[1] Note marginale manuscrite : « télégramme n° 138 de Copenhague du 25 août. »

cial, son langage propre, ses mœurs, ses idées, ses préjugés, ses rites particuliers. Comme on voit certaines provinces maintenir leurs traditions et leurs costumes en dépit des modifications que subissent les usages et les modes à la capitale, le monde britannique d'Extrême-Orient s'inquiétait peu des divisions, des rapprochements, des groupements qui caractérisaient à l'Ouest la politique européenne.

Préoccupés de leurs intérêts locaux, les Anglais de Chine ne s'intéressaient guère à la politique européenne de leur mère patrie et ne prêtaient qu'une oreille distraite aux échos bruyants mais lointains des manifestations de sympathie franco-anglaise.

Après s'être complu en ce pays dans une prépondérance financière et commerciale exclusive, les hommes d'affaires anglais avaient senti, au moment de la guerre du Transvaal, le besoin d'avoir recours à l'appui de l'épargne française, mais ils n'acceptaient ce concours qu'à la condition de conserver pour eux les bénéfices de la direction effective et les avantages de l'influence extérieure. On avait accueilli l'argent des souscripteurs français du chemin de fer Poukow-Sinyang; on a su le moment venu leur cacher le mystère des négociations du contrat et leur dérober toute part de bénéfice industriel ou d'autorité administrative dans la construction et l'exploitation de la voie ferrée; avec l'Allemagne, dont la poussée commerciale faisait sentir d'année en année plus vivement sa force, et dont les représentants, toujours plus nombreux, déployaient une activité sans relâche et s'imposaient par leur présence réelle, on avait éprouvé la nécessité de s'entendre et cette entente avait été poussée parfois jusqu'à l'association.

La Hong-kong and Shanghai Bank, qui représente ici en quelque sorte officiellement la puissance financière britannique, avait ouvert son conseil d'administration à toutes les grosses maisons allemandes, qui sont les protagonistes de l'expansion germanique en Extrême-Orient.

MM. Melchers & Co. y avaient délégué M. Widmann, la maison Arnhold Karberg figurait à ce conseil sous les traits de M. E. Goetz et la maison Carlowitz & Co. sous ceux de M. Landgraff; M. H. A. Siebs administrait la Banque anglaise pour le compte de Siemssen & Co.

À Pékin, l'intimité qui unissait depuis longtemps le directeur de la Hong-kong Bank et le directeur de la Banque allemande s'était traduite au sein du consortium par une série de manœuvres et d'intrigues qui s'opéraient toujours au détriment du groupement franco-russo-japonais.

Né en Extrême-Orient, issu d'une famille de sang mêlé, M. Hillier, directeur de la Hong-kong Bank, n'a point conçu que les intérêts locaux dont il a la charge, soient subordonnés à des intérêts supérieurs et plus étendus et il a prêté sans réserve son appui aux desseins de son ami M. Cordes, l'entreprenant directeur de la Banque germano-asiatique. Cette union se manifestait parfois par des campagnes politiques.

Un publiciste anglais, M. Woodhead, apportait à l'association anglo-germanique le concours d'une plume alerte et abondante dont N. Cordes récompensait généreusement les exploits.

Au moment où MM. Hillier et Cordes venaient d'effectuer une commune démarche pour faire écarter le conseiller français Mazot de l'opération du

rachat des billets de Canton et faire substituer à sa désignation, déjà ratifiée par le ministre chinois des Finances celle du conseiller allemand, M. Arnhold, un article parut dans un journal de Shanghai, répandant des torrents d'injures contre la légation de France qui, suivant les instructions du Département, avait fait échouer la manœuvre.

Cet article, qui fut reproduit dans un journal de Londres avait pour auteur M. Woodhead, mais comme on y retrouvait presque textuellement le détail de certaines délibérations prises aux réunions du consortium, il était aisé d'en distinguer les inspirateurs.

Le Département sait de quelle façon a été opéré le paiement des indemnités de la révolution chinoise et comment sur ses instructions je m'étais opposé à la répartition hâtive de la provision de deux millions de livres sterling, avant que les travaux des commissions d'indemnité fussent poussés assez loin.

Or, certaines maisons allemandes, menacées de banqueroute, avaient au paiement immédiat des réclamations déjà jugées un intérêt pressant dont le ministre d'Allemagne s'était fait l'interprète aux réunions du corps diplomatique.

Le gouvernement chinois s'étant adressé aux cinq banques du consortium pour faire immédiatement mettre à la disposition des indemnitaires les sommes qui leur étaient allouées, les cinq établissements en délibérèrent en Europe. La Hong-kong & Shanghai Bank fut chargée de transmettre à Pékin le résultat de cette délibération. La Banque de l'Indo-Chine n'avait admis le paiement immédiat que sous la réserve du consentement du ministre de France à Pékin. Mais la Hong-kong & Shanghai Bank, dans son télégramme collectif à Pékin, s'abstint de faire mention de cette réserve. Seul M. Hillier en fut informé à titre privé. Il se garda bien d'en faire part au directeur de la Banque française. C'eût été aller à l'encontre des intérêts représentés par M. Cordes.

Ancien élève de langue chinoise à l'École de la légation britannique à Pékin, né en Chine à la vie consulaire, demeuré en ce pays pour poursuivre une carrière qui ne l'a pas entraîné au-delà de la Corée, parvenu plus tard au poste diplomatique qui est l'apogée et la fin de cette carrière, mon collègue anglais sir John Jordan n'avait jamais jusqu'à ce jour étendu en dehors de Chine son horizon politique.

C'est le type de l'agent spécialisé. Depuis le début de sa vie administrative, il a grandi dans le respect des institutions fondamentales de l'influence britannique en Chine, l'Inspectorat général des douanes et la Hong-kong Bank. Il les sert plutôt qu'il ne les protège. Maintenir sur la concession internationale de Shanghai une suprématie britannique qu'il partage par nécessité avec les Allemands et les Américains, fut aussi un des principes fondamentaux d'une politique étroitement limitée dans l'espace.

Sous une parfaite correction apparente, il a parfois employé pour la défense de sa cause des procédés qui ont produit une impression pénible, omettant de transmettre au gouvernement chinois la note collective du corps diplomatique dont il était chargé comme doyen, subtilisant sous l'apparence d'une simple suggestion une résolution votée à l'unanimité

par la réunion des chefs de mission, présentant comme adoptée à la séance précédente une proposition que la majorité avait formellement rejetée.

En apportant tout son zèle au service de la Hong-kong Bank, sir John Jordan n'ignorait pas qu'il soutenait des intérêts allemands. La solidarité des légations allemande et britannique s'est surtout manifestée au cours de l'été de 1913, pendant la guerre civile qui sévit sur le Yang-tseu. Ces deux légations s'unirent pour faire servir au parti du dictateur Yuan Che Kai tous les moyens dont elles disposaient.

C'est surtout à l'égard du Japon que l'attitude du ministre d'Angleterre à Pékin fut étonnante. Comme doyen du corps diplomatique, il faisait une telle obstruction à toutes les propositions japonaises qu'on en était arrivé à s'égayer du traitement que le Japon subissait à Pékin de la part de ses alliés.

Les récents événements ont subitement révélé à sir John Jordan l'existence de la Triple Entente et de l'alliance anglo-japonaise.

Je dois lui rendre cette justice qu'il pratique à mon égard la solidarité franco-anglaise avec un zèle et une assiduité auxquels je suis d'autant plus sensible que j'y étais jusqu'ici moins habitué.

Il pousse la confiance envers moi jusqu'à me dire la peine qu'il éprouve à s'habituer à l'idée de l'alliance du Japon et de l'Angleterre.

Dès qu'il a connu l'éventualité d'une intervention japonaise dans la guerre actuelle, il a été dominé par l'idée de soustraire Tsing-tao et le Chantoung à l'action et à la domination éventuelle de ses alliés.

J'ai informé le Département des efforts qu'a déployés sir John Jordan pour que Tsing-tao fût rendu à la Chine, au moment même où une négociation sino-allemande se poursuivait dans le même sens. Sir John Jordan songeait à détourner sur les Carolines les ambitions japonaises, mais les Japonais ne se fussent pas contentés de cette compensation et l'idée d'ailleurs s'est heurtée aux appréhensions australiennes et américaines.

Quand le Département m'a prescrit de faire, d'accord avec mes collègues, anglais et russe, une déclaration de nature à arrêter les négociations engagées au sujet de Tsing-tao entre la Chine et l'Allemagne, j'ai trouvé mon collègue russe prêt à m'accompagner chez le ministre des Affaires étrangères conformément aux instructions qu'il avait reçues de Pétersbourg. Il en a été tout autrement du ministre d'Angleterre qui s'est dérobé à nos démarches, prétextant qu'il avait déjà tenu officieusement à un secrétaire du Wai Chiao Pou un langage à peu près analogue à celui qui nous était prescrit. Sir John Jordan m'expliqua d'ailleurs alors que tout son temps était pris par les préoccupations que lui causait l'action des Japonais qui à son gré « allait trop vite ».

Heureusement, j'ai pu, par la démarche officieuse d'un intermédiaire, amener le ministre chinois des Affaires étrangères à me renouveler, spontanément et sans que j'eusse engagé la conversation avec lui sur ce sujet, la déclaration, conforme aux vues du Département, qu'il avait déjà faite au chargé d'affaires du Japon.

Notre ambassadeur à Tokyo m'a télégraphié que le gouvernement japonais éprouvait quelque mécontentement de l'attitude de défiance qu'observaient en Chine certains résidents étrangers et le chargé d'affaires du Japon à Pékin ne m'a pas caché qu'il était ici mal secondé par son allié.

L'ensemble de la colonie britannique en Chine exprime en présence de l'action japonaise à Tsing-tao des appréhensions qu'elle ne songe même pas à dissimuler et le sentiment qu'on témoigne à Tokyo est sans nul doute amplement justifié.

En ce qui nous concerne, les sympathies que l'Angleterre nous témoigne en Europe, semblent enfin avoir gagné l'Extrême-Orient.

Une rupture s'est produite entre les intérêts britannique et germanique. Les administrateurs allemands de la Hong-kong & Shanghai Bank viennent de donner leur démission. Et M. Woodhead a compris qu'étant sujet britannique il ne peut demeurer à la solde des ennemis de l'Angleterre. Les articles qu'il publie sur les événements actuels sont marqués au coin de la modération et du bon sens. Et s'il envisage la situation sans présomption et sans optimisme, les avertissements qu'il adresse à l'Allemagne ne sont pas faits pour relever ici le crédit de ce pays.

(NS. Chine.)

132

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 511. *Pétersbourg, 28 août 1914, 1 h. 5.*

(*Reçu* : 6 h. 10.)

Réponse à votre télégramme 759 [1].

Je regrette de ne pouvoir me ranger à l'avis de mon collègue de Constantinople. Toute l'histoire de l'Empire ottoman prouve qu'on n'agit sur lui que par la manifestation, sinon même par l'emploi de la force. Depuis le commencement de la guerre, j'ai l'impression que nous faisons fausse route à l'égard de la Turquie.

Quand, dès le début, le gouvernement russe avait proposé d'agir énergiquement à Constantinople pour lier la Sublime Porte à notre cause en lui offrant d'autre part des avantages positifs, M. Bompard a estimé qu'il n'en fallait rien faire et qu'on devait se borner à « éveiller les appétits » du gouvernement turc.

Puis lorsque les croiseurs allemands se sont approchés des Dardanelles, nous avons insisté auprès de M. Sazonov pour que l'amirauté russe ne

[1] Ce télégramme n'a pas été retrouvé.

laissât paraître aucun navire de guerre à l'entrée septentrionale du Bosphore afin de ne pas effaroucher le gouvernement turc.

Quelques jours plus tard, malgré l'arrivée des croiseurs allemands dans la mer de Marmara, nous nous appliquions encore à ménager les méfiances et les susceptibilités de la Porte.

Cette politique de complaisance envers la Turquie a eu comme résultats que les croiseurs allemands sont toujours dans la mer de Marmara; que les instructeurs de la mission allemande ont été envoyés en Arménie pour y diriger d'importants préparatifs militaires; qu'un détachement d'officiers allemands vient d'être dirigé sur Constantinople; qu'un mouvement de fanatisme se propage enfin dans toute l'Anatolie orientale.

Il est temps d'arrêter la Turquie dans cette voie qui devient dangereuse pour notre alliée. Et nous n'avons... [1] chance d'être écouté à Constantinople que si nous y tenons un langage impératif.

133

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 81-82. *Bucarest, 28 août 1914, 4 h. et 4 h. 5.*

(*Reçus :* le 29, 1 h. et le 28, 24 h [2].)

Les conversations qui se poursuivent entre les délégués grecs et turcs, ainsi que les entretiens qu'ils ont eus avec les ministres roumains et avec moi, me font mal augurer des résultats des négociations qui ne sont pas à mon avis menées, au moins du côté turc, avec un sincère désir d'arriver à une entente. Les Turcs se montrent intransigeants et un mot échappé à Talaat bey ne me laisse aucun doute sur les engagements intervenus entre la Turquie et l'Allemagne. La Bulgarie de son côté, malgré les protestations de mon collègue bulgare, paraît ne devoir marcher que d'accord avec la Turquie sous l'inspiration de Vienne.

En ce qui concerne la reconstitution du bloc balkanique, la Grèce seule serait disposée à faire les concessions qui pourraient la faciliter. La Roumanie déclare ne rien vouloir abandonner de ce que le traité de Bucarest lui a reconnu et la Serbie, si j'en crois une dépêche de M. Pachitch que vient de me communiquer mon collègue serbe, ne croit pas pouvoir pour le moment prendre d'engagements envers la Bulgarie.

M. Pachitch craint de mécontenter le parti militaire et reste convaincu que des concessions quelque larges qu'elles soient ne retiendraient pas naturellement la Bulgarie liée d'autre part. Dans ces conditions, je ne crois

[1] Conforme à l'original.
[2] Dans l'ordre de numérotation des télégrammes.

pas à la réussite des efforts que je ne cesse cependant pas de faire. Nous devons envisager l'entrée en campagne de la Turquie et sans doute aussi de la Bulgarie qui reste convaincue que la Roumanie assistera sans s'y mêler à la lutte menée contre la Grèce et la Serbie.

L'opinion publique nous reste favorable, mais les hésitations du gouvernement qui ne veut pas se mettre en opposition avec le Roi constituent un danger qu'il ne faut pas nier et que je mets toutes mes forces à conjurer.

Mon télégramme n° 83 [1] qui suit celui-ci signale à Votre Excellence des faits qui méritent d'être attentivement retenus.

134

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Tokyo, 28 août 1914, 11 h. 40.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 29 août, 3 h. 20.)

Le gouvernement japonais regrette de ne pouvoir mettre à notre disposition que cinquante mille fusils dernier modèle avec 400 cartouches par fusil [2]. Il demande si tous les accessoires du fusil sont nécessaires. Le prix n'a pas encore été indiqué par l'autorité militaire.

Je ferai une nouvelle démarche demain, mais il est à prévoir qu'elle n'obtiendra pas un meilleur résultat à moins d'une intervention directe de l'Angleterre.

J'apprends très confidentiellement qu'une demande analogue présentée précédemment par la Russie a été accueillie par un refus complet. Je persiste à penser que le Japon devrait (1 gr. faux) céder une importante

[1] Non retrouvé.

[2] Par télégramme, n° 59, non reproduit, Paris 28 août 1914, 21 h. 55, Delcassé demande à l'ambassadeur de France à Tokyo d'accélérer l'achat des fusils. Toutefois, le télégramme n° 64 non reproduit, Tokyo, 30 août 1914, 16 h. 20 reçu 19 h. 20, et le télégramme n° 454 reproduit, chiffré, Londres, 30 août 1914 indiquent que :

« Le gouvernement japonais maintient absolument chiffre signalé précédemment 50.000 fusils et 20 millions cartouches fusils livrés sans aucun emballage et cartouches dans caisse bois. Sera nécessaire fabriquer environ 3.000 caisses pour fusils et 14.000 enveloppes zinc pour caisses cartouches.

Ne puis encore donner précisions certaines mais industrie locale exécutera difficilement ce travail en moins de 10 jours. Suivant désir gouvernement japonais je choisirai un commissionnaire courant intermédiaire entre ambassade et autorités militaires et chargé d'assurer emballage et expédition. Le ministre de la Guerre refuse jusqu'à présent discuter question livraison ultérieure d'un supplément de cartouches à fabriquer au Japon. Cette fabrication serait peut-être possible en France. Dois-je conclure marché immédiatement. »

Dans le télégramme n° 474, non reproduit, Londres, 30 août 1914, Paul Cambon annonce l'échec de l'intervention du ministre britannique à Tokyo. Ainsi, « le gouvernement japonais ne peut nous livrer que 50.000 fusils et 20 millions de cartouches et qu'il traitera directement avec le gouvernement français si cette offre est acceptée. »

partie du stock d'armes et de munitions destiné à l'armée territoriale japonaise [1].

Le ministre de la Guerre fait connaître en outre qu'il n'a pas acheté d'obus ni autre munition à l'industrie américaine pendant la dernière guerre.

Le gouvernement a-t-il songé à poser la même question au ministre de France en Chine. D'après des bruits mis en circulation, le gouvernement chinois serait désireux de désarmer une partie de ses troupes s'il était en état de payer solde arriéré [2].

(NS. Japon.)

135

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Le Caire, 28 août 1914, 20 h. 40.*
Chiffré.
(*Reçu :* 23 h. 55.)

Les consuls allemands et austro-hongrois ayant constaté qu'ils pouvaient impunément continuer à exercer leurs fonctions réunissent et embarquent depuis quelques jours leurs réservistes. Les départs se font d'Alexandrie ou de Port-Saïd : les premiers vapeurs qui se soient risqués à transporter ces mobilisés étaient grecs naviguant sous pavillon hellénique ou américain : les vapeurs italiens suivent l'exemple : trois sont partis hier et (1 gr. faux) avec des mobilisés ennemis. Ces mobilisés sont acheminés suivant les circonstances soit vers l'Europe, soit vers la Syrie où leurs consuls leur conseillent de s'engager dans l'armée ottomane. Nos consuls signalent chaque départ à Bizerte; moi, je les signale à l'agent britannique, mais le chargé d'affaires d'Angleterre semble ne pas oser agir ou n'y être pas autorisé.

[1] Regnault, dans un télégramme adressé à Delcassé, très confidentiel, n° 59, Tokyo, 28 août 1914, 12 h. 50, reçu 20 h. 35 précisait : « J'ai fait hier auprès du ministre des Affaires étrangères la démarche prescrite par le télégramme 50. Le Ministre m'a promis de s'informer de suite auprès de son collègue de la guerre. (De son côté) l'ambassadeur d'Angleterre a vu, à ma demande, le baron Kato. J'ai prié mon collègue d'insister une seconde fois et je lui ai demandé de signaler au Ministre que le Japon, n'ayant plus rien à redouter de la part de la Russie qui est devenue son alliée indirecte, et conservant une armée active de huit cent mille hommes avec les réserves, pouvait, sans danger, passer à la France tout l'armement de sa territoriale qui compte 640.000 hommes.

Bien que mon collègue me prête l'appui le plus dévoué, peut-être une démarche pressante de sir Edward Grey auprès de l'ambassadeur japonais à Londres aurait-elle un effet décisif.

J'ai dit au ministre des Affaires étrangères, afin que notre demande n'éveille pas de commentaires fâcheux, qu'il s'agissait d'armer de nouvelles classes dont le recrutement n'était pas prévu par nos lois militaires, mesure que nous devions prendre pour répondre à la convocation faite par l'Allemagne des hommes comprenant entre 17 et 55 ans. »

(Le télégramme n° 50 n'a pas été retrouvé).

[2] Note marginale manuscrite : « Duplicata *bis* à la Guerre le 29 à 8 h. »

Cette liberté d'action laisse aux Allemands et aux Autrichiens (1 gr. faux) anormale et produit ici très mauvais effet. Elle peut en outre être dangereuse si, comme on me l'annonce, les mobilisés ennemis sont enrôlés en Syrie pour y former un corps spécial destiné à agir éventuellement contre nous ou contre nos Alliés.

Les intrigues allemandes se poursuivent en Égypte et sont très imparfaitement surveillées par la police anglo-égyptienne. De nombreux fonctionnaires de nationalité allemande ou autrichienne au service du gouvernement égyptien conservent leurs fonctions ou reviennent même avant l'expiration de leur congé pour reprendre leur poste. Cela pourrait être également incompréhensible et dangereux. Il serait très désirable que le gouvernement britannique donnât des instructions pour mettre fin à cet état de choses et pour que les représentants et les nationaux ennemis soient franchement traités comme tels.

Des Syriens revenant en Égypte m'apportent des nouvelles lamentables de leur pays. Je pense que nos agents en Syrie sont en communications régulières avec Constantinople ou le Département.

Beaucoup d'officiers turcs traversent l'Égypte se rendant à Djeddah et Hodéïdah. On annonce que des troupes ottomanes mobilisées occupent la frontière entre Gaza et el-Arisch.

Les troupes de l'Inde sont attendues incessamment en Égypte [1].

136

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 466. *Londres, 28 août 1914.*

(*Reçu :* 20 h. 20, fil spécial.)

Suite à mon télégramme 463 [2].

Sir Edward Grey estime comme nous que les Puissances combattant ensemble ne peuvent traiter séparément de la paix. Pour donner à leur entente à ce sujet une consécration officielle, il adresse aux ambassadeurs britanniques à Paris et à Pétersbourg un télégramme dont voici à peu près les termes : « L'ambassadeur de France nous a fait savoir que son gouver-

[1] Notes marginales manuscrites : « communiqué à la Guerre et à la Marine le 29/8 à 15 h. 30 » et « copie à Londres partie le 30 août ».

[2] Londres, le 27 août 1914, 20 h. 30, fil spécial :

« Télégramme n° 463. Réponse à votre télégramme 847.

J'ai déjà entretenu sir Edward Grey et sir A. Nicholson de l'utilité d'un accord établissant que les puissances de la Triple Entente ne feraient pas de paix séparée.

La question posée par l'Italie m'a fourni l'occasion d'en parler de nouveau. Sir A. Nicholson est de mon avis. Je suivrai l'affaire. Paul Cambon. »

nement était d'accord avec nous pour donner au marquis de San Giuliano l'assurance que dans le cas d'une coopération de l'Italie avec la Triple Entente, celle-ci ne ferait pas une paix séparée. Il a ajouté que son gouvernement présumait que l'engagement de ne pas traiter séparément de la paix liait les Puissances qui sont unies dans la guerre actuelle. J'ai fait savoir à l'ambassadeur de France que j'avais toujours envisagé de cette façon la solution du conflit. » L'ambassadeur britannique à Pétersbourg est chargé de demander à M. Sazonov s'il partage cette opinion. L'envoi de ce télégramme officiel et la réponse qui lui sera faite de Paris et de Pétersbourg constitueront un accord suffisant.

137

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

T. s. n°. *Paris, 28 août 1914.*

L'« avertissement » ci-joint à l'empereur d'Allemagne n'aura probablement aucun effet.

Mais il serait intéressant de l'envoyer :

1° Pour tenter tout ce qui est possible afin de diminuer les atrocités;

2° Pour prouver aux Puissances neutres que les *Allemands ont commencé*, que nous les avons avertis *à la date* du 28 août, et que si, plus tard, les soldats français violaient certaines lois de la guerre ce ne serait que par *représailles* [1].

MÉMORANDUM

Le gouvernement de la République française porte à la connaissance de l'empereur d'Allemagne les faits suivants :

Il résulte d'un ensemble de documents authentiques, notamment de carnets de notes trouvés sur des officiers et des soldats allemands tués ou faits prisonniers, que la dévastation commise par les troupes allemandes dans les régions qu'elles occupent (incendies, pillage, meurtres) est due non à des actes isolés d'indiscipline, mais à *un système ordonné par les chefs eux-mêmes.*

Il en est de même de faits notoires de violation du droit, tels que le bombardement de Pont-à-Mousson et de Saint-Dié, villes non défendues.

[1] Note marginale manuscrite : « Il ne peut être question de représailles pour des actes d'atrocité. » Il s'agit d'une annotation de Philippe Berthelot.
Ce texte a fait l'objet de multiples remaniements. Cf. document n° 102.

Ces actes, dont la responsabilité remonte aux chefs de l'armée allemande, sont contraires aux engagements internationaux, solennellement souscrits par l'Allemagne (convention de La Haye), au droit des gens et aux principes les plus élémentaires des lois de la guerre entre peuples civilisés. Pour éviter le développement d'un pareil système qui ramènerait l'humanité à une période de barbarie, le gouvernement de la République prévient l'empereur d'Allemagne qu'il sera contraint de recourir à des représailles.

Ces représailles seront les suivantes : chaque meurtre d'un Français non combattant donnera lieu à l'exécution d'un des Allemands actuellement logés et nourris dans les camps de concentration; chaque incendie de village sera suivi de l'exécution d'un ou plusieurs officiers allemands prisonniers, les autres attentats au droit des gens – tels que blessés achevés, tir sur les ambulances et personnel de la Croix-Rouge – seront suivis de représailles analogues graduées d'après la gravité des cas [1].

Le gouvernement de la République pratiquera ces représailles à partir du 10 septembre si, avant cette date, un ordre général n'a pas été donné aux armées allemandes de se conformer aux lois de la guerre ou si cet ordre n'a pas été exécuté d'une façon générale [2].

Violations du droit des gens

Très urgent. *28 août 1914.*

Ambassades et légations de France : Amérique (États-Unis) 352, Argentine 66, Belgique 202, Bolivie 22, Brésil 97, Bulgarie 229, Chili 49, Chine 196, Colombie 32, Cuba 27, Danemark 72, Dominicaine (Rép.) 11, Équateur 36, Espagne 319, Grande-Bretagne 1251, Grèce 459, Centre Amérique 36, Haïti 38, Italie 807, Japon 109, Luxembourg (retenu), Mexique 96, Montenegro 162, Norvège 71, Paraguay 22, Pays-Bas 111, Pérou 48, Perse 77, Portugal 119, Roumanie 209, Russie 737, Serbie 292, Siam 45, Suède 70, Suisse 106, Turquie 738, Uruguay 36, Venezuela 81.

Les nombreuses violations du droit des gens commises par les Allemands ont amené le gouvernement de la République à adresser aux représentants des Puissances accréditées à Paris des mémorandums – dont vous trouverez ci-joint copie et qui ont pour but de présenter des faits d'une authenticité indiscutable.

Il va sans dire qu'ils ne sont choisis qu'à titre d'exemples et que nous ne saurions porter à la connaissance des Puissances tous les actes contraires aux lois de la guerre dont le récit nous parvient chaque jour.

[1] Ce paragraphe a été entièrement barré.

[2] Notes marginales manuscrites : « Ingénieuse mais impratique. Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne. M. le ministre des Affaires étrangères – Berlin par l'intermédiaire de l'ambassadeur des États-Unis à Paris. Représailles. 28 août 1914. »

Cette première série de mémorandums suffira à faire, dès maintenant, la preuve des deux ordres de faits suivants :

1° Les armées et le gouvernement allemands professent le mépris le plus complet pour le droit des gens et les traités solennellement reconnus par l'Allemagne;

2° La dévastation des contrées envahies par les troupes allemandes (incendies, meurtres, pillage, atrocités) apparaît comme un système appliqué par ordre des chefs et non comme due à des actes isolés d'indiscipline.

C'est ce double caractère particulièrement grave qu'il vous appartiendra de signaler, par une note spéciale, au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, ainsi qu'à l'opinion publique. Ces procédés constituent, en effet, la négation même de tout droit international et humain, et ramènent la guerre moderne, après des siècles de civilisation, aux pratiques des invasions barbares.

Vous remettrez les mémorandums ci-joints au gouvernement de votre résidence et vous pourrez, en outre, communiquer à la presse locale copie des documents les plus caractéristiques, notamment les numéros 1, 2, 3, 5 et 9.

Nous ne doutons pas que de pareils faits soulèvent l'indignation des Puissances neutres et contribuent à donner sa pleine signification à la lutte que nous poursuivons pour le respect du droit et l'indépendance des nations [1].

Le crime contre la civilisation commis par le gouvernement allemand en rendant la guerre inévitable, s'aggrave de la façon barbare dont les troupes allemandes se comportent :

Blessés achevés, tir contre les ambulances et le personnel de la Croix-Rouge, bombardement de villes non défendues, blessés français placés sur le front des lignes allemandes, usage déloyal des uniformes et des pavillons belges et français, emploi de balles dum-dum, meurtres, pillages, incendies, consuls emprisonnés, violation de neutralité, tels sont les faits qui menacent de donner à la présente guerre un caractère inouï de sauvagerie.

Ces actes, dont quelques-uns ont déjà été exposés dans des mémorandums, montrent avec quel mépris de tout droit, avec quels sentiments d'injustice et de cruauté, les armées allemandes se conduisent vis-à-vis des personnes inoffensives dans cette guerre d'agression et de rapine. Il ne s'agit pas, en effet, de faits isolés, mais d'un véritable système *ordonné par les chefs de l'armée allemande*, et consistant à dévaster les régions traversées et à en fusiller les habitants. Les preuves de l'existence d'un tel système ont été fournies par des carnets de notes trouvés sur des officiers allemands tués.

Afin de chercher un prétexte à de telles atrocités, le gouvernement allemand a prétendu que le gouvernement français avait organisé « la participation à la guerre de la population civile ». C'est là une affirmation mensongère. La France n'a nullement organisé une telle participation,

[1] Le mémorandum du 20 août a été suspendu sous la forme reproduite au document n°102 et placé à la suite de ce paragraphe.

dont elle n'a pas besoin. D'autre part, le fait, pour une population, de prendre ouvertement les armes pour défendre son territoire envahi est entièrement légitime, en vertu de l'article 2 du règlement annexé à la convention 4 de La Haye, signée et ratifiée par l'Allemagne.

Contrairement aux pratiques du gouvernement allemand, la France a ordonné à ses troupes d'observer les lois de la guerre et jusqu'à présent, aucun fait contraire à ces lois n'a pu être relevé d'une façon authentique contre les armées françaises. La proclamation ci-annexée du maire de Belfort montre les conseils de loyauté et d'humanité qui sont donnés à nos soldats.

Il y a un intérêt considérable pour la civilisation à empêcher les pratiques adoptées dès le début par les armées allemandes de devenir habituelles aux armées belligérantes.

Les Puissances signataires des conventions de La Haye sont toutes également intéressées à ce que les engagements, solennellement pris, soient respectés et à ce que le monde ne retombe pas dans une période de barbarie qui nous ramènerait de plusieurs siècles en arrière.

Le triomphe du système allemand serait la négation totale des droits et de l'indépendance des nations.

En conséquence, le gouvernement de la République fait appel aux Puissances neutres et leur demande d'examiner les dangers que font courir à leur propre sécurité et à la civilisation les méthodes allemandes basées sur le mépris du droit. Il espère qu'à la suite de cet examen elles tiendront à faire connaître leur opinion auprès du Bureau international de La Haye en condamnant solennellement les actes qui leur ont été signalés et qu'elles élèveront ainsi la protestation de la conscience universelle [1].

138

M. Delvincourt, Ministre de France à Santiago du Chili,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1. *Santiago, s. d.*

(Entre le 28 et le 29 août 1914.)

Je réponds à votre télégramme 2.

Le gouvernement chilien ne semble pas se refuser systématiquement à nous vendre des armes de guerre mais pour sauvegarder son apparence de neutralité, il serait nécessaire que la cession ait lieu par un intermédiaire, celui de l'Équateur par exemple qui est allié du Chili. Il serait opportun, en cas de réussite, de faire une promotion dans la Légion

[1] Cf. document n° 199.

d'honneur au profit du ministre des Affaires étrangères et du sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères. Je pense avoir demain une réponse définitive.

139

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 367. *Paris, 29 août 1914, 9 h. 50.*
Très urgent.

Je réponds au télégramme n° 370.

Veuillez, d'accord avec vos collègues anglais et russe, remettre au gouvernement ottoman la déclaration écrite suivante : « Les trois Puissances déclarent à la Sublime Porte qu'elles sont prêtes à garantir l'intégrité du territoire ottoman [1] et à examiner dans un esprit amical les demandes que celle-ci désirerait leur adresser dans l'ordre économique et judiciaire. De son côté la Sublime Porte s'engage à observer une attitude de stricte neutralité au cours du conflit qui divise actuellement l'Europe. [2] »

(Guerre 14-18.)

140

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 375. *Paris, 29 août 1914, 22 h. 15.*
Chiffré.

La situation présente réclame de notre part une vigilance et une activité particulières, et je sais que je peux compter sur vous pour lutter contre les tentatives des ennemis de la Triple Entente pour contrecarrer son action diplomatique. Jamais plus qu'aujourd'hui la cohésion entre les trois Puissances alliées n'a été nécessaire. Je vous recommande donc, en toute occasion, de concerter avec le plus grand soin votre attitude et vos démarches

[1] Le ministère des Affaires étrangères, dans le télégramme, non reproduit, n° 378 chiffré, Paris, 31 août 1914, 1 h. 45, prie Bompard, d'accord avec les Alliés, d'ajouter à la suite des mots « territoire ottoman » les mots « contre toute tentative ennemie durant la présente guerre ».

[2] Ajouté au bas du texte : « Ambassadeurs France - Pétersbourg 773 - Londres 878 - J'adresse à M. Bompard les instructions suivantes : (reproduire le télégramme ci-dessus) n° 367 ». C'est-à-dire à M. Paléologue, ambassadeur de France à Pétersbourg, à M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres.

avec vos collègues russe et anglais, de façon que votre langage et vos dispositions apparaissent identiques et donnent la plus grande impression de force et de décision [1].

141

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 263. *Berne, 30 août 1914, 3 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

La nouvelle de la destruction de Louvain a soulevé dans ce pays une générale réprobation, les autorités fédérales qui jusqu'ici ont observé une grande réserve dans leurs appréciations au sujet des événements de la guerre, se sont montrées très émues de voir ainsi ruiner en quelques instants une ville ouverte, pleine de souvenirs et qui jouait un si grand rôle dans la vie intellectuelle belge et européenne. Le président de la Confédération ne m'a pas caché son sentiment de réprobation et l'ancien président Forrer malgré ses sympathies allemandes n'a pas hésité à les qualifier d'exploits de sauvages.

Étant donnée l'émotion provoquée par cet événement, je crois devoir suggérer à Votre Excellence qu'il y aurait peut-être lieu de (2 gr. faux) dans les milieux intellectuels, parmi les notabilités de la littérature, de la science et des arts, notamment aux États-Unis, Espagne, Italie et dans l'Amérique latine, une protestation générale contre attentats commis à l'égard de villes comme Louvain qui pouvait être considérée comme faisant partie patrimoine commun des peuples civilisés [2].

(Guerre 14-18.)

142

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. no 452. *Washington, 30 août 1914.*

Ainsi que je l'ai fait savoir au Département, je suis arrivé aux États-Unis le 22 de ce mois ayant quitté Paris en automobile le 3 pour essayer de

[1] Adressé également à Bucarest (no 98), Belgrade (Nisch) (no 175), Athènes (no 216) et Sofia (no 91).

[2] Note marginale manuscrite : « communiqué par télégramme le 1er août à Madrid 198 - à Rome 591 - à Washington 252 - à Buenos-Ayres 43 - à Rio 38 - à Lima 43. »

gagner mon poste. J'avais, dès le 28 juillet, retenu des places sur la *France,* mais ce navire ayant été réquisitionné la veille de son départ, et aucun passage en aucune classe ne s'étant trouvé disponible sur aucune ligne étrangère, j'avais dû me résoudre, sur l'avis du ministère de la Marine, à passer en Angleterre.

Partis dans la direction de Boulogne, j'appris par hasard à mi-route que le départ de la *France,* ordonné puis décommandé, devait finalement avoir lieu. Nous changeâmes donc d'itinéraire, arrivant à la nuit au Havre, où, après trois jours d'attente, un avis de la Marine m'informa que le départ du paquebot, bondé d'Américains qui prenaient de très bonne humeur leur mal en patience, était remis à une date indéterminée et qu'il m'était conseillé à nouveau de me rendre en Angleterre, ce que je fis.

Cette traversée d'une portion importante de notre pays nous permit d'en constater l'état. Le spectacle était saisissant : partout, dans les champs, les villages, les villes, le calme, la résolution; pas de bruit, de forfanterie, de cris, de bravades; le préfet de l'Oise, le sous-préfet du Havre que j'eus l'honneur d'entretenir, étaient en admiration devant le silencieux bon vouloir de tous. Dans la campagne, pas un seul adulte, mais des enfants, des femmes, des vieux à barbe grise, s'efforçant de remplacer hommes et chevaux partis pour la frontière.

La plus forte impression reçue après celle-là au cours de ce voyage fut celle causée par l'empressement de tous Américains pour tirer d'embarras, dès qu'ils pouvaient suspecter qu'il s'y trouvait, le représentant de notre pays, « notre ambassadeur de France », comme ils me faisaient l'amitié de m'appeler. À Paris, l'automobile réquisitionnée étant insuffisante pour six personnes bien que nous eussions abandonné nos bagages, quatre automobiles américaines, dont j'ai accepté une, me furent aussitôt offertes, plusieurs appartenant à des inconnus; à Londres, nous nous sommes trouvés pendant plusieurs jours dans une véritable pénurie, une banque anglaise où j'avais quelques fonds m'en refusant la moitié, et ne m'offrant rien qu'un chèque de mille dollars sur une banque nationale américaine. À peine la chose fut-elle, non pas même sue, mais suspectée dans les milieux américains, que de divers côtés des offres empressées, je pourrais dire joyeuses me furent faites, de gens qui semblaient heureux de ce contre-temps puisque c'était une occasion de montrer leur amitié. Malgré les difficultés dont tous se ressentaient, ils disaient : « Désignez la somme qu'il vous faut, quel que soit le chiffre, vous l'aurez à l'instant, en or si vous voulez. » J'acceptai.

C'est grâce à l'ambassadeur américain M. Page, que je n'avais vu qu'une fois auparavant, que je pus obtenir, pour ma femme et moi et deux de nos domestiques, passage sous pavillon américain dans la semaine de notre arrivée à Londres, la compagnie qui me considérait comme marchandise dangereuse, demandant seulement que je ne voyageasse pas sous mon nom. Nous pûmes ainsi nous embarquer sur le *Saint-Louis,* à Liverpool (ce qui me permit de constater, au passage, avec quel zèle intelligent notre consul dans cette ville, M. Boeufvé, sert son pays). Le voyage fut un peu rude, en cabine intérieure, de seconde classe, sans air ni lumière, cabine

à deux transformée en cabine à quatre; dans la mienne, adossée au pied de la cheminée, le thermomètre marquait 37° la nuit et je passai plusieurs nuits sur le pont sans me déshabiller; ma femme à l'extrême arrière du bateau, fit, dans la société de trois inconnues, un voyage tout pareil, mais nous fûmes trop heureux de pouvoir le faire, sans plus de retard et sans avoir, comme plus d'un, à voyager en émigrants, ce à quoi nous étions parfaitement prêts. À bord se trouvait l'ambassadeur d'Angleterre à Washington, à qui il avait été également demandé de voyager incognito et qui, à maintes reprises, insista pour échanger, chaque nuit à tour de rôle, la meilleure installation qu'il avait avec son collègue de France, mais je refusai.

Dès le débarquement, je pus m'apercevoir de quelle manière décidée, en dépit de tous communiqués et de toutes forfanteries allemandes, le sentiment américain nous était favorable. Le président Wilson a adressé à tous fonctionnaires et employés du Gouvernement une circulaire leur recommandant la neutralité, en paroles aussi bien qu'en actes. Le premier fonctionnaire que je vis fut l'officier de la douane; il vint à moi et me dit : « La neutralité, vous savez, nous a été recommandée, nous sommes donc neutres, mais (me prenant les deux mains) vous savez bien ce que nous pensons. » À peine arrivé à l'hôtel, j'étais appelé au téléphone par M. Wickersham, ancien ministre de la Justice et aujourd'hui président de l'association du barreau de New York. N'étant plus fonctionnaire il ne se gêna pas pour exprimer sa pensée, et conclut : « La lutte est ouverte entre l'autocratie tyrannique et le libéralisme démocratique; inutile de dire à qui vont nos vœux. »

À peu près tous les journaux qui comptent le plus publient des articles nettement favorables à notre cause. Voyant l'opinion s'écarter d'eux en dépit de leurs succès de ces derniers jours, mais s'écarter de plus en plus nettement à mesure que des crimes plus notoires comme la destruction de Louvain peuvent être mis à leur charge, l'ambassadeur d'Allemagne et ses secrétaires s'efforcent d'enrayer le mouvement par des entrevues de plus en plus nombreuses. Les fanfaronnades de comte Bernstorff, ses inexactitudes évidentes, ses joyeusetés humoristiques ont un effet inverse de ce qu'il souhaite, et nous ne pouvons que désirer qu'il continue. Les représentants de la France, la Russie, l'Angleterre, la Belgique, sans s'être donné le mot et se conformant simplement aux usages des nations policées, observent une attitude dont la réserve est de plus en plus appréciée, comme en témoignent notamment les articles signalés d'autre part, celui entre autres intitulé : « La France dit la vérité. »

Les témoignages privés de sympathie affluent à l'ambassade, ainsi que les offres de concours. Comme spécimen, je joins ici copie d'une lettre de M. Mann, un des délégués virginiens chargés il y a quelques années d'offrir à la France la statue de Washington, érigée à Versailles [1]. J'ajouterai, comme plus caractéristique encore, mais à titre très confidentiel, qu'un des membres du Cabinet, ne me trouvant pas à l'ambassade, laissa sa carte

[1] Lettre non retrouvée.

où il avait écrit : « venu pour vous dire qu'officiellement je suis strictement neutre; mais personnellement je suis pour vous toujours. Vive les Français [1]. »

143

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

N. nº 142. *Paris, 30 août 1914.*
Secret.

M. Sazonov télégraphie à M. Iswolsky qu'il a appris de source *très secrète* qu'en informant l'ambassadeur d'Italie de sa conversation avec M. Barrère, le marquis de San Giuliano a ajouté : « ma réponse à M. Barrère correspond entièrement aux intentions actuelles de l'Italie, mais même s'il survenait, sous ce rapport, avec le temps, un changement quelconque, je répondrai de la même façon à M. Barrère ou à toute autre personne qui me parlerait de ce sujet, car j'estime que des pourparlers sur cette question ne sont admissibles qu'à Londres, entre Imperiali et Grey. »

M. Sazonov est d'avis que ces paroles du marquis di San Giuliano seraient de nature à faire croire qu'il n'écarte pas entièrement l'idée d'une coopération éventuelle de l'Italie avec les Puissances de l'Entente; cette coopération dépendra évidemment surtout de la marche des opérations de guerre. Mais, ajoute M. Sazonov, en s'abstenant, conformément au désir du marquis di San Giuliano, de toute nouvelle conversation à Rome, ne pourrait-on pas trouver un moyen quelconque pour entraîner l'Italie dans une guerre contre l'Autriche, par exemple en entreprenant une action de la flotte franco-anglaise dans l'Adriatique contre Valona ou Trieste et en invitant l'Italie à y participer afin de sauvegarder ses intérêts.

144

M. Poincaré, président de la République,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 30 août 1914.*

M. le président de la République me charge de vous transmettre la lettre ci-jointe, qui lui a été adressée par sir D. M. Stevenson, lord Provost de

[1] Cf. document nº 167.

Glasgow [1], au sujet de l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour la Russie à rétablir les anciens privilèges de la Finlande.

M. le Président vous serait obligé de bien vouloir examiner la suite que cette affaire vous paraîtra devoir comporter et en aviser sir Stevenson.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

(Guerre 14-18.)

145

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 117. *Paris, 31 août 1914, 18 h. 30.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 52.

Le Livre jaune ne paraîtra que dans la seconde quinzaine de novembre : la traduction en anglais va être terminée.

Je prends mes dispositions pour que vous receviez en temps utile plusieurs centaines d'exemplaires en français et en anglais que vous distribuerez aux personnalités les plus qualifiées. Le Livre jaune paraîtra le même jour en France et dans les pays neutres. Un tirage très étendu sera fait en outre par le *Times* en Angleterre et aux États-Unis.

Je vous aviserai de la date exacte dans quelques jours.

[1] Glasgow, 25 août 1914 :

« Je profite de ce que j'ai eu l'honneur de vous être présenté à Londres et à Lyon pour suggérer l'emploi de votre grande influence auprès de la Russie en faveur de la Finlande. La proclamation du Tsar à l'égard des Polonais a créé une vive impression sympathique qui ne manquera pas de faciliter le passage de ses troupes du côté de Posen; par contre, les procédés de la bureaucratie russe durant ces dernières années ont suscité en Finlande une hostilité marquée qu'il est urgent de dissiper, autrement les Finlandais seraient capables d'accueillir la flotte allemande à bras ouverts. La restauration de leurs anciens privilèges produirait un excellent effet en Grande-Bretagne où, vous n'êtes pas sans le savoir, l'alliance de la France avec la Russie – le jour avec la nuit – a toujours paru une anomalie, et beaucoup de mes compatriotes, tout en ne demandant pas mieux que de marcher avec la France, hésitent à donner leur appui à une puissance dont les agissements vis-à-vis des Finlandais (sans parler des Juifs) laissent énormément à désirer. »

Signé : Lord Provost de Glasgow.

146

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 61. *Paris, 31 août 1914, 22 h. 30.*
Chiffré.

Le ministre de la Guerre accepte les cinquante mille fusils offerts avec vingt millions de cartouches, mais il vous prie de faire tous vos efforts pour que le nombre des cartouches soit augmenté dans la plus large proportion possible [1].

(NS. Japon.)

147

Mémorandum

Écraser l'Allemagne !...

S. n°. *St-Pétersbourg, août 1914.*

Écraser l'Allemagne !... [2] [3].

Pour mener à bonne fin cette entreprise immense il est, semble-t-il, de la plus impérieuse nécessité que toutes les forces vives de la France, de l'Angleterre et de la Russie soient tendues sans exception aucune vers sa réalisation, à l'exclusion de toute considération étrangère. Le colosse allemand ne pourra être réduit à l'impuissance que s'il est mis dans l'impossibilité de trouver le moindre appui au dehors, soit en Italie, soit au nord, soit dans les Balkans. Bien plus, il faut, par tous les moyens, tenter d'en détacher et de retourner contre lui les divers éléments dont il a pu s'assurer le concours.

Vouloir désagréger le bloc germanique proprement dit serait – quant à présent – une folle aventure. Mais on peut agir sur les peuples qui subissent – sans l'accepter – le joug de l'Allemagne. La Russie est entrée dans cette voie en promettant – imprudemment peut-être – de reconstituer la Pologne. Peut-être y aurait-il également intérêt à proclamer dès maintenant la

[1] Note marginale manuscrite : « Communication téléphonique du général Mangin, 31 août, 16 h. 45. »

[2] Notes marginales manuscrites : « Vers la Paix ! » « Cl. Paix séparée. Entente de la Hongrie et de la Russie. » « E. Pebeyre 34 rue Vivienne, déc. 1914 (envoyé par M. Marin, député). »

[3] Ce document est une préparation de texte qui servira en janvier 1915 à la rédaction d'une note sur le « séparatisme » hongrois, note rédigée au ministère des Affaires étrangères à Paris et qui sera reproduite dans le volume des Documents Diplomatiques français qui suivra celui-ci.

volonté de rétablir le royaume de Bohême avec la Moravie, la Silésie autrichienne et une partie de la Silésie prussienne. Cette déclaration attacherait encore plus à la cause européenne les populations slaves dont la chute de l'Allemagne est le seul espoir de salut. On ne doit cependant pas se faire illusion sur la valeur de leur concours qui, militairement parlant, serait à peu près purement platonique.

Au contraire, un pays qui représente une force réelle, existante, organisée même au point de vue militaire, par conséquent utile à celui des belligérants qui aura son concours – c'est la Hongrie. Le royaume de saint Étienne ne possède pas seulement sa « Honvéd » assez puissamment constituée en vue de la défense du sol national : elle peut, le cas échéant, jeter dans la balance un certain nombre de régiments de l'armée commune où l'esprit particulariste hongrois a toujours été soigneusement entretenu. Il serait donc de la plus haute importance d'enlever à l'Allemagne l'appui de l'armée hongroise et mieux encore de la combattre avec les forces que cette armée représente.

Est-ce réalisable ?

Oui, j'en ai la ferme conviction. Voici pourquoi :

Les Hongrois – et ce terme s'étend, beaucoup plus qu'on le croit généralement, bien au-delà de la race magyare – sont animés d'un patriotisme des plus intenses. Depuis mille ans ils ont pu – au milieu de quelles vicissitudes – résister à toutes les invasions et créer dans le bassin central du Danube et de la Theiss un État dont les frontières naturelles vont jusqu'aux Karpathes et en dehors duquel aucune autre organisation politique n'a même jamais été ébauchée. S'étant alliés aux Autrichiens pour repousser les Turcs, ils auront ensuite à lutter contre les empiétements du germanisme. Révoltés en 1848, l'intervention russe les obligea à déposer les armes; mais ils ne se tinrent pas pour battus et leur hostilité fut la principale cause de faiblesse de l'Autriche en 1859 comme en 1866. Aussi cette dernière jugea-t-elle prudent de s'entendre avec eux. Les Hongrois, en attendant mieux, acceptèrent le compromis de 1867 sans toutefois renoncer à leur but réel : l'indépendance absolue. Dans la tourmente actuelle, ils ne doivent avoir qu'une pensée : comment assurer cette indépendance ?

Leurs sympathies ne vont pas à l'Allemagne et ils ne craignent rien tant que d'avoir pour voisin un puissant empire germanique. Ils ont accepté l'union avec une Autriche diminuée et qu'ils ont eux-mêmes contribué à affaiblir parce qu'ils voyaient dans cette union la possibilité de s'organiser en prévision des luttes futures, et c'est certainement sans amertume qu'ils entrevoient la disparition de la monarchie des Habsbourg à la condition qu'il n'en résulte pas un amoindrissement de leur propre territoire ou un accroissement de forces pour l'Allemagne. Leur attachement à la personne de François-Joseph est une légende qu'ils ont maintenant entretenue avec soin pour en tirer le plus d'avantages possibles. S'ils se vantent, avec raison, d'avoir sauvé le trône de leur « roi » Marie-Thérèse, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont prononcé la déchéance de sa dynastie en 1849, et aucun d'eux n'a oublié que c'est le souverain actuel qui a fait exécuter les généraux hongrois qui s'étaient rendus aux Russes. Le souvenir du « bain san-

glant d'Arad » n'a jamais cessé d'être commémoré en Hongrie de même qu'on y a toujours vénéré le nom du dictateur Kossuth dont la parole : « Bénie soit la tempête qui arrachera la couronne impériale de la tête du roi de Hongrie ! » doit revivre dans tous les cœurs au moment où la folie sénile du monarque jette le pays vers l'abîme. À ce tournant de l'histoire européenne, les Hongrois se demandent certainement avec anxiété si l'intérêt de leur pays leur commande de combattre aux côtés des Teutons qu'ils abhorrent et de risquer leur existence nationale pour le seul profit de leurs anciens oppresseurs en vertu d'une alliance conclue en dehors d'eux.

Les Hongrois, malgré les tentatives d'absorption de Vienne et de Berlin, ont toujours eu une préférence pour la civilisation occidentale, et leurs aspirations comme leur instinct de conservation les attirent plutôt vers Paris et Londres où ils ont souvent rencontré des sympathies, surtout au temps de leur lutte contre l'Autriche. Leur admirable sens politique les pousse de même hors du groupement germanique et, à cette heure critique où la solidarité qui leur est imposée peut leur être fatale, ils ne seraient certainement pas fâchés de pouvoir s'en affranchir.

Mais en même temps ils doivent se demander quelles sont à leur égard les dispositions de la France, de l'Angleterre et de la Russie. En ce qui concerne les deux premières, ils sont persuadés qu'elles ne peuvent pas désirer la disparition d'une force qui a pu arrêter les progrès du germanisme au-delà de la Leitha et qui a déjà servi de rempart à l'Europe contre les invasions de l'Orient. Vis-à-vis de la Russie, la situation est plus délicate en raison du patronage que cette Puissance croit devoir accorder aux Slaves de Hongrie – qui d'ailleurs ne le lui ont jamais réellement demandé. Cependant, une détente semble s'être produite au cours des dernières années. Le récent projet de voyage à St-Pétersbourg du comte de Karolyi et de plusieurs membres du parti hongrois de l'indépendance – le seul qui à l'heure actuelle réunirait tous les suffrages de la nation – a été qualifié de trahison par les milieux autrichiens mais la presse russe l'a en général bien accueilli et elle a même rappelé à cette occasion qu'il serait utile que la Russie réparât son « erreur » de 1849.

Cette erreur, la Russie peut aujourd'hui la réparer avec profit en proclamant, conjointement avec ses alliés, l'indépendance du royaume de Hongrie et en garantissant son intégrité territoriale. Certaines garanties pourraient être stipulées en faveur des nationalités slaves ainsi qu'en ce qui concerne la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie. Peut-être aussi pourrait-on suggérer aux Hongrois – qui en 1858 avaient offert la couronne de saint Étienne au prince Jérôme – de choisir pour souverain un prince de la maison royale d'Angleterre, surtout si le trône rétabli de Bohême devait être dévolu à un membre de la famille impériale de Russie.

La Hongrie entrant ainsi dans la coalition anglo-franco-russe, la résistance de l'Autriche serait réduite à néant et les États balkaniques – auxquels des compensations seraient éventuellement données en Albanie, en Bosnie et en Herzégovine – pourraient s'abstenir de prendre part à la lutte. La Russie, ayant conquis la Galicie dont les Hongrois n'ont cure,

n'aurait plus alors à compter qu'avec les forces allemandes et serait mieux en état de poursuivre sa marche sur Berlin, ce qui amènerait sans doute rapidement la fin de la guerre.

Malheureusement, en dehors de la destruction de la puissance allemande – œuvre capitale de laquelle on ne saurait impunément détourner aucune des forces disponibles – il semble qu'on poursuive également un but sentimental : le remaniement de la carte de l'Europe entière sur la base du principe des nationalités. Intention évidemment très louable mais qui risque de nuire au succès de l'entreprise capitale, surtout si elle n'est pas appliquée avec la plus extrême prudence.

On peut offrir le Trentin à l'Italie dont le concours est précieux : elle est de taille à le prendre et même à le conserver. Mais donner la Transylvanie aux Roumains, c'est s'engager à le conquérir pour eux et à leur en assurer indéfiniment la possession. De même pour le Banat dont on rêve à Belgrade. De même pour la vallée du Vagh que le consul de Russie à Prague proposait récemment de rattacher au futur royaume de Bohême avec Presbourg « comme débouché sur la mer Noire ».

Quel avantage en retirerait-on d'ailleurs au point de vue de la guerre ? Dès que la lutte fut engagée avec la Russie, les Autrichiens dirigèrent toutes leurs forces contre cette dernière et ne laissèrent que peu de troupes devant les Serbes. Il est peu probable que l'intervention roumaine détourne un seul corps austro-hongrois : tout au plus des « honveds » seront-ils postés dans les passages presque infranchissables des Karpathes méridionales. Les Hongrois savent bien que leurs destinées se joueront non pas à leurs frontières du sud mais sur les champs de bataille de l'Europe centrale et c'est de ce côté qu'ils porteront tous leurs efforts.

Vaincus, ils le seront avec l'Allemagne et celle-ci trouvera toujours en eux un allié pour ses projets de revanche. En tout cas, ils ne se résigneront pas à un démembrement au profit des États balkaniques et la paix de l'Europe ne cessera plus d'être troublée en attendant qu'elle soit complètement bouleversée à nouveau.

Au contraire, si la coalition européenne – qui cherche des concours jusque en Extrême-Orient – détachait la Hongrie du bloc germanique, son triomphe serait plus rapide et aussi plus durable car alors il n'y aurait plus qu'un seul vaincu : l'Allemagne, ou plutôt la Prusse, qui s'en relèverait difficilement.

Il ne s'agit pas de savoir si les Hongrois ont mérité d'être mis au ban de l'Europe qu'ils ont défendue contre les invasions turques et les empiétements du germanisme et qu'ils pourraient peut-être défendre un jour contre de nouveaux envahisseurs – ni si la France doit leur tenir rigueur de n'avoir pas compromis leur autonomie à peine reconquise en empêchant l'Autriche d'intervenir dans la guerre de 1870-1871. La question est plus simple et se pose ainsi :

La Hongrie est une force. Veut-on l'avoir pour ou contre soi dans la lutte actuelle ? Dans l'affirmative, il faut la placer devant l'alternative suivante : ou donner son concours actif à la coalition anglo-franco-russe qui

en retour respectera son intégrité territoriale ou se prononcer pour l'Allemagne dont elle devra par conséquent partager le sort.

Je suis convaincu qu'en présence d'une proposition formelle, les Hongrois n'hésiteront pas à se ranger tous et avec ardeur pour la première de ces hypothèses.

(A Paix.)

148

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 488. *Londres, 1er septembre 1914, 17 h. 30.*
Fil spécial.

Le gouvernement britannique a organisé dans ses colonies et dans deux ou trois autres centres des bureaux de renseignements navals. Il propose que ces bureaux échangent leurs informations avec les consuls de France et que nos organisations similaires échangent leurs informations avec les consuls d'Angleterre [1]. J'ai répondu que je soumettrais cette suggestion mais qu'à ma connaissance nous ne possédions pas de bureau de renseignements navals sauf, peut-être, dans nos colonies. J'ai compris que les Anglais désiraient en particulier établir une liaison étroite à Dakar et aux Antilles.

149

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 490. *Londres, 1er septembre 1914, 20 h. 50.*
Fil spécial.

Réponse à votre télégramme 911.

En l'absence de sir Edward Grey, j'ai communiqué votre télégramme à sir A. Nicholson qui attire notre attention sur l'impossibilité de parler à

[1] Les télégrammes non reproduits nº 503, Londres, 2 septembre 1914, 17 h. 8 au Département et s. nº Bordeaux, 25 septembre 1914, du ministère des Colonies au ministère des Affaires étrangères, annoncent l'accord des Alliés au sujet des centres d'information. Le gouvernement britannique a déjà en place des centres à Bombay, Shangai, Singapour, Sydney, Hong Kong et au Cap. La France entend de son côté étendre ses instructions à tous les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies d'une part qu'il « serait utile de prier également les autorités anglaises de ne pas restreindre le fonctionnement de ses agences de renseignements aux seules possessions britanniques précitées et de demander, en conséquence, qu'il soit étendu dans toutes les colonies du Royaume-Uni ». L'enjeu de ces centres étant l'apport primordial « de renseignements maritimes recueillis sur les mouvements de la marine de guerre et de la marine commerciale de nos ennemis à nos consuls ».

Sofia d'avantages territoriaux aux dépens de la Serbie, notre alliée, et de la Grèce qui se rangerait à nos côtés dans le cas d'une rupture avec la Turquie. Il est préférable, comme le propose sir Edward Grey, de laisser la Serbie et la Grèce s'entendre directement avec la Bulgarie et de se borner à promettre à Sofia notre concours pour un arrangement entre les États balkaniques. Ou la Turquie, comme il est probable, se laissera entraîner à la guerre et il sera possible de promettre des avantages à prendre sur le territoire ottoman, ou elle restera neutre et dans ce cas la Bulgarie gardera la neutralité.

Mon collègue de Russie a communiqué à sir A. Nicholson son télégramme de M. Sazonov proposant de promettre aux Bulgares la ligne Enos-Midia.

Peut-on faire cette (mot passé) au moment même où nous offrons à la Turquie de garantir l'intégrité de son territoire ?

150

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. s. n°. *Paris, 1er septembre 1914.*

M. Sazonov télégraphie à M. Iswolsky que de concert avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, il a élaboré la formule suivante qui pourrait être signée à Londres :

« Le gouvernement impérial de Russie et le gouvernement de la République française ayant fait connaître au gouvernement de Sa Majesté britannique qu'aux termes de leur alliance ils sont engagés à ne pas conclure la paix séparément, le gouvernement de Sa Majesté britannique déclare s'associer à cet engagement [1]. »

151

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 496. *Londres, 2 septembre 1914, 11 h. 32.*
Fil spécial.

Réponse au télégramme 905.

Le délégué anglais au contrôle allemand a été rappelé et ne retournera pas à Durazzo. Il ne peut plus être question de contrôler un gouvernement

[1] Note marginale manuscrite : « 1er septembre. Télégraphier à Londres. Fait. »

qui n'existe plus. À mon avis personnel, il conviendrait d'envisager le partage de l'Albanie entre la Serbie et la Grèce.

152

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 501. *Londres, 2 septembre 1914, 17 h.*
Fil spécial.

Réponse à votre télégramme 916.

Sir Andrew Nicholson m'a dit que sir Edward Grey ne se refuserait pas à faire une démarche à Tokyo pour la cession de fusils à la France, mais il fait observer que, lors de la première intervention de l'Angleterre, le Japon a déclaré si nettement qu'il entendait traiter sans intermédiaire avec le gouvernement français qu'une démarche du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères risquerait d'indisposer le gouvernement de Tokyo.

Il est probable que ce gouvernement tient à se réserver exclusivement le bénéfice moral du service que nous réclamons de lui. Il conviendrait donc que Votre Excellence avec sa haute autorité intervînt elle-même auprès de l'ambassadeur japonais à Paris.

153

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 534. *Pétersbourg, 2 septembre 1914, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h.)

Un *oukase* signé hier soir a statué que la ville de Pétersbourg s'appelle désormais Petrograd. En abolissant ainsi un nom qui a jeté un si grand éclat dans l'histoire de la Russie, l'Empereur n'a fait que s'inspirer du sentiment populaire qui a voué à l'Allemagne une haine implacable. Votre Excellence jugera sans doute à propos de faire ressortir par toute notre presse la haute signification politique de l'*oukase* qui vient d'être promulgué. Il conviendrait que l'administration des postes et télégraphes employât dorénavant le nom de Petrograd.

154

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 257. *Paris, 2 septembre 1914, 23 h. 35.*
Chiffré.

Je crois savoir que l'ambassadeur des États-Unis, qui demeure à Paris au moment où le gouvernement transfère son siège à Bordeaux, souhaiterait pouvoir continuer à exercer ses fonctions durant toute la guerre, malgré l'arrivée annoncée de son successeur.

Il me revient, d'autre part, que le président des États-Unis, conscient de la situation que s'est acquise ici M. Herrick et des services qu'il pourrait rendre, si des événements graves se produisaient, ne serait pas opposé à la prolongation des fonctions de l'ambassadeur. Le gouvernement français estime, de son côté, que la présence de M. Herrick à Paris pourra servir très utilement nos intérêts dans la phase qui s'ouvre et prévenir le cas échéant, de la part de nos ennemis, des actes tels que ceux qui ont déjà soulevé l'indignation du monde civilisé.

Estimez-vous, dans ces conditions, qu'il vous soit possible d'être auprès du président Wilson l'interprète du vœu du gouvernement français de voir M. Herrick maintenu dans ses fonctions à Paris jusqu'à la fin du conflit qui met la France et ses alliés aux prises avec les puissances germaniques ?

155

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 545. *Petrograd, 2 septembre 1914, 23 h. 50.*

(*Déchiffré à Bordeaux :* le 3, 24 h.)

Réponse à votre télégramme 790.

M. Sazonov prie les gouvernements français et britannique de s'associer au gouvernement russe pour expédier à leurs ministres à Sofia l'instruction ci-après.

« Veuillez d'accord avec vos collègues de la Triple Entente, demander une audience, si possible collective, à Sa Majesté le Roi.

Vous lui exposerez que les Puissances de ce (1 gr. fx) sont seules en état de procurer à la Bulgarie des avantages territoriaux qu'elle pourrait légi-

timement désirer du côté de la Turquie, de la Grèce et de la Serbie [1]. Si, dans le cas où la Turquie se départissait de son attitude pacifique la Bulgarie s'engage à observer une stricte neutralité pendant le conflit actuel, les Puissances de la Triple Entente sont disposées à lui garantir un notable accroissement de territoire en Thrace et en Macédoine. Quant aux territoires qui devraient être cédés par la Grèce et la Serbie [2], la cession serait subordonnée aux accroissements territoriaux que ces deux pays obtiendraient ailleurs.

Les Puissances de la Triple Entente sont disposées en outre à promettre à Sa Majesté le roi Ferdinand leur concours amical pour la solution des difficultés politiques tant intérieures qu'extérieures, qu'il pourrait rencontrer dans l'accomplissement de sa tâche.

Vous expliquerez discrètement à Sa Majesté que dans la pensée du gouvernement cette promesse signifie que les Puissances de la Triple Entente lui garantissent, dans la mesure où elles le peuvent, la possession de sa couronne et la continuation de sa dynastie. »

[1] Télégrammes n°s 566-567. Pétrograd, 5 septembre 1914, 16 h.

« Suite à mon télégramme 545.

En tenant compte de certaines suggestions de sir Edward Grey, M. Sazonov propose de modifier la déclaration à faire au roi de Bulgarie comme suit : « Au cas où la Bulgarie maintiendra une stricte neutralité ou à plus forte raison se rangera du côté des trois Puissances, des compensations territoriales lui seront garanties si la Serbie et la Grèce obtiennent des agrandissements territoriaux ou bien ces compensations seront fournies aux dépens de celles qui auront combattu contre les trois Puissances. En même temps, les représentants de (mot passé) déclarent que les Puissances de la Triple Entente garantissent à Sa Majesté le Roi dans la mesure où elles le peuvent, la possession de sa couronne. »

M. Sazonov ne considère d'ailleurs ce nouveau texte que comme un point de départ et il insiste auprès de l'Angleterre pour que celle-ci consente à faire entrevoir à la Bulgarie des compensations moins vagues car il doute que le roi Ferdinand se contente de la formule ci-dessus.

Le ministre des Affaires étrangères russe demande d'autre part que les représentants des trois Puissances à Nisch et à Athènes soient munis d'instructions parfaitement concordantes. Ayant répondu par une note identique aux démarches faites précédemment par la Triple Entente, M. Sazonov propose que les trois adressent la note identique suivante :

« Le gouvernement... prend avec satisfaction acte de la réponse du gouvernement serbe à la démarche faite auprès de lui par les représentants des trois Puissances. Il constate que le gouvernement serbe se déclare prêt à des concessions territoriales à la Bulgarie en échange des compensations que la Serbie pourrait avoir après une guerre victorieuse.

Sans entrer dès à présent dans l'examen détaillé de toutes les éventualités prévues dans la note serbe, le gouvernement... croit devoir porter à la connaissance du gouvernement royal qu'il se réserve l'entière liberté d'apprécier au moment de la conclusion de la paix à leur juste valeur les efforts et les sacrifices de la Serbie ainsi que les compensations qui lui reviendront de ce fait. »

[2] « Suite du n° précédent 567.

Enfin M. Sazonov propose de dire au gouvernement grec par les représentants des trois Puissances qu'elles se réservent l'entière liberté d'apprécier, au moment de la conclusion la paix à leur juste valeur les efforts et les sacrifices de la Grèce ainsi que les compensations qui lui reviendront de ce fait.

En même temps on communiquerait aux gouvernements serbe et grec, la teneur qui serait faite au roi Ferdinand en omettant la phrase finale concernant le roi en personne. Toutes ces démarches auraient pour but de convaincre la Serbie et la Grèce d'abandonner une attitude purement négative à l'égard de la Bulgarie et de tâcher de se l'attirer par l'espoir de compensations légitimes. »

156

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 456. *Washington, 2 septembre 1914.*

En outre des proclamations officielles de neutralité, réitérées à chaque nouvelle déclaration de guerre et dont les termes sont connus du Département, le président Wilson en a adressé une d'un caractère plus personnel « à ses compatriotes ».

Tenant compte du fait que le peuple américain est aujourd'hui le plus composite du monde et que par conséquent maints groupes ethniques ne pourront s'empêcher de faire des vœux en sens contraire selon le pays d'où ils sont originaires, le Président adjure ses concitoyens de s'abstenir en pensées, en paroles, en écrits de tous jugements violents. Je joins ici deux exemplaires de cet appel [1].

[1] Texte intégral de la proclamation du président des États-Unis d'Amérique :

63D CONGRESS } SENATE { DOCUMENT
3d Session } { No. 566

AMERICAN NEUTRALITY

AN APPEAL

BY THE

PRESIDENT OF THE UNITED STATES

TO THE

CITIZENS OF THE REPUBLIC, REQUESTING THEIR ASSISTANCE IN MAINTAINING A STATE OF NEUTRALITY DURING THE PRESENT EUROPEAN WAR

PRESENTED BY MR. CHILTON

AUGUST 19 (calendar day, AUGUST 20) 1914.—Ordered to be printed

WASHINGTON
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
1914

AMERICAN NEUTRALITY

STATEMENT OF THE PRESIDENT

My Fellow Countrymen :

I suppose that every thoughtful man in America has asked himself, during these last troubled weeks, what influence the European war may exert upon the United States, and I take the liberty of addressing a few words to you in order to point out that it is entirely within our own choice what its effects upon us will be and to urge very earnestly upon you the sort of speech and conduct which will best safeguard the Nation against distress and disaster.

Je sais d'ailleurs que des recommandations spéciales ont été adressées à tous fonctionnaires, leur enjoignant d'agir et parler en neutres et leur interdisant, par surcroit, toute discussion des événements de la guerre pendant les heures de service.

(Guerre 14-18.)

157

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 320. *Pékin, 2 septembre 1914.*

Le gouvernement chinois est plus que jamais à l'heure actuelle aux prises avec les deux difficultés qui compliquent et menacent son existence : défaut d'argent et péril révolutionnaire.

La guerre actuelle ayant mis fin à tout espoir de nouvel emprunt extérieur, on a recours ici une fois de plus à un essai d'emprunt intérieur dont le résultat sans aucun doute ne sera guère plus fructueux que précédemment. On en a fixé le montant à seize millions de dollars.

The effect of the war upon the United States will depend upon what American citizens say and do. Every man who really loves America will act and speak in the true spirit of neutrality, which is the spirit of impartiality and fairness and friendliness to all concerned. The spirit of the Nation in this critical matter will be determined largely by what individuals and society and those gathered in public meetings do and say, upon what newspapers and magazines contain, upon what ministers utter in their pulpits, and men proclaim as their opinions on the street.

The people of the United States are drawn from many nations, and chiefly from the nations now at war. It is natural and inevitable that there should be the utmost variety of sympathy and desire among them with regard to the issues and circumstances of the conflict. Some will wish one nation, others another, to succeed in the momentous struggle. It will be easy to excite passion and difficult to allay it. Those responsible for exciting it will assume a heavy responsibility, responsibility for no less a thing than that the people of the United States, whose love of their country and whose loyalty to its Government should unite them as Americans all, bound in honor and affection to think first of her and her interests, may be divided in camps of hostile opinion, hot against each other, involved in the war itself in impulse and opinion if not in action.

Such divisions among us would be fatal to our peace of mind and might seriously stand in the way of the proper performance of our duty as the one great nation at peace, the one people holding itself ready to play a part of impartial mediation and speak the counsels of peace and accommodation, not as a partisan, but as a friend.

I venture, therefore, my fellow countrymen, to speak a solemn word of warning to you against that deepest, most subtle, most essential breach of neutrality which may spring out of partisanship, out of passionately taking sides. The United States must be neutral in fact as well as in name during these days that are to try men's souls. We must be impartial in thought as well as in action, must put a curb upon our sentiments as well as upon every transaction that might be construed as a preference of one party to the struggle before another.

My thought is of America. I am speaking, I feel sure, the earnest wish and purpose of every thoughtful American that this great country of ours, which is, of course, the first in our thoughts and in our hearts, should show herself in this time of peculiar trial a Nation fit beyond others to exhibit the fine poise of undisturbed judgment, the dignity of self-control, the efficiency of dispassionate action; a Nation that neither sits in judgment upon others nor is disturbed in her own counsels and which keeps herself fit and free to do what is honest and disinterested and truly serviceable for the peace of the world.

Shall we not resolve to put upon ourselves the restraints which will bring to our people the happiness and the great and lasting influence for peace we covet for them ?

Il est probable que les principaux porteurs seront les fonctionnaires que l'on force à accepter pour une partie de leur traitement des titres de la nouvelle émission. On projette dans certaines provinces de substituer ces titres aux billets provinciaux en circulation : papier pour papier.

La détresse du Trésor est inquiétante au point de vue politique, car la troupe chinoise du jour où sa solde devient insuffisante cherche une compensation dans le pillage. Le gouvernement chinois conserve jalousement pour l'armée les reliquats des recettes de la gabelle et l'obligation de consacrer une partie de ces recettes aux indemnités de 1901, que l'administration des Douanes craint de ne pouvoir couvrir entièrement, le place dans un pénible embarras.

Le gouvernement chinois a avisé officiellement les légations des craintes que lui font éprouver les menées des révolutionnaires au moment où les esprits sont en Chine agités et troublés par la guerre extérieure. Un émissaire du Palais me disait hier qu'on croyait Sun Yat Sen et Tcheng Ki Mei à Shangai, l'un dans la cité chinoise, l'autre sur la concession internationale. Dans sa communication officielle le ministre chinois des Affaires étrangères priait les légations d'écarter les rebelles du territoire des concessions étrangères. Je lui ai donné l'assurance que les concessions françaises ne serviraient ni de lieu de conspiration ni de lieu de refuge aux fauteurs de troubles, et j'ai renouvelé à cet égard mes instructions à nos consuls en précisant qu'il ne pourrait être d'ailleurs question, le cas échéant, que d'expulser les rebelles par voie de mer et non de les livrer aux autorités chinoises.

J'ai profité d'autre part de l'occasion pour exprimer le vœu que les autorités du Kouangsi prissent de leur côté les mesures nécessaires pour que les rebelles annamites ne pûssent faire du territoire chinois le théâtre de leurs complots et le lieu de leur concentration.

Le jour même, le Président me faisait officieusement inviter à lui rappeler les satisfactions que nous avions demandées depuis deux mois au Kouangsi et qui ne nous ont encore été que partiellement accordées.

Cet empressement tardif montre à quel point sont vives les appréhensions qu'on éprouve au Palais.

Certains indices font supposer qu'en face d'une menace de nouvelle rébellion Yuan Che Kai tentera de s'imposer à la masse de la population en accroissant son prestige d'un titre nouveau. Depuis longtemps déjà sa femme et son fils aîné le poussent à s'ériger en chef de dynastie. Une telle initiative serait actuellement bien regrettable.

Quoi qu'il en soit et quelque précaire que soit ici la situation, je n'ai pas hésité à demander au gouvernement de la République de réduire notre corps d'occupation à trois compagnies ne comprenant en tout que 120 hommes de l'armée active.

Il convient en ce moment que les Français de Chine assument aussi leur part de risque.

(NS. Chine.)

158

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 355. *Le Caire, 2 septembre 1914.*

La question de la neutralité du canal de Suez en temps de guerre se trouve d'autant plus délicatement posée aujourd'hui que l'Angleterre, puissance occupante de l'Égypte, est au nombre des belligérants, et que c'est en fait à elle, agissant au nom de l'Égypte, qu'il appartient de faire respecter, le cas échéant, la neutralité de la grande voie maritime internationale.

Les intérêts de la France et de l'Angleterre étant étroitement communs dans le grand conflit engagé, le devoir théorique de veiller au respect de la neutralité du canal étant le même pour chacune des deux Puissances, mais le devoir de faire respecter pratiquement cette neutralité appartenant à l'Angleterre, il m'a paru que nous n'avions pas à nous immiscer dans les conflits qui pourraient s'élever entre la compagnie du Canal et ceux qui tenteraient de violer la neutralité.

Étant donné d'ailleurs la composition exclusivement française du haut personnel de la Compagnie, il y avait tout lieu d'espérer que les conflits qui pourraient naître seraient de pure forme et faciles à aplanir à l'amiable.

Et c'est bien ce qui s'est produit depuis l'ouverture des hostilités : la navigation des bateaux de commerce ennemis se trouvant maintenant complètement paralysée, au moins dans la mer Rouge et la Méditerranée où ces bateaux ne sauraient s'aventurer sans courir les plus grands risques, on peut être à peu près assuré qu'aucun incident ne se produira, de leur fait, dans l'avenir.

Quelques difficultés ont eu pour origine le défaut d'harmonie dans les rouages administratifs anglo-égyptiens : tantôt le capitaine du port, tantôt l'autorité militaire, tantôt même le directeur de la Douane avaient la prétention de donner à la Compagnie les ordres dont l'exécution eut entraîné des violations flagrantes de la neutralité : grâce aux bonnes relations qu'entretient l'agent supérieur de la Compagnie avec l'Agence britannique et les hauts fonctionnaires anglais, ces difficultés ont été rapidement aplanies.

Au cours d'entretiens amicaux et tout officieux, nous avons eu d'ailleurs, le comte de Sérionne et moi, l'occasion d'envisager quelle serait la meilleure ligne de conduite générale à observer pour la Compagnie : il nous a paru d'abord que cette dernière devait décliner toute invitation, ou toute injonction d'avoir à adopter des mesures d'ordre général contraires à la liberté de la navigation dans le canal et les ports d'accès, telle par exemple que celle qui lui fut notifiée par le capitaine du port de Suez d'avoir désormais à refuser l'entrée du canal à tous les navires allemands ou autrichiens; il nous a semblé ensuite que chaque difficulté qui se présen-

terait devrait être traitée et réglée séparément, à l'amiable si possible, ou bien, l'Égypte et par conséquent l'Angleterre ayant le droit et le devoir d'exercer la police du canal, en s'inclinant devant un ordre et en adressant contre le fait accompli, à l'autorité responsable, une protestation amicale et verbale.

Quelques cas ont donné lieu à des protestations platoniques de ce genre : tel celui du charbonnier allemand *Rabenfels* qui, soupçonné à tort ou à raison, de vouloir se faire couler dans le canal pour obstruer le passage, fut occupé militairement par des soldats de l'armée d'occupation qui empêchèrent le pilote de la Compagnie de monter à bord; tel également le cas d'un autre vapeur allemand qui, soupçonné d'intentions hostiles, fut immobilisé à Port-Saïd par l'autorité du port qui fit démonter plusieurs pièces maitresses de la machine.

Une question d'ordre particulier préoccupait vivement certaines autorités locales et notre consul à Port-Saïd : c'est celle de la nationalité des pilotes de la Compagnie, lesquels prennent le service à tour de rôle et dont un certain nombre sont allemands ou autrichiens; il semblait imprudent de laisser des pilotes allemands ou autrichiens, bien que la Compagnie les considérât comme très sûrs et très loyaux, conduire des navires de leur propre nationalité ou de nationalité ennemie. La difficulté a pu être tournée en partie, chaque navire ayant le droit de récuser un pilote, et presque définitivement tranchée en ce qui concerne les pilotes allemands, quatre sur cinq ayant accepté de demander un congé à la Compagnie. Quant aux pilotes autrichiens, tous sont du Trentin ou de la Dalmatie, par conséquent animés de sentiments anti-autrichiens et anti-allemands; aucune manœuvre hostile à la liberté de navigation du canal n'est, d'après la Compagnie, à craindre de leur part.

Il m'a paru en définitive que l'Angleterre, étant, au même titre que nous et les autres puissances, garante de la neutralité du canal de Suez, ayant en outre à exercer la police du canal, et devant être, cependant, dans certains cas, la plus tentée, dans un intérêt qui nous est aussi précieux qu'à elle, de porter atteinte à la liberté de navigation, nous n'avions qu'à nous tenir sur la plus grande réserve et à observer l'attitude toute amicale et cordiale correspondant aux sentiments dont sont réciproquement animés le gouvernement britannique, la compagnie du Canal et nous-mêmes.

(Guerre 14-18.)

159

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Téhéran, 2 septembre 1914.*
Confidentielle.

Dans une de mes dernières lettres n° 63 [1], j'exposais à Votre Excellence sous quelle forme se faisaient principalement sentir en Perse les effets de la guerre européenne : d'une part, les efforts des agents allemands, qu'aucun scrupule n'arrête pour ruiner l'influence russe et attirer ce pays vers une Allemagne « qui ne peut manquer d'être victorieuse », d'autre part, l'espoir qui a surgi dans beaucoup d'esprits pondérés de gagner, à la faveur des préoccupations qui retiennent ailleurs la politique et les forces russes, quelque répit, d'où naîtrait un apaisement mutuel et par suite, la possibilité de traiter les questions suspendues dans un esprit moins exigeant d'un côté, moins aigri de l'autre.

Dans les entretiens avec les Persans, que j'ai multipliés depuis le début de la guerre, je n'ai cessé, pour les retenir sur la pente où les attirent les manœuvres allemandes, de leur montrer ce qu'ils avaient à perdre à cette évolution. Je leur démontrais d'une part l'inanité des espoirs dont on les leurre, d'autre part, le gré que leur saurait la Russie d'une fidélité auxquelles les circonstances donneraient beaucoup de prix. Ils pourraient peut-être dès maintenant en retirer quelque fruit.

Je pensais de bonne foi, sans aller jusqu'à le leur dire, que la politique russe trouverait dans la guerre une bonne occasion pour laisser dormir les discussions qui éloignent d'elle le sentiment persan, de même qu'elle renoncerait aux petites querelles qui ont trop souvent affiché la divergence des intérêts anglo-russes, au moment où l'accord s'impose. Je me fondais pour le croire, non seulement sur un raisonnement de logique élémentaire, mais aussi sur les propos qu'aurait tenus le gouvernement impérial à M. le président de la République, au cours de son voyage, et à M. Viviani, propos qui semblaient promettre quelque satisfaction aux réclamations persanes. Je pensais que ce qui avait alors paru équitable à l'esprit judicieux de M. Sazonov, qui a si souvent affirmé son éloignement pour les mesures extrêmes en Perse, lui semblerait, en outre, de bonne politique dès que la tempête européenne eut fait passer au second degré d'urgence les affaires transcaucasiennes. Je le pense encore, mais j'ai déjà lieu de craindre que, comme il arrive parfois à une si grande distance de Pétersbourg, les instructions du gouvernement (j'en ai eu la preuve à plusieurs reprises) perdent en route de leur rigidité et que ses agents, comme des tirailleurs auxquels on se bornerait à indiquer le but à atteindre, se croient libres de s'y précipiter par les voies qu'ils préfèrent.

[1] Cf. document n° 117.

C'est à cette liberté d'appréciation que j'attribue la faillite de mes illusions sur le parti que la Russie tirerait en Perse de la conflagration universelle. Laisser reposer les conflits et compléter peut-être les effets de cette trêve par quelques-unes des satisfactions qui semblaient agréer au gouvernement de Pétersbourg, eût suffi pour rendre les Persans inaccessibles aux intrigues par lesquelles l'Allemagne exploite contre la Russie leur désappointement. Je connais assez leur sens pratique et aussi leur amour-propre pour assurer qu'ils auraient été flattés et conquis par une attention de cette nature plutôt que portés à en tirer avantage, ainsi qu'on pourrait le craindre à Saint-Pétersbourg.

Je ne doute pas que cela puisse se faire encore. Le gouvernement impérial est suffisamment éclairé sur la situation pour évaluer les bénéfices à retirer d'une telle politique et les peser en balance d'intérêts que j'ignore et qui commanderaient le maintien du régime précédent. Si cette comparaison l'inclinait vers la mise à exécution des projets conciliants dont M. Sazonov n'a pas fait mystère, il y aurait intérêt à ne pas laisser aux adversaires le loisir de gagner trop de terrain et surtout de mettre à profit, ce qu'à Dieu ne plaise, les défaillances possibles de notre fortune.

Ce ne sont pas là des réflexions académiques visant une hypothèse chimérique; elles me sont, au contraire inspirées par l'expérience qui vient de se produire. Le cabinet actuel, entré en fonctions il y a quinze jours, partageant peut-être mes illusions sur les dispositions plus favorables à naître des circonstances présentes, avait conçu le dessein de reprendre avec la Russie la conversation sur les points, si douloureux pour elle, qui faisaient l'objet de sa note du 27 juin, à laquelle la Russie répondit de façon si peu satisfaisante. En conséquence, le vénérable prince Ala es-Saltaneh, ministre des Affaires étrangères, dont le caractère exclut toute idée de provocation ou même d'imprudence, a demandé à examiner de nouveau avec le ministre de Russie, les doléances de la note rédigée par son prédécesseur.

La première visait la perception et l'emploi arbitraire par les consulats russes des impôts dus au gouvernement persan par les protégés russes. Il y a là une violation indiscutable du principe reconnu par la Russie de la souveraineté persane et j'ai le regret d'ajouter que la méthode employée par les consuls russes, dont la toute-puissance repose sur l'usage immodéré de la force, ne permet pas au gouvernement persan de fermer les yeux sur une usurpation de pouvoirs qui d'ailleurs le mène à la ruine. La légation de Russie, au temps où elle était gérée par M. Sabline, avait, je crois, reçu de Pétersbourg l'autorisation de désavouer cette pratique, et c'est sur ce point, si mes informations ne me trompent, qu'on avait, à Saint-Pétersbourg, laissé entendre qu'il serait possible de contenter la Perse.

C'était donc un terrain heureusement choisi pour le début de négociations, que les Persans entendaient poursuivre dans un esprit invariablement amical. Malheureusement, le circonspect et courtois Ala es-Saltaneh s'est trouvé en présence d'un interlocuteur qui n'a vu dans cette démarche, propice à un échange d'urbanités, qu'une occasion de satisfaire ses rancunes personnelles. Accoutumé à voir avant tout, dans sa mission en Perse

une ressource précieuse pour l'entretien de sa famille, (je cite à peu près ses propres paroles), M. Korostovetz considère comme un ennemi, menaçant son patrimoine, quiconque ne partage pas son avis sur son action diplomatique, trop visiblement influencée par son instinct de conservation. Sa conception un peu étroite, qui lui fait voir une intention persécutrice dans toute divergence d'opinion, l'amène, par représailles, à des exagérations et à des injustices dont l'expression serait tempérée chez tout autre par la crainte de passer pour un rustre. Votre Excellence peut imaginer, par ce qui précède, ce que le pacifique Ala el-Saltaneh put entendre sortir de cette bouche d'amertume, à l'adresse de « ceux qui après avoir cherché à le démolir, venaient ensuite solliciter ses bons offices ». Il n'y avait pas moyen, me disait un témoin, de lui faire entendre, non pas que le ministre actuel était innocent de ces noirceurs (c'eût été peine perdue), mais que les intérêts nationaux en souffrance commandaient le sacrifice momentané des griefs personnels.

Très justement, d'ailleurs, et très habilement, le ministre persan profita de ce qu'il n'avait été question que des tribulations de M. Korostovetz pour laisser en suspens la question politique jusqu'au jour où le ministre de Russie, soulagé par son flux d'atrabile, ou assagi par des admonestations supérieures, prêtera une oreille moins subjective à des ouvertures très sensées et, en ce moment, particulièrement acceptables pour le gouvernement russe.

Je sais que, parmi les questions auxquelles la réponse russe a opposé, soit un refus tranchant, soit des conditions équivalentes à un refus, deux points tiennent profondément à cœur aux Persans. D'abord celui dont je viens de parler si longuement. Sur ce point, si les dispositions du gouvernement impérial ne sont pas intransigeantes, il serait très aisé de revenir, les objections russes reposant en partie sur un document (lettre du trésorier général) inexactement interprété.

Il y a ensuite la question du gouvernement de l'Azerbaïdjan. Votre Excellence sait, par la correspondance de notre consul à Tauris, le scandale prolongé par le maintien effronté dans ce poste, au mépris du gouvernement persan, de cet ancien brigand, Choudja ed-Douleh, assuré de l'indifférence bienveillante des agents russes qu'il sait servir de toute façon. Le gouvernement persan, ulcéré par ce défi à son autorité, avait demandé que la Russie cessât de le soutenir et souffrit que le gouvernement de l'Azerbaïdjan fût confié, suivant une tradition dynastique, à l'héritier du trône. Le gouvernement russe voulut bien ne pas s'opposer à la révocation de Choudja ed-Douleh (assez difficile à réaliser), mais exigea que le Prince héritier ne fût gouverneur que de nom, qu'il ne parût pas à Tauris, et s'y fît représenter par le prince Farman Farma, actuellement gouverneur de Kirmanchah. Enrichi dans toutes les charges lucratives de l'État et aux dépens de presque toutes les provinces, ce prince de la famille royale est un budgetivore sans scrupule, que j'ai vu sauter du dernier cabinet de la tyrannie dans le premier cabinet de la révolution; tous les râteliers lui sont bons et les Russes n'auraient à craindre de lui que des excès de zèle. Mais le gouvernement persan, qui met son amour-propre à renouer une tradi-

tion chère au pays, insiste pour qu'on accepte la résidence à Tauris du « Valiat », très jeune prince, presque un enfant, non sans intelligence, mais d'une moralité qui permettrait facilement aux Russes de s'assurer son innocuité; le gouvernement persan accepte d'ailleurs qu'il soit flanqué d'un vice-gouverneur qui ferait la besogne, mais il lui répugne de voir dans cet emploi un homme dont la bassesse ne se soucierait même pas de parer sa servilité d'une apparence décente. Il propose à sa place quelques personnages d'égal rang et, je n'en doute pas, de souplesse égale, mais dont le nom encore intact épargnerait à la Perse l'humiliation que le choix d'un Farman Farma ajouterait à la condition déjà si blessante qu'elle accepte. Il me semble qu'une complaisance sur ce point n'exposerait le cabinet de Pétersbourg à aucun mécompte et produirait un bon effet.

C'est ce bon effet que j'ai hâte de voir se dessiner car, si la Russie est assez forte en Perse (et le sera toujours assez) pour dédaigner les petits moyens de la diplomatie, elle ne peut dédaigner, si j'en juge par l'élévation de caractère de ceux qui la gouvernent, les moyens de conquête fondés sur l'indulgence et la justice. Il n'y en aurait pas de plus efficaces en ce moment pour combattre la séduction des avances allemandes, chimériques sans doute, mais trop opportunes pour qu'on les discute. Si l'on songe en effet, dans quel terrain préparé par de longs ressentiments, et à quel moment tombe cette mauvaise semence, on ne trouvera sans doute pas exagéré que j'envisage presque comme une nécessité de profiter de l'occasion pour réviser, sans être suspect de faiblesse ou de palinodie, en acceptant l'invitation courtoise du cabinet actuel, certaines réponses un peu dures provoquées naguère par le ton péremptoire qui fut reproché au cabinet défunt.

Un acte de bienveillance positive, même une simple trêve qui n'engagerait en rien l'avenir, suffirait à produire une détente confiante qui serait la plus sûre défense à opposer aux pernicieuses tentatives de l'ennemi.

(Guerre 14-18.)

160

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 396-397. *Thérapia, 3 septembre 1914.*
Chiffré.

Talaat bey étant rentré de Bucarest, un conseil des ministres s'est réuni ce matin pour prendre connaissance des résultats de sa mission et décider de la conduite à tenir en conséquence. La proposition grecque n'a pas paru mériter d'être prise en considération : la situation actuelle comporterait d'après le gouvernement ottoman de plus importantes concessions de la part de la Grèce. [...], dit-on, (1 gr. faux) des Grandes Puissances

invoquées par la Grèce est aujourd'hui hostile (plusieurs groupes faux) ces puissances sont annihilées par leur conflit.

D'autre part, la Serbie est paralysée par sa guerre avec l'Autriche et la Roumanie est absorbée par la rivalité armée des deux Empires voisins. Talaat m'a affirmé que M. Bratiano lui avait déclaré catégoriquement que la Roumanie n'interviendrait pas en cas de conflit entre la Turquie et la Grèce même si la Bulgarie s'en mêlait. La Grèce aujourd'hui se trouve donc seule face à face de la Turquie et de l'union car la Bulgarie est prête à marcher, prétend Talaat, au premier signal de la Turquie. En conséquence le Conseil a décidé de ne pas poursuivre les pourparlers de Bucarest que l'on ajournera sous un prétexte quelconque, et d'attendre le moment propice pour agir *(à suivre)*.

Suite du numéro précédent. Les indications ci-dessus m'ont été données par Talaat bey lui-même.

J'ai appris d'autre part que le Conseil des ministres a non seulement décidé de prolonger sa neutralité dans la guerre européenne, mais qu'il voudrait régler son différend avec la Grèce sans en sortir. Le gouvernement ottoman se rend compte que s'il voulait agir par mer son escadre se butterait à celle de l'Angleterre qui croise devant les Dardanelles et en aurait vite raison, mais il espère que s'il agissait par terre il n'aurait pas à rompre avec les Grandes Puissances qui toutes très occupées de leurs propres affaires le laisseraient faire, aussi bien que la Serbie et la Roumanie.

161

M. d'Avril, Ministre de France à Guatemala,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 58. *Guatemala, 3 septembre 1914.*

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement du Guatemala a publié, à la date du 12 août dernier, un décret d'après lequel il déclare sa neutralité dans la guerre qui existe actuellement entre plusieurs puissances européennes et, d'autre part, il saisit cette occasion pour rappeler aux autorités et aux habitants du pays l'exécution des dispositions contenues dans la convention de la seconde conférence de la Paix de La Haye au sujet des droits et devoirs des puissances neutres, en cas de guerre territoriale ou maritime.

De plus, un autre décret du 2 courant prescrit « qu'à partir de cette date, les navires de commerce appartenant aux belligérants qui naviguent dans les eaux guatémaliennes doivent démonter leurs appareils de télégraphie sans fil tant qu'ils seront dans lesdites eaux. Les navires sur lesquels ces prescriptions ne seraient pas observées seraient considérés comme navires armés et il leur serait notifié de se retirer des eaux guatémaliennes, conformément à la convention n° 13 de La Haye 1907 ».

162

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66. *Téhéran, 3 septembre 1914.*
Très confidentielle.

J'ai, dans ma dernière lettre [1], signalé l'avantage que, à mon avis, il y aurait pour la Russie à protéger la Perse contre les séductions par lesquelles l'intrigue allemande cherche à la circonvenir, par quelque marque de bienveillance ou même par une simple trève imposée au zèle un peu aveugle de certains agents russes.

Il me faut aujourd'hui aborder un sujet beaucoup plus délicat, mais que mon devoir m'impose, en demandant que cette trève s'étende à la lutte économique et politique que quelques agents russes, à l'insu de leur gouvernement, je n'en doute pas, poursuivent contre l'Angleterre sans égard pour les circonstances actuelles. J'ai dit récemment avec quelle amertume l'Angleterre voyait le travail d'accaparement que certains consulats et banques russes menaient ouvertement, surtout à Ispahan, au préjudice du prestige anglais. J'ai dit combien inopportune (et nous étions alors en pleine paix) me paraissait cette compétition fratricide surtout depuis qu'un tertius gaudens, installé par l'Allemagne (voir ma lettre 46 du 30 juin) attisait et exploitait ce mécontentement si favorable aux ambitions de notre ennemi.

Le ministre d'Angleterre avait espéré, au début de la guerre, que le sens des nécessités communes produirait, en cette région, tout au moins, une détente dans la lutte qui afflige et scandalise tous les amis de l'Entente. Il n'en a rien été. Peut-être un ordre de la légation de Russie eût pu exiger une suspension d'activité. Mais mon collègue anglais a dû m'avouer l'insuccès de ses tentatives auprès du ministre de Russie qui en cette affaire, comme dans les autres, ou se dérobe ou bien promet et ne tient pas.

Je ne sais si ces plaintes sont justifiées en ce qui concerne M. Korostovetz, elles le sont malheureusement trop en ce qui se rapporte au spectacle pénible que présente Ispahan.

Il me semblerait urgent, si ce n'est déjà fait, que le gouvernement impérial réprimât le zèle de certains agents et leur rappelât, ce qu'ils sont peut-être excusables de perdre de vue à une si grande distance des champs de bataille, les devoirs réciproques qui, sous les yeux d'étrangers et en présence d'ennemis, s'imposent aux représentants comme aux simples membres de deux nations dont le sang coule en ce moment pour la même cause.

Il va sans dire qu'à l'occasion, je tiens le même langage aux Anglais.

(Guerre 14-18.)

[1] Cf. document n° 159.

163

M. Alapetite, Résident général de la République française à Tunis, à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 687. *Tunis, 3 septembre 1914.*

Par votre dépêche n° 726 du 26 août dernier, vous avez bien voulu m'inviter à vous faire connaître les observations que pourraient m'inspirer la suggestion de M. le gouverneur général de l'Algérie concernant l'interdiction du pèlerinage de La Mecque [1].

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'estime comme M. Lutaud qu'en raison de la situation actuelle il conviendrait d'interdire le pèlerinage qui faciliterait les menées des agents panislamistes installés à La Mecque, en donnant à leurs excitations auprès de nos sujets une portée qu'elles ne pouvaient pas avoir au même degré dans les circonstances normales.

J'ajoute qu'en ce qui concerne particulièrement les Tunisiens, il me paraît très désirable que la misère engendrée par l'absence de récolte dans la majeure partie de la Régence ne soit pas augmentée par les dépenses toujours considérables auxquelles le voyage aux lieux saints expose les pèlerins.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il est préférable de ne pas autoriser le pèlerinage cette année.

(Guerre 14-18.)

164

M. Soung Pao Chi, Ministre des Affaires étrangères de Chine, à M. Conty, Ministre de France à Pékin.

L. *Pékin, 3 septembre 1914.*

La Chine étant en relation d'amitié avec tous les belligérants qui participent à la guerre européenne actuelle, le gouvernement chinois a décidé de proclamer sa neutralité et de l'observer scrupuleusement.

J'ai été informé à plusieurs reprises par les autorités du Chantoung que les troupes allemandes effectuent des mouvements dans la région de la baie de Kiao-tcheou Wan et y font des préparatifs de guerre. D'autre part

[1] Note marginale manuscrite se rapportant au second paragraphe de la dépêche : « M. de Peretti. Je crois qu'en effet pour cette année on peut interdire le pèlerinage mais il serait bon de savoir ce que font les Anglais et les Russes. S'ils n'interdisent pas ce serait fâcheux d'interdire d'autant que si nos succès continuent, ils seront peut-être utilement commentés à La Mecque par des pèlerins bien choisis et bien stylés. »
Signature illisible.

les armées alliées du Japon et de l'Angleterre se déplacent dans la baie de Long-keou et dans le voisinage de la baie de Léi-tcheou, (Kiao-tcheou Wan).

L'Angleterre, l'Allemagne et le Japon se trouvant être tous trois des pays amis de la Chine, il est malheureux qu'ils prennent en territoire chinois ces mesures inattendues.

Le cas est tout à fait spécial et présente des analogies avec la guerre russo-japonaise qui se déroula en 1904 dans le Liau-tung.

Se conformant à ce précédent, la Chine a le devoir de déclarer que Long-keou, Lai-tcheou et toute la région limitrophe de Kiao-tcheou se trouvant être vraiment indispensable pour le passage et l'action des belligérants, le gouvernement chinois n'assume pas la responsabilité d'une complète neutralité. Mais en dehors des points précités, il continuera à se conformer scrupuleusement aux règles de neutralité qui ont été promulguées.

Dans tous les points précités, les belligérants devront respecter les droits souverains et administratifs de la Chine, ainsi que la vie et les biens des fonctionnaires et des particuliers.

J'adresse en conséquence la présente communication à Votre Excellence et la prie de vouloir bien la transmettre au gouvernement français.

(NS. Chine.)

165

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 146. *Athènes, 4 septembre 1914, 4 h.*

Le ministre de Bulgarie a, d'ordre de son gouvernement, exprimé hier au ministre des Affaires étrangères l'assurance formelle que son pays garderait une neutralité « définitive ». Le mot m'a été dit par mon collègue de Bulgarie.

166

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 13. *Paris, 4 septembre 1914* [1].
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° [2].

Mon télégramme n° 911 visait précisément le cas où la Turquie se laisserait entraîner à la guerre. Dans cette hypothèse nous nous trouvions entièrement libérés vis-à-vis d'elle et pleinement justifiés à promettre à la Bulgarie, pour prix de sa neutralité ou d'une attitude favorable, des avantages du côté de la Turquie.

L'ambassadeur de la République à Constantinople m'a adressé de son côté le télégramme suivant [3] :

« Pendant que nous déclarons à la Porte que les trois Puissances de la Triple Entente sont prêtes à garantir l'intégrité territoriale de la Turquie, les Bulgares lui font connaître qu'elle leur offre la ligne Enos-Midia. Il y aurait intérêt à démentir cette allégation. »

Il est inutile de vous faire observer que nous n'avons fait encore aucune démarche à Sofia au sujet des avantages qui pourraient être offerts à la Bulgarie pour prix de sa neutralité ou de ses dispositions favorables. À plus forte raison n'avons-nous jamais parlé de la ligne Enos-Midia. Les démarches que la sagesse nous commandait de prévoir à Sofia ont toujours été expressément subordonnées à une déclaration d'hostilité de la part de la Turquie, éventualité que la victoire russe à Lemberg rend, sans doute, moins probable.

Je réponds dans ce sens à M. Bompard.

167

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. n° 462. *Washington, 4 septembre 1914.*

La collection allemande de documents diplomatiques a été, comme le signalait mon télégramme du 30 du mois dernier, intégralement traduite et publiée par les soins du *Times* de New York, qui a reproduit en même

(1) La date du 4 a été barrée sans doute par la section du Chiffre : le télégramme a été expédié le 6 à 17 h. 10.

(2) Numéro non indiqué.

(3) Télégramme non retrouvé.

temps la série des documents anglais. J'adresse, sous ce pli, un exemplaire de cette publication, à Votre Excellence, qui voudra bien remarquer les termes du dernier document fourni par l'autorité allemande. Nous aurions répondu à M. de Schoen, qui nous interrogeait sur nos intentions au cas de guerre entre la Russie et l'Allemagne, que nous agirions « d'après nos intérêts ». Notre vraie réponse, selon ce qui me fut dit sur le moment, alors que j'étais encore à Paris, avait été que « nous observerions nos traités ». Ce serait, semble-t-il, un exemple de plus de dépêche manipulée. L'objet étant de rapprocher le plus possible, malgré la différence des occasions, nos manières d'agir de celles qui sont si justement reprochées aux Allemands, lesquels pour violer la frontière belge ont invoqué comme motif « leurs intérêts ».

Me conformant aux instructions du Département qui indiquait par télégramme du 8 août l'importance qu'il attachait, avec grande raison, à ce que l'opinion publique américaine ne pût s'égarer, j'ai prié que les renseignements nécessaires me fussent adressés sur ce point, mais le temps passe, et plus la rectification sera tardive et moins elle aura d'effet.

Mieux inspirés que nous, les Anglais ont mis la plus grande hâte à publier leur livre blanc. Ils se sont rendu compte que ce qu'il fallait n'était pas un plaidoyer, mais la mise sous les yeux du public des documents mêmes du débat. Les Allemands, qui ont ajouté à leurs documents un mémorandum apologétique, ont, par le fait même grandement diminué l'effet de leur publication. A Londres, la réunion et l'impression des documents ont été confiées à l'un des principaux et plus actifs fonctionnaires du Foreign Office, M. Crowe qui, renonçant à s'occuper de quoi que ce soit d'autre, a mené l'œuvre à terme avec une extrême rapidité. L'effet a été considérable. Nous en avons nous-mêmes largement profité, notre cause et celle des Anglais étant la même; mais c'eût été sûrement un avantage pour nous d'agir de même pour notre propre compte. Maintenant, c'est bien tard et les esprits sont ailleurs.

Quant aux efforts de l'ambassadeur d'Allemagne à Washington et de ses collaborateurs pour influencer l'opinion américaine, ils sont tellement outrés et le comte Bernstorff a tellement dépassé la mesure dans ses communiqués et commentaires, que, comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence, rien de ce que nous aurions pu faire nous-mêmes n'aurait été aussi avantageux. Les déclamations injurieuses de l'ambassadeur et de ses secrétaires (« Londres et Paris sont des villes de menteurs »; telle indication d'un communiqué officiel français est « un mensonge »), leurs rodomontades (la guerre est finie, la partie gagnée, l'Allemagne est victorieuse sur toute la ligne), sont traitées comme elles le méritent par toutes les personnalités et tous les journaux qui comptent. J'ai signalé l'article du *World* : « La France dit la vérité »; bien d'autres feuilles parlent de même. Je joins ici le dessin du *New York Herald* où l'on voit les dernières nouvelles allemandes fournies à la station de télégraphie sans fil de Sayville par le baron Munchausen. Le crime de Louvain continue à être l'occasion de commentaires indignés. Le numéro du 3 septembre de la *Nation* de New York signale « l'indignation et l'horreur dont le monde a été rempli » à

cette nouvelle et ajoute : « si nous insistons sur le crime de Louvain c'est qu'il révèle non pas une sauvagerie particulièrement horrible de la nature allemande prise en elle-même, mais bien le caractère propre à ce militarisme qui domine dans les conseils du Kaiser et dans la bureaucratie impérialiste d'Allemagne... Louvain, ce n'est rien que Saverne écrit en plus grosses lettres. » Le *Sun* publiait en tête de ses colonnes l'article ci-joint intitulé : « La clémence d'Attila », où le fléau de Dieu est mis, comme civilisation et humanité, fort au-dessus des chefs actuels de l'armée allemande, et où les sujets du Kaiser sont invités à se demander si le sort de Louvain ne pourrait pas un jour servir de précédent pour celui de leur capitale.

Mais plus caractéristique que tout le reste des tendances favorables à notre cause est le fait que nos pires revers, la série même d'échecs qui a fait céder par une aile gauche insuffisamment constituée tout le terrain de la frontière aux abords de notre capitale, avec le départ du gouvernement qui en a été la conséquence, n'est l'objet ni de blâme ni de sarcasme, mais très généralement de tout le contraire. Un télégramme, que reproduisent ce matin le *Washington Post* et divers autres feuilles, met en lumière ces tendances : « D'après toutes les preuves que je peux recueillir, il me paraît, y lit-on, que si les Allemands ont le poids, les Alliés ont certainement la fermeté et la science. Grâce à ces qualités et aux renforts attendus, ils finiront par l'emporter [1]. »

(Papiers Jusserand.)

168

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Bucarest, 5 septembre 1914, 1 h. 30.*

Je vous envoie par courrier rapport sur la situation politique roumaine dont voici le résumé.

La Roumanie se déciderait peut-être à marcher immédiatement à nos côtés si l'une des conditions suivantes était remplie : si la Russie pouvait la garantir efficacement contre une attaque du côté de la Bulgarie. Si l'Italie attaquait l'Autriche, rendant ainsi à la Serbie toute liberté pour contenir l'armée bulgare, ou si enfin la Russie consentait à rendre à la Roumanie une partie de la Bessarabie ! [2] L'enthousiasme serait assez

[1] Cf. document n° 142.

[2] Blondel, dans les télégrammes, non reproduits, n° 107, Bucarest, 7 septembre 1914, midi, déchiffré à Bordeaux le 8 à 2 h., et n° 83, Bucarest, 28 août 1914 à 16 h. 30, reçu le 29 à 3 h. 38, et n° 147, Bucarest, 5 septembre 1914, soutient la thèse de la cession de la Bessarabie à la Roumanie. Selon lui cette solution remporterait un tel élan populaire que ni la menace bulgare ni les préférences du Roi ne pourraient y résister. La Roumanie ne serait donc plus tentée par les propositions de l'Autriche.

grand pour entraîner la nation malgré la menace bulgare. L'opinion publique est très surexcitée; elle se montre de plus en plus francophile. Un geste habile peut tout déclencher en notre faveur. La Russie doit le faire. J'ai insisté auprès de mon collègue russe pour qu'il télégraphie dans ce sens à Pétersbourg. Chaque jour passé est un jour perdu [1].

169

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 147. *Bucarest, 5 septembre 1914.*

Les nouvelles du théâtre de la guerre franco-allemande provoquent en Roumanie la plus profonde impression; les sympathies qui viennent à nous sont nombreuses et la grande majorité des Roumains déplore nos insuccès. Si la nation était consultée, je ne doute pas de sa réponse et de l'obligation où elle mettrait le gouvernement de se prononcer pour une action militaire contre l'Autriche. Malheureusement la volonté et les préférences du Roi, l'entêtement qu'il met à rester plus allemand que roumain ont jusqu'ici paralysé les efforts de ceux qui n'ont cependant pas hésité à se prononcer en faveur de la Triple Entente.

À maintes reprises, le Roi, exploitant habilement les renseignements de l'état-major allemand et les indications que lui fournissent chaque jour les ministres d'Allemagne et d'Autriche, est revenu à la charge et a tenté de faire modifier les décisions prises par le Conseil de la Couronne. En exposant le danger que court la Roumanie en ne se rangeant pas du côté du vainqueur de demain (or, ce vainqueur ne peut pour lui être que l'Allemagne), le Roi espère encore triompher de la résistance de moins en moins opiniâtre que lui opposent ses conseillers.

Son action s'exerce également sur la presse et il ne dédaigne pas de faire agir ses émissaires dans les milieux où il pense que sa parole, parfois dorée, a plus de chances de se faire entendre. Il est puissamment secondé par les représentants de la Duplice et, s'il ne sort pas toujours victorieux de cette lutte spéciale, il nous porte cependant des coups qui peuvent influencer nos défenseurs.

Jusqu'à présent j'ai réussi à parer les plus dangereux, mis en œuvre toutes les amitiés et les relations que j'ai pu me créer depuis sept années et soutenu sans défaillance le combat destiné à maintenir l'opinion publique dans une tendance francophile. Sans me mettre en évidence, afin d'éviter

[1] Par télégramme nº 130, non reproduit, Bucarest, 19 septembre 1914, 13 h., reçu à Bordeaux le 20, 9 h. 30, Blondel, dans la même optique, demandait une aide militaire de la France sous la forme « d'objets d'équipement ou de munitions » pouvant être proposés au ministère de la Guerre roumain. Le ministre de France avait en effet l'impression que l'ajournement de la décision définitive de la Roumanie serait dû à une insuffisance en fournitures militaires.
Cf. document nº 273.

des représailles ou de provoquer des mesures préventives, j'ai pu faire organiser des manifestations significatives, signer des adresses au gouvernement de la République et entretenir dans la presse un courant qui a secondé dans une large mesure l'opposition qu'a mise le gouvernement à résister aux insistances royales.

Grâce à la somme que Votre Excellence a bien voulu mettre à ma disposition, j'ai réussi à stimuler le zèle de ceux dont je redoutais les hésitations et à encourager les indécis [1], contrecarrant ainsi du mieux que j'ai pu les tentatives contraires de mes adversaires. J'espère avoir écarté tout danger de coopération de la Roumanie avec l'Autriche et je doute fort que le Roi puisse, maintenant qu'elle s'est affirmée si nettement, aller à l'encontre de l'opinion publique. Cette première étape franchie, je voudrais arriver à la seconde et entraîner la Roumanie à prendre les armes. Malheureusement la tâche est plus ardue. Aux considérations que je fais valoir sans répit, mes interlocuteurs m'opposent deux arguments dont je ne puis nier la valeur. Le premier s'appuie sur l'attitude de la Bulgarie et le danger auquel s'exposerait la Roumanie en attaquant l'Autriche sans être garantie contre une offensive bulgare. Le second consiste dans la défiance que la Russie inspire encore à nombre d'hommes politiques, qui ne peuvent oublier la façon dont notre alliée a payé en 1877 la collaboration des armes roumaines.

Le premier argument serait aisément détruit par l'accord entre la Serbie, la Bulgarie et la Grèce, que nous ne cessons de conseiller, mais qui malheureusement ne semble pas près d'aboutir. Le second pourrait être plus facilement réduit à néant si la Russie s'y prêtait et écoutait les conseils que je n'ai cessé de donner depuis deux ans à mes collègues russes : j'ai la conviction que si le gouvernement russe consentait à offrir à la Roumanie un ou deux des districts qu'elle a repris en 1877, le mouvement que cette décision provoquerait dans tout le pays mettrait le gouvernement et le Roi dans l'obligation de se prononcer pour une action militaire immédiate. Un des ministres, le plus influent peut-être du cabinet et celui qui a le plus énergiquement soutenu la cause de la neutralité dans le conseil de la Couronne, m'a maintes fois répété que le geste attendu de la Russie déterminerait une telle explosion du sentiment populaire que la haine de la Hongrie, mêlée à la reconnaissance envers la Russie, soulèverait l'armée et la nation qui, sans se préoccuper des menaces bulgares, se lanceraient à la conquête de la Transylvanie.

La Russie ne doit pas oublier qu'actuellement les sympathies qu'elle recueille sont surtout la conséquence de celles que la Roumanie entend témoigner à la France et qu'elle doit effacer par un acte spontané le souvenir fâcheux que les événements de 1878 ont laissé dans les esprits.

Telle est rapidement résumée la situation de la Roumanie au moment où je vous adresse cette dépêche. Je ne crains plus une coopération des armées roumaines avec l'Autriche. Une coopération de cette armée avec

[1] À noter que« l'Universel » au sujet duquel votre prédécesseur m'avait télégraphié le 19 avril (n° 76), à la suite de mon action « spéciale » a changé d'attitude et se montre presque francophile.

nous et nos alliés est encore possible, si la Russie consent à nous écouter et si, par bonheur, l'Italie se décide à entrer en jeu de notre côté. L'attaque de l'Autriche par les armées italiennes laisserait, en effet, toute liberté à la Serbie pour maintenir la Bulgarie, et la Roumanie, délivrée du souci de la menace bulgare, n'hésiterait plus à s'assurer la possession des provinces de la monarchie voisine qu'elle considère comme devant faire partie du royaume roumain.

La communication que, d'accord avec mon collègue d'Angleterre, j'ai faite au ministre des Finances concernant l'appui financier que la France et l'Angleterre étaient disposées à prêter à la Roumanie, dans le cas où elle prendrait parti effectif pour la Triple Entente, a été accueillie avec la plus visible satisfaction. M. Costinesco, qui représente au sein du conseil des Ministres le courant favorable à la Triple Entente et occupe dans son parti une place prépondérante, n'attend qu'une occasion pour faire adopter ses vues; délivré du souci que lui causaient les responsabilités financières qui lui incomberaient au moment d'entrer en campagne, le ministre aura sans aucun doute plus de liberté d'esprit pour soutenir la politique qui a ses préférences.

Mais les mauvaises nouvelles se succèdent avec une telle rapidité que je redoute à chaque moment l'annonce d'une catastrophe qui réduirait à néant les espérances que nous pouvons mettre dans de nouveaux appuis. Je lutterai, pour ma part, jusqu'à la dernière extrémité.

170

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 134. *Sofia, 5 septembre 1914.*

Si j'en crois mon collègue de Grèce, la démarche tout à fait intempestive de M. Vénizélos que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par son télégramme nº 98 n'a été heureusement l'objet d'aucune suite.

Non seulement elle venait à l'encontre des résolutions prises par les gouvernements de la Triple Entente, mais encore elle se produisait au moment où, pour la première fois depuis les événements de juillet 1913, le gouvernement bulgare se montrait animé de dispositions conciliantes vis-à-vis de la Grèce. Si le ministre de Bulgarie à Athènes avait eu connaissance d'une telle proposition, il n'est pas douteux que la Bulgarie aurait immédiatement changé d'attitude, et aurait lié partie avec la Turquie pour attaquer simultanément la Grèce et la Serbie.

J'ai lieu de croire qu'aucune indiscrétion n'a été commise, car dans la dernière conversation que M. Radoslavoff a eue avec M. Naoum et qui remonte à avant-hier, le président du Conseil a montré de sérieuses dispositions d'entente avec la Grèce. Il s'est déclaré très formellement paci-

fique et lui a répété que, dans le cas d'une invasion des Turcs, les troupes bulgares la repousseraient par les armes et n'auraient aucune peine à y réussir.

M. Radoslavoff a ajouté cependant qu'il était avant tout préoccupé des intérêts de la Bulgarie et du maintien de son indépendance et que sa politique pourrait subir quelque modification dans l'avenir, si les circonstances l'exigeaient.

En faisant cet aveu, le président du Conseil a fait preuve de franchise, ce qui ne lui est pas habituel, mais il est permis de ne pas lui en faire grief, car jamais ni mes collègues ni moi n'avons ajouté une foi bien grande aux promesses d'éternelle neutralité que nous prodiguait le gouvernement bulgare.

La demande du gouvernement hellène ne peut s'expliquer que par l'excès de nervosité qui règne à Athènes depuis quelques jours et dont j'ai l'écho par les inquiétudes quotidiennes de M. Naoum. Les craintes que l'on y ressent sans doute, malgré les apparences, d'une attaque combinée turco-bulgare ont amené la conviction que cette éventualité était inévitable. Et M. Vénizélos, dont la maîtrise de soi et le sens politique sont cependant si remarquables, a partagé les alarmes de l'opinion publique [1].

171

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 534. *Londres, 5 septembre 1914.*

Texte de la déclaration signée ce matin au Foreign Office :

« Les soussignés dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs font la déclaration suivante :

« Les gouvernements britannique, français et russe s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre. Les trois gouvernements conviennent que, lorsqu'il y aura lieu de discuter les termes de la paix, aucune des Puissances alliées ne pourra poser des conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés. »
Signé : Paul Cambon, comte Benckendorf, Edward Grey.

Cette déclaration sera publiée aujourd'hui.

[1] Cf. document n° 165.

172

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg et Constantinople,
Ministres de France à Bucarest, Athènes, Nisch et Sofia.

T. nos 10; 5; 2; 2; 4; 4; 5. *Bordeaux, 6 septembre 1914, 18 h.*
Chiffré.

La démarche grecque à Paris en vue d'un transport de la moitié des forces serbes sur la frontière bulgare, pour se prémunir contre une tentative hostile éventuelle de la Bulgarie d'accord avec la Turquie, a été faite également à Pétersbourg et portée à Nisch.

M. Sazonov a répondu que le résultat des opérations de guerre dominait le conflit européen et que l'offensive serbe doit s'exercer entièrement contre l'Autriche; le ministre russe a insisté de nouveau sur la nécessité de lier la Bulgarie par la négociation d'avantages consentis par la Grèce.

Le gouvernement serbe, de son côté, n'est pas disposé à accueillir la suggestion grecque qui l'embarrasse, se produisant au moment où la Serbie s'est engagée contre l'Autriche sur la demande de la Russie, dans une offensive qui exige la totalité de ses forces. En outre, il ne veut pas forcer les événements et pense servir plus utilement la Grèce en agissant diplomatiquement sur la Bulgarie comme le désire la Triple Entente et restant sur la défensive. M. Jovanovitch a exprimé l'avis que la Grèce aurait pu se garantir plus utilement contre la Turquie et la Bulgarie en faisant des concessions suffisantes dans la question des îles.

173

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. nº 17; 10; 2. *Bordeaux, 7 septembre 1914, 10 h. 50 matin.*
Chiffré.

L'ambassadeur d'Angleterre me dit que sans avoir encore étudié à fond la question de l'envoi en Europe d'un corps expéditionnaire, le gouvernement japonais ne dissimule pas qu'à première vue son impression est défavorable.

Cette impression se fonde sur ce fait que l'armée japonaise étant recrutée sur la base du service militaire obligatoire, ni l'opinion publique ni l'armée

ne comprendraient, semble-t-il, qu'on la fît combattre loin du sol national, la réduisant en quelque sorte à un rôle de mercenaire.

Pour Londres : Il semble donc bien que sir Edward Grey, abandonnant l'attitude négative que m'a signalée votre télégramme n° 505, a tout au moins sondé le gouvernement japonais [1].

174

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 578. *Petrograd, 7 septembre 1914, 19 h. 57.*

(*Reçu :* à Bordeaux le 8, 10 h. du matin.)

M. Sazonov vient de me remettre l'aide-mémoire suivant : « Le gouvernement serbe réitère sa demande concernant l'occupation de quelques points stratégiques sur la frontière albanaise dans le but de se défendre contre une agression de la part des Albanais. Il [...] [2] en même temps que cette occupation n'affaiblirait en rien l'armée d'opération serbe, cette occupation pouvant être effectuée par des détachements chargés actuellement de la garde de la frontière albanaise. »

M. Sazonov a demandé au chargé d'affaires de Russie à Nisch de lui télégraphier l'opinion de l'attaché militaire de Russie en Serbie sur la portée stratégique de ces considérations. M. Sazonov a ajouté qu'au cas où l'occupation des dits points paraîtrait justifiée et que cette opération ne diminuerait en rien les forces serbes sur le théâtre principal de la guerre, il n'objectera pas à la demande des Serbes si celle-ci ne rencontre pas d'opposition de la part des gouvernements français et anglais. Il serait en tout cas désirable que l'occupation des points stratégiques sur la frontière albanaise se fasse discrètement et qu'elle ne donne pas suite à une occupation d'autres territoires albanais par la Grèce et le Monténégro, ce qui ne manquerait pas de compliquer la situation politique en ce moment.

Le chargé d'affaires de Russie à Nisch est invité à demander l'avis de ses collègues de France et d'Angleterre à ce sujet.

[1] Voir le télégramme n° 739 de Paul Cambon, Londres, 30 septembre 1914, document n° 346.
[2] Mot passé.

175

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delvincourt, Ministre de France à Santiago.

T. n° 2. *Bordeaux, 7 septembre 1914, 20 h. 55.*

Le ministre de la Guerre est informé que le Chili possède un grand nombre de mitrailleuses dont on pourrait peut-être négocier achat. Veuillez me faire connaître d'urgence si le gouvernement chilien serait disposé à céder à la France ses mitrailleuses avec munitions et quel nombre. Le caractère discret de cette opération dans un pays où l'Allemagne a une grande influence ne vous échappera pas. Veuillez agir avec la plus grande prudence [1].

176

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lanel, Ministre de France à Rio,
M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres.

T. n° 3; 1. *Bordeaux, 7 septembre 1914, 21 h. 10.*
Chiffré.

Le ministre de la Guerre est informé que le Brésil ou la République argentine possède un grand nombre de mitrailleuses dont on pourrait peut-être négocier achat; veuillez vous enquérir directement et me faire connaître d'urgence si le gouvernement brésilien ou argentin serait disposé à céder à la France des mitrailleuses avec munitions et quel nombre [2].

[1] Delvincourt, dans le télégramme non reproduit n° 9, Santiago du Chili, sans date, reçu le 22 septembre 1914 à 6 h. 50, annonce que « le gouvernement chilien n'a pas de fusils du dernier modèle dont il pourrait disposer. Il n'a en stock que des anciennes armes de guerre qui ne nous seraient d'aucune utilité. »

[2] Jullemier signale, dans un télégramme non reproduit sans numéro, Buenos-Aires, sans date, reçu le 11 septembre 1914, 20 h. 10, qu'il y a des possibilités pour trouver des armes au Chili, au Brésil et en Uruguay. Il s'agirait de fusils Mauser. Cependant, dans un télégramme, non reproduit, sans numéro, Buenos-Ayres, sans date, déchiffré le 15 septembre à 15 h. 25, Jullemier estime que « semblable affaire (ne peut) être maniée sans dissimuler destination et par plusieurs voies ». La République d'Argentine sait que la France veut des armes mais elle tient à sauvegarder sa neutralité. Pour finir, Jullemier pose la question de l'opportunité à saisir : il y aurait des armes au Chili, mais il faut savoir qu'elles datent de 1897 et qu'il s'agirait sans doute de « Hotchkiss ».

177

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 6; 19; 12; 7. *Bordeaux, 7 septembre 1914, 22 h. 30.*
Chiffré.

L'ambassadeur de Turquie m'est venu dire que son gouvernement, voulant donner satisfaction aux armateurs français dont je lui avais énergiquement transmis les doléances, a pris des mesures pour que les longs retards que subissaient trop souvent les bateaux pour sortir des Dardanelles, ne se reproduisent plus.

Parlant de la guerre actuelle, Rifaat estime qu'elle a pris des proportions trop grandes et qu'elle se déroule trop loin de la Turquie pour que celle-ci cherche à s'en mêler.

Vous avez pourtant mobilisé, lui ai-je fait observer. Il a répondu : « Oui, mais par pure précaution, en vue des Balkans et de leurs États essentiellement mobiles. Mais je suis convaincu, je suis sûr que mon gouvernement ne sortira pas de la neutralité. »

L'intérêt de la Turquie est en effet de rester neutre mais le ton de Rifaat ne forçait pas la conviction.

178

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 540. *Londres, 7 septembre 1914.*
Urgent. Confidentiel.

Le gouvernement de la République a fait et fera d'importantes commandes en Angleterre et c'est à Londres que se feront les paiements de nombreux achats faits à l'étranger. Pour opérer ces règlements de compte les moyens prévus jusqu'à présent pour alimenter notre compte à la banque d'Angleterre seront certainement insuffisants et je crois qu'il est nécessaire de chercher à créer à Londres un fonds de 200 à 300 millions de francs à la disposition du gouvernement français.

Nous pourrions essayer de nous procurer cette somme en Angleterre par une émission à Londres de bons du Trésor. C'est la solution indiquée par M. de Peyster dans un rapport adressé le 4 septembre au ministère des

Finances et sur lequel j'attire votre attention. Il semble possible de placer à Londres des bons français, mais cette opération qui aurait pu se faire la semaine dernière à 5 % ne pourra pas se faire demain à moins de 5,5 % et peut-être plus tard à des taux plus élevés. Les conditions de l'opération envisagée dépendront essentiellement de la situation militaire. Nous ne saurions procéder à une émission en Angleterre de bons du Trésor sans l'autorisation du gouvernement britannique avec lequel il faudra nous mettre d'accord afin de ne pas gêner ses propres émissions. Si donc le gouvernement de la République décidait de recourir à l'émission de bons en Angleterre, je prie Votre Excellence de me donner des instructions afin de saisir de la question le gouvernement britannique. Il serait à mon avis désirable de ne pas perdre de temps avant de faire cette démarche, car la discussion des conditions de... émission exigera ensuite un certain délai.

Pour être émis en Angleterre les bons devraient être négociables et payables en livres sterling [1].

179

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 290. *Washington, s. d.*
Secret.
(*Arrivé :* le 7 septembre 1914.)

Le gouvernement allemand se montre disposé à ouvrir des pourparlers en vue d'une médiation américaine.

Il est possible que ce soit aux fins de montrer à un pays à l'opinion de qui les Allemands tiennent extrêmement qu'ils ne sont pas pour la guerre à tout prix. Mais il est possible aussi, et plusieurs indices militent pour cette interprétation, que ce soit un aveu de fatigue.

Nous ne devons naturellement que nous acharner avec plus de vigueur en ce dernier cas dans une résistance qui aurait causé chez l'ennemi ces dispositions.

Je me comporte de manière à faire prendre corps si possible à ce projet afin que nous soyons mieux fixés sur ce qu'il révèle [2].

[1] Notes manuscrites : « 1. Écrire aux Finances et à la Guerre. Fait le 8 septembre Berthelot.
2. Télégraphier à Londres qu'on approuve en principe et qu'on autorise M. Cambon à suivre le gouvernement britannique sur la question... par télégramme le 8 septembre ».

[2] Cf. document n° 189.

180

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 292. *Washington, s. d.*
Secret.

(*Reçu :* le 7-8 septembre 1914.)

Le comte de Bernstorff quitte tout à l'heure New York et sera ici demain matin. Il verra au débarquement le secrétaire d'État à son domicile privé et sera ensuite reçu par le Président. L'objet du voyage est d'entretenir M. Woodrow Wilson de l'idée d'une médiation américaine. L'ambassadeur d'Allemagne dit qu'il n'a pas d'instructions positives mais qu'il est persuadé d'agir dans le sens des vues de l'Empereur. Il est évident qu'il n'agirait pas ainsi sans instructions positives.

Le secrétaire d'État a dû en tout cas télégraphier à Berlin aujourd'hui pour que l'ambassadeur américain l'assure des dispositions exactes de l'empereur Guillaume.

Il est à noter que le plus bruyant défenseur de la cause allemande (qui n'en a pas beaucoup), M. Hermann-Rider, Allemand naturalisé, a publié chaque jour dans les principaux journaux allemands de New York une série d'articles de la plus extrême violence contre nous et nos alliés rédigés sur le ton le plus méprisant et insultant, le tout évidemment inspiré par l'ambassadeur d'Allemagne. Ce matin, brusque volte-face, éloge de la paix : l'honneur est sauf, la vaillance des Français, des Anglais, Belges et Russes est hors de doute; ne devrions-nous pas mettre fin à un si cruel carnage ?

181

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères [1].

D. n° 133. *Sofia, 7 septembre 1914.*

On avait toutes les raisons de croire, au cours de la semaine dernière, que la Turquie, cédant aux instances des représentants austro-allemands et du tout-puissant Enver pacha, allait faire acte de franchise et entrer en action contre la Russie et la Grèce, par conséquent contre la Triple Entente. En s'y décidant, elle n'eut fait que conformer son attitude officielle à toute sa conduite antérieure.

[1] Notes marginales manuscrites : « pour la valise de jeudi. Fait le 30/9/14 » (la note a été reçue à Paris le 24 septembre 1914).
« 6 copies de cette lettre à Pétrograd, Londres, Rome, Constantinople, Bucarest, Nisch. »
Les annexes n'ont pas été retrouvées.

À Sofia, on redoutait grandement cette entrée en scène de la Turquie. Le président du Conseil craignait non sans motif qu'il en résultât pour la Bulgarie la nécessité de sortir à un moment donné de la neutralité. Bien qu'il eut facilité de tout son pouvoir le transit par le territoire bulgare des marins allemands et des approvisionnements militaires destinés à la Turquie, bien qu'il n'ait pas caché dans ces dernières semaines son désir d'être agréable au gouvernement ottoman et de rendre plus cordiaux les rapports entre les deux pays, de manière à avoir toute tranquillité de ce côté, j'ai gardé l'impression qu'il ne voulait pas s'engager au-delà, et que ses sympathies se borneraient à des concessions d'ordre secondaire. Lier le sort de la Bulgarie à celui de la Turquie lui paraissait très dangereux, et en effet le voyage de Talaat bey à Sofia et les longues conversations qu'il a eues avec le président du Conseil n'ont pas amené celui-ci, malgré les encouragements qu'il recevait d'autre part, à s'engager avec la Turquie par un accord précis.

Néanmoins, il était clair que si le gouvernement ottoman cédait aux exhortations ou aux injonctions d'Enver pacha, et attaquait la Grèce, la Bulgarie se trouverait dans une situation excessivement difficile et serait presque fatalement obligée de sortir de sa neutralité. Or, malgré les déclarations réitérées au président du Conseil au sujet de sa ferme volonté de résister par les armes à une violation par les troupes turques du territoire méridional [1]. Cette éventualité lui paraissait d'autant plus fâcheuse que la Bulgarie n'avait à en retirer aucun profit.

Bien au contraire, d'un côté elle prenait la défense de la Grèce dont elle n'a pas eu à se louer l'an dernier et contre laquelle elle garde une vive rancune, et de l'autre, elle entrait en opposition avec la Turquie, dont au contraire [2] elle a recherché depuis un an l'amitié et la confiance, sans vouloir se souvenir des événements de juillet 1913.

Entre ces deux alternatives, le gouvernement bulgare pouvait se trouver entraîné, quoique à son corps défendant, à se mettre du côté de la Turquie, et par conséquent de l'Allemagne et de l'Autriche.

Dans les circonstances actuelles, cette perspective, que je prévoyais il y a déjà un mois, était de nature à faire naître les plus graves appréhensions, et nous nous sommes efforcés, mes collègues de Russie et d'Angleterre et moi, d'en signaler les dangers tant au président du Conseil qu'au Palais même.

De leur côté, les chefs de l'opposition qui gardent une méfiance justifiée à l'égard du gouvernement, s'en étaient émus d'autant plus que le président du Conseil, malgré ses engagements formels, venait de clore brusquement la session du Sobranié au moment même où l'assemblée devait se réunir à nouveau après deux semaines de vacances. En même temps, malgré leurs demandes réitérées, M. Radoslavoff avait refusé de les recevoir et de leur donner des éclaircissements sur la situation générale et sur la politique du gouvernement.

[1] « Or, malgré... territoire méridional » : mis entre crochets et barré.
[2] « au contraire » : mis entre crochets et barré.

En présence de cette mauvaise volonté, les chefs des partis d'opposition décidèrent de faire un appel à l'opinion publique et rédigèrent un communiqué que les journaux de Sofia ont publié hier. Ils y relèvent toutes les infractions à la neutralité commises par le gouvernement et condamnent une attitude aussi incorrecte que dangereuse pour la Bulgarie.

Cette protestation qui résume avec beaucoup de mesure les derniers faits produira vraisemblablement une certaine impression dans le pays et pourra contribuer à arrêter le gouvernement, s'il en était encore besoin, dans la voie périlleuse où il semblait avoir quelque tendance à se laisser engager [1]. Le gouvernement [2] s'est contenté de répondre à ce manifeste par un démenti péremptoire et même agressif, dont la rédaction marque l'irritation qu'il lui a causée. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de ces deux publications; elles suffisent à indiquer les divergences de vue et l'animosité qui divisent les deux groupements des partis politiques bulgares [3]. J'ajouterai que la très grande majorité de l'opinion publique, surtout dans les campagnes, partage l'avis de l'opposition.

Les craintes qu'il était permis d'avoir au sujet de l'attitude du gouvernement bulgare semblent beaucoup diminuées depuis deux jours. Une sorte de détente s'est produite, à la suite des informations venues de Constantinople, d'après lesquelles le parti de la guerre n'aurait pas réussi à faire prévaloir son avis. On se rend compte à Sofia que plusieurs causes ont contribué à faire échouer les projets d'Enver pacha, et que si la communication, grosse de sous-entendus, des Puissances de la Triple Entente a dû être le principal argument des membres du gouvernement partisans du maintien de la neutralité, les résultats infructueux du voyage de Talaat bey de même que la nouvelle des grandes victoires russes en Galicie n'ont pas été sans influencer aussi la décision de la Turquie.

Cette dernière raison est également le meilleur argument pour engager le gouvernement bulgare à rester pacifique, s'il avait encore l'arrière-pensée de prendre éventuellement une initiative belliqueuse à l'égard de l'un des États voisins, notamment à l'égard de la Serbie. Je ne crois pas d'ailleurs que cette éventualité soit maintenant à redouter ; chaque jour qui s'écoule la rend moins vraisemblable, alors qu'elle était des plus probables au début du conflit austro-serbe. On peut espérer aujourd'hui, si la Turquie veut bien continuer à garder une prudente réserve, que la guerre européenne pourra se terminer sans qu'elle se soit étendue à l'Orient proprement dit [4].

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que si la Bulgarie reste neutre, ce n'est nullement par sympathie pour la Russie et les Puissances de la Triple Entente. Ainsi que je l'ai écrit bien souvent, le gouvernement actuel est au contraire entièrement acquis à l'Autriche et à l'Allemagne, mais il est fort prudent, et il n'est pas assez aveuglé pour ne pas se rendre compte que la guerre peut se terminer très vraisemblablement par la victoire de

[1] « Cette protestation... à se laisser engager » : barré.
[2] « Il » remplacé par le gouvernement.
[3] « Votre Excellence... partie politique bulgare » : mis entre crochets et barré.
[4] « On peut espérer... proprement dit » : mis entre crochets et barré.

la Russie. Il ne veut donc pas se compromettre, et tout en souhaitant le succès des armes austro-allemandes, il est tout prêt à se féliciter de celui des armes russes. Il prodigue sans doute aux puissants adversaires du moment qui pourront avoir une influence sur le sort de la Bulgarie, des assurances analogues, et il considère comme excessivement périlleux d'avoir à prendre parti pour l'un ou pour l'autre.

Après les promesses qui lui ont été faites de part et d'autre, le gouvernement doit penser qu'il est assuré dans tous les cas d'obtenir pacifiquement lors de la paix les avantages territoriaux qui réaliseront l'idéal national de la Bulgarie.

En suivant cette politique, il sert en même temps son propre intérêt, qui est de rester au pouvoir, et les intérêts généraux du pays; il lui est indifférent de provoquer la méfiance à l'extérieur comme à l'intérieur.

(Guerre 14-18.)

182

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 109. *Bucarest, 8 septembre 1914, 12 h. 30.*

(*Reçu :* le 9.)

D'après des informations d'Athènes il apparaît que le comte Berchtold multiplie ses efforts auprès du gouvernement grec pour l'amener à se déclarer neutre en cas d'attaque de la Serbie par la Bulgarie. Le ministre d'Allemagne aurait donné le choix à M. Vénizélos entre cette solution ou bien une invasion immédiate des armées turques alliées aux armées bulgares. Le gouvernement grec n'est pas disposé à accepter les suggestions allemandes mais il voudrait recevoir du gouvernement britannique et du gouvernement français des assurances précises qu'un appui militaire serait donné à la Grèce par la flotte alliée.

Le roi de Roumanie a laissé entendre à un des délégués grecs que l'intérêt de la Grèce était de se dégager des engagements pris vis-à-vis de la Serbie lors du traité de Bucarest, c'est-à-dire d'imiter la fâcheuse abstention roumaine qui peut encourager la Bulgarie à attaquer la Serbie. On croit peu ici à la sincérité des déclarations de neutralité que le gouvernement bulgare a faites aux représentants étrangers à Sofia.

183

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Athènes, 8 septembre 1914, 17 h. 30.*
Très confidentiel.

M. Vénizélos s'est rendu vers midi chez le ministre d'Angleterre et lui a confié sous le sceau du secret qu'il allait très probablement demander dans les 48 heures au ministre des Affaires étrangères de donner sa démission parce que celui-ci n'agissait pas conformément à sa politique qui est en faveur de la Triple Entente.

Le ministre d'Angleterre a dit au président du Conseil que les trois représentants de [...] étaient justement sur le point de faire au ministre des Affaires étrangères une communication sur la nature de laquelle M. Vénizélos n'a eu aucun éclaircissement de la part de mon collègue anglais (celle se rapportant aux démarches qui ont eu lieu à Nisch et à Sofia) et lui a demandé si dans ces conditions il préférait que nous la fassions directement ou que nous l'ajournions. M. Vénizélos a très vivement [...] que dans le cas où la communication aurait le moindre rapport avec des concessions territoriales nous pourrions la faire au ministre des Affaires étrangères car ce serait alors lui le président du Conseil qui s'en irait.

L'impression de mon collègue est que ce n'est pas là une parole négligeable mais une résolution très arrêtée. Une crise sérieuse est donc à redouter prochainement et je n'ai pas besoin d'insister auprès de Votre Excellence sur les suites désastreuses pour notre influence d'un départ de M. Vénizélos. Aussi ai-je été d'avis de renvoyer toute démarche de notre part, de mettre Votre Excellence au courant situations et d'attendre ses instructions [1].

[1] Paul Cambon, dans le télégramme, non reproduit, n° 563, Londres, 9 septembre 1914, reçu à Bordeaux à 20 h. 15, confirme la volonté de Vénizélos, renouvelée devant le ministre d'Angleterre à Athènes, de démissionner si la Triple Entente faisait « prochainement au Premier ministre grec une communication relativement à une possibilité de concession territoriale à la Bulgarie ». Sir Edward Grey serait d'avis de suspendre cette communication car le danger de voir tomber la Grèce sous l'influence allemande serait trop grand au cas où les Alliés perdraient l'appui de Vénizélos.

De son côté, la France, par télégramme, non reproduit, n° 12, Bordeaux, 10 septembre 1914, 2 h., entend se concerter avec ses alliés. Toutefois, Deville annonce dans le télégramme, non reproduit, n° 149, Athènes, 10 septembre 1914, 12 h. 30, déchiffré à Bordeaux à 17 h. 40, que son « collègue anglais a en tout cas reçu ordre de surseoir à toutes démarches ».

184

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n°s 31; 9. *Bordeaux, 8 septembre 1914, 11 h du soir.*
Chiffré.

J'ai reçu de M. Gouget le télégramme ci-dessous (reproduire le télégramme de Tanger n° 117) [1].

[1] Le télégramme n° 117 de Tanger, 6 septembre 1914, 17 h., est le suivant :

« Hier les *mouajahidin* ont pénétré par le sud dans la zone de Tanger en nombre important qui s'est grossi des habitants des villages de la région indiquée dans mes précédentes communications comme pactisant avec eux. Un poste du tabor a reçu des coups de feu près de Xenaïa (1 gr. faux). Le tabor est sorti pour l'appuyer. Il est rentré à Tanger après une longue fusillade avec 2 blessés. Malheureusement une patrouille indigène composée d'un caporal et de huit hommes manque. Le bruit court qu'ils auraient été pris et décapités par les insurgés.

On évalue à plusieurs mille les indigènes en armes, actuellement groupés dans la région et qui paraissent marcher sur Tanger dont ils seraient actuellement à une douzaine de kilomètres. Le danger est sérieux.

D'accord avec le chargé d'affaires d'Angleterre et moi, mon collègue d'Espagne a télégraphié directement au général Sylvestre pour lui demander d'entreprendre immédiatement une opération sur la *mehallah* de Sarf el-Hammam, d'où vient tout le mal, en empruntant si c'est indispensable le territoire de la zone de Tanger mais sans monter vers le Nord car l'opération a pour but d'attirer les insurgés actuellement dans la zone vers Sarf el-Hammam et non de les rejeter vers Tanger.

Je n'ai qu'une confiance limitée dans l'efficacité de cette opération si même elle s'effectue, et il est possible que malgré notre répugnance et toujours d'accord avec mes collègues d'Espagne et d'Angleterre, je télégraphie incessamment au général Lyautey pour lui demander d'envoyer d'urgence ici les compagnies destinées à Tanger, les quatre à la fois s'il le peut, car il s'agirait de la défense effective de la ville et de sa banlieue immédiate contre des bandes très nombreuses et bien armées. Communication à Rabat. »

Ce télégramme est complété par le n° 118, Tanger, 6 septembre 1914, 18 h. 30, reçu 21 h. 30 :

« Je réponds à votre télégramme n° 2.

L'émotion du gouvernement espagnol est totalement injustifiée. En vue de tenter de ramener le calme dans le Fahs où l'agitation commençait, 5 notables influents de la ville, dont un protégé espagnol, un anglais, deux anciens protégés allemands, un marocain de droit commun et ancien protégé français se sont mis il y a quelques jours en relation avec les villages pour leur indiquer le danger d'attirer dans la zone les insurgés de la zone espagnole ou... troubler l'ordre eux-mêmes.

Les villages avaient répondu favorablement demandant seulement que les tribus qui les environnent soient avisées afin qu'elles retiennent chez elles leurs excitateurs. Les tribus avaient à leur tour, montré de bonnes dispositions quand les événements relatés dans mon télégramme n° 117 sont venus renverser les espérances fondées sur ces démarches auxquelles moi ni *maghzen* n'avons eu part. L'idée en est née d'une conversation entre El-Mokri et un fonctionnaire de la légation d'Angleterre. M. White s'en est expliqué il y a plusieurs jours auprès de son gouvernement, à la suite de la réception d'un télégramme analogue au vôtre. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir à plusieurs reprises de ces tentatives avec mon collègue d'Espagne qui n'a rien ignoré. Le chargé d'affaires d'Espagne à qui j'ai fait voir votre télégramme m'assure que sa correspondance ne pouvait donner l'impression de suspecter mes intentions; il m'a promis cependant de télégraphier immédiatement à son gouvernement pour remettre les choses au point.

Peut-être a-t-il été un peu prompt à transmettre de premières informations avant de les avoir vérifiées. La cordialité de nos relations m'a permis de m'expliquer très franchement avec lui sur ce sujet, comme sur tous ceux qui donnent lieu à une interprétation erronée à Madrid.

Je renouvelle à Votre Excellence l'assurance de l'entente parfaite et confiante qui existe entre nous et notre collègue anglais et de notre contact permanent et vraiment amical. »

Les troupes espagnoles ont attaqué le 13 septembre, avec succès, la position de Sarf el-Hammam.

Je lui réponds qu'une telle décision ne doit être prise qu'à la dernière extrémité, que le contingent français devra renforcer le tabor français, et qu'une contingent espagnol d'égale importance devra renforcer le tabor espagnol.

C'est la combinaison qui a toujours paru à mon Département comme la moins dangereuse pour le cas où la nécessité de secourir Tanger serait absolue.

Veuillez entretenir d'urgence de cette affaire le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et me faire part de son sentiment. J'adresse la même communication à M. Geoffray et à M. Paul Cambon.

Je prie le général Lyautey de surseoir à tout envoi de troupes à Tanger en attendant que j'aie reçu les réponses des gouvernements espagnol et anglais [1].

185

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. nº 16. *Bordeaux, 8 septembre 1914, minuit.*
Chiffré.

M. Iswolski a signalé la crainte de M. Sazonov de voir une partie de la flotte autrichienne échapper à la vigilance de la flotte franco-anglaise dans l'Adriatique et monter vers les Dardanelles où elle pourrait menacer la flotte russe de la mer Noire.

Le ministre de la Marine – à qui j'ai signalé la préoccupation russe – me fait connaître que les flottes alliées, comprenant 16 cuirassés, 16 croiseurs, 56 torpilleurs et 15 sous-marins qui assurent complètement le blocus de l'Adriatique et ne laisse aucune inquiétude sur l'éventualité d'une réunion de bâtiments autrichiens et ottomans, à l'entrée de la mer Noire.

Assurez M. Sazonov que la surveillance de la flotte ne se relachera pas un seul instant.

186

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 580. *Petrograd, 8 septembre 1914.*
Chiffré.

La publication de la déclaration par laquelle la France, l'Angleterre et la Russie se sont engagées à ne pas conclure la paix séparée a produit sur

[1] Cf. document nº 191.

l'opinion russe une impression très vive... ou [...] voit la preuve que les trois puissances sont résolues à poursuivre la guerre avec une inflexible énergie jusqu'au triomphe de leur cause commune. Il me revient en outre que l'Empereur... Moscou... une publication afin de couper court à un bruit propagé par quelques partisans attardés de l'entente russo-allemande, et d'après lequel une conversation indirecte serait engagée entre l'empereur Guillaume et le Tsar en vue de rétablir la paix entre les deux empires. L'Autriche serait obligée de s'avouer vaincue.

De nombreuses personnes sont venues hier et aujourd'hui m'exprimer leur admiration pour la confiance et le sang-froid que le peuple français témoigne dans ces jours d'épreuve.

L'importance des victoires russes en Galicie permet de [...] que [...] vaillant effort sera bientôt récompensé [1].

187

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Ribot, Ministre des Finances.

L. s. n°. *Bordeaux, 8 septembre 1914.*

L'ambassadeur de la République à Londres me télégraphie que, pour opérer le règlement des multiples commandes faites à Londres ou par l'entremise de cette place, il y a lieu de prévoir que les moyens employés jusqu'à présent pour alimenter notre compte à la Banque d'Angleterre seront bientôt insuffisants. M. Cambon croit qu'il est nécessaire de chercher à créer à Londres un fonds de deux à trois cents millions de francs à la disposition du gouvernement français. Il estime que nous devrions essayer de nous procurer cette somme par une émission à Londres de bons du Trésor. C'est la solution indiquée par M. de Peyster dans un rapport adressé le 4 septembre.

Il semble possible de placer à Londres des bons français, mais cette opération, qui aurait pu se faire la semaine dernière à 5 %, ne pourra pas se faire demain à moins de 5 1/2 et plus tard à des taux plus élevés. Nous ne saurions, ajoute M. Paul Cambon, procéder à une émission de bons en Angleterre sans une entente préalable avec le gouvernement britannique, afin de ne pas gêner ses propres émissions. Les bons à émettre en Angleterre devraient être négociables et payables en livres sterling.

Je partage l'opinion de l'ambassadeur de la République sur la nécessité qui s'impose à nous de prendre parti sans délai sur cette importante question et je vous prie de me faire connaître le plus tôt possible, si je puis aborder le gouvernement britannique et préparer d'accord avec lui les voies pour une émission prochaine de bons du Trésor.

[1] Reproduction conforme à l'original.

P.S. Il nous appartient d'apprécier les conditions que le gouvernement de la République pourrait accepter pour l'émission dont il s'agit. Il semble à première vue que pour le crédit de notre pays nous devrions chercher à émettre des bons du Trésor à un an sous escompte de 5 % d'intérêt, ce qui l'intérêt étant décompté améliore légèrement l'intérêt pour le preneur mais laisse subsister pour le principe le taux de 5 % [1].

188

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Constantinople, Rome et Pétersbourg,
Ministres de France à Nisch, Athènes, Sofia et Bucarest.

T. nos 9; 11; 18; 8; 9; 7; 8. *Bordeaux, 9 septembre 1914, 1 h. du matin.*
Chiffré.

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a l'impression que les dispositions de la Porte seraient meilleures, à la suite de l'impression défavorable produite sur l'opinion par la mobilisation et les réquisitions, des menaces de disette et du désir de l'opinion de voir maintenir la neutralité. Le Grand Vizir, les ministres des Finances et de la Marine auraient déclaré aux ambassadeurs d'Angleterre et de Russie que la Turquie restera neutre; le ministre de la Guerre aurait tenu un langage analogue à l'ambassadeur des États-Unis.

Je vous communique ces indications avec toutes les réserves qu'elles comportent.

189

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. no 8. *Bordeaux, 9 septembre 1914, 2 h. 15.*

Je réponds à vos télégrammes 290 et 292 [2].

La convention signée à Londres le 5 septembre et dont je vous ai immédiatement télégraphié le texte a rendu manifeste la résolution de la France,

[1] Cf. document no 178.

[2] Ces deux télégrammes annoncent les tentatives allemandes en vue d'ouvrir des négociations de paix (documents nos 179; 180).

de l'Angleterre et de la Russie de ne pas conclure la paix séparément et de ne la conclure qu'à des conditions préalablement arrêtées entre elles [1].

Attaquées par un ennemi qui a accumulé, depuis l'ouverture des hostilités, les actes de barbarie, les violations du droit des gens et les conventions internationales mêmes, au bas desquelles il avait mis sa propre signature; obligées à d'énormes sacrifices d'hommes et d'argent, les trois Puissances [2] ne sauraient déposer les armes avant d'avoir obtenu toutes les réparations légitimes.

En développant devant lui, si l'occasion s'en présente, ces diverses considérations, vous amènerez le président Wilson, qui possède à un si haut degré le sentiment de la justice, à reconnaître qu'en l'état actuel des choses il ne nous serait pas permis de discuter; et vous préviendrez une tentative de médiation qui ne serait pour l'ennemi qu'un moyen ou de tromper l'opinion publique aux États-Unis ou d'échapper à un aveu de sa fatigue [3].

(Papiers Delcassé.)

190

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 7. *Bordeaux, 9 septembre 1914, 3 h.*

Je réponds à votre télégramme 107.

Il appartient au seul gouvernement russe d'apprécier avec les éléments d'informations très complètes dont il dispose quels avantages il peut juger utile de faire à la Roumanie pour entraîner sa décision.

Je vous recommande donc une grande réserve dans une question qui regarde essentiellement notre alliée.

[1] Publication le 6 décembre 1915 par le Foreign Office du pacte de Londres du 5 septembre 1914. Cf. document n° 171.

[2] Les télégrammes, non reproduits, n° 571, Londres, 10 septembre 1914, 2 h. 48, reçu à 18 h. 25, et n° 302, Washington, s.d., et n° 299, Washington s.d., reçu le 10 septembre 1914 (reproduit par contre sous le n° 205), affirment l'accord total entre les alliés anglais et russe avec la France à propos du pacte de Londres du 5 septembre 1914 et leur commune hostilité à l'égard de toute tentative de médiation américaine à la demande des Allemands.

[3] Note marginale manuscrite : « 9 septembre. Copie à Londres. Pétersbourg. Rome. Madrid. »

191

M. Couget, Ministre de France à Tanger,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 121. *Tanger, 9 septembre 1914, 11 h. 35.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 4.

Votre Excellence sait qu'une première fois je me suis opposé à un débarquement déjà décidé jusqu'à encourir les reproches du Département [1]. Elle pourrait donc être assurée que je ne recourrais à ce moyen extrême et dont je sens mieux que personne les inconvénients et les dangers qu'à toute dernière extrémité et bien entendu d'accord avec mes collègues d'Angleterre et d'Espagne; mais je ne puis m'empêcher de dire que c'est à nous que revient l'appréciation de la gravité de la situation et la responsabilité de la mesure à prendre. Notre répugnance même pour cette opération fait que le jour où nous croirons devoir la demander il serait trop tard pour organiser une consultation des trois cabinets sur une mesure dont leurs représentants ici seraient unanimes à reconnaître l'impérieuse urgence.

Très confidentiel. – Mon collègue espagnol n'a pas eu de réponse à son télégramme à Madrid *avisant qu'il avait demandé au général Sylvestre d'effectuer l'opération* contre Sarf el Hammam. Par contre, aux indications qu'il a données sur la gravité de la situation le 6 septembre et la nécessité où nous nous trouverions peut-être de nous résigner à un débarquement, le gouvernement espagnol a répondu en lui annonçant qu'il donnait au général Marina des instructions pour l'envoi immédiat de troupes à Tanger. Un collègue a passé sa journée de lundi à télégraphier au

[1] Par télégramme s. n°, Tanger, 21 août 1914, 20 h. 10, reçu 22 h. 50, Couget répondait aux remarques du Département :

« Je réponds à vos télégrammes n°s 88, 100 et 101. Je m'explique mal que ma correspondance ait pu donner à Votre Excellence l'impression que j'avais à aucun moment jugé nécessaire un débarquement immédiat, alors que d'accord en cela avec notre ambassadeur à Madrid ma principale préoccupation est, et a toujours été de l'éviter. Je ne m'explique pas ce qui a pu faire croire à M. Geoffray que j'aie jamais pensé à un autre débarquement de troupes françaises seulement. Mon télégramme n° 94... disant que je n'avais jamais envisagé un débarquement franco-espagnol faisait allusion bien évidemment à la dernière partie de mon télégramme n° 83 dans lequel je déclarais que *s'il fallait en arriver aux mesures prévues dans votre télégramme n° 72* mes préférences iraient à un mandat donné à l'Angleterre seule, notre abstention entraînant celle de l'Espagne, ou à défaut, à une opération à trois combinée d'avance.

Mon télégramme n° 98 a d'ailleurs montré à Votre Excellence que j'estimais facheux toute prépondérance que nous nous réservions dans un débarquement franco-espagnol, il a dû lui montrer aussi que je n'exagérais pas l'importance des questions locales au détriment de nos intérêts politiques généraux.

La proposition du commandant Toulat exposée dans mon télégramme n° 94 n'avait donc pas pour objet d'amoindrir le rôle de l'Espagne, son contingent serait resté égal au nôtre mais aurait été réparti d'une façon plus efficace pour elle puisque la combinaison lui aurait donné le contrôle d'un territoire dont les habitants font cause commune avec les insurgés de sa zone, tout en réservant tous ses droits sur l'occupation de la ville. »

général Marina pour arrêter les bateaux chargés de troupes *dont l'un avait déjà quitté Ceuta et a dû être rappelé par télégraphie sans fil.*

En me donnant confidentiellement et à titre strictement personnel ce renseignement. M. Lopez Roberts a ajouté : « Si je n'avais pas réussi, je me serais rendu au devant du bateau pour intimer au commandant l'ordre de rebrousser chemin; dans le cas où il aurait passé outre, je n'aurais eu qu'à aller chez M. White et chez vous, et vous prier de ne pas me croire coupable de déloyauté [1]. »

192

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 404. *Thérapia, 9 septembre 1914, 14 h. 50.*

(*Reçu :* Bordeaux le 11, 16 h.)

Après des tergiversations qui ont duré un mois, voir ma dépêche n° 457 du 8 août [2], le gouvernement ottoman vient de prendre définitivement la décision de supprimer les Capitulations et, je crois aussi, le Conseil sanitaire international. Notification de cette décision sera adressée incessamment à toutes les missions diplomatiques.

Il est notoire que les étrangers ne sauraient se passer dans l'Empire ottoman de certaines des garanties que les Capitulations leur procurent pour leur personne, leur domicile et leurs biens, mais les circonstances ne se prêtent pas à la discussion ni au règlement de cette question.

Comme j'ai eu soin d'en informer le Département, les Allemands, dans le but d'amener une rupture entre la Turquie et la Triple Entente, ont tout fait pour encourager la Sublime Porte à entrer dans la voie où elle vient de s'engager et qui doit dans leur pensée y conduire. J'estime donc que pour ne pas faire le jeu de l'Allemagne il conviendrait de subordonner quant à présent notre attitude dans cette affaire aux intérêts vitaux qui se débattent sur les champs de bataille de l'Europe et d'user par conséquent à l'égard de la Sublime Porte de procédés dilatoires.

Je pourrai par exemple répondre d'accord avec mes collègues russe et anglais à la notification qui nous sera faite de la suppression des Capitulations que je porte la communication du gouvernement ottoman à la connaissance de mon gouvernement qui appréciera la suite qu'elle comporte mais que je crois d'ores et déjà devoir faire observer que le régime capitulaire résulte de conventions et d'ententes internationales et

[1] Cf. document n° 184.
[2] Cf. note (1) du document n° 31.

ne saurait par conséquent être supprimé ni (mot passé) que d'accord entre les parties contractantes. (1)

193

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 9. *Bordeaux, 9 septembre 1914, 17 h. 15.*

Suite à mon télégramme n° 8.

Voici le texte de la déclaration faite au gouvernement bulgare :

« Au cas où la Bulgarie maintiendra une stricte neutralité ou, à plus forte raison, se rangera du côté des trois Puissances, des compensations territoriales lui seront garanties, si la Serbie et la Grèce obtiennent des agrandissements territoriaux, ou bien ces compensations seront fournies aux dépens de ceux qui auront combattu contre les trois Puissances. En même temps, les représentants de l'Angleterre, de la France et de la Russie déclarent que les Puissances de la Triple Entente garantissent à Sa Majesté le Roi, dans la mesure où elles le peuvent, la possession de sa couronne. »

Confidentiel. – Cette déclaration sera portée à la connaissance des gouvernements serbe et grec, sauf en ce qui concerne la dernière phrase relative à la situation personnelle du roi Ferdinand.

194

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 21; 36. *Bordeaux, 9 septembre 1914, 18 h. 30.*
Chiffré.

D'après une note que me remet M. Iswolski, « M. Sazonov croit désirable que simultanément avec la communication à faire au roi Ferdinand, il soit

(1) Dans le télégramme n° 409, Thérapia, 10 septembre 1914, 19 h. 15, déchiffré à Bordeaux le 14 à 10 h. 30, et non reproduit ici, Bompard souligne que les six grandes puissances européennes avaient déclaré au Grand Vizir que la décision du gouvernement ottoman ne saurait avoir force exécutoire en Turquie sans entente avec leurs propres gouvernements.

Il s'ensuivit de multiples négociations pour essayer de sauvegarder une concession en matière fiscale, judiciaire, économique, sanitaire sans résultat et le 19 octobre à 20 h. 10, un télégramme (sans numéro expédié à 12 h. 40), de Bompard parvenait au Département à 20 h. 10 mentionnant que l'office ottoman venait de publier un décret-loi abrogeant « toutes les dispositions contenues dans les lois et règlements de l'Empire qui sont basées sur les Capitulations ».

Cf. document n° 209.

expliqué au gouvernement bulgare que la neutralité, au prix de laquelle la Bulgarie peut espérer obtenir certains avantages, comporte dans la pensée des trois Puissances de l'Entente :

1° Le libre passage des matériaux de guerre destinés à la Serbie;

2° Une liberté entière de communication entre la Serbie et la Russie;

3° La cessation de tout encouragement en ce qui concerne la formation de bandes destinées à agir en Macédoine;

4° L'empêchement à l'avenir du passage, à travers le territoire bulgare, à destination de la Turquie, de groupes militaires et d'autres éléments auxiliaires. »

Puisqu'on veut se concilier la Bulgarie, peut-être M. Sazonov jugera-t-il préférable de rédiger ainsi la condition n° 3 : « l'abstention de tout ce qui pourrait paraître un encouragement à la formation de bandes destinées à agir en Macédoine ».

Veuillez vous informer de ce que pense sir Edward Grey de cette nouvelle proposition de M. Sazonov.

Pour ma part, je fais observer à Saint-Pétersbourg qu'il serait peut-être plus expédient, voulant gagner le gouvernement bulgare, de rédiger ainsi la condition n° 3 : « l'abstention de tout ce qui pourrait paraître un encouragement à la formation de bandes destinées à agir en Macédoine [1]. »

195

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 3. *Paris, 9 septembre 1914, 18 h. 45.*
Chiffré.

Veuillez demander au gouvernement japonais de nous céder, en même temps que les fusils et les cartouches, cinquante mille jeux complets d'équipements pour fusils (bretelles, ceinturons, cartouchières).

[1] Dans un premier temps, les télégrammes, non reproduits, n° 8, Bordeaux, 9 septembre 1914, 1 h. 30 du matin, et n° 572, Londres, 10 septembre 1914, reçu à Bordeaux le 10, la France et l'Angleterre semblent favorables pour reporter leur décision jusqu'au moment où les Alliés pourront adhérer à une déclaration commune.

Dans le télégramme, non reproduit, n° 55, Bordeaux, 14 septembre 1914, 15 h. 35, Delcassé annonce que « le ministre anglais a fait remarquer que cette proposition n'était pas conforme aux dispositions manifestées par M. Sazonov à l'ambassadeur d'Angleterre; il a ajouté que d'ailleurs la situation était telle qu'il était préférable de ne prendre d'engagements avec aucune puissance balkanique. »

Cf. document n° 193.

196

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 34. *Paris, 9 septembre 1914.*
Chiffré.

Veuillez faire tenir à M. de Peyster les instructions ci-dessous de M. le ministre des Finances :

« J'ai reçu votre communication du 4 septembre, conformément à votre avis, je vais m'assurer dès maintenant de tous les effets payables à Londres, dont les établissements de crédit français consentiraient à disposer en notre faveur.

Je vous prie de demander à M. l'Ambassadeur les directions qu'il croira devoir vous donner au sujet d'un entretien que vous pourriez avoir avec le gouverneur de la Banque d'Angleterre et le secrétaire général de la Trésorerie.

La question ne doit être abordée qu'avec beaucoup de prudence et la plus grande discrétion.

Vous me ferez connaître télégraphiquement par l'Ambassadeur le résultat de vos démarches. »
Signé Ribot.

197

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 146. *Christiania, 9 septembre 1914.*

Les Allemands font répandre ici le bruit que des dissensions existeraient en France et qu'une partie de l'opinion pencherait pour la paix.

Ils font télégraphier des extraits de leurs journaux, en particulier du *Berliner Tageblatt* par l'agence Wolff, 7 septembre, qui trahissent l'espoir que M. Briand sera l'instrument d'une paix prochaine et que son retour à Paris en est l'indice.

Le ministre des Affaires étrangères a laissé entendre à mon collègue britannique que la France serait peut-être amenée à faire la paix avant ses alliés malgré la déclaration de Londres.

J'ai dit à M. Ihlen que je n'ai pas besoin d'en référer à mon gouvernement pour l'assurer que la France n'était ni battue ni découragée et que son intérêt comme son devoir était de continuer la lutte jusqu'à la dernière extrémité.

J'ai ajouté que dans son propre pays, comme dans d'autres grands pays neutres comme les États-Unis, la conviction des esprits les plus éclairés et les plus indépendants était qu'en tout cas quoi qu'il arrive la guerre se terminerait par une diminution, non par une augmentation de la puissance militaire et politique de l'Allemagne.

(Guerre 14-18.)

198

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n°s 10-11. *Bordeaux, 10 septembre 1914, 2 h. 30.*
Chiffré.

N° 10 - Je vous autorise à vous joindre à vos collègues russe et anglais, dès qu'ils auront reçu des instructions semblables de leur gouvernement respectif, pour faire au gouvernement serbe la communication suivante :

« Confidentiel. – Le gouvernement de la République française prend avec satisfaction acte de la réponse du gouvernement serbe à la démarche faite auprès de lui par les représentants des trois Puissances. Il constate que le gouvernement serbe se déclare prêt à des concessions territoriales à la Bulgarie en échange des compensations que la Serbie pourrait obtenir à la suite d'une guerre victorieuse. Sans pouvoir entrer dès à présent dans un examen détaillé de toutes les éventualités prévues dans la note serbe, le gouvernement de la République française croit devoir porter à la connaissance du gouvernement royal qu'il se réserve l'entière liberté d'apprécier, au moment de la conclusion de la paix, à leur juste valeur, les efforts et les sacrifices de la Serbie, ainsi que les compensations qui lui reviendront de ce fait.

N° 11 - Les trois gouvernements examinent en outre, sur la proposition de M. Sazonov, l'opportunité de communiquer à Nisch la déclaration qu'ils font à Sofia. Dès maintenant, je vous autorise à communiquer à M. Pachitch le texte identique que pourraient recevoir avant vous vos collègues russe et anglais.

199

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Washington, Pétersbourg, Rome,
Berne et Madrid,
Ministres de France à Stockholm, Christiania, Copenhague,
La Haye, Buenos Ayres, Rio,
Représentant consulaire à Anvers.

T. n°s 41; 9; 24; 14; 15; 14; 3; 3; 2; 6; 8; 2; 4.

Bordeaux, 10 septembre 1914, 5 h. du matin et 10 h.

Chiffré.

Le gouvernement français ayant signalé dès le 18 août aux puissances signataires des conventions de La Haye et protesté auprès du Bureau permanent contre l'emploi de balles dum-dum par les Allemands, en apportant la preuve que ces balles avaient été trouvées sur des soldats allemands et avaient blessé des soldats français, l'état-major allemand riposte aujourd'hui en prétendant que les Français et les Anglais s'en servent et en annonçant que les troupes allemandes se *serviront dorénavant de balles dum-dum* et rejetant la responsabilité de cette cruauté et de cette violation de la convention de Genève sur la Triple Entente [(1)].

Je vous prie de protester de la manière la plus formelle auprès du gouvernement près duquel vous êtes accrédité contre les affirmations mensongères de l'Allemagne : jamais les soldats français ne se sont servis de balles dum-dum et jamais le gouvernement français n'autorisera nos troupes à employer des procédés aussi barbares, quelles que puissent être les violations du droit et les cruautés commises par nos adversaires. Les instructions des officiers français en cas de guerre leur prescrivent formellement d'interdire l'emploi de balles contraires à la convention de La Haye.

Pour Washington seulement : on m'informe que l'empereur Guillaume aurait télégraphié au président Wilson pour rejeter sur la Triple Entente la responsabilité des extrémités cruelles auxquelles l'Allemagne est forcée, dit-il, d'avoir recours. Déclarez de la manière la plus solennelle au président des États-Unis que la France n'a pas employé de tels moyens et se refuse toujours à les employer [(2)].

(1) Cf. documents n°s 100; 101; 137.

(2) Dans la presse, est parue une adresse du président Poincaré au président Wilson, du 10 septembre 1914, à propos d'allégations jugées mensongères propagées par le gouvernement allemand concernant les fabrications de balles dum-dum « dans un atelier de l'État français et utilisées par nos soldats ».

D'autre part, le ministère des Affaires étrangères, dans le télégramme, non reproduit, n° 45, Paris, 15 septembre 1914, 13 h. 25, informe le « gouverneur militaire de Paris qu'il y a lieu de faire dresser des procès-verbaux et constatations pour tous cas de blessures par balles dum-dum. Ces procès-verbaux établis en double exemplaire dont un pour le ministère de la Guerre, seront signés par les témoins ou non. Il y aurait intérêt à faire authentifier ces constatations par témoignage des médecins des pays neutres ».

Cf. document n° 137.

200

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. nos 15; 12. *Bordeaux, 10 septembre 1914, 10 h. 35.*
Chiffrés.

Pour Rome : suite à mon télégramme n° 9.

Pour Nisch : suite à mon télégramme n° 7.

Sur les instances de la Serbie, M. Sazonov cesserait de s'opposer à l'occupation par les troupes serbes de quelques points stratégiques de la frontière albanaise.

Saisi de ces dispositions nouvelles du ministre russe des Affaires étrangères, j'ai envoyé à M. Paléologue le télégramme suivant : (Reproduire le télégramme à Petrograd, n° 19) [1].

201

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne.

T. n° 2. *Bordeaux, 10 septembre 1914, 20 h. 45.*
Chiffré.

Notre ambassadeur à Madrid a demandé confidentiellement à sir Arthur Hardinge, naguère ministre à Lisbonne ce qu'il penserait d'une démarche auprès du gouvernement portugais pour en obtenir des armes. Sir Arthur a répondu en souriant qu'actuellement le ministre des Affaires étrangères portugais était en général très disposé à prêter l'oreille aux suggestions de la légation britannique.

Je fais donc prier sir Edward Grey d'autoriser votre collègue à vous prêter son appui pour décider le gouvernement portugais à nous céder tout ou partie des 36 batteries de notre canon de 75 qu'il possède depuis 1905.

Savez-vous si le Portugal dispose d'un nombre appréciable de fusils et quel en est le modèle ?

[1] Télégramme chiffré, Bordeaux, 9 septembre 1914, 2 h. 35 matin à Paléologue :
« Le télégramme n° 19, où je vous ai rapporté ma conversation avec M. Tittoni et le prix que l'Italie attache au moins provisoirement au maintien du *statu quo* en Albanie et principalement sur la côte albanaise de l'Adriatique, amènera sans doute M. Sazonov à s'assurer que l'Italie, dont il importe de ménager les susceptibilités, n'est point opposée à l'occupation par les Serbes de quelques points stratégiques sur la frontière albanaise. »

202

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 20. *Bordeaux, 10 septembre 1914, 21 h. 50.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 226.

Des renseignements rapportés par M. Quinonés de Léon, il résulte qu'il n'y a guère de chance de trouver en Espagne un nombre appréciable de fusils.

D'autre part, le Creusot affirme que l'Espagne doit posséder, depuis 1906, quarante-huit batteries de notre canon de 75.

Je me fie à vous pour faire, avec le concours de votre collègue anglais, tout ce que vous jugerez expédient pour obtenir du gouvernement espagnol, en même temps que la remise par voie détournée des fusils de la manufacture d'Oviedo, la cession du plus grand nombre possible de ces batteries de 75 [1].

[1] Dans les télégrammes, non reproduits, n° 227, Saint-Sébastien, 6 septembre 1914, déchiffré à Bordeaux le 7 à 15 h., n° 235, Saint-Sébastien, 11 septembre 1914, 12 h. 20, déchiffré à Bordeaux à 22 h., n° 237, Saint-Sébastien, 12 septembre 1914, 1 h. 30, et n° 38, Bordeaux, 15 septembre 1914, (reproduit sous document n° 353), Geoffray signale que l'Espagne ne disposerait pas d'un nombre suffisant de batteries pour son propre armement. Toutefois, la France pourrait envisager l'ouverture de négociations avec le Portugal. Le télégramme, non reproduit, n° 237, Saint-Sébastien, 12 septembre 1914, 1 h. 30, indique que le Portugal « se serait à plusieurs reprises montré disposé à intervenir activement dans la guerre comme allié de l'Angleterre, peut-être consentirait-il à se dessaisir en notre faveur de ces armes et munitions si le gouvernement britannique le demandait avec insistance ». Par télégramme n° 226, secret, Hendaye, 8 septembre 1914, 19 h. 37, Geoffray communiquait :

« L'ambassadeur d'Angleterre vient de venir me voir : il a été chargé par son gouvernement de s'entendre avec moi en vue d'une démarche auprès du gouvernement espagnol pour obtenir la remise à la France par voie détournée de fusils commandés à la manufacture d'Oviedo pour le compte du Mexique et qui n'ont pas été remis à ce dernier.

J'ai cru devoir mettre sir Arthur Hardinge à titre secret au courant de l'ensemble de la question, c'est-à-dire de la venue de M. Lefèvre, député, de mes démarches personnelles auprès du Roi et de celles de M. Quinonés de Léon. Comme j'en ignore encore le résultat, j'ai dit à mon collègue anglais qu'il semblerait préférable d'attendre avant d'intervenir officiellement auprès du ministre d'État, puisque le Conseil des ministres espagnol a opposé officiellement un refus à la remise de ces armes.

Sir Arthur Hardinge a été de mon avis. Comme il était (récemment) encore ministre à Lisbonne, je lui ai demandé confidentiellement ce qu'il penserait d'une démarche auprès du gouvernement portugais pour obtenir des armes. Cette idée lui a souri : il m'a dit qu'actuellement le ministre des Affaires étrangères à Lisbonne était en général très disposé à prêter l'oreille aux suggestions de la légation britannique. »

203

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Constantinople, Londres, Pétersbourg et Rome,
Ministres de France à Athènes, Sofia et Bucarest.

T. nos 13; 10; 10; 14; 50; 26; 17. *Bordeaux, 10 septembre 1914, 22 h. 25.*
Chiffré.

M. Boppe m'informe de l'intention de M. Pachitch de se refuser à suivre la suggestion grecque relative au transport de la moitié des troupes serbes sur la frontière bulgare; le président du Conseil serbe fera valoir à Athènes l'importance de suivre une politique conciliante à l'égard de la Bulgarie et de la Turquie, pour éviter de leur fournir des prétextes d'hostilité au moment où la Serbie engage toutes ses forces dans une offensive contre l'Autriche.

204

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. nos 10-11. *Bordeaux, 10 septembre 1914.*
Chiffré.

Les gouvernements de France, de Grande-Bretagne et de Russie se sont mis d'accord pour communiquer au gouvernement hellénique la déclaration suivante qu'ils se proposent de faire au cabinet.

Déclaration à Nisch : « Le gouvernement de la République française prend avec satisfaction acte de la réponse du gouvernement serbe à la démarche faite auprès de lui par les représentants des trois Puissances. Il constate que le gouvernement serbe se déclare prêt à des concessions territoriales à la Bulgarie en échange des compensations que la Serbie pourrait obtenir à la suite d'une guerre victorieuse. Sans pouvoir entrer dès à présent dans un examen détaillé de toutes les éventualités prévues dans la note serbe, le gouvernement de la République française croit devoir porter à la connaissance du gouvernement royal qu'il se réserve l'entière liberté d'apprécier, au moment de la conclusion de la paix, à leur juste valeur, les efforts et les sacrifices de la Serbie, ainsi que les compensations qui lui reviendront de ce fait. »

M. Sazonov propose de faire accompagner cette communication de la déclaration suivante, spéciale au gouvernement hellénique:

« Les trois Puissances se réservent une entière liberté d'appréciation au moment de la conclusion de la paix, en ce qui concerne les compensations

à accorder à la Grèce, en raison de la déférence qu'elle aurait témoignée à l'égard des consuls des Puissances de l'Entente. »

Je vous autorise à faire cette communication si, de son côté, votre collègue anglais reçoit une autorisation identique.

Les trois gouvernements examinent en outre, sur la proposition de M. Sazonov, l'opportunité de communiquer à Athènes la déclaration qu'ils font à Sofia. Dès maintenant, je vous autorise à communiquer à M. Vénizélos, le texte identique que pourraient avoir avant vous vos collègues russe et anglais [1].

205

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 299. *Washington, s. d.*
Confidentiel.
(*Reçu :* le 10 septembre 1914.)

Mon collègue de Russie que j'ai tenu au courant de la démarche du comte Bernstorff m'écrit : « Je suis catégoriquement et férocement opposé à toute tentative de médiation que je considère offensante pour la dignité et la grandeur de nos pays et dangereuse pour la paix du monde. Nous devons en finir une fois pour toutes et garantir la paix en Europe pour des siècles; tout replâtrage, toute concession serait une faute et créerait dès aujourd'hui un nouveau danger. » [2]

206

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 591. *Petrograd, 11 septembre 1914, 1 h. 48.*
Très confidentiel.
(*Déchiffré :* à Bordeaux le 11, 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme 580.

On m'avait signalé ces derniers temps les appréciations pessimistes que le comte Witte (rentré depuis peu à Petrograd) se complaisait à répandre autour de lui au sujet de la guerre. Elles se résumaient ainsi : « La guerre a été imposée à l'empereur Nicolas par des politiciens à courte vue. Seules l'Angleterre et la France sont fondées à espérer qu'une victoire leur serait

[1] Les paragraphes 2 et 6 figurent également dans le document n° 198.
[2] Cf. note (3) du document n° 189.

profitable. La Russie, elle, ne peut escompter que l'annexion de territoires peuplés de Polonais, d'Allemands et de Juifs. Cette annexion troublerait gravement l'évolution du nationalisme russe et la politique intérieure de l'Empire. Si les armées française et anglaise ne réussissent pas à écraser leur adversaire, l'armée russe ira de défaite en défaite et ce sera alors la révolution en Russie. Si les armées allemandes sont vaincues ce ne sera pas seulement la fin du césarisme germanique : ce sera l'avènement de la république en Allemagne et par conséquent la ruine de l'autocratisme russe. Il faut donc mettre le plus tôt possible un terme à cette périlleuse aventure [1]. »

207

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 592. *Petrograd, 11 septembre 1914, 1 h. 52.*
Très confidentiel.
(*Déchiffré :* à Bordeaux, 20 h. 50.)

Suite du numéro précédent.

Aux personnes qui m'ont rapporté ces propos du comte Witte, il m'a été facile de répondre que la question n'est plus de savoir s'il fallait ou non faire la guerre, mais d'obtenir à tout prix la victoire : que d'ailleurs la volonté de l'Empereur m'était connue et qu'il ne se laisserait arrêter par aucune considération tant que l'Allemagne et l'Autriche ne s'avoueraient pas vaincues.

Aujourd'hui le comte Witte a demandé à me voir. Je l'ai reçu après avoir confidentiellement averti M. Sazonov.

Il m'a exposé avec son éloquence habituelle les considérations résumées ci-dessus ; il a spécifié toutefois que depuis quelques jours la défaite des armées allemandes lui semblait « virtuellement accomplie » et que « avant peu la révolution éclaterait en Allemagne ». Il a continué en me protestant de sa sympathie pour la France. Il a conclu ainsi : « Après notre victoire commune, le gouvernement russe devra s'engager franchement dans la voie des réformes démocratiques s'il ne veut être emporté, lui aussi, par l'ouragan révolutionnaire. On sera obligé alors de revenir à ma politique de 1905. »

J'ai observé dans cet entretien une grande réserve. J'ai cru devoir néanmoins faire connaître à Votre Excellence les idées du comte Witte car je sais qu'elles produisent une certaine impression dans quelques milieux politiques et même à la Cour.

[1] Note marginale manuscrite : « Résumé pour Londres par télégramme le 12 sept. »
Cf. document n° 186.

208

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 575. *Londres, 11 septembre 1914, 9 h. 15.*

(*Déchiffré :* à Bordeaux le 12 à 6 h. 40.)

Le War Office a fait remarquer aujourd'hui à l'attaché militaire que les journaux anglais ne parlaient que de l'armée anglaise et ne disaient pas mot de l'armée française. Il a demandé que des renseignements sur les actes de cette dernière lui fussent transmis soit directement soit par mon intermédiaire. Il s'agirait de renseignements destinés à être publiés.

Il est exact que la presse anglaise et, à plus forte raison, celle des autres pays étrangers, ne fait pour ainsi dire pas mention de l'armée française. Il y aurait lieu d'en conclure, et on en conclut, que nos soldats se sont retirés sans se battre et que tout le poids de la résistance aux Allemands est tombé sur les troupes anglaises. Il faudrait alimenter les journaux au moyen d'informations de détail, de récits de petits faits, de ces anecdotes qu'on apprend aujourd'hui par les blessés. Les communiqués actuels ne remplissent pas ce dessein et en France même le pays désirerait savoir ce que ses soldats ont fait depuis un mois. Il y a heureusement beaucoup de faits honorables et glorieux à lui apprendre et je ne vois pas pourquoi on cache tout ce qui s'est passé le mois dernier.

209

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg,
M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n°s 56; 28; 15. *Bordeaux, 11 septembre 1914, 15 h. 20.*
Chiffré.

Sir Edward Grey fait connaître que le ministre de l'Intérieur de Turquie a donné l'impression que le gouvernement ottoman allait prochainement notifier l'abolition des Capitulations [1].

[1] Bompard informe le ministre des Affaires étrangères, dans le télégramme non reproduit n° 409, Thérapia, 11 septembre 1914, de la réponse commune des ambassadeurs de la Triple Entente faite au Grand Vizir, ministre des Affaires étrangères, Son Altesse le prince Saïd Halim Pacha à propos de l'abrogation des Capitulations. On trouve, ci-joint à ce télégramme, la lettre de ce dernier à l'ambassadeur de France, n° 53679/89, Sublime Porte, 9 septembre 1914 :

Monsieur l'Ambassadeur,

« Le gouvernement impérial ottoman, dans ses sentiments d'hospitalité et de sympathie à l'égard des sujets des Puissances amies, avait jadis déterminé d'une façon spéciale les règles auxquelles

Le ministre anglais partage l'avis des ambassadeurs de la Triple Entente à Constantinople qu'il importe de ne pas prendre trop au sérieux cette

seraient assujettis les étrangers venant en Orient pour y commercer, et avait notifié ces règles aux Puissances. Subséquemment, ces règles, que la Sublime Porte avait édictées exclusivement de son propre agrément, furent interprétées en des privilèges, corroborées et étendues par certaines pratiques, et se maintinrent jusqu'à nos jours sous le nom d'anciens traités (ou Capitulations). Cependant ces privilèges qui, d'un côté, se trouvèrent être en opposition complète avec les règles juridiques du siècle et avec le principe de la souveraineté nationale, constituèrent, d'autre part, un empêchement au progrès et au développement de l'Empire ottoman de même qu'ils firent naître certains malentendus dans les relations avec les Puissances étrangères; et ainsi ils forment un obstacle à ce que ces relations atteignent le degré voulu de cordialité et de sincérité.

L'Empire ottoman surmontant toute résistance, continue à marcher dans le chemin de renaissance et de réforme où il s'était engagé en 1255 par le Hatti-Hûmayour de Gul-Hané, et, afin de s'assurer la place qui lui était due dans la famille des peuples civilisés d'Europe, accepta les principes juridiques les plus modernes et ne s'écarta pas du programme d'appuyer sur ces fondements l'édifice de l'État.

L'établissement du régime constitutionnel démontre de quel heureux succès furent couronnés les efforts du gouvernement ottoman dans la voie du progrès.

Cependant, comme conséquences tirées des Capitulations, l'intervention des étrangers dans l'exercice du pouvoir judiciaire, qui constitue l'assise la plus importante de la souveraineté de l'État; la limitation du pouvoir législatif, par la prétention émise que beaucoup de lois ne sauraient être appliquées aux étrangers; le fait qu'un criminel ayant porté atteinte à la sécurité publique se trouve soustrait à l'application des lois par le seul motif qu'il est de nationalité étrangère, ou bien encore le fait que l'action publique se trouve compromise par la nécessité de respecter à l'égard du délinquant étranger toutes sortes de restrictions et de conditions; le fait enfin que, suivant la nationalité des contractants, un différend, né d'un même contrat, comporte un for et un mode de procéder différents; tous ces faits et d'autres privilèges restrictifs semblables, constituent une insurmontable barrière à toute organisation de tribunaux institués en vue d'assurer dans le pays le parfait fonctionnement de la justice.

De même encore, cette conséquence des Capitulations qui rend les étrangers francs et libres d'impôts dans l'Empire ottoman, rend la Sublime Porte impuissante non seulement à se procurer les moyens nécessaires pour pourvoir à l'exécution des réformes, mais même à satisfaire aux besoins administratifs courants, sans avoir recours à l'emprunt. Dans le même ordre d'idées, les entraves apportées à l'augmentation des impôts indirects ont pour conséquence d'élever la quotité des contributions directes et d'accabler les contribuables ottomans. Le fait que les étrangers commerçant dans l'Empire ottoman et y jouissant de toutes sortes d'immunités et de privilèges, sont moins imposés que les Ottomans, constitue à la fois une injustice évidente et une atteinte à l'indépendance et à la dignité de l'État. Le gouvernement impérial, malgré tous ces obstacles, poursuivait avec zèle ses efforts réformateurs, quand la survenance de la guerre générale rendit de la dernière acuité les difficultés financières dans le pays, mettant en danger l'accomplissement de toute l'œuvre commencée ou dont l'entreprise a été résolue. Or la Sublime Porte a la conviction que le seul moyen de salut pour la Turquie est de réaliser au plus tôt cette œuvre de réforme et de développement, comme elle a aussi la conviction que tous les pas qu'elle fera dans cette voie jouiront de l'encouragement de toutes les Puissances amies.

C'est sur la base de cette conviction que la décision a été prise d'abroger, à compter de la date du 1er octobre 1914, les Capitulations qui jusqu'à présent constituèrent une entrave à tout progrès de l'Empire, ainsi que tous privilèges et tolérances accessoires à ces capitulations ou en découlant, et d'adopter comme base des relations avec tous les États, les principes généraux du droit international.

Tout en ayant l'honneur de notifier la présente décision, qui, devant ouvrir pour l'Empire ottoman une ère de bonheur, sera à ce titre, je n'en doute point, accueillie avec satisfaction par le gouvernement français, je me fais un devoir d'ajouter que la Sublime Porte, inspirée exclusivement, dans sa décision, par les intérêts supérieurs de la patrie ottomane, ne nourrit, en abrogeant les capitulations, aucune pensée inamicale à l'égard d'aucune puissance et qu'elle est toute disposée à entamer des négociations en vue de conclure avec le gouvernement français des traités de commerce sur la base des principes généraux du droit international public.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération. »

Saïd Halim.

La copie de la réponse de Bompard au Grand Vizir, sans numéro, Thérapia, 10 septembre 1914, était jointe en annexe :

« Je ne manquerai pas de porter cette décision et les considérations sur lesquelles elle se base à la connaissance de mon gouvernement, mais je crois devoir dès à présent faire observer à Votre

notification et d'y répondre que les Capitulations ne constituent pas un contrat unilatéral, que votre consentement est nécessaire à leur abolition, et que, d'ailleurs, nous sommes prêts à examiner les suggestions turques dans un esprit amical.

Je réponds à sir Edward Grey que je me rallie volontiers à cette procédure.

210

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Petrograd et Rome,
Ministres de France à Athènes, Sofia, Bucarest et Nisch.

T. n°s 64; 33; 21; 16; 12; 12; 14. *Paris, 11 septembre 1914, 23 h. 10.*
Chiffré.

M. Bompard a démenti catégoriquement l'offre de la ligne Enos-Midia à la Bulgarie que l'on représentait comme simultanée à la proposition de garantie de l'intégrité territoriale de la Turquie par la Triple Entente. Le rétablissement de la vérité était d'autant plus indispensable que c'était le ministre de Bulgarie à Bucarest qui s'était fait l'écho de cette information tendancieuse, en l'imputant à la Russie parlant au nom des trois Puissances alliées.

211

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 584. *Londres, 11 septembre 1914.*

Réponse au télégramme n° 46.

Sir Edward Grey a télégraphié au ministre britannique à Lisbonne pour lui prescrire d'appuyer la cession d'armes que le gouvernement français se propose d'adresser au gouvernement portugais.

Altesse, en contradiction avec le début de son exposé, que le régime capitulaire tel qu'il fonctionne en Turquie n'est pas une institution autonome de l'Empire, mais la résultante de traités internationaux, d'accords diplomatiques et d'actes contractuels de diverses sortes. Ce régime ne saurait par suite être modifié dans aucune de ses parties et à plus forte raison être supprimé dans son ensemble par le gouvernement ottoman qu'à la suite d'une entente avec les Puissances contractantes.

Faute d'une entente conforme réalisée avant le 1er octobre prochain entre le gouvernement ottoman et mon propre Gouvernement, je me trouverais dans l'impossibilité de reconnaître force exécutoire à partir de cette date à la décision unilatérale de la Sublime Porte.

Veuillez agréer, Altesse, les assurances de ma très haute considération. »

M. Bompard.

212

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 576.
Chiffré.

Londres, 11 septembre 1914, s. h.

(*Déchiffré :* à Bordeaux le 12, 8 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 32.

Aux ouvertures que j'avais faites discrètement au Foreign Office, sir A. Nicholson a répondu ce matin que le gouvernement britannique serait heureux de faciliter la tâche financière du gouvernement français, mais que le chancelier de l'Échiquier estimait que dans les circonstances actuelles nous ne devrions pas placer en Angleterre plus de 2.000.000 de livres sterling. Il a ajouté que M. Lloyd George devait voir à ce sujet lord Rothschild [1].

J'ai appris d'autre part qu'avant ma communication au Foreign Office le gouvernement britannique avait été consulté sur l'émission à Londres de bons du Trésor, par lord Rothschild saisi lui-même par un télégramme de Bordeaux. Je regrette que l'on n'ait pas attendu le résultat de ma démarche pour entretenir la maison Rothschild de cette affaire. Quant aux suggestions qui avaient été faites par d'autres banques nous ne devons plus désormais compter beaucoup sur elles [2].

[1] Dans le télégramme non reproduit n° 577, Londres, 11 septembre 1914, 11 h., déchiffré à Bordeaux, le 12 à 7 h., Paul Cambon fait part de ses impressions sur la politique financière menée par les Britanniques à l'égard de la Russie et de la France.

« Il est donc bien évident que les grands financiers anglais s'entendent en vue de restreindre les émissions françaises et russes à Londres et d'obliger la Russie et la France à faire des envois d'or à Londres.

J'attire l'attention de Votre Excellence sur cette tendance. »

Toutefois, l'ambassadeur de France à Londres, dans le télégramme non reproduit n° 588, Londres, 12 septembre 1914, reçu à Bordeaux, 15 h. 15, multiplie ses démarches auprès du gouvernement britannique et il aurait pu ainsi obtenir de sir John Bradbury, sous-secrétaire d'État permanent à la Trésorerie britannique, la possibilité pour la France de placer 4 à 5 millions de livres sterling en bons du Trésor (télégramme non reproduit n° 129, Bordeaux, 16 septembre 1914, reçu le 17, 12 h.). Pourtant, il semblerait dans le télégramme non reproduit n° 1348, Bordeaux, 17 septembre 1914, et dans la note pour le ministre, non reproduite, chiffrée, 23 septembre 1914, que deux négociations soient en cours, l'une par la maison Rothschild, l'autre par l'ambassadeur de France à Londres. Aussi, la question se pose : laquelle de ces deux négociations serait valable ?

Cf. également documents n°s 178 et 187.

[2] Note marginale manuscrite : « M. Homberg. Il y a une spéculation en Angleterre pour faire affluer l'or en Angleterre et (illisible) au moment du règlement : on a fait monter la livre à 26 francs d'une manière factice.

Il faudrait que le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte essayent de traiter directement en dehors de la voie officielle qui a pris position visiblement. » « Communiqué aux Finances. À communiquer, fait 12 septembre à M. Arnauld. »

Tout le texte est coché et en marge du second paragraphe, il y a l'annotation : « ceci n'a pas été communiqué et n'est pas utile à envoyer aux Finances ».

213

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Rome et Pétersbourg,
Ministres de France à Bucarest, Athènes et Sofia.

T. n°s 62; 19; 31; 11; 15; 11. *Bordeaux, 12 septembre 1914, 0 h. 10.*
Chiffré.

L'ambassadeur de France à Constantinople informe que le gouvernement ottoman a mis fin aux pourparlers de Bucarest, rappelé Halil bey, et attendra une meilleure occasion pour reprendre la négociation.

214

M. Bompard, Ambassadeur de France à Thérapia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 415. *Thérapia, 12 septembre 1914, 3 h.*
(*Reçu :* 8 h.)

Mon collègue russe vient de me communiquer une proposition de son gouvernement tendant à déclarer au gouvernement ottoman que la Triple Entente accepterait la suppression des Capitulations si la Turquie se maintenait dans la neutralité. La suppression de toutes les garanties que les Capitulations procuraient aux étrangers est tout à fait inacceptable et le gouvernement turc n'a jamais imaginé que les Puissances l'accepteraient; il voudrait (1 gr. faux) en mettant l'Europe en face d'une mesure brutale l'amener à se contenter le moment venu de la restauration d'un minimum – Si nous lui donnions à penser que la Triple Entente envisage comme possible la suppression totale il la tiendrait pour définitivement acquise... et loin de nous en savoir gré il en conclurait que notre situation est à ce point désespérée qu'il n'y a... condition... aux... nous ne souscririons pour obtenir le maintien de la neutralité. Il y mettrait donc un prix tous les jours plus élevé. J'estime qu'il convient de traiter la question des Capitulations en elle-même en se plaçant sur le terrain de la révision stipulée dans nos arrangements de Paris. Pour ce qui est de la neutralité il importerait de rassurer la Turquie sur le sort que lui réserverait... la Triple Entente victorieuse au lieu de se borner à lui garantir son intégralité territoriale seulement pendant la durée de la guerre comme nous le lui offrons, c'est-à-dire jusqu'au moment précis où elle aurait à éprouver des inquiétudes à son sujet.

215

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 38. *Bordeaux, 12 septembre 1914, 10 h. 20.*
Chiffré.

Le gouvernement des États-Unis a insisté auprès des gouvernements français, britannique et russe pour obtenir la signature de la convention proposée par M. Bryan en vue de prévenir les conflits entre les Puissances par l'organisation d'une commission d'enquête habile à se saisir de tout conflit dès sa naissance. Le gouvernement britannique ayant jugé opportun de procéder à la signature de cet acte, j'ai télégraphié la même autorisation à M. Jusserand, et je vous prie d'en aviser le ministre des Affaires étrangères russe [1].

216

M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 150. *Athènes, 12 septembre 1914, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le ministre d'Angleterre ayant reçu instruction d'informer « très confidentiellement » M. Vénizélos qu'aucune communication visant des concessions territoriales ne serait faite au gouvernement grec, le président du Conseil reste au pouvoir et prend le portefeuille des Affaires étrangères que va abandonner aujourd'hui M. Streit. M. Vénizélos sera aidé par M. Politi et semble vouloir garder le portefeuille de la guerre.

[1] Dans les télégrammes, non reproduits, n° 564, Londres, 9 septembre 1914, reçu à Bordeaux à 20 h. 30, et n° 567, Londres, 9 septembre 1914, 8 h. du soir, reçu à Bordeaux le 10 à 7 h. 5, Paul Cambon semblait, pour sa part, beaucoup plus réticent que sir Edward Grey quant à la signature de ce traité.

217

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n°s 65; 34; 13. *Paris, 12 septembre 1914, 13 h. 50.*
Chiffré.

M. Sazonov propose que la France et l'Angleterre se joignent au ministre de Russie à Bucarest qui recevrait l'instruction de faire ces représentations amicales au gouvernement roumain relativement au transit continuel de munitions de guerre, de combattants et de techniciens allemands à destination de la Turquie, faits en opposition avec l'esprit sinon avec la lettre de la déclaration de neutralité de la Roumanie. En tolérant ce transit vers la Turquie qui, en fait, devient une place d'armes allemande, le gouvernement roumain assume une complicité morale dans des préparatifs hostiles contre la Triple Entente, sans tenir compte des assurances amicales que les trois Puissances lui ont données.

Pour Bucarest seulement. Vous vous associerez à la démarche du ministre de Russie dès que votre collègue anglais aura reçu ses instructions.

Pour Pétersbourg et Londres. Je prescris à M. Blondel d'attendre que son collègue russe ait pris l'initiative de la démarche susvisée et de s'y joindre dès que son collègue anglais aura reçu également ses instructions.

218

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 74. *Tokyo, 12 septembre 1914, 22 h.*

(*Reçu :* le 13, 9 h. 40.)

Importante maison anglo-américaine, Gibbs de Yokohama, propose vendre par quantités considérables armes, munitions, obus, poudre provenance américaine, s'engageant les livrer port français même en cas d'interdiction de sortie par le gouvernement américain [1].

[1] Dans les télégrammes, non reproduits, n° 77, Tokyo, 15 septembre 1914, 8 h., déchiffré à Bordeaux le 16, 1 h. 30 et n° 9, Paris, 16 septembre 1914, 13 h. 50, n° 12, Paris, 18 septembre 1914, 20 h. 25, n° 19, Bordeaux, 2 octobre 1914, reçu 30 octobre, 3 h. 1 du matin, n° 94, Tokyo, 4 octobre 1914, 6 h. 20, reçu 20 h. 20, n° 24, Bordeaux, 7 octobre 1914, expédié le 8 octobre 1914, 7 h. 55 du matin et la lettre non reproduite, chiffrée, Bordeaux, 15 septembre 1914, arrivée le 16 septembre, la France continue à négocier avec le Japon par l'intermédiaire de son ambassadeur à Tokyo l'achat

D'autre part intermédiaire japonais avec qui venons traiter affaire cinquante mille fusils japonais a reçu offre Amérique cent mille fusils et munitions.

Le gouvernement français désire-t-il utiliser ces intermédiaires qui sont sérieux ? Dans ce cas indiquer types en quantité et qualité.

Enfin maison japonaise Mitsui, qui a vendu année dernière armes Mexique, est dit-on disposée à céder cinquante mille fusils mexicains neufs non retirés et deux mille cartouches par arme. Rapports 69 et 75 de notre attaché militaire fournissent indications sur ces fusils [1].

219

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 78; 42; 27. *Bordeaux, 12 septembre 1914, 11 h. du soir.*
Chiffré.

Le maréchal von der Goltz, gouverneur allemand des provinces belges occupées, a fait, le 9 courant, une tentative officieuse d'arrangement par l'entremise de M. Woeste, ministre d'État resté à Bruxelles, chef du parti, vieux catholique, qui comptait trouver encore à la tête de l'état-major général son protégé le général Sellin de Moranville, récemment écarté de la direction.

Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères de Belgique ne se sont pas arrêtés un instant à cette démarche dont le Conseil des ministres n'a même pas été saisi.

de fusils et de cartouches de la maison anglo-américaine Gibbs à Yokohama, avec livraison directe en France malgré l'interdiction éventuelle de sortie d'armes par le gouvernement américain, en plus des 50.000 fusils dont l'achat venait d'être traité. Mais comme, parallèlement, les Russes cherchent à acquérir des fusils au Japon, l'achat des 50.000 fusils serait remplacé par celui de 60 à 100.000, année 30e de Meidji, encore en usage dans l'armée japonaise, livrables dans un délai de deux mois. La maison japonaise Mitsui serait prête également à céder à la France des armes vendues au Mexique mais non retirées par cet État, soit 50.000 fusils Mauser neufs. À la suite des « pressantes démarches » de Regnault, il s'est avéré qu'il y a eu acquisition des fusils mexicains : le versement d'une somme de cinquante-quatre mille cinq cent quarante-huit yens a été assuré par les soins du Département.

Le télégramme n° 937, Paris, 15 décembre 1914, fil spécial, de Delcassé à Paul Cambon indique : « Le ministre de la Guerre regrette de ne pas pouvoir céder au gouvernement britannique les cinquante mille fusils achetés au Japon. »

[1] Notes marginales manuscrites : « communiqué à la Guerre le 13/9 » « La Guerre a-t-elle pris une décision ? La Guerre va faire le nécessaire 15 septembre. » (cette dernière annotation est en marge des deux derniers paragraphes).

220

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Brice, Ministre de France à Addis-Abeba,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 3; 30. *Paris, 12 septembre 1914.*
Chiffré.

Le gouvernement italien a, de nouveau, des inquiétudes du côté de sa colonie d'Érythrée, en raison de l'attitude suspecte du raïs Inikhael. Faites-moi connaître votre sentiment.

En faisant part de ses appréhensions à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, le ministre des Colonies a ajouté que l'Abyssinie pourrait être tentée d'attaquer l'Italie en Érythrée, l'Angleterre et la France devant sans doute se désintéresser dans les circonstances actuelles du sort d'une colonie appartenant à une puissance inféodée à la Triple Alliance. Si, a-t-il dit, la réalité de la position prise par l'Italie, était connue de l'Abyssinie, celle-ci se tiendrait tranquille. Prenant en considération cette suggestion, sir Edward Grey a autorisé votre collègue anglais à déclarer au gouvernement abyssin que l'Italie, dans le conflit européen, ne s'est pas jointe à l'Allemagne et à l'Autriche, et que ses relations avec la France et avec l'Angleterre sont tout fait amicales. Sir Edward Grey nous a demandé de nous associer à sa déclaration au gouvernement abyssin.

Je vous autorise à vous joindre à cet appel à votre collègue anglais [1].

N° 30. *Pour Rome :*

Je réponds à votre télégramme n° 428. J'adresse le télégramme suivant à notre ministre à Addis-Abeba :

(Reproduire le télégramme ci-dessus.)

[1] L'ambassadeur d'Angleterre à Bordeaux, en date du 16 septembre 1914, indique que sir Edward Grey considérait comme important que les ministres de France, d'Angleterre et d'Italie donnent une impression de solidarité à Addis-Abeba afin de tenter de conserver la paix en Abyssinie et qu'il était aussi important « que les représentants français et anglais à Addis-Abeba fassent preuve d'une disposition amicale envers l'Italie ». À la suite de ce télégramme, des instructions « précises et formelles » ont été données à Brice et Tittoni a été averti de ces dispositions.

En date du 18 septembre 1914, par télégramme n° 5 chiffré, expédié à 23 h. 15, Delcassé s'adresse en effet à Brice en ces termes : « Je réponds à votre télégramme n° 20. Je fais part à M. Barrère de vos conclusions. Je vous rappelle que nous avons un intérêt certain dans les circonstances actuelles à nous ménager les bonnes dispositions de l'Italie. Le gouvernement anglais désire vivement que les ministres de France, d'Angleterre et d'Italie donnent une impression de solidarité à Addis-Abeba, ce qui lui semble le meilleur moyen de sauvegarder la paix en Abyssinie. Il souhaite également que vous fassiez comme votre collègue anglais pour renouveler, de concert avec lui, les déclarations que vous avez déjà faites. Si le chargé d'affaires d'Angleterre remet une note *écrite*, remettez une note dans la même forme. »

Le même jour, par télégramme chiffré n° 63, expédié le 19 septembre 1914 à 15 h., Delcassé s'adressait à Barrère à Rome : « ... M. Brice a, suivant le désir du gouvernement italien, déclaré au gouvernement abyssin que l'Italie ne pensait pas un instant à faire la guerre à l'Éthiopie et que ses intentions étaient absolument pacifiques. Il a insisté sur l'intérêt qu'il y avait pour l'Éthiopie à faire une déclaration semblable et à maintenir la paix avec l'Italie; il a ajouté que le gouvernement abyssin agirait sagement en ne faisant aucun préparatif susceptible d'être mal interprété. Notre ministre est convaincu que si l'Italie ne prend aucune mesure qui pourrait être considérée comme

Je vous laisse le soin d'utiliser au mieux dans vos conversations avec les membres du gouvernement royal la démarche que je prescris à M. Brice [1].

221

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 925. *Bordeaux, 12 septembre 1914.*

En me communiquant la copie ci-jointe [2] de la correspondance télégraphique échangée entre le gouverneur par interim de la Côte-de-l'Or et le secrétaire d'État pour les Colonies au sujet de l'action franco-anglaise au Togo, l'ambassadeur d'Angleterre m'a fait savoir, par la lettre également ci-annexée en copie [3] combien le gouvernement de Sa Majesté britannique avait apprécié la coopération du gouvernement de la République dans l'expédition contre cette colonie allemande et admiré la vaillante conduite des troupes françaises qui y ont participé [4].

222

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres et Pétersbourg.

T. s. n°. *Paris, 12 septembre 1914.*

Sir Francis Bertie m'a fait connaître le sens de la déclaration que le gouvernement britannique se propose de préciser au gouvernement des Indes : les forces armées anglaises ne feront aucune agression contre les

agressive, sans toutefois avoir l'air de redouter les Abyssins, ceux-ci ne bougeront pas et finiront par donner une réponse satisfaisante. Selon M. Brice, les vagues rassemblements de vivres décrétés, les ordres donnés au sujet de l'entretien des mulets sont motivés seulement par le désir d'avoir l'air de faire quelque chose quand tout le monde se bat et par les bruits de soulèvement des indigènes de l'Est africain anglais... L'ambassadeur d'Angleterre m'ayant fait savoir que son gouvernement désirait vivement que les ministres de France, d'Angleterre et d'Italie donnent une impression de solidarité à Addis-Abeba, et que les représentants de la France et de l'Angleterre fassent preuve de dispositions amicales pour l'Italie, j'ai prescrit à M. Brice de s'entendre avec son collègue anglais pour renouveler, de concert avec lui, les déclarations qu'il a déjà faites. J'ai en outre prescrit à notre représentant, si le chargé d'affaires d'Angleterre remettait une note *écrite*, d'en remettre une identique.

Faites part à la Consulta de ces instructions; c'est par égard pour l'Italie que nous n'avons pas donné suite à une commande d'armes qui nous avait été faite depuis longtemps par le gouvernement abyssin, et que nous avons signalé par câble, à la demande de M. Tittoni, à nos autorités de Djibouti l'arrivée probable de canons qui seraient envoyés de Trieste sous fausse déclaration. »

[1] Le télégramme pour Rome a été expédié le 14 septembre 1914 à 1 h. du soir.

[2] Non retrouvée.

[3] Non retrouvée.

[4] Notes marginales manuscrites : « Expédié », « Action concertée au Togo », « *Copie ambassade d'Angleterre* du 4 septembre et de ses annexes ».

Lieux saints musulmans en Arabie, dans le cas où la Turquie ouvrirait les hostilités contre les Alliés [1].

Le gouvernement anglais désirant être autorisé à faire une déclaration analogue au nom de la France et de la Russie, j'ai répondu à l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement français est prêt à prendre un engagement analogue et serait obligé au gouvernement des Indes de faire une déclaration identique pour le compte de la France.

223

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 66. *Bordeaux, 12 septembre 1914.*

Pour tenir compte surtout des répugnances exprimées par sir Edward Grey en ce qui concerne la démarche projetée à Athènes, M. Sazonov se déclare prêt à y renoncer.

Mais en retour il demande qu'on fasse les démarches à Nisch et à Sofia. Pour Nisch, rien de plus simple puisqu'il s'agit essentiellement de prendre acte de la réponse de M. Pachitch aux représentants de la Triple Entente, réponse que la Triple Entente trouve satisfaisante.

Quant à Sofia, M. Sazonov estime que « la situation alarmante en Turquie, et l'attitude insuffisamment claire de la Roumanie rendent d'autant plus important le concours de la Bulgarie ». Et comme sir Edward Grey avait déjà adhéré au projet amendé de déclaration proposé par M. Sazonov, il semble qu'il ne doive s'élever de ce côté encore aucune difficulté.

Ainsi nous ménagerions M. Vénizélos, sans refuser au ministre russe des Affaires étrangères la démarche que, pour nous concilier la Bulgarie, M. Sazonov juge nécessaire, et à laquelle d'ailleurs l'Angleterre avait donné son agrément.

Je vous prie de me dire ce que sir Edward Grey pense de la transaction offerte par M. Sazonov.

[1] Sir Francis Bertie, ambassadeur britannique à Paris à Delcassé, 2 septembre 1914 : » En confirmation de notre conversation de ce matin, je me permets de vous faire connaître la manière de voir du gouvernement britannique sur la déclaration à faire aux Indes au sujet des Saints Lieux en Arabie, dans le cas où la Turquie ouvrirait les hostilités contre les Alliés. Il lui paraît très désirable que le gouvernement des Indes puisse être autorisé à faire une déclaration pour le compte de la France et de la Russie, analogue à celle qu'il a déjà été autorisé à faire pour le gouvernement britannique, c'est-à-dire que les forces armées britanniques ne feront aucune agression contre les Saints Lieux en Arabie. »

224

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n° 8. *Paris, 13 septembre 1914, 1 h. 50 du matin.*
Chiffré.

Le ministre des Colonies m'informe que le gouvernement de l'Indo-Chine a l'instruction d'autoriser l'exportation des céréales pour les pays alliés ou neutres. Vous devrez donc vous adresser au gouverneur pour les autorisations qu'il vous paraîtra utile d'accorder à des provinces chinoises.

(Guerre 14-18.)

225

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 79 [1]. *Paris, 13 septembre 1914, 3 h. du matin.*
Chiffré.

M. Paléologue rend compte des appréciations pessimistes du comte Witte rentré depuis peu à Pétersbourg. L'homme d'État russe déclarerait que la victoire ne serait favorable qu'à l'Angleterre et à la France, et non à la Russie qui, par l'annexion de territoires peuplés de Polonais, d'Allemands et de Juifs, affaiblirait sa vie intérieure; au contraire si la France et l'Angleterre ne venaient pas à bout de l'Allemagne, l'armée russe irait de défaite en défaite vers la révolution, qui résulterait d'ailleurs également de la fin du césarisme allemand, l'action d'un gouvernement républicain en Allemagne devant amener la ruine de l'autocratisme russe. M. Witte concluait à la nécessité de mettre fin le plus tôt possible à la guerre.

L'ambassadeur de France a eu l'occasion de rencontrer le comte Witte qui lui a tenu des propos analogues, tout en spécifiant que la défaite de l'Allemagne était virtuellement accomplie et qu'après la victoire commune la Russie devait s'engager dans la voie des réformes démocratiques qu'il avait préconisées dès 1905 si elle ne voulait être emportée comme l'Allemagne par la révolution.

[1] Cf. documents n°s 206, 207.

226

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Petrograd, Constantinople et Rome,
Ministres de France à Athènes, Sofia et Nisch.

T. n°s 77; 41; 22; 26; 19; 14; 18. *Bordeaux, 13 septembre 1914, 5 h.*
Chiffré.

M. Blondel me télégraphie que les délégués grecs et turcs se sont séparés à Bucarest en ajournant leurs pourparlers. Les Turcs auraient déclaré que Constantinople n'avait pas voulu, malgré leurs instances, accepter les contre-propositions grecques et que la conversation devait être remise à la fin de la guerre, la Turquie étant décidée à conserver pendant le conflit une exacte neutralité.

227

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 82; 43. *Bordeaux, 13 septembre 1914, 16 h. 30.*
Chiffré.

Le gouvernement norvégien m'a fait savoir que le vapeur *Tysla* de la compagnie « Afrique-Australie » a été détruit par une mine. La compagnie, ayant un grand intérêt à ne pas interrompre son service, désirerait acheter le vapeur allemand *Reichenbach* immobilisé dans le port de Christiansand, et appartenant à la « Deutsche Australische Gesellschaft » de Hambourg. Le gouvernement norvégien demande si la France s'opposerait à cet achat, qui assure-t-il, serait définitif. Les cabinets de Londres et de Petrograd sont également consultés.

Veuillez demander au gouvernement anglais ou russe quelle attitude il compte prendre; nous nous rangerons à son opinion, mais étant donné les efforts que nous faisons pour empêcher des transferts de pavillon aux États-Unis, il me paraît qu'accéder à la demande norvégienne serait créer un précédent fâcheux.

228

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 152. *Athènes, 13 septembre 1914, 19 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* Bordeaux le 14, 11 h. 30.)

Le ministre d'Allemagne est allé à 1 h. voir le président du Conseil qui a pris aujourd'hui le portefeuille des Affaires étrangères et lui a annoncé comme « bonne nouvelle » que la Bulgarie et la Turquie alliées devaient attaquer la Serbie, la première avec toutes ses forces, la seconde avec deux corps d'armées, quatre autres corps d'armés ottomans étant en réserve pour le cas où la Roumanie entrerait en ligne. Il a ajouté que la Bulgarie et la Turquie n'avaient que des amicales intentions à l'égard de la Grèce.

M. Vénizélos a répondu que la Grèce marcherait contre les pays qui attaqueraient la Serbie. En m'informant de la démarche allemande, il m'a dit être assez porté à voir là une manœuvre de nature à permettre une pression sur la Bulgarie si la Grèce avait consenti à ne pas sortir de la neutralité [1].

229

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 603 *bis*. *Petrograd, 13 septembre 1914, 21 h. 17.*
Secret.
Pour le ministre seul.
(*Reçu :* le 14, 4 h. 15.)

Au cours d'un entretien tout amical, M. Sazonov a émis ce matin devant sir G. Buchanan et moi quelques idées *strictement personnelles* sur la

[1] Dans les télégrammes n°s 95, 57, 30, 38, 20, 17, 22, Bordeaux, 14 septembre 1914, 22 h., Delcassé informe les ambassadeurs de France à Londres, Petrograd, Constantinople, Rome et les ministres de France à Bucarest, Sofia et Nisch :

« M. Deville et M. Romanos m'ont fait part d'une communication du ministre d'Allemagne à M. Vénizélos, relative à un accord qui serait intervenu entre la Bulgarie et la Turquie pour attaquer la Serbie, la première avec toutes ses forces, la seconde avec deux corps d'armée, en réservant quatre corps contre la Roumanie dans l'hypothèse où cette Puissance voudrait entrer en ligne. D'après le ministre d'Allemagne, ni la Turquie ni la Bulgarie n'auraient l'intention d'attaquer la Grèce.

M. Vénizélos répondit que les intérêts de la Grèce comme ses obligations d'alliée lui imposeraient de se porter à la défense de la Serbie, si l'action annoncée se réalisait.

Le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères grec n'est pas éloigné de voir, dans la singulière communication du ministre d'Allemagne, une manœuvre tendant à obtenir par intimidation un engagement de la Grèce de ne pas soutenir la Serbie, engagement qui aurait été utilisé à Sofia pour décider le gouvernement bulgare à attaquer la Serbie, avec le concours de la Turquie docile aux incitations allemandes.

Pour Constantinople et Sofia seulement :

Je vous prie de me faire connaître les renseignements que vous pourriez recueillir sur le prétendu accord turco-bulgare et votre sentiment sur sa vraisemblance. »

conduite que la Russie, la France et l'Angleterre devraient tenir si le succès actuel de leurs armées se consolidait par une victoire décisive. « Il nous faudra, a-t-il dit, convoquer immédiatement un congrès [1]. »

J'ai exposé que selon moi les ministres des Affaires étrangères de Russie, de France et d'Angleterre devraient plutôt se réunir entre eux trois pour fixer les bases générales de l'ordre nouveau à établir en Europe. Ils communiqueraient ensuite ces bases à leurs alliés (la Belgique, la Serbie, le Japon). Ils les notifieraient enfin collectivement à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. Le congrès n'interviendrait que plus tard pour enregistrer les conventions de paix et régler les détails.

M. Sazonov a pleinement approuvé cette procédure éventuelle. Allant plus loin dans la voie des confidences, M. Sazonov nous a indiqué à larges traits comment il concevait les remaniements que les trois alliés auraient intérêt à opérer dans la carte et dans la constitution de l'Europe [2].

(À suivre.)

230

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 83; 44 [3]. *Bordeaux, 13 septembre 1914.*
Chiffré.

Tous les renseignements qui nous parviennent des Pays-Bas nous permettent d'affirmer que, malgré les décrets qui, à différentes reprises, ont interdit l'exportation des céréales, du riz et de denrées diverses, l'Allemagne continue à se ravitailler par la Hollande.

L'importance considérable de la question justifie un effort concerté de la Triple Entente à La Haye les circonstances présentes permettent d'espérer qu'une démarche appuyée des trois ministres sera de nature à impressionner le gouvernement néerlandais.

Je vous prie d'entretenir de cette suggestion Sir Edward Grey et M. Sazonov.

[1] Albert Pingaud dans *Histoire diplomatique de la France pendant la Grande Guerre,* tome I, Paris, sans date, pages 124 à 126, relate cet entretien et met en note que ces télégrammes (603-603 *bis,* 603 *ter,* 603 *quater*) avaient été décryptés par la Chancellerie russe et publiés dans le Livre Noir, tome III, p. II, sur les origines de la guerre. Il note une seule erreur de décryptement : au lieu de : « Il nous faudra convoquer immédiatement un congrès », la phrase était devenue : « Nous devons élaborer immédiatement un projet. » D'après Pingaud, ce ne serait pas une erreur fortuite.

[2] Le télégramme 603, Petrograd, 13 septembre 1914, 16 h. 48, reçu à 22 h. 20 non retenu indiquait : « Le prochain télégramme (n° 603 *bis*) est réservé au Ministre seul. »

[3] Réponse de l'ambassadeur français à Londres dans le télégramme, non reproduit n° 612, Londres 14 septembre 1914, 8 h. 25, reçu le 15 septembre 1914 à 2 h. du matin. L'Angleterre tient à insister « sur le fait que Rotterdam est devenu pour l'armée allemande une base d'approvisionnement ».

231

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 20. *Bordeaux, 13 septembre 1914.*

Le gouvernement russe a appris par une voie confidentielle et sûre que l'Allemagne voudrait négocier aux États-Unis un emprunt de « plusieurs milliards de francs ». M. Sazonov nous demande de l'aider à faire échouer cette négociation.

Vous vous y emploierez de votre mieux. Bien plus, si une opération d'emprunt, sous une forme ou sous une autre, est réalisable aux États-Unis, le gouvernement français serait heureux de la faire pour son compte, sans exclure, bien entendu, son alliée. Je vous prie de me renseigner et de me télégraphier les indications qui pourraient être transmises utilement à mon collègue des finances.

232

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

T. n° 894. *13 septembre 1914.*

M. l'ambassadeur des États-Unis en France vient de me faire connaître la composition de la mission militaire désignée par le gouvernement américain pour suivre éventuellement l'armée française.

Les membres de cette mission sont Captain Boyer (Medical Corps), Major J. A. Logan (Quartermaster Corps), Captain Margetts (Field Artillery), Captain Barker (Infantry).

M. Herrick me fait ressortir que la France est la seule des Puissances belligérantes qui n'ait pas encore accordé aux représentants de l'armée américaine l'autorisation de suivre les opérations de la guerre; et il insiste à nouveau pour obtenir cette autorisation.

Je vous serai très obligé de me mettre à même de répondre, le plus promptement possible, à M. l'ambassadeur des États-Unis [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Note marginale manuscrite : « Ambassadeur des États-Unis. Paris 11 sept. 14 ».

233

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 603 *ter*. *Petrograd, 14 septembre 1914, 1 h. 55.*
Secret.

(*Reçu :* 6 h. 50.)

Suite du télégramme 603 *bis* [1].

1° L'objet principal des trois alliés doit être de détruire la puissance allemande en tant qu'instrument de domination militaire et politique.

2° Les modifications territoriales devront être déterminées, autant que possible, par les principes des nationalités.

3° La Russie s'annexerait le bassin inférieur du Niemen et la partie orientale de la Galicie. Elle annexerait en outre au royaume de Pologne la Posnanie orientale, la Silésie méridionale et la partie occidentale de la Galicie.

4° La France recouvrerait l'Alsace-Lorraine en y ajoutant à son gré une partie de la Prusse rhénane et du Palatinat.

5° La Belgique recevrait dans la région d'Aix-la-Chapelle un accroissement important de territoire.

6° Le Schleswig-Holstein serait restitué au Danemark.

7° Le royaume de Hanovre serait restauré.

(À suivre.)

234

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 603 *quater*. *Petrograd, 14 septembre 1914, 2 h. du matin.*
Secret.

(*Reçu :* 6 h. 40.)

Suite du n° précédent 603 *ter*.

8° L'Autriche-Hongrie deviendrait une monarchie tripartite formée de l'Empire d'Autriche, du royaume de Bohême et du royaume de Hongrie. L'Empire d'Autriche comprendrait uniquement les anciennes « provinces héréditaires ».

[1] Cf. document n° 229.

Le royaume de Bohême comprendrait la Bohême actuelle et la Moravie. Le royaume de Hongrie aurait à s'entendre avec la Roumanie au sujet de la Transylvanie.

9° La Serbie s'annexerait la Bosnie-Herzégovine, la Dalmatie et le Nord de l'Albanie.

10° La Bulgarie recevrait de la Serbie une compensation en Macédoine.

11° La Grèce s'annexerait le Sud de l'Albanie sauf Valona qui serait dévolue à l'Italie.

12° L'Angleterre, la France et le Japon se partageraient les colonies allemandes.

13° L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie paieraient une indemnité de guerre.

M. Sazonov nous a instamment priés, sir G. Buchanan et moi, de n'attribuer aucune importance officielle « à cette esquisse d'un tableau dont la toile même n'est pas encore tissée ».

Mais quelques mots qu'il m'a glissés à l'oreille m'ont fait comprendre qu'il tient à vous mettre dès maintenant dans la confidence de ses idées et qu'il attache plus de prix que jamais à être en intime contact avec vous [1].

235

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Pétersbourg, Londres, Rome,
Constantinople,
Ministres de France à Cettigné et Nisch.

T. n°s 49; 86; 31; 25; 7; 20. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 2 h. 30.*

Le ministre de France à Durazzo estime qu'en réponse à la propagande ardente de l'Autriche et aux excitations du Comité union et progrès contre la Serbie et le Monténégro, il y aurait intérêt pour le gouvernement de ces deux pays à faire déclarer nettement au Comité central des insurgés, pour seconder sa bonne volonté, que ni à Cettigné ni à Nisch on ne songe à attaquer l'Albanie.

Je vous autorise à agir dans ce sens.

[1] Pour des raisons de classement chronologique par jour, mois, heure, les télégrammes 603 *bis*, 603 *ter*, 603 *quater* n'ont pu être présentés en suite.

236

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 607. *Londres, 14 septembre 1914, 1 h. 30 du soir.*

(*Reçu :* Bordeaux, 19 h.)

Réponse à votre télégramme 76. Le ministre d'Angleterre à Nisch a déjà reçu pour instruction de déclarer au gouvernement serbe que le gouvernement anglais ne ferait aucune objection à l'occupation par des forces serbes de points stratégiques à la frontière albanaise « dans le cas d'une agression de l'Albanie contre la Serbie. »

237

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres et Petrograd.

T. n°s 88; 52. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 13 h. 35.*

L'ambassadeur de Russie à Tokyo a déclaré au gouvernement japonais, qui a apprécié hautement cette marque de confiance, que le gouvernement russe entièrement sûr des sentiments d'amitié et de la communauté d'intérêts des deux pays, mobilise ses quatorze divisions de Sibérie et de Mandchourie pour les envoyer sur le front de bataille.

238

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Petrograd, Rome,
Constantinople,
Ministres de France à Nisch, Sofia, Athènes,
Cettigné, Bucarest.

T. n°s 89; 53; 35; 28; 21; 16; 21; 8; 19. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 13 h. 45.*

Les chefs des insurgés albanais ont annoncé qu'ils revenaient sur leur décision de ne plus reconnaître la Compagnie internationale de contrôle. M. Krajewski est d'ailleurs traité par eux avec une déférence marquée.

239

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n° 51. *Petrograd, 14 septembre 1914, 13 h. 45.*

La question du blé commence à préoccuper la France, l'Angleterre et la Belgique : notre récolte sera déficitaire, une partie ayant été détruite par la guerre; la récolte anglaise ne produit que 1/6 de ses besoins et en Belgique on doit prévoir une importation plus considérable que d'ordinaire.

Cette situation est exploitée par les spéculateurs des États-Unis qui préparent une hausse du prix du blé allant du simple au double d'ici six semaines; l'on est obligé, en effet, de s'adresser à l'Amérique, l'exportation des céréales ayant été interdite en Russie.

Dans ces conditions, la Russie peut rendre à la France directement, et indirectement à l'Angleterre et à la Belgique, un grand service, en nous permettant de lui acheter une partie du surplus de sa récolte en arrêtant ainsi la hausse du prix du blé pour les autres acheteurs.

La récolte des céréales en Russie motive des prévisions favorables qui permettent de compter qu'il existera bientôt un stock de blé très supérieur à la consommation du pays. Si le gouvernement russe veut bien lever à notre profit l'interdiction de l'exportation des céréales, nous ne serons plus tributaires des États-Unis : notre demande s'étend aux céréales d'espèces diverses, blé, avoine, etc.

Je vous prie de saisir de la question le gouvernement impérial en lui en faisant apprécier l'importance et l'urgence.

(Fonds Blocus.)

240

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 606. *Petrograd, 14 septembre 1914, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 5.)

Le gouvernement impérial se préoccupe des conséquences que la cessation des importations allemandes entraînera pour la Russie au lendemain de la guerre.

Ces importations ont atteint l'an dernier un milliard sept cent cinquante millions de francs.

Ce mouvement de germanophobie qui se manifeste depuis quelques semaines dans tout l'empire et qui va probablement croître encore autorise à présumer que l'industrie allemande a perdu pour longtemps le marché russe.

Si nous voulons profiter de cette crise, nous ne saurions trop nous hâter.

J'estime que sans plus tarder le gouvernement de la République devra faire procéder à une enquête technique dans les principaux centres de consommation.

La direction supérieure de l'enquête devrait être, selon moi, confiée à une personne occupant dans le monde des affaires une haute situation de compétence et d'autorité.

L'attaché commercial à mon ambassade, dont Votre Excellence connaît les qualités, serait un collaborateur excellent.

J'invite mes consuls à réunir dès maintenant les matériaux de l'enquête.

Confidentiel.

Je me permets de suggérer à Votre Excellence de composer la mission d'enquête à peu près comme suit : 1° un membre connu de notre Parlement; 2° un financier (par exemple M. Peytel); 3° un représentant de notre industrie métallurgique; 4° un ou deux délégués de la chambre de commerce de Paris; 5° l'attaché commercial de l'ambassade [1].

241

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Madrid, Londres, Petrograd et Rome.

T. n°s 30; 92; 54; 36. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 14 h. 45.*

Les Japonais avancent lentement mais sûrement par voie de terre sur Kiao-tcheou : ils sont retardés par les pluies et décidés à éviter de sacrifier inutilement des hommes; la construction d'une voie ferrée de campagne leur permet d'approcher leur artillerie.

[1] Cf. document n° 655.

242

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Pétersbourg et Londres.

T. n°s 58; 96. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 22 h. 15.*
Chiffré.

À la suite de la communication faite par les ministres de Russie, de France et d'Angleterre à M. Pachitch, celui-ci a remarqué avec satisfaction que les trois Puissances attendraient la conclusion de la paix pour préciser les concessions territoriales qui devraient être faites.

243

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Pétersbourg et à Londres,
Ministres de France à Nisch et Cettigné.

T. n°s 61; 99; 23; 9. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 22 h. 35.*
Chiffré.

D'après renseignements fournis par un chef insurgé à notre ministre à Durazzo, certains chefs de bande à la solde de l'Autriche chercheraient à organiser un soulèvement à Ipek et Diakova. Les insurgés favorables au Monténégro et à la Serbie se proposeraient d'occuper Saint-Jean-de-Medua pour arrêter la contrebande de guerre faite par les agents autrichiens : un voilier partant de l'embouchure de la Boyana serait équipé par les insurgés à cet effet.

244

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 98. *Bordeaux, 14 septembre 1914, 22 h. 40.*

L'amiral allemand Souchon, qui commandait le *Goeben,* a été nommé commandant en chef de la flotte ottomane : des techniciens allemands remettent en état les navires turcs qui seront prêts dans quinze jours. L'ambassadeur d'Angleterre a notifié à la Porte le retrait de la mission navale anglaise.

245

M. de Payan, Vice-Consul de France à Pará,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Pará, 14 septembre 1914.*

La nouvelle que le gouvernement de la République avait transféré son siège à Bordeaux, en prévision d'une attaque possible de Paris par les armées allemandes, a causé au Pará, parmi les Brésiliens amis de la France, une émotion et une anxiété profondes. Les débuts brillants de nos troupes en Lorraine avaient soulevé un réel enthousiasme, et pour la majorité des personnes qui aiment et admirent la Nation française, la victoire leur semblait être dès lors assurée. Quand, plus tard, nos soldats durent abandonner les positions qu'ils avaient conquises avec tant de vigueur et d'entrain et qu'on sut qu'ils se repliaient devant l'ennemi, avec des alternatives de défense tantôt énergique tantôt relâchée, semblait-il, ce fut de la stupeur ! Les caractères les plus confiants, en notre organisation militaire, ceux qui s'étaient toujours montrés parfaitement convaincus de notre force et de notre valeur guerrière, étaient accablés, découragés par l'attitude incompréhensible pour eux de l'armée française dont tout, disaient-ils, semblait révéler un appauvrissement regrettable, une inertie dangereuse, avant-garde des pires catastrophes.

Malgré l'appui des Anglais il était devenu de notoriété que nos troupiers refusaient le combat, que leurs chefs se montraient incapables, que notre armement trop vieux et trop démodé ne pouvait pas rivaliser avec celui des Allemands – et des gens ont eu le front de me venir demander si la France pouvait réellement compter sur la fidélité de ses généraux ! La belle et patriotique proclamation de Son Excellence M. le président Poincaré, que toute la presse locale reproduisit, si elle enflamme d'espoir et de courage quelques-uns de nos partisans, ne fut considérée par le reste que comme une page éloquente et de fière allure, mais ce fut tout. Je le dis franchement et dans l'unique but de démontrer jusqu'à quel point la supériorité militaire de l'Allemagne a été prônée au Brésil, on n'avait plus confiance en nous ! Ce fut une période réellement douloureuse pour tous nos compatriotes dont rien n'avait ébranlé la foi et pour moi-même que celle que nous vécûmes entre le recul de nos troupes en Belgique, l'invasion du Nord et la marche des Tudesques vers Paris.

Les télégrammes annonçant le hardi coup de force du généralissime Joffre, opéré à proximité de l'enceinte fortifiée de Paris et la formidable offensive qui s'ensuivit de la part de nos vaillants soldats, amena l'éclatant réveil de l'opinion. Il semblait véritablement qu'une aube nouvelle se levait alors, ruisselante de lumière ! Les gens paraissaient sortir d'un cauchemar ! ils respiraient mieux. Les fronts se dégageaient, les yeux riaient plus clairs et plus mobiles. On eût dit que plusieurs milliers d'êtres humains avaient échappé à la plus terrible des morts. J'ai vu des personnes pleurer de joie !

Pourrait-on critiquer semblable état d'âme chez des étrangers qui, depuis 20 ans, entendent vanter l'Allemagne dans des termes tels que notre prestige ne pouvait infailliblement qu'en pâtir. Notre commerce, notre industrie, nos méthodes, tout cela était bien près de passer au second plan dominé par le pangermanisme « kolossalement » répandu au Brésil sous toutes les formes et toutes les couleurs. Il est pénible de penser à la propagande qui a été faite ces dernières années en faveur de l'empire germanique et non moins triste de constater le nombre des fervents adeptes qui ont souscrit à ses doctrines.

La publicité infâme – c'est le mot – des désordres français apocryphes faite par la colonie allemande de cette ville, toute réjouie au fond de ne pas trouver de moyens de transport pour aller remplir ses devoirs militaires n'a pas été étrangère à l'affolement qui s'était emparé des gens du pays.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler au département, dans ma dépêche du 19 août écoulé, les procédés employés par les membres de la colonie allemande au Pará – à qui les autres groupements germaniques au Brésil n'ont rien à envier, d'ailleurs – pour tromper l'opinion des habitants de cette ville sur les résultats des opérations de la guerre. La bestialité et le cynisme de ces gens sont tels que rien ne saurait modérer leur verve imbécile; malgré les notices sobrement précises de nos succès et les bulletins qui relatent nos avantages dans la poursuite de la campagne, les Tudesques continuent à recevoir, tant de leur ministre à Rio comme d'agences louches, une quantité de nouvelles qui annoncent un tas de victoires plus extraordinaires les unes que les autres. On peut évidemment s'en moquer ! Mais ce qui est véritablement révoltant, par contre, c'est de savoir que les Allemands traitent de « mensongers » les télégrammes officiels de notre ministre des Affaires étrangères !

Il y a au Pará un officier de la marine de guerre brésilienne – M. Frédéric Villar – à qui le nom paraît accorder malheureusement l'origine française qu'il revendiquait publiquement et hypocritement lorsqu'il n'était pas encore question de la guerre. Dès que les hostilités furent engagées ce personnage, sur les sentiments duquel je me suis mépris moi-même, n'eût rien de plus généreux à faire que de se poser en fervent champion de l'empire d'Allemagne, admirant l'armée du Kaiser, vantant les méthodes qu'elle emploie, célébrant les qualités de stratège de Guillaume II, dont l'habileté consommée de grand capitaine devait infailliblement amener l'écrasement le plus rapide et le plus complet de nos vaillantes troupes. Les premières élucubrations de ce tacticien d'eau douce, encore qu'elles dénotassent chez lui une ignorance déplorable des plus petites notions d'art militaire, furent accueillies en général avec une certaine indifférence, d'autant plus que ce soldat avait eu le courage d'essayer de dissimuler son identité sous le pseudonyme de Bolt. Mais il ne put garder longtemps le masque : on le lui arracha facilement ! Ses démonstrations et le développement de certaines théories à lui firent sourire. Puis comme on pensait en somme qu'il s'agissait d'une profession de foi, de la confession d'opinions jusque-là inavouées – je dirai, moi, non sans lâcheté – on le laissa faire avec le désir de le voir se fourvoyer jusqu'au bout. Mais l'orage éclata

quand M. Villar, à bout de prose et d'arguments, nous injuria et, sous l'empire d'une haine féroce, nous souhaita les plus effroyables désastres. Ce fut alors le jeu de la tête de Turc : tout le monde se mit à taper dessus avec un ensemble des plus satisfaisants. La presse, la société firent chorus. Notre compatriote, l'abbé Dubois, notamment répondit publiquement vertement et énergiquement au germanophile qui, accablé, éreinté, ridiculisé, comme il est peu possible de l'être en ce monde, battit en retraite avec le même empressement que ses bons amis.

Il est à remarquer que le commandant supérieur de la flotille de l'Amazone, ayant sur ces entrefaites pris possession de son poste, intima à M. Villar, l'ordre de se taire, sous peine de mesures disciplinaires des plus graves.

Le mouvement maritime du port de Pará est calme. La compagnie de navigation anglaise « Booth Line » a réduit les arrivées du continent et les départs pour l'Europe à deux voyages mensuels.

Le vapeur de commerce allemand le *Rio Grande* dont j'avais signalé au Département, dans mon dernier rapport, le départ pour Manaus est revenu au Pará, à la fin du mois d'août. Il a, bien entendu, tenté de se livrer à nouveau à la contrebande afin de pouvoir aller ravitailler en haute mer les 2 ou 3 croiseurs de sa nationalité qui naviguent, dit-on, sur les côtes du Brésil. Ses tentatives ont échoué, grâce aux protestations présentées aux autorités locales par les consuls des Puissances alliées. Ce navire marchand est détenu dans le port du Pará et surveillé nuit et jour par les canonnières brésiliennes du service de l'Amazone. Conformément aux ordres de l'autorité militaire maritime, ce navire a dû amener ses antennes de TSF.

Le croiseur cuirassé *Bristol* de la marine de guerre britannique est venu dans les premiers jours du mois courant s'ancrer pendant 24 heures dans ce port afin de s'y ravitailler en vivres et combustibles. J'ai, en temps opportun, informé le Département de ce fait.

246

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 609. *Petrograd, 15 septembre 1914, 7 h. 45.*
Secret.
(*Déchiffré :* à Bordeaux le 15, 13 h.)

Pour le ministre seul.

Suite à mon télégramme 607.

Dans l'entretien que j'aurai demain avec M. Sazonov au sujet de l'offensive russe je me conformerai autant que possible aux instructions de Votre Excellence.

Il me faudra néanmoins tenir compte d'une opinion qui s'accrédite dans le public russe et qui fait remonter à l'État-Major français la principale responsabilité de la défaite subie par l'armée russe à Soldau le 29 août. Ce serait, dit-on, pour céder aux instances déséspérées du généralissime français que le grand-duc Nicolas aurait (1 gr. faux) l'offensive vers Osterode sans laisser aux troupes engagées le temps d'achever leur concentration.

Le ministre de la Guerre me l'a dit ouvertement ce matin : « Pour venir en aide à l'armée française nous avons ravagé cent mille hommes. »

J'ai répondu aussitôt : « Pour venir en aide à l'armée russe nous aurions fait le même sacrifice. Pourtant ce n'est pas notre faute si la défaillance d'un commandant de corps d'armée a brusquement découvert le flanc gauche de l'armée russe. »

(Il est malheureusement exact que nos alliés ont perdu cent mille hommes à Soldau).

247

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 22; 30; 42. *Bordeaux, 15 septembre 1914, 10 h. du matin.*
Chiffré.

Je reçois de M. Bompard le télégramme suivant :

Thérapia, le 10 septembre.

Le Grand Vizir a notifié hier soir aux missions diplomatiques l'abrogation des Capitulations en Turquie à partir du 1er octobre prochain. Dès que la nouvelle a été connue, la ville s'est pavoisée, des bandes ont parcouru les rues en manifestant la plus grande allégresse.

Ce matin, à la suite d'une entente provoquée par l'ambassadeur d'Autriche et réalisée par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Italie, les ambassadeurs des six grandes puissances européennes ont répondu au Grand Vizir par une lettre identique déclarant que la décision du gouvernement ottoman ne saurait avoir force exécutoire en Turquie sans entente de celui-ci avec leurs propres gouvernements.

248

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 109. *Bordeaux, 15 septembre 1914, 21 h. 50.*
Chiffré.

Le parlement suédois a accepté sans modification le programme de défense du gouvernement quelques jours avant la fin de la session. Les élections générales commencent à l'avantage des socialistes et marquent la volonté de l'opinion de maintenir jusqu'au bout la neutralité de la Suède.

249

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n°s 110; 25. *Bordeaux, 15 septembre 1914, 22 h. 20.*
Chiffré.

L'ambassadeur d'Allemagne à Washington a communiqué à la presse américaine une note qui attribue à la Triple Entente la responsabilité de l'abrogation des Capitulations par la Turquie : cette puissance à laquelle on aurait offert de renoncer aux Capitulations pour prix de sa neutralité, aurait décliné la proposition, mais jugé l'occasion favorable.

Le gouvernement des États-Unis n'a pas été impressionné par la note tendancieuse de l'ambassade allemande et reste convaincu que les Turcs n'ont agi que sous l'influence de l'Allemagne; sur le fond même de la question, il incline à faire toutes réserves sur ses droits et sur le respect des traités, en déclarant que la question sera examinée en temps opportun.

L'ambassadeur de Turquie ayant, dans une interview, fait le procès de toutes les puissances chrétiennes y compris les États-Unis, a été invité par M. Bryan, sur la demande du président Wilson, à se montrer plus circonspect.

250

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. nos 67; 26; 24. *Bordeaux, 15 septembre 1914, 24 h.*
Chiffré.

Le ministre de Belgique à Bucarest informe que la Roumanie aurait refusé l'offre de la Bukovine et de la Transylvanie faite par la Russie, et que le roi Carol, qui voudrait intervenir en faveur de l'Allemagne et de l'Autriche, ne prenne prétexte de l'occupation par les troupes russes de ces deux provinces pour agir sur l'opinion roumaine.

251

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 112. *Bordeaux, 15 septembre 1914, 24 h.*
Chiffré.

L'attaché militaire à Constantinople donne, à la date du 10 septembre, les renseignements suivants : l'effectif des corps d'armée est porté à 40.000 hommes et des bataillons de réserve affectés principalement à la défense du littoral sont formés; les troupes effectuent des manœuvres d'embarquement et de débarquement sous les ordres de 350 officiers et mille soldats allemands. Des munitions, des armes, des céréales arrivent via la Roumanie. On renforce les Dardanelles et le Bosphore dont les batteries sont commandées et servies en majorité par des Allemands. La majorité des forces turques se trouve sur le littoral de la mer de Marmara.

252

Département à destinataires non désignés.

T. s. n°. *11 ou 15 septembre 1914.*

Presse Roma 165-124-14-20 - Noticias Lisbonne - Pape reçus détails rapports demandés par lui-même aux cardinal Bourne archevêque de Londres, cardinal Bettinger archevêque Munich, cardinal Nagl archevêque

Vienne, cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, cardinal Mercier archevêque de Malines, cardinal Amette, archevêque de Paris. Délégué apostolique Constantinople et Nelidov, ministre Russie près Vatican sur impressions et opinions prédominantes dans centres officiels leurs respectives nations au sujet résultats éventuelle médiation Pape pour concerter paix tous rapports expriment opinion toute médiation serait prématurée surtout Bourne et Bettinger très réservés laissent comprendre leurs respectifs gouvernements traiteraient paix uniquement sous conditions qu'eux-mêmes reconnaissent inadmissibles par adversaires seulement Nagl conseille Pape persister ses essais cardinal Amette remarque enthousiaste élan héroïque catholiques français vu ces rapports Pape se bornera hâter publication encyclique exhortant chaleureusement paix = Tedeschi.

253

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 38. *Bordeaux, 15 septembre 1914.*

De la part du lieutenant Duclos, qui s'est entretenu de l'affaire avec le ministère de la Guerre :

« Dans le cas où l'Espagne ne pourrait pas fournir les munitions, le gouvernement français prendrait néanmoins les 17.000 fusils sans munitions, mais autant que possible, avec 14.000 baïonnettes [1]. »

254

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 480. *Washington, 15 septembre 1914.*

Les efforts allemands pour se ramener l'opinion américaine continuent, avec une passion et un acharnement qui montrent le prix attaché par nos ennemis à cette force morale [2]. Par bonheur et depuis des années, et sauf quelques erreurs regrettables, nous n'avons rien négligé pour qu'elle nous soit acquise, si bien que malgré l'importance comme nombre de la race germanique établie aux États-Unis et qui y jouit du droit de vote, les

[1] Cf. télégrammes n°s 269-270, Madrid, 23 septembre 1914, de Geoffray au Département, documents n°s 304; 306.

[2] Cf. documents n°s 142; 167.

dispositions nous demeurent favorables, de toute la distance qui sépare un La Fayette d'un Steuben.

Mais les efforts persistent et rien n'est omis. Un rédacteur de l'un des grands journaux me signale ce matin que les maisons allemandes retirent leurs annonces aux feuilles fort nombreuses dont les articles déplaisent à l'ambassade d'Allemagne. Le Dr Dernburg, ancien ministre des Colonies, présentement aux États-Unis où ses coreligionnaires israélites, d'origine allemande, facilitent de leur mieux son action, vient de publier un long plaidoyer en faveur de son pays. Cet exposé est autrement habile que ceux du comte Bernstorff et a retenu l'attention. Mais si l'auteur en a obtenu l'insertion dans pas mal de journaux, ceux mêmes qui l'impriment en font la critique, tels le *Times* dont j'annexe ici l'article accompagnant ladite publication.

Si soigneux que soit M. Dernburg de masquer la vérité, avec ce don qu'ont les Allemands de fausser l'histoire sous des apparences de rigueur scientifique, le paradoxe est trop fort, les cris et les violations de traités trop énormes, trop criants. L'ancien ministre plaide; il allègue des circonstances atténuantes; le tort fait à la Belgique n'est pas « un vraiment grand tort ». Ce ne sont pas encore ces excuses et atténuations qui changeront l'opinion de ceux qui pensent; et quant aux autres, ils ne lisent pas plus qu'ils ne pensent, limitant leur effort aux télégrammes de nouvelles et à ces lettres de leurs compatriotes des deux sexes dont j'ai déjà signalé l'effet qui contribuent davantage à révolter le public américain contre les cruautés allemandes que les documents officiels les plus authentiques. Celles à notre profit ont été nombreuses. Le même rédacteur auquel je faisais allusion plus haut m'écrit dans sa même lettre :

« À mon avis il ne faut pas trop s'occuper des journaux, car il n'y a pas au monde un pays où le peuple est moins guidé par les journaux qu'aux États-Unis. L'Américain lit les dépêches, et une fois au courant des faits il forme son opinion sans trop s'occuper de ce qu'en dit son journal. Comme toutes les nouvelles nous arrivent de Londres et de Paris par la Presse Associée et les grands journaux anglais et français, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Nous pouvons compter que les méfaits des Allemands ne resteront pas cachés, et un bon compte rendu du sac de Louvain fait plus d'effet sur la conscience du peuple américain que mille articles à l'éloge du Kaiser. »

Ce qui nous est arrivé de plus désavantageux depuis peu, est le silence auquel persiste à se confiner maintenant l'ambassadeur d'Allemagne. Raillé un peu partout, caricaturé, semoncé même, dit-on, par le secrétaire d'État, il s'est aperçu que la manière dont il se flattait de servir son pays faisait autant de bien au nôtre que de mal au sien. Ceux qui lui ont donné le conseil de se taire nous ont rendu un bien mauvais service. « N'entendons-nous pas trop souvent la parole de l'ambassadeur allemand ? lisait-on, au commencement de ce mois, dans le *New York Herald*. Il est en bonne voie de devenir *persona non grata* pour le peuple américain sinon pour l'administration elle-même. Il ne nous vient nulles tirades pareilles des ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie, qui paraissent disposés

à s'en remettre, pour l'appréciation de la justice de leur cause, au calme jugement d'un peuple intelligent qui n'aura nulle peine à former ses conclusions. Il semble que la ligne de feu serait le meilleur lieu où le comte Bernstorff pourrait employer l'excès de ses énergies. »

Par bonheur le représentant de l'Allemagne s'est exprimé, antérieurement à cette regrettable conversion, en termes si rutilants que le souvenir n'en est pas perdu et les nombreuses feuilles qui nous veulent du bien les remettent, par surcroît, de temps en temps en lumière. Sous le titre de « Une guerre imaginaire », le *World* publie, le 12 de ce mois, une lettre où on lit : « Il y a quelque chose d'incompréhensible dans les nouvelles qui nous arrivent de la guerre. La retraite de l'armée allemande, mentionnée par notre journal et par les autres, doit être imaginaire. Le 30 août dernier, le comte Johann von Bernstorff, ambassadeur du Kaiser, a fait la très importante déclaration ci-après :

« "La guerre s'est terminée à notre avantage. La coalition a été battue en Europe occidentale. Nulle défaite allemande ne saurait plus se produire maintenant sur terre. L'objet de l'état-major allemand a été atteint. Les Alliés ont été si complètement et brusquement vaincus que l'Allemagne peut retirer, comme elle a commencé de faire, quantité de troupes pour repousser l'invasion russe."

« Ainsi se termina la guerre il y a quinze jours. Comment peut-on parler de sa suite quand l'ambassadeur allemand en a officiellement annoncé la fin il y a deux semaines ? Il n'est pas possible que les Alliés continuent de se battre après les victoires définitives remportées par MM. Bernstorff et Ridder. »

Il serait bon, et je suppose que c'est le cas, que l'opinion publique française fût tenue informée des dispositions sympathiques que nous a manifestées jusqu'ici, dans son ensemble, l'opinion américaine [1].

255

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 119. *Bordeaux, 16 septembre 1914, 21 h. 30.*
En clair.

À la demande de la Commission des assurances maritimes contre risques de guerre, je vous serais obligé de rappeler au gouvernement britannique la demande qui lui a été adressée il y a plusieurs semaines, à savoir si par mesure de réciprocité le gouvernement anglais consentirait à assurer les cargaisons françaises arrivant en Angleterre sous pavillon britannique de

[1] Notes marginales manuscrites : « à communiquer à M. Ponsot. » et en marge du premier paragraphe : « montré aux correspondants de plusieurs journaux. »

même que nous assurons les cargaisons anglaises arrivant en France sous pavillon français.

D'autre part les journaux français annoncent que sur la demande du gouvernement belge le gouvernement anglais aurait décidé d'accepter les assurances de guerre pour les cargaisons des navires belges aux mêmes conditions que les navires anglais. Cette information est-elle exacte car dans ce cas il y aurait intérêt à ce que nous annoncions que nous donnons déjà sous ce rapport aux Belges les mêmes facilités que les Anglais.

256

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 124. *Bordeaux, 16 septembre 1914, 23 h. 05.*
Chiffré.

Le ministre de la Marine signale la hausse du prix du blé en Allemagne qui démontre l'efficacité de la décision prise par l'Angleterre et la France de considérer les denrées alimentaires importées par mer aux Pays-Bas comme suspectes de destination hostile et saisissables comme contrebande de guerre. La Hollande ne pouvant plus rien lui fournir, l'Allemagne s'approvisionne par le Danemark de bétail et de blé : des vapeurs danois chargés de blé arrivent d'Amérique. Dans ces conditions il paraît nécessaire de traiter les denrées alimentaires flottant à destination du Danemark comme suspectes et les saisir comme celles à destination des ports hollandais. Je vous prie de saisir d'urgence de cette question le gouvernement anglais.

L'Allemagne paraît vouloir amener sa flotte commerciale des États-Unis à tout prix dans ses ports : les navires chargés de grains ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir ; rien qu'à New York, douze énormes *steamers* embarquent du grain. Cette flotte espère échapper à la croisière anglo-française grâce à la brume de la mer du Nord, ou à une sortie feinte de l'escadre allemande, les tentatives paraissant devoir se produire par le nord de l'Écosse.

257

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 130. *Bordeaux, 16 septembre 1914.*

Le ministre de la Marine signale l'importance extrême et l'urgence d'une entente avec l'Angleterre pour la notification aux Puissances d'une liste

additionnelle prévue à l'article 25 de la Déclaration de Londres, comprenant comme article de contrebande de guerre les « matières servant spécialement à la fabrication des explosifs ».

Cette désignation suffirait pour saisir le coton, car sans coton, pas de poudre, et l'on peut soutenir que, sous une forme quelconque, le coton qui forme les cargaisons venues d'Amérique est propre à la fabrication de la poudre de guerre, et qu'aucune poudre de guerre ne peut se fabriquer sans coton. Dût cette saisie n'être que temporaire, dût-elle être condamnée par le Conseil des prises à la restitution après la paix, le coup serait porté et la crise la plus grave précipitée en Allemagne.

En effet, une crise intense sévit sur le coton, de l'autre côté du Rhin : les stocks sont presque épuisés et les manufactures de Westphalie vont être obligées de fermer causant la plus grave difficulté à l'administration de la guerre comme à la population civile par l'impossibilité de confectionner des vêtements. Or cette crise serait atténuée si les arrivages de coton par les ports hollandais ne sont pas arrêtés. De là la nécessité de traiter le coton comme contrebande de guerre, ce qui n'est pas possible directement en raison de la Déclaration de Londres et du décret du 25 août 1914, mais peut être obtenu indirectement par le moyen suggéré ci-dessus.

Je vous prie d'insister auprès du gouvernement anglais pour qu'il prenne une décision dans ce sens d'extrême urgence.

258

M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Sgravenhague, 16 septembre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 23 h. 50.)

Pour M. Piccioni.

Conformément aux instructions qui m'ont été données avant mon départ j'ai pris des dispositions pour assurer à notre politique l'appui de divers organes de la presse. Nous trouvons dans un des principaux journaux de La Haye et dans un autre d'Amsterdam des dispositions favorables; j'ai également d'autres publications destinées à infirmer les effets de la propagande à laquelle se livrent les Allemands en Hollande par la voie de la presse, de placards, d'envois de journaux et de bulletins émanant du *Handelstag*.

Mais pour conformer mes engagements à mes ressources j'ai besoin de savoir si je puis compter sur partie ou totalité de la somme qui m'avait été indiquée par M. de Margerie comme mise à ma disposition au moment de mon départ. Je pense que pour le moment avec ce que j'ai encore un envoi de 20.000 F serait suffisant.

Je vous serai reconnaissant de me fixer car il n'a pas été répondu à mon télégramme 94 arrivé à Paris au moment du transfert du gouvernement à Bordeaux.

(Guerre 14-18.)

259

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 326. *Washington, s. d. septembre.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 16, 23 h. 20.)

M. Hermann Rieder qui suit les inspirations de l'ambassadeur d'Allemagne et dont le journal est sans aucun doute largement subventionné par lui, publie ce matin un nouvel article pareil à celui mentionné dans mon télégramme 292 [1] : Il faut s'en tenir là, « les victoires ont été également partagées », il faut qu'une « conférence de la paix fasse disparaître à jamais les motifs qui ont pu causer cette guerre ». C'est seulement si « l'Allemagne refusait une paix honorable et durable » que son chef et son gouvernement mériteraient d'être honnis.

C'est une fois de plus et à notre avantage un symptôme à noter.

En revanche divers télégrammes de provenance européenne et partiellement londonienne énumèrent dans la presse les « dures conditions » que les Alliés imposeront le moment venu.

Ces bavardages difficiles assurément à prévenir sont fâcheux ; il est évident qu'ils ne peuvent que faire le jeu du parti militariste allemand qui en tirera avantage pour montrer la nécessité de la résistance la plus acharnée. Plus les conditions doivent être dures mieux il vaudrait présentement qu'il n'en fût rien dit [2].

260

M. Legrand [3],
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

L. *Paris, 16 septembre 1914.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous savez certainement – et en tout cas par mon récent télégramme – que la confiance de M. Delcassé m'a laissé à la tête des services immobilisés

[1] Cf. document nº 180.

[2] Pour ce qui concerne la date, il a été mentionné, après déchiffrement : « 16 ? ».

[3] Albert Legrand a été chargé de la direction des services immobilisés à Paris du 1er septembre au 8 décembre 1914.

à Paris après le départ de gouvernement pour Bordeaux. J'en ai été fort honoré, n'étant pas par goût de ceux qui tournent le dos au danger, et d'autant plus touché que le Ministre en me désignant a dit à Piccioni que « cela ferait plaisir à Barrère » On a tant de fois négligé, depuis ces dernières années, les occasions de « faire plaisir à Barrère » que vous serez sensible, comme je l'ai été, à cette attention amicale de M. Delcassé : au surplus, voici les événements qui dépassant les courtes prévisions humaines, donnent à votre politique la plus éclatante revanche et vous vengent de tant de petites vilenies venues d'en haut ou d'en bas. Ce m'est une profonde joie de voir bien enfin la justice et elle se double de la satisfaction que nous donne aujourd'hui la victoire. Que va faire maintenant l'Italie ? Si j'en crois les manifestations de presse et de rue, le gouvernement aura de la peine à retenir les impatiences d'action qui se font jour un peu partout. Évidemment l'avantage principal de l'entrée en scène de l'Italie serait de fermer à l'Allemagne et d'ouvrir pour nous une porte de ravitaillement : car pour ce qui est des profits militaires, je crois que la neutralité nous les a procurés presque aussi complétement. Pourtant l'effet moral serait énorme, à la condition bien entendu que l'intervention ne se produise pas trop tard. On m'assure ici que le principal obstacle serait toujours Dom Giuliano, lié sans doute par des engagements personnels dont le compère Bollati aura porté l'expression à Berlin. Souhaitons que le sentiment populaire ait raison de ces résistances, doit-on pour cela, comme le suggèrent certains, changer les hommes pour modifier les choses. Je n'ai, d'ailleurs, aucune indication sur la politique extérieure autre que ce qui m'en revient ici par la presse et ceux qui la font. Bordeaux centralise tout et, nous traite en cela comme une ambassade française en France, mais une ambassade mal renseignée. Il est resté à Paris des correspondants de journaux italiens dont quelques-uns nous sont sincèrement acquis et voudraient trouver les moyens pratiques de pousser leur pays hors de la neutralité. Des concours nous sont ainsi offerts qui pourraient avoir leur prix, mais il faut consulter Bordeaux qui ne répond pas et tout traîne et traînera jusqu'au jour où tout sera inutile. C'est là un des inconvénients d'avoir un gouvernement extra-muros : il y en a beaucoup d'autres. Paris continue de donner le spectacle admirable du calme et de la fermeté : la vie y est beaucoup moins joyeuse qu'en Gironde et on n'y fait pas aussi bonne chère pour la raison que dès 9 heures du soir, il n'y a plus ni restaurants, ni lumière, ni voitures, ni plaisirs d'aucune sorte. Mais on sait que des choses décisives se passent à quelques lieues de nous et c'est là un sentiment qui ne pousse pas à la gaudriole. Le gros effort militaire que nous faisons encore depuis hier sur la Marne et sur l'Aisne devra, s'il réussit, balayer les Allemands de chez nous : tant que ce ne sera pas fait, nous aurons toujours au cœur cette angoisse qui ne nous a pas quittés depuis le début de l'invasion. Au revoir, Monsieur l'Ambassadeur, veuillez offrir mes hommages à Madame Barrère et me croire toujours,

Votre bien affectionné.

(Papiers Barrère.)

261

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 226 [1].
Chiffré.

Copenhague, 17 septembre 1914, 3 h. 15.

(*Reçu :* le 18, 2 h.)

Des bruits de retraite ayant couru en Allemagne et quelques voix s'étant fait entendre en faveur de l'accélération de la paix, un communiqué officiel déclare que : « l'Allemagne ne déposera pas les armes tant qu'elle ne se sera pas assuré les garanties nécessaires pour son avenir. » Cette formule nébuleuse donne lieu à bien des hypothèses.

Le ton de la presse allemande, bien qu'elle continue à se targuer de succès tant à l'ouest qu'à l'est, me paraît d'ailleurs être moins arrogant depuis quelques jours. En ce qui concerne particulièrement le Danemark les Allemands se font de plus en plus prévenants; ... on renvoie dans leurs foyers nombre de Sleswigois dès qu'ils ont le moindre accident de santé vrai ou supposé, et un journal allemand a pu dire sans être arrêté par la censure que la neutralité bienveillante du Danemark serait à la paix reconnue par l'Allemagne sous la forme d'*avantages qui étonneraient.*

On est loin du début de la guerre quand à Liège on mettait en avant les Sleswigois aux endroits les plus exposés.

262

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 129
Chiffré.

Bordeaux, 17 septembre 1914, 12 h.

Je réponds à votre télégramme 588.

Le gouvernement de la République est reconnaissant au gouvernement britannique de l'appui financier que celui-ci se montre disposé à lui donner en facilitant le placement à Londres d'une certaine quantité de bons du Trésor français. M. le ministre des Finances estime que la négociation peut être poursuivie dans le sens indiqué par votre télégramme et il se féliciterait que le chiffre de 4 à 5 millions de livres sterling indiqué par sir John Bredbury pût être atteint. En ce qui concerne l'échéance et le taux desdits bons, il serait à souhaiter que ces bons fussent à un an et que leur

[1] Note marginale manuscrite : « Communiqué à la Guerre le 18/9. »

taux d'intérêt fût 5 % décompté sur le prix d'émission, ce qui pour le preneur ferait un intérêt annuel un peu supérieur à 5 %.

Veuillez me tenir au courant des nouvelles ouvertures que vous ferez dans ce sens et de l'accueil qu'elles recevront.

263

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Bucarest, 17 septembre 1914, 2 h. soir*

(*Reçu :* le 19, 16 h. 40.)

Le gouvernement roumain demandera très prochainement si l'Angleterre et la France sont décidées à garantir les promesses de la Russie en ce qui concerne l'attribution éventuelle de territoires autrichiens habités par une majorité de Roumains.

Conformément aux instructions de Votre Excellence je puis déclarer que la France ayant pris connaissance des propositions russes y adhère. Mon collègue anglais n'est astreint qu'à dire : « Le gouvernement britannique n'a point d'objections à la réalisation de cette proposition. »

Je crains que cette divergence ne laisse subsister la défiance que l'on conserve ici à l'égard de la Russie. J'ai grand peine à détruire la fâcheuse impression qu'a laissé dans les esprits le procédé de 1878 et je sens que la parole russe demande à être garantie par la nôtre et par celle de l'Angleterre.

On redoute qu'une fois la guerre terminée la Russie ne cherche à favoriser la Bulgarie au détriment de la Roumanie, soit en diminuant la part de cette dernière en Transylvanie soit même en lui reprenant une partie de la Dobroudja. Ces craintes sont je n'en doute pas chimériques mais il importe à mon avis qu'une déclaration très nette et conçue en termes à peu près identiques y mette fin.

Nous devons de la reconnaissance à la Roumanie d'être restée neutre : si elle entre en lutte à nos côtés nous devons la prémunir contre toute réduction et nous attacher à jamais un peuple latin qui dans l'Orient restera notre allié.

264

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 633. *Londres, 17 septembre 1914.*
Très confidentiel.

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Réponse à vos télégrammes n° 98 et 112 [1].

Je me suis entretenu avec sir Edward Grey de l'attitude de la Turquie. Dans un télégramme du 15 septembre, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople montre de vives appréhensions au sujet d'une possibilité d'action navale de l'escadre ottomane dans la mer Noire. Sans aller jusqu'à vouloir donner à la Porte des assurances relativement à l'abrogation des Capitulations, sir Louis Mallet propose d'offrir dès à présent l'abandon du régime fiscal actuel c'est-à-dire la concession aux Turcs de la liberté de leur tarif douanier. Il dit que c'est le seul moyen de fournir aux partisans de la paix dans le cabinet, c'est-à-dire au Grand Vizir et aux ministres des Finances et de la Marine, une arme pour résister à la poussée du ministre de la Guerre; M. Bompard partagerait cet avis.

Je ne crois ni opportun ni prudent d'entrer dans cette voie. À mon sens, nous nous sommes montrés trop préoccupés de maintenir les Turcs dans la neutralité, nous leur avons donné une trop haute idée de leur force et nous leur avons trop promis. Il eût mieux valu leur dire nettement que c'était dans leur intérêt et non dans le nôtre que nous désirions les voir rester neutres car, à la liquidation finale, ils risqueraient en cas d'imprudence de servir de rançon à toutes les puissances. Il est encore temps de leur tenir amicalement ce langage et en tout cas il importe de ne leur accorder aucune concession ni de leur parler de l'intégrité de leur territoire. D'après moi, il vaudrait mieux leur faire observer que leur attitude n'est pas celle de neutres, que le maintien des équipages allemands sur le *Goeben* et le *Breslau*, l'appel à Constantinople des renforts allemands, la remise à un amiral allemand du commandement de l'escadre et à des artilleurs allemands des batteries des détroits, enfin la dénonciation irrégulière des Capitulations, tout cela marque une intention de sortir de la neutralité et *que nous nous en souviendrons*. Cette simple déclaration coïncidant avec les nouvelles des succès des alliés en Champagne et en Galicie fera plus d'effet que toutes les promesses [2].

[1] Cf. document n° 251.
[2] Cf. document n° 268.

265

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 134. *Bordeaux, 17 septembre 1914, 22 h.*
Chiffré.

Un Danois revenu de Berlin a affirmé à M. Bapst qu'on y étudie un plan d'attaque contre l'Angleterre : un des plus grands paquebots transatlantiques à Hambourg aurait été recouvert d'une plate-forme pour l'atterrissage des aéroplanes et l'on construirait de nombreuses passerelles de débarquement pour la flotte.

266

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n° 10. *Paris, 17 septembre 1914, 23 h. 30.*
Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes 78 et 79.

Je comprends parfaitement que le souci de la réputation de l'armée japonaise ait fait envisager sans faveur par le gouvernement impérial le projet dont une agence et d'autres personnalités japonaises vous ont entretenu, et qui ne pourrait pas davantage nous sourire.

Je suis convaincu que le même souci le porterait à veiller d'autant plus soigneusement à la composition du corps dont il vous a fait une esquisse, qu'il se proposerait d'en désigner lui-même les officiers. J'imagine qu'il comprend ce corps comme formant une armée, où toutes les armes, avec le matériel et les munitions, seraient représentées dans une juste proportion. Il ne me paraît pas que cette armée puisse être inférieure à cent mille hommes [1].

[1] La création d'un corps expéditionnaire japonais afin de participer aux opérations militaires en Europe (télégramme, non reproduit, n° 11, Paris, 18 septembre 1914, à 11 h. du matin) suscite quelques difficultés au Japon. Le baron Kato, contrairement à la volonté de la France de recruter un corps de volontaires (T., non reproduit, n° 78, Tokyo, 15 septembre 1914, 4 h., reçu le 16 à 2 h. 30), envisage, dans un premier temps, « l'envoi d'un corps de volontaires pris parmi les réservistes de l'armée japonaise... encadrés par des officiers désignés par le ministère de la Guerre » (T. non reproduit n° 79, Tokyo, 15 septembre 1914, reçu le 16 à 2 h. 30). Regnault signale au ministre des Affaires étrangères, dans un télégramme, non reproduit, n° 85, Tokyo, 22 septembre 1914, 11 h., reçu le 23 à 7 h. 30, que le gouvernement japonais n'entend pas donner son accord à un tel engagement, trop prématuré pour susciter celui de l'opinion publique japonaise.

267

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nos 135; 81. *Bordeaux, 17 septembre 1914.*

Notre ambassadeur à Tokyo me télégraphie que le ministre des Affaires étrangères lui a dit, à titre personnel, qu'il envisagerait l'envoi d'un corps de volontaires pris parmi les réservistes de l'armée japonaise et bien encadrés par des officiers que désignerait le ministère de la Guerre [1].

Notre ambassadeur ayant prié le baron Kato d'étudier plus à fond la question, celui-ci a promis de le faire sans délai.

Notre ambassadeur ajoute que ses collègues russe et anglais ont reçu l'instruction formelle de leur gouvernement d'appuyer toute démarche pour l'envoi en France de contingent japonais.

J'adresse à M. Regnault le télégramme suivant : (télégramme à Tokyo n° 10) [1].

Il ne vous échappera pas que si la guerre continue dans les mêmes conditions favorables, le corps expéditionnaire japonais arrivera en Europe au moment où selon toute probabilité c'est en Allemagne que se dérouleront les opérations militaires.

268

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 634. *Londres, 17 septembre 1914, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Suite du n° précédent.

Quant à la Bulgarie, il devient de plus en plus probable qu'elle ne se rapprochera pas de la Turquie. Le ministre de Roumanie à Londres m'a dit avant-hier qu'après le traité de Bucarest, la Roumanie, la Serbie et la Grèce avaient signé un protocole secret pour s'engager à ne pas permettre d'atteinte à ce traité. Une action bulgare amènerait une intervention roumaine, on doit le savoir à Sofia. J'ai présenté ces observations personnelles à sir Edward Grey en lui disant que je désirais connaître son avis avant de les soumettre à Votre Excellence.

[1] Cf. document n° 266.

Hier il m'a dit qu'il partageait personnellement mon sentiment, mais il s'est réservé de me donner aujourd'hui seulement une réponse officielle [1].

D'autre part, mon collègue russe m'a lu un télégramme de M. Sazonov qui paraît peu disposé à faire des concessions aux Turcs. Je vous ferai reconnaître ce soir l'avis définitif de sir Edward Grey.

269

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 334. *Washington, 17 septembre 1914.*

(*Reçu :* le 18, 2 h. 50.)

Suite à mon télégramme n° 318.

Des instructions viennent d'être envoyées à l'ambassadeur américain à Constantinople lui prescrivant de déclarer que le gouvernement des États-Unis n'acquiesce pas à l'abrogation des Capitulations, qu'il ne saurait appartenir au gouvernement ottoman d'abolir par un acte unilatéral. Les États-Unis font réserve expresse de tous leurs droits et privilèges.

270

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Bucarest, 18 septembre 1914, 5 h.*
Chiffré.

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Les nouvelles parvenues ici de Sofia et de Constantinople font de nouveau hésiter les partisans les plus résolus d'une action contre l'Autriche. Ils redoutent une attaque de la Bulgarie et craignent de ne pas pouvoir faire front avec succès sur les deux frontières, la Russie ne donnant pas l'assurance (que) la Bulgarie restera spectatrice d'une guerre qui peut assurer à la Roumanie un agrandissement territorial. Le Roi joue de cette situation pour calmer l'[...] [2] de ceux qui voudraient marcher. Il est regrettable que la Russie ne puisse de quelque façon rassurer la Roumanie

[1] Dans le télégramme, Londres, 17 septembre 1914, 5 h. 30, reçu le 18, 2 h. 50, Paul Cambon, suite aux télégrammes n°s 633 et 634, annonce que « sir Edward Grey demande à réfléchir encore avant de prendre une décision sur la communication à faire au gouvernement ottoman, ce qui veut dire qu'il désire consulter le cabinet ».

[2] Mot passé.

contre toute attaque du côté bulgare. Si elle le pouvait faire, elle enlèverait au Roi et à ceux qui l'écoutent un argument dans leur (2 gr. faux) et leur prudente habileté.

271

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 135. *Londres, 18 septembre 1914, 5 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h.)

Pour le ministre de la Guerre.

Prière de communiquer le télégramme suivant de M. Hart O'Berg destiné au commandant Séguin. Viens recevoir dépêche de Flint New York à cause de ses relations comme agent acheteur du Mexique et autres pays de l'Amérique du Sud il peut nous procurer les Krag Jorgensen actuellement aux États-Unis entre deux à trois cent mille avec au moins cinquante millions de cartouches cette affaire doit être menée très discrètement car il doit acheter comme s'ils étaient destinés pour le Mexique ou autre pays si vous désirez encore avoir ces fusils veuillez me faire savoir pour que je puisse informer Flint et éventuellement j'irai à Bordeaux pour faciliter négociation le prix de fusil sera environ trente francs et cartouches environ cent francs par mille.

272

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 641. *Londres, 18 septembre 1914, 6 h. 18*

(*Reçu :* le 19, 3 h. 45.)

Suite à mon télégramme nº 637.

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a télégraphié le compte rendu d'un entretien de M. Bompard avec Halil bey président de la Commission chargée du projet d'abrogation des Capitulations, vous avez dû recevoir ce compte rendu [1]. Sir L. Mallet et M. de Giers partagent l'avis de notre ambassadeur sur l'inutilité de proposer à la Porte l'ajournement de la négociation relative aux Capitulations en nous montrant disposés à négocier des traités de commerce et à concéder l'élévation des

[1] Non retrouvé.

droits de douane à 15 %. D'après les trois ambassadeurs ce serait le seul moyen de donner une certaine autorité aux partisans de la paix.

D'autre part le comte Benckendorff a insisté aujourd'hui sur l'intérêt que M. Sazonov attache à la neutralité de la Turquie.

Après avoir posé toutes ces considérations sir Edward Grey a pensé qu'il y avait lieu de laisser les trois ambassadeurs adopter l'attitude qui leur semblerait la plus opportune et il a télégraphié dans ce sens à sir L. Mallet.

273

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. *Sofia, 18 septembre 1914, 7 h.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 19, 3 h. 30.)

Le gouvernement bulgare suit très attentivement l'évolution qui se produit à Bucarest. Jusqu'à présent il semble avoir réglé son attitude sur celle de la Roumanie et, si celle-ci mobilise, il est vraisemblable que la Bulgarie l'imitera, non pas en vue de la coopération éventuelle des deux armées, mais pour appuyer ses revendications territoriales pendant les négociations qui ne manqueront pas d'avoir lieu.

Si ces négociations n'aboutissaient pas, une entrée en campagne contre la Roumanie serait possible. Si au contraire un accord satisfaisant pour la Bulgarie intervenait, il ne me paraît pas évident qu'un revirement se produise dans la politique qu'elle suit actuellement. Dans ce cas le Roi [...] devra [...] au préalable modifier profondément son ministère.

L'autorité du Roi reste toujours prépondérante en pareille matière et ses intentions sont toujours enveloppées de mystère. Il vient d'appeler au ministère de la Guerre le général Fitchef, ce qui est peut-être une indication du rôle actif qui pourrait être réservé à l'armée [1].

274

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 407. *Berne, 18 septembre 1914, 12 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* 17 h.)

Les journaux suisses des derniers jours ont reproduit des informations de diverses sources mentionnant des bruits de pourparlers de paix.

[1] Cf. document n° 168.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* qualifie ces nouvelles de divagations et de bouffonneries, et les dénonce comme ayant pour but « de donner aux États neutres l'impression que l'Allemagne est fatiguée de la lutte qui lui a été scélératement imposée et qu'elle doit se plier aux conditions de paix de la Triple Entente ».

Le « Correspondenz Büro » de Vienne télégraphie le 18 : « la nouvelle répandue par la presse étrangère ennemie selon laquelle l'Autriche aura fait sonder le terrain pour entamer des négociations de paix est absolument tendancieuse et dénuée de fondement ».

D'autre part on dément à Berlin de source officielle que le maréchal von der Goltz ait lancé à Bruxelles une proclamation annonçant la prochaine évacuation de la capitale et qu'il ait offert en vain à la Belgique une paix séparée.

275

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nº 48. *Bordeaux, 18 septembre 1914, 21 h. 10.*
Chiffré.

Le ministre de la Guerre prie l'attaché militaire de faire connaître :

1º La date à laquelle pourra commencer la réception des *six mille revolvers en commande à l'usine Orbéa et Cie d'Eibar*;

2º Le taux des livraisons journalières de ces revolvers à partir de cette date.

Il lui demande d'envoyer au plus tôt à la 3e direction, 2e bureau, un revolver du type en commande [1].

276

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. nº 29. *Bordeaux, 18 septembre 1914.*
Confidentiel.

Le ministre de Russie à Bucarest a été chargé de proposer au gouvernement roumain d'occuper la Transylvanie et de se joindre aux troupes russes

[1] Le télégramme non reproduit, nº 230, Hendaye (Saint-Sébastien), 10 septembre 1914, 10 h. 20, reçu à 23 h. 20, pose le problème du transport de ces armes qui devraient être expédiées par lot de mille au fur et à mesure de leur fabrication.

pour l'occupation de la Bukovine [1]. Le gouvernement russe invite la Roumanie à se joindre à lui pour hâter la libération de ces provinces du joug autrichien. La répartition des troupes roumaines et russes dans la Bukovine serait réglée par des considérations uniquement militaires et ne préjudicierait pas à la délimitation ultérieure qui sera faite sur une base ethnographique.

Ce qui précède est pour votre information personnelle [2].

277

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 712. *Bordeaux, 18 septembre 1914.*

Je réponds à votre télégramme 1053.

Mon avis est que la plus sûre chance d'emporter l'adhésion de la Bulgarie, c'est de la convaincre que c'est nous, Triple Entente, qui lui parlons, non tel ou tel État balkanique, et que c'est nous, Triple Entente, qui, l'heure du partage venue, lui distribuerons, en Macédoine et en Thrace, des territoires dont l'étendue dépendra de sa neutralité ou de sa coopération.

Un autre avantage d'une pareille attitude, c'est qu'elle nous dispense de faire actuellement, au sujet de ces territoires, des précisions qui peuvent irriter la Serbie et inquiéter la Grèce, sans contenter suffisamment la Bulgarie.

J'ajoute qu'il serait peut-être excessif de demander à la Bulgarie d'assister la Serbie, c'est-à-dire d'attaquer l'Autriche, à quoi le roi Ferdinand ne pourrait peut-être pas consentir.

Il suffit que la Bulgarie tourne ses troupes contre la Turquie. La Roumanie, entrant en action contre l'Autriche, contribuerait efficacement à dégager la Serbie.

Je vous prie de soumettre à sir Edward Grey et à lui faire valoir ces considérations. Mais vous pouvez vous rallier à telle formule qui réunira vite les trois gouvernements. L'essentiel est de parler sans plus de retard à Sofia.

[1] Le télégramme, non reproduit, n° 24, de Delcassé, stipule que la Roumanie aurait repris l'offre faite par la Russie. En outre, le ministre des Affaires étrangères craint que le roi Carol « ne prenne prétexte de l'occupation par les troupes russes de ces deux provinces pour agir sur l'opinion roumaine en faveur de l'Allemagne et de l'Autriche». Cf. également document n° 250.

[2] Même télégramme à M. Delaroche-Vernet, ministre de France à Cettigné, sous le n° 16, confidentiel, Bordeaux, 18 septembre 1914, et à M. Deville, ministre de France à Athènes, sous le n° 32, confidentiel, Bordeaux, 18 septembre 1914.

278

M. Jules Laroche,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

L. *Bordeaux, 18 septembre 1914.*

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai vu Devies, qui est ici et qui m'a conté son séjour à Rome. Il y a dans la valise un pli adressé à Gondrecourt qui émane de lui. Il a vu Margerie et n'a pas été fâché de sa conversation.

Mais Legrand me charge de vous dire que le moment est venu pour l'Italie, sans quoi bientôt il sera trop tard. C'est aussi mon sentiment. J'en ai parlé au jeune Visconti, « l'élève » de Contarini. Il semble qu'outre l'occupation de Valona, les Italiens pourraient prétexter la nécessité de protéger leurs compatriotes du Trentin et de Trieste. Joffre paraît très désireux de les voir entrer dans la lutte. Et je le conçois. Il est probable que la bataille de l'Aisne aura une issue analogue à celle de la Marne, bien que cela soit très dur. Dans ce cas, c'est à bref délai la libération du territoire et la 3e phase de la guerre. Des deux côtés, on sera affaibli. Songez que nous avons perdu, me dit Devies, 116.000 hommes à la bataille de la Marne ! Bien entendu, pas en morts, mais tout compris. Mais ces chiffres effrayants font apparaître les guerres napoléoniennes comme des jeux d'enfants. Alors, une intervention qui, bon gré mal gré, retiendra en Tyrol quelques corps ennemis équivaudra à un renfort et facilitera la paix. Il faut dire et répéter que nous serons vainqueurs, parce que c'est la vérité. Nous aurons peut-être encore des échecs : mais la bataille de la Marne a prouvé que nous étions les dignes adversaires des Allemands. Nous avons en plus nos alliés, la mer libre, et la persuasion que c'est notre existence et notre liberté à tous qui est en jeu. Vous ne pouvez vous figurer l'admirable moral des troupes. On les a ramenées en retraite sans qu'elles aient la mentalité du vaincu : elles ne l'étaient pas et le savaient. Aujourd'hui, c'est de l'exaltation. Tous nos soldats savent pourquoi ils se battent, et tous se battent en conséquence. On ne peut leur reprocher qu'un excès de courage. Quant à la nation, à part quelques défaillances parmi les marchands de vins, les financiers ou quelques parlementaires (et encore, peu) et un peu d'affolement, excusable, chez certaines populations, elle est splendide d'énergie et de patriotisme, et aussi de sang froid. Pas de manifestations déplacées et bruyantes. Le calme partout. C'est réconfortant et encourageant. Et tous les soldats partent couverts de fleurs et dans des trains ornés de feuillages. C'était comme cela même au moment des revers !

Cela n'empêche pas qu'il y aura des comptes à régler sur certaines défaillances individuelles et certaines négligences ou malfaçons qui nous ont valu de ne pas cueillir la victoire dès la bataille de Charleroi !

Mais l'ensemble est plus que satisfaisant, et les socialistes sont au-dessus de tout éloge.

En attendant, il faut décider l'Italie. J'imagine qu'il doit se livrer une belle lutte entre le palais Braschi et la Consulta. Il faudrait que notre ami, C., qui est expert en la matière, organise une belle campagne de presse. J'ai vu qu'il y a eu quelques manifestations, mais ce n'est pas encore assez. Il faudrait convaincre le gouvernement que son heure sonne, elle a commencé à sonner ! Qu'il ne la laisse point passer...

Mais je vous dis ce que vous savez bien mieux que moi !

Il y a aussi une chose à dire : c'est que (depuis que Millerand est là) notre état major est sobre de nouvelles, mais qu'il est sobre aussi dans la victoire et qu'on doit le croire sur parole. Son laconisme est regrettable au point de vue de l'étranger : cependant il est très apprécié aux États-Unis. Et on craint tellement de renseigner les Allemands qui sont à l'affût de tout ! – Vous avez vu qu'on les a bien trompés pour la préparation de la bataille de la Marne, qui les a certainement pris au dépourvu...

Je vous prie de dire à Madame Barrère que j'ai reçu, grâce à elle, une lettre de la marquise Guiccioli. Ma femme et mes enfants sont à Arcachon. Ils reviennent dimanche et nous habiterons ensemble un appartement que j'ai loué ici.

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Madame Barrère et croire, Monsieur l'Ambassadeur à mes sentiments de fidèle affection.

(Papiers Barrère.)

279

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 634. *Petrograd, 19 septembre 1914, 12 h. 35.*

(*Reçu :* le 20 à 8 h. 20 matin.)

Suite du numéro précédent.

M. Sazonov vient de nous faire déclarer à mon collègue d'Angleterre et à moi que le but principal poursuivi par la Russie dans la guerre actuelle est d'instituer en Europe un état qui garantisse pour de longues années la paix du monde et que l'Empereur approuve entièrement les idées du grand-duc Nicolas [1].

[1] Cf. note (1) du document n° 290.

280

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Bucarest, 19 septembre 1914, 13 h.*

(*Reçu :* Bordeaux le 20, 9 h. 30.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec le président du Conseil et dont vous rendent compte mes télégrammes 127, 128, 129, j'ai cru comprendre qu'un des motifs qui lui faisait désirer un ajournement de l'entrée en campagne était l'insuffisance d'approvisionnements en fournitures militaires.

Je vous prie de me faire savoir si l'administration militaire disposerait éventuellement d'objets d'équipements ou de munitions pouvant être offerts au ministère de la Guerre roumain [1].

Une liste de ces objets pourrait m'être adressée que je soumettrais au président du Conseil [2].

281

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, et
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 145 *bis* et 90. *Bordeaux, 19 septembre 1914, 21 h.*

M. de Panafieu, en faisant connaître que le ministre d'Angleterre a pour instructions de surseoir à toute démarche, exprime l'avis qu'il serait utile de remettre au gouvernement bulgare la première partie de la note identique qui lui donnerait des garanties territoriales écrites, tout en réservant la deuxième partie qui garantit au Roi sa couronne pour le cas où une

[1] Le ministre des Affaires étrangères, dans le télégramme chiffré, non reproduit, n° 39, Paris, 20 septembre 1914, 2 h. 2 du matin, recommande dans ce domaine la plus grande réserve au ministre de France à Bucarest.

[2] Notes marginales...

« Nous ne pouvons mettre à la disposition de tous les États balkaniques des approvisionnements, des munitions, des équipements et de l'argent : nous n'en regorgeons pas. De plus, c'est un motif pour la Roumanie de (illisible) car elle n'a pas eu à faire campagne et à épuiser ses ressources comme les autres États des Balkans. »

« Répondu par télégramme n° 39 le 20 septembre ».

Le gouvernement roumain demande à nouveau le 19 novembre qu'on lui livre les projectiles commandés à la France en 1908 et du matériel plus récent (télégramme n° 237, de Blondel à Département, Bucarest, 19 novembre 1914 et par télégramme n° 251, 1er décembre 1914), Blondel indique au Département que l'armée roumaine souhaite envoyer en France un colonel directeur de l'armement pour négocier une commande de matériel. Blondel indique qu'il serait souhaitable que les livraisons ne s'effectuent qu'après l'entrée en guerre de la Roumanie aux cotés de l'Entente.

suprême démarche devrait être tentée auprès du roi Ferdinand lui-même. Les ministres de Russie et d'Angleterre partagent les vues du ministre de France.

282

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, et
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n°s 32; 150; 94; 71. *Bordeaux, 19 septembre 1914, 22 h. 45.*

Pour Londres, Pétersbourg et Rome. J'adresse à M. Boppe le télégramme suivant :

Pour tous les postes. Suite à mon télégramme 17.

Le gouvernement anglais a fait connaître à Petrograd qu'il préférait (pour la déclaration à faire à la Serbie touchant l'occupation éventuelle de points stratégiques sur la frontière albanaise) la première déclaration suggérée par M. Sazonov qu'il résumait ainsi : « Dans l'éventualité d'une attaque de bandes albanaises contre la Serbie, celle-ci pourrait les repousser et occuper des positions stratégiques, sous la réserve que cette occupation aurait lieu avec les forces qu'elle a actuellement sur la frontière albanaise et sans que le Monténégro et la Grèce puissent en prendre prétexte pour occuper d'autres points du territoire albanais. »

Je vous prie de vous concerter avec vos collègues russe et anglais pour arrêter le texte de la formule qui répondra le mieux à leurs instructions communes.

283

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 127-128. *Bucarest, 19 septembre 1914, 23 h. 15.*
Chiffré.
(*Reçu :* 20, 11 h. 5.)

Le président du Conseil vient de me laisser clairement entendre que le gouvernement devrait prochainement céder à l'opinion publique et songerait à sortir de la neutralité ; mais a-t-il ajouté « avant de modifier notre attitude, nous devons encore à l'intérieur vaincre l'opposition que vous connaissez et à l'extérieur, obtenir des garanties suffisantes pour ne pas nous exposer à de trop grandes difficultés : les préparatifs de la Bulgarie nous préoccupent beaucoup, nous savons qu'elle fortifie ses frontières sur

terre et sur le Danube et qu'elle arme des bateaux autrichiens réunis le long de la rive bulgare.

L'action que vous souhaitez nous voir entreprendre ne produirait aucun effet si, à peine engagée en Transylvanie, il nous fallait revenir en Bulgarie pour nous défendre. Aussi avant de nous mettre en mouvement, désirons-nous obtenir de la Serbie, de la Grèce et de la Russie des précisions sur l'appui que ces puissances peuvent éventuellement nous prêter.

Je n'ai pas cru [...] de votre influence pour calmer l'opinion publique réclamant une entrée en campagne immédiate ». J'ai répondu à M. Bratiano « que je comprenais sa remarque prudente mais qu'il me semblait s'exagérer le danger bulgare, que les déclarations très formelles que venait de lui faire le ministre de Bulgarie et celles que le gouvernement bulgare avait faites aux représentants étrangers à Sofia étaient rassurantes, que la Bulgarie hésiterait à entrer en campagne contre la Roumanie au moment où celle-ci deviendrait l'alliée des puissances de la Triple Entente et alors que le gouvernement serbe était, au point de vue militaire, dans un état plutôt mauvais. Enfin, lui ai-je dit, en terminant, si vous acceptez les dernières propositions russes ... [1] (mon collègue russe les lui avait formulées quelques instants avant notre entretien) vous ne serez pas seul en Bukovine et en Transylvanie, ce qui vous permet de laisser jusqu'à nouvel ordre des forces importantes en Dobroudja surtout si vous mobilisez, ainsi que vous me le dites, près de 600.000 hommes ». (*À suivre*) [2].

284

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 348. *Rome, 19 septembre 1914.*

Monsieur le Ministre,

Le consul général de France à Gênes [3] m'a signalé qu'à la faveur des dispositions relatives au transit des marchandises à travers l'Italie, des vivres pouvaient être introduits en Allemagne ou en Autriche par les ports italiens. Il suffisait pour cela que le connaissement indiquât la destination d'un port italien pour parer au risque de capture; et, d'autre part, sur la production d'un contrat d'achat arrivé séparément, le consignataire de cette marchandise en Italie pouvait obtenir l'autorisation de la réexpédier en transit.

J'ai examiné cette question de concert avec l'ambassadeur d'Angleterre : nous avons pensé qu'il serait [...] [4] question de remédier à cette situation

[1] Lacune du déchiffrement.
[2] Cf. document nº 289.
[3] Chassain de Marcilly, à Gênes depuis le 14 décembre 1912.
[4] Mot passé.

si nous obtenions du gouvernement italien qu'il considérât comme importées en Italie et soumises par conséquent à l'interdiction de réexportation, les céréales et autres marchandises considérées comme contrebande de guerre, dont le lieu de destination hors du Royaume ne serait pas indiqué sur le connaissement. Les marchandises destinées à transiter à travers le territoire italien ne pourraient plus ainsi échapper au risque de capture en mer.

Votre Excellence trouvera ci-joint le texte et la traduction des notes que l'ambassadeur d'Angleterre et moi avons remis à la Consulta à cet effet. L'ambassadeur de Russie a dû remettre une note analogue. Le marquis de San Giuliano n'y a pas encore répondu, mais j'ai cru reconnaître au ministère royal des Affaires étrangères des dispositions favorables à la procédure que nous avons suggérée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération [1].

Note remise par l'ambassade d'Angleterre au Ministère royal des Affaires étrangères

(traduction)

Considérant que dans la présente guerre les provisions sont considérées comme contrebande conditionnelle de guerre,

que le gouvernement du Roi a prohibé l'exportation des céréales hors du Royaume, mais qu'en même temps l'exportation de marchandises en transit est reconnue comme légitime,

l'ambassadeur de Sa Majesté britannique désire soumettre d'urgence une espèce résultant de ces prémisses [2].

Il y a toute raison de croire que l'on essaiera de débarquer les dites provisions en Italie dans le but de les envoyer en Allemagne ou en Autriche comme marchandises en transit, bien qu'elles ne seraient pas déclarées en transit tant qu'elles n'auraient pas atteint en sûreté le sol italien sous pavillon neutre afin de les protéger contre la capture en mer.

Il est entendu par exemple qu'en Amérique les céréales ou les provisions sont vendues actuellement sur paiement anticipé en or pour être expédiées aux frais et risques du consignataire. Si le nom du véritable consignataire ou acheteur en Allemagne ou en Autriche est indiqué sur le connaissement, nos croiseurs auraient le droit de saisir ces céréales en mer.

Afin d'éviter ceci, on croit que les importateurs allemands et autrichiens s'arrangeront pour que les connaissements soient faits au nom de maisons italiennes, tandis que les contrats pour l'achat des céréales leur seraient adressés d'autre part. L'intermédiaire serait ainsi en mesure de présenter ces contrats aux autorités douanières italiennes et prétendre que ces marchandises sont réellement en transit.

[1] Note marginale manuscrite : « Voir M. Fromageot ». « Télégraphié à Rome le 24 septembre 1914 ».

[2] Texte conforme à l'original.

Une telle procédure nous placerait évidemment comme belligérants dans une position désavantageuse et nous empêcherait, par l'entremise des neutres, d'exercer notre entière liberté d'action en ce qui regarde la saisie de la contrebande. Sanctionner, ou ne pas empêcher une telle procédure, constituerait évidemment une aide donnée par la puissance neutre à l'autre belligérant.

Afin de prévenir une telle aide de la part d'une puissance neutre, un procédé très simple semble pouvoir être indiqué, à savoir que tout chargement de blé ou de victuailles qui ne serait pas indiqué sur le connaissement du navire qui les transporte comme étant en transit, après avoir débarqué dans un port italien, pour le pays de leur destination éventuelle, devrait être considéré comme ayant été importé en Italie, non en transit, et soumis par conséquent aux prescriptions du décret royal qui défend l'exportation des céréales.

Les marchandises, déclarées sur les connaissements comme étant en transit, passeraient naturellement librement après leur débarquement, mais seraient sujettes à être capturées en mer si elles sont destinées à un belligérant.

L'ambassadeur de Sa Majesté exprime l'espoir que le gouvernement du Roi donnera son attention immédiate à ce sujet très important, et reconnaîtra la nécessité de prendre les mesures qu'il a suggérées dans le but d'empêcher un service non neutre rendu à un belligérant en permettant de cacher la véritable destination d'un chargement.

Ambassade britannique à Rome.
7 septembre 1914.

Note verbale

Le gouvernement de la République a lieu de croire que des tentatives seront faites en vue d'introduire en Allemagne et en Autriche par l'Italie des céréales et des vivres en éludant à la fois les risques de capture en mer et les dispositions du décret royal qui a prohibé l'exportation des céréales tout en autorisant le transit.

Le but pourrait en effet être atteint si les acheteurs allemands ou autrichiens de céréales en Amérique, tout en établissant le contrat d'achat à leur propre nom, embarquaient ensuite les marchandises sur des navires neutres en les accompagnant de connaissements établis au nom de maisons italiennes chargées ensuite de la réexpédition. Le connaissement protégerait ainsi la marchandise en mer contre les risques de capture, tandis que le contrat d'achat permettrait, à la faveur des dispositions relatives au transit, de réexpédier cette même marchandise vers l'Allemagne et l'Autriche.

De pareils agissements sont d'ailleurs faciles à déjouer par des mesures qui, en complétant le décret interdisant l'exportation des céréales, mettraient l'Allemagne et l'Autriche dans l'impossibilité d'y trouver les moyens d'une assistance indirecte qu'il n'est certainement pas dans les intentions du gouvernement royal, fidèle aux principes d'une stricte neutralité, de

leur prêter. Il suffirait de considérer comme importé en Italie, et soumis par conséquent à l'interdiction d'exportation des céréales, tout chargement de vivres et de céréales qui ne serait pas indiqué sur le connaissement comme devant transiter à travers l'Italie. Les chargements qui seraient au contraire portés sur le connaissement comme devant transiter ensuite à travers l'Italie pourraient effectuer leur transit librement, mais ils seraient sujets à être capturés en mer s'ils étaient destinés à l'une ou l'autre des puissances belligérantes susmentionnées.

Au ministère royal des Affaires étrangères à Rome.

L'ambassade de la République croit devoir signaler sans retard à toute l'attention du gouvernement royal cette importante question; elle espère qu'il reconnaîtra la nécessité de prendre des mesures nécessaires pour empêcher les belligérants de dissimuler frauduleusement la destination véritable des chargements qu'ils auraient acquis [1].

Rome, le 11 septembre 1914.

(Fonds Blocus.)

285

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 149. *Bordeaux, 19 septembre 1914.*

La mesure que nous désirons prendre relativement à la contrebande et que je vous ai prié de communiquer au gouvernement britannique est la suivante. Ajouter à la liste de contrebande absolue, par application de la Déclaration de Londres article 23 : « Les matières premières spéciales à la fabrication des poudres et explosifs spécialement affectés à la guerre. Ajouter à la liste de contrebande conditionnelle par application de l'article 25 de la dite déclaration : plomb, cuivre, étain, antimoine, nickel, chrome, maillechort, bismuth, glycérine, cuirs. » Je reçois ce matin avis de l'ambassade britannique que le gouvernement de Sa Majesté a décidé de son côté d'ajouter à la liste de contrebande conditionnelle : « Hématite, minerai de fer magnétique, ferrochrome, glycérine, cuivre, caoutchouc, plomb et si possible les peaux. »

J'accepte de compléter réciproquement ces deux listes de contrebande conditionnelle. Veuillez me télégraphier d'urgence s'il y a bien enfin accord sur le tout.

[1] Ce texte pourrait être une note d'appréciation sur l'initiative des ambassadeurs de France et d'Angleterre rédigée par Fromageot.

286

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 652. *Londres, s. d.*
Chiffré.

(*Reçu :* 20 septembre 1914, 13 h. 55.)

Réponse à votre télégramme 137 et 139.

Le gouvernement portugais a fait au ministre d'Angleterre à Lisbonne la même réponse qu'à M. Daeschner au sujet de la cession des 36 batteries. J'ai fait connaître à sir Edward Grey la première impression de notre ministre de la Guerre sur cette réponse.

Aujourd'hui nous nous montrerons disposés à admettre 3.600 Portugais dans notre armée. C'est l'entrée du Portugal dans la Triple Entente; à son point de vue, elle n'offre que des avantages. Au point de vue anglais elle implique des obligations qui sans doute feront l'objet d'un sérieux examen pour nous, le seul inconvénient est peut-être la répercussion d'une alliance avec le Portugal sur nos rapports avec l'Espagne [1]. Sir Edward Grey étant absent, je ne pourrai l'entretenir que demain sur cette grave question et il se réservera de la soumettre au cabinet.

(Guerre 14-18.)

287

M. Jore, Consul général de France au cap de Bonne-Espérance,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Cape Town, 19 septembre 1914.*

Le gouvernement de l'Union, sur la demande expresse de l'Angleterre qui lui a donné, dans ce but, une subvention de 7 millions de livres sterling, a décidé d'envoyer une forte expédition, composée, assure-t-on, de plus de 20.000 hommes de troupes sud-africaines, contre la colonie allemande du Sud-Ouest africain. Presque toutes ces troupes qu'accompagnent un très gros matériel de guerre, des chevaux, mules, ânes et des provisions de toutes sortes ont été expédiées du Cap par la voie de mer.

Jusqu'à présent, on n'a encore rien publié d'intéressant au sujet des opérations et des résultats de cette expédition.

La Chambre des députés, qui s'est réunie le 9 courant en session extraordinaire, a approuvé par 92 voix contre 12 cette expédition, ainsi qu'une

[1] Paul Cambon dans le télégramme non reproduit n° 660, Londres, 21 septembre 1914, expédié à 6 h. 30, signale que sir E. Grey, estimant « l'importance et l'urgence de l'achat de 36 batteries et 10.000 chevaux » accepterait la condition « du gouvernement portugais pour l'envoi de 36.000 hommes sur le théâtre des hostilités » (télégramme non reproduit n° 54, Bordeaux, 22 septembre 1914, 21 h. 20).

adresse de loyalisme au roi George, malgré l'opposition du général Hertzog et de ses amis qui ont vivement protesté contre cette politique agressive et impérialiste et ont soutenu que l'Union sud-africaine devait d'abord penser à ses propres intérêts avant de s'occuper de ceux de l'Empire britannique. Ces Boers intransigeants qui représentent une fraction encore assez importante de la population blanche de l'Afrique du Sud, n'ont pas caché non plus qu'ils avaient certaines sympathies pour l'Allemagne.

Le général Botha a annoncé, en outre, au Parlement que par esprit d'union dans les graves circonstances actuelles, le gouvernement avait décidé d'autoriser le retour en Afrique du Sud des neuf fameux déportés du « Labour Party ».

Le Parlement a clos sa session extraordinaire le 14 courant, après avoir voté quelques lois et les crédits exceptionnels nécessités par les circonstances actuelles et notamment une loi autorisant la construction d'une ligne de chemin de fer de Prieska à la colonie allemande du Sud-Ouest africain (ci-joint une carte assez détaillée de cette colonie).

Lord de Villiers, grand-chef de la Justice de l'Union, qui, depuis le départ de lord Gladstone, à la date du 11 juillet dernier, remplissait les fonctions de gouverneur général par interim de l'Afrique du Sud, est mort à Prétoria le 2 courant, à l'âge de 82 ans. C'était un des hommes les plus éminents de ce pays et le rôle qu'il a joué comme président de la Convention nationale, qui assura la constitution de l'Union sud-africaine en 1910, fut tellement remarqué que le roi George V lui conféra le titre de lord. C'est jusqu'à présent le seul sujet sud-africain qui ait obtenu cet honneur. Il descendait d'une famille de huguenots français, réfugiés au Cap en 1680. De magnifiques funérailles lui ont été faites au Cap le 7 courant et j'y ai pris part en grande tenue avec mes collègues.

Lord Buxton, le nouveau gouverneur général de l'Afrique du Sud est arrivé au Cap avec sa famille, le 8 courant, et a dès le lendemain présidé à l'ouverture solennelle de la session extraordinaire du Parlement. Je n'ai rien de particulier à signaler au sujet de ces cérémonies auxquelles j'ai pris part officiellement et qui n'ont pas beaucoup appelé l'attention, étant donné les graves préoccupations du moment.

Ces derniers jours, 3 brigands sud-africains comparables à Bonnot, après avoir semé la terreur et causé la mort de 7 personnes à Johannesburg, se sont suicidés eux-mêmes dans des circonstances très tragiques plutôt que de se livrer à la police. Une de leurs victimes indirectes a été le général de la Rey, un des héros les plus populaires de la guerre des Boers, qui a été tué dans son automobile par suite d'une épouvantable erreur et un excès de zèle d'un policier qui l'avait pris pour un de ces brigands.

Le général de la Rey, sénateur, avait protesté, pendant la dernière session extraordinaire du Parlement, contre l'envoi de troupes à la colonie allemande du Sud-Ouest africain et le général Beyers, commandant en chef des troupes sud-africaines, qui était également hostile à cette expédition et avait démissionné de ses fonctions la veille même, se trouvait à ses côtés, dans la même voiture, lorsque cette épouvantable méprise a eu lieu. La surexcitation a été grande dans le parti Hertzog et l'on a parlé un instant de révolu-

tion. Mais, une enquête immédiatement ouverte à ce sujet a démontré que le gouvernement du général Botha ne pouvait en rien être mêlé à cette regrettable affaire et l'apaisement paraît s'être fait aujourd'hui.

Les journaux locaux continuent à ne parler que des exploits des troupes britanniques en Belgique et en France. À les lire, on croirait que l'Angleterre a la haute direction de la guerre avec le général French et qu'elle en supporte presque tout le poids, comme elle en récolte tous les lauriers. Je n'ai pas encore lu un mot aimable en faveur de notre armée qui est merveilleuse de courage et de patriotisme éclairé. C'est de la mauvaise foi, ou un énorme « bluff », destiné à montrer au public ignorant et orgueilleux combien est grande la puissance britannique qui n'a pas hésité, dit-on, à s'engager dans une épouvantable guerre pour assurer la liberté aux petites nations, nous compris, et faire triompher la civilisation en Europe.

Le Parlement lui-même a voté une adresse de félicitations au roi et au peuple de Belgique, mais n'a pas dit un mot en faveur de la France qui a en réalité le principal poids et je puis dire presque tout l'honneur de cette formidable lutte.

Je m'abstiens bien entendu de tous commentaires irritants, le concours de l'Angleterre nous étant précieux, et me contente d'observer et de vous faire part de mes impressions.

288

M. Lanel, Ministre de France à Rio-de-Janeiro,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. *Pétropolis, 19 septembre 1914.*

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le texte des « Règles générales de la Neutralité du Brésil » qu'un décret du président de la République en date du 4 août a mises en vigueur.

L'article 22 de ce décret, comme je l'ai télégraphié le 11 septembre, a été modifié à la suite de la démarche que, suivant les instructions de Votre Excellence, j'ai faite, d'accord avec mes collègues d'Angleterre et de Russie, auprès du ministre des Affaires étrangères. A été abrogée la seconde partie de cet article aux termes de laquelle un navire de guerre d'un des pays belligérants qui, poursuivi par l'ennemi et en danger d'être pris, se réfugie dans un port brésilien, pourra être autorisé à le quitter ensuite, si le commandant s'engage à ne plus prendre part aux hostilités.

Au cours de cet entretien avec M. Lauro Müller, j'ai renouvelé les observations que j'avais précédemment formulées dans une note au sujet de la tolérance montrée par les autorités fédérales à l'égard des navires de commerce allemands qui étaient laissés libres de sortir des ports brésiliens avec des approvisionnements destinés aux croiseurs allemands et de revenir ensuite s'approvisionner à nouveau pour le même objet. Ces observations visaient principalement le cas du vapeur allemand *Prussia* qui, parti

de Bahia le 11 août, était allé approvisionner le croiseur *Dresden* et était entré à Rio-de-Janeiro le 28 août, amenant l'équipage du vapeur anglais *Hyades* coulé par le croiseur allemand. À Rio le *Prussia* avait à nouveau embarqué de l'eau, des vivres et du charbon, et, malgré les démarches faites par mon collègue anglais et par moi pour empêcher son départ, avait été laissé libre de reprendre la mer soi-disant à destination de Santos, où bien entendu il ne s'est pas rendu, étant allé ravitailler à nouveau le *Dresden* ou quelque croiseur auxiliaire.

Les démarches répétées du chargé d'affaires d'Angleterre et les miennes paraissent avoir déterminé le gouvernement fédéral à remplir d'une façon plus correcte ses devoirs d'État neutre. M. Lauro Müller nous a promis de prendre, et il a en effet pris, certaines dispositions qui, si elles sont loyalement appliquées, auront pour effet de mettre un terme aux opérations des navires allemands.

La première de ces dispositions qui a fait l'objet d'un décret du président dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction dispose qu'aucun navire marchand ne pourra sortir d'un port brésilien sans que le consul de la nation à laquelle il appartient ait au préalable indiqué sa destination et ses ports d'escale et donné l'assurance que l'objet de son voyage est purement commercial; que tout navire marchand qui, sorti d'un port brésilien, ne se rendrait pas directement au port d'escale ou de destination indiqué par son consul ou mettrait pour s'y rendre plus que le temps raisonnable, sera, s'il rentre dans un port brésilien, retenu par les autorités maritimes brésiliennes et considéré comme faisant partie de la flotte de guerre de sa nation.

Le gouvernement fédéral a en outre décidé que les navires marchands appartenant à un des pays en guerre qui seraient entrés ou viendraient à entrer dans un port brésilien et qui, après y avoir débarqué des passagers et des marchandises, allégueraient des motifs de force majeure découlant de l'état de guerre en Europe pour ne pas continuer leur voyage, ne pourraient ensuite sortir de ce port, à moins d'obtenir une permission spéciale par écrit délivrée par le capitaine du port, avec l'autorisation du ministre de la Marine, et d'observer en outre les autres dispositions en vigueur.

Enfin, une autre décision des plus utiles prise par le gouvernement fédéral est celle qui oblige les navires de commerce qui séjourneraient plus de 48 heures dans un port, à enlever les antennes de leurs appareils de télégraphie sans fil. Ces appareils étaient en effet utilisés par les bateaux allemands pour se maintenir en communications avec les navires de guerre de leur nationalité et les renseigner sur les entrées et sorties des navires anglais et français.

Mon collègue d'Angleterre était d'autant plus fondé à se plaindre de la tolérance excessive montrée par les autorités brésiliennes vis-à-vis des navires allemands que deux vapeurs anglais ont été coulés par le croiseur *Dresden*, l'un au nord-est de Pernambouc et l'autre à la hauteur de Rio Grande do Sul.

La question est de savoir comment ces nouvelles dispositions seront appliquées par les capitaines des ports. D'après les rapports de nos consuls au Parà et à Bahia, ces autorités maritimes ont fait montre de la plus grande faiblesse, voire même de complaisance à l'égard des agissements des capi-

taines des bateaux allemands, et le cas du *Prussia* indique qu'il en a été de même avec le capitaine de port de Rio. J'ai donc recommandé à nos consuls de surveiller, comme ils l'ont très consciencieusement fait jusqu'ici, les autorités maritimes de leur résidence et de me signaler toute défaillance de leur part dans l'exécution des ordres donnés.

Légation de France au Brésil

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU 19 SEPTEMBRE 1914 N° 83
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

La neutralité dans les eaux du Brésil

Décret du 9 septembre modifiant le décret du 4 août 1914.

Article I. – Aucun navire marchand ne pourra partir des ports du Brésil sans que l'agent consulaire de la nation à laquelle il appartient ait indiqué ses ports d'escale et sa destination et assuré que l'objet de son voyage est purement commercial.

Article II. – Tout navire marchand qui, étant déjà sorti ou venant à sortir des ports du Brésil, touchera un port brésilien, sera retenu par les autorités navales brésiliennes et sera considéré comme faisant partie de la flotte de guerre de sa nation, sujet aux dispositions de l'article 9 du décret 11037 du 4 août 1914, s'il est prouvé par le temps écoulé depuis son départ ou par la direction qu'il a suivie qu'il ne s'est pas rendu directement aux ports d'escale ou de destination indiqués par le consul du pays auquel il appartient.

Article III. – Est abrogée la seconde partie de l'article 22 du décret n° 11037 du 4 août dernier.

(Fonds Blocus.)

289

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
M. BOPPE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH, ET
M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. n°s 163; 101; 54; 78; 36; 39; 38. *Paris, 20 septembre 1914, 21 h. 50.*
Confidentiel.

M. Bratiano a laissé entendre à notre ministre à Bucarest que le gouvernement roumain devrait prochainement céder à l'opinion publique et songerait à sortir de la neutralité. Il fallait toutefois venir à bout de l'opposition à l'intérieur et obtenir de la Serbie, de la Grèce et de la Russie des précisions sur l'appui que ces Puissances peuvent éventuellement prêter à la Roumanie. L'attitude de la Bulgarie et certains préparatifs qu'elle ferait continuent, en effet, à préoccuper la Roumanie.

M. Blondel a fait remarquer au président du Conseil que les déclarations faites à lui-même par le ministre de Bulgarie et celles du gouvernement bulgare étaient rassurantes, et que, d'autre part, les propositions russes relatives à la Bukovine et à la Transylvanie en assurant à la Roumanie la coopération russe dans ces régions lui permettraient de laisser jusqu'à nouvel ordre des forces importantes en Dobroudja.

M. Bratiano est parti pour Sinäia pour tenter une dernière démarche auprès du Roi. Le ministre des Finances a déclaré, de son côté, à M. Blondel que la majorité des membres du cabinet s'étaient ralliés à ses idées, qu'il était lui-même partisan de l'action immédiate et qu'il ne partageait pas les hésitations du président du Conseil et ses appréhensions du côté de la Bulgarie.

290

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 104. *Bordeaux, 20 septembre 1914, 11 h. 30 du soir.*
Chiffré.

Je réponds à vos télégrammes 631, 632, 633, 634.

Le gouvernement de la République a pris connaissance avec la plus vive satisfaction du projet de Son Altesse Impériale le grand-duc Nicolas qui, sans s'arrêter à des considérations ou à des obstacles secondaires, entend, aussitôt l'Autriche hors de cause, marcher sur Berlin avec la totalité de ses troupes disponibles [1].

[1] Ce projet a été communiqué par Paléologue au gouvernement français par télégrammes secrets n° 631, Petrograd, 19 septembre 1914, 4 h. 45, reçu à Bordeaux le 19 à 11 h. 45, avec annotations marginales : « 10 septembre Le ministre a répondu par télégramme ».

« X.Y.Z. Le grand-duc Nicolas Nicolaievitch a prié le général Laguiche d'insister de la façon la plus instante auprès de moi pour connaître sans retard le plan d'opérations que le général Joffre a dû adopter à la suite des dernières batailles livrées sur la Marne.

Le généralissime russe évalue à 36 divisions au moins le total (de toutes les) troupes allemandes qui opèrent actuellement contre la Russie.

Dans ces conditions il a besoin de savoir « si la volonté du généralissime français est seulement de rejeter l'ennemi hors de la France (peut-être même hors de l'Alsace-Lorraine) ou de le repousser jusqu'au cœur de l'Allemagne pour lui dicter la paix ».

Selon que le général Joffre se propose l'un ou l'autre objectif, le plan du généralissime russe différera totalement. Le grand-duc Nicolas Nicolaievitch va même jusqu'à concevoir le projet suivant : « Ne tenir aucun compte des événements (gr. tronqué) (qui s') accomplissent dans la Prusse orientale, puis, aussitôt l'Autriche hors de cause, marcher sur Berlin avec toutes les troupes disponibles au risque d'ouvrir à l'ennemi la route de Pétersbourg et de Moscou. »

Le généralissime russe (mot passé) sur l'extrême urgence de la réponse qu'il demande.

A suivre. »

N° 632, Petrograd, 19 septembre 1914, à 1 h. 48, reçu le 19 à 8 h. 20 du matin :

« J'ai immédiatement communiqué à mon collègue d'Angleterre la demande du grand-duc Nicolas. Conformément à mes instructions en pleine connaissance de cause nous avons cru devoir sir G. Buchanan et moi, amener le gouvernement impérial à nous déclarer s'il partage au point de vue politique les idées du généralissime russe.

M. Sazonov étant malade nous lui avons fait remettre la note ci-après. (*À suivre.*) »

N° 633, Petrograd, le 19 septembre 1914, 3 h. 30, reçu à 8 h. 36 :

« Suite à mon télégramme précédent. Note.

« La question formulée par Son Altesse Impériale le grand-duc Nicolas est d'ordre politique autant que stratégique. Elle oblige en effet les gouvernements français, russe et britannique à se prononcer sur l'objet définitif [...] alliance c'est-à-dire sur les résultats de politique générale qu'ils poursuivent à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche.

« L'objet initial de l'alliance a été de repousser l'agression des puissances germaniques. L'heure est venue pour les trois Alliés de fixer le but final de leurs efforts.

« À notre sens la déclaration par laquelle les trois Alliés se sont engagés le 5 septembre dernier à ne pas conclure la paix séparément, indique avec évidence que dans la guerre actuelle ils en

De son côté l'armée française ne limitera pas son effort à la frontière de la France, ni même de l'Alsace-Lorraine. Mais elle poursuivra sa marche, à la rencontre de l'armée impériale, jusqu'au jour où les gouvernements alliés pourront obtenir pour leurs nations toutes les réparations légitimes et instituer en Europe un état nouveau qui garantira pour de longues années la paix du monde.

Veuillez expédier au général de Laguiche, qui le fera tenir au grand-duc Nicolas, ce télégramme, dont vous donnerez lecture au ministre des Affaires étrangères.

291

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 642. *Petrograd, 20 septembre 1914.*

(*Reçu :* le 21, 3 h.)

L'ambassade d'Italie a déclaré à M. Sazonov, que contrairement au bruit qui a couru d'une occupation de Valona par l'Italie, son gouvernement n'avait pas pour le moment l'intention de procéder à cette occupation.

Au cas où plus tard la nécessité de sauvegarder les intérêts italiens amènerait son gouvernement à envoyer des troupes à Valona, il ne le ferait qu'après un accord préalable avec les puissances signataires des décisions de Londres.

M. Sazonov a répondu au marquis Carlotti qu'il prenait acte de sa communication qui lui permettait de constater que l'Italie ne tenait pas à prendre possession de Valona. Il lui a fait remarquer en outre que si les puissances de la Triple Entente avaient donné leur adhésion à occupation de Valona par l'Italie, c'était en vue de sa coopération militaire contre l'Autriche-Hongrie. Une occupation faite avec l'assentiment de cette dernière puissance aurait un caractère tout différent et qui serait contraire à l'idée même qui avait inspiré la Triple Entente.

La Russie, la France et l'Angleterre pourraient donc se trouver dans la nécessité de procéder le cas échéant à un nouvel examen de la question de Valona.

recherchent des avantages particuliers mais qu'ils se proposent d'instituer en Europe un état nouveau qui garantisse pour de longues années la paix du monde.

« Cette œuvre de *haute* civilisation implique manifestement que les forces de l'Allemagne et de l'Autriche aient été anéanties.

« Les victoires de l'armée russe en Galicie permettent de ne plus attacher désormais qu'une importance secondaire aux forces de l'Autriche.

« Il semble que les forces allemandes ne puissent être anéanties que si les armées russe, française et anglaise portent la guerre au cœur même du pays allemand.

« La question ainsi posée comporte de telles conséquences que l'ambassadeur de France et l'ambassadeur d'Angleterre croient devoir prier Son Excellence M. Sazonov de la soumettre d'urgence à l'appréciation de Sa Majesté l'Empereur. *À suivre.* »

Le télégramme n° 634 a été reproduit sous le document n° 279.

292

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia, et
M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. nos 162; 100; 53; 35; 38. *Bordeaux, 21 septembre 1914, 1 h. 40 du matin.*

Pour Sofia. – Je réponds à votre télégramme n° 91 [1].

Le ministre de Bulgarie à Bucarest, confirmant des déclarations faites par lui au président du Conseil, le 18 de ce mois, a dit à M. Blondel que la Bulgarie resterait neutre quelle que soit la décision de la Roumanie; il a exprimé l'espoir que, lors du règlement général, les Puissances tiendraient compte de cette attitude et que la Serbie, notamment, « abandonnerait les territoires macédoniens que le traité de Bucarest lui a attribués ». En ce qui concerne l'armement de bateaux autrichiens dans les eaux bulgares du Danube, M. Daneff a déclaré qu'il ne croyait pas à cette nouvelle et qu'il était prêt à la démentir.

Notre ministre à Bucarest estime que ces affirmations si elles ont convaincu M. Bratiano, enlèvent à M. Bratiano un des principaux arguments qui le font hésiter à entrer immédiatement en action du côté de la Triple Entente.

293

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 79. Chiffré. *Paris, 21 septembre 1914, 10 h. du matin.*

Le ministre de la Guerre à qui a été communiqué le télégramme en date du 15 [2] de l'attaché naval au sujet des fusils Wetterli, vous prie de faire acheter immédiatement vingt fusils du modèle en question et de les faire

[1] Cf. document n° 273.

[2] Télégramme sans numéro de Barrère, ambassadeur de France à Rome à l'attaché naval au ministère de la Marine.

Ce télégramme a été repris par le ministre de la Guerre, Millerand, à l'adresse de Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

En réponse au télégramme 79, Barrère, ambassadeur de France à Rome, annonce la conclusion de l'achat de 20 fusils Wetterli et de 10.000 cartouches par l'attaché militaire de Gondrecourt (T. n° 460, Rome, 21 septembre 1914, 18 h. 5, reçu à Bordeaux à 23 h., signé Barrère à Département, Paris. Communiqué à la Guerre le 22 septembre).

expédier avec dix mille cartouches à la manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne. Veuillez télégraphier la suite donnée.

294

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, et
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 108 et 171. *Bordeaux, 21 septembre 1914, 15 h. 40.*
Chiffré.

Je reçois le télégramme suivant de l'ambassadeur de la République à Constantinople :

(Reproduire Constantinople n° 427, de : « D'après mes conversations... » jusqu'à : ... « disposé à l'approuver. ») [1].

Veuillez demander au ministre des Affaires étrangères son sentiment sur les propositions que le gouvernement ottoman paraîtrait disposé à faire et m'indiquer s'il estime, comme le gouvernement russe le propose, que les trois Puissances devraient, comme contre-partie à ces concessions, exiger de la Turquie une promesse de stricte neutralité. Il va sans dire que, pour notre part, nous exigerions en outre les contre-parties signalées dans nos récents accords avec Djavid bey.

Pour Londres seulement. M. Sazonov suggère, en outre, que la Triple Entente propose à l'Italie « de déclarer conjointement à la Porte qu'une entente économique avec la Turquie serait possible à la condition de l'observation par la Porte d'une stricte neutralité ».

[1] Texte *intégral* du télégramme, Thérapia n° 427, 17 septembre 1914, 5 h. 15, reçu à Bordeaux le 18 à 6 h. 30 : « D'après mes conversations avec les ministres dirigeants du gouvernement ottoman un arrangement semble possible avec celui-ci touchant les Capitulations sur les bases suivantes : nous aurions à accepter en premier lieu l'égalité des étrangers avec les Ottomans devant l'impôt qui se traduirait immédiatement par l'imposition du « *temetu* » aux étrangers, et en second lieu la surélévation des droits de douane de 11 à 15 %.

De son côté le gouvernement ottoman s'engagerait à nous fournir des garanties contre la surtaxation des étrangers, à discuter avec nous un traité de commerce sur la base du droit public international avec tarif spécifique conventionnel et à maintenir le régime judiciaire actuellement en usage pour les étrangers jusqu'à accord avec les Puissances sur les modifications à y apporter.

Il n'y a rien en tout ceci qui sorte des conditions déjà acceptées par nous dans les arrangements de Paris; nous pourrions donc à mon avis nous (rallier) (éventuellement) à cette transaction. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir d'urgence si le gouvernement français est quant à lui (disposé) à l'approuver.

À cette occasion je me permets de signaler à Votre Excellence la (tendance) du cabinet de Pétersbourg à rédiger des déclarations à faire au gouvernement ottoman qui nous sont envoyées *ne variatur* après entente avec les cabinets de Paris et de Londres. Quand ces déclarations nous arrivent, il est (rare) qu'elles répondent encore à la situation; elles constituent pour nous (illisible) par des ordres précis de les faire à la Sublime Porte un sérieux embarras. Il y aurait intérêt à ce que les trois gouvernements se contentent d'envoyer à leurs trois ambassadeurs leurs instructions concertées en leur laissant le soin d'y donner suite suivant le mode que ceux-ci jugeront le meilleur. Il est rare que nous différions d'avis tant sur le fond que sur la forme et nous ajustons sans peine nos divergences quand il s'en produit. »

Je vous serai obligé de me donner sur ce point l'avis du gouvernement britannique.

295

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 55. *Paris, 21 septembre 1914, 23 h. 30.*
Chiffré.

La nécessité de remplacer le matériel de 75 avarié et en réparation, nous a amené, comme nous l'avions fait à Madrid, de demander à Lisbonne la cession des trente-six batteries commandées au Creusot en 1905. Le gouvernement portugais est disposé à nous céder les trente-deux batteries qu'il possède en Europe. Mais il paraît s'obstiner encore à les envoyer avec leurs servants, soit environ 3.600 hommes. Encore une fois nous serions très heureux que le gouvernement du Roi pût nous envoyer, aux mêmes conditions, les quarante-huit batteries que le Creusot lui a fournies. Quelle que soit, d'ailleurs, la solution de cette question de matériel, ce dont nous tenons par-dessus tout à ce que le gouvernement espagnol demeure convaincu, et vous vous y emploierez, c'est qu'elle ne peut en aucune manière, ni dans aucune mesure, modifier notre politique à l'égard de l'Espagne, avec laquelle nous entendons que, dans notre commun intérêt, nos rapports ne cessent pas d'être toujours plus étroits et plus confiants.

296

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 166. *Bordeaux, 21 septembre 1914.*

Tandis que M. Blondel a adhéré nettement aux propositions de la Russie à la Roumanie, son collègue anglais a pu simplement dire que « le gouvernement britannique n'a point d'objection ».

Poursuivant un même but, les gouvernements alliés doivent évidemment vouloir les moyens de l'atteindre. En appelant sur ce point l'attention de sir Edward Grey, vous obtiendrez sans doute qu'il autorise son ministre à Bucarest à tenir au gouvernement roumain le même langage que ses collègues français et russe.

297

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 659. *Londres, 21 septembre 1914.*
Confidentiel.

(*Reçu :* le 22, 1 h.)

Mon collègue d'Italie ne cesse de solliciter sir Edward Grey de donner à son gouvernement des assurances précises au sujet des avantages qui seraient concédés à l'Italie si elle se joignait à la Triple Entente. Sir Edward Grey répond que la question ne peut être abordée que lorsque le gouvernement italien se sera prononcé [1]. D'autre part, le marquis de San Giuliano a dit à l'ambassadeur d'Angleterre que pour sortir de la neutralité, il fallait à l'Italie un prétexte, qu'une mesure de mobilisation dans les circonstances actuelles serait un acte d'adhésion à la Triple Entente, que pour le justifier devant l'opinion, il serait nécessaire d'établir qu'un intérêt italien est en jeu, que la mer Adriatique étant le principal objectif des préoccupations publiques, la prise de possession des bouches de Cattaro par l'escadre franco-anglaise éclaire l'opinion sur la nécessité de prendre des sûretés et de se joindre aux Alliés. Sir Edward Grey trouve ce raisonnement juste et prescrit à sir Francis Bertie d'entretenir Votre Excellence d'une démonstration sur Cattaro.

298

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 263. *Madrid, 22 septembre 1914, 18 h. 40.*
Secret.

(*Reçu :* le 12 (?), 14 h. 45.)

J'ai reçu avec une grande émotion votre télégramme 55 relatif à notre matériel d'artillerie et je vais faire immédiatement une démarche pressante auprès du ministre d'État. Mais je crois de mon devoir de vous dire dès maintenant que dans l'état actuel des choses elle ne paraît pas pouvoir être couronnée de succès.

Une démarche confidentielle faite antérieurement auprès du Roi n'a pas abouti ; la raison donnée était (voir mon télégramme n° 237) que l'armée espagnole n'a pas même aujourd'hui le nombre de batteries réglementaires. La même réponse va évidemment m'être faite. On peut du reste se

[1] Dans le télégramme suivant, non reproduit, n° 667, Londres, 22 septembre 1914, reçu à 17 h., Paul Cambon confirme l'attitude que le gouvernement anglais entend adopter avec l'Italie.

demander comment la remise des pièces dont il s'agit, si (ce qui n'est pas) le gouvernement espagnol était disposé à nous donner satisfaction, pourrait dans la pratique s'effectuer. Il faudrait que ces pièces fussent retirées des régiments et une semblable opération ne saurait s'effectuer en secret. Du moment qu'elle deviendrait publique, elle serait certainement considérée comme une violation de la neutralité et amènerait des protestations violentes de la part de l'Allemagne. L'opinion publique, qui dans sa presque unanimité désire ardemment le maintien de cette neutralité, et qui d'autre part, dans son amour propre national, n'admettrait pas cette diminution de la force militaire du pays, ne tolérera pas une semblable mesure que le cabinet, dont une partie des membres se montre tiède pour ne pas dire plus à notre endroit, ne prendra d'ailleurs jamais la responsabilité de proposer.

Quant au Roi, quel que soit son désir de nous venir en aide, il est militaire avant tout et ne saurait se prêter à un affaiblissement même temporaire de son armée. Le voulut-il par impossibilité, il y laisserait toute sa popularité [1].

299

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 668. *Londres, 22 septembre 1914, 20 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme 171 [2].

En me communiquant le télégramme de notre ambassadeur à Constantinople du 17 courant vous me demandez l'avis du gouvernement britannique sur les propositions de M. Bompard. Je vous ai fait connaître cet avis par mon télégramme n° 641 en date du 18 septembre [3]. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople ayant transmis à son gouvernement des suggestions sur lesquelles il s'était mis d'accord avec ses collègues de France et de Russie, sir Edward Grey a pensé qu'il convenait de laisser les ambassadeurs libres de diriger les négociations au mieux de nos intérêts.

Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Excellence que personnellement j'étais d'un avis contraire et que, à ces négociations qui nous engagent à mon sens beaucoup trop sans nous procurer autre chose que de vaines promesses de neutralité, je préférerais une déclaration un peu ferme. Mais il est un point sur lequel je suis d'accord avec le gouvernement britannique. M. Bompard insiste sur les avantages inscrits dans nos récents accords avec

[1] Cf. documents n°s 295; 304.

Par télégramme n° 306 non reproduit, Madrid, 7 octobre 1914, reçu le 8 à 2 h., Geoffray avertit le ministre des Affaires étrangères que l'achat ne pourrait se faire que par le Mexique.

[2] Cf. document n° 294.

[3] Cf. document n° 272.

Djavid bey, de même que sir Louis Mallet mentionne les arrangements négociés à Londres avec Hakki Pacha. Sir A. Nicholson avec qui je m'en entretenais ce matin pense comme moi que tous ces accords ne signifient pas grand chose. À la fin de la guerre se posera la question du chemin de fer de Bagdad. Nous aurons à nous demander si nous devons laisser cette grande entreprise aux mains de l'Allemagne. En tous cas les ressources financières de l'Europe seront épuisées et de longtemps à Londres comme à Paris on ne se souciera de la création de nouveaux réseaux en Asie Mineure. Il ne semble donc pas opportun d'attacher trop d'importance à des concessions dont un avenir assez prochain peut modifier profondément le caractère.

L'opinion de sir A. Nicholson est que les Turcs hésitent de plus en plus à sortir de la neutralité. Le gouvernement britannique n'a pas laissé ignorer à la Sublime Porte que si le *Goeben* et le *Breslau* sortent des Dardanelles sous pavillon ottoman, et appui de l'escadre ottomane, ils seraient considérés comme allemands et traités comme tels.

Quant à l'Italie elle a fait savoir au gouvernement britannique que liée à la Turquie par le traité de Lausanne, elle ne pouvait s'associer à aucune déclaration conjointe avec la Triple Entente.

300

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 346. *Washington, 22 septembre 1914.*
Confidentiel.

(*Reçu :* Bordeaux, le 23, 4 h. 45.)

Tout en proclamant chaque jour et de nouveau ce matin que l'Allemagne ne songe pas à la paix, le comte Bernstorff continue en secret ses efforts pour que les pourparlers ne soient pas entièrement interrompus.

Il s'en est entretenu avec le colonel House, intime ami et confident du Président, une des rares personnes que celui-ci consulte en confiance, et qui avait été chargé l'été dernier d'une mission secrète à Berlin pour entretenir l'Empereur d'une limitation des armements. Il avait trouvé bon accueil auprès de l'empereur Guillaume II mais très mauvais auprès des militaristes que son voyage avait inquiétés.

M. House a dit à mon collègue anglais qu'il serait bon que l'Angleterre précisât ses vues sur ce qui lui paraîtrait indispensable à elle comme base de la paix, soit, à en juger par les déclarations publiques de ses ministres, de légitimes satisfactions à la Belgique et des garanties contre le militarisme allemand. Il a ajouté que le comte Bernstorff était prêt à s'en entretenir avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Sir G. Spring Rice a répondu qu'un entretien avec lui ne pouvait se concevoir, les trois ambassadeurs ne sauraient agir séparément et nul n'a d'instructions lui permettant de prêter l'oreille à aucune proposition.

En disant à son collègue combien sa réponse me semblait opportune, j'ai insisté sur le danger et la perfidie de ces tentatives de demander à chacun séparément ses conditions de façon à pouvoir opposer les vues des uns à celles des autres. Les Alliés forment un tout et leurs conditions formeront aussi le moment venu un tout indissoluble.

L'ambassadeur anglais m'a assuré que sir Edward Grey partageait sûrement ces vues et écarterait purement et simplement les suggestions House. Il les connaîtra avec certitude peut-être aujourd'hui et m'informera. Je me permets de recommander beaucoup de prudence pour qu'on ne puisse croire à Londres que nous avons des doutes sur nos Alliés et les surveillons.

Je persiste quant à moi à ne pas voir d'avantages dans une intervention américaine à un moment quelconque malgré ce que le colonel House dit des bonnes dispositions que je crois réelles du Président vis-à-vis des alliés. Je continue à m'exprimer dans le sens de mon télégramme 337 [1].

[1] Notes marginales manuscrites : « par télégramme Londres, Pétersbourg ». « Communiqué fait le 24 septembre ». « Très confidentiel ».

Par télégramme n° 337, Washington, reçu 19 septembre 8 h. 35, Jusserand donnait des précisions sur la médiation américaine, à la suite de son télégramme n° 323, Washington, 15 septembre 1914, déchiffré à Bordeaux le 15 à 8 h. 30 (reproduits intégralement par ordre chronologique) :

« N° 323.- Le secrétaire d'État m'a dit aujourd'hui que l'ambassadeur américain à Berlin avait fait au gouvernement impérial la communication que comportaient les ouvertures officieuses du comte de Bernstorff concernant l'hypothèse de la médiation.

À cette communication qui remonte maintenant à environ une semaine aucune réponse n'a encore été faite et après la publication donnée ici depuis par les journaux à la démarche comte Bernstorff, on n'en saurait plus attendre qui nous éclaire réellement sur la manière dont le gouvernement allemand envisage sa propre situation.

C'était dans l'espoir d'obtenir à cet égard quelque lumière qui aurait pu nous (mot passé) précieuse que je m'étais gardé de marquer dès l'abord que l'idée n'avait aucune chance de succès. Au point où nous en sommes maintenant je me propose de me (1 gr. faux) de manière à ce qu'on ne puisse être surpris ni déçu si nous n'acceptons pas de médiation ni maintenant ni jamais. Il ne semble pas en effet que dans une crise concernant si directement les nations en cause l'intervention d'un tiers puisse avoir d'utilité. »

« N° 337.

Suite à mon télégramme 323.

La réponse de l'ambassadeur américain à Berlin aux instructions l'invitant à vérifier ce qu'il pouvait y avoir de sérieux dans les dires du comte Bernstorff concernant une médiation américaine est arrivée au gouvernement fédéral qui en a communiqué la substance à la presse.

Comme on pouvait s'y attendre après les indiscrétions commises elle est sans intérêt pratique. Le Chancelier a répété à Mr Gérard que « la guerre a été imposée à son pays »; que les ennemis de l'Allemagne se sont engagés à ne pas faire de paix séparée et que Mr Asquith ayant déclaré que l'Angleterre lutterait jusque à épuisement de ses forces c'était aux alliés que les États-Unis devraient demander leurs propositions en vue de la paix. L'Allemagne en veut une « durable qui la mette à l'abri d'attaques futures ». Accepter la médiation aujourd'hui serait prise par les alliés pour un signe de faiblesse; après tant de sacrifices le peuple allemand a droit de demander que sa sécurité soit assurée.

J'ai contrôlé au département d'État l'exactitude du résumé que je vous adresse.

Les journaux ajoutent une énumération de conditions qu'accepterait toutefois l'Allemagne. Ce sont des conditions imaginaires. Pour ce qui est de nous, m'inspirant des considérations qui terminent mon télégramme précité, j'ai nié auprès du département d'État et nié auprès de tous ceux qui m'interrogent qu'aucune condition de paix quelconque durable ou non ait été examinée. Nous nous défendons contre d'injustes agresseurs et n'avons de pensées que pour cela. »

301

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 191. *Bordeaux, 23 septembre 1914, 4 h. 40.*

M. Sazonov propose que les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie fassent au gouvernement roumain la déclaration suivante :

« Si le gouvernement roumain, conformément à l'offre que lui ont faite la France, l'Angleterre et la Russie, procède à l'occupation de la Transylvanie et de la partie roumaine de la Bukovine, lesdites trois Puissances emploieront toute leur autorité pour empêcher la Bulgarie d'attaquer la Roumanie, tant que celle-ci fera cause commune avec les trois Puissances dans la guerre actuelle contre l'Autriche-Hongrie. »

Le gouvernement autorise M. Blondel à faire cette déclaration dès que, de son côté, son collègue anglais en aura reçu l'ordre. En l'annonçant à M. Sazonov, je fais remarquer que le gouvernement de la République interprète ces mots de la déclaration : « toute leur autorité » dans le sens de : toute leur influence, ne pouvant concevoir que, pas plus que la France, la Russie envisage la possibilité de détourner ailleurs, au cours de cette guerre, une partie des forces qui veulent être employées contre l'ennemi principal, c'est-à-dire l'Allemagne.

302

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 666 *bis*. [1] *Petrograd, 23 septembre 1914, 12 h. 35.*
Secret. Pour le ministre seul.
(*Reçu :* Bordeaux, 4 h.)

Le ministre de l'Agriculture, M. Krivochéine [qui par son autorité personnelle et par la faveur dont il jouit auprès du Tsar est le véritable président du Conseil], est venu me voir hier pour m'exposer, à titre privé, ses vues personnelles sur les changements que les Puissances de la Triple Entente devraient introduire dans l'ordre européen à l'issue de la guerre.

Je résume ci-après ses déclarations :

1° Les hostilités peuvent durer longtemps encore mais il n'est pas déraisonnable d'admettre que pour des motifs étrangers à la stratégie elles

[1] Le télégramme n° 666, Petrograd 23 septembre 1914, indique que les télégrammes qui suivent (soit 666 *bis*, 666 *ter*, 666 *quater*) sont destinés « au ministre seul ».

puissent se terminer dans un délai assez court. Les gouvernements de la Triple Entente ne doivent pas se laisser surprendre par une demande de paix; ils ont intérêt à fixer sans trop tarder leurs intentions communes.

2° Sur les modifications à introduire dans la constitution de l'Europe, M. Krivochéine n'a fait que reproduire le programme esquissé le 13 septembre dernier par M. Sazonov (voir mon télégramme n° 603 *bis*) [1].

3° En ce qui concerne les Détroits, M. Krivochéine estime qu'ils doivent être neutralisés; que les Turcs doivent être refoulés en Asie Mineure et que Constantinople doit devenir une ville internationale sous un régime analogue à celui de Tanger [2].

À suivre.

303

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 190. *Bordeaux, 23 septembre 1914, 13 h. 25.*

Réponse du ministre de la Guerre à votre télégramme du 18 septembre [3].

Veuillez communiquer à Hart O'Berg renseignements suivants qui ont été déjà donnés à son représentant à Bordeaux, 283 boulevard Antoine Gautier :

Une mission partie pour Amérique le 19 septembre est chargée d'acheter les cent mille Krag-Jorgensen avec cartouches si ces armes remplissent conditions requises pour un bon service de guerre et si fournisseur peut livrer dans délai suffisamment rapproché un minimum de 800 cartouches par arme.

Si armes reconnues bonnes mais que le nombre des cartouches fût insuffisant, gouvernement français ne serait acheteur que du nombre de fusils correspondant à celui des munitions à raison de 800 par arme. Il serait désirable que le nombre des cartouches par arme pût atteindre mille.

(1) Cf. document n° 229.
(2) Cf. documents n°s 321, 322.
(3) Cf. document n° 271.

304

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 269. *Madrid, 23 septembre 1914, 14 h. 05.*
Secret.

(*Reçu :* le 23, 18 h. 30.)

J'ai vu hier soir le ministre d'État et lui ai parlé dans le sens de votre télégramme. J'ai insisté sur ce que, dans une guerre d'aussi grande proportion, on n'avait jamais trop d'artillerie à sa disposition et c'est pour ce motif que nous demandions avec insistance au gouvernement espagnol de mettre si possible toute ou partie de ses batteries de 75 à notre disposition. Je l'ai prié de ne parler de la chose qu'au Roi et de nous garder un secret absolu car, si la chose venait à être connue, elle ne manquerait pas d'être interprétée comme la preuve de manque de canons de notre côté et serait exploitée d'une façon très fâcheuse par les agences allemandes.

Le ministre d'État me l'a promis et ses dispositions à notre égard sont telles que je ne doute pas qu'il ne tienne sa parole; mais les indiscrétions sont si fréquentes en ce pays que je ne suis pas très tranquille.

Le Marquis de Lema ne m'a du reste laissé guère d'espoir sur le succès de ma démarche. Il m'a assuré qu'il était à sa connaissance que l'artillerie espagnole n'avait pas aujourd'hui encore le nombre de canons nécessaires à son service normal : quant à désarmer des batteries actives pour remettre leurs pièces à un gouvernement étranger étant donné le caractère espagnol cela provoquerait immédiatement des troubles dans la rue.

Si bien disposé que soit le Roi pour la France, a-t-il ajouté il lui serait absolument impossible de marcher contre les sentiments publiques.

Le ministre d'État m'a promis une réponse très prochaine. Il ne faut pas compter à mon avis qu'elle sera favorable.

305

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à Diplomatie (pour le Ministre de la Guerre, Direction de l'Artillerie, Mitrailleuses).

T. n° 679. *Londres, 23 septembre 1914, 8 h. 50 du soir.*

(*Reçu :* le 24, 2 h. 5.)

Maxim Vickers peut nous livrer sous réserve de la réussite d'une négociation avec le Foreign Office le nombre suivant de mitrailleuses : 4 en novembre, 8 en décembre, 12 en janvier, 12 en février, 12 en mars, 100 avril, 250 mai, 250 juin, 350 juillet, 350 août, 350 septembre, 350 octo-

bre. Pour réaliser ce programme, comme sa production actuelle est entièrement absorbée par le War Office, Vickers doit commander un outillage important sur lequel il a une option de courte durée. Il est donc nécessaire si vous voulez avoir des mitrailleuses Maxim que vous nous autorisiez d'extrême urgence à commander suivant le programme ci-dessus et que vous nous disiez le nombre que vous voulez. Vickers n'entreprendra la fabrication que si ce nombre est au moins mille étant donné les demandes faites par d'autres nations. Nous ne pourrions d'ici la fin de la guerre obtenir que ce que nous commanderons maintenant. Veuillez donc fixer votre chiffre définitif sans espoir d'augmentation ultérieure – prix par mitrailleuse avec pièces de rechange largement prévues trépied et accessoires trois cent trente livres sterling. Vous enverrons ultérieurement le prix des cinquante mille cartouches par pièce que vous désirez.

Attaché militaire.

306

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 270. *Madrid, 23 septembre 1914, 21 h. 40.*
(*Reçu :* Bordeaux, 23 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nº 38.

Au cours de mon entretien d'hier avec le ministre d'État, j'ai appelé son attention sur la question des dix-sept mille fusils commandés à la manufacture d'Oviedo par la maison « La Cartoucherie française » pour le compte du Mexique. J'ai exposé au marquis de Lema qu'il me semblait possible de transférer ce contrat à un autre gouvernement, le gouvernement persan [1] par exemple, sans provoquer de réclamations de la part des gouvernements allemand et austro-hongrois. On embarquerait ces armes sur un navire sur lequel on aurait au préalable mis de la contrebande de guerre à l'adresse de l'ennemi : le navire serait saisi en mer et confisqué en raison de cette contrebande. Nous aurions ainsi la disposition des fusils et le gouvernement espagnol serait mis à couvert contre toutes réclamations de nos adversaires et c'est là la grande préoccupation si quelques-unes de ces armes, portant la marque de fabrique de la manufacture d'Oviedo, venaient à être prises par l'ennemi, puisque ces armes auraient été saisies en mer par les belligérants. Le ministre d'État m'a dit que ma suggestion méritait d'être examinée et qu'il allait le faire en tête-à-tête et très confidentiellement avec le président du Conseil.

[1] Cf. télégramme non reproduit nº 72, Bordeaux, 29 septembre 1914, 0 h. 10 : la France demande à l'ambassadeur de France à Madrid de plus amples renseignements pour cette question de transfert par la Perse.

Dans ces conditions il y aurait peut-être [...] [1] de rappeler à Bordeaux M. Duclos qui était resté à Hendaye [*hôtel Imatz*] et de lui dire d'examiner s'il ne pourrait d'ores et déjà engager des pourparlers avec le consul de Perse que M. le député André Lefèvre avait [...] [1] avec lui et qui serait disposé à se prêter à cette négociation.

Si le gouvernement espagnol acceptait définitivement mes suggestions, M. Duclos reviendrait ici de façon à ce que l'opération se fît entre lui et la manufacture d'Oviedo et conservât ainsi un caractère au moins apparent d'opération privée [2].

307

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 199-200. *Bordeaux, 23 septembre 1914.*

Notre ambassadeur à Constantinople nous télégraphie que la Porte n'admet pas la formule d'accord qu'avec ses collègues anglais et russe il lui avait soumise, et qu'elle exige la reconnaissance formelle de la pleine et entière indépendance de la Turquie à l'égard des étrangers en matière fiscale et douanière.

M. Bompard ajoute que, sans attendre un accord, le gouvernement ottoman vient de décréter la majoration à quinze pour cent des droits d'importation et la fermeture des bureaux de poste étrangers à partir du Ier octobre, décidé à passer outre à toutes les objections, d'où qu'elles viennent.

M. Bompard estime que, dans ces conditions, le mieux serait de s'en tenir à une protestation diplomatique qui laisserait la question ouverte pour être réglée à la paix.

Je crois, en effet, qu'il convient de changer d'attitude. La Porte a pris pour de la faiblesse les dispositions conciliantes que nos ambassadeurs viennent de lui manifester. Lui parler ferme paraît bien à cette heure le meilleur moyen de la retenir sur la pente où elle glisse.

À mon sens nous devrions, Français, Anglais et Russes, déclarer au gouvernement ottoman que nous confirmons énergiquement la protestation par où nos ambassadeurs ont accueilli la notification de la suppression des Capitulations le 1er octobre; que nous tenons cette suppression pour arbitraire et injurieuse; que nous noterons soigneusement toutes les violations dont ces pactes internationaux viendraient à être l'objet, et que, le moment venu, nous présenterons l'addition à la Porte.

Je vous prie de me faire connaître l'opinion de sir Edward Grey.

(1) Mot passé.
(2) Cf. document n° 253.

308

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nº 48. *Bordeaux, 23 septembre 1914.*
Secret.

Après une bataille acharnée qui a mis aux prises pendant sept jours plus de deux millions d'hommes, les armées françaises, énergiquement secondées par l'armée du maréchal French ont enfin saisi la victoire.

Les armées allemandes battent toutes en retraite ardemment poursuivies par nos troupes à qui le succès fait oublier la fatigue. Le grand résultat obtenu ne peut qu'aller se développant. Mais il est essentiel que les conditions de la lutte ne soient pas changées.

Ayant réussi dans un admirable effort à porter un nouveau coup et décisif à l'armée autrichienne, l'armée russe, affranchie de préoccupations sérieuses du côté de Vienne, peut maintenant reprendre en Prusse une offensive vigoureuse et générale qui oblige l'état-major allemand à y maintenir tout au moins les forces qu'il y a réunies. C'est le désir de notre état-major que cette offensive commence le plus tôt possible. Je vous prie d'exprimer à M. Sazonov ma conviction qu'il s'en fera l'interprète chaleureux et persuasif auprès des hautes autorités militaires de l'Empire.

309

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 142. *Bucarest, 24 septembre 1914, 13 h.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 25, 8 h. 30.)

Le ministre d'Angleterre et moi avons, cette après-midi, déclaré au ministre des Affaires étrangères qu'ayant pris connaissance des propositions russes concernant la coopération des armées roumaines et des suites qu'elle comporterait dans l'avenir, nous l'approuvions au nom de nos gouvernements. Le ministre des Affaires étrangères nous a remerciés de cette communication et a ajouté que lorsque le gouvernement roumain aura pris une décision il nous demandera sans doute de préciser notre déclaration par écrit.

Nous devions donc supposer que nos avances sur ce point aussi bien que sur les garanties contre la Bulgarie écarteraient hésitations de la part du gouvernement roumain. Malheureusement une démarche que vient de

faire notre collègue russe menace de remettre en question la coopération militaire roumaine [1].

En effet le ministre de Russie qui croit encore à tort que la Roumanie pourrait marcher contre la Triple Entente, a jugé à propos de solliciter de M. Sazonov l'autorisation d'offrir à la Roumanie, en échange de sa *neutralité* définitive de s'emparer (1 g. fx) de la Transylvanie.

J'ai représenté à mon collègue que si le président du Conseil si hésitant pouvait faire envisager aux membres du gouvernement la possibilité d'obtenir par une inactivité au moins momentanée ce qu'il croit ne pouvoir acquérir que par l'action immédiate, nous risquerions de voir triompher la politique d'abstention chère au Roi et d'immobiliser 500.000 hommes dont la coopération pourrait être de la plus grande utilité.

310

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
M. Boppe, Ministre de France à Nisch,
M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n°s 202; 122; 62; 43; 43; 41. *Bordeaux, 24 septembre 1914, 14 h.*
Chiffré. Très urgent.

Le ministre de France à Sofia ne juge pas démontré par les assurances du ministre bulgare à Bucarest que la Bulgarie restera neutre si la Roumanie entre en action sans avoir conclu avec elle un accord précisant les rétrocessions territoriales en Dobroudja. M. de Panafieu estime possible que non seulement la Bulgarie attaque la Roumanie, mais qu'elle prenne possession de la Macédoine serbe; le gouvernement bulgare continue à subir la pression austro-allemande et celle des Macédoniens intransigeants; son attitude reste expectante.

Le ministre de France à Bucarest rend compte d'une conversation très confidentielle entre M. Bratiano et M. Take Jonesco, le premier toujours hésitant, le second prêt à envisager toutes les hypothèses jusqu'à la disparition de la dynastie, tout en espérant obtenir l'assentiment à la mobilisa-

[1] Cf. télégramme n° 103, Bucarest, 5 septembre 1914 (document n° 168).
Par télégramme n° 143 non reproduit, Bucarest, 25 septembre 1914, 1 h. 30, reçu à 11 h. 5, Blondel annonçe qu'il n'avait pas réussi à convaincre son collègue Spalaïokovitch. Si la Russie était consciente de l'appoint important que pouvait fournir l'armée roumaine, elle jugeait « inutile et dangereux » de revenir sur l'obtention de la neutralité roumaine. Blondel continuerait toutefois à s'efforcer de montrer aux Roumains qu'il valait mieux pour eux compter sur leurs armes.
Par télégramme non reproduit n° 145, Bucarest, 26 septembre 1914, 7 h. 50, reçu à 19 h. 30, Blondel précisait que le parti conservateur roumain s'apprêtait à rédiger une motion pour inciter le gouvernement à sortir de son indécision.

tion, sinon du Roi, du moins du Prince héritier. Un Conseil des ministres a été convoqué et l'opposition se réunira ce matin pour arrêter définitivement son action. M. Take Jonesco, à qui M. Bratiano proposait de prendre sa place, a répondu qu'il était nécessaire que tous les partis s'unissent pour décider le Roi.

311

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 99. *Paris, 24 septembre 1914, 14 h. 45.*

Je réponds à vos télégrammes 469 et 470 [1].
Si la marchandise est en bon état concluez pour quantité maxima.

[1] Télégrammes de Barrère, ambassadeur de France à Rome, expédiés de Rome le 23 septembre 1914 à 17 h. 15, reçu à Bordeaux à 20 h. 45 (n° 469), à 21 h. (n° 470 et 471) :

« Je réponds à votre télégramme n° 87. Il est tout à fait impossible que l'attaché militaire procède en Italie à l'essai des fusils. M. de Gondrecourt a vu des échantillons de ces armes qui sont en parfait état. Il sait d'autre part qu'un officier grec, dissimulant sa qualité, fait des essais très satisfaisants à Terni avec trois fusils pris au hasard dans un lot. Vitesse initiale constatée de 600 à 625 mètres.

En raison des difficultés à éluder pour la sortie des armes, qui seront remises à M. de Gondrecourt à la frontière française, cet officier ne pourra partir que demain et apportera le plus rapidement possible à Saint-Etienne deux fusils et 300 cartouches. L'ordre d'envoyer 20 fusils et 10.000 cartouches par Naples, Marseille a été déjà donné, sur les instructions contenues dans votre télégramme n° 79.

On pourrait avoir un grand nombre de ces fusils presque neufs. Chaque arme comporte : baïonnette au fourreau, trousse pour nettoyage, 6 chargeurs vides avec enveloppe ni bretelle ni ceinturon.

La Grèce est en pourparlers pour acheter 60.000 fusils et 36 millions de cartouches : si ce marché est conclu avant le nôtre, il ne resterait que 14 millions de cartouches.

Le gouvernement français se propose de passer tout ou partie de ces armes en Bosnie, il serait donc très urgent de conclure, et pour ce lot à la rigueur sans essais, en profitant de l'occasion d'un vapeur grec qui est prêt pour les emporter. Pendant l'absence de l'attaché militaire, l'attaché naval suivra cette affaire.

Veuillez communiquer d'urgence ce télégramme à Guerre, troisième direction à Bordeaux. »

Le télégramme n° 87, Bordeaux, 22 septembre 1914, 13 h. 45, indique :

« De la part du ministre de la Guerre,

Réponse à votre télégramme du 20 septembre concernant fusils Wetterli. Faites procéder immédiatement à examen des fusils et à essais de tir par attaché militaire ou attaché naval qui devront aussitôt après ces essais adresser son appréciation sur valeur des armes par le télégraphe au ministre de la Guerre 3e direction Bordeaux. En outre attaché militaire ou naval devra partir immédiatement par les moyens les plus rapides pour Saint-Etienne porteur de quelques fusils et de cartouches en nombre suffisant. Dès son arrivée à Saint-Etienne il priera colonel directeur manufacture de faire procéder extrême urgence à sérieux examen et tir permettant se rendre compte de valeur du fusil pour utilisation soit par armée française soit pour population bosniaque. Avis du directeur devra être adressé à ministre d'extrême urgence par le télégraphe.

Faites connaître si les armes comportent en outre baïonnettes et équipement. »

Quant au télégramme n° 79, Bordeaux, 21 septembre 1914, 2 h. 35 :

« Le ministre de la Guerre à qui a été communiqué le télégramme en date du 15 de l'attaché naval au sujet des fusils Wetterli vous prie de faire acheter immédiatement 20 fusils du modèle en question et de les faire expédier avec 10.000 cartouches à la *manufacture nationale* d'armes de Saint-Etienne. Veuillez me télégraphier la suite donnée. »

Dans le télégramme chiffré non reproduit n° 482, Rome, 25 septembre 1914, 13 h. 30, reçu à 18 h., Barrère annonce que l'attaché militaire est parti avec les échantillons d'armes pour s'entendre avec le négociant.

312

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nos 210; 127. *Paris, 24 septembre 1914, 19 h. 40.*
Secret.

Le ministre de la Guerre m'adresse la communication suivante :

« Le Général en chef serait désireux de savoir si les armées russe et anglaise sont, au point de vue du réapprovisionnement en munitions d'artillerie, dans une situation permettant la permanence des hostilités.

« Je vous serais donc reconnaissant de demander à ces deux gouvernements s'ils estiment possible, à ce point de vue, la continuité des opérations, en admettant que la consommation des munitions se poursuive dans les mêmes proportions qu'actuellement, et, dans le cas contraire, quelle limite ils estiment devoir assigner aux opérations continues. »

Je vous serai obligé de mettre en mesure de renseigner le général Joffre.

313

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. no 123. *Bordeaux, 24 septembre 1914.*
Confidentiel.

L'ambassadeur d'Allemagne à Washington proclame publiquement que l'Allemagne ne signe pas la paix mais continue en secret les pourparlers, en particulier avec le colonel House, un intime du président Wilson, que ce dernier avait chargé l'an dernier d'une mission à Berlin pour la limitation des armements.

M. House a dit à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il serait utile que l'Angleterre précisât ses bases de paix (qu'il croyait être, d'après les déclarations publiques, de légitimes satisfactions à la Belgique et des garanties contre le militarisme allemand); il ajoutait que le comte Bernstorff serait prêt à causer avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Sir G. Spring Rice s'est contenté de répondre qu'un tel entretien ne pouvait se concevoir; que d'ailleurs les Puissances de la Triple Entente ne concluraient pas de paix séparée [1].

[1] Télégramme expédié également à Paul Cambon le 24 septembre 1914 sous le no 203, très confidentiel. Cf. document no 300.

314

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 66. *Lisbonne, 24 septembre 1914.*
Très urgent.
(*Reçu :* 19 h.)

Les autorités militaires soulèvent nouvelle difficulté à propos canons. Le ministère de la Guerre déclare qu'envoi artillerie seule serait considéré comme une marque de dédain pour autres armes et provoquerait dans l'armée mécontentement et peut-être désordres dont les monarchistes ne manqueraient pas de tirer parti.

Cet argument a rallié le gouvernement à son opinion.

Le ministère de la Guerre ne voudrait plus envoyer l'artillerie qu'avec les unités correspondantes d'infanterie et de cavalerie, ce qui, si nous voulons nous assurer la totalité des canons portugais, eut entraîné l'envoi en France de deux ou même trois divisions et par conséquent des retards considérables. Après de nombreuses discussions poursuivies toute journée d'hier, d'accord avec le ministre d'Angleterre, le ministère de la Guerre a fini par déclarer qu'il acceptait de n'envoyer qu'une division avec 12 batteries à quatre pièces complètes et à donner en plus 60 des 72 canons qui n'ont pas de caissons (*à suivre*) [1].

315

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. nº 21. *Paris, 24 septembre 1914.*
Chiffré.
(*Expédié :* le 25, 8 h. 35 matin.)

Le gouvernement russe se préoccupe des difficultés qui se sont produites entre Serbes et Monténégrins, du fait de ces derniers qui profitent des succès de leurs alliés pour occuper les premiers les villages afin de se créer des droits, se livrent à des pillages peu politiques et ne se conforment pas au plan général serbe comme cela avait été convenu.

Craignant d'augmenter la tension entre le Monténégro et la Serbie en intervenant de nouveau, M. Sazonov serait désireux que le gouvernement

[1] Le concours de l'artillerie portugaise selon Daeschner dans le télégramme non reproduit nº 67, Lisbonne, 24 septembre 1914, 8 h., reçu à 19 h. 20, reste soumis à la condition de l'envoi des troupes correspondantes d'infanterie et de cavalerie. D'autre part, Daeschner, rappelle que le gouvernement portugais ne lui a pas fourni avec précision l'effectif réel « en hommes et en chevaux qu'il pourrait réunir ».

français indique au gouvernement monténégrin, de la manière la plus propre à être entendu de lui sans froisser ses susceptibilités, combien il est nécessaire pour le succès final de conformer strictement son action à celle de la Serbie.

Je m'en remets à votre tact pour que la démarche soit faite dans les conditions les plus discrètes en même temps que les plus efficaces [1].

316

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nº 64. *Paris, 24 septembre 1914.*
Chiffré.
(*Expédié :* le 25 septembre, 9 h. du matin.)

D'après nos informations, le gouvernement allemand se propose d'installer à Saint-Sébastien un cinématographe représentant les scènes de la guerre. Ces scènes seront préparées suivant la même méthode qu'emploient nos ennemis pour faire répandre au-dehors les fausses nouvelles par leurs agences de presse.

Je vous prie d'attirer sur ce point l'attention des autorités espagnoles. Je ne doute pas qu'elles n'aient à cœur d'interdire toute exhibition de nature à surexciter l'opinion publique, à dénaturer les faits de la guerre et à nuire au prestige des adversaires de l'Allemagne.

317

Le Général Lyautey, Résident général à Rabat,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 6964 [2]. *Rabat, 24 septembre 1914.*

J'ai l'honneur d'accuser réception, à Votre Excellence, de sa dépêche nº 1297 du 26 août dernier relative aux inconvénients que pourrait présenter cette année l'autorisation de se rendre en pèlerinage à La Mecque.

Votre Excellence a bien voulu me demander mon avis sur la question avant de prendre une décision.

[1] Le télégramme, non reproduit, s. nº., Bordeaux, 23 septembre 1914, indique clairement les craintes de Petrograd concernant une nouvelle intervention auprès du Monténégro : « Il pense que le gouvernement français pourrait utilement intervenir à Cettigné [...] et cela étant donné particulièrement l'aide efficace que le gouvernement de la République vient d'accorder au Monténégro par l'envoi de l'artillerie de siège destinée à bombarder les forts de la baie de Cattaro des hauteurs de Lovcen, envoi dont l'arrivée à Antivari est signalée au gouvernement impérial par son chargé d'affaires à Cettigné en date du 20 septembre »

[2] Note manuscrite : « Rabat. Intérieur. Colonies. Tunis. Alger. 8 octobre 14. »

En ce qui concerne le Maroc, les départs pour La Mecque y ont lieu plus tôt qu'en Algérie, en raison de la longueur du trajet. Je me suis donc trouvé déjà en présence de demandes émanant des commandants de Régions, qui sollicitaient mes instructions en ce qui concerne le pèlerinage et j'ai été dans l'obligation, vu l'urgence, d'y répondre de suite, sans consulter le Département.

Il m'a paru impolitique d'interdire le pèlerinage, par décret viziriel, à un moment où cette mesure eût pu paraître dictée par la crainte de mettre les sujets chérifiens en contact avec ceux de l'empire turc.

Mais j'ai prescrit aux commandants de Régions de faire déconseiller le départ en pèlerinage par les caïds et personnages influents, en invoquant la raison que les bateaux qui font d'ordinaire le service ont été réquisitionnés par les Puissances belligérantes et que les pèlerins risqueraient d'attendre indéfiniment dans les ports, sans trouver l'occasion de s'embarquer.

(Guerre 14-18.)

318

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. *Lisbonne, 25 septembre 1914, 13 h.*

(*Reçu :* 16 h.)

Le ministre de la Guerre, dont les vues et les propositions changent à tout instant, m'a soumis un projet de composition de la division complète qu'il propose d'organiser et avec laquelle il consentirait à nous envoyer quarante-huit batteries de quatre pièces complètes avec colonnes de munitions et un certain nombre de pièces sans caissons, mais de son propre aveu la division ne pourrait être prête avant trois ou quatre semaines (ce que je dois traduire par six ou (1 gr. tronqué) et le nombre des pièces sans caissons ne serait plus que de 40 au lieu de 60 précédemment indiqué en raison de la crainte que lui inspirent des nouvelles récentes sur l'attitude de l'Espagne. J'ai déclaré ces propositions inacceptables. Mais il ressort de nos conversations tant avec le président du Conseil qu'avec le ministre de la Guerre, que ni l'un ni l'autre n'a de vues arrêtées sur le concours militaire, qu'ils nous offrent et qu'ils se préoccupent des apparences beaucoup plus que des réalités du rôle à jouer et de ses conséquences [1].

[1] Daeschner, dans les télégrammes, non reproduits, n° 70, Lisbonne, 26 septembre 1914, 19 h. 45, reçu à 23 h. 55, et n° 72, Lisbonne, 29 septembre 1914, 13 h. 5, reçu à 15 h. 30, soumet au ministère des Affaires étrangères le résultat des informations recueillies par le colonel Tillion sur l'armée portugaise à la demande du général Joffre.

Le colonel Tillion estime l'efficacité des troupes portugaises encore incertaine. En outre, il soulève un problème d'incompatibilité technique entre les cartouches de nos canons et celles des canons 75 portugais.

Enfin, le problème de la date de l'envoi des canons reste toujours en suspens.

Il est probable que du jour où la participation du Portugal à la guerre européenne serait proclamée et où le décret de mobilisation serait rendu, les objections à l'envoi immédiat du matériel d'artillerie disparaîtraient. C'est ainsi que le président du Conseil a suggéré que l'état-major pourrait partir tout de suite avec l'artillerie le reste de la division rejoignant plus tard. D'après le projet que m'a remis le ministre de la Guerre, la division comprendrait un régiment de cavalerie du génie et tous les services de l'armée formant un effectif total de 558 officiers, 18.166 hommes, 1.843 chevaux de selle et 4.403 de trait, c'est-à-dire une grande majorité de mulets.

Il y a un quartier avec 43 officiers, colonel Tillion arrivera de Madrid ce soir. Il pourra obtenir des bureaux des détails et des précisions que le ministère de la Guerre n'a pas été en mesure de donner [1].

319

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nº 107. *Bordeaux, 25 septembre 1914.*

Nos liens avec les Slaves, notamment avec les Serbes et Monténégrins, ne nous permettent pas de favoriser les entreprises des Italiens de Dalmatie.

320

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 506. *Washington, 25 septembre 1914.*

Bien que j'aie eu plusieurs fois occasion de signaler à Votre Excellence les efforts des Allemands pour gagner à leur cause l'opinion publique américaine, je doute d'avoir pu lui donner une idée suffisante de l'ardeur fébrile avec laquelle cette campagne est poursuivie. Usant de cette méthode minutieuse, attentive, persévérante qui leur est propre, mais aussi, par bonheur, avec cette maladresse et ce manque du sens de la mesure qui leur est propre également, les Allemands livrent leur bataille, aussi inlassables que jusqu'ici peu convaincants.

[1] Par télégramme nº 69 non reproduit, très urgent, Lisbonne, 25 septembre 1914, 17 h. 25, reçu 15 h. 10, une rectification est apportée : au lieu de 48 batteries, il fallait lire « 12 batteries de 4 pièces ».

Le comte Bernstorff a beau disposer de fonds considérables (dix millions de francs est le chiffre que me donne, indépendamment de l'autorité antérieurement citée, un personnage fort au courant des choses de presse), tandis que l'ambassade de France ne dispose pas d'un seul dollar et ne s'en plaint pas; il a beau changer sa manière, naguère exubérant, jovial, humoristique, maintenant réservé et relativement silencieux, les livres et articles ont beau se multiplier, les correspondances de complaisance affluer : il n'est besoin ni de millions, ni d'entrevues, ni de livres pour réfuter les thèses sur l'innocence allemande : Louvain, Termonde, Reims, sont des réponses dont l'éloquence ne saurait, hélas, être surpassée.

Mais ils persévèrent, il ne faut pas le perdre de vue; ils persévèrent dans leurs apologies comme dans leurs méfaits, et quand je télégraphie pour avoir des renseignements ou des éléments de réfutation, je prie le Département d'être bien convaincu que je le fais lorsqu'il me paraît qu'il y a à cela réelle nécessité, et non sans me douter des difficultés qu'avec une installation de fortune, dans des circonstances si graves, Votre Excellence doit avoir à fournir des indications dont, par surcroît, l'efficacité dépend entièrement de leur prompt envoi.

Pour vous permettre de vous rendre compte de ce que tentent nos adversaires, je vous adresse ci-joint un échantillon de correspondance inspirée, mais pas trop visiblement inspirée, destinée à montrer que rien n'est plus doux, courtois, tendre, « presque féminin » que le troupier allemand. Cette publication où la juste mesure était certainement passée a eu un succès que son auteur n'attendait pas à cause d'une ridicule anecdote de canari affamé nourri par les bons soldats allemands. Cette histoire incidente a été découverte dans le long factum par quelque esprit sarcastique, tirée à part, mise en lumière, parodiée et caricaturée; et ç'a été, en fin de compte, l'effet le plus durable de la publication. Je joins ici une lettre publiée à cette occasion par le *New York Herald* et qui a eu plus de succès que la correspondance « made in Germany ». Une autre apologie dans le même ordre d'idées est jointe à ma lettre sur la délégation belge : « la bonhomie naturelle » du soldat allemand y est représentée comme une garantie suffisante qu'il n'a rien pu faire de mal à Louvain. Vouloir que le public américain en croie tant, c'est trop lui demander.

Le professeur Hugo Munsterberg, autre mégaphone du type Herman Ridder, membre de l'Université Harvard, vient de publier un livre intitulé *America and the war*. Lui aussi a manqué son but; il l'a pris de haut avec les Américains, leur a fait vertement la leçon; on s'est simplement écarté de lui laissant ses mépris tomber par terre.

Une fausse entrevue de M. Cornelius Vanderbilt, plusieurs fois favorisé des prévenances du Kaiser, a été publiée où on voyait cet homme du monde prôner l'Allemagne. Il vient, par malheur pour les inventeurs de la chose, de rentrer aux États-Unis et d'envoyer à tous les journaux un démenti où il dit que ses sentiments (dont personne sans cela ne se serait inquiété) sont tout à l'opposé de ceux qu'on lui prête.

Le Chancelier lui-même se serait mis de la partie et aurait rédigé un appel au peuple américain, que la presse vient de publier. L'Angleterre

surtout y est mise à mal; les Belges y sont représentés comme des monstres de barbarie, et l'Allemagne comme sûre de l'emporter « à cause de la grande force morale qu'une juste cause a donnée aux armées allemandes ». L'effet a été petit; on s'est demandé si cette élucubration était plus authentique que l'entrevue Vanderbilt et au département d'État, en tout cas, on n'en sait rien.

Enfin, pour montrer combien minutieux sont les Allemands dans leurs efforts, j'ajouterai que j'ai sous les yeux, en original, une lettre d'un professeur d'Upsal (de nom germanique) transmettant une lettre d'un professeur de Berlin à un professeur de l'université Columbia, l'objet étant de prier ce dernier de donner la plus grande publicité possible à une feuille de nouvelles, que j'ai également sous les yeux et où il n'est question, bien entendu, que de victoires allemandes. La réponse du professeur de Columbia fut telle que nous la pouvions souhaiter. Israélite sioniste, et les Israélites de ce groupe nous sont généralement favorables, M. Richard Gottheil a refusé tout concours et s'est justifié en disant : « Toutes mes sympathies sont pour les alliés. Il n'y a nul doute, dans mon esprit et dans celui de tous les Américains qui pensent, que l'Allemagne a volontairement et cruellement causé cette guerre. Nous n'avons ici aucune sympathie quelconque pour le militarisme allemand ou pour les plans pan-germaniques. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire que le militarisme allemand soit écrasé pour que le mouvement démocratique que représentent l'Angleterre et la France ait chance de se répandre de plus en plus en Europe. »

321

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

T. n° 666 *ter*. *Petrograd, 26 septembre 1914, 7 h. 40.*
Secret. Pour le ministre seul.
(*Reçu :* 10 h. 15.)

Suite du n° précédent [1].

J'ai écouté M. Krivochéine sans formuler aucune opinion sauf sur la question de Constantinople : « C'est là, lui ai-je dit, une question qui soulèvera de la part de l'Angleterre de fortes objections. »

M. Krivochéine m'a demandé si j'avais quelque aperçu de vos intentions. Je lui ai répondu que je les ignorais.

À mon tour je lui ai demandé s'il avait eu l'occasion d'exposer ses idées à l'Empereur : « Oui, hier, a-t-il repris; mais je vous affirme que ces idées me sont toutes personnelles ».

À suivre.

[1] Cf. document n° 302.

322

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 666 *quater*. *Petrograd, 26 septembre 1914, 10 h. 15.*
Secret. Pour le ministre seul.

(*Reçu :* 10 h. 15.)

Suite du n° précédent.

Ce matin en présence de mon collègue d'Angleterre j'ai rapporté à M. Sazonov mon entretien avec M. Krivochéine.

Sir G. Buchanan s'est exprimé comme moi au sujet de Constantinople.

M. Sazonov nous a dit alors : « Sur le sort de Constantinople je ne suis pas encore d'accord avec M. Krivochéine; mais je pense comme lui que lors de la paix nous devrons nous assurer une fois pour toutes, le libre usage des détroits. »

D'un ton très ferme il a continué : « Les Turcs doivent rester à Constantinople et aux environs. Quant à la liberté des détroits elle ne sera réellement garantie qu'à trois conditions. Il faudra : 1° qu'aucune fortification ne puisse être construite sur les rives des Dardanelles; 2° qu'une commission internationale assistée d'une force navale fasse la police dans les Dardanelles et la mer de Marmara; 3° que la Russie possède à l'entrée septentrionale du Bosphore (par exemple à Bouzouk-Déré) une station fortifiée. Cette question est pour nous d'un intérêt vital. Nous ne pouvons plus en différer la solution. »

Sir G. Buchanan et moi nous avons eu l'impression qu'en nous parlant ainsi M. Sazonov ne nous confiait pas seulement un simple projet mais une résolution.

323

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Cettigné, 26 septembre 1914.*

(*Reçu :* le 27, 7 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 21.

Il y a 3 jours, j'ai signalé au ministre des Affaires étrangères monténégrin *à titre amical et privé*, la nécessité pour les troupes monténégrines : 1° de s'abstenir d'une marche trop rapide sur Sarajevo, 2° de régler leur avance sur celle de l'armée serbe. Je me suis exprimé dans le même sens et en donnant à ma conversation le même caractère, dans les entretiens presque

quotidiens que j'ai en ce moment avec les personnages de l'entourage immédiat du Roi.

D'autre part, j'ai causé ce matin avec le ministre de Serbie qui m'a dit qu'il avait lui-même parlé à titre (mot passé) de cette question avec l'agent diplomatique et qu'actuellement l'incident était clos à son entière satisfaction : le gouvernement royal a rejeté la faute sur une initiative du général Voukotich, et il a pris l'engagement que de pareils faits ne se reproduiront plus à l'avenir. Le Roi, qui avait donné tous ses ordres pour son départ a renoncé au voyage qu'il comptait faire à Nikchiselo et en Bosnie.

Votre Excellence peut être assurée que si de nouvelles difficultés de cette nature venaient à se produire, je ne manquerai pas d'agir de nouveau dans les mêmes conditions de discrétion en m'inspirant des instructions qu'elle a bien voulu m'adresser [1].

324

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Tokyo, 26 septembre 1914.*
Confidentiel.
(*Reçu :* le 27, 8 h. du matin.)

Je réponds à votre télégramme 13. Depuis le 16 août, conformément à mon télégramme 46, je me suis abstenu de reparler au baron Kato de notre projet d'alliance ; de son côté il a observé la même réserve.

Afin d'être en mesure de donner à Votre Excellence une réponse plus précise, j'ai cru devoir rapporter au baron Kato, à titre personnel, s'il pouvait me fournir quelques indications d'ordre général sur la question que nous avions abordée précédemment.

Il m'a déclaré, également à titre personnel et confidentiel, qu'il ne croyait pas possible de l'examiner à nouveau avant la fin de la guerre. On ne comprendrait pas pourquoi le Japon rechercherait de nouvelles alliances. Les accords avec la France et la Russie paraissaient suffisants et l'on se demanderait contre qui serait dirigée cette alliance à quatre.

Je lui ai répondu qu'elle serait simplement tournée contre notre ennemi commun l'Allemagne et qu'elle assurerait ensuite le maintien de la paix. Il m'a objecté que nous étions déjà alliés par le fait de la [...] anglo-japonaise et qu'il serait préférable d'attendre la paix pour étendre nos engagements comme il le désirait personnellement.

Les réponses du baron Kato, si différentes de celles que j'ai transmises au département par mes télégrammes 21, 24, 29, 32 et suivants, ainsi que

[1] Note marginale manuscrite : « Informer M. Boppe de la demande de fiche ? »
Dans le télégramme, non reproduit, n° 51, Paris, 28 septembre 1914, 23 h. 15, le ministre des Affaires étrangères apporte cette communication au ministre de France à Nisch.
Cf. document n° 315.

son attitude embarrassée m'ont parues dominées par un sentiment de regret [1].

325

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 706. *Londres, s. d.*

(*Reçu :* 26 septembre 1914, 20 h. 45.)

Suite à mon télégramme n° 705 [2].

Confidentiel.

Le projet de note au gouvernement hollandais transmis par votre télégramme 143 *bis* fait à Londres l'objet de sérieuses délibérations. On fait observer au Foreign Office que ce document défend très habilement une thèse contraire à la doctrine soutenue par la Grande-Bretagne en 1870 et en toute occasion qu'il serait facile de rétorquer notre argumentation en s'appuyant sur les déclarations de la Grande-Bretagne sur la déclaration de Londres et sur la convention de La Haye. Une démarche en ces termes des trois Puissances alliées ne devrait être faite que si la question envisagée est d'une importance primordiale à l'heure actuelle. C'est ce dont on doute ici. L'Allemagne possède des ressources telles sur son territoire que le ravitaillement par la Hollande n'est en ce moment pour elle qu'accessoire. Ce ravitaillement même est rendu très difficile par les mesures prises par la Grande-Bretagne et qui peuvent être accentuées [3]. Faut-il à ces mesures d'un effet pratique ajouter une démarche diplomatique dont le succès est douteux et qui peut nous exposer à une controverse dangereuse ?

Ces observations ont été soumises à sir Edward Grey et m'ont été communiquées à titre très confidentiel.

[1] Cf. document n° 326.

[2] Le télégramme n° 705, en clair, Londres, 26 septembre 1914, 4 h. 10, de Paul Cambon à Delcassé :

« Réponse à votre télégramme n° 220.

Il n'y a pas eu d'exportation de blé, d'Angleterre en Hollande depuis le commencement de la guerre. Les cargaisons sorties des ports anglais à destination de la Hollande étaient celles de navires saisis ou obligés de modifier leur itinéraire. Afin de permettre aux autorités britanniques d'examiner leurs papiers; ces navires n'ont été autorisés à se rendre en Hollande qu'après une déclaration formelle du gouvernement néerlandais quant à la destination de leurs cargaisons. »

Dans le télégramme n° 220, non reproduit, Bordeaux, 25 septembre 1914, signalé ci-dessus, Delcassé signalait avoir reçu des renseignements concernant des cargaisons de blé sorties d'Angleterre à destination de la Hollande et ajoutait-il « en réalité de l'Allemagne. »

[3] Delcassé avait reçu des renseignements concernant des cargaisons de blé sorties d'Angleterre à destination nominale de la Hollande et, ajoutait-il « en réalité de l'Allemagne » (Télégramme n° 220, non reproduit, Bordeaux, 25 septembre 1914, Delcassé à Paul Cambon).

326

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. *Tokyo, 27 septembre 1914, 11 h. 15.*
Chiffré.

(*Reçu :* à Bordeaux à 22 h.)

Suite du numéro précédent [1].

Le ministre a été vivement attaqué depuis quelques jours par l'opposition conservatrice qui s'appuie sur le Conseil des « genros » et surtout sur son président le maréchal Yamagata. Ceux-ci, dont l'influence semblait effacée par la popularité du président du Conseil, ont repris soudainement de l'autorité. Le comte Okuma, si virulent contre eux, a dû, avant-hier, aller leur rendre compte de sa politique extérieure et les journaux ayant annoncé l'entrevue, ont eu pour consigne d'éviter tout commentaire. Le vieux parti militaire serait, dit-on, mécontent de la limitation des opérations de Kiao-tcheou et des engagements pris à ce sujet par le Japon. Une entente à quatre pourrait ruiner ses ambitions toujours tournées vers la Chine et vers l'augmentation de l'armée.

D'autre part, bien que le baron Kato m'ait dit qu'il n'avait pas encore consulté l'Angleterre, sa réserve subite peut venir de la froideur avec laquelle nos projets ont été accueillis à Londres. Le gouvernement britannique a posé en principe (télégramme du Département n° 32) que la coopération militaire et navale du Japon, à laquelle pourraient éventuellement participer la France et la Russie, devait être le prélude, non la conséquence, d'une alliance. Le télégramme n° 34 a signalé l'intérêt de couper court à Tokyo à des conversations inutiles. Le baron Kato a pu connaître les idées du gouvernement britannique et penser que mes démarches antérieures n'étaient pas suffisamment autorisées, qu'en tout cas elles étaient vues sans faveur à Londres.

La réponse du baron Kato s'inspire à mon avis de toutes ces difficultés. Elle démontre que le moment n'est plus opportun pour pousser la question de l'alliance, ni surtout pour parler d'une coopération militaire, officiellement accordée, et qui ne se justifierait que comme une conséquence naturelle de l'alliance, ainsi que l'indiquait mon télégramme n° 85.

Je signale à regret cette nouvelle phase de la question. Malgré les manifestations de l'opinion, l'appui de certains membres du cabinet japonais et de l'ambassadeur japonais à Pétersbourg, cette situation ne peut avantageusement se modifier tant que le gouvernement britannique n'aura pas accepté de pousser lui-même son allié à s'entendre avec la France et la Russie. Sinon il faudra attendre la fin de la guerre pour reparler de nos projets.

[1] Cf. document n° 324.

327

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bosseront d'Anglade, Consul général de France à New-York.

T. n° 64. *Bordeaux, 27 septembre 1914, 20 h. 35.*
Chiffré.

Réponse à votre télégramme 36.

M. de la Chaume est le délégué du ministère de la Guerre à la commission mixte franco-anglaise instituée récemment pour régulariser les achats des deux gouvernements sur les marchés extérieurs. Le ministère de la Guerre, à qui j'ai communiqué votre télégramme, vient de lui donner pour instruction de ne pas correspondre directement avec les consuls de France mais d'en référer d'abord au ministère de la Guerre qui les avisera ensuite par mon intermédiaire, ainsi que cela s'est pratiqué depuis le début des hostilités.

328

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 113. *Bordeaux, 27 septembre 1914, 21 h. 50.*
Chiffré.

Le ministre de la Guerre me prie vous informer que vous êtes autorisé à émettre une traite de mille quatre cent soixante francs pour régler l'achat de vingt fusils Wetterli avec cartouches que vous avez fait récemment pour compte son Département [1].

[1] Note marginale manuscrite : « suivant lettre de la Guerre en date du 26 septembre ». La lettre n'a pas été retrouvée.

Les télégrammes non reproduits n° 88, Rome, 28 septembre 1914, reçu 16 h. 15 et n° 125, Paris, 29 septembre 1914, 12 h. 45 et n° 129, Bordeaux, 29 septembre 1914, reçu 30 septembre 1914, 13 h. 45 et n° 154, Bordeaux, 5 octobre 1914, 21 h. donnent le détail des conditions et des instructions pour la signature du contrat d'achat. Ainsi, dans le télégramme s. n°, Bordeaux, 10 octobre 1914, le ministre de la Guerre annonce que :

« M. Zunino, avec lequel des pourparlers ont été engagés par l'Ambassade française de Rome pour la vente à la France de *100.000 fusils Wetterli*, est depuis quelques jours à Bordeaux pour l'établissement du contrat.

Son arrivée a été annoncée par M. Barrère qui vous a informé en même temps que les 100.000 fusils devraient avoir comme destination apparente l'Espagne.

M. Zunino, pour mener à bien cette affaire, demande que le télégramme ci-joint soit adressé à notre Ambassadeur (télégramme chiffré).

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, vous charger de cette transmission. »

329

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 669. *Petrograd, 27 septembre 1914.*
Chiffré.

(*Reçu :* 10 h. 5.)

M. Sazonov prie les gouvernements français et britannique de s'associer au gouvernement russe pour faire remettre au gouvernement ottoman la note identique ci-après :

« Le gouvernement de la République confirme expressément la protestation que l'ambassadeur de France a remise le 10 septembre dernier à la Sublime Porte. Le régime capitulaire étant fondé sur des actes synallagmatiques, il n'est pas au pouvoir de la Porte d'en prononcer l'abrogation par un acte unilatéral. Le gouvernement de la République fait donc toutes réserves quant à la part que les autorités ottomanes viendraient à prendre en violation des stipulations capitulaires, et il se déclare dès maintenant résolu à demander en son temps les réparations légitimes pour les dommages que ses ressortissants subiraient de ce fait.

« Le gouvernement de la République croirait manquer à la confiante amitié qui unit très heureusement la France et la Turquie s'il n'appelait la plus sérieuse attention de la Sublime Porte sur les conséquences de la politique où elle semble vouloir s'engager. La sympathie de la France constitue pour la Turquie un gage assuré de tranquillité, ainsi qu'une promesse précieuse d'assistance qu'il n'est (1 gr. fx) dans l'intérêt de méconnaître [1]. »

330

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 279. *Madrid, 28 septembre 1914, 22 h.*
Secret.

(*Reçu :* le 29, 4 h.)

Suite à mon télégramme 269 [2].
J'ai revu ce soir le ministre d'État au sujet des canons et des fusils.

[1] Note marginale manuscrite : « Il faut qu'il soit constaté, une fois, le 1er octobre qu'il y a violation de Capitulation. »

On trouve inscrit sur le duplicata du télégramme nº 669 les notes marginales manuscrites suivantes : « le ministre, à télégraphier à Thérapia et prévenir Petrograd, Londres, Rome ». « fait le 28 septembre Berthelot ». « 24 sept (illisible) (télég. Londres ?) 8 j. (illisible). »

Le 28 septembre 1914, à 16 h., était rédigé le télégramme chiffré nº 74 suivant, signé Delcassé et adressé à Bompard :

« Veuillez, quand vos collègues russe et anglais en auront, de leur côté, reçu l'autorisation, et sous réserve du choix du moment opportun, remettre à la Sublime Porte la note identique suivante :

(reproduire la note du télégramme 669, de Petrograd.) »

[2] Cf. document nº 304.

Le marquis de Lema m'a dit qu'il en avait conféré avec le Roi : il avait été reconnu que l'armée espagnole ne possédait pas le nombre de batteries de 75 suffisant pour son service normal : on peut à tout instant en avoir besoin au Maroc et il faut en conserver dans la métropole pour assurer l'ordre en cas de besoin. Il est donc impossible, quelque regret que le gouvernement royal en ait, de nous remettre aucune batterie.

Par contre la maison Pillain de Lyon ayant fait savoir au gouvernement espagnol que 20 mitrailleuses commandées par lui étaient actuellement à sa disposition, le ministre d'Etat, après entente avec Sa Majesté m'a chargé de vous dire qu'il les mettait à la disposition du gouvernement de la République si celui-ci le désirait. L'administration militaire n'aurait le cas échéant qu'à se mettre directement en rapport avec la maison Pillain qui est prévenue. Le marquis de Lema a fait le secret sur cette affaire qui a été réglée avec le Roi seul à l'insu du ministre de la Guerre.

Questionné par moi sur la question des 17.000 fusils de la fabrique d'Oviedo (mon télégramme nº 270) [1] le ministre d'État m'a confié à titre très confidentiel qu'il se heurtait à une grande résistance du ministre de la Guerre. Il fait tous ses efforts pour en triompher. Je l'ai pressé vivement en lui faisant observer qu'il s'agissait d'un contrat intervenu entre la manufacture d'armes et une maison de commerce privée. Je vais demander à mon collègue anglais de renouveler sa démarche antérieure et je me propose d'autre part d'agir auprès de qui vous savez.

331

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 246. *Bordeaux, 28 septembre 1914, 22 h. 15.*
Chiffré.

Les expéditions de vivres et autres ravitaillements pour l'Allemagne, désormais difficiles par les Pays-Bas, cherchent à emprunter d'autres voies, notamment celle des ports scandinaves. La Marine me signale l'urgence d'adopter en conséquence à l'égard des ports scandinaves les mêmes mesures que pour les ports hollandais, en donnant aux flottes franco-anglaises des instructions secrètes identiques. Veuillez faire une démarche en ce sens auprès du gouvernement britannique et m'en faire connaître le résultat le plus rapidement possible [2].

[1] Cf. document nº 306.
[2] Cf. document nº 325.

332

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 78 et 247. *Bordeaux, 28 septembre 1914, 22 h. 20.*
Chiffré.

Le ministre de France au Caire a recueilli, en partie de source indigène, des renseignements alarmants sur les préparatifs guerriers de la Turquie en Syrie et Palestine : des troupes nombreuses seraient concentrées près de la frontière égyptienne pour franchir le désert d'El-Arich et une petite armée camperait autour de Jérusalem.

M. Defrance ajoute que le général anglais considère comme possible une action prochaine des Turcs contre l'Égypte par l'Est et prend ses précautions, avec les territoriaux venus d'Angleterre et en retenant des troupes venues de l'Inde; il se proposerait également d'armer le personnel de la Compagnie du canal de Suez; il paraît, d'ailleurs, surprenant qu'une armée turque nombreuse soit en état de franchir en pratique le désert sans eau qui séparerait ses bases de l'Égypte.

Pouvez-vous me fournir quelques indications au sujet de la réalité de ces craintes.

333

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. no 248. *Bordeaux, 28 septembre 1914.*

M. Regnault me fait connaître que 1.800 soldats anglais provenant de Tien-tsin auraient débarqué au Chantoung pour appuyer l'action japonaise contre Kiao-tcheou.

Me référant aux télégrammes 635, 708 et 803 du Département et à vos télégrammes 330 et 377, j'appelle votre attention sur les assurances données à plusieurs reprises par le gouvernement anglais relativement à la coopération de la Triple Entente en Extrême-Orient avec le Japon dès que l'Angleterre et le Japon auraient arrêté le projet d'action commune contre l'Allemagne.

Le gouvernement anglais avait ensuite laissé entendre que le Japon préférait exécuter seul l'opération de Kiao-tcheou, et dans l'hypothèse de l'effacement de l'Angleterre nous n'avions pas insisté; mais la participation

d'une importante force militaire anglaise aux opérations d'attaque de Tsing-tao sur terre rétablit les données primitives du problème qui impliquaient une collaboration militaire des quatre puissances, prélude d'un rapprochement ultérieur plus étroit.

334

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 281. *Madrid, 29 septembre 1914, 0 h. 15.*
Chiffré
(*Reçu :* 4 h.)

En l'absence de notre attaché militaire qui est à Lisbonne, j'avais communiqué à notre consul général à Saint-Sébastien votre télégramme nº 67 [1]. Celui-ci vient de me répondre ce qui suit : « J'ai fait part à Orbea des observations du ministre de la Guerre. Il est convaincu qu'il y a eu erreur, bien qu'il n'ait pas gardé les numéros des armes envoyées. Il avait lui-même constaté les fautes signalées lors des essais qui ont eu lieu à Hendaye en présence de l'attaché militaire et de M. Lefèvre avec deux revolvers analogues aux deux envoyés à Bordeaux. Depuis lors les modifications réclamées par le ministre de la Guerre ont été faites et de nouveaux essais faits à Hendaye avec deux armes rectifiées dont une a été envoyée à Bordeaux par notre attaché militaire et la seconde gardée par le fabricant. Ces essais ont été très satisfaisants, la commande a été alors passée et la fabrication de suite commencée avec les modifications jugées nécessaires.

Orbea est persuadé que le dernier revolver n'est pas arrivé à destination et que les défauts signalés ne lui peuvent être reprochés. Il m'adressera d'ailleurs deux autres armes demain soir que je ferai porter mercredi à Bordeaux. »

[1] Dans le télégramme chiffré non reproduit nº 67, Bordeaux, 26 septembre 1914, 23 h. 50, Jean Gout donne le détail des tests techniques effectués sur les revolvers. La France invite la société Orbea « à remédier aux défectuosités signalées ».
Jean Gout était alors sous-directeur d'Asie et d'Océanie.

335

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres.

T. n° 18. *Bordeaux, 29 septembre 1914, 14 h. 15.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 40 [1].

Le département de la Guerre serait disposé à acheter le reliquat de cinquante-six mille fusils Mauser disponibles en Argentine si, après un sérieux examen, notre attaché militaire estime que ces armes sont comparables comme valeur à notre fusil 1886 et s'il est possible d'acquérir mille cartouches par arme.

Si l'arme était satisfaisante mais le nombre des cartouches insuffisant, le gouvernement français ne serait acheteur que du nombre de fusils correspondant aux cartouches existantes, à raison de mille par arme. Veuillez me télégraphier renseignements permettant de prendre décision.

336

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 255-257. *Bordeaux, 29 septembre 1914,*
Chiffré. *22 h. 30, 23 h., 23 h. 45.*

Je n'ai pas manqué de communiquer à M. le ministre des Finances la série de vos télégrammes relatifs à l'émission à Londres de bons du Trésor français. Afin de dissiper les malentendus qui ont pu survenir au cours de ces négociations et d'en prévenir le retour, M. Ribot m'a prié de vous préciser quelle fut son attitude et quelles sont ses intentions pour l'avenir.

[1] Télégramme n° 40, Buenos-Ayres, s.d., reçu le 22 septembre 1914 à 2 h. 45 :

« Je réponds à votre télégramme n° 10.

« Négociations directes avec le gouvernement argentin impossibles. D'après mes informations ce gouvernement serait disposé à vendre 80.000 Mauser modèle 1891 avec munitions correspondantes. Légation belge a entamé récemment par un intermédiaire des pourparlers pour 24.000 fusils; le prix demandé est 190 francs avec trois cents cartouches par fusil. En raison de la neutralité ces armes sortiraient à destination d'un gouvernement neutre comme le Portugal dont on pourrait obtenir l'assentiment, le chargé d'affaires belge a chargé son gouvernement de se hâter.

« Dans ces conditions, il semble que notre négociation devrait être liée à la négociation belge en avisant le gouvernement de Belgique (mot illisible) action séparée aurait pour résultat de découvrir l'autre négociation. »

Ce télégramme répond à un appel du ministère des Affaires étrangères pour la cession de fusils. Cf. les télégrammes, non reproduits, à destination du Chili, du Brésil et de l'Argentine, n°s 11, 11, 11, Bordeaux, 18 septembre 1914, 20 h. 50.

Tout d'abord, M. le ministre des Finances tient à faire remarquer que la direction de la négociation, tant avec le gouvernement britannique qu'avec les banquiers anglais a toujours été et doit rester entre vos mains [1].

Tandis que vous étiez en train d'entretenir le gouvernement britannique de l'éventualité d'un placement de bons du Trésor français à Londres, M. Ribot a reçu communication par la maison Rothschild de Paris de l'offre à la maison Rothschild de Londres de placer ferme deux millions de livres sterling de bons du Trésor et peut-être un montant supérieur. Naturellement M. Ribot a écouté cette proposition et m'a prié alors de vous faire connaître que si vous n'aviez pas d'offre plus avantageuse vous étiez autorisé à signer avec la maison Rothschild au nom du gouvernement français.

De même une proposition toute récente ayant été faite au ministre des Finances par des représentants de la Lloyd's Bank qui sont venus le trouver munis d'une lettre d'introduction émanant de vous, M. Ribot s'est borné à vous renvoyer ces messieurs, leur indiquant que vous aviez tous pouvoirs pour cette affaire, mais ajoutant toutefois que, lord Rothschild s'étant réservé de souscrire éventuellement deux millions de livres en sus des deux premiers millions pris ferme pour lui, il semblait juste qu'à conditions égales il eût la préférence pour ce surplus.

La situation actuelle paraît donc être la suivante : nous sommes engagés avec la maison Rothschild de Londres pour une émission spéciale à Londres de bons du Trésor français libellés en livres sterling et destinés, suivant la condition générale posée par le gouvernement anglais, à payer nos achats en Angleterre. Cette émission sera en tout cas de deux millions de livres sterling qui ont été pris ferme par la maison Rothschild; elle pourra être portée à quatre ou même cinq millions de livres si des offres vous sont faites en ce sens soit par Rothschild soit par d'autres banquiers anglais; mais nous restons libres de donner suite ou non à ces offres, et si elles se produisent vous voudrez bien m'en référer.

En conséquence, cette opération spéciale destinée à parer à nos besoins immédiats sur le marché de Londres peut être considérée comme une affaire particulière qui, une fois terminée, vous laissera libre de reprendre directement et sans hâte avec le gouvernement anglais la négociation d'une plus large envergure que vous aviez entamée précédemment.

À cet égard, M. Ribot estime avec vous que rien ne serait plus souhaitable que de voir le gouvernement anglais, notre allié, nous donner sur le terrain financier, comme sur le terrain militaire, un concours direct et effectif, prêtant à une émission future, faite sous son patronage réel, les guichets mêmes de la Banque d'Angleterre.

Dans cet ordre d'idées, le ministre des Finances a pris connaissance avec grande attention de votre télégramme n° 740. Il lui paraît évident que le

[1] Delcassé, dans un télégramme non reproduit (n° 422, Bordeaux, 17 octobre 1914) estime que « toute négociation concernant des opérations à crédit en Angleterre devra être traitée de gouvernement à gouvernement ». Ainsi le ministre des Finances, de concert avec le ministre des Affaires étrangères organise les modalités pratiques et diplomatiques de cet accord financier passé avec Londres (T. non reproduits n° 287, Bordeaux, 3 octobre 1914, en clair n° 1722, copie expédiée le 3 octobre à 21 h. 47, et n° 323, Bordeaux, 6 octobre 1914).

crédit de 20 millions de livres sterling que l'Angleterre s'apprêterait à faire à la Russie pourrait a *fortiori* nous être consenti, s'il nous était nécessaire. Bien que pour le moment une aussi forte somme dépasse la prévision de nos paiements directs ou indirects à Londres, et qu'ainsi que vous l'avez vous-même justement fait remarquer aux représentants de la trésorerie britannique une nouvelle émission ne soit pas immédiatement nécessaire, la question se pose de savoir s'il serait de bonne politique de nous laisser devancer sur le marché de Londres par la Russie. M. Ribot, si tel était votre avis, serait disposé peut-être à anticiper nos besoins, mais il est une condition à laquelle il répugnerait fortement à consentir, car elle lui paraît tout à fait excessive, c'est celle d'un envoi d'or effectif à Londres. Le crédit de la France ne justifie pas pareille exigence, quelque peu choquante même de la part d'un pays allié.

À ce propos, je vous rappelle que lors de la conclusion de l'accord relatif au paiement des achats effectués par nos délégués à la Commission franco-britannique, il a été prévu que la Banque d'Angleterre nous consentirait, si nous le désirions, un découvert important, garanti seulement par des *bons du Trésor français*. Il semble que rien dans notre situation n'autorise un surcroît d'exigences pour la couverture. En ce qui concerne le taux, il est à débattre, et M. Ribot attend à cet égard vos suggestions. Toutefois, la facilité que le gouvernement anglais a eue à emprunter lui-même à 3 3/4 %, l'abondance persistante des capitaux en quête d'emploi dans la Cité, nous autorisent à espérer que dans ce cas le gouvernement anglais nous ferait (comme il l'a d'ailleurs déclaré à la Russie) des conditions se rapprochant le plus possible de celles auxquelles [1] l'Angleterre emprunte elle-même.

337

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 258; 259. *Bordeaux, 29 septembre 1914.*

M. Regnault m'a exposé, ces jours derniers, les conditions dans lesquelles s'est posée, en dernier lieu, à Tokyo, la question d'une coopération éventuelle de soldats japonais à la guerre d'Europe, et m'a communiqué le résumé de ses conversations avec le baron Kato [2].

Notre ambassadeur a envisagé successivement l'envoi de réservistes japonais, ou celui de volontaires, armés avec l'aide du gouvernement nippon; la première hypothèse a été écartée par le ministre des Affaires étrangères, les deux pays n'étant pas liés par une alliance, ce qui rend, selon lui, impossible le recrutement et le transport d'un contingent formant une

[1] Note marginale manuscrite : « Ce télégramme a été soumis à M. Ribot qui l'a approuvé. »
[2] Cf. documents n°s 324; 326.

armée; la seconde hypothèse paraît, au baron Kato, également difficile à réaliser en fait, l'idée de participer à une guerre si lointaine n'ayant pas pénétré assez à fond le peuple japonais pour créer un mouvement spontané d'engagements, quelle que soit la sympathie que l'opinion éprouve pour la France.

M. Regnault, qui n'avait plus examiné avec le baron Kato la question d'une alliance, depuis le milieu d'août, conformément aux instructions du Département, a cru pouvoir l'en entretenir de nouveau à titre tout personnel : il a trouvé le ministre japonais beaucoup plus réservé que précédemment et faisant remarquer qu'il ne croyait pas possible d'examiner cette éventualité avant la fin de la guerre, les accords du Japon avec la Russie et la France paraissant actuellement suffisants.

L'ambassadeur de France s'explique la réserve du baron Kato, soit par les attaques dirigées contre lui par le vieux parti militaire du maréchal Yamagata et des genros (mécontents de la limitation de l'action japonaise à Kiao-tcheou et redoutant qu'une entente à quatre ne gêne la réalisation des ambitions du Japon qui visent essentiellement la Chine), soit par la froideur avec laquelle le gouvernement anglais a accueilli nos ouvertures : seule une action directe de l'Angleterre sur son allié pourrait modifier les dispositions du Japon.

Je ne puis m'empêcher de remarquer que le gouvernement britannique nous a indiqué au début de la guerre qu'une coopération à quatre, à laquelle il ne s'est d'ailleurs pas prêté jusqu'ici, serait le prélude naturel et obligé d'une alliance, tandis qu'aujourd'hui une alliance serait jugée nécessaire pour justifier la coopération militaire du Japon.

338

M. Ayguesparse, Chargé d'affaires de France au Mexique,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 140. *Mexico, 29 septembre 1914.*
Chiffré.

Le ministre des Affaires étrangères vient de me faire connaître que *le gouvernement mexicain avait décidé* à la date du 25 de ce mois d'observer la plus *stricte neutralité* au cours du conflit européen actuel et que ordre avait été donné aux autorités mexicaines de se conformer aux stipulations de la convention de La Haye du 18 octobre 1907.

Je vous serai obligé de vouloir bien communiquer ce qui précède au gouvernement russe; en effet le ministre de Russie a quitté le Mexique il y a quelques jours me laissant la gérance de sa légation.

(Guerre 14-18.)

339

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 728. *Londres, 29 septembre 1914.*

Suite du n° précédent.

Le gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il s'apprêtait à faire des observations au gouvernement britannique sur les mesures adoptées par ce dernier quant à la contrebande de guerre. Une indication de ce genre produit un certain effet au Foreign Office. Mais sir Eyre Crowe affirme qu'au point de vue doctrinal la thèse britannique est facile à défendre envers les États-Unis parce qu'ils ont inventé et soutenu la théorie du voyage continuel reprise par l'Angleterre. Sir Eyre Crowe explique l'attitude des États-Unis par un motif pratique. Les États-Unis doivent payer à la Grande-Bretagne d'ici la fin de l'année une somme d'environ 50 millions livres sterling. En temps de paix cette somme serait compensée par l'exportation américaine et le gouvernement fédéral s'imagine que ces exportations sont empêchées par les mesures relatives à la contrebande de guerre. En réalité ce qui a arrêté ces exportations c'est l'inactivité des industries du continent et le fait que les filatures de l'Angleterre sont largement approvisionnées de coton. Si le gouvernement fédéral reconnaissant la véritable cause des difficultés veut chercher avec le gouvernement britannique le moyen de régler la dette commerciale des États-Unis à Londres, il serait sans doute possible de trouver une solution. Sir Eyre Crowe ne m'a pas dit mais je suppose qu'il envisage quelque arrangement financier comportant expédition en Angleterre d'une certaine quantité d'or. Les offres faites à la France et à la Russie pour leur émission de bons du Trésor démontrent que le gouvernement britannique tient à renforcer l'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre.

340

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 726. *Londres, 30 septembre 1914.*

Chiffré.

(*Reçu :* 21 h.)

Suite à mes télégrammes 705 et 706 [1].

Le projet de note à faire remettre à La Haye par les représentants de la Triple Entente au sujet de la question du ravitaillement allemand a été

[1] Cf. document n° 325. Les questions de ravitaillement sont si préoccupantes qu'elles font l'objet d'un grand nombre de télégrammes, souvent répétitifs, à partir du 19 septembre au moins d'après les documents contenus dans le fonds Blocus tels que :

soumis au cabinet britannique. Après cette délibération sir Edward Grey m'a fait dire officieusement qu'il préférait ne pas prendre de décision

Bordeaux, le 19 septembre 1914, 22 h.

À Ambassadeur France LONDRES 142

Je réponds à votre télégramme 612.

Conformément au désir de sir Edward Grey je vous fais parvenir un télégramme suivant le projet de note de protestation contre le ravitaillement de l'Allemagne par la Hollande rédigé par les services de mon Département et destiné à être adressé au gouvernement hollandais par les ministres de France, d'Angleterre et de Russie.

Je vous serais obligé de le communiquer au gouvernement anglais en le priant de me faire connaître son avis le plus tôt possible pour qu'une démarche concertée entre les trois alliés soit exécutée à La Haye.

Delcassé.

À Ambassadeur France PETERSBOURG 88

J'adresse à M. Paul Cambon le télégramme suivant :

(reproduire le télégramme ci-dessus)

Je vous prie de communiquer le projet de note que vous recevrez par un télégramme suivant au gouvernement russe en lui demandant d'y donner son assentiment; dès que M. Paul Cambon m'aura fait connaître l'approbation anglaise je vous en aviserai pour concerter la démarche à faire à La Haye.

Berthelot.

Bordeaux, le 21 septembre 1914, 2 h. 15 mat.

Ambassadeur France WASHINGTON 37
LONDRES 144 *bis*

J'ai adressé à M. Paléologue, à la date du 14 septembre, le télégramme suivant :

(reproduire le télégramme à Petrograd n° 51)

L'ambassadeur de France à Petrograd vient de me répondre :

(reproduire le télégramme de Petrograd du 15 septembre qui commence par :

« Le Gouvernement impérial autorise ... » et qui finit par : « ... pavillon national ou pavillons alliés. »)

Je vais m'entendre avec les administrations compétentes : Guerre, Marine et Commerce pour que les bonnes dispositions du gouvernement russe soient mises à profit.

P. de Margerie.

Bordeaux, 14 7bre 1914, 13 h .

À chiffrer.
N° 51.

Ambassadeur français à Petrograd
signally London - Protagoras.

La question du blé commence à préoccuper la France, l'Angleterre et la Belgique : notre récolte sera déficitaire, une partie ayant été détruite par la guerre; la récolte anglaise ne fournit qu'$\frac{1}{6}$ de ses besoins et en Belgique on doit prévoir une importation plus considérable que d'ordinaire.

Cette situation est exploitée par les spéculateurs des États-Unis qui préparent une hausse du prix du blé allant du simple au double d'ici six semaines; l'on est obligé, en effet, de s'adresser à l'Amérique, l'exportation des céréales ayant été interdite en Russie.

Dans ces conditions, la Russie peut rendre à la France directement et indirectement à l'Angleterre et à la Belgique un grand service, en nous permettant de lui acheter une partie du surplus de sa récolte et arrêtant ainsi la hausse du prix du blé pour les autres acheteurs.

La récolte des céréales en Russie motive des prévisions favorables qui permettent de compter qu'il existera bientôt un stock de blé très supérieur à la consommation du pays. Si le gouvernement russe veut bien lever à notre profit l'interdiction de l'exportation des céréales, nous ne serons plus tributaires des États-Unis : notre demande s'étend aux céréales d'espèces diverses, blé, avoine, etc...

Je vous prie de saisir de la question le gouvernement impérial en lui faisant apprécier l'importance et l'urgence.

Delcassé.

immédiate en ce qui concerne la démarche projetée. Le gouvernement britannique a indiqué au gouvernement néerlandais qu'il arrêterait tous les navires chargés à destination des ports hollandais de marchandises susceptibles de servir à l'approvisionnement du gouvernement allemand (une liste de ces marchandises a été établie par le Foreign Office); les navires ainsi arrêtés seront autorisés à partir pour les ports hollandais si le gouvernement néerlandais certifie que leur cargaison est bien destinée à la Hollande. Sir Edward Grey pense qu'il est préférable d'attendre que l'on ait pu juger de l'effet produit par ces mesures avant de remettre une note à La Haye.

341

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 271. *Bordeaux, 30 septembre 1914.*

Sir Francis Bertie m'a dit que sir Edward Grey, bien que peu désireux de voir le Portugal s'engager dans le conflit actuel, fera néanmoins pression sur lui pour le déterminer à nous envoyer ses batteries de campagne, avec les munitions correspondantes [1], si notre ministère de la Guerre juge cet envoi absolument utile.

M. Millerand persiste à affirmer la grande utilité de ces canons pour remplacer ceux des nôtres qui sont en réparation dans nos arsenaux. Veuillez donc dire à sir Edward Grey que je lui serai très obligé d'agir, comme il l'a offert, sur le gouvernement portugais [2].

Petrograd, le 15 septembre 1914.

N° 612. À Diplomatie Bordeaux

Réponse à votre 51 le gouvernement impérial autorise exportation dans pays alliés des articles suivants : froment en grains et en farines orge, pommes de terre, légumes, volailles, œufs, beurre, poissons, tabacs, bois, graines oléagineuses.

Seigle, avoine et tourteaux restent interdits en principe mais sur ma demande on a autorisé chargement seigle destination Marseille.

Les transports sous pavillons français anglais et belges sont autorisés facilement.

Pour chargements sous pavillon neutre des garanties sont demandées aux représentants diplomatiques pays intéressés.

Voudriez-vous inviter armateurs et négociants français affrêter bâtiments sous notre pavillon national ou pavillon alliés.

Paléologue.

[1] Daeschner, dans le télégramme, non reproduit, n° 74, Lisbonne, 30 septembre 1914, 23 h. 50, reçu le 1er octobre à 3 h. 50, donne un avis peu favorable en ce qui concerne l'état même des pièces de canons.

[2] Télégramme n° 77, Lisbonne, 2 octobre 1914, 18 h. 30, reçu à 21 h. :

« Très urgent.

Suite à mon télégramme 74.

Le ministère des Affaires étrangères a remis aujourd'hui au ministre d'Angleterre la lettre particulière dont voici les termes :

Le gouvernement a décidé de donner à l'Angleterre tout l'appui qui lui serait possible dans la

342

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 270. *Bordeaux, 30 septembre 1914.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 726.

Je me rallie à la proposition de Sir Edward Grey et prends les dispositions nécessaires pour agir à l'égard des navires hollandais de la même manière que la Marine anglaise, en attendant l'effet de ces mesures sur le gouvernement des Pays-Bas [1].

343

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 730. *Londres, 30 septembre 1914.*
(*Reçu :* le 30, 3 h.)

J'apprends par une source sûre que le marquis de Villobar, ministre d'Espagne à Bruxelles, a envoyé un attaché de sa légation porter à Saint-Sébastien un rapport relatant ses conversations avec le général von der Goltz. Il y est affirmé que les Allemands possèdent actuellement (1 groupe faux) toute la Belgique, que leurs troupes n'ont pas été battues en France

présente guerre européenne et d'envoyer des troupes portugaises pour combattre à côté des forces britanniques, dès que votre gouvernement nous dira qu'il le désire.

À cet effet on organisera immédiatement une division complète qui sera à la disposition du général commandant les troupes britanniques en France; mais le gouvernement se rendant compte de vos observations à ce sujet fera embarquer d'abord l'artillerie. Deux régiments d'infanterie seraient même prêts à temps d'accompagner l'artillerie, si cela pouvait convenir au gouvernement britannique.

Après l'embarquement de l'artillerie peut suivre le reste de la division.

Artillerie divisionnaire est composée de 48 canons avec leurs caissons et avec elle suivront comme réserve, 48 canons, voitures et pièces.

(À suivre) »

Télégramme nº 783, Londres, 5 octobre 1914, chiffré à 4 h. :

« Réponse au télégramme 224.

Le gouvernement britannique ne fait aucune objection à la proposition de Votre Excellence pour l'expédition des canons portugais.

Je dois ajouter confidentiellement que tout en ayant adhéré à l'envoi d'une force importante portugaise pourvu que nous y consentions le gouvernement anglais voit beaucoup d'inconvénients à la collaboration de ces troupes de mauvaise qualité. »

Par télégramme, nº 224, non reproduit, Bordeaux, 26 septembre 1914, Delcassé signalait à Paul Cambon que le gouvernement portugais se sentait contraint par l'opinion publique à envoyer des unités avec le matériel. Il souhaitait donc que Grey fasse expédier la division par un port belge et les canons, par contre, directement en France.

[1] Cf. document nº 340.

sur la Marne, que leur retraite n'est qu'un mouvement stratégique, qu'elles sont certaines de s'emparer prochainement de Paris, qu'après la prise de Paris, la France demandera la paix et qu'alors la médiation de l'Espagne pourra s'exercer. L'Allemagne pourra ensuite se retourner contre la Russie. Quant à l'Angleterre son sort sera ultérieurement réglé.

344

Direction politique,
(Sous-Direction d'Afrique)

Paris, 30 septembre 1914.

Note pour la Direction administrative

M. le gouverneur général de l'Algérie ayant suggéré qu'en raison des circonstances actuelles le pèlerinage de La Mecque fût cette année interdit aux musulmans de nos possessions d'Afrique, la Direction politique avait consulté à son sujet nos résidents généraux à Tunis et à Rabat et que nos ambassadeurs à Londres et à Petrograd de s'enquérir des dispositions que comptaient prendre les Britanniques et Russes en ce qui concerne leurs sujets musulmans.

M. Alapetite a répondu qu'il pensait comme M. Lutaud qu'il convenait d'interdire le pèlerinage pour éviter d'une part de faciliter les menées des agents panislamistes installés à La Mecque et d'autre part d'augmenter par les dépenses auxquelles le voyage aux Lieux saints expose les pèlerins la misère engendrée par l'absence de récolte par la majeure partie de la Régence.

M. de Margerie ne manquera pas de faire part à M. Gavarry des réponses attendues de MM. Paul Cambon, Bompard et le général Lyautey [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Note marginale manuscrite : « Tunis 3 sept. »

Le général Lyautey, résident général à Rabat, trouvait « impolitique » d'interdire le pèlerinage au Maroc par décret viziriel à un moment où cette mesure pouvait paraître édictée par la crainte de mettre les « ... chérifiens en contact avec ceux de l'empire turc ». Lyautey avait donc insisté auprès des commandants de région pour que les caïds en prétextant que les bateaux qui font d'ordinaire le service ont été réquisitionnés et que les pèlerins risquent d'attendre indéfiniment dans les ports (note de la sous-direction d'Afrique, 8 octobre 1914). Le Département prit la décision d'empêcher dans chaque possession africaine de la France les musulmans de se rendre à La Mecque tout en prenant garde de ne pas froisser les sentiments religieux des musulmans ou d'attirer des commentaires défavorables à la France.

Par lettre du 21 octobre 1914, Doumergue, ministre des Colonies, informait Delcassé des instructions qu'il avait données aux gouverneurs généraux d'Afrique occidentale, d'Afrique équatoriale française, de Madagascar, de la Côte française des Somalis et des établissements français en Inde.

345

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

Mémoire n° 139. *Sofia, 30 septembre 1914.*

Depuis trois semaines, la situation ne s'est pas sensiblement modifiée en Bulgarie, mais chaque jour qui s'écoule diminue le danger d'une intervention armée de sa part. Sauf le cas d'événements imprévus, je suis porté à croire que ce danger est définitivement écarté et que la Bulgarie gardera la neutralité jusqu'à la fin du conflit européen, une neutralité bienveillante, il est vrai, pour l'Allemagne et l'Autriche.

Le gouvernement reste convaincu de la toute-puissance allemande et du succès final du germanisme; même ceux de ses membres qui n'ont pas reçu l'éducation allemande et ne sont pas imbus de ses idées partagent cette conviction d'autant plus volontiers que les souvenirs de 1913 étant encore présents à leur esprit, leurs vainqueurs de cette époque, les Serbes et les Grecs, se trouvent dans le camp de la Triple Entente. En espérant la défaite de celle-ci, ils envisagent aussi la diminution, si ce n'est l'écrasement, de leurs heureux rivaux.

Les questions balkaniques, surtout les questions territoriales, tiennent naturellement la première place dans l'esprit des hommes politiques bulgares, et l'intérêt personnel dirige leur ligne de conduite. Il leur est indifférent, du moins il est indifférent à la plupart d'entre eux, que la Russie et la France soient vaincues, si la Bulgarie doit retirer de l'issue de la lutte des avantages matériels importants. Et ce sentiment est d'autant plus vif qu'on se rappelle avec amertume l'abandon dans lequel a été laissée la Bulgarie lors des négociations de Bucarest, et la part, à leur avis prépondérante, prise par la Russie et la France à son écrasement. Si la presse bulgare se montre aujourd'hui à notre égard prodigue de calomnies et de pitié méprisante, si elle accepte sans contrôle tous les mensonges et toutes les inventions de la presse allemande, elle se venge de l'attitude de notre propre presse pendant la seconde guerre balkanique. J'ai déploré à ce moment une telle erreur de jugement de la part de nos compatriotes, mais je ne pensais pas que j'aurais à en constater les fâcheux effets à une aussi brève échéance.

La presse d'Athènes de ces jours derniers expliquait les manifestations en l'honneur de la France de l'unanimité du peuple hellène, par le fait que dans les périodes douloureuses traversées par la Grèce, la France avait toujours eu à son égard des paroles de consolation et de réconfort, l'avait toujours soutenue de ses conseils amicaux et désintéressés.

Cette explication est vraisemblablement très fondée, mais elle peut s'adapter à la situation actuelle de la Bulgarie. Alors que la France et la Russie ne trouvaient pas un mot d'espérance à donner à la Bulgarie, quel-

ques lourdes fautes qu'elle ait commises, qu'elles n'essayaient même pas d'intervenir officieusement pour calmer les appétits serbes et grecs, l'Autriche prodiguait les paroles d'encouragement et faisait connaître son opinion sur la valeur du traité de Bucarest. Ce n'était pas évidemment la commisération et la pitié qui la faisaient agir ainsi; elle ne faisait que poursuivre un but très égoïste et continuait l'œuvre qu'elle avait entreprise lorsqu'elle poussait la Bulgarie à détruire elle-même l'union balkanique fondée par son propre gouvernement quelques mois auparavant.

Sans se laisser aller à un excès de sentimentalité qui n'est pas dans sa nature, le peuple bulgare, et surtout les intellectuels bulgares ont été reconnaissants à l'Autriche de cette marque de sympathie, et le gouvernement, dont les sentiments personnels étaient connus, a pu ainsi, sans rencontrer une bien vive opposition, diriger la politique de la Bulgarie dans un sens très favorable à l'Autriche et par conséquent à l'Allemagne.

Mais le jour où le conflit austro-serbe, vu sans déplaisir par les Bulgares, s'est transformé en conflit européen, le gouvernement, malgré le désir qu'il pouvait avoir de prendre le parti de Vienne et de Berlin dans l'unique but de récupérer la Macédoine, objet de tous les désirs nationaux et cause de la seconde guerre balkanique, le gouvernement a dû consulter l'opinion et il a constaté que le paysan bulgare qui constitue la grande masse de la population, n'était en aucune façon disposé à prendre les armes contre quiconque. Fatigué par les deux guerres de 1912-1913, il voulait la paix et laissait à ses enfants la tâche de terminer l'union de la Bulgarie qu'il n'avait pu mener à bien malgré ses efforts et ses souffrances. Il ne voulait pas surtout entendre parler d'une guerre avec la Serbie; malgré les événements, il continue à considérer les Serbes comme des frères de race, et il savait fort bien en outre que marcher contre la Serbie, c'était se trouver en conflit avec la Russie. Or, quoi que puissent faire les politiciens austrophiles, le sentiment d'une profonde et inaltérable reconnaissance à l'égard de la nation libératrice est inné chez le paysan bulgare et il ne pourra être détruit. Les représentants de tous les partis politiques sont obligés d'en convenir.

Le gouvernement, s'étant rendu compte de l'état de l'opinion, est resté sourd aux encouragements pressants de l'Autriche et de l'Allemagne. Il savait qu'il s'exposerait, dans le cas contraire, à subir lui-même les premiers effets du mécontentement populaire. Il a accentué ses déclarations de neutralité, il ne s'est pas laissé séduire par les flatteries et les invites de la Turquie, et aujourd'hui que cette dernière n'ayant pu recruter d'alliés balkaniques se voit condamnée à l'inaction, il est à peu près certain qu'il la conservera jusqu'à la fin du conflit.

L'influence des Macédoniens, et en particulier de M. Ghenadieff, dont le rôle a été néfaste pour la Bulgarie depuis dix-huit mois, a beaucoup diminué. Le gouvernement les ménage peut-être, parce qu'il en a peur, mais il garde une grande méfiance à leur égard. Les bandes de *comitadjis* qui sont partis pour la Macédoine, en nombre assez restreint d'ailleurs, sont hautement désavouées par le président du Conseil qui, j'en suis convaincu, préférerait leur dispersion. D'après les renseignements qui

m'ont été donnés, j'ai lieu de croire qu'elles trouvent les meilleurs encouragements et même des subsides importants à la légation d'Autriche-Hongrie à Sofia.

346

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 739. *Londres, 30 septembre 1914.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 1er octobre 1914, 2 h. du matin.)

Réponse à vos télégrammes 248, 258 et 259.

Votre Excellence me permettra de lui exposer les raisons qui me font penser que les conversations engagées avec le gouvernement japonais pour obtenir son concours militaire en Europe sont parfaitement inutiles. Jamais le gouvernement japonais n'a eu l'intention de prêter son concours et c'est parce qu'il connaît ses dispositions, que sir Edward Grey n'a pas formulé de demandes. Il s'est borné, ainsi que je vous l'ai télégraphié le 2 septembre (télégramme 505) à réclamer l'envoi d'une escadre japonaise dans la Méditerranée. À l'heure actuelle, cette demande n'a pas encore reçu de réponse. Il est donc évident que le Japon réserve ses forces pour l'Extrême-Orient et la proposition de M. Kato de nous envoyer des réservistes ou des volontaires n'est qu'une défaite.

Quant au siège de Kiao-tcheou et à l'envoi d'un bataillon anglais devant cette place, il est vrai qu'au début sir Edward Grey nous a parlé d'un accord militaire qui nous serait communiqué. Le Japon ayant déclaré qu'il voulait agir seul, l'accord n'a pas été négocié. Sir Edward Grey nous a déclaré, à mon collègue de Russie et à moi, que le gouvernement britannique n'enverrait pas de bâtiments de guerre à Kiao-tcheou, mais qu'il se bornerait si besoin était à détacher un bataillon de son corps d'expédition pour appuyer l'action japonaise. Mon télégramme du 24 août n° 435 vous a fait connaître cette déclaration. Aujourd'hui l'envoi de ce bataillon est décidé. Pourquoi ? Donner une sécurité à la Chine ? Elle n'en a pas besoin à mon sens et j'ai exprimé cette opinion qui n'a pas été contredite. On a voulu rassurer les États-Unis et empêcher quelque observation à Tokyo. Votre Excellence n'ignore ni l'intérêt que les États-Unis portent aux affaires chinoises, ni leur souci de l'expansion japonaise, ni les appréhensions que le moindre signe de mécontentement à Washington inspire au Foreign Office.

En tout cas je ne vois pas là une raison pour nous laisser entraîner dans une entreprise contre Kiao-tcheou. Notre intervention serait d'autant

moins justifiable que nous exerçons déjà avec le Japon, l'Angleterre et la Russie une action militaire navale dans le bassin occidental du Pacifique.

Votre Excellence sait qu'en vertu d'un accord entre l'Amirauté des quatre Puissances, le commandement des forces navales alliées a été remis à l'amiral anglais et que les différentes unités de l'escadre internationale sont employées sur toute la côte avec un accord complet des états-majors.

Que nous ayons ou non un détachement à Kiao-tcheou notre situation sera la même et il suffit de notre participation à l'action navale pour sauvegarder nos intérêts et notre influence [1].

347

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. s. nº. *Bordeaux, 1er octobre 1914.*

Sir Edward Grey estime que la remise à la Hollande de la note projetée entre les puissances de la Triple Entente pour protester contre le ravitaillement de l'Allemagne par les Pays-Bas doit être ajournée. Les Marines anglaise et française arrêteront les navires à destination des ports hollandais porteurs de marchandises susceptibles d'approvisionner l'Allemagne et demanderont que le gouvernement néerlandais certifie que la cargaison est destinée à la Hollande.

J'ai accepté cette manière de faire qui nous permet d'attendre l'effet produit sur la Hollande par ces mesures avant de remettre la note de protestation à La Haye.

348

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 743. *Londres.*

(*Reçu :* 1er octobre 1914, 20 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 271.

Sir Edward Grey m'a dit aujourd'hui qu'il prescrivait au ministre d'Angleterre à Lisbonne d'appuyer toutes les démarches de son collègue français dussent-elles entraîner la rupture de la neutralité portugaise, et de déclarer au besoin au gouvernement portugais qu'il aurait le concours de l'Angleterre s'il devenait belligérant.

[1] Cf. documents nos 333; 337.

349

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s. nº. *S. d. Octobre.*

Proposition russe de garantie territoriale en cas de neutralité (5 août 1914).

Demande russe de coopération militaire contre l'Autriche et offre de la Transylvanie et d'une partie de la Bukovine (7 août 1914).

Le gouvernement français accepte et appuie la proposition russe (8 août); l'Angleterre également, mais sous certaines réserves (9 août).

Résumé de la proposition russe à la Roumanie (9 août).

Refus du gouvernement roumain (13 août).

L'Angleterre propose un appui financier à la Roumanie (22 août) et la France s'engage à y participer (2 septembre).

M. Delcassé recommande à M. Blondel de laisser la Russie agir et proposer (8 septembre).

Nouvelle proposition russe à la Roumanie, basée sur l'occupation par les troupes russes d'une partie de la Bukovine (17 septembre).

Proposition de garantie contre la Bulgarie (21 septembre)

La Roumanie se contenterait d'occuper la Transylvanie et la Bukovine roumaine sans attaquer directement l'Autriche (22 septembre).

25 septembre : Le ministre de Russie prend subitement l'initiative d'offrir à la Roumanie en *échange de sa neutralité définitive*, l'occupation de la Transylvanie.

En même temps, M. Sazonov demande aux gouvernements français et anglais d'ajourner la déclaration à faire au gouvernement roumain.

Surprise et déception de nos amis roumains et des ministres de France et d'Angleterre.

Accord de partage russo-roumain basé sur le principe des nationalités en Transylvanie et en Bukovine (1er octobre 1914) [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Ce texte a été complété ultérieurement :

(Le texte de cet accord n'a été communiqué que le 17 mai 1915 à Londres et à Paris.)

Le 13 novembre : Bratiano a déclaré au ministre de Russie que si les trois Puissances obtenaient de la Bulgarie de ne pas attaquer la Roumanie, il serait prêt à agir contre l'Autriche. (La négociation entamée avec la Bulgarie a échoué, si bien que la suggestion de Bratiano n'a pu avoir de suite.)

350

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CABINET.

T. n° 83. *Paris, 2 octobre 1914, 9 h. 30.*
Chiffré.

Pour M. Legrand.

La publication d'un Livre jaune sur les origines de la guerre est en préparation au Département et l'impression une fois commencée devrait être achevée dans le délai le plus court [1]. Deux éditions françaises sont prévues, l'une dans le format ordinaire des Livres jaunes, l'autre destinée à être répandue dans le public, dans un format analogue à celui de la traduction française du Livre bleu [2].

En outre, des traductions, dans ce dernier format sont prévues en langues anglaise, espagnole, italienne, hollandaise, danoise et suédoise.

Je vous prie de prévenir dès à présent l'Imprimerie nationale de ce travail urgent. Vous lui demanderez si elle est en mesure d'assurer l'impression très rapide de ces divers textes. Répondez par télégramme.

[1] En annexe, une des épreuves fragmentaires du Livre jaune, entièrement annotée par Philippe Berthelot.

L'importance de ce livre, à l'image de ceux publiés par les Allemands, les Belges, les Anglais et les Russes, provient du fait qu'il ait été constitué par des documents diplomatiques qui ne pouvaient qu'apparaître comme des preuves irréfutables. Les représentants de la France à l'étranger ont été pressés de pouvoir en disposer dans la mesure où l'ennemi et les Alliés avaient déjà diffusé leurs publications et que les États auprès desquels ils étaient accrédités étaient demandeurs. Ce fut le premier outil de la guerre psychologique, pratiquement le seul pendant les six premiers mois de guerre, et il a suscité un intérêt constant tout au long des hostilités : les agents du ministère des Affaires étrangères en poste n'ont cessé d'en demander des exemplaires, le plus souvent traduits dans la langue des pays où ils étaient.

Il est actuellement difficile de trouver le Livre jaune sauf dans des bibliothèques hautement spécialisées. Les archives du Quai d'Orsay donnent au chercheur une idée — malgré des lacunes importantes — des efforts des diplomates et surtout de Philippe Berthelot pour choisir les documents pouvant apporter la preuve de la non-responsabilité de la France dans le déclenchement des hostilités et venant en complément de ceux retenus par les Alliés.

[2] Cf. l'avertissement.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

1914

LA GUERRE EUROPÉENNE

I

PIÈCES

RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LES DÉCLARATIONS DE GUERRE

DE L'ALLEMAGNE À LA RUSSIE (1 AOÛT 1914)

ET À LA FRANCE (3 AOÛT 1914)

DÉCLARATION DU 4 SEPTEMBRE 1914

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXIV

IV. De la rupture des relations diplomatiques (25 juillet) à la déclaration de guerre (28 juillet) de l'Autriche à la Serbie

(Propositions conciliantes de l'Angleterre et de la Russie éludées par l'Allemagne et l'Autriche)

Tentatives de l'Allemagne pour dissocier la France et la Russie et amener une intervention à Pétersbourg uniquement

Interposition de l'Allemagne entre Vienne et les puissances Vains efforts pour arrêter l'entrée en scène des troupes autrichiennes : l'Allemagne tergiverse, accepte en principe la proposition de médiation anglaise, mais refuse de la confirmer Dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 juillet

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à COPENHAGUE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, LONDRES, BERLIN, PÉTERSBOURG, ROME, VIENNE.

N° 25. *Paris, le 26 juillet 1914.*

87 [1]

On peut résumer ainsi les événements de samedi : refus de l'Autriche d'accéder à la prolongation de délai demandée par la Russie - départ du ministre d'Autriche de Belgrade après remise d'une réponse de la Serbie, estimée insuffisante, bien qu'elle eût atteint la limite des concessions jugées possibles - ordre de mobilisation donné en Serbie, dont le gouvernement s'est retiré à Kragoujewatz, où il est suivi par les ministres de France et de Russie.

L'Italie, à qui la note autrichienne a été communiquée vendredi, sans demande d'appui ni même d'avis, n'a pas, en l'absence du marquis de San Giuliano qui ne rentre que mardi, pu répondre à la demande russe d'insister à Vienne pour une prolongation de délai. L'ambassadeur de cette puissance à Pétersbourg a confié à M. Paléologue qu'on avait eu à Vienne l'assurance que la Russie « ne tiendrait pas le coup ». Il ne faut pas oublier que l'Italie n'est tenue par la Triplice que si elle a été préalablement consultée.

[1] Ce numéro est celui de la page dans l'édition définitive du Livre jaune.
En fait, la sélection des documents diplomatiques pour cet ouvrage a été faite au moins en deux temps. Ont d'abord été sélectionnés des télégrammes portant sur l'immédiat avant-guerre. Dans un deuxième temps, l'ouvrage a été complété par des documents chronologiquement plus anciens (voir page 314). Dans l'édition définitive, la chronologie a évidemment été respectée. Pour cette publication, il a paru intéressant de conserver la démarche de préparation du Livre jaune suivie par le Quai d'Orsay.

88

De Pétersbourg, nous apprenons que M. Sazonov a conseillé à la Serbie de demander la médiation anglaise. Dans le Conseil des ministres du 25 tenu en présence de l'Empereur, la mobilisation des treize corps d'armée éventuellement destinés à opérer contre l'Autriche a été envisagée; cette mobilisation ne serait toutefois rendue effective que si l'Autriche contraignait la Serbie par la force des armes et seulement après avis du ministre des Affaires étrangères à qui liberté était laissée de continuer les négociations même dans le cas où Belgrade serait occupée. L'opinion russe manifeste l'impossibilité politique et morale pour la Russie de laisser écraser la Serbie.

À Londres, la démarche allemande a été faite le 25 dans les mêmes termes que par le Baron de Schoen à Paris. Sir Edward Grey a répondu au prince Lichnowsky que si la guerre venait à éclater, aucune puissance en Europe ne pourrait s'en désintéresser et a affirmé à l'ambassadeur de Russie qu'il n'avait pas laissé de doute sur la participation probable de l'Angleterre. Il ne précisera pas davantage et a tenu un langage très réservé au ministre de Serbie. La communication faite le 29 au soir par l'ambassadeur d'Autriche rend sir Edward Grey plus optimiste; puisque la rupture diplomatique ne doit pas entraîner des opérations militaires immédiates, le secrétaire d'Etat espère que les puissances auront le temps d'intervenir.

À Berlin, le langage tenu par le secrétaire d'État au chargé d'affaires de Russie est peu satisfaisant et dilatoire; à la demande de s'associer à une

89

démarche à Vienne pour une prolongation de délai, il a répondu qu'il avait déjà agi dans ce sens, mais que c'était trop tardif; à la demande d'obtenir un délai pour prolonger les mesures d'exécution, il a répliqué qu'il s'agissait d'une question intérieure concernant l'Autriche et non pas d'une guerre mais d'une exécution locale. M. de Jagow feint de ne pas croire que l'action autrichienne puisse entraîner des conséquences générales. Les Cabinets de Berlin et de Vienne croient vraisemblablement que ceux de Pétersbourg et de Paris seront retenus par l'hésitation de l'Angleterre. Il se produit une véritable explosion de chauvinisme à Berlin. L'empereur d'Allemagne revient directement à Kiel. M. Jules Cambon estime que, aux premières mesures militaires de la Russie, l'Allemagne répondrait immédiatement et n'attendrait vraisemblablement pas un prétexte pour nous attaquer.

À Vienne, l'ambassadeur de France n'a pas eu le temps de se joindre à la démarche de son collègue russe pour obtenir une prolongation du délai fixé à la Serbie; il ne le regrette pas, l'Angleterre n'ayant pas non plus eu le temps de donner des instructions à cet égard à son agent. M. Dumaine a une tendance à croire que l'Autriche, après avoir humilié et frappé un coup, serait disposée à accepter une médiation, pour éviter les risques graves d'une longue guerre et d'une désorganisation intérieure.

90

Une note de l'ambassade d'Angleterre m'a été remise : elle rend compte de la conférence de l'ambassadeur d'Angleterre avec M. Sazonov et M. Paléologue. Sir Edward Grey estime que les quatre puissances non intéressées devraient insister auprès de la Russie et de l'Autriche pour que leurs armées ne franchissent pas la frontière et donnent le temps à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne et à l'Italie d'exercer leur médiation. Si l'Allemagne accepte, le gouvernement anglais pense que l'Italie serait heureuse de s'associer également à l'action jointe de l'Angleterre et de la France, l'adhésion de l'Allemagne est essentielle, car ni l'Autriche, ni la Russie ne toléreraient d'autre intervention que celle d'amis et alliés impartiaux.

91

L'Ambassadeur de la République française à Rome,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 204. *Rome, le 26 juillet 1914, 1 h.*

(*Reçu :* 2 h. matin.)

Un télégramme de Vienne reçu à l'instant à la Consulta lui fait connaître la rupture diplomatique entre l'Autriche et la Serbie, et que l'Autriche procède à des mesures militaires.

Le marquis de San Giuliano qui est à Fiuggi ne reviendra à Rome qu'après-demain.

92

L'Ambassadeur de la République française à Rome,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 207. *Rome, le 26 juillet 1914, 20.35.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

J'ai eu aujourd'hui avec le président du Conseil un intéressant entretien sur la situation dont il reconnaît toute la gravité. De l'ensemble de ses propos, j'ai emporté le sentiment que le gouvernement voudrait en cas de conflit se tenir en dehors et rester dans une attitude d'observation. M. Salandra a dit à ce propos :

« Il faudrait être fou, étant italien, pour vouloir faire la guerre; et c'est bien le sentiment qui est présent dans l'opinion publique. Elle ne changerait que si elle se trouvait en face d'une menace ou d'un danger...

Aussi nous ferons les plus grands efforts pour empêcher la paix d'être rompue : notre situation est un peu analogue à celle de l'Angleterre qui ne paraît pas vouloir s'engager dans des aventures (*je dois noter ici que l'attitude prêtée au Foreign Office* produit ici une grande impression). Peut-être pourrions-nous faire quelque chose dans un sens pacifique avec les Anglais. » M. Salandra m'a confirmé que la note autrichienne avait été communiquée à Rome à la dernière heure.

Il a ajouté qu'il croyait que l'Autriche aurait dû faire connaître ses intentions à son alliée italienne et qu'en s'abstenant, elle avait dégagé la solidarité et l'indépendance de cette dernière.

93

L'Ambassadeur de la République française à Rome,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 205. *Rome, le 26 juillet 1914.*

M. Sazonov a dit hier à l'ambassadeur d'Italie à Pétersbourg que la Russie se servirait de tous les moyens diplomatiques pour éviter le conflit et qu'elle ne renonçait pas à l'espoir qu'une médiation pourrait amener l'Autriche à une attitude moins intransigeante; mais que si l'Autriche voulait écraser la Serbie, la Russie devrait intervenir par les armes.

M. de Martino m'a dit en outre que le gouvernement italien préférait que la note autrichienne ne lui eût pas été communiquée. Il ne l'aurait certainement pas approuvée; mais ce fait assurait son indépendance et le libérait de toute obligation dans la grave initiative que l'Autriche avait prise. L'Italie était d'ailleurs intéressée elle aussi à ce que la Serbie ne fût pas écrasée.

Je remarque que, sauf de rares exceptions, l'opinion publique italienne est manifestement hostile à l'Autriche dans cette grave affaire.

Barrère.

94

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.
à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

Télégramme. *Paris, le 26 juillet 1914.*

M. Paléologue m'adresse le télégramme suivant : « M. Sazonov conseille au gouvernement serbe de solliciter la médiation du gouvernement britannique :

D'accord avec M. Paul Cambon, je pense que le gouvernement français ne peut qu'exprimer l'espoir de voir le gouvernement anglais accepter, si une offre de cette nature lui était faite. »

Veuillez vous exprimer dans ce sens auprès du Foreign Office.

95

L'Ambassadeur de la République française à Saint Pétersbourg,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Pétersbourg, 26 juillet 1914.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères continue avec une louable persévérance à rechercher les moyens de faire prévaloir une solution paci-

fique : « Jusqu'au dernier instant, m'a-t-il déclaré, je me montrerai prêt à négocier. »

C'est dans cet esprit qu'il vient de mander le comte Szapary pour le convier à « une franche et loyale explication ». Article par article, M. Sazonov a commenté devant lui l'ultimatum austro-hongrois, en faisant ressortir le caractère injurieux des principales clauses. « L'intention qui a inspiré ce document, a-t-il dit, est légitime si vous n'avez poursuivi d'autre but que de protéger votre territoire contre les menées des anarchistes serbes; mais le procédé auquel vous avez eu recours n'est pas défendable. » Il a conclu : « Reprenez votre ultimatum, modifiez-en la forme, et je vous garantis le résultat ». L'ambassadeur d'Autriche s'est montré touché de ce langage. Toutefois, à défaut d'instructions, il a réservé l'opinion de son gouverne-

96

ment. Sans se décourager, M. Sazonov a décidé de proposer dès ce soir au comte Berchtold l'ouverture d'une conversation directement entre Vienne et Pétersbourg sur les changements à introduire dans l'ultimatum. Cette entremise amicale et officieuse de la Russie entre l'Autriche et la Serbie a l'avantage d'être expéditive. Je la crois donc préférable à toute autre procédure.

Paléologue.

97

L'Ambassadeur de la République française à Vienne,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 26 juillet 1914.

M. Schébéko est revenu précipitamment d'un voyage en Russie; il ne l'avait entrepris qu'après l'assurance donnée par le comte Berchtold que les réclamations contre la Serbie seraient des plus acceptables. L'ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg avait parlé dans le même sens à M. Sazonov la veille de la remise de la note. Ce procédé très habituel dans la diplomatie de la monarchie et qui a servi également au baron Macchio envers moi, paraît avoir beaucoup ajouté à l'irritation du gouvernement russe. Toutefois, M. Schébéko s'efforce de profiter du délai indispensable à la mobilisation pour introduire une proposition d'arrangement qui aurait au moins cet avantage de faire mesurer la sincérité des déclarations pacifiques de l'Allemagne. Pendant que nous en délibérions ce soir en compagnie de sir M. de Bunsen, celui-ci a reçu des instructions du Foreign Office concernant la démarche à tenter par les représentants des quatre Puissances moins directement intéressées. Je m'attends donc à ce que nous ayons à nous concerter demain avec le duc d'Avarna et M. de Tschirsky, lequel se retranchera presque sûrement derrière le principe de la localisation du conflit pour refuser son concours. Mon impression est d'ailleurs

98

que le gouvernement austro-hongrois, quoique surpris et peut-être au regret de l'énergie qu'on lui a inspirée, ne pourra se dispenser d'un commencement d'action militaire.

J'ai reçu le mémoire contenant ses griefs contre les Serbes.

A. Dumaine.

99

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À COPENHAGUE, POUR PRÉSIDENT DU CONSEIL, AMBASSADEURS À LONDRES, BERLIN, PÉTERSBOURG, VIENNE, ROME.

Télégramme. *Paris, le 28 juillet 1914.*

Le résumé de la réponse serbe à la note autrichienne ne nous est parvenu que avec vingt heures de retard, bien que le gouvernement serbe ait cédé sur tous les points, sauf deux petites réserves, le ministre d'Autriche a rompu les relations, prouvant ainsi la volonté arrêtée de son gouvernement de procéder à l'exécution de la Serbie.

M. Sazonov a conseillé à la Serbie de demander la médiation anglaise et, sur l'avis de M. Paul Cambon, j'ai appuyé cette suggestion à Londres.

D'après un télégramme de M. Jules Cambon, l'ambassadeur d'Angleterre a le sentiment d'un peu de fléchissement; comme il faisait remarquer à M. de Jagow que sir Edward Grey ne lui demandait pas d'intervenir entre l'Autriche et la Serbie, mais cette question cessant d'être localisée, d'intervenir avec l'Angleterre, la France et l'Italie à Pétersbourg et à Vienne, le secrétaire d'État a déclaré qu'il ferait son possible pour maintenir la paix.

Au cours d'un entretien de M. Barrère avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, celui-ci a indiqué que le gouvernement italien préférait que la note autrichienne ne lui eût pas été communiquée, car il ne l'aurait pas approuvée et parce que ce fait le libérait de toute obligation dans la grave initiative prise par l'Autriche.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu cet après-midi me faire une communication tendant à une intervention de la France sur la Russie dans un sens pacifique. L'Autriche m'a-t-il dit, a fait déclarer à la Russie qu'elle ne poursuivait ni son agrandissement territorial ni aucune atteinte à l'intégrité du royaume de Serbie; sa seule intention est d'assurer sa propre tranquillité et de faire la police. C'est des décisions de la Russie que dépend qu'une guerre soit évitée; l'Allemagne se sent solidaire de la France dans l'ardent désir que la paix puisse être maintenue, et a le ferme espoir que la France usera de son influence dans un sens apaisant à Pétersbourg.

J'ai répondu à cette suggestion que la contre-partie de conseils que la France pourrait donner à Pétersbourg se trouverait dans des conseils de même nature à donner par l'Allemagne à Vienne, pour éviter des opérations militaires tendant à l'occupation de la Serbie. L'ambassadeur m'ayant fait remarquer que cela était inconciliable avec la position prise par l'Alle-

magne, que la question ne regardait que l'Autriche et la Serbie, je lui ait dit que la médiation à Vienne et à Pétersbourg pourrait être le fait des quatre alliées, puissances moins intéressées dans la question. M. de Schoen répondit qu'il n'avait pas d'instructions à cet égard, et je lui dis que de mon côté je ne me sentais pas autorisé, comme intérimaire, à agir à Pétersbourg et que je vous en référerais.

103

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES P.I.,
À M. LE MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE (POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL).

Paris, le 26 juillet 1914.

M. de Schoen est revenu à 7 heures au Département pour suggérer qu'un petit communiqué à la presse pourrait être donné indiquant qu'au cours d'un entretien amical qu'il avait eu avec le ministre, on avait recherché les moyens d'action des Puissances pour le maintien de la paix. Dans la conversation qui a suivi, M. de Schoen a marqué sa surprise personnelle de ce que la réponse serbe n'ait pas satisfait l'Autriche. Il a insisté sur le désir de l'Allemagne de sauvegarder la paix et donné son impression sur l'effet que pourraient avoir de bons conseils adressés par exemple à Vienne par l'Angleterre sur un ton amical; selon lui, ce que l'Autriche repousse, c'est l'idée d'une médiation formelle, le « spectre » d'une conférence; un mot pacifique de Pétersbourg, de bonnes paroles dites d'un ton conciliant par les Puissances auraient la chance d'être bien accueillis.

Il a été répondu à M. de Schoen que l'Allemagne était plus qualifiée que personne pour agir à Vienne, maintenant surtout que l'acceptation

104

pour ainsi dire complète par la Serbie des conditions excessives de l'Autriche ôtait toute justification à ses menaces de guerre. La rupture des relations diplomatiques par l'Autriche et la mobilisation qu'elle poursuit donnent une particulière urgence à cette action pacificatrice, car du jour où elle aurait franchi la frontière serbe, on se trouverait en présence d'un fait qui obligerait sans doute le cabinet de Pétersbourg à intervenir et risquerait de déchaîner la guerre que l'Allemagne déclare vouloir éviter. L'ambassadeur en a convenu, mais n'a pas précisé davantage, tout en ajoutant qu'il ne disait pas que l'Allemagne ne donnerait pas de son côté quelques conseils de sagesse à Vienne.

105

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LUXEMBOURG,
À M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Luxembourg, 26 juillet 1914.

D'après les renseignements que je viens de recevoir de Thionville, les quatre dernières classes libérées ont ordre de se tenir à la disposition de

la Kommandatur à toute heure. Sans être complètement mobilisés, les réservistes ont interdiction de s'absenter du lieu de leur domicile.

D'Annoville.

106

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.,
à M. l'Ambassadeur de France à Berlin; Communiqué à Copenhague (pour le Président du Conseil) et à Londres, Pétersbourg, Vienne, Rome.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

Les trois démarches de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris semblent caractéristiques : le vendredi, il lit une note où le gouvernement allemand se pose catégoriquement entre l'Autriche et les puissances, approuvant l'ultimatum autrichien à la Serbie et ajoutant que « l'Allemagne désire ardemment que le conflit reste localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu des alliances, provoquer d'incalculables conséquences »; le second jour, le samedi, l'effet ayant été produit et les Puissances ayant, en raison de la surprise de la brièveté du délai et des risques de guerre générale, conseillé à la Serbie de céder, M. de Schoen revient atténuer sa démarche, feignant de s'étonner de l'impression produite et proteste qu'on prête à l'Allemagne des intentions qu'elle n'a pas, puisque, dit-il, il n'y a eu ni concert avant ni menace après; le troisième jour, le dimanche, le résultat ayant été obtenu, puisque la Serbie a cédé en fait pour ainsi dire à toutes les exigences de l'Autriche, l'ambassadeur d'Allemagne reparaît à deux reprises, pour insister sur les intentions pacifiques de l'Allemagne et son désir ardent de collaborer au maintien de la paix, après avoir enregistré le succès autrichien, qui clôt la première phase de la crise.

La situation à l'heure actuelle reste cependant inquiétante, en raison du refus incompréhensible de l'Autriche d'accepter la soumission serbe, de

107

ses opérations de mobilisation et de ses menaces d'envahir la Serbie. L'attitude prise depuis le début, avec l'appui allemand, par le gouvernement autrichien, de n'accepter aucune conversation des puissances ne permet pas, en pratique à celles-ci d'intervenir utilement auprès d'elle sans l'intermédiaire de l'Allemagne. Cependant le temps presse car si l'armée autrichienne franchit la frontière, il sera très difficile d'enrayer la crise, la Russie ne paraissant pas pouvoir tolérer l'occupation de la Serbie, après que celle-ci s'est en réalité soumise à la note autrichienne en lui donnant toutes satisfactions et garanties. L'Allemagne, du fait même de la position prise par elle, est qualifiée pour intervenir utilement et être écoutée à Vienne; si elle ne le fait pas, elle justifie tous les soupçons et assume la responsabilité de la guerre.

Les puissances, et en particulier la Russie, la France et l'Angleterre ont déterminé par leurs pressants conseils Belgrade à céder; elles ont donc

rempli leur rôle; maintenant c'est à l'Allemagne, seule en situation d'être entendue rapidement à Vienne, à donner des conseils à l'Autriche qui a obtenu satisfaction et ne peut pour un détail facile à régler, déchaîner la guerre générale.

C'est dans ces conditions que se présente la proposition faite par Londres; M. Sazonov ayant dit à l'ambassadeur d'Angleterre que, à la suite de l'appel de la Serbie aux Puissances, la Russie accepterait de se tenir à l'écart, sir Edward Grey a formulé auprès des cabinets de Paris, Berlin et Rome, la suggestion suivante : les ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Italie à Londres seraient chargés de chercher avec sir Edward Grey un moyen de résoudre les difficultés actuelles, étant entendu que pendant cette conversation la Russie, l'Autriche et la Serbie s'abstiendraient de toute opération militaire active. Sir A. Nicholson a parlé de cette suggestion à l'ambassadeur d'Allemagne qui s'y est montré favorable; elle sera également bien accueillie à Paris et aussi à Rome, selon toute vraisemblance. Ici encore, la parole est à l'Allemagne, qui a l'occasion de témoigner, autrement qu'en paroles, sa bonne volonté.

Je vous prie d'appuyer auprès du gouvernement allemand la démarche de votre collègue anglais, après vous être concerté avec lui, dans la mesure et dans la forme qui vous paraîtront opportunes.

108

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à AMBASSADEURS DE FRANCE à BERLIN, PÉTERSBOURG, LONDRES.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

Après sa démarche d'hier, auprès du président du Conseil, tendant à une intervention apaisante de la France à Pétersbourg, l'ambassadeur d'Allemagne était revenu, ainsi que je vous en ai informé, à la direction politique, sous le prétexte qu'il pourrait y avoir intérêt à communiquer à la presse une courte note indiquant le sens pacifique et amical de la conversation; il avait même suggéré les termes suivants : « L'ambassadeur et le ministre ont eu un nouvel entretien au cours duquel on a examiné dans un esprit très amical et dans un sentiment de solidarité pacifique les moyens qui pourraient être employés pour maintenir la paix générale ». Il fut répondu de suite que les termes paraissaient excessifs et de nature à donner à l'opinion des illusions sur la situation réelle, que cependant une petite note dans le sens indiqué rendant compte d'une conversation où avaient été examinés les moyens employés pour sauvegarder la paix, pourrait être donnée si le ministre l'approuvait.

La note communiquée a été la suivante : « L'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères ont eu un nouvel entretien, au cours duquel ils ont recherché les moyens d'action des Puissances pour le maintien de la paix ». Cette rédaction, volontairement terne, évitait une solidarité avec l'Allemagne qui pourrait être mal interprétée en particulier à Pétersbourg.

108 *bis*

Ce matin, M. de Schoen écrivit une lettre particulière au directeur politique, sous le prétexte de résumer son entretien avec le ministre, et ajoutait : « Notez bien la phrase sur la solidarité des sentiments pacifiques. Ce n'est pas une phrase banale, mais la sincère expression de la réalité. » Le résumé joint à la lettre était ainsi conçu : « Le cabinet de Vienne a fait formellement et officiellement déclarer à celui de Pétersbourg qu'il ne poursuit aucune acquisition territoriale en Serbie et qu'il ne veut point porter atteinte à l'intégrité du royaume; sa seule intention est celle d'assurer sa tranquillité. En ce moment la décision si une guerre européenne doit éclater dépend uniquement de la Russie. Le gouvernement allemand a la ferme confiance que le gouvernement français avec lequel il se sait solidaire dans l'ardent désir que la paix européenne puisse être maintenue, usera de toute son influence dans un esprit apaisant auprès du cabinet de Pétersbourg. »

Je vous ai fait connaître la réponse qui avait été faite (une démarche française à Pétersbourg s'expliquait mal et devrait tout au moins avoir pour corollaire une démarche allemande à Vienne, ou à défaut une médiation dans les deux capitales des quatre Puissances moins intéressées).

La lettre de M. de Schoen est susceptible de diverses interprétations : la plus vraisemblable est qu'elle tend comme sa démarche même à chercher à compromettre la France au regard de la Russie, quitte en cas d'échec à rejeter sur la Russie et sur la France la responsabilité d'une guerre éventuelle, enfin à masquer par des assurances pacifiques non écoutées, une action militaire de l'Autriche en Serbie, destinée à compléter le succès autrichien.

Je vous communique ces renseignements à titre d'information et à toutes fins utiles.

109

Le Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeur de France à Londres.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

L'ambassadeur d'Angleterre m'a communiqué la proposition de sir Edward Grey tendant à une action commune de l'Angleterre, l'Allemagne, la France et l'Italie à Vienne, Belgrade et Pétersbourg pour arrêter les opérations militaires actives, pendant que les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et de France à Londres examineraient, avec sir Edward Grey, les moyens de trouver une solution aux complications présentes.

J'ai donné ce matin à M. Jules Cambon des instructions pour, après s'être concerté avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, appuyer sa démarche, dans la forme et dans la mesure où il le jugerait opportun.

Je vous autorise à prendre part à la réunion projetée par sir Edward Grey. Je suis prêt également à donner à nos agents à Vienne, Pétersbourg

et Belgrade des instructions dans le sens demandé par le gouvernement anglais.

Toutefois, j'estime que les chances de succès de la proposition de sir Edward Grey reposent essentiellement sur l'action que Berlin serait disposé à exercer à Vienne; une démarche de ce côté pour amener la suspension des opérations militaires me paraîtrait vouée à l'échec, si l'influence de l'Allemagne ne s'était pas exercée au préalable.

J'ai également noté parmi les observations de M. de Schoen, que le gouvernement austro-hongrois était spécialement susceptible quand on prononçait les termes de « médiation », « intervention », « conférence », et plus capable d'admettre des *conseils amicaux* et des conversations.

110

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

Je vous adresse, ci-joint, pour votre information, deux télégrammes de Berlin et de Londres, relatifs à la proposition de médiation des quatre puissances, de sir Edward Grey.

(Insérer télégrammes 199 de Berlin et 143 de Londres) [1].

Vous trouverez également ci-joint, les instructions que j'adresse à M. Paul Cambon.

[1] Télégramme n° 199, Berlin, 27 juillet 1914, 12 h. 55, reçu 3 h. 45, de Jules Cambon à Département :

« J'ai demandé aujourd'hui au secrétaire d'État quel était son sentiment sur la démarche de l'Angleterre tendant à ce que l'Allemagne se joigne aux cabinets de Londres, Paris et Rome pour empêcher les hostilités entre Pétersbourg et Vienne. M. de Jagow m'a répondu qu'il était tout disposé à se joindre aux puissances et qu'il ferait son possible pour le maintien de la paix. Il a ajouté qu'il était tenu par son obligation d'allié vis-à-vis de l'Autriche comme nous vis-à-vis de la Russie et si pénible qu'il fût de remplir ces obligations, car l'Allemagne n'a, dit-il, pas plus que la France le désir d'entrer dans un conflit qui ne la concerne pas directement. Je lui ai répondu que justement la proposition de sir Edward Grey ouvrait la voie à une issue pacifique. M. de Jagow a repris encore une fois qu'il était disposé à y entrer mais il m'a fait remarquer que si la Russie mobilisait, l'Allemagne serait obligée de mobiliser aussitôt, que nous y serions forcés également et qu'alors le conflit serait presqu'inévitable. Je lui ai demandé si l'Allemagne se(1 gr. faux)rait engagée à mobiliser quelles que fussent les mesures militaires prises par la Russie. Il m'a dit que non et qu'elle ne mobiliserait que si la Russie mobilisait sur la frontière allemande. Il m'a autorisé formellement à vous faire connaître cette restriction. Aussi, attacherait-il la plus grande importance, à ce que les puissances amies et alliées de la Russie intervinssent auprès d'elle pour qu'elle ne mobilisât pas sur la frontière allemande.

Enfin il a remarqué que si la Russie attaquait l'Autriche, l'Allemagne devrait attaquer aussitôt de son côté. L'intervention proposée par l'Angleterre à Pétersbourg et à Vienne ne pourrait donc s'exercer à ses yeux que si les événements ne se précipitaient pas. Il ne désespère pas dans ce cas qu'elle puisse réussir. J'ai exprimé le regret que l'Autriche, par son intransigeance, aît conduit l'Europe au pas difficile que nous traversons, mais j'ai exprimé l'espoir que l'intervention aboutirait. »

Le n° 143, de Fleuriau à Londres, 27 juillet 1914, 0 h. 37, reçu 3 h. 30 :

« Hier, au cours d'une conversation entre M. Sazonov et M. Paléologue et sir G. Buchanan, le ministre russe aurait dit que la Serbie était disposée à en appeler aux puissances et qu'en ce cas, son gouvernement accepterait de se tenir à l'écart. Sir Edward Grey a pris texte de ces paroles pour formuler auprès des cabinets de Paris, de Berlin et de Rome une proposition dont sir Francis Bertie saisira Votre Excellence. Les quatre puissances interviendraient dans le conflit et les ambassadeurs

(Insérer télégramme 337 à Londres) [1].

Le chargé d'affaires d'Italie m'a fait connaître que son gouvernement réservait son adhésion à la proposition anglaise jusqu'à avis de Berlin, qui paraît, d'ailleurs, consentant.

111

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À AMBASSADEURS DE FRANCE.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

À Pétersbourg. Je vous communique ci-joint, deux télégrammes de MM. Jules et Paul Cambon.

(Insérer télégrammes 199 de Berlin et 143 de Londres.)

J'ai autorisé M. Jules Cambon à se joindre à son collègue d'Angleterre si tous deux le jugeaient opportun, pour appuyer la demande de médiation des quatre Puissances formulée par sir Edward Grey.

J'ai mis au courant notre ambassadeur à Berlin des indications de votre télégramme 288 au sujet des dispositions russes quant à sa mobilisation éventuelle sur la frontière de Galicie.

À Londres. Je vous communique un télégramme de M. Jules Cambon.

(Insérer le télégramme 199 de Berlin.)

D'après une indication du Chargé d'affaires d'Italie à Paris, le gouvernement italien a réservé sa réponse à la suggestion de sir Edward Grey pour la médiation des quatre gouvernements jusqu'à avis de Berlin.

112

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À AMBASSADEURS DE FRANCE À PÉTERSBOURG, VIENNE, MINISTRE DE FRANCE À NISCH.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

Je vous fais parvenir, pour votre information, le télégramme que j'adresse à M. Paul Cambon.

de France, d'Allemagne et d'Italie à Londres seraient chargés de chercher avec sir Edward Grey un moyen de résoudre les difficultés actuelles. Il serait entendu que pendant les débats de cette petite conférence, la Russie, l'Autriche et la Serbie s'abstiendraient de toute opération militaire active. Sir A. Nicholson a parlé de cette suggestion à l'ambassadeur d'Allemagne qui s'y est montré favorable. »

Berthelot répondait au télégramme 143, le 27 juillet à 13 h. 30 par le télégramme n° 337 (reproduit p. 109 du Livre jaune). La réponse n'a pas été imprimée dans le Livre jaune.

[1] Télégramme envoyé par Paul Cambon, Londres le 16 août 1914 à 16 h. 20 par fil direct :

« Le Foreign Office a télégraphié à sir F. Bertie de demander à Votre Excellence qu'il soit sursis à l'envoi de nos troupes à Tanger. Sir H. Crowe m'a dit ce matin que personne à Tanger, même nos agents ne concevait de craintes immédiates, que l'intervention de nos troupes amènerait sûrement celle de troupes espagnoles et que la présence de troupes espagnoles à Tanger produirait une agitation dans les tribus voisines. En ce qui me concerne je me bornerai à émettre l'avis qu'à Tanger comme en tous autres points nous devrions à l'heure actuelle nous abstenir avec soin de froisser les susceptibilités des états neutres surtout de l'Espagne dont les dispositions nous sont favorables. »

(Insérer le télégramme 337 à Londres).

Le télégramme ci-dessus se réfère à une proposition faite par sir Edward Grey et dont M. de Fleuriau m'a fait part par le télégramme ci-joint.

(Insérer télégramme 143 de Londres).

Vous pourrez vous entretenir avec votre collègue d'Angleterre, et s'il le juge utile avec vos collègues italien et allemand de la suggestion anglaise, mais je vous prie d'attendre des instructions ultérieures pour l'exécuter.

113

Le Ministre des Affaires étrangères,
à Messieurs les Ambassadeurs de France à Berlin, Londres,
Pétersbourg, Vienne, Rome.

Télégramme. *Paris, 27 juillet 1914.*

L'ambassadeur d'Autriche est venu me voir pour me remettre un mémoire, véritable acte d'accusation contre la Serbie; il m'a déclaré, d'ordre de son gouvernement, que la Serbie n'ayant pas répondu d'une manière satisfaisante aux demandes du gouvernement impérial, celui-ci se voit contraint d'employer des moyens énergiques pour amener la Serbie à donner les satisfactions et garanties qui sont réclamées d'elle. C'est demain que le gouvernement autrichien prendra les mesures à cet effet.

J'ai prié l'ambassadeur de me faire connaître les mesures envisagées par l'Autriche et le comte Szecsen m'a répondu que cela pourrait être soit un ultimatum, soit une déclaration de guerre, soit le passage de la frontière, mais qu'il n'avait aucune indication précise sur ce point.

J'ai alors fait remarquer à l'ambassadeur que la Serbie avait accepté sur presque tous les points les exigences de l'Autriche, que la divergence qui subsistait sur quelques points pourrait disparaître avec un peu de bonne volonté réciproque, et par l'aide des puissances amies de la paix; en fixant à demain l'exécution de ses résolutions, l'Autriche rendait leur concours presque impossible et assumait une lourde responsabilité en risquant de déchaîner une guerre dont on ne pourrait mesurer l'extension.

114

V. De la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (28 juillet) à l'ultimatum de l'Allemagne à la Russie (31 juillet).

Mercredi 29 juillet, jeudi 30, vendredi 31.

VI. De l'ultimatum allemand (31 juillet) aux déclarations de guerre de l'Allemagne à la Russie (1er août 1914) et à la France (3 août 1914).

115

VI.
Pour le Livre Jaune
1914
27 juillet - 4 août

116

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.

Londres, 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne et l'ambassadeur d'Autriche - Hongrie laissent entendre qu'ils sont sûrs que l'Angleterre garderait la neutralité, si un conflit venait à éclater. Sir Arthur Nicholson m'a dit que cependant le prince Lichnowski ne pouvait, après la conversation qu'il a eue avec lui aujourd'hui, conserver aucun doute sur la liberté qu'entendait garder le gouvernement britannique d'intervenir, au cas où il le jugerait utile.

L'ambassadeur d'Allemagne n'aura pas manqué d'être frappé par cette déclaration, mais pour peser sur l'Allemagne et pour éviter un conflit il semble indispensable que celle-ci soit amenée à tenir pour certain qu'elle trouverait l'Angleterre et la Russie aux côtés de la France.

Bienvenu Martin.

117

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 30 juillet 1914.

Les renseignements que Votre Excellence aura adressés au sujet des mesures militaires prises par l'Allemagne sur la frontière française m'ont permis de marquer à sir Edward Grey qu'il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'un conflit d'influence entre la Russie et l'Autriche-Hongrie; une agression risque d'être commise qui pourrait provoquer une guerre générale.

Sir Edward Grey a parfaitement compris mon sentiment et, comme moi, il estime que le moment serait venu d'envisager toutes les hypothèses et de les discuter en commun. Tout en conservant encore l'espoir d'une solution pacifique, il croit donc utile de mettre le Conseil des ministres, au courant des circonstances qui peuvent nous obliger à faire face tout d'un coup à une lutte devenue inévitable.

Paul Cambon.

118

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, 31 juillet 1914.

Le chef du service du Protocole arrivera ce soir à Londres, porteur d'une lettre autographe que M. le Président de la République adresse à Sa Majesté le roi d'Angleterre.

Veuillez prendre les dispositions pour que cette lettre soit remise aussitôt à Sa Majesté.

René Viviani.

119

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 31 juillet 1914.

Au début de notre entretien d'aujourd'hui, sir Edward Grey m'a dit que le prince Lichnowski lui avait demandé ce matin si l'Angleterre observerait la neutralité dans le conflit qui se prépare. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui a répondu que, si le conflit devenait général, l'Angleterre ne pourrait pas rester neutre et, notamment, que si la France y était impliquée, l'Angleterre y serait entraînée.

J'ai interrogé alors sir Edward Grey sur la délibération du cabinet qui avait eu lieu ce matin. Il m'a répondu qu'après avoir examiné la situation, le cabinet avait pensé que pour le moment, le gouvernement britannique ne pouvait nous garantir son intervention; qu'il avait l'intention de s'entremettre pour obtenir de l'Allemagne et de la France l'engagement de respecter la neutralité belge, mais que pour envisager une intervention, il convenait d'attendre que la situation se développât.

J'ai demandé à sir Edward Grey si, pour intervenir, le gouvernement britannique attendrait l'envahissement du territoire français.

120

J'ai insisté sur le fait que les mesures déjà adoptées sur notre frontière par l'Allemagne révélaient des intentions d'agression prochaine, et que si l'on voulait éviter de voir se renouveler l'erreur de l'Europe en 1870, il convenait que l'Angleterre envisageât dès maintenant les conditions dans lesquelles elle nous donnerait le concours sur lequel la France comptait.

Sir Edward Grey m'a répondu que l'opinion du cabinet ne s'était formée que sur la situation actuelle, que cette situation pouvait se modifier et qu'il appellerait aussitôt le Conseil des ministres à en délibérer.

Sir A. Nicholson que j'ai vu en sortant du cabinet du secrétaire d'État m'a dit que le Conseil se réunirait de nouveau demain, et, confidentiellement, m'a fait entendre que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ne manquerait pas de reprendre la discussion.

J'ai fait le nécessaire pour que la lettre de M. le Président de la République fût remise ce soir au Roi. Cette démarche, qui sera certainement communiquée, au Premier ministre, dès demain matin, sera, je n'en doute pas, prise en sérieuse considération par le cabinet britannique.

Paul Cambon.

121

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 1er août 1914.

Sir Edward Grey m'a dit que, dans le Conseil de ce matin, le cabinet avait de nouveau envisagé la situation. L'Allemagne ayant réclamé de l'Angleterre une déclaration de neutralité et ne l'ayant pas obtenue, le gouvernement britannique demeurait maître de son action et celle-ci pourrait se manifester dans différentes hypothèses.

En premier lieu, la neutralité belge importe beaucoup à l'Angleterre. La France a renouvelé immédiatement l'engagement de la respecter. L'Allemagne a déclaré « n'être pas en état de répondre ». Sir Edward Grey saisira le cabinet de cette réponse et demandera l'autorisation de dire lundi à la Chambre des Communes que le gouvernement britannique ne permettra pas une violation de la neutralité belge.

En second lieu, les escadres anglaises sont mobilisées et sir Edward Grey proposera à ses collègues de déclarer qu'elles s'opposeront au passage du

121 *bis*

détroit par les escadres allemandes ou, si elles venaient à le passer, à haute démonstration sur les côtes françaises. Le Conseil de lundi traitera ces deux questions; j'ai fait remarquer au principal secrétaire d'État que si, d'ici là, quelque incident grave venait à se produire, il ne fallait pas se laisser surprendre et qu'il convenait de songer à intervenir à temps.

Paul Cambon.

122

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 2 août 1914.

À l'issue du Conseil des ministres tenu ce matin, sir Edward Grey m'a fait la déclaration suivante :

« Je suis autorisé à donner l'assurance que si la flotte allemande pénètre dans la Manche ou traverse la mer du Nord afin d'entreprendre des opérations de guerre contre les côtes françaises ou la marine marchande française, la flotte britannique donnera toute la protection en son pouvoir.

122 *bis*

« Cette assurance est naturellement donnée sous la réserve que la politique du gouvernement de Sa Majesté sera approuvée par le Parlement britannique et ne doit pas être considérée comme obligeant le gouvernement de Sa Majesté à agir jusqu'à ce que l'éventualité ci-dessus mentionnée d'une action de la flotte allemande se soit produite. »

Me parlant de la neutralité de la Belgique et de celle du Luxembourg, le principal secrétaire d'État m'a rappelé que la convention de 1867 relative au grand-duché différait du traité relatif à la Belgique en ce sens que l'Angleterre était tenue de faire respecter cette dernière convention sans le concours des autres puissances garantes, tandis que, pour le Luxembourg, toutes les puissances garantes devaient agir de concert.

La sauvegarde de la neutralité belge est considérée ici comme si importante que l'Angleterre envisagerait sa violation par l'Allemagne comme un *casus belli*. C'est là un intérêt proprement anglais, et on ne peut douter que le gouvernement britannique, fidèle aux traditions de sa politique, ne le fasse prévaloir, même si le monde des affaires, où l'influence allemande poursuit des efforts tenaces, prétendait exercer une pression pour empêcher le gouvernement de s'engager contre l'Allemagne, s'il devenait nécessaire.

Paul Cambon.

123

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, 2 août 1914.

Je prends note des indications contenues dans vos télégrammes des 27, 30, 31 juillet, 1er août et dans celui que vous m'avez adressé aujourd'hui.

En communiquant aux chambres la déclaration même que vous a faite sir Edward Grey et dont votre dernier télégramme me donne le texte, j'ajouterai que nous avons obtenu là de la Grande-Bretagne un premier concours dont la valeur nous est précieuse.

Je me propose, en outre, d'indiquer que l'assistance que la Grande-Bretagne a l'intention de donner à la France en vue de protéger les côtes de France où la marine marchande française s'appliquerait de telle façon que notre marine de guerre fût également soutenue par la flotte anglaise, en cas de conflit franco-allemand, dans l'Atlantique, comme dans la mer du Nord et dans la Manche. Je noterais, en outre que les ports anglais ne pourraient pas servir de points particulièrement à la flotte allemande.

René Viviani.

124

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 4 août 1914.

La déclaration concernant l'intervention de la flotte anglaise, dont je vous ai communiqué le texte dans mon télégramme du 2 août, doit être considérée comme liant le gouvernement britannique. Sir Edward Grey m'en a donné l'assurance et a ajouté que le gouvernement français était par là même en mesure d'en donner connaissance aux chambres.

Paul Cambon.

125

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France,
à M. René Viviani, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 4 août 1914.

Au Conseil des ministres de ce soir, il a été décidé que l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin inviterait le gouvernement allemand à retirer son ultimatum à la Belgique.

Paul Cambon.

Livre jaune
Crise européenne de 1914
I
Documents relatifs aux négociations qui ont précédé les déclarations de guerre de l'Allemagne à la Russie (1er août 1914) et à la France (3 août 1914) [1]

9

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Secret. *Berlin, 22 novembre 1913.*

Je tiens d'une source absolument sûre la relation d'une conversation de l'Empereur avec le roi des Belges en présence du chef d'état-major général de Moltke, il y a une quinzaine de jours, conversation qui a vivement frappé

[1] Cf. note (1) p. 297. Choix fait ultérieurement.

le roi Albert; je ne suis nullement surpris de son impression qui répond à celle que moi-même je ressens depuis quelque temps : on se défie entièrement de nous et l'Empereur a cessé d'être partisan de la paix. J'attribue cet état de choses d'une part à l'influence croissante du parti militaire sur l'Empereur, d'autre part à l'agacement que causent à l'étranger les taquineries, les rodomontades de certains de nos nationalistes.

Le roi Albert pensait jusqu'ici comme tout le monde, que Guillaume II dont l'influence personnelle était exercée dans bien des circonstances critiques au profit du maintien de la paix, était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit. Cette fois, il l'a trouvé complètement changé : l'empereur d'Allemagne n'est plus à ses yeux le champion de la paix contre les tendances belliqueuses de certains partis allemands. Guillaume II en est venu à penser que la guerre avec la France est inévitable et qu'il faudra en venir là un jour ou l'autre. Il considère que la politique française bien

10

loin de décourager à l'intérieur les esprits exaltés, a tendu, depuis un certain temps, à faire suspecter à tout propos et à contrecarrer partout l'Allemagne, et il est persuadé que l'idée de la revanche ne cesse pas de hanter l'esprit français. L'Empereur, il n'est pas besoin de le dire, croit à la supériorité écrasante de l'armée allemande et à son succès certain.

Le général de Moltke parla exactement comme son souverain. Lui aussi, il déclara la guerre nécessaire et inévitable, mais il se montra plus assuré encore du succès, « car, dit-il au Roi, cette fois, il faudra en finir, et Votre Majesté ne peut se douter de l'enthousiasme irrésistible qui, ce jour-là entraînera le peuple allemand tout entier ».

Le roi des Belges protesta que c'était travestir les intentions du gouvernement français que les traduire de la sorte et se laisser abuser sur les sentiments de la nation française par les manifestations de quelques esprits exaltés ou d'intrigants sans conscience.

L'empereur et son chef d'état-major n'en persistèrent pas moins dans leur manière de voir.

Le roi des Belges avait trouvé, du reste, l'Empereur vieilli, surmené et irritable. À mesure que les années s'appesantissent sur Guillaume II, les traditions familiales, le rigorisme de l'Impératrice, les sentiments retrogrades de la Cour, et surtout l'impatience des militaires prennent plus d'empire sur son esprit. Peut-être éprouve-t-il on ne sait quelle jalousie de

11

la popularité acquise par son fils qui flatte les passions des pangermanistes et ne trouve pas la situation de l'Empire dans le monde égale à sa Puissance. Peut-être aussi la réplique de la France à la dernière augmentation de l'armée allemande dont l'objet était d'établir sans conteste la supériorité germanique, est-elle pour quelque chose dans ces amertumes, car, quoi qu'on dise, on sent qu'on ne peut guère aller plus loin.

Mon interlocuteur, qui avait jugé indispensable de me prévenir ajoute que le roi des Belges avait constaté en outre que les dispositions de l'Allemagne sont aussi favorables à l'Angleterre et à la Russie, qu'elles le sont

peu à la France. Il lui semblerait donc important qu'on veillât à ce qu'aucun incident ne se produisît autant que possible : peut-être, on s'en saisirait ici, si on ne cherche pas à en créer un.

On peut se demander ce qu'il y a au fond de cette conversation. L'Empereur et surtout son chef d'état-major général ont pu avoir pour objectif d'impressionner le roi des Belges et de le disposer à ne point opposer de résistance au cas où un conflit avec nous se produirait. Peut-être aussi voudrait-on rendre la Belgique moins hostile à certaines ambitions qui se manifestent ici à propos du Congo belge, mais cette dernière hypothèse ne me paraît pas concorder avec l'intervention du général de Moltke.

Au reste, l'empereur Guillaume est moins maître de ses impatiences

12

qu'on ne croit communément. Je l'ai vu plus d'une fois laisser échapper le fonds de sa pensée. Quel qu'ait été son objectif dans la conversation qui m'a été rapportée, la confidence n'en a pas moins le caractère le plus grave. Elle correspond à la précarité de la situation générale et à l'état d'une certaine partie de l'opinion dans les deux pays de France et d'Allemagne.

S'il m'était permis de conclure, je dirais qu'il n'y a pas lieu de s'effrayer, mais qu'il est bon de tenir compte de ce fait nouveau que l'Empereur se familiarise avec un ordre d'idées qui lui répugnait autrefois, et que, pour lui emprunter une locution qu'il aime à employer, nous devons tenir notre poudre sèche.

15

M. Dumaine, Ambassadeur de la République française à Vienne,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, 28 juin 1914.

La nouvelle vient de parvenir à Vienne que l'archiduc héritier d'Autriche et sa femme ont été assassinés aujourd'hui à Bosna-Seraï par un étudiant originaire de Grahovo. L'Empereur, en ce moment à Ischl, en a été aussitôt avisé télégraphiquement.

Quelques instants avant l'attentat auquel ils ont succombé, ils avaient échappé à l'explosion d'une bombe qui a blessé plusieurs officiers de leur suite.

Dumaine.

16

M. Dumaine, Ambassadeur de la République française à Vienne,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, 30 juin 1914.

Les auteurs de l'abominable attentat de Sarajevo, ou plutôt ceux qui les ont armés, n'ont-ils pas projeté d'attirer sur la Bosnie et l'Herzégovine les rigueurs de la loi martiale, afin de déchaîner un soulèvement général qui

affranchirait le pays de la domination austro-hongroise ? Un régime de terreur rendrait l'existence encore plus difficilement supportable aux malheureux Bosniaques de race serbe; mais, épars et désarmés, ils courraient par une révolte au-devant d'un massacre facile, le gros et l'élite des forces militaires de l'Empire étant massé dans leur province.

À moins d'une aggravation des troubles suscités par l'hostilité des musulmans contre les orthodoxes, il est à croire que la vengeance s'exercera surtout ailleurs qu'en Bosnie et que la haine vouée par la morgue autrichienne à l'indocile Serbie utilisera l'odieux du forfait pour assouvir ses tenaces rancunes.

Afin de déterminer le nombre et l'origine des complices du crime, il conviendrait cependant d'attendre le résultat des enquêtes judiciaires. C'est à quoi ne s'astreint pas la presse viennoise, par qui, dès le premier

17

moment, le royaume de Serbie a été dénoncé comme étant à coup sûr le foyer de toutes les conspirations dirigées contre la monarchie.

Tout au contraire, d'après mon collègue, M. Jovanovitch, son gouvernement, depuis longtemps, se serait imposé la règle de faire respecter le rigoureux isolement où sont maintenues les deux provinces annexées; il s'est rendu compte du danger pour lui et ses ressortissants d'être impliqués dans n'importe quelle agitation nationaliste en Bosnie. On traitait donc à Belgrade les frères de race du pays voisin « comme s'ils eussent été infestés du choléra ».

D'ailleurs, constatait mon collègue, toute propagande du dehors serait superflue; les Serbes bosniaques n'ont pas besoin qu'on les excite pour détester le régime qu'ils subissent. Mais, tandis que la grande majorité d'entre eux se résignent à attendre des évènements propices à leur rêve de panserbisme, quelques violents plus anarchistes que patriotes préconisent le recours aux moyens révolutionnaires. Qu'ils aient des affiliations avec des groupes semblables en Serbie même et qu'ils s'y approvisionnent des engins à employer en Bosnie, c'est encore assez vraisemblable. Si toutefois leurs menées et leurs allées et venues échappent à l'ombrageuse et si nombreuse police autrichienne, comment reprocher à l'administration serbe l'insuffisance de sa surveillance et pourquoi s'en prendre à Belgrade de ce qu'on n'y soit pas plus clairvoyant qu'à Sarajevo ?

C'est pourtant le grief qu'on ne manquera pas d'exploiter et d'autant

18

plus durement cette fois que l'horreur du crime commis dispense presque d'être équitable envers ceux qu'on en accuse.

Avant d'accuser les autres, le gouvernement austro-hongrois agirait peut-être sagement en suspectant sa propre organisation. Contre l'incohérence des mesures prises à Sarajevo, la presse est unanime aujourd'hui dans ses récriminations. « On a tout interdit, écrit-on, sauf l'usage du browning ». D'après un renseignement dont l'authenticité m'est garantie, ce désordre dans l'action policière s'expliquerait autrement encore que par l'habituel conflit entre les autorités civiles et militaires. Un certain Reich, mentionné

comme atteint par les éclats de la bombe, serait un ancien agitateur du parti de la grande Serbie qui aurait fait ensuite sa soumission à la police autrichienne. Employé par celle-ci pour dénoncer ses compagnons d'autrefois, il aurait si bien gagné la confiance de l'administration qu'il était chargé d'organiser la surveillance sur le parcours tracé pour le cortège archiducal. Or, m'affirme-t-on, il en a profité pour aviser les conspirateurs et placer des conjurés là où devaient être des agents de l'autorité.

Ce serait, sous une forme plus tragique, un renouvellement de l'affaire Riedl qui a révélé que le service du contre-espionnage à l'état-major resta confié pendant quatorze ans à un officier soudoyé par un gouvernement étranger.

Dumaine.

19

L'Ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Pétersbourg, 6 juillet 1914.

Dans un entretien avec le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, M. Sazonov lui a signalé amicalement l'irritation inquiétante que les attaques de la presse autrichienne contre la Serbie risquent de produire dans son pays.

Le comte Czernin ayant laissé entendre que le gouvernement austro-hongrois serait peut-être obligé de rechercher sur le territoire serbe les instigateurs de l'attentat de Bosna-Seraï, M. Sazonov l'arrêta net : « Aucun pays plus que la Russie, a-t-il dit, n'a eu à souffrir des attentats préparés sur territoire étranger. Avons-nous jamais prétendu employer contre un pays quelconque les procédés dont vos journaux menacent la Serbie ? Ne vous engagez pas dans cette voie, elle est dangereuse. » Puisse cet avertissement n'être pas perdu.

Paléologue.

20

M. d'Apchier le Maugin, Consul général de France à Budapest,
à M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Budapest, 11 juillet 1914.

Interpelé à la Chambre sur l'état de la question austro-serbe, M. Tisza a déclaré qu'il fallait avant toute chose attendre le résultat de l'enquête judiciaire dont il s'est refusé pour l'instant à révéler quoi que ce soit. Et la Chambre l'a approuvé hautement. Il s'est montré tout aussi discret sur les décisions prises dans la fameuse réunion des ministres à Vienne, et n'a pas laissé deviner si on donnerait suite au fameux projet de démarche à Belgrade dont les journaux des deux mondes ont retenti. La Chambre s'est inclinée derechef.

En ce qui concerne cette démarche, il semble qu'il y ait un mot d'ordre pour en atténuer la portée; la colère hongroise s'est comme évaporée à travers les articles virulents de la presse unanime maintenant à déconseiller ce pas qui pourrait être dangereux. Les journaux officieux notamment voudraient que l'on substituât à ce mot de « démarche », aux apparences comminatoires, le terme qui leur paraît plus amical et plus poli de « pourparlers ». Ainsi officiellement, officieusement, pour le quart d'heure, tout est à la paix.

Tout est à la paix, dans les journaux. Mais le gros public ici croit à la

21

guerre et la craint. Et par ailleurs, des personnes en qui j'ai toute raison d'avoir confiance m'ont affirmé savoir que chaque jour des canons et des munitions étaient dirigés en masse vers la frontière. Vrai ou non, ce bruit m'a été rapporté de divers côtés avec des détails concordants; il indique au moins quelles sont les préoccupations générales. Le gouvernement, soit qu'il veuille sincèrement la paix, soit qu'il *prépare un coup*, fait maintenant tout son possible pour calmer ces inquiétudes. Et c'est pourquoi le ton des journaux gouvernementaux a baissé d'une note, puis de deux, pour être à l'heure actuelle, presque optimiste. Mais ils avaient eux-mêmes propagé l'alarme à plaisir. Leur optimisme de commande est actuellement sans écho : la nervosité de la Bourse, baromètre que l'on a souvent négligé, en est une preuve certaine. Ces valeurs sans exception sont tombées à des cours invraisemblablement bas; la rente hongroise 4 % était cotée hier 79,95, cours qui n'a jamais été noté depuis la première émission.

D'Apchier le Maugin.

22

L'Ambassadeur de la République française à Vienne,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 15 juillet 1914.

Il était inévitable que le pénible débat par lequel ont été révélées au Sénat français des lacunes et des erreurs dans notre organisation militaire serait mis à profit, soit contre nous directement, soit contre les causes que nous nous appliquons à soutenir. Ce thème qui se prête si bien aux faciles amplifications, « l'anarchie dans la défense nationale de la France », est devenu un avertissement à la Russie sur le peu de confiance qu'elle doit accorder à l'amitié de la République française « qui ne compte plus comme facteur militaire dans la politique internationale ».

Avec la faculté d'illusions rassurantes, propre aux Autrichiens, ceux-ci donc se représentent déjà la Russie et la France comme hors d'état de dire leur mot dans les affaires européennes, ce qui assurerait à la monarchie dualiste soutenue par l'Allemagne d'appréciables facilités pour soumettre la Serbie au régime qu'il plairait de lui imposer. La *Militärische Runds-*

23

chau l'avoue sans ambages : « L'instant nous est encore favorable, si nous ne nous décidons pas à la guerre, celle que nous devrons faire dans deux ou trois ans au plus tard s'engagera dans des circonstances beaucoup moins propices. Actuellement, c'est à nous qu'appartient l'initiative : la Russie n'est pas prête, les facteurs moraux et le bon droit sont pour nous, de même que la force. Puisqu'un jour nous devrons accepter la lutte, provoquons-là tout de suite... Notre prestige, notre situation de grande Puissance, notre honneur sont en question : plus encore, car vraisemblablement il s'agirait de notre existence, d'être ou ne pas être, ce qui réellement est aujourd'hui la grande affaire. »

Et renchérissant sur elle-même la *Neue Freie Presse* de ce jour s'en prend au comte Tisza de la modération de son second discours, où il a dit : « nos relations avec la Serbie auraient toutefois besoin d'être clarifiées ! » Ces mots provoquent son indignation. Pour elle, l'apaisement, la sécurité ne peuvent résulter que d'une *guerre au couteau* contre le panserbisme, et c'est au nom de l'humanité qu'elle réclame l'extermination de la maudite race serbe.

A. Dumaine.

29

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
à MM. les Ambassadeurs de la République française à Londres, Pétersbourg, Vienne.

Paris, le 21 juillet 1914.

Notre ambassadeur à Berlin signale l'extrême faiblesse de la Bourse de Berlin hier, et l'attribue aux inquiétudes que la question serbe commence à provoquer. M. Jules Cambon a des raisons très sérieuses de croire que lorsque l'Autriche fera à Belgrade la démarche qu'elle juge nécessaire à la suite de l'attentat de Sarajevo, l'Allemagne l'appuiera de son autorité, sans chercher à jouer un rôle de médiation.

30

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
à Ambassadeurs de France à Londres, Pétersbourg, Vienne.

Paris, le 22 juillet 1914.

M. Jules Cambon ayant interrogé M. de Jagow sur la teneur de la note autrichienne à Belgrade, ce dernier lui a répondu qu'il n'en savait rien; notre ambassadeur en a marqué toute sa surprise. Il constate que la baisse de la Bourse de Berlin continue et que des nouvelles pessimistes circulent.

M. Barrère a également entretenu de la même question le marquis de San Giuliano, qui s'en montre inquiet et assure qu'il agit à Vienne pour qu'il ne soit demandé à la Serbie que des choses réalisables, par exemple la dissolution du club bosniaque et non une enquête judiciaire sur les causes de l'attentat de Sarajevo.

Dans les circonstances présentes, la supposition la plus favorable que l'on puisse faire est que le cabinet de Vienne, se sentant débordé par sa presse et par le parti militaire, cherche à obtenir le maximum de la Serbie par une intimidation préalable, directe et indirecte, et s'appuie sur l'Allemagne à cet effet.

Pour Vienne seulement : Je vous prie d'user de toute votre influence sur le comte Berchtold pour lui représenter, dans une conversation amicale, combien la modération dont a fait preuve depuis un mois le gouvernement autrichien a été appréciée en Europe et quelles répercussions risquerait d'avoir une pression brutale de la Serbie.

32

L'Ambassadeur de la République française à Vienne,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 22 juillet 1914.

On ne sait rien encore des décisions que le comte Berchtold, prolongeant son séjour à Ischl, tente d'obtenir de l'Empereur. On attribuait au gouvernement l'intention d'agir avec la plus grande rigueur envers la Serbie, d'en finir avec elle, « de la traiter comme une autre Pologne ». Huit corps d'armée seraient prêts à entrer en campagne, mais M. Tisza, très inquiet de l'agitation en Croatie serait intervenu activement dans un sens modérateur.

En tout cas, on croit que la démarche à Belgrade aura lieu cette semaine. Les demandes du gouvernement austro-hongrois relativement à la répression de l'attentat et à certaines garanties de surveillance et de police paraissent acceptables pour la dignité des Serbes; M. Jovanovitch croit qu'elles seront accueillies. M. Pachitch désire un arrangement pacifique, mais se déclare prêt à toute résistance. Il a confiance dans la force de l'armée serbe; il compte en outre sur l'union de tous les Slaves.

37

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Pétersbourg et Rome.

Paris, 23 juillet 1914.

Notre ambassadeur à Vienne croit savoir que les premières intentions du gouvernement avaient été d'agir avec la plus grande rigueur contre la Serbie, en tenant huit corps d'armée prêts à entrer en campagne. Ces dispositions actuelles seraient plus conciliantes : M. Dumaine ayant, sur mon instruction, appelé l'attention du gouvernement autrichien sur les inquiétudes éveillées en Europe, le baron Macchio a affirmé à notre ambassadeur que le ton et les demandes qui seront formulées dans la note autrichienne permettent de compter sur un dénouement pacifique. Je ne sais quelle foi il faut accorder à ces assurances en raison des habitudes de la chancellerie impériale.

Dans tous les cas, la note autrichienne sera remise dans un très bref délai. Le ministre de Serbie estime que M. Pachitch acceptera, par désir d'un arrangement, les demandes relatives à la répression de l'attentat et à des garanties de surveillance et de police, mais qu'il résistera à ceux qui attenteraient à la souveraineté et à la dignité de son pays.

Dans le corps diplomatique de Vienne, l'ambassadeur d'Allemagne préconise des résolutions violentes, tout en laissant entendre que la chancellerie impériale n'est pas entièrement d'accord avec lui sur ce point : l'ambassadeur de Russie se fiant aux assurances qui lui ont été données, a confié à M. Dumaine avant de s'absenter de Vienne que son gouvernement n'élèvera pas d'objections contre la punition des coupables et la dissolution des associations révolutionnaires, mais ne pourrait tolérer des exigences humiliantes pour le sentiment national serbe.

45

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
à M. Viviani, Président du Conseil, à bord de la « France ».

Paris, le 24 juillet 1914, 9 h. du matin.

J'ai transmis d'urgence à Vienne vos instructions, mais il résulte des informations de presse de ce matin que la note autrichienne a été remise hier soir à six heures à Belgrade. Cette note, dont nous n'avons pas encore reçu de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie le texte officiel, paraît très accentuée : elle tendrait non seulement à obtenir la poursuite des Serbes mêlés directement à l'attentat de Sarajevo, mais demanderait la répression immédiate dans la presse et dans l'armée serbe de toute propagande anti-autrichienne. Elle donnerait jusqu'à samedi soir six heures à la Serbie pour s'exécuter.

En transmettant vos instructions à M. Dumaine, je l'ai prié de se concerter avec ses collègues anglais et russe, pour savoir si, dans quelle mesure, et dans quelle forme, les ambassadeurs de la Triple Entente estiment que la situation de fait présente leur permet d'agir dans le délai indiqué par votre télégramme, sans nouvelles instructions de leurs gouvernements.

52

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
à M. Viviani, Président du Conseil, à bord de la « France »
et à Londres, Berlin, Vienne, Pétersbourg, Rome, Belgrade.

Paris, 24 juillet 1914.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la note autrichienne remise à Belgrade jeudi soir m'a été laissée en copie ce matin par l'ambassadeur d'Autriche, qui m'a fait connaître que le gouvernement austro-hongrois attend la réponse du gouvernement serbe jusqu'à samedi 25 à cinq heures du soir.

La note s'appuie sur l'engagement pris par la Serbie, le 31 mars 1909, de reconnaître l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et reproche au gouvernement serbe d'avoir toléré une propagande anti-autrichienne, à laquelle ont pris part les fonctionnaires, l'armée, la presse, propagande menaçante pour la sécurité et l'intégrité de l'Autriche, et dont le crime du 28 juin, tramé à Belgrade selon les constatations de l'instruction, a démontré les dangers.

Le gouvernement autrichien se déclare obligé de mettre fin à une propagande qui constitue un danger permanent pour sa tranquillité et d'exiger du gouvernement serbe une énonciation officielle de sa volonté de la condamner et réprimer, par la publication au *Journal officiel* du 26, d'une déclaration dont les termes sont indiqués réprouvant, regrettant et menaçant de sévir. Un ordre du jour du Roi à l'armée serbe porterait également cette déclaration à sa connaissance. En outre, le gouvernement serbe s'engagerait à supprimer les publications, dissoudre les sociétés, révoquer les officiers et fonctionnaires dont les noms seraient communiqués par le

53

gouvernement autrichien, à accepter la collaboration de fonctionnaires autrichiens pour la suppression de l'action subversive signalée, ainsi que pour l'enquête sur l'attentat de Sarajevo, enfin à procéder à l'arrestation immédiate d'un officier et d'un employé serbes qui y sont compromis.

Au mémorandum autrichien est annexée une note résumant les constations de l'instruction du crime de Sarajevo et affirmant qu'il a été tramé à Belgrade, que les bombes ont été fournies aux assassins et émanent d'un dépôt de l'armée serbe, que les assassins ont été exercés et aidés par des officiers et employés serbes.

En rendant visite, aussitôt après cette communication, à la Direction politique, le comte Szecsen l'a informée sans aucun commentaire de la remise de la note. La Direction politique qui n'a pu que signaler, sur mes indications à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie l'impression d'inquiétude éveillée par les informations parues dans la matinée sur le contenu de la note autrichienne, et le sentiment pénible que ne manquerait pas d'éveiller dans l'opinion française, le moment choisi pour une démarche si impérative et de si court délai, c'est-à-dire l'heure où le président de la République, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères de la République avaient quitté Pétersbourg et se trouvaient en mer, c'est-à-dire pratiquement hors d'état d'exercer, d'accord avec les puissances qui n'étaient pas directement intéressées, l'action apaisante si désirable entre la Serbie et l'Autriche dans l'intérêt de la paix générale.

Le ministre de Serbie n'a encore aucune donnée sur les intentions de son gouvernement.

54

L'ambassadeur d'Allemagne a demandé à être reçu par moi à cinq heures.

55

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
à M. le Ministre de France à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Belgrade, Vienne, Londres, Berlin, Rome, Pétersbourg.

Paris, le 24 juillet 1914.

M. Vesnitch n'avait, ce matin encore, reçu de son gouvernement aucun télégramme de nature à le renseigner sur ses intentions et ne connaissait pas le contenu de la note autrichienne. À la demande de conseils qu'il sollicitait, il lui a été dit, à titre tout à fait personnel que la Serbie devait chercher à gagner du temps, le terme de 48 heures constituant peut-être plutôt une mise en demeure qu'un ultimatum réel; qu'il pouvait y avoir lieu, par exemple, d'offrir immédiatement satisfaction sur tous les points qui n'étaient pas inconciliables avec la dignité et la souveraineté de la Serbie; de faire remarquer que les constatations de l'instruction de Sarajevo étaient unilatérales et que la Serbie, tout en étant prête à sévir contre tous les complices d'un crime qu'elle réprouvait hautement, demandait à être mise au courant des preuves, pour pouvoir les vérifier rapidement; de chercher surtout à échapper à la prise directe de l'Autriche, en se déclarant prête à se soumettre à l'arbitrage de l'Europe.

J'ai demandé à Londres et à Pétersbourg les vues et les intentions des gouvernements anglais et russe. Il résulte, d'autre part, de nos informations que l'Italie n'a reçu qu'aujourd'hui communication de la note autrichienne au sujet de laquelle elle n'avait été nullement pressentie.

56

Le Ministre des Affaires étrangères,
à Stockholm, Belgrade, Londres, Pétersbourg, Berlin, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur de France à Vienne me fait savoir que l'opinion a été surprise par la soudaineté et l'exagération des demandes autrichiennes, mais que le parti militaire paraît craindre surtout que la Serbie ne cède.

Le ministre de Serbie en Autriche pense que son gouvernement se montrera très conciliant pour la punition des complices de l'attentat et les garanties à donner en vue de la suppression de la propagande anti-autrichienne, mais qu'il ne saurait accepter un ordre du jour à l'armée dicté au Roi, ni le licenciement d'officiers suspects à l'Autriche, ni l'intervention de fonctionnaires étrangers en Serbie. M. Jovanovitch estime que s'il était possible d'engager une discussion, le conflit pourrait encore s'arranger, avec le concours des Puissances.

Notre ambassadeur à Berlin rend compte de l'émotion provoquée par la note autrichienne et de l'état d'esprit du chargé d'affaires de Russie, qui pense qu'une grande partie de l'opinion en Allemagne souhaiterait la

guerre. Le ton de la presse est menaçant et paraît avoir pour but d'intimider la Russie. Notre ambassadeur doit voir ce soir M. de Jagow.

M. Barrère informe que l'Italie agit à Vienne dans un sens modérateur et cherche à éviter des complications.

57

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à STOCKHOLM (pour le PRÉSIDENT DU CONSEIL) et à BELGRADE, LONDRES, PÉTERSBOURG, BERLIN, VIENNE, ROME.

M. de Schoen est venu me lire, sans vouloir m'en laisser copie, une note de son gouvernement. La première partie de la note reproduit, sous une forme légèrement différente, l'argumentation de l'Autriche visant le manquement de la Serbie au respect de l'engagement de 1909 et l'appui presque officiel qu'elle a, au contraire, donné à une propagande anti-autrichienne intolérable pour la sécurité de la monarchie, propagande dont les fils ont pu être suivis jusqu'à Belgrade. Le cabinet de Vienne ne pouvait demeurer plus longtemps « spectateur inactif » puisque la longue patience qu'il a montré n'a pu ramener la Serbie au respect de ses engagements; une satisfaction immédiate donnée aux légitimes revendications qu'il élève peut seule mettre fin à une pareille situation; mais l'état d'esprit de la Serbie est tel que l'on peut craindre de la voir refuser ces satisfactions, et même prendre une attitude provocatrice. Dans ce cas l'Autriche pourrait être amenée à exercer sur la Serbie « une forte pression, par toutes les mesures utiles, au besoin par des mesures militaires ».

L'ambassadeur d'Allemagne a appelé particulièrement mon attention sur les deux derniers paragraphes de sa note, insistant sur ce que c'était là le point capital. Je le lui ai fait redire pour en ôter littéralement le texte

58

que voici : « Le gouvernement allemand estime que la question actuelle est une affaire à régler exclusivement entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie et que les Puissances ont le plus sérieux intérêt à la restreindre aux deux parties intéressées.

Le gouvernement allemand désire ardemment que le conflit soit localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu des alliances, provoquer des conséquences incalculables. »

J'ai fait remarquer à l'ambassadeur d'Allemagne qu'autant il paraîtrait légitime qu'on demandât la punition de tous les complices de l'attentat de Sarajevo, autant, au contraire, il semblait difficile d'exiger des mesures inacceptables pour la dignité et la souveraineté de la Serbie : le gouvernement serbe, même s'il voulait s'y soumettre, risquerait d'être emporté par une révolution.

J'ai également fait remarquer à M. de Schoen que sa note n'envisageait que deux hypothèses : le refus pur et simple de la Serbie, ou même une attitude provocante; une troisième hypothèse paraissait donc laisser ouverte la porte à un accommodement, dans le cas où la Serbie accepterait

immédiatement de donner toutes les satisfactions pour la punition des complices et toutes les garanties pour la répression de la propagande

59

anti-autrichienne, compatibles avec sa souveraineté et sa dignité. J'ai ajouté que si le but poursuivi par l'Autriche était légitime, les modalités pourraient prêter à discussion et que si la Serbie donnait des preuves évidentes de bonne volonté, l'Autriche devrait se prêter à la conversation.

Peut-être ne fallait-il pas rendre trop difficile à de tierces puissances, qui ne sauraient ni moralement ni sentimentalement se désintéresser de la Serbie, une attitude conforme avec le désir exprimé par l'Allemagne de localiser le conflit.

M. de Schoen a reconnu la valeur de ces considérations et a déclaré que l'espoir restait toujours possible. À une question qui lui était posée sur le caractère de simple mise en demeure permettant une discussion, ou d'ultimatum de la note autrichienne, il a répondu qu'il n'avait pas de sentiment personnel.

Bienvenu Martin.

62

L'Ambassadeur de la République française à Berlin,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 24 juillet 1914.

(*Lettre reçue :* le 26 juillet.)

Tout indique que l'Allemagne se dispose à appuyer d'une façon singulièrement énergique l'attitude de l'Autriche. La faiblesse, manifestée depuis quelques années par l'alliée austro-hongroise, affaiblissait la confiance que l'on avait ici en elle. On la trouvait lourde à traîner. Les mauvais procès, comme l'affaire d'Agram et l'affaire Friedjung rendaient sa police odieuse en la couvrant de ridicule. On ne lui demandait que d'être forte : on est satisfait qu'elle soit brutale.

Un article paru dans le *Lokal Anzeiger* de ce soir indique aussi dans la chancellerie allemande un état d'esprit dont, à Paris, nous sommes naturellement portés à ne pas tenir assez de compte, je veux parler du sentiment de la solidarité monarchique. Je suis convaincu que ce point de vue doit être grandement considéré pour juger de l'attitude de l'empereur Guillaume, dont la nature impressionnable a dû être sensible à l'assassinat d'un prince qui l'avait reçu quelques jours auparavant.

Il n'en est pas moins frappant de voir le soin avec lequel M. de Jagow et tous les fonctionnaires placés sous ses ordres affectent de dire à tout le monde qu'ils ignoraient la portée de la note autrichienne remise à la Serbie.

J'en suis à me demander si ce n'est pas en considération de l'Italie que le gouvernement de Berlin veut se laver les mains de la rédaction d'un

texte si hautain à l'égard d'une puissance indépendante. En effet j'ai rencontré un membre de l'ambassade d'Italie qui en pensant à la note de l'Autriche n'a pu manquer de se ressouvenir des rapports des Autrichiens d'autrefois avec le Piémont et qui a laissé échapper un : « ils sont toujours les mêmes » bien significatif.

Aussi, suis-je porté à penser que le peuple italien, à qui l'affaire albanaise a montré quelles difficultés le cabinet de Vienne lui réserve sur l'Adriatique, ne s'associera qu'avec un certain regret à une action énergique de l'Autriche, et peut-être qu'en raison de son opinion publique le gouvernement de Rome pourrait être amené à demander à Berlin un peu de mesure et de modération.

64

M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères p.i.,
à Stockholm (pour le Président du Conseil) Belgrade, Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche ayant communiqué la note de son gouvernement à sir Edward Grey, celui-ci a fait observer que jamais déclaration aussi formidable n'avait été adressée par un gouvernement à un autre; il a attiré l'attention du comte Mensdorff sur les responsabilités assumées par l'Autriche.

Envisageant une possibilité de conflit entre l'Autriche et la Russie, sir Edward Grey se propose de réclamer le concours du gouvernement allemand en vue d'une médiation des quatre Puissances non intéressées directement dans l'affaire serbe, Angleterre, France, Italie et Allemagne; cette médiation s'exercerait à la fois à Vienne et à Pétersbourg.

J'ai donné au ministre de Serbie des conseils de prudence et suis disposé à m'associer à toute action conciliante à Vienne dans l'espoir que l'Autriche ne maintiendra pas l'intégralité de ses exigences vis-à-vis d'un petit État si celui-ci se montre disposé à donner toutes les satisfactions jugées compatibles avec son indépendance et sa souveraineté.

65

Le Ministre des Affaires étrangères (pour le Président du Conseil)
à Ministres de France à Stockholm, Belgrade et Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Pétersbourg et Rome.

Paris, le 25 juillet 1914.

M. Jules Cambon a eu avec M. de Jagow une conversation à titre tout personnel; ce dernier a déclaré avoir reçu et approuvé la note autrichienne; il considère d'ailleurs la question comme d'ordre intérieur et espère qu'elle sera localisée; il a continué à affirmer que le gouvernement allemand avait ignoré la teneur de la note jusqu'à sa remise, malgré la surprise qu'en témoignait notre ambassadeur, qui a attiré son attention sur les conséquences possibles d'une soumission du roi de Serbie, comme sur l'impression fâcheuse causée en Europe par la brièveté du délai. M. de Jagow a répondu qu'il s'attendait bien à un peu d'émotion, mais qu'il

espérait voir les amis de la Serbie lui donner de bons conseils. M. Jules Cambon insista en disant que si l'on compte que des conseils seront donnés à Belgrade, il est légitime que d'un autre côté, des conseils soient aussi donnés à Vienne. M. de Jagow se laissa aller à dire que cela dépendait des circonstances, mais se reprit aussitôt et répéta que l'affaire devait être localisée.

M. Paul Cambon a combattu l'idée de sir Edward Grey d'une médiation

66

des quatre puissances à la fois à Vienne et à Pétersbourg; on ne connaît pas les intentions russes et une tentative de médiation de ce côté ne se justifierait pas et pourrait être mal accueillie; d'ailleurs, les intentions de la Russie ne se manifesteraient probablement qu'après l'ouverture des hostilités qui obligeraient peut-être le cabinet de Saint-Pétersbourg à adresser un ultimatum à Vienne. Notre ambassadeur a suggéré plutôt de demander au gouvernement allemand de prendre l'initiative d'une démarche à Vienne pour offrir une médiation des quatre Puissances non intéressées entre l'Autriche et la Serbie, ce qui permettrait de gagner du temps. Sir Edward Grey s'est montré disposé à s'entretenir avec l'ambassadeur d'Allemagne dans ce sens. Sir A. Nicholson et l'ambassadeur de Russie appréhendent une surprise de Berlin où l'on a vivement été frappé du bruit d'une entente navale entre la Russie et l'Angleterre, du renforcement de l'armée russe et de la visite du Tsar à Bucarest : l'attitude soucieuse de l'ambassadeur d'Allemagne depuis son retour a frappé tout le monde. M. Paul Cambon conclut que la situation est des plus graves et que l'on ne voit aucun moyen d'enrayer la marche des événements.

M. Paléologue rend compte des dispositions pacifiques du gouvernement russe qui va s'efforcer d'obtenir de l'Autriche une prolongation du délai fixé à la Serbie. M. Sazonov, en priant l'ambassadeur d'Allemagne de

67

signaler à son gouvernement les dangers de la situation, s'est abstenu de faire allusion aux mesures que la Russie serait sans doute amenée à prendre si la Serbie était menacée dans son indépendance ou son intégrité : il n'a obtenu que des réponses évasives ou des récriminations. M. Sazonov donnera au Conseil des ministres d'aujourd'hui des conseils de modération et est d'avis de laisser l'Autriche se mettre complètement dans son tort : « J'estime même que si le gouvernement austro-hongrois passe à l'action, la Serbie devra se laisser envahir sans combattre et dénoncer l'infamie de l'Autriche au monde civilisé. »

En présence de l'embarras manifesté par l'Angleterre sur la possibilité et la forme d'une intervention pour calmer la crise, des dispositions si modérées qu'indique le langage de M. Sazonov et du fait que la France n'est qu'indirectement intéressée, je me suis contenté de donner des conseils de sagesse à la Serbie, de marquer les dispositions du gouvernement français à s'associer à toute démarche de conciliation proposée par Londres ou Pétersbourg, et de tenir nos ambassadeurs au courant.

68

L'Ambassadeur de la République à Londres,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 136. *Londres, le 25 juillet 1914.*

L'ambassadeur d'Allemagne n'a fait jusqu'à présent aucune communication à sir Edward Grey. Ce dernier qui l'avait mandé hier, lui a dit que si l'ultimatum autrichien n'amenait aucune difficulté entre l'Autriche et la Russie, il n'aurait pas à s'en occuper, mais qu'il était à craindre que la raideur extraordinaire de la note autrichienne et la brièveté exagérée du délai imparti au gouvernement serbe ne soient une cause de tension, que la seule chance d'éviter un conflit serait une médiation des quatre Puissances, la France, l'Allemagne l'Italie, l'Angleterre, mais que l'Allemagne seule pouvait exercer dans ce sens une action sur le gouvernement de Vienne.

Le prince Lichnowski s'est borné à répondre qu'il transmettrait cette suggestion à Berlin, mais dans un entretien privé et confidentiel avec notre collègue de Russie qui est son proche parent, il a laissé entendre que l'Allemagne ne se prêterait à aucune démarche à Vienne.

69

M. Viviani, Président du Conseil,
à M. Bienvenu Martin, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Stockcholm, le 25 juillet 1914.*

Malgré la démarche accomplie auprès de vous par M. de Schoen et qui tend à empêcher toute intervention modératrice de la part des Puissances entre l'Autriche et la Serbie, j'estime que nous devons examiner dès à présent avec la Russie et l'Angleterre les moyens de prévenir un conflit dans lequel les autres Puissances pourraient se trouver rapidement engagées.

Le cabinet de Vienne insiste pour participer sur territoire serbe à une enquête sur les origines de l'attentat contre l'Archiduc héritier; ne pourrait-on pas proposer, le moment opportun venu et en cherchant si la conférence jadis tenue à Rome sur les anarchistes ne fournirait pas quelque point d'appui à cet égard, d'élargir l'enquête et d'y faire participer les autres Puissances.

Je prie donc directement M. Paul Cambon et M. Paléologue d'entretenir d'urgence les gouvernements britannique et russe d'une combinaison qui, tout en ménageant la dignité de la Serbie, pourrait, si elle ralliait l'assentiment des autres puissances, n'être pas finalement repoussée à Vienne.

La note autrichienne contenant en outre les demandes concernant des

70

sanctions individuelles et des garanties pour l'avenir, j'estime que sur ces points, la Serbie pourrait donner dès à présent des satisfactions si la démonstration des faits avancés est apportée étant donné surtout que depuis un mois le gouvernement serbe a gardé le silence sur les complicités que l'attentat pouvait mettre à jour.

J'approuve le langage que vous avez tenu à l'ambassadeur d'Allemagne.

71

L'Ambassadeur de la République française à Berlin,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le baron Beyens se montre très préoccupé des événements.

Il considère que l'Autriche et l'Allemagne ont voulu profiter du concours de circonstances qui fait qu'en ce moment la Russie et l'Angleterre sont menacées de troubles intérieurs et qu'en France notre régime militaire semble ébranlé; aussi ne croit-il pas à l'ignorance que le gouvernement de Berlin affecte au sujet de la démarche de l'Autriche. Il pense que si la forme n'en a pas été soumise, le moment en a été habilement choisi avec lui pour saisir la Triple Entente dans un moment de désorganisation et il voit là la réalisation de certaines prévisions pessimistes au sujet de la paix qu'il m'avait communiquées il y a quelques mois.

Il a vu l'ambassadeur d'Italie qui vient d'interrompre son congé pour rentrer. Il paraîtrait que l'Italie serait surprise, pour ne pas dire plus, d'avoir été tenue à l'écart de toute l'affaire par ses deux alliées.

Le ministre de Belgique estime qu'il ne faudrait pas s'étonner si la Belgique prend quelques mesures.

73

Le Ministre des Affaires étrangères,
à Ministre de France à Stockholm et Ambassadeurs à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne (pour le Président du Conseil).

Paris, le 25 juillet 1914.

L'Echo de Paris ayant publié un article où se trouvait l'expression de « menace allemande », M. de Schoen a fait dire à un certain nombre de journalistes et est venu déclarer à la Direction politique qu'il n'y a pas eu concert entre l'Autriche et l'Allemagne pour la note autrichienne, que le gouvernement allemand ignorait, mais qu'il l'avait approuvée quand elle lui avait été communiquée, et qu'il n'y avait pas davantage *menace* : le gouvernement allemand se contentait d'indiquer qu'il estimait désirable de localiser le conflit, l'intervention d'autres puissances risquant de l'aggraver. Il a été pris acte de la démarche du baron de Schoen, tout en lui faisant remarquer que les termes de la note de la veille indiquaient la

volonté de l'Allemagne de s'interposer entre les puissances et l'Autriche. Aucune confidence n'ayant d'ailleurs été faite à aucun journaliste, l'information de (illisible) n'engageait que lui et marquait seulement que la démarche allemande avait été connue en dehors du quai d'Orsay.

D'autre part, l'ambassadeur d'Autriche à Londres a dit à sir Edward Grey que la note autrichienne ne constituait pas un ultimatum, mais une demande de réponse avec limite de temps; ce qui signifiait que si les demandes autrichiennes ne sont pas acceptées ce soir à six heures, le ministre d'Autriche quittera Belgrade et le gouvernement austro-hongrois commencera les actes de *préparation* militaire, mais non les *opérations* militaires.

74

Le cabinet de Londres a fait donner à Belgrade le conseil d'exprimer des regrets pour les complicités qui pourraient être prouvées dans l'attentat de Sarajevo et de promettre à cet égard les plus grandes satisfactions; pour le reste, il appartient à la Serbie de répondre comme les intérêts du pays le lui conseilleront. Le ministre d'Angleterre à Belgrade doit consulter ses collègues français et russe et conseiller au gouvernement serbe, si ceux-ci en ont également l'instruction, de donner satisfaction sur tous les points où ils jugeront pouvoir le faire.

Sir Edward Grey a dit au prince Lichnowski (qui ne lui a fait jusqu'ici aucune communication analogue à celle de M. de Schoen à Paris) que si la note autrichienne n'amenait aucune difficulté entre l'Autriche et la Russie, le gouvernement anglais n'aurait pas à s'en occuper, mais qu'il était à craindre que la raideur et la brièveté du délai de la note n'amenassent une tension; dans ces conditions, la seule chance d'éviter un conflit consisterait dans une médiation de la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, l'Allemagne seule pouvant exercer dans ce sens une action sur le gouvernement de Vienne. L'ambassadeur d'Allemagne a répondu qu'il transmettait cette suggestion à Berlin, mais a laissé entendre à l'ambassadeur de Russie, qui est son parent, que l'Allemagne ne se prêterait à aucune démarche à Vienne.

À la Wilhelmstrasse les journaux allemands ont été invités à s'abstenir

75

de toute attaque contre la Russie ou les Puissances étrangères. Les officiers serbes résidant en France et en Allemagne ont reçu l'ordre de rejoindre.

76

Le Chargé d'affaires de la République française à Londres,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu au Foreign Office affirmer que son gouvernement refuserait de s'immiscer entre l'Autriche et la Serbie.

Sir Edward Grey a répondu que sans le concours de l'Allemagne à Vienne, l'Angleterre ne saurait agir à Pétersbourg. Si cependant l'Autriche et la Russie mobilisaient toutes deux, ce serait bien l'occasion d'une intervention des quatre autres Puissances. Le gouvernement allemand maintiendrait-il alors son attitude passive et refuserait-il de se joindre à l'Angleterre, à la France et à l'Italie ?

Le prince Lichnowski ne le pense pas, mais il ne s'agirait plus de difficultés entre Vienne et Belgrade, mais d'un conflit entre Vienne et Pétersbourg.

Sir Edward Grey a ajouté cette observation que si la guerre venait à éclater, aucune puissance en Europe ne pourrait s'en désintéresser. Il a affirmé à l'ambassadeur de Russie qu'il s'était exprimé de manière à ne pas laisser de doute au prince Lichnowski sur la participation probable de l'Angleterre à un conflit général.

De Fleuriau.

80

L'Ambassadeur de la République française à Berlin,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 189. *Berlin, le 25 juillet 1914.*

M. Broniewski, chargé d'affaires de Russie, a fait auprès du secrétaire d'État la démarche qui lui était prescrite en vue d'une prolongation du délai de l'ultimatum; M. de Jagow lui a répondu avoir déjà transmis une indication de ce genre à Vienne, mais estimer que toutes ces démarches étaient trop tardives. Le chargé d'affaires de Russie a fait remarquer que si le délai ne pouvait être prolongé les mesures d'exécution pouvaient au moins être retardées de manière à permettre aux Puissances de s'employer à éviter un conflit désagréable. Il a ajouté que la note autrichienne était conçue dans des termes calculés pour blesser la Serbie et la forcer à la guerre. Elle émane évidemment de M. de Forgach dont on connaît les précédents. M. de Jagow lui a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une guerre, mais d'une exécution dans une affaire locale. Le chargé d'affaires a repris en exprimant le regret que le gouvernement allemand ne mesurât pas ses responsabilités au cas où des hostilités se produiraient qui pourraient s'étendre au reste de l'Europe; M. de Jagow a répondu qu'il se refusait à y croire.

Le chargé d'affaires de Russie a recueilli comme moi le bruit que l'Autriche, tout en déclarant ne... [1].

[1] La suite manque.

83

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À L'AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

Paris, le 25 juillet 1914.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg a donné comme instructions à son représentant à Vienne de demander au gouvernement autrichien une prolongation du délai fixé à la Serbie, pour permettre aux Puissances de se faire une opinion sur le dossier que l'Autriche a offert de leur communiquer et en vue d'éviter des conséquences incalculables et indésirables pour tous.

Un refus de l'Autriche à cette demande ôterait toute signification à la démarche qu'elle a faite auprès des Puissances en leur communiquant sa note et la mettrait en contradiction avec la morale internationale.

Le gouvernement russe a demandé que vous fassiez d'urgence une démarche analogue auprès du comte Berchtold; je vous prie d'appuyer la demande de votre collègue. Le gouvernement russe a adressé la même demande à Londres, Rome, Berlin, et Bucarest.

(Guerre 14-18.)

351

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. nos 164-165. *Bordeaux, 2 octobre 1914.*

Depuis quelque temps des renseignements concordants, bien que de sources diverses, signalent la formation en Allemagne d'une nouvelle armée d'un million d'hommes destinée à envahir la France, et dont la moitié, constituée en dix corps d'armée, doit être dirigée sur notre frontière, dès le 9 ou 10 octobre.

Après la bataille de la Marne, terminée le 12 septembre par une victoire, qui a laissé l'ennemi en recul de plus de cent kilomètres, nos troupes soutiennent depuis le 14, des rives de l'Oise et de l'Aisne aux rives de la Meuse, une autre bataille d'un caractère tout différent, bataille de retranchements, de fortifications, où les progrès se mesurent par cent mètres, et qui se poursuit souvent pendant la nuit. Cette semaine, les Allemands ont, à plusieurs reprises, tenté avec une violence extraordinaire d'enfoncer nos lignes. Toujours et partout ils ont été repoussés par nos troupes qui ont progressé sensiblement, surtout à leur gauche. Malgré les renforts considérables que l'ennemi a tirés de Belgique et d'Allemagne, notre armée peut légitimement espérer que cette bataille sera encore pour elle une victoire.

Mais, ainsi que je vous le faisais observer dans mon télégramme n° 104 – et c'est bien plus vrai aujourd'hui à cause du renforcement de l'armée allemande – , il est indispensable que les conditions de la lutte cessent de s'aggraver pour nous. Notre État-major peut constater journellement la présence de tous les corps d'armée allemands qui ont pénétré en France après la bataille de Charleroi. Seul, le onzième corps a disparu : mais par combien d'unités de réserve n'a-t-il pas été remplacé ! Si les dix corps annoncés pouvaient les rejoindre, la lutte deviendrait par trop inégale.

Pour les retenir en Allemagne, il n'est que l'offensive russe. Nul doute que le grand-duc Nicolas ne soit résolu à la prendre, puisqu'il l'a dit, puisque le général de Laguiche le confirme, et puisque tel est manifestement l'intérêt commun. Mais ce qui est évident aussi, c'est que la rapidité de la marche en avant de nos alliés en doublera l'efficacité et la portée. Des renseignements sûrs dépeignent les Allemands ancrés dans l'espoir de nous écraser sous le nombre, au cours de ce mois, pour se retourner ensuite contre les Russes avec toute leur masse. Il en résulte que, dans l'intérêt russe comme dans l'intérêt français, la promptitude de la poussée russe en Allemagne doit faire passer sur ce qui peut rester d'imparfait dans la préparation.

C'est ce que je ne cesse pas de représenter, dans sa visite quotidienne, à l'ambassadeur de Russie; c'est ce que je répétais avant-hier à M. Sevastopoulo, que j'ai rencontré près du ministère. M. Iswolsky m'a affirmé s'être fait auprès du gouvernement impérial l'interprète de nos préoccupations. Je vous prie de saisir, de votre côté, toutes les occasions d'en pénétrer M. Sazonov, étant vous-même bien persuadé que l'opinion française sent chaque jour davantage que, depuis deux mois, c'est sur notre armée que retombe presque tout le poids de l'ennemi principal.

Vous voudrez bien transmettre la substance de ce télégramme au général de Laguiche, pour qu'il s'en inspire dans ses entretiens soit avec le grand-duc Nicolas, soit avec les principaux officiers de l'entourage du Grand-Duc.

Je vous prie enfin de me faire savoir aussi exactement que possible le nombre de corps d'armée qui ont été mobilisés, combien sont retenus contre l'Allemagne, et combien sont tournés contre l'Autriche.

352

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. s. n°. *Bordeaux, 2 octobre 1914.*

L'ambassadeur de la République à Constantinople me télégraphie que la Porte envisage la suppression du statut libanais et l'occupation militaire de cette province. Ses collègues anglais et russe, sans se désintéresser de cette affaire, n'y attachent pas une grande importance. Il y aurait pourtant, pour les Puissances garantes du statut libanais, intérêt à s'unir pour le défendre.

353

M. Jore, Consul général de France au Cap,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 38. *Cape Town, 3 octobre 1914.*

Le principal événement de la semaine a été le discours prononcé à Bank (Transvaal), le 28 septembre dernier, par le général Botha, pour expliquer les véritables raisons qui ont décidé le gouvernement de l'Union à sortir de la neutralité et à envoyer une expédition contre le Sud-Ouest africain allemand, malgré les protestations du parti boer germanophile « Hertzog-Beyers-De Wet, etc. ».

Dans ce discours, dont vous trouverez le texte ci-joint *in extenso* [1], le général Botha a fait notamment ressortir, pour la première fois, je crois, qu'au moment de la guerre boer la France avait donné très franchement tout son appui moral au président Kruger, alors que l'empereur d'Allemagne avait, en réalité et contrairement à ce que l'on croit généralement, donné hypocritement tout son concours au gouvernement anglais pour assurer la perte des républiques boers. Il a démontré aussi que l'Allemagne nourrissait, depuis longtemps déjà, le projet de s'emparer de toute l'Afrique du Sud.

Ces déclarations qui ont eu un grand retentissement dans le pays – où, ainsi que je l'ai signalé bien souvent au Département depuis mon arrivée au Cap, le parti allemand devenait de plus en plus puissant – nous sont non seulement très agréables et nous donnent pleine satisfaction, mais encore elles communiquent au peuple sud-africain une partie de la haine profonde et justifiée à tous égards que nous avons contre la barbarie allemande. Les journaux locaux, influencés par l'opinion publique anglaise qui plus éclairée partage enfin de plus en plus notre haine contre l'empire d'Allemagne, commencent du reste à devenir aussi plus justes et plus aimables vis-à-vis de nos armées héroïques. S'ils parlent encore un peu trop des promesses et de la toute-puissance de l'armée anglaise, il faut les en excuser et peut-être même les approuver, car ils flattent ainsi l'orgueil national anglais qui avait besoin d'être stimulé et surexcité contre l'Allemagne, ce qui nous convient à tous égards puisque nous luttons pour la même cause, c'est-à-dire le triomphe du droit et de l'humanité. Aussi, malgré les terribles difficultés et les hauts et les bas de cette lutte gigantesque, suis-je certain que nous triompherons tôt ou tard et je ne cesse de le répéter, depuis le commencement de la guerre, à tous ceux qui m'entourent et parfois désespèrent. « Si vous connaissiez comme moi, leur ai-je dit souvent, l'esprit admirable qui anime la France, et le courage et la puissance de son armée, vous ne douteriez pas un instant de la victoire finale. Nous lutterons jusqu'au bout et la France et l'Angleterre sont des nations qui ne peuvent que vivre et triompher. »

[1] Non retrouvé.

L'expédition envoyée à l'Ouest africain allemand a eu, dans des escarmouches de frontière, quelques petites pertes ces derniers jours. Mais, elles sont sans importance jusqu'à présent et de nouvelles troupes, environ 3 ou 4.000 hommes, viennent encore d'y être envoyées. Le succès final ne fait pas de doute, je crois, bien que les difficultés soient grandes et que les troupes allemandes de cette colonie (environ 8.000 hommes) qui s'attendaient à cette guerre et s'y préparaient depuis longtemps déjà soient, dit-on, fortement armées et possèdent notamment des canons plus nombreux et plus puissants que ceux de l'armée sud-africaine.

Le « Centre anglais d'informations au Cap » est très actif et je lui donne toute mon attention et mon concours le plus dévoué.

(Guerre 14-18.)

354

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 344. *Pékin, 3 octobre 1914.*

Par ma lettre du 4 septembre n° 322, j'ai communiqué au Département la circulaire adressée par le wai Chiao Pou au corps diplomatique et publiée dans la presse au sujet de l'attitude que le gouvernement chinois compte observer en présence de l'action japonaise contre Tsing-tao. (1)

Dans ce document, M. Soun Pao Chi annonçait que la Chine reconnaissait dans le voisinage immédiat du territoire de Kiao-tcheou une zone des opérations dans laquelle les actes de guerre qui pouvaient être entrepris par l'un ou l'autre des belligérants ne pouvaient engager sa responsabilité. En dehors de cette zone, la Chine affirmait son intention de se conformer scrupuleusement à la déclaration de neutralité promulguée précédemment.

Le territoire chinois dont il s'agit était d'ailleurs mal déterminé; la lettre du ministre des Affaires étrangères mentionnait seulement Lung-kou, point où une partie des troupes japonaises a débarqué et Lai-tchou, sous-préfecture située près de la côte sur le chemin de fer, et indiquait en outre d'une manière assez vague « la région limitrophe de Kiao-tcheou ».

Or il y a quelques jours la nouvelle est parvenue à Pékin que les troupes japonaises avaient occupé Weih-si, station importante de la ligne du chemin de fer du Chantoung où l'embranchement qui dessert Tschi-fu rejoint la ligne principale. Weih-si se trouve à 150 kilomètres à l'ouest de Kiao-tcheou et manifestement en dehors de la direction de Tsing-tao.

(1) Cf. document n° 164.

Le gouvernement chinois a immédiatement protesté en faisant observer que quelque temps auparavant le ministre du Japon avait donné l'assurance que, conformément aux instructions de son gouvernement, le corps expéditionnaire n'occuperait pas la région située au-delà de Weih-si.

En même temps, le gouvernement chinois s'élevait contre les excès attribués aux troupes japonaises qui se seraient livrées partout à des déprédations et auraient molesté les populations.

Suivant les informations publiées par la presse, les Japonais estiment que la protestation de la Chine repose sur un malentendu. Avant qu'il eût été procédé à la délimitation de la zone de guerre, le ministre du Japon aurait manifesté le désir d'étendre cette zone jusqu'à Weih-si inclusivement.

Le gouvernement chinois déclina cette proposition mais rien de précis ne fut stipulé. Les autorités japonaises ayant déclaré l'occupation de Weih-si indispensable pour s'assurer le contrôle du chemin de fer, prétendent que la restriction plus ou moins vague du gouvernement chinois ne doit pas être retenue.

Quant aux actes de violence reprochés aux Japonais, ceux-ci se bornent à nier les faits et accusent les Allemands d'avoir propagé à ce sujet de fausses nouvelles.

Telles sont pour l'instant les deux thèses en présence. Cependant un nouvel incident vient de se produire. Suivant des informations de source japonaise, les troupes chinoises auraient fait sauter un pont de chemin de fer situé à cinq kilomètres à l'ouest de Weih-si. D'autre part un fort contingent de troupes chinoises aurait été envoyé sur les lieux. Selon les Chinois, ce seraient au contraire les Allemands qui auraient ainsi rompu les communications.

L'opinion publique s'est émue ici de ces divers incidents et, sans attendre de nouvelles informations, on incrimine dès maintenant les intentions des Japonais qu'on accuse de vouloir mettre la main sur le chemin de fer et sur les diverses entreprises dans lesquelles les Allemands sont intéressés au Chantoung.

De son côté, le gouvernement chinois ne se fait guère d'illusions sur les résultats de ses protestations énergiques et il paraît dès maintenant résigné à subir l'inévitable.

Quant au ministre d'Angleterre, il ne paraît pas pour l'instant avoir manifesté nettement les vues de son gouvernement. Interrogé par les Chinois sur la légitimité de l'action japonaise, sir John Jordan aurait répondu évasivement, sans vouloir exprimer une opinion définie sur la question.

Quoi qu'il en soit, il serait prématuré d'affirmer dès maintenant que l'Angleterre serait disposée à laisser ultérieurement les Japonais prendre pied au Chantoung.

En tout cas, conformément aux arrangements intervenus, une force anglaise évaluée à 1.300 hommes, débarquée d'après ce que m'a dit sir John Jordan à Lao shan wan et venant de Wei Ha Wei, participe dès maintenant aux opérations de terre. Sur mer un bâtiment anglais maintient le blocus avec les forces navales japonaises. Il n'est pas douteux que

cette collaboration permette ultérieurement à l'Angleterre de discuter les conditions du régime du Chantoung et d'empêcher, s'il y a lieu, une mainmise trop complète des Japonais sur cette province.

(NS. Chine.)

355

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 175; 176; 177. *Bordeaux, 4 octobre 1914.*
Chiffré.

Sir Francis Bertie m'a remis ce matin la note suivante :

« Le marquis Imperiali a dit à sir Edward Grey que Valona peut être occupé par des bandes épirotes et albanaises, qui sont affranchies de toute autorité. Déjà de nombreux désordres locaux se sont produits. Le gouvernement italien considère que l'Italie, étant la seule puissance neutre, pourrait occuper la ville elle-même. Cette occupation serait provisoire, et n'engagerait en rien la discussion future des conditions sur lesquelles un accord peut intervenir avec la Triple Entente. Le gouvernement italien n'a pas l'intention de hâter l'occupation, à moins que les événements locaux ne lui forcent la main.

« Il appréhende que si les Épirotes occupent Valona, la Grèce le réclame et l'annexe.

« Sir Edward Grey a été prié par le marquis Imperiali de sonder les gouvernements français et russe.

« Le marquis Imperiali n'a pas pu dire à sir Edward Grey si l'Italie consultait aussi l'Allemagne et l'Autriche : mais sir Edward Grey sent bien que ces deux puissances seraient promptes à prendre avantage de cette situation. Il considère que si les Puissances de la Triple Entente s'opposent à l'Italie dans cette affaire, elles diminueront, si elles ne les détruisent pas, les chances de voir l'Italie passer de leur côté, et il estime que c'est un intérêt vital, pour la situation dans la Méditerranée, de ne pas perdre la bienveillance de l'Italie.

« Sir Edward Grey exprime l'espoir que M. Delcassé acceptera de dire au gouvernement italien que note a été prise de sa communication, des raisons et des conditions d'une occupation possible de Valona, et que si l'Italie se sent, par les conditions locales, obligée d'agir, aucune objection ne sera soulevée. »

J'ai dit à sir Francis Bertie que le gouvernement français partage les vues du gouvernement britannique et que je charge M. Barrère de faire au marquis de San Giuliano une déclaration conforme au désir exprimé par sir Edward Grey [1].

[1] Cf document n° 365.

356

M. Jean Gout,
à M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres.

T. n° 27. *Bordeaux, 5 octobre 1914, 15 h. 30.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme n° 25.

Ministre de la Guerre estime qu'il y a lieu d'engager des pourparlers en vue de l'achat éventuel de mitrailleuses au Chili. Il prie l'attaché militaire d'indiquer : 1° le modèle des mitrailleuses et leur calibre; 2° le nombre de cartouches par mitrailleuse qui pourraient être cédées.

357

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n°s 309-310; *Bordeaux, 5 octobre 1914, 21 h. 40 et 22 h.*
188-189; 153.
Chiffré

Pour Londres et Petrograd. – L'ambassadeur de France à Rome a appris par le chargé d'affaires de Serbie que l'Autriche négocie avec l'Italie le prix du maintien de la neutralité par cette puissance, c'est-à-dire l'occupation de Valona. D'autre part le bruit d'une opération de ce côté se répand et le retour d'Essad pacha, qui est un agent italien, lui donne de la consistance.

Pour les trois postes. – Le consul de France à Janina [1] s'est entretenu avec M. Carapanos, intérimaire de M. Zographos, et a appris de lui l'occupation de Berat, que le gouvernement autonome épirote aurait donné l'ordre d'évacuer. M. Carapanos a ajouté que le gouvernement grec, consulté par le gouvernement épirote, n'aurait pas consenti à l'occupation militaire de l'Épire autonome, par crainte de complications avec l'Italie : cependant si l'Italie occupait Valona, la Grèce prendrait probablement cette décision.

[1] M. Dussap depuis le 25 juillet 1912.

Pour Londres seulement. – M. Paléologue m'informe que le gouvernement russe accepte de laisser l'Italie occuper Valona à titre provisoire, si elle estime que l'insurrection de l'Épire oblige à cette occupation [1].

358

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 56. *Bordeaux, 5 octobre 1914.*

M. Ribot, ministre des Finances, vient de donner au *Temps* une interview qui fait ressortir la situation très satisfaisante des finances françaises et en particulier l'aisance de la trésorerie de l'État. C'est ainsi qu'au 1er octobre l'encaisse de la Banque de France atteignait 4 milliards 92 millions d'or et 319 millions d'argent.

Les avances faites à l'État par la Banque de France depuis le commencement de la guerre et qui concernent toutes les dépenses d'entrée en campagne se chiffraient au 1er octobre par 2 milliards 100 millions.

Quant à la situation même de la Banque de France, elle apparaît d'autant meilleure qu'à la date du 1er octobre, sa circulation était de 9 milliards 299 millions dépassant seulement de 412 millions le total de l'encaisse (4.411 millions) et du portefeuille commercial (4.476 millions).

En outre, il résulte d'indications plus spéciales qui m'ont été données par le ministre des Finances que l'émission des bons du Trésor dits de la Défense nationale correspond à une opération de trésorerie qui se fait toujours à pareille époque. Ceux émis précédemment sont remboursés régulièrement à leur échéance et il vient d'être procédé à des remboursements de ce genre.

Un chiffre relativement restreint de bons du Trésor répondant à tous les besoins actuels vient, en outre, d'être placé en Angleterre pour faciliter le règlement des achats opérés dans ce pays depuis le commencement des hostilités.

Vous pouvez utiliser ces indications pour rectifier les informations inexactes qui seraient répandues autour de vous. Je vous laisse du reste le soin de les porter à la connaissance des principaux consulats qui sont dans votre dépendance [2].

[1] Cf. télégrammes nos 175, 176 et 177 (document n° 355), Bordeaux, 4 octobre 1914. Par télégramme n° 54, confidentiel non reproduit, Bordeaux, 5 octobre 1914, Delcassé confirmait précisément l'attitude conjointement adoptée par les gouvernements français et russe en cas d'occupation de Valona par l'Italie.

[2] Athènes et Le Pirée; Corfou; Janina; La Canée; Larissa et Volo; Patras; Salonique; Syra. Sous le n° 29, le même télégramme a été envoyé à Jullemier, ministre de France à Buenos-Ayres.

359

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nº 68. *Bordeaux, 5 octobre 1914.*

Le Livre jaune français sera imprimé prochainement : je vous adresserai une traduction anglaise que vous distribuerez à la date la plus voisine de celle de la publication en France [1]. Faites-moi connaître le nombre d'exemplaires dont vous avez besoin et votre avis sur l'opportunité de mettre en vente, pour un prix réduit un certain nombre d'exemplaires en dehors de ceux que vous distribuerez.

360

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 316. *Bordeaux, 5 octobre 1914.*

En vue de combattre la propagande favorable à l'Allemagne à laquelle se livre plus que jamais la presse turque, grâce aux subsides des établissements financiers et industriels allemands, un grand journal de Constantinople fait des ouvertures auprès des ambassadeurs de la Triple Entente après avoir demandé à l'ambassadeur de Russie 230.000 francs pour défendre la cause de la Triple Entente, il a réduit ses prétentions et M. de Giers croit qu'il se contenterait de 138.000 francs.

Je vous serais obligé de me faire savoir comment le gouvernement royal envisage ce projet.

361

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 302. *Madrid, 5 octobre 1914.*

(*Reçu :* le 6, 0 h. 30.)

La nouvelle parue dans les journaux d'hier et confirmée dans ceux de ce matin que le Portugal se joindrait aux Alliés produit ici grand effet et,

[1] Dans le télégramme au Département, Paris, sans date, reçu le 6 octobre 1914, non reproduit ici, Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, demande deux cents exemplaires du Livre jaune, soulignant que les exemplaires en anglais seront surtout utiles en Amérique.

s'il faut en juger par les entretiens que j'ai eus déjà avec quelques personnages politiques, un peu de dépit. Le gouvernement comme le public est absolument partisan de la politique de neutralité mais il lui est désagréable que d'autres nations en sortent, particulièrement le Portugal. On y voit une sorte de contrat d'assurance que ce pays passe avec la France et l'Angleterre contre toute velléité d'union ibérique au profit de l'Espagne.

Dans mes conversations je me borne à dire que je ne possède aucune information sur la question, que depuis le début des hostilités (comme on le sait du reste parfaitement ici) le Portugal faisant preuve d'esprit politique, a manifesté en maintes occasions le désir de marcher à côté des Alliés, que, si les choses viennent à prendre corps, ce sera sans doute par suite d'accords entre l'Angleterre et le Portugal étant donnée l'alliance qui existe de longue date entre les deux pays.

Je réponds ainsi indirectement aux allégations tendancieuses de nos adversaires qui commencent déjà à prétendre que l'appel fait par nous au Portugal constitue une preuve de l'épuisement dans lequel nous nous trouvons au point de vue militaire. D'autre part en insinuant que l'entrée du Portugal dans l'Alliance doit avoir été réglée entre ce pays et l'Angleterre, nous parons ainsi au moins partiellement à la mauvaise (2 gr. faux) les sphères gouvernementales espagnoles qui pourraient se manifester envers questions d'approvisionnements de diverses natures que nous avons à traiter en ce moment. Vous savez que de ce chef nous avons à (mot passé) contre les sentiments peu sympathiques d'une partie des membres du ministère. Les Anglais sont sous ce rapport dans une meilleure situation que nous; le cabinet de Madrid a en effet la nécessité de ménager un gouvernement qui, en interdisant l'exportation de charbon d'Angleterre en Espagne porterait un coup désastreux au commerce et à l'industrie espagnols qui sont déjà pleine crise.

362

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres et Petrograd.

T. circulaire n°s 306 et 184. *Bordeaux, 6 octobre 1914, 1 h.*
Chiffré.

En vue de compléter la documentation qu'il est indispensable à mon Département, comme à ceux des Finances et du Commerce, de posséder pour juger de la situation économique, financière et commerciale des différents pays, pendant la guerre actuelle, je vous serai obligé de me faire parvenir régulièrement toutes informations que vous jugeriez propres à me renseigner sur l'état actuel du pays de votre résidence.

363

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

T. n° 787. *Londres, 6 octobre 1914, 6 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 16, 14 h. 55.)

Pour le ministre de la Guerre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien répondre le plus tôt possible à mon télégramme du 1er octobre relatif aux commandes de cartouches, projectiles, etc. que vous aurez à faire en Angleterre.

Il faudrait en effet se mettre le plus tôt possible d'accord avec le War Office sur les commandes qu'il nous autorise à placer ici. Tous les jours il commande davantage à ses industriels et il deviendra de plus en plus difficile d'obtenir quelque chose en Angleterre.

La Vickers veut nous demander d'autoriser l'électro-métallurgie de Dives à lui fournir 40.000 cartouches pour canons (3 gr. faux) destinés au War Office. Pouvez-vous satisfaire à cette demande ? En tout cas il convient d'en profiter pour obtenir en échange du ministère de la Guerre anglais qu'il laisse l'industrie anglaise vous fournir en temps utile des mitrailleuses, projectiles et cartouches dont nous pouvons avoir besoin; mais pour traiter cette question, il faudrait que vous nous fassiez connaître d'urgence vos besoins.

Signé : Attaché militaire.

364

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 711. *Petrograd, 6 octobre 1914, 14 h. 5.*
Chiffré.

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Le grand-duc Nicolas me prie d'intervenir auprès de Votre Excellence en vue d'obtenir que le Monténégro soit approvisionné par la flotte française en habillements d'hiver et en munitions. Le Grand-Duc insiste sur l'urgence de sa démarche et sur l'importance qu'il y a pour tous les Alliés à venir en aide au Monténégro. Votre Excellence appréciera sans doute comme moi l'intérêt que nous avons de donner satisfaction au généralissime russe dans une question qui le touche de si près [1].

[1] Par télégramme Bordeaux, 7 octobre 1914, n° 34, Delcassé donnait son accord pour que la flotte française fournisse habillements d'hiver et munitions, mais quant aux munitions, les livraisons seront reportées à plus long terme.

365

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nos 321; 194. *Bordeaux, 6 octobre 1914, 15 h. 30.*
Chiffré.

M. Barrère a fait à M. de San Martino, en raison de la maladie du marquis de San Giuliano, la déclaration relative à Valona. Le ministre italien a vivement remercié notre ambassadeur et lui a laissé entendre que l'Italie désirait avant tout éviter un mouvement des Épirotes sur Valona afin de n'être pas placé dans une situation délicate à l'égard de la Grèce; une collaboration avec cette puissance, dans le cas où la Turquie lui déclarerait la guerre, paraîtrait avoir été envisagée par le gouvernement italien, qui estime utile dans cette éventualité d'être fixé du côté de Valona et d'y avoir les mains libres.

366

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 60. *Bordeaux, 6 octobre 1914, 21 h. 45.*
Chiffré.

Réponse à vos télégrammes 195 et 197.

Vous pouvez informer M. Pachitch que la Banque nationale serbe va être créditée, sans retard, dans les livres du Trésor français, d'ordre et pour compte du gouvernement serbe, des quarante millions de francs demandés. Ceux-ci seront à valoir sur l'avance de quatre-vingt-dix millions de francs consentie au gouvernement serbe [1]. Pour régulariser l'opération il est indispensable (ledit crédit de 90 millions ayant été consenti au gouvernement serbe seulement) que le gouvernement serbe donne télégraphiquement à M. Vesnitch l'instruction de demander par écrit au gouvernement français de transférer à un compte ouvert à la Banque nationale de Serbie 40 millions à prélever sur l'avance à lui consentie. Aussitôt que

[1] Le télégramme n° 102 non reproduit, Bordeaux, 4 novembre 1914, de Delcassé à Boppe, indique qu'une somme de 25.500.0000 francs devait être versée pour le compte du gouvernement royal de la Serbie à la Banque ottomane. Le 29 décembre à 21 h. 15, sous le n° 177 non reproduit, un télégramme était envoyé à Nisch annonçant le départ d'un navire pour la Serbie avec 50 mines sous-marines et 15 millions de billets de banque. Il semble que 20 millions de francs aient été déjà versés par les soins du ministère des Finances à la Banque ottomane (télégramme n° 125 non reproduit, Bordeaux, 21 novembre 1914, Delcassé à Boppe).

le ministère des Finances sera en possession de cette lettre de M. Vesnitch, il enverra à la Banque nationale de Serbie la confirmation télégraphique que celle-ci demande. En attendant cette régularisation vous pouvez donner au gouvernement serbe l'assurance que la Banque nationale de Serbie est d'ores et déjà créditée.

367

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 166 *Bucarest, 7 octobre 1914, 5 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 8, 2 h. du matin.)

Suite du nº précédent.

« Il semble que la Roumanie ou plutôt le gouvernement roumain estime avantageux de laisser croire que nous sommes intransigeants et animés de mauvais sentiments. Nous attendons des ouvertures qui ne viennent pas et ce n'est pas à nous à les provoquer puisque la Roumanie déclare vouloir rester neutre.

Mon collègue m'a de nouveau affirmé qu'aucun accord n'existait entre la Bulgarie et l'Autriche et que les informations de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople sur l'éventualité d'une action turco-bulgare et grecque n'étaient pas fondées.

Je persiste à penser que si le gouvernement roumain désirait sincèrement un arrangement avec la Bulgarie, il pourrait, secondé par la Russie, le provoquer avec chance de succès. Je crois savoir qu'il ne le souhaite pas, parce qu'il trouve commode de tenir le péril bulgare en réserve afin d'expliquer une inactivité que les propositions russes n'ont pu ébranler encore [1].

368

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nº 78. *Bordeaux, 7 octobre 1914.*

Je réponds à votre dépêche nº 483 du 17 septembre.

L'assurance du risque de guerre par un État neutre est susceptible de conduire à de sérieuses violations de la neutralité si elle doit couvrir sans

[1] Cf. document nº 369.

distinctions les divers risques de guerre, tels qu'ils sont compris en matière d'assurance maritime. Si l'assurance est limitée aux risques nautiques dus à la guerre, tels que l'explosion des mines ou autres événements indépendants de la nature de l'expédition entreprise, l'assurance apparaît comme très légitime. Mais le principal risque de guerre est le risque de capture, et les navires et chargements neutres n'y sont exposés qu'au cas de contrebande, assistance hostile ou violation de blocus. Or, si un État neutre n'est pas tenu d'empêcher ses nationaux de se livrer à ces opérations (voir convention treize La Haye 1907, article 7, et proclamation du président des États-Unis du 4 août sur la neutralité, derniers paragraphes), en revanche il viole la neutralité quand lui-même y participe et il est manifeste qu'il y participe lorsqu'il assume le risque de perte qu'elles entraînent. Le transport de contrebande, l'assistance hostile et la violation de blocus sous pavillon américain deviendraient alors des entreprises couvertes et par cela même encouragées par le gouvernement des États-Unis. Les difficultés qui peuvent résulter de cette situation ne vous échapperont pas. Voyez comment il est possible d'y remédier en présence de la loi du 2 septembre dont vous m'envoyez le texte. Peut-être les dispositions réglementaires prévues à la section quatre permettraient-elles, si ce n'est déjà fait, de parer aux inconvénients que la rédaction de la section deux en termes généraux peut faire naître. En excluant l'assurance des risques encourus par des actes privés contraires à la neutralité, le gouvernement fédéral garderait une position conforme à ses obligations en droit des gens. Je vous serai obligé de me faire savoir ce qui serait fait à cet égard.

369

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. *Bucarest, 7 octobre 1914.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

J'ai eu ce matin avec le ministre de Bulgarie une longue conversation au courant de laquelle il est revenu, à plusieurs fois, sur la volonté qu'a la Bulgarie de garder la neutralité. « Même si la Roumanie entrait en action », lui ai-je demandé ?

« Certainement, me répondit-il. Si nous n'avons pas attaqué la Serbie, c'est surtout pour éviter de nous mettre en conflit avec la Triple Entente. D'ailleurs, a-t-il ajouté, les Bulgares ne pourraient marcher contre les Russes. Ce que nous désirons, c'est de nous mettre d'accord avec la Roumanie. Or, à toutes nos tentatives pour entrer (je ne dirai pas en négociations) en conversation, il n'a pas été répondu » *(à suivre).* [1]

[1] Cf. document n° 367. Conformément à l'original, les numéros des télégrammes sont inversés chronologiquement.

370

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 306. *Madrid, 7 octobre 1914.*
Chiffré. (*Reçu :* le 8, 2 h.)

Suite à mon télégramme 279 [1].

D'après des renseignements qui me parviennent directement de qui vous savez par le canal de notre attaché militaire, il n'y aurait qu'un moyen d'obtenir la remise des 17.000 fusils : ce serait que le gouvernement mexicain demandât la livraison de ces armes, qui lui étaient destinées.

J'ignore s'il est possible de recourir à ce moyen mais il paraît que ce serait la seule combinaison à tenter en raison de l'opposition absolue du ministre de la Guerre appuyée par d'autres membres du cabinet. Très confidentiel.

371

M. Velten, Consul général de France à Varsovie,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

Annexe (nº 95) à D. nº 77. *Varsovie, 7 octobre 1914.*

Dans ma correspondance antérieure, j'ai fait connaître que l'opinion publique en Pologne considérait de plus en plus la guerre actuelle comme une guerre nationale et se rendait de plus en plus compte que, sur les champs de bataille de France, se décide en ce moment le sort de la Pologne.

Dans un article en date du 3 de ce mois, la *Gazette de Varsovie* s'exprime ainsi au sujet de la guerre :

« De toutes les nations européennes, les Polonais sont peut-être les plus intéressés pour que la guerre soit poursuivie jusqu'au résultat définitif.

« La raison en est simple. Les terres polonaises appartenant aujourd'hui à la Prusse sont pour elle un territoire tellement précieux et indispensable qu'elle ne les abandonnera que le jour où elle sera complètement épuisée et absolument dans l'impossibilité de les défendre. »

L'organe du parti national-démocrate espère, en conséquence, que la guerre sera poursuivie « jusqu'au bout », c'est-à-dire jusqu'à l'anéantissement complet de la puissance militaire de la Prusse [2].

[1] Cf. documents nos 306; 330.
[2] Cf. document nº 9.

372

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

Note s. n°. *Paris, 7 octobre 1914,*

Le blocus de l'Allemagne

I. *Caractère de la guerre actuelle.*

Les faits viennent de nous démontrer que pendant les dix dernières années, et alors que la pensée de la revanche s'affaiblissait graduellement en France, l'Allemagne s'était au contraire formidablement préparée à la guerre actuelle, guerre qu'elle a d'ailleurs fait naître au moment précis où elle s'est considérée comme absolument prête à résister à la double action de la France et de la Russie.

Certes, dans ses calculs l'Allemagne n'avait évidemment pas supposé que la violation de la neutralité du Luxembourg et de la Belgique provoquerait, contre elle, l'intervention armée de l'Angleterre et du Japon et la sortie de l'Italie de la Triple Alliance. Elle n'avait pas supposé, non plus, que la résistance héroïque de la Belgique lui ferait perdre les douze ou quinze jours d'avance que son grand état-major semblait escompter...; ni, enfin, que les Français, divisés sur le terrain politique et social, s'uniraient dans un admirable élan de patriotisme et feraient face aux armées allemandes avec une énergie et une vaillance dont les politiciens d'Outre-Rhin les croyaient désormais incapables.

Malgré ces erreurs de calcul, l'Allemagne grâce à l'importance de sa population mobilisable, aux ressources énormes dont elle dispose en matériel et en munitions de guerre (qu'elle peut fabriquer en quantité presque illimitée), en chevaux, en objets d'habillement et d'équipement, et même en capitaux : l'Allemagne compte encore sur la victoire. On doit donc admettre que les nations alliées auront à faire un puissant effort pour abattre et briser à tout jamais l'organisme politico-militaire qui terrorise l'Europe depuis le 18 janvier 1871, date à laquelle le roi de Prusse, Guillaume 1er, a été élevé, à Versailles, à la dignité héréditaire d'empereur allemand.

Mais la tâche des nations alliées serait notablement simplifiée si, connaissant très exactement les points faibles de l'armature de l'Allemagne, elles pouvaient, au point de vue économique, l'isoler du reste du monde et *supprimer radicalement toutes ses relations commerciales avec l'étranger.*

En effet, par son caractère de lutte nationale, par son ampleur gigantesque, par les éléments destructeurs qu'elle met en œuvre, la guerre européenne de 1914 ne ressemble à aucune guerre du passé. Elle est, par la force des choses, devenue une véritable guerre de siège et c'est sur ce

terrain qu'il faudrait la maintenir, en la généralisant à toute l'Allemagne, car l'habileté de ses soldats à creuser des tranchées et à élever des fortifications en rase campagne ne la préserverait ni de la faim prochaine, ni d'une ruine économique irrémédiable, si les nations alliées parvenaient à l'encercler dans un blocus effectif.

La guerre actuelle est une guerre d'usure, a-t-on dit avec raison : la victoire appartiendra donc à celui des combattants qui aura épuisé son adversaire. « Cela signifie que pour aboutir à une solution nettement décisive, dans le minimum de temps, la lutte ne doit pas se limiter aux champs de bataille; et puisque elles ont la maîtrise des mers, les nations alliées devront en profiter, *immédiatement*, pour porter cette lutte au cœur de l'ennemi en l'affamant et en ruinant son activité économique.

II. *Les points faibles de l'Allemagne.*

Avant la guerre de 1870-1871, les divers États qui ont formé l'Empire d'Allemagne étaient surtout des pays d'agriculture, car les statistiques du Zollverein montrent qu'avant cette époque l'exportation de leurs produits agricoles, considérée dans son ensemble, dépassait sensiblement l'importation des produits de même nature.

Sous l'influence de la nouvelle orientation économique, consacrée par les tarifs douaniers protecteurs que Bismarck fit voter par le Reichstag en 1879, malgré l'opposition des chambres de commerce allemandes qui n'en comprirent pas tout d'abord la haute portée, les industriels de la Prusse rhénane, de la Saxe, du Wurtemberg, de la Bavière et de la Silésie, étant sûrs désormais de trouver une première clientèle dans le Zollverein, s'imposèrent de lourds sacrifices pour perfectionner leur outillage de production et améliorer scientifiquement leurs procédés de fabrication, ainsi que leurs méthodes de vente à l'intérieur et à l'extérieur.

C'est le point de départ de la grande évolution industrielle, commerciale et maritime qui s'est accomplie en Allemagne entre 1880 et 1890, évolution qui a été d'ailleurs puissamment favorisée dans son action extérieure par l'émigration allemande, en ce sens que les nombreux allemands établis à l'étranger, continuant à consommer les produits de leur pays natal, devinrent, par cela même, des utiles auxiliaires et de précieux indicateurs pour les commis-voyageurs de leur patrie d'origine.

Après la chute de Bismarck, en 1890, les industriels allemands, alors en possession de leurs moyens de production, réclamèrent à son successeur, le général de Caprivi, le retour à la politique des traités de réciprocité. Le nouveau chancelier se rendit à leurs vœux et signa, en 1891, avec l'Autriche et l'Italie, un premier traité de commerce qui fut suivi, en 1893, de traités similaires avec la Belgique, l'Espagne, la Serbie et la Suisse et, en 1894, avec la Russie.

Pour donner une simple idée des conséquences économiques que l'évolution industrielle de l'Allemagne a eues pour ce pays, il nous suffira de comparer la moyenne annuelle de son commerce extérieur pour la période 1881-1891, qui marque le début de l'évolution, à la moyenne annuelle des trois dernières années et à l'année 1912 elle-même.

MOYENNE ANNUELLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALLEMAGNE
pour les périodes 1881-1891 et 1910-1912, et résultats isolés de l'année 1912

(En millions de F)

Moyennes annuelles des périodes	Matières premières	Objets fabriqués	Produits agricoles	Total du commerce
A. 1881-1891				
Importations	1.929	958	1.444	4.331
Exportations	857	2.422	637	3.916
Déficit ou excédent	– 1.072	+ 1.464	– 807	– 415
B. 1910-1912				
Importations	6.765	1.841	3.615	12.221
Exportations	2.632	6.609	982	10.223
Déficit ou excédent	– 4.133	+ 4.768	– 2.633	– 1.998
C. Année 1912				
Importations	7.354	2.010	4.001	13.365
Exportations	2.964	7.235	999	11.198
Déficit ou excédent	– 4.390	+ 5.225	– 3.002	– 2.167

Ainsi, alors que pendant la période 1881-1891 l'industrie allemande ne demandait en moyenne chaque année que 1.929 millions de francs de matières premières à l'étranger et que cette industrie n'exportait que 2.422 millions d'objets fabriqués : *le déficit alimentaire* moyen de l'Empire, c'est-à-dire l'excédent annuel de ses importations agricoles sur les exportations de même nature, atteignait à peine 807 millions de francs.

Pour les trois dernières années connues : 1910, 1911 et 1912 la moyenne annuelle des matières premières importées s'est élevée à 6.765 millions de francs, la moyenne de l'exportation des objets fabriqués à 6.609 millions, et le *déficit alimentaire* moyen à 2.633 millions.

Enfin, pour l'année 1912, considérée isolément, le montant des matières premières venues du dehors a atteint 7.354 millions de francs, celui des objets fabriqués vendus à l'étranger 7.235 millions de francs, et, pour la première fois, le *déficit alimentaire* a dépassé 3 milliards de francs.

Ces quelques chiffres prouvent, d'une manière péremptoire, que l'Allemagne – suivant en cela l'exemple de l'Angleterre – a développé son industrie et son commerce extérieur dans de telles proportions, qu'il en est résulté une violente rupture d'équilibre entre la puissance de sa production indigène (matières premières nécessaires à l'industrie et articles d'alimentation) et les besoins nouveaux que ce développement et l'accroissement de sa population ont provoqués dans l'Empire.

Pour satisfaire ces besoins nouveaux, d'année en année plus importants, l'Allemagne a su, pendant le dernier quart de siècle, se créer sur tous les points du globe, et au détriment des autres pays producteurs, des relations industrielles, commerciales, maritimes et financières qui apportent à la métropole les éléments indispensables de son activité économique et *de son existence nationale.*

Si donc les puissances alliées pouvaient absolument interrompre ces relations, elles réduiraient, d'une manière considérable, la résistance armée de l'Allemagne, car elles couperaient brusquement les racines qui apportent à l'arbre germanique le complément de sève indispensable à son existence.

III. *La question de l'alimentation.*

Le déficit alimentaire de l'Allemagne c'est-à-dire l'excédent de ses importations d'ordre agricole sur ses exportations de même nature, varie selon l'importance de ses récoltes annuelles. Cependant, la statistique officielle de l'Empire démontre que, d'une manière générale et constante, le développement de la production agricole indigène est beaucoup moins rapide que celui des besoins de la population résidente.

Voyons d'abord – d'après les chiffres officiels – qu'elles ont été les principales récoltes de l'Allemagne pendant les cinq dernières années.

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES DE L'ALLEMAGNE
pendant les cinq dernières années

(En millions de quintaux métriques)

Produits	1909	1910	1911	1912	1913
Seigle.....	113	105	109	116	122
Blé et épeautre.....	43	42	45	48	51
Orge.....	35	29	32	35	37
Avoine.....	91	79	77	85	97
Pommes de terre.....	467	435	344	502	442

Pour les récoltes de 1914 les évaluations officielles, publiées au commencement de juillet dernier, les prévoyaient comme devant être au moins égales à celles de 1913, sauf pour les pommes de terre qui seront un peu moins favorisées.

En prenant pour base de calcul l'année 1913, qui a été la meilleure en céréales de la période quinquennale observée, on est donc certain de ne pas être au-dessous de la vérité.

En ne considérant que les céréales employées pour l'alimentation humaine : seigle, blé, épeautre et orge, le tableau ci-dessus établit qu'entre 1909 et 1913 leur production en Allemagne est passée de 191 millions à 210 millions de quintaux métriques, soit une augmentation de 19 millions de quintaux ou d'environ 10 %. Mais pendant la même période les besoins du pays, par suite de l'accroissement de sa population, ont augmenté dans des proportions plus considérables ainsi que le prouve le tableau suivant

donnant en millions de quintaux, la différence nette entre les importations et les exportations de chacune des principales productions agricoles pour les années 1909 à 1913 inclusivement.

DIFFÉRENCE ENTRE LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS
des principales productions agricoles de l'Allemagne de 1909 à 1913 inclus

(En millions de quintaux métriques)

Produits	1909	1910	1911	1912	1913
Seigle.....	– 3,8	– 4,3	– 1,5	– 4,8	– 5,8
Blé et épeautre.....	+ 22,2	+ 20,6	+ 21,8	+ 19,7	+ 20,1
Orge.....	+ 25,7	+ 30,0	+ 36,4	+ 29,7	+ 32,7
Avoine.....	+ 2,3	+ 0,2	+ 3,3	+ 2,8	– 1,6
Pommes de terre.....	+ 2,2	+ 0,1	+ 5,0	+ 7,0	+ 0,5

Le signe – signifie qu'il y a eu excédent des exportations sur les importations (c'est le cas pour le seigle) et le signe + indique le contraire.

Nous avons vu que pour les céréales employées dans l'alimentation humaine, leur production avait augmenté d'environ 10 % entre 1909 et 1913, grâce d'ailleurs aux excellentes récoltes de cette dernière année. Or, le tableau ci-dessus nous fait voir que, malgré cette augmentation, l'excédent des importations étrangères de ces mêmes céréales a progressé entre les deux dates de 3 millions de quintaux ou 7 %, bien que la récolte de 1913, nous le répétons à dessein, ait été particulièrement favorable.

Pour cette année 1913 en groupant la production indigène du seigle, du blé, de l'épeautre et de l'orge, on arrive à un chiffre total de 210 millions de quintaux et en ajoutant à ce chiffre l'excédent des importations du blé, de l'épeautre et de l'orge, et en retranchant l'excédent d'exportation du seigle, on obtient le montant global de la consommation nationale annuelle, c'est-à-dire 256 millions de quintaux.

Mais ce dernier total comporte lui-même deux corrections :

1. Le maïs, le riz, les légumes secs et farineux divers que l'Allemagne demande à l'étranger et dont l'excédent des importations sur les exportations a atteint 18 millions de quintaux l'année dernière;

2. L'excédent des exportations des farines de blé et de seigle, qui s'étant élevé à 6 millions de quintaux (exprimés en grains), a diminué le déficit alimentaire d'un poids égal.

En fin de compte, la consommation annuelle des céréales, dans son ensemble, peut être évaluée à 238 millions de quintaux pour l'empire d'Allemagne, soit 22.333.000 quintaux par mois; mais sa production indigène ne dépassant 210 millions de quintaux, *cette production ne suffirait à ses besoins que pour une durée de 9 mois et 12 jours si toutes les frontières lui étaient fermées.*

Or, il ne s'agit ici que des céréales destinées à l'alimentation humaine et, pour être complet, nous devons ajouter que malgré les 20 millions de

bœufs et de vaches, les 22 millions de cochons et les 5.788.000 moutons que sa statistique officielle annonce pour la fin de 1912, pendant cette même année l'Allemagne a importé environ 200.000 bovidés (bœufs, vaches, veaux et taureaux), 135.000 porcs et plus de 2 millions de quintaux de viandes abattues et préparées.

Pour en finir avec cette question de l'alimentation, il convient encore de signaler qu'en 1912 l'Allemagne a aussi importé de l'étranger pour 316 millions de francs de café, 276 millions de francs de fruits divers, 235 millions de francs d'œufs, 158 millions de francs de poissons frais et secs, 157 millions de francs de beurre, 82 millions de francs de vins, etc., soit la modeste somme de 1.224 millions de francs pour les six articles.

La complète fermeture des frontières porterait donc un coup terrible à l'Allemagne car, en supposant même que son gouvernement ait eu la précaution avant la déclaration de guerre de constituer quelques stocks un peu importants de céréales et de produits divers, ces stocks ont dû être absorbés, et bien au-delà, par les prélèvements qu'on a dû faire à l'intérieur du pays pour centraliser les réserves en vivres nécessaires aux armées.

En résumé, sauf pour le seigle, les pommes de terre, le sucre et l'alcool, l'Allemagne est tributaire de l'étranger pour toute son alimentation et nous venons de voir que le déficit réel se traduit, en temps normal, par une importation nette de 250 millions de francs par mois.

L'établissement d'un blocus effectif ayant pour conséquence immédiate d'arrêter toutes les opérations d'importations, jetterait donc le commerce des produits alimentaires dans le plus profond désarroi et provoquerait, dans tout l'Empire, une hausse des prix, que le gouvernement ne pourrait atténuer qu'avec des mesures exceptionnelles.

Ces mesures révéleraient au public la gravité de situation et engendreraient une inquiétude qui augmenterait rapidement d'intensité car, les centres de production agricole se trouvant surtout dans les provinces orientales, le ravitaillement des grandes agglomérations du Centre et de l'Ouest deviendrait bientôt très difficile.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en dehors de Berlin, qui comptait 2.071.000 habitants au 1er décembre 1910, l'Allemagne avait à cette époque : 6 villes ayant plus de 500.000 habitants, 5 villes ayant moins de 500.000 habitants et de plus de 300.000, 12 villes ayant de 200.000 à 300.000 habitants et 27 villes ayant de 100.000 à 200.000 habitants.

Au bout de quelques mois de blocus la situation morale et matérielle de ces villes deviendrait intolérable et il est certain que le gouvernement ne pourrait attendre l'épuisement complet des réserves alimentaires de l'Empire pour demander grâce.

IV. *La question industrielle.*

Le développement de l'industrie en Allemagne a été particulièrement favorisé :

1. par la richesse des gisements houillers de la vallée de la Ruhr et des bassins de la Sarre, de la Haute-Silésie et de la Saxe;

2. par l'abondance de la main-d'œuvre indigène, conséquence du grand accroissement de sa population;

3. par son émigration, laquelle ayant formé des colonies allemandes dans tous les pays de l'Univers, a largement contribué à la diffusion mondiale du produit germanique;

et 4. par la hardiesse des ingénieurs, des financiers et des commerçants allemands qui ont consacré leur science, leurs capitaux et leur expérience à créer de toutes pièces, des entreprises perfectionnées dont la concurrence a été particulièrement redoutable surtout pour l'industrie anglaise.

En ce qui concerne spécialement la houille, la production de l'Allemagne qui n'était que de 92 millions de tonnes en 1892, a atteint 256 millions de tonnes vingt ans après, c'est-à-dire en 1912; soit une augmentation de 164 millions de tonnes ou 178 %. Pendant la même période la production houillère anglaise est passée de 184 à 264 millions de tonnes, ce qui ne représente qu'un accroissement de 80 millions de tonnes ou 43 %.

Après la houille c'est la sidérurgie qui est la clé de voûte de toutes les autres industries, car les prix des machines et des grandes installations industrielles – dont la création a transformé si rapidement les anciennes conditions de la production manufacturière européenne – dépendent eux-mêmes des prix de la fonte et de l'acier.

Or il suffit de rapprocher, à vingt ans de distance, la production sidérurgique respective de l'Angleterre et de l'Allemagne pour montrer la place formidable que ce dernier pays a su prendre au détriment de l'Angleterre qui était jadis la maîtresse incontestée du marché universel de la fonte, du fer et des aciers.

PRODUCTION SIDÉRURGIQUE DE L'ANGLETERRE ET DE L'ALLEMAGNE EN 1891 ET 1911

(En milliers de tonnes)

Produits	Angleterre			Allemagne		
	1891	1911	Augmentation en 1911	1891	1911	Augmentation en 1911
			%			%
Fonte	7.525	9.679	29	4.130	13.845	236
Fers et Aciers...	5.301	7.776	47	3.387	14.556	329

Ce tableau n'explique qu'en partie seulement le mécontentement des métallurgistes anglais à l'égard de leurs confrères allemands, car les progrès de ces derniers se sont encore accentués pendant les années 1912 et 1913 au cours desquelles la production de la fonte en Allemagne a respectivement progressé à 17.868.000 tonnes et 19.294.000 tonnes, contre 13.845.000 tonnes en 1911.

Les exportations allemandes en fonte, articles de fer, machines et produits électro-techniques se sont élevées à la somme totale de 2.570 millions de francs en 1912, représentant presque le quart de tous envois de l'Allemagne à l'étranger.

Cette industrie fait vivre près de 3 millions d'ouvriers, mais en dehors des 27 millions de tonnes de minerai de fer que le sous-sol allemand lui fournit, elle est obligée d'en demander environ 15 millions de tonnes à la France, à l'Espagne, à la Suède et aux bassins de la Méditerranée et de la mer Noire.

En outre du minerai brut, l'industrie métallurgique allemande, en 1912, a encore fait venir de l'étranger : 400 millions de francs de cuivre; 134 millions de francs d'étain; 100 milions de francs de zinc et 80 millions de francs de plomb. Ces métaux lui sont absolument indispensables pour fabriquer les locomotives, les bateaux à vapeur [1], les machines à coudre, à tisser et à filer, les appareils électriques, les machines-outils, les machines agricoles que l'Allemagne exporte ou emploie sur son territoire, etc.; à cette longue liste on peut ajouter les canons et les projectiles que son armée utilise contre nous.

Par conséquent, si les nations alliées pouvaient empêcher à la fois *l'importation* des matières premières, dont l'industrie allemande du fer ne peut se passer, et *l'exportation* des machines et objets divers fabriqués par cette industrie, elles obligeraient les trois quarts des usines métallurgiques à fermer leurs portes, ce qui porterait une atteinte très grave à l'activité économique du pays et réduirait sérieusement la durée de sa résistance.

Il en est de même pour l'industrie textile qui emploie, dans son ensemble, 1.100.000 ouvriers et a eu, en 1912, un mouvement d'importations et d'exportations de 3.875 millions de francs.

Mais cette industrie a dû demander à l'étranger 780 millions de francs de coton en balles; 650 millions de laine brute; 279 millions de soie grège; 151 millions de lin et de chanvre et 94 millions de jute, soit 1.963 millions de francs de matières premières qui ont servi à vêtir la population civile et militaire de l'Allemagne et qui ont en outre permis à ce pays d'exporter pour près de 2 milliards de francs de cotonnades, lainages, soieries, habillements et modes, drap de toute nature, filés de coton et de laine, etc.

L'Allemagne a également importé en 1912, pour 720 millions de francs de peaux brutes qui ont partiellement servi à faire des souliers et des objets d'équipement pour ses soldats et des harnais pour sa cavalerie; 494 millions de matières minérales destinées à son industrie chimique; 444 millions de francs de bois de construction utilisé pour ses nouvelles casernes et ses camps d'instruction; 230 millions de francs de caoutchouc et 94 millions de francs de pétrole et d'essence dont l'emploi est connu.

Bref, l'industrie allemande qui, en 1912 a exporté à l'étranger pour 7.235 millions de francs de produits manufacturés et qui en a livré pour au moins

[1] En 1912 les chantiers allemands ont construit 927 navires à vapeur représentant 480.038 tonneaux.

15 milliards à la consommation intérieure, et dont le travail a fait vivre, dans le pays, au moins 10 millions de personnes (ouvriers, employés, femmes et enfants) aurait été très sérieusement compromise, si on avait arrêté à la frontière les 7.354 millions de francs de matières premières qu'elle a, cette année-là, fait venir du dehors.

Si les puissances alliées veulent réellement paralyser l'activité économique de l'Allemagne il faudra donc qu'elles parviennent à empêcher radicalement toutes les importations de matières premières dans ce pays.

V. *La question commerciale.*

Les progrès économiques d'un pays se reflètent dans le développement de son commerce extérieur, et pour apprécier dans quelle mesure l'établissement d'un blocus effectif contre l'Allemagne – c'est-à-dire nous le répétons, la suppression de toutes ses relations commerciales avec l'étranger – porterait préjudice à ses intérêts matériels et démoraliserait sa population, il convient de démontrer les résultats extraordinaires que ce pays a obtenus pendant les vingt dernières années et de comparer ces résultats à ceux de l'Angleterre pendant la même période.

COMMERCE EXTÉRIEUR TOTAL DE L'ALLEMAGNE ET DE L'ANGLETERRE EN 1892 ET 1912

(En milliers de F)

	1892	1912	Augmentation en 1912	
			en F	en %
Allemagne				
Importations.....	4.963	13.365	8.402	169
Exportations.....	3.649	11.198	7.549	206
Commerce total.....	8.612	24.563	15.951	185
Angleterre				
Importations.....	9.064	15.966	6.902	76
Exportations.....	5.731	12.292	6.561	114
Commerce total.....	14.795	28.258	13.463	91

Ainsi l'ensemble du commerce extérieur de l'Allemagne a progressé de 15.951 millions de francs, ou 185 % entre 1892 et 1912, alors que l'ensemble du commerce extérieur britannique n'a gagné que 13.463 millions de francs ou 91 %. Mais il convient d'observer que les produits des deux pays se disputant les mêmes marchés, la concurrence des articles allemands a dû être particulièrement préjudiciable aux industriels de la Grande-Bretagne, car les exportations allemandes ont augmenté de *206* %, ou 7.549 millions de francs en chiffres absolus, tandis que l'augmentation des exportations anglaises – pendant les mêmes vingt dernières années – n'ont atteint que 6.561 millions de francs ou 114 %.

Quels ont été, en 1912, les principaux pays destinataires des exportations allemandes ? En tête de ces pays se présentent justement l'Angleterre avec

1.451 millions de francs et les colonies anglaises pour 436 millions; puis viennent l'Autriche-Hongrie : 1.294 millions; la France : 861 millions; la Russie : 850 millions; la Finlande : 104 millions; la Belgique : 616 millions et le Japon : 140 millions.

Les exportations allemandes dans les pays alliés, soit 4.458 millions de francs, sont dès maintenant supprimées et il est peu croyable que l'Autriche-Hongrie dans l'effroyable situation économique et financière où elle doit se trouver puisse continuer à recevoir celles qui lui sont destinées. Voilà donc plus de 50 % des exportations allemandes virtuellement supprimées.

En Europe, il lui resterait d'abord les pays neutres touchant à ses frontières ou à celles de l'Autriche-Hongrie; la Hollande : 760 millions de francs; la Suisse : 650 millions; l'Italie : 501 millions; le Danemark : 318 millions; la Suède : 246 millions; la Norvège : 181 millions et la Roumanie : 165 millions, soit 2.821 millions de francs pour les sept pays.

Et pour le reste du monde il faut ajouter : 435 millions de francs des pays de l'Europe non compris dans l'énumération précédente : Espagne, Turquie, Portugal, Grèce, Bulgarie et Serbie; 872 millions de francs pour les États-Unis; 299 millions de francs pour la République Argentine; 241 millions pour le Brésil; 140 millions pour le Chili, 56 millions pour le Mexique et 584 millions pour les petits pays non dénommés.

Or, les 2.821 millions d'exportation dans les pays frontières neutres, venant s'ajouter aux 433 millions des autres pays de l'Europe, aux 1.608 millions des cinq grands pays d'Amérique et aux 584 millions des petits pays non dénommés forment un total de 5.446 millions de francs, dont les pays neutres frontières assurent l'écoulement au profit de l'Allemagne *ce qui procurant des ressources à ce pays, lui permettra de prolonger sa résistance.* C'est évidemment un état de choses que les puissances alliées doivent faire cesser dans le plus bref délai si elles ne veulent pas que cette atroce guerre s'éternise.

VI. *Solution pratique du problème.*

Dans cette étude de l'encerclement économique de l'Allemagne, nous avons volontairement négligé l'Autriche-Hongrie parce que cette nation de 53 millions d'habitants, qui se suffit à peine au point de vue alimentaire, ne pourrait prêter par elle-même, aucun concours efficace à son alliée, si la Suisse, l'Italie et la Roumanie lui fermaient absolument leurs frontières.

La question à résoudre consiste donc à savoir ce que la France et l'Angleterre, possédant la maîtrise des mers, peuvent demander – et au besoin exiger – aux pays neutres, limitrophes de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Ces pays ont des traités de neutralité avec les États belligérants qui leur permettent de pratiquer avec eux des opérations d'échange, ne tombant pas sous le coup de la contrebande de guerre. Ils en profitent pour conserver avec l'Allemagne des relations commerciales d'autant plus fructueuses pour leurs intérêts particuliers que l'Allemagne *n'a plus aujourd'hui que leurs concours* pour se procurer, à l'étranger, les produits nécessaires à

l'existence de ses nationaux et de son armée et les matières premières indispensables à ses multiples industries.

Un simple coup d'œil sur la carte du Nord de l'Europe montre que la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norvège, pays neutres, ont des facilités très grandes pour pratiquer des échanges avec l'Allemagne. Or, des renseignements récents et très précis nous prouvent que ces échanges ont pris, depuis quelques semaines surtout, un développement considérable en Hollande.

Ce n'est d'ailleurs que par les ports de Rotterdam et d'Amsterdam – libres à la navigation internationale – que les industriels allemands peuvent recevoir en assez grande quantité leurs matières premières et exporter, dans les pays neutres de l'Europe et de l'Amérique, leurs produits manufacturés.

C'est par ces deux grands ports que les commissionnaires allemands essayent – avec plus ou moins de succès – d'introduire sur le territoire de l'Empire, des produits alimentaires venant d'Amérique sur des navires battant pavillon hollandais ou américain, et des articles spéciaux dont l'armée allemande a un besoin urgent.

Enfin, c'est dans ces mêmes ports que les sucriers allemands se proposent de concentrer les 1.200.000 tonnes de sucre que leur prochaine récolte betteravière va laisser disponibles.

Quand, au début de la guerre, le roi d'Angleterre ordonna aux sujets britanniques – sous peine d'inculpation de trahison – de cesser tous rapports financiers, commerciaux ou industriels avec les Allemands, ce furent des courtiers de Rotterdam et d'Amsterdam qui proposèrent aux banquiers, commerçants et industriels britanniques de reprendre, pour leur compte, la suite des contrats que le décret du roi George V avait annulés. Et aujourd'hui c'est incontestablement par l'intermédiaire des armateurs et des hommes d'affaires hollandais que l'Allemagne continue à commercer avec le dehors.

Le 17 septembre dernier, la reine Wilhelmine – qui comprend le danger auquel l'attitude de certains intermédiaires hollandais expose son pays – déclarait solennellement « que la Hollande s'appliquerait à observer strictement les devoirs de la neutralité ». Mais quels sont ces devoirs ? C'est ce qu'il faudrait préciser au plus vite, car les opérations commerciales que les négociants et armateurs hollandais pratiquent actuellement avec le marché allemand, causent de très graves préjudices aux intérêts des nations alliées dans leur guerre contre l'Allemagne.

En effet, ces opérations – en supposant même que certaines d'entre elles soient permises par des traités de neutralité – procurent des ressources à notre ennemie et facilitent considérablement la contrebande de guerre en rendant toute surveillance impossible : sur ces deux points, elles augmentent donc, ses moyens d'action et sa puissance de résistance.

L'attitude des commerçants et armateurs hollandais est d'autant plus préjudiciable pour nous, que leur exemple est suivi par les commerçants et armateurs danois, suédois et norvégiens, qui disent, avec quelque raison,

que ce qui est permis aux Hollandais doit être également permis à leurs trois pays.

L'Allemagne a ainsi à sa disposition de nombreux intermédiaires qui s'ingénient à servir ses besoins civils et militaires et à entretenir son activité économique : c'est-à-dire à annihiler tous les avantages que la maîtrise des mers – acquise par la force des armes – devrait logiquement et légitimement procurer aux puissances alliées.

Comment faire cesser cette anomalie ?

En faisant immédiatement décider par les puissances alliées qu'elles considèrent comme articles de contrebande de guerre :

1. Tous les produits d'alimentation sans exception aucune;
2. Toutes les matières nécessaires à l'industrie;
3. Tous les articles manufacturés ou non manufacturés, dont la liste sera établie après un examen spécial et entente entre les puissances alliées.

Cette décision sera notifiée aux gouvernements des puissances limitrophes de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie qui seront également avisées que les navires de guerre des puissances alliées auront un droit de visite pour assurer la bonne exécution de cette décision, et que la saisie des articles, ainsi classés comme contrebande de guerre, sera effectuée quand le commandant du navire visité ne pourra pas justifier, par des attestations de consuls français ou anglais, que lesdits articles ne sont ni destinés à l'Allemagne ou à l'Autriche-Hongrie, ni de provenance directe ou indirecte de l'un ou de l'autre de ces deux pays.

Si cette mesure est énergiquement imposée à tous les pays limitrophes de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, et si les consuls français et anglais, en résidence dans ces pays, reçoivent des moyens suffisants (en personnel auxiliaire et en argent) pour surveiller très attentivement les échanges commerciaux pratiqués entre ces pays : l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le blocus économique de ces deux nations se trouvera pratiquement établi et leur résistance armée en sera considérablement réduite.

(Fonds blocus.)

373

M. DE PANAFIEU, MININISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Sofia, 8 octobre 1914, 8 h*

(*Reçu :* à Bordeaux, 18 h. 40.)

Pour le ministre de la Guerre.

Le gouvernement bulgare va prochainement appeler deux classes de réservistes, pour remplacer les 36e et 37e classes qui, retenues depuis la seconde guerre, doivent être incessamment libérées.

Le prétexte est admissible et la mesure prise ne doit pas actuellement inquiéter. Le gouvernement semble vouloir rester neutre. Toutefois les bandes macédoniennes viennent de se reformer, et des tentatives pour créer de l'agitation en Macédoine sont à craindre. Mais le général Fitcheff, nouveau ministre de la Guerre, déclare qu'il s'y opposera et que tant qu'il sera en fonctions, rien ne sera tenté contre la Serbie.

La neutralité serait cependant toujours bienveillante pour l'alliance germanique. Le gouvernement a laissé passer déjà 130 wagons de matériel sans compter le personnel et les marins allemands envoyés par l'Allemagne à la Turquie, alors que la même faveur a été refusée à la Russie pour la Serbie.

Aujourd'hui encore un certain nombre de wagons ont quitté Roustchouk pour la frontière turque et plusieurs renseignements sérieux disent qu'ils contiennent deux aéroplanes et un sous-marin démonté. Signé : attaché militaire.

374

M. Castillon Saint-Victor, Chargé d'Affaires à Montevideo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Montevideo, 8 octobre 1914, 10 h. 35.*

(*Reçu :* à Bordeaux le 9, 9 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 4 [1].

Après avoir fait une enquête très prudente, il me paraît difficile que le gouvernement uruguayen, qui craint toujours un soulèvement intérieur, soit en situation de nous céder des fusils Mauser, cinq ou six mille, et les 20 mitrailleuses Hotchkiss achetées en 1909. En tout cas un vote du Parlement paraît nécessaire.

Si Votre Excellence le jugeait utile, je pourrais faire une démarche confidentielle auprès de M. Balle y Ordoñez lui-même, dont les sympathies nous sont entièrement acquises. Je ne suis pas certain cependant pour la raison indiquée ci-dessus, qu'il puisse répondre favorablement à ma démarche et qu'il la (2 groupes faux) rigoureusement à ses intimes [2].

[1] Dans le télégramme, non reproduit, n° 4, Bordeaux, 18 septembre 1914, 20 h. 35, Jean Gout cherche à savoir « s'il serait possible d'acheter des mitrailleuses au gouvernement d'Uruguay ; quelle quantité, quel système et combien de munitions par arme ? Même question pour les fusils ? »

[2] Le Département, dans le télégramme, non reproduit, n° 16, Bordeaux, 13 octobre 1914, 23 h. 15, décide qu'« il n'y a pas lieu de continuer les pourparlers en vue de l'achat de fusils et de mitrailleuses ».

375

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 334. *Paris, 8 octobre 1914, 17 h.*
Chiffré. Secret.

Nous sommes très reconnaissants au gouvernement anglais et particulièrement à lord Kitchener de son offre de nous aider à reconstituer et à développer notre matériel. Malheureusement, il prévoit que son appui ne deviendra une réalité que dans trois mois. Or c'est aujourd'hui qu'il serait particulièrement efficace. La consommation de munitions de campagne a dépassé de beaucoup les prévisions les plus larges. Nous nous outillons pour produire journellement dans un mois et, plus encore, dans six semaines une quantité d'obus suffisante pour combler toute la dépense qu'on en pourra faire, mais il s'agit de gagner sans trop de peine le 10 ou le 15 novembre. Aussi serions-nous très heureux que lord Kitchener pût faire affecter à la fabrication de nos obus en 75 une partie de l'outillage de l'État et de l'industrie. Je vous prie de l'interroger sur ce point avec l'agrément de sir Edward Grey. Si la réponse de lord Kitchener était favorable, nous enverrions immédiatement un technicien avec tous les éléments pour commencer sans délai la fabrication des obus [1].

376

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 91. *Lisbonne, 8 octobre 1914, 21 h. 45.*
Très urgent. (*Reçu :* le 9, 1 h.)

Suite à mon télégramme nº 88 [2].

Depuis qu'on se rend compte qu'il faudra peut-être passer des paroles aux actes, il se fait ici contre toute participation guerre une propagande très active qui, en dehors des groupes monarchiques, est accueillie non seulement par une partie de l'opinion publique, mais aussi par de nombreux officiers ; ceux-ci déclarent qu'ils n'ont aucun désir d'aller faire campagne au dehors pour une cause qui n'intéresse pas directement le Portugal ; d'autre part certaines personnalités républicaines par ailleurs

[1] Au bas du télégramme a été rajouté : « Cf. télégramme de Londres – nº 744 – du 1er octobre ».

[2] Par télégramme non reproduit de Daeschner à Delcassé, Lisbonne, 7 octobre 1914, 13 h. 51, reçu à 17 h. faisant suite au télégramme nº 83, également de Daeschner à Delcassé, Lisbonne, 5 octobre 1914, 10 h. 15, reçu à Bordeaux à 13 h. le gouvernement portugais était en attente d'un appel formel de la Grande-Bretagne à son concours dans la guerre. De la sorte, il « couvrait » sa responsabilité et pouvait « ménager » sa participation au conflit. Sir Edward Grey tardait à répondre.

amies de la France contestent que le gouvernement ait reçu des Chambres, avant leur séparation en août, des pouvoirs suffisants pour prendre seul en l'espèce une décision et ils réclament la convocation du Parlement.

D'un entretien que j'ai eu à ce propos avec le président du Conseil, je n'ai pas rapporté la certitude qu'il se trouve en mesure de passer outre à cette revendication.

Je vous signale cette situation caractéristique des difficultés qu'il y a à aboutir à quelque chose dans ce pays et qui risque de tout remettre en question.

L'appel formulé à « l'alliance » que le Portugal réclame de l'Angleterre lèvera peut-être la difficulté : jusqu'à ce soir mon collègue anglais n'a pas reçu les instructions nécessaires pour les formuler.

377

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres et à Petrograd.

T. n°s 338 et 203. *Bordeaux, 8 octobre 1914, 22 h 50.*
Chiffré.

M. Bapst [1] informe que le ministre d'Allemagne ne cesse d'entretenir de la crainte d'une intervention anglaise en Danemark le gouvernement de ce pays, qui feint de croire à cette menace; le ministre d'Allemagne en a parlé également au ministre des États-Unis en lui disant qu'une telle intervention aurait pour conséquence l'occupation de tout ou partie du Danemark par l'Allemagne.

La crainte inspirée par l'Allemagne fait interdire aux journaux danois de publier une nouvelle quelconque favorable à la Triple Entente ou susceptible de déplaire à l'Allemagne.

378

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Représentants diplomatiques à Petrograd, Londres, Constantinople, Rome, Sofia, Athènes, Nisch.

T. n°s 204; 339; 103; 166; 52; 58; 63. *Bordeaux, 8 octobre 1914.*
Chiffré.

Le ministre de France en Roumanie s'est entretenu avec son collègue de Bulgarie, qui lui a confirmé la volonté de son gouvernement de garder la neutralité, mais son désir de s'entendre avec la Roumanie, qui ne s'est

[1] Ministre de France à Copenhague depuis avril 1913.

pas prêtée jusqu'ici à la convention sous le prétexte qu'elle reste neutre. Le ministre bulgare à Bucarest nie l'existence de tout accord austro-bulgare ou turco-bulgare.

M. Blondel continue à croire que si le gouvernement roumain désirait sincèrement une entente avec les Bulgares, celle-ci se réaliserait aisément avec l'aide de la Russie; mais la Roumanie préfère expliquer son inactivité par un prétendu péril bulgare.

379

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nº 205. *Bordeaux, 8 octobre 1914.*

Le gouvernement persan a offert au gouvernement russe de déclarer sa neutralité si les troupes russes étaient retirées de l'Azerbaïdjan et l'ambassadeur de Turquie a déclaré que sous cette même condition son gouvernement respecterait la neutralité persane, déclaration sans portée puisqu'il est sans action sur la politique agressive de Constantinople.

M. Lecomte [1] m'avise que la légation anglaise a invité fermement la Perse, par une note officielle, à ne pas modifier actuellement son attitude à l'égard de la Russie et de l'Angleterre.

Ainsi la démarche inopportune du gouvernement persan et la fausseté de sa diplomatie ont paralysé l'intention que la Russie avait d'évacuer [2].

[1] Ministre plénipotentiaire à Téhéran depuis le 7 novembre 1908.

[2] Mêmes télégrammes envoyés à Paul Cambon le 8 octobre 1914, sous le nº 341, à Paléologue sous le numéro 205 et à Bompard sous le numéro 104, chiffrés.

À la date du 10 juillet 1914, un rapport de la Direction politique et commerciale - sous-direction d'Asie et d'Océanie rappelle les accords conclus en 1907 :

« Les accords conclus en 1907 entre la Russie et l'Angleterre ont porté sur les différentes questions asiatiques qui avaient jusqu'alors divisé les deux pays – questions thibétaine, afghane et persane.

Au Thibet, l'Angleterre renonçait à la situation prééminente que lui avait valu l'expédition du colonel Youghustand. Les deux États s'engageaient : 1º à respecter l'intégrité territoriale du Thibet; 2º à s'abstenir de toute ingérence dans son administration intérieure; 3º à ne traiter avec les autorités thibétaines que par l'entremise de la Chine, suzeraine du Thibet; 4º à ne pas envoyer de représentant à Lhassa.

En Afghanistan, le gouvernement britannique s'engageait 1º à ne pas changer l'état politique de l'Émirat; 2º à ne pas s'ingérer dans l'administration intérieure du pays; 3º à ne prendre ni laisser prendre en Afghanistan aucune mesure menaçante pour la Russie. Par contre, le gouvernement russe déclarait que l'Afghanistan était en dehors de sa zone d'influence et s'engageait à employer l'entremise du gouvernement britannique pour toutes ses relations politiques avec l'Émirat; il reconnaîtrait enfin le traité anglo-afghan de 1905, acquiesçant ainsi à une manière de protectorat diplomatique de l'Angleterre sur l'Afghanistan.

En ce qui concerne la Perse, les deux gouvernements s'engageaient en premier lieu à respecter l'indépendance et l'intégrité de l'empire du Kadjan; ils se reconnaissaient réciproquement, en outre, dans les régions qui confinent aux frontières russe et indienne une « zone d'influence ». La zone d'influence russe étant d'ailleurs de beaucoup la plus étendue, la plus peuplée et la plus

380

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 725. *Petrograd, 9 octobre 1914, 1 h. 21.*
Secret. (*Reçu :* 4 h. 15.)

Par une voie secrète et sûre le gouvernement russe vient d'apprendre que les appétits du gouvernement italien se sont considérablement accrus et que lors de la paix il prétendrait se faire attribuer outre Trente, Trieste et Valona les territoires ci-après :

riche. La Russie enfin reconnaissait que l'Angleterre possédait des intérêts spéciaux dans le golfe persique.

Dans ces trois accords, les dispositions négatives dominent; la seule clause qui eût pu favoriser une certaine activité de l'un ou de l'autre des deux pays contractants est celle qui a institué les zones d'influence en Perse; encore a-t-elle été comprise très différemment à Londres et à Saint-Pétersbourg. Il n'est donc pas surprenant que le développement normal des choses ait donné naissance, après un laps de temps relativement court, à une situation telle qu'il devienne opportun de compléter ou d'assouplir les accords de 1907. Sur plusieurs points dont les stipulations exercent aujourd'hui une action compressive.

Thibet. Il est incontestable qu'au Thibet les intérêts politiques du gouvernement de l'Inde sont plus considérables que ceux du gouvernement russe. Le Sikkim et le Bouthan, soumis au protectorat britannique sont d'affinités thibétaines plutôt qu'hindoues. Le Népal, qui, sans être à proprement parlé sous le protectorat britannique, n'a cependant de relations politiques qu'avec l'Inde, a été, dans le passé historique, envahi à plusieurs reprises par les Thibétains et les Chinois. Il a donc paru à de nombreux hommes d'État anglais aussi nécessaire à la sûreté des Indes d'établir l'influence britannique au Thibet que dans le Seïstan et la Mekran du côté de la Perse. Présentement, les désirs du gouvernement britannique en ce qui concerne le Thibet sont modérés : il souhaiterait que son résident à Khatmandou (Népal) pût se rendre de temps à autre à Lhassa, et que le gouvernement thibétain eût la faculté de la choisir comme arbitre dans ses différends avec le gouvernement chinois.

Afghanistan. Le gouvernement russe serait disposé, paraît-il, à entrer dans ces vues; mais il désirerait obtenir une contrepartie et il la recherche en Afghanistan. Ce serait, par exemple, l'engagement de la part du gouvernement britannique de ne favoriser aucune entreprise industrielle ou commerciale de sujets anglais dans les hautes vallées du Murghab et de l'Herirud qui débouchent dans le Turkestan russe et dans la zone d'influence russe en Perse. Une pareille concession du gouvernement britannique apparaîtrait certainement à l'opinion anglaise comme un acheminement vers la délimitation de zone d'influence en Afghanistan, et le dernier terme de l'évolution des zones d'influence, c'est le partage. Pour les raisons qui suscitent en ce moment une partie des difficultés qui se produisent en Perse, la demande du cabinet de Saint-Pétersbourg soulèverait vraisemblablement en Angleterre une vive opposition. D'ailleurs, il ne s'est rien présenté qui ait donné encore un intérêt actuel aux choses de l'Afghanistan. Ne prenant en considération, car tel est notre point de vue dans ces négociations asiatiques, que le maintien de l'entente anglo-russe en Asie et le développement qui lui est nécessaire pour la consolider pendant une nouvelle période, il paraîtrait préférable que l'Afghanistan, qui en augmenterait les difficultés présentes en soit écarté pour le moment.

Perse. Les zones d'influence. Nous avons vu que les deux dispositions principales de l'accord de 1907, en ce qui concerne la Perse comportaient : une déclaration de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire iranien et la constitution de zones d'influence anglaise et russe entre lesquelles s'étend une zone neutre. L'indépendance réelle d'un État apparaît bien menacée quand son territoire est ainsi réparti; la zone russe, en outre, est remplie par une armée de 16.000 hommes. Il serait donc besoin de beaucoup de mesure et de tact pour que ne se manifestât pas d'une manière trop apparente l'antinomie latente qui résulte de cette situation. Or, les gouvernements anglais et russe qui ont déployé, chacun dans sa zone, une activité très différente, ont employé des procédés tous opposés.

Il n'y a pas lieu d'en être surpris, si l'on se remémore les circonstances qui ont précédé l'accord de 1907. Dans les dernières années du règne du shah Mouzaffer ed Dine, l'activité russe en Perse s'était multipliée. La Russie contrôlait jalousement les voies d'accès de la Perse du Nord; la cour

1° L'Istrie et le littoral dalmate jusqu'au sud de Spalato;

2° Les îles du Dodécanèse et le littoral de Cilicie depuis Adalia jusqu'à Mersina;

3° Une zone prélevée sur le Tibesti et le Ouadaï qui relierait la Lybie au Congo;

4° La partie septentrionale de l'Afrique orientale anglaise.

de l'héritier du trône à Tauris était peuplée de Russes qui se livraient à une propagande intense en Azerbaïdjan; la Banque d'escompte multipliait opportunément des prêts aux principaux personnages de l'État. Le cabinet de Saint-Pétersbourg enfin, venant financièrement en aide à une monarchie déjà besogneuse assurait la prépondérance de l'influence russe dans le palais même du shah. C'était le préliminaire d'une véritable prise de possession.

Ce fut alors la Révolution qui parut à ses origines devoir marquer le réveil du nationalisme persan, et dont les premières manifestations furent abritées par la Légation d'Angleterre. Temporairement, l'influence russe déclina au profit de l'influence britannique. La révolution persane, favorisée dans l'ombre par l'Angleterre inquiète des progrès russes, est au premier rang des circonstances qui rendirent possible l'entente anglo-russe en Perse.

En réalisant cette entente, le gouvernement britannique ne se proposait certainement pas de s'approprier une partie de la Perse : il avait en vue de maintenir hors de contestation sa prépondérance dans le golfe persique, et en écartant la pénétration russe des provinces persanes du Sud et du Sud-Est, d'assurer par un large boulevard la défense des Indes.

Du côté russe, au contraire, à la faveur des troubles qui provoquèrent l'occupation, et dans la limite de la zone délimitée par l'accord, la tâche amorcée avant la Révolution fut poussée plus activement. Dans la pensée de beaucoup de Russes, et précisément de ceux que leurs fonctions ou leurs intérêts mêlent aux affaires persanes le Nord de la Perse doit devenir un nouveau Turkestan, et il faut y travailler sans retard.

En Azerbaïdjan comme dans les provinces caspiennes les autorités russes se comportent en conséquence. De leur fait ou du fait de fonctionnaires persans à leur dévotion, notamment du gouverneur de Tauris, cette dernière ville n'a pu élire encore ses députés au Parlement et demeure ainsi séparée de l'activité politique du pays. Le consul général de Russie à Tauris a invité ses ressortissants et protégés à verser leurs impôts à la Banque d'escompte et non plus aux agents belges des finances avec lesquels il s'est mis en conflit; à Ourmiah (?), le consul de Russie intervient dans l'administration de la justice; un peu partout, et par des procédés qui constituent des usurpations plutôt que des acquisitions régulières, des syndicats ou des particuliers russes deviennent possesseurs de vastes domaines. D'après les estimations de l'un des agents belges des finances persanes, les 7/10 des terres cultivées de l'Azerbaïdjan seraient devenues aujourd'hui propriété russe. Cette mainmise de la Russie sur le territoire persan s'exerce d'ailleurs avec un exclusivisme dont nos compatriotes ont eux-mêmes à souffrir. Des Français établis dans les provinces caspiennes sont en butte à de mauvais procédés qui les déterminent tour à tour à abandonner leur exploitation. La mission des Lazaristes français de Khosrovah a été gravement molestée et sa situation est très compromise. L'opinion libérale anglaise, très opposée à tout ce qui pourrait prendre trop ouvertement l'apparence d'un partage de la Perse et le cabinet de Londres se sont émus de cet état de choses. L'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg a été chargé d'appeler l'attention du gouvernement impérial sur l'incorrection des procédés employés en Azerbaïdjan. M. Sazonov, très attaché à l'entente anglaise et aux accords de 1907, serait peut-être porté à reconnaître le bien-fondé des observations qui lui ont été présentées; mais il lui faudra compter avec ses propres agents tant à Saint-Pétersbourg qu'en Perse, avec les autorités militaires, avec l'opinion qui domine à la Douma. « Pourquoi, pense-t-on communément à Saint-Pétersbourg, les Anglais ne font-ils pas dans leur zone ce que nous faisons dans la nôtre ? » L'esprit que le gouvernement anglais a apporté dans les négociations de 1907 répond à cette question. Le gouvernement anglais actuel compte dans le parti qui le soutient un groupe assez nombreux, modérément sympathique à la Russie, très opposé à toute politique de partage; nombre de personnalités influentes parmi lesquelles se trouve notamment lord Curzon sont surtout préoccupés de la défense des Indes et s'inquiètent de l'extension, excessive à son sens, que les Russes donnent à l'accord de 1907; il est vraisemblable que pour ces raisons sir Edward Grey insistera pour obtenir une satisfaction au moins apparente sur ce point, instructions modératrices aux autorités russes ou déclaration de fidélité à l'accord en ce qui concerne l'indépendance et l'intégrité de la Perse.

Les chemins de fer. Aujourd'hui, cette question se combine avec celle du chemin de fer transpersan, qui n'était point né en 1907, et qui, dans une certaine mesure, met en cause la zone neutre ménagée entre les zones anglaise et russe. Les deux gouvernements commencent à prendre position dans cette zone. C'est ainsi que, d'une part, la Banque d'escompte de Perse (banque russe) a pris en main la gestion des propriétés du Prince Zell es Sultan (?) ancien gouverneur de la province

381

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 209. *Bordeaux, 9 octobre 1914.*

Malgré tous nos efforts l'entente n'a pu encore s'établir sur le rapatriement des Austro-Allemands résidant en France et des Français actuellement en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

d'Ispahan, qui s'étend sur les trois quarts de cette province et dont la majeure partie est en zone neutre, alors que ces propriétés étaient précédemment gérées par la Banque impériale (banque anglaise); que d'autre part la participation prise par le gouvernement anglais dans la « Persian Oil Company » dont il sera question plus loin, lui constitue dans la partie ouest et sud-ouest de la zone neutre des intérêts importants, et qu'un groupe financier anglais, le « Persian Syndicate » connu sous le nom « Groupe Greenway » a poursuivi la concession des chemins de fer qui parcouraient transversalement la zone neutre et de mines dans le voisinage des voies qu'il projette.

C'est en 1910 que la question des chemins de fer s'est posée pour la Perse. À ce moment l'action diplomatique allemande est entrée en scène pour assurer au Bagdad un prolongement sur le territoire persan. L'heure était propice. La servitude que la Perse s'était laissé imposer de ne pas construire de chemins de fer sur son propre territoire tombait cette année-là; à Constantinople, l'influence russe n'était plus de force à exiger que les voies d'accès en Perse par Trébizonde et Erzeroum restassent fermées, enfin, la situation internationale et la vigueur avec laquelle les Turcs poussaient leurs avant-postes du côté de l'Azerbaïdjan permettaient à l'Allemagne une offensive hardie. Elle eut lieu au printemps de 1910. Sir Charles Hardinge a confié à M. Paul Cambon (car une démarche simultanée fut ordonnée aux ambassadeurs allemands à Pétersbourg et à Londres) que « l'intervention fut d'une brutalité comme on en a rarement vu » : l'Allemagne avait fait insérer dans sa concession de Bagdad un embranchement qui partant de Sadidje, point situé entre Mossoul et Bagdad, devait amener le rail ottoman au seuil de la frontière persane à Kanikin; l'Allemagne entendait donc que les marchandises transportées par le Bagdad à destination de la Perse fussent en mesure de remonter le territoire persan jusqu'à la capitale en desservant les grands centres de Kirmanchah et d'Hamadan. Il fallait que la construction du réseau persan marchât de pair avec le réseau de Bagdad et le gouvernement allemand était prêt à demander une concession à la Perse si le gouvernement russe ne se déterminait pas lui-même à ce sacrifice.

Cette question amena M. Sazonov à Potsdam au mois de novembre 1910. Il y venait comme a dit M. Paul Cambon « pour y jouer l'atout Sadidje-Kanikin » qui devait lui faire gagner la partie. La Russie ne ferait pas d'opposition au chemin de fer de Bagdad et n'empêcherait pas les capitaux étrangers d'y participer. En revanche, le gouvernement allemand reconnaîtrait n'avoir aucun intérêt d'ordre politique en Perse et s'engagerait à ne pas construire de lignes de chemin de fer dans la zone située entre la ligne de Bagdad et les frontières russe et persane au nord du Kanikin. C'était la conception du maintien du glacis anatolien. Couverte du côté Trébizonde-Erzeroum, la Russie se résignait à laisser passer en Perse les marchandises par le seuil de Kanikin.

Ainsi, la politique allemande en Perse manifestée à l'occasion du chemin de fer de Bagdad est à la poursuite d'un double objectif sous le couvert d'une question d'ordre économique :

1. Elle tend d'une part à insinuer le rail prolongeant le Bagdad dans la zone dite neutre, celle dont n'a pas disposé l'accord anglo-russe de 1907 définissant les sphères d'influence russe et anglaise. Et, sur ce point, elle prévoit un délai impératif. Six ans après qu'aura été achevé le tronçon Sadidje-Kanikin, la Russie aura dû pousser le rail de Kanikin à Téhéran. La Russie, aux termes de l'accord d'août 1911, dispose d'un délai de 2 ans pour entreprendre les travaux et ensuite d'un délai de 4 ans pour les achever.

2. Elle tend d'autre part à faire peser sur la politique russe la menace de la construction d'une voie de pénétration en Perse au Nord de Kanikin. À ce point de vue, une incidente, insérée dans l'article 11 de l'accord du mois d'août dernier a paru « troublante » à M. G. Louis. Il y est dit que « le gouvernement russe s'engage à demander, *entre autres,* une concession pour la construction de la voie Téhéran-Kanikin. »

Vis-à-vis du danger à la fois politique et économique que représente l'invasion allemande par la trouée de Kanikin, le gouvernement russe ne peut trouver une défense efficace que dans la construction rapide d'un « transpersan », voie ferrée qui, prolongeant les chemins de fer du Caucase.

En raison des enrôlements dans ces pays des hommes de 17 à 60 ans et de la disproportion existant entre le nombre des Austro-Allemands que nous retenons et des Français que nous pourrions réclamer, le gouvernement a décidé de garder les individus de 17 à 60 ans. L'Allemagne voudrait nous voir libérer les hommes au-dessus de 45 ans, et l'Autriche fixe l'âge de 18 à 50 ans des individus du sexe masculin qui seraient conservés.

En ce qui touche les femmes et les jeunes filles, nous sommes prêts, sous condition de réciprocité, à les renvoyer dans leur pays d'origine.

Il me semble désirable que, pour une question de cette importance, l'Angleterre et la Russie soient d'accord avec nous.

Bakou-Tiflis-Djoulfa toucherait à Kaswin pour aboutir à la capitale de la Perse et traverser ensuite de part en part le territoire persan avec un parcours approprié.

Une société d'études du chemin de fer transpersan a été formée. Elle se compose de groupes financiers français, russes et anglais qui ont souscrit par égales parts une somme de 3 millions pour la préparation du tracé de la ligne.

Le gouvernement russe eut désiré que la ligne, partant d'Astara sur la mer Caspienne (et reliée par là à Bakou), desservît Kasvin, Téhéran, Ispahan, Yezd, Kaerman, le port de Tcharbar sur l'océan Indien et se raccordât aux lignes indiennes à Kovratchi, sur la frontière du Seistan et du Beloutchistan. Les Anglais au contraire persistant dans leur politique d'isolement des Indes désirent éloigner l'aboutissement de la ligne de leur frontière indienne : le point terminus du chemin de fer transpersan se trouverait ainsi rapproché du chemin de fer de Bagdad, et cette éventualité soulève les inquiétudes et les méfiances de la Russie encouragées par les récents arrangements anglo-allemands concernant le Bagdad et le golfe persique. Volontairement ou non, et par un effet peut-être des divergences de vues qui se manifestèrent en Angleterre, même l'attitude du cabinet de Londres dans cette question du Transpersan a été d'obstruction. Sur ce point encore la politique anglaise n'a eu que des résultats négatifs.

Le dernier état de la question est défini par un mémorandum que le gouvernement britannique a fait remettre à Saint-Pétersbourg le 8 avril dernier et qui servira de base aux négociations prochaines.

Principales dispositions du mémorandum

Sur ces bases que le gouvernement russe peut accepter en majeure partie, les négociations peuvent aboutir; malheureusement un autre conflit, entre intérêts britanniques cette fois, menace de les paralyser encore.

Nous avons indiqué plus haut qu'un groupe anglais, le groupe Greenway, avait avec l'appui du gouvernement britannique, poursuivi la concession de chemins de fer transpersans à continuer dans la zone neutre ainsi que des concessions frontières et minières qui s'étendent sur 325.000 km^2.

Le cabinet de Londres subordonne aujourd'hui l'appui qu'il donnera à la société d'études du Transpersan, à l'entente de cette société d'études – internationale – avec le groupe Greenway purement anglais. En fait, étant donné la prédominance considérable de la participation anglaise dans la société qui exportera la partie sud du Transpersan, ce sont deux groupes anglais, celui qui fait partie de la société d'études d'une part et le groupe Greenway d'autre part, qui sont en présence et en opposition. Le groupe de la société d'études se montre plus conciliant, et le groupe Greenway est très soutenu par le gouvernement britannique, à qui l'opinion du Parlement ne permettrait d'ailleurs pas de ne pas défendre avec ténacité les intérêts acquis par un syndicat exclusivement britannique dans le Sud de la Perse. La question des gisements miniers dont plusieurs ont été explorés et reconnus déjà par le groupe Greenway constitue le point le plus délicat et peut-être le plus important de ce différend. L'exploitation du Transpersan ne pouvant être productive avant longtemps, les mines sises à proximité de la future ligne constitueront la principale, sinon l'unique garantie de rémunération des capitaux employés. Si le groupe Greenway est en possession de meilleurs gisements, le chemin de fer ne pourra vivre. L'entente entre les deux groupes rivaux apparaît donc comme tout à fait nécessaire : mais c'est affaire anglaise, et la diplomatie française ou russe ne peut guère intervenir qu'en agissant sur les groupes de leur nationalité intéressés dans le Transpersan, qui ne sont certainement pas sans influence sur le groupe anglais, leur associé, et qu'en leur manifestant avec insistance leur désir d'une conciliation indispensable.

Anglo-Persian Oil Co. Ce n'est pas seulement par les entreprises du groupe Greenway que l'Angleterre a pris position dans la zone neutre. Une société anglaise, l'Anglo-Persian Oil Company a obtenu la concession des gisements de pétrole sis dans cette zone et dans la zone anglaise, parallèlement à la frontière turque et à la côte du golfe Persique, et le gouvernement anglais, préoccupé de pourvoir aux besoins de la flotte, a pris une participation importante dans le capital de cette société : 2.200.000 livres sterling. Sur un total de 4.799.000 livres sterling représentant le

Veuillez donc vous informer du sentiment du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et me faire savoir s'il a déjà pris des décisions en ce qui touche le rapatriement des hommes et des femmes de nationalité allemande et austro-hongroise.

capital total, actions et obligations de la société, le gouvernement anglais sera représenté, dans le conseil d'administration, par deux administrateurs délégués qui auront droit de veto sur les décisions du Conseil. Aussi les intérêts privés et les intérêts de l'État, vont donc désormais se confondre sur ce point.

L'affaire de l'Anglo-Persian Oil Co a été discutée le 17 juin à la Chambre des Communes. Les orateurs de l'opposition, et notamment M. Lloyd George, ont traité la question au point de vue politique et critiqué le contrat conclu par le gouvernement comme étant de nature à modifier les intérêts britanniques en Perse et à entraîner l'Angleterre dans des difficultés extérieures. Cette argumentation a amené sir Edward Grey à des déclarations qui sont à retenir. Il a dit qu'à son avis l'intérêt acquis par le gouvernement britannique dans l'Anglo-Persian Oil Co ne pourrait point lui attirer de difficultés avec la Russie et que, en mettant tout au pire, l'envoi d'une force armée en Perse (que ne pourraient nécessiter évidemment que des désordres ou des incursions venues de la frontière turque) ne serait pas au-dessus de ses moyens.

La Russie sans doute ne trouvera point d'éléments de protestation dans l'affaire de l'Anglo-Persian Oil Company. Mais, étant donné sa tendance à amplifier la négociation persane, il serait surprenant qu'elle n'en fit pas état dans les conversations prochaines. La déclaration concernant l'éventualité de l'envoi d'une force armée lui en fournit l'occasion. Le gouvernement impérial portera cette affaire au compte, trop peu chargé, de l'activité britannique en Perse : ce faisant, il est probable que, dans une faible mesure, il facilitera les négociations, plutôt que de les entraver.

Mais sir Edward Grey ne paraît pas avoir prévu comment la nouvelle de la mainmise du gouvernement anglais sur les pétroles persans réagirait sur l'opinion allemande. Une campagne de presse se dessine en ce moment à Francfort, qui, en substance, conclut ainsi : « Les projets de l'Angleterre en Perse ne concernent pas exclusivement la Russie et l'Angleterre. Ils appellent au contraire une entente entre les gouvernements allemand et russe au sujet de la construction des lignes qui les intéressent tous deux spécialement, puisque la Russie, l'Angleterre et toute autre nation peut prendre part à la construction des chemins de fer persans. »

Gendarmerie suédoise. Pour compléter l'énumération des questions persanes dont les gouvernements anglais et russe peuvent s'entretenir, il y a lieu de mentionner la construction, qui remonte à 2 ans à peine, d'un corps de gendarmerie dont l'organisation et le commandement ont été confiés à des officiers suédois. Les politiques divergentes des deux gouvernements sont apparues encore dans la manière dont ils ont conçu la tâche de cette gendarmerie. Alors que les Anglais lui confiaient le soin de veiller à la sécurité des principales routes commerciales du sud, les Russes se sont alarmés lorsque des opérations de police entreprises dans le Louristan, d'ailleurs véritable campagne militaire, ont amené les officiers suédois à proximité de leur zone. C'est la brigade de cosaques persans, commandée depuis longtemps par des officiers russes, et dont ils demandent le renforcement, qu'ils voudraient voir opérer exclusivement dans leur voisinage.

Quels que soient le zèle et le dévouement des officiers suédois, auxquels le ministre de la République à Téhéran n'a cessé de rendre hommage, la tâche qui leur incombe s'ils doivent à la fois garder les routes commerciales et faire campagne contre les tribus rebelles, paraît au-dessus de leurs moyens. Deux d'entre eux sont tombés à l'ennemi; les autres, divisés et mécontents de leur chef, paraissent découragés.

Pour l'avenir, si ce corps de gendarmerie survit aux négociations prochaines, ses attributions demanderont à être précisées. Tels sont les éléments principaux du problème que les gouvernements anglais et russe vont avoir à examiner. Ils l'abordent dans des dispositions d'esprit assez différentes.

Le cabinet de Londres demeure attaché aux accords de 1907. Il voudrait par conséquent restreindre le plus possible le champ des négociations, n'aborder la question de la zone neutre que dans la mesure où il l'a indiqué dans son mémorandum relatif au Transpersan. Il restreint au minimum les demandes au Thibet et souhaite évidemment n'avoir pas à parler de l'Afghanistan. Il sent que son inaction en Perse a diminué son prestige et son influence, il redoute probablement d'avoir à le constater et à le publier dans de nouveaux accords. Il doit tenir compte enfin du gouvernement de Calcutta, de son état-major, de l'opinion publique également opposée pour des raisons diverses, pratiques ou sentimentales à la politique de partage. Peut-être prévoit-il aussi que, si le point de vue russe venait à prévaloir intégralement, l'Allemagne manifesterait une fois de plus son habituelle politique de compensation.

La Russie au contraire désire un accord général, partage de la zone neutre, Transpersan, affaires thibétaine et afghane, elle souhaiterait tout régler à la fois. Dans sa pensée, cette vaste négociation asiatique devrait être liée à la conclusion d'un accord naval entre les deux pays. Le Tzar, recevant il y a peu de jours sir George Buchanan à l'occasion de la visite de l'escadre anglaise, s'est montré

382

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 724. *Petrograd, 10 octobre 1914, 12 h. 45.*
Secret.

(*Reçu :* 13 h.)

Pour le ministre seul.

Le baron Schilling m'a confié ce matin « très amicalement » que M. Sazonov s'étonne de ne pas connaître encore l'opinion personnelle de Votre Excellence sur les vues qu'il m'a exposées, les 13 et 25 septembre (voir mes télégrammes n°s 603 et 666) [1].

J'ai répondu que Votre Excellence avait probablement voulu attendre que les opérations militaires eussent pris un caractère plus décisif.

J'ai d'autre part l'impression que la question de Pologne et de Galicie qui émeut assez vivement l'opinion russe oblige le gouvernement impérial à préciser dès maintenant ses idées sur certaines conséquences de la guerre. Je crois même savoir que M. Sazonov et M. Krivochéine en ont conféré il y a quelques jours avec l'Empereur.

J'ai constaté enfin (comme je le télégraphiais à Votre Excellence le 13 septembre) que M. Sazonov attacherait un prix particulier à se tenir en étroit contact avec Votre Excellence dans l'examen préliminaire de ces graves questions [2].

assez pressant. Il a témoigné de sa bonne volonté et promis l'envoi d'instructions sévères pour réprimer les abus de ses agents en Azerbaïdjan, il a proposé en propres termes la suppression de la zone neutre, il a conclu par l'accord naval. L'ambassadeur d'Angleterre, dont les instructions ont toujours le même caractère négatif n'a pu le suivre sur le terrain. Renchérissant sur les paroles du souverain, M. Sazonov a dit à M. Paléologue : « Pour calmer les méfiances de l'opinion publique anglaise, nous serons disposés à garantir l'intégrité du domaine britannique en Asie ».

Entre ces deux tendances la conciliation s'impose. Elle est du domaine de la politique générale et à ce titre, nous intéresse au premier chef. À celui des deux pays en présence qui viendrait à se dérober, l'Allemagne offrira aussitôt sa collaboration dans l'Orient moyen, peut-être impérieusement. Si cette collaboration était acceptée, c'en serait fait de l'Entente anglo-russe. »

[1] Cf. documents n°s 229, 302.

[2] Delcassé répondait par le télégramme non reproduit n° 214, Secret, Bordeaux, 10 octobre 1914, soulignant qu'il était prêt à aborder ces différentes questions avec Sazonov.

383

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 319. *Madrid, 10 octobre 1914, 20 h. 50.*
Chiffré.
(*Reçu :* 0 h. 12.)

Je réponds à votre télégramme circulaire du 6 de ce mois.

La traduction du Livre jaune coûterait 5 pesetas par page (recto et verso) du format ordinaire de cette publication et demanderait dix jours environ pour 200 pages. L'impression pourrait également être assez rapide; elle reviendrait pour les 3 premiers cents à 4 pesetas 40 environ par exemplaire tous brochés (format, papier et caractères analogues à ceux du Livre jaune), mais ce prix décroîtrait en proportion du nombre d'exemplaires fournis. Il y aurait enfin à envisager quelques frais supplémentaires pour l'expédition et les frais de poste.

À l'exemple de l'Allemagne qui *inonde* de « publications officielles » l'Espagne, l'ambassade d'Angleterre prépare également la traduction et l'impression d'un Livre bleu à plusieurs milliers d'exemplaires.

Il semble par suite que l'édition espagnole de notre Livre jaune devrait être tirée à 3.000 exemplaires au moins. Les autres gouvernements faisant des distributions entièrement gratuites, il y aurait sans doute des inconvénients à ce que nous mettions notre Livre jaune en vente, même à des prix réduits.

384

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 352. *Paris, 10 octobre 1914.*
Chiffré.

Le ministre de la Marine se dit certain que l'Allemagne manque de coton. Puisque le gouvernement anglais répugne à dénommer nettement contrebande de guerre, accepterait-il la formule suivante qui terminerait la liste des objets qualifiés contrebande de guerre : « ... et généralement toutes matières pouvant servir à la fabrication des explosifs ? ».

385

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 826. *s.d.*

(*Reçu :* 10 octobre, 17 h.)

Je suis obligé d'attirer l'attention de Votre Excellence et des ministres des Finances, de la Marine et de la Guerre, sur la nécessité de constituer fortement le service de la délégation française à la Commission internationale de ravitaillement. Les trois délégués de la Marine, de la Guerre et des Finances travaillent avec un dévouement auquel je suis heureux de rendre hommage; mais ils manquent des concours indispensables, et il n'est pas possible de leur demander de continuer leur tâche dans les conditions actuelles – Ils sont présentement assistés : le délégué de la Marine, d'un secrétaire chargé de missions spéciales et présentement à Bordeaux; le délégué des Finances, d'un secrétaire comptable recruté à Londres et qu'il partage avec son collègue de la Guerre. Le délégué de la Guerre, d'un adjoint appartenant à la Territoriale, d'un officier d'administration secrétaire, de plusieurs officiers d'administration experts en harnachements, chaussures draps, etc. Le marquis de Chasseloup-Laubat qui n'est plus soumis aux obligations du service militaire, a bien voulu sur ma demande servir d'ingénieur adjoint à M. de La Chaume. Un négociant français de Londres, M. Lageat, prête également son concours bénévole à la délégation. Mais si empressées qu'ils soient, ces concours sont insuffisants.

La Guerre et la Marine chargent leurs délégués d'acheter à Londres les articles les plus divers – des mitrailleuses aussi bien que des chaussures ou des chemises. Ces marchés ne peuvent se conclure qu'après négociation avec la Guerre ou l'amirauté britanniques, qui se réservent tels fournisseurs, ou même tels articles; il faut ensuite consulter des experts qui sont ceux de l'État anglais, se renseigner sur les fabricants, discuter les prix et les modalités des marchés, puis, le marché conclu, il faut en surveiller l'exécution, recevoir la marchandise, la payer et l'expédier. Votre Excellence appréciera l'importance de ce travail, quand je lui dirai que les marchés passés par le délégué de la Guerre sont déjà au nombre de plusieurs centaines, que les dépenses engagées par lui dépassent cent-cinquante millions de francs, et que, dans quelques mois, elles atteindront probablement trois cents millions de francs. C'est le budget d'un petit État, et il est impossible de l'administrer convenablement avec le personnel actuel. Dans plusieurs notes adressées au ministère de la Guerre, M. de La Chaume a signalé les inconvénients de la situation, et demandé le concours de personnes dont il a donné les noms. À ses requêtes, il n'a pas reçu de réponses. J'appuie ses demandes, et j'estime qu'en plus de M. Kahn désigné par la Guerre et de ses collaborateurs bénévoles M. de Chasseloup-Laubat et M. Lageat, il aurait besoin d'un adjoint sachant l'anglais et ayant

l'habitude des affaires (par exemple, M. Vandier ou M. de La Bruchellerie). En plus de M. Astier, il aurait besoin de trois ou quatre comptables parlant anglais et de quelques employés. Les délégués de la Marine et des Finances auraient besoin chacun d'un comptable en plus des secrétaires actuels. Ces secrétaires et comptables pourraient être pris parmi les territoriaux ou les réformés qui n'ont pas encore été appelés à l'armée. Avec le personnel que je demande, on arrivera tout juste à accomplir le travail exigé par les commandes des ministères de la Marine et de la Guerre, et seulement si ce personnel est constitué immédiatement.

Je prie donc Votre Excellence de me faire répondre d'urgence, car, dans l'état actuel des choses, il serait impossible d'assurer l'ordre et la régularité d'un service aussi important et je comprends que les délégués hésitent à en assumer la responsabilité [1].

386

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 93.
Confidentielle *Tokyo, 10 octobre 1914.*

La coopération du Japon aux entreprises contre la flotte allemande d'Extrême-Orient et la concession de Kiao-tcheou a démontré la valeur du traité d'alliance avec l'Angleterre qui, malgré la limitation des engagements réciproquement pris, a été pleinement suffisant pour assurer la sauvegarde des intérêts britanniques.

Sans doute, le Japon n'a pas jusqu'ici envoyé ses troupes en Europe pour combattre aux côtés de l'armée anglaise, mais il n'a pas eu à refuser d'accorder une assistance qui ne lui a pas été demandée. L'ambassadeur d'Angleterre me disait, ainsi qu'à notre collègue de Russie, que la question ne s'était pas posée, le gouvernement britannique estimant avoir assez d'hommes avec les contingents coloniaux pour mener la guerre jusqu'au bout. Il en serait autrement, ajoutait-il, en cas de grave danger couru par la Grande-Bretagne, on pourrait alors solliciter du Japon l'aide de ses forces militaires, aide qui ne serait probablement pas refusée.

Sir Conyngham Greene nous répétait en même temps qu'il avait déclaré au baron Kato que, si une demande était officiellement faite par la France pour obtenir un contingent japonais, il avait reçu l'instruction de l'appuyer. Le ministre lui avait répondu que, dans les circonstances actuelles, en raison des difficultés matérielles de l'entreprise et du peu de contact existant entre les deux pays, son gouvernement ne serait pas disposé à envoyer des troupes en France. Cependant, il ne méconnaissait pas l'impor-

[1] Voir sur ce point le document n° 327.

tance du mouvement de sympathies qui s'était manifesté dans l'opinion japonaise en faveur de la cause soutenue par les Puissances alliées. D'un côté le comte Okuma, président du Conseil, a signalé à l'ambassadeur d'Angleterre un élan spontané chez un grand nombre de Japonais qui voudraient prendre part à la guerre comme volontaires. Mais mon collègue, en me rapportant ce propos, ajoutait qu'il n'y avait pas lieu d'y attacher une importance spéciale étant donné l'avis défavorable émis à ce sujet par le ministre des Affaires étrangères.

La différence signalée ainsi dans des dispositions du gouvernement japonais ne saurait être attribuée aux sentiments personnels du ministre actuel des Affaires étrangères. Sans doute, le baron Kato, ancien ambassadeur du Japon à Londres, est nettement anglophile mais il montre aussi, volontiers, des sympathies françaises; c'est donc la différence des positions diplomatiques des deux pays qui a décidé de l'attitude prise dans cette question par le gouvernement japonais. La France n'est pas, comme l'Angleterre, l'alliée du Japon, elle ne saurait, en conséquence, bénéficier des mêmes faveurs. Tant que cette situation n'aura pas été modifiée, il semble qu'on ne saurait amener le gouvernement impérial à changer de sentiment.

La question de l'alliance franco-japonaise, qui s'est posée indirectement dans cette circonstance, se posera chaque fois que nous réclamerons un appui spécial du gouvernement japonais.

J'ai dit dans mes télégrammes n°s 86 et 87 qu'elle devait être ajournée jusqu'à la fin de la guerre; ce n'est pas sans un vif regret que j'ai dû constater des dispositions nouvelles chez le baron Kato et il m'a paru que les raisons de son attitude résidaient principalement dans les avis qu'il avait reçus de Londres.

Cependant notre diplomatie a déjà fait faire un grand pas à la question. Sir Edward Grey a adhéré en principe au projet d'étendre à la Russie et à la France l'alliance anglaise. Il n'entend pas réserver jalousement à l'Angleterre les faveurs du Japon. Il ne pourrait d'ailleurs le faire qu'en forçant les termes de l'article 3 du traité de 1911 par lequel les deux pays s'engagent seulement à ne pas conclure d'arrangement au préjudice de l'une des deux nations contractantes.

L'Angleterre depuis la guerre s'est d'ailleurs inspirée de vues plus larges à l'égard du Japon. L'ambassadeur britannique me disait récemment que son pays avait contracté envers son allié une véritable dette de reconnaissance à laquelle il faudrait faire honneur et que la politique de lutte pratiquée en ce qui touche les aspirations économiques japonaises en Chine n'était plus de mise.

Il est, en effet, certain que, sans la coopération de la flotte et de l'armée nippones, l'Angleterre, occupée sur d'autres terrains, n'aurait pu pourvoir à la liberté de la navigation en Asie, ni bloquer, ni assiéger Kiao-tcheou. C'était peut-être le maintien pendant longtemps de l'influence allemande en Extrême-Orient.

Le gouvernement britannique cédant à la pression des nécessités, a rendu un peu de bride au Japon en l'autorisant à agir en Chine et en

faisant concourir les navires nippons à la chasse des croiseurs allemands et à l'occupation des îles allemandes du Pacifique.

Peut-être les vues de sir Edward Grey viendront-elles à se modifier en ce qui touche l'opportunité d'une négociation directe avec le Japon.

En Europe la confraternité d'armes des nations associées, leur volonté résolue de combattre jusqu'au bout, de n'épargner aucun sacrifice, de subordonner tout autre intérêt au succès final de la lutte ont établi entre elles une entente étroite en vue d'effacer la puissance allemande et d'instaurer un régime de paix.

En Extrême-Orient, ces mêmes considérations doivent aboutir aux mêmes résultats et je voudrais m'efforcer d'établir que cette entente ne heurte aucun intérêt contradictoire chez les nations contractantes et qu'elle est pour toutes, ainsi que pour le Japon, également désirable et facile à réaliser.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur les intérêts en cause. La Russie a évidemment avantage à saisir l'occasion d'établir avec son ancien adversaire ses relations sur un pied d'absolue confiance. Elle ne cherche pas de revanche; il lui reste assez de territoires asiatiques à mettre en valeur. Sa politique chinoise se limite au maintien des principes posés dans son accord de 1907. Le gouvernement du tsar ne se laissera plus détourner de la mission si considérable qu'il aura à accomplir en Europe parmi les peuples slaves. Pour pouvoir s'y consacrer tranquillement, il faut qu'il soit assuré de n'être pas troublé à l'Est. Jusqu'ici, l'augmentation des effectifs de l'armée japonaise sans cesse mise à l'ordre du jour par le parti militaire, était pour lui un sujet d'irritation, sinon d'inquiétude. La Russie ne trouvera d'apaisement de ce côté que dans des stipulations formelles qui détourneront la pointe de l'alliance anglo-japonaise au début dirigée contre elle.

Quant au Japon, ses hommes d'état n'ignorent pas que la Russie actuelle n'est plus celle de 1904. On ne conteste plus ici la supériorité des forces militaires que l'Empire moscovite, grâce au développement de ses voies ferrées, de ses installations et de ses ressources financières, est désormais en mesure de jeter en Mandchourie. Même, si le Japon conservait la maîtrise de la mer, il ne pourrait se maintenir en Corée et sa défaite le ferait déchoir du rang de grande puissance. Son avenir en Extrême-Orient se trouverait dès lors singulièrement menacé. Le gouvernement impérial a d'ailleurs récemment montré ses bonnes dispositions à l'égard de la Russie en faisant un accueil particulier empressé à la mission militaire russe, envoyée ici pour acquérir des armes et des munitions. Il vient de lui offrir à titre de don gracieux 16 canons de siège, pris à Port-Arthur; le cadeau a été accepté avec reconnaissance.

La presse japonaise s'associe à ces sentiments. Un journal de Tokyo a signalé l'intérêt de faire preuve de délicatesse, en enlevant des places publiques les canons russes et en les reléguant dans les musées, afin d'éviter de blesser une nation amie par un étalage indiscret de trophées de victoire.

Une alliance russo-japonaise serait donc accueillie à Tokyo avec autant de satisfaction qu'à Petrograd.

Alliance franco-japonaise.

Valeur de l'alliance pour le Japon.

Le Japon n'a rien à espérer, ni à redouter de la puissance militaire française. Il ne méconnaît pas cependant la valeur de l'appui politique que nous pouvons lui prêter dans les questions chinoises. Le gouvernement impérial en a compris et signalé plusieurs fois la portée; mais c'est surtout une aide financière qu'il attend de nous.

Le développement au Japon de l'activité industrielle et agricole, grâce à l'élargissement et à l'extension des voies ferrées, à l'établissement d'un crédit hypothécaire et à des facilités accordées aux banques locales, ne peut être réalisé qu'avec un appui financier confiant et continu. D'autre part, la mise en valeur de la Corée, de Formose, du Chantoung où le Japon entendra conserver des droits prééminents, nécessiteront des capitaux abondants.

Sans doute la guerre, après les sacrifices et les ruines qui en sont la conséquence, restreindra les facultés financières de notre pays, mais elles peuvent être restaurées chez nous plus vite qu'ailleurs. On retrouvera bientôt à Paris plus d'argent que sur toute autre place étrangère. Les capitaux français iront plus volontiers faire fructifier les ressources naturelles d'un pays allié que d'un pays resté en dehors de l'orbite français. L'expansion économique de la Russie, due au crédit accordé par la France est un exemple que le Japon a médité.

Valeur de l'alliance pour la France.

La France a autant d'intérêt que le Japon à conclure avec lui une alliance formelle. Elle ne saurait, semble-t-il, se contenter de savoir la paix assurée en Extrême-Orient, uniquement par la volonté de l'Angleterre et suivant les vues de cette puissance. Un régime durable, sans surprises, doit être installé et basé sur des engagements directs. Il n'existait, ces temps derniers, entre nous et le Japon aucune opposition fondamentale, mais seulement une gêne provenant de la méfiance réciproque qui persistait entre le gouvernement nippon et notre alliée; cette gêne disparaîtra si l'entente est générale et définitive.

Puissance militaire du Japon.

Le Japon possède une armée active de 300.000 hommes sur le pied de paix qui, avec les réservistes, est portée à 600.000 combattants. Les effectifs de l'armée territoriale s'élèvent en outre à 600.000 hommes.

La flotte comprend 57 navires et classe ce pays au 5e rang des puissances navales, avant la Russie et immédiatement après la France.

Son armée et sa marine sont bien commandées, entraînées et animées d'un esprit militaire et national admirables. Le Japon dispose donc d'une redoutable organisation militaire. En cas de conflit européen, l'alliance avec le Japon pourrait être pour la puissance qui serait en droit d'y faire appel une aide précieuse. Elle constituerait en tout cas une garantie plus efficace pour la défense de nos possessions indo-chinoises que notre arrangement de 1907 qui vise uniquement « le maintien de l'ordre et de la paix

dans les régions de la Chine, adjacentes aux territoires sur lesquels nous exerçons des droits de souveraineté, de protection et d'occupation ».

Danger de conflit avec les États-Unis.

L'alliance est-elle de nature à faire naître des dangers pour la France dans ses relations avec les autres puissances ?

Le seul État avec lequel l'Empire nippon pourrait entrer en conflit, c'est les États-Unis. Jusqu'ici, le gouvernement japonais a observé officiellement une attitude correcte et prudente de crainte d'exciter l'opinion américaine. L'occupation de la ligne de Kiao-tcheou à Tsi-nan-fu, celle de Jaluit dans l'archipel des Marshall ont été présentées la première comme une substitution du Japon à une concession allemande et la conséquence des opérations militaires contre Kiao-tcheou, la seconde, comme une prise de possession provisoire, nécessaire pour assurer la liberté de la navigation et enlever une base à la flotte allemande qui croise dans ces parages. Le cabinet japonais laisse entendre que ces questions ne seront réglées définitivement qu'à la fin de la guerre. Ni la presse, ni le gouvernement américain n'ont soulevé à ce propos de protestations inquiétantes.

D'ailleurs, quel que soit l'avenir des rapports du Japon avec les États-Unis, il ne semble pas que nous puissions être entraînés à soutenir la cause japonaise par les armes.

Le futur traité reproduirait évidemment les dispositions de l'article 4 du traité anglo-japonais excluant du *casus foederis* l'agression commise par une puissance avec laquelle existe un traité d'arbitrage. Or, la France, l'Angleterre et même le Japon ont conclu des traités de ce genre avec les États-Unis.

Tout au plus devrions-nous accorder à notre allié un appui moral qui pourrait faciliter une intervention amicale s'exerçant dans un but de conciliation.

Intérêt de l'alliance pour le maintien de la paix générale.

Conçue dans cet esprit, l'alliance obligerait le Japon à subir la contrepartie des avantages d'ordre général qu'elle lui assurerait d'autre part. Elle briderait les ambitions du parti chauvin japonais, spécialement dans la question chinoise. Basée comme le traité anglais sur les principes de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine, sur le maintien des facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations, elle empêcherait toute entreprise dangereuse tendant à un partage de cet état. Elle aurait sans doute pour corollaire des arrangements précis, visant l'exploitation économique des territoires chinois.

Il en serait de même en ce qui touche les possessions asiatiques de la Hollande dont le Japon pourait être tenté, un jour ou l'autre, de s'emparer, s'il ne devait pas être retenu par l'opposition des puissances. Déjà dans le conflit actuel, c'est, comme je l'ai appris de mon collègue d'Angleterre, à la demande formelle de sir Edward Grey que le baron Kato a pris le soin de rassurer le ministre de Hollande à Tokyo sur les intentions du Japon et de répudier toute idée de conquête sur les îles néerlandaises.

L'alliance ne peut donc être envisagée que comme une garantie nouvelle de la paix du monde sans danger de conflits pour la France.

Intérêts spéciaux de la France.

En ce qui touche ses intérêts spéciaux, notre pays y trouverait des moyens de les satisfaire que la défaite de l'Allemagne ne suffirait pas à lui assurer.

Il n'est pas douteux que la France bénéficiera désormais au Japon du prestige et des sympathies que fait naître la victoire chez ce peuple admirateur de la puissance militaire. Cette autorité se fera principalement sentir parmi l'élément militaire qui sera moins porté qu'auparavant à se mettre à l'école des instructeurs allemands.

L'influence allemande.

Ce serait toutefois se leurrer que d'escompter les mêmes profits dans d'autres milieux, plus directement dirigés par l'intérêt.

Dans bien des domaines, la concurrence de l'Allemagne renaîtra. L'activité commerciale allemande qui trouve un appui si fort dans les aptitudes de la race et dans la surabondance de sa population ne s'effacera pas devant les procédés trop souvent nonchalants ou timides du commerce français.

Il faut s'attendre aussi à ce que la science et la culture allemandes conservent la faveur dont elles ont joui ici depuis quelques années. J'ai signalé dans mon rapport du 18 mai dernier n° 61 la déchéance dont notre langue et l'enseignement du français sont frappés. J'ai montré que les études médicales étaient entre les mains des professeurs allemands. Il est à craindre également que l'enseignement du droit ne reste dominé par l'influence allemande sous le prétexte, d'ailleurs inexact, que le code japonais dérive uniquement du code allemand.

Un mouvement contraire s'est pourtant manifesté, il y a quelques jours, à l'université de Kyoto, moins pénétrée que celle de Tokyo de l'esprit germanique, pour la suppression de la technologie médicale allemande dans les facultés et laboratoires scientifiques, où les cours sont professés dans un langage mixte japonais-allemand. Mais ce mouvement a été vite étouffé sous les protestations indignées des professeurs et des cliniciens. Un entrefilet du *Japan Times* expose que la guerre n'a pas été faite à la science, à la culture allemandes auxquelles le Japon doit la plus importante part de son développement intellectuel et industriel. Il ne peut donc s'agir par une sorte de « bigotisme » de les proscrire désormais.

Quant à l'opinion des classes élevées elle restera impressionnée, il faut l'espérer, par les atrocités allemandes auxquelles je m'efforce de donner dans la presse locale la plus grande publicité.

Il n'en sera pas de même parmi les officiers, professeurs, médecins, commerçants parlant l'allemand, ayant fait leurs études professionnelles en Allemagne et qui sentent leurs positions menacées si on fait brèche à l'influence allemande.

Le gouvernement lui-même sur lequel tous les yeux sont tournés, quand il s'agit de questions concernant les relations avec les étrangers, semble par son attitude soucieux de ne pas froisser ces sentiments. Pendant quel-

ques jours, les feuilles locales ont fait paraître des articles indignés contre l'arrestation arbitraire des résidents japonais en Allemagne. Une question a même été posée à ce sujet à la tribune du Parlement à la fin du mois d'août, mais ce mouvement d'opinion a cessé comme sur un mot d'ordre. Le gouvernement n'a pas cru devoir menacer de représailles, ainsi que le baron Kato paraissait enclin à le faire, les 1.200 commerçants allemands vivant au Japon.

Sur mon initiative, appuyée par mes collègues de Russie et d'Angleterre, il a cependant, à la fin du mois d'août, fait fermer l'agence télégraphique allemande et interdit la publication de deux feuilles germaniques qui répandaient ici des nouvelles fabriquées à plaisir et de nature à inquiéter l'opinion.

La condescendance montrée par le gouvernement japonais à l'égard des Allemands semble néanmoins poussée jusqu'aux dernières limites. Le ministère de l'Éducation, voué à l'influence allemande, continue à conserver dans les lycées et écoles militaires les professeurs allemands, qui se trouvent ainsi salariés par un État avec lequel leur pays est en guerre. Il va même jusqu'à considérer comme étant en congé régulier avec demi-solde un professeur allemand, mobilisé à Kiao-tcheou et combattant contre les Japonais.

L'Autriche bénéficie de la même indulgence. Ainsi, bien que le croiseur *Kaiserin Elisabeth* ait tiré contre les troupes japonaises débarquées, cet acte est jugé comme étant sans importance et ne paraît pas justifier une déclaration de guerre, ni même motiver les protestations de la presse locale.

Cette attitude doit être rapprochée de l'accueil que rencontrait ici dans certains milieux l'ancien ambassadeur d'Allemagne. Les efforts habiles et tenaces avaient été faits par lui pendant ces dernières années pour représenter l'intérêt d'une politique d'amitié avec son gouvernement. Le comte Rex mettait tout en œuvre pour se créer une clientèle. Il était secondé par des moyens de publicité fort bien organisés et largement subventionnés (revue allemande, service géographique allemand). Il avait obtenu d'importants succès auprès du gouvernement local en matière d'enseignement. Il croyait avoir réussi à ébranler l'accord anglais. Il s'était même persuadé, ainsi que son entourage et celui de l'ambassadeur d'Autriche, qu'en cas de conflit le Japon, alléché par les promesses de larges avantages en Chine et convaincu de la victoire finale de l'Allemagne, secouerait l'alliance anglaise, si gênante dans la vallée du Yang-Tsé, et finirait par attaquer la Russie en Mandchourie. Il aurait, paraît-il, fait partager ces espérances à Berlin, où elles ont été répandues dans la presse. La population berlinoise a en effet, le 10 août, ovationné l'ambassadeur du Japon et les résidents japonais.

Peut-être les illusions du comte Rex avaient-elles quelque fondement ?

On sait que les « genro » qui forment le conseil secret de l'Empereur et qui se sont traditionnellement arrogé le droit de diriger la politique du pays, se mettent au-dessus du pouvoir parlementaire par imitation du régime constitutionnel de l'Allemagne; ils sont les chefs du parti conser-

vateur. Ils redoutent et détestent les idées libérales françaises qu'ils jugent en opposition fondamentale avec les traditions japonaises. Pour eux, l'Allemagne est le pays du loyalisme impérial, de la discipline morale; c'est là que le Japon doit puiser des exemples. Plusieurs d'entre eux et particulièrement le maréchal Yamagata, président du Conseil Privé, sont imbus de ces idées. Ils ont accepté que le Japon tire parti de la situation actuelle pour s'emparer d'une belle province chinoise; mais le mot d'ordre est donné; le conflit doit se limiter à la prise de Kiao-tcheou, la guerre n'est pas faite à la nation allemande et il faudra plus tard reprendre une politique de rapprochement avec ce pays, en excusant les hostilités sur l'obligation où était le Japon d'obéir à l'alliance anglaise.

Ces sentiments ne sont sans doute pas partagés par tous les ministres au pouvoir, mais ceux-ci ont été amenés à en tenir compte.

Nécessité de conclure une alliance formelle.

Il importe donc de ne pas laisser à la faveur d'intérêts privés et de doctrines politiques surannées, l'influence allemande pousser ici de nouveaux rejetons, cette fois peut-être indéracinables. Il faut profiter de l'union des puissances et de l'autorité que nous donnera la victoire pour créer une situation diplomatique telle que notre langue, notre culture, notre commerce redeviennent de droit l'objet d'une bienveillance spéciale du gouvernement et par suite des faveurs populaires.

Seul, un traité formel d'alliance entre la France et le Japon peut ruiner les ambitions allemandes.

L'opinion publique et les classes dirigeantes de la société japonaise comprendront que les pays qui combattent un ennemi commun doivent avoir des liens étroits et suivront les directions du gouvernement impérial. Le parti allemand se trouve dès lors sans force pour réagir. Par contre, si l'alliance n'était pas conclue, ces sentiments tendraient à s'affaiblir. Nos adversaires ne manqueraient pas de faire valoir que le Japon, ayant exclusivement ses intérêts et ses ambitions en Asie, n'a pas à s'inféoder à un nouveau régime d'alliance européen, que l'accord avec l'Angleterre est suffisant pour assurer le respect des droits et de l'indépendance de l'Empire. Ces idées trouveraient naturellement un appui chez les vieux Japonais, hostiles au modernisme européen. Le ministre actuel, bien qu'il se soit fait dans un entretien personnel relaté par mes télégrammes n° 86-87 l'écho de cette opinion, soutenue sans doute au dernier conseil des « Genro » est cependant au fond convaincu que le Japon est obligé, pour jouer son rôle de grande puissance et développer en sécurité ses ressources économiques, d'établir ses relations sur une base plus large.

D'autre part le baron Kato dont l'impopularité, en raison de ses habitudes anglaises de discussion, est ici proclamée par ses adversaires, peut être amené à quitter bientôt le pouvoir. À la prochaine session parlementaire, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de janvier, s'il est pris à partie personnellement par l'opposition, il est homme à se démettre, comme il l'a déjà fait autrefois, quand il faisait partie du cabinet Katsura. Le ministère du comte Okuma sera à ce moment vivement attaqué, il est d'ailleurs

faiblement soutenu par son propre parti, lui-même en minorité dans la Chambre. On peut donc craindre, soit la dissolution du Parlement, soit la démission du ministère. – S'il en était ainsi, le baron Kato aurait peu de chances et même peu de désir d'être maintenu aux affaires et nous trouverions, peut-être chez son successeur, moins d'autorité et moins de bonne volonté à élargir le terrain de l'entente anglo-japonaise.

J'ai cru devoir exposer ces considérations à Votre Excellence. Elles m'ont semblé si importantes que je me suis laissé aller à les développer trop longuement, mais il m'a paru aussi qu'elles répondaient dans leur ensemble à des vues déjà envisagées dans les télégrammes de Votre Excellence et qui pourraient retenir son attention.

Si, pour des raisons d'opportunité que je ne suis pas en mesure d'apprécier, il est encore prématuré de demander à sir Edward Grey de revenir sur l'ajournement prononcé à Londres, il serait désirable suivant moi, qu'une occasion favorable permît de remettre la question sur le tapis et d'obtenir l'entière bonne volonté de l'Angleterre. Le commun intérêt de conclure une alliance sera surtout sensible pendant la période où le Japon et les puissances combattent un ennemi commun.

Cette alliance sauvegardera tous nos intérêts essentiels, politiques, militaires, économiques. Elle assurera à la France sa large part d'influence dans l'adaptation progressive de ce vieux pays au modernisme intellectuel et scientifique. Enfin, elle maintiendra la paix dans cette partie du monde.

Il appartiendra ensuite à la France, par une action diplomatique suivie, munie de moyens appropriés à la situation nouvelle, d'en faire ressortir tous les effets, en se tenant fermement unie à ses coalliées, l'Angleterre et la Russie.

(NS. Japon.)

387

M. Lanel, Ministre de France à Rio-de-Janeiro,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. *Pétropolis, 11 octobre 1914, 5 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 12, 11 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 2.

Il serait possible obtenir 700 mitrailleuses système Madsen dernier modèle. Commandées par le gouvernement brésilien elles sont encore au Danemark. 400 déjà emballées peuvent être livrées immédiatement; les autres dans un mois.

272 sont pour sections cavalerie; elles ont leur équipement complet, selles, cartouchières, bâts de munitions, chargeurs, canons de rechange, pièces-rechange; les 428 pour infanterie également.

Prix total : 5 millions francs comptant. Il n'y a pas de munitions; agent de la fabrique dit qu'elles pourraient être fabriquées au Danemark, ou aux

Etats-Unis. Ces armes sont employées en Belgique et sont connues de l'ancien personnel de la mission militaire...

M'étant ménagé pour traiter cette affaire les bons offices certaines autorisations éventuelles en dehors gouvernement fédéral où dominent influences allemandes, il est nécessaire la tenir absolument secrète. La fabrique danoise elle-même ignorera véritable destination.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir aussitôt que possible suite que le ministre de la Guerre croit devoir donner à cette affaire [1].

388

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 834. *Londres, 11 octobre 1914.*
Chiffré.

(*Reçu :* à Bordeaux 14 h. 15.)

Pour le ministre de la Guerre de la part de M. de La Chaume [2].

Maison Vickers nous informe qu'elle est sollicitée par le gouvernement russe pour totalité de sa production mitrailleuses à la suite de notre contrat de 1.000 mitrailleuses. Si par conséquent désiriez contrat pour renouveler quantités après les 1.000 actuellement commandées il serait indispensable nous câbler extrême urgence [3].

389

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 366. *Bordeaux, 11 octobre 1914.*

Je réponds à votre télégramme nº 832 [4].

L'ambassadeur d'Angleterre m'a fait connaître, de la part de sir Edward Grey, que l'Angleterre a consenti à demander la coopération du Portugal.

[1] Par télégramme confidentiel nº 60 du même jour, reçu le 12 à 11 h. 30 également, Lanel pensait obtenir 200 à 250 000 fusils Mauser neufs sans munitions à 100 Marks pièce mais l'affaire ne pourrait être traitée qu'après le 15 novembre, date d'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement.

[2] Thion de La chaume fut nommé délégué du ministère de la Guerre à la Commission franco-anglaise de Londres pour le ravitaillement à compter du 15 août 1914.

[3] Par télégramme reçu le 9 octobre 1914, l'attaché militaire à Londres demandait au ministre de la Guerre de lui faire savoir s'il voulait passer commande de 100.000 obus de 75 dont le modèle avait été envoyé à Bourges.

[4] Télégramme non reproduit, Londres, 10 octobre 1914, s. h., reçu le 11 à 0 h 25 au Département dans lequel Paul Cambon indiquait que Edward Grey demandait le concours du Portugal sur la base du traité d'alliance anglo-portugais. Cambon ajoutait : « L'affaire du canon peut donc être considérée comme réglée. »

Elle a toutefois prié le gouvernement portugais de ne pas déclarer la guerre jusqu'à ce qu'il ait commis lui-même quelque acte de nature hostile, par exemple l'envoi des canons. Cet envoi devrait, d'ailleurs, être immédiat, celui de la division aurait lieu bien plus tard. Sir Edward Grey a ajouté, sur une question que lui posait le ministre de Portugal, que l'Angleterre prêterait, le moment venu, à ce pays son concours financier.

L'attaché naval portugais à Londres a du se mettre en communication avec l'Amirauté pour le transport et Sir Edward Grey demande où nous désirons que les canons soient débarqués.

Dois-je comprendre que l'Angleterre se charge du transport ? Quant au port de débarquement, je l'indiquerai dès que le ministre de la Guerre me l'aura fait connaître [1].

390

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 35. *Bordeaux, 11 octobre 1914.*

Le président de la Banque d'état du Monténégro, introduit et appuyé par le ministre de Serbie en France, est venu solliciter du gouvernement français l'ouverture d'un crédit de cinq cent mille francs, ledit crédit devant servir à effectuer des achats en France pour le ravitaillement du Monténégro et son remboursement devant être garanti par l'état du Monténégro lui-même.

Le gouvernement français est heureux en accueillant cette demande, de donner au Monténégro une nouvelle preuve de sa sympathie et je vous prie d'en informer le gouvernement royal.

La Banque d'État du Monténégro n'aura qu'à faire connaître à mon Département, quelques jours à l'avance, l'époque à laquelle elle désire bénéficier de ce crédit et la caisse sur laquelle celui-ci devra être mis à sa disposition [2].

[1] Cf document n° 398.

[2] Outre l'accord passé avec le gouvernement monténégrin et le gouvernement français pour l'ouverture d'un crédit, la France, dans le télégramme non reproduit, n° 169, Cettigné, 16 octobre 1914, 1 h., reçu le 17, 4 h., et dans le télégramme n° 38, Bordeaux, 12 octobre 1914, accepte de servir d'intermédiaire entre la grande-duchesse Anastasia de Russie et le Monténégro pour le versement d'une aide de 30.000 roubles soit 80.000 francs. Le gouvernement monténégrin accepte cette aide financière et prend toutes les dispositions nécessaires pour son transfert (télégrammes non reproduits n° 168, Cettigné, 13 octobre 1914, 5 h. 40, reçu à Bordeaux le 14 octobre à 14 h. 45 et n° 174, Cettigné, 21 octobre 1914, reçu le 22 à 6 h. 30 et n° 21, Cettigné, 18 novembre 1914, 11 h. reçu 18 h. 40).

Par le télégramme non reproduit, n° 167, Cettigné, 12 octobre 1914, 15 h. 30, reçu le 13 à 20 h. 15, le gouvernement monténégrin demande l'ouverture en France d'un crédit en or d'un montant de 1.500.000 couronnes en billets de banque autrichiens.

391

M. LEGRAND,
à M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

L. s. n°. *Paris, 11 octobre 1914.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Je profite du départ de Monseigneur Duchesne [1] pour vous faire tenir ces lignes d'affectueux souvenir. Depuis que je ne vous ai écrit, c'est-à-dire depuis le milieu du mois dernier, nos affaires n'ont pas fait les progrès que nous escomptions. L'ennemi tient toujours un gros morceau de notre sol et je me demande si, quand nous aurons réussi à l'en chasser, nous ne serons pas à bout de souffle pour continuer. Les hommes de guerre sont cependant optimistes et nous ne pouvons que les croire. Au point de vue extérieur, on a toujours les yeux fixés sur l'Italie et sur la Roumanie. J'ai fait de mon mieux ici, dans la modeste mesure de mes pouvoirs, pour arrêter certains commentaires et empêcher certains journaux de divaguer sur ces questions de neutralité. Nous n'y avons pas toujours réussi, malheureusement.

Beaucoup de gens ont fini par croire que l'entrée de l'Italie dans le conflit était pour nous une condition de la victoire : de là l'impatience et l'irritation qui se sont traduites trop souvent par des manifestations peu adroites. On semble comprendre maintenant que tout viendra à son heure et qu'il ne sert de rien de pousser les peuples à l'action par la flatterie ou l'injure. Je pense bien souvent à vous et j'aimerais beaucoup avoir des nouvelles de votre santé. Tous les travaux auxquels vous êtes assujettis ne vont pas sans fatigue et le malheur est qu'on ne voit pas poindre encore le moment du repos. J'ai vu récemment Ferdinand Dreyfus qui m'a dit que sa femme avait reçu, il y a peu de temps, une très aimable lettre de Mme Barrère et de bonnes nouvelles de vous. J'ai eu des nouvelles d'Ollé [2] par son oncle qui vient quelquefois me voir : votre secrétaire est lieutenant dans le camp retranché de Paris, mais je ne sais à quel état-major. Laroche est toujours à Bordeaux et moi toujours ici, préposé à la garde d'une maison presque vide où il passe beaucoup de monde, mais d'où il ne sort pas grand chose.

Veuillez présenter mes hommages à Madame Barrère et me croire toujours votre très affectionné.

(Papiers Barrère.)

[1] Monseigneur Louis Duchesne fut directeur de l'École française de Rome de 1895 à 1922. Il était installé au second étage du Palais Farnèse.

[2] Joseph Ollé-Laprune (1875-1915) entra dans la carrière diplomatique en 1901; En 1906, il était attaché d'ambassade à Rome. En 1913, devenu premier secrétaire, il était chargé de relations officieuses avec le Vatican. Sur sa demande, Ollé-Laprune fut envoyé au front à Noël 1914, comme lieutenant de réserve. Il était tué le 16 février 1915.

392

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 178. *Paris, 12 octobre 1914, 16 h. 45.*
Chiffré.

Fusils Wetterli.

Veuillez communiquer le télégramme suivant au bureau Zunino :

« Nous avons reçu d'une importante fabrique d'armes française une lettre nous demandant d'urgence cent mille fusils et cinquante millions de cartouches pour la Chine. Départ de Naples avec transbordement à Barcelone.

Télégraphiez-nous d'urgence si Pellati peut obtenir du consul espagnol documents pour Barcelone avec engagement de transbordement pour l'Orient.

L'affaire doit être exposée au consul espagnol comme réelle.

Communiquez cette suggestion au *Cavaliere* en lui demandant conseil [1]. »

[1] Dans les télégrammes, non reproduits, n° 527, Rome, 15 octobre 1914, 13 h. 40, reçu à Bordeaux à 20 h. 15, n° 227, Bordeaux, 22 octobre 1914, 19 h. 20, n° 546, Rome, 20 octobre 1914 à 13 h. 45, reçu à 16 h. 30, n° 532, Rome, 16 octobre 1914 à 21 h., reçu le 17 à 0 h. 50 et n° 218, Paris, 20 octobre 1914, les négociations à propos du transport des fusils s'orientent en direction de la Chine. Le télégramme n° 522, Rome, 12 septembre 1914, 13 h. 40, reçu à 18 h. 35, communiqué au ministère de la Guerre le 13 octobre précise :

« M. Zunino vendeur des *fusils Wetterli* a télégraphié de Bordeaux à son associé de faire ici des démarches auprès du gouvernement italien pour obtenir autorisation livrer des fusils soi-disant au gouvernement chinois. Si cette démarche était faite sans que la légation Chine à Rome en ait été avertie, le gouvernement royal n'aurait pas de peine à se rendre compte du subterfuge; nous ne pouvons rien faire ici pour cela directement, il faudrait peut-être obtenir que le ministre de Chine en France avisât son collègue en Italie. »

Par télégramme non reproduit, n° 218, chiffré, Paris, 20 octobre 1914, le gouvernement français insistait sur le fait que le bureau Zunino était le seul à pouvoir s'entendre avec le ministre de Chine. Les télégrammes, non reproduits, n° 210, Bordeaux, 19 octobre 1914, n° 550, Rome, 21 octobre 1914, 21 h. 10, reçu à 23 h. 50, et n° 240, Bordeaux, 24 octobre 1914, reçu le 25 octobre à 8 h. 20 indiquent que l'expédition des fusils se fera en direction du port de Tsing-ning-tcheou en Chine, avec escale éventuelle à Barcelone.

Par le télégramme n° 539, Rome, 18 octobre 1914, 20 h. 20, reçu à 23 h. 30, communiqué à la Guerre le 19 octobre, Barrère propose :

« Pour le ministre de la Guerre, 3e bureau.

Prière de communiquer d'urgence à M. Zunino, que l'Espagne refusant de se prêter au transbordement des fusils, il devient indispensable de déclarer que ces armes iront directement en Chine, soit-disant - par le détroit de Gibraltar et le cap de Bonne-Espérance. J'attends toujours réponse très urgente aux télégrammes nos 527 et 532. »

393

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 66. *Bordeaux, 12 octobre 1914, 21 h.*
Chiffré.

Veuillez communiquer, en le signant pour copie conforme, le télégramme suivant, qu'il a paru préférable de ne pas expédier en clair :

« Ministre des Finances de France à Banque nationale de Serbie à Nisch – À la demande ministre de Serbie, Banque nationale de Serbie a été créditée, d'ordre et pour compte du gouvernement royal, de quarante millions de francs (signé) Ribot [1]. »

394

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 98. *Bordeaux, 12 octobre 1914.*

Au début de la guerre, il avait paru opportun de donner à la Marine française l'instruction d'user de ménagements particuliers vis-à-vis du pavillon de commerce italien et d'éviter autant que possible d'arrêter en mer les navires de cette nationalité. Cette immunité a encouragé nos ennemis à utiliser ce pavillon spécialement pour rapatrier leurs nombreux mobilisés actuellement en Espagne. On nous en signale en ce moment 4.000 à Barcelone. Nous sommes en conséquence amenés à modifier notre attitude et tout en prescrivant à notre croisière dans le golfe du Lion de procéder à la visite des navires italiens avec la même célérité et les mêmes égards dont on use vis-à-vis de la Marine espagnole, il lui est enjoint d'arrêter les bateaux italiens transportant des mobilisés ennemis et de s'emparer de ceux-ci.

Je crois utile de porter ces indications à votre connaissance; elles vous permettront le cas échéant de faire valoir auprès du gouvernement espagnol les ménagements dont nous usons vis-à-vis des neutres dans l'exercice de nos droits de belligérants.

[1] Voir la note sans numéro, Paris 14 août 1914 (document n° 66) au sujet d'une avance financière de la France à la Serbie de 90 millions de francs.

395

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 64. *Bordeaux, 12 octobre 1914.*

Le Creusot est invité à expédier d'urgence à la Serbie dix mille coups de 75 qui sont actuellement prêts.

En outre dix mille obus de 70, fabriqués aux aciéries de la marine à Saint-Chamond vont être expédiés d'urgence à Marseille où ils seront à la disposition du consul de Serbie.

Veuillez en informer le président du Conseil [1].

396

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 92. *Tokyo, 12 octobre 1914.*

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir à M. le ministre de la Guerre, la lettre ci-jointe ainsi que ses annexes [2] concernant les pièces justificatives de l'achat et du paiement de la fourniture de 50.000 fusils, accessoires et 20.000.000 de cartouches acquis du gouvernement japonais par l'intermédiaire de la « Taihei Kumiai » [3].

(NS. Japon.)

[1] La France fournit, pour l'essentiel, à la Serbie du matériel militaire neuf provenant des aciéries de la marine à Saint-Chamond.

[2] Note marginale manuscrite : « Guerre. Les pièces jointes au Ministère de la Guerre ». Ce qui expliquerait qu'elles n'aient pas été retrouvées.

[3] Par télégramme n° 97, non reproduit, Tokyo 9 octobre 1914, 19 h. 15, déchiffré à Bordeaux le 9 à 21 h. 10, Regnault indiquait que la somme totale à payer s'élevait à 53.911 yens 15 sens. Par télégramme n° 119, non reproduit, Tokyo 10 novembre 1914, 18 h. 10, reçu à 19 h. 20, Regnault indique au Département que toutes les pièces comptables lui avaient été communiquées y compris la quittance du paiement faite par l'ambassadeur pour l'achat des fusils.

Par télégramme n° 170, non reproduit, Tokyo 31 décembre 1914, 18 h. 30, reçu à 17 h., Regnault annonce que la première livraison d'un million cinq cent mille cartouches partirait le 2 janvier par paquebot.

397

M. Augagneur, Ministre de la Marine,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

Note s. n°. *Bordeaux, 12 octobre 1914.*

Renseignements à demander aux consuls

Nous avons récemment pris, d'accord avec votre Département et parallèlement avec l'Amirauté anglaise, diverses mesures ayant pour objet d'étendre à de nouveaux articles la qualification de contrebande de guerre, et même de saisir comme suspects de destination hostile certains articles portés sur les listes de contrebande et voyageant avec une destination apparente de pays neutre. Il y a grand intérêt à suivre l'effet de ces mesures, que l'expérience peut nous amener à restreindre ou au contraire à étendre davantage.

J'ai pensé que nos agents diplomatiques et consulaires dans les pays voisins de l'Allemagne étaient bien placés pour nous éclairer à cet égard. Si vous partagez cette manière de voir, je vous serais très obligé de leur demander de nous envoyer d'urgence, et, à mesure qu'ils se les procureront :

1° Une liste des principaux approvisionnements que les États ennemis tirent du pays où ils résident :

a. blé, orge, avoine, maïs et autres principales denrées alimentaires,

b. pétrole, essence, cuivre, caoutchouc, coton, laine,

c. minerais et lesquels,

d. produits chimiques et lesquels, etc.;

2° Les prix actuels des principaux articles demandés comparativement avec les prix antérieurs à la guerre;

3° Les indications qu'ils peuvent avoir sur les articles de première nécessité et dont le défaut se fait sentir en Allemagne;

4° Ces premiers renseignements permettant de fixer notre attention sur les articles dont il y a intérêt à gêner le plus possible les importations en pays ennemi, il y aurait lieu de faire connaître particulièrement pour ces articles, s'ils proviennent du pays neutre où résident nos agents, (soit de la production nationale, soit de stocks existants) ou s'ils proviennent d'importation étrangère. En ce dernier cas, d'où ils viennent, par quelle voie, ports ou chemins de fer ils parviennent, et s'ils arrivent sous forme de produits fabriqués ou de matières premières.

Il serait aussi très utile d'indiquer les maisons de commerce ou de transport, quelle que soit leur nationalité, qui pratiquent l'importation de ces objets en pays ennemi ainsi que leurs intermédiaires ou représentants pour l'étranger, de les faire interroger discrètement et de tirer d'elles toutes les informations utiles;

5° Dès que ces renseignements (ou les principaux) seront parvenus au gouvernement, celui-ci fera connaître à nos représentants à l'étranger quels sont les articles dont ils devront adresser périodiquement les cours.

Il me semble qu'une circulaire dans ce sens pourrait être avantageusement adressée à nos agents diplomatiques et consulaires en Hollande, Suisse, Italie, Roumanie, Danemark, Suède et Norvège.

Je vous serais très reconnaissant de me faire savoir quelle suite vous voudrez bien réserver à cette proposition [1].

J'ai par ailleurs l'intention de demander également aux ministres du Commerce et des Finances les informations que les services de leur Département pourraient se procurer dans le même ordre d'idées, et s'il ne serait pas possible d'obtenir des renseignements certains sur l'entrée des marchandises en Allemagne par chacune des gares frontières des pays neutres [2].

(Fonds Blocus.)

398

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 98. *Lisbonne, 13 octobre 1914, 21 h. 55.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 14, 1 h. 35.)

Je réponds à vos dépêches 17 et 18.

Le gouvernement portugais a chargé son ministre à Londres de confirmer à sir Edward Grey que le Portugal acceptait en principe d'accorder la coopération demandée et que le Conseil des ministres en délibérerait.

Les ministres ont en effet conféré hier à plusieurs reprises, mais sans résultat pratique, car le Conseil qui devait se réunir sous la présidence du chef de l'État n'a pu avoir lieu en raison de l'état de (mot passé) de ce dernier. Je n'ai pu savoir si cette explication était fondée.

Le président du Conseil, peu porté à prendre des décisions, cherche à se couvrir derrière un Conseil national que formeraient les chefs de partis dont les tempéraments sont cependant trop opposés pour qu'on puisse espérer les voir collaborer avec continuité.

Le Parlement devra être convoqué ainsi que le faisait prévoir mon télégramme n° 91.

Le ministre des Affaires étrangères m'annonce que cette formalité, prescrite par la Constitution, n'apportera pas d'obstacle à nos projets, mais

[1] Deux paragraphes ont été cochés avec « oui » en marge : « il me semble... Norvège » pour le premier, « Je vous serais... cette proposition » pour le second.

[2] Notes marginales manuscrites : « aviser la Marine que la circulaire a été télégraphiée à Rome, Berne, La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm, Bucarest ». « Urgent. Fait le 26 oct. »

toutes ces délibérations peuvent donner prétexte à nouveaux délais et c'est ce dont j'ai cru devoir vous prévenir [1].

399

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 848. *Londres, 13 octobre 1914.*
Secret.

(*Reçu :* 24 h.)

Sir Edward Grey a chargé ce matin sir Francis Bertie de vous demander si vous possédiez des renseignements sur la situation militaire en Russie parce que, d'une part il ne reçoit aucune information de Pétersbourg et que, d'autre part, on lui annonce indirectement la possibilité de l'occupation prochaine de Varsovie par l'armée allemande. Cette dernière indication provient de l'ambassadeur des États-Unis à Pétersbourg qui aurait appris la remise des archives du consulat d'Angleterre à Varsovie au consul des États-Unis, l'agent britannique prévoyant l'arrivée des troupes allemandes à bref délai. On n'en sait pas davantage à Londres. La légation d'Angleterre accompagne au Havre le gouvernement belge qui doit s'y installer aujourd'hui.

400

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 853; 854. *Londres, s. d.*

(*Reçu :* 14 octobre 1914, 21 h.)

Réponse à votre télégramme n° 382.

M. Lloyd George m'a fait dire ce matin que le gouvernement britannique sentait le besoin d'utiliser l'industrie privée pour la construction du matériel de guerre et avait chargé une commission d'étudier les meilleurs

[1] Voir également documents n°s 376 et 389.

Par télégramme n° 99, non reproduit, Lisbonne, 16 octobre 1914, 21 h. 50, reçu 23 h. 50, Daeschner annonçait que la presse portugaise proclamait la prochaine entrée en guerre du Portugal et que le Parlement était convoqué pour entendre lecture de la communication du gouvernement britannique. Sir Edward Grey estimait qu'on ne pouvait parler de guerre tant qu'il n'y avait pas eu d'acte hostile. Daeschner soulignait que les Portugais lui laissaient clairement entendre que le Portugal prêtait son concours à l'Angleterre, ce qui expliquait la lenteur dans la livraison des canons et le fait que ceux-ci seraient transportés par un navire britannique (télégramme n° 109, non reproduit, Lisbonne, 7 novembre 1914, 19 h. 45, reçu le 8 à 21 h. 20).

moyens d'arriver à cette fin, que la France avait devancé l'Angleterre dans ce sens et qu'il désirait connaître et étudier les mesures que nous avions prises à cet effet. M. Lloyd George demande a être mis en rapport à Paris, samedi ou dimanche prochain, avec une personne au courant des procédés employés en France pour transformer ou utiliser les usines privées comme fabriques de matériel de guerre. *À suivre* [1].

401

M. Lanel, Ministre de France, à Rio-de-Janeiro,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Pétropolis, 14 octobre 1914, 7 h. 20.*

(*Reçu :* le 15, 8 h. 20.)

Les frères maristes ont établi depuis douze ans au Brésil trente collèges comptant environ 6.000 élèves ; ils donnent principalement enseignement secondaire et préparent les Brésiliens aux professions libérales bien que dans les deux provinces du Nord et Centre où il y a 20 établissements et 4.500 élèves, sur cent cinquante-deux professeurs français cent treize sont mobilisés. Leur départ entraînera fermeture de ces établissements compromettant un avenir d'une œuvre des plus précieuses pour la France. Les maristes sont en effet les agents de l'influence française contre les franciscains allemands très agissants au Brésil.

Il serait grandement à désirer pour l'avenir de notre influence que tout au moins ceux de la territoriale puissent être mis en sursis appel.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir le plus tôt possible la décision intervenue pour ne pas retarder davantage retour en France de ceux ne bénéficiant pas de sursis.

402

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 228; 392. *Bordeaux, 14 octobre 1914, 24 h.*

Chiffré.

L'ambassadeur de Russie m'a fait savoir que son gouvernement envisagerait l'achat des stocks disponibles d'essence de pétrole existant en Roumanie afin d'en empêcher l'exportation en Allemagne et en Autriche.

[1] Notes marginales manuscrites : « Le ministre de la Guerre fera le nécessaire. Lui communiquer tout de même ces télégrammes. » « C'est fait ce matin. »

Une pareille opération ne pourrait se faire que par une entente des trois Alliés, car elle comportera une importante immobilisation de capitaux. Il est en effet probable que, vu la fermeture des Dardanelles, il ne sera pas possible d'exporter les essences achetées. J'ai demandé à M. Blondel des précisions [1].

Pour Londres. – Je vous serai obligé de me faire savoir si le gouvernement britannique est disposé à entrer dans une combinaison de ce genre.

Pour Petrograd. – Vu cette impossibilité de transport, je vous prie de me faire savoir si le gouvernement russe serait en mesure de conserver ce stock dans des dépôts à cet usage. On me signale qu'il existerait des réservoirs disponibles à Novorossirsk.

403

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Rome et Berne,
Ministres de France à La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm et Bucarest.

T. n°s 184; 181; 65; 33; 23; 21; 65. *Paris, le 14 octobre 1914.*
Chiffré.

En vue de se rendre compte des mesures à prendre pour renforcer la surveillance de la contrebande qui se fait en faveur de nos ennemis, je vous prie de recueillir d'urgence et de m'envoyer les renseignements suivants :

1° Liste des principaux approvisionnements que nos ennemis tirent du pays de votre résidence : (a) blé, orge, maïs, avoine et autres principales denrées alimentaires; (b) pétrole, essence, cuivre, laiton, caoutchouc, coton, laine; (c) minerais – lesquels; (d) produits chimiques – lesquels ?

2° Les prix actuels des principaux articles demandés comparés aux prix antérieurs à la guerre;

[1] Ces précisions ont été demandées par télégramme n° 66, chiffré, Paris, 14 octobre 1914, 22 h. : « Je réponds à votre tél. n° 170.
Veuillez me faire savoir d'urgence :
1° à combien peuvent être évalués en tonnage les stocks d'essence qu'il y aurait lieu d'acquérir pour empêcher les exportations vers les pays ennemis.
2° à combien s'élèverait le capital à investir dans cette opération.
3° s'il y aurait possibilité d'exporter l'essence achetée par la voie de Serbie ou de Bulgarie.
4° si à défaut de l'une de ces voies, il y aurait moyen de conserver l'essence sur place.
On m'a signalé qu'il serait peut-être possible d'emmagasiner provisoirement cette essence dans des réservoirs à Novorossirsk.
Je demande au gouvernement russe des précisions à ce sujet. »
Blondel précisait par télégramme n° 189, non reproduit, chiffré, Bucarest, 26 octobre 1914, 17 h., reçu le 27, 4 h. 45, télégraphié à Londres et communiqué au ministre de la Guerre le même jour qu'il pouvait obtenir 18.000 tonnes d'essence et s'assurer la production de trois mois de la société Steava Romana, soit 30.000 tonnes. La production globale annuelle étant évaluée à 300.000 tonnes dont l'Allemagne absorbait plus d'un tiers depuis la guerre.

3° Des indications sur les articles de première nécessité dont le défaut pourrait se faire sentir en Allemagne ou en Autriche;

4° Indiquer autant que possible la provenance exacte des articles importés en pays ennemi par le pays de votre résidence (production locale, stocks existants, importations étrangères); dans le dernier cas indiquer le pays de provenance, les voies de transport, les points d'importation; spécifier également s'ils arrivent comme produits manufacturés ou comme matière première; indiquer les maisons de commerce et de transport qui font cette importation vers le pays ennemi, tâcher de connaître leurs intermédiaires ou représentants à l'étranger, et recueillir toutes informations sur ces maisons;

5° Veuillez prier les consuls dans les ports du royaume de recueillir ces mêmes renseignements pour leur circonscription et de me les adresser d'urgence. *Pour Rome et La Haye*;

Veuillez prier les consuls en Suisse de recueillir ces mêmes renseignements pour leur circonscription et de me les adresser d'urgence [1]. *Pour Rome.*

404

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 866. *Londres, 15 octobre 1914.*
Secret.

(*Reçu :* 17 h. 35.)

Sir A. Nicholson m'a dit ce matin que la Turquie prenait nettement parti contre la Triple Entente. Le gouvernement britannique sera obligé de prendre des mesures énergiques en Égypte; le protectorat anglais sur l'Égypte sera alors proclamé et le Khédive déposé et remplacé par le prince Hussein. Les puissances recevraient des assurances au sujet du maintien des Capitulations et des tribunaux mixtes.

Il ne sera procédé à ces mesures qu'au cas d'entrée de la Turquie dans la guerre. Si la Turquie reste en paix avec nous, rien ne sera changé au statut actuel de l'Égypte.

Le gouvernement britannique ne prévient de cette décision que le gouvernement français et le gouvernement russe; il attache la plus grande importance à ce que rigoureux secret soit gardé sur cette communication.

[1] Cf. télégramme du ministre de la Marine au ministre des Affaires étrangères du 12 octobre 1914 (document n° 397).

405

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 400. *Bordeaux, 15 octobre 1914.*

Je réponds à votre télégramme n° 829.

Comme vous le savez, c'est à la demande du gouvernement britannique lui-même que nous avons accepté les modifications qu'il avait jugé nécessaire d'apporter à la Déclaration de Londres, notamment en ce qui concerne le voyage continu, modifications qui, sur quelques points, présentent pour notre marine une réelle utilité; nous avons même attendu fort longtemps avant de publier notre déclaration et notre liste de contrebande afin de ne pas agir sur ce point en dehors de notre allié.

Aujourd'hui le gouvernement britannique, à la suite de négociations avec le gouvernement des États-Unis, juge à propos de revenir sur ce qu'il avait décidé, et consent à limiter la suspicion de voyage continu au seul cas où la cargaison n'est accompagnée que de manifestes à ordre. C'est en pratique ouvrir la porte à tous les abus, et cela au moment même où la raréfaction des produits alimentaires commence à se faire sentir chez nos ennemis.

D'autre part tandis qu'il vous faisait la communication confidentielle des modifications qu'il entendait apporter à son règlement, j'apprends par Jusserand que le gouvernement britannique a déjà soumis à Washington une liste rectifiée de contrebande conditionnelle ou absolue.

Dans ces conditions, il me paraît préférable de ne pas modifier encore les décrets français sur la contrebande et d'attendre, s'il y a lieu, une démarche des États-Unis pour négocier avec le gouvernement fédéral. Ce retard aura cet avantage de permettre à notre marine de saisir certaines cargaisons qui nous sont signalées comme devant gagner l'Allemagne avec le concours d'intermédiaires neutres.

Je vous prie de faire observer au gouvernement britannique combien il serait utile d'arrêter toutes les mesures de ce genre d'accord entre les alliés, avant de les traiter avec les pays neutres. Outre que ces démarches isolées sont susceptibles de donner à l'extérieur l'impression d'un manque d'entente qui n'existe pas dans la réalité, une succession de mesures contradictoires prises sans discussion préalable ne peut créer que des confusions préjudiciables à l'action des forces navales et créant par leur variation des obstacles au commerce loyal des neutres.

406

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 400.
Secret

Madrid, 15 octobre 1914.

J'ai dû me borner hier, faute de temps, à vous signaler brièvement le rapport de notre attaché militaire [1] relatant d'une façon très détaillée et

[1] Le rapport du lieutenant-colonel Tillion au ministre de la Guerre en date du 10 octobre 1914 (261.E) sur une audience avec Alphonse XIII a été communiqué au président de la République le 21 :

« J'ai été reçu hier en audience par le roi. C'est la première fois que je voyais le souverain depuis le début de la guerre. Il m'a accueilli avec une affabilité encore plus grande et plus cordiale que d'habitude, et s'est ouvert à moi comme il ne l'avait jamais fait jusqu'ici, en me déclarant qu'il me parlait en ami sincèrement dévoué et en confident de ses pensées. Le langage que m'a tenu Alphonse XIII m'a fait une impression profonde, car j'ai senti toute la tristesse de son cœur et sa complète désillusion. J'ai vu clairement qu'une lutte sourde était engagée entre son gouvernement et lui; j'ai vu que son entourage lui-même lui était hostile et je me suis rendu compte que dans ce palais où les sentiments de nationalité donnent lieu à des tiraillements de famille presque quotidiens, il n'y avait de cœur vraiment français que celui du roi.

« Après m'avoir parlé du patriotisme de notre pays, de l'union des partis politiques, de l'ordre et de la régularité de notre mobilisation, Sa Majesté m'a fait part de son admiration pour la haute expérience du général Joffre, pour son habileté manœuvrière et pour l'élévation de son caractère. Notre conversation a longuement roulé sur la marche des opérations. « Je tiens de source sûre, me dit le roi, que les Allemands sont très fatigués et que particulièrement leur cavalerie est éreintée. Mais quoiqu'il arrive, vous devez tenir jusqu'au bout, dussiez-vous vous retirer (ce que je ne crois pas) jusqu'aux Pyrénées ou à la Méditerranée. »

« Faisant allusion à l'Autriche, le souverain ne manifeste que peu d'étonnement au sujet des défaites des armées autrichiennes. Il éleva quelques doutes sur les talents militaires de son oncle l'archiduc Frédéric. « D'ailleurs, dit-il, il me semble qu'on ait eu une médiocre confiance en lui, puisqu'on l'a remplacé par le général Hindenburg. ».

« Je demandai alors au roi la permission de l'entretenir de plusieurs sujets qui me tenaient à cœur et sur lesquels je désirais vivement connaître son opinion personnelle. Je lui fis part tout d'abord de la profonde tristesse que nous éprouvions à cette ambassade en constatant que toute la haute société de Madrid faisait des vœux pour le succès des Allemands, que nous n'avions pas entendu un mot de sympathie à l'occasion des atrocités commises par nos adversaires et que ces sentiments défavorables étaient malheureusement partagés par une partie de l'armée espagnole. Je lui dis que nous nous étonnions que tous ces Espagnols, dont l'admiration allait à l'Allemagne, trouvassent tant de plaisir à venir chaque année chez nous, et que les officiers espagnols pussent être émerveillés des procédés barbares employés par les Allemands pour faire la guerre.

« Hélas, me dit le roi, tout ce que vous me dites là est vrai. Ce sont surtout les cléricaux qui vous sont hostiles parce qu'ils ne vous pardonnent pas d'avoir chassé les congrégations. Les Jésuites, principalement ont pris sur eux une influence néfaste, et ils sont soutenus dans leur campagne par les Jésuites allemands pour lesquels l'Empereur a une condescendance particulière. D'ailleurs Guillaume a des faveurs toutes spéciales pour le clergé catholique; au moment du consistoire, il avait fait répandre le bruit par ses courtisans qu'après la guerre, l'Italie n'existerait plus et que le pouvoir temporel du Pape serait rétabli. Je tiens ce propos de mes cardinaux. »

« Quant à l'attitude de mes jeunes officiers, je vous le dis franchement, c'est moi qui en suis responsable. J'avais prescrit, il y a quelques années, de leur donner en exemple les principes de discipline en vigueur dans l'armée allemande, car j'avais été fâcheusement impressionné par le système des fiches introduit dans votre armée, les actes d'indiscipline commis dans quelques régiments et les menées antimilitaristes propagées dans votre pays. Malheureusement mes officiers ne voyagent pas et ils n'ont pu faire la comparaison entre la discipline par conviction qui est enseignée chez vous, et la discipline obtenue par la force qui est celle en usage en Allemagne. Voilà où est leur erreur. »

« Quant à moi, mon cher Tillion, vous le savez, mon cœur est tout à vous. Je me considère comme officier honoraire dans l'armée française. D'ailleurs un Bourbon se doit à la France, et j'ai été heureux de constater que, seul de notre famille, Élie de Parme sert dans l'armée autrichienne.

très vivante, l'entretien qu'il a eu ces jours-ci avec le Roi, entretien que je l'avais vivement engagé à solliciter étant donné qu'il m'est personnelle-

Tous mes autres cousins ont pris du service dans l'armée anglaise ou l'armée belge. C'est un honneur pour nous ! »

« Je profitai aussi de l'occasion pour entretenir le roi des 1.000 harnachements d'artillerie qu'il nous avait promis, de 1.700 fusils Mauser que nous réclamions au nom d'une maison française et du concours que nous sollicitions de la fabrique de Trubbia pour la fourniture de projectiles de 75. C'est à ce moment que le souverain me fit les confidences suivantes :

« Moi aussi, je vais vous parler à cœur ouvert, en toute sincérité, comme un véritable ami qui aime profondément votre pays. Eh bien ! ici ? je suis vendu ! je suis vendu par mon Gouvernement, je suis vendu par mon entourage, je suis vendu dans mon palais ! »

« Puis, s'échauffant petit à petit, il ajouta : « J'ai voulu tout faire pour vous, je me suis heurté à la mauvaise volonté d'une partie de mon gouvernement qui se retranche toujours derrière sa fameuse déclaration de neutralité.

« Dernièrement, dans une séance du Conseil des ministres, à propos d'une de ces affaires dont vous me parlez, le ministre de l'Intérieur, Sanchez Guerra, qui est un de vos adversaires les plus acharnés, a cru devoir protester contre mon désir de vous être utile. Je l'ai alors traité de « cerdo » (cochon) et de canaille devant tous ses collègues et je lui ai montré la porte en lui disant que s'il avait un peu de cœur, il ne resterait pas une minute de plus ici.

« Mais il est resté et quelle a été ma stupéfaction de voir le lendemain Echague, mon ministre de la Guerre, mon ancien aide de camp, en qui j'avais mis toute ma confiance venir me dire : Sire, je viens protester contre les injures que vous avez adressées hier à Sanchez Guerra. Vous n'aviez pas le droit de traiter ainsi votre ministre de l'Intérieur. »

« Voilà ma situation. Vous la connaissez tout entière. »

« Le roi était très ému en me faisant ces déclarations. Il marqua un temps d'arrêt, puis il reprit vivement :

« J'ai essayé de vous envoyer 50.000 fusils à Casablanca; vous les auriez substitués à un nombre égal de fusils Lebel que vous auriez pu envoyer en France. On me l'a refusé. »

« J'ai voulu vous faire donner ces 1.000 harnachements d'artillerie qui vous étaient nécessaires. On vous a répondu qu'il n'y en avait pas à Tarragone où un de vos officiers prétendait les avoir vus. C'était vrai; mais ce qu'on ne vous a pas dit, c'est qu'ils étaient à Barcelone ! »

« J'ai insisté pour qu'on vous fît la remise des 17.000 fusils achetés pour le compte du Mexique. On me l'a également refusé. »

« Quant à la collaboration de la fabrique de Trubbia, vous pouvez être certain qu'on trouvera encore un prétexte pour éluder votre demande. »

« Mais alors, répliquai-je au roi, le ministre de la Guerre nous est franchement hostile ? »

« Oui, me répondit-il, ce n'est que trop vrai. »

« Le monarque me parla ensuite du nombre très élevé d'Allemands actuellement en Espagne (30.000) et dont une partie n'a pu rejoindre leur pays. « Les carlistes, me dit-il, font cause commune avec eux et, s'ils le pouvaient, ils les armeraient pour marcher tous ensemble contre vous. Mais croyez que si jamais j'apprenais quoi que ce soit à ce sujet, je n'attendrai pas une minute pur vous avertir du danger. »

« L'attitude du Portugal fit aussi l'objet de notre entretien. Je pus constater que le souverain était exactement au courant de l'effectif du corps expéditionnaire offert par le gouvernement portugais. Je ne cachai pas à Sa Majesté que le Portugal paraissait ardemment désirer entrer dans la lutte, qu'il en était fier et que c'était aux gens du peuple une garantie certaine pour l'intégrité de son territoire et l'avenir de ses colonies.

« Parbleu, s'écria le Roi, il a parfaitement raison, et c'est ce que j'ai dit à ces imbéciles qui dirigent mon pays. » Mais Alphonse XIII ne put s'empêcher de me dire que son rêve de s'annexer un jour le Portugal et de chasser les Anglais de Gibraltar s'évanouissait maintenant à jamais. »

« Et quel sera le prix de son concours » ajouta le Roi.

« Je répondis que je l'ignorais.

« On dit au Portugal que ce sera la Galicie. Çà, jamais ! Il faudra me passer sur le corps ! »

« Le Roi me fit aussi part de ses appréhensions pour la flotte anglaise dont il craignait la destruction par les zeppelins.

« Il m'apprit également que l'artillerie espagnole ne disposait que de 30 coups par pièce au début de la guerre mais qu'on avait pris des mesures pour remédier à ce fâcheux état de choses.

« Enfin, avant de prendre congé de Sa Majesté elle m'annonça qu'elle venait de donner l'ordre à une fabrique de faire 300 kilogrammes de coton hydrophile par jour.

« Mon audience avait duré 1 h 10.

« De cette entrevue, il convient de retenir particulièrement les points suivants :

« 1° Sentiments très francophiles du roi.

« 2° Ses tiraillements avec son Gouvernement qui nous est en partie hostile.

ment difficile de voir trop souvent Sa Majesté sans risque de provoquer des démarches analogues de mes collègues d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne ce qui aurait des inconvénients. Vous savez du reste que j'ai des moyens de communiquer par voie sûre avec Alphonse XIII. D'après tout ce que j'ai recueilli par ailleurs la mentalité du Roi est bien celle qu'il a laissé voir au colonel Tillion. Sa Majesté est jeune, très impressionnable, et n'aime pas beaucoup voir ses volontés entravées par celles d'autrui, il est donc réellement déprimé et fort agacé des divergences qu'il constate chaque jour entre ses vues et celles de son gouvernement et de son entourage, ou plus exactement d'une partie de son entourage, car des hommes comme par exemple M. Quinonés de Léon, le général del Grove, M. Torrès, partagent toutes ses idées.

Il paraît certain qu'au début de la guerre, Alphonse XIII a eu la pensée de trouver un moyen d'entrer dans la lutte. Mes lettres particulières ont signalé l'impression très nette que j'avais de ce désir, et une circonstance spéciale : l'interruption de la communication de la télégraphie sans fil de Fernando Po à l'Espagne, attribuée tout d'abord à l'occupation de cette île par des navires allemands, avait donné au Roi l'espoir de rencontrer là le point de départ d'un conflit avec notre ennemi.

J'ai toujours été frappé des sentiments très français d'Alphonse XIII : la manifestation en est trop spontanée pour qu'il y ait là la moindre mise en scène et je me souviens non sans quelque émotion de la joie qui se peignit sur son visage et qu'il me manifesta ensuite, lorsque, lors de sa visite au Petit Palais en mai 1913, le préfet de la Seine lui rappela, dans des termes particulièrement heureux, qu'il était le petit-fils d'Henri IV. C'est certainement un des titres auquel il tient le plus. Mais en dehors de ses sympathies françaises le Roi est un esprit quelquefois prompt et même impétueux mais au fond très avisé et sa grande ambition, il me l'a dit bien des fois, serait de laisser un nom dans l'histoire de son pays et de replacer l'Espagne au nombre des grandes puissances. Or il se rend bien compte qu'au point de vue colonial, le rôle de son pays est terminé. Sur le terrain marocain la difficulté de s'implanter même dans la zone restreinte attribuée à l'Espagne a singulièrement réduit les espérances de gloire et de succès que l'on escomptait dans le début. Resterait donc l'union ibérique; il ne faut pas s'y tromper c'était là le grand espoir du Roi, son idée de derrière la tête; il y revenait dans ses conversations et à un moment même le ministre d'État m'avait parlé à peu près officiellement de la question portugaise (ma lettre particulière à M. Pichon du 25 juillet 1913). En marchant résolument avec nous dès les premiers coups de fusil, Sa Majesté espérait évidemment qu'au règlement des comptes on lui laisserait, d'une façon plus ou moins détournée, les mains libres pour régler, à un moment donné, cette question de l'union ibérique. Alphonse XIII avait peut-être des illusions en ce qui concerne la façon dont l'Angleterre et la France lui laisseraient cette voie libre, mais il s'en faisait certainement en ce qui touche le goût de son pays, pour une participation à la guerre actuelle : l'Espagne unanimement n'a

« 3° Sa désillusion causée par l'intervention possible du Portugal.
« 4° Attitude peu sympathique de l'armée espagnole. »

qu'un désir très net, on pourrait même dire très violent, celui de ne pas intervenir dans le conflit, de rester neutre. La neutralité est le credo de ce peuple espagnol qui veut bien s'entendre dire qu'il a conservé toutes ses vertus guerrières mais qui désire éperdument ne pas aller plus loin. L'union ibérique lui devient fort indifférente du moment qu'elle sort des palabres et qu'elle fait entrevoir des coups.

Le Roi s'est rapidement rendu compte de l'ardente neutralité de son peuple et aussi des sympathies d'une partie importante de la société pour la cause allemande; il en est irrité et de là vient la manifestation très franche et très vive de ce sentiment dans ses conversations où il s'exprime selon sa coutume avec la plus grande liberté.

Mais il ne faudrait cependant pas exagérer les choses : évidemment nous rencontrons dans une fraction de l'opinion publique espagnole une forte opposition qui se manifeste précisément avec le plus de vivacité dans les milieux sociaux de l'entourage royal, milieux où en temps habituel le corps diplomatique doit surtout fréquenter. Il en résulte aussi évidemment, pour nous autres membres des ambassades et des légations des pays alliés, un certain énervement, très compréhensible, mais dont la portée ne va pas au-delà d'un certain degré.

Nos adversaires se composent tout d'abord de ce qui constitue le parti carliste, parti sans avenir qui ne joue actuellement aucun rôle politique; certains mêmes de ses membres en sont même venus à accepter des fonctions à la Cour sans que leur dévouement à la monarchie actuelle en soit plus éprouvé. Les carlistes intransigeants nous sont violemment hostiles parce que leur conception de l'organisation politique est absolument le contraire de la nôtre. Aussi ont-ils porté toute leur affection sur l'Empereur allemand, dont le succès impliquerait évidemment à leur avis l'établissement d'un autre ordre de choses en Espagne. Ces gens sont en fait négligeables, ce sont des rêveurs; mais beaucoup plus nombreux sont les conservateurs avancés, si l'on peut dire, partisans plus ou moins déclarés de M. Maura; il en est un certain nombre dans le Cabinet, M. Dato les y ayant introduits afin de contrebalancer au Parlement l'action de l'ancien chef du parti conservateur. Ces hommes font évidemment des vœux pour l'Allemagne soit, en raison de leurs sentiments religieux accentués soit en raison de la forme de notre gouvernement; pour ces esprits chez lesquels comme malheureusement presque tous les Espagnols, le raisonnement est un travail affreux, le triomphe de la France aura pour conséquence l'implantation de la république en Espagne.

Les autres conservateurs, les modérés sont plus divisés mais pour les mêmes causes que ci-dessus nous rencontrons chez bon nombre d'entre eux une grande méfiance. Tous les arguments par lesquels on peut tenter de dissiper leurs craintes, et je m'y suis employé bien souvent, demeurent inutiles devant des esprits qui se refusent obstinément à toute réflexion.

Du reste la division existe également et pour les mêmes raisons chez les libéraux, et nous n'aurions, je crois, rien à gagner actuellement à voir un cabinet libéral – ce qui paraît du reste impossible étant donné le fonctionnement de ce parti – succéder au cabinet conservateur.

Le clergé nous est dans sa grande majorité fort hostile; il l'était du reste depuis longtemps, se considérant un peu comme le dépositaire des traditions de résistance à la France napoléonienne. L'arrivée sur le sol espagnol d'un assez grand nombre de congrégations lors de leur expulsion de France avait réveillé et accentué encore ce sentiment. Le geste de nos congréganistes, qui n'ont pas hésité à quitter leurs couvents pour venir défendre le drapeau, a produit de l'impression et les récits de leur attitude sur le champ de bataille ont certainement déconcerté le clergé espagnol, mais comme celui-ci nous déteste au fond encore bien plus pour des motifs de race que pour des questions religieuses, la campagne a repris plus active que jamais : elle n'est pas sans force parce qu'elle agit sur les femmes qui ici, comme partout ailleurs, sont de précieux agents d'action. Enfin l'armée est nettement germanophile ou plutôt les jeunes officiers de l'armée, car beaucoup de généraux nous sont au contraire sympathiques. Je pourrais citer le général Alfau, ancien commissaire général au Maroc et le général Luque; ce dernier qui était cependant comme ministre de la Guerre, lors des longues et difficiles négociations qui ont précédé la signature du traité du 27 novembre 1912, un de nos principaux adversaires, fait une campagne publique dans notre sens et tout récemment, dans un des cercles les plus fréquentés de Madrid, devant de nombreux témoins, il a vivement pris à partie deux officiers qui s'exprimaient dans des termes peu favorables à notre armée. Mais les jeunes officiers se figurent que le triomphe de l'Allemagne leur permettra de prendre en Espagne la même situation que celle dont jouissent leurs camarades allemands. C'est une utopie et un rêve : jamais ce pays d'Espagne où tout est désordre et division et où l'essence de la vie est la discussion de tout et de tous ne se soumettra à la discipline prussienne.

En dehors de ces éléments en grande majorité hostiles, il est juste de reconnaître que dans le peuple et dans la petite bourgeoisie nous avons beaucoup de sympathies. Dans les milieux intellectuels (s'il est permis de se servir de cette expression bien ambitieuse quand on parle de l'Espagne) avocats, médecins, ingénieurs, professeurs (ces derniers avec de notables exceptions), on fait des vœux pour le succès sinon de la France du moins des pays libéraux. Enfin le commerce et l'industrie (exception faite évidemment pour les personnes assez nombreuses en relations d'affaires avec l'Allemagne) nous sont favorables, en province encore plus qu'à Madrid et les souscriptions que certains de nos consulats ont recueillies pour nos blessés en sont un exemple significatif.

Évidemment l'Espagnol n'a qu'un goût très relatif pour l'étranger qu'il jalouse et qui vient le troubler dans sa quiétude traditionnelle. Mais, à tout prendre, le pays doit être partagé en deux et encore la plus forte des fractions doit être la fraction francophile. L'étude de la presse nous en serait au besoin une preuve. La majorité des journaux, surtout des journaux qui se lisent, n'est pas contre nous et plusieurs nous soutiennent énergiquement. Seuls de ceux qui ont un tirage un peu élevé l'ABC est, comme vous le savez, à la dévotion pleine et entière de l'ambassade d'Allemagne et cela à un tel point et avec une telle maladresse que l'opinion

publique prévenue n'en subit guère l'influence. Quant aux autres feuilles, évidemment le gouvernement impérial a fait un mauvais placement en les subventionnant. On les crie beaucoup dans les rues mais le nombre des acheteurs n'est pas légion. C'est ainsi que depuis plusieurs jours je cherche à découvrir sur la Puerta del Sol un acheteur du *Correo* espagnol sans y être jamais parvenu : et ce n'est pourtant pas faute de le voir offrir.

Bien entendu ce que je me permets de vous signaler est sous la réserve que tous les Espagnols sans aucune exception sont, je le répète, partisans de la neutralité, les uns parce qu'ils ont peur, les autres parce qu'ils ont le sentiment que l'Espagne intervenant dans la lutte avec des forces insuffisantes n'y ferait pas figure et n'aurait rien à y gagner. Ces derniers n'ont peut-être pas tout à fait tort.

Je comprends très bien l'indignation du Roi. Nous ne pouvons qu'être très touchés des sentiments qui l'animent, non plus que du concours qu'il veut bien nous prêter et dont mieux que personne j'ai été souvent amené à constater l'efficacité; mais évidemment Sa Majesté rêvait quelque chose de plus. Puisqu'il fallait se contenter de la neutralité, elle l'aurait voulu plus nettement bienveillante.

En présence de la division de l'opinion publique et des profondes divergences de vues qui séparent les membres du cabinet, on peut se demander si la situation telle qu'elle est ne présente pas plus d'avantages. Par suite de la mauvaise volonté du ministre de la Guerre, nous n'avons pu obtenir la remise d'un certain nombre de harnachements militaires; d'autre part la livraison des 17.000 fusils que vous savez se trouvait arrêtée par des fins de non-recevoir dont le général Echague et le ministre de l'Intérieur étaient les auteurs responsables. Quant à la livraison des canons de l'artillerie royale, je me suis permis, dès le premier moment, de marquer à Votre Excellence que nous n'avions aucune chance de l'obtenir même du Roi : une armée ne se dessaisit pas d'un matériel de guerre entré en service et l'exemple du Portugal est une preuve de l'impossibilité où un État se trouve d'accéder à une pareille demande puisque ce pays préfère entrer en guerre ouverte avec l'Allemagne plutôt que de nous remettre à nous ou aux Anglais les pièces de leur artillerie sans les hommes qui les servent.

En dehors de ces trois points, nous avons en somme trouvé le cabinet espagnol disposé à satisfaire à nos demandes : il l'a fait lentement parce qu'il est composé d'Espagnols, et avec timidité parce qu'il est peureux. Mais somme toute il l'a fait. Nous avons pu envoyer à Barcelone un officier de notre armée qui a effectué des commandes considérables de harnachements : nous avons passé marché pour un grand nombre de revolvers dans les provinces du Nord. Ces jours-ci 3.000 chevaux franchissent notre frontière : j'ai été un peu obligé de parler fort pour que la chose ne traînât plus mais enfin j'ai réussi. D'autre part nous achetons de tous côtés, sans provoquer la moindre protestation, des couvertures, des étoffes destinées à nos troupes. Enfin jamais aucune difficulté n'a été apportée à la circulation vers notre frontière des hommes mobilisés alors que de Tanger on nous en avait envoyés par groupes considérables. Dans les questions de télégraphie sans fil mon collègue anglais me disait, ces jours-ci encore,

qu'il avait rencontré le désir de nous donner toujours satisfaction même dans des cas où le droit des gens aurait pu justifier certaines résistances. Il ajoutait que pour l'approvisionnement de Gibraltar le gouvernement espagnol lui avait prêté un inappréciable concours.

Enfin il est certain qu'au Maroc le Roi et le ministre d'État n'ont cessé de recommander à leurs agents une attitude favorable à la France. Ils ne sont pas toujours obéis avec empressement par ces derniers, mais c'est là un résultat à peu près inévitable de l'opposition que se sont fait pendant de longues années les deux gouvernements. Ben Gabrit dont je recevais avant-hier la visite à son retour d'Arcachon, était le premier à reconnaître que beaucoup de ces questions marocaines, en elles-mêmes secondaires, sont exacerbées par l'ambiance des milieux et par cette difficulté où l'on est toujours d'amener les sous-ordres à se conformer à un changement de politique. J'en ai fait l'expérience personnelle quand j'étais en Angleterre, à la suite des arrangements de 1904 : ce n'est pas dès le premier jour que les agents respectifs des deux pays ont compris que l'orientation n'était plus la même.

Pour résumer ce rapport dont vous voudrez bien excuser la longueur démesurée, je dirai que somme toute nous n'avons pas à nous plaindre de l'attitude du Cabinet espagnol : elle pourrait être d'apparence plus empressée mais en fait sa neutralité reste certainement bienveillante. Quant à la nation elle-même, nous qui résidons en ce moment en Espagne, nous avons évidemment à nous armer d'un certain sang-froid et de beaucoup de patience parce que c'est chez les personnes avec lesquelles nous avions le plus de rapports que nous trouvons véritablement des sentiments peu sympathiques à notre cause. Mais de quel poids tout cela peut-il peser sur le résultat final. Par l'accomplissement très loyal des promesses qu'il avait faites de ne pas mobiliser sur notre frontière, le Roi nous a permis de ne pas conserver un homme dans la région des Pyrénées; son cabinet nous prête au surplus un concours qui pour être modeste n'est pas toutefois à dédaigner. Que nous importent les conversations de clubs et les échanges de vues dans les « tartulias ». Le jour où les troupes allemandes seront rejetées sur le Rhin, nombre de ces gens qui acclament aujourd'hui l'empereur Guillaume trouveront que le dieu invoqué par lui était un faux dieu, le système du gouvernement germanique un organisme d'un autre âge.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération [1].

[1] Note manuscrite marginale : « communiqué au président de la République le 21/10 ».

407

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 170.
Chiffré.

Athènes, 16 octobre 1914, 18 h. 30.

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le président du Conseil vient de me communiquer le télégramme par lequel il prie M. Romanos d'insister auprès de Votre Excellence déjà favorablement disposée, m'a-t-il dit, pour obtenir des établissements de crédit l'avance de 25 à 30 millions absolument nécessaires au gouvernement grec. M. Vénizélos désirant que j'appuie sa demande, je le fais d'autant plus volontiers qu'il est de notre intérêt que l'action grecque ne risque pas d'être entravée par le manque d'argent.

408

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 407.

Bordeaux, 16 octobre 1914.

Le ministre de la République à Copenhague signale que par suite de gros arrivages américains ayant passé par les pays scandinaves la disette d'essence qui sévissait en Allemagne a cessé.

Ce renseignement, qui est corroboré par d'autres parvenus de divers pays, met en évidence combien il est important si nous ne voulons pas laisser s'éterniser la résistance de l'ennemi, de prendre les mesures les plus strictes pour l'empêcher de se ravitailler. Outre les mesures pour arrêter sur mer la contrebande, il y aurait lieu d'étudier les dispositions à prendre en Roumanie pour empêcher l'exportation des essences vers les pays ennemis. Je vous serais obligé d'entretenir le gouvernement britannique de ces questions et de me faire connaître comment il les envisage.

409

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nº 503.
Chiffré.

Paris, 16 octobre 1914.

Me parlant de la situation dans les Balkans, M. Tittoni m'a dit que l'Italie comprend parfaitement le vif désir des Serbes d'avoir accès à la mer. Ce ne peut être la mer Noire, a-t-il remarqué, puisque Roumains et Bulgares

sont installés sur ses rives. Ce ne peut être l'Égée, puisque les Grecs sont établis à Salonique. Il n'y a pour eux évidemment que l'Adriatique, et nous admettons très bien qu'ils y accèdent. C'est pour eux une question de vie ou de mort. Mais d'autre part on doit reconnaître l'importance des intérêts italiens dans cette mer, et que l'Adriatique est pour nous ce qu'est pour vous la Méditerranée occidentale. J'espère donc que la Triple Entente ne réglera pas sans nous, dans des conseils, les questions qui s'y rattachent.

– Venez donc dans nos conseils, lui ai-je dit; vous vous assurerez bien vite qu'on n'y nourrit aucun méchant dessein contre l'Italie.

À quoi M. Tittoni a répondu : « la politique doit de plus en plus nous rapprocher. »

410

M. Gérard, Ministre de France en Haïti,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. *Port-au-Prince, 16 octobre 1914.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence un imprimé qui a été ces jours derniers répandu dans la ville de Port-au-Prince et par lequel certains membres en vue de la colonie allemande, sous l'inspiration évidente de leur légation, cherchent à disposer l'opinion publique en faveur de nos ennemis et contre nous-mêmes dans le conflit actuel.

Je crois pouvoir dire que le factum n'est pas de nature à nous causer beaucoup de tort dans la masse de l'opinion qui est, en ce pays, toute en faveur de la France, si j'en juge par les déclarations de sympathie que je reçois chaque jour à l'occasion de l'épreuve que traverse notre pays et par le ton des journaux, qui se montrent si français et si anti-allemands que les membres de la colonie allemande d'Haïti ont rompu avec éclat leurs abonnements.

Je suppose même qu'en faisant cette publication, qui ne serait que le début d'une série d'autres, les Allemands de Port-au-Prince ont voulu avoir entre les mains un organe où ils pussent combattre le courant d'opinion qui leur est contraire et répondre en particulier aux communiqués tels que ceux dont j'ai été chargé par dépêche du Département en date du 28 août n° 38 et que la presse accepte avec joie et à titre gracieux.

411

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 434. *Bordeaux, 17 octobre 1914.*
Chiffré.

Je réponds à votre dépêche n° 412 du 12 octobre.

Le projet relatif à la contrebande que vous m'avez envoyé et qui paraît avoir été dès maintenant soumis au gouvernement des États-Unis appelle les observations suivantes que je vous prie de faire connaître à Sir Edward Grey [1]. 1° Il est regrettable que nous ayions connaissance de changements importants proposés aux règles de conduite sur mer sans avoir participé à leur élaboration, au moment même où des neutres en sont déjà avisés et peuvent, en acceptant ces propositions, obliger le gouvernement royal à les mettre à exécution [2]. 2° Quels sont les motifs des changements proposés et quels avantages présentent-ils dans l'opinion du gouvernement britannique ? 3° En ce qui nous concerne j'y vois de sérieux inconvénients. Par exemple les dispositions n° 3 et 4 sur le voyage continu ne sont pas sans danger. La mention d'un consignataire sur les connaissements ne présente aucune garantie, car ce consignataire peut être un ennemi ou un agent ennemi et le connaissement tout en indiquant son nom peut être en même temps à son ordre et par suite transférable à un ennemi [3]. La décision spéciale tendant à mettre un port neutre en interdit, avec publication préalable à la *London Gazette*, restera sans utilité pratique, car elle avertira les expéditeurs de contrebande qui dérouteront aussitôt leurs expéditions par d'autres voies; elle est, par ailleurs, de nature à irriter l'État neutre dont la position politique deviendra difficile, après cette dénonciation publique de son incapacité à faire respecter la neutralité par ses nationaux.

Il est indispensable d'éviter de donner aux neutres et à l'ennemi l'impression sinon de désaccord, du moins de désordre et de défaut d'entente; il faut, d'autre part, s'efforcer d'assurer la sécurité du commerce neutre par des règles précises et maintenues avec continuité; il faut enfin en vue de l'unité d'action des forces navales s'abstenir de modifier fréquemment leurs instructions, et ne le faire en tout cas que d'un commun accord et simultanément dans les deux marines.

[1] Cf. document n° 405.

[2] Dans la minute originale, il est mentionné :

« 1° Il est regrettable que nous apprenions ainsi par simple information des changements importants à apporter aux règles de conduite sur mer sans avoir participé à leur élaboration et alors que des neutres en sont déjà avertis. »

[3] De même, par rapport à la minute originale, il a été ajouté : « ... en même temps à son ordre et par suite transférable à un ennemi ».

La minute a été transmise à Fromageot comme tous les textes à base juridique.

Dans ces conditions il me paraît indispensable de procéder à un examen et à une mise au point en commun de ces diverses matières. Le gouvernement de la République est tout disposé à envoyer à cet effet, à Londres, une personne qualifiée pour établir le *modus vivendi* désirable.

La proposition d'une entente, semblable à celle qui avait été conclue en 1854 et en 1860, dont je vous ai entretenu à plusieurs reprises depuis le début de la guerre, est toujours restée sans réponse. Cette question pourrait avantageusement être traitée en même temps et figurer au programme de cet entretien.

Veuillez me faire connaître le résultat de la démarche que je vous prie de vouloir bien faire d'urgence [1].

412

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n°s 420; 246; 44. *Paris, 17 octobre 1914.*
Chiffrés.
(*Expédié :* le 18, 2 h. 40.)

Le ministre de Serbie est venu me dire que le général monténégrin qui représentait l'armée monténégrine auprès de l'armée serbe a décidé de rentrer au Monténégro. Le gouvernement serbe, qui, de son côté, maintient à Cettigné son représentant auprès de l'armée monténégrine, regrette ce départ, qui peut donner lieu à des interprétations fâcheuses pour l'entente serbo-monténégrine; mais il tient à constater que l'attitude du délégué monténégrin à l'état-major serbe a souvent prêté à la critique. On lui reproche à Nisch d'avoir outrepassé sa mission, d'avoir sans cesse agité des questions dynastiques et de partage éventuel des territoires en voie de conquête.

Le gouvernement serbe désirerait que les Puissances de la Triple Entente signalent au gouvernement monténégrin la nécessité d'écarter, dans ses rapports avec le gouvernement serbe, tout ce qui serait de nature à gêner l'unité d'action si désirable entre les deux pays.

Pour Londres et Pétersbourg : Je me propose de charger le ministre de France à Cettigné de s'exprimer discrètement dans ce sens.

[1] Par télégramme n° 895, chiffré, non reproduit, Londres 2 octobre 1914, 12 h. 55, reçu 3 h., Cambon répondait à Delcassé qui insistait déjà sur une entente franco-britannique dans le domaine de la contrebande : « ... Quant à la question générale d'une entente pour la contrebande, je ferai connaître tout à l'heure vos justes observations à sir Edward Grey. Depuis le commencement de la guerre, je n'ai cessé d'insister... sur la nécessité d'une entente préalable entre nos gouvernements. Mais ces questions ont été jusqu'ici traitées par une commission qui paraissait ne pas vouloir accepter les avis du Foreign Office... »

Pour Cettigné : Veuillez saisir une occasion opportune pour vous exprimer discrètement dans ce sens auprès du ministre des Affaires étrangères [1].

413

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 418. *Washington..., 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 18 octobre 1914, 2 h. 45.)

Réponse à votre télégramme du 16.

Mon collègue d'Angleterre me fait savoir que c'est à titre d'information préliminaire et en raison des pourparlers officieux qui se poursuivent à Londres avec l'ambassadeur d'Amérique qu'il a entretenu le Département d'État des modifications de la nouvelle liste de la *contrebande de guerre* telle que son gouvernement serait disposé à l'établir.

Toute remontrance fondée sur la communication que m'a faite Sir C. Rice Spring risque de compromettre le caractère confiant de nos relations.

Il peut y avoir eu quelque malentendu mais le gouvernement anglais ne semble pas autant que j'en peux juger disposé à agir en dehors de nous dans ce genre d'affaires. Informé de nos vues dans la question de l'assurance maritime dont il ne semble pas que nous ayons nous-mêmes avisé Londres, Sir C. Rice Spring s'est empressé d'appuyer ma démarche me disant qu'il était muni d'instructions générales qui le lui permettent. Ce fait me paraît rendre manifeste le désir de marcher d'accord [2].

414

Département
à destinataires non précisés.

T. s. n°. *Bordeaux, 18 octobre 1914.*

Le gouvernement britannique a promulgué à la date du 21 septembre dernier une liste additionnelle d'objets qui seront considérés par lui comme contrebande de guerre absolue ou conditionnelle. Le gouvernement russe aurait par conséquent intérêt à savoir si une liste analogue a été établie et promulguée par le gouvernement de la République.

[1] Cf. documents n°s 315; 318 et télégramme n° 21, Paris, 24 septembre 1914.
[2] Ce télégramme a été télégraphié à Londres le 19 octobre.

M. Sazonov serait en outre heureux de connaître le sentiment du gouvernement français en ce qui concerne la révision des règles générales concernant la contrebande de guerre, révision qui a été proposée par le gouvernement anglais à la suite des objections formulées à cet égard par le cabinet de Washington [1].

L'ambassadeur de Russie serait vivement reconnaissant à Son Excellence M. Delcassé de vouloir bien le mettre à même de répondre aux questions ci-dessus qui lui ont été posées par le gouvernement impérial [2].

(Fonds Blocus.)

415

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 190. *Petrograd, 18 octobre 1914.*

Je crois devoir attirer la sérieuse attention de Votre Excellence sur la lettre ci-jointe en copie (annexe n° I) où la chambre de commerce russo-française de Petrograd signale le préjudice considérable causé à nos intérêts financiers, industriels et commerciaux par l'état actuel des relations économiques entre la France et la Russie.

J'ai l'honneur de joindre à cette communication le texte d'une lettre circulaire (annexe n° 2) que la chambre de commerce russo-française a adressée, sur la même question, aux principales chambres syndicales françaises susceptibles de s'intéresser à l'exportation de nos produits en Russie, ainsi qu'un appel aux commerçants (annexe n° 3) qui est destiné à la publicité la plus étendue.

En vue du gros effort qu'il importe de faire, dès ce moment, pour acquérir sur le marché russe la place laissée vacante par les Allemands, la chambre de commerce russo-française serait heureuse qu'une commission ou tout au moins un délégué nommé par toutes les chambres syndicales intéressées pût être prochainement envoyé en Russie pour rendre compte aux producteurs français des besoins du pays et des moyens d'y développer dans la plus large mesure les relations économiques. Je recommande instamment cette suggestion à la sollicitude de Votre Excellence [3].

[1] Voir document n° 411.

[2] Notes marginales manuscrites : « Fromageot. Très Urgent. M. Gout. Prière de répondre au plus vite 18 octobre. »

[3] Notes marginales manuscrites : « Communiqué aux Finances et au Commerce le 15 novembre 1914 ». « Europe. M. Homberg ». « Copies faites 14 nov. 1914. »

ANNEXE N° I

Petrograd, 4-17 octobre 1914.

Monsieur l'Ambassadeur,

Depuis le début des hostilités les relations économiques entre la Russie et la France sont presque totalement suspendues en raison de l'impossibilité d'effectuer, de Russie, des paiements en France et cette situation, loin de s'améliorer, paraît chaque jour s'aggraver.

Les demandes de remises sur l'étranger, dépassant de beaucoup le disponible, ne peuvent être satisfaites; l'excès de la demande a amené une hausse très considérable du franc dont le cours atteint, aujourd'hui, près de 50 roubles par 100 francs au lieu du cours normal de 37,50.

Cette situation est très préjudiciable aux intérêts financiers et commerciaux français : les règlements entre les établissements financiers russes et français, dont la balance serait sans aucun doute favorable à la France, sont rendus impossibles; les commerçants, industriels ou sociétés industrielles, en Russie, ne peuvent effectuer en France les remises dont ils sont redevables : enfin, il est impossible d'acheter, en France, les nombreux produits qui pourraient, dès maintenant, être importés en Russie.

L'Office national du commerce extérieur, en France, a adressé un appel à tous les commerçants français et les a invités à profiter des circonstances actuelles pour développer leurs relations commerciales avec la Russie et pour substituer, dans la mesure du possible, les produits français aux produits allemands.

La chambre de commerce russo-française de Petrograd a, dans le même ordre d'idées, adressé aux commerçants russes un pressant appel dont les résultats ont dépassé de beaucoup les espérances : La Chambre reçoit, chaque jour, de toutes les parties de l'Empire russe, des demandes importantes de produits français dont beaucoup pour livraison immédiate, mais ces demandes sont inexécutables et tout effort est annihilé par l'impossibilité d'effectuer des remises en France.

Le gouvernement russe a facilité le paiement, à l'étranger, des produits indispensables à la Défense nationale ou à la marche des établissements industriels, mais il s'est refusé à faire aucune facilité pour tout autre paiement. Une des raisons invoquées pour expliquer ce refus est que les établissements financiers français profitent du moratorium, en France, pour différer la mise à la disposition du gouvernement russe des sommes qu'il a en comptes-courants chez eux. Cette mesure provoque un très vif mécontentement et jette, sans aucun doute, un grand discrédit sur les établissements financiers français et sur la puissance financière de la France, elle-même. Si elle était rapportée, il est vraisemblable que le gouvernement russe se verrait obligé de répondre plus libéralement aux demandes de francs qui lui sont adressées. Il semble d'ailleurs que si le gouvernement russe et le gouvernement français se mettaient d'accord, il serait facile d'établir entre la Banque de France et la Banque d'état russe un *modus*

vivendi permettant de solutionner la question au mieux des intérêts de tous.

Cela paraît d'autant plus désirable que dès le 5 septembre la Banque d'Angleterre a pris les mesures nécessaires pour assurer les échanges commerciaux entre la Russie et l'Angleterre. Aussi voyons-nous dès maintenant les commerçants anglais venir traiter, en Russie, des affaires importantes qui leur assureront la préférence dans l'avenir, alors que nous restons complètement [1].

Nous espérons, Monsieur l'Ambassadeur, que vous voudrez bien signaler au gouvernement français tout le préjudice que cause à nos intérêts la situation actuelle et l'entrave totale qu'elle apporte à tout effort pour développer les relations économiques entre la Russie et la France.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments entièrement dévoués.

Le vice président du Conseil,
« *(Signé)* P. DARCY ».

Annexe n° II

Chambre syndicale de ....

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser inclus le texte d'un appel semblable à celui que nous avons fait à tous les commerçants russes par la voie de la presse.

Le résultat de cet appel a dépassé de beaucoup nos espérances et de toutes les parties de l'Empire russe des demandes et offres des produits les plus variés nous sont parvenues.

Du fait même de ces demandes (surtout pour achats en France), achats directs ou représentations, nous nous sommes trouvés dans l'embarras de choisir parmi les maisons françaises celles qui s'intéressent plus spécialement à l'exportation. Nous en indiquons bien quelques-unes, mais il est très possible que certaines nous échappent. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir porter à la connaissance de vos membres que la chambre de commerce russo-française (Petrograd, rue Gorokhovaïa 13) se met à la disposition de ceux qui s'intéressent au commerce d'exportation pour leur donner toutes les indications indispensables sur le débouché énorme qui s'ouvre à eux et sur les sources inépuisables de matières premières que la Russie est capable d'exporter.

L'Allemagne importe en Russie pour 650 millions de roubles (un milliard 700 millions de francs) de marchandises diverses, la France pour 56 millions de roubles seulement. Certains produits français venant en

[1] Ligne illisible.

Russie par l'intermédiaire de l'Allemagne sont comptés par la statistique russe comme produits allemands. Néanmoins, l'écart reste formidable.

Le moment d'agir est venu. Il ne s'agit pas seulement de fournir pendant le temps de la guerre les produits qui manquent à la Russie mais surtout de s'organiser pour acquérir après la guerre la situation que nous avons laissé prendre ici au commerce allemand.

Les producteurs français peuvent être assurés qu'ils trouveront ici des bonnes volontés et des facilités qu'ils ignorent. Et cette ignorance est peut-être la raison pour laquelle ceux d'entre eux qui ont tenté de développer leurs relations avec la Russie n'ont pas toujours réussi aussi vite ni aussi bien qu'ils l'auraient souhaité.

Il faut aussi que les producteurs réunissent leurs efforts en France, qu'ils voient ce qu'ils peuvent modifier dans leur outillage, dans leur manière de procéder afin de donner satisfaction, comme le faisaient les Allemands, aux acheteurs russes, qu'ils examinent comment ils peuvent s'organiser entre eux pour développer dans les meilleures conditions leurs relations économiques avec la Russie, qu'ils accordent du crédit soit en s'arrangeant avec des banques françaises soit en cherchant appui auprès des banques russes.

Il y a assurément un grand effort à faire, mais cet effort serait assuré du succès, car il n'y a vraiment aucune raison pour qu'un grand nombre de nos produits ne puissent remplacer les produits allemands sur le marché russe, aucune raison non plus pour que les produits russes ne puissent trouver en France l'écoulement qu'ils avaient jusqu'ici en Allemagne. Bien souvent d'ailleurs, l'Allemagne n'était entre la France et la Russie qu'un intermédiaire, assurément très actif et entreprenant, mais toujours onéreux et dont il faut se passer dans l'avenir.

Il nous semble qu'un délégué ou une commission nommée par toutes les chambres syndicales intéressées à l'exportation, après un voyage d'études en Russie, pourrait rendre compte aux producteurs français des besoins du pays et des moyens d'y développer très fructueusement leurs relations économiques.

Nous serions très heureux de voir cette idée que nous vous soumettons se développer en France et dans l'espérance que vous voudrez bien donner à cette lettre toute la publicité désirable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués,

Le Conseil d'Administration.

Annexe n° III

Appel aux commerçants

La lutte acharnée qui se poursuit contre l'Allemagne sur le terrain militaire doit être entreprise contre elle avec le même entrain et la même opiniâtreté sur le terrain économique. Le succès devra être le même : complet, définitif, absolu.

Fondée depuis peu, la chambre de commerce russo-française de Petrograd se proposait comme but de resserrer les liens économiques et commerciaux entre la France et la Russie. Son appel a été entendu et plus de cinq cents négociants, industriels et financiers français et russes lui ont apporté leur concours en vue d'étudier par quels moyens on pourrait arriver, partout où cela serait possible, à supprimer les intermédiaires allemands et autrichiens qui empêchent les commerçants français et russes de traiter directement leurs affaires et qui souvent deviennent un obstacle infranchissable à l'établissement de relations économiques directes entre les deux pays.

Cette œuvre de préparation est terminée. Aujourd'hui le moment est venu d'agir. Forte de l'appui du gouvernement de la République Française et du gouvernement impérial, la chambre de commerce russo-française de Petrograd compte également sur le patriotisme comme sur l'intérêt bien compris de ses membres et de tous les commerçants de France et de Russie pour l'aider dans sa tâche.

Elle prie en conséquence, les importateurs et exportateurs français de lui faire connaître dès maintenant quels sont les articles – avec indication des prix et quantités – qu'ils sont en mesure d'acheter ou de vendre en Russie et pour lesquels ils désirent entrer en rapport avec des maison russes. La chambre de commerce russo-française (rue Gorokhovaïa 13), se met à leur disposition pour satisfaire à leurs demandes.

La chambre de commerce russo-française, recevant constamment des demandes de catalogues et prix courants, espère que ceux-ci lui seront envoyés de France par tous les fabricants et maisons s'intéressant à l'exportation.

Les autres journaux sont priés de reproduire cette note.

(Fonds Blocus.)

416

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 891. *Londres, 19 octobre 1914.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Confidentiel.

Le Foreign Office a reçu de nouvelles informations relatives aux préparatifs militaires de la Turquie en Syrie et à la propagande panislamiste exercée par le gouvernement dans les milieux arabes de cette région. Sir A. Nicholson m'a dit que le gouvernement britannique désirerait voir les agents anglais et français en Syrie rechercher ensemble les moyens de contrecarrer les intrigues turques et de maintenir les populations syriennes dans le calme. Des instructions dans ce sens seraient envoyées aux agents anglais. Votre Excellence est priée si elle le juge convenable d'envoyer des instructions analogues aux agents français.

417

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. s. n°. *Paris, 19 octobre 1914.*
Chiffré.

L'ambassadeur de France à Constantinople télégraphie que le gouvernement ottoman vient de publier un décret-loi qui abroge toutes les dispositions contenues dans les lois et règlements de l'Empire qui sont basées sur les Capitulations. Il en résulte qu'une foule de questions qui ressortissaient jusqu'ici à nos consulats en Turquie ne pourront plus être réglées.

La situation nouvelle ainsi créée par la simple initiative de la Sublime Porte et sans entente préalable avec les Puissances, affecte particulièrement la France, aussi bien en raison des nombreuses entreprises que possèdent ses nationaux en Turquie et des capitaux considérables qu'ils y ont engagés, qu'à cause de la protection traditionnelle qu'elle exerce sur les nombreux établissements scolaires et hospitaliers, religieux et laïcs, français et étrangers en Orient.

Si les circonstances actuelles, réclamant ailleurs tout notre effort, ne nous permettent pas de faire prévaloir dès maintenant notre droit, il n'est peut-être pas inutile que sur les points qui leur sont communs une action soit concertée et identique.

Je vous prie donc de vous entretenir de cette question avec le ministre des Affaires étrangères et de lui demander comment, à son avis, il conviendrait de faire face à la situation nouvelle.

418

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 482. *Péra, 20 octobre 1914, 6 h. 25.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 21, 0 h. 50.)

L'*Impartial* qui est le seul journal français de Smyrne vient d'encourir une amende de 1.200 francs qui lui est infligée par la cour martiale dans l'espoir de mettre fin à sa publication, car il ne peut reparaître aussi longtemps qu'il n'a pas payé cette amende. Il est essentiel d'éviter la disparition de l'*Impartial* alors que l'ambassade d'Allemagne entretient à grands frais à Smyrne un journal de langue française *La Réforme*. Je

voudrais donc être autorisé à verser à l'*Impartial* ces 1.200 francs en les imputant sur le crédit de 100.000 francs que le Département m'a ouvert pour la presse le 10 août par le télégramme 265. Je prélèverai cette somme, si Votre Excellence le permet, sur le boni de 14.000 francs restés de la protection hellène [1].

419

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 212. *Bordeaux, 20 octobre 1914.*

Ayant été avisé par le ministre de France à Durazzo qu'un certain nombre d'officiers et de comitadjis Jeunes Turcs allaient s'embarquer à Smyrne sur des voiliers à destination de l'Albanie, j'ai invité le commandant des forces navales à arrêter ces bateaux le cas échéant, à saisir les armes s'il s'en trouve, à arrêter les passagers et à les renvoyer au port d'où ils viennent.

Cette action ne sera pas faite au titre de belligérants, mais en qualité de puissance protectrice de l'Albanie et afin d'éviter de nouveaux troubles dans ce pays.

Je vous communique à ce sujet le télégramme ci-dessous de l'ambassadeur de la République à Londres.

« L'ambassade d'Angleterre à Rome télégraphie 17 octobre sept heures 15 soir - Albanie : le gouvernement italien a reçu de deux sources différentes information qu'à l'instigation des Jeunes Turcs troupes turques fortes de mille à deux mille hommes ont été embarquées il y a quinze jours à Smyrne sur voilier pour être débarquées en Albanie afin de contribuer à y rétablir la domination turque.

Le secrétaire général suggère que les forces navales franco-anglaises tiennent la mer Adriatique, que surveillance soit maintenue pour empêcher ces troupes de débarquer. J'ai suggéré que l'Italie avait également le devoir de soutenir les décisions de Londres et devrait prendre sa part dans cette surveillance. Le secrétaire général le reconnut mais ajouta que nous étions sur les lieux. Le gouvernement italien a également appris que des émissaires des Jeunes Turcs tentent de se rendre en Albanie via Bâle et Brindisi. Ils seront arrêtés et renvoyés à leur passage à la frontière italienne. Il pense que ces mesures ont été prises d'accord entre les Jeunes Turcs et l'Autriche qui cherche à faire attaquer la Serbie dans le dos par l'Albanie. »

[1] Notes marginales manuscrites : « répondu par télégramme le 23 oct. » « approuvé par le ministre » « Piccioni ».

420

M. Delcassé, Ministre des Affaires Etrangères
à destinataires non précisés.

T. s. n°. *Paris, 20 octobre 1914.*

Cameroun. Prise de Jabassi.

L'ambassadeur d'Angleterre vient de me faire savoir que d'après les renseignements envoyés à sir Edward Grey par le général Dobell, commandant en chef de l'expédition franco-anglaise contre le Cameroun, Jabassi a été pris le 15 octobre.

(Guerre 14-18.)

421

Ministre de France en Albanie,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. *Durazzo, 20 octobre 1914.*

Je viens de recevoir le bulletin n° 58 des opérations de la guerre que Votre Excellence a bien voulu m'envoyer. J'en ai remis une traduction en turc à Essad pacha qui l'a lue avec un visible intérêt en témoignant toute sa satisfaction. J'avais remarqué, en effet, que la prise d'Anvers avait produit ici une profonde impression, aussi ai-je été heureux de pouvoir prouver par le succès remporté par les « troupes belges » entre la Lys et la mer dont parlait le télégramme de Votre Excellence, que la chute du grand port belge n'avait pas eu une influence décisive en ce qui concerne l'armée belge. Essad m'a demandé de garder le texte turc que je lui avais apporté afin de propager ces bonnes nouvelles et de démontrer ainsi l'insanité et la fausseté des communiqués autrichiens qui ne parlent que de succès allemands.

M. Krajewski eut aussi l'occasion de lire ce télégramme à une délégation d'Épirotes, réfugiés au nombre de 2.500 à Tirana, qui veulent retourner chez eux et qui nourrissent peut-être des idées agressives contre la Serbie. L'annonce officielle du succès des armes de la Triple Entente les a impressionnés.

Bref, je puis tirer un très utile parti des bonnes nouvelles que Votre Excellence voudra bien m'envoyer. Je ne cesse de surveiller avec la plus grande attention tout ce qui touche aux intérêts de la Serbie et je m'emploie activement à décourager les moindres velléités d'attaque de la part des Albanais en leur démontrant combien grande serait leur erreur de s'aliéner leurs voisins qui combattent dans le camp de la Triple Entente.

La légation d'Autriche-Hongrie, de son côté, ne se décourage pas, elle continue à répandre l'or et les fausses nouvelles. Elle aurait remis, ces jours-ci, un sac rempli de napoléons qu'on estimait contenir une quinzaine de mille francs à Hadji Aly Codra, qui doit retourner chez lui à Dibra afin d'y soulever la population contre la Serbie. J'ai bien entendu prévenu le chargé d'affaires de Serbie que je tiens d'ailleurs au courant des informations que je recueille sur cette question albano-serbe [1].

422

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non précisés.

N. s. n°. *Bordeaux, 21 octobre 1914.*

Aux termes de l'article 7 de la convention V de La Haye 1907, sur la neutralité sur terre :

« Une Puissance neutre n'est pas tenue d'empêcher l'exportation ou le transit, pour le compte de l'un ou de l'autre des belligérants, d'armes de munitions, et en général de tout ce qui peut être utile à une armée ou à une flotte ».

Quelle que soit la généralité des termes de cette disposition, l'application n'en est cependant pas absolument sans limites.

Tout d'abord, il est clair que l'État neutre lui-même ne saurait sans violer la neutralité exporter lui-même ou participer à l'exportation ou au transit des marchandises ou objets destinés à assister un État belligérant.

D'autre part, c'est une règle fondamentale que l'État neutre ne doit pas tolérer que son territoire soit utilisé par un État belligérant à quelque titre que ce soit.

L'application de ce principe général a été faite à des matières diverses.

Tel est le cas de l'article 2 de la susdite convention V, interdisant aux belligérants de faire passer sur le territoire de l'État neutre des convois d'approvisionnements.

Assurément cette disposition s'adresse plus spécialement aux belligérants et ne vise pas les opérations commerciales entreprises et poursuivies par des particuliers. Mais l'hypothèse dudit article 2 est réalisée lorsqu'il s'agit d'opérations dirigées en fait non par des particuliers, mais par l'État belligérant, lorsque des convois d'approvisionnements sont effectués sous la direction, le contrôle et pour compte de l'État belligérant, et qu'enfin l'opération cesse d'avoir un caractère privé et présente un caractère public.

[1] Par télégramme n° 551, non reproduit, Rome 21 octobre 1914, 21 h. 10, reçu 23 h. 20, Barrère indiquait que, de son côté, l'Italie ne voulait pas se laisser entraîner dans une intervention développée en Albanie et poursuivait le même but que la France, à savoir ne pas fournir aux Albanais le motif d'une attaque contre les Serbes.

L'absence d'obligation pour l'État neutre d'interdire les opérations d'exportation et de transit effectuées par le commerce privé, ne saurait subsister qu'autant qu'il s'agit d'opérations, qui ne se trouvent pas constituer par ailleurs des faits engageant la responsabilité de l'État neutre.

Lorsque de l'ensemble, de l'importance, du caractère, de la fréquence et de la continuité de certaines opérations il résulte qu'une localité est utilisée par un État belligérant comme un centre de ravitaillement, quelque licites que puissent être les opérations à les prendre séparément, cette utilisation du territoire neutre constitue une violation de la neutralité de l'État neutre. Ce dernier a, vis-à-vis des autres belligérants, le devoir de ne pas la tolérer; faute de ce faire, il contrevient à ses obligations.

Il y a là une question de fait, dont la solution résulte des circonstances dans lesquelles elle se pose.

Lors de la discussion à La Haye de la convention de 1907 sur la neutralité maritime, convention inspirée des mêmes principes que celle sur la neutralité sur terre, on avait proposé d'exprimer formellement cette interdiction d'utiliser le territoire neutre pour y établir des bases d'approvisionnements. (Deuxième Conférence de la Paix, *Actes et Documents,* vol. I p. 139) On y a renoncé, non pas parce qu'il y avait là une idée inexacte et condamnée, mais par la simple raison qu'on a craint d'édicter une prescription illusoire. On a pensé que les États belligérants se serviraient d'agents et d'intermédiaires pour tirer des pays neutres leurs approvisionnements et que le commerce des habitants des pays neutres était libre avec les belligérants. Mais l'expérience prouve aujourd'hui que les conditions économiques de la guerre peuvent donner lieu à des situations différentes. Comme on l'a vu ci-dessus, elles peuvent être telles qu'il ne s'agit pas de commerce privé, mais d'opérations d'État et que la présence d'agents ou d'intermédiaires ne dissimule nullement, contrairement à ce qu'on avait pensé, le véritable caractère de l'opération.

La question qui se pose en matière d'exportation et de transit d'approvisionnement est analogue à celle qui se pose pour la sortie et le transit des individus. La responsabilité de l'État neutre n'est pas engagée par le fait que des individus passent isolément la frontière pour aller se mettre au service d'un des belligérants; elle est, au contraire, pleinement engagée lorsqu'il y a sur le territoire neutre une formation, une organisation de recrutement (Voir les articles 4 et 6 de la convention V; et deuxième Conférence de la Paix, *Actes et Documents* vol. III, page 55).

L'État français a soigneusement observé ces règles, en tant qu'État neutre, lors de la guerre italo-turque, en empêchant que le territoire tunisien voisin de la frontière libyenne servît de lieu de réunion de combattants turcs et de concentration d'approvisionnements.

Les mêmes vues ont été soutenues par l'État français, comme État belligérant, au cours de la présente guerre au regard des Pays-Bas [1].

(Fonds Blocus.)

[1] Notes marginales manuscrites : « Envoyer à M. Beau, pour qu'il s'en inspire, ou copie de cette note. Delcassé ». Beau était ambassadeur de France à Berne.

423

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres.

T. nº 50. *Bordeaux, 22 octobre 1914.*

Je réponds à vos télégrammes des 3 et 17 octobre.

Pour l'attaché militaire de la part du ministère de la Guerre.

« Il y a lieu de faire procéder à l'achat :

1º Immédiatement de trente-cinq mille fusils Mauser argentin et de trente-cinq millions de cartouches.

2º Des autres fusils de même modèle disponibles (quarante-cinq mille d'après le télégramme du 22 septembre) et de quarante-cinq millions de cartouches, si ces munitions peuvent être confectionnées dans un délai ne dépassant pas huit mois.

Les livraisons auront lieu par lot de dix mille armes, au fur et à mesure que les cartouches correspondantes seront prêtes.

424

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 790 [1]. *Petrograd, 22 octobre 1914.*
Secret.

(*Reçu :* le 23, 4 h. du matin.)

M. Sazonov considère même la possibilité de déclarer au cabinet de Bucarest que les trois Puissances alliées reprennent toute leur liberté d'action en ce qui concerne l'annexion éventuelle de la Bukovine méridionale et de la Transylvanie à la Roumanie.

À titre personnel j'ai émis l'opinion que si la réponse du gouvernement roumain n'est pas satisfaisante, les trois Puissances alliées devraient sans hésiter se déclarer désormais libres de tout engagement au sujet de la Bukovine et de la Transylvanie.

[1] Par télégramme, nº 789, non reproduit, Petrograd, 22 octobre 1914, 20 h. 51, reçu le 23, 4 h. du matin, Paléologue fait connaître le mécontentement russe devant les facilités que la Roumanie accorde à l'Allemagne pour le passage « d'armes, de munitions, d'officiers et d'or monnayé en Turquie ». Une protestation commune, russe, française et britannique auprès du gouvernement roumain serait, de l'avis de Paléologue, souhaitable.

Par télégramme nº 190, non reproduit, Bucarest, 27 octobre 1914, 11 h. 40, reçu le 28 à 1 h. 15, Blondel indiquait que le gouvernement roumain avait fait entendre au gouvernement russe qu'il avait accordé des facilités de passage parce qu'il attendait des Austro-Allemands « (des) munitions, du matériel et des médicaments ».

Le gouvernement roumain se croit en effet pleinement assuré de l'adhésion des trois puissances depuis que M. Sazonov a consenti (un peu imprudemment) à la lui confirmer *par écrit*.

Il ne faudrait pas lui laisser oublier que cette adhésion était subordonnée à une neutralité sincèrement bienveillante.

425

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre,
M. Augagneur, Ministre de la Marine.

D. n°s 1105; 984. *23 octobre 1914.*

Au sujet des troupes françaises au Togo.

L'ambassadeur d'Angleterre en France, sur les instructions du secrétaire d'État de Sa Majesté britannique, m'a fait part du témoignage flatteur rendu par le commandant anglais des forces alliées qui ont opéré au Togo sur la conduite du commandant Maroix et des officiers, sous-officiers et soldats du corps français qui a participé à cette expédition.

Il m'est agréable de vous communiquer ci-joint copie de la lettre de sir Francis Bertie [1].

426

M. Salats, Attaché militaire à Buenos-Ayres,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

T. n° 75. *Buenos-Ayres, sans date.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 24 octobre 1914, 8 h. 5.)

Je réponds à votre télégramme n° 50 [2].

Notre intermédiaire a été avisé de votre intention au sujet des 45.000 fusils supplémentaires. En raison des espions allemands dans les arsenaux il serait dangereux commencer fabrication munitions de modèle ancien avant embarquement du stock existant. Intermédiaire croit donc préférable toucher ce point seulement après conclusion de la première négociation.

[1] La lettre de sir Francis Bertie n'a pas été retrouvée.
Notes marginales manuscrites : « Copie. Ambassadeur d'Angleterre. 20 octobre ». « Expédié ».
[2] Cf. document n° 423.

Je reviens sur nécessité de mener celle-ci rapidement. [...] [1]. Votre télégramme 50 dit « il y a lieu de faire procéder à l'achat ». Je crois devoir signaler que je n'ai pas actuellement les moyens de conclure. Conformément à mon télégramme du 3 octobre le gouvernement argentin ne traitera qu'avec un agent présentant un pouvoir authentique d'un gouvernement neutre. Je pense que des démarches ont été entamées et qu'il n'y a pas eu sur ce point erreur d'interprétation de mes télégrammes afin de pouvoir faire affirmer catégoriquement au ministre de la Guerre argentin que nous nous sommes assurés les bons offices d'un gouvernement neutre.

Il appartient aux diplomates intéressés de savoir si la légation du pays neutre à Buenos-Ayres doit être avisée. Dans l'affirmative le pouvoir authentique pourrait être délivré par elle et nous irions plus vite. Si on la laisse en dehors elle est en meilleure situation en cas de réclamation allemande.

Veuillez me faire connaître également si l'intermédiaire qui doit signer l'affaire sera choisi par vous d'accord avec le gouvernement neutre intéressé ou si nous devons en chercher un ici nous-mêmes. Dans ce cas nous pourrions prendre maison belge qui devait agir pour le gouvernement belge. Intermédiaire argentin ne peut paraître dans l'affaire.

Le gouvernement argentin voudrait être fixé sur le délai maximum qu'il faut prévoir avant que l'agent choisi muni de son pouvoir soit en situation de traiter à Buenos-Ayres.

427

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T n° 348. *Madrid, 24 octobre 1914, 14 h. 50.*
Chiffré.
(*Reçu :* 21 h 40.)

Le directeur de la *Epoca* de Madrid m'écrit pour me signaler que l'entrée de son journal est interdite en France. Les numéros adressés à ses abonnés sur notre territoire sont renvoyés avec la mention « distribution interdite sur réquisition préfectorale visée par l'autorité militaire ».

Ce journal nous a toujours montré des sentiments plutôt favorables tout en étant pour la neutralité comme tous en Espagne. S'il est possible qu'il s'y soit parfois publié des articles à tendances allemandes, cela tient à la division du parti conservateur que je vous ai déjà signalée. Mais d'autre part grâce à mes relations personnelles avec son directeur, j'y ai fait souvent passer des notes conçues dans notre sens. Enfin, la *Epoca* est le journal

[1] Lacune de déchiffrement.

par essence du Cabinet : c'est dans ses colonnes que le ministère fait insérer les articles dans lesquels il explique ou défend sa politique.

Dans ces conditions je me permets d'insister de la façon la plus pressante auprès de Votre Excellence pour obtenir le retrait de la mesure dont il s'agit. Nous avons ici déjà bien assez de peine à lutter contre une presse *largement* subventionnée par l'Allemagne pour ne pas encore nous mettre à dos des feuilles qui peuvent nous servir et en outre d'indisposer le Cabinet aux bons offices duquel j'ai à faire continuellement appel.

Des mesures d'interdiction comme celles dont il s'agit, prises sans doute sans en référer à l'autorité gouvernementale supérieure, ne peuvent avoir qu'un résultat, celui de nous aliéner la partie de l'opinion publique qui nous reste favorable [1].

J'ai été également saisi, à titre officieux, de la demande du directeur de la *Epoca* et je m'occupe de régler la question de l'entrée en France de ce journal.

Afin de me permettre de prendre, au sujet de la presse espagnole, des mesures établies sur des données sûres, et me référant à vos télégrammes antérieurs, je vous serai obligé de me télégraphier la liste exacte des journaux de Madrid et des principaux journaux de province, notamment des provinces du nord, dont vous jugez possible l'admission en France.

428

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 797. *Petrograd, 24 octobre 1914, 21 h. 20.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 25, 7 h. 30.)

Poursuivant la proscription de tout ce qui est allemand, le gouvernement russe a décidé de supprimer à partir du 1er janvier l'importante *Gazette de Pétersbourg* publiée en langue allemande.

À ce propos M. Sazonov m'a exposé l'utilité qu'il verrait à ce que la place occupée par la *Gazette de Pétersbourg* fût immédiatement prise par un journal français : « Vous n'en retirerez pas seulement, m'a-t-il dit, un grand profit pour le développement de vos intérêts nationaux; la Triple Entente

[1] Notes marginales manuscrites : « 25 octobre. Un télégramme a été adressé à M. Geoffray, pour lui demander la liste des journaux de Madrid et des principaux journaux de province (notamment du Nord) dont il estime qu'on peut autoriser l'entrée en France » Signé Pierre de Margerie. « Communiqué à l'Intérieur (sûreté) M. Viviani est prévenu. »

En effet, le télégramme nº 133, chiffré, non reproduit, Paris 25 octobre 1914, expédié à 11 h. 30, du ministre des Affaires étrangères, s'exprimait dans les termes repris en mention marginale reproduite ci-dessus.

trouverait encore un très efficace instrument d'influence. » Les avantages d'ordre politique et économique que nous pourrions espérer d'une telle combinaison sont trop évidents et Votre Excellence a adhéré éloquemment à cette cause pour que j'aie besoin d'insister.

Votre Excellence m'autorise-t-elle donc à engager des pourparlers officieux avec M. de Chessing qui serait selon moi particulièrement qualifié pour organiser la publication d'un journal français.

Dans ce cas le gouvernement de la République admettrait-il le principe d'une subvention annuelle que j'évalue approximativement à 70.000 francs.

429

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. nº 76. *Bordeaux, 25 octobre 1914.*
Confidentiel.

Je réponds à votre télégramme nº 186.

M. Sazonov a marqué le 21 de ce mois au ministre de Roumanie son vif mécontentement des complaisances que le cabinet de Bucarest ne cesse de témoigner à l'Allemagne en lui facilitant le passage en Turquie d'armes, de munitions, d'officiers et de monnaie d'or [1]. Il a visé également le bruit

[1] Les renseignements sont demandés et les instructions sont données par télégramme nº 71, chiffré, Bordeaux 20 octobre 1914, 23 h. 15, du Département à Blondel :

« L'attaché militaire à Constantinople croit savoir qu'on attend à Constantinople dix mille fusils Mauser et quarante canons de campagne fabriqués en Allemagne; ces armes seraient retenues en Roumanie. Veuillez vérifier cette information et si elle est confirmée agissez en vue d'empêcher tout transit d'armes à destination de la Turquie. »

Par télégramme nº 119, Bordeaux 15 novembre 1914 de Delcassé à Blondel :

« D'après un télégramme de Constantinople au *Berliner Tagblatt*, deux mille prisonniers français musulmans envoyés d'Allemagne à Constantinople ont été incorporés dans l'armée turque. D'autres contingents sont en route.

Si la nouvelle est exacte, nous nous plaisons à croire que le gouvernement roumain, respectueux de la neutralité, ne manquera pas de s'opposer au passage de ces contingents. Je vous prie de vous renseigner et de me tenir au courant. »

Et par télégramme nº 130, Bordeaux 27 novembre 1914 de Delcassé à Blondel également :

« D'après des informations recueillies par notre ministre à Sofia, plusieurs centaines de tirailleurs musulmans seraient effectivement passés par Roustchouk et Stara-Zagora il y a une quinzaine de jours venant de Bucarest et d'Allemagne. Ils voyageaient en costume civil. Certains se sont présentés à Constantinople, à l'Union française et ont dit que quelques-uns de leurs camarades avaient abandonné leur convoi en traversant la Roumanie.

Veuillez vous efforcer de contrôler l'exactitude de l'information recueillie par M. de Panafieu et, au cas où elle serait fondée, rappeler au ministre des Affaires étrangères que le transit des prisonniers de guerre à travers les pays neutres est formellement interdit par la convention de La Haye.

Si les inqualifiables procédés de l'Allemagne et de la Turquie trouvaient en Roumanie d'encourageantes facilités, il y aurait là de sa part un manquement grave aux devoirs de la neutralité. »

qu'avait circulé du passage de sous-marins démontés. Le ministre de Russie à Bucarest a été chargé de tenir le même langage à M. Bratiano.

Si la réponse de celui-ci n'est pas satisfaisante, M. Sazonov proposerait aux gouvernements français et anglais de faire une représentation collective. Il considère même la possibilité de déclarer au gouvernement roumain que les trois Puissances alliées reprennent leur liberté d'action en ce qui concerne l'annexion éventuelle de la Bukovine méridionale et de la Transylvanie à la Roumanie.

Veuillez me faire savoir, étant donné les indications de votre télégramme n° 186, si votre collègue de Russie a effectivement tenu à M. Bratiano le langage indiqué par M. Sazonov.

430

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 488. *Bordeaux, 25 octobre 1914.*

Le ministre de France à Durazzo télégraphie que Fuad Pacha Prichtina, avec une délégation de 5 personnes, a débarqué du vapeur *Adriatico*, venant de Constantinople par Vienne et Bari, a annoncé la prochaine arrivée d'Eyoub Sabri. D'après lui, la Turquie va se déclarer en faveur de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie et l'Albanie redeviendra turque. Il a sollicité l'appui d'Essad Pacha pour la candidature du prince Burhan Eddin.

Il paraît indispensable, pour empêcher la réalisation de ces plans germaniques, que l'Italie redouble de vigilance et, complétant l'active surveillance de notre escadre, se charge d'arrêter à Brindisi, Bari les émissaires Jeunes Turcs.

Je prie M. Barrère de le signaler au gouvernement italien. Il serait à désirer que sir Rennell Rodd [1] fût invité à faire une démarche analogue [2].

[1] Rodd, James Rennell (1858-1941), diplomate anglais, ambassadeur à Rome (1er décembre 1908-novembre 1919).

[2] Cf. télégramme n° 212, Bordeaux, 20 octobre 1914 (document n° 419) et dépêche n° 205, Durazzo 20 octobre 1914 (document n° 421).

431

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. nº 136. *Paris, 26 octobre 1914, 23 h.*
Secret.

D'accord avec le gouvernement britannique, le gouvernement français s'est préoccupé de la situation qui serait faite à Constantinople, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre dans le cas où, la Turquie déclarant la guerre à la Russie ou se livrant à quelque acte d'hostilité contre cette puissance, l'ambassadeur de Russie serait obligé de demander ses passeports.

Les deux gouvernements ont estimé que, dans ces conditions, la preuve étant faite que l'Allemagne dirigeait la politique de la Turquie, la présence de leurs représentants deviendrait inutile et qu'il conviendrait que ceux-ci demandassent leurs passeports et se retirassent avec leur personnel, afin de bien prouver la solidarité de la Triple Entente. Le départ des deux ambassadeurs n'impliquerait pas nécessairement l'état de guerre entre les deux pays et la Turquie, mais il donnerait peut-être au gouvernement ottoman le temps de réfléchir avec conséquences des résolutions qu'il serait sur le point de prendre.

En vous donnant par avance ces instructions, je vous prie d'en aviser votre collègue d'Angleterre, afin que vous puissiez, le cas échéant, concerter votre action avec la sienne. Je vous serai, en outre, obligé de me faire connaître auquel des représentants des Puissances vous estimeriez que la protection des intérêts français devrait être confiée, en cas de rupture des relations diplomatiques entre la France et la Turquie. [1]

432

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 502. *Paris, 26 octobre 1914.*
Chiffré.

Je me réfère à votre télégramme nº 917.

Sir Francis Bertie m'a remis une note au sujet des pétroles roumains, aux termes de laquelle le gouvernement britannique est disposé à se join-

[1] Cf. document nº 444.

dre à nous pour en faire l'achat, la Russie se chargeant d'entreposer ce produit.

J'ai fait savoir à l'ambassadeur britannique que le gouvernement de la République était prêt à télégraphier à son ministre à Bucarest, dès qu'il saurait que des ordres sont transmis au ministre britannique afin que l'achat des stocks disponibles soit poursuivi en commun par les deux légations. Je vous serai obligé de me tenir au courant de la suite donnée à cette suggestion [1].

433

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 590. *Washington, 27 octobre 1914.*

Une des plus grandes forces de l'Allemagne réside dans la conviction que les militaristes au pouvoir ont su inculquer à la masse de la nation, socialistes compris, que la guerre lui avait été imposée par des voisins envieux et rapaces, désireux, par jalousie, d'abattre l'Empire, ruiner sa flotte et son commerce, lui prendre ses colonies.

Tout ce qui peut être dit par la presse et les hommes politiques des Alliés pour convaincre, mieux encore, la population allemande que tel est bien le cas, fait le jeu des militaristes ennemis, et fortifie contre nous une résistance qui n'est déjà que trop solide. C'est fournir la preuve, très désirée par nos adversaires, de la vérité des allégations officielles.

Je me suis permis de signaler ce point de vue lorsque les vagues propos du comte Bernstorff, concernant une médiation américaine, firent parler naguère d'hypothèses de médiation et de conditions de paix. La presse de ce pays résume aujourd'hui un discours de lord Charles Beresford qui, avec les meilleures et plus patriotiques intentions du monde, ne saurait manquer d'avoir pour principal effet celui que je viens d'indiquer. D'après les paroles ainsi attribuées au célèbre marin, il aurait signalé comme indispensables l'humiliation de l'Allemagne, la perte de sa flotte, du canal de Kiel, de ses colonies; ses forts et l'usine Krupp doivent être rasés.

L'urgence de discuter de telles éventualités n'apparaît malheureusement pas, et le plus sûr effet de la publicité qui leur est donnée sera d'en rendre plus difficile la réalisation.

Il serait très à souhaiter que ni nous ni nos Alliés ne perdions de vue des conséquences aussi certaines.

[1] Par télégramme n° 515, chiffré, non reproduit, du 27 octobre 1914 à Paul Cambon à Londres, Delcassé demandait si le gouvernement britannique serait prêt à prendre pour lui la moitié du montant de l'achat des 48 000 tonnes d'essence, soit 13 550 000 francs.

434

M. Lanel, Ministre de France à Rio-de-Janeiro
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 67. *Pétropolis, 28 octobre 1914, 8 h. 5.*

(*Reçu :* le 29, 11 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme nº 20.

Les mitrailleuses ont déjà été soumises par une commission compétente brésilienne à un contrôle approfondi portant sur les matériaux bruts, chacune des différentes pièces, sur les armes finies (précision du tir, justesse, résistance) avec épreuve du bon fonctionnement automatique.

Comme sûreté ultérieure, représentant propose que les 700 armes soient envoyées en France (ou dans tel autre pays qui paraîtrait préférable). Une commission française examinera avec le représentant de la fabrique les armes une par une. Le gouvernement français paierait à l'avance les frais transport et s'engagerait en cas de refus des armes à les renvoyer à ses frais. Un contrat provisoire serait signé à cet effet.

Les 300 armes livrables en novembre étaient du modèle 1910 neuves que la fabrique avait reprises pour y apporter le perfectionnement du modèle 1912 (nouveau procédé pour le changement des canons échauffés par le tir).

Représentant a déjà télégraphié États-Unis pour la fourniture des munitions. Il répondra aussitôt que possible à la seconde question [1].

435

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 941. *Londres, 28 octobre 1914.*

Chiffré.

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Au cours d'un entretien avec le Grand Vizir, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a dit que tout acte d'hostilité contre une des puissances

[1] Télégramme nº 68, Rio de Janeiro, 6 novembre 1914, 1 h. 50 (reçu à 22 h.) :
« Pour faire suite à mon télégramme 67.
L'officier artillerie (lacune de déchiffrement) représentant fabrique mitrailleuses Madsen ne pouvant correspondre secrètement avec elle, m'a prié de lui faire parvenir télégramme chiffré au sujet de cession éventuelle à la France des armes commandées par le Brésil. En raison de intérêt en jeu je prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre ce télégramme à notre ministre à Copenhague qui le remettrait secrètement à l'adresse suivante : Soeren Je(n)sen 63 sa... ogade 69 Copenhague. Il faudrait faire suivre télégramme de la signature : Withseidelin. Voici le texte à transmettre tel quel : (suit un texte chiffré conservé au bureau du Chiffre). »
Le texte chiffré n'a pas été retrouvé.

de la Triple Entente serait considéré comme dirigé contre elle-même par les deux autres. Le Grand Vizir a accueilli cette déclaration avec un air d'incrédulité. Sir A. Nicholson m'a dit aujourd'hui que son gouvernement serait obligé à la France et à la Russie de donner à leurs ambassadeurs à Constantinople l'instruction de faire au Grand Vizir une déclaration analogue à celle de leur collègue anglais.

436

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres.

T. n° 58. *Bordeaux, 28 octobre 1914.*

Je réponds à votre télégramme n° 75.

Il appartient à l'intermédiaire argentin auquel faisait allusion votre télégramme n° 50 [1], de trouver un intermédiaire non argentin et de s'assurer le concours d'un gouvernement neutre pour achat fusils du gouvernement argentin. C'est ainsi qu'il a été procédé récemment pour achat de fusils appartenant au gouvernement italien.

437

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 942. *Londres, 28 octobre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 29, 5 h.)

Je vous envoie le télégramme suivant de l'amiral Moreau et de M. Fromageot.

Après trois jours d'entretien avec les personnes qualifiées en dernier lieu aujourd'hui dans une réunion chez sir Edward Grey avec M. Winston Churchill, le président du Board of Trade et l'attorney général, la situation au point de vue de l'action contre l'approvisionnement militaire et civil de l'ennemi est la suivante :

1° Une proclamation royale et un Ordre en Conseil dont les textes ont été discutés et arrêtés d'accord avec nous, vont fixer les nouvelles listes de contrebande absolue et conditionnelle ainsi que les modifications à la

[1] Cf. documents n° 423; 426.

déclaration de Londres, permettant d'en assurer l'application. Ces modifications tiennent compte des critiques antérieurement formulées par le Département dans son télégramme 434 du 19 octobre.

2° Dans l'opinion du gouvernement britannique et après les avertissements qu'il a recueillis, une action vigoureuse des alliés en cette matière se heurterait à une opposition très vive des neutres et notamment des États-Unis risquant de conduire à de graves complications. Une conférence à laquelle doivent participer les États-Unis et les neutres intéressés en Europe, doit se tenir prochainement à Stockholm et cette conférence n'est pas sans causer ici de vives appréhensions. Dans ces conditions, il a paru indispensable que des arrangements particuliers avec les pays neutres viennent compléter les mesures ci-dessus visées, elles ont pour objet d'en assurer l'efficacité en réduisant les risques des neutres et en calmant leur irritation.

Ces arrangements ont déjà été l'objet des pourparlers du gouvernement britannique avec les puissances intéressées qui s'y montrent favorables. Ces puissances seront (*mot passé*) officiellement sollicitées par une circulaire qui leur sera adressée par le gouvernement britannique et simultanément par le gouvernement de la République si Votre Excellence approuve la proposition.

En ce qui concerne spécialement le coton [1], le gouvernement royal ne croit pas possible, à la suite des pourparlers échangés sur ce sujet avec les États-Unis, d'inscrire cette marchandise sur la liste de contrebande. Le seul moyen d'empêcher cette matière première de parvenir à l'industrie ennemie est de l'arrêter entre les mains du producteur, c'est-à-dire sur le marché américain lui-même en l'y accaparant au moyen d'achats. Le gouvernement de Sa Majesté est disposé en ce qui le concerne à examiner la conclusion des ces achats évalués à une somme globale de 800 millions de francs et qui seraient faits en commun par les pays alliés. Les négociants allemands paraissant commencer déjà à acheter, la mesure projetée n'aurait d'utilité que si elle était exécutée sans délai. Dès lundi prochain le gouvernement britannique sera en mesure de discuter cette question si d'ici là le gouvernement français lui fait savoir qu'il est disposé à entrer dans cette voie.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son sentiment [2].

[1] Par télégramme n° 586, non reproduit, Washington, 25 octobre 1914, communiqué au ministère de la Marine et à Paul Cambon, Jusserand indiquait que la Grande-Bretagne venait de donner au gouvernement des États-Unis l'assurance que le coton ne serait pas inscrit sur la liste de contrebande même conditionnelle. Le coton était un produit dont dépendait la prospérité de nombreux et vastes districts et de nombreux ouvriers et usines.

[2] Note manuscrite marginale : « Communiqué. Guerre. Marine. 29 octobre. M. Gout. »

438

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. n° 415. *Madrid, 28 octobre 1914.*
Très confidentielle.

Attitude de la Roumanie

Votre Excellence a bien voulu me communiquer avec sa lettre du 11 de ce mois n° 353, copie d'un rapport de notre ambassadeur à Berne relatant une conversation qu'il a eue récemment avec le ministre de Roumanie en cette ville au sujet des relations de son pays avec la Russie. Les indications données à M. Beau sont dans leurs lignes générales conformes à celles que m'avaient fournies à Saint-Sébastien M. Cretziano, ministre de Roumanie à Madrid, tout récemment encore secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Bucarest, et qui ont fait l'objet de mes télégrammes 204 du 31 août et 236 du 10 septembre. Je dois noter toutefois que mon interlocuteur, tout en exprimant à plusieurs reprises le regret que la Bessarabie eût été détachée du territoire roumain, ne m'a jamais marqué la moindre pensée de faire de sa rétrocession par la Russie l'une des clauses de l'entente entre les deux pays.

Mais si des conversations se suivent entre Petrograd et Bucarest, il en existe d'autre part entre les gouvernements italien et roumain. Mon télégramme n° 128 du 14 août vous les avait signalées et, à plusieurs reprises, M. Cretziano me les avait de nouveau indiquées en ajoutant qu'il n'avait aucun renseignement précis à leur sujet. Dans un entretien que j'ai eu ces jours-ci avec l'ambassadeur d'Italie celui-ci m'a dit qu'en effet on causait entre Rome et Bucarest, et qu'on cherchait un terrain commun pour y fixer des bases de neutralité et probablement aussi envisager la tournure que les événements ultérieurs pourraient imprimer à cette neutralité. Le comte Bonin m'a assuré qu'il n'en savait pas davantage et s'est un peu plaint qu'on le laissât sans informations un peu nettes.

Ici on suit ces pourparlers avec intérêt ou du moins avec l'intérêt qu'on est capable d'apporter aux choses, ce qui ne veut pas dire beaucoup. On a le désir de ne pas rester isolé et l'on se figure qu'on jouera plus facilement un rôle – ce à quoi on aspire certainement sans savoir du reste bien quel rôle – si on peut marcher d'accord surtout avec l'Italie.

Le Roi, comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, avait certainement par devers lui le désir, au début de la guerre, de trouver un moyen d'y intervenir aux côtés des Alliés. Les événements ne lui en ont pas fourni l'occasion et, d'autre part, il s'est vite rendu compte qu'il marchait contre le sentiment unanime de la nation et qu'il n'avait ni le temps ni les moyens de rééduquer l'opinion publique. Cependant, comme il tiendrait à faire une certaine figure et, à mettre son pays en lumière, il s'est rabattu sur la question de la médiation et, sur ce terrain, il a trouvé son gouvernement et la presque unanimité des hommes politiques disposés à marcher dans

son sillage. De là ces allusions qu'on nous fait fréquemment à nous diplomates sans distinction de nationalité et ces indications lancées dans la presse, de la mission qui reviendrait à l'Espagne de se présenter entre les belligérants comme l'ange de la pacification. Les gens pressés parlent même déjà de la réunion à Madrid du futur congrès et assignent la fin de l'année comme la date possible de cet événement.

J'ai lieu de croire que le gouvernement espagnol a d'une façon ou d'une autre cherché à pressentir les vues des gouvernements italien et américain. Du premier de ceux-ci l'accueil aurait été peu empressé : on aurait donné à entendre que l'éventualité d'une médiation était une chose lointaine et dont on avait le temps de s'occuper plus tard.

En ce qui me concerne, à toutes les allusions qui m'ont été faites, je me suis toujours borné à répondre que la guerre actuelle me semblait devoir être de longue durée, qu'en tous cas on ne pouvait actuellement même envisager une question de médiation et que je me demandais même étant donné la gravité des problème soulevés par le présent conflit, si les États belligérants ne tiendraient pas à régler seuls les conditions de la fin de la lutte. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai toujours eu soin de marquer que je parlais en mon nom personnel.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération. [1]

439

M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 303. *La Haye, 29 octobre 1914, 13 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* 18 h. 15.)

En recevant le chef du parti socialiste hollandais, le sous-secrétaire d'État à l'Office impérial des Affaires étrangères lui a dit qu'il y avait unanimité dans le gouvernement allemand pour reconnaître sans réserves l'indépendance et l'intégrité néerlandaises. Après cette déclaration déjà assez anormale, M. Zimmermann a ajouté : « quant aux relations économiques futures, on ne peut rien ajouter à ce sujet. Je crois qu'une conséquence de la guerre sera un rapprochement entre divers États et que la Hollande estimera alors qu'il est dans son propre intérêt de s'y joindre ».

Commentant cette déclaration, le *Telegraph* d'Amsterdam note que si après la victoire de l'Allemagne la Hollande conserve son indépendance politique, elle perdra en tout cas son indépendance économique car on ne se méprend sur la portée des paroles du représentant de l'Office impé-

[1] Note marginale manuscrite : « Londres. Petrograd. par télégramme le 10 novembre. »

rial des Affaires étrangères. Or un État qui dépend économiquement d'un autre est certain d'être englobé par lui; ainsi s'accompliront successivement les destinées de la Hollande par la perte de son indépendance économique et politique.

Il me paraît qu'il y aurait intérêt à jeter l'inquiétude chez tous les neutres voisins de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie en dénonçant les visées de la politique allemande telles que M. Zimmermann vient de les exprimer avec une incroyable naïveté. Je compte de mon côté exploiter ici cet incident au mieux de nos intérêts. (1)

440

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 694.
Chiffré.

Berne, 29 octobre 1914, 11 h. 50.

(*Reçu :* le 30, 2 h. 30.)

De divers côtés, notamment des milieux universitaires, on me prie d'appeler l'attention du gouvernement français sur l'intérêt qu'il y aurait à répondre par des publications appropriées à la campagne que les Allemands poursuivent avec la plus grande persévérance pour se concilier l'opinion publique dans les pays neutres. J'ai déjà signalé l'intérêt qu'aurait la publication de résumés de notre Livre jaune et d'une traduction en allemand. Il ne faut pas attendre pour donner une grande publicité aux témoignages recueillis sur l'ordre du jour du général Stenger. Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire adresser ces documents le plus tôt possible (2).

(1) Note marginale manuscrite : « au service de la presse. Les journaux d'hier ont commenté le fait en excellents termes ».

(2) Note marginale manuscrite : « Communiqué à la Presse le 30/10 ».

441

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 228. *Christiania, 29 octobre 1914, 20 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 30, 6 h. 30.)

J'ai signalé par ma dépêche 194 le rôle allemand de Göteborg en Suède.

Une lettre de Berlin publiée dans le *Journal maritime* de Göteborg est fort commentée ici. L'Allemagne ne veut, dit l'auteur, aucune conquête territoriale mais seulement libre accès économique en tout pays. En particulier elle ne recherche aucun nouveau territoire de langue française sauf la région vis-à-vis Briey pour ses mines de fer. « Quant à la Belgique l'opinion allemande s'oppose fort à ce qu'elle redevienne libre. »

Plusieurs journaux norvégiens signalent l'outrecuidance des prétentions qui se font jour en d'autres journaux suédois et qui vont jusqu'à présenter comme en cours d'établissement un « Zollverein » de l'Europe Centrale : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Hollande, auquel s'apparenterait un autre « Zollverein » scandinave où la Suède prévaudrait (voir mon télégramme n° 226). L'alliance se joindrait commercialement à l'Allemagne avec d'énormes avantages matériels.

À ces tentations, comme au langage d'Oswald, la conférence de Nansen est, du côté de la Norvège, une réponse toute faite [1].

442

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 226. *Christiania, 29 octobre 1914, 20 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 30, 7 h. 30.)

J'ai par ma dépêche n° 207 signalé l'élaboration à Berlin d'une nouvelle méthode et d'un nouvel organisme pour la propagande allemande en vue de la préparation de la paix.

Le *Kulturbund* qui en est résulté envoie comme apôtre le professeur Oswald, lauréat Nobel en ce moment à Stockholm.

Il fait annoncer en Norvège que l'Allemagne ne veut conquérir autre chose dans cette guerre qu'une libre expansion commerciale, industrielle

[1] Note marginale manuscrite : « Communiqué en substance à plusieurs journalistes ».

et intellectuelle, et une consolidation des peuples et moyens de culture européens contre le slavisme. L'Allemagne convie les peuples de civilisation germanique au triomphe de cette cause qui est leur cause. Si l'Allemagne triomphe, les pays scandinaves formeront une grande fédération du nord où la Suède aura un rôle prépondérant, et qui sera séparée de la Russie par une Finlande autonome faisant pendant à la Bessarabie autonome qui protégera la Roumanie [1].

443

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 227. *Christiania, 29 octobre 1914, 22 h. 5.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 30, 6 h. 30.)

Je me réfère à ma dépêche 182 et à mes télégrammes 226 et 228. [2]

Nansen a fait hier à l'Université en présence du Roi et de la Reine une fort belle conférence sur les droits des petites nations.

Sans enfreindre la neutralité, mais sans rien sacrifier de la vérité, le grand explorateur a répondu, sans la citer, à l'affirmation allemande « qu'il n'y a plus de place en Europe pour les petites nations ».

Il a démontré que le monde a besoin de leur existence et de leur variété. Il a protesté contre la tendance de certaines d'entre elles à s'effacer dans une demande de dépendance rémunératrice envers tels grands voisins qui, en les enrichissant, les asservissent.

C'est un droit et un devoir pour elles que de préparer la défense de leur indépendance contre tout attentat, matériel ou moral.

Cette conférence se trouve à point nommé répondre aux tentatives d'inspiration allemande faites en d'autres milieux scandinaves, en particulier par le professeur Oswald, pour susciter une sorte d'alliance baltique sous l'égide de l'Allemagne [3].

[1] Note marginale manuscrite : « M. de Margerie, ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de communiquer à Bucarest et à Petersbourg ? »

[2] Cf. documents n° 442; 441.

[3] Note marginale manuscrite : « donné à la presse ».

444

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 112; 113. *Bordeaux, 29 octobre 1914.*
Très confidentiel.

La situation en Turquie devient assez inquiétante pour que l'on puisse craindre que le gouvernement ottoman, sous la pression de l'Allemagne, ne prenne une résolution irréfléchie et ne se livre à quelque attaque subite soit contre la Russie, dans la mer Noire, soit contre l'Angleterre du côté de l'Égypte. La France a résolu, dans ce cas, de se solidariser en Orient avec ses alliés et de considérer comme dirigée contre elle toute action que la Turquie entreprendrait contre la Russie ou l'Angleterre. L'ambassadeur de France a reçu pour instructions, au cas où cette hypothèse se réaliserait, de quitter Constantinople avec le personnel de l'ambassade. Nos consuls dans l'Empire ottoman se retireraient également. Cette rupture diplomatique qui, en principe, n'entraînerait pas immédiatement l'état de guerre entre la France et la Turquie, poserait cependant, tout de suite, la question de la protection des intérêts français en Turquie.

Je vous prie de demander d'urgence au gouvernement fédéral s'il consentirait, dans ce cas, à autoriser ses agents en Turquie à se charger des intérêts français dans l'Empire ottoman, sauf en Palestine où je demande à l'Espagne de veiller à nos intérêts, en raison du caractère religieux d'un grand nombre d'affaires ressortissant à notre consulat général. L'assistance efficace que les États-Unis nous prêtent déjà en Autriche et en Hongrie nous fait spécialement désirer que le gouvernement fédéral accède à notre demande en ce qui concerne la Turquie. (1)

445

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baret, Vice-Consul de France à Monrovia.

D. n° 21. *Paris, 29 octobre 1914.*

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, pour votre information personnelle, copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. le ministre

(1) Cf. document n° 431.

des Colonies au sujet des rapports de l'Afrique occidentale française et de la République du Libéria [1].

À cette lettre est joint un projet de télégramme que M. Doumergue va, d'accord avec mon Département, envoyer à M. Ponty pour approuver les instructions que le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vous a adressées.

J'attache le plus grand prix à ce que, dans vos conversations avec le gouvernement libérien, vous vous attachiez, comme l'indique mon collègue, à faire ressortir la correction de notre attitude. Vous insisterez sur notre vif désir, tout en entendant sauvegarder les droits que nous tenons des traités, de respecter et au besoin de fortifier l'indépendance de la République du Libéria. Mais nous comptons bien que, de son côté, le gouvernement libérien tiendra la main à ce que la conduite de ses agents reste conforme aux obligations de la neutralité dans laquelle il a déclaré vouloir se maintenir.

Suivant le désir de M. Doumergue, j'ai prié nos ambassadeurs à Londres et à Washington d'attirer sur cette situation toute l'attention des gouvernements britannique et américain; j'ai toutefois laissé MM. Paul Cambon et Jusserand juger de l'opportunité de demander aux cabinets de Londres et de Washington leur amicale intervention auprès du gouvernement libérien en vue de l'amener à tenir ses engagements contractuels et à respecter les obligations que lui impose sa neutralité.

Je vous prie de me rendre compte de l'accueil qui sera fait à votre protestation contre les agissements du commissaire Lee et à votre demande de nous laisser occuper en paix les territoires qui nous sont incontestablement reconnus.

446

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

N. s. n°. *29 octobre 1914.*

Le 10 octobre M. Paul Cambon télégraphiait qu'à la suite d'observations du gouvernement américain, et de conversations entre le cabinet de Londres et celui de Washington, le gouvernement britannique envisageait des

[1] Lettre datée de Bordeaux, 23 octobre 1914, de Doumergue à Delcassé, relatant l'établissement de l'autorité française dans les villages situés sur la rive droite de la Lina et la contrebande de cette occupation par le commissaire libérien Lee. Il soulignait la volonté de la France d'éviter toute occasion de conflit avec le Libéria afin de ne pas froisser « les susceptibilités des États-Unis dont les liens avec la République africaine demeurent très solides, encore que mal définis et intermittents ».

modifications au règlement adopté par la marine royale pour la contrebande de guerre.

Au lieu de s'en tenir à la définition vague de l'article 35 sur la contrebande conditionnelle saisissable à bord d'un vapeur neutre se rendant dans un port neutre (théorie du voyage continu), le gouvernement britannique proposait de limiter le droit de capture au cas où le nom du consignataire neutre de la marchandise suspecte ne serait pas porté sur les papiers de bord.

En outre et sans doute pour balancer l'effet de cette importante concession faite aux neutres, le gouvernement britannique se proposait de faire passer dans la liste de contrebande *absolue* un certain nombre d'articles considérés jusqu'à présent comme contrebande conditionnelle, soit : les télémètres; harnachements militaires; automobiles et pièces; bandages d'auto et caoutchouc; huiles minérales et essences à autos, excepté les huiles lubrifiantes; minerai de nickel et nickel; minerai de chrome et ferro-chrome; plomb; minerai de fer et hématite.

Il fut répondu à Londres, après étude de la question par le ministère de la Marine, qu'il était essentiel de maintenir sur ces délicates questions l'accord entre les deux gouvernements, que nous avions des objections graves à la première modification envisagée par les Anglais, et qu'il conviendrait de procéder à une étude en commun de la matière. Le télégramme proposait l'envoi à Londres d'un délégué du gouvernement français. Cette offre fut acceptée.

M. Fromageot et l'amiral Moreau furent en conséquence envoyés à Londres où ils ont eu des conférences, dont le résultat est consigné dans le télégramme ci-contre. Antérieurement, à la demande du ministère de la Guerre, le Département (vers le 20 sept.) avait essayé d'obtenir que l'Angleterre consentît à considérer le coton comme contrebande conditionnelle à cause de son emploi pour la fabrication des poudres de guerre. Le gouvernement britannique avait refusé alléguant qu'il craignait d'indisposer les États-Unis en empêchant l'exportation de ce produit. Il fut donc recommandé à MM. Fromageot et Moreau de considérer à nouveau la question avec le gouvernement britannique et d'étudier s'il ne serait pas possible que les deux gouvernements fissent en commun une opération qui consisterait à accaparer la récolte du coton des États-Unis afin de tuer l'industrie allemande du coton en l'empêchant de s'approvisionner. Le coton se conservant aisément, il était à prévoir que cette opération pourrait même se solder par un bénéfice par la revente des stocks, une fois la guerre finie.

Il semble que le projet ait souri au gouvernement britannique puisqu'il demande une prompte réponse et indique lui-même les volumes qu'il y aurait lieu d'investir dans cette opération de grande envergure.

On ne saurait douter que le coup qui serait porté ainsi à la puissance industrielle allemande n'ait une très réelle influence sur sa force de résistance. Outre que l'Allemagne se trouvera privée d'un élément essentiel à la fabrication des poudres de guerre, ses multiples usines de cotonnades et de transformation du coton se trouveront réduites au chômage, jetant

ainsi sur le pavé une grande quantité d'ouvriers des deux sexes. Il y a là un facteur important de la diminution de la durée de la guerre actuelle [1].

(Fonds Blocus.)

447

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nº 116. *Bordeaux, 30 octobre 1914, 22 h. 40.*
Chiffré.

Réponse vos télégrammes 447 et 450.

Le ministre des Finances est heureux que, toute difficulté ayant été aplanie, l'affaire soit maintenant définitivement réglée.

Il prend note que le Trésor français est crédité à la National City Bank de 9.425.000 dollars, valeur 4 novembre 1914. Il ne voit pas d'objection à ce qu'une partie de ces fonds soit transférée éventuellement chez Morgan. Mais comme cette dernière maison bonifie sur les fonds déposés chez elle par M. d'Anglade en compte courant un intérêt de 2 %, il est logique que la National City Bank nous bonifie sur les fonds qu'elle conservera le même intérêt de 2 % l'an.

Veuillez régler d'urgence cette question de l'intérêt sur les fonds en compte courant.

Le ministre des Finances consent volontiers à ne pas solder ledit compte tant que durera la guerre.

Il est d'accord sur la forme au porteur des bons et sur le remboursement à l'échéance chez Morgan.

Par prochain courrier vous seront expédiés, en même temps qu'un exemplaire annulé des bons de la Défense nationale :

1º Le pouvoir du caissier payeur central du Trésor public au nom de M. d'Halewyn.

2º Le pouvoir du contrôleur central du Trésor public au nom de M. Heilmann.

C'est le consul général de France à New York qui aura qualité pour retirer les fonds de la National City Bank de même qu'il retire les fonds de chez Morgan.

[1] Note marginale manuscrite : « Contrebande de guerre ». « M. Fromageot ».

448

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 539. *Bordeaux, 30 octobre 1914.*

Je reçois le télégramme suivant de l'ambassadeur de France à Constantinople :

« À la suite de l'agression commise par la flotte turque contre des ports russes de la mer Noire, les ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et moi, considérant que l'agression commise sous pavillon ottoman est le fait des Allemands au service turc, pensons qu'il conviendrait de déclarer au gouvernement ottoman que s'il ne congédie pas immédiatement les officiers, marins et soldats allemands à son service il assume par là même la responsabilité de l'acte de guerre dont ils viennent de se rendre coupables et que par suite l'état de guerre aura été créé de son fait entre la Turquie et les Puissances de la Triple Entente. » Nous ne croyons pas que le gouvernement ottoman ait encore le pouvoir de se dégager des Allemands mais cette forme de rupture aurait l'avantage à nos yeux de mettre avec une pleine évidence tous les torts de son côté.

J'approuve la proposition des trois ambassadeurs et j'autorise M. Bompard à faire la déclaration concertée entre eux, dès que ses collègues russe et anglais auront reçu des instructions similaires.

Veuillez donc faire part d'urgence de mon sentiment à sir Edward Grey et le prier, s'il le partage, d'envoyer d'urgence les instructions nécessaires à sir Louis Mallet.

Je fais une communication analogue au gouvernement russe [1].

[1] Par télégramme n° 91, adressé à Boppe, ministre de France à Nisch, Delcassé mentionnait la résolution suivante :

« L'agression injustifiée commise par le *Goeben*, le *Breslau* et le *Hamidie* contre Odessa, Théodosia, Novorossirsk et en dernier lieu Sébastopol est, sans aucun doute, due à une nouvelle pression allemande que le gouvernement ottoman a cru pouvoir subir. La Triple Entente s'étant déclarée solidaire à Constantinople a donné 24 heures au gouvernement ottoman pour désavouer cette action allemande et renvoyer les officiers, ainsi que les soldats et marins allemands que la Turquie s'est laissé peu à peu imposer. Passé ce délai, les ambassadeurs de la Triple Entente rompront les relations diplomatiques et demanderont leurs passeports.

Le gouvernement russe envisage, d'ailleurs, avec beaucoup de sang-froid, l'agression turque.

Confidentiel.

La Russie ne distraira aucune troupe du front allemand, estimant qu'avant tout, il faut vaincre l'Allemagne dont la défaite entraînerait la ruine de la Turquie. Elle réduira donc au minimum la défense qu'elle opposera aux attaques de la flotte et de l'armée turques. L'amiral commandant la flotte à Sébastopol a toute liberté pour détruire les navires de guerre allemands et turcs dans la mer Noire et est parti à leur poursuite. »

449

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 293. *Bordeaux, 30 octobre 1914.*

M. Iswolsky m'informe que M. Sazonov « a exprimé au ministre de Bulgarie à Petrograd sa conviction que le gouvernement bulgare précisera clairement son attitude dans le moment actuel en s'abstenant rigoureusement de toute action hostile à l'égard de la Serbie alliée de la Triple Entente. »

L'entrée en guerre de la Turquie m'enfonce plus profondément dans la conviction plusieurs fois exprimée qu'il faut s'assurer tout au moins la neutralité bienveillante de la Bulgarie et, si possible, son concours.

Nous avons, si nous le voulons, à lui offrir plus que ne le pourraient l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie.

Il faut arracher à la Serbie et à la Grèce la promesse formelle, dont la Triple Entente garantirait à Sofia l'exécution, qu'en cas de victoire, la Serbie et la Grèce ayant réalisé les acquisitions où elles prétendent, feront à la Bulgarie de sérieuses concessions en Macédoine. Armée de cette promesse, la Triple Entente déclarerait à la Bulgarie que pour prix de son concours, elle recevrait tout ce que la Turquie lui a repris après la seconde guerre balkanique.

Enfin la Triple Entente aiderait financièrement la Bulgarie à soutenir la lutte.

Je vous prie de me faire connaître le sentiment de M. Sazonov.

450

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gaussen, Consul général de France à Barcelone.

T. n° 68. *Bordeaux, 31 octobre 1914, 18 h.*
Chiffré.

Vous avez été avisé le 4 octobre de l'achat de six mille revolvers [1] à la société Orbea d'Eibar pour une somme de deux cent dix mille pesetas [2].

[1] Par télégramme n° 3, chiffré, non reproduit, Bordeaux, 28 décembre 1914, 17 h. 30, de Delcassé à Boulot, consul général de France à Saint-Sébastien, il est indiqué qu'à la date du 28 décembre 5.041 revolvers ont été livrés à la France par la firme Orbea.

[2] Le télégramme du ministère de la Guerre du 4 octobre 1914 indique que le montant de l'achat des 6.000 revolvers s'élevait à 210.000 francs et non 210.000 pesetas. Par télégramme n° 35, non reproduit, Saint-Sébastien, 17 novembre 1914, Boulot signale que 1.242 revolvers ont été livrés par la maison Orbea d'Eibar au ministère de la Guerre.

Le ministre de la Guerre me prie vous informer que le montant total de l'achat est de deux cent vingt mille deux cents pesetas. En conséquence vous êtes autorisé à prélever sur les fonds du compte Guerre une somme supplémentaire de dix mille deux cents pesetas pour achever le paiement dont il s'agit [1].

451

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 552. *Bordeaux, 31 octobre 1914.*

Notre ministre en Égypte me télégraphie :

« Mon collègue d'Angleterre n'attend qu'un ordre de Londres pour prendre les décisions convenues d'avance pour le cas où la guerre éclaterait entre l'Angleterre et la Turquie : déchéance du Khédive, proclamation du protectorat britannique et accession du prince Hussein au trône khédivial. »

Comme vous ne m'avez pas signalé que la démarche que je vous avais prescrite par mon télégramme 399 ait soulevé la moindre objection de la part de sir Edward Grey, le gouvernement ne doute pas que la reconnaissance officielle du protectorat français au Maroc par le gouvernement britannique ne coïncide avec la proclamation du protectorat britannique en Égypte. Je vous prie de me télégraphier dès que vous sera remis le document qui constate cette reconnaissance.

452

M. Kahn, Consul général de France à Shanghai,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. *Shanghai, 31 octobre 1914.*

Par la lettre dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie, j'ai signalé à la légation la situation résultant du départ pour Tien-tsin des derniers mobilisables français de Shanghai.

Cette situation, sur laquelle j'avais cru devoir déjà appeler l'attention de votre Département, n'est pas sans sérieux inconvénients.

Notre établissement dans ce port où nous administrons, avec prérogatives communales, plusieurs milliers d'étrangers et surtout une population de

[1] Notes manuscrites marginales : « M. Homberg ». « Lettre de la Guerre du 3 octobre ».

plus de deux cent mille Chinois, sur lesquels nous exerçons également la juridiction civile, commerciale et criminelle, a plus d'analogie avec une colonie ou un protectorat qu'avec une concession proprement dite.

La guerre non seulement nous a privés de l'aide éventuelle de notre marine et de celle de nos alliés pour protéger notre établissement dans ce port neutre, mais elle nous a enlevé celle des Français mobilisables, alors que ces derniers, dans les colonies, telles que l'Indo-Chine, ont été maintenus sur place [1].

Copie

Lettre adressée à la légation de France à Pékin

Shanghai, le 31 octobre 1914

Nos derniers réservistes, auxquels j'ai fixé le 8 novembre comme limite extrême de départ pour la liquidation de leur position (vente de leurs meubles, sous-location de leurs maisons ou appartements, remise à des tiers, quand c'est possible, de la direction de leurs affaires), vont quitter Shanghai à destination de Tien-tsin.

La police de notre concession ne pourra plus désormais compter sur l'appoint de la compagnie de volontaires non plus que sur le corps de pompiers, qui avaient été sommairement réorganisés pour combler les vides, après l'envoi des premiers contingents au Petchili.

C'est là une situation, qui déjà précaire, appelle toute notre attention.

Alors que le Foreign Settlement et notre concession ont été dégarnis des résidents appartenant à la Triple Entente, le nombre des Allemands n'a fait que s'accroître ici malgré l'envoi des réservistes de Shanghai à Tsingtao, dans les conditions que j'ai exposées à votre légation, par une précédente communication.

Nous attendons en ce moment un grand nombre d'expulsés d'Hong-Kong et des Straits Settlements. Les autorités anglaises ont fini par s'émouvoir des manœuvres, telles que, en dernier lieu, le mouillage de mines le long des côtes par des bateaux chinois ou neutres affrétés par des Allemands. Des tentatives sont faites pour amener à Shanghai les 64 hommes du torpilleur S. 90 [2] qui devaient être internés à Nankin. Je m'en préoccupe ainsi que mon collègue Fraser.

Les Chinois sont toujours méthodiquement excités contre les Anglais, les Français et les Russes. Les fausses nouvelles de l'*Ostasiatische Lloyd* sont répandues dans la presse en caractères.

M. de la Prade qui revient de Nankin, où je l'avais envoyé pour régler la question des indemnités dues à la mission du Kiangnan en raison des événements de 1913, m'a dit avoir vu les dites fausses nouvelles affichées

[1] Note marginale manuscrite : « sur la demande de M. Kahn, on a envoyé à Shanghai un supplément de 50 agents de police annamites ». « M. Casenave ».

[2] Torpilleur qui a forcé le blocus de Tsing-tao.

à la porte du consulat d'Allemagne avec traduction chinoise : il doit en être de même ailleurs.

Il faudrait évidemment entreprendre une contre-campagne pour laquelle nous n'avons ni les fonds dont disposent nos ennemis, ni la mentalité qui les anime.

Entre des fausses nouvelles et nos communiqués véridiques, l'imagination des Asiatiques ira toujours aux premières. Seules des contrevérités aussi grossières auraient chance d'être acceptées.

Les Allemands de Shanghai continuent à communiquer avec Tsingtao, sous l'œil bienveillant des autorités locales, par les postes radioélectriques de leurs navires réfugiés dans le Whampou. Il y a quelques jours, ils ont passé en clair les nouvelles de la marque Bernstdorf en y ajoutant un post-scriptum, à savoir « que le consul général d'Angleterre à Shanghai avait interdit l'enrôlement de volontaires pour l'Europe parmi le contingent sikh de la police *qui n'était pas sûr* ». C'est faux, mais faut-il en inférer des manœuvres pour soulever les sikhs, ce ne serait pas impossible, bien qu'imprudent. Il y aurait des intermédiaires tout trouvés parmi les Indiens, ex-castables, faisant partie de la corporation des « veilleurs » employés par les maisons de commerce étrangères, allemandes comprises.

De même, les nouvelles de « soulèvements en Indo-Chine » répandues par la presse allemande, nouvelles que je viens de démentir à la demande de M. Vanvollenhoven, sont de nature à émouvoir nos 200 agents tonkinois. J'ai prescrit une surveillance discrète à cet égard.

(NS. Chine.)

453

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Sofia, 1er novembre 1914, 11 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* 11 h. 25.)

Le président du Conseil que j'ai vu aujourd'hui m'a déclaré formellement que l'entrée en action de la Turquie ne modifierait en rien la politique de la Bulgarie et que celle-ci resterait strictement neutre, à moins que ses frontières ne soient menacées.

Il m'a répété qu'aucun engagement ne liait la Bulgarie à la Turquie et que les bruits répandus à ce sujet dans les diverses capitales n'avaient jamais révélé aucun fondement et avaient été lancés à dessein par la Turquie elle-même pour compromettre la Bulgarie.

J'ai profité de la circonstance pour exprimer à M. Radoslavoff l'espoir que dès aujourd'hui tous les envois de matériel de guerre transitant par la Bulgarie à destination de Constantinople seraient complètement arrêtés et que nous n'aurions plus à constater aucune complaisance de sa part. Il m'a répondu que des instructions avaient été envoyées et m'a assuré à plusieurs reprises que tout transit serait interdit.

Le ministre de Turquie sortait du cabinet du président du Conseil, et, quoiqu'il ait prétendu n'avoir reçu aucune information de Constantinople, il lui a demandé si la Bulgarie ne pourrait pas lui céder des fusils Mauser; M. Radoslavoff lui a répondu que la Bulgarie en avait besoin pour elle-même.

Le président du Conseil a été très surpris par les événements; il comptait absolument, m'a-t-il dit, sur les promesses répétées que lui avait faites le Grand Vizir, et d'après ses informations, celui-ci ignorait tout [1].

454

M. de Fleuriau, Conseiller de l'Ambassade de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 967. *Londres, 1er novembre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 540.

Voici quel est le sentiment de sir Edward Grey concernant la position de la Bulgarie.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères considère la neutralité de la Bulgarie comme certaine, parce que, d'une part, cet état ne fera pas la guerre à la Russie et que, d'autre part, la rupture de sa neutralité l'exposerait à l'intervention armée de la Roumanie. Pour assurer de plus fortes garanties M. Sazonov serait disposé à promettre à la Bulgarie la région d'Andrinople qui a été repris par la Turquie.

Il lui paraît très difficile de reconstituer dès à présent l'alliance de la Serbie et de la Bulgarie. Il pense que pour obtenir le concours actif de cette dernière, il serait nécessaire de lui consentir une augmentation de territoire en Turquie au-delà de la ligne Enos-Midia jusqu'à la mer de Marmara. Or cette concession que la Bulgarie réclamait en décembre 1912 lui fut refusée par la Russie et celle-ci persistera sans doute dans son attitude. La négociation risquerait donc d'être très délicate.

[1] Note marginale manuscrite : « envoyer télégrammes Petrograd. Londres. Rome. Athènes. Bucarest. Nisch. Cettigné. »

On ne parle plus au Foreign Office de ménagements à garder à l'égard de la Sublime Porte. Celle-ci s'est condamnée : elle ne peut plus être la gardienne des détroits.

J'ai cru devoir vous transmettre les indications ci-dessus pour compléter la communication officielle que sir Francis Bertie doit vous faire.

455

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. nº 74. *Bordeaux, 1er novembre 1914.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme nº 178.

Le président du Conseil des ministres bulgare a pris vis-à-vis du ministre de Russie « l'engagement de ne pas profiter du conflit russo-turc pour attaquer la Serbie ».

456

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. nº 77. *Bordeaux, 1er novembre 1914.*

L'administration de la Guerre a trouvé à acheter à Buenos-Ayres 35.000 fusils avec leurs munitions. Le gouvernement argentin pour laisser sortir ces armes demande que l'acheteur, un intermédiaire local, soit muni de pouvoirs d'un pays neutre. Le ministre de France à Buenos-Ayres étant chargé de représenter les intérêts helléniques pourrait donner ce pouvoir en indiquant que les fusils sont destinés à la Grèce. Je vous serai obligé de demander au président du Conseil s'il autorise M. Jullemier à agir ainsi. Ce service rendu me permettrait d'insister auprès du ministre de la Guerre afin qu'il fasse accélérer les commandes du gouvernement grec, et répondrait aux facilités que, malgré les circonstances, nous lui avons déjà accordées en maintes occasions.

457

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 72. *Bordeaux, 1er novembre 1914.*
Très confidentiel.

Il résulte de communications qui me sont faites par les gouvernements russe et anglais qu'à Petrograd et à Londres comme à Paris, on considère qu'actuellement, surtout depuis que le conflit turco-russe a éclaté, c'est essentiellement des résolutions de la Bulgarie que dépendra l'orientation définitive des diverses puissances dans les Balkans et qu'il importe plus que jamais que la Triple Entente puisse assurer à la Bulgarie les avantages propres à l'empêcher de se ranger du côté de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie.

Le gouvernement russe, pour sa part, estime qu'il conviendrait d'exiger de la Bulgarie de se prononcer contre l'Autriche en aidant la Serbie en Bosnie, et contre la Turquie, soit en l'attaquant en Thrace, soit en fermant son territoire aux troupes turques qui voudraient attaquer la Grèce. Pour prix de ces concours, on promettrait à la Bulgarie l'annexion de la Thrace méridionale jusqu'à la ligne Enos-Midia, et un nouveau partage de la Macédoine sur les bases de l'accord du 13 mars 1912.

Si la coopération de la Bulgarie pouvait ainsi être assurée, la Triple Entente s'emploierait à obtenir l'adhésion de la Serbie et de la Grèce à ces conditions.

L'Angleterre, par contre, pense qu'il n'y a pas lieu, pour commencer, de réclamer le concours actif de la Bulgarie et qu'il serait plus sage de se borner à s'assurer de sa parfaite neutralité. Pour l'obtenir, le gouvernement anglais estime qu'il faut que la Bulgarie sache qu'elle peut compter recouvrer Andrinople et les territoires que la Turquie lui a repris après la deuxième guerre balkanique. Il ne serait donc pas question actuellement au sentiment du gouvernement britannique de promettre à la Serbie d'autres compensations ni de poursuivre à Nisch et à Athènes un assentiment à des sacrifices territoriaux en faveur de la Bulgarie. Je signale à votre attention cette différence de points de vue et je vous prie de me faire connaître votre sentiment à cet égard [1].

[1] Cf. document n° 481, dans lequel Delcassé reprend ces termes dans l'attente de la réaction anglaise.

458

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. nº 57. *Bordeaux, 1er novembre 1914.*

Je reçois le télégramme suivant du ministre de France à Nisch :

(Reproduire Nisch nº 255) [1]

Je lui réponds par le télégramme suivant :

« J'ai bien reçu vos télégrammes jusqu'au nº 255. J'ai communiqué à nos ambassadeurs et à nos représentants dans les Balkans les déclarations que vous a faites hier M. Pachitch. Je note avec satisfaction qu'en vous les faisant il a ajouté qu'il pensait se conformer aux vues de la Triple Entente exposées dans votre note du 30 août (votre télégramme nº 111), c'est-à-dire qu'il est prêt, si la Bulgarie conserve une attitude pacifique à l'égard de la Serbie, « à offrir directement ou indirectement une compensation à la Bulgarie ».

« Me référant à vos divers télégrammes de ces jours derniers, je ne puis que souhaiter de voir la Serbie comprendre qu'elle doit se mettre clairement en face de la situation, que l'attitude de la Bulgarie est actuellement le nœud de la question pour la Serbie comme pour la Roumanie et la Grèce, et enfin que le moment est passé des récriminations vaines sur les comitadjis bulgares ou sur l'action de la Grèce en Épire à laquelle les Puissances de la Triple Entente ont d'ailleurs donné leur assentiment. La Serbie doit considérer avant tout que ses acquisitions du côté de l'Adriati-

[1] « M. Pachitch vient de me donner connaissance en même temps qu'à mes collègues d'Angleterre et de Russie, de la communication qu'il fait faire au gouvernement bulgare.

Aux termes des instructions qui lui ont été télégraphiées ce matin, le ministre de Serbie à Sofia après avoir rappelé ce que tous les États balkaniques, depuis leur libération du joug ottoman, doivent à la Russie et aux Puissances de la Triple Entente, fera comprendre au gouvernement bulgare qu'au moment où la Turquie attaque la Russie tous ces États ont intérêt à se ranger du côté de cette dernière puissance et de ses alliés; si la Bulgarie partage ce sentiment, la Serbie lui offre son plus entier concours avec l'espoir de consolider ainsi les liens d'amitié entre les deux pays voisins et d'amener un règlement favorable de toutes les questions balkaniques. Absorbée par sa lutte contre l'Autriche, la Serbie ne peut pas donner un concours matériel important, mais son appui n'est pas négligeable; elle mettrait (le représentant serbe devra insister sur ce point) à la disposition de la Bulgarie toute l'influence qu'elle peut avoir sur la Roumanie et la Grèce.

Quel que soit le résultat de cette demande, M. Pachitch pense qu'elle est utile; il estime que la Serbie doit en ce moment faire connaître à la Bulgarie ses véritables dispositions; il croit d'ailleurs agir conformément aux vues que les Puissances de la Triple Entente lui ont exposées dans leur déclaration du 30 août dernier (voir mes télégrammes 109; 111).

M. Pachitch a donné également connaissance aux ministres de Grèce, de Roumanie et du Monténégro de sa communication au gouvernement bulgare. »

que, en cas de victoire de la Triple Entente, lui permettront amplement des sacrifices en Macédoine [1]. »

459

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 110. *Sofia, 2 novembre 1914, 9 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 3, 16 h.)

Depuis le commencement d'août, je n'ai cessé de m'exprimer au cours de toutes (1 mot passé) conversations dans le sens indiqué par votre télégramme n° 66 [2].

Je suis convaincu que si les puissances de la Triple Entente garantissaient à la Bulgarie l'exécution 1° du traité serbo-bulgare de 1912, 2° de la décision de Pétersbourg relative à Silistrie, 3° du traité de Londres, celle-ci leur donnerait son complet concours et entrerait en action contre la Turquie.

La nouvelle situation créée par les événements de la mer Noire commence à modifier l'opinion des milieux politiques. Malgré le désir de la population de conserver la paix, on se rend compte de l'utilité d'une intervention, et le président du Conseil lui-même, malgré l'opposition qu'il rencontre chez certains de ses collègues, ne serait pas éloigné de partager ce sentiment.

Un remaniement du cabinet est très probable si ces tendances s'accentuent. Mais il est indispensable que la Serbie, la Grèce et la Roumanie s'engagent à faire les sacrifices nécessaires le jour où elles auront réalisé de nouvelles acquisitions.

[1] Cf. document n° 457.

Par télégramme n° 105, confidentiel, non reproduit, Bordeaux, 4 novembre 1914, Delcassé après entente avec l'ambassadeur d'Angleterre en France, sir Francis Bertie, précise à Boppe, ministre de France à Nisch, que les concessions de la Serbie et de la Grèce à la Bulgarie porteraient sur la Macédoine et, en particulier, sur la Thrace jusqu'à la ligne Enos-Midia. La Triple Entente pourrait être garante de l'exécution de cette promesse.

Par le télégramme n° 111, confidentiel, non reproduit, Bordeaux, 6 novembre 1914, de Delcassé à Boppe, il apparaît que seule la Russie partage le point de vue de la France quant à la question des concessions. Cf. document n° 458, note 1.

Par télégramme n° 179, non reproduit, Athènes, 1er novembre 1914, 1 h. 5, reçu 16 h. 5, Deville estimait comme Delcassé que, par la voie des concessions du côté de la Thrace, le bloc balkanique pourrait être reconstitué. Par contre, la question macédonienne pourrait être, à ses yeux du moins, une entrave.

[2] Ce télégramme manque.

460

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 200. *Bucarest, 2 novembre 1914, 11 h. 30.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 3, 7 h.)

L'Allemagne continue à envoyer des munitions achetées avant la guerre en échange d'essence. Le ministre d'Allemagne a cherché actuellement à obtenir 50.000 tonnes d'essence contre 200 wagons de munitions : « Il faut, m'a dit M. Bratiano, que l'Allemagne ait un impérieux besoin d'essence pour consentir à nous livrer du matériel de guerre, d'autant plus qu'elle ne doit plus objecter que cette matière ne peut servir que contre ses alliés. » L'entente relative à cet échange n'est pas encore conclue, mais les tentatives désespérées de l'Allemagne pour se procurer des essences montrent l'intérêt que nous avons à en acheter promptement le plus possible. Je dois signaler à Votre Excellence dont j'attends les instructions à cet égard, que plusieurs des sociétés avec lesquelles je cause, reçoivent des offres de plus en plus avantageuses et que je ne pourrai pas les empêcher d'y céder plus de deux ou trois jours.

461

M. Lutaud, Gouverneur général de l'Algérie,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5041. *Alger, 2 novembre 1914, 21 h. 25.*

Des dépêches de presse apportent à Alger le texte d'un communiqué des Affaires étrangères annonçant la rupture des relations avec la Turquie et le départ des ambassadeurs de la Triple Entente. Je vous serais reconnaissant de me faire connaître d'urgence si cette nouvelle est officielle [1]; jusqu'à ce jour j'ai intercepté toutes les dépêches de presse représentant la Turquie comme favorable à l'Allemagne mais l'intervention d'hostilités entre la France et la Turquie serait un fait d'une gravité telle qu'il faut renoncer à la dissimuler et qu'il est préférable de dire aux musulmans la vérité et la dire au plus tôt. Je veillerai d'ailleurs à ce que la divulgation de cet événement soit entouré des commentaires propres à en corriger les répercussions dans le monde musulman. Je ferai dire notamment que la France a donné depuis le seizième siècle les plus grandes preuves d'amitié et de protection à la Turquie et je rappellerai que cette année encore c'est notre or qui l'a mise à l'abri de la faillite, que les Turcs constituent une

[1] Cf. document n° 467.

nation profondément honnête et loyale, et que si son gouvernement l'égare ou devient le prisonnier de l'influence allemande, la France séparera toujours la cause du peuple turc de celle de ces dirigeants momentanés; on notera enfin que la France a été l'objet d'une agression directe par l'attentat du *Portugal* et le massacre de deux Français, que la France ne saurait se laisser insulter impunément par qui que ce soit et doit exiger réparation. Je serais d'ailleurs heureux d'avoir vos conseils sur les arguments à développer en l'occurrence, le plus pressé pour nous est de savoir si la rupture est officielle [1].

(Guerre 14-18.)

462

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Berne et Rome,
Ministres de France à Christiania, Stockholm, Copenhague et La Haye.

T. n°s 256; 293; 34; 26; 48; 86. *Paris, 2 novembre 1914, 24 h.*
Chiffré.

En présence des difficultés que présentaient dans bien des cas l'application des règles jusqu'ici suivies pour la contrebande sur mer, il a paru nécessaire aux gouvernements français et anglais de publier un nouveau règlement sur la matière. Le texte élaboré à Londres paraîtra en France sous forme d'un décret à l'*Officiel*. Les règles nouvelles donneront plus de facilités au commerce loyal des neutres, mais afin que ces facilités ne tournent pas à notre détriment, il a paru nécessaire aux gouvernements alliés de faire des arrangements avec les États neutres afin que ceux-ci prennent des mesures pour empêcher que des produits considérés comme contrebande puissent transiter par leur territoire et parvenir ainsi aux ennemis. À cet effet un mémorandum a été rédigé pour être remis d'un commun accord aux gouvernements des pays neutres avoisinant l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Votre collègue anglais a reçu le texte de ce memorandum par le télégraphe; entendez-vous avec lui pour en faire la traduction, la mise au point en ce qui concerne le gouvernement de la République, et pour en effectuer la remise conjointement avec lui au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

[1] Note marginale manuscrite : « répondu 3 novembre ».

463

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome

T. n° 291.
Chiffré.

Bordeaux, , 2 novembre 1914.

M. Tittoni se montre préoccupé des événements d'Orient. Nous avons ici, a-t-il dit, une même cause à défendre. Aussi faut-il que nos rapports, déjà très amicaux, se resserrent encore et qu'une entière confiance les domine. Il est très possible que la dernière équipée de Turcs ait pour résultat, demain, la dissolution de l'empire ottoman et le partage de l'Asie Mineure. Vous y avez vos intérêts, plus considérables que les nôtres. Ceux-ci ne sont pourtant pas négligeables. Mais heureusement ils ne sauraient se limiter aux intérêts français. Adalia est loin de la Syrie. Il serait bon de songer à des événements peut-être prochains et que nous nous en entretenions.

464

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 62.
Chiffré.

Paris, 2 novembre 1914.

(*Expédié :* le 3 novembre, 10 h.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 188 et 191 [1].

J'approuve le langage que vous avez tenu au ministre des Affaires étrangères. Continuez à le maintenir dans la modération et dans la prudence en ce qui concerne les affaires albanaises et le rôle de l'Italie et de la Grèce. Comme vous le lui avez dit, l'unique préoccupation du Monténégro, en ce moment, doit être de lutter avec succès contre l'Autriche en compagnie des Serbes.

[1] Par télégramme n° 188, non reproduit, Cettigné, 28 octobre 1914, 15 h., reçu le 30 à 11 h. du matin, Delaroche-Vernet indiquait que le ministre des Affaires étrangères du Monténégro avait évoqué l'éventualité d'une occupation de Valona par l'Italie et avait affirmé que son gouvernement n'interviendrait pas en Albanie « tant que la guerre durerait » et « par contre, aussitôt les hostilités terminées, s'il nous reste seulement 6.000 hommes valides nous entrerons à Scutari sinon je donnerai ma démission ».

465

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T n° 72. *Sofia, 3 novembre 1914, 8 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* 4 novembre, 8 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 72. [1]

La certitude de rentrer en possession de la Thrace jusqu'à la ligne Enos-Midia serait certainement une grande satisfaction pour les Bulgares, mais, ainsi que je l'ai indiqué à plusieurs reprises, notamment dans mon télégramme 82, cette question est pour eux secondaire, et c'est la possession de la Macédoine qui tient la première place dans leur préoccupation.

Depuis 15 ans la question macédonienne a été la base de la politique extérieure de la Bulgarie et si celle-ci n'a pas l'espérance d'obtenir la Macédoine au moins en partie, non seulement elle ne se rangera pas franchement du côté de la Triple Entente mais encore de nouveaux conflits avec la Serbie seront inévitables dans l'avenir. L'entente balkanique sera pour longtemps irréalisable et la tranquillité en Orient ne pourra pas être assurée.

Le gouvernement britannique a sans doute adopté l'opinion de son représentant à Sofia à qui, dès le début de 1913, l'ancien ministre de Serbie, M. Spalaïokovitch, a su imposer sa manière de voir intransigeante. Bien que mon collègue ait toujours semblé partager l'avis du ministre de Russie et le mien, je sais qu'il a combattu auprès du Foreign Office l'idée de sacrifices territoriaux à consentir par la Serbie et qu'il a ainsi provoqué l'extrême réserve de son gouvernement quand cette question a été discutée.

Les Bulgares n'ont pas manqué de se rendre compte qu'il n'y avait pas absolue conformité de vues à cet égard entre les puissances de la Triple Entente.

La proposition du gouvernement russe nous donnerait au contraire toutes garanties pour ramener définitivement la Bulgarie à ses côtés. Toutefois la Bulgarie ne consentirait probablement à aider la Serbie contre l'Autriche que si elle avait la promesse formelle de recevoir la Macédoine.

[1] Cf. document n° 457.

466

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 980. *Londres, 3 novembre 1914, 10 h. soir.*

À mon télégramme n° 943, relatif aux commandes du ministère de la Guerre.

J'ai reçu, sous les dates du 30 octobre et 2 novembre, deux réponses qui ne concordent pas. Il importe de fixer nettement la situation. La Grande-Bretagne s'est en principe réservé son marché national, pendant la durée de la guerre. Elle tient à faire exécuter, en première ligne, les ordres de ses ministères et à assurer l'approvisionnement du pays.

Elle n'a entrouvert son marché aux Puissances alliées, pour leurs commandes d'État, qu'à certaines conditions, dont la principale est qu'elle veut être prévenue à l'avance de toutes les commandes qui seraient faites sur son territoire, par les États étrangers.

L'Angleterre se réserve ainsi le droit de consentir à telle commande ou de rejeter telle autre, suivant ses besoins et l'état de son marché.

La Commission internationale d'approvisionnements est l'instrument dont elle se sert pour faire exécuter la condition qu'elle a posée aux Russes, aux Belges comme à nous, et à laquelle nous avons souscrit sous cette forme : toutes nos commandes en Angleterre doivent passer par la Commission internationale d'approvisionnements.

Le gouvernement britannique exige une parfaite observation de cette condition ainsi que le démontre une lettre que le Board of Trade vient de m'adresser, afin de me prier de faire donner aux diverses autorités militaires l'ordre de faire passer toutes leurs commandes par la Commission d'approvisionnements.

Il importe peu au gouvernement anglais que ces commandes soient passées par tel ou tel agent, ce qui lui importe, c'est de connaître « tous nos » ordres avant qu'ils soient donnés, de manière à pouvoir se rendre compte, jour par jour, de l'exacte étendue de nos demandes.

Il ne nous est pas possible de nous soustraire à l'exécution de cette condition que nous avons acceptée.

Les ordres donnés en Angleterre par nos autorités militaires, soit directement à des agents anglais, soit par l'intermédiaire de maisons françaises, sont considérés par le gouvernement britannique comme des manquements à nos engagements.

Il ne faut donc pas compter obtenir d'autorisation de sortie pour ces ordres, sauf dans des cas exceptionnels, et le nombre et l'importance de ces affaires étant très grands, il est à craindre que le gouvernement britannique ne nous fasse de très sérieuses observations.

Le concours même limité de la Grande-Bretagne nous est indispensable, et ce concours, nous risquons de le perdre, si nous ne nous conformons pas aux conditions qui nous sont imposées.

Il y a d'ailleurs un grave inconvénient à laisser de nombreux agents parcourir l'Angleterre, en se présentant comme les intermédiaires du ministre de la Guerre, en draps, canons, obus, etc.

C'est ce qui arrive aujourd'hui.

J'attire sur ce qui précède la sérieuse attention de M. le ministre de la Guerre.

467

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alapetite, Résident général à Tunis,
M. Le Général Lyautey, Résident général à Rabat,
M. Lutaud, Gouverneur général à Alger.

T. n°s 47; 69; 25. *Paris, 3 novembre 1914, 22 h. 50 (Tunis et Rabat).*
Urgent. Chiffré.
(*Expédié :* le 4 novembre, 10 h. du matin [*Alger*].)

Je vous ai télégraphié en clair le texte d'un communiqué fait hier par mon Département à la presse au sujet des affaires turques.

L'état de rupture des relations diplomatiques n'implique pas que la guerre soit déclarée entre la France et la Turquie.

Loin de dissimuler la vérité à nos populations musulmanes, j'estime qu'il convient de leur exposer sans tarder la situation sous son vrai jour en entourant cette divulgation des commentaires propres à éviter qu'elle n'ait de répercussions fâcheuses dans les milieux indigènes.

Vous pourrez faire ressortir notamment que c'est à l'insu du gouvernement ottoman que des officiers allemands, commandant le *Breslau,* le *Goeben* et le *Hamidie,* croiseurs sous pavillon ottoman, ont bombardé trois ports ouverts de Russie et attaqué dans ces ports des navires non armés dont un paquebot français.

Les représentants de la France, de la Russie et de la Grande-Bretagne ont demandé au gouvernement ottoman de se désolidariser de l'action des officiers allemands et de les renvoyer. La réponse embarrassée de la Porte n'ayant pas été pleinement satisfaisante, les relations diplomatiques sont rompues entre les puissances de la Triple Entente et la Sublime Porte. Ainsi, à cause de l'ambition personnelle de quelques ministres Jeunes-Turcs, qui ont renié tout sentiment musulman, l'Empire ottoman se trouve livré aux inspirations criminelles d'une bande d'officiers allemands, sans que ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie aient fourni aux populations musulmanes de cet Empire aucun motif d'agression.

Vous pourrez ajouter que la France a donné depuis le seizième siècle les plus grandes preuves d'amitié à la Turquie, que cette année encore c'est notre or qui l'a mise à l'abri de la faillite, que les Turcs constituent une nation honnête et loyale et que si son gouvernement l'égare ou devient le prisonnier de l'influence allemande, la France séparera toujours la cause du peuple turc de celle de ses dirigeants momentanés. Enfin vous pourrez noter que la France a été l'objet d'une agression directe par l'attentat sur le paquebot *Portugal* et le massacre de deux Français.

Pour Alger seulement : J'approuve pleinement comme vous le voyez, les suggestions de votre télégramme d'hier.

(Guerre 14-18.)

468

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 84. *Bordeaux, 3 novembre 1914.*

Le ministre de France à Durazzo me télégraphie que « d'accord avec le ministre d'Italie, Essad pacha a envoyé hier par un vapeur italien, 35 hommes à Valona afin de réprimer l'insurrection qui se prépare contre son autorité et de défendre la ville contre une attaque éventuelle des Grecs ».

Je ne saisis pas très bien le rôle joué en cette affaire par le ministre d'Italie, du moment que l'Italie projette d'occuper elle-même Valona.

D'autre part, je réponds à M. de Fontenay que, si on a pu craindre une attaque de Valona *par les Épirotes*, à la suite de l'annonce d'une occupation éventuelle de Valona par l'Italie (voir ma lettre du 10 octobre), pareil danger n'est pas à redouter *des Grecs* qui, en recevant des Puissances l'autorisation d'occuper provisoirement certaines régions de l'Épire du Nord, ont admis que l'Italie à son tour occupât Valona, si les circonstances l'exigeaient.

469

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 571. *Bordeaux, 3 novembre 1914.*

J'adresse le télégramme suivant au ministre de France à Durazzo :

« J'ai bien reçu vos télégrammes jusqu'au n° 92. J'approuve les efforts que vous faites, de concert avec votre collègue d'Italie, pour calmer Essad

pacha et rassurer l'opinion au sujet de l'occupation provisoire de certaines régions de l'Épire du Nord par les troupes grecques. L'attitude de la Grèce est parfaitement correcte et a, d'ailleurs, été approuvée par la Triple Entente. La crise turque peut, d'ailleurs, n'être pas sans inconvénients sur l'évolution de l'Italie. Comme les dispositions de l'Autriche à l'égard de l'Albanie sont équivoques (les intrigues de M. Kral le prouvent surabondamment), Essad pacha doit comprendre qu'il est de son intérêt de ne rien faire qui puisse indisposer l'Italie ou la Triple Entente. J'aime donc à croire qu'il suivra vos conseils de modération et de prudence. A la nouvelle de l'agression turque contre la Russie, M. Pachitch lui a télégraphié pour l'engager à marcher avec la Triple Entente.

470

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants de la France à l'étranger.

N. s. n°. *Bordeaux, 3 novembre 1914.*

Le gouvernement de la République, de même que le gouvernement russe et le gouvernement anglais, a donné, dès le début de la guerre actuelle, au gouvernement ottoman, l'assurance formelle que son indépendance et son intégrité seraient respectées durant toute la guerre et lors de la conclusion de la paix au cas où le gouvernement ottoman observerait la neutralité durant les hostilités. Depuis lors, malheureusement, le gouvernement de la République a dû constater à maintes reprises, de regrettables infractions aux règles de la neutralité, principalement dans la conduite observée par les autorités militaires et navales ottomanes à l'égard de l'Allemagne. Le nombre toujours croissant des postes confiés, durant ces dernières semaines, à des officiers allemands, la réception d'armes et de munitions provenant d'Allemagne, l'accueil fait au *Goeben* et au *Breslau*, avaient justement alarmé le gouvernement de la République au moment même où celui-ci prouvait par son attitude bienveillante dans la question des Capitulations, son désir de bonne entente avec la Porte. Le 28 octobre, les vaisseaux turcs ont, sans avertissement et sans provocation d'aucune sorte, commis des actes de guerre : à Odessa, un navire ottoman a canonné le paquebot français *Portugal* des Messageries maritimes et tué plusieurs personnes à bord. Le même jour, sans déclaration de guerre, des vaisseaux turcs ont coulé des navires russes et bombardé Théodosia, Novorossisk, attaquant ainsi des villes ouvertes et non défendues de la côte russe de la mer Noire.

Le gouvernement russe et le gouvernement français, de concert avec le gouvernement britannique, voulant espérer que ces actes étaient imputables à l'initiative des officiers allemands, qui ont tenté d'usurper l'autorité due au commandement ottoman, proposèrent à la Sublime Porte de déso-

lidariser sa politique de celle du cabinet de Berlin en renvoyant immédiatement tous les officiers allemands employés au service ottoman.

À la suite d'une réunion du Grand Conseil du gouvernement turc et du comité Union et Progrès, tenue le 30 au soir, le gouvernement turc s'est borné à proposer aux ambassadeurs de la Triple Entente le rappel des navires turcs dans les Détroits et a exprimé son désir de rester en paix avec les cabinets de Russie, de France et d'Angleterre. Mais à défaut du renvoi des officiers allemands au service ottoman, les gouvernements de la Triple Entente ne pouvaient espérer que la Turquie puisse maintenir l'attitude passive qu'elle offrait. Il était évident que les Allemands, après avoir provoqué la rupture, la mettraient complètement à profit. Au surplus, la proposition du gouvernement ottoman avait, pour les gouvernements de la Triple Entente les mêmes inconvénients qu'une guerre ouverte puisqu'elle les obligeait à distraire une partie de leurs forces pour se garder contre des agressions qu'il n'était plus permis de considérer comme un péril imaginaire.

Le gouvernement ottoman n'ayant pas cru devoir donner, en congédiant les officiers allemands, la marque de la sincérité de ses intentions qui lui était demandée, les trois ambassadeurs de Russie, de France et de Grande-Bretagne, conformément aux instructions de leurs gouvernements, ont successivement demandé leurs passeports au Grand Vizir. Cette démarche a été faite le 31 octobre dans la matinée; à la suite de cette rupture diplomatique, les ambassadeurs ont quitté la Turquie.

Les intérêts des Français en Turquie se trouvent aujourd'hui confiés à l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique; ceux des Français en Palestine sont confiés au représentant de l'Espagne.

Les nouvelles reçues d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, à la suite de l'agression turque, prouvent que le monde musulman du Nord de l'Afrique a très bien compris l'erreur et la faute commises par la Sublime Porte en abdiquant sa souveraineté et l'indépendance d'un empire musulman entre les mains de l'Allemagne. Cette puissance ne poursuit en effet que des vues égoïstes et dominatrices et veut entraîner une fraction importante de l'Islam dans une lutte qui ne peut lui être que funeste.

Il ressort des impressions reçues du Nord de l'Afrique, que le monde musulman n'entend à aucun degré se solidariser avec les Turcs, qui compromettent d'une façon si téméraire la cause musulmane.

(Guerre 14-18.)

471

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. nº 95. *Tokyo, 3 novembre 1914.*

Par ma dépêche en date du 10 octobre dernier nº 93, j'ai rendu compte à Votre Excellence des considérations qui m'avaient amené, conformément aux instructions du Département, à examiner l'opportunité d'engager avec le gouvernement japonais des négociations en vue de resserrer les liens existant entre le Japon et la France et, par un traité d'alliance formel, établir sur des bases plus stables, les relations des deux pays [1].

J'ai indiqué les causes qui, à mon avis, militaient en faveur de cette politique et les avantages que chacun des deux états contractants ne manquerait pas d'en tirer aux points de vue militaire, politique et économique.

Il me semble utile de faire connaître aujourd'hui à Votre Excellence l'état des esprits dans ce pays, particulièrement en ce qui touche les relations russo-japonaises. Les tendances actuelles du Japon se manifestent aussi bien dans les journaux que dans les revues sous la signature des hommes d'État et des écrivains les plus marquants, car si le Japonais, par caractère, est peu communicatif, il écrit, par contre, avec une liberté de critique dont il est peu d'exemples dans nos pays. Depuis plus d'un mois et demi, ces articles se répètent avec une fréquence significative et il est vraisemblable que c'est à la suite d'un mot d'ordre que ce même sujet est si copieusement traité. Sans vouloir accorder trop de crédit à l'influence de ces publications sur une opinion publique assez variable, il est indispensable cependant d'analyser les articles qui sont susceptibles de la former.

Dès le début des hostilités engagées en Europe, un sentiment nettement favorable aux Alliés s'est dessiné ici. Après que le Japon eut déclaré la guerre à l'Allemagne, il s'est montré fier d'avoir à remplir les conditions de son traité d'alliance avec l'Angleterre, d'utiliser son armée et sa flotte victorieuses et de faire éclater aux yeux du monde qu'il était digne d'être traité en grande nation.

L'Angleterre, tout en lui demandant l'aide stipulée, a laissé ce pays sous l'impression que les marchands britanniques d'Extrême-Orient influençaient, plus que de juste, par leur opposition déclarée, les décisions politiques de son alliée. La réticence avec laquelle cet appui était demandé par Londres, laissait percer le désir de modérer des ambitions qui pouvaient devenir embarrassantes. Les événements ont rapidement forcé sir Edward Grey à rendre la main; à deux reprises successives, il dût demander

[1] Cf. document nº 386.

au Japon d'accentuer, d'augmenter cette collaboration et il a fallu le laisser occuper les îles du Pacifique après lui avoir assigné au début la seule tâche de s'emparer de Tsing-tao.

Le bombardement de cette place, commencé il y a peu de jours, après que le Japon eut pris toutes les précautions possibles pour assurer son succès au moindre prix, et éviter le reproche qui lui fut fait lors des assauts de Port-Arthur, de sacrifier inutilement des hommes, ne permet aucun doute sur le résultat favorable et prochain de l'opération.

Alors se posera un grave problème : quelle sera l'attitude du Japon ? Que fera-t-il de sa flotte et de son armée ? Ayant achevé victorieusement sa tâche, il se sentira froissé dans son amour-propre d'avoir tenu une partie si secondaire qui lui vaudra un profit matériel assez maigre; il se trouvera sans but, sans moyens d'utiliser sa force et de donner satisfaction aux ambitions légitimes de son armée. Un mouvement de désappointement peut alors troubler les esprits.

Par la suite, ne discernant pas son réel intérêt, le Japon serait capable, faute d'indication et de liberté d'action, de se lancer dans une politique double, chère aux orientaux, de ménager son adversaire, de réserver l'avenir en conservant dans les deux camps des amis auxquels il pourra plus tard faire appel, de donner des deux côtés des assurances, gages d'un avenir indécis... il se sentira sur une « pile d'œufs », selon l'expression d'une de ses revues *Bukkyo Sekai* ... et cherchera sa voie. Il serait tenté, après avoir appuyé l'Angleterre et ses Alliés, d'éviter de se brouiller tout à fait avec l'Allemagne.

La voie paraît cependant nettement tracée : l'Angleterre ne saurait se réserver jalousement une amitié dont elle a méthodiquement usé, conserver sans emploi une force qui pourrait être si précieuse et si décisive. Sir Edward Grey, du reste, d'après les textes que le Département a bien voulu me communiquer, aurait admis que l'alliance du Japon pût être étendue à la Russie et à la France. C'est là, il me semble, la réponse la plus naturelle à la question aujourd'hui posée par tant de Japonais... réponse faite du reste par la quasi-unanimité des journalistes les plus importants de ce pays : que ce soit dans le *Taiyo* du 1er octobre, dans le *Shin-Kô-Ron*, du même mois, dans le *Nihon oyobi Nihon-Jin* ou dans le *Japan Magazine*, sous la signature du Premier ministre, le comte Okuma; tous à cette question : que fera-t-on après la prise de Tsing-tao ? demandent une alliance russe et se rendent compte que, sans elle, la tâche du Japon ne peut pas être achevée. Le comte Okuma, que je cite en raison de l'autorité attachée à sa personne et à ses hautes fonctions, dit en propres termes : « C'est notre plus grande ambition de faire éclater aux yeux de l'Occident, ce dont il paraît douter, que nous sommes capables de travailler *harmonieusement* avec les grandes puissances européennes pour protéger et défendre l'idéal le plus élevé de la civilisation, même s'il nous fallait mourir pour cela. Non seulement en Extrême-Orient, *mais n'importe où ailleurs* – où cela pourra devenir nécessaire – le Japon est prêt à sacrifier sa vie pour les principes au nom desquels ces grandes puissances combattent et meurent aujourd'hui. Le Japon doit maintenir à tout prix la paix en Extrême-Orient et comme l'Allemagne est en guerre avec lui, son devoir apparaît très clair.

Le but et le rêve de ce pays sont de prendre part, *à travers le monde,* à toutes les grandes querelles et de lutter pour toutes ces grandes causes, de façon, en évitant une plus grande profusion de sang, à assurer une paix durable... ».

Cette profession de foi du Premier ministre me paraît contenir en entier le programme des aspirations politiques japonaises actuelles.

Comment y parvenir ? Le Japon perçoit clairement qu'il vient de se faire, par le fait de son alliée, des ennemis redoutables de l'Allemagne et de l'Autriche. « Il est entré dans l'antre du tigre. » Ces ennemis ne pardonneront pas et l'obligent dès maintenant à préparer l'avenir. La victoire de la Triple Alliance signifierait pour le Japon un redoublement de l'activité allemande en Extrême-Orient, la mainmise sur le Chantoung, une influence prépondérante dans toute la Chine, l'établissement sur la côte située en face du Japon d'une Allemagne plus entreprenante que jamais : ce serait une force économique, politique, militaire, formidable et contre laquelle il ne pourrait plus lutter. Ce serait l'équilibre de tout l'Extrême-Orient rompu à son détriment, sa puissance et son prestige mis en jeu. Cette perspective le rend soucieux : la Russie et le Japon ont aujourd'hui un ennemi commun : il ne semble donc ni précipité, ni inconsidéré de profiter de cet état de fait pour rapprocher encore les deux pays et les attacher l'un à l'autre par une alliance qui est dans tous les esprits.

« Chaque jour, ajoute l'éditorial de la grande revue *Shin-Kô-Ron* fondée par le comte Okuma lui-même, le monde tourne et les grandes influences changent ou se modifient; c'est aux hommes d'Etat à en profiter – d'immenses transformations vont se produire dans le monde – quelle que soit l'issue de la guerre, selon le sort encore incertain des combats, des puissants vont tomber, des faibles vont s'élever. » Il est indispensable, devant ces éventualités, que le Japon prenne, dès aujourd'hui, ses précautions et s'assure des alliances répondant aux circonstances.

« Quand on s'est fait des ennemis, disait Bismarck, il faut trouver des amis supérieurs. » Aucun homme d'État japonais ne peut, dans ces circonstances, hésiter : c'est l'alliance russe qui est nécessaire.

Elle est conforme aux intérêts permanents du Japon qu'elle garantira contre un relâchement éventuel de l'alliance anglaise qui le laisserait seul en Extrême-Orient. « L'alliance anglo-japonaise n'est pas sûre; elle n'est pas suffisante. » Les cinq grandes revues politiques du Japon le déclarent ouvertement. La victoire des Alliés assurant en effet à l'Angleterre la maîtrise des mers d'Europe, ce pays sentira moins le besoin de l'appui des flottes japonaises en Extrême-Orient. Le Japon trouverait ainsi dans l'alliance russe une précieuse contre-assurance.

La conclusion d'un traité avec la Russie apporterait, en outre, au Japon la certitude qu'il souhaite par dessus tout, de pouvoir faire entendre sa voix dans les congrès européens qui se tiendront à l'issue de la guerre.

Il semble aussi, comme je le disais dans ma dernière dépêche, que la Russie ait avantage à saisir l'occasion d'établir avec son ancien adversaire des relations d'absolue confiance. La Russie, dont la politique a évolué successivement de l'Orient à l'Occident, se trouve aujourd'hui avoir dans

l'ouest la majeure partie de ses intérêts, c'est de ce côté que déferle à présent la « vague cosaque », et les aspirations russes vers les Dardanelles ou le golfe Persique ainsi que ses obligations envers ses frères slaves lui font un impérieux devoir de porter de ce côté tous ses efforts et toutes ses forces.

Pour pouvoir s'y consacrer en toute liberté d'esprit, il faut à la Russie une sécurité absolue en Extrême-Orient, qu'une entente plus complète avec le Japon peut seul lui donner. Elle s'impose comme une nécessité.

Il suffit d'élargir les accords de 1907, 1911 et 1912, et de les développer. Le Japon est prêt à prendre la main que la Russie doit lui tendre. Il se rend compte que les victoires dont il est, à juste titre, très fier, il les a dues en grande partie à un heureux concours de circonstances, que la Russie d'aujourd'hui, n'est plus celle d'alors : riche, armée, sillonnée par une double voie de Moscou à Vladivostok, elle sortirait certainement victorieuse d'un nouveau conflit. Le rendre impossible serait le plus grand bienfait d'un traité d'alliance formel.

L'accueil fait ici à la mission russe envoyée dès le début des hostilités, les fournitures militaires, les armes, les canons largement accordés d'une part, et de l'autre côté la déclaration de l'ambassadeur de Russie proclamant que son souverain « entièrement confiant dans les sentiments d'amitié et dans la solidarité d'intérêts existant entre les deux pays, a décidé de mobiliser ses corps d'armée de Sibérie et de Mandchourie », sont une preuve des dispositions réciproques présentement existantes.

Les questions de Mandchourie, de Mongolie et de Corée aujourd'hui réglées, ne laissent subsister entre la Russie et le Japon aucune cause de friction grave. De légers conflits d'intérêts sont sans doute encore possibles, moins, en tout cas, qu'avec l'allié actuel.

Ainsi, à la Russie, l'alliance apporterait la plus complète sécurité en Extrême-Orient, l'assurance que rien en Asie ne se passerait sans qu'il soit tenu compte de ses intérêts, la possibilité de se consacrer à ses devoirs en Europe orientale.

Au Japon, elle donnerait une amitié nouvelle et plus utile encore que celle de l'Angleterre; une certitude de voir respecter les conventions déjà conclues en ce qui concerne l'Asie, la situation enfin de la plus grande puissance d'Extrême-Orient; le Japon, pourrait traiter à égalité avec les grandes nations de l'ancien continent.

L'alliance apporterait aux deux pays la sécurité en maintenant l'intégrité de la Chine, également indispensable à leurs intérêts et le *statu quo* territorial en Extrême-Orient; elle mettrait fin aux intrigues germaniques.

L'Angleterre n'y pourrait objecter, l'alliance n'étant nullement faite à son préjudice et signée seulement avec son consentement.

La France ne saurait la voir sans faveur et devrait pousser son alliée à la conclure : elle permettrait à son influence de reprendre ici sa place d'autrefois.

J'ai lieu de croire, d'après les conversations de mon collègue de Russie, que son pays, tout désireux qu'il soit de réaliser cette alliance, aimerait,

comme en 1907, pour « sauver la face » vis-à-vis de son vainqueur, voir la France lui montrer le chemin et pour ainsi dire l'y entraîner, ce qui aurait un double avantage : le gouvernement du Tsar pourrait de la sorte présenter à son peuple l'accord japonais comme une conséquence de l'alliance française. La France, de son côté, éviterait ainsi le grave risque de voir plus tard le Japon rassuré par sa nouvelle alliance, ne plus lui accorder que le traitement d'une nation de second ordre avec laquelle on entretient seulement des relations de courtoisie.

Il ne faut rien négliger pour parvenir au but commun qui est l'effacement de l'Allemagne en Extrême-Orient.

Or cette alliance tant désirée devrait, si elle était rapidement conclue, avoir pour conséquence immédiate de permettre l'envoi sur les champs de bataille d'Europe, aux heures décisives, de troupes fraiches et entraînées, susceptibles de remplacer les effectifs que, demain peut-être, les Alliés devront envoyer en Turquie, ou même en Égypte. L'intervention des forces japonaises, en hâtant la fin du conflit, pourrait sauvegarder bien des vies humaines et précipiter la victoire décisive des armées alliées.

Une alliance ainsi étendue à la France et à la Russie, satisfaisant les ambitions et les intérêts des pays contractants, assurerait pour de longues années le statut de l'Asie; elle écarterait définitivement le danger allemand dont s'inquiète aujourd'hui le Japon et qui restera pour lui une préoccupation « s'il n'a pas acquis des amitiés supérieures ». Elle serait pour longtemps le plus sûr garant de la paix du monde.

(NS. Japon.)

472

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 587. *Bordeaux, 4 novembre 1914.*

Suite à mon télégramme 428 et à ma lettre du 21 octobre.

Les 1.000 dernières mitrailleuses commandées par le gouvernement français à la maison Vickers doivent être fournies en juin, juillet, août et septembre 1915.

Je vous prie d'intervenir auprès du gouvernement britannique pour que ces délais, de même que ceux concernant la livraison des 1.000 premières mitrailleuses, soient abrégés, avec son assentiment, le plus possible.

473

M. Kahn, Consul général de France à Shanghai,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. *Shanghai, 4 novembre 1914.*

Par la lettre dont Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint copie, j'ai appelé l'attention du ministre de la République à Pékin sur la situation que la guerre a faite peu à peu à notre concession de Shanghai et sur les complications ultérieures que nous pouvons envisager, au point de vue administratif proprement dit.

À côté de cela, un autre problème exige une solution, celui de la protection de notre concession, en raison de l'afflux d'Austro-Allemands que j'ai eu l'honneur de vous signaler déjà.

Bien qu'à un moindre degré que nous, ce problème préoccupe également les Anglais du Foreign Settlement. Ils reconstituent sur de nouvelles bases leur compagnie nationale de volontaires, démunie par le départ de plusieurs centaines d'hommes faits et de jeunes gens qui sont rentrés pour s'engager; ils portent cette compagnie à un effectif qu'elle n'avait jamais atteint.

En ce qui nous concerne, la mobilisation a complètement désorganisé notre compagnie de volontaires dont je m'efforce, sans grand succès, de combler les vides avec des Belges, des Danois et des neutres sûrs trop peu nombreux.

Le maintien jusqu'à ce jour à Shanghai, avec l'assentiment du lieutenant-colonel Vautravers et sur la demande de la légation, des agents de la garde française mobilisables, avait suffi.

L'arrivée des Austro-Allemands expulsés des Straits Settlements et d'Hong-kong, nous met en trop grande infériorité. M. Conty négocie en ce moment avec le gouverneur général de l'Indo-Chine, l'envoi d'un détachement supplémentaire de 50 miliciens que j'incorporerais dans la police indigène annamite, pendant la durée de la guerre [1].

Il est possible que les Austro-Allemands ne cherchent point à causer de troubles sur les concessions, ne fût-ce que par crainte des Japonais, mais des précautions sont nécessaires.

[1] En marge : « C'est fait ».
Cf. document n° 452.

474

M. Dejean de la Bâtie, Consul général de France à Calcutta,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Calcutta, 4 novembre 1914.*

Si, depuis le début des hostilités je n'ai pas cru devoir correspondre plus fréquemment avec le Département et lui adresser des rapports détaillés sur les mesures adoptées par le gouvernement de l'Inde pour prendre part à la guerre et sur l'état d'esprit des populations de l'empire, c'est que je me suis rendu compte de suite que le gouvernement de la République était tenu au courant de tout ce qui pouvait l'intéresser sous ce rapport tant par notre ambassade que par le gouvernement britannique lui-même et que, d'un autre côté, les informations que j'aurais pu lui adresser, moins complètes et sans doute aussi moins exactes que celles qui lui étaient fournies par Londres, lui seraient en outre parvenues longtemps après ces dernières. Votre Excellence sait d'ailleurs, que, d'une part, les consuls, considérés ici comme de simples agents commerciaux, sont tenus soigneusement à l'écart de toutes les questions politiques et ne peuvent en converser avec les autorités anglaises et que, d'autre part, le gouvernement de l'Inde pour tout ce qui regarde ses relations extérieures, s'est toujours ingénié à s'entourer de mystère et à ne laisser rien paraître de ses faits et gestes. Il y réussit, il faut l'avouer, plus que jamais. L'envoi d'un corps expéditionnaire indien en France n'a été connu dans l'Inde qu'après le départ du convoi et alors qu'en Europe la nouvelle en avait été publiée depuis dix jours. La manifestation de loyalisme des souverains, des princes et du peuple de l'Inde ne nous a été révélée dans toute son ampleur que par les télégrammes Reuter et la publication du texte du rapport du Vice-Roi lu à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords par des membres du gouvernement britannique. Les exploits même de l'*Emden*, nous ne les apprenons à Calcutta que lorsqu'ils nous sont télégraphiés de Londres. Toutefois, maintenant que la guerre est déclarée – ou semble l'être, du moins – entre les alliées de la Triple Entente et la Turquie, et que le rôle de l'Inde peut devenir un facteur plus important de la lutte engagée contre l'Allemagne et l'Autriche, il me paraît plus nécessaire de faire part au Département de mes impressions et de lui communiquer les quelques informations que j'ai pu recueillir. Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, la situation ici paraît bonne et personne ne semble redouter que des troubles graves se produisent dans l'Inde. Dès que lord Hardinge a eu connaissance de l'attaque des ports russes de la mer Noire par les torpilleurs turcs et de la rupture des relations diplomatiques, il s'est empressé par un communiqué officiel de porter ces faits et leurs antécédents à la connaissance des princes et des peuples de l'Inde, et de faire ressortir combien à l'instigation des Allemands l'attitude du gouvernement ottoman avait été pendant ces derniers mois contamment agressive à l'égard des alliés et avec quelle patience ceux-ci l'avaient supportée. Il a

rappelé que malgré les actes hostiles ou illégaux de la Porte, le cabinet de Londres lui avait donné à plusieurs reprises l'assurance que l'intégrité de la Turquie serait respectée dans les traités à intervenir et que même ses intérêts économiques seraient favorablement envisagés. Le Vice-Roi n'a pas fait allusion à la longue amitié de l'Angleterre pour la Turquie et aux efforts et aux sacrifices faits par elle pour la sauver. Tous les mahométans éclairés savent à quoi s'en tenir là-dessus.

Le message du Vice-Roi, très modéré dans la forme, semble avoir produit le meilleur effet et il résulte déjà de l'enquête faite par les journaux anglais de Calcutta auprès des personnalités musulmanes les plus marquantes que les Turcs sont désapprouvés entièrement par leurs coreligionnaires de l'Inde et que le loyalisme de ceux-ci, quoique soumis à une pénible épreuve, n'en sera pas ébranlé. Ils font remarquer que dès le début des hostilités les musulmans ont fait connaître leurs vues à Constantinople et ont vivement conseillé au gouvernement turc de rester neutre. Ils auraient compris à la rigueur que la Porte se jetât dans la mêlée mais seulement pour faire cause commune avec la Grande-Bretagne, la puissance européenne la plus bienveillante pour elle. Ils ne voient pas, du reste, ce qu'une victoire allemande rapporterait aux Turcs. Les Allemands n'ont déjà que trop réussi à s'immiscer dans l'administration de l'empire ottoman et à y développer leurs intérêts économiques. Une fois vainqueurs ils deviendraient encore plus arrogants et les Turcs auraient encore chez eux une moins grande liberté d'action. Sans doute les mahométans de l'Inde regardaient-ils autrefois le sultan comme le Kalife mais depuis l'établissement du régime constitutionnel en Turquie il est devenu difficile aux plus éclairés d'entre eux de considérer encore comme un Kalife un prince soumis au contrôle d'un parlement et guidé par ses injonctions. Le sultan Mohamed, du reste, a-t-il voulu la guerre ? On ne le sait même pas. C'est Enver pacha, sa clique et le comité des Jeunes Turcs qui gouvernent à sa place. La guerre, c'est certain, ne saurait être considérée comme une guerre religieuse (« din ka laraï ») mais seulement comme une guerre politique, une guerre de conquête (« mulluk ka laraï »). Le gouvernement turc ne pourrait à son gré la transformer en « guerre sainte ». Il faudrait pour cela des conditions qui dans les circonstances présentes n'existent pas. Donc les mahométans de l'Inde resteront fidèles au Taj britannique, à leur Roi-Empereur qui protège leur religion et leur donne la paix et la justice, ils feront des vœux pour le succès de ses armes et combattront énergiquement pour lui avec les autres sujets de son empire.

Tel est à peu près le résumé des interviews des différents journaux anglais de Calcutta. La presse indigène donne à peu près la même note. Les télégrammes reçus de Delhi, de Lahore, de Lucknow, de Bombay confirment cette première impression. Il est évident que la sincérité des musulmans dont il s'agit peut être mise en question. Nous sommes en pays oriental et il n'y a pas lieu de l'oublier. Cependant les trois personnages les plus considérables de l'Islam dans l'Inde et dont l'influence, semble-t-il, doit être décisive en la matière, n'ont point parlé autrement. Le nizam du Deccan, qui est de beaucoup le plus puissant des vassaux de la couronne d'Angleterre, a fait paraître dans la gazette officielle d'Haiderabad le mani-

feste dont j'adresse ci-joint le texte à Votre Excellence. Il déclare la cause de la Grande-Bretagne absolument juste et engage ses sujets et tous les musulmans de l'Inde à la soutenir aussi énergiquement qu'il la soutient lui-même et répète qu'il a mis à la disposition du Roi-Empereur sa personne et toutes les ressources de son État. Aga Khan, qui est actuellement en Europe et qui est reconnu comme le chef spirituel d'une grande partie de la population musulmane de l'Inde, a télégraphié à Bombay pour exhorter ses disciples à rester les fidèles et loyaux sujets de l'Angleterre et il a déclaré que la Turquie était la victime des intrigues allemandes. Enfin le président de la Ligue musulmane de l'Inde, ligue d'opposition qui s'est très sensiblement rapprochée ces temps derniers des nationalistes hindous, ne tient pas un autre langage. Toutes ces manifestations sont donc jusqu'ici unanimes. Dans quelques jours, d'ailleurs, nous saurons encore mieux à quoi nous en tenir car les différentes associations musulmanes vont s'assembler, discuter de la situation et faire connaître leurs sentiments. La décision prise par la France, l'Angleterre et la Russie de ne pas toucher aux lieux saints de l'Islam, quoi qu'il advienne, décision que le Vice-Roi vient également de porter à la connaissance du public a été accueillie avec reconnaissance par les musulmans et ne manquera pas d'avoir un effet des plus salutaires sur les esprits.

Il n'existe à Calcutta qu'un seul organe musulman, le *Hablul Matin*, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler dans de précédents rapports. Le *Hablul Matin* n'est pas un journal quotidien mais plutôt une revue. Il n'a pas encore paru depuis que la guerre a éclaté entre la Turquie et les Alliés. Je dois dire que, à l'encontre des autres journaux indigènes, la lecture que j'ai faite de son dernier numéro, en date du 21 octobre, m'a fait une impression assez fâcheuse. On sent que cette publication a des sympathies pour l'Allemagne. Les extraits des correspondances de guerre qu'il choisit dans les journaux d'Europe et certain article sur l'abolition des Capitulations en Turquie le laissent voir. Il prévoit d'autre part la guerre turque ou plutôt l'attaque que la Turquie machinait contre la Russie, et l'excuse d'avance en disant qu'un État doit être opportuniste et ne pas laisser passer une bonne occasion. Il ose même écrire ce qui suit : « Il y a évidemment un fort parti allemand à Constantinople mais la masse de la nation turque regarde les Anglais comme leurs alliés naturels. En ce qui concerne la Russie, le cas est différent et il n'est pas improbable que la Turquie essaye de tirer parti de la situation actuelle. En tout cas, une guerre faite par la Turquie à la Russie ou aux États balkaniques n'aurait qu'un caractère local et ne devrait pas la brouiller avec l'Angleterre et la France, ses anciennes alliées de Crimée. »

Le *Hablul Matin* est sous l'influence persane et s'acharne à dénoncer la Russie comme l'ennemie jurée de l'Islam. C'est là son thème favori et il semble que pour cette feuille il n'existe point en ce monde d'autres affaires importantes que celles de la Perse. La Russie la menace, pense-t-elle, et au lieu d'être en guerre contre l'Allemagne et l'Autriche, la France et l'Angleterre auraient plus sagement agi en se liguant avec ces deux puissances pour tomber sur le Tsar et détruire la puissance des Russes. – J'ai entendu, d'ailleurs, mon collègue de Perse, Davood Khan exprimer la même idée !

Il est hypnotisé par le danger que, d'après lui, court son pays et en veut aux Anglais de ne l'en avoir pas déjà délivré. L'attitude de mon collègue pendant ces derniers mois a été curieuse à observer. Parlant notre langue, ayant reçu une éducation européenne, homme du monde accompli, on oublie facilement quand on est en contact avec lui qu'il est un oriental. Au début de la guerre il montrait quelque sympathie, semblait-il, pour la cause française. Mais depuis deux mois, il paraît inquiet, agité – et il m'est revenu qu'en conversant avec d'autres personnes à Simla, il avait déclaré que la France était dans cette guerre la grande coupable et qu'elle allait payer chèrement sa folie. Il voyait déjà notre pays aux pieds du Kaiser, la Turquie entrer dans l'arène suivie de la Perse et de l'Afghanistan, l'Inde perdue pour les Anglais etc. J'ai compris qu'à Téhéran les Allemands intriguaient autant qu'à Constantinople et répandaient également une masse de fables et de mensonges. Si la crainte de la Russie prime toute autre considération chez le consul général de Perse et chez les rédacteurs de l'*Hablul Matin,* son organe officieux, j'ai pu constater que la même tendance existait à Simla chez certains fonctionnaires et officiers anglais. Les membres de l'India Foreign Office, n'ayant à traiter que des affaires asiatiques, sont portés invinciblement, pour ainsi dire, à tout y subordonner. Le conflit des intérêts anglais et russes en Asie les préoccupe au point qu'il leur est difficile, semble-t-il, de songer qu'actuellement la Russie est l'alliée de la Grande-Bretagne. La force de leurs traditions bureaucratiques les conduit à rester, à son égard, sur le qui-vive. Je me suis rendu compte à de nombreux indices qu'on était fortement anti-russe dans ce milieu. D'ailleurs, la plupart des hauts fonctionnaires de ce Département ont occupé des fonctions consulaires en Perse. Sir Percy Cox qui pendant l'été dernier en a été le chef intérimaire vient d'être expédié de nouveau dans ces parages. Beaucoup d'officiers de l'armée des Indes ont les mêmes tendances. Ils redoutent la Russie et la dénoncent comme une ennemie avec laquelle une grande guerre est prochaine et inévitable. Plusieurs officiers m'en ont parlé ouvertement et leurs femmes répètent les mêmes propos. Ce sentiment de jalousie a frappé également mon collègue de Russie qui pourtant me paraît être lui-même très anglophile. Il a quitté prématurément Simla tant il en était agacé. Les bulletins de victoire russes étaient toujours disait-on exagérés et la prise de Lemberg était comptée comme un simple succès alors qu'on portait aux nues les hauts faits de l'armée du maréchal French. L'état d'esprit que je signale à Votre Excellence n'est sans doute pas particulier à l'Inde. J'ai lu, en effet dans le *Spectator* de Londres un article dans lequel un rédacteur de ce journal protestait énergiquement contre les manifestations anti-russes de certaines publications anglaises qu'il déclarait simplement être odieuses à l'heure actuelle. Si la France est mieux traitée que la Russie sous ce rapport il ne s'ensuit pas que notre amour-propre national ne soit pas quelque peu piqué par la façon dont la presse et les Anglais de l'Inde racontent les opérations de guerre. Mais je me suis fait là-dessus une raison et j'aime à croire que cette manière de nos alliés de toujours se vanter au détriment des autres et de s'attribuer presque tout le mérite du succès des armées où ils coopèrent est un acte inconscient de leur part. Ils sont tellement

convaincus de la supériorité de leur race ! Cette idée même, du reste, fait leur force. Je ne m'en plains pas et puis comme ils se divisent en Anglais, Écossais, Irlandais, il est plaisant de constater qu'ils ne s'entendent aucunement sur le point de savoir qu'elle est de ces trois nations celle qui fait la principale force des armées britanniques [1].

(Guerre 14-18.)

475

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Représentants diplomatiques à Petrograd et Londres.

T. nos 331; 600.
Chiffré.

Paris, 5 novembre 1914, 1 h.

(*Expédié :* le 6 novembre 1914, 1 h.)

En m'annonçant que le gouvernement persan, en dépit des efforts de la Turquie et de l'Allemagne, avait, le 3 de ce mois, proclamé sa neutralité, le ministre de France à Téhéran a ajouté qu'il lui a conseillé de ne pas se livrer pendant la guerre à ses récriminations habituelles contre les Russes, « cela surtout à propos de l'arrestation par les Russes et de la déportation à Tiflis des consuls de Turquie et d'Autriche-Hongrie à Tauris ».

Pour Petrograd seulement : Veuillez me renseigner sur cet incident.

Pour Londres seulement : Je prie M. Paléologue de me renseigner sur cet incident [2].

[1] Notes marginales manuscrites : « faire les adresses des annexes marquées ». « Communiqué par lettre signalant cela à Guerre, Marine, Colonies, Intérieur, Alger, Tunis, Rabat, M. de Peretti, Bordeaux ministre des Affaires étrangères, Londres, Pétrograd, Téhéran, Le Caire ». « Communiqué la traduction des annexes le 6 janvier 1914 ».

Les annexes sont en anglais et elles n'ont pas été retrouvées.

[2] En annexe : « Traduction de la lettre adressée par le ministre persan des Affaires étrangères au ministre de France à Téhéran en date du *13 zjhadjeh 1332* (3 novembre 1914) sous n° 3820/1013. »

« Dès le commencement de la grande guerre européenne qui continue malheureusement toujours, le gouvernement impérial a gardé effectivement sa neutralité et attendait le moment opportun pour la déclarer officiellement à tous les pays.

En ce moment que les flammes de cette guerre gagnent du terrain en entraînant d'autres pays à y prendre part, il est à redouter qu'elles arrivent jusqu'à la frontière de la Perse. En conséquence, le gouvernement, fidèle à son idée, proclame sa neutralité dans la guerre européenne et surtout dans celle qui pourrait se produire aux frontières persannes.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. E. une copie du décret impérial annonçant la neutralité de la Perse. Je serais obligé à Votre Excellence de vouloir bien le communiquer à votre haut gouvernement. Je compte sur les bons offices de Votre Excellence pour vouloir bien recommander à son gouvernement pour respecter la neutralité de la Perse d'éviter tout acte de guerre sur le territoire de la Perse.

Signé : Ala-os-Salteneh ».

476

M. Couget, Ministre de France à Tanger,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. *Tanger, 5 novembre 1914, 20 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 6, 1 h. 15.)

L'entrée en scène de la Turquie ne semble pas devoir produire à Tanger l'impression qu'on aurait pu en attendre. L'événement était d'ailleurs escompté depuis assez longtemps et dans les milieux indigènes on paraît s'être rendu compte que l'intérêt de l'islam n'est pas en cause, qu'il ne s'agit que de l'intérêt politique d'un parti asservi à une puissance étrangère. De plus, on estime, par l'exemple de la dernière guerre balkanique, que la Turquie ne représente pas une force militaire dont l'intervention parmi les Grandes Puissances puisse compter. Communiqué à Rabat [1].

477

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs et Ministres de France à l'étranger.

T. s. n°. *Bordeaux, 5 novembre 1914.*

Les actes d'hostilité auxquels la flotte turque, commandée par des officiers allemands, s'est livrée contre un bateau de commerce français et qui ont causé la mort de deux Français et de graves dommages au bateau, n'ayant pas été suivis du renvoi des missions militaire et navale allemandes, mesure par où la Turquie pouvait encore dégager sa responsabilité, le gouvernement de la République est obligé de constater que, par le fait du gouvernement ottoman, l'état de guerre existe entre la France et la Turquie.

En conséquence l'ambassadeur de France à Constantinople et le personnel de l'ambassade ainsi que les consuls de France dans l'Empire ottoman ont quitté la Turquie. L'ambassadeur de Turquie en France a quitté Bordeaux hier.

[1] Cf. document n° 467.

478

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 985. *Londres.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 6 novembre 16 h. 55.)

L'annexion de Chypre par la Grande-Bretagne vient de m'être notifiée officiellement.

Les ressortissants ottomans sont désormais soumis au régime des étrangers ennemis sur le territoire britannique mais leur situation soulève des difficultés plus grandes encore que celle des Slaves autrichiens. Arméniens, Syriens et chrétiens d'Orient protestent de leur opposition à la politique de la Sublime Porte et de leur dévouement à la cause des Alliés. Il n'est d'ailleurs pas facile de distinguer entre les Ottomans et les Égyptiens. L'administration anglaise sans avoir pris de décision définitive paraît vouloir traiter chaque cas individuel suivant les circonstances.

Plusieurs Syriens ont déjà demandé protection à notre consul. Je vous serai reconnaissant de m'envoyer des instructions à leur égard.

479

Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

Très urgent (pour ce soir). *5 novembre 1914.*

Note pour le Ministre [1]

1. Les mesures concernant la contrebande de guerre doivent non seulement assurer strictement le droit des belligérants d'arrêter le commerce hostile des neutres avec l'ennemi, mais aussi éviter les causes d'irritation des nations neutres, en assurant la sécurité de leur commerce inoffensif et en réduisant autant qu'il est possible les dommages résultant de l'action des belligérants à leur égard.

2. À cet effet, il paraît tout d'abord nécessaire d'assurer une unité complète d'action de la part des flottes alliées de la France et de l'Angleterre, qui agissent de concert. Ce résultat va être obtenu par la promulgation de la proclamation et de l'ordre en conseil britannique du 29 octobre dernier, suivi du décret français actuellement soumis à la signature du président de la République.

[1] Note préparée au Département.

3. En second lieu, les dispositions identiques, ci-dessus visées, de la France et de l'Angleterre, doivent être complétées 1° par des arrangements avec les puissances neutres, et 2° par la substitution, dans certains cas, d'un achat de la cargaison suspecte à une saisie pure et simple souvent difficile à justifier en droit.

4. *Arrangements avec les neutres.* Un mémorandum, à présenter conjointement aux gouvernements neutres par les représentants diplomatiques de la France et de l'Angleterre, a été déjà envoyé aux différents postes. Ce mémorandum tend à établir des arrangements ou *modus vivendi* avec les nations neutres pour assurer aux Alliés que les marchandises, qui sont transportées sur des navires neutres destinées à des ports neutres et qui constitueraient de la contrebande si elles étaient destinées à l'ennemi, seront effectivement destinées au pays neutre, qu'elles n'y transiteront pas pour l'ennemi, par conséquent qu'elles sont inoffensives et qu'elles ne seront donc point inquiétées.

Ces garanties peuvent d'ailleurs résulter soit d'une prohibition générale de sortie et de transit des articles en question, soit de mesures assurant spécialement qu'une cargaison donnée n'est pas destinée à la réexportation ou au transit.

5. *Achat des cargaisons suspectes.* L'ancienne pratique britannique au regard des articles dits de contrebande conditionnelle consiste, non pas à confisquer ces articles, mais à reconnaître simplement au belligérant le droit d'en exproprier le chargeur en les lui payant (droit de préemption). C'est ce qu'a fait jusqu'ici le gouvernement britannique qui, après avoir saisi des cargaisons de cette nature (par exemple cuivres, pétroles, vivres) les a achetées et non confisquées.

Pratiquement, cette manière d'agir a permis de ne pas faire procéder à un débarquement souvent long et difficile de la marchandise suspecte, mais de laisser le navire poursuivre, sans retard, son voyage sur son port neutre de destination où, au déchargement, la marchandise suspecte, achetée comme il est dit ci-dessus, est simplement réclamée par le consul britannique devenu porteur du connaissement.

Il en est résulté que l'irritation des neutres a été infiniment moins vive au regard de l'action prise par le gouvernement britannique qu'au regard de l'action prise par les autorités françaises, qui ont saisi ces mêmes articles, les ont fait débarquer et se sont bornées à renvoyer le cas au Conseil des prises, appelé à prononcer soit la validité de la saisie et la confiscation, soit la nullité et la relaxe.

6. La Grande-Bretagne a même été plus loin pour prévenir non seulement l'irritation des neutres expéditeurs ou destinataires, résultant de la saisie (même suivie d'achat) des articles considérés comme contrebande conditionnelle, mais encore pour prévenir les expéditions elles-mêmes, neutres en apparence quoique en réalité suspectes d'être faites pour le compte de l'ennemi, le gouvernement britannique a (par exemple pour le cuivre) acheté telle ou telle proportion du stock disponible sur le marché neutre, de façon à être maître de ce marché et en contrôler les transactions.

7. Il y aurait le plus grand avantage à ce que le gouvernement de la République puisse appliquer un système analogue à celui suivi par l'Angleterre dans les deux cas ci-dessus. Mais, dans l'état actuel de notre administration, ce système ne saurait être mis en pratique sans la création préalable d'un organe d'exécution qui n'existe pas aujourd'hui. Cet organe pourrait semble-t-il être créé sous la forme d'un comité spécial, ayant les pouvoirs nécessaires et comprenant un représentant de chacun des ministères directement intéressés, c'est-à-dire des Affaires étrangères, des Finances, de la Guerre et de la Marine. Ce comité déciderait lorsqu'il y aurait lieu, de procéder aux achats soit directement, soit par courtiers; des crédits lui seraient ouverts dont il justifierait vis-à-vis de la Trésorerie. Il devrait également être nanti de provisions nécessaires pour faire vendre les cargaisons ainsi acquises au compte de l'État et en réaliser le prix [1].

(Fonds Blocus.)

480

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 605. *Bordeaux, 6 novembre 1914, 21 h. 20.*
Chiffré.

Me référant aux télégrammes de votre ambassade n° 913 et de mon département n° 503, j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. le ministre de la Guerre a décidé d'autoriser quelques représentants des journaux des puissances neutres à se rendre sur le théâtre des opérations dans des conditions antérieurement prévues.

Une première expédition comprenant huit correspondants est organisée pour la semaine prochaine. Les journalistes désignés seront réunis le 11 à Fontainebleau.

Ces indications vous permettront de tenir lord Kitchener au courant de nos dispositions.

[1] Cf. télégrammes n°s 256, 293, 34, 26, 48, 86 envoyés par Delcassé aux postes de Berne, Rome, Christiania, Stockholm, Copenhague, La Haye (documents 462) et le texte même du décret du 6 novembre 1914 (document n° 486).

481

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 612. *Bordeaux, 6 novembre 1914.*
Très confidentiel.

Suite à mon télégramme n° 561 [1].

Le ministre de France à Sofia télégraphie que si la Bulgarie serait satisfaite de recouvrer la ligne Enos-Midia, c'est la possession de la Macédoine qui continue à lui tenir le plus à cœur. M. de Panafieu estime donc que l'Angleterre, trop influencée par son représentant à Sofia, ne voit pas la situation telle qu'elle est et que la Russie, en considérant comme indispensable des concessions territoriales de la Serbie et de la Grèce à la Bulgarie, envisage les choses sous leur vrai jour.

« Il résulte de communications qui me sont faites par les gouvernements russe et anglais qu'à Petrograd et à Londres comme à Paris, on considère qu'actuellement, surtout depuis que le conflit turco-russe a éclaté, c'est essentiellement des résolutions de la Bulgarie que dépendra l'orientation définitive des diverses Puissances dans les Balkans et qu'il importe plus que jamais que la Triple Entente puisse assurer à la Bulgarie les avantages propres à l'empêcher de se ranger du côté de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie.

Le gouvernement russe, pour sa part, estime qu'il conviendrait d'exiger de la Bulgarie de se prononcer contre l'Autriche en aidant la Serbie en Bosnie, et contre la Turquie, soit en l'attaquant en Thrace, soit en fermant son territoire aux troupes turques qui voudraient attaquer la Grèce. Pour prix de ces concours, on promettrait à la Bulgarie l'annexion de la Thrace méridionale jusqu'à la ligne Enos-Midia, et un nouveau partage de la Macédoine sur les bases de l'accord du 13 mars 1912.

Si la coopération de la Bulgarie pouvait ainsi être assurée, la Triple Entente s'emploierait à obtenir l'adhésion de la Serbie et de la Grèce à ces conditions.

L'Angleterre, par contre, pense qu'il n'y a pas lieu, pour commencer, de réclamer le concours actif de la Bulgarie et qu'il serait plus sage de se borner à s'assurer de sa parfaite neutralité. Pour l'obtenir, le gouvernement anglais estime qu'il faut que la Bulgarie sache qu'elle peut compter recouvrer Andrinople et les territoires que la Turquie lui a repris après la deuxième guerre balkanique. Il ne serait donc pas question actuellement au sentiment du gouvernement britannique de promettre à la Serbie d'autres compensations ni de poursuivre à Nisch et à Athènes un assentiment à des sacrifices territoriaux en faveur de la Bulgarie. Je

[1] Télégramme très confidentiel, Bordeaux, 1er novembre 1914 : « reproduire télég. n° 561 ci-joint ».

signale à votre attention cette différence de points de vue et je demande à notre représentant à Sofia de me faire connaître son sentiment à cet égard. »

482

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 187. *Athènes, 6 novembre 1914, 19 h. 30.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 8 à 0 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme 95.

Je me réfère à vos télégrammes n°s 92, 93, 95.

Il est faux que la Grèce songe à opérer un débarquement que la Triple Entente ne lui a pas demandé. La Grèce [voir mon télégramme n° 178] ne fera que ce que nous voudrons tant qu'il n'y aura pas d'attaque bulgare contre la Serbie ni d'attaque turque contre elle-même.

Mais les excellents sentiments de la Grèce et de son gouvernement en notre faveur disparaîtront aussitôt que serait entamée la conversation sur des concessions en Macédoine. Votre Excellence n'a certainement pas oublié que M. Vénizélos n'est resté au pouvoir que sur l'assurance à lui donnée par mon collègue anglais [voir mon télégramme n° 150] qu'aucune communication à cet égard ne lui serait faite.

Du côté serbe, je crois savoir qu'en dehors de la cession après la guerre du territoire entre la frontière serbo-bulgare et les villes de Kotchana et Istip, y compris ces deux villes, la situation est la même. Il s'agit donc de savoir non ce qui paraît le mieux mais ce qui est possible et, à ce point de vue, j'ai le regret de constater que la Russie en substituant ses goûts aux réalités voit les choses sous le jour le plus faux. Je me permets de le dire à Votre Excellence pour n'avoir aucune responsabilité dans ce qui me semble être un grave danger. Nous risquons en effet de mettre contre nous la Grèce, la Serbie et la Roumanie sans obtenir rien de sérieux de la Bulgarie, moins importante en tout cas que les trois autres quelle que soit l'exagération par certains de son importance.

Si je suis bien informé, la population bulgare n'a pas la moindre envie de se voir actuellement (mot passé); une grande défaite des Turcs pourrait seule la sortir de cet état de passivité. Jusque-là on n'aura pas plus que sa neutralité. On agit à son égard comme à celui de la Turquie par des promesses, par des complaisances; c'est le moyen de ne pas atteindre ici non plus le but qu'on poursuit.

483

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 138-139. *Bordeaux, 6 novembre 1914.*
Secret.

M. Eyschen, Premier ministre du Luxembourg, a fait suggérer au gouvernement belge de s'adresser au Vatican en vue d'une médiation. Il s'est trouvé à Luxembourg en fréquentes relations avec l'empereur d'Allemagne et avec le chancelier de l'Empire, et croit pouvoir assurer que la Belgique obtiendrait tous dédommagements désirables.

Le gouvernement belge a considéré qu'il n'y avait à faire aucun cas de telles suggestions sous quelque forme qu'elles fussent présentées et que cette tentative, comme celle qui l'avait précédée, ne méritait aucune réponse.

La réponse de M. de Brocqueville est telle qu'on pouvait l'attendre du Premier ministre d'un pays qui lutte aussi héroïquement pour son honneur et son indépendance. Elle coupe court à une nouvelle tentative allemande dont le but, trop transparent, était de dissocier la Belgique de ses alliés par la perspective d'une paix réparatrice qui mettrait fin à ses souffrances et de séparer l'Angleterre de la France. L'Allemagne pensait peut-être aussi, que, rassurée sur l'avenir de la Belgique, dont le sort, au début de la guerre, a provoqué son entrée en action sur le continent, l'Angleterre prêterait à son tour l'oreille à quelque suggestion du même genre.

Je sais, d'autre part, de source sûre, que l'Allemagne cherche à susciter chez les puissances neutres, y compris l'Italie et les États-Unis, des initiatives « en vue d'une action pacificative [1] ».

Ces diverses tentatives trahissent peut-être chez les Allemands quelque lassitude ou la crainte que la lutte ne leur réserve pas les succès dont ils se proclament encore assurés. Il est à peine besoin de dire que la France, de même que ses Alliés, entend soutenir son effort jusqu'à ce que l'Allemagne soit réduite à l'impuissance. Elle aura fait trop de sacrifices et de trop durs pour s'arrêter à ce demi-résultat.

[1] Par télégramme n° 170, non reproduit, Bordeaux, 9 novembre 1914, adressé à Geoffray, Delcassé fait mention du passage par Copenhague, Pétersbourg, Berlin, Londres, Paris de Dennis, jurisconsulte du Département d'État à Washington, chargé par le président Wilson de préparer les éléments d'une médiation. D'autre part, il signale que Jusserand a été mis au courant par Oscar Strauss, ancien ministre et ambassadeur américain, que les États-Unis essayaient d'obtenir des « avances pacifistes » dans différents pays des pressions pour amener à la convocation d'une conférence. Oscar Strauss avait été mêlé aux efforts du comte Bernstorff. Delcassé ajoute que la presse américaine évoquait les démarches de l'empereur Guillaume pour gagner le Pape à sa cause.

484

GÉNÉRAL LYAUTEY, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL À RABAT,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 944 G.
Chiffré.

Rabat, 6 novembre 1914.

(*Reçu :* le 8, 14 h.)

Par suite de la rupture avec la Turquie, le retour au Maroc des pèlerins qui sont actuellement à La Mecque pourrait offrir des dangers et il serait préférable de le retarder jusqu'à ce que nous ayons pu obtenir certitude que ces voyageurs n'y ont pas reçu un mot d'ordre d'origine turque ou allemande en vue de créer au Maroc un état d'hostilité ou un mouvement panislamique.

Ne sachant si les moyens dont vous disposez vous permettent de prendre mesures dans le sens que j'ai indiqué, je ne puis que vous soumettre cette suggestion [1].

D'autre part, l'un des principaux caïds de l'Atlas, Si Taieb M'en (le groupe voisin donnerait Guebbas) est parti au mois de juin pour La Mecque. Il y aurait intérêt à ce que j'aie des nouvelles de lui, si possible, afin de calmer l'inquiétude de sa famille [2].

485

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

T. nº 95.
Confidentiel.

Bordeaux, 6-7 novembre 1914.

Le bruit a couru à Sofia que la Grèce aurait le projet de débarquer des troupes dans la presqu'île de Gallipoli.

Si le projet était en voie d'exécution, il pourrait décider les Bulgares à marcher contre la Turquie, afin de ne pas se laisser devancer sur un territoire qu'ils ont occupé l'année dernière. Mais il est un danger pour

[1] Par télégramme nº 55 non reproduit, Paris, 9 novembre 1914, Delcassé écrit au ministre de France au Caire, Defrance, qu'il ne dispose d'aucun moyen pour empêcher les pèlerins de rentrer sur des bateaux neutres et ajoute : « Peut-être, pourriez-vous essayer de faire retenir ceux qui passeraient par l'Égypte. »

Par télégramme nº 87, non reproduit, Paris, 9 novembre 1914, Delcassé suggère à Lyautey de faire surveiller les pèlerins marocains à leur débarquement au Maroc. Les mêmes conseils sont donnés au résident général à Tunis et au gouverneur général à Alger, respectivement par télégrammes nº 58 et nº 29 non reproduits, Paris 9 novembre 1914, expédiés le 10 novembre à 11 h. 50 du matin.

Il s'agissait d'environ huit cents pèlerins marocains partis de La Mecque.

[2] Note marginale manuscrite : « télégraphiez Rabat. Alger. Tunis. Le Caire. 9 novembre. »

l'entente balkanique, car les Bulgares ne permettront pas aux Grecs de les encercler et pourraient bien les attaquer après leur débarquement.

Renseignez-moi sur la valeur de ce bruit. Il semble, du reste, que, si la Turquie bornait son action à la mer Noire et au Caucase, que la Grèce aurait intérêt à porter éventuellement la sienne sur la côte asiatique.

486

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Poincaré, Président de la République.

s. d.

Le décret du 25 août 1914 a prescrit, avec diverses additions et modifications, l'application, au cours de la guerre actuelle, des règles de droit international maritime formulées par la déclaration signée à Londres le 26 février 1909.

Ces additions et modifications ont été, au début des hostilités, rendues indispensables par les conditions spéciales de la guerre entreprise par l'empire allemand. Toutefois, il serait peu conforme à l'esprit de justice et d'équité, qui inspire le gouvernement de la République et ses Alliés, de ne pas s'efforcer, au fur et à mesure que les circonstances le permettent, de chercher à réduire, sans nuire à l'exercice du droit de légitime défense, les conséquences souvent pénibles que l'état de guerre entraîne malheureusement sur mer pour le commerce des nations neutres.

C'est en s'inspirant de ces considérations qu'a été préparé le projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation [1].

DÉCRET

Article 1er.

La déclaration signée à Londres le 26 février 1909, relative au droit de la guerre maritime, sera appliquée durant la guerre actuelle sous réserves des additions et modifications suivantes :

I

Sont considérés comme contrebande absolue les objets suivants :

1° Les armes de toute nature, y compris les armes de chasse et de sport, ainsi que leurs pièces détachées caractérisées;

2° Les projectiles, gargousses et cartouches de toute nature et les pièces détachées caractérisées;

[1] Note marginale manuscrite : « 1 exemplaire dans la forme ordinaire des décrets à faire signer. Très urgent. ».
Cf. document n° 462.

3° Les poudres et explosifs spécialement affectés à la guerre;

4° L'acide sulfurique;

5° Les affûts, caissons, avant-trains, fourgons, forges de campagne et les pièces détachées caractérisées;

6° Les télémètres et leurs pièces détachées caractérisées;

7° Les effets d'habillement et d'équipement militaires caractérisés, de toute nature;

8° Les animaux de selle, de trait et de bât, utilisables pour la guerre;

9° Les harnachements militaires de toute nature, caractérisés;

10° Le matériel de campement et les pièces détachées caractérisées;

11° Les plaques de blindage;

12° Les minerais et les gueuses de fer hématite;

13° Les pyrites de fer;

14° Le minerai de nickel et le nickel;

15° Le ferro-chrome et le minerai de chrome;

16° Le cuivre brut;

17° Le plomb, en lingot, en feuilles ou en tuyaux;

18° L'aluminium;

19° Le ferro-silicate;

20° Les fils de fer barbelés et les instruments employés à les poser ou à les couper;

21° Les bâtiments de guerre, y compris les embarcations et les pièces détachées spécialement caractérisées comme ne pouvant être utilisées que sur un navire de guerre;

22° Les aéroplanes, les aérostats, ballons et aéronefs de toute nature, leurs pièces détachées ainsi que les accessoires, objets et matériaux caractérisés comme devant servir à l'aérostation ou à l'aviation;

23° Les automobiles de toute nature et leurs pièces détachées;

24° Les pneumatiques; le caoutchouc;

25° Les huiles minérales et les essences à moteur, excepté les huiles lubrifiantes;

26° Les instruments et appareils exclusivement faits pour la fabrication des munitions de guerre, pour la fabrication ou la réparation des armes ou du matériel militaire, terrestre ou naval.

II

Sont considérés comme contrebande conditionnelle :

1° Les vivres;

2° Les fourrages et matières propres à la nourriture des animaux;

3° Les vêtements, les tissus d'habillement, les chaussures propres à des usages militaires;

4° L'or et l'argent monnayés et en lingots; les papiers représentatifs de la monnaie;

5° Les véhicules de toute nature, autres que les automobiles, et pouvant servir à la guerre, ainsi que les pièces détachées;

6° Les navires, bateaux et embarcations de tout genre, les docks flottants, parties de bassins, ainsi que les pièces détachées;

7° Le matériel fixe ou roulant des chemins de fer, le matériel des télégraphes, radiotélégraphes et téléphones;

8° Les combustibles, autres que les huiles minérales; les matières lubrifiantes;

9° Les poudres et les explosifs qui ne sont pas spécialement affectés à la guerre;

10° Le soufre;

11° La glycérine;

12° Les fers à cheval, et le matériel de maréchalerie;

13° Les objets d'harnachement et de sellerie;

14° Les peaux de toute nature, séchées ou fraîches, la peau de porc, brute ou manufacturée, le cuir manufacturé ou non, propre à la confection des selles, des harnachements et des bottes à usage militaire;

15° Les jumelles, les télescopes, les chronomètres et les divers instruments nautiques.

III

Le navire neutre, dont les papiers de bord indiquent une destination neutre, et qui, malgré la destination résultant de ses papiers, se rend dans un port ennemi, reste passible de capture et de confiscation s'il est rencontré avant d'avoir achevé son voyage suivant.

IV

La destination visée à l'article 33 de la Déclaration de Londres (outre les présomptions posées à l'article 34) est présumée si la marchandise est consignée à ou pour un agent de l'État ennemi.

V

Nonobstant la disposition de l'article 35 de la Déclaration de Londres, la contrebande conditionnelle est sujette à capture lorsqu'elle est trouvée à bord d'un navire à destination d'un port neutre, si la marchandise est consignée à ordre, ou si les papiers de bord n'indiquent pas le consignataire ou encore s'ils indiquent un consignataire dans un pays ennemi ou occupé par l'ennemi.

Dans les cas ci-dessus visés, il appartient aux propriétaires de la marchandise de prouver que la destination était innocente.

VI

Lorsqu'il est démontré au gouvernement de la République qu'un gouvernement ennemi tire d'un pays neutre, ou par transit dans un pays neutre, des approvisionnements pour ses forces armées, les mesures néces-

saires seront prises pour qu'au regard des navires à destination dudit pays neutre l'article 35 de la Déclaration de Londres ne soit pas appliqué. Cette mesure sera publiée au *Journal officiel* et restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée; pendant ce temps, les navires transportant de la contrebande conditionnelle à un port dudit pays neutre ne seront pas exempts de capture.

Article 2.

Des notifications insérées au *Journal officiel* feront connaître, le cas échéant, toutes nouvelles additions ou modifications aux listes des articles de contrebande de guerre établies par le présent décret.

Article 3.

Le décret du 25 août 1914 est abrogé.

Article 4.

Les ministres des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 novembre 1914.

Par le président de la République :
Raymond Poincaré

Le président du Conseil,
René Viviani.

Le ministre des Affaires étrangères,
Théophile Delcassé.

Le ministre de la Guerre,
Alexandre Millerand.

Le ministre de la Marine p. i.,
René Viviani.

Le ministre des Colonies,
Gaston Doumergue [1].

(Fonds Blocus.)

[1] Cf. document n° 462.

487

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. *Sofia, 7 novembre 1914, 11 h. 30.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 8, 11 h. 5.)

Un journal de Sofia a publié hier comme venant de Rome un télégramme faisant connaître l'initiative prise par Votre Excellence en vue de donner satisfaction aux prétentions de la Bulgarie – Il contient d'ailleurs des renseignements tout à fait invraisemblables sur l'étendue des concessions que devraient faire la Serbie et la Grèce et moyennant lesquelles la Triple Entente s'assurerait la neutralité de la Bulgarie – Le télégramme ajoute que votre communication se termine ainsi : « arrachez le plus possible pour la Bulgarie ».

L'expression « arracher » qui se trouve en effet dans votre télégramme n° 66 a évidemment frappé la personne qui a connu la base de votre projet et qui a commis l'indiscrétion en la faisant suivre de commentaires tendancieux.

Il n'est pas douteux que la communication aggravée faite par un membre du gouvernement, et comme je n'ai parlé de la proposition de Votre Excellence qu'à mon collègue de Russie, il est probable que le gouvernement a été informé par son représentant à Bordeaux ou à Pétersbourg – La presse de ce matin commente l'initiative de Votre Excellence en sens divers – Si tous les journaux s'en félicitent, aucun n'y trouve une raison pour faire même allusion à une entrée en action de la Bulgarie.

488

M. Defrance, Ministre de France au Caire,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 150. *Le Caire, 7 novembre 1914, 17 h 45.*
Chiffré.
(*Reçu :* 21 h. 30.)

Le général commandant les forces britanniques publie une proclamation annonçant l'existence de l'état de guerre entre l'Angleterre et la Turquie depuis le 5 novembre, en expliquant les causes et déclarant que l'Angleterre combat pour protéger les droits et les libertés de l'Égypte conquis jadis par Mohamed Ali. La proclamation ajoute que, connaissant la vénération qu'inspire le sultan, en sa qualité religieuse, aux musulmans d'Égypte, l'Angleterre assume le poids de la guerre sans demander l'aide

du peuple égyptien, comptant seulement qu'il s'abstiendra d'entraver les opérations militaires ou d'aider l'ennemi.

Le texte de cette proclamation a été communiqué au président du Conseil par une lettre du chargé d'affaires d'Angleterre exposant que le général assume exclusivement la charge des mesures militaires nécessaires, les ministres eux conserveront la direction des services purement civils de leur département.

Ruchdi pacha a répondu que, vu l'absence du Khédive dont ils tiennent leur mandat, les ministres continueront à assurer les services civils afin de ne pas interrompre la vie administrative du pays.

Ces deux lettres viennent d'être rendues publiques.

Telles sont la procédure et la solution adoptées après de longues discussions par le gouvernement britannique et le gouvernement égyptien pour régler pendant la durée de la guerre la situation de l'(mot Égypte passé). Le prince Hussein et les ministres craignant les responsabilités et reculant devant une attitude de rébellion envers le Khédive et le sultan désireraient en effet que la solution radicale indiquée dans mon télégramme n° 136 fut ajournée jusqu'aux règlements définitifs qui suivront les hostilités. Ils auraient cependant accepté immédiatement cette solution si l'Angleterre avait consenti à faire certaines promesses concernant une plus grande autonomie politique et une plus grande liberté administrative en faveur de l'Égypte.

Ce qui était à redouter c'était la démission collective des ministres qui ne pouvait avoir comme conséquence qu'un régime d'administration anglais direct et exclusif. En restant à leur poste les ministres égyptiens écartent ce danger : mais cette attitude en raison de la restriction de leurs pouvoirs leur est très pénible [1].

489

M. Klobukowski, Ministre de France au Havre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 52. *Le Havre, 7 novembre 1914, 22 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 8, 0 h. 55.)

Les princes Sixte et Xavier de Bourbon-Parme sont passés hier au Havre venant de Paris et se rendant à Dunkerque, pour de là entrer en territoire belge.

[1] Note marginale manuscrite : « Court résumé par télégramme Alger, Tunis, Rabat, Tanger. » Cf. documents n°s 505; 510.

Leur laissez-passer a été demandé par le gouvernement belge et par mon intermédiaire au gouverneur militaire du Havre. Prière me dire si le déplacement de ces deux princes que je crois autrichiens de naissance vous paraît comporter quelque surveillance [1].

490

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1004. *Londres, 7 novembre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 17 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 602.

Pour le ministre de la Guerre - 116 - Voici où en sont les négociations entre le gouvernement britannique et le Portugal au sujet de la coopération militaire de ce pays avec les forces alliées.

La mission militaire portugaise, de retour à Londres, a déclaré au gouvernement britannique au nom de leur pays que le Portugal mettait à la disposition de l'Angleterre une division complète avec 48 canons et 1.300 coups par pièce. Cette division qui ne sera pas prête avant le 1er janvier sera placée sous les ordres du maréchal French.

Lord Kitchener a fait connaître que ce concours ne lui paraissait pas suffisant et il a demandé que le Portugal fournisse en outre et le plus tôt possible 48 canons d'artillerie montée et 8 d'artillerie à cheval avec 300 coups par pièce. Sans personnel pour les servir.

Désireux de ne rien cacher au gouvernement portugais, lord Kitchener a fait connaître en outre que ces 56 pièces supplémentaires seraient vraisemblablement cédées à une des Puissances alliées.

La réponse du gouvernement portugais n'est pas encore connue. Je vous la transmettrai dès qu'elle aura été communiquée au War Office. Les officiers portugais ont spontanément déclaré que si leur gouvernement cédait ses canons, ceux-ci pourraient être remis par le gouvernement britannique à qui bon lui semblerait.

En ce qui concerne la destination de ces 56 pièces de campagne, lord Kitchener n'a pris aucun engagement. À Dunkerque, dans un entretien qu'il a eu avec M. de Brocqueville, ce dernier lui a demandé les canons portugais pour son armée. Lord Kitchener n'a pas pris d'engagement; mais croyant que la France ne demandait plus les canons il s'apprêtait à les céder au gouvernement belge; du moment que le général Joffre les réclame lord Kitchener est prêt, si ses propositions sont acceptées, à s'en

[1] Note marginale manuscrite : « 8 novembre répondu par télégramme ».

remettre à lui du soin de décider à qui, dans l'intérêt supérieur des armées alliées opérant en France et en Belgique, le matériel portugais doit être remis.

491

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 96. *Tokyo, le 7 novembre 1914.*

J'envoie à Votre Excellence la traduction de deux articles du *Hochi* et du *Yamato*, relatifs à la participation éventuelle de forces japonaises à la guerre soutenue par les Alliés. Le *Hochi* était l'organe du comte Okuma avant que celui-ci n'ait pris la charge de Premier ministre. Le *Yamato* est la feuille populaire à grand tirage.

Ces journaux, commentant les articles publiés dans la presse française et britannique par MM. Pichon et Dillon, apprécient, chacun à un point de vue différent, la demande qui serait faite au gouvernement japonais d'envoyer des troupes combattre en France contre l'Allemagne. Le *Hochi*, tout en reconnaissant que l'idée rencontre les sympathies d'une grande partie de la population, trouve que, dans son état actuel, elle n'est pas suffisamment motivée : « Sans doute le Japon est fier qu'on fasse appel à son armée. Il n'est pas question de préjugés de race mais il faut des raisons péremptoires et pratiques pour justifier l'envoi en Europe de troupes qui ont été recrutées par la conscription et uniquement pour défendre la patrie menacée; qu'on nous fasse, dit-il, des propositions que nous puissions accepter. »

Le *Yamato* ne pose pas, comme son confrère, la question sur le terrain pratique. Pour lui, l'idée doit être étudiée sérieusement par le gouvernement et avec une entière sympathie. Il y a, sans doute, des difficultés matérielles à l'envoi de 500.000 hommes par mer; il croirait préférable de les acheminer par la Sibérie. Le *Yamato* invoque, à l'appui du projet, un argument de sentiment qui fera grand effet sur la classe populaire parmi laquelle ce journal est surtout répandu. L'Empereur, dans son rescrit du 23 août dernier, a marqué nettement ses intentions sur l'avenir du peuple japonais. « Pour les réaliser, nous ne devons pas nous contenter uniquement d'attaquer Kiao-tcheou. Il faut subjuguer l'Allemagne au plus vite et apporter notre tribut au rétablissement de la paix du monde. »

D'autre part, le *Niroku*, journal également populaire, semble ne pas mettre en doute que le gouvernement britannique ne se fasse auprès du gouvernement japonais l'interprète du désir, qui s'est manifesté chez le peuple anglais, d'obtenir la coopération des troupes japonaises. Il faudrait trouver, dit le *Niroku*, une raison pouvant justifier le prêt à l'Europe de forces japonaises, surtout au moment où l'état de la Chine donne lieu à bien des inquiétudes. Le journal conclut en suggérant la levée de volon-

taires parmi les réservistes pouvant former un corps expéditionnaire très important.

Enfin j'ai appris que la question de l'envoi d'un contingent japonais en France a été discuté à deux reprises et tout récemment au Conseil des ministres japonais. Il ne semble pas toutefois qu'elle ait été mise à l'ordre du jour sur une démarche de l'ambassade d'Angleterre. Le Conseil aurait décidé de ne pas donner suite pour le moment à ce projet.

Quoi qu'il en soit, les articles parus à Londres et à Paris n'ont pas passé inaperçus au Japon. L'idée fait son chemin et elle sera sans doute l'objet de nouvelles discussions dans la presse. Elle répond d'ailleurs à un sentiment public. Dernièrement des étudiants japonais se sont présentés à l'ambassade au nom de plusieurs de leurs camarades pour demander à être enrôlés comme volontaires dans l'armée française; ils ne voulaient pas toucher de solde, mais simplement être transportés jusqu'en France et être nourris pendant la guerre. Tous, disaient-ils, avaient signé de leur sang, suivant le code de l'honneur japonais, l'engagement de se faire tuer pour notre pays et se déclaraient prêts à affronter les supplices que les Allemands ne manqueraient sans doute pas de leur infliger, s'ils tombaient entre leurs mains. L'attaché naval, qui les a reçus, les a chaudement remerciés de leurs sentiments, mais leur a fait connaître que, d'après nos règlements, les volontaires devaient supporter les frais de leur voyage jusqu'au port français où ils contracteraient leur engagement. Ces étudiants n'ont pas paru découragés par cette réponse et s'ils réussissent à recueillir la somme nécessaire à leur voyage, ils ont déclaré vouloir donner suite à leur projet.

(NS. Japon.)

Envoi de soldats japonais

I

M. Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, revient sur l'envoi de soldats japonais; les journaux russes exposent la même idée; le célèbre Dr Dillon déclare dans la *Contemporary Review* que « 500.000 Japonais changeraient la face des choses, qu'il faut sans hésiter les appeler ».

II

Discutant l'opinion de Dillon dans la *Fortnightly*, un auteur anonyme affirme que les « préjugés sur les Asiatiques n'ont plus de valeur. Si les Allemands sont vainqueurs, ils feront peser leur oppression même hors d'Europe; les Asiatiques ne pourront s'y soustraire. L'Inde participe déjà à la guerre. Le Japon est le grand représentant de l'Asie, dont la force militaire pourrait, sans aucune menace pour nous, être opposée à l'Allemagne ».

Il est aussi très manifeste que les Alliés souhaitent ardemment l'envoi de troupes japonaises.

Comment n'étudierions nous pas alors très sérieusement cette question ?

III

Dans une revue, organe de la « Société de secours aux militaires », un certain général écrit :

« C'est Portsmouth, le port de guerre anglais le plus proche du Japon, et il en est encore à 15.000 milles; le passage par Suez, zone neutre, est difficile; 3 mois sont nécessaires par le cap de Bonne-Espérance, et il y aurait là d'énormes difficultés de ravitaillement en plus du danger d'une attaque allemande. Le mieux serait d'envoyer nos troupes par le Sibérien à l'aide des Russes. Arrivant au moment où l'armée russe pénètre dans la terre des ancêtres du Kaiser, où elle assiège les forteresses prussiennes, notre armée, qui a l'expérience des sièges, apporterait un appui matériel et moral formidable. L'armée japonaise précipiterait la fin de la guerre. »

La proposition du général est à étudier à fond.

IV

Je relis le rescrit du 23 août de notre grand empereur. Si nous voulons réaliser pleinement ses intentions, nous ne devons pas nous contenter étroitement, mesquinement, de l'attaque de Tsing-tao; il nous faut « en subjuguant » au plus vite l'Allemagne, apporter notre tribut au rétablissement de la paix du monde.

Nos dirigeants ont-ils dès aujourd'hui l'intention d'entrer en pourparler avec les Alliés et d'envoyer nos soldats en Europe ?

V

L'armée allemande est tenace; la guerre durera longtemps. Devant les cruautés, les crimes contre l'humanité qui s'accumulent chaque jour, le Japon ne peut rester silencieux, bras croisés. Étant donné la situation actuelle, on ne peut prévoir quand se dénouera la crise. Signer une paix « forcée », une paix « d'expédient », serait jeter la semence de futures calamités; une nouvelle et plus formidable lutte recommencera dans quelques années.

Si l'on veut obliger l'ennemi à se soumettre rapidement, si l'on veut restaurer une paix solide et véritable, l'envoi de soldats japonais est une question de la plus haute importance.

J'appelle sur ce point l'attention de tous ceux qui dirigent l'opinion, de tous les gens éclairés, de toute la nation.

La guerre en Europe et le Japon

M. Pichon revient encore sur l'envoi de troupes japonaises en Europe, ajoutant : « Pourquoi la chose n'a-t-elle pas eu lieu, c'est un secret de la diplomatie des trois pays. » Le Dr Dillon expose la même demande dans la *Contemporary Review*, et un auteur anonyme dans la *Fortnightly*.

L'idée n'est donc pas celle de quelques fantaisistes, mais bien celle de tout un groupe d'hommes influents.

Une partie de notre pays s'y montre favorable. Comment ne pas éprouver un sentiment d'orgueil à lire ces dépêches d'Europe ? Mais cet envoi n'est-il pas difficile ?

Nos soldats proviennent de la conscription. Ils sont prêts à verser leur sang pour la grandeur ou l'existence du pays, mais on ne peut les envoyer à des milliers de lieues pour la seule gloire ou la satisfaction de la curiosité de quelques observateurs.

Ceux qui veulent voir nos soldats sur les champs de bataille d'Europe, devront nous apporter de très solides raisons. Si l'Angleterre, la France, la Russie demandent des troupes japonaises, qu'elles nous fassent des propositions que nous puissions accepter.

J'ai la plus profonde sympathie pour les difficultés qui assaillent les Alliés. Je me réjouirais de leur prêter toute l'assistance possible, mais je trouve des plus faibles les motifs invoqués pour notre collaboration en Europe. Le Dr Dillon déclare que 500.000 soldats japonais changeraient en ce moment la situation. J'y consens, mais nous présente-t-il des raisons suffisantes de nous demander ces soldats ? L'auteur anonyme de la *Fortnightly* affirme que ce n'est plus le moment de garder les préjugés anciens vis-à-vis des Asiatiques. C'est parfait, mais cet argument est-il suffisant ?

Je ne doute point que l'arrivée de Japonais rompant instantanément l'équilibre de la balance, ne serait un formidable tribut apporté à la paix mondiale. Mais notre armée n'a pas été constituée dans ce but. Si désireuse qu'elle-même soit de combattre là-bas, on ne peut lui demander de verser son sang pour le simple amour de la gloire. Aujourd'hui les Allemands, appelant les Turcs à leur secours, ont sapé par là même leurs propres critiques contre les relations anglo-japonaises; les préjugés de race n'ont plus de valeur. L'argument de l'auteur anonyme est donc fort juste; j'en suis heureux et fier, mais y trouve-t-on une raison suffisante pour nous amener sur les champs de bataille de l'Occident ?

Partout les Allemands tiennent bon. La guerre va se prolonger. Combien faudra-t-il de temps aux Alliés pour obtenir des victoires leur permettant de poser des conditions de paix ?

Quand on pense aux calamités de cette guerre, il apparaît tout naturel que les Alliés désireux d'obtenir au plus vite un succès complet cherchent en dehors d'eux-mêmes la grande force qui, s'ajoutant à la leur, décide de la victoire. Or il n'y a dans le monde qu'un choix possible : Nous ! Bien plus, nous sommes alliés avec l'Angleterre, nous sommes en guerre avec l'Allemagne, N'était-il pas tout indiqué que l'on jette les yeux sur nous ?

Je comprends donc parfaitement les discours de Pichon, Dillon, etc. Malheureusement les propositions essentielles manquent. Les Alliés arriveront-ils un jour à un résultat ? La chose est du plus haut intérêt.

(NS. Japon.)

492

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 214. *Bucarest, 8 novembre 1914, 8 h. 30.*
Chiffré.
(*Reçu :* 11 h. 30.)

La proclamation de l'empereur de Russie exprimant l'espoir que la guerre russo-turque se terminerait par le triomphe du programme national du roi Pierre le Grand a produit ici une fâcheuse impression. Les adversaires de la Russie ceux qui redoutent le péril slave s'en sont emparés pour signaler le danger de la mainmise par la Russie sur la mer Noire et les Détroits.

Il y aurait intérêt, à mon avis, à ce qu'une explication du gouvernement russe mît ces craintes à néant en ne laissant planer aucun doute sur les intentions de la Russie en ce qui concerne la liberté entière des Détroits ou leur internationalisation.

Au moment où tous nos efforts tendent à amener la Roumanie à entrer en action à nos côtés, il semble que nous devons éviter avec soin tout ce qui peut réveiller des défiances encore trop vives.

493

M. Ayguesparsse, Chargé d'affaires à Mexico,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 111. *Mexico, 8 novembre 1914.*

Par ma dépêche nº 55 en date du 5 octobre dernier j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence que d'une manière générale, en ce qui concerne le conflit européen, la presse mexicaine était neutre mais avec une tendance nettement favorable aux nations alliées. À ce propos j'ai eu l'honneur de m'entretenir plusieurs fois, au cours du mois écoulé, avec les directeurs des principaux journaux de cette capitale et j'ai pu constater que leurs sympathies sont de plus en plus en notre faveur.

De son côté le public mexicain, malgré les difficultés de l'heure présente et les tristesses ou préjudices que lui cause l'état anarchique actuel, ne

manque jamais une occasion de témoigner ses sympathies en faveur de la France et de l'Angleterre – de la France tout spécialement. À diverses reprises dans les théâtres, j'ai pu constater par moi-même que chaque fois qu'une allusion quelconque était faite à l'attitude des Français au cours des événements européens actuels des applaudissements frénétiques s'élevaient aussitôt de tous côtés.

J'ai remarqué en outre que lorsqu'un cinématographe donnait des vues représentant M. le président de la République et notre armée, les mêmes applaudissements se prolongeaient longtemps [1].

Par contre les vues représentant l'empereur d'Allemagne sont parfois très mal accueillies du public et bruyamment sifflées.

Il n'est pas douteux qu'en ce pays comme partout, l'Allemagne a ses admirateurs, mais ils sont peu nombreux – le prestige de la France au Mexique est considérable, les sympathies que l'on a pour elle sont très vives.

Les marques de sympathie que j'ai reçues depuis le commencement de la guerre, de la part des Mexicains, ont été très nombreuses, et j'évalue à environ 500 le nombre des jeunes gens (anciens officiers de l'armée fédérale ou autres) qui sont venus à la légation de France se *renseigner sur la manière* de contracter un engagement dans notre armée, pour la durée de la guerre.

J'ai la conviction que *le succès final de nos troupes aura dans tout le Mexique une énorme répercussion*, et que l'influence de la France dans cette partie du Nouveau Monde, au point de vue moral et économique, est appelée à être de plus en plus prépondérante.

494

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 617. *Bordeaux, 8 novembre 1914.*
Urgent.

Je me réfère à mes télégrammes 435 et 511. Le ministre de Grèce insiste auprès de moi de la manière la plus pressante, de la part de M. Vénizélos, pour obtenir une réponse au sujet de l'avance de 30 millions.

Le gouvernement grec fait valoir que sa situation est d'autant plus difficile qu'il est obligé de continuer à pourvoir à de très lourdes dépenses navales et militaires afin d'être prêt à toute éventualité, suivant les intérêts des puissances amies.

[1] Le texte « De son côté le public mexicain.... se prolongeaient longtemps » est coché trois fois en marge.

Il est évident que les circonstances actuelles donnent un poids tout nouveau à la demande de la Grèce dont je vous ai prié d'entretenir le gouvernement britannique. Mon collègue, M. le ministre des Finances, se rangeant à ces considérations politiques, est tout disposé à consentir à la Grèce la moitié de l'avance dont il s'agit si le gouvernement britannique fait l'autre moitié. Au surplus il est impossible de différer plus longtemps la réponse que le gouvernement grec nous demande.

En conséquence je vous serai obligé de revoir d'urgence à ce sujet sir Edward Grey et d'insister auprès de lui pour qu'il vous donne sans retard la réponse du gouvernement britannique que, dans l'intérêt de la cause commune, nous souhaitons favorable [1].

495

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boppe, Ministre de France à Nisch.

T. n° 114. *Bordeaux, 8 novembre 1914.*

L'agression turque contre les ports russes a amené la rupture des relations entre la Turquie et les Alliés suivie sans délai d'un état de guerre de fait. Cet état de guerre ne paraît avoir été officiellement constaté dans aucun des pays alliés; ce défaut de constatation officielle et surtout l'absence de date fixant le moment du début de l'état de guerre présentent des inconvénients en particulier au point de vue des relations réciproques entre les belligérants et les neutres. Veuillez demander au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité s'il ne consentirait pas à promulguer une déclaration constatant que, du fait de l'agression commise contre des ports russes par des navires de guerre portant pavillon ottoman, il se considère en état de guerre avec la Turquie à dater du 29 octobre 3 heures matin; cette déclaration serait notifiée aux neutres.

Il paraîtrait, d'autre part, utile que les Alliés prissent des mesures identiques en ce qui concerne l'acheminement des correspondances à destination de la Turquie – la solution la plus simple paraît évidemment de suspendre complètement ce service – et en ce qui concerne l'attitude envers les sujets ottomans établis dans les pays alliés – sur ce point je me propose d'excepter des mesures d'expulsion ou d'internement suivant les cas :

[1] Par télégramme n° 635, non reproduit, Bordeaux, 9 novembre 1914, Delcassé à Paul Cambon, il était souligné que le gouvernement britannique préférait réduire le montant de l'avance à la Grèce à 20 millions de francs et y participerait cependant pour la moitié. Delcassé acceptait mais insistait pour qu'une aide soit apportée par la France et la Grande-Bretagne à la Grèce. Cf. document n° 527.

1° les maronites et les Syriens catholiques; 2° les Arméniens grégoriens et catholiques et les Grecs orthodoxes pouvant fournir des répondants; 3° les Turcs et Arabes notoirement connus comme opposants au régime actuel. Étant donné la situation faite aux autres belligérants il y aurait lieu sans doute de retenir et d'interner les Ottomans mobilisables, mais j'estime que la loi turque sur le service militaire ne contraignant pas au service tous les hommes d'un certain âge il y aura avantage à se montrer très large dans l'interprétation du mot mobilisable.

Je vous serai obligé de me faire connaître de toute urgence l'opinion du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, sur ces différents points.

496

M. Legrand,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Paris, 8 novembre 1914.*
Chiffré.

M. Pierre Loti qui m'est envoyé par le général Gallieni et par M. Reinach me dit que les nombreux amis que la France compte en Turquie sont profondément blessés par le ton injurieux de notre presse à l'égard de l'Empire ottoman. Il paraît craindre d'autre part qu'une guerre sainte allumée à Constantinople ne gagne rapidement les pays musulmans soumis à la domination française et anglaise. Dans ces conditions M. Pierre Loti me prie de demander à Votre Excellence si elle ne croirait pas opportun d'engager les journaux à plus de modération envers un pays où tant d'intérêts français permanents doivent survivre à la guerre; et en second lieu de faire une déclaration de caractère officiel sinon dans les termes au moins dans le sens suivant : « La France ne fait pas la guerre à l'Islam ni au Khalife. La France en réalité ne fait pas la guerre à l'Empire ottoman, son traditionnel ami. La France repousse simplement l'agression de quelques stipendiés de l'Allemagne qui, pour le service de leurs intérêts ou de leur grandeur personnelle, trahissent la cause et de la Turquie et de l'Islam. »

Votre Excellence voudra bien apprécier la suite que comporte la suggestion de M. Pierre Loti.

497

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 142.
Chiffré.

Paris, 8 novembre 1914.

(*Reçu :* le 9, 4 h. 15 du matin.)

Un Ordre en conseil britannique, et un décret français, en date du 6 de ce mois [1], ont modifié les règles de la contrebande sur mer, et notamment ont refondu les listes de contrebande absolue et conditionnelle. Ces actes ont été préparés à Londres par une commission franco-britannique; ils ont tenu largement compte des désirs manifestés au gouvernement britannique par le cabinet de Washington; c'est ainsi notamment que le coton a été laissé en dehors des listes de contrebande, malgré l'intérêt majeur qu'avaient les Alliés à porter un coup direct à leurs ennemis en arrêtant totalement la vie de leurs industries textiles. D'après les renseignements rapportés de Londres par nos négociateurs, le cabinet de Washington se serait montré sensible aux concessions obtenues.

Néanmoins le ministre de France en Norvège me signale qu'à l'instigation des Allemands un effort est fait pour grouper les pays scandinaves dans une protestation contre ces nouvelles mesures. M. Chevalley ajoute qu'il a des raisons de penser que le ministre des Etats-Unis s'emploie activement au succès de cette manœuvre, et encourage la formation d'une sorte d'alliance baltique des neutres contre l'Angleterre et la France.

Je crois devoir ajouter, pour votre information, qu'il a été entendu entre les Alliés que des démarches seraient faites auprès des États neutres avoisinant l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie afin d'obtenir d'eux des garanties que ni leur commerce ni leur territoire ne serviront pas à l'alimentation de nos ennemis; en échange de ces garanties des facilités leur seraient assurées pour leur propre approvisionnement et pour leur commerce loyal.

Je vous serai obligé de vous entretenir de ces questions avec votre collègue britannique et de lui prêter votre appui pour maintenir le gouvernement américain dans les bonnes dispositions qu'il paraît avoir marquées à Londres.

[1] Cf. document n° 486.

498

M. Lutaud, Gouverneur général de l'Algérie,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Alger, 9 novembre 1914, 19 h. 50.*

Au sujet événements Turquie continue à recevoir protestations indigènes de plus en plus nombreuses contre attitude gouvernement ottoman [1]. Je vous signale les principales. Département d'Alger : de Laghouat, la famille du Bachagha Lakhdar dont les membres exercent le plus grand commandement du territoire, télégraphie expression loyalisme et fidélité se disant prêts à marcher contre Turcs de même que contre Allemands. De Chellala, attestation dévouement tous les caïds. D'Orléansville, Agha Benjamina s'élève contre folie criminelle gouvernement turc. De Boghari, le chef de la Confrérie des Chadoulya Missoum déclare au nom ses fidèles réprouver acte odieux dirigeants ottomans. Département de Constantine : les conseillers municipaux indigènes de Bône me télégraphient manifestation très énergique. De Constantine, M. Lefgoun conseiller général adjoint indigène au nom population musulmane cette ville assure gouvernement profond dévouement et entière confiance dans gouvernement République. M. le Préfet de Constantine a reçu d'autre part délégation grande tribu des Haractas venue avec deux chefs religieux des Chadoulia du Sud lui tenir même langage. Département d'Oran : Saïda et Djebel Nador protestation des conseillers municipaux qui envoient manifeste très énergique déclarant qu'ils considèrent comme pire des injures simple supposition que musulmans d'Algérie puissent suivre en pensée gouvernement turc dans son asservissement à l'Allemagne. Enfin j'ai donné audience cet après-midi aux conseillers généraux indigènes du département d'Alger qui avaient tenu à réitérer verbalement les attestations dévouement qu'ils m'avaient déjà manifestées individuellement.

(Guerre 14-18.)

499

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 631. *Bordeaux, 9 novembre 1914.*

Suite à mes télégrammes n°s 608-609.

M. Dennis, jurisconsulte du département d'État à Washington, chargé par le président Wilson de préparer les éléments d'une médiation, vient

[1] Cf. document n° 461.

de passer par Copenhague venant de Pétersbourg. Il a dit à notre ministre avoir trouvé chez les cadets des dispositions favorables à la paix, que le comte Witte aurait même traduites auprès de l'Empereur. Il a ajouté que si la guerre était populaire en Russie, c'est que le peuple en attendait des réformes libérales, mais que, si les Allemands étaient chassés de Pologne, les idées pacifiques se développeraient.

M. Dennis est parti pour Berlin, Londres et Paris.

Je vous serai obligé de me renseigner sur les démarches auxquelles se livrera M. Dennis pendant son séjour à Londres.

D'autre part, M. Oscar Strauss, ancien ministre et ambassadeur américain a avisé l'ambassadeur de France à Washington qu'un effort est tenté aux États-Unis pour obtenir des agences pacifistes dans les différents pays qu'elles exercent sur leurs gouvernements une pression pouvant aboutir à une conférence. Bien que pacifiste lui-même et mêlé aux efforts du comte Bernstorff, il déclare que cette tentative est inopportune et qu'il est parvenu à l'entraver.

La presse américaine signale des démarches de l'empereur Guillaume pour gagner à sa cause le bon vouloir du Pape.

500

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 633. *Bordeaux, 9 novembre 1914.*

Réponse votre télégramme 1007.

Les administrateurs français de la Banque ottomane ont formulé vis-à-vis du gouvernement français une requête analogue à celle des administrateurs anglais. Elle paraît fondée. Si la Banque ottomane est, en droit, une banque turque, elle est en fait un établissement franco-anglais et administre d'importants intérêts en dehors même des territoires turcs.

Il ne semble pas que les gouvernements français et anglais aient intérêt à paralyser l'activité des comités de Paris et de Londres de la Banque ottomane tant que ceux-ci géreront les affaires de la banque, hors de la Turquie et à charge pour eux, bien entendu, de ne donner aucun concours direct ou indirect au gouvernement ottoman.

M. le ministre des Finances, avec qui je me suis entretenu de la question, incline à penser qu'en ce qui concerne le comité de Paris, la solution la plus expédiente serait de le rendre responsable devant la justice de sa gestion, en nommant deux administrateurs eux-mêmes séquestres des affaires gérées par ledit comité. Le mandat qu'ils recevraient du président du tribunal leur permettrait d'administrer toutes les affaires de la Banque qui n'auraient pas pour conséquence de donner un concours direct ou indi-

rect au gouvernement ottoman ou de faire parvenir des fonds en territoire turc. Dans chaque cas épineux ils en référeraient au président du tribunal.

Cette procédure, tout en laissant au comité de Paris une latitude suffisante, est conforme par analogie à ce qui se fait vis-à-vis des maisons allemandes et autrichiennes.

Le gouvernement anglais, qui a adopté une procédure un peu différente en instituant des commissaires chargés de contrôler les opérations de ces maisons, pourrait donner au commissaire qu'il nommerait auprès de la Banque ottomane à Londres un mandat analogue à celui que recevraient à Paris les administrateurs nommés séquestres et qui serait interprété dans le même esprit.

Veuillez me télégraphier votre manière de voir à ce sujet.

501

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 351. *Bordeaux, 9 novembre 1914.*

Le ministre de France à Bucarest signale la fâcheuse impression causée en Roumanie par une proclamation dans laquelle l'empereur de Russie aurait exprimé l'espoir que le conflit russo-turc se terminerait par le triomphe du programme de Pierre le Grand. M. Blondel estime qu'une explication du gouvernement russe serait utile pour indiquer clairement que la Russie n'entend nullement s'opposer à la liberté et à l'internationalisation ultérieure des Détroits [1].

502

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 636. *Bordeaux, 9 novembre 1914.*

Je crois utile de vous faire connaître que malgré l'état de guerre survenu entre la France et la Turquie, le gouvernement de la République n'a pas voulu englober sans discernement parmi ses ennemis tous les Ottomans vivant en France. Des permis de séjour seront, sous certaines conditions

[1] Par télégramme n° 915, non reproduit, Petrograd, 16 novembre 1914, 9 h. 30, reçu à 10 h., de Paléologue à Delcassé, il était indiqué que le gouvernement britannique avait fait savoir à Sazonov que « la question des Détroits et *celle de Constantinople* devraient être résolues conformément aux vœux de la Russie ».
Cf. document n° 492.

de bonne conduite, délivrés aux maronites, aux Grecs et Syriens catholiques, aux Arméniens, aux Grecs orthodoxes, aux Arabes musulmans et aux Turcs réfugiés politiques, en vue de leur permettre de vaquer tranquillement à leurs occupations. Le gouvernement de la République entend en effet distinguer entre la nation ottomane, à laquelle il ne retire pas sa sympathie, et le gouvernement actuel de Constantinople, composé d'éléments inféodés à l'Allemagne [1].

503

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1021. *Londres, s. d.*
Chiffré.
(*Reçu :* 10 novembre, 17 h. 10.)

Réponse à votre télégramme nº 680.

Je prends la liberté de faire observer que le rôle que nous assumons en Albanie me paraît plein d'inconvénients. J'ai toujours pensé qu'il était dangereux de maintenir à Durazzo un représentant diplomatique et un contrôleur auprès d'un gouvernement qui n'existe pas. Ce maintien ne peut se justifier que si le rôle de nos agents se borne à un rôle d'observation.

Nous faisant les intermédiaires d'Essad pacha auprès des Puissances et lui garantissant indirectement l'exécution des décisions prises à Londres, c'est prendre des responsabilités qui ne manqueront pas de devenir embarrassantes et que je me permets de signaler à Votre Excellence.

504

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 121. *Sofia, 10 novembre 1914, 7 h. 30.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 11, 8 h.)

L'Allemagne et l'Autriche renouvellent leurs efforts pour entraîner la Bulgarie vers une action commune avec la Turquie. Il est donc absolument nécessaire, à mon avis, que l'initiative prise par Votre Excellence aboutisse à très bref délai et que l'Angleterre et la Serbie y donnent leur adhésion.

[1] Cf. document nº 495.

Nos adversaires prodiguent les promesses de toute nature et notre silence inquiète les hommes politiques bulgares qui nous sont le plus favorables. Les résistances de Sir Edward Grey que votre télégramme n° 77 [1] me laisse entrevoir sont incompréhensibles et je ne puis les attribuer qu'à l'influence de mon collègue anglais qui déclare que nous n'avons pas besoin de la Bulgarie.

Je suis convaincu aujourd'hui que la Bulgarie ne pourra pas garder la neutralité jusqu'à la fin du conflit européen. Si elle n'est pas avec la Serbie, elle sera contre elle, et le seul moyen d'obtenir sa collaboration, c'est de lui garantir la possession conditionnelle de la Macédoine sur les bases du traité de 1912. La déclaration de M. Pachitch relative à la compensation qu'il est prêt à offrir directement ou indirectement à la Bulgarie si celle-ci conserve une attitude pacifique à l'égard de la Serbie me paraît tout à fait insuffisante.

La situation actuelle de la Serbie est difficile, et il semble impossible qu'elle puisse maintenir sa défensive jusqu'au rétablissement de la paix. L'occupation de la Serbie du Nord par les troupes (autrichiennes) serait d'un fâcheux effet sur les dispositions de la Bulgarie dans le cas où celle-ci ne serait pas déjà liée.

Une collaboration serbo-bulgare n'est peut-être pas impossible et c'est à ce résultat que la Triple Entente doit s'efforcer d'arriver.

[1] Le télégramme n° 77 pour Sofia était également transmis à Petrograd (n° 323), à Athènes (n° 85), à Nisch (n° 103) : il reproduisait le télégramme chiffré n° 968 de Paul Cambon à Delcassé, Londres 2 novembre 1914, reçu 19 h 45 :

« Je réponds à votre télégramme 561. Un télégramme de Nisch annonce que le gouvernement serbe serait disposé à consentir des avantages territoriaux à la Bulgarie. Cette nouvelle modifie déjà le sentiment de Sir Edward Grey qui sera probablement amené à adopter le point de vue russe si on ne lui demande pas de démarche précipitée. »

Le télégramme n° 561 était adressé par Delcassé à Paul Cambon, Bordeaux, 1er novembre 1914 :

« *Très confidentiel.* Il résulte de communications qui me sont faites par les gouvernements russe et anglais qu'à Petrograd et à Londres comme à Paris, on considère qu'actuellement, surtout depuis que le conflit turco-russe a éclaté, c'est essentiellement des résolutions de la Bulgarie que dépendra l'orientation définitive des diverses puissances dans les Balkans et qu'il importe plus que jamais que la Triple Entente puisse assurer à la Bulgarie les avantages propres à empêcher de se ranger du côté de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie.

Le gouvernement russe, pour sa part, estime qu'il conviendrait d'exiger de la Bulgarie de se prononcer contre l'Autriche en aidant la Serbie en Bosnie, et contre la Turquie, soit en l'attaquant en Thrace, soit en fermant son territoire aux troupes turques qui voudraient attaquer la Grèce. Pour prix de ces concours, on promettrait à la Bulgarie l'annexion de la Thrace méridionale jusqu'à la ligne Enos-Midia, et un nouveau partage de la Macédoine sur les bases de l'accord du 13 mars 1912.

Si la coopération de la Bulgarie pouvait ainsi être assurée, la Triple Entente s'emploierait à obtenir l'adhésion de la Serbie et de la Grèce à ces conditions.

L'Angleterre, par contre, pense qu'il n'y a pas lieu, pour commencer de réclamer le concours actif de la Bulgarie et qu'il serait plus sage de se borner à s'assurer de sa parfaite neutralité. Pour l'obtenir, le gouvernement anglais estime qu'il faut que la Bulgarie sache qu'elle peut compter recouvrer Andrinople et les territoires que la Turquie lui a repris après la deuxième guerre balkanique. Il ne serait donc pas question actuellement au sentiment du gouvernement britannique de promettre à la Serbie d'autres compensations ni de poursuivre à Nisch et à Athènes un assentiment à des sacrifices territoriaux, en faveur de la Bulgarie. Je signale à votre attention cette différence de points de vue et je demande à notre représentant à Sofia de me faire connaître son sentiment à cet égard. »

D'autre part l'entrée en campagne des Bulgares contre les Turcs ne doit pas à mon avis être escomptée prochainement si la question macédonienne n'est pas réglée au préalable.

505

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Defrance, Agent diplomatique au Caire,
M. Alapetite, Résident général à Tunis,
Général Lyautey, Résident Commissaire général à Rabat.

T. s. nº. *Bordeaux, 10 novembre 1914, 6 h. 5 du soir.*

Le gouvernement français a fait paraître aujourd'hui la déclaration dont vous trouverez le texte ci-après. Il y aurait intérêt à ce que vous fissiez traduire ce document en arabe le plus tôt possible, et lui fissiez donner beaucoup de publicité.

Pour Le Caire seulement : On me signale l'avantage qu'il y aurait à le faire paraître en première colonne du journal *Al Moayad* et on me recommande pour la traduction Mossaed Yaffi, librairie El Manar, Le Caire. Il y aura lieu de demander aux autorités anglaises de prévenir la censure de laisser passer le document dont il s'agit.

« Par suite d'une agression sans motifs commise contre les ports russes par des croiseurs, commandés par des officiers allemands, sous pavillon ottoman, et par suite du refus du gouvernement de Constantinople de donner en temps utile les satisfactions et les réparations nécessaires, un état de guerre a été créé entre les cinq Puissances alliées d'une part, et le gouvernement turc d'autre part. Il n'entre pas dans les intentions du gouvernement de la République de mettre en oubli l'amitié qui, à travers les siècles, a uni la France et l'Empire ottoman, ni de ranger sans discernement au nombre de ses ennemis tous les sujets ottomans. Des instructions ont, en conséquence, été envoyées aux préfets, aux gouverneurs coloniaux et aux résidents des pays de protectorats leur prescrivant de traiter avec ménagements ceux des sujets ottomans, musulmans et chrétiens qui, résidant sur le territoire français, méritent par leur attitude de ne pas être confondus avec les soutiens de ceux qui, pour le compte et à la solde de l'Allemagne, constituent, pour le moment, le gouvernement de Constantinople.

Les sujets ottomans résidant sur le territoire français sont donc invités à se présenter avec leurs pièces d'identité devant les maires de leur commune de résidence ou devant les commissaires de police des grandes villes. Ces fonctionnaires leur indiqueront les moyens de régulariser leur situation et d'obtenir des permis de séjour grâce auxquels ils pourront librement vaquer à leurs occupations. »

(Guerre 14-18.)

506

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alapetite, Résident général à Tunis,
Général Lyautey, Résident général à Rabat.

T. s. n°. *Bordeaux, 10 novembre 1914.*

Je crois devoir vous communiquer le texte des instructions, délibérées au Conseil des ministres et envoyées aux autorités administratives pour fixer la conduite à tenir envers les sujets ottomans établis en France.

Je vous serai obligé de vous inspirer de ces instructions en les adaptant aux nécessités de la politique du Protectorat.

Les mesures qui devront être prises à l'égard des sujets turcs considérés comme hostiles à la France, seront incessamment décidées et vous seront notifiées. Il convient de se borner actuellement à leur refuser tout laissez-passer et à exercer sur eux surveillance. Mais dès maintenant vous prie agir avec bienveillance et dans conditions suivantes à l'égard des sujets ottomans de catégories suivantes : 1° Maronites chrétiens catholiques du Liban, sous réserve qu'ils établiront leur nationalité par pièces authentiques et justifieront dans un délai de trois semaines d'un certificat du représentant du patriarche maronite monseigneur Pharès. Au vu de ce certificat permis de séjour pourra être délivré. 2° Permis de séjour pourra être également délivré à Syriens catholiques sous réserve des mêmes justifications de certificat délivré par archimandrite résidant à Paris. 3° Permis de séjour pour être délivré à Arméniens catholiques, Arméniens grégoriens, Ottomans grecs et orthodoxes, sous réserves de justification de nationalité et en l'absence d'un représentant accrédité en France au vu de la caution d'un citoyen français de leur résidence, qui devra être honorablement connu. 4° Enfin vous aurez à en référer au ministère des Affaires étrangères, sous le timbre Affaires politiques, pour mesures à prendre à égard des Arabes musulmans de Syrie et des Ottomans émigrés qui affirmeraient leurs sentiments francophiles.

(Guerre 14-18.)

507

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 642; 643. *Bordeaux, 10 novembre 1914.*

Les efforts que la Triple Entente aurait pu poursuivre, conformément aux vues de M. Sazonov, à Sofia, à Nisch et à Athènes, en vue d'obtenir que la Bulgarie marche contre la Turquie, moyennant la promesse de

recouvrir la frontière Enos-Midia et, éventuellement contre l'Autriche moyennant la perspective de concessions à faire par la Serbie et par la Grèce en Macédoine sur la base de l'accord de 1912, paraissent pour le moment ne pas pouvoir aboutir.

À Sofia, en dehors de la méfiance qui subsiste à l'égard de la Roumanie, on semble moins intéressé par la possibilité de reconquérir Andrinople et la Thrace, qu'acharné à revendiquer cette partie de la Macédoine qu'avait assurée l'accord balkanique de 1912 et qu'ont fait perdre les fautes de la seconde guerre balkanique.

C'est à ce prix seulement que la Bulgarie consentirait à entrer en action dans un sens favorable à la Triple Entente.

Or, cette condition ne paraît pas, quant à présent, réalisable.

Ni à Athènes, ni à Nisch, on n'est disposé à entrer dans les vues du gouvernement bulgare.

À Athènes, on laisse entendre que les bons sentiments de la Grèce et de son gouvernement en notre faveur disparaîtraient si la Triple Entente entraînait la conversation sur des concessions en Macédoine, et M. Vénizélos fait rappeler qu'il n'est resté au pouvoir, lors de la retraite de M. Streit, que sur l'assurance à lui donnée par le ministre d'Angleterre qu'aucune communication à cet égard ne lui serait faite.

À Nisch, ce n'est pas la promesse d'un concours militaire bulgare contre l'Autriche qui pourrait amener le gouvernement serbe à consentir un nouveau partage de la Macédoine. « La haine, dit notre ministre, est telle actuellement contre les deux nations que la coopération des deux armées est impossible. » L'élément militaire en Serbie se refuserait, en effet, à accepter qu'en pleine guerre le gouvernement abandonnât des territoires acquis il y a un an à peine au prix de tant de sang. Un grave conflit s'élèverait entre M. Pachitch et l'armée et, à la veille de la réunion de la Skouptchina, les chefs de l'opposition ont déclaré au président du Conseil qu'ils ne consentiraient à observer la trêve qui dure depuis le début de la première guerre balkanique que s'ils avaient l'assurance qu'aucune parcelle territoriale ne sera cédée à la Bulgarie.

L'ambassadeur de France à Petrograd me télégraphie que les renseignements du gouvernement russe sur les dispositions des pays balkaniques confirment ce qui précède. Dans ces conditions, M. Sazonov estime qu'une intervention des trois Puissances à Sofia n'aurait présentement aucune chance de succès [1].

[1] Un résumé de ce télégramme a été transmis à Paléologue (télégramme n° 356, Bordeaux, 9 novembre 1914).

508

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 644. *Bordeaux, 10 novembre 1914.*

Suite à mon télégramme précédent.

M. Pachitch a fait déclarer à M. Sazonov que le peuple serbe n'accepterait à aucun prix de céder à la Bulgarie une fraction du territoire macédonien. « Nous céderions plutôt Belgrade aux Autrichiens, a-t-il dit, pour défendre la Macédoine et, dussions-nous succomber, notre suprême effort sera pour lutter contre les Bulgares ».

D'autre part, un indice de l'attitude bulgare nous vient aujourd'hui de Petrograd. Le gouvernement russe s'est vu refuser par le gouvernement bulgare l'autorisation pour un de ses navires de guerre d'aller charbonner à Bourgas, malgré l'engagement pris d'observer la règle des 24 heures pour cette relâche. On a répondu à Sofia qu'on ne voulait pas enfreindre les devoirs de neutre envers la Turquie.

509

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 108. *Paris, 10 novembre 1914.*
Urgent.

Suite à mon télégramme n° 98 [1].

Le gouvernement russe ayant donné des instructions à son ministre à Bucarest pour assurer l'achat en commun, le transport et le logement des essences de pétrole, et le gouvernement britannique s'étant montré disposé à participer avec nous à l'achat, je vous prie de vous entendre avec vos deux collègues afin de procéder à l'achat immédiat des stocks disponibles.

Les représentants de la Compagnie industrielle des pétroles et de MM. Desmarais frères se mettront à votre disposition pour vous aider vous et vos collègues dans la partie technique de l'opération. Je compte que vous veillerez à ce que les prix pratiqués ne soient pas exagérés.

[1] Par télégramme n° 98, chiffré, non reproduit, le ministre français des Affaires étrangères demandait à Blondel à quel prix traitaient les Allemands. Blondel répondait par télégramme n° 213, non reproduit, Bucarest 6 novembre 1914, 8 h. 46, reçu le 7 novembre à 19 h. 35 que les Allemands achetant à des prix « au moins égaux« à ceux qu'il avait obtenus, il lui était difficile de négocier avec les sociétés des réductions de prix plus importantes.

D'autre part vous ferez rentrer dans l'opération les 8.000 tonnes d'essence que la Steava Romana doit par contrat à la Compagnie industrielle des Pétroles et que celle-ci céderait aux gouvernements aux prix de 27 F le quintal pour l'essence légère et de 24,50 F pour l'essence lourde.

En dehors du stock immédiatement achetable, vous pourrez envisager avec vos collègues les moyens de garder pour les pays alliés pendant les prochains mois la plus forte partie possible de la production roumaine; je pense que pour ces contrats de longue durée vous pourrez, vos collègues et vous, obtenir de meilleurs prix.

Veuillez me faire connaître d'urgence, dès que votre collègue anglais se sera joint à vous : 1° La quantité totale d'essence sur laquelle vous aurez pu obtenir options; 2° Les prix pratiqués; 3° Les modes et dates de paiement; 4° Les mesures prises pour le transport et le logement.

510

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lutaud, Gouverneur général à Alger,
M. Alapetite, Résident général à Tunis,
M. Couget, Représentant à Tanger.

T. n°s 35; 60; 89. *Bordeaux, 10 novembre 1914.*

Pour votre information.

Une proclamation du général commandant les forces britanniques en Égypte annonce existence de l'état de guerre entre Angleterre et Turquie depuis 5 novembre, en expliquant les causes et déclarant qu'Angleterre combat pour protéger droits et libertés de l'Égypte conquis jadis par Mohamed Ali. La proclamation ajoute que, connaissant la vénération qu'inspire aux musulmans d'Égypte le sultan, en sa qualité religieuse, l'Angleterre assume le poids de la guerre sans demander l'aide du peuple égyptien. Comptant seulement qu'il s'abstiendra d'entraver les opérations militaires ou d'aider l'ennemi.

Le général assume exclusivement la charge des mesures militaires nécessaires, les ministres conservant la direction des services purement civils de leur département [1].

[1] Cf. document n° 488.

511

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. n° 448. *Madrid, 10 novembre 1914.*
Confidentiel.

Conversation avec le ministre d'État. L'opinion publique en Allemagne. Médiation.

Le ministre d'État que j'ai vu cet après-midi m'a dit qu'il avait reçu des nouvelles d'Allemagne satisfaisantes pour nous. D'après des informations qui lui ont été transmises les unes à titre officiel, les autres personnellement, le sentiment se répandrait peu à peu dans le public allemand que les choses ne marchent pas à souhait et que les nouvelles officielles ne représenteraient pas la situation sous son véritable jour. Il en résulterait un commencement de malaise qui se répercuterait un peu partout. De Vienne et d'Autriche arriveraient aussi en Allemagne et surtout dans l'Allemagne du sud des renseignements qui auraient surtout pour effet d'ouvrir les yeux du public sur la position fâcheuse des armées impériales et royales. « Jusqu'à présent, m'a dit le marquis de Lema, il s'agit plutôt de rumeurs encore vagues mais qui commencent à ébranler la confiance inaltérable de la population germanique dans le succès des armes nationales. »

Nous avons ensuite parlé de la possibilité d'une médiation. Je me suis exprimé avec le ministre d'État dans le même sens dans lequel j'avais parlé au comte de Romanonès dans notre conversation d'hier (mon rapport n° 437) Je me suis efforcé de bien faire pénétrer dans son esprit qu'il ne pouvait être sérieusement question de médiation dans les circonstances présentes et qu'il était même fort douteux que cette éventualité se présentât jamais, les puissances belligérantes ayant intérêt à régler entre elles les conditions de la paix.

Le ministre d'État m'a répondu qu'il lui semblait en effet impossible de parler actuellement de la cessation des hostilités, mais j'ai bien vu que, pour un avenir évidemment assez lointain dans sa pensée, il ne renonçait pas à l'espoir si chèrement caressé ici de se poser en ange de la paix entre les combattants.

Ce désir de médiation de la part des nations neutres sera peut être une des difficultés qu'on rencontrera le jour où le succès des alliés fera nettement pencher la balance en leur faveur. L'insistance des neutres à offrir et même à chercher à imposer leurs bons offices, sera sans doute d'autant plus obstinée qu'elle ne sera nullement désintéressée et qu'elle rencontrera un accueil bienveillant de la part des gouvernements impériaux sur la pente de la ruine.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

512

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. *Athènes, 11 novembre 1914, 8 h. 30.*
Confidentiel.

(*Reçu :* le 12, 0 h. 55.)

Mon collègue serbe vient de recevoir un télégramme désespéré de M. Pachitch. Par suite du manque de munitions pour les canons de 75 l'armée serbe ne peut plus lutter. La prise de Valjevo est imminente. L'armée autrichienne, qui malgré ses besoins d'hommes contre les Russes a été renforcée en Serbie, aura la route libre en Serbie, d'où les plus sérieuses complications à redouter : liaison peut-être avec les Bulgares et avec les Turcs. En Grèce l'opposition de l'état-major empêchera toute cession de munitions à moins peut-être d'avoir la promesse formelle de leur remplacement dans un très court délai. Il faudrait au moins 20.000 coups tout de suite à la Serbie.

La France pourrait-elle vu la gravité de la situation promettre à la Grèce de lui envoyer ses 20.000 coups d'ici quelques jours si elle les donnait à la Serbie ? Je prie Votre Excellence de vouloir bien me répondre le plus tôt possible à cet égard.

513

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 647; 347; 360. *Bordeaux, 11 novembre 1914, 12 h. 30.*
Confidentiel.

Le ministre d'Italie à Cettigné a demandé à M. Delaroche-Vernet s'il pourrait lui fournir, « pour M. Sonnino qui prépare peut-être quelque réquisitoire contre l'Autriche », des précisions sur les efforts tentés, en août dernier, par l'Autriche pour obtenir la neutralité du Monténégro et sur les promesses que le ministre d'Autriche-Hongrie aurait pu faire à cette occasion.

Notre ministre lui a répondu, à titre purement personnel et confidentiel, qu'à cette époque, au moment où le Monténégro procédait à la mobilisation et à la concentration de ses troupes, le gouvernement austro-hongrois avait essayé d'obtenir la neutralité du Monténégro, d'abord en lui promet-

tant son appui financier et une augmentation de territoire dans le Sandjak puis, en parlant même de lui abandonner Scutari [1].

514

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 121. *Tokyo, 11 novembre 1914, 1 h. 10 du soir.*
Chiffré.
(*Reçu :* 14 h. 55.)

Depuis 3 jours d'imposantes manifestations ont lieu ici à l'occasion de la prise de Kiao-tcheou. Hier soir notamment une foule évaluée à 50.000 personnes s'était réunie dans un des grands parcs de la ville. Elle s'est rendue successivement au domicile des ambassadeurs puissances alliées. À l'ambassade de France elle a continué devant moi pendant plus de 2 heures acclamant notre pays chaleureusement. Je crois devoir signaler à Votre Excellence cette nouvelle preuve de sentiments favorables à la France [2].

(NS. Japon.)

515

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 900. *Petrograd, 11 novembre 1914, 17 h. 50.*
Secret.
(*Reçu :* 22 h. 50.)

Pour le ministre des Affaires étrangères seul.

On me signale de toutes parts, aussi bien des milieux financiers que des cercles politiques, les efforts que prodigue le comte Witte pour hâter la conclusion de la paix.

Son thème est celui-là même qu'il développait devant moi le 10 septembre dernier et qui fait l'objet de mon télégramme n° 591 [3]. Il ajoute que la guerre ne profitera qu'à la France et l'Angleterre qui se retourneront

[1] Par télégrammes chiffrés non reproduits n°s 353, 664 et 368 aux ambassadeurs français à Rome, Londres et Petrograd et n° 28 au ministre de France à Durazzo, Delcassé faisait savoir que l'Italie se désintéressait de Scutari et de Saint-Jean-de-Medua et ne s'opposerait pas à une extension du Monténégro dans cette région.

[2] Note marginale manuscrite : « Communiqué Guerre 11 novembre ». « fourni à la presse 12 novembre ». « avec prière de renvoi. »

[3] Cf. document n° 206.

ensuite contre la Russie pour la frustrer des maigres avantages qu'elle pourrait espérer. À tous les étrangers qui viennent à Petrograd il tient le même langage. Il serait aux gages de l'Allemagne qu'il ne s'exprimerait pas autrement. Pour faire croire à son crédit en France il va jusqu'à alléguer une lettre qu'il aurait reçue naguère de Votre Excellence.

L'amicale confiance que me témoigne M. Sazonov m'a permis de m'ouvrir librement avec lui sur ce sujet délicat : « Les manifestations du comte Witte, ai-je dit, sont d'autant plus regrettables qu'en France comme en Angleterre les hommes d'État de tous les partis se sont imposé une admirable discipline de solidarité nationale. (I groupe tronqué) la seule fausse note vient d'ici. Et celui qui l'a fait entendre n'est pas un personnage privé mais un ancien président du Conseil qui est encore secrétaire d'État, membre du Conseil de l'Empire, du comité supérieur des Finances. »

516

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 901. *Petrograd, 11 novembre 1914, 17 h. 59.*
Secret.
(*Reçu :* 21 h. 15.)

Suite du numéro précédent.

M. Sazonov m'a répondu que ces intrigues du comte Witte lui sont depuis longtemps connues, qu'il les a plusieurs fois déjà dénoncées à l'Empereur et que Sa Majesté en est indignée. Il a conclu : « Je verrai l'Empereur et je lui conseillerai de vous faire appeler afin que vous appreniez de sa bouche même ce qu'on peut accorder de valeur aux racontars du comte Witte. »

J'ai repris que, bien entendu, je me tiens aux ordres de l'Empereur; mais j'ai précisé que ni officiellement ni officieusement je n'ai mandat pour formuler de plainte contre le comte Witte [1].

[1] Cf. document n° 206.

Par télégramme n° 963, Paris, 18 novembre 1914, en réponse aux numéros 900 et 901, Delcassé confirme à Paléologue n'avoir eu aucun contact avec le comte Witte.

Par ailleurs, par télégramme n° 917, Petrograd, 15 novembre 1914, 2 h. 57, le président du Conseil russe Gorémykine assure Paléologue de la non-importance des propos du comte Witte.

517

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 362; 650. *Bordeaux, 11 novembre 1914, 21 h. 30.*
Chiffré.

L'ambassadeur de France à Tokyo télégraphie que la presse japonaise parle avec abondance depuis quelques jours de l'envoi de troupes japonaises sur le théâtre de la guerre. Elle engage le gouvernement à étudier la question et déclare qu'après la prise de Kiao-tcheou le Japon ne peut rester simple spectateur du conflit.

D'autre part, l'alliance russo-japonaise est ouvertement préconisée par tous les organes de l'opinion.

En ce qui concerne Kiao-tcheou, le gouvernement se bornera à y installer une administration militaire. Le règlement définitif interviendra à la fin de la guerre.

518

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Sofia, 11 novembre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 14 h. 50.)

Le ministre de Russie me communique le texte du télégramme que, d'accord avec M. Sazonov, les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont décidé d'adresser à leurs gouvernements respectifs au sujet des propositions à faire à la Bulgarie pour obtenir son concours actif.

M. Savinsky et moi avons été très surpris de l'initiative du ministre d'Angleterre à Sofia. Non seulement il s'est bien gardé de nous en faire part, mais encore dans les conversations que j'ai eues depuis huit jours avec lui et dans lesquelles je lui ai longuement exposé ma manière de voir, il n'a jamais élevé aucune objection et a paru m'approuver entièrement.

Je ne peux pas attribuer son initiative qu'à son désir de diriger la politique de la Triple Entente dans les Balkans et de satisfaire ainsi sa vanité sans bornes. Il semble que ce rôle doive rester réservé à la Russie la principale intéressée.

Il est profondément regrettable que dans des circonstances aussi graves le représentant de l'Angleterre ne veuille pas se rendre compte de la nécessité d'une parfaite entente avec ses deux collègues. Il en parlait volon-

tiers il y a quelques semaines encore, mais les faits viennent une fois de plus démentir ses paroles.

J'ajoute que les présomptions du ministre d'Angleterre sur lesquelles il a formulé sa proposition ne reposent sur aucun fondement sérieux.

Mon collègue de Russie et moi sommes convaincus, ainsi que nous l'avons déjà fait savoir à plusieurs reprises à nos gouvernements, que la perspective de la possession d'Andrinople ne suffira à entraîner la Bulgarie à une action militaire. Les Bulgares savent très bien que même en gardant la neutralité, ils obtiendront la frontière Enos-Midia, et que le territoire qui leur a été reconnu par le traité de Londres ne peut être attribué à un autre État.

T. n° 123. *Sofia, 11 novembre 1914, 9 h. 5.*

Chiffré.

(*Reçu :* le 11, 18 h. 35.)

Suite du n° précédent.

Nous estimons que la promesse d'obtenir la Macédoine orientale jusqu'au Vardar est tout à fait insuffisante pour décider la Bulgarie à coopérer avec nous contre la Turquie et que pour arriver à ce but la Triple Entente doit lui promettre l'acquisition des territoires macédoniens sur les bases du traité de 1912.

Nous avons acquis cette conviction à la suite de très nombreuses conversations que nous avons eues avec les hommes politiques bulgares de tous les partis.

L'offre de la frontière du Vardar eut probablement été suffisante au mois d'août pour obtenir la neutralité bienveillante de la Bulgarie, mais M. Pachitch ne s'est rallié à cette concession que récemment, peu de temps avant l'entrée en action de la Turquie. Les prétentions bulgares ont naturellement augmenté depuis lors, et si la situation actuelle se prolonge, ils finiront peut-être par réclamer aussi toute la zone non attribuée par le traité de 1912, c'est-à-dire la « zone contestée ».

Nous pensons que la suggestion du ministre d'Angleterre n'est que le résultat de ses méditations personnelles et que la démarche qui en serait la conséquence n'a aucune chance de succès. Cette démarche isolée du ministre d'Angleterre sera dangereuse et compromettrait l'avenir; d'autre part un marchandage ne serait possible qu'entre les deux parties intéressées, c'est-à-dire directement entre la Serbie et la Bulgarie.

Nous persistons à croire qu'il faut tout d'abord obtenir le consentement de M. Pachitch à la concession conditionnelle de la Macédoine sur les bases du traité de 1912. Ce consentement obtenu, nous ferions une déclaration conforme au gouvernement bulgare dans les conditions à déterminer.

519

M. Gueyrand, Consul général à Jérusalem,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 60. *Jérusalem, 11 novembre 1914.*

Au sujet du protectorat des Lieux Saints.

J'ai le regret de porter à la connaissance de Votre Excellence – si toutefois elle n'en a pas été informée par l'ambassade, que je me suis empressé de saisir par le télégraphe – qu'un renseignement très confidentiel et aussi malheureusement très sûr, m'a appris, ce matin, que le gouverneur de la Palestine venait de recevoir de la Sublime Porte ordre télégraphique de ne plus admettre notre ingérence dans les questions de Lieux Saints et de considérer désormais le consul général de France comme un consul quelconque, c'est-à-dire uniquement chargé des intérêts administratifs et commerciaux de ses ressortissants et, je suppose, n'ayant plus droit à la préséance que lui octroyait son bérat d'*exequatur*.

Désireux d'avoir de cette grave nouvelle une confirmation dont nous puissions faire état, je me suis rendu tout aussitôt chez le mutessarif, sous prétexte d'en obtenir un sauf-conduit (qu'il m'a promis) pour le cawas que je compte envoyer désormais à Jaffa, à chaque passage de nos paquebots, pour prendre et porter la valise. Puis, dans la conversation amicale qui a suivi, la question de l'abrogation des Capitulations étant naturellement venue sur le tapis, je lui ai dit ma satisfaction d'avoir appris, par un télégramme de l'ambassade, que, du moins, il n'y avait rien de changé dans le statut de nos établissements, aux yeux mêmes du gouvernement ottoman. Paraissant surpris de mon affirmation, il m'a demandé, d'un air de doute mal dissimulé, quand j'avais reçu ce télégramme, ce qui m'a amené à lui demander à mon tour s'il n'avait donc pas reçu des instructions conformes et, comme il ne répondait pas, s'il aurait, par hasard, reçu des instructions contraires.

Visiblement embarrassé, il n'a voulu répondre ni oui ni non, mais que la Sublime Porte lui avait annoncé des instructions sur toutes les questions, et il a cité, par exemple, la question des jugements, alors que je sais pertinemment que ces instructions sont parvenues au tribunal depuis plusieurs jours et, si même elles n'ont pas passé par son canal, il est improbable qu'il les ignore.

J'ai dû alors l'interpeller plus directement : « En tout cas, s'il surgissait un incident de *statu quo*, que feriez-vous ? je suppose bien que vous ne contesteriez pas mon droit à intervenir ? » – « Espérons qu'il n'y aura pas d'incident, » a-t-il fait, et sur mon observation que ce droit était, d'ailleurs, consacré par le traité de Berlin, il m'a répondu en riant : « mais qu'est-ce que le traité de Berlin ? Aussi un chiffon de papier. Voyez ce qu'on en a fait déjà contre nous, pour la Bosnie et l'Herzégovine, et pour les Balkans, etc. »

J'ai essayé plusieurs fois de le ramener sur l'obstacle, mais, je dois avouer, sans réussir à le faire sauter : chaque fois, il s'est dérobé. « A Constantinople, on le dira à votre ambassadeur. Ils sont tenus au courant de tout, les ambassadeurs. » Néanmoins, j'ai emporté de notre entretien la conviction qu'il en savait beaucoup plus long qu'il ne voulait dire pour l'instant et, étant donné la sûreté de la source d'où m'est venue la nouvelle qui fait l'objet du présent rapport, je ne puis guère, je ne puis pas douter qu'elle ne soit exacte [1].

(Guerre 14-18.)

520

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 126. *Sofia, 12 novembre 1914, 9 h. 40.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 13, 11 h. 45.)

Je reconnais la marque du ministre de Serbie, M. Spalaïokovitch, dans les conditions faites à M. Sazonov et que me communique votre télégramme nº 90. Cet agent, dont l'esprit d'intransigeance et l'animosité à l'égard de la Bulgarie paraissent inébranlables, a toujours combattu les tentatives de M. Pachitch à la conciliation et il m'a déjà dit autrefois que la Serbie s'entendrait au besoin avec l'Autriche plutôt qu'avec la Bulgarie.

En adoptant le point de vue de M. Spalaïokovitch malgré les propos engageants à l'égard de la Triple Entente, le président du Conseil serbe fait le jeu de l'Autriche et de ses partisans à Sofia, qui se prévaudrait de l'échec de nos tentatives pour faire une nouvelle pression sur le gouvernement et l'opinion publique bulgares en vue de la prise de possession immédiate de la Macédoine. La coopération militaire austro-turco-bulgare recrutera de nouvelles et importantes adhésions jusque dans le parti d'opposition et, malgré les affirmations réitérées de M. Radoslavoff, cette éventualité sera... à craindre, surtout si une armée autrichienne s'emparait de la région du Timok. Il est possible cependant que le gouvernement veuille maintenir la neutralité jusqu'à la conclusion de la paix, dans la pensée de se voir confirmer la possession de la Thrace jusqu'à Enos-Midia, mais dans ce cas il me paraît certain que quelques mois après ... la paix un incident surviendra entre la Serbie et la Bulgarie (un groupe faux) guerre.

Je ne vois actuellement qu'un moyen de retarder tout au moins le danger, ce serait de déclarer à la Serbie que la Triple Entente ne lui donnera pas ni la Bosnie ni la Slavonie si elle veut absolument garder toute la Macédoine. Cette déclaration pourrait être portée à la connaissance du

[1] Note marginale manuscrite : « 1 copie faite 9 nov. 1914 ». « Rome. fait par la valise ».

gouvernement bulgare avec les commentaires nécessaires pour lui faire comprendre que lors des pourparlers de paix il sera aisé de trouver *un terrain* d'entente donnant satisfaction aux deux pays.

521

M. le Général Lyautey, Commissaire Résident général à Rabat,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 950 G. *Casablanca, 12 novembre 1914, 10 h. 20.*
Chiffré.
(*Reçu :* 13, 1 h. 30.)

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de vos télégrammes n° 75, 76, 77, 88, 89, 90 et 91, des comptes rendus que M. Lutaud et M. Alapetite vous ont fait parvenir sur l'impression produite en Algérie et en Tunisie par l'ouverture des hostilités avec la Turquie ainsi que de la proclamation du commandant des forces britanniques en Égypte.

Par mon télégramme 937 G, du 4 novembre, je vous avais déjà rendu compte que, dès les premières informations concernant la tension de nos rapports avec la Turquie, j'avais préparé les milieux indigènes tant par des articles de presse musulmane que par conversations politiques à la rupture des relations avec ce pays, de sorte que j'ai pu l'annoncer dès qu'elle est devenue officielle sans qu'elle produisît d'émotion.

Mais avant de vous donner une appréciation d'ensemble, j'ai tenu à causer avec le Sultan, principal personnage du Maghzen, à recueillir les renseignements des régions et à venir à Casablanca où je suis depuis trois jours pour y recouper mes informations sur l'opinion indigène et éviter toute fausse manœuvre.

Il en résulte pour moi aujourd'hui une conception que je crois très motivée :

1° Avant tout la question ne se présente pas du tout au Maroc comme en Algérie, en Tunisie et en Égypte, et j'insiste particulièrement sur ce point de vue. Alors que les pays précités ont toujours reconnu l'obédience spirituelle du sultan de Constantinople et ont été longtemps sous son obédience politique ou le sont même encore en Égypte, que d'autre part nos sujets algériens ont continué à entretenir des relations souvent fort étroites avec des sujets de l'empire turc, le Maroc, au contraire, s'est toujours montré d'une intransigeance irréductible à ignorer les sultans de Constantinople n'ayant aucune origine chérifienne et à ne reconnaître d'autre souveraineté spirituelle que celle du sultan du Maroc qu'il considère comme le véritable représentant de l'Islam dans le monde, comme étant le descendant direct du Prophète.

J'avais déjà été vivement frappé à mes premiers contacts à Aïn-Sefra et à Oran avec les tribus marocaines les plus mêlées aux tribus algériennes, telles que les Beni Mguild, de ce qui les différenciait des tribus algériennes

et eût rendu très difficile leur annexion si on l'avait voulue, c'est que tout en formulant leur indépendance administrative à l'égard du sultan marocain, elles étaient irréductibles en ce qui concernait sa suprématie religieuse comme chérif couronné.

2° Ce sentiment persiste toujours; aussi aucun indigène ne pense-t-il au Maroc que le sort de l'Islam soit lié à la cause du sultan de Constantinople et il faut plus que jamais, vous le comprenez, se garder avec soin de leur en donner l'idée. Toutefois on ne saurait méconnaître que l'Empire turc, représentant à leurs yeux le seul État musulman ayant une apparence d'indépendance et faisant figure de puissance dans le concert européen, ils apportent un certain intérêt à ce qui le touche.

3° C'est pourquoi il est opportun, faisant usage des suggestions de vos télégrammes, de faire ressortir que ce sont en réalité les Allemands, substitués de fait au pouvoir exécutif de Constantinople qui mènent cette affaire toute politique et militaire au surplus nullement religieuse, et également que les notables musulmans d'Orient, notamment le Cheikh el-Islam de La Mecque, ne s'associent pas à cette action. C'est à le faire ressortir que je m'emploie par les communiqués de presse musulmane, par mes entretiens avec le Sultan et le Maghzen, par l'action de mes agents politiques. Mais cela suffit.

4° Il serait, en effet, tout à fait inopportun de provoquer des manifestations de désolidarisation des populations d'avec le sultan de Constantinople, puisque cela impliquerait la supposition que cette solidarité pût exister et que cela constituerait une véritable injure pour le sultan du Maroc, seul chef reconnu de l'Islam. Je ne provoquerai donc pas de témoignages soit de corporations religieuses, soit des corps constitués, soit des populations, ce qui me serait, vous comprenez bien, très facile. Mais je crois par contre que vous pouvez tirer parti de ce qui précède dans des communiqués faisant ressortir l'indépendance politique et religieuse absolue du Maghreb qui a toujours été fermé à toute intervention de Stamboul et à qui l'attitude prise par le rival sultan de Stamboul apporte un motif de plus de se solidariser avec nous qui avons tout fait depuis notre installation au Maroc pour sauvegarder son intégrité religieuse, garantir son intégrité territoriale et affirmer son indépendance politique par le respect scrupuleux du protectorat. Les proclamations de Moulaï Youssef aux soldats marocains combattant avec nous et les télégrammes que vous avez échangés avec lui apportent un argument probant, car rien de similaire n'a pu se produire pour les soldats indigènes algériens, tunisiens, ou égyptiens où il n'y avait pas de chérif couronné ayant qualité pour faire un tel geste.

5° Je ne crois pas non plus devoir donner de publicité aux manifestations algériennes ni pour les Marocains qui ont beaucoup voyagé dans notre colonie et la connaissent bien, elle est plutôt un épouvantail; ils y ont certes constaté les bienfaits matériels de notre civilisation, mais ils ne redoutent rien tant que de subir un jour le régime de compression, de mise à l'écart des affaires publiques par l'élément européen des indigènes d'Algérie. Très disposés à s'associer à nous pour le développement de leur pays, ils restent très jaloux de sauvegarder leurs fonctions, leurs prérogatives et leur

participation aux affaires publiques et l'essentiel de ma politique est de leur en assurer mutuellement les garanties et les moyens.

6° En plein accord avec le Sultan et les principaux personnages, je crois donc que le mieux est de parler le moins possible de la guerre turque en cherchant par cette indifférence apparente à donner l'impression aux indigènes que cette intervention de la Turquie dans le grand conflit européen ne modifie rien aux chances des Alliés, de même qu'au début de la guerre c'est en affectant l'indifférence, en continuant les grands travaux, en poursuivant la vie normale que nous avons le plus contribué à maintenir la situation politique.

7° Mais il n'en faut pas moins surveiller avec la plus grande attention les milieux indigènes car la seule chose à redouter comme toujours, c'est l'action allemande cherchant par ses émissaires si nombreux et si difficiles à saisir, à déformer les faits et à présenter l'action turque comme une action islamiste surtout chez les dissidents et en leur disant que le sultan de Stamboul soutient les anciens sultans marocains comme des champions d'indépendance à opposer à Moulaï Youssef représenté comme un instrument entre nos mains. C'est ainsi qu'il y a deux mois circulait chez les Zaïans le bruit que Moulaï Abdul-Aziz avait reçu du sultan de Constantinople promesse d'un appui matériel et d'une pension double de la nôtre pour reprendre le pouvoir.

8° Je conclus : *a.* Parler le moins possible de la guerre; *b.* ne provoquer aucune manifestation de loyalisme qui ne répondrait à rien; *c.* avoir les yeux plus ouverts que jamais sur les agissements allemands; *d.* se précautionner à l'égard des anciens sultans. Je vais vous envoyer télégramme spécial au sujet Moulaï-Hafid; *e.* développer par tous les moyens le prestige de Moulaï Youssef et lui conserver dans toute son intégrité son caractère de chef religieux.

(Guerre 14-18.)

522

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 671. *Bordeaux, 12 novembre 1914.*

Je vous communique ci-après les instructions que je me propose d'adresser à l'ambassadeur de la République à Rome, au sujet du décret italien du 30 août sur l'assurance par l'État italien du risque de guerre sur mer.

L'assurance du risque de guerre par un État neutre mérite une sérieuse considération, car elle est susceptible de conduire à de graves violations de neutralité, lorsqu'elle couvre sans distinction les divers risques de guerre

tels qu'ils sont énumérés dans l'article 3 du décret italien susvisé. Si l'assurance était limitée aux risques nautiques dus à la guerre, tels que l'explosion de mines, elle apparaîtrait comme parfaitement légitime. Mais, le principal risque de guerre est le risque de capture et les navires de chargements neutres n'y sont exposés qu'en cas de transport de contrebande, d'assistance hostile ou de violation de blocus. Or, si un État neutre n'est pas tenu d'empêcher ses nationaux de se livrer à ces opérations à titre privé (voir convention 13 de La Haye, 1907, article 7), en revanche il viole la neutralité quand lui-même y participe et il est manifeste qu'il y participe lorsqu'il assume, en qualité d'assureur, le risque de capture par les belligérants. Le transport de contrebande ou l'assistance hostile sous pavillon italien devient, dans ces conditions, une entreprise couverte et même encouragée par l'État italien. Il est singulier de constater que le décret italien va jusqu'à prévoir une semblable assurance par l'État italien même au profit de navires neutres d'un tiers pavillon.

Les difficultés qui peuvent résulter de cette situation ne vous échapperont pas. Veuillez les signaler au gouvernement royal et voir si et comment il entend y remédier. La solution conforme au droit des gens serait le refus d'accepter des risques impliquant de la part de l'assuré un acte contraire à sa neutralité.

Cette question vous avait été déjà signalée à propos des mesures prises dans le même ordre d'idées par le gouvernement américain. Elle a été également signalée au Foreign Office par M. Fromageot et les vues ci-dessus paraissaient avoir été partagées. Il y aurait grand avantage à ce que des instructions conformes aux nôtres fussent adressées par le gouvernement britannique à son ambassadeur à Rome et qu'une même démarche fût faite à la Consulta par les deux Puissances alliées. Veuillez me faire connaître le plus tôt possible la réponse de sir Edward Grey.

523

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 378. *Bordeaux, s. d.*

L'ambassade de Russie me communique le texte d'un mémorandum que M. Sazonov télégraphie vous avoir remis ainsi qu'à l'ambassadeur d'Angleterre. Dans ce texte, la Roumanie se déclare « prête à entrer en action contre l'Autriche, pourvu qu'elle soit garantie contre toute attaque de la part de la Bulgarie, et que ses munitions de guerre et matériaux sanitaires soient complétés ». D'après votre télégramme 906, la Roumanie se déclare « prête à attaquer *immédiatement* l'Autriche, si les trois Puissances alliées la garantissent contre les conséquences d'une agression éventuelle de la Bulgarie, et si elles lui permettent leur aide pour faire venir

d'Amérique une importante fourniture d'approvisionnements militaires » [1].

Dans le premier texte, il s'agit de garantir la Roumanie contre toute *attaque* de la part de la Bulgarie ; dans le second, il s'agit de la garantir contre les *conséquences* d'une agression bulgare.

Quoi qu'il en soit, l'adoption par la Bulgarie de la proposition que je suggère dans mon télégramme n° 373.74 donnerait toute satisfaction à la Roumanie, puisque la Bulgarie s'engagerait soit à garder la neutralité, soit même à nous apporter sa coopération. Il importe donc de l'amener le plus tôt possible à se prononcer.

Quant aux conditions mises par la Roumanie à son entrée en action contre l'Autriche, le gouvernement de la République les accepte pour sa part ; et il compte que M. Sazonov, de même que sir Edward Grey, y souscrivant de leur côté, autoriseront leur ministre à Bucarest à en faire la déclaration au gouvernement roumain. Pour gagner du temps, je prescris à M. de Panafieu de se joindre à ses collègues anglais et russe quand ils auront reçu l'autorisation que je lui envoie en ce qui me concerne, dès aujourd'hui.

Je vous prie de faire part à sir Edward Grey de la décision du gouvernement de la République [2].

[1] Cf. document n° 525.

[2] Ce télégramme a précédé les télégrammes 683; 684; 685; 686, de Delcassé à Paul Cambon à Londres (on peut donc le dater aux environs du 12 novembre 1914) :

Bordeaux, 14 novembre 1914.

Le Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 683; 684; 685; 686.

« J'ai reçu de M. Paléologue le télégramme suivant :

« M. Bratiano a déclaré au ministre de Russie à Bucarest que la Roumanie est prête à attaquer immédiatement l'Autriche si les trois Puissances alliées la garantissent contre les conséquences d'une agression éventuelle de la Bulgarie et si elles lui permettent leur aide pour faire venir d'Amérique une importante fourniture d'approvisionnements militaires. »

« Considérant qu'une action immédiate de la Roumanie aiderait très efficacement la Serbie, le gouvernement russe prie les gouvernements français et britannique de s'associer à lui afin d'obtenir du gouvernement bulgare qu'il s'engage à n'entreprendre aucun acte hostile contre la Roumanie si celle-ci attaque l'Autriche. Au prix de cet engagement la Bulgarie pourrait compter sur le concours des trois Puissances alliées pour la sauvegarde de ses intérêts spéciaux. Simultanément les trois Puissances déclareraient au gouvernement roumain qu'elles prennent acte de la déclaration faite au ministre de Russie par le président du Conseil et qu'elles interviennent en conséquence près du Cabinet de Sofia. »

D'autre part, voici la note que, sur le même sujet, m'a remise le conseiller de l'ambassade de Russie :

« M. Bratiano a déclaré, dans une conversation avec le ministre de Russie à Bucarest que la Roumanie était prête d'entrer en action contre l'Autriche pourvu que la Roumanie soit garantie contre toute attaque de la part de la Bulgarie et que ses munitions de guerre et matériaux sanitaires soient complétés. Une action immédiate de la Roumanie constituant une aide militaire précieuse pour la Serbie, le gouvernement impérial prie les Cabinets de Paris et de Londres de donner des instructions à leurs représentants à Sofia en vue d'obtenir du gouvernement bulgare une promesse formelle de n'entreprendre aucun acte hostile contre la Roumanie dans le cas où cette dernière attaquerait l'Autriche. En même temps ils auraient pu faire comprendre à Sofia que dans le cas où la Bulgarie se déciderait à suivre les vœux des trois Puissances, elle pourrait compter sur leur concours pour la sauvegarde de ses intérêts spéciaux. Les ministres des trois Puissances à Bucarest auraient pu être chargés de déclarer à M. Bratiano qu'ils prenaient avec plaisir acte de ses déclarations faites à M. Poklevsky et que les trois Puissances ne manqueront pas de faire des démarches en conséquence auprès du gouvernement bulgare. »

J'ai répondu à M. Paléologue par le télégramme suivant : (T. à Petrograd 378) »

524

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 660; 661; 662. *Bordeaux, 12 novembre 1914.*

Les ministres de France et de Russie à Sofia se montrent surpris de l'initiative du ministre d'Angleterre qui ne leur avait pas parlé de sa proposition. M. de Panafieu trouve que cette intervention isolée et non concertée entre les représentants à Sofia de la Triple Entente, de son collègue britannique est dangereuse.

Comme M. Savinsky, il estime :

1° Que les présomptions du représentant anglais ne reposent sur rien de sérieux;

2° Que la perspective de récupérer la ligne Enos-Midia est insuffisante pour entraîner la Bulgarie parce que celle-ci sait qu'elle l'obtiendra par la seule observation de la neutralité, nul autre État ne pouvant bénéficier de cette dépouille de la Turquie;

3° Que même la promesse de la ligne du Vardar serait insuffisante pour décider la Bulgarie et qu'actuellement celle-ci réclamerait la promesse d'acquisitions macédoniennes sur la base du traité de 1912. Si l'on tarde, on peut même craindre, assurent les ministres de France et de Russie, que la Bulgarie, haussant ses prétentions, ne réclame toute la ligne *non* attribuée par le traité de 1912 c'est-à-dire la « zone contestée »;

4° Que par conséquent, il faut obtenir tout d'abord de M. Pachitch son consentement à la concession conditionnelle de la Macédoine sur la base du traité de 1912.

On ferait ensuite à la Bulgarie la déclaration appropriée.

Sur ce dernier point, le ministre de France à Nisch fait observer que, le 1er septembre dernier, M. Pachitch – la seule personne peut-être, dit-il, qui en Serbie comprenne la nécessité des concessions à faire à la Bulgarie – répondait *par écrit* dans les termes suivants, à la note par laquelle les représentants de la Triple Entente lui signalaient, le 30 août dernier, l'intérêt vital qu'avait la Serbie à entrer en pourparlers avec la Bulgarie en lui promettant certaines compensations territoriales :

« La Serbie... serait disposée à céder une partie de son territoire après une guerre victorieuse des Puissances de la Triple Entente où elles dicteraient la paix »...

Il est vrai que M. Pachitch prenait cet engagement pour le cas où la Turquie et la Roumanie attaquant la Serbie, la Bulgarie s'opposerait de toutes ses forces à cette double agression et subordonnait ses concessions à l'obtention, lors de la paix, « des territoires serbo-croates avec le littoral adjacent ».

Le ministre de France à Nisch n'en estime pas moins que la Russie, l'Angleterre et la France sont dès maintenant en droit, sans consulter à nouveau la Serbie, de prendre vis-à-vis de la Bulgarie l'engagement qu'au moment du règlement final, la rectification de frontière qui lui tient tant à cœur, deviendra effective.

Je dois ajouter que, pour ce qui regarde les dispositions de la Grèce à l'égard des Bulgares, un télégramme du ministre de France à Athènes indique, de la façon la plus catégorique, que M. Vénizélos n'admettrait en aucun cas la rétrocession de Guevguéli et de Monastir à la Bulgarie, même avec le consentement de la Serbie et que, s'il n'objecterait pas à la cession d'Ichtip et de Kotchana, il se battrait plutôt que d'accepter l'installation des Bulgares dans la petite pointe orientale appartenant aujourd'hui aux Serbes au-dessous de Strumitza et comprenant Doiran.

Un prochain télégramme vous fera connaître la solution que vous aurez à proposer à sir Edward Grey.

525

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 906. *Petrograd, 13 novembre 1914, 18 h. 30.*
Secret.

(*Reçu :* 23 h. 50.)

M. Bratiano a déclaré au ministre de Russie à Bucarest que la Roumanie est prête à attaquer immédiatement l'Autriche si les trois Puissances alliées la garantissent contre les conséquences d'une agression éventuelle de la Bulgarie et si elles lui promettent leur aide pour faire venir d'Amérique une importante fourniture d'approvisionnements militaires.

M. Sazonov a télégraphié à M. Bratiano qu'il se concerte avec les gouvernements français et britannique au sujet des deux conditions formulées par le gouvernement roumain.

Il soumettra dans le plus bref délai à Votre Excellence et à sir Edward Grey une proposition ferme.

Somme toute, la Roumanie ne surbordonne son action contre l'Autriche qu'à la neutralité de la Bulgarie. Or nous savons que le gouvernement bulgare qui estime à un prix si élevé la coopération effective de son armée se contenterait de peu pour s'engager à rester neutre. L'accord qu'il s'agit d'établir entre Bucarest et Sofia ne rencontrera pas les graves difficultés que nous éprouvons à satisfaire les prétentions bulgares du côté de la Macédoine. Et si les négociations réussissent, nous aurons porté à l'Autriche le coup le plus sensible qui puisse l'atteindre dans la phase actuelle de la guerre.

526

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 674. *Bordeaux, 13 novembre 1914.*

Réponse votre télégramme 1031.

Aucun achat n'a été payé en Amérique au moyen de bons du Trésor [1]. Nous avons seulement cédé à la National City Bank et à la maison Morgan des bons du Trésor à un an pour un montant nominal de 50 millions de francs et pour lesquels nous avons reçu exactement 94,25 %. Le produit de cette cession a été versé en espèces à notre compte courant ; nous l'en retirerons ultérieurement pour solder nos achats mais les bons, placés dans les clientèles de capitalistes de ces deux banques, n'ont pas été remis à des fournisseurs. S'il est exact que des bons provenant de cette opération en Amérique sont offerts à Londres à des cours dépréciés, il serait très intéressant de savoir de façon précise par qui ils le sont et pour quel montant. La City Bank et Morgan ne pouvant les rétrocéder sans perte au-dessous de 94,25 il pourrait y avoir là une manœuvre des banquiers américains inféodés à l'Allemagne qui en auraient acheté pour les revendre à bas prix dans le seul but de déprécier notre crédit.

Je vous prie de me renseigner.

527

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. nº 106. *Bordeaux, 13 novembre 1914.*

Le Conseil des ministres a décidé de consentir à la Grèce une avance de vingt millions de francs. Cette avance ne portera pas d'intérêts jusqu'à la fin des hostilités; le taux d'intérêts en sera alors fixé par le gouvernement français et le remboursement en sera assuré sur le produit du premier emprunt que la Grèce émettra à l'étranger. Ces points devront être précisés par une déclaration écrite qui vous sera remise. Veuillez en faire part à M. Vénizélos en lui disant que le gouvernement français tient à ce que le concours libéral reste secret et en insistant pour que toutes mesures soient prises en Grèce pour en empêcher la divulgation. En même temps vous ferez remarquer à M. Vénizélos que, bien que cette avance soit consentie en considération des raisons politiques qu'il a invoquées et pour le but qu'il nous a exposé, nous souhaiterions que sur son produit certains

[1] Cf. document nº 447.

acomptes fussent versés aux divers fournisseurs français qui restent encore impayés afin d'atténuer les réclamations que ceux-ci formulent auprès du gouvernement français. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que les 30 millions récemment avancés par l'Angleterre à la Grèce ont exclusivement servi à désintéresser les fournisseurs anglais [1].

528

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non précisés.

T. s. nº. *Bordeaux, 13 novembre 1914.*

Ouverture du Togo au commerce.

Le gouvernement de la Côte-de-l'Or a fait savoir au gouvernement britannique que rien ne s'oppose maintenant à ce que le Togo soit ouvert au commerce anglais, quoique l'importation de l'eau de vie y reste prohibée [2].

En me faisant part de cette information, sir Francis Bertie ajoute qu'un avis va être à cet effet publié en Angleterre.

Vous estimerez sans doute comme moi qu'il y aurait bien, après entente avec notre collègue, M. le ministre :

1. du Commerce;
2. des Colonies,

à qui j'adresse la même commission, de publier un avis analogue en France.

(Guerre 14-18.)

529

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 910. *Petrograd, 14 novembre 1914, 2 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* 7 h.)

Suite à mon télégramme 906 [3].

Considérant qu'une action immédiate de la Roumanie aiderait très efficacement la Serbie, le gouvernement russe prie les gouvernements français

[1] Cf. document nº 494.
[2] Note en bas de page : « Note anglaise 11 novembre »
[3] Cf. document nº 525.

et britannique de s'associer à lui afin d'obtenir du gouvernement bulgare qu'il s'engage à n'entreprendre aucun acte hostile contre la Roumanie si celle-ci attaque l'Autriche; au prix de cet engagement la Bulgarie pourrait compter sur le concours des trois Puissances alliées pour la sauvegarde de ses intérêts spéciaux. Simultanément les trois Puissances déclareraient au gouvernement roumain qu'elles prennent acte de la déclaration faite au ministre de Russie par le président du Conseil et qu'elles interviennent en conséquence auprès du cabinet de Sofia.

530

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. *Sofia, 14 novembre 1914, 9 h. 35 et 9 h. 40.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 15, 21 h. 15 et 16 h.)

Le ministre d'Angleterre nous a mis au courant aujourd'hui, le ministre de Russie et moi, des communications et des instructions qu'il avait reçues ainsi que des informations qu'il avait envoyées à son gouvernement depuis une semaine.

Nous avons pu constater qu'il n'était pas l'auteur de la proposition relative à la frontière du Vardar et que cette proposition suggérée par le ministre d'Angleterre à Athènes était le résultat des délibérations de M. Sazonov et des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Petrograd.

Bien que, contrairement au rôle historique de la Russie dans les Balkans [1], M. Sazonov ait cru devoir prendre l'initiative de charger le représentant britannique de parler au nom de la Triple Entente, il eût été utile que notre collègue nous prévînt de la démarche qu'il allait faire, d'autant plus que, d'après ses propres paroles, elle a eu un caractère tout à fait officiel. Cette démarche a été faite hier tant auprès du président du Conseil qu'auprès du chef du cabinet du Roi. Si M. Savinski ou moi avions eu l'occasion de voir l'un ou l'autre hier soir ou ce matin, la conversation aurait naturellement abordé ce sujet et nous nous serions trouvés dans la plus fâcheuse situation, confirmant dans l'esprit des Bulgares les divergences de point de vue qu'ils ont déjà soupçonnées parmi les Puissances de la Triple Entente.

Nous avons marqué vivement notre étonnement à sir Henry Bax Ironside, en lui opposant les dangers de cette manière de faire et il nous a prouvé non sans embarras et en s'excusant à plusieurs reprises que cela ne se reproduira plus.

[1] Cf. document n° 518.

Comme il était à prévoir, le président du Conseil et le chef du cabinet du Roi se sont bornés à remercier notre collègue de sa communication en ajoutant qu'ils en saisiraient le Roi sans retard.

Il est plus que probable qu'aucune réponse ferme ne sera donnée et qu'on invoquera les prétextes que j'ai déjà fait connaître à Votre Excellence pour différer une décision définitive. Si les termes de notre proposition sont de nature à pousser certains membres du gouvernement à recommander l'entrée en action immédiate contre la Serbie, je ne pense pas en effet que cette grave et dangereuse mesure soit adoptée par le souverain. Mais la Triple Entente ayant décidé de passer outre à l'opposition de la Serbie et de proposer ferme à la Bulgarie la frontière du Vardar, il y aurait peut-être un moyen de lever l'opposition de ceux qui considèrent cette frontière comme tout à fait insuffisante et d'obtenir dès maintenant la coopération de la Bulgarie. Ce serait d'accorder à la Bulgarie le droit d'occuper les territoires limitrophes par cette frontière aussitôt après sa déclaration de guerre à la Turquie. La frontière septentrionale à l'Est du Vardar suivrait la ligne jugée en détail par les traités de 1912, jusqu'au point où cette ligne rencontre San Stefano. La frontière suit ensuite le cours du Vardar jusqu'à la frontière actuelle. Il n'y aurait ainsi aucune difficulté à l'exécution immédiate de la décision à intervenir.

Si cette suggestion était accueillie par les trois Puissances, elle pourrait être présentée au gouvernement bulgare comme une précision de la proposition qui a été faite par le ministre d'Angleterre.

531

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 912. *Petrograd, 14 novembre 1914, 16 h. 39.*
Chiffré.

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Suite à mon télégramme n° 910 [1].

Afin d'attribuer le plus d'autorité possible à la démarche dont les ministres des trois Puissances alliées auront à s'acquitter auprès du gouvernement bulgare, M. Sazonov propose aux gouvernements français et britannique d'expédier aux trois ministres à Sofia l'instruction (1 gr. fx) :

« Les ministres de Russie, de France et d'Angleterre devraient faire comprendre au cabinet de Sofia que si la Bulgarie profite d'une action de la Roumanie contre l'Autriche pour attaquer le territoire roumain, les trois Puissances alliées considéreront cette agression comme un acte d'inimitié à leur égard et qu'ils en tireront à l'heure opportune toutes les conséquences nécessaires. »

[1] Cf. document n° 529.

532

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 373-374. *Bordeaux, 14 novembre 1914.*
Chiffré.

Les récents télégrammes des agents anglais, russes et français dans les capitales balkaniques mettent en évidence l'esprit d'intransigeance dont affectent tout au moins d'être animés, les uns à l'égard des autres, les gouvernements de ces pays, et qu'il ne faut pas compter qu'une entente, faite de concessions réciproques, s'établisse dès maintenant entre eux.

La Serbie ne veut pas voir les périls qui menacent d'aggraver encore la situation critique où elle se trouve.

La Grèce se plaît à énumérer les raisons qui doivent déterminer la Bulgarie à ne pas sortir de la neutralité; mais elle s'obstine à fermer les yeux au danger qui n'est nullement chimérique, d'une coalition bulgaro-turque, dont elle aurait à supporter le poids.

L'une et l'autre ne songent qu'à augmenter leur territoire, et se refusent aux conditions nécessaires de cet agrandissement. La Grèce irait même jusqu'à prétendre empêcher la Serbie de faire à Sofia, le voulût-elle, la moindre concession.

Après tout, ce sont les puissances de la Triple Entente qui distribueront finalement les prix de la victoire qu'elles auront chèrement achetée; en attendant, ce sont elles qui fournissent à la Serbie et à la Grèce les moyens de vivre et de soutenir la lutte en leurs armements. Et puisqu'elles sont unanimes à penser qu'il importe de ne pas laisser la Bulgarie céder aux sollicitations pressantes de l'Allemagne et de l'Autriche, il leur appartient de lui montrer les avantages qu'elle obtiendra en se rangeant de leurs côtés, et que l'Allemagne et l'Autriche, alliées de la Turquie, ne sauraient lui assurer au même degré.

J'estime donc que l'Angleterre, la Russie et la France parlant en leur nom, devraient déclarer à la Bulgarie qu'à l'heure du règlement général elles lui garantissent si elle s'engage à rester neutre : en Thrace, la ligne Enos-Midia, et en Macédoine des concessions sérieuses, qui s'élargiront dans le cas où, de la neutralité, la Bulgarie passerait à la coopération.

Si la Bulgarie accepte leur proposition les puissances de la Triple Entente feront savoir à la Serbie qu'elles ont fait état de l'engagement pris par M. Pachitch, le 1er septembre, de « céder une partie de son territoire après une guerre victorieuse des puissances de la Triple Entente, où elle dicterait la paix ». Naturellement cette cession aurait pour contrepartie l'acquisition des territoires par où la Serbie réaliserait ses acquisitions nationales.

Je vous prie de soumettre cette suggestion au ministre des Affaires étrangères.

533

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 1217. *Bordeaux, 14 novembre 1914.*

On imprime en ce moment à Constantinople à cinquante mille exemplaires une brochure panislamique dont vous trouverez ci-joint le résumé et qui est destinée à être répandue dans tous les pays musulmans et notamment en Algérie, Tunisie et Maroc [1].

(1)

Fetouas excellentes

Lorsqu'il arrive que les ennemis des musulmans se précipitent contre eux, et lorsqu'il est démontré que les pays des musulmans sont envahis et pillés, que les personnes des musulmans sont prises et emmenées en captivité, si la révérence du Padichah de l'islam, par un ordre de levée en masse, prescrit la guerre sainte, conformément au jugement suprême du verset excellent : « Allez de l'avant, comme vélites ou hoplites, et faites la guerre sainte de vos personnes et de vos biens », l'obligation de la guerre sainte est-elle pour tous les musulmans ? Est-ce une obligation véritable, pour tous les musulmans de tous les pays, jeunes et vieux, fantassins et cavaliers, de se hâter à faire la guerre sainte de leurs personnes et de leurs biens ?

Réponse : oui.

Dans ces conditions, aujourd'hui, puisqu'il est démontré que la Russie, l'Angleterre et la France, se sont montrées ennemies du Califat de l'islam, par leur intention d'envahir avec des vaisseaux de guerre et des troupes de terre la résidence du Califat de l'islam et les royaumes bien gardés du Sultan, et (nous nous réfugions en Allah, Qu'Il soit exalté !) s'efforcent d'effacer et d'éteindre la sublime lumière de l'islam, y a-t-il obligation de se hâter à combattre réellement lorsque la guerre sainte est déclarée contre ces puissances, pour tous les musulmans qui se trouvent sous leur juridiction et celle des gouvernements qui sont leurs alliés et leurs auxiliaires ?

Réponse : oui.

Dans ces conditions, l'accomplissement du dessein étant subordonnée à l'empressement de tous les musulmans pour la guerre sainte,

si quelques-uns d'entre eux (nous nous réfugions en Allah, Qu'Il soit exalté !) tardaient, leur retard serait-il un grand péché et mériteraient-ils la colère d'Allah et la punition de ce péché honteux ?

Réponse : oui.

Dans ces conditions, si les puissances susdites, qui font la guerre au gouvernement de l'islam, forcent et contraignent leurs sujets musulmans, les mettent à mort et même détruisent toutes leurs familles, leur action de combattre les soldats du gouvernement de l'islam est-elle légalement et catégoriquement interdite, et en combattant deviennent-ils dignes du feu de l'enfer ?

Réponse : oui.

Dans ces conditions, dans la guerre actuelle, l'action par laquelle les musulmans, qui sont sous la juridiction des gouvernements d'Angleterre, de France, de Russie, de Serbie et de Monténégro, ou de leurs auxiliaires, feraient la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche, qui aident le sublime gouvernement de l'islam, est-elle un grand crime, et deviennent-ils dignes d'un châtiment douloureux ?

Réponse : oui.

Celui qui a écrit cela est le pauvre devant Allah (Qu'Il soit exalté !)
Khayri, fils de Aouni Al-Ourkoubi (qu'Allah leur pardonne à tous deux !) »

Ceci est la copie d'une proclamation impériale

« À mon armée, à ma flotte !

Après que la guerre a été déclarée entre les Grandes Puissances, constatant continuellement de l'imprévu et des excès injustes, je vous avais appelés sous les armes, afin de pouvoir repousser, en cas de besoin, des ennemis qui cherchaient une occasion contre notre gouvernement, les droits de notre empire et ce qui s'y trouve. Dans ces conditions, tandis que nous vivions dans une neutralité armée, la flotte russe, qui était en route pour placer une torpille dans le Bosphore, ouvrit soudainement le feu contre une partie de notre flotte qui était en train de manœuvrer. Tandis que nous attendions de la Russie une réparation de cet attentat injuste, contraire au droit international, ledit

En me faisant parvenir ce document, notre ambassadeur à Constantinople m'écrit que le mouvement panislamique a pris, depuis que la guerre

gouvernement, ainsi que les gouvernements de ses alliés, l'Angleterre et la France, ont rompu les relations diplomatiques avec notre gouvernement par l'ordre de rappel de leurs ambassadeurs. En même temps, l'armée russe attaquait nos frontières orientales. Les flottes réunies de l'Angleterre et de la France ont tiré le canon dans le détroit de Tchanaq et les vaisseaux anglais contre Aqabah. De la sorte, à la suite de ces actes d'hostilité commis par traîtrise, alors que régnait une amitié réciproque avec ces puissances, quittant la paix que nous avions désirée de l'un et l'autre côté, nous avons été contraints de prendre les armes pour protéger nos intérêts légitimes, en union avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement russe, depuis trois siècles, avait causé de nombreux dommages à notre gouvernement, dans ses possessions, et s'était efforcé en toutes circonstances, par mille stratagèmes et fourberies de toutes sortes, de détruire l'éclat du réveil et de la renaissance qui accroîtront notre puissance et notre pouvoir durables. Les gouvernements de Russie, d'Angleterre et de France, n'ont pas cessé un seul instant d'entretenir de mauvaises pensées contre notre Califat honoré, auquel sont rattachés par la religion et par le cœur des musulmans par millions, qui gémissent sous une administration tyrannique, et ils ont été trouvés causant et produisant chaque calamité ou malheur qui est tombé sur nous. Voici cette fois que dans la plus grande des guerres saintes pour laquelle nous nous réfugions en Allah, vous mettrez fin, pour toujours, si Allah le veut, aux oppositions existantes, en venant aux mains avec ceux qui se jettent d'une part contre l'honneur de notre Califat et d'autre part contre les droits de notre Sultanat. Le secours et la faveur du Créateur, avec l'assistance spirituelle du Prophète, renforcent notre faiblesse vis-à-vis de Celui qui couronnera par la victoire les premiers coups frappés contre l'ennemi dans notre lutte en faveur du droit, par notre flotte dans la mer Noire, et par nos vaillants soldats à Tchanak Kalé, à Aqabah, et aux frontières du Caucase.

Aujourd'hui, nos alliés sont hors d'état de prêter secours à notre faiblesse, parce qu'ils sont en train de broyer sous la force des pieds les royaumes et les armées de nos ennemis.

Héros mes soldats ! ne vous séparez pas un seul instant de l'amour du sacrifice et de la fermeté dans le dessein, dans ce chemin béni de la lutte et de la guerre sainte que nous avons commencée contre des ennemis qui conspirent contre notre religion évidente et notre puissante patrie. Attaquez l'ennemi comme des lions. La vie et la conservation de 300 millions de musulmans, que j'ai invités par des fétouas excellentes à la plus grande des guerres saintes, parce qu'ils sont aussi de notre gouvernement, sont liées à votre victoire. Dans les oratoires, dans les mosquées, dans la Kaabah divinée, 300 millions de croyants innocents et opprimés, attentifs à la présence du Maître des mondes, dans la perfection, l'extase et le ravissement, vous sont unis dans les gestes rituels et la prière du cœur.

Soldats, mes enfants, jamais il n'est échu à une armée dans le monde jusqu'à maintenant, la tâche dont l'accomplissement vous est prescrit aujourd'hui. Que l'ennemi de la religion et de la dynastie, à qui vous montrez, en accomplissant cette tâche, que vous êtes les meilleurs successeurs des armées ottomanes, qui dans les temps ont fait trembler le monde, ne puisse avoir l'audace de poser le pied sur nos territoires sacrés, et de troubler le repos des terres bénies du Hedjaz, qui réunissent la divine Kaabah et le tombeau illustre du Prophète ! Montrez aux ennemis d'une manière efficace qu'il y a une armée et une flotte ottomanes, qui savent défendre avec les armes de leurs soldats l'honneur de la religion et de la patrie, et mépriser la mort pour le bonheur du Padichah. Puisque nous avons droit et justice, nos ennemis injustice et haine, il n'y a pas de doute que nous aurons, pour subjuguer nos ennemis, comme aide et secours, la grâce éternelle de la Majesté absolument juste et l'assistance spirituelle de notre glorieux Prophète. Je suis assuré que nous sortirons de cette guerre sainte en étant un gouvernement glorieux et fort, ayant été dédommagé des pertes de son passé. N'oubliez pas que vous êtes les compagnons d'armes des deux armées les plus courageuses et les plus respectées du monde, avec lesquelles en ce jour nous marchons d'accord à la guerre.

Que ceux d'entre vous qui tomberont martyrs, portent aux martyrs d'autrefois la bonne nouvelle de la victoire ! Que la lutte de ceux qui resteront vivants soit bénie, efficace, rapide ! »

Le 22 dou'l hidjdjet 1332 et 29 tichrin 1330.

(11 novembre 1914.)

Ceci est la copie d'une proclamation du vice-généralissime

« Compagnons !

Je transmets l'ordre sublime de notre bien-aimé Généralissime, le Calife glorieux, notre révérend seigneur. Avec la faveur d'Allah, le secours spirituel de notre Prophète, et la bénédiction de notre Padichah béni, notre armée subjuguera nos ennemis. Jusqu'à ce jour, l'héroïsme que manifesteront sur terre et sur mer mes frères, officiers et soldats, sera la meilleure preuve que nos ennemis seront dispersés.

a éclaté en Europe, une grande intensité; non seulement des brochures, mais aussi des émissaires sont envoyés de Constantinople dans tous les pays musulmans gouvernés par des chrétiens; il doit s'en rendre notamment dans nos possessions de l'Afrique du Nord par des paquebots non français venant d'Égypte. Ce mouvement reçoit, comme de juste, les encouragements de l'Allemagne qui fait contre la Triple Entente le meilleur usage qu'elle peut du panislamisme avec lequel ses agents ont de longue date d'étroites accointances.

(Guerre 14-18.)

534

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

P. V. *Paris, 14 novembre 1914.*

Exemplaire de la Sous-Direction d'Afrique.

Procès-verbal de la séance de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes du 14 novembre 1914

Première séance

La commission interministérielle des Affaires musulmanes, sur la proposition du ministre des Colonies, a repris à Bordeaux ses travaux qui avaient été interrompus par la guerre. La première séance a eu lieu dans les locaux de l'Institut colonial, le samedi 14 novembre.

Les membres de cette commission présents à Bordeaux sont :

MM. Gout, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Affaires d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères,

Cependant, aucun officier, aucun soldat, ne doit oublier que le temps de la guerre est le temps du sacrifice. Que chaque soldat marche encore en avant, que chaque soldat qui n'est pas étendu par les shrapnells ou les balles de l'ennemi, reste sur pied; s'il est ferme jusqu'à sa mort, ce soldat gagne d'une façon certaine. L'histoire témoigne que jamais aucun soldat n'a été plus ferme que le soldat ottoman, aucun plus prêt au sacrifice que le soldat ottoman. Tous nous devons penser qu'au-dessus de nos têtes volent les âmes de notre Prophète et de nos seigneurs ses compagnons préférés. Nos illustres ancêtres, au-dessus de nos têtes, regardent ce que nous ferons. Donnons-nous de la peine, si nous voulons montrer que nous sommes leurs véritables enfants, et éviter la malédiction de ceux qui viendront après nous.

Gémissant sous les chaînes, 300 millions de musulmans, nos anciens compatriotes, prient pour notre victoire. Personne ne doit craindre la mort. Heureux ceux qui marchent en avant ! Heureux ceux qui sont martyrs pour la patrie et pour la religion !

En avant ! La victoire qui est toujours devant, le martyre, le paradis, tout cela est en avant; la mort et le mépris sont en arrière. Une « fatihah » pour l'âme de nos martyrs bénis et saints.

Que mon Padichah vive longtemps !

Le vice-généralissime,

Enver. »

« de Peretti de la Rocca, conseiller d'ambassade, sous-directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Affaires étrangères,

« Beze, chef du Service de l'Algérie au ministère de l'Intérieur,

« le colonel Hamelin, chef du service de l'Afrique au ministère de la Guerre,

« You, conseiller d'État, directeur, chef du cabinet du ministre des Colonies,

« Duchêne, sous-directeur, chargé du service de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française au ministère des Colonies.

Il leur est adjoint M. Paradis, sous-chef de bureau du service de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française au ministère des Colonies, qui remplira les fonctions de secrétaire en l'absence des titulaires.

Tous les membres sont présents, sauf M. You qui, forcé d'assister à une autre réunion, s'est fait excuser.

Ainsi qu'il est spécifié au décret du 25 juin 1911 constitutif de la Commission, en l'absence des ministres des Affaires étrangères et des Colonies, M. Gout, représentant du ministère des Affaires étrangères, préside.

En ouvrant la séance, M. le président rappelle que la commission avait entrepris l'étude de l'utilisation de la main-d'œuvre provenant de nos populations musulmanes, au moment où elle a été obligée d'interrompre ses travaux.

Actuellement, d'autres questions plus importantes font l'objet de nos préoccupations, et il ne s'agit plus maintenant que de la meilleure utilisation possible de ces populations pour la lutte que nous soutenons. À ce point de vue, on ne peut que rendre hommage à nos troupes musulmanes qui combattent sous notre drapeau et qui nous donnent tous les jours des preuves de leur loyalisme.

M. le président propose ensuite de passer à l'examen des quatre questions qui font l'objet de la note du ministère des Colonies, et tout d'abord de celle-ci :

Répercussion sur les populations musulmanes de nos possessions de la rupture des relations diplomatiques entre les puissances de la Triple Entente et le gouvernement ottoman.

M. le président estime que nous n'avons pas à craindre la désaffection de nos ressortissants musulmans et que nous devons espérer qu'il en sera toujours ainsi, malgré la situation nouvelle qui nous est faite à la suite des événements qui se sont passés en Turquie. Les Anglais ont fait immédiatement une déclaration de guerre; pour nous, il n'y a qu'un état de guerre : la lutte est engagée contre le gouvernement qui occupe actuellement le pouvoir à Constantinople, mais nous nous sommes efforcés de faire ressortir que nous n'étions pas en guerre contre les nationalités de l'Empire ottoman.

Nous devons donc, en présence de ces événements, nous efforcer de faire comprendre au monde musulman que le Khalife n'est plus indépen-

dant, mais prisonnier des Allemands, et que le devoir de tout musulman doit être de rendre au Khalifat son indépendance en luttant avec la Triple Entente. Le meilleur moyen pour atteindre ce résultat est d'obtenir des proclamations émanant des chefs religieux.

M. de Peretti de la Rocca déclare qu'il s'efforce de répandre celles qui ont déjà été émises après les avoir fait traduire en arabe.

M. le président remarque à ce propos, qu'il serait préférable de ne pas envoyer directement ces proclamations à Constantinople; elles provoqueraient presque sûrement des contre-proclamations de la part des représentants de certaines confréries inféodées au gouvernement des Jeunes Turcs, et l'effet que nous attendons de notre propagande ne serait pas atteint. Il est préférable de les faire filtrer à travers les populations musulmanes par l'intermédiaire des derviches qui, mieux que les organes réguliers de la presse, répandent les nouvelles en les commentant. On pourrait principalement s'adresser à notre consul général, au Caire, en le priant de se charger de faire parvenir ces écrits aux émissaires qui lui paraîtraient qualifiés à cet effet, on aurait peut-être également intérêt à s'entendre avec l'Angleterre pour les faire pénétrer en Arabie et dans la vallée de l'Euphrate. Ces proclamations seraient, comme les précédentes, rédigées en arabe et répandues à profusion.

M. le colonel Hamelin se demande s'il n'y aurait pas lieu également de provoquer un mouvement de rapatriement de nos sujets algériens qui ont émigré en Syrie, en leur proposant de rentrer en Algérie pour éviter les conséquences de cette guerre impie. Il vise en particulier la famille d'Abd el-Kader.

M. Beze est de cet avis et pense que l'on pourrait tenter des efforts dans cette voie, en leur faisant écrire par des parents ou des amis restés en Algérie. Mais il est d'accord avec M. le président pour reconnaître qu'il faut agir avec beaucoup de prudence en ce qui concerne les tendances actuelles des descendants d'Abd el-Kader.

M. le colonel Hamelin fait remarquer que la proclamation que vient de lancer le bey de Tunis a un défaut : c'est de revêtir un caractère trop officiel. Elle n'a pas la même portée que si elle émanait d'un chef religieux influent.

La commission passe ensuite à l'examen des *Moyens à employer pour tirer le meilleur parti possible des excellentes dispositions de loyalisme manifestées à notre égard par les chefs senoussistes qui vont envoyer deux émissaires en France.*

À la demande de M. le président, M. Duchêne a fait un exposé de la question. Le département des Colonies a reçu un cablogramme dans lequel le général Largeau annonce que sidi Ahmed Chérif aurait donné des instructions à Kouffra pour faire cesser tout acte d'hostilité et de pillage contre les pays occupés par les Français, et il enverrait, en outre, deux Khaoans en France avec une lettre pour notre gouvernement.

Le ministre des Colonies s'est demandé s'il n'y aurait pas intérêt à profiter de ces bonnes dispositions à notre égard pour essayer d'en faire

bénéficier l'Italie, contre laquelle les Senoussistes paraissent tourner tous leurs efforts. Il a donc saisi le Département des Affaires étrangères de ces suggestions.

M. de Peretti de la Rocca répond qu'il en a conféré longuement avec M. de Margerie, et qu'il paraît préférable dans nos négociations avec les Senoussistes de ne pas mêler le point de vue italien au point de vue français.

M. le président partage entièrement cet avis; il ne faut pas aborder avec les envoyés des Senoussistes la question de leurs relations avec l'Italie, et surtout proposer aux Italiens de nous entremettre. Il conviendrait plutôt de leur laisser solliciter notre appui s'ils éprouvent des difficultés.

Nous pourrions, par contre, donner une grande publicité à l'excellence de nos rapports avec les Senoussistes. Enfin, on pourrait, peut-être, et dès maintenant, demander au général Largeau d'essayer de suggérer aux Senoussistes de faire une proclamation contre le gouvernement turc qui détient actuellement le pouvoir à Constantinople, en déclarant que le Khalife est prisonnier et qu'il convient de le délivrer de ses oppresseurs.

La commission examine ensuite *les conséquences des menées de certains marabouts dans la région de Tombouctou, qui a dû être mise en état de siège par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française.*

M. Duchêne expose que M. Ponty a fait connaître qu'un certain nombre de marabouts parcouraient la région de Tombouctou en annonçant que tous les Français sont tués et en exhortant les Touaregs au pillage et à la rébellion. Sans attendre que ces exhortations soient suivies d'effet le gouverneur général de l'Afrique occidentale française a mis la région de Tombouctou en état de siège pour assurer une justice prompte et expéditive, et pour pouvoir faire quelques exemples indispensables grâce auxquels le mouvement pourra vraisemblablement être rapidement enrayé.

M. Duchêne ajoute que le ministre des Colonies a donné connaissance de cette information à M. le ministre de l'Intérieur et à M. le ministre des Affaires étrangères, en leur demandant de vouloir bien faire rechercher si les menées islamiques signalées n'auraient pas eu de répercussion dans nos possessions du Nord africain, ou même si elles n'y auraient pas pris naissance.

M. de Peretti de la Rocca pour le Maroc et M. Beze pour l'Algérie, déclarent que cette agitation n'a pas de ramification dans notre Afrique du Nord. Parlant des liens religieux existant entre le Soudan français et le Maroc, MM. le colonel Hamelin et Duchêne se demandent s'il n'y aurait pas lieu de suggérer au chérif d'Ouezzan, bien que son autorité soit amoindrie, une proclamation dont la diffusion aurait lieu jusque dans notre Afrique occidentale. Il résulte d'un échange de vues entre les membres de la Commission que cette proclamation n'aurait aucune influence en dehors des confins oranais.

La commission passe ensuite à l'examen des *Moyens de suppléer à l'absence du bulletin périodique d'informations musulmanes.*

MM. de Peretti de la Rocca, Beze et *colonel Hamelin,* signalent l'intérêt que présente le journal le *Nobacher* qui paraît en arabe à Alger.

M. Duchêne demande qu'il en soit envoyé un certain nombre d'exemplaires au ministère des Colonies qui les ferait parvenir dans nos possessions où se trouvent des populations musulmanes.

À propos des mesures à prendre en vue de recueillir et de centraliser les indications sur l'attitude du monde musulman, alors surtout que nos moyens ordinaires d'information vont nous faire défaut, la commission est unanime à regretter l'absence de M. l'administrateur des Colonies Marchand, qui est actuellement mobilisé en qualité d'officier interprète dans le Sud oranais. M. Marchand, chargé au ministère des Colonies de la direction d'un service de renseignements islamiques, publiait une *Revue de la presse musulmane* qui présentait un très grand intérêt ? La commission estime que, dans les circonstances actuelles, M. Marchand rendrait des services beaucoup plus importants s'il était à Bordeaux que dans le poste où il a été envoyé en Algérie.

Sur la proposition de M. le colonel Hamelin, il pourrait être conservé dans sa position de mobilisé et attaché à une des formations sanitaires de la 18e région à Bordeaux comme interprète auprès des blessés provenant des troupes musulmanes à notre service.

La commission émet un vœu unanime en ce sens et charge M. Duchêne de le soumettre aux ministres compétents.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance en annonçant qu'il convoquera de nouveau la commission prochainement [1].

Le Président,
Jean Gout.

Le Secrétaire,
Eugène Paradis.

(Guerre 14-18.)

535

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 919. *Petrograd, 15 novembre 1914, 7 h. 50.*
Secret.
(*Reçu :* 11 h. 30.)

Suite du n° précédent.

Le président du Conseil m'a parlé ensuite à *titre privé* des résultats généraux que les trois Puissances alliées doivent poursuivre pour la guerre actuelle.

[1] Cf. documents nos 602, 727.

Ses vues à cet égard sont identiques à celles que M. Sazonov m'a exposées le 25 septembre dernier (voir mon télégramme 666) [1]. Il a toutefois insisté sur la nécessité qui s'imposera d'organiser Constantinople en ville libre avec un régime international. Il m'a dit enfin que la Russie sera obligée d'annexer une partie de l'Arménie.

Au cours de l'entretien M. Gorénykine a émis les idées ci-après :

1° Les conditions générales devront être secrètement délibérées entre les gouvernements des trois Puissances alliées.

2° Quand l'heure sera venue ces conditions seront *dictées* à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. Les hostilités seront continuées sans répit jusqu'à ce que la volonté des trois Puissances alliées ait prévalu.

3° Il n'y aura pas de conférence ou de congrès que pour le règlement des questions secondaires.

4° Il conviendrait que les gouvernements des trois Puissances alliées se concertent sur les conditions générales de la paix pendant que leur union est la plus parfaite, c'est-à-dire pendant que les trois pays se sentent intimement liés encore par la pensée qu'il leur reste un grand effort à accomplir.

5° Le gouvernement russe souhaite ardemment qu'au lendemain de la guerre l'alliance des trois Puissances soit consacrée par un acte solennel.

536

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 381. *Paris, 15 novembre 1914, 21 h. 30.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 919 [2].

Mes vues concordent généralement avec celles de M. Gorénykine. Vous pourrez le lui dire, et que je suis prêt, ainsi que vous avez déjà pu le déclarer à M. Sazonov, à aborder l'examen des conditions générales à dicter, l'heure venue, à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. Je suis particulièrement heureux de constater qu'il pense que les mêmes intérêts supérieurs qui ont déterminé la formation de la Triple Entente devront, la guerre finie, cimenter encore l'union des trois Puissances pour la consolidation des résultats obtenus et de l'état de chose unitaire par le traité de paix.

[1] Cf. document n° 302 du 23 septembre et non du 25.
[2] Cf. document n° 535.

537

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 378.
Chiffré.

Bordeaux, 15 novembre 1914.

Je réponds à vos télégrammes 906 et 910 [1].

L'ambassade de Russie me communique le texte d'un mémorandum que M. Sazonov télégraphie vous avoir remis ainsi qu'à l'ambassadeur d'Angleterre. Dans ce texte, la Roumanie se déclare « prête à entrer en action contre l'Autriche, pourvu qu'elle soit garantie contre toute attaque de la part de la Bulgarie, et que ses munitions de guerre et matériaux sanitaires soient complétés ». D'après votre télégramme 906, la Roumanie se déclare « prête à attaquer *immédiatement* l'Autriche, si les Trois Puissances alliées la garantissent contre les conséquences d'une agression éventuelle de la Bulgarie, et si elles lui permettent leur aide pour faire venir d'Amérique une importante fourniture d'approvisionnements militaires »;

Dans le premier texte, il s'agit de garantir la Roumanie contre toute *attaque* de la part de la Bulgarie; dans le second, il s'agit de la garantir contre les *conséquences* d'une agression bulgare.

Quoi qu'il en soit, l'adoption par la Bulgarie de la proposition que je suggère dans mon télégramme n° 373-74 [2] donnerait toute satisfaction à la Roumanie, puisque la Bulgarie s'engagerait soit à garder la neutralité, soit même à nous apporter sa coopération. Il importe donc de l'amener le plus tôt possible à se prononcer.

Quant aux conditions mises par la Roumanie à son entrée en action contre l'Autriche, le gouvernement de la République les accepte pour sa part; et il compte que M. Sazonov, de même que sir Edward Grey, y souscrivant de leur côté, autoriseront leur ministre à Bucarest à en faire la déclaration au gouvernement roumain. Pour gagner du temps, je prescris à M. de Panafieu de se joindre à son collègue anglais et russe quand ils auront reçu l'autorisation que je lui envoie en ce qui me concerne, dès aujourd'hui.

[1] Cf. documents n°s 525, 529.
[2] Cf. document n° 532.

538

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 694. *Bordeaux, 15 novembre 1914.*
Confidentiel.

J'adresse le télégramme suivant au ministre de France à Durazzo :

En maintenant à Durazzo son représentant diplomatique et son délégué à la Commission de contrôle, alors que d'autres gouvernements, également engagés par les décisions de la Conférence de Londres relatives à l'Albanie, retiraient les leurs, le gouvernement français n'a eu qu'un but, continuer dans cette région une mission d'observation, garder contact avec les populations et nous assurer auprès d'elles un moyen d'influence pour le jour où le sort de l'Albanie étant réglé à nouveau par l'Europe, il s'agira de faire accepter sa décision par les tribus.

Me référant à votre correspondance et à vos télégrammes de ces dernières semaines, je vous recommande de borner là votre mission. S'il est sans inconvénients que vous interveniez auprès d'Essad pacha pour assurer en fait le maintien du minimum d'ordre nécessaire et si nous pouvons, d'autre part, agir dans les pays limitrophes pour que rien, dans leur action, ne provoque des troubles nouveaux en Albanie, nous ne pouvons vis-à-vis de nous-mêmes, et moins encore vis-à-vis des autres Puissances, nous prêter à un rôle dont Essad pacha prétendrait inférer que nous considérons comme régulier le gouvernement qu'il a institué de sa propre autorité et que nous lui garantissons ainsi indirectement le bénéfice des décisions de la Conférence de Londres.

539

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 383. *Bordeaux, 15 novembre 1914.*

Je réponds à votre télégramme 912 [1].

Je vous confirme mon télégramme n° 378 [2] par où je vous ai fait connaître que le gouvernement de la République, heureux du concours armé que la Roumanie a décidé d'apporter à la Triple Entente, accepte les

[1] Cf. document n° 531.
[2] Cf. document n° 537.

conditions que le gouvernement roumain met à son entrée en action contre l'Autriche, et charge M. Blondel de le lui déclarer, quand ses collègues russe et anglais en auront de leur côté reçu mandat.

Quant à la Bulgarie, il s'agit d'abord de savoir si, en échange des avantages définis dans mes télégrammes n°s 373 et 374 [1], elle veut s'engager à garder la neutralité, ou même à coopérer avec la Triple Entente.

Si elle refuse, il faudrait lui déclarer nettement qu'en attaquant la Roumanie aux prises avec l'Autriche, c'est la Triple Entente elle-même qu'elle attaquerait.

Tel est le sentiment que je viens d'exprimer à M. Sevastopoulo, qui doit le communiquer à M. Sazonov.

540

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 168. *Bordeaux, 16 novembre 1914, 13 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 506 [2].

Je vous prie de faire savoir au gouvernement des États-Unis que la notification faite au consul général américain de Beyrouth est pour le moins assez déplacée, venant après le bombardement de villes ouvertes de la mer Noire et d'un vapeur de commerce français dans un port ouvert, par des vaisseaux turcs, commandés par des Allemands, sans sommation d'aucune sorte et avant même toute déclaration de guerre.

Nous tenons à honneur de ne pas tirer sur une ville ouverte, à moins qu'une force ennemie n'y soit installée. Mais si un massacre de chrétiens ou l'assassinat de sujets français intervenait, nous tiendrions pour responsable personnellement de ces crimes tout fonctionnaire civil ou militaire qui les aurait ordonnés ou laissé commettre.

Je vous serai obligé de demander au gouvernement fédéral s'il veut bien communiquer ce qui précède à son consul général à Beyrouth afin qu'il soit en mesure de faire connaître notre point de vue aux autorités turques.

[1] Cf. document n° 532.

[2] Par ce télégramme, non reproduit, Washington, 14 novembre 1914, s. h., reçu Bordeaux le 15 à 0 h. 45, Jusserand communiquait à Delcassé une information du Département d'État américain selon laquelle : « Si une ville ouverte de Syrie est bombardée, les Français et Anglais y seront gardés comme otages et 3 seront tués pour chaque musulman victime de bombardement. Les biens desdits étrangers seront confisqués en compensation du dommage causé. Toute responsabilité est déclinée au cas de massacre des chrétiens provoqué par le bombardement. »

541

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1042. *Londres, s. d.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 16 novembre 1914, 19 h. 30.)

Réponse à votre télégramme 686.

Sir A. Nicholson nous a communiqué aujourd'hui à mon collègue russe et à moi un télégramme de sir Francis Bertie en date d'hier relatant son entretien du même jour avec Votre Excellence.

Vous avez dit qu'à votre avis il convenait d'accueillir avec beaucoup de cordialité les ouvertures du gouvernement roumain et de lui promettre notre intervention à Sofia. Dans la communication à faire au gouvernement bulgare vous avez dit que nous devrions lui déclarer « que s'il restait neutre il obtiendrait outre la ligne Enos-Midia des avantages en Macédoine et que s'il se joignait à nous il serait assuré d'avantages beaucoup plus considérables ».

Vous avez ajouté que des instructions me seraient adressées immédiatement pour faire une communication au gouvernement britannique.

Je suppose que ces instructions sont celles de votre télégramme 686. Il contient des considérations sur les différentes formules de M. Sazonov mais il ne mentionne pas celles que vous avez proposées à sir Francis Bertie et qui offrent l'avantage d'être claires et précises.

Demain nous devons nous réunir chez sir Edward Grey avec mon collègue de Russie pour chercher une formule de déclaration. Sir A. Nicholson est d'avis d'adopter la vôtre.

Je prends la liberté de faire observer que le gouvernement bulgare pourra insister pour connaître la nature des avantages qu'on lui promet. Peut-être serait-il préférable de promettre sans autre explication une révision du traité de Bucarest avec assurance de l'appui des trois puissances pour une révision favorable à la Bulgarie.

Ce n'est là que l'expression d'un avis personnel.

542

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1043.
Chiffré.

Londres, 16 novembre 1914.

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le ministre de Serbie m'a communiqué aujourd'hui un télégramme qu'il venait de recevoir de M. Pachitch. Ce dernier considère comme certain l'envoi en Serbie d'un corps allemand pour soutenir l'armée autrichienne. L'Allemagne et l'Autriche seraient d'accord pour anéantir la Serbie comme elles ont fait de la Belgique et pour donner la main à la Bulgarie afin de dominer les Balkans. Le Premier ministre appréhende à tel point ce péril qu'il réclame de la France et de l'Angleterre l'envoi d'un corps de débarquement à Prague et de la Russie un concours militaire par le Danube. Le représentant de la Serbie devait faire une démarche dans ce sens au Foreign Office aujourd'hui. La même démarche sera faite à Bordeaux et à Pétersbourg. À titre personnel j'ai dit au ministre serbe qu'il ne semblait pas certain que les Allemands puissent envoyer du monde en Serbie, qu'en tout cas, ni la France ni l'Angleterre ne pouvaient opérer de débarquement à Prague et que la Russie ne me paraissait pas en état de jeter un corps d'armée en Serbie par le Danube, que le seul moyen pratique de détourner le péril austro-allemand était une intervention de la Roumanie, que l'opinion roumaine montrait les meilleures dispositions mais qu'on n'obtiendrait rien du gouvernement roumain sans lui donner des garanties du côté bulgare et qu'il dépendait de la Serbie et de la Grèce de nous mettre à même d'offrir à la Bulgarie des satisfactions qui la ramèneraient à l'entente balkanique.

Le comte Benkendorff, à qui le ministre serbe a fait la même communication, a tenu un langage analogue en suggérant que la Serbie pourrait elle-même s'adresser à Bucarest en réclamant au nom du salut commun quelques légers sacrifices de la Roumanie en faveur des Bulgares.

Le ministre serbe nous a affirmé à l'un et à l'autre que M. Pachitch ne s'était jamais montré irréductible mais que la Serbie ayant subi tout le poids de la guerre, l'opinion ne permettrait pas au gouvernement de consentir le moindre abandon si la Roumanie et la Grèce ne prenaient leur part du sacrifice.

543

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 515. *Washington, s. d.*
Chiffré.

(*Reçu :* Bordeaux, le 17 novembre 1914. 8 h. 15.)

Notre ambassadeur en Angleterre m'informe que le *Times* de Londres a obtenu un monopole pour la vente aux États-Unis du texte anglais de notre Livre jaune.

C'est à mon sens une décision très fâcheuse au point de vue de nos intérêts de ce pays. Les autres puissances, l'Allemagne et l'Angleterre même comprises ont laissé sur ce sujet à la presse américaine une liberté dont elle est jalouse et dont elle a fait au profit des Alliés le meilleur usage. C'est par centaines de mille exemplaires que, comme je l'ai indiqué, le *Times*, non pas de Londres mais de New York et ils n'ont entre eux rien de commun, a répandu dans l'ensemble des États-Unis les fascicules publiés par les belligérants, les commentant à notre avantage. L'association pour la conciliation les a aussi vulgarisés. Le Département voudra bien remarquer d'ailleurs que si le *Times* britannique vend deux shillings notre Livre jaune, il circulera moins que l'anglais qui se vend deux pence. Nous (mot passé) plus populaires que les Anglais et nous n'avons aucun avantage à nous placer sous leur égide. Nous n'avons pas d'intérêt non plus à favoriser la presse anglaise, qui nous est forcément acquise, au détriment de la presse du plus grand des pays neutres; alors surtout que le comte Bernstorff dispose pour sa propagande d'une dizaine de millions, et nous seulement d'attentions dont nous semblons nous faire une règle d'écarter les occasions les plus naturelles.

Les arrangements que j'avais pris avec la maison Putnam n'ont plus de sens [1].

544

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. *Sofia, 17 novembre 1914, 6 h. du matin.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 18, 12 h. 30.)

Le président du Conseil a fait connaître hier soir au ministre d'Angleterre la réponse du gouvernement à sa communication de vendredi à laquelle se réfèrent mes télégrammes 128 et 129 [2].

[1] Le document a été classé au 16 novembre 1914.
[2] Cf. document n° 530.

M. Radoslavoff remercie vivement de leur proposition les gouvernements de la Triple Entente, mais après un examen approfondi son gouvernement a décidé de garder une stricte et loyale neutralité. Le principal argument qu'il a fait valoir pour motiver sa décision est la répugnance de l'armée à faire une campagne d'hiver en Thrace; les hommes ont encore trop présent à la mémoire les souffrances qu'ils ont endurées dans les tranchées d'Andrinople et de Tchataldja. Le président du Conseil a donné l'assurance formelle qu'en aucun cas la Bulgarie ne marcherait contre les puissances de la Triple Entente et il a ajouté que si la Roumanie se joignait à nous, la Bulgarie ne la surprendrait pas.

Le chef du Cabinet du Roi, que sir Henry Bax Ironside est allé voir aussitôt après cet entretien, a expressément confirmé toutes les déclarations du président du Conseil [1].

545

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 134. *Sofia, 17 novembre 1914, 8 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 18, 9 h. 25.)

Suite du n° précédent.

À notre avis commun, la déclaration relative à la garantie de l'exécution du traité de 1912 devrait accorder en même temps à la Bulgarie l'autorisation de prendre possession immédiatement des territoires situés à l'est du Vardar, suivant la ligne indiquée dans mon télégramme n° 129.

Nous sommes convaincus qu'une déclaration faite par écrit dans ce sens au gouvernement bulgare lèverait ses dernières hésitations et rendrait très populaire une entrée en action immédiate contre la Turquie.

Les ministres d'Angleterre et de Russie télégraphient dans le même sens à leur gouvernement [2].

[1] Note marginale manuscrite : « duplicata dossier Balkans. »

[2] Par respect du classement par jour et heure d'envoi, le télégramme 134 se trouve placé avant le n° 133.

546

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 133. *Sofia, 17 novembre 1914, 8 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 18, 21 h. 30.)

D'après un télégramme adressé à sir Francis Bertie par sir Edward Grey et que le ministre d'Angleterre vient de nous communiquer à M. Savinski et à moi, le gouvernement britannique accepte de garantir à la Bulgarie les territoires macédoniens sur les bases du traité de 1912.

Le gouvernement russe ayant de son côté proposé cette solution dès la fin d'octobre, j'ai lieu de croire d'après les communications de Votre Excellence, qu'elle y donne aussi son assentiment. Ainsi que mes télégrammes l'ont maintes fois signalé, c'est le seul moyen d'obtenir l'entrée en action de la Bulgarie contre la Turquie; la situation critique de la Serbie et l'avance des armées autrichiennes rendent de jour en jour plus urgente la nécessité de s'assurer la coopération bulgare.

Mais après la communication qui a été faite il y a quatre jours – au gouvernement bulgare au nom de la Triple Entente, et après (1 gr. faux) vient de lui être donné et dont j'informe Votre Excellence par mon télégramme 132, la question n'est plus entière. Après l'avoir examinée, mes collègues russe et anglais sont tombés d'accord avec moi sur l'utilité de lier cette proposition à celle qui sera faite ultérieurement d'y garantir sans retard l'exécution des clauses du traité du 1912 au sujet du partage de la Macédoine. *(À suivre.)* [1]

547

M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 197. *Athènes, 17 novembre 1914, 12 h. 20.*
Chiffré.

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Mon collègue anglais ayant reçu, il y a quatre jours, et mon collègue russe, il y a deux jours, des instructions en vue d'une démarche collective ayant pour but d'informer la Grèce qu'elle serait considérée comme alliée et soutenue par la Triple Entente si son intervention en faveur de la Serbie l'exposait à une attaque de nos ennemis, je n'ai pas cru devoir refuser mon concours ni retarder plus longtemps cette démarche quoique n'ayant

[1] Cf. document n° 545.

encore rien reçu de Votre Excellence à ce sujet. M. Vénizélos a vivement remercié notre collègue russe qui s'était chargé de faire la communication en notre nom.

Post-scriptum – Les télégrammes 91 et 104 de Votre Excellence ne me sont pas parvenus [1].

Note du bureau du Chiffre.

1. Le télégramme 91 à Athènes est un télégramme en clair émanant de la direction administrative et qui a été régulièrement transmis. On le répète.

2. Le numéro 104 ayant été annulé manque dans la série des télégrammes adressés à Athènes [2].

548

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1053. *Londres, 17 novembre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 21 h.)

Ce matin j'ai reçu successivement la visite de M. Misre, ministre de Roumanie et de M. Mitchef, ministre de Bulgarie.

Le premier m'a parlé « d'après des correspondances privées de Bucarest » de l'intention de son gouvernement de se joindre à la Triple Entente. Sur les garanties à demander aux Bulgares il ne m'a pas caché que son gouvernement ne se refuserait pas à promettre en échange quelques concessions territoriales. Son langage indiquait une résolution déjà arrêtée à Bucarest.

Le second s'est étonné qu'on ait pu douter de l'intention du gouvernement bulgare d'observer une stricte neutralité. Quant à une participation à la guerre il m'a dit qu'après toutes ces épreuves le peuple bulgare ne consentirait à reprendre les armes qu'à la condition d'être assuré d'obtenir tous les avantages qui lui avaient été réservés par les traités de 1912.

Dans l'après-midi nous nous sommes réunis, mon collègue russe et moi, chez sir Edward Grey. Il nous a communiqué un télégramme de Sofia disant que l'Autriche promettait à la Bulgarie toute la Macédoine et Salo-

[1] Note marginale manuscrite : « 19 novembre. Répondu par télégramme. Télégrammes Londres. Petrograd. »

[2] La réponse de Paris est arrivée par télégramme n° 11, chiffré, Paris, 19 novembre 1914, 14 h. 10 de Delcassé à Deville, ministre de France à Athènes :

« Par votre télégramme n° 197 en date d'hier, vous m'avez fait connaître que vous vous étiez joint à vos collègues russe et anglais pour déclarer à M. Vénizélos que la Grèce serait considérée comme alliée et soutenue par la Triple Entente si son intervention en faveur de la Serbie l'exposait à une attaque de nos ennemis.

J'approuve cette démarche qui répond pleinement à la manière de voir commune des trois gouvernements sur l'attitude de la Triple Entente à l'égard de la Grèce. »

nique si elle prenait parti contre la Serbie. Puis un télégramme de Petrograd d'après lequel M. Sazonov aurait prévenu les ambassadeurs d'Angleterre et de France que la Roumanie semblait prise d'hésitations. Sir Edward Grey a ensuite donné lecture du télégramme qu'il a adressé hier à sir Francis Bertie. Celui-ci l'a communiqué à Votre Excellence qui a répondu qu'il convenait de parler immédiatement à Sofia, sans s'attarder à Nisch et à Athènes. Sir Edward Grey partage l'avis de Votre Excellence et considère sa réponse comme une adhésion à la formule que sir Francis Bertie a dû vous faire connaître et dont voici le sens :

« Les Puissances de la Triple Entente devront donner à la Bulgarie [1] en retour de son assistance à la Serbie et comme une conséquence nécessaire de la situation balkanique l'assurance d'obtenir des territoires en Macédoine.

Cette assurance devra se baser sur l'accord serbo-bulgare de 1912 mais elle sera subordonnée à des conditions de nature à sauvegarder l'accès de la Serbie à la mer Adriatique ainsi que les aspirations serbes dans la direction de la Bosnie et à maintenir lors du règlement final une certaine communauté de frontière territoriale entre la Grèce et la Serbie. »

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si son adhésion est déjà acquise à cette formule. Sir Edward Grey attend la réponse de M. Sazonov [2].

[1] Par télégramme n° 388, non reproduit, Bordeaux, 17 novembre 1914, Delcassé insiste auprès de Paléologue sur le fait que la Bulgarie a comme interlocuteurs les gouvernements de la Triple Entente et non la Serbie.

[2] La réponse de Delcassé est donnée par le télégramme n° 390; 391, Bordeaux, 18 novembre 1914 :

390. Sir Edward Grey songerait à une formule dont voici le sens.

(Reproduire le télégramme de Londres 1.053 depuis : « Les Puissances de la Triple-Entente... jusqu'à... entre la Grèce et la Serbie. »)

391. Je réponds à M. Cambon par le télégramme suivant :

« Je réponds à votre télégramme 1053.

Mon avis est que la plus sûre chance d'emporter l'adhésion de la Bulgarie, c'est de la convaincre que c'est nous, Triple Entente, qui lui parlons, non tel ou tel État balkanique, et que c'est nous, Triple Entente, qui, l'heure du partage venue, lui distribuerons, en Macédoine et en Thrace, des territoires dont l'étendue dépendra de sa neutralité ou de sa coopération.

Un autre avantage d'une pareille attitude c'est qu'elle nous dispense de faire actuellement, au sujet de ces territoires, des précisions qui peuvent irriter la Serbie et inquiéter la Grèce, sans contenter suffisamment la Bulgarie.

J'ajoute qu'il serait peut-être excessif de demander à la Bulgarie d'assister la Serbie, c'est-à-dire d'attaquer l'Autriche, à quoi le roi Ferdinand ne pourrait peut-être pas consentir.

Il suffit que la Bulgarie tourne ses troupes contre la Turquie. La Roumanie, entrant en action contre l'Autriche, contribuerait efficacement à dégager la Serbie.

Je vous prie de soumettre à sir Edward Grey et de lui faire valoir ces considérations. Mais vous pouvez vous rallier à telle formule qui réunira vite les trois gouvernements. L'essentiel est de parler sans plus de retard à Sofia.

Je vous prie de faire valoir encore à M. Sazonov ces considérations. »

549

M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 272.
Confidentielle.

La Haye, 17 novembre 1914.

J'ai eu l'occasion de signaler à Votre Excellence la conversation que j'avais eue avec le ministre des Affaires étrangères, le 12 de ce mois, au sujet d'une action pacificatrice éventuelle entre la France et l'Allemagne. Comme je le marquais alors, M. Loudon, dont les sentiments de sympathie pour les Alliés ne font point de doute, ne nourrissait aucune illusion sur le résultat de cet entretien. Il m'avait semblé, du reste, qu'il m'avait parlé comme pour pouvoir être mieux à même de répondre à des questions qui avaient dû lui être posées ailleurs.

À ce point de vue, je crois devoir transmettre ci-joint à Votre Excellence l'article que vient de publier, dans le même ordre d'idées, l'*Algemeen Handelsblad* d'Amsterdam. « Les deux nations, y est-il dit, qui sont toutes désignées pour tenter un effort en vue du rétablissement de la paix sont les États-Unis et la Hollande. » Et, poursuivant dans cet ordre d'idées, l'auteur de l'article ajoute que la reine de Hollande est populaire aux États-Unis; que M. Loudon, son ministre des Affaires étrangères, est universellement connu et estimé en Amérique, et enfin que le ministre des États-Unis à La Haye jouit de la pleine confiance du gouvernement américain.

M. Van Dijck, ministre des États-Unis à La Haye, est parti samedi dernier pour les États-Unis, sous prétexte d'aller y consulter pour ses yeux qui eussent parfaitement pu être soignés ici. C'est un homme qui aime les initiatives retentissantes, et qui se croit destiné à jouer un grand rôle. Je ne serais donc pas étonné qu'il essayât, au cours de son séjour en Amérique, de déterminer une action quelconque du président Wilson en faveur de la paix.

Il y aurait peut-être lieu de mentionner aussi, à l'occasion de l'article du *Handelsblad* d'Amsterdam, l'appel pour l'arrêt de la guerre, adressé par voie de circulaire par la maison d'édition Darz frères, d'Altona, dont je joins ici la traduction donnée par la *Gazette de Hollande* du 10 novembre [1].

(A Paix.)

[1] Les pièces jointes n'ont pas été retrouvées.

550

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 136; 137. *Sofia, 18 novembre 1914, 9 h.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 19, 13 h. 40.)

La défaite définitive de la Serbie et la perspective de la voir envahir par les armées autrichiennes dans un délai plus ou moins court émeuvent l'opinion publique bulgare.

On paraît se rendre compte aujourd'hui que la Bulgarie ne pourra plus rester longtemps dans l'expectative et que ses intérêts essentiels vont se trouver en jeu.

On me signale que la plus grande activité règne au ministère de la Guerre, et que l'on s'emploie à réunir une grande quantité d'approvisionnements en munitions et en vivres. On veut être prêt à toute éventualité.

Les journaux et les milieux politiques discutent la situation. Personne ne trouve un mot de pitié pour les Serbes, mais on redoute que l'armée autrichienne poursuive ses succès et occupe la Macédoine. Dans ce cas, dit-on, la Macédoine serait pour toujours perdue pour la Bulgarie. Cette crainte est de nature à encourager encore les Bulgares dans leur désir d'en prendre possession sans plus tarder.

Aussi est-il de la plus grande urgence pour la Triple Entente de donner au gouvernement bulgare les plus formelles garanties au sujet de la Macédoine et à mon avis la démarche projetée devra être faite au plus tard la semaine prochaine. *(À suivre.)*

nº 137. *Sofia, 18 novembre 1914, 9 h. du soir.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 19, 9 h. 40 du matin.)

Suite à mon télégramme nº 136.

À la suite de nombreuses conversations j'ai pu me convaincre que les prétentions de la Bulgarie augmentaient d'autant plus que la situation de la Serbie s'aggravait. Je doute aujourd'hui que la promesse d'obtenir la Macédoine à la fin de la guerre suivant les causes du traité de 1912 soit suffisante pour que la Bulgarie entre immédiatement en action contre la Turquie : une coopération effective ne serait probablement pas refusée en principe mais on préférerait qu'elle fût reculée à trois mois.

Si la Triple Entente veut avoir immédiatement la coopération bulgare, je crois nécessaire que la Bulgarie soit autorisée à occuper dès maintenant la partie orientale de la Macédoine, ainsi que je l'ai suggéré dans mes télégrammes précédents.

En tout cas, une décision doit être prise à très bref délai.

551

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 34. *Téhéran, 19 novembre 1914, 10 h.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 20, 3 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 11 [1].

Il y a eu des tentatives de la part des ulémas des villes saintes auprès de cheikh de Mohammerah et à Kirmanchah mais à moins de succès (1 gr. faux) le gouvernement persan ne doute pas que ces entreprises sont (1 mot passé) au clergé chiite auquel il s'efforce sur l'invitation de l'Angleterre imposer silence. Pas de danger en Perse, toutes les correspondances entre les mollahs de Téhéran et les sanctuaires sont saisies ; on ne tolérera dans les sermons du moharrem aucune propagande panislamique.

Le ministre d'Angleterre estime que cette agitation menaçante au début a perdu beaucoup terrain.

Il faut naturellement compter avec la mobilité intéressée du clergé et du gouvernement persan mais il me semble qu'en ce moment ils reconnaissent plus d'avantages à la solde anglaise qu'à la guerre sainte.

552

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 722. *Paris, 19 novembre 1914, 24 h. 10* [2].
Urgent.

Sir Francis Bertie m'a communiqué une note où sir Edward Grey expose la nécessité où peut se trouver le gouvernement britannique de procéder d'un moment à l'autre à l'annexion de l'Égypte. Le ministre anglais déclare toutefois qu'il ne prendra cette mesure que si les intérêts vitaux de l'Angleterre la lui imposent.

Sans discuter les considérations invoquées par sir Edward Grey, le gouvernement de la République a des raisons sérieuses de souhaiter que l'Angleterre fasse effort pour ne rien changer au statut politique de l'Égypte avant la fin de la guerre. Elle vient d'annexer Chypre; des télé-

[1] Delcassé par ce télégramme, chiffré, du 17 novembre 1914, 0 h. 39, demandait :
« Des journaux allemands annoncent que la guerre sainte serait déclarée par les chefs religieux chiites. Pourriez-vous recueillir des renseignements sur les tendances actuelles des *moudjahidin* chiites de Kerbela et de Nedjef ? ».

[2] Conforme à l'original.

grammes de presse annoncent qu'elle a occupé Cheik-Saïd après l'avoir bombardé.

L'annexion de l'Égypte serait de nature à émouvoir notre opinion déjà en éveil et l'Allemagne serait trop heureuse d'exploiter cette mine de division, de désagrégation. C'est pourquoi il n'est pas bon que, dans cette guerre où nous mettons en commun tous nos efforts et toutes nos espérances, l'un des alliés semble réaliser seul des avantages, dont la contre-partie pour les autres n'apparaît pas. Je sais bien qu'on nous offre d'annexer Tunis ou le Maroc, ou tous les deux, si nous le préférons. Mais nous ne jugeons pas que ce soit notre intérêt.

Si pourtant l'Angleterre ne croyait pas absolument pouvoir se dispenser d'annexer l'Égypte, il faut qu'il soit bien précisé, dans une déclaration qui précéderait l'annexion, que la France jouira à Tunis et au Maroc, sous la forme du Protectorat, de toute la plénitude de l'autorité et des privilèges que comporterait pour l'Angleterre l'annexion de l'Égypte. Pour ne citer qu'un exemple, il faut que tombent toutes les entraves que l'Allemagne a opposées à Algésiras à notre action au Maroc, et dont elle nous a délivrés par sa déclaration de guerre.

Telles sont les considérations que je viens de développer à sir Francis Bertie et que je vous prie de faire valoir auprès de sir Edward Grey [1].

553

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 399. *Bordeaux, 19 novembre 1914.*

Je réponds à vos télégrammes 936 et 937 [2].

Je n'ai aucune objection à faire aux projets de déclaration que suggère M. Sazonov.

[1] Par télégramme chiffré n° 730, non reproduit, Paris, 20 novembre 1914, 10 h. 30 du matin, Delcassé signifie à Paul Cambon que le gouvernement britannique « qui a surtout en vue la situation intérieure de l'Égypte, est d'avis, après nouvelle étude, que le protectorat est mieux adapté que l'annexion, pour la préserver ».

Par télégramme non reproduit n° 1062, très confidentiel, Londres, 19 novembre 1914, reçu à 8 h. 58, Paul Cambon annonçait à Delcassé que le gouvernement britannique aurait renoncé à l'annexion et s'en tiendrait au protectorat pour ce qui concernerait l'Égypte.

[2] Par télégramme n° 936, non reproduit, Petrograd, 19 novembre 1914, 2 h. 18 du matin, reçu à 9 h. 40, Paléologue transmettait à Delcassé la demande de Sazonov adressée tant au gouvernement français qu'au gouvernement britannique pour faire au gouvernement bulgare la déclaration suivante : « Les trois Puissances alliées ont pris acte avec satisfaction des assurances données par M. Radoslavoff au ministre de Sa Majesté britannique que la Bulgarie a décidé de garder une stricte neutralité durant la crise actuelle et qu'elle n'attaquerait pas la Roumanie si celle-ci s'associait à leur action contre l'Autriche. Elles ont notifié ces assurances au gouvernement roumain. »

Cf. document n° 558.

Je crains seulement :

1° Que la Bulgarie, pesant les offres de l'Allemagne et de l'Autriche, trouve maigre la simple expression de la satisfaction que nous ont causée des assurances de neutralité;

2° Que la Roumanie ne se trouve pas assez rassurée par les assurances verbales de la Bulgarie pour pouvoir entrer en action contre l'Autriche;

3° Que rien n'ayant été dit à Sofia en ce qui concerne la Serbie, le gouvernement bulgare se croie libre de ce côté, et cède à la tentation d'y prendre dès maintenant des gages.

Il me semble que, pour gagner à la fois et lier la Bulgarie, et, par conséquent, pour donner à la Roumanie les apaisements qui la détermineraient à l'action, la formule suivante serait peut-être plus efficace :

« L'Angleterre, la France et la Russie ont pris connaissance avec satisfaction des déclarations faites par le président du Conseil de Bulgarie au ministre d'Angleterre.

« Elles sont prêtes à lui garantir qu'à l'heure du règlement général qui suivra la guerre actuelle, la Bulgarie, si elle s'engage formellement à garder vis-à-vis de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce une stricte neutralité, recevra, tant en Thrace qu'en Macédoine, de sérieux avantages territoriaux.

« Ces avantages seraient naturellement accrus, si, de la neutralité, la Bulgarie se décidait à passer à l'action. »

Je communique ce télégramme à M. Paul Cambon.

554

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 197. *Bordeaux, 20 novembre 1914.*
Secret.

Est-il exact que la presse espagnole ait publié une note disant que la nouvelle de la participation de la Turquie à la guerre a causé dans tout le Maroc une grande joie ?

Je sais de source secrète et sûre que l'ambassadeur d'Allemagne s'est occupé lui-même de la publication de cette nouvelle qu'il tenait du consul d'Allemagne à Tétouan mais qu'il a donnée comme venant de Berlin.

Si la presse espagnole a accueilli cette publication, je ne puis m'empêcher de remarquer combien elle agit à la légère et qu'il serait désirable que le gouvernement tout au moins lui oppose un démenti, la zone espagnole au Maroc ne devant pas moins que la nôtre souffrir de la prétendue surexcitation des sentiments islamiques. Les renseignements donnés par le général Lyautey comme par M. Lutaud et par M. Alapetite prouvent,

d'ailleurs, que l'attitude du sultan de Constantinople et des gouvernements actuels de la Turquie ne rencontre parmi nos musulmans de l'Afrique du Nord aucune approbation.

555

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 719-720. *Bordeaux, 20 novembre 1914.*

Je reçois de notre ambassadeur à Berne le télégramme suivant :

« Le président de la Confédération a tenu à me mettre au courant de la démarche faite auprès de lui par le consul suisse à Bruxelles pour obtenir l'autorisation de faire passer à travers la Suisse des blés et des approvisionnements provenant d'Italie et destinés à la population civile de Bruxelles. Le gouverneur général allemand a fait remettre à M. Borel un document signé de lui garantissant que les approvisionnements qui viendraient en Belgique par cette voie ne seraient pas réquisitionnés. »

En réalité les approvisionnements destinés à la population civile de Bruxelles serviront, pour une bonne part, à ravitailler l'armée allemande, je ne crois pas que nous ayons intérêt à les favoriser.

Je vous prie de faire connaître à sir Edward Grey le sentiment du gouvernement. Après tout, c'est à l'Allemagne de pourvoir à la nourriture des pays qu'elle occupe.

556

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 742. *Bordeaux, 21 novembre 1914.*

L'ambassadeur des États-Unis m'a remis la note ci-dessous venant de l'ambassadeur des États-Unis à Constantinople.

« J'ai été prié de faire connaître aux gouvernements français et britannique les faits suivants qui m'ont été répétés aujourd'hui par les *ministres de l'Intérieur et de la Guerre*. Le gouvernement ottoman retiendra dorénavant les consuls et les nationaux français et britanniques et les expulsera tous ou les retiendra comme otages pour représailles dans quelque place en dehors de la zone des hostilités, à moins que le gouvernement ottoman ne soit assuré qu'aucun poste ouvert ne sera bombardé.

Voudriez-vous proposer au gouvernement britannique de prier l'ambassadeur des États-Unis de faire savoir à Constantinople que si un seul sujet

français ou britannique se trouve molesté dans l'Empire ottoman, les deux gouvernements alliés se verront obligés d'en tenir personnellement responsables les deux ministres actuels de l'Intérieur et de la Guerre ?

Veuillez me faire connaître d'urgence l'avis du Foreign Office.

557

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 106. *Bordeaux, 21 novembre 1914.*

Suite à mon télégramme n° [1].

Je reçois à l'instant de Petrograd le nouveau texte suivant qui reproduit presque intégralement notre formule :

« Les gouvernements des trois Puissances alliées ont pris connaissance avec satisfaction des déclarations faites par le président du Conseil bulgare au ministre de Sa Majesté britannique à Sofia. Si, conformément à ces déclarations, la Bulgarie s'engage à observer envers la Roumanie, la Grèce et la Serbie une stricte neutralité, les trois Puissances alliées lui garantissent que lors du règlement final qui suivra la guerre, elles lui tiendront compte de son attitude en lui procurant d'importants avantages territoriaux. Ces avantages seront accrus si la Bulgarie se décide à attaquer la Turquie ou l'Autriche-Hongrie. »

J'accepte pour ma part ce nouveau texte. Concertez-vous comme je vous l'ai dit dans mon télégramme précédent, avec vos collègues anglais et russe.

Télégraphiez-moi, dès que vous aurez fait cette déclaration, pour que les trois Puissances puissent faire à Bucarest la communication qu'attend le gouvernement roumain.

[1] Suite au télégramme n° 105, urgent, Bordeaux, 21 novembre 1914, dans lequel Delcassé estimait que la déclaration russe n'était qu'une « simple expression de satisfaction » un peu maigre et proposait la formule suivante :

« L'Angleterre, la France et la Russie ont pris connaissance avec satisfaction des déclarations faites par le président du Conseil de Bulgarie au ministre d'Angleterre.

Elles sont prêtes à lui garantir qu'à l'heure du règlement général qui suivra la guerre actuelle, la Bulgarie, si elle s'engage formellement à garder vis-à-vis de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce, une stricte neutralité, recevra tant en Thrace qu'en Macédoine de sérieux avantages territoriaux.

Ces avantages seraient naturellement accrus si de la neutralité, la Bulgarie se décidait à passer à l'action. »

Par télégramme n° 737, Bordeaux, 21 novembre 1914, Delcassé faisait savoir à Paul Cambon que Sazonov avait adopté le texte reproduit dans le télégramme n° 106.

558

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 125. *Bordeaux, 21 novembre 1914.*

M. Sazonov a demandé aux gouvernements français et britannique de s'associer au gouvernement impérial pour faire au gouvernement roumain la déclaration suivante :

« M. Radoslavoff ayant déclaré de la façon la plus officielle au ministre de Sa Majesté britannique que la Bulgarie garderait une stricte neutralité et n'attaquerait pas la Roumanie si celle-ci participait à une action dirigée contre l'Autriche, les représentants des trois Puissances ont reçu l'ordre de notifier à M. Radoslavoff que les Puissances prenaient acte de ces déclarations. La raison la plus sérieuse qui empêchait la Roumanie de se porter contre l'Autriche étant ainsi écartée, son idéal national paraîtrait le plus facilement réalisable en ce moment. »

Afin de gagner du temps, il me paraît utile de confier aux représentants des trois Puissances le soin d'arrêter, dans le sens de la formule qui précède, et que j'accepte pour ma part, le texte définitif de la déclaration à faire au gouvernement roumain.

Le gouvernement anglais donne des instructions analogues à son représentant à Bucarest. Je vous prie, en conséquence, de vous concerter à cet effet avec vos deux collègues.

559

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd

T. n°s 744; 406. *Paris, 21 novembre 1914.*
Chiffré.
(*Expédié :* le 22 novembre à 0 h. 55.)

Le ministre de la République à Bucarest me télégraphie qu'il a pris option de 7.525 tonnes d'essence légère et 8.300 tonnes d'essence lourde, d'une valeur totale de trois millions huit cent soixante-trois mille deux cent quatorze francs, payables moitié à la signature et moitié à deux mois [1].

[1] Par télégramme n° 126 chiffré, non reproduit, Paris 21 novembre 1914, 23 h. 30, Delcassé autorisait Blondel à signer le contrat pour les essences « dès que (vos) collègues russe et anglais auront reçu les mêmes instructions ».

Il a pris également option pour la production à nous réserver pendant un minimum de trois mois s'élevant à 15.825 tonnes d'essence légère et 1.000 de lourde, d'un montant total de six millions trente-deux mille sept cent cinquante francs. Les marchés seront résiliables de mois en mois à notre convenance, et seront résiliés de plein droit par l'entrée en guerre de la Roumanie, ou la signature de la paix entre nous et l'Allemagne et l'Autriche.

Le logement des essences est assuré par le vendeur et par le gouvernement pour plus de six mois au prix moyen de 2 francs par tonne et par mois, non seulement pour les stocks ci-dessus mais pour plus du double.

Je télégraphie à M. Blondel de signer le contrat, et je vous serai obligé de prier le gouvernement britannique, russe d'envoyer des instructions similaires à son représentant à Bucarest [1].

560

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 465. *Londres, 21 novembre 1914.*

Monsieur le Ministre,

Les commandes en Angleterre des ministères français de la Guerre et de la Marine ont pris une si grande importance que je crois devoir appeler la sérieuse attention de Votre Excellence sur la nécessité d'observer exactement l'esprit des accords intervenus entre les gouvernements français et britannique.

Ces accords ont été provoqués par nous à la suite des difficultés opposées, pendant les premiers jours de la guerre actuelle, à nos exportations d'Angleterre par les interdictions de sortie décrétées par le cabinet de Londres afin de protéger son marché national. À la suite d'une réunion à Londres des représentants des ministères français et anglais de la Guerre, de la Marine et des Finances et du ministère anglais du Commerce, un arrangement daté du 15 août réalisa l'entente dont le but principal était alors d'empêcher la concurrence des deux gouvernements sur les marchés mondiaux. Afin d'appliquer pratiquement cette entente, une Commission franco-anglaise d'approvisionnements était créée, dont les membres devaient constamment être tenus au courant des besoins et des ordres de leurs administrations respectives de manière à échanger ces renseignements.

L'arrangement du 15 août fut ratifié le 20 du même mois par le gouvernement britannique, le 21 par le gouvernement français [2].

[1] Note marginale manuscrite : « M. Péan. Guerre. Marine. Vu 5 décembre 1914. »
[2] Cf. document n° 70.

Quelques jours après et avant que la Commission eut commencé à fonctionner, le gouvernement britannique me posait, à propos de l'approvisionnement du camp retranché de Paris la condition sur laquelle il devait insister depuis; il exigeait de nous la promesse, que nous lui avons donnée, de ne pas faire de commandes de blés ou farines en dehors de la Commission d'approvisionnements (télégramme du 1er septembre.)

Cette commission s'installa aux premiers jours de septembre. Dès le début, le ministère de la Marine fut assuré du concours de l'Amirauté britannique pour les fournitures de charbon et les transports maritimes; ses autres commandes devaient rencontrer les mêmes difficultés que celle de la Guerre; c'est à ces dernières que ce rapport est principalement consacré.

L'activité de la Commission d'approvisionnements devait rapidement s'accroître et beaucoup plus que ne le prévoyaient les auteurs de l'arrangement du 15 août. À cette époque, en effet on était surtout préoccupé des approvisionnements en vivres et c'était pour ces approvisionnements que la Grande-Bretagne défendait son marché national et nous imposait des conditions restrictives.

Mais elle s'était peu après décidée à créer une armée d'un million d'hommes et, tout manquant à cette nouvelle armée, elle se trouvait obligée de faire des commandes d'armes, d'uniformes et d'objets d'équipement. Le War Office craignait de ne pas pouvoir placer et faire exécuter les ordres nécessaires : il fit décréter l'interdiction d'exportation pour tous les articles dont il estimait avoir besoin, et il nous imposa pour tous ces articles les mêmes conditions que pour les grains, c'est-à-dire qu'il exigea de faire passer toutes nos commandes par la Commission internationale d'approvisionnements.

En ce faisant, le gouvernement britannique n'entendait pas nous obliger à faire tous nos achats par nos délégués à cette commission; il voulait seulement être prévenu à l'avance de nos commandes afin de connaître au jour le jour les demandes faites par nous à son marché national. C'est à cette condition qu'il tient essentiellement, et c'est elle qu'il faut respecter. Nous ne saurions d'ailleurs nous en dispenser puisque le gouvernement britannique a la faculté de refuser des autorisations de sortie aux commandes dont il n'a pas été avisé à l'avance; et, de cette faculté, il use de plus en plus.

En fait, les délégués de la Guerre et de la Marine à la Commission d'approvisionnements sont devenus les principaux acheteurs de leurs ministères en Angleterre. Ce rôle devait naturellement leur revenir; on aurait pu ne pas le leur donner et cependant observer l'esprit et la lettre de nos arrangements.

D'après l'accord du 15 août, ils sont en effet chargés de renseigner leurs collègues anglais, et par eux le gouvernement britannique, sur les besoins et les commandes des ministères français de la Guerre et de la Marine. Il eut donc été possible de les charger uniquement de prévenir l'administration anglaise des intentions de nos ministères et de suivre les négociations

auxquelles nos commandes donnent lieu, tout en confiant à d'autres agents le soin de conclure les marchés et d'en surveiller l'exécution.

Il était évidemment plus simple d'adopter la solution actuelle et de faire de MM. de La Chaume et Godin les représentants, les acheteurs, les expéditeurs de la Marine et de la Guerre françaises; mais cela n'était pas indispensable et la tâche de nos délégués a été de ce fait singulièrement compliquée.

Cette tâche consiste essentiellement en négociations avec les délégués anglais. Il ne s'agit pas d'obtenir des autorisations de sortie pour des marchandises achetées, mais des autorisations préalables de commandes. Comme le War Office et l'Amirauté britannique ont besoin des mêmes articles que la Guerre et la Marine françaises, les représentants de ces départements anglais font grande opposition à nos ordres; il faut leur démontrer que l'exécution des commandes françaises ne gênera, ni ne retardera celle des commandes anglaises. Le délégué du Board of Trade prête heureusement son concours à ses collègues français parce qu'il désire donner le plus d'activité possible à l'industrie anglaise. Mais son intervention ne réussit pas toujours. On interdit à nos délégués de placer des ordres dans telle maison, qui a reçu des commandes du War Office; on leur impose des délais de livraison; enfin ces pourparlers sont souvent épineux.

Je dois donc rendre justice à M. Godin et à M. de La Chaume, qui accomplissent avec succès une tâche, qui jusqu'à présent ne leur a valu ni agrément, ni remerciements. Mais cette tâche deviendrait impossible si nos administrations persistaient dans des errements fâcheux et ne faisaient pas connaître à l'avance leurs commandes au gouvernement britannique par l'intermédiaire de la Commission d'approvisionnements.

Qu'arrive-t-il en effet ? Nos délégués reçoivent des ordres du ministère de la Guerre; ils les discutent, s'en voient parfois refuser une partie ou obtiennent de conclure l'affaire avec des maisons ou des délais de livraison acceptés par le gouvernement anglais. Peu après, un commerçant français vient déclarer qu'il a acheté en Angleterre une certaine quantité de l'article en question pour le compte du ministère de la Guerre et nous demande de solliciter pour lui un permis d'exportation. L'administration anglaise en conclut que nos départements ont voulu la tromper et qu'ils ont essayé d'acheter en sous-main plus qu'ils n'avaient été autorisés à commander. Notre attitude a, dans ces circonstances, les apparences de la déloyauté et nous risquerions fort à continuer ce jeu.

Je pourrais citer bien des exemples de ces errements : en voici quelques-uns :

Le délégué de la Guerre avait reçu l'ordre d'acheter de l'acide phénique pour fabriquer des explosifs en France, il avait à grand peine obtenu l'autorisation d'acquérir quelques centaines de tonnes. Il achevait à peine sa négociation qu'il recevait l'ordre de solliciter des autorisations de sortie pour de l'acide phénique acheté en Angleterre sous le couvert d'un industriel de Blaye. L'impression produite par ce fait n'a pas été étrangère à la décision que vient de prendre le gouvernement britannique; une loi va monopoliser toute la fabrication en Angleterre des matières nécessaires à

la fabrication des explosifs et annulera tous les contrats existants. C'est au gouvernement que nous devrons désormais nous adresser et j'espère d'ailleurs que nous obtiendrons satisfaction dans une certaine mesure.

Autre affaire du même genre : la commande d'obus Darracq à laquelle se réfère mon télégramme d'hier faite par des intermédiaires à l'insu du gouvernement britannique, peu de temps après l'envoi en Angleterre du général Sainte-Claire Deville. Ce dernier avait été chargé d'annoncer que notre ministère de la Guerre renonçait à commander des obus en Angleterre et demandait l'aide du gouvernement britannique pour obtenir rapidement l'acier nécessaire à la fabrication française.

Enfin il y a les innombrables commandes faites par des intendants à des commerçants ou courtiers. J'ai dit, dans mon télégramme n° 980, que je me contentais de demander pour ces commandes des autorisations d'exportation à titre d'actes ordinaires de commerce. Mais la plupart des exportateurs déclarent à la douane britannique que leurs marchandises sont destinées aux autorités militaires françaises et l'affaire est aussitôt envoyée aux délégués anglais de la Commission internationale d'approvisionnements, qui se plaignent du procédé à leurs collègues français et à cette ambassade.

Cette situation fâcheuse est évidemment due au désordre résultant de la guerre. Mais il importe d'y remédier, car elle présente les plus sérieux inconvénients à bien des points de vue.

Toutes les commandes n'ont pas été faites à des gens du métier, connus des intendants et capables de choisir leurs marchandises.

Certaines ont été faites à des courtiers sans surface, ni capitaux; car qui possède un contrat passé en bonne et due forme avec un agent du gouvernement français trouve aisément un banquier, qui fournit les fonds nécessaires à l'affaire.

Quelquefois, c'est un Anglais, comme ce Ford, Allemand naturalisé anglais de fraîche date, auquel l'intendance de Bordeaux avait commandé 25.000 mètres de drap, 5.000 mètres autres draps, 40.000 couvertures et 4.500 autres couvertures, et la direction de l'Artillerie 3.000 pagodes de mercure au prix de £ £12-10/ la pagode. Ledit Ford ne s'était pas à l'avance assuré la possibilité d'acquérir le mercure, dont le commerce est un monopole de la maison Rothschild. Celle-ci ayant refusé de traiter avec ce personnage, a signé le contrat avec M. de La Chaume; d'où un gain d'environ 100.000 francs pour le Trésor français.

Quelquefois aussi, c'est un Français, nullement spécialisé, et qui, dans les commandes de la Guerre, ne voit qu'une occasion inespérée de gain. Un d'entre eux a invoqué auprès de moi le nom de plusieurs ministres ou anciens ministres, a même dit qu'il avait l'appui d'un secrétaire de M. le ministre de la Guerre. Ce sont les tristes mœurs que vous signalait ma lettre du 20 octobre, n° 424.

Dans les milieux de ces courtiers, la Commission internationale est, à son honneur, fortement attaquée. Mais, grâce à elle, dans la petite Bourse qui se tient au Savoy Hotel et où se discutent les bonnes affaires de la guerre, c'est surtout des commandes en Amérique qu'il est question.

J'affirme donc qu'à tous points de vue, il est nécessaire de nous conformer aux conditions posées par le gouvernement britannique et de le faire prévenir au préalable par la Commission d'approvisionnements de toutes les commandes que la Guerre et la Marine comptent faire directement ou indirectement en Grande-Bretagne. Il faut bien nous dire que nous avons besoin du marché de l'Angleterre et que celle-ci peut nous imposer des conditions beaucoup plus dures que celles que nous avons acceptées. Il serait de très mauvaise politique de nous priver du concours qu'elle nous donne en persistant dans des errements regrettables.

Votre Excellence jugera sans doute à propos de communiquer ce rapport à ses collègues de la Guerre et de la Marine.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération [1].

561

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 957; 958. *Petrograd, 22 novembre 1914, 9 h. 48.*
Secret.
(*Reçu :* le 22, 13 h. 55.)

L'empereur de Russie m'a fait appeler cet après-midi à Tzarkoïe-Selo. Après m'avoir chargé de transmettre ses cordiales amitiés à M. le président de la République française et ses meilleurs souvenirs à Votre Excellence, il m'a dit : « Depuis que je vous ai vu, de grands événements se sont accomplis. L'admirable armée française et ma chère armée se sont si bien battues que la victoire ne peut plus nous échapper. Je ne me ferais certes pas d'illusions sur les sacrifices que la guerre nous imposera encore. Mais, dès à présent, nous avons le droit, nous sommes même obligés de prévoir la conduite que nous aurions à tenir si l'Allemagne ou l'Autriche nous demandaient la paix.

« Remarquez en effet que l'Allemagne aurait tout intérêt à traiter, alors que sa force militaire est encore redoutable. Quant à l'Autriche n'est-elle pas déjà très épuisée ? Que ferions-nous donc si l'Allemagne ou l'Autriche nous demandait la paix ? »

J'ai répondu : « Quelle que soit la modération des Alliés, ils seront évidemment obligés de réclamer à l'Allemagne des satisfactions et des réparations telles qu'elle ne s'y résignera pas, tant qu'elle ne sera pas réduite à merci. La paix ne pourra donc pas être *négociée*; elle devra être *dictée*. »

« C'est aussi ma conviction. Nous devrons dicter la paix et je suis résolu à poursuivre les hostilités jusqu'à ce que l'Allemagne cède. Mais je tiens essentiellement à ce que les conditions de cette paix soient délibérées

[1] Note manuscrite en marge des deux derniers paragraphes : « très bien ».

entre nous trois, la France, l'Angleterre, la Russie, entre nous trois seuls. Donc pas de congrès, pas de médiation. Puis, quand l'heure sera venue, nous décréterons à l'Allemagne votre volonté. »

« Quelles devraient être selon Votre Majesté les conditions générales de la paix ? »

L'empereur de Russie m'a répondu :

« Ce que nous devons nous proposer par-dessus tout c'est la destruction du militarisme germanique, c'est la fin du cauchemar dans lequel l'Allemagne nous fait vivre, depuis plus de 40 ans. Il faut enlever au peuple allemand toute possibilité de revanche. Si nous nous laissons apitoyer ce sera une nouvelle guerre à brève échéance. Quant aux conditions précises de la paix, je m'empresse de vous dire que j'approuve d'avance toutes celles que la France, l'Angleterre croieront devoir formuler dans leurs intérêts particuliers. »

« Je remercie Votre Majesté de cette déclaration; je suis certain que, de son côté, le gouvernement de la République accueillera dans l'esprit le plus sympathique les désirs du gouvernement russe. Je peux même déjà garantir à Votre Majesté les dispositions personnelles de M. Delcassé. »

« Cela m'encourage à vous confier toute ma pensée. Mais, moi aussi, je ne vous parle qu'à titre personnel, en ce moment je ne veux pas trancher de pareilles questions sans avoir pris conseil de mes ministres et de mes généraux. »

Afin de donner à la suite de notre entretien un caractère plus intime l'empereur de Russie s'est rapproché de moi, a étalé des cartes devant nous, m'a offert une cigarette et a continué :

« Voici à peu près comment je me représente les résultats que la Russie est fondée à espérer de la guerre actuelle sans lesquels le peuple russe ne comprendrait pas les sacrifices que je lui ai imposés. Dans la Prusse orientale, l'Allemagne devra consentir une rectification de frontière. Mon état-major voudrait que cette rectification s'étendît jusqu'aux bouches de la Vistule; cela me paraît excessif; j'examinerai. La Posnanie et peut-être une fraction de la Silésie seront indispensables à la reconstitution de la Pologne. La Galicie et la partie septentrionale de la Bukovine permettront à la Russie d'atteindre sa limite naturelle les Karpathes. En Asie Mineure j'aurai nécessairement à m'occuper des Arméniens; je ne pourrai vraiment pas les replacer sous le joug turc. Devrai-je sauvegarder l'Arménie ? Je ne l'annexerai qu'à la demande des Arméniens. Sinon je leur organiserai un régime autonome. Enfin je serai obligé d'assurer à la Russie le libre passage des Détroits [1]. » *(À suivre.)*

[1] Par télégramme n° 988, secret, non reproduit, Petrograd, 27 novembre 1914, 7 h. 45, reçu 19 h. 50, Paléologue avertit Delcassé qu'il a lu ces télégrammes à Sazonov en présence de son collègue britannique sir G. Buchanan. Sazonov a insisté sur trois points : 1° Les conditions générales de la paix devront être délibérées entre la Russie, la France et l'Angleterre seulement. 2° Ces conditions devront être imposées à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. 3° La Russie, la France et l'Angleterre devront rester alliées après la guerre. Sir Buchanan fit savoir au ministre des Affaires étrangères russe que sir Edward Grey était favorable au programme d'action commune résumé dans ces trois points.

562

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 959 à 962. *Petrograd, 22 novembre 1914, 11 h. 10.*

(*Reçu :* le 23, 3 h. 10.)

« Sur cette question des Détroits, j'ai mes raisons d'être un peu plus explicite, mes idées, m'a-t-il dit, sont encore loin d'être arrêtées. La question est si grave ! Il y a pourtant deux conclusions auxquelles je reviendrai toujours. La première c'est que les Turcs doivent être expulsés d'Europe; la seconde c'est que Constantinople doit être désormais une ville neutre avec un régime international. Il va de soi que les musulmans recevraient toutes garanties pour le respect de leurs sanctuaires et de leurs tombeaux. La Thrace jusqu'à la ligne Enos-Midia serait dévolue à la Bulgarie le reste depuis cette ligne jusqu'aux rivages et sans les alentours de Constantinople serait attribué à la Russie. »

« Si je comprends bien la pensée de Votre Majesté, les Turcs seraient ainsi confinés en Asie Mineure comme aux temps des premiers Osmanlis avec Angora ou Vioniah pour capitale. Le Bosphore, la mer de Marmara et les Dardanelles marqueraient la limite occidentale de la Turquie. » « Parfaitement. »

Ces confidences de l'Empereur m'ont offert l'occasion de lui rappeler que la France possède en Syrie et en Palestine un précieux patrimoine de souvenirs historiques et d'intérêts matériels.

« Votre Majesté ai-je poursuivi n'objecterait sans doute pas aux mesures que le gouvernement de la République croirait devoir prendre pour sauvegarder ce patrimoine. » « Non certes. »

Déployant ensuite une carte des Balkans, l'Empereur m'a exposé à grands traits comment il concevait les modifications territoriales qui résulteraient probablement de la guerre. Je les résume ci-après :

1° La Serbie s'annexerait la Bosnie-Herzégovine, la Dalmatie et le Nord de l'Albanie;

2° La Grèce s'annexerait le Sud de l'Albanie sauf Valona qui serait dévolu à l'Italie.

3° La Bulgarie « si elle reste sage » recevrait de la Serbie une compensation en Macédoine. *(A suivre).*

N° 961. *Petrograd, 23 novembre 1914, 4 h. 37.*

(*Reçu :* Bordeaux, 9 h. 10.)

L'examen des Balkans terminé, Sa Majesté m'a demandé : « Et l'Autriche que deviendra-t-elle ? »

Par cette forme interrogative l'Empereur voulait apparemment affirmer le caractère personnel, académique de l'échange de vues auquel il m'invitait.

J'ai répondu : « l'Autriche-Hongrie survivra difficilement aux sacrifices territoriaux que le malheureux empereur François-Joseph sera obligé de souscrire. L'association austro-hongroise ayant fait faillite, je présume que les associés ne voudront plus continuer à travailler ensemble ».

« Je le présume aussi. La Hongrie privée de la Transylvanie aura peine à maintenir les Croates dans sa dépendance. La Bohême réclamera pour le moins son autonomie. L'Autriche se réduirait donc aux anciens États héréditaires, au Tyrol allemand et au pays de Salsbourg. C'est en Allemagne surtout que de grands changements se produiront. Comme je vous l'ai dit, la Russie s'annexera les territoires de l'ancienne Pologne et une partie de la Prusse orientale. La France reprendra certainement l'Alsace-Lorraine et s'étendra peut-être même sur les provinces rhénanes. La Belgique devra recevoir dans la région d'Aix-la-Chapelle une importante augmentation de territoire. Quant aux colonies allemandes, la France et l'Angleterre se les partageront à leur gré. Je souhaite enfin que le Sleswig y compris la zone du canal de Kiel soit restitué au Danemark. »

« J'ai lieu de penser que, personnellement, M. Delcassé acquiescerait à tout ce que Votre Majesté vient de me dire. »

« Et le Hanovre ? Ne conviendrait-il pas de le reconstituer ? En interposant un petit État libre entre la Prusse et la Hollande nous consoliderions beaucoup la paix future. Car c'est là ce qui doit être notre pensée directrice. Notre œuvre ne sera justifiée devant l'histoire que si elle est dominée par une idée morale, par la préoccupation d'assurer pour un très long temps la paix du monde. » « Alors, c'est la fin de l'empire d'Allemagne. » *(À suivre)* [1].

[1] Par le télégramme n° 960, très confidentiel, Petrograd, 23 novembre 1914, 2 h. 10, reçu à 7 h. 50, Paléologue précise que « les télégrammes suivants sont chiffrés avec les anciens systèmes », c'est-à-dire les télégrammes 961, 962, 963. Les télégrammes n°s 964 et 965 n'ont pas été retenus dans la mesure où il s'agit d'informations militaires.

N° 962.
Secret.

Petrograd, 23 novembre 1914, 11 h. 30.

(*Reçu :* 15 h. 40.)

D'un ton ferme, l'Empereur m'a répondu :

« L'Allemagne s'organisera comme elle voudra, mais la dignité impériale ne saurait être maintenue dans la maison de Hohenzollern. Il faudra que la Prusse redevienne un simple royaume. N'est-ce pas votre avis ? »

« L'empire d'Allemagne tel que les Hohenzollern l'ont conçu et fondé a été si manifestement dirigé contre la nation française que je ne plaiderai certes pas sa cause. Ce serait pour la France une grande sûreté si les forces du monde germanique n'étaient plus réunies dans les mains de la Prusse. Votre Majesté a d'ailleurs bien raison de dire que l'Allemagne devra s'organiser *comme elle voudra*. Toute immixtion de notre part dans ses affaires intérieures surexciterait le patriotisme allemand. Les sacrifices territoriaux que nous sommes résolus à lui imposer auront pour conséquence logique la dislocation de l'Empire actuel. Laissons cette conséquence se produire naturellement. »

L'entretien durait déjà depuis plus d'une heure. Sa Majesté en a dégagé la conclusion naturelle par ces mots :

« Nous ne devons pas songer seulement aux résultats immédiats de la guerre; nous devons encore nous préoccuper du lendemain. J'attache le plus grand prix au maintien de notre triple alliance. L'œuvre que nous voulons accomplir et qui nous a déjà coûté tant d'efforts, ne sera durable que si nous restons unis, intimement unis. Et puisque nous avons conscience de travailler pour la paix du monde, il faut que notre œuvre soit durable. »

En s'exprimant de la sorte l'empereur de Russie était visiblement ému.

« Je savais par M. Sazonov, ai-je repris, toute l'importance que Votre Majesté attache à maintenir après la guerre l'alliance des trois Puissances et j'en avais informé le gouvernement de la République. Un télégramme que j'ai reçu récemment de M. Delcassé me permet de Vous certifier, Sire, que la France est résolue à persévérer dans le système politique dont elle éprouve en cet instant même toute l'efficacité. Le gouvernement de la République estime comme Votre Majesté que le nouvel état de choses qui serait institué par le traité de paix ne sera réellement garanti que par l'union persistante de la France, de l'Angleterre et de la Russie. »

L'Empereur m'a remercié de cette affirmation. S'étant levé il a ajouté :

« J'ai été heureux de pouvoir m'épancher aussi librement avec vous. »

Puis dans les formes bienveillantes qui Lui sont habituelles, il m'a congédié [1].

(A Paix.)

[1] Les télégrammes n°s 957 à 962 (documents n°s 561 et 562) ont été recopiés en deux exemplaires le 13 mars 1916 pour Paul Cambon et Berthelot et copies en ont été remises à Margerie.

563

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 184.
Chiffré.

Bordeaux, 22 novembre 1914.

Je reçois de notre chargé d'affaires à Mexico le télégramme suivant :

« Le ministre des Affaires étrangères de Carranza, qui se trouve actuellement à Cordoba (État de Veracruz), vient de faire parvenir au Corps diplomatique deux télégrammes nous engageant à quitter Mexico « où il n'est plus possible de nous donner des garanties » et à rejoindre Carranza « afin d'éviter tout attentat contre les Légations ».

À l'unanimité nous avons répondu que nous ne pouvons pas abandonner nos colonies et que nous resterions à Mexico.

La situation s'est en effet sensiblement aggravée depuis deux jours; les troupes de Carranza ont commencé à évacuer la capitale où elles veulent laisser rentrer Villa afin de l'y cerner. De la sorte la capitale se trouve sans autorités et sans protection, à la merci des zapatistes et d'un mouvement populaire.

J'ai pris de nouveau toutes mesures pour concentrer à la Légation mes compatriotes et assurer leur protection. Je crois qu'il serait à propos d'appeler toute l'attention du gouvernement américain sur les dangers que la situation actuelle fait courir aux étrangers.

Ayguesparse.

Veuillez appeler immédiatement l'attention du gouvernement fédéral sur la gravité de la situation et lui demander quelles mesures il compte prendre pour y remédier.

Delcassé.

564

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 127.
Chiffré.

Tokyo, 22 novembre 1914, 13 h. 35.

(*Reçu :* 2 h. 30.)

Le président du Conseil, dans une entrevue avec les chefs des partis politiques, a déclaré que le Japon, après la prise de Kiao-tcheou, restait en guerre avec l'Allemagne et devait se tenir prêt à donner tout son appui

aux (2 gr. faux) comme s'il (1 gr. faux) à côté avec eux; mais qu'il n'était pas question pour le moment d'envoyer des troupes en Europe. Si les Alliés étaient battus et si les Allemands menaçaient cette partie du monde, le Japon leur montrerait ce qu'il peut faire pour défendre une juste cause.

La presse commente cette déclaration et le baron Kato a cru nécessaire d'exposer à son tour ses idées dans une interview.

Il est formellement opposé au projet d'envoyer des troupes en Europe principalement pour raisons financières : collaboration même victorieuse réussit pas obtenir indemnité suffisante payer dépenses guerre et pertes subies; le Japon serait donc pas remboursé de ses énormes dépenses. S'il accepte faire solder ses troupes par Alliés ce serait grave atteinte (1 gr. faux); articles du *Temps* et de *L'Homme Libre* sont commentés par la presse en sens divers. Politique extérieure du Cabinet sera vivement discutée Parlement qui se réunit prochainement. On prétend, d'autre part, le Japon a pressant besoin argent et l'Allemagne a distribué larges sommes pour s'assurer concours.

565

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 966. *Petrograd, 22 novembre 1914, 20 h. 40.*

(*Reçu :* le 23, 3 h. 10.)

Voici la réponse du gouvernement russe aux négociations de votre télégramme 345 :

« Le gouvernement impérial serait très reconnaissant aux gouvernements alliés de la constatation officielle dans une déclaration spéciale que l'état de guerre entre les Alliés et la Turquie existe depuis le 29 octobre, trois heures du matin, date de l'agression commise contre les ports russes. Après la publication du manifeste impérial en date du 20 octobre-2 novembre, il hésiterait à faire une nouvelle déclaration officielle relative au commencement de la guerre avec la Turquie ; de même la Porte ottomane ayant commencé les hostilités sans avertissement préalable, le gouvernement russe ne se croit pas lié par la prescription de l'article II de la convention de la Haye de 1907 relative à l'ouverture des hostilités et ne fera aucune notification aux Puissances neutres.

En ce qui concerne l'acheminement de la correspondance à destination de la Turquie, le gouvernement impérial ne voit aucun inconvénient à en suspendre complètement le service.

Le gouvernement russe considère, de même que le gouvernement de la République, que les mesures d'expulsion et d'internement à l'égard des

sujets ottomans ne devrait pas être étendu aux Ottomans de religion chrétienne. Des instructions dans ce sens ont été données aux autorités impériales compétentes. »

566

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 954. *Petrograd, 22 novembre 1914.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 1 h. 20.)

Le nouveau ministre de Bulgarie, M. Madjaroff, a remis hier ses lettres de créance à l'empereur de Russie.

Après l'avoir assuré de sa sympathie pour le peuple bulgare, Sa Majesté lui a déclaré : « Si votre gouvernement profitait des circonstances actuelles pour attaquer la Serbie, le même jour, moi, comme souverain du plus grand des États slaves, je proclamerais solennellement que la Bulgarie est exclue de la famille slave. » (1)

567

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 963. *Petrograd, 23 novembre 1914, 6 h. 40.*
Très confidentiel. Secret.
(*Reçu :* 21 h. 30.)

Au cours de l'audience dont j'ai rendu compte d'autre part à Votre Excellence, l'Empereur m'a parlé de l'accueil sévère qu'il avait fait la veille au nouveau ministre de Bulgarie qui lui présentait ses lettres de créance.

« Je lui ai déclaré, m'a confié Sa Majesté, que si son gouvernement profitait des circonstances actuelles pour attaquer la Serbie, je proclamerais solennellement que la Bulgarie est désormais exclue de la famille slave. Vous savez que je suis généralement assez maître de moi. Mais cette fois j'ai éclaté; j'ai parlé avec véhémence; j'ai dit tout ce que j'avais sur le cœur. À une heure où tout l'avenir du slavisme est en jeu, la conduite tortueuse du roi Ferdinand et de ses ministres est par trop indigne ! (2) »

(1) Cf. document nº 573.
(2) Cf. documents nos 561, 562.

568

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 118. *Lisbonne, 23 novembre 1914, 23 h. 50.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 24, 4 h.)

Les deux chambres réunies extraordinairement ont par un vote unanime et sans débat donné au gouvernement « les pleins pouvoirs pour prendre part à la guerre tant suivant les intérêts et les devoirs d'une nation libre que comme allié de l'Angleterre, et en adoptant toutes mesures extraordinaires que la situation comportera [1] ».

Au mois d'août le gouvernement n'avait été autorisé à prendre que des mesures défensives.

Les députés et sénateurs ainsi que le public des tribunes et la foule stationnant au dehors ont longuement acclamé l'Angleterre ainsi que la France et la Belgique.

Une certaine déception se manifeste dans une partie de l'opinion qui comptait sur une véritable proclamation de guerre et juge la formule adoptée peu précise surtout après les incursions allemandes en Angola. Mais la ligne de conduite (mots passés) conforme aux conseils qu'il reçoit du gouvernement britannique; le public portugais le sait et il s'incline.

569

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nº 397. *Bordeaux, 23 novembre 1914.*
Secret.

Le service de la Radiotélégraphie du ministère de la Marine qui intercepte les télégrammes échangés entre l'Allemagne et l'Amérique, vient d'attirer mon attention sur certains télégrammes adressés par la station de Nauen à celle de Sayville. Il m'a fait parvenir et j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un bulletin d'information, pris au hasard, et comprenant une série de radiogrammes envoyés le 11 novembre par la tour de Nauen.

Du texte de ce message, il semble résulter soit l'existence de relations commerciales suivies entre les maisons allemandes et les firmes américai-

[1] Cf. pour les détails de la réunion extraordinaire du congrès, la dépêche nº 193 (document nº 575), Lisbonne, 25 novembre 1914, Daeschner à Delcassé.

nes (si la rédaction est vraiment en clair) soit une violation des règlements édictés par le gouvernement des États-Unis en matière de radiotélégraphie si la rédaction est convenue.

Je vous laisse le soin de faire de ces renseignements l'usage que vous jugerez bon. Il m'a paru qu'ils étaient de nature à vous intéresser et que vous pourriez, en tout cas, éventuellement, les utiliser dans vos conversations avec le secrétaire d'État.

570

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 760. *Bordeaux, 23 novembre 1914.*

Je réponds à votre télégramme nº 1064.

Ainsi que vous aurez pu le constater, le ton de la presse française en ce qui concerne l'Italie n'a cessé d'être non seulement correct mais même très sympathique. Nos journaux ont fait preuve d'un tact marqué en s'abstenant de paraître vouloir peser sur les décisions de l'Italie. On ne saurait notamment adresser aucun reproche aux deux articles de l'*Écho de Paris*, qui ont été représentés à l'ambassadeur d'Italie comme étant de nature à empêcher un rapprochement entre la France et l'Italie, alors qu'ils s'inspiraient du sentiment le plus amical pour ce pays.

Les sentiments personnels du marquis Imperiali à l'égard de la France nous sont une raison de plus pour désirer qu'il ne conserve aucune impression erronée sur les tendances de la presse française et je vous serai très obligé de vous employer à la dissiper, s'il en est besoin.

571

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 969. *Petrograd, 23 novembre 1914.*
Secret.
(*Reçu :* le 24, 4 h. du matin.)

J'ai lu aujourd'hui au ministre des Affaires étrangères les télégrammes nos 957 et suivants par lesquels j'ai rapporté à Votre Excellence ma conversation avec l'Empereur.

M. Sazonov m'a déclaré que j'avais traduit exactement la pensée de Sa Majesté [1].

572

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 192. *Paris, 24 novembre 1914.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme 534.

Le Livre jaune en français sera vendu cinquante centimes par la librairie Hachette pour assurer sa diffusion; les exemplaires que vous recevrez ne portant aucune mention de prix, vous agirez à cet égard selon votre sentiment, eu égard à nos intérêts moraux que vous êtes plus à même d'apprécier sur place.

Notre publication sera distribuée en France au début de décembre : si vous n'avez pas reçu le même jour le Livre jaune, vous annoncerez sa prochaine arrivée aux États-Unis. Un article résumant son contenu aura d'ailleurs été donné au correspondant de l'Associated Press à Paris.

573

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 977. *Petrograd (Aden), 25 novembre 1914, 6 h. 45 soir.*
Chiffré.
(*Reçu :* 20 h.)

Le nouveau ministre de Bulgarie m'a fait hier sa première visite [2].

J'ai appelé son attention sur la gravité de l'admonestation que l'Empereur lui a fait entendre. J'ai ajouté : « Le roi Ferdinand est trop sage pour ne pas mesurer toute la portée d'un pareil avertissement. Je suis donc certain que votre gouvernement résistera à la tentation d'attaquer la Serbie. Mais, cela dit je peux vous garantir les sentiments sympathiques dont les trois Puissances alliées sont animées envers la nation bulgare. Si la Bulgarie observe une stricte et loyale neutralité, il lui en sera tenu compte équitablement lors du règlement final. Si de la neutralité elle passe à l'action, non pas à l'action fictive mais à l'action franche et vigoureuse,

[1] Cf. documents n°s 561, 562, 567.
[2] Cf. document n° 566.

elle en sera, je vous l'affirme, généreusement récompensée. Mon collègue d'Angleterre et moi nous avons appris à aimer votre pays pour y avoir fait un long séjour; nous serons donc heureux de plaider votre cause. Encore faut-il que vous nous procuriez des arguments.

M. Madjaroff m'a remercié de mon langage.

574

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1097 [1]. *Londres, 25 novembre 1914.*

Absolument confidentiel.

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Sir Edward Grey m'a mandé aujourd'hui pour me faire confidentiellement la communication dont voici le résumé : « L'Autriche et la Prusse ont auprès du Vatican des représentants qui exercent sur le monde catholique une action incessante contre la Triple Entente. La guerre actuelle est le conflit de l'Angleterre ennemie de l'Église, de la Russie schismatique et de la France athée contre les deux Puissances les plus respectueuses du catholicisme. Cette campagne qui se poursuit dans tous les pays catholiques, en Espagne et en Amérique peut avoir sur l'opinion les effets les plus regrettables. Le gouvernement britannique a donc résolu d'envoyer à Rome une mission auprès du Saint-Siège; quels seront sa durée, son caractère et sa composition ? rien n'est décidé pour le moment, mais la décision ne tardera pas. Ce sera une mission de défense de la Triple Entente. Tout récemment avant son départ pour Rome, le marquis Imperiali a entretenu sir Edward Grey du désir du Vatican de se faire représenter au futur congrès et il a prévenu que le gouvernement italien n'admettrait pas la présence dans un congrès d'un représentant du Saint-Siège. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères lui a répondu qu'il n'était pas à sa connaissance que cette question se fût posée, mais il a cru devoir le prévenir de l'intention du gouvernement britannique d'envoyer une mission saluer le Vatican. L'envoi de cette mission est conforme à la loi des garanties et n'a aucun rapport avec la question du congrès. »

En terminant sa communication sir Edward Grey a dit sans insister : « Il serait désirable que la France fît comme nous. »

[1] Cf. document nº 584.

575

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 193. *Lisbonne, 25 novembre 1914.*

La réunion extraordinaire du Congrès attendue depuis quelque temps a eu lieu le 23 de ce mois [1]; le Congrès devait se faire rendre compte par le gouvernement des mesures qu'il avait prises en conformité des autorisations données par le Parlement dans sa séance du 7 août et décider en outre de l'attitude que devrait à l'avenir observer le Portugal dans le conflit européen. En réalité le gouvernement, et surtout son chef M. Bernardino Machado hésitant entre les tendances manifestées dans les divers partis et embarrassé de sa politique à la fois glorieuse et irrésolue, ne savait comment tenir ses engagements internationaux sans mécontenter ceux qui chaque jour manifestaient plus vivement le peu de goût qu'ils éprouvaient à risquer leur vie sur les champs de bataille de l'Europe. À la suite de l'appel adressé par l'Angleterre au concours armé du Portugal, le gouvernement devait cependant prendre ou du moins sembler prendre une décision. La convocation du Congrès devait le tirer d'embarras, les représentants du pays partageant ainsi avec lui les responsabilités qu'il devait assumer et en le consolidant par le nouveau témoignage de leur confiance l'autorité très discutée du cabinet actuel.

La séance, habilement préparée par M. Bernardino Machado – il nous avait fait prier les ministres d'Angleterre, de Belgique et moi-même d'assister à la séance – n'a été marquée par aucun incident. Devant la Chambre des députés d'abord, devant le Sénat ensuite, devant le Congrès enfin, le président du Conseil, entouré de tous les membres du Gouvernement, a exposé les raisons pour lesquelles le Parlement avait été réuni en donnant lecture de la note suivante dont le texte avait été arrêté d'accord avec le gouvernement britannique : « Au début de la guerre, le Portugal affirma spontanément, qu'il était prêt, comme allié de la Grande-Bretagne, à lui donner tout son concours. Le gouvernement anglais, appréciant hautement ce clair témoignage de cordialité, invita avec une profonde reconnaissance le gouvernement portugais à lui prêter une contribution de fait, telle qu'elle serait fixée, par sa coopération militaire. C'est ainsi que les deux gouvernements ont resserré les liens de l'alliance séculaire existant entre les deux nations et dont leur intérêt commun commande le maintien. » (Le texte même de l'appel de l'Angleterre à l'alliance n'a pas été rendu publique mais il avait été auparavant communiqué officieusement aux divers chefs de partis.)

Ensuite un projet de déclaration ainsi conçu fut déposé : « Le pouvoir exécutif est autorisé à intervenir militairement dans le conflit armé international au moment et dans la mesure où il le jugera nécessaire, tant

[1] Cf. document n° 568.

suivant les intérêts et les devoirs d'une nation libre que comme alliée de l'Angleterre, et en adoptant toutes mesures extraordinaires que la situation comporte. »

Tous les chefs de partis ont déclaré qu'ils appuyaient le projet :

M. Machado Santos, au nom des réformistes, demande que le gouvernement tel qu'il est constitué continue la tâche patriotique entreprise, et ajoute que lui-même est tout disposé à donner sa vie pour la défense de son pays.

Les démocrates, par l'organe de M. Alfonso Costa, proclament que le Portugal, fidèle à l'alliance anglaise, est prêt à combattre par la cause de la liberté et du progrès. Au cours de son discours M. Alfonso Costa salue le ministre d'Angleterre, présent dans la tribune diplomatique, et proclame l'attachement de son parti à l'alliance anglaise.

Parlant comme chef des évolutionnistes, M. Antonio José d'Almeida adresse un appel au patriotisme portugais, demandant au pays « puisque l'Angleterre l'invite à prêter son concours » de prendre part sans hésitation à une lutte qui ne peut être que féconde.

Enfin, M. Brito Camacho, comme chef des unionistes, déclare que, tout en préférant le statu quo, les unionistes voteront le projet de loi, « plaçant au-dessus de tout l'honneur de la nation pour lequel ils consentiront tous les sacrifices dans la conviction que l'honneur d'un peuple est compatible avec ses intérêts légitimes ».

Au Sénat, les leaders des mêmes partis développèrent des idées analogues. Cependant M. Pedro Martins fit remarquer que l'Allemagne avait attaqué le Portugal en Afrique et qu'il convenait de répondre à cette provocation. Cette tentative de faire dévier le débat en le passionnant ne fut pas suivie, et c'est au milieu du plus grand calme que la proposition du gouvernement fut votée à l'unanimité. Ce vote une fois acquis, M. Bernardino Machado remercia les représentants de la décision patriotique qu'ils venaient de prendre et poussa un viva en l'honneur de la République portugaise. Députés et sénateurs debout, le reprirent en acclamant longuement le Portugal et l'Angleterre. De nombreux cris de vive la France, poussés dans les galeries populaires, associèrent notre pays à cette manifestation.

Le gouvernement n'avait pas attendu que le Parlement se réunit normalement en décembre prochain pour se présenter devant lui, car le convoquant ainsi à titre extraordinaire il pouvait fixer limitativement l'ordre du jour. Aussi, le scénario de cette séance avait été soigneusement préparé, chacun a correctement tenu le rôle qui lui était assigné mais à aucun moment il n'apparut que les acteurs se fussent élevés au-dessus d'eux-mêmes obéissant à un enthousiasme ou à une émotion, si naturels cependant au moment de décider du sort de son pays. C'est que, grâce aux intrigues que le gouvernement n'a pas su arrêter en temps utile, une véritable campagne de la peur, entreprise depuis quelques mois en Portugal, a pu porter ses fruits. L'enthousiasme populaire du mois d'août a diminué, les réalités de la guerre ont fait réfléchir bien des gens et ce n'est

un secret pour personne que le corps des officiers dans son ensemble a le plus vif désir de ne pas être envoyé au combat.

Aussi les personnes averties s'accordent à voir dans ce vote du Parlement une manifestation d'héroïsme platonique plutôt qu'un acheminement direct et immédiat vers la guerre : aux yeux de l'étranger et du public le Parlement aura donné une marque de confiance au cabinet actuel, mais une marque de confiance toute théorique, plutôt qu'une approbation de sa politique passée ou un appui et un encouragement pour les décisions graves à intervenir.

Il se peut que, à la rentrée ordinaire le 1er décembre prochain, l'attitude du Parlement vis-à-vis du ministère soit inspirée d'un sentiment tout autre : c'est qu'il s'agira alors non plus de questions extérieures mais de politique intérieure et de la préparation des élections [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Par télégramme n° 120, non reproduit, Lisbonne, 26 novembre 1914, 21 h. 40, reçu le 27 à 0 h. 15, Daeschner indique à Delcassé que, par un décret signé le 25 novembre, le ministre de la Guerre était autorisé à prendre les mesures de mobilisation partielles « nécessaires à la constitution d'une division ». Ceci n'impliquant pas l'état de guerre, Daeschner ajoutait : « (...) le gouvernement portugais a, pour le moment, l'intention d'attendre que l'initiative de la rupture vienne de Berlin. » Daeschner faisait enfin remarquer que l'armée portugaise n'était pas prête à entrer en campagne.

Par note n° 199, Lisbonne, 27 novembre 1914, Daeschner transmettait à Delcassé le texte du décret de mobilisation, envoyé au ministère de la Guerre le 19 décembre 1914, avec la mention « mobilisation portugaise éventuelle » :

« Le décret relatif à la mobilisation portugaise dont je vous ai fait connaître la publication par ma communication du 26, est ainsi conçu :

Art. 1er. Sera mobilisée une division, constituée avec les éléments des 1re et 7e divisions de l'armée.

Art. 2. Seront mobilisés tous les éléments des autres divisions de l'armée qu'il sera jugé nécessaire pour compléter la division mobilisée.

Il résulte de cette rédaction toute portugaise que le décret en question n'est pas un décret de mobilisation mais un simple avis d'une mobilisation ultérieure, puisque il devra, au préalable, être constitué à leurs effectifs normaux, deux des divisions ordinaires de l'armée, en appelant sous les drapeaux les hommes composant ces divisions et qui sont en ce moment dans leurs foyers. Votre Excellence sait que l'armée portugaise est organisée suivant le système des milices; les recrues servent suivant leur arme et en dehors des périodes de classe des recrues il n'y a dans les régiments que des cadres et le nombre très restreint d'hommes strictement nécessaire pour le service d'entretien courant, et provenant des engagements volontaires complétés en cas d'insuffisance par quelques recrues tirées au sort et qui complètent leur temps de service à un an.

Or jusqu'ici les hommes appartenant aux deux divisions visées au décret ci-dessus n'ont pas encore été appelés et la date de leur appel ne sera en tout cas pas fixée avant le départ, qui doit avoir lieu prochainement, du détachement de renfort à destination d'Angola – afin, dit-on, de ne pas créer dans les casernes d'encombrement ni de confusion.

Pour le moment la situation du Portugal au point de vue international n'est donc pas changée et le gouvernement n'a encore officiellement accompli aucun acte ayant fait sortir ses intentions belliqueuses du cadre de manifestations verbales – je dis : officiellement, car si la presse a fait le silence sur la cession à l'Angleterre pour l'Afrique du Sud de 20.000 fusils et de 12 millions de cartouches et sur l'embarquement pour le Havre de quelques batteries d'artillerie tout le monde les connaît à Lisbonne.

Mais le ministre d'Allemagne déclare à qui veut l'entendre que son gouvernement ne s'occupera nullement de déclarer la guerre au Portugal et qu'il se contente quant à lui de noter soigneusement les infractions à la neutralité dont on fera payer le prix au gouvernement de Lisbonne plus tard et quel que soit le résultat de la guerre.

Dans ces conditions la situation peut se prolonger soit suivant l'orientation que les fluctuations de l'opinion ou du Parlement imprimeront au gouvernement portugais soit suivant les directions qu'il recevra de Londres.

Or, jusqu'ici l'Angleterre n'a cessé de s'employer à dissuader le Portugal de prendre l'initiative de la rupture, et quant au sentiment de l'opinion en Portugal il est loin d'être unanime.

Dans la déclaration qu'il vous a faite le 27 octobre, que « ni le gouvernement ni le Parlement

576

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 779. *Bordeaux, 26 novembre 1914.*

À la demande du ministre de la Marine, j'adresse au ministre de la République à Sofia les instructions ci-dessous :

Le ministère de la Marine a dû constater que le port de Dédéagatch se transforme en une base d'approvisionnement pour l'armée et la flotte turque. Je vous serai obligé d'appeler de concert avec vos collègues anglais et russe l'attention du gouvernement bulgare sur ce point et sur les dispositions de l'art. VI du décret du 6 novembre, paru à l'*Officiel* le 7 de ce mois. Si le gouvernement bulgare ne prend pas de mesures pour empêcher l'emploi du port de Dédéagatch par la Turquie, nous serons amenés à faire l'application de cet article aux cargaisons à destination de ce port, atteignant ainsi, malgré nous, le commerce d'un pays neutre.

Je vous serai obligé d'obtenir que des instructions semblables soient envoyées au ministre britannique [1].

en Portugal ne sauraient résister au sentiment populaire qui se résumait dans la formule : pour la France avec l'Angleterre, » M. Chagas a mis quelque peu de ses vues personnelles.

Il est parfaitement exact qu'au mois d'août le sentiment populaire a été très vif et qu'il eut ratifié d'enthousiasme une déclaration de guerre immédiate et quelque peu irréfléchie.

Avec le temps l'enthousiasme s'est usé (non quant aux sympathies pour la France particulières au peuple, et à l'attachement à l'alliance anglaise plus directement envisagée dans les sphères politiques) mais sans mettre en doute le courage naturel à la nation portugaise, on peut dire que les réalités de la guerre déchaînée par les ambitions germaniques et dont peu de monde ici se rendait compte, ont quelque peu fait réfléchir. Malgré les démentis qu'on en a donnés, c'est parmi les officiers que les sentiments belliqueux se sont montrés les moins ardents – nombreux sont ceux d'entre eux qui ont manifesté leur intention de démissionner s'ils étaient désignés pour prendre part à des combats dont l'objet disaient-ils n'intéressait pas directement le Portugal. D'autres ont invoqué l'état de préparation insuffisant de l'armée qui ne lui permettrait pas de jouer aux côtés des armées alliées un rôle proportionné à ses ambitions et à son honneur.

Sur l'état de préparation de l'armée tout le monde est d'accord et le ministre de la Guerre lui-même, qui, ainsi que je vous l'ai fait savoir le 27 septembre dernier prétendait mettre en route sa division dans l'espace de trois semaines, admet maintenant qu'elle ne saurait être prête avant les mois de février ou de mars.

Conscients de cette situation divers hommes politiques estiment que si l'alliance anglaise doit entraîner le Portugal, sa coopération ne devrait se manifester que par l'envoi en Afrique de troupes qui collaboreraient avec les contingents anglais.

À ces motifs d'hésitation se joint l'appréhension du préjudice que l'expulsion éventuelle des financiers allemands de Lisbonne causera à de nombreux intérêts portugais dont quelques-uns sont fort influents.

Le président du Conseil, dont la décision n'a jamais été le trait de caractère dominant et dont la politique est au contraire basée sur la conciliation générale a donc trop de prétextes d'ajourner la mobilisation – la formule du décret lui en donne le moyen.

D'autant plus que par suite du jeu parlementaire particulier au Portugal, le Cabinet malgré le vote unanime qu'il a obtenu dans la séance du Congrès du 23 de ce mois, est aujourd'hui virtuellement démissionnaire – et qu'il laissera sans doute à un nouveau ministère le soin de mettre à exécution le vœu populaire invoqué par M. Chagas, ainsi que la faculté de remettre tout en question. »

[1] Télégramme n° 419, non reproduit, Bordeaux, 26 novembre 1914. Delcassé fait parvenir le même télégramme à Paléologue.

577

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 540. *Washington, s. d.*

(*Reçu :* le 26 novembre 1914, 8 h.)

Tous les journaux publient ce matin des renseignements sur les fusils Krag-Jorgensen qu'une maison japonaise aurait offert de nous vendre, bien qu'ils fussent la propriété du gouvernement fédéral.

Deux syndicats, nullement japonais mais bien américains, s'étaient paraît-il formés pour obtenir du gouvernement fédéral, sous prétexte de les revendre, partie à la Chine et partie à l'Amérique du Sud, trois à quatre mille de ces fusils, jugés défectueux par l'armée des États-Unis et remplacés, depuis une douzaine d'années, par le Springfield autrement puissant.

Le Président ayant appris que le destinataire réel semblait être une puissance européenne en état de guerre, a interdit, comme contraire à la neutralité, une telle vente par l'arsenal de l'État.

578

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 419. *Berne, 26 novembre 1914.*

Je viens de causer avec M. Eyschen, président du gouvernement du Luxembourg, qui vient de passer trente-six heures à Berne. Il est venu me voir aussitôt après sa visite au président de la Confédération. Il m'a donné comme motif de son voyage les arrangements qu'il voulait prendre avec le ministre de Hollande et des Banques suisses pour assurer dans des conditions plus rapides que par la Hollande l'acheminement vers la France des correspondances et des envois d'argent. Il m'a dit avoir insisté très vivement auprès du président de la Confédération pour l'engager à prendre l'initiative d'une proposition de médiation entre les belligérants lui rappelant l'article 3 de la première Convention de La Haye et ajoutant : « Le moment est unique pour cette médiation. Il n'y a actuellement ni vainqueur ni vaincu. Plus tard le vaincu ne voudra vous entendre et luttera désespérément. Ni la Suisse ni la Hollande ne peuvent supporter plus longtemps cet état de choses qui les ruine. La Hollande isolée des divers belligérants ne peut prendre cette initiative pour laquelle la Suisse est toute désignée par sa position centrale et le caractère mixte de sa population. »

Suite à mon télégramme n° 842 [1].

J'ai cherché à savoir tant auprès de M. Hoffmann que de M. Eyschen lui-même et de plusieurs personnes qui ont causé avec lui, si la démarche avait été inspirée à un degré quelconque par l'Allemagne. Je n'ai pu recueillir aucune indication sur ce point. J'incline à croire cependant que le président du gouvernement luxembourgeois ne s'est décidé à entreprendre ce long voyage pour le motif assez peu important qu'il invoque et qu'il n'aurait pas fait auprès du gouvernement fédéral une démarche aussi ferme s'il n'avait pas pensé qu'elle répondait à l'état d'esprit actuel du gouvernement allemand. Il est en tout cas permis d'y voir la confirmation des tendances que nous ont révélé d'autres tentatives analogues relatées dans la presse des États-Unis et des Pays-Bas.

Je n'ai pas manqué de [...] [2] avec M. Eyschen soit avec M. Hoffmann de m'exprimer de façon à ne leur laisser aucun doute sur les intentions de la France et de ses alliés. Le président de la Confédération estime d'ailleurs, contrairement à l'avis de M. Eyschen, que le moment n'est pas venu de parler de médiation.

Par la valise prochaine, je rendrai compte à Votre Excellence de mon entretien avec plus de détails [3].

579

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 419. *Berne, 26 novembre 1914.*
Confidentiel.

M. Eyschen, président du gouvernement luxembourgeois est arrivé hier à Berne. Après avoir rendu visite au président de la Confédération il est venu me voir et j'ai pu m'entretenir longuement avec lui.

Le but de son voyage était, m'a-t-il dit, de chercher une voie plus rapide que celle actuellement usitée, de la Hollande pour l'échange des correspondances avec la France et surtout pour les envois d'argent. Il s'est mis d'accord pour cela avec le ministre des Pays-Bas qui a consenti à servir d'intermédiaire. Il avait sans doute aussi le dessein de faire connaître la position exacte de son pays dans le conflit actuel et d'affirmer le maintien de la souveraineté du gouvernement de la Grande-Duchesse. La visite qu'il m'a faite avait été précédée de l'envoi d'une brochure contenant les extraits des séances des 3 août, 10 et 13 novembre et, dans ses conversations, il a insisté sur le fait que l'administration civile du Grand-Duché continuait à fonctionner comme par le passé. La guerre même a eu pour

[1] Non retrouvé.
[2] Lacune de déchiffrement.
[3] Cf. document n° 579 : la dépêche porte également le numéro 419.

effet de libérer le pays de sa dépendance économique vis-à-vis de l'Allemagne. Celle-ci a fermé sa frontière et le gouvernement grand-ducal doit négocier avec le gouvernement allemand pour l'importation ou l'exportation des produits des deux pays. Le Luxembourg fournit à l'Allemagne de l'avoine et du fer. Il reçoit des pommes de terre et du charbon. Les autorités militaires ne réquisitionnent rien directement. Elles s'adressent aux bourgmestres tant pour les fournitures de vivres et de matériaux que pour les logements. Les bons avec lesquels les Allemands ont réglé leurs achats au début sont en cours de remboursement. La situation économique du pays n'en est pas moins très gênée notamment par suite de la suspension depuis la guerre des envois d'argent provenant des nombreux Luxembourgeois habitant la France.

Mais l'objet principal de la visite semble bien avoir été la démarche qu'il a faite auprès du président de la Confédération pour l'inciter à prendre l'initiative d'une médiation entre les belligérants. M. Eyschen m'a répété sa conversation avec M. Hoffmann. Il lui aurait déclaré que, à son avis, le président de la Confédération suisse était moralement obligé d'offrir aux belligérants ses bons offices en vue d'une médiation, conformément à l'article 3 de la première Convention de La Haye. D'après le président du gouvernement luxembourgeois le moment actuel serait tout particulièrement favorable à une tentative de ce genre parce qu'il n'y a « ni vainqueurs ni vaincus » tandis que plus tard ces derniers se montreraient irréductibles. Le président de la Confédération aurait certainement plus de chances d'être écouté que le Pape à qui l'on prête l'intention de proposer sa médiation. D'autre part M. Eyschen a fait valoir les raisons qui obligent le président à offrir la sienne. C'est d'abord la situation géographique de la Suisse limitrophe de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche et encore plus les conditions particulières où elle se trouve au point de vue ethnographique, les populations de langue française et allemande étant indirectement atteintes dans leurs intérêts et dans leurs sentiments par le conflit actuel. Dans l'ordre économique enfin il ne faut pas oublier les dépenses considérables que la neutralité armée entraîne pour la Suisse comme pour les autres États demeurés en dehors du conflit.

Je me suis efforcé de savoir si cette démarche de M. Eyschen était spontanée ou si elle avait été faite sous une influence étrangère. Rien dans les conversations qu'il a eues soit avec moi soit avec d'autres personnes que j'ai priées de l'interroger n'a pu me fournir une indication précise à cet égard. M. Eyschen déclare ne rien savoir de l'accueil qui serait réservé en Allemagne à une proposition de ce genre, surtout du côté militaire où l'on compte toujours sur le succès final bien que celui-ci paraisse de plus en plus lointain et difficile. Mais il a beaucoup insisté sur la situation dans laquelle se trouvent actuellement la France et l'Allemagne entre lesquelles par suite de l'extension de la guerre à tant de pays « tous les ponts se trouvent coupés ». Il a particulièrement insisté sur ce point dans sa conversation avec un des membres du bureau international de la paix qu'il a beaucoup encouragé à se rendre en Allemagne et en France pour tenter de détruire les illusions qu'on nourrit des deux côtés sur la possibilité

d'une victoire décisive, exprimant sa confiance dans l'interaction des éléments raisonnables des deux pays qu'il conviendrait d'instruire de la situation véritable.

Le langage qu'il a tenu aux ministres de Belgique et de Hollande, les deux seuls membres du corps diplomatique à qui il ait rendu visite, a été le même. L'un et l'autre ont eu l'impression que M. Eyschen était venu à Berne pour provoquer l'intervention médiatrice de la Suisse et que son voyage à La Haye avait eu le même but.

Mon collègue de Belgique s'est montré particulièrement inquiet de l'initiative prise par le chef du petit État voisin de la Belgique et redoute que l'Allemagne ne lui ait promis le Luxembourg belge. Mon collègue hollandais qui rêve pour la capitale de son pays l'honneur d'être le siège de la future conférence s'est montré surtout préoccupé de connaître l'accueil que le président de la Confédération avait fait aux ouvertures de M. Eyschen. Il prétend que celui-ci aurait déclaré être très satisfait de son entrevue. Mon collègue anglais, un peu vexé de n'avoir pas reçu la visite de M. Eyschen, ne voit dans sa démarche auprès du Conseil fédéral qu'une nouvelle tentative faite à l'instigation de l'Allemagne pour séparer la France de ses Alliés.

J'ai déjà fait connaître mon sentiment à Votre Excellence par mon télégramme 844 [1]. M. Eyschen redoute que son pays ne devienne bientôt le théâtre de la lutte entre les Français et les Allemands lorsque ceux-ci seront forcés à la retraite. Il doit penser, en outre, bien qu'il n'y ait fait aucune allusion, que dans une paix imposée à l'Allemagne par les Alliés victorieux le Luxembourg risquerait de disparaître en tant qu'État indépendant. Ces considérations, la première surtout, lui font évidemment désirer vivement la conclusion tout au moins d'un armistice. Vivant au milieu des Allemands, ne recevant d'informations que du côté allemand, il a cru le moment favorable pour une médiation. Il ne se serait pas mis en route pour La Haye et pour Berne et il n'aurait pas fait les démarches précises qu'il a tentées auprès des deux gouvernements hollandais et suisse s'il n'avait pas pensé que l'Allemagne était prête à accueillir des ouvertures de paix. Il était bien placé pour le savoir, de même qu'il est en mesure de connaître les prévisions allemandes en ce qui concerne la suite des opérations et on peut tirer de ce voyage au moins cette conclusion certaine que dans les milieux allemands du Luxembourg on envisage comme plus ou moins prochaine l'éventualité d'une retraite et qu'on n'y serait pas opposé à des préliminaires de paix sur la base du *statu quo*. Le président du gouvernement du Luxembourg était moins bien renseigné sur ce qui se passe en France et en Angleterre. Son voyage en Suisse lui aura permis de se documenter à cet égard et il a certainement emporté de Suisse l'impression que du côté des Alliés on n'était pas disposé à prêter l'oreille à de pareilles propositions. Le langage du président de la Confédération, quelque courtois qu'il ait été n'a pu lui laisser d'illusions à cet égard. Les déclarations que je lui ai faites ainsi que la lecture du *Temps* dont je lui

[1] Non retrouvé.

ai remis une collection complète depuis un mois ont dû achever de l'éclairer [1].

P. S. M. Eyschen a fait part à un membre de la légation de Belgique de son intention de se rendre prochainement au Havre.

[1] On peut également se référer au télégramme n° 105, Le Havre, décembre 1914 du ministre de France près le gouvernement belge au Havre, Klobukowski :

« Il m'a été donné de prendre aujourd'hui connaissance au ministère des Affaires étrangères d'un rapport que M. Davignon venait de recevoir du ministre de Belgique à Berne, au sujet d'une visite dans cette ville de M. Eyschen, ministre d'État du grand-duché de Luxembourg. Il me paraît intéressant de le signaler à Votre Excellence pour faire *suite à mon télégramme n° 44 du 5* novembre.

Bien que venu seulement pour respirer l'air pur d'un pays épargné par l'invasion, M. Eyschen a eu un long entretien avec le président de la Confédération. M. de Groote ne sait rien de ce qui s'est dit dans cette entrevue; il estime cependant que la question des bons offices à offrir éventuellement aux belligérants pour des ouvertures de paix a dû y être soulevée, bien que le Conseil fédéral, malgré tout son désir de voir l'apaisement de la tourmente, considère que l'intervention amicale des neutres serait prématurée.

M. Eyschen n'a pas manqué de se rendre à la légation de Belgique où il a cherché à laisser l'impression que le moment était venu de préparer dans les deux camps les esprits à une réconciliation. À l'appui de cette suggestion, l'homme d'État luxembourgeois a émis l'idée que les Puissances en guerre se sont méprises sur leurs forces respectives et que celles-ci s'équilibrent trop bien pour qu'il y ait vainqueurs ou vaincus. Le seul résultat de la prolongation de la lutte serait donc de grossir le torrent du sang déjà répandu. Il a ajouté qu'il vaudrait mieux, dans ces conditions, en finir de suite, car, suivant lui, la paix serait d'autant plus assurée que l'expérience aurait manifesté l'équivalence des forces des deux groupements dont aucun n'est capable de dominer l'autre.

Il semblerait donc à M. Eyschen que la première tâche à entreprendre était d'éclairer les adversaires sur leurs sentiments réciproques « et les Allemands n'ont aucune haine contre les Français ». On pourrait ensuite travailler à réduire des divergences plus apparentes que réelles. Il a insisté auprès de M. de Groote en le priant de se joindre aux hommes de bonne volonté, capables d'atteindre le résultat désiré, et manifestait l'espoir que le diplomate belge pourrait travailler utilement dans ce sens.

Tout en détestant les Allemands, M. Eyschen paraît avoir subi fortement leur influence. L'Empereur, le Chancelier, M. de Jagow, sont venus à Luxembourg, et ces personnages, dit M. de Groote, n'ont pas dû parler uniquement de la rareté des pommes de terre et du charbon. Depuis lors, le ministre de la Grande-Duchesse a été à La Haye; il vient de passer par Berne, où il a vu le président Hoffmann et des diplomates. Ses démarches sont inspirées sans doute, non seulement par un amour très vif de la paix, et par un désir très légitime de préserver le Grand-Duché de la dévastation, mais il doit y avoir d'autres raisons et elles sont difficiles à éclaircir. Il y a en Allemagne une école qui préconise un agrandissement du Grand-Duché aux dépens de la Belgique, mais cette perpective ne doit pas suffire à mettre en mouvement le zèle actif de M. Eyschen. Il doit y avoir d'autres raisons encore, qui ne sont pas faciles à pénétrer, dit M. de Groote. Peut-être m'est-il permis d'ajouter à ce jugement cette réserve : si l'âge n'a pas affaibli les facultés d'un homme qui a dépassé de beaucoup la maturité, ou si son désintéressement est resté à l'abri de toutes les séductions.

Il est à noter que M. Eyschen, qui a vu le ministre de Belgique et notre ambassadeur à Berne, n'a pas cherché à rencontrer les ministres d'Angleterre et de Russie ».

Par télégramme n° 462, La Haye, 29 décembre 1914, Klobukowski précise :

« La *Gazette de Cologne* publie une information de son correspondant à Luxembourg rapportant les déclarations que le ministre d'État, M. Eyschen, aurait faites à la presse luxembourgeoise pour démentir les démarches qui lui avait prêtées le *Petit Parisien* auprès du gouvernement hollandais et de la Confédération suisse en vue de provoquer des propositions de paix de la part de ces gouvernements.

M. Eyschen croit devoir expliquer que ce bruit provient de propos qu'il aurait tenus, il y a quelques semaines, à Berne au sujet de la nécessité dans laquelle se trouveraient dans peu de temps les gouvernements des pays neutres d'intervenir en faveur de la paix pour mettre fin aux dommages dont ils souffrent. Il rappelle, à ce propos, que l'article 3 de la 1re Convention de La Haye de 1907 déclare nettement que des propositions pour la paix faites par des tierces Puissances ne sauraient être considérées par les parties belligérantes comme un acte inamical.

J'ai eu l'occasion de signaler à Votre Excellence la méfiance avec laquelle toutes les déclarations de M. Eyschen devaient être accueillies. S'il croit sauver l'indépendance du Grand-Duché en se faisant l'instrument de la politique allemande, il se trompe grandement. Quant aux Alliés, ils ne sauraient se méprendre sur le caractère peu sympathique à leur cause qu'affectent tous les propos et toutes les démarches de M. Eyschen à leur égard. »

580

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 198. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*

De source américaine. Le gouvernement américain aurait été informé par une voie hollandaise que le moment paraît être venu de songer au rétablissement de la paix entre les belligérants. Le ministre de France à La Haye télégraphie que le gouvernement néerlandais est tout à fait étranger à une démarche de ce genre. Considérant qu'une action quelconque dans ce sens n'aurait actuellement aucune chance d'aboutir.

Le ministre des Affaires étrangères de Norvège a dit à notre ministre que des démarches étaient faites auprès de lui en vue de faire servir, de concert avec le président Wilson, l'Institut de la Paix à Christiania comme intermédiaire auprès des belligérants. Le ministre des Affaires étrangères a écarté ces suggestions. (1)

581

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 791-792-793. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*
Secret.

Suite à mon télégramme 790 (2).

Je comprends que sir Edward Grey ne juge pas négligeable l'action qu'exercent contre la Triple Entente, sur le monde catholique, les représentants de l'Autriche et de la Prusse. Mais il ne faudrait pas que les préoccupations excessives des effets d'une propagande sans fondement sérieux, nous fit perdre de vue des intérêts d'une importance plus réelle et plus immédiate. Sir Edward Grey n'ignore pas les efforts redoublés de l'Allemagne pour maintenir tout au moins l'Italie dans une neutralité qui l'a profondément déçue et qu'elle ne lui pardonnera pas quelque langage qu'elle lui tienne désormais. Le prince de Bülow dont il est beaucoup question en ce moment n'a pas besoin pour agir d'être accrédité officiellement à la Consulta. Nos ennemis savent quelles sont à l'égard du Vatican les susceptibilités du Quirinal, et qu'un rien suffit à les éveiller. La récente déclaration du marquis Imperiali à sir Edward Grey en est une preuve significative. Nul doute qu'on n'exploite contre la Triple Entente l'envoi

(1) Télégramme secret, Bordeaux, 27 novembre 1914.
(2) Cf. document no 584.

de la mission, et qu'on ne la représente comme une machination anti-italienne, où l'on voudra voir la main de la France. Il serait téméraire d'affirmer que la manœuvre restera vaine. Voulant déterminer les Italiens à marcher avec nous, est-il prudent de la rendre possible ?

Ce qui est certain aussi, c'est la répercussion déplorable que l'envoi de la mission aura dans notre pays. Les catholiques exaltés ne manqueront pas d'y applaudir avec frénésie, sommant le gouvernement de suivre l'exemple de son allié. Les partisans de la rupture et qui la veulent définitive ne pourront s'empêcher de riposter. Le ton des polémiques montera vite, les passions s'exaspéreront : et que deviendra cette union morale où nous puisons un des éléments et non le moins précieux de notre force ? Sa préservation, l'engagement de l'Italie dans les rangs de la Triple Entente, ne valent-ils pas les sympathies incertaines de ceux qui, à l'étranger, pourraient encore voir dans la destruction de la cathédrale de Reims, annoncée naguère par Guillaume, une marque particulière de respect pour le catholicisme ?

Je suis sûr que vous développerez ces considérations avec toute votre autorité. J'espère qu'elles amèneront le gouvernement anglais à renoncer à son projet, ou à l'ajourner, attendant que l'Italie ait pris parti pour la Triple Entente. Que s'il se trouvait irrémédiablement engagé, qu'il prenne soin, au moins, de bien exprimer le caractère de la mission et qu'elle a simplement pour objet, selon ce qui a été dit au marquis Imperiali, de saluer le nouveau Pape. La manifestation serait faite dont sir Edward Grey se promet des résultats heureux mais la brièveté toute naturelle du séjour de la mission à Rome en réduirait sensiblement les inconvénients [1].

582

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 797. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*

Des efforts ayant été faits par certains ressortissants allemands pour organiser une campagne de dénigrement contre les stations de la Côte d'Azur, je crois devoir vous signaler, à toutes fins utiles, que la vie y suit un cours tout à fait normal; la plupart des hôtels ou villas sont ouverts et les communications sont parfaitement assurées; les ressources de toutes natures abondent. Cette région, éloignée du théâtre de la guerre, peut offrir, cette année même, tous les avantages désirables pour l'étranger qui recherche une résidence hivernale. Vous pouvez l'affirmer à ses hôtes habituels avec

[1] Par télégramme n° 1111, non reproduit, Londres, sans date, reçu le 28 novembre 1914 à 19 h. 40, Cambon précise que l'envoi d'une mission britannique a été décidé par le Cabinet, la question de savoir si elle serait permanente ou limitée à la durée de la guerre ayant été laissée en suspens. Il ajoute que renoncer à cette mission semblait impossible mais qu'elle pourrait apparaître comme un acte de courtoisie vis-à-vis du nouveau Pape.

lesquels vous pourriez vous mettre en relations. Veuillez donner connaissance de ce qui précède aux principaux consuls placés sous vos ordres. Afin que, dans toute la mesure du possible, la presse se fasse l'écho de ces indications.

583

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nos 428-429. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*

Le ministre de Serbie m'a remis la note suivante :

« Essad pacha s'est adressé au gouvernement royal en lui demandant d'occuper Elbassan en vue de la suppression de la révolution en Albanie, fomentée par les agents de Constantinople qui prêchent la guerre sainte contre la Serbie.

« Vu cette situation toute neuve, la Serbie pourra être amenée à se départir de la politique de non-intervention dans les affaires albanaises, suivie jusqu'à ces derniers jours, surtout si cette révolution devait menacer la paix et la sécurité sur notre frontière. Les occupations éventuelles provoquées par cet état de choses n'auront qu'un caractère provisoire, le gouvernement royal restant résolu dans son respect de décisions prises à ce sujet par la conférence de Londres. »

La Grèce vient d'occuper, à titre provisoire, l'Albanie méridionale. Provisoirement aussi la Serbie s'apprête à occuper à peu près toute l'Albanie du Nord, sans se dire qu'elle n'a pas trop de toutes ses forces contre l'Autriche.

Nul doute que le Monténégro n'en profite pour mettre la main sur Scutari.

On pourrait prendre son parti de ce règlement anticipé de la question albanaise, s'il était permis d'espérer que la Bulgarie n'y trouvera pas une forte raison de prendre à son tour des gages en Macédoine.

584

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. no 790. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*

Secret.

Je réponds à votre télégramme 1097.

J'aime à croire qu'il ne s'agit encore que d'un projet et que le gouvernement anglais dont nous avons toujours soin de demander l'avis avant

de prendre une résolution susceptible d'avoir une influence sur notre politique commune voudra bien connaître et peser les conditions graves qui, dans l'intérêt même de la Triple Entente, de l'union et de la force de chacun des États qui la composent, font souhaiter vivement au gouvernement de la République que ce projet soit abandonné ou, tout au moins, ajourné.

Ces considérations vous seront exposées dans un télégramme qui va suivre. Mais sans l'attendre veuillez faire part de notre désir à sir Edward Grey [1].

585

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies.

T. n°s 1309; 1021; 1057. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*
Urgent.

Au mois d'août dernier, le gouvernement de la République avait offert, comme vous le savez, au gouvernement britannique, la collaboration militaire de la France aux opérations éventuelles à engager contre l'Est Africain allemand.

Au cours d'une conversation avec :

1. M. Doumergue, alors
2. Ministre des Affaires étrangères,
3. Vous [2],

l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Paris remercia, au nom de son gouvernement, de l'offre aimable qui avait été faite et exposa les raisons pour lesquelles le gouvernement britannique croyait devoir la décliner pour le moment.

Je me réfère à ce sujet :

3. À votre propre lettre du 14 août dernier n° 851.
1. À la lettre de mon prédécesseur du 14 août dernier n° 760.
2. À la lettre de mon prédécesseur du 14 août dernier n° 771.

Sir Francis Bertie vient de me rappeler l'offre de coopération dont il s'agit et il m'a fait savoir que le gouvernement britannique serait heureux que nous puissions lui assurer maintenant le concours d'un bataillon colonial, d'un bataillon sénégalais et peut-être d'un bataillon malgache, d'une batterie de campagne et d'une batterie de montagne qui prendraient part aux opérations contre cette colonie allemande. L'ambassadeur d'Angle-

[1] Cf. document n° 574.
[2] Présentation conforme à l'original.

terre a ajouté que le gouvernement britannique était prêt à payer les frais de transport de ces troupes et de ce matériel.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir d'urgence dans quelles conditions, pour ce qui concerne votre Département, les troupes et le matériel ci-dessus désignés pourraient être mis à la disposition de nos Alliés.

J'adresse une communication analogue à mes collègues :

1. de la Marine et des Colonies.
2. de la Guerre et des Colonies.
3. de la Marine et de la Guerre [1].

[1] Note marginale manuscrite : « tirer 2 exemplaires de la lettre à la Guerre ».

Par télégramme n° 1356, Bordeaux, 1er décembre 1914, Doumergue, ministre des Colonies, répond au Département pour lui faire connaître les dispositions qu'il a prises « afin de répondre au désir du gouvernement anglais » :

« A. Le corps d'occupation de Madagascar fournira :

1° Un bataillon mixte de 4 compagnies (une compagnie blanche, une compagnie créole, une compagnie de Sénégalais, une compagnie de Comoriens) soit 800 fusils;

2° Un bataillon malgache de 1.000 fusils;

3° Une batterie de 80 de campagne de 4 pièces;

4° Une batterie de 80 de montagne de 6 pièces;

Toutes ces troupes seront approvisionnées de vivres pour un mois et de munitions suffisantes.

5° Une formation sanitaire de campagne;

6° Un service administratif.

Ce détachement sera prêt vers la fin de décembre.

B. D'accord avec mon collègue de la Guerre, un bataillon sénégalais de 500 fusils au minimum, retiré du front où il a combattu jusqu'en ces derniers temps, sera envoyé de la métropole.

Ce bataillon sera prêt à Marseille à partir du 15 décembre. Il en pourra partir seulement le 24 (courrier de Madagascar), à moins que le gouvernement anglais ne le fasse prendre par un navire de sa nationalité avant cette date.

C. Enfin, j'ai prescrit au gouverneur général de l'Afrique occidentale française d'expédier à Madagascar le plus tôt possible, par la voie du Cap, deux bataillons sénégalais de 600 hommes chacun, qui constitueront une réserve, afin de combler les vides qui pourront se produire dans le contingent composé comme il a été dit ci-dessus.

M. le gouverneur général de Madagascar sera invité à se mettre en relations avec le commandant supérieur anglais de l'expédition, soit directement, soit par l'intermédiaire du gouverneur de l'Imperial British East Africa, afin d'assurer au fur et à mesure des besoins le ravitaillement en hommes et en munitions du contingent français.

Je vous serais obligé de vouloir bien demander au gouvernement anglais dans quelles conditions et sous quelle direction le contingent français sera appelé à combattre. Ce contingent est placé sous le commandement d'un colonel. Je vous prie également de demander des renseignements sur la composition du corps anglais qui opère dans l'Est allemand africain et sur sa situation actuelle. Il serait intéressant aussi de connaître le nom et le grade de l'officier qui le commande. »

Par dépêche en date du 3 décembre 1914, non reproduite, la direction des Affaires politiques et commerciales (Afrique) transmet ces dispositions à sir Francis Bertie, ambassadeur britannique à Paris et demande en retour des renseignements sur la composition et la situation du corps britannique opérant dans l'Est africain allemand.

Les autorités militaires britanniques qui organisaient cette armée en Afrique orientale souhaitaient surtout savoir si elles pouvaient compter sur des troupes venant de Madagascar, soulignant que le moment n'était pas opportun pour y transporter des troupes venant de France, de l'Afrique occidentale où toutes les troupes disponibles étaient indispensables (Dépêche de la direction des Affaires politiques et commerciales. Afrique, non reproduite, Paris, 7 décembre 1914).

586

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 798. *Bordeaux, 27 novembre 1914.*

Je reçois le télégramme suivant du ministre de France au Caire :

« Le chargé d'affaires d'Angleterre considère comme imminente la publication par son gouvernement d'une déclaration annonçant la déchéance du Khédive, son remplacement par le prince Hussein et l'établissement du protectorat britannique. (1)

« On estimerait à Londres que le seul fait de la transformation de l'Égypte, actuellement province ottomane, en État autonome suffira à faire accepter par la population le protectorat. Si des promesses tout au moins n'étaient pas faites concernant l'étendue de cette autonomie, les Égyptiens éprouveraient vraisemblablement une sérieuse désillusion. »

Il est bien entendu que, conformément aux déclarations de sir Edward Grey, la reconnaissance des protectorats français au Maroc aurait lieu en même temps.

587

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. n° 198. *Lisbonne, 27 novembre 1914.*

Comme je vous l'ai fait savoir le 20 de ce mois, les batteries mises par le Portugal à la disposition des Alliés sur l'intervention du gouvernement anglais sont parties sans munitions.

C'est à la mauvaise volonté du ministre de la Guerre dont je vous ai à plusieurs reprises signalé l'obstination que les canons devront d'attendre en France que nos ateliers aient pu les approvisionner.

Pendant deux jours, le nombre pourtant réduit de charges demandées par le ministre d'Angleterre ont attendu dans les chalands accostés au transport britannique que le ministre de la Guerre autorisât leur embarquement. Celui-ci s'y est obstinément refusé sous prétexte que les officiers qu'il avait envoyés en Angleterre négocier avec lord Kitchener n'avaient pas compris que celui-ci en demandait. Le transport est parti sans elles.

Depuis lors de nouveaux télégrammes du gouvernement britannique à son ministre à Lisbonne n'ont pas eu plus de résultat et mon collègue à dû prier son gouvernement de ne plus, en ce qui concerne les questions

(1) Cf. document n° 552.

militaires, recourir qu'à l'intermédiaire de lord Kitchener dont le prestige seul est de nature à influer sur la mentalité du général Pereira d'Eça.

Dans le Conseil des ministres portugais même les choses en sont arrivées à ce point que le ministre des Affaires étrangères ne communique plus avec son collègue de la Guerre que par lettre; M. Freire d'Andrade en outre, ayant appartenu à l'arme du Génie mais n'étant que colonel son collègue invoquant sa qualité de général entend ne pas admettre de sa part de discussions même pour les affaires de l'État.

Le président du Conseil a trop à faire pour maintenir son ministère, pour vouloir risquer de provoquer la démission de son ministre de la Guerre.

Le général Pereira d'Eça jouit paraît-il d'un réel prestige dans l'armée – il connaît à fond le règlement, et son principal souci est de veiller à ce qu'il soit strictement appliqué – c'est sans doute ce qui le fait qualifier ici de militaire énergique – il est à craindre qu'il n'en saisisse surtout la lettre.

Il suffira peut-être de rappeler que lorsqu'il insistait, il y a de cela déjà deux mois, pour envoyer dans le nord de la France une division portugaise combattre avec les troupes anglaises, il comptait envoyer ses hommes revêtus de leur tenue de campagne en coton : c'était la tenue prescrite aux règlements.

Il suffira encore d'ajouter que malgré l'insistance qu'il a été seul à mettre depuis plus de deux mois à vouloir participer à la guerre par l'envoi de toute une division, il a cependant négligé de faire fabriquer des munitions d'infanterie et d'acheter les chevaux nécessaires que l'on efforce aujourd'hui hâtivement de se procurer : c'est que d'après le règlement les mesures de préparation à la guerre ne peuvent être prises qu'après la signature d'un décret de mobilisation.

Il en résulte qu'il reconnaît maintenant que la division qu'il prétend préparer depuis si longtemps, si jamais elle part pour la France, ne pourra être prête au plus tôt qu'au mois de mars.

Il m'a paru utile de vous exposer ces détails, quoique sans trop d'importance, pour vous éclairer rétrospectivement sur les difficultés que le ministre d'Angleterre et moi-même avons rencontrées dans les négociations fastidieuses relatives aux canons portugais.

Un dernier coup risque d'avoir été porté à la mentalité du général Pereira d'Eça : c'est d'avoir reçu personnellement une lettre du maréchal lord Kitchener. Depuis lors les gens sont rares dont paraît-il il admet la conversation.

Il ne faut donc pas être surpris si récemment sur la demande du colonel Tillion une tentative pour obtenir du gouvernement portugais la cession immédiate de 50.000 jeux d'outils de campagne dont l'armée portugaise est largement pourvue, a été purement et simplement écartée.

La crise ministérielle déjà ouverte permet d'espérer que le ministère de la Guerre changera de titulaire [1].

[1] Note marginale manuscrite : « Londres avec prière de renvoi ». « parti 15 décembre. »

588

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Petrograd, Londres, Rome, Madrid, Berne,
Ministres de France à Copenhague, Christiania et La Haye.

T. nos 427; 789; 414; 208; 44; 77; 49; 120.
Chiffré.

Bordeaux, 28 novembre 1914, 6 h. 30.

Le gouvernement allemand, par représailles contre le refus de la Suède d'autoriser le transit des céréales à destination d'Allemagne, vient de déclarer contrebande de guerre les bois sciés et autres dont un stock, valant 20 millions de couronnes était prêt à être exporté des ports suédois.

Le ministre des Affaires étrangères a dit à notre ministre que ce mauvais procédé ouvrirait les yeux des Suédois généralement persuadés que les intérêts suédois n'ont rien à craindre de l'Allemagne.

589

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 662.
Chiffré.

Rome, 28 novembre 1914, 21 h.

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Le gouvernement royal estimant que les garnisons du Fezzan étaient menacées par le mouvement panislamiste a décidé de les évacuer. D'après des informations sérieuses il paraîtrait que le cabinet Salandra ne veut pas s'engager en Libye et craint que les Allemands ne provoquent des troubles au Fezzan afin d'obliger l'Italie à envoyer des troupes nombreuses en Afrique. Votre Excellence estimera peut-être qu'il faudrait prévenir le gouvernement italien de la nécessité où nous pouvons nous trouver, en raison des circonstances, de réoccuper provisoirement El-Barkat, l'accord conclu entre les deux gouvernements demeurant naturellement en vigueur.

590

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 400. *Madrid, 28 novembre 1914, 21 h. 15.*
Chiffré.
(*Reçu :* 24 h.)

Votre télégramme de Paris sans numéro de ce jour m'annonce l'envoi de 250 exemplaires du Livre jaune « pour être distribués à la presse et aux personnalités qui peuvent en assurer la diffusion ».

Ces personnes, dans la grande majorité, ne savent pas ou savent trop mal le français pour que la distribution d'un texte en langue étrangère puisse être efficace. D'autre part les extraits en traduction ou les articles remis à Paris pour les journaux, auxquels se réfère également votre télégramme, n'auront qu'un résultat restreint. J'ai été en effet à même de constater combien les documents diplomatiques anglais et allemands, traduits en espagnol et répandus *à profusion,* étaient remarqués et commentés, alors que le Livre orange russe et le Livre gris belge, publiés en français et distribués en petit nombre, passaient complètement inaperçus. Même remarque pour la « communication » lue par le président du Conseil le 4 août, dont on avait à peine parlé et dont la traduction que j'ai fait publier ici (ma dépêche n° 431) a eu un tel succès qu'il m'en est encore demandé tous les jours de très nombreux exemplaires.

Faisant un moindre effort que les Allemands ou les Anglais et le faisant bien après eux, nous risquons des comparaisons qui ne seront pas à notre avantage.

Comme je vous l'ai indiqué dans mon télégramme n° 321, la traduction en espagnol et la publication à Madrid de notre Livre jaune représenteraient environ 5.000 francs pour 3.000 exemplaires (chiffre auquel se sont élevées les distributions allemandes et anglaises). La publication faite dans ces conditions produirait un effet certain [1].

[1] Notes marginales manuscrites : « 29 novembre. Communiqué par télégramme à M. Berthelot à Paris. » « 2) télégraphié à Madrid ».

Par télégramme n° 212, non reproduit, Delcassé accédait à la proposition de Geoffray de faire traduire le Livre jaune en espagnol et d'en assurer la publication. Il ajoutait : « Je vous enverrai le montant de la dépense. »

591

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 247. *Bucarest, 30 novembre 1914, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Suite du n° précédent.

Je suis revenu sur la nécessité de conserver libre la route serbe. Nous irons la reprendre, m'a répondu le président du Conseil, si elle tombe sous la main de l'Autriche. Ne vaudrait-il pas mieux, lui ai-je répliqué, prévenir cette éventualité en prenant, dès aujourd'hui, nettement position et en déclarant publiquement votre alliance avec nous, ce qui vous permettrait de vous opposer à l'avance de l'armée autrichienne le long du Danube si vous jugez impossible le passage des Karpathes.

M. Bratiano m'a dit avoir songé à cette solution, mais l'avoir combattue après réflexion. Il continue à mettre en avant le péril bulgare, c'est l'argument dont il se sert pour désarmer ou calmer ses adversaires.

Dans ces conditions je ne crois pas à la réussite de la démarche identique que devons faire auprès de lui, nous affirmerons que nous comptons sur la neutralité de la Bulgarie, il nous répondra qu'il n'en est pas assez sûr pour s'aventurer *actuellement* dans un conflit avec l'Autriche.

Je ne cesse de répéter à nos amis que l'extrême prudence de M. Bratiano si elle l'emporte, pourra causer à la Roumanie les plus graves déceptions.

592

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 246. *Bucarest, 30 novembre 1914, 11 h. 50.*
Chiffré.

(*Reçu :* 1er décembre, 2 h. 30.)

J'ai fait au président du Conseil la communication que me prescrivait votre télégramme n° 127 [1]. M. Bratiano est venu me remercier et m'a prié de transmettre à Votre Excellence les remerciements du gouvernement roumain pour l'offre de concours qui lui était faite.

[1] Le télégramme n° 127, de Delcassé à Blondel, Bordeaux, 21 novembre 1914 précisait :
« Je réponds à votre télégramme.
Le concours financier que le gouvernement de la République est prêt, comme le gouvernement anglais, à donner au gouvernement roumain, s'il prend part à la guerre avec la Triple Entente, se traduira sous forme d'avances. C'est ainsi que nous avons aidé la Belgique et la Serbie.
Quant à l'aide pour les fournitures et approvisionnements militaires, que le gouvernement roumain a également demandé pour entrer en action contre l'Autriche, vous pouvez assurer M. Bratiano qu'il trouvera, ici comme à Londres, toute la bonne volonté agissante possible. »

Au cours de la conversation qui a suivi nous nous sommes entretenus plus particulièrement de la situation de la Serbie et je me suis efforcé, une fois de plus, d'amener le président du Conseil à reconnaître l'opportunité d'une action roumaine pour empêcher sinon l'anéantissement, tout au moins l'affaiblissement de l'armée serbe qui pourrait être plus tard un précieux auxiliaire pour la Roumanie.

Je lui ai fait observer que les munitions et les approvisionnements ainsi que l'argent qu'il attendait ne pouvaient prendre que la voie de Nisch, l'armée roumaine se trouverait privée de qui était, paraît-il, nécessaire.

M. Bratiano, tout en reconnaissant la justesse de ces observations, tout en protestant de la volonté qu'a le gouvernement roumain d'entrer en jeu aux côtés de la Triple Entente, a persisté à soutenir que pour lui le moment n'était pas encore venu, que l'armée roumaine qui n'est pas en mesure de soutenir une lutte de longue durée rendrait plus de services à la Triple Entente en agissant au mois de février lorsque ses mouvements ne seraient plus entravés par la neige et qu'elle aurait reçu tout ce dont elle avait besoin. *(À suivre.)*

593

M. Regnault, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. *Tokyo, 30 novembre 1914, 16 h. 40.*
Secret.
(*Reçu :* 1er décembre, 0 h. 30.)

Réponse à vos télégrammes nos 49 et 50.

Votre Excellence veut bien me demander mon opinion personnelle sur les préoccupations du Japon et ses ambitions. Le Japon redoute par-dessus tout le développement russe qui lui ferait perdre le fruit de ses victoires et le rang de grande Puissance : il ne se sentira en confiance que s'il a conclu avec la Russie une alliance qui s'ajoutant à l'alliance anglaise garantira la paix. Il est également préoccupé de la contradiction ouvertement manifestée entre ses intérêts et ceux de l'Angleterre; la presse locale les a signalés à maintes reprises.

En Chine, l'Angleterre a pris une attitude combative et chicanière dont j'ai signalé les dangers dans mes rapports des 30 avril et 18 juin derniers. Elle a cherché à obtenir concession de chemins de fer qui annihilait la valeur des lignes stratégiques et économiques japonaises. Premièrement à Jehol (secteur d'une ligne Moukden-Pékin); 2° dans le Chantoung occidentale où la Chine aurait accordé à l'Angleterre le contrôle de la partie septentrionale du chemin de fer Tien-tsin-Pouku précédemment exercé par l'Allemagne.

Enfin l'Angleterre entend se réserver pour elle seule la vallée du Yang-tse et ne tolère qu'avec difficulté les entreprises minières du Japon à Han-

ye-ping, et s'installe militairement à Han-keou : aussi une campagne très vive est-elle faite dans la presse japonaise contre le ministre anglais à Pékin qui se comporte en adversaire déclaré du Japon.

Dans le Pacifique, ce pays espérait obtenir les îles allemandes au nord de l'Équateur : il a dû reconnaître les prétentions anglaises sur Y... [1]. Au Canada, en Australie, Nouvelle-Zélande, Colombie, Afrique du Sud, émigration japonaise est interdite et la Californie ne fait que s'inspirer de la législation coloniale anglaise. D'une manière générale le Japon est blessé d'être traité sans ménagement en « peuple jaune » par son alliée. L'Angleterre ne le prévient qu'après coup de l'entente de Londres en vue de conclure la paix en commun et le Japon redoute être pas admis sur le même pied que les autres Puissances au futur congrès de la paix.

N° 138. *Tokyo, 29 novembre 1914, 23 h.*

Secret.

(*Reçu :* le 30, 6 h. 20.)

Sans doute le Japon a en Chine ambitions difficiles satisfaire sur tous les points : il réclame partout droits égaux ceux des autres Puissances et les leur refuse dans régions qu'il se réserve. Cependant on pourrait aplanir conflits par accord réciprocité et notamment reconnaître le Japon comme héritier concession allemande. Alliance anglaise n'est pas en péril et elle retrouvera sa valeur si ces conflits sont réglés par politique plus désintéressée et plus attentive à l'égard des susceptibilités japonaises.

La France dont action politique en Chine a toujours été sympathique au Japon depuis 1907, pourrait aboutir alliance si elle se déclarait disposée apporter partout aide financière indispensable son expansion économique, si elle négocie traité de commerce Indo-Chine, si enfin profitant sa situation d'alliée de la Russie elle apporte au Japon le bénéfice de l'alliance russe. Un accord seulement clause nation la plus favorisée n'aurait pas la même portée pour nous, nous (mot passé)rait position second plan, défavorable notre prestige à notre avenir Extrême-Orient. J'ai signalé ces considérations dans mes rapports 10 octobre et 3 novembre derniers.

Mais il est indispensable l'Angleterre veuille sincèrement quadruple alliance et que après avoir donné elle-même toutes les assurances et tous les apaisements elle présente ses deux Alliés les tenant par la main. Le Japon aurait-il intérêt repousser proposition dont il ne peut méconnaître avantages. Demain il se trouvera face à face avec les trois Puissances victorieuses, en tout cas livré (1 gr. faux) tête-à-tête avec l'Angleterre restée sa seule et (1 gr. faux) non commode alliée. Cette quadruple alliance doit-elle précéder ou être conséquence naturelle l'envoi troupes japonaises ? J'estime correct que le principe en soit posé dès à présent aussi bien à Londres et à Petrograd qu'à Tokyo en laissant à négociations ultérieures soin préciser conditions.

[1] Lacune de déchiffrement.

N° 139. *Tokyo, 29 novembre 1914, 20 h.*

Secret.

(*Reçu :* le 30, 0 h. 20.)

La question de l'envoi de troupes japonaises en France au début favorablement accueillie dans presse a fait objet de discussions contradictoires. D'après des informations confidentielles, il faudrait voir dans cette hésitation de l'opinion la raison de l'attitude du ministère des Affaires étrangères mais les promoteurs de l'idée sont décidés mener campagne vigoureuse assurés disent-ils du résultat. Forts des sympathies rencontrées dans beaucoup de milieux politiques à ce (1 gr. faux) ils organisent comités pour faire la propagande en vue de démontrer avantages considérables que le Japon retirerait de son intervention et réfuter combinaison ministère des Affaires étrangères de laisser solder armée japonaise par étrangers comme mercenaire. Suivant eux le Japon devrait supporter dépenses mais pour trouver ressources nécessaires il pourrait avec appui France Angleterre contracter emprunt évalué 500 millions francs. Appui donné Belgique. On démontrerait que l'aide financière entre belligérants est conséquence naturelle aide militaire dépourvue de caractère humiliant.

Il y a lieu de penser ministère des Affaires étrangères serait satisfait trouver dans presse ou pression opinion publique les raisons modifier ses vues et d'accepter projet qu'il n'aurait écarté qu'à regret. Quant à M. Okuma il suivrait encore plus facilement mouvement opinion publique.

Ces projets des promoteurs japonais ne me semblent pas chimériques. C'est par une campagne de presse et de conférences, menée par les mêmes personnalités, que les deux derniers cabinets ont été obligés de résigner le pouvoir.

Cette campagne qui s'annonce aurait les plus grandes chances d'aboutir rapidement si des encouragements étaient trouvés dans notre presse en ce qui touche les facilités à donner à un emprunt japonais et si en même temps le gouvernement impérial pouvait annoncer que les conflits avec l'Angleterre qui préoccupent passionnément opinion publique ont été résolus au moyen de satisfactions accordées aux (mot passé) du Japon.

Il est indispensable toutefois que l'Angleterre, la France et la Russie soient décidées à profiter des circonstances et à demander officiellement et par une démarche commune la coopération japonaise. Les pourparlers isolés, en raison des hésitations, des restrictions précédemment manifestées ou soupçonnées n'auraient aucune portée, comme l'a déjà indiqué Votre Excellence. Je me conformerai aux instructions de votre télégramme et m'abstiendrai de tout semblant d'ouverture à ce sujet.

N° 140. *Tokyo, 29 novembre 1914, 20 h.*

Secret.

(*Reçu :* le 30, 0 h. 20.)

De divers côtés et de la façon la plus secrète des personnes autorisées m'ont exposé qu'une campagne de presse serait certaine réussir si elle était appuyée par ressources financières que les promoteurs, bien que

décidés participer frais, parviendront pas recueillir ici. On estime 200.000 francs nécessaires; ils devraient être fournis par nous dans conditions qui ne pourraient en aucun cas mettre en cause notre intervention.

En présence importance considérable résultats qui ne se limitent pas à une aide militaire mais qui, celle-ci étant décidée, brouilleraient définitivement le Japon avec l'Allemagne, j'estime que cette dépense doit être faite par notre pays et exclusivement par lui pour éviter indiscrétions et lenteurs.

Même si cette campagne, dont le succès est en partie subordonné à une attitude plus conciliante de l'Angleterre à l'égard des intérêts japonais, ne devait pas aboutir sur la question envoi troupes, nous nous serions en tout cas assurés concours précieux pour pénétration influence française ici.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir ses instructions d'urgence à ce sujet.

594

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 819. *Bordeaux, 30 novembre 1914.*

D'après des informations de presse et des indications transmises par certains de nos agents en Amérique du Sud, notamment ceux de Quito et de Lima, les gouvernements sud-américains s'entendraient pour faire bloc de leur neutralité et pour engager des pourparlers avec les Puissances belligérantes afin que celles-ci retirent tous leurs bateaux de guerre des eaux américaines. Les agents anglais appuieraient ces négociations.

Je désirerais savoir si le gouvernement anglais est informé de ces négociations et si, vraiment, il y participe.

595

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nº 440. *Bordeaux, 30 novembre 1914.*

Après une tentative inutile auprès du gouvernement belge, M. Eyschen, président du gouvernement du Luxembourg, vient au cours d'un séjour à Berne, de tenter d'amener le président de la Confédération helvétique à prendre l'initiative d'une proposition de médiation entre les belligérants.

Il a insisté sur ce fait qu'il n'y a actuellement ni vainqueur ni vaincu. Le moment était donc propice, car plus tard le vaincu ne voudra rien entendre et luttera désespérément. D'autre part, la prolongation de la guerre est pour les neutres une cause de ruine. La Suisse, par sa position centrale et le caractère mixte de sa population, était d'après lui, la plus qualifiée pour prendre cette initiative.

L'ambassadeur de France à Berne, à qui M. Eyschen est venu parler de ce projet et qui s'est d'autre part entretenu avec M. Hoffmann de la démarche de ce dernier, estime que cette tentative est faite de l'aveu, sinon sous l'inspiration du gouvernement allemand avec lequel il vient de se trouver en constantes relations au Luxembourg.

Il n'a pu toutefois recueillir de la bouche de ses interlocuteurs aucun indice probant à cet égard. À aucun d'eux, du reste, il n'a laissé de doute sur les intentions de la France et de ses Alliés. De son côté, le président de la Confédération helvétique pense que le moment n'est pas venu de parler de médiation [1].

596

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 827. *Bordeaux, 30 novembre 1914.*

Je reçois du chargé d'affaires de France à Montevidéo le télégramme suivant :

(Reproduire Montevidéo le télégramme suivant.)

En tolérant que des navires allemands partent des ports uruguayens pour ravitailler des bâtiments de guerre allemands et fassent ainsi de ces ports des bases d'opérations, le gouvernement uruguayen manque gravement aux devoirs de la neutralité. J'invite notre représentant à Montevidéo à se mettre d'accord avec son collègue anglais pour protester et signaler au gouvernement uruguayen qu'en ne s'opposant pas à de pareilles pratiques, il engage sa responsabilité morale et pécuniaire. Veuillez demander à sir Edward Grey d'adresser des instructions conformes au représentant britannique [2].

[1] Cf. document n° 579.

[2] Par télégramme n° 819 (document n° 594), il y avait menace des gouvernements sud-américains concernant la nécessité pour les bateaux de guerre des puissances belligérantes de quitter les eaux américaines. Ce télégramme montre comment une telle décision peut être détournée.

597

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,
M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,
M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm.

T. n°s 443; 438; 214; 366; 211; 127; 84; 53; 50.
Chiffré.

Paris, 30 novembre 1914.
(*Expédié :* le 1er décembre, 1 h. 45 du matin.)

De source secrète.

Le ministre de Suisse à Washington a été tout récemment chargé de demander au gouvernement américain si, le moment opportun venu, le président des États-Unis consentirait à s'associer à la Confédération suisse pour proposer une médiation aux belligérants.

M. Hoffmann se demande si, étant donné qu'un assez long délai sera nécessaire pour préparer la forme de cette intervention, il ne serait pas utile que les États neutres, tels que la Suède, le Danemark, la Norvège, l'Espagne et les Pays-Bas, désignassent dès à présent des délégués qui avec le concours de ceux des États-Unis et de la Suisse, et dans l'intérêt même des pays neutres, élaboreraient d'avance un plan d'action, afin que, aussitôt l'occasion favorable venue, les ouvertures nécessaires puissent être faites auprès des belligérants.

Le président Wilson a répondu que tout en reconnaissant que le rétablissement de la paix était hautement désirable, il ne jugeait pas qu'il fût opportun de discuter en ce moment la procédure d'une médiation qui ne pourrait être faite que plus tard [(1)].

[(1)] Les télégrammes, n° 272, confidentiel, La Haye, 17 novembre 1914 (document n° 549), et n° 393 (non reproduit), La Haye, 18 novembre 1914, 9 h. 31, reçu le 19 à 3 h., transmis à Washington le 19 novembre, le télégramme sans numéro, La Haye, 23 novembre 1914, 2 h. 46, reçu à 18 h. 50, transmis le 27 novembre à Londres, Washington, Madrid, Christiania, Petrograd, Berne, Rome, Stockholm, Copenhague évoquent l'hypothèse d'une action engagée par les pays neutres en faveur du règlement de la guerre. Ils attestent des efforts de la Hollande pour que les États-Unis jouent les intermédiaires dans le rétablissement de la paix.

Le télégramme, n° 267, Christiania, 24 novembre 1914, reçu le 25 novembre à 6 h. 45, reçu à la direction politique le 27 novembre à 8 h. et transmis le 27 novembre à Londres, Madrid, La Haye, Petrograd, Berne, Stockholm, Rome, Washington, Copenhague et Le Havre, de Chevalley au Département indique :

« Le ministre des Affaires étrangères m'a dit aujourd'hui que des démarches ont été faites auprès de lui par diverses personnes, en vue de faire servir, de concert avec le président Wilson, l'Institut de la Paix à Christiania comme l'intermédiaire auprès des belligérants.

Il a écarté ces suggestions.

Au cours de la conversation il a cru pouvoir dire que les neutres, même les plus faibles comme la Norvège, insisteront pour que en tout cas la Belgique soit restaurée et dédommagée. »

Cf. document n° 580.

598

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1127. *Londres, 1er décembre, 22 h. 15.*
Confidentiel.

Réponse à votre télégramme 801.

Ainsi que sir Francis Bertie a été chargé d'en informer Votre Excellence, sir Edward Grey ne trouve pas qu'il y ait lieu de donner suite à la nouvelle proposition de M. Sazonov avant de connaître la réponse du gouvernement bulgare à la dernière communication des trois Puissances.

J'ai eu trop souvent l'occasion de signaler la précipitation de M. Sazonov et de regretter l'empressement avec lequel ses propositions sont transmises pour revenir sur mes précédentes réflexions. Je suis persuadé que si les représentants de la France et de l'Angleterre lui présentaient leurs observations et discutaient les formules qu'il se plaisait à produire à tout propos sans attendre l'effet de ses suggestions précédentes, il le comprendrait car il est intelligent et bien intentionné.

Je me suis entretenu avec sir Edward Grey, sir A. Nicholson et le comte Benkendorff de la dernière proposition russe et à titre personnel dans nos conversations privées j'ai exprimé l'avis suivant :

L'opinion roumaine se montre de plus en plus favorable à une intervention en faveur de la Triple Entente. Le gouvernement de Bucarest se sent tellement poussé dans ce sens que dans le discours du trône il a fait allusion aux applaudissements de l'Assemblée à la nécessité prochaine de voter des crédits pour l'armée. Il ne demande qu'a être rassuré contre des dispositions hostiles de la Bulgarie. Suggérer à cette dernière puissance d'entrer dans le conflit, c'est la provoquer à réclamer l'exécution de son traité de 1912 avec la Serbie. Or jamais de sa propre volonté la Serbie ne consentira à abandonner les parties de la Macédoine qui lui ont été attribuées par le traité de Bucarest et qu'elle a conquises au prix de sanglants efforts. Lui offrir comme le propose M. Sazonov un morceau de l'Albanie c'était offrir, une chance de guerre avec des populations travaillées par l'Autriche-Hongrie et la Turquie. Une opinion plus éclairée que l'opinion serbe irait au plus pressé et s'assurerait coûte que coûte l'appui de la Bulgarie mais tel n'est pas le cas et la Serbie ne se résignera à un sacrifice en Macédoine que sur l'injonction des trois Puissances lors de la liquidation générale.

Donc il convient d'éviter toute discussion sur le traité de 1912 et de se borner à garantir à la Roumanie la neutralité des Bulgares. C'est d'autant plus facile que la Bulgarie veut rester neutre et qu'elle ne s'associera jamais à la Turquie contre la Russie. On peut donc obtenir d'elle des déclarations précises, écrites, qui seront portées à Bucarest avec la garantie des trois Puissances. Dans l'état actuel de l'opinion roumaine il y a beaucoup de chance pour que cette garantie suffise. On dit que l'armée roumaine ne

sera pas prête avant le mois de février, mais la Russie peut tout lui fournir et peut l'appuyer immédiatement en Transylvanie. C'est à mon avis dans ce sens qu'il conviendrait d'agir à Sofia et à Bucarest au lieu de s'attarder à l'examen de nouvelles propositions qui ne seront acceptées ni à Nisch ni à Athènes.

599

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 836. *Bordeaux, 1er décembre 1914.*

Le gouvernement serbe s'est adressé à la France pour obtenir une nouvelle avance de cent dix millions [1], dont trente millions en espèces seraient prélevés dans les premiers mois de 1915. Pour les autres quatre-vingts millions, le Trésor français en créditerait la Banque nationale de Serbie – en une ou plusieurs fois – après avoir reçu la garantie que la Banque de Serbie ne réclamera pas cette somme : l'opération se limitera donc, pour cette partie, à une passation d'écritures.

Les quatre-vingts millions ci-dessus, ajoutés à quarante millions dont le Trésor français a déjà crédité la Banque nationale de Serbie, dans les mêmes conditions, au commencement d'octobre, sont destinés à permettre à cette banque d'augmenter sa circulation fiduciaire.

Je vous prie de demander au gouvernement anglais s'il a été l'objet de la même proposition et si, le cas échéant, il serait disposé à prendre sa part dans la nouvelle avance qui est sollicitée du gouvernement français.

[1] Par télégramme nº 982, Paris, 22 décembre 1914, transmis à Londres, fil direct, le 22 décembre à 9 heures, le ministre des Affaires étrangères fait connaître à Paul Cambon le refus du gouvernement français d'envoyer de l'or en Serbie. Par télégramme nº 513, Paul Cambon donnait à Delcassé la prise de position du gouvernement britannique sur ce point :

« Le secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères vient de m'adresser une note au sujet de l'avance de 110.000.000 de francs demandée à la France par la Serbie.

Il me fait savoir que le gouvernement serbe n'a pas encore saisi le gouvernement britannique de cette question, mais que, s'il l'en saisissait et si le gouvernement français le désirait, le gouvernement britannique serait disposé à participer à l'avance. Sir Edward Grey suggère que la participation du gouvernement russe soit également demandée.

Le secrétaire d'État n'a pas été informé des motifs qui ont amené la Serbie à demander qu'une partie de l'avance requise soit faite en numéraire; il lui paraît que l'ouverture d'un crédit à Londres serait plus utile à la Serbie qu'un envoi de numéraire, ce procédé pouvant donner lieu à de sérieuses objections.

Le gouvernement britannique approuve donc les réserves du chancelier de l'Échiquier concernant des envois d'or en Serbie. Grâce aux indications contenues dans votre télégramme nº 982, j'ai pu répondre immédiatement à cette partie de la note de sir Edward Grey.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma respectueuse considération. »

Ce télégramme a été communiqué aux Finances le 12 janvier 1915.

600

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1126. *Londres, s. d.*
Confidentiel.

(*Reçu :* le 1er décembre, 18 h. 15.)

Sir Edward Grey à qui sir A. Nicholson avait fait parvenir un rapport sur notre entretien du 28 novembre au sujet de la mission anglaise auprès du Saint-Siège m'a dit ce matin que cette mission avait un caractère temporaire et que son but était de porter au pape les félicitations du gouvernement britannique. Il a ajouté qu'il était nécessaire de donner satisfaction aux sujets catholiques de l'Angleterre dont le concours dans la crise actuelle s'est manifesté en Irlande et au Canada avec un empressement remarquable.

Il a ajouté que l'action de l'Autriche et de l'Allemagne sur le monde du Vatican et par là sur le monde catholique de tous les pays neutres était plus active et plus efficace que nous paraissions le croire et qu'il était indispensable de se défendre [1].

601

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1129. *Londres, s. d.*

(*Reçu :* le 2 décembre 1914, 0 h. 40.)

Je réponds à votre dépêche nº 1356 du 29 octobre. Le gouvernement britannique est d'accord avec nous sur la nouvelle rédaction de l'article 2 du compromis d'arbitrage relatif à la frontière Wadaï-Darfour et se déclare prêt à signer la convention sous cette dernière forme.

[1] Cf. documents nos 574; 581.

602

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

P. V. *1er décembre 1914.*

Exemplaire de la Sous-Direction d'Afrique.

Procès-verbal de la séance de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes du 1er décembre 1914

Deuxième séance (1)

La commission interministérielle des Affaires musulmanes s'est réunie pour la 2e fois à Bordeaux le mardi 1er décembre 1914, dans les locaux de l'Institut colonial.

Étaient présents à la séance :

MM. Gout, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Affaires d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères; de Peretti de la Rocca, conseiller d'ambassade, sous-directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Affaires étrangères; Beze, chef du service de l'Algérie au ministère de l'Intérieur; le colonel Hamelin, chef de la section de l'Afrique à l'état-major de l'Armée au ministère de la Guerre; Duchêne, sous-directeur, chef du service de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française au ministère des Colonies; Marchand, administrateur de 1re classe des Colonies, chargé des informations islamiques au ministère des Colonies; M. Paradis, sous-chef de bureau au service de l'Afrique occidentale et équatoriale française au ministère des Colonies.

M. Gout préside et M. Paradis remplit, comme précédemment, les fonctions de secrétaire.

M. Duchêne excuse M. You, conseiller d'État, directeur des Affaires d'Asie, chef du Cabinet du ministre des Colonies, qui, retenu par ses nombreuses occupations, n'a pu assister à la séance.

M. le Président remercie M. Duchêne et espère d'ailleurs que M. You pourra coopérer le plus souvent possible aux travaux de la commission.

Il souhaite la bienvenue à M. Marchand qui, mobilisé en qualité d'officier interprète à Aïn-Sefra, a été rappelé à Bordeaux par le ministère de la Guerre, à la suite du vœu unanime exprimé par la commission.

Il constate qu'aucune observation n'est présentée sur le procès-verbal de la séance du 14 novembre 1914.

M. de Peretti de la Rocca déclare que ledit procès-verbal a été envoyé à Rabat, à Alger, à Tunis, au Caire et dans un certain nombre de nos postes consulaires.

(1) Pour ce qui concerne la première séance, cf. documents n° 534; 727.

*
* *

M. le Président rappelle succinctement les principaux événements de guerre qui se sont produits depuis le commencement des hostilités entre la Turquie et les puissances de la Triple Entente.

La flotte franco-anglaise a bombardé les deux forts qui sont à l'entrée des Dardanelles et dont l'un a été presque entièrement détruit.

Du côté de l'Égypte, les Bédouins ont essayé une attaque contre le canal de Suez et n'ont pas réussi. La Turquie prépare une expédition plus importante, à laquelle doit prendre part le Khédive qui se trouvait avant la guerre à Constantinople, et que l'Angleterre, fatiguée de ses intrigues, avait empêché de rentrer en Égypte.

Du côté de la Russie, il y a lieu de signaler un combat naval dans la mer Noire, qui a tourné à l'avantage de nos Alliés. Le croiseur turco-allemand *Goeben* aurait été endommagé au cours de cette rencontre et devrait subir des réparations qui l'immobiliseraient pendant un certain temps. Les Russes, pour le moment, ont la maîtrise de la mer Noire. En Asie, sur la frontière de terre, ils ont occupé tous les points stratégiques importants.

*
* *

Après ce rapide exposé, M. le Président donne lecture d'un rapport fort intéressant de M. Ottavi, consul général de France à Damas, sur les événements qui, en Syrie, ont suivi la déclaration de la guerre et sur l'état des esprits dans ce pays très bien disposé à l'égard de la France. Il n'y avait de réellement hostiles envers nous que quelques officiers turcs inféodés au parti détenant le pouvoir à Constantinople, et surtout les officiers allemands qui exerçaient des commandements. Il y a lieu de noter leur menace de garder tous les membres des colonies française, anglaise et russe comme otages. En cas de bombardement par la flotte de la Triple Entente, trois de ces otages devraient être mis à mort à chaque Ottoman tué, et leurs biens devraient être confisqués, comme compensation aux dégats causés. Ce rapport, ci-annexé, sera communiqué aux administrations intéressées.

*
* *

M. de Peretti de la Rocca propose à la commission d'étudier quelle devrait être l'attitude de la France dans les discussions religieuses qui divisent l'islam.

M. Marchand est d'avis qu'on ne saurait user de trop de prudence en cette matière. Il ne faudrait pas, par exemple, donner l'impression que nous redoutons un péril turc qui, en réalité, n'existe pas, en quémandant des déclarations de loyalisme auprès des personnages marquants des populations musulmanes de nos possessions. Il faut bien le reconnaître, de semblables déclarations ne sont pas toujours spontanées et, dans ce cas, le mieux serait peut-être de ne pas les provoquer. En somme, nos sujets musulmans se désintéressent en fait à peu près complètement de la question turque.

M. de Peretti de la Rocca précise le sens de sa proposition : il ne s'agit pas d'établir l'utilité de déclarations de loyalisme plus ou moins spontanées, mais de savoir si nous devons engager les autorités religieuses sur lesquelles nous pouvons avoir quelque action à déclarer que tel ou tel personnage est le Khalife légitime, par exemple le sultan du Maroc, et que par suite le sultan de Constantinople n'est qu'un usurpateur sans aucun titre religieux. Il estime préférable que nous ne nous engagions pas dans cette voie qui serait dangereuse et qui, en outre, engagerait l'avenir. Nous pouvons avoir intérêt en Turquie à nous appuyer un jour sur le sultan, comme nous le faisons au Maroc pour le sultan du Maroc. Il donne à cette occasion lecture d'un télégramme en date du 12 novembre dernier, par lequel le général Lyautey expose que les Marocains se sont toujours montrés d'une intransigeance irréductible vis-à-vis de la prétention au khalifat formulée par les sultans de Constantinople, lesquels n'ont aucune origine chérifienne. Les Marocains n'admettent, en effet, d'autre souveraineté spirituelle que celle du sultan du Maroc, qu'ils considèrent comme le véritable imam en sa qualité de descendant direct du Prophète. Aussi ne pensent-ils pas que le sort de l'islam soit lié à la cause du sultan de Constantinople et il faut, plus que jamais, se garder avec soin de leur en donner l'idée, en soulevant la question de la légitimité du Khalife.

M. le Président estime qu'en effet il serait imprudent pour une puissance chrétienne de prétendre prononcer la déchéance du Khalife actuel. Dans cet ordre d'idées, la proclamation de la guerre sainte inspirée par l'Allemagne ne lui sera sûrement pas profitable.

M. de Peretti de la Rocca rappelle qu'il y a un certain nombre de khalifes possible : il ne semble pas de notre intérêt de prendre parti pour l'un d'eux; pas plus que de nous mêler à des querelles de théologie musulmane dont il serait impossible de prévoir les répercussions.

M. le Président est de cet avis. Une intervention de notre part en faveur de l'un des deux khalifes serait immédiatement suspecte à tous les musulmans. Nous devons nous borner à dire : « Vous voyez bien que le Sultan est prisonnier des Allemands; la guerre actuelle est une question politique et nullement une question religieuse », et nous attacher à bien répandre cette idée dans les milieux musulmans.

Quant à la guerre sainte dont nous menace l'Allemagne, il ne faut pas trop y croire car, si elle éclatait, la situation de ses nationaux serait aussi difficile que celle des nôtres. En résumé, le sens de nos déclarations au monde musulman devrait être que nous voulons, non pas le triomphe de l'islam – nous n'avons pas à nous en occuper – mais l'indépendance du sultan de Constantinople qui est actuellement prisonnier des Allemands.

M. Marchand fait remarquer que si nous prenions parti dans ce débat d'ordre religieux pour le sultan du Maroc, nous pourrions aller à l'encontre des tendances de l'Angleterre, qui est peut-être intéressée à la constitution d'un khalifat orthodoxe en Orient, alors que nos conceptions politiques nous incitent à éviter l'agrégation morale de nos indigènes africains autour d'un centre confessionnel unique.

M. le colonel Hamelin se demande si en proclamant que nous avons l'intention de défendre le sultan de Constantinople, qui est en somme aux yeux de la majorité des croyants un usurpateur, nous n'indisposerions pas contre nous le monde musulman.

M. le Président répond que la question ne se pose pas pour le moment, mais si les circonstances nous y amenaient, le monde musulman ne s'en étonnerait pas, car nous donnerions l'impression de soutenir le seul grand État musulman indépendant, l'Empire turc.

Pour *M. Marchand,* le Grand Chérif de La Mecque réunit tous les attributs du khalife selon la doctrine orthodoxe.

M. le colonel Hamelin pense que le moment est peut-être venu pour nous d'étudier, de concert avec l'Angleterre et sans que nous prenions parti au point de vue confessionnel, s'il n'y aurait pas intérêt à faire proclamer que le véritable khalife n'est pas à Constantinople.

M. Marchand déclare que dans tous les cas l'imam ne saurait être choisi parmi les dirigeants de la confrérie des Senoussia, car si nous concourions à la formation d'un khalife issue de cette confrérie, nous ne répondrions certainement pas au vœu des indigènes de l'Afrique du Nord qui regardent le cheikh Senoussi comme quelque peu entaché d'hérésie.

M. Duchêne dit à ce propos que le ministre des Colonies vient de faire connaître au ministère des Affaires étrangères que, conformément au désir de la commission, il avait invité par la voie du câble les gouverneurs généraux de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française à signaler au général Largeau qu'il serait intéressant de suggérer aux Senoussia l'envoi d'une proclamation contre les agissements du gouvernement turc actuellement au pouvoir à Constantinople. Ils devraient faire ressortir que le Khalife n'est plus indépendant, mais prisonnier des Allemands, et que le devoir de tous les musulmans doit être de rendre son indépendance au khalifat en marchant d'accord avec la Triple Entente qui l'a toujours protégé.

D'autre part, dans cette lettre, M. Doumergue rappelle qu'au cours d'un échange de vues entre les membres de la commission, il avait paru qu'il y aurait peut-être lieu de donner une certaine publicité aux affirmations de loyalisme des Senoussia à notre égard. Mais, en présence des difficultés qui existent entre l'Italie et la confrérie de Kouffra, le ministre des Colonies se demandait s'il ne conviendrait pas de surseoir à cette publicité qui pourrait être l'origine de malentendus entre nous et nos voisins.

M. de Peretti de la Rocca déclare qu'il n'a pas encore eu connaissance de cette communication, mais qu'il partage absolument cet avis.

M. Duchêne demande s'il serait prudent de donner de la publicité – comme la commission y avait songé dans sa séance précédente – aux bonnes relations que nous entretenons avec Kouffra, en remettant par exemple une note à ce sujet à la presse.

La commission est d'avis qu'il ne faut rien faire dans ce sens en ce moment.

M. le Président pense qu'il est préférable d'attendre que les envoyés Senoussia soient arrivés en France. Si nous annoncions maintenant le voyage qu'ils ont l'intention d'effectuer, les Allemands feraient tous leurs efforts pour l'empêcher, et s'ils ne le pouvaient pas, ils essaieraient du moins de ruiner leur crédit, en faisant proclamer qu'ils seraient des hérétiques d'autant plus dangereux pour le monde musulman qu'ils subiraient l'influence de nations chrétiennes.

Si on envisage la question au point de vue de nos relations avec l'Italie, ne vaut-il pas mieux également être très réservé jusqu'à l'arrivée en France des émissaires de Kouffra ? À ce moment on pourra étudier ce qu'il y aura lieu de faire, d'autant plus que la situation internationale sera peut-être modifiée.

*
* *

M. le colonel Hamelin rappelle que la propriété de l'oasis d'El-Barkat est contestée entre la France et l'Italie et sera déterminée par une commission de délimitation franco-italienne. Tant que cette question ne sera pas résolue, il est entendu entre les deux gouvernements qu'El-Barkat ne sera occupé ni par les Français, ni par les Italiens. Aussi l'Italie n'a pas manqué de protester contre la présence d'une petite colonne française qui, à la suite d'un malentendu, s'était établie dans l'oasis, et nous n'avons pas hésité à donner l'assurance formelle à nos voisins que l'ordre d'évacuer El-Barkat était envoyé au commandant de ce détachement.

Toutefois, si les Italiens retirent, comme ils en ont l'intention, leur garnison de Rgat en la faisant passer par Ghadamès, ainsi qu'ils nous l'ont demandé, nous pourrions peut-être leur proposer de réoccuper l'oasis d'El-Barkat pour assurer la police des routes du désert, et sans que cette occupation pût en rien préjuger à la délimitation entre nos possessions du centre africain et la Tripolitaine.

M. de Peretti de la Rocca fait observer que la question a été soumise la veille au Conseil des ministres qui a estimé qu'il ne convenait pas de la soulever au moment où les Italiens nous demandent d'utiliser la route de Ghat à Ghadamès. Cette faculté leur est accordée à la seule condition qu'elle ne préjuge en rien de nos droits à la propriété du territoire traversé.

M. Duchêne donne lecture d'un cablogramme du 30 novembre par lequel M. le gouverneur général de l'Afrique occidentale française rend compte que le commissaire du gouvernement en Mauritanie a reçu par l'intermédiaire du cheikh Saad Bou :

1° Une demande formelle de soumission des trois frères d'El-Hiba qui sont le cheikh El-Bossane, sidi Naama, Abdel-Ouahab, ainsi que de leurs partisans personnels. Bien que n'ayant pas la notoriété tapageuse de quelques autres fils de Ma el-Ainin, les trois personnages ci-dessus n'en sont pas moins des figures de premier plan, ayant sur les populations maures une très grande influence;

2° Une demande formelle de soumission de la presque totalité des Regueibat Ouled Delin qui, jusqu'à ce jour, se sont montrés nos ennemis

implacables et tenaces. M. Duchêne partage l'avis de M. Ponty; ces demandes empruntent à l'heure actuelle une signification toute particulière et confirment de manière heureuse les bons renseignements que nous possédions sur la situation politique en Mauritanie. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu de donner une certaine publicité à ces faits qui sont très importants, au point de vue du développement de notre influence au Maroc. *M. Gout* estime que cette publicité serait seulement intéressante en Mauritanie et au Soudan, où le sultan du Maroc est considéré comme étant le véritable chef de l'islam.

L'islam, en effet, n'est pas centralisé comme le christianisme et n'obéit pas à une impulsion unique, l'islam, au contraire, constitue un véritable émiettement d'influence. On a vu d'immenses empires musulmans s'élever sur les pas d'un conquérant et s'effondrer à sa mort, disloqués par ses propres lieutenants. La Turquie seule a subsisté parce qu'elle répondait à une nécessité pour la politique européenne, et elle doit incontestablement son existence à la France qui a entretenu des relations étroites d'amitié avec elle depuis François Ier, au moment même où comme les autres empires musulmans elle paraissait devoir périr de son triomphe. Elle n'a commencé à s'effriter qu'au moment où nous l'avons délaissée, c'est-à-dire pendant les guerres de la Première République, et nous avons eu beau lui prêter de nouveau notre concours, elle a été peu à peu démembrée.

L'Allemagne s'est contentée de copier au xxe siècle ce que nous avions fait au xvie et au xiiie. La Turquie a servi jadis la politique de la France, comme elle sert actuellement celle de l'Allemagne. Seulement l'histoire ne se recommence pas, et la Turquie d'aujourd'hui n'offre plus les ressources de vigueur physique et d'enthousiasme religieux sur lesquels nous avons pu baser notre politique d'antan. Ce n'est plus guère qu'une expression géographique.

*
* *

M. de Peretti de la Rocca fait savoir que le ministère de la Guerre a posé au ministère des Affaires étrangères la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'utiliser à notre profit l'influence que les descendants d'Abd el-Kader peuvent avoir en Syrie. Un télégramme dans ce sens a été adressé au consul général de France à Beyrouth, actuellement au Caire. Après discussion à laquelle prennent part M. le colonel Hamelin et M. Marchand, la commission exprime l'avis que le moment n'est pas venu de se servir des émirs, auxquels le rapport de M. Ottavi prête d'ailleurs peu d'influence.

M. le Président pense que, si certaines éventualités se produisaient en Syrie, on pourrait peut-être employer utilement certains d'entre eux. Ils n'auraient pas en tout cas, à grouper des tribus autour d'eux, comme ils pourraient le faire en Algérie, car il n'existe pas en Syrie une organisation similaire de celle du Maghreb ou de l'Arabie.

La commission décide d'appeler tout spécialement l'attention du gouvernement sur le rapport de M. Ottavi et sur l'intérêt qu'il y aurait à obtenir

des renseignements concernant la Syrie et concernant l'action de la Grande-Bretagne en Arabie.

*
* *

M. de Peretti de la Rocca expose à la commission les mesures prises pour assurer le retour en Algérie, en Tunisie et au Maroc des pèlerins de La Mecque. Peu nombreux en Algérie et en Tunisie où le pèlerinage avait été interdit, ils sont environ 850 au Maroc. Il eût été impossible de les maintenir en Orient sans inquiéter les familles, les livrer aux menées germano-islamiques et mécontenter les autorités d'Égypte qui ne se souciaient pas de les conserver dans ce pays. Il y avait donc intérêt à faciliter le plus rapidement possible leur retour. Une surveillance toute spéciale pourra être exercée, à leur débarquement, sur les pèlerins qui sont actuellement en quarantaine à Souakin et qui seront signalés aux administrations intéressées par nos consuls.

*
* *

M. Marchand se demande s'il n'y aurait pas lieu de charger une personnalité ayant été en rapport avec les grandes familles arabes d'Algérie, de faire une enquête discrète parmi leurs représentants, afin de connaître leur état d'esprit exclusivement en ce qui concerne les événements actuels.

Après un échange de vues entre ses membres sur les personnes auxquelles on pourrait confier cette mission, la commission estime qu'il serait indispensable de désigner quelqu'un de nettement qualifié, tant par une exacte connaissance de la langue arabe et des questions islamiques, que par ses relations dans les milieux indigènes, et surtout, autant que possible, n'ayant aucun caractère trop nettement administratif.

M. Doutte, à l'unanimité des membres de la Commission, paraît tout indiqué comme étant préparé à ce rôle par sa situation scientifique. Professeur à l'École des lettres d'Alger, il s'est signalé à l'attention du monde savant par de remarquables travaux sur l'islam, et par diverses explorations au Maroc.

L'enquête devrait avoir un caractère très général et porter sur notre Afrique du Nord, le Maroc excepté.

M. le colonel Hamelin estime que l'autorité militaire serait la mieux qualifiée pour faire cette désignation.

La commission se range à cet avis et émet le vœu que le ministère de la Guerre soit chargé d'organiser la mission dans le sens indiqué ci-dessus.

M. le Président lève alors la séance en annonçant qu'il ne fixe pas de date pour la prochaine réunion de la commission, qui sera convoquée dès que les événements l'exigeront.

Le Président,
Jean Gout.

Le Secrétaire,
Eugène Paradis.

(Guerre 14-18.)

603

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 253; 254. *Bucarest, 2 décembre 1914, 6 h. 15 et 6 h. 20.*

(*Reçu :* le 3, 9 h. 45 et 9 h. 15.)

Les très mauvaises nouvelles de son pays que le ministre de Serbie nous a communiquées hier m'ont fourni l'occasion de demander au ministre des Affaires étrangères l'impression qu'elles avaient causée au gouvernement roumain. Nous en sommes très préoccupés, m'a dit le ministre des Affaires étrangères, car nous ne pouvons rester indifférents au sort de la Serbie. Mais nous sommes embarrassés pour la secourir militairement, ainsi que nous le demande le ministre de Serbie. Notre position géographique nous interdit les aventures et si nous entrions aujourd'hui en guerre nous pourrions subir plus tard le sort de la Serbie. Qui nous dit que nous serions aidés ?

Les facteurs sur lesquels nous comptions nous font défaut : la neutralité de la Turquie est rompue, celle de la Bulgarie nous inspire trop peu de confiance. L'Italie que nous avons cru un moment disposée à soutenir la Triple Entente semble en réalité acquise à la neutralité complète. Les renseignements que j'ai reçus de Rome indiquent en effet que les ambassadeurs convoqués par M. Sonnino, parmi lesquels M. Tittoni, sont partis pour leurs postes après avoir été endoctrinés sur la nécessité d'une complète abstention. Que pourrons-nous contre l'Autriche en Transylvanie ayant sur le flanc une Bulgarie, au moins mal disposée, le souci de notre conservation nous conseille pour le moment du moins d'imiter l'Italie.

Suite du numéro précédent.

Je concevrais, ai-je dit au ministre des Affaires étrangères, que vous raisonniez ainsi si vous n'aviez pas un idéal national et si votre seul souci était de conserver vos frontières actuelles, mais si vos aspirations sont autres, tout autre devrait être votre attitude ! Nous avons notre idéal, nous ne l'abandonnons pas, m'a-t-il répliqué, mais nous avons tout loisir pour l'atteindre. Vous n'ignorez pas l'accord passé entre la Russie et nous, aux termes duquel en échange de notre neutralité, toute latitude nous est laissée pour notre entrée en action; la Triple Entente ne pourrait donc pas nous *imposer une décision*.

Loin de nous, ai-je répondu, la pensée de vous imposer une action, mais si vous êtes libre de choisir votre heure pour occuper les territoires convoités, ne craignez-vous pas que si la Russie, pour des raisons stratégiques, s'emparait de la Transylvanie, vous ne puissiez plus user de la faculté qu'elle vous a laissée.

Nullement, s'est écrié le ministre des Affaires étrangères; ce serait manquer à sa parole et lesdits territoires fussent-ils occupés par l'armée russe nous aurions le droit de l'y remplacer.

Je n'ai pas pu dissimuler l'étonnement que me causait cette théorie et le ministre des Affaires étrangères, qui s'en est aperçu, s'est empressé s'ajouter que l'hypothèse était d'ailleurs peu probable et que la Roumanie aura encore « quelque chose à occuper seule ».

Je rapporte cette conversation parce qu'elle révèle le fonds de la pensée de certains membres du gouvernement qui veulent bien songer à la grandeur de leur pays à la condition que cette grandeur soit assurée (mot passé) d'autres ! Tel est le résultat de l'accord russo-roumain.

La Russie liée par cet engagement est gênée pour demander une entrée en action et je ne peux moi-même parler aussi librement que je le voudrais afin de ne pas laisser croire que nous désavouons notre alliance.

604

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 839; 840; 841. *Paris, 2 décembre 1914, 16 h. 35.*
Secret.

Réponse à votre télégramme n° 1102.

M. Paléologue m'informe que l'ambassadeur d'Angleterre était présent quand il a lu à M. Sazonov le télégramme où il m'a rapporté sa conversation avec l'empereur de Russie [1].

En substance, l'Empereur a dit, et M. Sazonov a depuis confirmé :

1° Que les conditions générales de la paix devront être délibérées entre l'Angleterre, la France et la Russie seulement.

2° Que ces conditions devront être imposées à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie; pas de congrès et pas de médiation.

3° Que la Russie, la France et l'Angleterre devront rester alliées après la guerre. L'Empereur a insisté sur le prix qu'il y attache.

D'après un télégramme de notre ambassadeur à Petrograd, sir George Buchanan vient de déclarer à M. Sazonov que *personnellement* sir Edward Grey est favorable au programme d'action commune résumé dans ces trois points.

Quant aux conditions mêmes de la paix, l'Empereur approuve d'avance celles que l'Angleterre et la France jugeront devoir, dans leur intérêt particulier, imposer à l'Allemagne. Il admet qu'elles se partagent à leur gré les colonies allemandes. Il prévoit que la Belgique recevra dans la région d'Aix-la-Chapelle un territoire important et la France s'étendra sur les provinces rhénanes. Il désire la restitution du Sleswig au Danemark et la reconstitution du royaume de Hanovre. Quant à la Russie, elle s'annexera les territoires de l'ancienne Pologne et une partie de la Prusse orientale.

[1] Cf. documents n°s 561; 562; 567.

L'essentiel, c'est d'enlever à l'Allemagne toute possibilité de revanche, en détruisant le militarisme germanique et en empêchant que la dignité impériale soit maintenue dans la maison des Hohenzollern. Il n'est du reste nullement disposé à plaider pour le maintien de l'Empire; et il estime indispensable que la Prusse redevienne un simple royaume.

L'Empereur présume que les associés austro-hongrois ne voudront plus continuer à travailler ensemble, et que la Bohême réclamera pour le moins son autonomie. De sorte que l'Autriche se réduirait aux anciens États héréditaires, au Tyrol allemand et au pays de Salzbourg.

La Bulgarie, si elle « reste sage », recevrait de la Serbie agrandie une compensation en Macédoine et la Thrace jusqu'à la ligne Enos-Midia. Le reste, depuis cette ligne jusqu'aux rivages serait dévolu à la Russie. Constantinople deviendrait ville neutre avec un régime international. Les Turcs seraient rejetés en Asie où la Russie érigerait l'Arménie en province autonome à moins qu'elle ne demande elle-même son annexion à l'Empire.

L'Empereur a fait remarquer qu'il parlait à titre personnel se réservant de croire [1] l'avis de ses ministres et de ses généraux.

605

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 443. *Bordeaux, 2 décembre 1914.*

Pour votre information.

Le gouvernement serbe a décidé d'abandonner Belgrade. Le ministre de Serbie vient de m'apprendre que son gouvernement a demandé à la Grèce de l'assister en lui envoyant une armée de quatre-vingt mille hommes. Il nous prie d'appuyer sa demande à Athènes. La même prière est faite aux gouvernements russe et anglais [2].

[1] La partie de phrase : « se réservant de croire » est reproduite sous toute réserve de déchiffrement.

[2] Par télégramme n° 118 non reproduit, Bordeaux, 2 décembre 1914, Delcassé autorisait Deville, ministre de France à Athènes, à appuyer auprès du gouvernement grec la demande d'assistance armée que lui avait adressée la Serbie dans la mesure où les représentants de l'Angleterre et de la Russie à Athènes avaient reçu l'ordre de faire la même démarche.

606

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 159; 160; 161. *Sofia, 3 décembre 1914, 3 h. 40.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 5, 6 h. 30.)

J'ai été voir ce matin M. Radoslavoff pour l'entretenir de nouveau des questions de contrebande et la conversation ayant dévié, je lui ai rappelé toutes les infractions à la neutralité commises par les autorités bulgares. Comme précédemment il a mis en cause la Roumanie qui la première avait accordé toutes les facilités pour le passage des munitions et approvisionnements de toutes sortes destinés à la Turquie, ajoutant qu'il avait réglé sa conduite sur la sienne.

Puis passant à un ordre d'idées plus général, il s'est vivement plaint de la Roumanie qui répond à toutes ses ouvertures et à toutes ses déclarations par le silence ou par des mesures hostiles. Il m'a assuré que, depuis un mois, aucune livraison de quelque nature que ce soit ne peut entrer en Bulgarie ni en sortir par la Roumanie. *(À suivre.)*

Suite du n° précédent.

« Depuis un mois, m'a dit le président du Conseil, je fais démarches sur démarches à Bucarest, j'ai entretenu le ministre de Roumanie; chaque jour j'espérais une amélioration. L'interdiction est maintenue et cette situation intolérable ne peut se prolonger. Malgré sa neutralité, la Bulgarie est en état de blocus. La voie de Dédéagatch ne présente en effet aucune sécurité et je garde une grande méfiance à l'égard des Turcs qui peuvent confisquer les marchandises à destination de la Bulgarie pendant leur transit sur le territoire ottoman. Je ne parle pas des munitions de guerre ou autres approvisionnements dont la prohibition peut être discutée, mais bien des marchandises de toute nature. Il en existe des quantités considérables destinées à la Bulgarie qui sont arrêtées en Roumanie et les commerçants se plaignent amèrement. En constatant l'inanité de tous les dits efforts en vue d'établir des relations amicales avec la Roumanie et le peu de cas que l'on fait de mes déclarations et de mes ouvertures, je dois croire à une volonté de provocation de la part de la Roumanie. Nous ne pouvons continuer à vivre ainsi sans communications commerciales avec l'extérieur, et si cela doit durer, malgré notre ferme volonté de rester neutres et bien que nous soyons abandonnés par tous, nous finirons peut être par nous lancer dans une aventure.

Suite du n° précédent.

J'ai fait tout mon possible pour modifier l'état d'esprit de M. Radoslavoff mais il a développé avec insistance les arguments que je viens de résumer. J'ai constaté chez lui beaucoup plus de découragement et de tristesse que d'amertume et de ressentiment.

J'ai fini par lui faire avouer qu'il tenait les puissances de la Triple Entente comme responsables en quelque mesure de l'attitude de la Roumanie et de la pression exercée sur la Bulgarie par tous les moyens en son pouvoir. Quoiqu'ayant protesté immédiatement contre cette supposition et ayant répété que j'apprenais par lui-même les mesures draconiennes prises contre le commerce bulgare, je ne pense pas avoir réussi à convaincre M. Radoslavoff dont les sentiments intimes à l'égard de la Russie restent très méfiants.

Pour la première fois j'ai eu l'impression qu'il était vraiment sincère et que sans préméditation il s'était laissé aller à me dévoiler en toute confiance le fond de sa pensée.

L'interdiction absolue de tous rapports commerciaux entre la Roumanie et la Bulgarie est à mon avis une lourde faute dont les conséquences peuvent exaspérer le gouvernement bulgare et l'opinion et les pousser aux mesures extrêmes. Il est urgent qu'elles soient rapportées.

607

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1028. *Petrograd, 3 décembre 1914, 4 h. 50.*
Secret.
(*Reçu :* le 4, 7 h. 40.)

Général de Laguiche m'a télégraphié hier qu'il était chargé de me transmettre une communication secrète du grand-duc Nicolas; je l'ai appelé immédiatement à Petrograd, où il arrivera demain.

Ce matin sans attendre l'arrivée de notre attaché militaire, M. Sazonov m'a fait connaître officiellement l'objet de cette communication : « Les renforts considérables que l'armée allemande opérant en Pologne reçoit du front occidental, imposent à l'armée russe un effort énorme. Si ces envois de renforts continuent, le grand-duc Nicolas sera sans doute obligé de renoncer à sa tactique actuelle pour adopter le système de retranchements qui est pratiqué sur le front franco-belge. Le général en chef russe voudrait donc savoir si le général Joffre se propose reprendre bientôt sa marche en avant. Dans l'intérêt commun des Alliés, le Grand-Duc souhaite que cette marche en avant puisse être ordonnée à bref délai. »

J'ai répondu à M. Sazonov qu'il m'était impossible d'émettre aucune opinion sur la communication du Grand-Duc avant d'avoir conféré avec le général de Laguiche. Je l'ai prié toutefois de me déclarer si le général en chef russe persévère dans son intention de poursuivre la guerre à outrance. « Plus que jamais, m'a affirmé M. Sazonov. L'interrogation et le souhait du Grand-Duc ne sont inspirés que par une considération de stratégie pratique et temporaire [1]. »

[1] Note marginale manuscrite : « Communiqué Guerre. 4 décembre, 11 h. »

608

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1026. *Petrograd, 3 décembre 1914, 6 h. 40.*
Chiffré.
(*Reçu :* 10 h. 25.)

Les intrigues du comte Witte continuent.

Son thème actuel est d'attribuer à « la lenteur calculée des opérations françaises » l'ampleur et l'intensité de l'offensive que les Russes ont à soutenir en Pologne.

Quand cette opinion est exprimée devant moi il m'est facile de la réfuter en faisant valoir l'incessante activité que déploie notre armée. La critique insidieuse du comte Witte s'accrédite malheureusement dans certains milieux. Elle se répand même en province. On me l'a signalée de Moscou, de Varsovie et d'Odessa. Nous avons intérêt à ne pas laisser cet état d'esprit s'accentuer.

Le meilleur moyen selon moi serait que nos journaux en commentant la bataille de Pologne fissent ressortir l'importance de l'effort que l'armée russe prodigue depuis quelques jours et qu'ils affirmassent une fois de plus la parfaite solidarité dont s'inspirent les chefs des deux armées alliées [1].

609

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 212. *Athènes, 3 décembre 1914, 18 h. 40.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 4, 3 h. 30.)

Mes collègues et moi venons de faire la démarche prescrite par le télégramme 118 de Votre Excellence [2].

Après nous avoir dit qu'il n'avait pu obtenir l'approbation par le Roi de sa politique d'intervention éventuelle qu'à la condition que la Grèce serait garantie contre une attaque de la Bulgarie, après nous avoir exposé que pour cette dernière il n'était pas possible de se contenter de sa parole

[1] Note manuscrite en marge du dernier paragraphe : « article du général de Lacroix dans *Le Temps,* 4 décembre ».

[2] Télégramme du 2 décembre 1914 de Delcassé à Deville à Athènes :

« Je vous prie d'appuyer auprès du gouvernement grec la demande d'assistance armée que lui a adressée la Serbie, dès que vos collègues d'Angleterre et de Russie auront, de leur côté, reçu l'ordre de faire la même démarche.

Je sais que cet ordre vient d'être envoyé à sir Francis Elliot. »

quand tous les renseignements tendent à la représenter comme étant de connivence avec la Turquie, M. Vénizélos a déclaré préférable, avant de soumettre au Roi notre proposition d'assistance armée, d'attendre l'assurance que la Grèce n'aurait rien à craindre de la Bulgarie. La meilleure assurance consisterait dans la coopération de l'armée bulgare et c'est celle-là que Sa Majesté a surtout envisagée. Toutefois le président du Conseil pense amener le Roi à donner son concours militaire si la Roumanie s'engage à immobiliser le cas échéant la Bulgarie. Il nous a promis de faire immédiatement à Bucarest une tentative à cet effet.

610

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Petrograd, Londres et Rome,
Ministres de France à Sofia, Nisch et Athènes.

T. n°s 464; 859; 457; 127; 142; 122.
Chiffré.

Bordeaux, 3 décembre 1914, 23 h. 50.

Le ministre de Serbie à Bucarest a demandé à M. Bratiano si la Roumanie ne pourrait pas entrer en action en vue de soutenir les efforts désespérés de l'armée serbe pour défendre la rive du Danube.

Tout en reconnaissant les graves conséquences pour la Roumanie de l'occupation de la Serbie par l'Autriche, M. Bratiano a répondu que la Roumanie n'était pas prête et qu'il ne pouvait préciser la date de son entrée en action. Il a fait aussi allusion au danger bulgare et à l'avertissement que constituait pour la Roumanie le sort de la Serbie.

Le ministre des Affaires étrangères a, de son côté, exprimé la crainte à M. Blondel que la Roumanie « ne soit pas aidée » si elle entre en scène. Il a notamment dit que l'Italie semblait définitivement acquise à la neutralité complète et que les ambassadeurs, convoqués par M. Sonnino, rejoignent leurs postes après avoir été endoctrinés sur la nécessité d'une abstention complète. « Avec à nos flancs une Bulgarie au moins mal disposée, le souci de notre conservation nous conseille, a-t-il ajouté, pour le moment du moins, d'imiter l'Italie. »

611

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

T. s. n°. *Bordeaux, 3 décembre 1914.*

Le ministère impérial des Affaires étrangères se propose de procéder à l'édition d'un nouveau Livre orange relatif aux pourparlers qui ont précédé la déclaration de guerre à la Turquie.

L'ambassadeur de Russie est en conséquence chargé de prier Son Excellence M. Delcassé de vouloir bien autoriser M. l'ambassadeur de France à Petrograd de revoir les documents diplomatiques qui doivent entrer dans le recueil précité [1].

612

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 858. *Bordeaux, 3 décembre 1914.*
Très confidentiel.

Le gouvernement austro-hongrois a fait à Athènes la démarche suivante :

La Serbie se trouve dans une situation militaire périlleuse, en raison de l'avance des troupes autrichiennes. Le moment semble donc venu pour elle où elle doit comprendre qu'elle a intérêt à faire la paix, l'Autriche, en effet, n'a jamais eu d'ambition territoriale en Serbie; elle n'est d'autre part animée envers celle-ci d'aucun esprit de vengeance. Elle tient seulement à se prémunir contre un envahissement de la Serbie. Elle serait donc toute disposée à lui laisser son indépendance et son intégrité, à l'exception de quelques points stratégiques frontières.

Le gouvernement austro-hongrois ne doute pas que la Grèce ne partage ces vues et ne veuille bien user de son influence pour les faire adopter à la Serbie.

Le gouvernement hellénique a répondu à cette démarche que consentir à négocier la paix avec l'Autriche serait de la part de la Serbie trahir la cause des Alliés. La Grèce étant l'amie des Alliés, trahirait aussi cette amitié en déférant au vœu de l'Autriche et, du reste, sa situation de puissance neutre lui commandait la plus grande réserve.

[1] Note marginale manuscrite : « télégraphié à Petrograd, le 5 décembre. »

613

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 201. *Lisbonne, 3 décembre 1914.*

Les officiers portugais qui s'étaient rendus à Londres et en France pour y traiter des détails de la coopération militaire éventuelle du Portugal viennent de rentrer à Lisbonne.

Interrogés par quelques journalistes sur les impressions de leur voyage, ils se sont exprimés sur l'Angleterre en termes chaleureux et admiratifs, mais en ce qui concerne la France ils ont été à la fois très brefs et très réservés, sinon à peine favorables.

Il est possible que leur réserve soit due aux instructions de leur ministre de la Guerre dont je vous ai plusieurs fois signalé l'attitude. Il se peut aussi que n'ayant comme tous les Portugais qu'une idée très vague du caractère d'une guerre comme celle qui se poursuit en France, ils aient été impressionnés par ce qu'ils en ont vu.

Peut-être tout simplement, comparant l'accueil qui leur aura été fait dans les deux pays, ont-ils jugé qu'en France on n'attachait pas à leur mission une importance suffisante.

Quoi qu'il en soit j'ai cru devoir vous signaler de la part de ces officiers une apparence d'attitude qui a été remarquée. Il ne serait peut-être pas inutile si leur passage en France a provoqué quelque remarque que je le signale au gouvernement portugais.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient il ne me serait pas non plus inutile de savoir ce qu'ils ont fait en France et ce qui a été décidé entre eux et nos autorités militaires [1].

614

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. n° 5351. *Bordeaux, 3 décembre 1914.*

Par dépêche n° 1217, du 14 novembre, vous avez bien voulu m'adresser un exemplaire du résumé de la brochure panislamique éditée à Constantinople, et destinée à être répandue dans tous les pays musulmans [2].

[1] Note marginale manuscrite : « Guerre. Fait 14 décembre 1914. »
[2] Cf. document n° 533.

Son objet est la déclaration de la guerre sainte, qui est obligatoire pour tous les croyants, et dont le succès est représenté comme très favorisé par les circonstances actuelles

Les arguments de la proclamation, basés sur le Coran, et sur l'obligation de tous les peuples de l'islam de se solidariser pour se débarrasser du joug des infidèles, sont irréfutables au point de vue musulman. Ils produiront certainement une profonde impression sur nos populations indigènes, même les plus loyalistes.

Les manifestations de fidélité recueillies jusqu'ici par le résident général de Tunis et le gouverneur général de l'Algérie, et émanant la plupart de personnalités officielles, peuvent être en partie intéressées; – elles n'excluent pas l'éventualité d'un malaise intérieur dans les milieux purement religieux.

Le retour des pèlerins de La Mecque, qu'il convient de hâter, s'il est réellement impossible de l'empêcher, peut favoriser la diffusion en Algérie et en Tunisie des informations et excitations des agents turcs et allemands.

Quels que soient nos efforts pour obtenir des contre-proclamations des confréries religieuses, que je continue à considérer comme les seules susceptibles d'une réelle influence, il est impossible de démontrer aux musulmans que leur devoir est de combattre la Turquie et ses alliés.

Une seule éventualité justifierait une telle thèse. Ce serait celle où les peuples musulmans seraient eux-mêmes divisés. Leur religion leur permet alors de s'appuyer sur les nations infidèles pour combattre leurs ennemis.

Cette considération peut conduire le gouvernement à renoncer à se montrer désireux de rendre leur indépendance aux Ottomans et à leur sultan, en les débarrassant de la tutelle de l'Allemagne.

L'attitude de la Turquie n'est-elle pas au contraire l'occasion d'appuyer les légitimes aspirations des peuples arabes, qui tentent périodiquement de secouer le joug de la Porte, de s'efforcer par tous moyens de provoquer, d'encourager, d'aider tous mouvements insurrectionnels de ces peuples, en suscitant des ambitions avivées par l'espoir de profiter du partage des dépouilles ?

Si un mouvement insurrectionnel était ébauché en Arabie en Syrie ou en Mésopotamie, il grouperait tous les mécontents et toutes les ambitions, il pourrait conquérir les sympathies des Algériens et des Tunisiens, en tout cas, nous pourrions soutenir aux yeux de nos musulmans qu'en combattant contre les Turcs et leurs alliés, nous travaillons au relèvement de l'islam et que leur devoir est de nous y aider.

Vous estimerez sans doute que cette seule éventualité est susceptible de répondre avec succès à la proclamation turque.

Elle permettrait de riposter ouvertement à l'agression de la Porte par la force, et la force est plus respectée que les ménagements par les peuples musulmans.

Je ne vous donne d'ailleurs mon sentiment à ce sujet que parce qu'il intéresse au premier chef le seul but vers lequel doivent tendre actuellement nos efforts : le succès de nos opérations.

Dans le même ordre d'idées, mon attention a été retenue par le bulletin politique du 4 novembre de la résidence générale du Maroc. – Vous en trouverez ci-joint la confirmation.

Il montre le parti qui pourrait être tiré, vis-à-vis de nos Algériens, contre les agissements du gouvernement turc, de l'attitude du sultan du Maroc en ces circonstances.

Un télégramme du général Moinier, en date du 15 novembre, dont vous trouverez ci-joint la copie, souligne ce point de vue et préconise une proclamation de Moulay Youssef comme susceptible d'impressionner les populations musulmanes de l'Afrique du Nord.

Si la réalisation de cette suggestion ne soulevait aucune objection de votre part, je vous serais obligé de donner votre assentiment au télégramme ci-joint, dont j'ai préparé l'envoi au général Lyautey.

615

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1153. *Londres, 4 décembre 1914.*
Chiffré.
(*Reçu :* 22 h.)

Pour le ministère des Finances de la part de M. Homberg.

Aujourd'hui est arrivé à l'ambassade sous forme d'une lettre semi-officielle de M. Lloyd George à M. de Fleuriau la proposition annoncée par mon télégramme 1147. Se référant à nos conversations et aux considérations résumées dans mes télégrammes précédents, le chancelier de l'Échiquier fait la proposition suivante : le gouvernement britannique est disposé à favoriser l'émission publique à Londres de bons du Trésor français à un an, 5 %, libellés en livres sterling pour un montant de 10 millions de livres. Le gouvernement britannique se chargerait de s'entendre avec la Banque d'Angleterre pour que celle-ci souscrivit toute la partie de l'émission qui pourrait n'être pas prise par le public.

En considération de ce concours et en vue de prévenir les difficultés qu'il appréhende, le gouvernement britannique demande au gouv[ernemen]t français de s'engager :

1º À ne pas faire appel ensuite au marché anglais soit en y émettant un emprunt, soit en y payant des fournitures par des bons du Trésor jusqu'à la rentrée du mois de mai 1915;

2º À employer exclusivement à payer des fournitures commandées par le Royaume-Uni le produit de l'émission des bons en question;

3º À permettre à la Banque d'Angleterre de se faire rembourser par anticipation à Paris sans déduction des intérêts non acquis et au taux de change de 25 francs pour 1 livre sterling les bons qu'elle aurait souscrits

en vertu de sa garantie. La Banque d'Angleterre pourrait user de ce droit à tout moment de la durée des bons mais elle s'engagerait à n'en user que si cela devenait nécessaire selon elle pour prévenir des exportations d'or.

Enfin il serait entendu que nonobstant la création de ces disponibilités à Londres, le gouvernement français ne cesserait pas complètement d'acheter du chèque quand les cours de celui-ci faibliraient. Cela d'ailleurs serait nécessaire pour empêcher la clause n° 3 de jouer.

616

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1154. *Londres, 4 décembre 1914.*
Chiffré.

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Suite du n° précédent.

De la part de M. Homberg.

Je présume que vous trouverez cette combinaison acceptable en principe et même avantageuse. Autant que je puis en juger d'ici une émission de 10 millions de livres sterling de bons du Trésor français par les soins de la Banque d'Angleterre produirait une impression très favorable pour notre crédit. J'espère qu'avec un peu de temps et beaucoup de soins on pourrait s'arranger pour que l'émission rencontrât un réel succès qui agirait heureusement sur nos opérations futures même en France.

Lorsqu'on saura qu'en quelques heures 10 millions de livres sterling auront été placés à Londres, ce sera certainement stimulant pour le placement des bons de la Défense nationale.

Quant aux « sauvegardes » du Trésor anglais on pourra peut-être négocier sur certains points si vous le jugez nécessaire.

Je crois que le chiffre de 10 millions de livres sterling est le montant convenable étant donné d'une part l'état de nos commandes ici et d'autre part les conditions du marché pour bien réussir l'opération. C'est d'ailleurs le chiffre que personnellement j'avais suggéré à lord Reading.

Dans les conditions où se ferait l'opération avec un minimum de courtage, nous paierions sans doute de 1/4 à 1/2 % moins cher que pour les bons Rothschild.

La date de fin mai 1915 me paraît bien éloignée. Elle vient de ce que le gouvernement britannique compte procéder à un nouvel emprunt au commencement de ce mois de mai; M. Lloyd George nous l'a confié. S'il n'est pas possible de réduire ce délai, il y aurait sans doute moyen d'obtenir que si contre toutes les prévisions actuelles le change remontait beaucoup contre nous le gouvernement britannique s'engageât à nous aider à nous créer de nouvelles disponibilités ici même pendant ladite période. Peut-

être aussi pourrait-on obtenir que nous puissions éventuellement affecter un certain montant du paiement de nos achats en Amérique.

La clause (1 gr. fx) en numéro 3 ne porterait bien entendu que sur les bons seuls que la Banque d'Angleterre aurait souscrits en vertu de ses garanties et on peut penser que la Banque d'Angleterre satisfaite de l'avoir en mains n'en ferait pas usage.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me télégraphier d'urgence vos instructions et me dire si je peux continuer la négociation dans le sens indiqué par le présent télégramme.

617

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 875. *Bordeaux, 4 décembre 1914.*

Je viens de recevoir de la légation des Pays-Bas à Bordeaux copie d'une note du 16 novembre par laquelle le gouvernement néerlandais proteste contre les paragraphes cinq et six de l'article premier du décret français du 6 novembre [1] correspondant aux paragraphes deux et trois de l'article premier de l'Ordre en Conseil du 29 octobre sur la contrebande et la déclaration de Londres.

Je vous prie de vous informer si le gouvernement britannique a reçu la même protestation. Dans ce cas, veuillez lui soumettre les observations suivantes que m'a suggérées la note hollandaise :

1º Du moment qu'une marchandise, qui, par sa nature, peut constituer de la contrebande, est effectivement destinée à l'ennemi, son caractère de contrebande est acquis et le belligérant a le droit sur mer d'en empêcher le transport en la saisissant. La présomption de destination neutre posée par l'article 35 de la déclaration de Londres au profit des marchandises de contrebande conditionnelle, par nature chargées sur navires à destination neutre, n'a pu, dans les circonstances actuelles, être acceptée pour les expéditions à ordre, ou sans nom ou sous nom ennemi. Cette attitude a été imposée par les preuves matérielles de la destination effectivement hostile de cargaisons nombreuses et considérables de contrebande, expédiées, sous ces formes, par ports neutres et notamment par les ports des Pays-Bas.

2º La destination aux administrations de l'État belligérant, condition prévue pour la contrebande conditionnelle, résulte, dans les circonstances actuelles, du contrôle et de la mainmise par l'État ennemi sur le trafic des marchandises rangées dans cette catégorie.

[1] Cf. document nº 486.

3° Quant au paragraphe six de l'article premier, si les États neutres ne sont pas juridiquement tenus d'empêcher le trafic privé de contrebande tant que ce trafic n'aboutit pas à laisser un belligérant utiliser le territoire neutre comme centre d'approvisionnement, en revanche les Puissances alliées ne sont pas davantage juridiquement tenues d'appliquer l'article 35 de la déclaration de Londres : par suite, dès qu'une marchandise réunit les deux éléments essentiels de nature et de destination hostiles, quel que soit son mode d'expédition, les Puissances alliées se sont réservé le droit de l'arrêter.

4° Il convient enfin de remarquer que si les États neutres invoquent leur droit de ne pas intervenir dans le trafic privé de contrebande, effectué par leurs nationaux, il est singulier qu'ils prétendent intervenir pour protéger ce même trafic contre l'action des belligérants, alors que les particuliers ont toute liberté de contester cette action devant les Cours de Prises. C'est seulement après que ces particuliers auront épuisé leur droit devant ces juridictions compétentes, qu'une action diplomatique de leur gouvernement peut se concevoir.

Je vous serais obligé de me renseigner sur la réponse que, de son côté, sir Edward Grey compte faire au gouvernement des Pays-Bas, et, dans tous les cas, de me faire connaître sans délai le résultat des démarches susvisées.

(Fonds Blocus.)

618

M. Allizé, Ministre de France à La Haye,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 347. *La Haye, 4 décembre 1914.*

Les journaux hollandais publient un long communiqué de la Légation d'Allemagne à La Haye au sujet de la décision du gouvernement allemand déclarant contrebande conditionnelle toutes espèces de bois brut ou travaillé tandis que jusqu'à présent était seulement considéré contrebande de guerre le bois propre à être utilisé comme combustible [1].

Le communiqué en question s'attache à justifier cette mesure par le fait que les bois qui sont envoyés en France et en Angleterre sont utilisés dans un but de défense militaire; en Angleterre pour la construction de baraquement destinés aux nouvelles troupes, et en France pour les tranchées et le placement des pièces d'artillerie.

Le gouvernement allemand, en prenant cette décision, s'est basé sur un principe universellement reconnu du droit des gens exprimé dans l'article 25 de la déclaration de Londres et dans l'article 24 des dispositions allemandes sur le droit des prises.

[1] Cf. document n° 588.

Le communiqué fait d'ailleurs remarquer que le bois ne figure pas sur la liste mentionnée dans l'article 28 de la déclaration de Londres qui contient l'énumération des marchandises non considérées comme contrebande de guerre.

Il ajoute, d'autre part, qu'afin de ménager autant que possible le commerce des neutres, les autorités navales allemandes ont pour instructions de ne pas inquiéter les bateaux à destination d'un port neutre qui peuvent produire une déclaration délivrée par leur gouvernement, et légalisée par un représentant diplomatique allemand, certifiant que le bateau est réellement à destination d'un port neutre et que la cargaison y doit être déchargée.

619

M. Dejean de la Bâtie, Consul général de France à Calcutta,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 13. *Calcutta, 4 décembre 1914.*

Ainsi que ma dernière dépêche le laissait prévoir, la tranquillité dans l'Inde n'a pas été un instant troublée jusqu'ici par l'état de guerre qui existe entre l'Angleterre et la Turquie [1]. Le mouvement de loyalisme des populations musulmanes de l'Empire n'a fait que s'affirmer et s'étendre et l'on paraît être dans les sphères officielles d'autant plus rassuré que les déclarations de neutralité du shah de Perse et de l'émir d'Afghanistan ont dissipé les quelques craintes que l'on pouvait encore entretenir sur l'attitude des deux États limitrophes. Aussi les Anglais n'ont-ils point hésité à se servir des troupes de l'Inde pour attaquer celles du Sultan à Cheik-Saïd d'abord, puis à l'embouchure du Chatt el-Arab. Personne n'ignore, d'autre part, qu'une partie des forces expédiées de l'Inde en Europe ne se rendra pas en France mais restera en Égypte pour s'y opposer à toute incursion d'une armée ottomane. En fidèles sujets de leur Empereur-Roi, les musulmans de l'Inde sont prêts à se battre avec ardeur contre leurs coreligionnaires turcs et les Allemands seront une fois de plus déçus dans leurs folles espérances.

On a signalé, il est vrai, ces jours-ci une incursion sur le territoire britannique d'une troupe armée qui avait franchi la frontière afghane. Mais il s'agit d'une de ces bandes recrutées dans les tribus quasi indépendantes de cette région montagneuse et sauvage sur lesquelles l'Émir n'exerce qu'une autorité nominale, et les meurtres et le pillage auxquels elle s'est livrée ne peuvent être considérés que comme des actes de piraterie; de simples forces de police seront suffisantes pour rétablir l'ordre de ce côté. Nous sommes, du reste, à l'époque de l'année où ces incursions se produisent. De même, au Bengale, il s'est commis quelques actes de brigan-

[1] Cf. document nº 474.

dage dans les campagnes mais le mal n'a pas plus d'importance qu'avant la guerre. Enfin, un nouveau crime des terroristes a été commis il y a quelques jours à Calcutta. Des étudiants révolutionnaires ont voulu se débarrasser au moyen de bombes d'un des chefs indigènes de la police secrète. Ils l'ont manqué, mais ont réussi à tuer deux des agents de police qui étaient postés devant sa demeure.

L'élément révolutionnaire, anarchiste, qui rêve d'anéantir dans l'Inde la domination anglaise n'existe guère, comme Votre Excellence le sait, que dans le Bengale. Et pourtant c'est la province, sans nul doute, qui a le plus grand intérêt à ce qu'une telle révolution ne se produise point. Grâce à la paix britannique, elle a singulièrement prospéré et s'est enrichie au point d'inspirer quelque jalousie aux habitants des régions moins favorisées par la nature. Or, les Bengalis ne sont pas une race guerrière. La plupart sont physiquement très faibles, les paysans et les ouvriers sont efflanqués ou grêles. La plupart des babous de la classe aisée sont rendus impotents par leur embonpoint. Les « lanciers du Bengale » qui combattent actuellement en France, ne sont pas, comme le nom de leur régiment pourrait le faire croire, des Bengalis, mais des hommes d'autres provinces, recrutés principalement dans le nord-ouest. Il est en conséquence facile de s'imaginer ce qu'il adviendrait des 70 millions de Bengalis et des millions de roupies patiemment accumulées par les riches babous le jour où les Anglais s'étant retirés de l'Inde, ils seraient laissés sans protection efficace contre certains de leurs « compatriotes » tels que les Pathans, les Sikhs, les Mahrattes, etc.

Il importe de dire, il est vrai, que le parti révolutionnaire ou terroriste, si tant est qu'on puisse le nommer un parti, n'est dans ce pays qu'une minorité infime. Il se recrute malheureusement parmi les jeunes gens instruits, les étudiants et les innombrables commis de l'administration et des maisons européennes. Dans quelle mesure les menées allemandes se sont-elles exercées de ce côté ? Il est difficile de le savoir au juste mais on a l'impression ici que les agents de l'Allemagne ont travaillé cet élément de désordre. Bien des bruits ont couru à ce sujet et je n'ai pas été surpris, je l'avoue, d'apprendre d'assez bonne source que le gouvernement de l'Inde avait découvert que toute l'affaire du *Komogata Maru* avait été machinée par nos ennemis. Il semble certain en tout cas que même après la déclaration de guerre et l'internement de la plus grande partie des sujets allemands quelques personnes ont dû réussir à entretenir des relations secrètes avec le croiseur *Emden* et il est hors de doute aussi que, si des bruits absurdes circulent dans les bazars, ils y sont répandus surtout par des gens qui sont à la solde du gouvernement de Berlin. Ceux-ci ont évidemment beau jeu vu l'ignorance et la crédulité du public hindou. Les bruits qu'ils ont fait courir sont des plus fantastiques; on dit *dans les bazars* (c'est l'expression consacrée) que l'Angleterre ayant été envahie, le roi George s'est réfugié dans l'Inde, qu'il réside actuellement à Allahabad ! On dit encore que depuis l'arrivée des troupes de l'Inde sur les champs de bataille de France et de Belgique les Allemands n'ont plus progressé... pour la seule raison que les Allemands éprouvent tant de tendresse pour les Hindous qu'ils n'osent pas tirer sur eux alors que les Anglais ne manquent pas de les mettre en avant à chaque rencontre avec l'ennemi ! On dit enfin que

l'Italie a pris le parti de l'Allemagne et de l'Autriche, et cette dernière nouvelle a été affirmée avec tant d'insistance qu'elle a fini par émouvoir même des Européens et que la colonie italienne de Calcutta a sollicité par son consul général un démenti officiel de Rome. Le gouvernement se préoccupe, je crois, de réprimer cette campagne de mensonges sans espérer sans doute pouvoir y réussir complètement. Ce ne sont pas probablement des sujets allemands ou autrichiens qui disséminent de fausses nouvelles, mais des indigènes plus ou moins révolutionnaires qui étaient leur affidés et qui le sont restés. Il y a peu de chance heureusement qu'il en résulte quelque trouble. Si la population est ignorante et crédule, elle est soumise et loyale. La semence révolutionnaire n'a pas germé parmi ces humbles. Quant aux mahométans de la basse classe, ils se laisseront guider par leurs chefs et ceux-ci n'ont aucunement modifié leur attitude de la première heure.

On a, à Calcutta, accueilli avec joie la nouvelle de la destruction de l'*Emden*. Le mouvement maritime du port est redevenu normal ainsi que les transactions commerciales.

(Papiers Delcassé.)

620

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Mémo. *Bordeaux, 4 décembre 1914.*

Éventualité d'une croisière sur les côtes de Syrie

I. Renseignements militaires.

Indépendamment des renseignements recueillis par l'attaché militaire français à Constantinople et qui ont été envoyés par lui au ministère de la Guerre, le département des Affaires étrangères ne possède en fait de renseignements récents que les suivants :

1. D'après les informations de l'état-major russe, à la date du 5 novembre, armée de 90.000 h était réunie en Syrie (vilayet d'Adoua), et en Palestine. C'est-à-dire entre le Taurus au nord et le désert d'Arabie au sud; cette armée était destinée à former un corps expéditionnaire en Égypte. Un informateur domicilié en France et dont les renseignements sont à prendre sous réserve, estimait cette armée à 130.000 hommes.

Au contraire le consul général de France à Damas, qui a quitté cette ville le 8 novembre, pense que l'armée ottomane de Syrie en Palestine ne dépasse guère 60.000 hommes, tous échelonnés sur la ligne ferrée Alep-Raïak-Damas-Ma'am. À son avis les villes de la côte sont à peu près vides de garnison.

2. D'autre part, le ministre de France au Caire, à la date du 21 novembre, recueillait des renseignements d'après lesquels la garnison de Beyrouth était très faible.

3. Renseignements contradictoires sur l'état des ports. Les uns prétendent que l'armée en a été fortifiée, les autres qu'aucun n'est défendu. En faveur de cette dernière hypothèse, il convient de mentionner la menace qu'Enver pacha et Talaat bey ont chargé l'ambassadeur des États-Unis de transmettre au gouvernement de la République, à savoir qu'en cas de bombardement par la flotte franco-anglaise de ports ouverts, les Français et les sujets britanniques demeurés dans l'Empire seraient arrêtés en manière de représailles. Cette démarche, sans doute motivée par le bombardement d'Akaba, semble devoir viser plus particulièrement une démonstration navale sur les côtes de Syrie, que les gouvernants turcs doivent envoyer comme probable. Et qu'ils redoutent d'autant plus que leur situation vis-à-vis [1].

Il a d'ailleurs été répondu à cette étrange démarche que, si un seul citoyen français était molesté, Enver pacha et Talaat bey, dont la démarche était singulièrement inattendue après le bombardement d'Odessa et de Novorossirsk par la flotte turque, seraient tenus pour personnellement responsables.

II. Coopération éventuelle des alliés de la Turquie.

Il n'y a pas eu, jusqu'ici, à relever de coopération austro-hongroise.

La coopération allemande s'est manifestée, outre la présence de la mission à la tête de laquelle se trouvait Liman von Sanders, par l'envoi d'officiers, de matelots canonniers et de quelques munitions, sans parler de l'achat fictif du *Goeben* et du *Breslau* [2].

La Méditerranée étant interdite à la marine turque par la croisière franco-anglaise à l'entrée des Dardanelles, la coopération allemande doit se réduire, en Syrie, à la présence d'officiers allemands dans les troupes qui s'y trouvent. Encore est-on fondé à supposer que ces officiers doivent être surtout répartis dans le corps opérant contre l'Égypte, sans parler de ceux qui sont absorbés par l'armée d'Arménie et celle de Thrace. L'influence allemande est étudiée plus loin.

III. État d'esprit des populations.

La population de la Syrie (et du Liban) se compose pour un peu plus d'un tiers de musulmans arabes; pour moins des deux tiers de chrétiens maronites, grecs ou unis, grecs orthodoxes, syriens et arméniens; et pour la fraction restante de Druses, israëlites, metonalis et nazaréens.

[1] Des populations arabes est loin de leur donner confiance dans leur loyalisme.

[2] Les divers renseignements fournis par nos légations des Balkans sur les passages de marins ou de soldats allemands permettent d'évaluer très approximativement à près de 5.000 hommes les divers groupes allemands mêlés à l'armée et à la flotte turques. Un grand nombre de ces Allemands sont des réservistes et des hommes de la Landwehr, qui résidaient depuis longtemps en Turquie et qui par suite ne sont pas des éléments militaires de grande valeur. On peut évaluer, d'après des informations de presse, par conséquent suspectes, à 1.500 le nombre des officiers allemands mêlés aux contingents turcs.

La population libanaise chrétienne est acquise à l'influence française. Elle appelle de ses vœux notre intervention. Elle se dit prête à s'insurger et ses dispositions sont telles que d'après le consul général de France à Beyrouth, elle pourrait fournir 30 à 35.000 volontaires. Leur action serait favorisée par la nature montagneuse du pays qu'elle habite.

M. Picot, consul général de France à Beyrouth, estime que la population musulmane arabe, qui vient de subir de sérieuses réquisitions et est soumise à un régime de terreur, accueillerait avec joie une intervention extérieure. Il croit que l'armée, travaillée par les dissensions, n'opposerait qu'une résistance assez molle et qu'un corps de 1.800 à 2.000 hommes de troupes de montagne si possible serait suffisant surtout si on pouvait encadrer les Libanais.

Les Druses tout en étant favorables à l'Angleterre, accueilleraient volontiers un libérateur qui les affranchirait des Turcs.

Les sympathies des Grecs et de tous les autres chrétiens sont acquises à la Triple Entente.

Enfin les metonalis et les nazaréens bien que peu nombreux pourraient se ranger utilement aux côtés d'un envahisseur. Accoutumés à se défendre contre les persécutions et les avanies des Turcs et de certaines tribus musulmanes, ils sont d'un naturel belliqueux.

On peut ajouter qu'en ce qui concerne l'état d'esprit des musulmans arabes, l'opinion de M. Picot est corroborée par celle de M. Ottavi, consul général à Damas.

(Guerre 14-18.)

621

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 679. *Rome, 5 décembre 1914, 13 h. 55.*
Chiffré.
(*Reçu :* 18 h.)

Les agents officieux de l'Allemagne ont fait dire ici que l'ensemble des affaires austro-allemandes étaient actuellement dirigées par un comité secret dont le prince de Bülow est le président et qui compte parmi ses membres M. Erzberger et peut-être M. Tisza. Si ce renseignement est exact le nouvel ambassadeur d'Allemagne à Rome aurait ici carte blanche et pourrait avec la manière persuasive qu'il possède offrir à l'Italie, dans les sphères méditerranéennes, des territoires à sa convenance.

M. Tittoni parti hier soir m'a dit qu'il avait l'instruction de dire à Votre Excellence que M. Sonnino espérait qu'après le décret relatif à la contrebande les navires de guerre français recevraient des instructions pour gêner le moins possible le commerce maritime de l'Italie. Il y a un intérêt de premier ordre à ce qu'aucun incident n'éclate car le prince de Bülow serait plus habile que M. de Flotow à l'exploiter.

622

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 217. *Athènes, 5 décembre 1914, 22 h. 30.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 6, 6 h.)

Mes collègues anglais et russe et moi venons de faire la démarche prescrite par votre télégramme 125. Le président du Conseil nous a répondu que si la garantie roumaine [1] demandée est obtenue, il sera prêt, malgré l'avis contraire de l'état-major, à entrer au besoin en conflit avec le Roi pour nous donner satisfaction. Sans cette garantie, dégarnir ses frontières serait le suicide de la Grèce et il se refuserait à assumer une telle responsabilité.

623

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1165. *Londres, 5 décembre 1914.*

(*Reçu :* 20 h.)

Suite à mon télégramme 1118 [2].

À la requête du ministre des Finances belge, le chancelier de l'Échiquier a répondu :

1° Que le gouvernement britannique était disposé à avancer sans intérêt la moitié de la somme que la Belgique estimait nécessaire pour les dépenses

[1] Les gouvernements anglais et russe ont donné des instructions à leurs ministres à Bucarest pour s'entendre avec Blondel afin de demander au gouvernement roumain s'il consentirait à se joindre à la Triple Entente pour donner au gouvernement grec l'assurance de garantir la Grèce contre toute attaque potentielle de la Bulgarie.
Cf. document nº 624.

[2] Il s'agit du télégramme chiffré nº 1117, Londres sans date, reçu à Bordeaux le 30 novembre 1914 à 21 h. :

« Pour le ministre des Finances de la part de M. Octave Homberg.
J'ai eu hier longue conversation avec lord Reading et aujourd'hui nous nous sommes rendus MM. Fleuriau, de Peyster et moi à la nouvelle conférence à laquelle nous avait convoqué M. Lloyd George qui était de nouveau assisté du secrétaire du Trésor et du gouverneur de la Banque d'Angleterre.
Il résulte de ces divers entretiens que le gouvernement britannique se déclare disposé à se montrer également sur le terrain (mot passé) un allié loyal et empressé; il se dit prêt à nous faciliter une nouvelle émission de bons du Trésor à Londres; il comprend que cette émission ne doit pas seulement avoir pour effet de créer des disponibilités sur place mais qu'elle doit aussi porter sur un montant digne de la France et être fait à un taux de nature à soutenir notre crédit et même à préparer un emprunt auquel notre pays procédera quand les circonstances le permettront.

de la guerre pendant le semestre prochain (700 millions de francs), l'administration du Congo (22 millions de francs) et les frais du gouvernement belge au Havre. M. Lloyd George supposait que la France fournirait l'autre moitié.

2° Qu'il ne lui paraissait pas possible de faire d'avances pour le paiement des intérêts de la dette belge, le remboursement de la dette flottante. Pour l'administration civile en Belgique et la subvention aux communes, il se déclarait complètement opposé à toute dépense à effectuer sur le territoire occupé.

Le ministre des Finances belge a vivement insisté pour obtenir une modification de la réponse concernant le second point. M. Lloyd George a répondu que le gouvernement britannique consulterait le gouvernement français réorienterait la question avec M. de Brocqueville.

Je vous envoie par la poste les lettres adressées au ministre belge par le chancelier de l'Échiquier qui a bien voulu me les communiquer.

En remerciant M. Lloyd George de cette communication, je lui ai fait observer qu'à ma connaissance la presque totalité de l'armée belge était installée sur notre territoire payée et approvisionnée en armes et en

En dépit de ses bonnes dispositions d'ordre politique que M. Lloyd George a énergiquement affirmées aujourd'hui en réponse d'ailleurs à nos invitations, les difficultés pour aboutir restent grandes.

D'abord les demandes de concours financiers se multiplient auprès du gouvernement britannique; en dehors du montant énorme et inattendu (demandé) par la Belgique et au sujet duquel M. P. Cambon télégraphie séparément ce sont les colonies anglaises qui réclament des fonds et la Russie réclame déjà insuffisant le crédit d'escompte de 500 millions de francs qui vient de lui être ouvert par la Banque d'Angleterre sous la garantie de l'État anglais. *À suivre.*

Ensuite la Banque d'Angleterre non contente d'avoir (dès) le commencement de la guerre triplé son encaisse or, veut faire beaucoup plus encore. J'ai appris que (dorénavant) elle achetait aux lieux même de production l'or du Transvaal de l'Australie, du Canada et le gouvernement a fait savoir aux compagnies de mines qu'il entendait tout se réserver.

Par ailleurs le gouvernement britannique tient par-dessus tout à éviter le cours forcé et redoute que l'or qu'il accapare puisse lui être enlevé, en partie, grâce à l'état défavorable du change sur le pays le plus voisin, la France. Le gouverneur de la Banque d'Angleterre a été très préoccupé de la faiblesse persistante du chèque; il prétend que si le cours tombait au-dessous de 24,90 des exportations deviendraient inévitables malgré les difficultés du transport et le coût élevé de l'assurance. Il craint que des disponibilités nous étant constituées à Londres le gouvernement français cesse brusquement d'acheter du chèque et qu'une chute accentuée s'en suive. Aussi les principales difficultés viennent-elles de la politique suivie de plus en plus résolument par la Banque d'Angleterre. Néanmoins la négociation continue et tout au moins tout le monde y compris le gouverneur de la Banque d'Angleterre paraît avoir admis maintenant que quelle que soit la combinaison adoptée on ne saurait nous demander comme à la Russie d'envoyer de l'or ici. »

Et télégramme chiffré n° 1118, Londres sans date, reçu le 30 novembre 1914 à 20 h. 55 :

« Au cours de l'entretien que nous avons eu avec lui aujourd'hui et auquel se réfère d'autre part mon télégramme 1117, le chancelier de l'Échiquier m'a dit que le ministre des Finances belge venait de lui demander le concours du gouvernement britannique afin de procurer au gouvernement belge une somme d'environ un milliard et demi de francs.

De cette somme la plus grande partie serait consacrée à l'entretien et à la réorganisation de l'armée belge, et le restant à l'approvisionnement de la population en Belgique.

M. Lloyd George estime que nul ne s'étonnerait de voir la Belgique retarder le paiement de son coupon et il est absolument opposé à tout envoi d'argent ou d'approvisionnements dans les territoires occupés par l'ennemi. Ce n'est que l'expression de son avis personnel; il était assez ému de l'importance de la somme demandée par le gouvernement belge.

Le chancelier de l'Échiquier m'a prié de demander à Votre Excellence si le gouvernement français avait été saisi de la même requête belge, dans ce cas, il serait heureux de recevoir ce renseignement avant mercredi et il lui paraît que nous devrions nous concerter à ce sujet. »

munitions par nos soins. Il me paraissait donc possible que le secours demandé par les Belges fût fourni par nous en nature au lieu de l'être en argent.

624

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
M. Deville, Ministre de France à Athènes,
M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n°s 141; 125; 132. *Bordeaux, 5 décembre 1914.*
Chiffré.

M. Sazonov suggère aux gouvernements anglais et français de faire à Athènes, à Bucarest et à Sofia la déclaration ci-après :

1° *À Athènes* : déclaration au gouvernement grec que si l'armée grecque marche immédiatement au secours de la Serbie, les trois Puissances alliées garantiront la Grèce contre une attaque éventuelle de la Bulgarie; pour prix de son concours, la Grèce recevra, après la guerre, la partie méridionale de l'Albanie;

2° *À Sofia* : déclaration au gouvernement bulgare que les trois Puissances alliées ont garanti la Grèce contre une attaque éventuelle de la Bulgarie. Si, pendant les événements qui vont s'accomplir, le gouvernement bulgare observe une stricte et loyale neutralité, la Bulgarie obtiendra après la guerre, une équitable amélioration de sa frontière en Macédoine et une extension de son territoire en Thrace jusqu'à la ligne Enos-Midia. Assurance au gouvernement bulgare que la présence des troupes grecques sur le territoire serbe de la Macédoine cessera aussitôt après les hostilités.

3° *À Bucarest* : prier le gouvernement roumain de s'associer à la déclaration par laquelle les trois Puissances alliées garantissent la Grèce contre une attaque éventuelle de la Bulgarie.

Je réponds que je vous prescris de faire la démarche, dès que vos collègues anglais et russe en auront de leur côté reçu l'ordre.

Toutefois je transmets à Petrograd les réflexions suivantes :

« Il est bien entendu qu'en parlant à Athènes, on aura soin de mettre en dehors de la sphère grecque, Valona et le territoire environnant, conformément au vœu précédemment exprimé par l'Italie dont il importe de ne pas éveiller la susceptibilité.

« Quant à la déclaration à faire à Sofia, peut-être serait-il plus pratique de laisser la Grèce et la Serbie déterminer ensemble, sans nous en mêler tout d'abord, les régions où les forces grecques seraient employées. »

625

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nº 474. *Bordeaux, 5 décembre 1914.*
Chiffré.

Le gouvernement russe m'informe qu'il prépare un Livre orange [1] sur les pourparlers qui ont précédé la déclaration de guerre à la Turquie et me demande de vous prier de revoir les documents diplomatiques qui paraîtront dans le recueil.

En raison des circonstances, je pense qu'il est désirable que vous ne procédiez pas à une révision trop minutieuse et que vous vous contentiez de demander des modifications uniquement sur des points que vous jugeriez importants.

Le gouvernement français fera de son côté à bref délai une publication analogue et compte trouver la même largeur de vues chez les diplomates russes qui examineront, au point de vue russe, nos documents.

626

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1041. *Petrograd, 6 décembre 1914, 1 h. 32.*
Chiffré.
(*Reçu :* 15 h. 10.)

Réponse à votre télégramme 470.

Je me suis arrangé avec la *Novoie Vremia* pour que désormais le public russe soit mieux instruit du rôle diplomatique et militaire que la France tient dans l'Alliance. Notre rôle militaire qui n'était pas apprécié à sa haute valeur sera particulièrement mis en relief. À cet effet on accepterait de publier deux ou trois fois par semaine un télégramme expédié de France et qui ferait ressortir telle ou telle opération stratégique, tel ou tel épisode héroïque, bref toute manifestation expresse de notre effort national. Il conviendrait que de temps à autre on insérât dans le télégramme un éloge de l'armée russe. Le grand tirage du *Novoie Vremia* nous assurerait ainsi un précieux moyen de réagir contre le mouvement d'opinion que je signalais naguère à Votre Excellence et dont tous nos compatriotes sont péniblement impressionnés. La rédaction de ces télégrammes ne pourrait-elle

[1] Cf. document nº 611.

être confiée au commandant de Thomasson dont Votre Excellence connaît la compétence et le talent ? Si Votre Excellence approuve mon idée j'enverrai indications complémentaires [1].

627

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 259. *Bucarest, 6 décembre 1914, 7 h. du soir.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 7, 7 h.)

Nous venons de faire, auprès du président du Conseil, la démarche prescrite par votre télégramme 141. M. Bratiano nous a répondu qu'il ne pouvait prendre l'engagement de se joindre à la Triple Entente pour garantir la neutralité de la Bulgarie vis-à-vis de la Grèce dans le cas où cette dernière puissance prêterait son concours à la Serbie.

« En prenant cet engagement, nous a dit M. Bratiano, j'adopterais une attitude hostile à l'égard de la Bulgarie, ce que je veux éviter pour le moment. J'estime et c'est la solution qui serait à mon avis la plus conforme aux intérêts de la Triple Entente, qu'un accord interviendra entre les États balkaniques et que les négociations poursuivies à Nisch, Sofia et Athènes seront couronnées de succès. A peine si, grâce à des concessions consenties par la Serbie et à une attitude conciliante de la Grèce, la Bulgarie peut être entraînée à marcher avec la Triple Entente *tout le bloc se déclencherait et nous irions tous dans la même direction.*

Je ne veux rien faire qui puisse semer entre la Bulgarie et la Roumanie une méfiance dont nos relations à venir auraient à souffrir. J'estime d'autre part que notre réserve rend un grand service à votre cause car elle tient la Bulgarie en respect. Je ne suis pas malgré les déclarations de M. Radorlavof dont vous avez pris acte aussi sûr que vos gouvernements semblent l'être de la neutralité bulgare. Mes renseignements particuliers me laissent croire au contraire que la Bulgarie est plus engagée qu'elle ne le (mot passé) vis-à-vis de vos adversaires et qu'elle ne se dégagerait qu'en échange de très sérieux avantages. À vous de les lui assurer [2] ».

n° 260.

Suite du numéro précédent.

M. Bratiano a tenu à nous donner l'impression qu'il ne négligerait rien pour faciliter un accord général dans les Balkans et il a terminé l'entretien en nous répétant que si la Bulgarie attaquait la Serbie, il croyait personnellement que la Roumanie ne resterait pas indifférente mais que son

[1] Cf. document n° 643.
[2] Cf. document n° 622 et note.

action devrait être précédée de négociations spéciales et qu'elle ne pouvait par conséquent prendre dès maintenant un engagement officiel à cet égard.

En résumé, les déclarations de M. Bratiano ont été empreintes de la plus vive sympathie à l'égard de la Triple Entente et il a expliqué ses hésitations par des considérations d'opportunité et de prudence inspirées par la situation militaire actuelle de la Roumanie.

Il y aurait donc à notre avis le plus grand intérêt à ce que nos gouvernements ne considèrent pas et que la presse ne présente pas le refus de M. Bratiano de se joindre immédiatement et ouvertement à nous comme la marque du désir de s'éloigner de la Triple Entente. Nous croyons au contraire qu'il y a avantage à ménager les susceptibilités et l'amour-propre du gouvernement roumain [1].

628

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nº 476. *Bordeaux, 6 décembre 1914.*

La même résolution inébranlable des Alliés de ne pas déposer les armes avant que l'Allemagne soit réduite à l'impuissance de nuire, doit les pousser à ne rien négliger pour réussir dans le moindre délai.

C'est dans cette pensée que la France et l'Angleterre ont tenté successivement de décider le Japon à envoyer une armée en Europe pour en finir plus tôt avec l'ennemi commun.

Chaque fois le Japon a répondu en expliquant les raisons pour lesquelles il ne lui paraît pas possible actuellement de réunir son armée à celle des Alliés sur les champs de bataille de l'Europe.

Il est permis de penser que ce refus n'est pas définitif : l'intérêt du Japon à la défaite complète de l'Allemagne est évident. Mais peut-être juge-t-il qu'à son concours veulent de plus être attachées des assurances des garanties qu'il considère que l'Angleterre, la Russie et la France solidaires devraient lui donner.

Préoccupé par-dessus tout du but à atteindre, le gouvernement de la République serait heureux d'apprendre que les deux gouvernements alliés sont, comme lui, convaincus de l'opportunité d'éclaircir ce point. Il estime donc qu'il convient de demander au Japon quelle condition il entendrait mettre à sa coopération. Pour que leur démarche ait tout le poids désirable, il la faut faire simultanément, et en termes identiques.

Je vous prie de faire valoir au ministre des Affaires étrangères ces considérations, dont j'ai entretenu les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie [2].

[1] Cf. document nº 633.

[2] Même télégramme envoyé à Paul Cambon, nº 882, Bordeaux, 6 décembre 1914.

629

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 227. *Bordeaux, 7 décembre 1914, 20 h. 58.*
Chiffré.

Le Livre jaune est parti de Londres à votre adresse le 27 novembre : vous le recevrez incessamment. Il a paru la semaine dernière à Paris.

630

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

T. n° 1172. *Londres, 7 décembre 1914.*
Chiffré.

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Lord Kitchener vient de me faire savoir qu'il manque absolument de fusils pour armer les volontaires qui s'engagent actuellement. Ces jeunes gens n'ont pour s'exercer que des fusils de bois et les fabriques de la Grande-Bretagne ne pourront pas faire les armes nécessaires avant 4 ou 5 mois. Il en résulterait un grand découragement parmi les nouveaux engagés qui se rendent compte qu'on n'a pas d'armes à leur donner, cela cause de très vives inquiétudes à lord Kitchener. Celui-ci m'a prié de vous dire que vous lui rendriez un véritable service en lui cédant les 50.000 fusils japonais avec leurs munitions que vous avez achetés récemment.

Le gouvernement britannique a également acheté 50.000 fusils au Japon avec munitions correspondantes et il lui serait très utile au point de vue de l'unité d'armement d'avoir ceux que nous avons achetés auparavant. Si vous consentiez à cette cession le secrétaire d'État pour la guerre serait disposé à faire des sacrifices et à nous céder une plus grande quantité de matériel ou d'armes dont nous avons besoin par exemple des explosifs, des mitrailleuses, etc.

Naturellement il se rend compte qu'il lui serait difficile de nous fournir exactement et en valeur égale la contrepartie de ces 50.000 fusils, mais il ferait son possible pour nous donner satisfaction.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître d'urgence si vous accepteriez de discuter les conditions d'un échange de ce genre.

631

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. nos 493; *Bordeaux, 7 décembre 1914.*
Chiffré.

De source secrète.

Le baron Forgasch à Vienne considère que l'armée autrichienne a pour ainsi dire fini sa tâche en Serbie qui était de donner une sévère leçon aux Serbes.

En ce qui concerne la Russie, il fallait admettre, bien que les Allemands ne voulussent pas reconnaître en général les qualités d'autrui, que l'armée russe avait des généraux excellents. Le fait que la Galicie était occupée par l'ennemi était certainement douloureux, mais on n'avait jamais espéré en Autriche faire plus qu'on n'a fait. On devait constater qu'après quatre mois de guerre, les troupes étaient fatiguées et le nombre était grand des soldats qui quittaient avec joie le théâtre de la guerre ou qui se laissaient faire prisonniers.

Le baron Forgasch espère que l'Allemagne et l'Angleterre finiront par s'entendre, car la guerre est devenue surtout une lutte anglo-allemande et pour la terminer, il faut que ces deux puissances trouvent un terrain d'entente.

632

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
à M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1051. *Petrograd, 8 décembre 1914, 4 h. 30.*
Chiffré.
(*Reçu :* 7 h. 40.)

M. Sazonov est d'avis que les conflits territoriaux entre les États balkaniques ne peuvent être solutionnés que par l'entremise et sous la direction des Puissances alliées. M. Sazonov suggère qu'à cet effet les trois Puissances alliées déclarent à Belgrade qu'elles s'emploient à obtenir à la Serbie l'aide militaire de la Grèce et de la Roumanie mais qu'elles doutent du désir de celles-ci de procéder à une action immédiate.

Dans ces conditions les trois Puissances alliées se voient obligées de prier le gouvernement royal de leur donner plein pouvoir dans la question des cessions territoriales auxquelles la Serbie pourrait être astreinte dans ses propres intérêts.

En échange des territoires d'Istip et de Kotchana jusqu'au Vardar qui devaient être promis aux Bulgares pour la stricte observation de la neutralité jusqu'à la fin de la guerre européenne et de la cession de la partie de la Macédoine prévue par le traité d'alliance de 1912, dans le cas où la Bulgarie participerait activement aux opérations militaires, quand les trois Puissances le jugeraient opportun, celles-ci s'engagent mutuellement à inclure comme une des conditions dans le futur traité de paix avec l'Autriche-Hongrie la cession à la Serbie d'importants territoires lui assurant libre accès à la mer Adriatique.

En faisant cette communication, les représentants des Puissances alliées devraient laisser entendre à M. Pachitch que leur décision est uniquement inspirée par le désir de lui faciliter un sacrifice inévitable et qui sera largement compensé par les avantages que lui assurera le traité de paix final.

633

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 263. *Bucarest, 8 décembre 1914, 8 h. 45.*

(*Reçu :* 10 h.)

Dans une conversation que je viens d'avoir avec un des membres du cabinet, ce dernier m'a affirmé de la manière la plus catégorique que M. Bratiano était fermement décidé à entrer en action, au plus tard vers le 1er mars, que toute sa politique tendrait à donner le change à l'Allemagne et à l'Autriche afin de les (1 g. faux) de prendre par anticipation (1 g. faux) contre la Roumanie.

Mon opinion est que M. Bratiano cherche avant tout à gagner du temps, ce qui lui permettra de ne se décider que lorsqu'il verra se dessiner définitivement la victoire. Cette politique utilitaire correspond à la paresse de son esprit qui répugne aux solutions hardies et promptes, et je dois constater avec regret qu'il a réussi à faire adopter sa manière de voir par un grand nombre de ses partisans et même de ses adversaires politiques. Son refus de s'associer à la Triple Entente pour garantir la Grèce contre une attaque éventuelle de la Bulgarie, les complaisances qu'il a eues envers l'Autriche et la Turquie sont, bien qu'il en ait quelques-unes pour la Serbie, la meilleure preuve du désir de se maintenir dans les bonnes relations avec la double Alliance.

634

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

T. n° 692.
Chiffré.

Rome, 8 décembre 1914, 14 h. 10.

(*Reçu :* 17 h. 5.)

Pour le ministère de la Guerre :

L'affaire des fusils Wetterli se butte à une opposition qui provient de M. Salandra personnellement et qui paraît irréductible. Il serait toutefois peut-être possible de reprendre la question par le Portugal. Le ministre de Portugal à Rome traite en effet l'achat de 100.000 fusils ; il a dit à mon attaché militaire qu'il pensait être autorisé par son gouvernement à prendre l'engagement que ces armes n'iraient à aucune des puissances belligérantes mais que, aussitôt le Portugal sorti de la neutralité, cet engagement n'aurait plus lieu d'être tenu. Il a ajouté que bien entendu ces 100.000 fusils n'étaient pas destinés au Portugal.

Ne serait-il pas possible de demander à cette puissance de prendre également à son compte notre marché qui s'ajouterait à celui qu'elle traite en ce moment [1] ?

635

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 572.
Confidentiel.

Washington, s. d.

(*Reçu :* le 8 décembre 1914, 11 h. 15.)

Voici le [...] [2] sur l'affaire des fusils Krag-Jorgensen des renseignements certains que je tiens de la plus haute et plus compétente autorité américaine sur cette question. Ses dispositions personnelles en notre faveur ne sont pas douteuses. C'est d'ailleurs la confirmation de ce que j'avais télégraphié sous le n° 540.

[1] Les télégrammes non reproduits n° 706, Rome, 15 décembre 1914, 21 h. 25, reçu 22 h. 40 et n° 7, Bordeaux, 17 décembre 1914, 23 h. et n° 1, Bordeaux, 10 décembre 1914, 22 h. 45, marquent le souhait du gouvernement français de traiter avec l'Espagne pour la cession de fusils Wetterli et de cartouches. De plus, dans le télégramme non reproduit n° 703, Rome, 15 décembre 1914, 14 h., reçu 16 h. 40, Barrère signale que « le marché que pensait faire le gouvernement portugais pour cent mille fusils Wetterli concernait l'Angleterre ; cette puissance insisterait, paraît-il, pour avoir une certaine quantité de cartouches, ce qui diminuerait d'autant les nôtres. Si l'on voulait lier notre contrat à celui de l'Angleterre, il faudrait donc tout d'abord régler avec elle cette question. Le ministre du Portugal n'a encore fait ici aucune démarche. »

[2] Lacune de déchiffrement.

Les 3 ou 400.000 fusils de ce modèle existent bien mais sont tous dans les arsenaux de l'État et la décision du Président de ne pas les laisser vendre est absolue. Une telle vente a été refusée il y a quelque temps à un non [...] [1] belligérant européen (la Grèce).

Aucune demande d'achat de pays hors d'Europe ne serait prise en considération si elle n'était officiellement formulée par le représentant régulier de ce pays et que les États-Unis aient la certitude complète qu'aucune revente ne pourrait avoir lieu. Des demandes faites par l'Équateur et quelques autres pays qui n'offraient pas de garanties suffisantes ont été écartées.

Quelques centaines de ces fusils ont été vendus, par petit nombre à la fois, depuis leur mise au rebut et avant les événements actuels. Le prix de fabrique avait été de 15 dollars; celui de vente a été de 8 dollars pour les armes neuves et de 6 pour celles ayant servi et remises à neuf aux ateliers de l'État.

636

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

T. s. n°. *Bordeaux, 8 décembre 1914.*

Par une lettre en date du 28 novembre dernier, vous avez bien voulu me communiquer le texte d'une lettre de M. Roux contenant de très intéressantes nouvelles sur son sort actuel et sur la situation politique du pays de sa résidence.

Je m'empresse de vous remercier de cette communication : il m'a été très agréable de constater que M. Roux avait su acquérir à Hodeïdah une situation personnelle, dont il recueillait actuellement les avantages [2].

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Le texte de la lettre envoyée à Delcassé de Marseille, 28 novembre 1914 étant :
« Je reçois de mon mari à Hodéïdah, qui n'a pas trouvé d'autre moyen de communiquer, les détails suivants pour le Département :
« Le wali du Yémen et le mutessarif de Hodéïdah sont très courtois pour l'agent français.
Le mutessarif Ragheb bey a été très affecté en apprenant la nouvelle d'une guerre entre son pays et les alliés. « Hélas ! disait-il, comme c'est triste ! La France et la Turquie ? Est-ce possible ? »
Le Kali a répondu très courtoisement au télégramme expédié par M. Roux qui lui demandait les papiers lui permettant de partir; mais il s'est retranché derrière l'interruption de la ligne télégraphique reliant le Yémen à Constantinople.
Cependant, lorsque M. Roux a fait remarquer au mutessarif qu'il lui avait notifié la rupture des relations diplomatiques, que son départ aurait déjà dû s'effectuer, ce dernier lui a répondu que « c'était un ordre reçu antérieurement par le wali. Le Dakhlié lui aurait prescrit, en cas d'hostilités, de retenir les étrangers, particulièrement les consuls des puissances belligérantes. » À tous les arguments de l'agent français, le mutessarif répondait « qu'il comprenait, qu'il savait, mais c'était le Kali qui ordonnait. »
Une petite manifestation de commande a eu lieu le 7 novembre. Environ 150 Arabes, à la tête desquels se trouvaient les députés et quelques commerçants, sont passés devant le consulat de France. Un lieutenant de gendarmerie, qui s'était jusque-là dissimulé à côté d'une mosquée, se démarqua à ce moment. Escorté de quatre gendarmes, il arrêta les manifestants, les harangua : « Jamais ils ne laisseront souiller le sol par l'ennemi. Vive le Sultan ! l'islam ! etc. » Quelques vivats,

637

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 142. *Paris, 8 décembre 1914.*
Chiffré.

Un ordre en conseil britannique, et un décret français, en date du 6 de ce mois, ont modifié les règles de la contrebande sur mer, et notamment ont refondu les listes de contrebande absolue et conditionnelle. Ces actes ont été préparés à Londres par une commission franco-britannique; ils ont tenu largement compte des désirs manifestés au gouvernement britannique par le cabinet de Washington; c'est ainsi notamment que le coton a été laissé en dehors des listes de contrebande, malgré l'intérêt majeur qu'avaient les Alliés à porter un coup direct à leurs ennemis en arrêtant totalement la vie de leurs industries textiles. D'après les renseignements rapportés de Londres par nos négociateurs, le cabinet de Washington se serait montré sensible aux concessions obtenues.

Néanmoins le ministre de France en Norvège me signale qu'à l'instigation des Allemands un effort est fait pour grouper les pays scandinaves dans une protestation contre ces nouvelles mesures. M. Chevalley ajoute qu'il a des raisons de penser que le ministre des Etats-Unis s'emploie

des applaudissements et les manifestants continuèrent vers la demeure de M. Richardson, vice-consul d'Angleterre. Le lieutenant prit un chemin détourné pour aller recommencer son manège vers l'autre ennemi. Les cris furent plus bruyants.
Un conseil de notables a été tenu le 6 courant dans l'enceinte de la municipalité. Les hauts fonctionnaires civils, militaires et religieux y assistaient. Le mutessarif y fit l'éloge de M. Roux. « Si la France a rompu les relations avec la Turquie, disait-il, c'est à cause de ses traités, mais pas parce qu'elle est ennemie de la Turquie ! Par contre, l'Angleterre et la Russie n'ont pas été épargnées.
On arme la population de Hodéïdah.
Le 8 novembre, une grande manifestation comprenant 600 hommes environ a été organisée par le raïs el-Baladié Yahya pacha Cherâg. Il avait fait venir de l'intérieur quelques bédouins Haouags et Oûbous. Armés de fusils et suivis d'indigènes de Hodéïdah, les manifestants passent devant le consulat de France où ils s'arrêtent exaltant l'islam. Des cris sont prononcés contre les « Goufars » et « Djaours ». Des agents de police viennent garder les portes de la Maison de France et une quinzaine de soldats musiciens sont envoyés pour se ranger le long de la haie du consulat. La manifestation a été très excitée sous les fenêtres du consulat d'Angleterre; elle s'est arrêtée longtemps; elle a vociféré. On a cependant envoyé en prison ceux qui ont fait partir des coups de fusil. Devant le Konak, le Mutessarif, le Coran sur la poitrine, aurait fait un discours enflammé, prêchant la guerre sainte, l'union des musulmans contre les chrétiens.
M. Richardson, à qui on reproche d'intriguer, est l'objet de mesures très sévères. On l'a empêché de sortir de chez lui. Des agents de police lui ont barré la route, baïonnette au canon, devant le consulat d'Italie, situé tout à côté de chez lui, où avec sa famille, il se rendait pour déjeuner. Après une vive discussion et pas mal de bousculades, on a laissé passer Mme et Mlle Richardson, mais le consul a été obligé de retourner chez lui.
M. Roux a de fréquents entretiens avec le mutessarif. Ragheb bey lui témoigne beaucoup d'amitié et il l'assurait que si jamais il voyait que M. Roux courre un risque quelconque ici, il lui conseillerait de se rendre à son choix à Menakha ou à Sanaa auprès du wali. Mais ce n'est pas un emprisonnement, ni même un ordre, il le laisse à son choix. Dans tous les cas, « le mutessarif est avec M. Roux. »
Mon mari termine en me priant de ne pas m'inquiéter. Il me dit être en sûreté. Des indigènes lui ont offert asile chez eux en cas de besoin. Il tâchera de me faire parvenir de ses nouvelles chaque fois que cela sera possible. Il accepte la situation sans abattement; la rareté, sinon l'absence de nouvelles, sera pour lui un bien gros supplice. »

activement au succès de cette manœuvre, et encourage la formation d'une sorte d'alliance baltique des neutres contre l'Angleterre et la France.

Je crois devoir ajouter, pour votre information, qu'il a été entendu entre les Alliés que des démarches seraient faites auprès des États neutres avoisinant l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie afin d'obtenir d'eux des garanties que leur commerce ni leur territoire ne serviront pas à l'alimentation de nos ennemis; en échange de ces garanties des facilités leur seraient assurées pour leur propre approvisionnement et pour leur commerce loyal.

Je vous serai obligé de vous entretenir de ces questions avec votre collègue britannique et de lui prêter votre appui pour maintenir le gouvernement américain dans les bonnes dispositions qu'il paraît avoir marquées à Londres.

638

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Petrograd et Rome, et
Ministres de France à Athènes, Sofia, Bucarest.

T. n°s 908; 496; 477; 128; 140; 144. *Paris, 9 décembre 1914, 4 h. 35.*
Chiffré.

Le gouvernement grec et le gouvernement serbe ont été informés de Bucarest que le ministre d'Autriche dans cette capitale laissait entendre que si la Serbie acceptait de faire la paix, des conditions avantageuses lui seraient faites.

M. Pachitch rapproche cette attitude de la démarche faite à Athènes par l'agent austro-hongrois et se demande si l'Autriche a besoin de faire la paix avec la Serbie ou cherche seulement, au moyen d'une intrigue, à compromettre les Serbes [1].

[1] Par télégrammes chiffrés n° 478, 909, 497, 129, 141 et 145 à Rome, Petrograd, Athènes, Sofia et Bucarest, non reproduits, Bordeaux, 9 décembre 1914, 4 h. 50, le Département fait savoir que Pachitch, avec l'appui de son nouveau gouvernement, fait déclarer par ses représentants à l'étranger que la Serbie « ne consentira jamais à conclure avec l'Autriche une paix séparée et continue la guerre à outrance ».

639

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Représentants diplomatiques à Sofia et Athènes.

T. nos 142; 130. *Paris, 9 décembre 1914, 5 h. 20.*
Chiffré.

Le gouvernement serbe dit avoir la preuve que les bandes de Comitadjis bulgares sont en relations étroites avec l'attaché militaire autrichien à Sofia : un officier austro-hongrois du Génie serait arrivé également à Sofia afin de s'occuper des dispositions à prendre pour faire sauter des ponts et empêcher la Serbie de s'approvisionner.

M. Pachitch se demande si l'Autriche ne cherche pas à jouer en Bulgarie le même rôle provocateur que l'Allemagne en Turquie, et à créer entre la Bulgarie et la Serbie un état qui conduise inévitablement à la guerre.

640

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1180. *Londres, 9 décembre 1914, 20 h. 20.*
Confidentiel.

Réponse à votre télégramme n° 882.

Au sujet proposition de Votre Excellence relative à une démarche à Tokyo pour l'envoi de troupes japonaises en Europe, sir Edward Grey m'a dit aujourd'hui qu'il avait déjà pressenti le gouvernement japonais et qu'il avait essuyé un refus. Peu après la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre auprès du baron Kato, ce dernier a demandé que cette démarche conservât un caractère absolument officieux, afin qu'il n'eût pas à s'expliquer s'il était questionné au Parlement.

Sir Edward Grey pense que le gouvernement japonais craint, s'il est affaibli militairement en Extrême-Orient, que les États-Unis n'en profitent pour établir à San Francisco une législation très sévère pour les Japonais. Il ne fait pas d'objection à ce que Votre Excellence et M. Sazonov entretiennent officieusement chacun de leur côté les ambassadeurs du Japon, mais comme le refus lui semble sûr, il considérerait une démarche formelle des trois Puissances comme regrettable.

Il a ajouté que dans le cas d'un échec de la Triple Entente et des circonstances périlleuses pour nos armées, nous pourrions recourir aux Japonais. C'est une hypothèse qu'il ne convient pas d'envisager. Un recours

actuel à Tokyo ne pourrait être ignoré et donnerait à penser que nous ne nous sentons plus en force.

641

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 724 [1]. *Washington, 9 décembre 1914.*

Le 63e Congrès des États-Unis a repris, conformément à la loi, le cours de ses séances le lundi 7 de ce mois. Nous sommes en année de session courte et celle-ci, qui sera la dernière de ce congrès, prendra fin le 4 mars prochain.

Le Président, fidèle à sa coutume, a lu en personne aux Chambres son message le lendemain de leur réunion. Dans celui de l'année dernière, joint à ma lettre n° 683, il se félicitait de ce que tous les pays du monde acquéraient de plus en plus « le sens d'une communauté d'intérêts qui permettait de prévoir l'avènement d'un âge de paix et de bon vouloir durables ». On sait ce qu'il est advenu, grâce à l'Allemagne, de ces prévisions que M. Wilson n'était pas seul alors à former.

Dans son message de cette année, le Président constate l'état de guerre et exprime le vœu, à la réalisation duquel, dit-il, une stricte observation de la neutralité par son pays pourra servir, que les États-Unis aient « la bonne fortune, si rarement accordée à aucune nation, de pouvoir conseiller et réaliser la paix et la réconciliation dans le monde, en même temps qu'un sain règlement de maintes questions qui avaient refroidi et interrompu l'amitié entre les nations ». Ce n'est certainement pas exagérer ce dont nous sommes témoins que de parler d'amitiés refroidies et interrompues. Il est à noter, en tout cas, que le Président n'a pas renoncé à tout espoir que son pays puisse jouer un rôle lorsque viendra l'heure des pourparlers en vue de la paix. Mon opinion sur ce point est connue du Département.

Pour ce qui est de la défense des États-Unis, dont on se préoccupe beaucoup dans ce moment, en raison des derniers événements et des ambitions que l'Allemagne pourrait faire apparaître au cas de succès pour elle, le Président a déclaré que « les navires de guerre étaient les remparts de ce pays »; et quant à l'armée, dont la faiblesse est signalée de toute part, il s'est déclaré contre le système des troupes permanentes innombrables, et favorable à une sorte de garde civique où l'ensemble des citoyens s'accoutumerait à l'usage des armes. Cette question sera le sujet d'importants débats.

[1] Note manuscrite marginale : « M. Fromageot, prendre copie pour nos dossiers des passages indiqués dans la lettre et restituer à M. Gauthier ». « Fait le 18.1.15 ». Ce sont les passages soulignés.

La plus grande partie du message est consacrée à l'effet de la guerre sur le commerce américain et aux autres questions d'intérêt local inscrites au programme du parti. Loin d'avoir renoncé à son projet d'achat de navires étrangers et à la formation par ce moyen de lignes de navigation contrôlées par l'État, le Président insiste plus que jamais sur ce point [1]. On sait quelles objections nous avons dû formuler, et j'ai tenu Votre Excellence informée de mes démarches relativement à un plan qui semblait devoir être de la plus grande utilité à nos ennemis en leur permettant de faire argent de leurs navires, internés dans les eaux américaines, et qui sont pour eux une cause de pertes, au lieu d'une cause de gains (voir en particulier ma lettre du 3 septembre, n° 458) [2]. La Hamburg America fait d'ailleurs nier que ses navires soient à vendre, mais affirmations ou dénis de sa part sont sujets à caution [3].

Le Président demande, en outre, au congrès de comprendre dans sa courte session le bill destiné à donner une indépendance limitée aux Philippines, ceux concernant l'usage de diverses sortes de richesses naturelles aux États-Unis et en Alaska, la ratification par le Sénat de la convention de Londres sur la sûreté en mer, et diverses autres mesures qui inquiètent fort les membres du congrès désireux d'éviter, pour une fois du moins, sous la présidence de M. Wilson, les rigueurs d'une session extraordinaire.

Le plus remarquable dans ce message est ce qui ne s'y trouve pas. Le mot Mexique n'y est pas prononcé : d'où l'on a conclu que si le Président n'en disait rien, c'est qu'il n'avait rien à en dire; personne ne lui en a fait compliment.

(Guerre 14-18.)

642

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 725. *Washington, 9 décembre 1914.*

Les graves incidents qui, du fait des Allemands, se sont produits dans les eaux territoriales de plusieurs républiques sud-américaines, notamment le Chili, et les protestations auxquelles ont donné lieu, de la part de la France et de l'Angleterre, les irrégularités relevées à la charge de l'Équateur et de la Colombie, ont occasionné un mouvement en vue de soustraire ces pays aux dangers résultant pour eux de la fréquentation de leurs eaux par les belligérants.

[1] Note marginale manuscrite relative à ce paragraphe : « Loin d'avoir renoncé à son projet [...] sont sujets à caution. » : « Copie ». « Depuis le mois d'août, profitant des facilités nouvelles données par la loi, la flotte américaine s'est accrue de 88 navires jaugeant brut 310.000 tonnes ».

[2] Lettre non retrouvée.

[3] Les seuls documents à notre connaissance sur ce message ont été conservés sous cette forme.

Après divers pourparlers préliminaires, les représentants de ces républiques se sont réunis hier au « Pan American Building », sous la présidence *ex officio* du secrétaire d'État, et ils ont constitué une commission de neuf membres chargée d'examiner la situation et de proposer des remèdes.

Ces remèdes ne seront pas faciles à trouver et l'inanité de ceux qui ont été officieusement proposés le montre assez. Notre intérêt serait que ces efforts réussissent. Nos alliés et nous avons, en effet, infiniment plus de points de ravitaillement dans les deux océans qui baignent l'Amérique que n'en ont nos ennemis. La fermeture des eaux de l'Amérique latine, si, contre toute attente, on trouvait quelque moyen de la réaliser, au cours d'une guerre où les plus solennelles conventions ont été traitées par les Allemands en chiffons de papier sans conséquence, serait pour nous une gêne beaucoup moins grande que pour nos ennemis, et serait donc profitable à notre cause.

L'ambassadeur de la République argentine, qui se fait peu d'illusions sur les chances d'aboutir à un résultat pratique, m'a parlé, à propos de cette question, du rôle de notre pays dans la crise actuelle avec une chaleur et une admiration qui m'ont vivement touché. « De tous les Alliés, m'a-t-il dit, c'est la France sur qui nous avons les yeux; c'est son attitude que nous trouvons la plus noble et la plus belle. Elle mène présentement la plus importante campagne de guerre et la plus grosse de conséquences pour le monde, qu'il soit jamais arrivé à une démocratie de conduire. Les autres campagnes étaient ou sont royales ou impériales; avec vous c'est la démocratie qui se bat et défend ses principes, et l'univers peut voir comment elle s'en tire. La guerre finie, il est une question des plus sérieuses qu'il faudra étudier : celle du panlatinisme, avec la France à la tête. »

C'est, bien entendu, en son nom, à titre privé, que parlait M. Naon, qui m'a rappelé que son pays était neutre, non sans ajouter qu'il contenait une infinie quantité de neutres de même sorte que lui. Par ce motif et en raison de la personnalité de l'ambassadeur, je n'ai pas jugé hors de propos de rapporter ces paroles à Votre Excellence.

Je joins ici le compte rendu de la séance tenue par les représentants des républiques latines, avec le texte du discours que M. Naon y prononça en faveur de la proposition dont l'assemblée était saisie [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Notes marginales manuscrites : « M. Ponsot. » « M. Fromageot. J'aimerais une analyse de l'annexe et l'envoyer avec la copie de la lettre à Marine, Londres, Buenos-Ayres » « fait le 18.1.15 » « restituer ensuite à M. Gauthier ». Les textes mentionnés n'ont pas été retrouvés.

643

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1069. *Petrograd, 10 décembre 1914, 5 h. 10.*
Secret.

(*Reçu :* 12 h.)

La *Novoie Vremia* désirerait recevoir trois télégrammes *au moins* par semaine afin que l'attention de ses lecteurs se fixe sur cette correspondance. L'objet des télégrammes devra être principalement d'expliquer nos opérations militaires, d'en signaler les épisodes sensationnels, d'en prévoir les conséquences. Il faut considérer que les Russes sont très imaginatifs et que le plus sûr moyen de les intéresser est de leur ouvrir des perspectives sur l'avenir. Peu leur importe ensuite que les prévisions ne se réalisent pas.

Vu l'importance de la clientèle que la *Novoie Vremia* s'est acquise dans l'armée, la critique de nos opérations mérite un soin particulier. Les bulletins publiés dans *Le Matin* par le général Bonnal me paraissent le modèle de cette critique.

Quant aux éloges de l'armée russe, la *Novoie Vremia* me signalera au fur et à mesure les faits qu'il importera de mettre en valeur.

En dehors des télégrammes militaires, la *Novoie Vremia* m'a promis d'insérer les télégrammes diplomatiques qui lui seraient expédiés par la même voie.

La *Novoie Vremia* désire qu'on lui garde un secret absolu au sujet de cette combinaison, même vis-à-vis de ses correspondants parisiens [1].

644

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1182. *Londres, 10 décembre 1914, 13 h. 45.*
Fil direct.

L'ambassadeur des États-Unis a demandé au gouvernement britannique s'il serait disposé à permettre le libre passage d'un port américain ou d'un autre port neutre à un port de Palestine d'un navire portant des vivres et autres approvisionnements destinés par le comité israélite américain aux indigents de Palestine. La distribution se ferait sous la surveillance d'Américains. Avant de répondre le gouvernement anglais voudrait connaître le sentiment du gouvernement français.

[1] Cf. document n° 626.

645

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 578. *Washington, 10 décembre 1914.*
Confidentiel.

(*Reçu :* 8 h. 25.)

Dans le cas où, en raison de l'acheminement difficile d'acquisitions des fusils convenables tout faits, nous songerions à en commander, je crois devoir signaler que les Russes ont commencé des pourparlers avec la National City Bank en vue d'une commande qui pourrait aller à un million de fusils et donnerait du travail aux usines pour un temps prolongé.

Des renseignements que me fait parvenir la même banque, il résulte que les deux seules fabriques importantes, savoir la Remington arms Company et la Winchester Repeating arms Company ont déjà plus de commandes qu'elles ne peuvent remplir.

Des ordres nouveaux pourraient toutefois faire accroître leurs usines, ou encore on pourrait recourir à quelques-unes des fabriques moindres et les agrandir; mais il faudrait compter sur un délai de six ou neuf mois (plus probablement neuf) avec le commencement de la production qui serait alors d'environ deux mille fusils par jour.

Les Russes, réclamant que ce soit exactement leurs fusils qui soient fabriqués, ont à prévoir des délais et des difficultés spéciales. Si notre gouvernement songeait de son côté à des commandes de ce genre, il devrait se hâter. Je me borne à renseigner à tout hasard Votre Excellence qui sait mieux que moi si nos propres fabriques ne sont pas en état de nous fournir un armement homogène, suffisant pour parer aux pertes et détériorations [1].

646

M. Boppe, Ministre de France à Nisch,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 396. *Nisch, 11 décembre 1914, 10 h.*
Confidentiel.

(*Reçu :* le 12, s. h.)

Après m'avoir donné connaissance du télégramme adressé le 5 de ce mois par M. Sazonov aux ambassadeurs de Russie à Londres et à Bordeaux, le prince Troubetzkoï m'a demandé si j'avais reçu de Votre Excellence des instructions m'autorisant à faire auprès du gouvernement serbe la démar-

[1] Cf. documents n°s 635; 648.

che prévue dans ce télégramme et que notre collègue d'Angleterre peut depuis avant-hier déjà, appuyer.

Il a ajouté que ses instructions personnelles lui prescrivaient de choisir, d'accord avec les ministres d'Angleterre et de France, le moment qui lui paraîtrait le plus opportun pour faire cette démarche, qu'il avait télégraphié à M. Sazonov qu'il lui faudrait, en tout cas attendre d'avoir remis les lettres de créance. Il voudrait en outre laisser le temps au gouvernement impérial de prendre l'avis de ses deux alliés sur certaines considérations qu'il a soumises à M. Sazonov dès son arrivée à Nisch.

D'après le prince Troubetzkoï, il serait en effet nécessaire d'être d'accord sur les deux points suivants :

1° La promesse par la Bulgarie de garder loyalement la neutralité jusqu'à la fin de la guerre aura pour équivalent la promesse par la Serbie d'abandonner à la Bulgarie, une fois la paix faite, la Macédoine serbe jusqu'au Vardar.

2° L'engagement par la Bulgarie de donner son concours à la Triple Entente dans la guerre contre l'Autriche-Hongrie, aura pour équivalent la promesse donnée par la Triple Entente que si la Serbie obtient, à la paix, la Bosnie, l'Herzégovine, une partie de la Dalmatie permettant l'accès à la mer Adriatique et un territoire en Hongrie suffisant pour assurer la protection de Belgrade, la Bulgarie obtiendra les territoires serbes de Macédoine que lui promettait le traité de 1912.

Cette double parité semble indispensable à mon collègue de Russie.

647

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 238. *Bordeaux, 11 décembre 1914, 23 h. 50.*
Chiffré.

D'après les télégrammes que je reçois du Caire les consuls ou agents consulaires français à Van, à Hodéidah et à Nazareth sont empêchés de quitter la Turquie; je n'ai aucune nouvelle des agents de Trébizonde et de Mossoul. Certains religieux et religieuses ont pu quitter la Turquie, mais les jésuites d'Adana et de Latakich, des religieuses et des frères de ces régions sont retenus, tous les Français restés à Jérusalem et à Beyrouth sont menacés d'être cantonnés dans l'intérieur.

En France, en revanche, nous n'avons pour ainsi dire retenu aucun Ottoman. Presque tous sont restés volontairement usant de la faculté de se faire délivrer des permis de séjour et préférant ne pas rentrer en Turquie.

Dans ces conditions, je vous serais obligé de faire prier l'ambassadeur des États-Unis à Constantinople d'insister auprès de la Porte afin que des

ordres formels soient donnés dans les provinces : 1° de laisser partir avec les égards qui leur sont dus les consuls encore retenus; 2° de ne pas s'opposer au départ des Français religieux ou civils qui voudraient quitter la Turquie.

Nous aviserons, selon la réponse qui nous sera donnée.

648

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 581. *Washington, s. d.*

(*Reçu :* 12 décembre 1914, 1 h.)

Suite à mon télégramme n° 578 [1].

Ayant fait demander s'il était possible d'évaluer, fût-ce approximativement, le prix des fusils qui pourraient être fabriqués ici, la réponse est qu'en raison de la nécessité de créer des installations sans emploi après la guerre le prix serait de 30 dollars par fusil et 35 dollars par mille cartouches ; chiffres à discuter et sur lesquels une réduction est possible.

L'élévation de telles commandes rendrait particulièrement souhaitable que nous puissions nous tirer d'affaire avec nos propres usines.

649

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 733. *Washington, 11 décembre 1914.*

À l'instigation des membres germanisants du congrès, le sénateur Hitchcock, du Nebraska, a déposé, le jour de la réunion des Chambres, un bref projet de loi tendant à interdire la vente des armes et des munitions de guerre aux belligérants. Une résolution préliminaire, proposée aussi par lui, a été votée sans opposition et requiert le ministre du Commerce de fournir la statistique, pays par pays, des armes et des munitions expédiées aux nations en cause depuis le commencement de la présente guerre. Renchérissant, le sénateur Works, de Californie, a déposé hier un projet décidant que toute fourniture quelconque, à n'importe quel belligérant, serait interdite qu'il s'agît ou non de contrebande de guerre, à peine d'une amende, pour chaque contrat accepté, de 25.000 francs au moins et 500.000 au plus.

Si de telles lois étaient votées, elles seraient cela va de soi, entièrement au désavantage des Alliés, les Allemands ne pouvant rien acheter qui leur

[1] Cf. document n° 645.

soit utile pour la guerre sans que les Alliés le capturent tandis qu'eux-mêmes, maîtres de la mer, peuvent librement se réapprovisionner ici. C'est précisément ce qui a été objecté au projet, d'abord par MM. Fulle et Coudert, hommes de loi réputés et grands amis de notre pays, et par M. Putnam, l'éditeur, qui ont fait connaître leur opinion par la voie de la presse, ensuite par divers journaux agissant de leur propre mouvement, notamment le *New York Times* : procéder comme il est proposé, en cours de conflit, contrairement aux règles universellement admises, c'est violer la neutralité, et intervenir dans la querelle en cherchant à contrebalancer et annuler un avantage légitime acquis à l'un des adversaires. Les Alliés se sont assurés, non sans faits de guerre et pertes sensibles, la domination de la mer; c'est prendre parti contre eux que d'adopter des dispositions les privant du fruit qu'ils sont en droit d'attendre de leur réussite. La vente d'armes, munitions, etc. est libre pour tous; les Allemands peuvent acheter comme les autres; les États-Unis étant neutres n'ont rien à faire qu'à maintenir cette égalité. Pour ce qui se produit en dehors de leurs eaux, ils n'ont pas à en connaître; s'ils le font, ils prennent part au conflit. Je joins ici l'article que le *New York Times* a publié sur ce thème.

En outre des motifs de raison, des motifs d'intérêt rendront difficile, fort heureusement pour nous le vote du projet en question : les seules usines presque qui fonctionnent à plein en ce moment et emploient une main d'œuvre considérable, sont celles qui ont reçu des commandes de belligérants. Les projets Hitchcock et Works réduiraient à la misère des milliers d'ouvriers sans qu'aucun précédent, règle ou usage international justifie une mesure si rigoureuse. Votre Excellence peut être assurée que je ne perdrai pas la question de vue [1].

(Guerre 14-18.)

650

M. Ledoulx, Chargé de l'Ambassade de France à Constantinople,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Péra, 11 décembre 1914.*

Confidentielle.

Le départ d'Enver pacha, signalé depuis quelques jours déjà, et qui n'avait été accueilli qu'avec réserve, paraît aujourd'hui être un fait accompli : le vice-généralissime des armées de terre et de mer serait bien parti pour Erzeroum, d'après les uns, par la voie de Trébizonde, d'après les autres, par la voie de Konia. L'éloignement de Constantinople, dans les conjonctures présentes, d'un des membres les plus actifs du cabinet, n'est pas sans attirer d'une façon spéciale l'attention sur la politique intérieure du pays, sur les dissensions qui existent certainement au sein du comité Union et Progrès qui demeure toujours la force dirigeante du gouvernement.

[1] Cf. documents n°s 641, 642.

Il est bien établi aujourd'hui, que l'agression commise dans la mer Noire par l'amiral Souchon pour provoquer le déclenchement de la Turquie n'avait pas reçu l'approbation de tous les membres du ministère et du comité Union et Progrès lui-même.

Djavid bey, en particulier, qui était partisan du maintien de la neutralité, avait donné sa démission pour refuser de s'associer à une déclaration de guerre qu'il avait désapprouvée.

L'attitude de Djemal pacha, sans être aussi nette que celle de son collègue des Finances, avait été accompagnée de certaines réserves qui avaient été interprétées comme une désapprobation de la politique d'Enver pacha.

Quoi qu'il en soit, le départ du ministre de la Marine pour la Syrie, n'avait pas surpris tous ceux qui suivent avec attention la politique intérieure très complexe du gouvernement actuel : Djemal pacha, en désaccord, sans doute, avec le ministre de la Guerre, a préféré s'éloigner de Constantinople ou bien a été éloigné par ses adversaires politiques.

L'envahissement méthodique par les Allemands de tous les pouvoirs de l'État : la politique extérieure dirigée par le baron de Wangenheim; l'armée conduite par Liman pacha et les nombreux officiers de sa mission, tant dans la capitale que dans les corps d'armée des provinces; la marine dirigée par l'amiral Souchon qui a placé ses officiers sur toutes les unités de l'escadre ottomane; cette emprise allemande, de jour en jour plus étroite, n'a pas été sans éveiller les méfiances de beaucoup de Turcs, militaires et civils, ainsi que celles du comité Union et Progrès.

Je ne parle pas du Grand Vizir. Le prince Halim Saïd pacha qui ne jouit d'aucune autorité.

Après le départ d'Enver, Talaat bey, ministre de l'Intérieur assure en même temps, l'intérim du ministère des Finances et même celui de la Guerre, sans parler de la Marine qui reste sans titulaire.

La position de Talaat bey doit être à l'heure actuelle, très difficile, très délicate, bien qu'il paraisse le maître absolu de la situation : un véritable dictateur réunissant dans ses mains les pouvoirs civil et militaire.

En effet, le comité Union et Progrès, comité de salut public de la Jeune Turquie, est divisé, déchiré par des dissensions intérieures; dans l'armée, beaucoup d'officiers sont mécontents de l'emprise allemande, et des brutalités des officiers allemands; dans la Marine, le mécontentement, dans le corps des officiers, est peut-être encore plus accentué. Dans ces conditions, on peut se demander quelle sera l'attitude de von der Goltz pacha qui a été peut-être envoyé à Constantinople par l'empereur d'Allemagne pour apporter plus de cohésion, d'unité, dans la triple action souvent divergente du baron de Wangenheim, du général Liman von Sanders et de l'amiral Souchon.

Quoi qu'il en soit, la situation intérieure à Constantinople me paraît précaire et peut-être sommes-nous à la veille d'événements graves, de quelque surprise, dont l'histoire intérieure de la Turquie a toujours été fertile en exemples; d'autant plus que le Parlement est à la veille de se réunir, que le mécontentement est général dans la population, que l'état écono-

mique du pays est lamentable par suite de la mobilisation, des réquisitions militaires qui ont été effectuées sur presque tous les produits, par le blocus, que la guerre actuelle est impopulaire et qu'en définitive tous se rendent compte aujourd'hui que le parti Union et Progrès sert actuellement les intérêts de l'Allemagne et non ceux de la Turquie qu'il a entraînée dans le conflit européen en liant le sort de l'Empire ottoman à celui de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la proclamation de la guerre sainte n'a pas donné les résultats que les Jeunes Turcs attendaient de cette manifestation religieuse et que les bulletins de victoires que publie presque tous les jours le gouvernement sont accueillis avec le plus grand scepticisme [1].

651

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1078. *Petrograd, 12 décembre 1914, 1 h. 30.*
Très confidentiel.

(*Reçu :* 10 h. 20.)

On m'avait affirmé hier que le ministre des Finances (dont l'autorité est fortement ébranlée dans les milieux financiers) se proposait de confier au comte Witte le soin d'établir un rapport général sur les divers budgets de l'Empire en vue de (1 gr. fx) discussions ultérieures devant la Douma. Assurément nul n'est plus qualifié que le comte Witte pour formuler un jugement d'ensemble sur la situation financière de la Russie.

Mais la campagne qu'il mène au vu et au su de tous contre politique de la Triple Entente aurait dû – semble-t-il – détourner M. Bark de lui conférer ce témoignage public de crédit et de considération. Ce matin mon collègue d'Angleterre et moi nous avons signalé très amicalement à M. Sazonov les interprétations fâcheuses que la rentrée en scène du comte Witte risquait de provoquer tant en Russie qu'à l'étranger. Sir G. Buchanan avait précisément reçu de Moscou des informations toutes récentes sur les accusations que l'ancien président du Conseil ne cesse de diriger contre l'Angleterre et la France.

M. Sazonov (qui juge comme nous le comte Witte) s'applique néanmoins à réduire la portée de la décision que son collègue des Finances paraît avoir déjà prise. Puis spontanément il nous a dit qu'il chargeait M. Iswolsky et le comte Benkendorff de s'exprimer dans le même sens avec Votre Excellence et sir Edward Grey. Peut-être souhaite-t-il secrètement que les réponses qui lui seront transmises de Paris et de Londres lui offriront un argument décisif à invoquer devant l'empereur de Russie.

[1] Notes marginales manuscrites : « Téhéran. Londres. Petrograd. Rome. Copie pour la Présidence. » « fait 8.1.15. Rome. Londres. Téhéran. Petrograd. Madrid. Présidence de la République » « À communiquer à M. le président de la République. »

652

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs français à Londres et à Petrograd.

T. n°s 919; 504. *Paris, 12 décembre 1914, 14 h.*
Chiffré.

Le ministre de France en Suède apprend que les trois souverains scandinaves se rencontreront en Suède avant Noël pour aviser en commun au maintien de la neutralité des trois pays.

653

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1193. *Londres, 12 décembre 1914, 18 h.*
Fil spécial.

Suite à mon télégramme 1180 [1].

Le ministre britannique à Tokyo télégraphie qu'une discussion se poursuit dans la Chambre japonaise sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement qui serait attaquée assez vivement.

Sir Edward Grey pense contrairement à ce qu'il m'avait dit le 9 décembre qu'il serait préférable que Votre Excellence voulût bien s'abstenir de parler à l'ambassadeur du Japon de la possibilité d'une coopération militaire, et d'attendre une indication des débats qui se poursuivent en ce moment.

654

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 425. *Madrid, 12 décembre 1914, 20 h. 45.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le ministre de Roumanie vient de me communiquer à titre très confidentiel un télégramme de son gouvernement. Il y est dit, d'après des informations venues de Suisse, que le gouvernement austro-hongrois se serait adressé à l'ambassade d'Espagne à Vienne en vue de savoir si le cabinet de Madrid se chargerait de sonder celui de Petrograd au sujet des conditions d'une paix entre la Russie et l'Autriche agissant en dehors de

[1] Cf. document n° 640.

l'Allemagne. Cette nouvelle paraissait causer une certaine émotion au gouvernement roumain qui demandait à M. Cretziano de chercher à savoir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette information.

Questionné par le ministre de Roumanie, je lui ai répondu que je n'avais pas eu le moindre indice à ce sujet et que la nouvelle me paraissait bien invraisemblable dans l'état actuel des choses.

Toutefois à ma prochaine rencontre avec le ministre d'État, je chercherai discrètement à m'informer et je ferai connaître de suite à Votre Excellence ce que je pourrai apprendre [1].

655

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1086. *Petrograd, 12 décembre 1914, 21 h. 15.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 13, 0 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 503.

Nos commerçants s'abusent singulièrement s'ils se figurent que leurs concurrents étrangers vont les attendre pour le partage du marché russe. Quand j'ai formulé mes suggestions du mois de septembre dernier la place à prendre demeurait libre encore : elle ne le sera bientôt plus. Depuis deux mois et demi les Anglais, les Américains, les Italiens, les Danois, les Suédois, les Hollandais ont fructueusement travaillé.

Préoccupé de cette situation j'ai réuni naguère à ma table une vingtaine de Français dirigeant des entreprises industrielles ou commerciales dans les principales villes de Russie et je les ai priés de m'aider à faire profiter notre industrie nationale de l'éviction qui vient de frapper le commerce allemand. Ils n'ont pu que déplorer, comme Votre Excellence et en termes plus sévères encore, l'inertie de nos compatriotes. Certains répondent qu'ils avaient reçu de France (1 gr. f.) d'un esprit lamentable de routine, d'indolence et de timidité. L'un d'eux qui habite Moscou ne m'a pas caché qu'il avait résolu de s'approvisionner désormais à Stockholm où ses anciens fournisseurs allemands envoient leurs produits sous l'étiquette suédoise.

Quand nos commerçants se décideront enfin à entrer en campagne ce sera sans doute trop tard. Ils ne manqueront certes pas alors de reprocher au gouvernement de ne les avoir pas informés et à la diplomatie de ne les avoir pas soutenus [2].

[1] Cf. document n° 656.

[2] Delcassé avait tenté de créer une commission d'enquête dès le mois de septembre pour une coopération efficace du commerçant français. Le ministre des Affaires étrangères pensait parvenir à sa constitution (T. chiffré n° 503 non reproduit, Paris, 12 décembre 1914, 14 h. 55, à Paléologue) en comptant sur l'aide du gouvernement impérial russe pour la conquête sur le marché russe « d'une part importante de ce qu'aura perdu l'Allemagne ».

Notes marginales manuscrites : « Télégraphier à Commerce. Finances. Guerre. » « En parler à M. Gout. » « Commerce. Finances. Guerre, 18 décembre 1914. »

656

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 234. *Paris, 13 décembre 1914, 14 h. 2.*
Confidentiel.

Je réponds à votre télégramme n° 425 [1].

Les bruits recueillis par le ministre de Roumanie à Berne et dont le gouvernement roumain a entretenu son représentant à Madrid ont couru depuis quelque temps dans certaines capitales et les missions diplomatiques à Bordeaux s'en sont préoccupées.

Je n'ai jusqu'ici recueilli aucun indice à cet égard sauf en ce qui concerne la tentative de l'Autriche à Athènes et à Bucarest pour une paix séparée avec la Serbie [2].

Le ministre des Affaires étrangères à Bucarest a demandé au ministre de Russie, si, dans le cas où une paix séparée interviendrait entre la Russie et l'Autriche, la Roumanie pourrait compter sur le gouvernement russe pour réaliser ses aspirations en Transylvanie.

Le ministre de Russie lui a répondu que le meilleur moyen pour la Roumanie d'y arriver serait de prendre part à la guerre. Elle serait ainsi admise à discuter les clauses d'une paix dont, pour le moment, d'ailleurs, il n'était pas question.

[1] Cf. documents n°s 654; 658.

[2] Cf. document n° 658.

Les télégrammes n° 239, Athènes, 27 décembre 1914, 18 h. 50 (document n° 713) et le n° 784, Washington, 28 décembre 1914, non reproduit, annoncent que des rumeurs similaires circulent en Grèce, en Italie et aux États-Unis.

Blondel, dans le télégramme n° 2, chiffré, Bucarest, 1er janvier 1915, 2 h., reçu 21 h. 15, rapporte un entretien qu'il vient d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères :

« Au cours d'un long entretien que je viens d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères, ce dernier m'a parlé à diverses reprises des (démarches) que feraient l'Allemagne et l'Autriche pour provoquer des négociations en faveur de la paix. Il m'a dit avoir reçu de plusieurs côtés, notamment de Vienne, Berne et Athènes, des renseignements indiquant qu'à Vienne et à Berlin on se préoccupait de l'éventualité de conversations pacifiques : les tentatives que fait l'Autriche dans le but de (préparer) une paix séparée doivent selon M. Porumbaro prendre bientôt une forme plus précise. Quant à l'Allemagne, il prétend avoir reçu du quartier général allemand des indications d'après lesquelles le gouvernement allemand accueillerait volontiers des ouvertures si les Alliés lui en faisaient faire par une puissance neutre. J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères si le gouvernement roumain avait été particulièrement sondé à cette occasion. Il m'a répondu négativement et a ajouté que la seule tentative faite à Bucarest avait été une démarche du ministre d'Autriche tendant à se rencontrer avec le ministre de Serbie.

Ce dernier a d'ailleurs décliné la proposition. *(À suivre.)* »

Cf. documents n°s 714; 716.

657

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 927. *Paris, 13 décembre 1914, 14 h. 35.*
Chiffré.

La proclamation du protectorat anglais en Égypte étant imminente, je vous prie de vous assurer auprès du Foreign Office que, conformément à son engagement, la reconnaissance du protectorat français au Maroc aura lieu simultanément.

Cette reconnaissance ayant été faite par les autres puissances sous forme d'adhésion au traité franco-marocain du 30 mars 1912, il conviendra que le gouvernement britannique adopte la même procédure [1].

658

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Petrograd, Rome et Washington.

T. n°s 926; 509; 489; 242 [2]. *Paris, 13 décembre 1914, 15 h.*
Chiffré.

Le gouvernement roumain se montre préoccupé des bruits qui ont couru depuis quelque temps, et qui ont circulé notamment parmi les missions diplomatiques à Bordeaux, au sujet des tentatives que ferait le gouvernement austro-hongrois en vue de savoir si la Russie consentirait à une paix séparée avec l'Autriche. Le cabinet de Vienne aurait demandé à l'Espagne de sonder les dispositions du gouvernement russe.

Je n'ai jusqu'ici recueilli aucun indice à cet égard, sauf en ce qui concerne la tentative de l'Autriche à Athènes et à Bucarest pour une paix séparée avec la Serbie.

[1] Cf. documents n°s 659; 678.

Le protectorat britannique sur l'Égypte a été proclamé au Caire le 18 décembre 1914 à 2 heures. Delcassé se proposait de faire paraître le même jour la note suivante : « La Grande-Bretagne ayant informé le gouvernement français de son intention de proclamer le protectorat anglais sur l'Égypte, le gouvernement français, s'inspirant de la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, concernant l'Égypte et le Maroc, a donné son adhésion à ce projet.

De son côté, s'inspirant de la même déclaration, la Grande-Bretagne a reconnu le protectorat français sur le Maroc et donné son adhésion au traité franco-mexicain du 30 mars 1912. » (télégramme n° 957, non reproduit, Paris, 18 décembre 1914, 13 h. 30). Delcassé à Paul Cambon, télégramme, urgent, non reproduit, Paris, 19 décembre 1914, expédié à 10 h. 40 du matin à Lyautey, résident général à Rabat (n° 170), à Geoffray à Madrid (n° 246), à Alapetite, résident général à Tunis (n° 98) et à Couget, représentant français à Tanger (n° 46).

[2] Cf. document n° 656.

Le ministre des Affaires étrangères à Bucarest a demandé au ministre de Russie si, dans le cas où une paix séparée interviendrait entre la Russie et l'Autriche, la Roumanie pourrait compter sur le gouvernement russe pour réaliser ses aspirations en Transylvanie.

Le ministre de Russie lui a répondu que le meilleur moyen pour la Roumanie d'y arriver serait de prendre part à la guerre. Elle pourrait ainsi être admise à discuter les clauses d'une paix dont, pour le moment, d'ailleurs, il n'était pas question.

659

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1198. *Londres, 14 décembre 1914, 16 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

Réponse à vos télégrammes n°s 924, 927.

Sir A. Nicholson m'a dit ce matin qu'il était incorrect que la proclamation du protectorat anglais en Égypte dût avoir lieu demain. Lorsque la date sera fixée, le gouvernement français en sera avisé, et lorsque la proclamation du protectorat en Egypte sera publiée, la reconnaissance par l'Angleterre de notre protectorat au Maroc pourra être publiée immédiatement [1].

660

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 271; 272. *Bucarest, 14 décembre 1914, 16 h. 30 et 5 h. 40.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 15, 4 h. et 1 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme (un groupe faux).

Si Votre Excellence veut bien se référer à mes précédentes communications, et notamment à mes télégrammes 204, 225, 232 et 259, elle pourra se convaincre que M. Bratiano n'a pas été aussi affirmatif que semble le croire M. Sazonov en ce qui concerne les concessions que le gouvernement roumain serait éventuellement disposé à consentir à la Bulgarie. Lorsque nous avons pour la première fois appelé l'attention du président du Conseil sur l'intérêt que la Roumanie aurait à s'entendre avec la Bulgarie

[1] Cf. documents n°s 657; 678.

afin d'être libre de ses mouvements, il nous a formellement déclaré qu'il était opposé à un compromis avec le cabinet de Sofia et il a même dit à cette occasion qu'il préférait Dobritch à la Transylvanie.

Peu à peu, nous avons cependant amené M. Bratiano à renoncer à son intransigeance en invoquant les avantages qu'une entente générale entre les pays balkaniques apporterait à la cause de la Triple Entente dont il affirmait vouloir se rapprocher. Il envisagea dès lors l'éventualité d'une concession territoriale en Dobroudja en échange d'une *coopération* bulgare mais en ajoutant qu'il n'y consentirait que pour faciliter un accord et lorsque la Serbie et la Grèce se seraient déjà entendues avec la Bulgarie.

Suite du n° précédent.

« Je ne serai pas, nous a-t-il plusieurs fois répété, un obstacle à l'(mot passé) mais je ne désire pas faire les premiers pas ni m'engager seul dans la voie des concessions. »

Dans ces conditions, je crains qu'une démarche conforme au désir exprimé par M. Sazonov ne puisse aboutir. M. Bratiano nous répondra vraisemblablement qu'il l'a déjà fait, que les concessions de la Roumanie ne sauraient être que consécutives à un accord conclu entre la Serbie, la Grèce et la Bulgarie. Notre intervention que M. Bratiano, suivant son habitude ne garderait pas secrète, fournirait en outre des armes à ceux qui nous accusent de vouloir compromettre la Roumanie en lui faisant prendre des engagements prématurés.

Devons-nous nous exposer pour la troisième fois en quelques jours à une fin de non recevoir ? Mes collègues russe et anglais, avec qui je viens de m'entretenir de cette question, sont d'avis comme moi qu'il est préférable d'ajourner la démarche proposée et ont télégraphié dans ce sens à leurs gouvernements respectifs [1].

661

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 492. *Paris, 14 décembre 1914, 22 h. 10.*
Chiffré.

M. Beau a été informé de bonne source que les quatre journaux italiens catholiques *Italia, Momento, Corriere d'Italia*, et un journal de Pologne, groupés en trust sous une même direction, seraient dans une situation embarrassée et susceptible de recevoir une nouvelle orientation. Notre ambassadeur indique en même temps que le meilleur intermédiaire à

[1] Cf. document n° 673.

employer serait dom Vercisi qui habite Milan, 12 rue San Maurilio et est prêt à venir à Rome sur un appel qui lui serait adressé.

Je vous prie de me donner votre avis sur cette suggestion et sur l'intérêt que nous pourrions avoir à la suivre.

662

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lanel, Ministre de France à Rio-de-Janeiro.

T. n° 44. *Paris, 14 décembre 1914, 23 h. 25.*
Chiffré.

Le ministre de la Guerre vous prie rappeler à M. le payeur principal Caillaux que d'accord avec ministre Finances, je l'ai mis en congé exclusivement pour remplir une mission près du ministre Commerce [1]. Au cas où il croirait avoir des indications utiles à fournir pour la Défense nationale, il voudra bien les faire passer par l'intermédiaire du ministre auprès duquel il est détaché. Les indications fermes qu'il m'a transmises directement concernant les fusils se rapportant d'ailleurs à une affaire déjà suivie.

663

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Ambassadeurs de France à Londres, Petrograd, Rome,
Ministres de France à Nisch, Athènes, Bucarest.

T. s. n° et *Paris, 14 décembre 1914, 23 h. 45*
n°s 512; 491; 153; 133; 151.
Chiffré.

Le ministre de France à Sofia constate qu'une évolution s'est faite dans l'esprit du président du Conseil [2]. Celui-ci est très satisfait de la commu-

[1] Le télégramme n° 42 de Delcassé à Lanel, Paris 8 décembre 1914 précise : « Le ministre du Commerce a confié une mission d'ordre purement commercial à M. Caillaux, ancien président du Conseil. Cette mission est tout à fait indépendante des fonctions diplomatiques dont vous demeurez seul investi au regard du gouvernement brésilien. »

[2] Conviction exprimée dans le télégramme n° 182, chiffré, Sofia, 14 décembre 1914, reçu 5 h. 45 :

« Les renseignements qui me parviennent confirment l'impression que le gouvernement est très satisfait de notre dernière communication.

L'attitude (sic)sur langage du président du Conseil marque l'évolution qui s'est faite dans son esprit; bien que, officiellement, il déclare sa ferme intention de garder la neutralité, l'idée d'une coopération éventuelle avec la Triple Entente contre la Turquie fait des progrès dans les sphères officielles, mais en voulant obtenir ce résultat prématurément on risquerait de le compromettre.

J'ai la conviction aujourd'hui que la Bulgarie ne se rangera pas du côté de nos ennemis et que si, au mois de février, les troupes roumaines entrent en Transylvanie, elle pourra se décider de son côté à marcher contre la Turquie. Mais à ce moment la Triple Entente devra donner au gouvernement bulgare les précisions qu'il a le grand désir d'obtenir dès maintenant au sujet des avantages territoriaux en Macédoine.

Actuellement les engagements que nous venons de consentir à la Bulgarie constituent à mon avis un parement suffisant de sa neutralité. »

nication des représentants de la Triple Alliance, et tout en déclarant sa ferme intention de garder sa neutralité, il envisage l'éventualité d'une coopération avec la Triple Entente.

M. de Panafieu estime d'ailleurs que nous risquerions de compromettre ce résultat en voulant le réaliser prématurément, que la Bulgarie ne se rangera pas du côté de nos ennemis et que si en février la Roumanie entre en Transylvanie, la Bulgarie pourra se décider à marcher contre la Turquie, mais alors, la Triple Entente devra donner à celle-ci des précisions qu'elle a le grand désir d'obtenir au sujet des avantages territoriaux qui lui seraient acquis en Macédoine.

664

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n° 516. *Paris, 14 décembre 1914.*
Chiffré.

Au cours d'une récente séance de la commission interministérielle des prisonniers de guerre, le représentant de l'état-major de l'armée a fait savoir qu'il résultait de ses entretiens officieux avec l'attaché militaire russe que plusieurs milliers d'Alsaciens-Lorrains animés de sentiments nettement francophiles sont prisonniers de guerre en Russie et qu'il n'y aurait pas de difficultés très grandes à les faire venir en France par Salonique.

S'inspirant du vœu aussitôt émis par la commission, le ministre de la Guerre vient de me prier d'engager avec le gouvernement allié des pourparlers en vue de l'envoi en France desdits prisonniers. M. Millerand souhaiterait pouvoir fournir à ceux d'entre eux qui le désireraient le moyen de contracter des engagements dans l'armée française à laquelle ils rendraient de réels services lorsque nos troupes entreront non seulement dans les provinces annexées, mais sur le territoire allemand.

Il resterait, l'assentiment de principe du gouvernement russe une fois obtenu, à déterminer par quels moyens de transport ces Alsaciens-Lorrains seraient transférés en France. Je vous serai obligé de me donner votre avis à ce sujet.

665

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 932. *Paris, 14 décembre 1914.*
Chiffré.

L'attention du gouvernement de la République a été retenue par les manœuvres des Turcs et des Allemands pour tenter d'ébranler le loyalisme

de nos soldats et de nos sujets musulmans. Il semble que des tentatives du même genre sont faites dans les pays sous la domination britannique. Il y aurait donc, à mon avis, avantage à ce que des échanges de vues soient poursuivis entre nos deux gouvernements afin de préciser l'attitude qu'ils entendent observer à l'égard du monde musulman. Il ne saurait être question naturellement de lier les mains d'aucune des deux Puissances, qui ont chacune à faire à des populations de races, de sentiments et de civilisations différentes, mais il me paraîtrait nécessaire de faire en sorte que les mesures d'ordre général à prendre pour combattre les manœuvres panislamiques et une entr'aide des administrations française et britannique puissent être concertées. Dans des conversations avec l'ambassade britannique à Paris, j'ai développé ce point de vue, et j'ai acquis la conviction que le Foreign Office serait disposé à envoyer à Paris un de ses agents au fait des questions musulmanes pour causer avec les agents de mon Département et les membres de la commission des Affaires musulmanes. Je vous serai obligé d'entretenir sir Edward Grey de cette question et de l'assurer que je serais heureux de recevoir le représentant de son Département et de le mettre en relation avec les agents français compétents.

666

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Conty, Ministre de France à Pékin.

T. n°s 933; 245; 513; 56. *Paris, 14 décembre 1914.*
Chiffré.

Le ministre des Affaires étrangères du Japon a déclaré au Parlement que le Japon n'avait pris d'engagement envers aucune puissance en ce qui concerne la restitution de Kiao-tcheou à la Chine. Cette restitution était une condition de l'ultimatum signifié à l'Allemagne, mais elle est tombée par suite du refus du gouvernement allemand d'y souscrire et de l'occupation du Chantoung par l'armée japonaise. Le Japon se considère donc comme libre d'envisager la question à la fin de la guerre.

Le ministre japonais de la Marine a déclaré de son côté qu'aucun accord n'est intervenu avec l'Angleterre pour assigner la ligne de l'équateur comme délimitation des opérations respectives des deux pays sur mer.

667

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. 1096. *Petrograd, 15 décembre 1914, 12 h. 40.*
Chiffré.
(*Reçu :* 18 h. 45.)

Depuis que les journaux ont annoncé la publication de notre Livre jaune, on me le demande de tous côtés, d'autant plus que l'Angleterre a répandu à profusion son Livre bleu. Deux mille exemplaires en ont été déposés chez le principal libraire de Pétersbourg. De son côté, le gouvernement belge a donné la plus grande publicité aux documents qu'il a fait paraître sur la guerre. Comme nous avons un égal intérêt à éclairer l'opinion russe, je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire envoyer à cette ambassade le plus grand nombre d'exemplaires du Livre jaune dont le Département pourra disposer.

668

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. n°s 944; 522. *Paris, 15 décembre 1914.*
Chiffré.

M. Sazonov, saisi de la suggestion d'un resserrement des liens existant entre les Puissances de la Triple Entente et le Japon, répond que le gouvernement russe avait, dès le début de la guerre à laquelle le Japon ne participait pas encore, proposé une entente à trois (Russie, Angleterre et Japon) sur la base du maintien des droits des parties contractantes en Asie : le gouvernement britannique avait à ce moment répondu qu'il sympathisait avec le principe, mais préférait en remettre la réalisation à la fin de la guerre.

Le ministre des Affaires étrangères de Russie estime que le gouvernement de la République, en raison des relations étroites des états-majors anglais et français, est plus spécialement à même de faire des ouvertures au gouvernement britannique, puisque la suggestion émane de Paris, et que l'objectif est d'obtenir le concours de l'armée japonaise sur le théâtre occidental de la guerre. L'ambassadeur de Russie à Londres, après s'être rendu compte de l'état d'esprit actuel de sir Edward Grey, recevrait l'instruction de prêter son appui à son collègue français.

Petrograd seulement : sir Edward Grey, à qui la question d'une démarche à Tokyo a été posée en même temps qu'à M. Sazonov, a déjà répondu qu'il avait pressenti antérieurement le gouvernement japonais et essuyé un refus, le baron Kato ayant d'ailleurs demandé que ces pourparlers fussent officieux pour qu'il n'eut pas à s'expliquer s'il était questionné au Parlement.

Selon le secrétaire d'État anglais, le gouvernement japonais craint de s'affaiblir militairement en Extrême-Orient, ce qui pourrait amener les Etats-Unis à établir à San Francisco une législation sévère contre les Japonais.

Sir Edward Grey ne fait pas d'objection à ce que les ambassadeurs du Japon soient entretenus de notre suggestion, chacun de leur côté, à Pétersbourg et à Paris ; mais comme un refus lui paraît certain, il estimerait regrettable une démarche formelle des trois Puissances. Selon lui, ce n'est que dans le cas d'un échec de la Triple Entente et de péril en Europe qu'il faudrait recourir au Japon.

M. Paul Cambon estime que nous ne devons pas envisager cette hypothèse, et qu'un recours actuel à Tokyo aurait l'inconvénient de paraître un aveu de faiblesse.

669

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 521; 943. *Paris, 15 décembre 1914.*
Chiffré.

Les représentants de la Triple Entente signalent l'inopportunité de demander en ce moment à la Roumanie de prendre l'initiative de consentir dès maintenant et avant tout engagement analogue de la Serbie et de la Grèce, une rectification de frontière à la Bulgarie. J'estime donc qu'il convient d'ajourner la démarche qu'il avait été question de faire à ce sujet auprès de M. Bratiano.

Je donne des instructions en ce sens à M. Blondel.

670

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 442. *Rome, 15 décembre 1914.*

Monsieur le Ministre,

Le *Corriere d'Italia,* organe catholique conservateur, a entrepris une véhémente campagne contre le gouvernement russe, auquel il reproche d'avoir inauguré son installation en Galicie par une série de persécutions contre les catholiques du rite uniate. « C'est, dit-il, une bien triste page de l'histoire de l'Empire moscovite que nous avons à écrire. » Et il procède à un dépouillement d'un dossier de presse, exclusivement constitué d'extraits de journaux russes, qui mettent en relief les faits suivants.

D'après le *Golos Moskwy*, dès l'invasion des troupes russes en Galicie, le Saint-Synode aurait tenu une réunion spéciale et délibérée, sur la proposition de Monseigneur Eulogos, archevêque de Volhynie, « d'attirer à l'église russe les Galiden, autrefois induits par séduction à l'union avec l'église de Rome ».

La *Novoie Vremia*, du 23 septembre, commente et approuve l'arrestation du métropolite uniate de Lemberg, Monseigneur Sceptycki, accusé d'avoir tenu un langage séditieux contre les autorités militaires russes, et déporté par la suite dans l'intérieur de la Russie, où il est soumis à des conditions d'internement sévères.

La *Russkoie Sdovo*, du 18 octobre, confirme qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Tsarévitch, le prêtre grec orthodoxe Mitrotzky, député à la Douma, a procédé à une cérémonie solennelle, selon son rite, dans la cathédrale catholique uniate de Saint-Georges, à Lemberg, et que des faits analogues se sont produits dans d'autres églises catholiques de la même ville. Un journal polonais, la *Nova Reforma*, apprécie que ces actes, commis en violation de conventions formelles avec le Saint-Siège, constituent une injure pour tous les fidèles selon le rite uniate au nombre desquels, dit-il, il faut compter non seulement les Ukraniens, mais beaucoup de Polonais.

Divers autres journaux, notamment l'*Odesski Listok* et l'*Utro Rossije*, font allusion à un système de conversions forcées mis en vigueur par Monseigneur Dyonisios, un des suffragants de l'archevêque de Volhynie, et donne à entendre que cette propagande *sui generis*, qui suit pas à pas la marche des soldats russes, est néanmoins contraire aux intentions des autorités militaires.

Dans son numéro du 18 octobre, le *Rjetch* revient sur les visées du Saint-Synode, et prête ouvertement à celui-ci « d'être d'avis que l'Église de Galicie doit être incorporée à l'Église russe, le rite uniate ne s'étant maintenu jusqu'à présent que par l'ingérence des autorités autrichiennes.

La plupart de ces allégations n'ayant été l'objet d'aucun démenti, il n'y pas lieu de s'étonner qu'elles aient produit dans le monde catholique italien un émoi considérable.

Au Vatican, où Monseigneur Sceptycki compte de nombreuses amitiés, on a cru ou feint de croire qu'il avait été déporté en Sibérie, et l'on n'a pas manqué de rattacher à cette supposition le souvenir des persécutions anciennement subies par le clergé polonais. Le pape, d'autre part, serait froissé d'inaugurer son pontificat par un affaiblissement de la situation de l'Eglise uniate, dans laquelle son prédécesseur Léon XIII se plaisait au contraire à voir une transition ingénieuse et comme l'augure d'un rapprochement entre les deux Églises. On ne se fait pas non plus faute de remarquer qu'en promettant l'autonomie à la Pologne, dès le début de la conflagration actuelle, le tsar avait implicitement reconnu les titres de la Galicie à la plénitude de la liberté religieuse, et que les faits plus haut allégués donnent à suspecter la sincérité de ses intentions.

De plusieurs entretiens privés qu'il a eus sur ce sujet avec M. Nelidov, chargé d'affaires de Russie auprès du Saint-Siège, M. Loiseau a rapporté l'impression que le gouvernement russe se contente d'invoquer les nécessités ou les excuses de l'état de guerre, sans faire jusqu'ici au Vatican de déclarations véritablement rassurantes pour l'avenir. Dans le fond, ses intentions ne doivent pas différer beaucoup du projet caressé par le Saint-Synode, et il semble bien que, selon la pensée nationale russe, les destinées du rite uniate soient déjà réglées.

Dans le public catholique italien, les affaires de Galicie ont trouvé un écho d'autant plus large que l'influence de l'ambassade d'Autriche s'est tout naturellement employée à la propager. Il faut prendre garde que des intérêts religieux ne sont pas ici seuls en cause. Tout ce qui est de nature à entretenir la défiance innée de la plupart des Italiens à l'endroit du « slavisme », tout ce qui permet de représenter la Russie sous le jour d'un gouvernement intolérant et envahissant devient une arme politique aux mains des partisans de la neutralité vis-à-vis de l'Autriche. Que, d'ailleurs, la plupart des *neutralistes* de cette école se recrutent parmi les catholiques, et que la propagande de ces derniers dans le pays soit opiniâtre et relativement efficace, chaque jour en apporte une nouvelle démonstration. Récemment, un des vice-présidents de la Dante Alighieri au retour d'un voyage à travers la Haute-Italie, exprimait sa surprise de ce que les efforts du clergé et des journaux catholiques avaient réussi à tempérer, même dans cette région, la vivacité du sentiment populaire hostile à l'Autriche.

Cette attitude toutefois n'est pas sans péril pour les intérêts politiques des catholiques italiens. Déjà l'*Idea Nazionale*, qui compte de nombreux catholiques dans sa clientèle, et qui leur a donné des gages certains en combattant à outrance la franc-maçonnerie, rappelle au clergé qu'il s'est jadis rendu impopulaire en se tenant à l'écart du Risorgimento, et le détourne de se placer une seconde fois en travers d'un courant national. Il l'engage même « à s'occuper moins de ce qui se passe en Galicie et davantage de ce qui se prépare en Italie ». L'avertissement peut n'être pas sans efficacité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération [1].

(Guerre 14-18.)

671

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. nº 503. *Paris, 16 décembre 1914.*
Chiffré.

Me parlant de la situation dans les Balkans, M. Tittoni m'a dit que l'Italie comprend parfaitement le vif désir des Serbes d'avoir accès à la mer. Ce ne peut être la mer Noire, a-t-il remarqué, puisque Roumains et Bulgares sont installés sur ses rives. Ce ne peut être l'Égée, puisque les Grecs sont établis à Salonique. Il n'y a pour eux évidemment que l'Adriatique, et nous admettons très bien qu'ils y accèdent.

C'est pour eux une question de vie ou de mort. Mais d'autre part on doit reconnaître l'importance des intérêts italiens dans cette mer, et que l'Adriatique est pour nous ce qu'est pour vous la Méditerranée occidentale. J'espère donc que la Triple Entente ne réglera pas sans nous, dans ses conseils, les questions qui s'y rattachent.

Venez donc dans nos conseils, lui ai-je dit; vous vous assurerez bien vite qu'on n'y nourrit aucun méchant dessein contre l'Italie.

À quoi M. Tittoni a répondu : « La politique doit de plus en plus nous rapprocher. »

672

M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 119. *Buenos-Ayres, 16 décembre 1914.*

J'ai parlé, dans mon rapport nº 117, des projets de boycottage des produits allemands en Argentine. Il serait téméraire de fonder de trop grandes espérances sur cette tentative qui se heurtera toujours à des questions de pur intérêt. Même chez les négociants français de Buenos-Aires, l'esprit des affaires prédomine sans être suffisamment compensé par d'autres sen-

[1] Notes marginales manuscrites : « À communiquer à M. le président de la République. Fait. Le 31/12. » « Londres. Petrograd. Copie faite le 9 janvier 1915. »
Cf. document nº 661.

timents plus nobles, et ils ne veulent pas, en s'associant à ce mouvement de boycottage, rompre leurs relations commerciales avec l'Allemagne ou même sembler s'engager dans cette voie. Nous ne devons donc pas nous faire de trop grandes illusions sur les facilités que nous trouverons à remplacer l'Allemagne sur le marché argentin. En dehors de la concurrence que nous rencontrerons principalement de la part des États-Unis, déjà entrés vigoureusement en campagne, nous devrons nous assimiler les excellentes méthodes commerciales des Allemands et leur entente des moyens de satisfaire le goût du client, qui ont été surtout la raison de leurs succès. Ce qui nous donne des chances de réussite dans cette course à la clientèle, c'est que l'industrie allemande, dont les stocks doivent être épuisés, va se trouver pour une longue période dans l'impossibilité d'alimenter les marchés extérieurs. Il dépend de nous de faire des offres à ses acheteurs et de prendre sa place. Mais on ne saurait trop répéter que ce succès, assez facile momentanément, ne pourra être prolongé et assuré que si nos fabricants et commerçants savent, comme les Allemands, se plier aux demandes du client, à ses besoins, à ses fantaisies. Il faut attendre en effet que l'Allemagne, la paix faite, appliquera sa ténacité et ses efforts à regagner le terrain qu'elle aura perdu.

Un autre genre de campagne antigermanique a eu lieu ici sous forme de renvoi des Allemands employés dans les entreprises et maisons françaises. J'y ai vivement poussé mes compatriotes, ces places devant légitimement revenir aux nombreux Français dans le besoin actuellement en Argentine. Dès le début de la guerre, une seule de nos sociétés a, sans attendre d'instructions, congédié ses agents allemands et autrichiens; c'est la Compagnie des chemins de fer de la province de Buenos-Ayres. Le directeur, M. Masle, ne s'est pas contenté de cette mesure; il a également renvoyé les Français qui, étant mobilisables, refusaient de rejoindre leurs corps en France. Cet exemple a d'ailleurs été trop peu suivi.

Le cas le plus particulier et le plus typique est celui de la maison Dreyfus et Cie, négociants en céréales à Paris, qui avait ici un haut personnel principalement composé d'Allemands et d'Autrichiens. Sur un ordre télégraphique de la direction à Paris, ceux-ci ont été renvoyés dans les vingt-quatre heures il y a un mois. Mais le directeur local, M. Gamburg, que cette exécution gênait pour la marche de ses services, a tourné la difficulté. Les employés congédiés ont pris une carte de nationalité argentine, ce qui n'est ici qu'une formalité, et il les réintègre purement et simplement. Ce tour de passe-passe a soulevé les protestations d'une grande partie de la colonie, et je crois devoir la signaler comme nouveau spécimen de l'état d'esprit de beaucoup de négociants français de l'Argentine. Il est à noter que la maison Dreyfus est une de celles qui, au commencement des hostilités, ont fait des offres pour nos approvisionnements, et par l'intermédiaire de la légation et du consulat, elle a obtenu une commande considérable de céréales pour le gouvernement de l'Afrique occidentale [1].

[1] Note marginale manuscrite : « Communiqué le 23 janvier 1915. »

673

M. Doumergue, Ministre des Colonies,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 416. *Paris, 16 décembre 1914.*

À la date du 29 novembre dernier, vous avez bien voulu me transmettre, selon la communication qui vous en avait été faite par l'ambassadeur d'Angleterre en France, la copie d'une dépêche que le général Dobell, commandant les forces alliées au Cameroun, avait adressée au gouvernement britannique pour rendre compte des opérations alors accomplies contre cette colonie allemande.

J'ai l'honneur de vous remercier de cette transmission.

En prenant connaissance du rapport du général Dobell, j'ai constaté d'ailleurs, comme vous l'avez fait sans doute vous-même, qu'un régime provisoire de gouvernement militaire et civil avait été, dès le débarquement de l'expédition franco-britannique, établi à Douala. C'est ce qui ressort du second paragraphe du rapport communiqué.

Il doit être certainement entendu que cette organisation provisoire, placée sous la direction d'un personnel britannique, ne préjuge en rien l'attribution ultérieure de Douala à telle ou telle puissance. Des réserves pourraient toutefois, si vous le jugiez nécessaire, être présentées à ce sujet au gouvernement britannique. Tout en vous laissant le soin de prendre, à ce point de vue, les dispositions qui vous paraîtront opportunes, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de noter le caractère mixte, ou plus exactement franco-anglais, du régime provisoire institué à Douala. Il résulte, en effet, du rapport du général Dobell que, sous une direction britannique il est vrai, un personnel français et anglais y a été chargé de l'administration civile de la région.

Vous estimerez sans doute comme moi que l'on peut considérer cette première organisation comme un essai de condominium tel que, dans la période transitoire qui doit suivre la conquête du Cameroun, mon Département, d'accord avec le gouverneur général de l'Afrique équatoriale, serait heureux de le voir établir. Je ne puis que me référer à ce sujet à la correspondance échangée entre nos deux administrations. Peut-être y aurait-il lieu de tirer argument de cette expérience, dont les gouvernements intéressés n'ont pas pris l'initiative mais que les représentants des Puissances alliées ont jugée possible d'un commun accord pour réclamer, selon nos vues précédemment exposées, l'extension du système, et sauf à appliquer celui-ci, suivant les circonstances de l'occupation, tantôt sous une direction française, et tantôt sous une direction britannique.

Je vous serai très obligé de me faire savoir si vous partagez sur ce point mon sentiment [1].

(NS. Afrique.)

[1] Notes marginales manuscrites : « répondre 20 déc. » « M. de Peretti. » « Il est très important de préciser nettement avec les Anglais. Voulez-vous m'en parler. » Sans doute, notes de Margerie.
Cf. document n° 698.

674

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 404. *Pékin, 16 décembre 1914.*

La prise de Tsing-tao survenue après que les Japonais avaient déjà mis la main sur les possessions allemandes du Pacifique vient de terminer les opérations militaires engagées en Extrême-Orient contre la puissance germanique.

Cet événement bien qu'escompté a fourni mieux que toutes les nouvelles du théâtre de la guerre en Europe, la preuve matérielle indispensable pour montrer enfin à la masse des Chinois le néant des bruits les plus invraisemblables répandus par les Allemands pour défendre ici leur prestige.

La presse indigène avait en effet annoncé que les Alliés seraient vaincus avant la prise de Tsing-tao; on avait même été jusqu'à prétendre qu'un plan d'invasion de l'Angleterre était près d'être exécuté et qu'alors une puissante escadre viendrait délivrer les héroïques défenseurs de la forteresse allemande.

Sans trop se faire d'illusions sur de pareilles inventions, les milieux officiels se refusaient cependant à croire que l'influence germanique, si solidement établie ici, pût être directement menacée.

On ne voulait pas admettre que les Allemands, dont les progrès avaient été si considérables en Extrême-Orient dans les dernières années et qui avaient su s'acquérir tant de sympathies intéressées mais utiles, pussent enfin subir un échec équivalent à une perte de prestige considérable.

Le geste théâtral du Kaiser télégraphiant en termes grandiloquents au gouverneur Meyer Waldeck de tenir jusqu'à la dernière extrémité avait fait présager un nouveau siège de Port-Arthur; au lieu de cela la place s'est rendue après avoir tenu seulement un peu plus d'un mois.

L'attaché militaire de cette légation, qui avait obtenu des autorités japonaises l'autorisation de suivre les opérations au même titre que ses collègues étrangers accrédités à Tokyo rédigera d'ailleurs à ce sujet un rapport détaillé que je transmettrai ultérieurement au Département pour être envoyé au ministère de la Guerre.

J'adresse dès maintenant à Votre Excellence deux numéros du *Journal de Pékin* contenant une « interview » du capitaine de La Pomarède sur le siège. C'est à la demande de la légation du Japon que j'ai prié cet officier de faire part de ses impressions au rédacteur du journal français de Pékin.

Mon collègue japonais m'avait en effet fait exprimer discrètement le désir de voir publier un récit de ce qu'avait vu notre attaché militaire pour être opposé aux histoires d'atrocités imaginaires commises par les troupes du Mikado que les journaux chinois s'étaient plu à reproduire et à commenter.

L'attitude anti-japonaise de *La Politique de Pékin*, l'organe de la Présidence, qui avait motivé de la part de M. Hioki une démarche dont j'ai entretenu le Département, m'avait incliné à me rendre au désir qui m'était exprimé.

Le récit du capitaine de La Pomarède, qui fut d'ailleurs soumis à la légation du Japon, semble indiquer que la garnison se contenta de faire une défense sinon héroïque du moins honorable.

Les sujets de l'empereur Guillaume tinrent jusqu'au bout mais surent, en bons pères de famille, ménager leur vie et leurs intérêts. On ne peut évidemment leur faire grief d'avoir ainsi évité des pertes inutiles, mais néanmoins, après les télégrammes sensationnels envoyés de Berlin et publiés à grand fracas par l'*Ost Asiatische Lloyd*, les Chinois durent avouer qu'ils étaient un peu déçus.

Quant au détachement anglais qui prit part aux opérations, son rôle fut soigneusement délimité par le général en chef japonais; on lui assigna en effet un secteur de faible étendue et comportant seulement la prise d'ouvrages peu importants.

Malgré la réception cordiale faite actuellement à Tokyo au général Barnardiston, les Japonais qui n'avaient admis qu'un contingent anglais d'un millier d'hommes et un seul bateau de guerre, ont tenu à montrer qu'ils étaient les seuls vainqueurs de Tsing-tao.

Dès la reddition de la place, le territoire de Kiao-tcheou fut en effet placé sous le contrôle absolu des autorités militaires japonaises. L'ancien consul anglais qui se trouvait avec les troupes britanniques ne fut même pas autorisé à intervenir en faveur de ses compatriotes ayant des marchandises en souffrance dans le port.

Toutefois, depuis le 1er décembre, la libre circulation est autorisée pour les étrangers qui en font la demande.

En ce qui nous concerne, M. Teissier, qui vient d'arriver à Tchefou où il a pris possession du vice-consulat va, s'il y a lieu, pouvoir intervenir utilement en faveur de nos nationaux ayant des intérêts à Tsing-tao.

Au lendemain même de l'occupation, le gouvernement chinois, avec son manque d'expérience habituel, n'a pas hésité à tenter de tirer parti de la situation pour affirmer sur Tsing-tao sa souveraineté.

Sans même en informer la légation du Japon, le ministre des Finances a fait désigner d'office un nouveau commissaire des douanes de nationalité anglaise.

Jusque-là, conformément aux précédents établis, la désignation du commissaire, choisi parmi les fonctionnaires des douanes maritimes de nationalité allemande, était faite d'accord avec la légation d'Allemagne.

Devant les protestations de la légation du Japon, le gouvernement se rendant compte de sa maladresse désigna alors un Japonais, le commissaire actuel de Dalny, à qui on se proposait d'adjoindre un Anglais comme « député commissaire. »

Le représentant du Japon qui cette fois encore n'avait pas été consulté n'estima pas cette solution satisfaisante et émit la prétention de faire adopter le système suivant.

La douane de Tsing-tao resterait chinoise, avec un commissaire japonais; seulement celui-ci serait choisi par le gouvernement du Mikado en dehors du personnel des douanes maritimes et simplement agréé par l'inspecteur général. C'est ainsi que M. Kei Ki Chi Tamataku, haut fonctionnaire des douanes d'Osaka, a été désigné. Mais le gouvernement chinois et avec lui M. Aglen repoussent énergiquement cette prétention que le chargé d'affaires japonais continue néanmoins à soutenir mais en se réservant d'accepter au besoin le même traitement que l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, les nouveaux occupants du Chantoung organisent systématiquement leur conquête.

La circulation des trains vient d'être rétablie jusqu'à Tsinan-fou et toute la ligne est occupée par les Japonais qui ont en outre ouvert 24 bureaux de poste pour desservir les principaux centres.

Le gouvernement du président Yuan n'a jamais osé compter sur la restitution à la Chine du territoire enlevé aux Allemands. Le récent discours du baron Kato ne lui a pas enlevé une illusion, mais l'activité japonaise cause ici une irritation très vive quoique impuissante.

Les Chinois en manifestent une agitation stérile et sans portée comme en témoigne par exemple le désir platonique de construire sans tarder l'embranchement destiné à relier le chemin de fer du Chantoung avec Tchi-fou et de détourner ainsi le trafic de Tsing-tao.

Cependant, devant les difficultés de l'heure présente, alors que tous ses efforts tendent à trouver coûte que coûte les fonds nécessaires pour continuer de faire marcher au jour le jour la machine gouvernementale, le dictateur a dû sans doute reléguer au second plan les affaires du Chantoung.

Quoi qu'il arrive, la Chine se verra une fois de plus obligée de subir la loi du vainqueur d'une lutte qui s'est déroulée sur son territoire et à laquelle elle n'a point pris part.

Pour l'instant elle peut du moins se leurrer encore du faible espoir qu'au jour du règlement de compte définitif il sera peut être question de lui remettre à des conditions qui ne seront pas trop onéreuses les territoires qui viennent ainsi d'être repris à l'Allemagne.

À défaut d'autre chose, les gouvernants chinois se flattent en tout cas de pouvoir être admis au congrès final, ce qui dans un pays où les apparences ont une telle importance, les consolerait peut-être des déceptions que leur ménagerait la réalité [1].

(NS. Chine.)

[1] Note marginale manuscrite : « Londres. Petrograd. Tokyo. Fait copies ».

675

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Note s. n°. *Paris, 16 décembre 1914.*

Obligations de l'État belligérant vis-à-vis des navires ennemis détenus dans ses ports.

Le gouvernement britannique a exprimé le désir de connaître les vues du gouvernement de la République sur le sens à donner à l'article 2 de la convention VI de La Haye de 1907. Il s'agit des navires de commerce d'un des belligérants qui, au début des hostilités, se trouvent dans un port de l'autre et que celui-ci peut ou laisser partir ou retenir [1].

D'après l'article 2 de la convention précitée, lorsqu'un belligérant retient ainsi un navire de commerce relevant de son adversaire, il ne peut le confisquer, mais seulement *le saisir moyennant l'obligation de le restituer après la guerre sans indemnité*, ou le réquisitionner moyennant indemnité. C'est dans la première hypothèse que se présente la question soulevée par

[1] Il s'agit du télégramme n° 480 de Paul Cambon à Delcassé, Londres 4 décembre 1914, portant la mention « il faudrait répondre. Fait 16 décembre 1914 » :

« Par ma dépêche du 9 octobre dernier n° 407 j'avais communiqué à Votre Excellence le désir du gouvernement britannique de connaître la façon dont le gouvernement de la République entendait interpréter l'article 2 de la convention de La Haye n° VI de 1907 relatif aux obligations de l'État capteur vis-à-vis des bateaux ennemis détenus dans ses ports à l'ouverture des hostilités.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me mettre en mesure de répondre aux propositions de sir Edward Grey sur ce point, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'ayant renouvelé d'une façon pressante son désir d'être fixé sur nos intentions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération. »

(Fonds Blocus)

Dès le 7 novembre, le texte du décret avait été communiqué à Paléologue :

« Le ministre des Affaires étrangères a l'honneur de faire parvenir à son Excellence l'ambassadeur de Russie le texte d'un décret en date du 6 novembre courant relatif à la contrebande de guerre et à l'application à cet égard de la déclaration de Londres. Ce décret, analogue aux récents Ordres en Conseil et Proclamation britanniques du 29 octobre, a pour objet d'assurer dans de meilleures conditions les opérations conjointes des flottes franco-britanniques et de concilier, dans la mesure du possible, leur action avec les intérêts du commerce neutre inoffensif. »

Le 3 décembre, Daeschner, dans une note n° 200, confidentielle, faisait savoir à Delcassé comment les Britanniques avaient présenté le texte adopté aux Portugais encore dans l'expectative quant à leur participation aux hostilités :

« J'ai fait part au ministre des Affaires étrangères des indications que vous m'avez transmises le 16 novembre sur la procédure adoptée en France à l'égard des bâtiments de commerce allemands se trouvant dans nos ports au moment de la déclaration de guerre.

Le gouvernement britannique également consulté a, lui aussi, fait connaître le point de vue qu'il avait adopté mais il a fait observer au gouvernement portugais que, s'il venait maintenant à rompre sa neutralité, il serait fondé à s'inspirer de l'article 6 de la 6e convention aux termes duquel « les stipulations de la convention ne s'appliquent qu'entre Puissances belligérantes et *seulement si les belligérants sont tous parties à la convention.* »

Or la Turquie alliée de l'Allemagne et de l'Autriche n'est pas signataire et n'a pas adhéré par la suite.

Le conseil officieux donné au Portugal est de ne pas hésiter à saisir le moment venu les bâtiments allemands et autrichiens réfugiés en nombre relativement important dans ses ports. »

L'avant-dernier paragraphe concernant la Turquie est coché avec la mention marginale : « C'est une interprétation peut-être subtile mais utile. »

le gouvernement britannique et au sujet de laquelle il envisage trois solutions possibles. Il est inutile d'entrer ici dans la discussion de chacune de ces solutions. Il suffit de dire que le gouvernement français, comme le gouvernement britannique, est d'avis que la deuxième solution indiquée est préférable. Le gouvernement qui retient le navire est dans une situation analogue à celle d'un dépositaire avec cette différence qu'ici le dépositaire n'a pas été choisi par le déposant. La situation est créée dans l'intérêt du gouvernement qui détient le navire pour empêcher qu'il ne grossisse les forces de son adversaire. On a écarté deux solutions extrêmes, le départ du navire et sa confiscation, pour adopter une solution intermédiaire, qui sauvegarde suffisamment les intérêts du belligérant sans trop nuire au propriétaire du navire. Ce propriétaire reprendra son navire après les hostilités, ayant été seulement privé de la jouissance de ce navire pendant la guerre; il ne pourra rien réclamer à raison de cette privation, ce que l'on a exprimé en parlant de la restitution *sans indemnité*.

Quelle est l'obligation du belligérant qui retient le navire ? Celle de le conserver, et, par suite, d'empêcher qu'il soit détérioré ou spolié par des malfaiteurs. Le gardiennage du navire s'impose donc. Le gouvernement britannique se propose d'assurer les navires retenus pour les dommages qui pourraient se produire pendant la détention. C'est une mesure conservatoire toute naturelle qui incombe à quiconque a la charge d'un navire et, par suite, à celui qui joue le rôle d'un dépositaire.

Jusqu'à présent, il n'y a pas de difficulté sérieuse.

La véritable question, non prévue par la convention, est celle de savoir si, lors de la restitution du navire, le gouvernement détenteur pourra réclamer au propriétaire les frais de gardiennage et d'assurance. Sir Edward Grey craint que la demande de remboursement ne rencontre de l'opposition comme n'étant pas prévue par les termes de la convention de La Haye, à moins qu'un arrangement spécial à ce sujet n'intervienne dans le traité de paix. Dans l'opinion du gouvernement de la République, il y a deux choses à distinguer. Dans ses rapports avec le propriétaire du navire retenu, le gouvernement détenteur n'a rien à réclamer, puisque les dépenses faites ont été une conséquence de l'obligation qui lui incombait de conserver le navire. Dans ses rapports avec le gouvernement adverse, la situation est autre; les dépenses en question rentrent dans les charges occasionnées par la guerre et entreront en ligne de compte dans les réclamations produites après la guerre et réglées par le traité de paix.

676

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1109. *Petrograd, 17 décembre 1914, 5 h. 25.*
Secret.

(*Reçu :* le 18, 8 h. 35.)

D'après une confidence personnelle que je tiens pour véridique l'armée russe qui opère dans la région de Cracovie rencontrerait une résistance que le grand-duc Nicolas n'avait pas prévue. Par la décision et la rapidité de ses manœuvres l'état-major allemand aurait réussi une fois de plus à paralyser l'action offensive de nos alliés.

D'autre part les batailles de Pologne auraient causé une perte énorme de matériel, particulièrement de canons et de fusils. La réparation de cette perte exigerait pas moins de trois ou quatre semaines.

L'entrée des Russes en Silésie serait donc différée d'autant.

Je communique ces renseignements au général de Laguiche en l'invitant à les contrôler.

Me référant à mon télégramme nº 1035 je suggère au général Joffre d'interroger explicitement le grand-duc Nicolas sur le concours que nous pouvons attendre de l'armée russe au point de vue offensif [1].

677

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 230. *Athènes, 17 décembre 1914, 19 h. 15.*
Chiffré.

(*Reçu :* 21 h.)

Après une enquête rapide, il me paraît impossible que le nombre des Grecs disposés *actuellement* à aller combattre en France puisse atteindre les chiffres indiqués dans votre télégramme du 14 de ce mois. À mon avis il ne dépassera pas au total deux ou trois cents hommes.

[1] Par télégramme nº 1113, secret, non reproduit, Petrograd, 18 décembre 1914, 10 h. 20, reçu 12 h. 45, Paélologue fait transmettre au « général Joffre seul » une observation du général de Laguiche concernant la situation des armées russes. Il y avait arrêt momentané des opérations, sauf en Prusse orientale, par suite des pertes en hommes et du manque de munitions.
Cf. également document nº 696.

Si l'on était réellement décidé à recourir à ce mode de recrutement, il faudrait, conformément à ma lettre 107 :

1° Prendre à notre charge les dépenses du voyage, les volontaires appartenant presque tous à la classe pauvre;

2° Faire procéder par nos agents à une propagande discrète mais active pour faire connaître cette mesure aux intéressés à qui, depuis 4 mois, on a dit que le déplacement serait à leurs frais.

Dans ces conditions, il serait possible de recruter, notamment parmi les anciens combattants d'Épire, quelques centaines de volontaires. Ce nombre aurait été bien plus considérable au début de la guerre.

678

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1219. *Londres, 17 décembre 1914.*
Chiffré.

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Réponse à votre télégramme n° 927.

Le protectorat britannique en Égypte sera proclamé demain vendredi 18 courant [1].

Samedi 19, Khédive sera déposé et remplacé par le prince Hussein avec le titre de sultan d'Égypte.

Le gouvernement britannique demande que dans la presse de Londres et de Paris paraisse en même temps samedi matin une note disant : « Le gouvernement français reconnaît le protectorat anglais en Égypte. Le gouvernement britannique adhère au traité franco-marocain du 30 mars 1912. »

La question des juridictions consulaires au Maroc et en Égypte demeure réservée quant à présent.

[1] Par télégramme n° 1211, confidentiel, non reproduit, Londres, s. d., reçu le 16 décembre 1914, 7 h. 50, Cambon avait été avisé par le Foreign Office que le protectorat britannique sur l'Égypte serait proclamé au Caire le vendredi 18 décembre à 2 h. de l'après-midi.
Cf. document n° 682.

679

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 962. *Paris, 17 décembre 1914.*
Chiffré.

Le ministre de France à La Haye relate les déclarations du ministre des Finances hollandais, sur le danger que court la Hollande d'être entraînée dans la guerre et la nécessité pour elle de se tenir prête dans le domaine militaire comme dans le domaine financier.

M. Allizé constate que l'opinion nous devient de plus en plus favorable à la suite des attaques dont les Pays-Bas sont l'objet en Allemagne, des déclarations Zimmermann sur l'absorption économique de la Hollande, des conditions de paix développées par M. Dernburg, des publications des Livres bleu et jaune concernant l'inutilité pour l'Allemagne d'annexer des territoires belges sans les compléter par des territoires hollandais. On redoute une violation de la neutralité des Pays-Bas lors de la retraite des Allemands de Belgique, le couloir d'Aix-la-Chapelle étant insuffisant.

680

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Madrid, 17 décembre 1914.*
Très confidentiel.

Mon cher Ministre,

Le Roi m'a fait demander de venir le voir ce matin. Après avoir remarqué qu'elle ne m'avait pas vu depuis quelque temps, Sa Majesté m'a dit qu'elle était désireuse d'échanger avec moi ses impressions sur les faits de guerre.

« Les renseignements qui me parviennent de diverses sources m'a dit Alphonse XIII, sont tous absolument satisfaisants pour vos armes : les Russes par contre semblent se heurter à de grandes difficultés. » Sa Majesté annonce, je n'ai pu savoir si c'était sur quelque donnée sérieuse, comme prochain, un échec d'importance pour nos Alliés de l'Est. Ces informations lui viennent sans doute de source autrichienne et par suite ne doivent être acceptées que sous toutes réserves. Le Roi a ajouté qu'il savait que les Belges avaient fait mauvaise figure au feu; que les Anglais s'étaient bien tenus mais qu'il fallait les encadrer avec des troupes françaises. « Il est du

reste temps, a-t-il ajouté, que les Anglais envoient des renforts sur le front, où ils n'ont pas plus de 200.000 hommes. Quant aux Russes, leurs échecs n'ont qu'un inconvénient, celui de prolonger la guerre : ils peuvent perdre un million d'hommes et le remplacer par de nouvelles recrues. Pendant ce temps ils usent les Allemands. » Revenant aux Anglais, le Roi estime que l'attaque de quelques-uns de leurs ports, annoncée dès hier soir, n'est en somme pas à regretter : « Cela les réveillera; ils en ont un peu besoin : car leur recrutement ne va pas aussi fort qu'ils le prétendent. Ils font là du bluff. »

Sa Majesté n'en reste pas moins fermement convaincue de notre triomphe final et se refuse à examiner toute autre éventualité.

Passant à un autre ordre d'idées Alphonse XIII m'a dit qu'il lui revenait que dans le public français, et même chez certaines personnalités politiques, qu'il ne m'a pas nommées, il régnait un sentiment de défiance à son endroit : il ne m'a pas caché qu'il en était profondément attristé. J'ai bien entendu énergiquement protesté et l'ai assuré, de très bonne foi du reste, que personne en France ne mettait en doute ses sympathies pour notre pays. Il a été visiblement satisfait de mes affirmations et est parti de là pour me rappeler qu'il avait toujours tenu ses promesses à notre endroit : les troupes françaises de la frontière espagnole avaient pu partir pour le front en toute sécurité dès le début de la mobilisation ce qu'on n'avait pu faire avant plusieurs semaines sur la frontière italienne. Il a également rappelé ses efforts en notre faveur chaque fois que son intervention a été demandée en vue d'obtenir soit l'importation en France, soit la fourniture d'objets considérés comme contrebande de guerre : il a parlé ensuite de son action personnelle sur les autorités de la zone espagnole du Maroc. Tout ceci est absolument exact.

Le Roi a d'ailleurs reconnu qu'il se heurtait à une résistance fort vive chez une partie de l'opinion publique, de personnages politiques et même de son entourage. Il a énuméré les fractions qui nous étaient hostiles et a commencé par nommer le clergé et sa clientèle très nombreuse et très puissante en ce pays. « Le fait que l'Angleterre a envoyé un représentant diplomatique auprès du pape, au lieu de bien disposer les gens de ce parti en faveur des Alliés, m'a-t-il dit, leur sert à faire ressortir que la France reste plus que jamais hostile au Saint-Siège. Vous savez que je ne suis pas un clérical, tant s'en faut, mais est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire quelque chose de ce côté ? »

Je me suis, il va sans dire, dérobé à toute explication sur ce terrain, me bornant à faire observer que le clergé espagnol, s'il n'était pas aveuglé par la passion, devrait en tout cas se réjouir de ce qu'une puissance aussi protestante que l'Angleterre ait fait un pas au devant du Saint-Siège. Il est du reste curieux de voir les gens de ce pays avoir continuellement à la bouche le mot de persécution en France et oublier systématiquement le Kulturkampf et ses suites.

Le Roi a repris : « Mais en dehors du clergé, une bonne partie des conservateurs et parmi eux tous les mauristes sont germanophiles. Dans le cabinet et dans mon entourage même ils sont nombreux. J'ai beau faire,

on m'écoute avec déférence mais je ne gagne pas de terrain. » C'est à peu près le langage qu'il tenait il y a quelques semaines à notre attaché militaire et dont celui-ci a rendu compte dans un de ses rapports à M. Millerand. Puis s'animant comme il a coutume de le faire quand il discute des questions qui lui tiennent à cœur il ajouta : « Que voulez-vous que je fasse en face des offres de l'ambassadeur d'Allemagne qui vient promettre au président du Conseil : Gibraltar, le Portugal et Tanger en cas de triomphe sur les Alliés ! L'offre a été faite; j'ai eu grand-peine à la faire démentir dans la presse et d'ailleurs tout le monde la connaît car les Allemands d'ici n'ont pas manqué de le crier sur les toits. J'ai beau dire suivant l'expression espagnole que "c'est un doigt dans la bouche", que c'est fou de croire à l'exécution de ces promesses, que l'Allemagne victorieuse gardera pour elle Gibraltar et Tanger avec tout le Maroc; on me regarde avec pitié et l'on me répond qu'en tout cas les Allemands nous font des avances tandis que du côté des Alliés nous ne recevons que rebuffades en retour de la bonne volonté que nous montrons. » Puis s'animant de plus en plus : « les gens ne veulent rien entendre : ils ont des "cervelles de poule" ! Mais enfin je suis dans une situation très difficile. »

Comme je me gardais de l'interrompre il reprit : « Je ne veux pas que vous puissiez croire que je veux vous faire chanter; vous me répondrez ce que vous voudrez et nos bons rapports resteront les mêmes, mais sans prendre d'engagements officiels votre gouvernement ne pourrait-il pas examiner s'il ne serait pas possible de donner quelque satisfaction tangible à l'opinion espagnole à laquelle Gibraltar, le Portugal, Tanger tiennent à cœur : M. Maura parle beaucoup de Tanger en ce moment... Il y a aussi le Cameroun.

« On ne peut pas être frappé chez nous que l'Italie et la Roumanie qui ne vous rendent aucun service, émettent de fort grandes prétentions... N'y aurait-il donc pas moyen de faire quelque chose ? Je ne demande ni grandes précisions, ni arrangements diplomatiques, ni déclarations officielles. Ne pourrait-on pas par exemple faire publier dans un de vos journaux comme le *Temps*, un article où l'on examinerait un peu théoriquement les conditions dans lesquelles la paix pourrait se conclure un jour et insinuer qu'on ferait quelque chose pour l'Espagne ? » J'avais laissé parler le Roi sans l'interrompre et sans manifester de surprise. Je n'en éprouvais guère à vrai dire, car ce qu'il m'exposait là n'était autre que ce que nous entendons dire journellement; je tenais du reste à lui laisser développer complètement toute sa pensée si grave et imprudente qu'elle me parût. Il me sembla toutefois que le moment était venu de prendre position. Je fis tout d'abord observer qu'entre l'Italie et la Roumanie d'une part, et l'Espagne de l'autre, la différence provenait de ce que en fait l'Espagne n'avait rien à demander, ce qui était sans doute un grand bien pour elle. Notre arrangement sur le Maroc paraît répondre au maximum des aspirations du pays. D'autre part les questions de Gibraltar, du Portugal regardent tout spécialement le gouvernement britannique. Gibraltar est aux mains des Anglais depuis plus d'un siècle; les arrangements de 1907 ont consacré la reconnaissance de ce fait par l'Espagne, et comme il ne faut pas se

leurrer de chimères, il est bien certain que l'Angleterre ne consentira pas à abandonner une position stratégique pour le développement de laquelle elle a dépensé des millions.

Quant au Portugal, c'est un allié de l'Angleterre qui le sacrifiera aujourd'hui moins que jamais, surtout si ses troupes combattent à ses côtés. Je rappelais à ce propos les conversations que j'avais eues avec lui, puis avec M. Lopez Munoz au sujet du Portugal et l'entretien que ce dernier eut ensuite avec l'ambassadeur d'Angleterre qui se déroba à tout pourparler. Le Roi en convint.

En ce qui touche Tanger, je fis remarquer que ce port intéressait également au plus haut point l'Angleterre : l'idée de l'internationalisation n'est elle pas venue du gouvernement britannique et celui-ci ne suit-il pas avec une attention inquiète tout ce qui peut prendre le caractère d'une intervention militaire de nos deux pays dans cette ville ? Nous en avons eu maintes fois la preuve et au mois de septembre dernier encore. Je ne puis que manifester une fois de plus à cette occasion mes regrets que le Foreign Office ait laissé ainsi traîner le règlement du statut international de Tanger : si l'accord était aujourd'hui signé entre les trois Puissances, alors même qu'il ne serait pas accepté officiellement par les autres, l'Espagne se trouverait en face d'un fait accompli auquel elle aurait participé et toute vélléité de le modifier ne pourrait sérieusement se produire. Quoi qu'il en soit, il me parut que le Roi n'était pas trop éloigné de se rendre, bien qu'avec beaucoup de regrets, aux raisonnements que je lui faisais sur la situation de Tanger.

Cependant, comme il me semblait de quelque imprudence dans l'état actuel des choses, d'opposer une fin de non-recevoir à toutes les suggestions, je lui dis qu'il serait peut être possible lors du remaniement de la carte de l'Afrique, d'arrondir vers le nord la Guinée espagnole; j'ajoutais que je parlais là à titre personnel; et dans l'ignorance absolue où j'étais des vues que pourraient avoir à ce sujet les Puissances alliées; celles-ci n'avaient probablement pas encore songé à aborder cet ordre de questions.

Cette vague suggestion parut causer au Roi une certaine satisfaction. Il est certainement préoccupé de voir les autres Puissances s'agrandir et l'Espagne rester seule à ne récolter aucun avantage si mince qu'il soit, lors de la conclusion de la paix. Il sent que l'opinion publique dans son pays le lui reprochera avec l'amertume et la violence des gens qui ont autrefois joué un grand rôle et qui par leur faute en sont réduits à ne pas pouvoir ou à ne pas oser prendre une résolution énergique dans le moment opportun. D'autre part, avec son caractère réellement chevaleresque, le Roi craint, je crois de très bonne foi, qu'on ne lui impute l'idée de chercher à tirer parti de la situation présente. Il se débat entre ces deux sentiments avec un malaise évident. Il cherche certainement aussi le moyen de faire comprendre à des gens bornés à des « cervelles de poule », que si les Allemands multiplient les offres brillantes, une politique sympathique au regard des Alliés procure au pays des avantages plus modestes mais plus certains. En tout cas il m'a demandé de vous rendre compte de notre

conversation, à titre très confidentiel bien entendu. C'est ce que je fais avec toute l'exactitude possible.

Il me semble évidemment impossible de suivre le roi d'Espagne dans ses rêves sur Gibraltar, le Portugal ou Tanger, mais, s'il m'était permis de formuler un avis, ne pourrait-on peut-être pas rendre par contre la main du côté de la Guinée espagnole, en promettant à Alphonse XIII une certaine extension du côté du Cameroun. Je ne suis pas en situation d'apprécier si la chose est pratiquement réalisable, mais je ne saurais cependant ne pas voir les inconvénients qu'il y aurait pour nous à avoir en ce moment à notre porte, et surtout à celle du Maroc, une Espagne malveillante et disposée à favoriser les manœuvres de nos adversaires, à nous refuser l'aide qu'elle nous donne en laissant pénétrer chez nous nombre de produits de grande nécessité pour la défense nationale. Je viens aujourd'hui même d'en avoir une preuve de plus au cours d'une conversation avec le directeur des mines de Penaroya, entreprise française, qui, sous l'œil bienveillant du ministre de l'Intérieur, exporte en France une quantité considérable de matières premières destinées à la fabrication de nos projectiles.

Veuillez agréer, mon cher Ministre, les assurances de ma très haute considération et de mes sentiments tout dévoués.

Post-scriptum - Vendredi 18 décembre 1914.

M. Quinonés de Léon est venu me rendre visite ce matin. Je n'ai pas eu de peine à constater qu'il était au courant de ma conversation d'hier avec le Roi et il m'a été facile de voir qu'une modification au statut de Tanger dans un sens favorable à l'Espagne était, de toutes les idées qu'il m'avait exprimées, celle qui hantait tout particulièrement Alphonse XIII.

Je me suis efforcé dès lors d'indiquer très franchement et très nettement à Quinonés mon sentiment sur ce point ainsi que les raisons qui, à mon avis, s'opposaient à tout changement à l'état de choses établi. Je lui ai parlé des objections que souleverait certainement l'Angleterre qui, comme il le sait parfaitement a été l'initiatrice de l'idée d'internationalisation de Tanger et qui surveille d'un œil assez soupçonneux tout ce qui pourrait entraîner une modification du *statu quo*. Je lui ai dit aussi qu'un homme aussi informé que lui de nos choses françaises, ne devait pas douter de l'opposition que soulèverait dans notre parti colonial et chez nos « Marocains » une aggravation de l'état de choses à Tanger, état de choses qu'on avait, il le savait aussi bien que moi, eu beaucoup de peine à faire accepter. Enfin il fallait compter avec les puissances neutres toutes au courant des négociations relatives à l'établissement de l'internationalisation et tenaient d'ores et déjà cette internationalisation pour un fait acquis. Comme il paraissait douter que ces États attachassent une grande importance à cette question, je lui ai répondu que, pas plus tard que mardi (15 décembre), le comte Bonin m'avait demandé où en étaient les négociations et si elles prendraient fin bientôt. Quelques jours avant, l'ambassadeur des États-Unis m'avait parlé dans le même sens. Cette indication a paru faire quelque impression sur Quinonés de Léon. Mais il n'est pas difficile de voir que tous les désirs de son Roi s'orientent vers une modification du statut et

probablement vers l'incorporation de Tanger dans la zone espagnole. J'ai un peu l'idée que Quinonés vous en parlera à son retour à Paris qui est assez prochain : il me semble que mes paroles au Roi et à lui n'ont pas dû laisser cependant beaucoup d'espoir.

Dans un autre ordre d'idée mon visiteur, répondant à une question que je lui faisais, m'a avoué très confidentiellement que l'on était peu satisfait ici du général Valtierra et qu'on lui cherchait un successeur, mais que jusqu'à présent on n'en trouvait pas; on avait songé un peu au marquis de Lema, mais le Roi se félicite de ses rapports avec lui et ce n'est pas le moment de changer le ministre d'État. J'avoue que je le verrais partir avec regret : il marche dans notre sens autant qu'il lui est possible et lutte certainement souvent contre de très grosses difficultés et contre d'assez nombreuses mauvaises volontés. Et puis, par qui le remplacer ? un successeur très satisfaisant serait difficile à trouver. Il est vrai qu'un bon ambassadeur à Paris est également un oiseau rare en Espagne. S'il avait dix ans de plus, Quinonés serait choisi demain : mais on le trouve trop jeune encore et peut être aussi trop « l'homme du Roi », du reste lui n'y tient pas, et au point de vue de son agrément personnel, il a raison. Ainsi faute de candidat satisfaisant, Valtierra va peut être rester encore quelque temps à Paris.

(Guerre 14-18.)

681

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 321. *Athènes, 18 décembre 1914, 11 h. 30.*
Confidentiel.
(*Reçu :* 14 h.)

Je viens de voir le député roumain Diamandi de passage à Athènes d'où il part aujourd'hui pour Rome et Paris.

D'après lui, la Roumanie, qui serait complètement d'accord avec la Russie, ferait entrer son armée en Transylvanie par sa frontière allant de Predeal à Verciorova lorsque l'armée russe aura suffisamment démembré les Carpathes du côté de la Bukovine, ou lorsque le mouvement de révolte qu'on annonce en Transylvanie aura pris une certaine extension.

L'un de ces deux événements peut se produire avant le mois de février, époque à laquelle il croit que l'Italie se propose d'entrer en ligne.

Il se méfie beaucoup de la Bulgarie et explique le retard de la Roumanie par l'impossibilité où elle est de lutter à la fois sur ses trois frontières de l'Ouest, du Nord et du Sud.

Le gouvernement roumain n'aurait laissé passer des approvisionnements, notamment de farine et de pétrole pour l'Allemagne et l'Autriche qu'en compensation de munitions commandées par lui dans ces deux pays

avant la guerre, et ces munitions n'étant plus livrées il ne laisserait rien passer.

Un excellent moyen d'empêcher les Bulgares de marcher avec nos ennemis serait à mon avis la présence de quelques milliers de soldats russes en Serbie.

682

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 957. *Paris, 18 décembre 1914, 13 h. 30.*
Chiffré.

Réponse à votre télégramme 1219 [1].

Lord Granville m'a remis hier une note annonçant que le gouvernement anglais se propose de proclamer le 18 décembre son protectorat sur l'Égypte, et qu'en retour de la reconnaissance par le gouvernement français de ce protectorat il est prêt à reconnaître notre protectorat sur le Maroc.

Il exprime l'espoir que dans la négociation pour le statut de Tanger, il trouvera, de la part du gouvernement de la République, le même esprit amical dont il lui plaît de constater que nous avons fait preuve jusqu'à ce jour. Et, pourvu que des difficultés renouvelées ne soient pas soulevées par le gouvernement espagnol, il compte sur la prompte solution des quelques points sur lesquels ces divergences subsistent encore.

Je me propose de faire paraître demain matin la note suivante : la Grande-Bretagne ayant informé le gouvernement français de son intention de proclamer le protectorat anglais en Égypte, le gouvernement français, s'inspirant de la déclaration franco-anglaise du 9 août 1904, concernant l'Égypte et le Maroc, a donné son adhésion à ce projet.

De son côté, s'inspirant de la même déclaration, la Grande-Bretagne a reconnu le protectorat français sur le Maroc et donné son adhésion au traité franco-marocain du 30 mars 1912.

[1] Cf. document n° 678.

683

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 434. *Madrid, 18 décembre 1914, 21 h.*
Très urgent.

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Le chef de la mission militaire à Barcelone me téléphone qu'il a des paiements à faire demain pour la somme de plus d'un million et qu'il n'a pas les fonds nécessaires. Un scandale est à redouter de ce côté. D'autre part, notre consul à Madrid est relancé depuis plusieurs jours par des négociants espagnols qui ont livré leurs fournitures et qui réclament le solde de ce qui leur est dû. Notre consul a télégraphié à plusieurs reprises sans recevoir de réponse.

Je me permets d'appeler de la façon la plus pressante l'attention de Votre Excellence sur ce déplorable état de choses qui peut avoir en Espagne des conséquences graves. En effet, si les plaintes de ces négociants espagnols viennent à la connaissance de l'ambassade d'Allemagne ou de la presse germanophile, celles-ci ne manqueront pas d'en tirer argument pour répandre dans le public que l'État français est en faillite.

684

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1221. *Londres, 18 décembre 1914.*
Chiffré.

M. de Brocqueville a dit au président du Conseil et au ministre des Finances qu'ayant, ces jours derniers, exposé au chancelier de l'Échiquier la nécessité où se trouve le gouvernement belge d'emprunter une somme de quinze cents millions pour assurer pendant six mois le service de la dette, le traitement des fonctionnaires, l'entretien de l'armée et le ravitaillement de la population, M. Lloyd George s'est déclaré tout prêt à faire la moitié de la somme, lord Kitchener de son côté s'est montré favorable à l'assistance financière sollicitée par le gouvernement belge. Celui-ci nous demande de faire l'autre moitié de l'emprunt.

Je vous prie de me dire exactement ce qui s'est passé à Londres, et si la promesse du chancelier de l'Échiquier a été aussi catégorique que le croit M. de Brocqueville. Nous comprenons très bien le souci du président du Conseil belge, et qu'il veuille, en remplissant tous ses devoirs, se manifester toujours comme le gouvernement vrai d'un pays qui, pour être en grande

partie occupé, n'a pas cessé d'avoir son existence propre. Si donc le gouvernement anglais juge bon de continuer à prêter appui à la Belgique, le gouvernement de la République est décidé à s'associer à lui. Mais, à cause des dépenses énormes auxquelles il fait face depuis plus de quatre mois, et qui ne sont pas près de finir, il demandera au cabinet de Londres de faire seul l'avance; il va de soi que nous le garantirons contre le risque de non-remboursement pour la moitié de la somme à emprunter. De cette somme, le gouvernement de la République estime nécessaire, d'accord en cela, jusqu'ici du moins avec le gouvernement anglais, de défalquer l'argent destiné au ravitaillement de la population. Puisque l'Allemagne occupe le pays et en perçoit les impôts, c'est à elle de pourvoir à la nourriture des habitants. Nous substituer à elle dans cette charge, ce serait lui fournir un moyen de prolonger la guerre [1].

685

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 756. *Washington, 18 décembre 1914.*

La Bulgarie vient d'accréditer un ministre aux États-Unis; c'est le premier des États balkaniques à se donner un représentant dans ce pays. Elle a fait choix de M. Stefan Panaretoff, pendant quarante ans professeur au Roberts College, à Constantinople, et marié à une Américaine qui, paraît-il, enseignait dans le même établissement.

Dans une longue entrevue accordée, au débarqué, à un reporter de l'*Evening Post* et qui doit être exacte, du moins dans ses grandes lignes, car j'ai reconnu pas mal de vues que le nouveau ministre m'a exprimées dans sa visite d'arrivée, M. Panaretoff a décrit son pays comme se remettant très rapidement, surtout au point de vue économique, des pertes subies par lui au cours des deux dernières guerres. Il a déclaré que la Bulgarie n'ambitionnait pas Constantinople dont on devrait faire une ville libre, *res nullius* mais très ardemment les territoires de population bulgare cédés à la Serbie après la seconde guerre. En dehors d'une entente pour une rétrocession de ces territoires, la Bulgarie ne peut songer à prendre part au conflit actuel du côté des Alliés. Elle est, d'ailleurs, bien avec la Russie et l'Angleterre, moins bien avec la France, jugée une amie des Bulgares jusqu'aux récents événements balkaniques où sa presse prit parti en faveur des Grecs « au point de refuser d'imprimer les déclarations officielles du gouvernement de Sofia ». Ces impressions pourront s'effacer avec le temps, mais durent encore.

M. Panaretoff se persuade que, dans un avenir prochain (et son plan suppose d'ailleurs le succès des Alliés) un remaniement général de la carte

[1] Cf. document n°s 615; 616; 623.

balkanique aura lieu, chaque pays recouvrant, d'une manière générale, ses nationaux : aux Roumains seraient rendus leurs compatriotes de Transylvanie et d'ailleurs; à la Bulgarie, les Bulgares enclavés aujourd'hui en Roumanie et en Serbie; aux Serbes leurs compatriotes de Bosnie et d'Herzégovine, avec l'accès à l'Adriatique à eux refusé par l'Autriche. Les frontières vers la Turquie devraient être rectifiées. La Bulgarie n'ambitionne pas Salonique, qui doit rester aux Grecs, du point de vue économique, ce pays compte sur les États-Unis pour son développement; il est las de s'adresser à l'Europe. « Si nous empruntons deux cents millions en France, dit M. Panaretoff, il y aura toujours une clause dans le contrat stipulant qu'il faudra en dépenser la moitié en France en canons et munitions. »

On ne peut pas dire, en tout cas, que la Bulgarie ait reçu de la mauvaise marchandise pour son argent. Quoi qu'il en soit, voilà les vues que le premier ministre balkanique accrédité ici a jugé utile de faire connaître, à son arrivée, au public américain [1].

(Guerre 14-18.)

686

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Lisbonne, 18 décembre 1914.*

Le programme du nouveau ministère portugais dont j'ai eu l'honneur de signaler la constitution à Votre Excellence sous le n° 205, porte, d'après la déclaration lue aux Chambres, sur les trois points suivants :

– ferme défense du régime républicain et maintien absolu de l'ordre public;

– réalisation des élections générales dans le plus bref délai possible;

– attitude internationale du gouvernement.

Le passage de la déclaration ministérielle qui se rapporte à cette dernière question ayant été inexactement interprété par certains journaux, je crois devoir vous en donner ci-après une traduction :

« Le gouvernement fera tout ce qui dépend de lui pour réaliser les vœux exprimés par le Parlement. C'est pour lui un devoir d'honneur qu'il accomplira sans défaillance; il est certain qu'à son accomplissement intégral sont aujourd'hui indissolublement attachés les intérêts vitaux de la République.

« Sans négliger la défense sacrée de notre territoire colonial à laquelle il sera pourvu avec fermeté par la participation de tous éléments de nature à garantir l'intangibilité de notre souveraineté, le gouvernement assurera

[1] Note marginale manuscrite : « Nisch, Sofia, Rome, Londres, Petrograd. Fait le 18 janvier 1915. »

(assegurara) également l'intervention du Portugal dans la guerre européenne, dans la conviction que, c'est sur les champs de bataille de l'Europe, aussi bien que dans les possessions d'outre-mer, que se joue l'avenir de la patrie, et que se décide la victoire condition de son indépendance. »

Il ne faudrait pas cependant conclure de ce langage que le cabinet actuel est décidé à « assurer l'intervention du Portugal dans la guerre », sans aucun délai. En effet pour saisir la portée réelle de cette déclaration, d'apparence si ferme, il ne faut pas s'attacher à sa traduction littérale, mais tenir compte du fait que les paroles des Portugais dépassent généralement leur pensée, et sont toujours très au-dessus de leur résolution. Dans le cas présent, le gouvernement s'est préoccupé de prononcer des paroles historiques, plutôt qu'il n'a songé à définir sa ligne d'action. Personne ne s'y est trompé dans le pays et jusqu'ici ni le ministre d'Allemagne ni celui d'Autriche-Hongrie n'ont jugé à propos de demander au gouvernement le sens exact de ses paroles.

Cette mise au point m'a paru nécessaire pour permettre d'apprécier justement la portée de la déclaration ministérielle. La traduction trop littérale, qui en a été publiée sans commentaires par certains journaux anglais et français, risquait en effet de donner à penser que le gouvernement portugais allait enfin rompre ouvertement avec l'Allemagne et l'Autriche. Or dès la première audience du nouveau ministre des Affaires étrangères, le ministre d'Angleterre lui a donné lecture d'un télégramme de sir Edward Grey dans lequel celui-ci en se félicitant des liens qui unissent l'Angleterre et le Portugal ajoutait « qu'il comptait que ce dernier continuerait dans la politique expectante où il s'était jusqu'ici maintenu ».

La pensée du nouveau cabinet, fût-elle autre, que sa situation, actuellement très discutée, lui laisserait difficilement une plus complète liberté de décision, toute l'attention et tout l'intérêt de l'opinion publique et du monde politique sont absorbés par les difficultés de la situation intérieure.

Tout paraît indiquer qu'il va falloir recourir au renouvellement du Parlement et c'est évidemment à la préparation des élections générales que le ministère apportera tous ses soins.

D'ailleurs tous les renseignements que mon collègue d'Angleterre et moi-même recueillons, indiquent que l'armée portugaise est aussi peu prête actuellement qu'il y a 4 mois; de nouveaux renforts vont être envoyés en Angola qui absorberont les ressources en matériel disponibles, et, comme me l'a dit hier le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, le gouvernement portugais a bien l'intention de prendre part à la guerre européenne, mais il ne le fera que quand ses troupes seront prêtes – par conséquent à une date très indéterminée [1].

(Guerre 14-18.)

[1] Notes marginales manuscrites : « copie faite le 15 janvier 1915. » « Londres, 15 janvier 1915. » « Précédents F. L. S. »

687

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

Note s. n°. *Paris, 18 décembre 1914.*

La contrebande de guerre en Méditerranée

I

La Méditerranée principal marché de la contrebande de guerre [1]

La contrebande s'est faite dès le début par Gênes.

Depuis le début des hostilités une contrebande de guerre active se fait en Méditerranée, surtout par l'Italie. Au début, c'est presque uniquement

[1] Notes marginales manuscrites : « Annexe à Guerre. 18 décembre 1914. M. Seydoux. M. Gout. »
« Accusé réception à la Guerre. Retenir les indications sur la nécessité de désintéresser les neutres dans le cas où nous jugeons nécessaire d'arrêter une cargaison; indiquer que pour parvenir à ce résultat il faudrait mettre le comité P en mesure de fonctionner en arguant que pour le reste cette note est purement théorique et ne tient aucun compte des difficultés d'exécution ni des besoins réels des États neutres. En terminant assurer la Guerre que la Marine et les Affaires étrangères en étroit accord avec le gouvernement britannique s'efforcent de supprimer les approvisionnements de l'ennemi sans surexciter contre nous les sympathies des neutres dont nous avons besoin pour notre propre ravitaillement et même pour un appui peut-être plus direct. Faire ressortir que l'élévation rapide du prix de certains produits essentiels en Allemagne et en Autriche prouve que l'action de la Marine et des Affaires étrangères est efficace. On enverra une copie à Péan. »
« À communiquer ».
En marge des deux lignes : « un correspondant de Gênes... autres produits », on trouve la note : « à noter que la Suisse elle-même récupère le riz et les haricots, et si la Suisse ravitaille simplement son pays ? Est-ce le télégramme qui indique la destination à venir ? »
Un rajout à la suite de « fournisseur de l'Allemagne » : « ou de tout autre pays ».
La partie de phrase « en particulier, ni même l'État espagnol. » a été soulignée et relevée en marge par un point d'interrogation, de même que le paragraphe « Pourquoi... annexe n° 1 » a été coché et annoté : « mais il y a une raison bien simple, le gouvernement fédéral a pris en mains l'importation des blés en Suisse, les particuliers peuvent craindre qu'il n'accapare leurs avoirs. Ceci est plus que précis. »
En marge du texte : « Mais qui songerait... et des justes », est annoté « Venise est douteux mais Gênes a toujours été un port à blés. »
Le texte « Avant de donner... (Wien 1458-23-22) » a été coché et annoté par « au lieu de garder ces télégrammes pour vérifier une semblable pièce de littérature il eût mieux valu nous les communiquer de suite. Nous aurions pu faire des recherches à New York et à Venise ».
En marge du texte « En effet,... à capture », l'annotation suivante : « Le rédacteur ne connaît donc pas le décret du 6 nov. qui a aggravé les présomptions de contrebande ? »
Les trois lignes « mesure de prouver... sur lequel elles » sont annotées par « voilà la preuve la plus difficile à administrer qui soit au monde. On voit que le rédacteur n'a jamais mis la main à la pâte ».
De même sont cochées les quatre lignes « fait pas obstacle... le Conseil des Prises » avec la remarque : « ceci est une affirmation rien de plus ».
Tout le paragraphe « toute compensation... le plan à suivre » est coché. En marge : « argument en faveur du Comité P ».
Le texte « de £ 50... ainsi constitué » est coché et annoté : « ceci serait à prouver, il ne faut pas oublier que l'accaparement a pour résultat immédiat de restreindre la production et de hausser les cours, on est vite entraîné sur cette pente; mais il y a quelque chose à faire dans ce sens et l'Angleterre y travaille ».
Le texte « sous forme... dans les pays neutres » est annoté en marge « mais non ce n'est pas la

sur Gênes qu'elle se dirigeait. L'importance de ce port, le régime de franchise douanière dont il jouit en partie *(deposito franco)*, enfin sa situation géographique favorable le désignaient aux négociants chargés de diriger sur l'Allemagne des marchandises figurant sur les listes de contrebande de guerre.

Sa dispersion actuelle.

Des événements récents ont atténué cette sorte de monopole. Soit pour détourner l'attention, soit pour toute autre cause, la contrebande, tout en continuant à se faire par Gênes, se pratique également par Livourne, par Naples et par Venise. De plus, beaucoup d'affaires de contrebande se traitent en Espagne ou en Suisse, bien que les transports qu'elles nécessitent s'exécutent à destination d'un port italien.

La déclaration considérant la mer du Nord comme zone de guerre accentue le rôle de la Méditerranée.

La dispersion s'est accentuée tout récemment depuis que le gouvernement britannique a déclaré qu'il considérait la mer du Nord, dans son entier, comme zone de guerre. Les commerçants traitant des affaires de contrebande ont compté que l'approvisionnement de l'Allemagne par la Hollande et les Pays scandinaves serait impossible si la flotte anglaise faisait dans le Nord un exercice rigoureux du droit de visite des navires et c'est sur la Méditerranée qu'ils se sont rabattus, mais en variant leurs combinaisons avec plus d'art qu'au début.

Ainsi, la Méditerranée est, à l'heure actuelle, le grand marché de la contrebande de guerre et ce ne sont plus seulement les opérations faites en Italie qu'il convient de surveiller. L'Espagne, Barcelone en particulier, est devenue un entrepôt de marchandises de contrebande.

L'Espagne entrepôt de contrebande de guerre.

Ce rôle de l'Espagne s'affirme de la façon la plus claire par une série de dépêches dont il suffira de mentionner quelques-unes. Tantôt un négociant de Barcelone avise confidentiellement un correspondant de Gênes qu'un courtier suisse se trouve en Catalogne « pour grands achats riz, haricots, autres produits ». (Télégramme Barcelona 341-48-11-22/16 – voir annexe n° 1.) Tantôt une banque de Barcelone télégraphie à New York « de câbler aussi vite que possible si pouvez procurer viandes et blé pour

question. La Suisse a interdit toute importation aussi bien des stocks constitués que du blé arrivant. C'est par le transit direct que s'opère la contrebande ».

Les quatre lignes « l'Autriche-Hongrie... sa gravité » sont annotées par « mais elles l'ont fait si peu librement que la gêne se fait surtout chez elle ».

En marge du texte « on peut les débarquer... Douanes italiennes », on trouve « c'est à quoi remédie le décret italien du 13 novembre que l'auteur n'a pas étudié ».

Sont cochées les lignes « respectées... en temps de guerre ».

De « que ces autorisations » jusqu'à « sur l'Allemagne », le texte est coché avec en note marginale « il est à remarquer que la Suisse ne pouvant alimenter la zone franche comme elle le fait en temps normal, la zone s'est alimentée en France ».

De « il suffit d'exercer » jusqu'à « que nous avons indiqué », le texte est annoté par « c'est bien à écrire mais difficile à pratiquer ».

montant très important. » Elle demande des termes de paiement « aussi éloignés que possible », mais offre des garanties de tout premier ordre. (Télégramme Barcelona 12011-47-19 – voir annexe nº 1.) C'est bien le langage que pourrait tenir un fournisseur de l'Allemagne. En tout cas, le client dont il s'agit n'est pas *un particulier, ni même l'État espagnol.* Pourquoi, au surplus, se préoccuperait-on, s'il s'agissait de vente en Espagne, de savoir si les commandes *privées* de blé sont exécutables en Suisse, bien que faites en Espagne ? (Télégramme Lucerne 7232-22-19 – voir annexe nº 1.) Pourquoi des agents de Zurich offriraient-ils à une maison d'expédition de Buenos-Ayres de traiter ses affaires en Espagne et en Italie ? (Télégramme Zurich 7406-40-14 – voir annexe nº 1.)

Comment se trahit la contrebande.

Quant au caractère même de la contrebande on le reconnaît aisément, par exemple, à la préoccupation constamment manifestée de transporter sous pavillon neutre (Télégramme annexe nº 2), ou à des alternatives de destination étranges. Il est courant, il est vrai dans le trafic maritime, d'expédier des navires à ordres, c'est-à-dire avec une option de destination définitive entre plusieurs ports; mais ces ports sont généralement des marchés où se traitent normalement les cargaisons chargées sur ces navires. On envoie du coton sur Liverpool, Le Havre ou Brême, des blés sur Anvers, Londres, Hambourg, etc. Mais qui songerait à expédier sur Gênes ou sur Venise des blés et des jutes (Télégramme Genova 776-25-4 – voir annexe nº 3), si leur destination véritable n'était pas l'Allemagne ? Souvent, d'ailleurs, le caractère de contrebande est purement et simplement avoué. « Avant de donner vos instructions définitives, lit-on dans un télégramme de New York adressé à Venise (Télégramme New York 121-73 – voir annexe 4), prenez garde que du grain à destination de Venise peut être saisi comme contrebande de guerre en passant à Gibraltar. » Enfin, dans certains cas, on connaît le nom de l'intermédiaire. Un télégramme de Vienne demande, par exemple, à une maison de New York de relever toutes les expéditions de froment et avoines faites sur cette destination depuis le 1er août par la Banca Commerciale Italiana (Télégramme Wien 1458-23-22 – voir annexe 4).

D'autre part, des expéditions plus que suspectes à destination de Gênes, de Venise ou de la Suisse ont été relevées à la charge de certaines maisons de commission et témoignent de l'activité de la contrebande dont la Méditerranée est le théâtre (voir aussi la liste des importateurs du bassin de la Méditerranée en relation avec l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie).

Enfin les renseignements statistiques que l'on possède sur les importations normales de céréales, de pétrole, de cuirs et de peaux, de graines oléagineuses, de tourteaux, de cuivre, de caoutchouc, etc., en Allemagne expliquent aisément le besoin urgent qu'elle doit forcément ressentir de continuer à recevoir ces marchandises à un moment où, précisément, leur consommation est augmentée dans une proportion énorme pour un grand nombre d'entre elles, sensible pour toutes, par le fait des hostilités. La mer du Nord, qui est la voie la plus ordinaire des importations allemandes

d'outre-mer, se trouvant, sinon totalement fermée, du moins difficile d'accès, il n'est pas surprenant que la Méditerranée lui soit substituée.

II

Possibilité de fermer la Méditerranée à la contrebande

Rien n'est plus facile que de fermer la Méditerranée à la contrebande, tout au moins quand il s'agit de marchandises de long cours, ce qui est le cas le plus fréquent. Les navires qui portent ces marchandises entrent, en effet, dans la Méditerranée, soit par Gibraltar, soit par le canal de Suez. Ils ne peuvent échapper à la visite des navires de guerre anglais ou français que, si, de propos délibéré, par suite d'instructions reçues, ceux-ci négligent d'exercer leur droit de visite. Ainsi toute marchandise de contrebande venant du long cours peut être saisie avec une surveillance très simple. Quant à la contrebande pratiquée à l'intérieur même de la Méditerranée, elle peut être arrêtée en faisant croiser un ou deux navires de guerre à une faible distance de Gênes, de Livourne ou de Naples. Enfin le port de Venise ne peut pas être atteint sans passer, dans l'Adriatique, tout près de la flotte française. Il est même très surprenant et un peu humiliant que des navires de commerce neutres se risquent à transporter de la contrebande à Venise – et probablement à Trieste – sans tenir aucun compte de la présence de nos vaisseaux de guerre dans l'Adriatique.

Justification juridique de la saisie des cargaisons de contrebande.

S'il est matériellement facile d'arrêter la contrebande, il est également très aisé de justifier la saisie de cette contrebande au point de vue juridique. En effet, le décret du 25 août 1914, concernant l'application, pendant la guerre, de la déclaration internationale de Londres, spécifie, dans le paragraphe 5 de son article 1er, que la contrebande est sujette à capture, s'il est établi qu'elle a une destination ennemie, quels que soient le port de destination du navire et le port de déchargement de la cargaison. En d'autres termes, le décret a admis la théorie du « voyage continu ». Par suite, quand le gouvernement est en mesure de prouver la destination ennemie, réelle et définitive de céréales, de cuivre, de caoutchouc ou d'autres marchandises de contrebande, le fait que le manifeste du navire sur lequel elles sont chargées porte l'indication d'un port de décharge neutre ne fait pas obstacle à la saisie. Or, les renseignements recueillis par les États alliés sur le trafic maritime de la Méditerranée les mettent très fréquemment en situation d'administrer cette preuve devant le Conseil des Prises.

On ne saisit pas par crainte des neutres.

L'obstacle ne vient donc ni des difficultés matérielles, ni des difficultés juridiques. Il est d'un tout autre ordre. Il tient à la situation diplomatique et au danger de complications du côté de l'Italie ou des États-Unis. On redoute que l'Italie ou les États-Unis, se voyant privés d'une partie des

profits que leur situation de non-belligérants leur procure dans les circonstances actuelles, prennent ombrage d'une surveillance exacte aboutissant à des captures de navires et surtout à des saisies de cargaisons.

Les neutres tiennent simplement au profit de leur commerce.

Ce danger existe, mais on peut l'écarter si on se rend bien compte de sa nature. Il est économique et non pas politique. Les États-Unis, pas plus que l'Italie, ne tiennent à fournir effectivement de la contrebande de guerre à l'Allemagne pour favoriser le succès de ses armes. Ils veulent simplement ne pas être privés des bénéfices que le commerce de la contrebande peut leur procurer. C'est pourquoi il n'est pas impossible de leur donner des apaisements. Il suffit de les désintéresser.

On peut visiter les navires et saisir les cargaisons suspectes sans méconnaître les intérêts des neutres.

L'exercice du droit de visite comporte ordinairement des retards pour le navire porteur de marchandises suspectes et, essentiellement, la saisie de la cargaison reconnue contrebande de guerre. Mais il n'est pas nécessaire que le navire neutre subisse sans indemnité les retards qui lui sont occasionnés, ni que le propriétaire neutre de la cargaison se voie refuser toute compensation. La destination définitive de la cargaison doit être une destination ennemie, pour que celle-ci soit déclarée contrebande. Dans bien des cas, il est difficile de l'établir sans conteste. La plus élémentaire prudence fait pourtant au gouvernement capteur un devoir strict de ne pas relaxer des marchandises à destination suspecte. Par suite, l'exercice du droit de visite ne peut donner de résultat appréciable que s'il est rigoureux en ce qui concerne le ravitaillement de l'ennemi. Mais il doit, en même temps, se tempérer d'une large bienveillance par rapport aux neutres. Empêcher réellement les céréales, les tourteaux, les cuirs, le cuivre, le zinc et, d'une manière générale, toute contrebande, d'entrer en Allemagne ou en Autriche-Hongrie; mais accorder des indemnités aux neutres lésés; tel paraît être le plan à suivre.

Dépenses possibles.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il est susceptible d'entraîner de fortes dépenses. Non seulement, l'État pourra se voir obligé d'acheter, en somme, à leurs propriétaires des marchandises dont il n'aura pas l'emploi, d'immobiliser, par suite, des sommes importantes et de s'exposer à des réalisations ultérieures difficiles; mais il versera des indemnités dont il ne recouvrera jamais aucune partie.

Dépenses évitées.

Reste à savoir si, même au point de vue purement financier, ce n'est pas une excellente opération d'affaiblir l'ennemi par une action extra-militaire et de diminuer ainsi sa puissance d'attaque ou sa force de résistance et, peut-être d'économiser quelques semaines ou quelques mois de guerre au prix de sacrifice d'argent. C'est là un compte à établir.

Cas du cuivre.

En ce qui concerne le cuivre, par exemple, des spécialistes considèrent que, si on mettait la main sur tout le cuivre susceptible d'être transporté par mer, des États-Unis en Europe, pendant six mois à partir de maintenant, la quantité totale saisie ne dépasserait pas 100.000 tonnes. Le cuivre est coté actuellement de £ 50 à £ 60 la tonne. En se basant sur le chiffre le plus haut (£ 60 ou fr. 1500) ces 100.000 tonnes représenteraient une somme totale de 150 millions de francs. Il ne serait pas impossible à la France de trouver cette somme, même en temps de guerre, et il serait probablement très facile d'écouler avec un large profit, et dans un délai très court après la cessation des hostilités, le stock de cuivre ainsi constitué.

D'autre part, cette opération gênerait certainement beaucoup l'Allemagne réduite aux ressources des gisements de minerai de cuivre de Mansfeld et de la Scandinavie, lesquels ne fournissent en temps normal que 25.000 tonnes par an. On sait, d'ailleurs, que la pénurie de cuivre commence à se faire sentir en Allemagne. *Le Journal de Genève* du 2 décembre constatait que, d'après les cotes publiées en Allemagne, le cuivre aurait triplé de prix depuis le commencement de la guerre. Encore les journaux ont-ils cessé brusquement, par ordre supérieur sans doute, de publier les cours du cuivre depuis la fin de novembre. Le fait est d'autant plus remarquable que de juillet à octobre, les moyennes mensuelles du cours du cuivre aux États-Unis, en France, en Angleterre ont baissé de £ 56 à £ 50 la tonne. Ce mouvement inverse dénote clairement la difficulté qu'ont les Allemands à faire pénétrer les cuivres d'origine étrangère sur leur territoire. C'est un point sur lequel ils sont vulnérables.

Cas des céréales.

Le problème est plus difficile à résoudre pour les céréales, par exemple. Les quantités saisissables sont très grandes, les sommes à immobiliser considérables, les dangers d'encombrement matériel et de pertes très sérieux. De plus, il faut pourvoir aux importations justifiées des neutres dont quelques-uns, la Suisse et la Hollande, par exemple, ont besoin pour leur subsistance des grains et farines de l'étranger. Mais cette nécessité diminuerait précisément l'ampleur de l'opération. Il faudrait tomber d'accord avec les nations neutres sur les quantités de céréales qui leur sont nécessaires, en se basant sur les statistiques récentes, et les leur laisser recevoir librement. Au contraire, il y aurait lieu d'arrêter les expéditions en excès sur ces quantités en les considérant comme de destination ennemie. Tout cela constitue un problème complexe, mais nullement impossible à résoudre. On objectera, peut-être, qu'il existe un procédé beaucoup plus simple, et auquel les télégrammes échangés constatent que l'on a souvent recours, celui de la garantie de consommation nationale. Mais que vaut, en réalité, cette garantie, même donnée par une autorité constituée, quand il s'agit de marchandises sans personnalité, de « choses fungibles » comme disent les juristes ? À supposer que l'on puisse surveiller effectivement la consommation nationale, sous forme de pain, de dix mille quintaux de froment entrés en Suisse, sous forme de grains, n'est-il pas clair que cette introduc-

tion permet la sortie de pareille quantité, récoltée en Suisse ou entrée sans garantie ? Le seul moyen efficace d'éviter les fuites importantes est de laisser pénétrer dans les pays neutres, après entente avec eux, les quantités de marchandises justifiées par les besoins de la consommation nationale.

III

Nécessité de fermer la Méditerranée à la contrebande

Il est d'autant plus urgent d'étudier et de résoudre promptement ce problème, que la fermeture de la Méditerranée à la contrebande de guerre s'impose absolument. Les nations alliées ne peuvent pas continuer à laisser l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se ravitailler librement en matières alimentaires et en objets utiles à la guerre, comme elles l'ont fait depuis le début des hostilités. La question est de première importance et il faut la saisir dans son ensemble pour comprendre sa gravité.

Les neutres ne sont pas tenus d'empêcher le transit de la contrebande de guerre.

En général, on accuse les nations neutres de manquer aux devoirs de la neutralité en laissant passer la contrebande de guerre sur leur territoire et en négligeant de l'arrêter à leurs frontières. La Suisse et l'Italie sont ainsi rendues responsables d'un état de choses qu'il appartient aux belligérants seuls, de faire cesser.

En effet, la première convention de La Haye du 18 octobre 1907, concernant les droits et les devoirs des puissances neutres en cas de guerre maritime, porte la disposition suivante dans son article 7 :

« Une puissance neutre n'est pas tenue d'empêcher l'exportation ou le transit, pour le compte de l'un ou de l'autre des belligérants, d'armes, de munitions, et, en général, de tout ce qui peut-être utile à une armée ou à une flotte. »

Les conventions de La Haye ont été approuvées en France par la loi du 8 septembre 1910, promulguée par décret du 2 décembre 1910. Nous ne pouvons donc pas nous refuser à leur reconnaître une force légale. Elles ont été signées et approuvées par l'Italie et la Suisse qui ont, par suite, le droit de les invoquer. On serait donc mal venu à soutenir que l'Italie et la Suisse violent la neutralité en laissant passer sur leur territoire des armes ou des munitions à destination de l'Allemagne, à plus forte raison encore des céréales, du cuivre ou du caoutchouc.

La prohibition de l'exportation n'est pas une garantie.

Il est vrai qu'en Italie, comme en Suisse, l'exportation de certaines marchandises a été prohibée et, cependant, on a tout lieu de croire qu'elle est pratiquée en fait. Mais, à supposer qu'il en soit réellement ainsi, l'Italie et la Suisse n'ont pas normalement vis-à-vis de nous l'obligation de respec-

ter les mesures que chacune d'elles prend dans le plein exercice de la souveraineté.

L'artifice de la zone franche de Gênes.

De plus, dans le cas très fréquent de débarquement au port de Gênes, il peut se faire que des marchandises atteignent l'Allemagne sans avoir été exportées ni d'Italie, ni de Suisse. Sans doute, le manifeste qui les accompagne sur le navire porte bien Gênes comme destination et il semble que, destinées à l'Italie, elles ne puissent plus sortir de l'Italie sans être réexportées. Mais grâce à la fiction de la zone franche du port de Gênes, on peut les débarquer sur le territoire *politique* italien sans les introduire sur le territoire *douanier* italien. Le *deposito franco* a, en effet, ce double caractère d'être sous la souveraineté du royaume d'Italie et d'échapper au contrôle des douanes italiennes.

Voici, par exemple, un navire portant une cargaison de blé pour Gênes. Ce blé est déchargé et mis sur wagons dans le *Deposito franco* par le soin d'un courtier ou d'un consignataire quelconque auquel le navire est adressé. Il est expédié de là à destination de l'Allemagne. (Voir par exemple le télégramme suivant : Zurich N° 1325-14 - 5 décembre - 9 h. 50 - via cial = Windmiller 20 Readstreet New York = Ship Ungemach transita Genova dran Schweizer Creditanstalt sample prabeam = Husipanl Ungemach est une grande maison d'alimentation de Strasbourg qui se fait expédier des produits alimentaires en transit par le port franc de Gênes). À qui peut-on reprocher cette expédition ? Pas à la douane italienne, qui ne *connaît* pas ce blé, qui ne l'a pas relevé sur ses états, puisqu'il *transite* seulement sur territoire douanier, ayant été expédié d'une zone réputée étrangère. Pas à la douane suisse, non plus, qui peut invoquer le même argument. Toutes les conventions sont respectées, la neutralité n'a été aucunement violée; mais les céréales vont alimenter l'Allemagne. Ce sont là les surprises auxquelles une zone franche peut exposer en temps de guerre.

La contrebande de guerre sur terre française : la zone franche de Haute-Savoie et du pays de Gex.

Au surplus, il n'est malheureusement pas nécessaire de sortir de France pour s'en rendre compte. La zone franche de la Haute-Savoie et du pays de Gex a été utilisée par une série d'expéditeurs peu scrupuleux pour faire sortir de France des marchandises dont l'exportation était prohibée par mesure générale. L'administration des Douanes, impressionnée sans doute par le fait que les zones franches sont en terre française, a donné les plus grandes facilités pour délivrer les autorisations d'exportation en zone franche, malgré le caractère exceptionnel que ces autorisations devaient avoir aux termes des décrets. (Voir décret du 31 juillet 1914 et circulaire des Douanes n° 4566 du 8 août 1914.) Aussitôt des maisons de commission et de transports internationaux ont installé des succursales en zone franche, notamment à Annemasse, et la zone a reçu quantité de marchandises, dont quelques-unes n'avaient jamais figuré dans ses importations, tout simple-

ment parce que, de son territoire, elles pouvaient être réexportées sans contrôle sur l'Allemagne.

Il dépend de nous d'empêcher le trafic frauduleux dans les zones franches françaises. Mais nous sommes sans pouvoir sur la zone franche du port de Gênes.

Gênes porte ouverte sur l'Allemagne.

Nous nous trouvons là en présence d'une porte largement ouverte sur l'Allemagne et qu'il ne dépend pas de nous de fermer.

Mais nous pouvons barrer la route de mer.

La seule chose que nous ayons à faire c'est de barrer la route de mer qui y mène, et cela nous le pouvons. Il suffit d'exercer le droit de visite des navires en Méditerranée de la façon, *à la fois rigoureuse contre nos ennemis* et *respectueuse des intérêts des neutres*, que nous avons indiquée. Il faut couper court au ravitaillement de l'Allemagne et désintéresser les armateurs des navires neutres détenus et les propriétaires neutres des cargaisons saisies. De cette manière, un double avantage nous sera acquis. En premier lieu, nous éviterons les froissements que causent aux neutres les récriminations de la presse et les observations qui leur sont présentées. En second lieu, nous hâterons sensiblement, et sans sacrifier de vies humaines, la défaite de nos ennemis.

(Fonds Blocus - Cabinet.)

688

M. Millerand, Ministre de la Guerre,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. nº 5532 9/11. *Bordeaux, 18 décembre 1914.*

Au sujet de l'interdiction des journaux étrangers en Tunisie

Par votre dépêche du 12 décembre courant, nº 1396, vous m'avez fait part des observations que vous a suggérées le communiqué qu'a fait publier M. le général Moinier, commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord, et aux termes duquel la vente des journaux étrangers est restée interdite en Tunisie, pendant 15 jours, à partir du 23 novembre dernier.

Vous m'avez signalé les inconvénients d'ordre diplomatique que cette mesure, prise sans que votre Département ait été avisé, est de nature à présenter et, en ce qui concerne spécialement la Tunisie, vous avez estimé, en vous basant sur le décret constitutif du 23 juin 1885, que malgré les pouvoirs donnés, en temps de guerre, au général commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord, le résident général à Tunis n'en restait pas moins le dépositaire des pouvoirs

de la République dans la Régence et devait en conséquence être consulté sur l'opportunité de toutes les mesures que pouvait entraîner l'état de siège.

En outre, vous avez insisté sur le fait que la Tunisie n'étant pas territoire français, que le bey continuant à y exercer sa souveraineté, il y avait d'autant plus lieu de ne pas méconnaître en une telle matière les prérogatives du résident général, que celui-ci, ministre des Affaires étrangères du bey et président de son Conseil des ministres, doit garder, dans l'exercice du pouvoir du gouvernement tunisien, la part prépondérante que la constitution même du protectorat a entendu lui réserver.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis entièrement d'accord avec vous sur ces principes, tout en constatant qu'ils n'ont pas été respectés lors de l'établissement de la lettre de service investissant, en cas de mobilisation, le général commandant le 19e corps d'armée du commandement en chef des forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord. Cette dérogation aux prérogatives du bey et du résident général de Tunisie est la cause des difficultés que vous me signalez. Elle enlève à M. Alapetite la disposition des forces de terre et de mer de la Régence; mais j'ai la conviction qu'elle n'apportera aucun amoindrissement à ses attributions politiques, dès que j'aurai porté vos observations à la connaissance du général Moinier. C'est le but de la dépêche que j'adresse à celui-ci et dont vous voudrez bien trouver ci-joint la copie.

Estimant avec vous qu'il ne peut s'agir en ce moment de soulever un conflit sur une question de doctrine, il paraît en effet préférable de ne pas modifier les attributions dont le général commandant le 19e corps d'armée a été investi pour la durée de la guerre par les gouvernements précédents et de s'en rapporter à l'entente et à la liaison intime des hautes autorités de l'Afrique du Nord pour concourir au but commun au mieux des intérêts de la France et de la Tunisie [1].

(NS. Tunisie.)

[1] L'annexe au texte est la suivante :

« Ministère de la Guerre. État-Major de l'Armée. Direction d'Afrique, nº 5531-9/11, Bordeaux, 18 décembre 1914 :

« M. le ministre des Affaires étrangères vient de me faire connaître qu'à la date du 26 novembre dernier, il a été informé par un télégramme de M. Lutaud que vous aviez fait publier un communiqué aux termes duquel la vente de tous les journaux étrangers arrivant par les messageries et par la poste est interdite à partir du 23 novembre et pour une durée de quinze jours.

En portant ce fait à ma connaissance, M. le ministre des Affaires étrangères me fait remarquer que cette mesure qui est de nature à entraîner des réclamations, ou tout au moins des demandes d'explication de la part des puissances étrangères, a été prise sans que son département ait été préalablement averti, et sans qu'elle ait été concertée ni avec le gouverneur général de l'Algérie, ni avec le résident général de France à Tunis.

Il ajoute que s'il ne lui appartient pas, en dehors du point de vue diplomatique général, d'intervenir auprès de moi en ce qui concerne l'Algérie, il croit devoir, en ce qui concerne la Tunisie, dont l'administration relève de son département, formuler au sujet de cette publication les plus expresses réserves.

Notre résident général à Tunis avait en effet pris avec le consul général d'Angleterre et le consul général d'Italie au sujet des journaux de leur pays, les engagements d'ordre politique auxquels la mesure que vous avez prise est venue faire obstacle sans que M. Alapetite ait été mis à même d'en prévenir ces agents diplomatiques.

Enfin, M. Delcassé explique que, bien qu'en temps de guerre vous soyez investi du commandement des forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord, le résident général de la République à

689

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 534; 535. *Paris, 19 décembre 1914.*
Chiffré.

M. Iswolsky m'a remis de la part de M. Sazonov la note suivante :

Au point de vue des intérêts russes, l'action militaire de la Bulgarie sera utile à condition d'être dirigée contre la Turquie. Mais cette action ne deviendra opportune qu'au moment où les troupes russes débarqueront dans la péninsule balkanique. Nos efforts actuels doivent par conséquent tendre à la reconstitution du bloc balkanique puisqu'il est suffisamment prouvé qu'à son défaut ni la Grèce, ni la Roumanie ne se décideront à entrer en guerre. D'autre part, la reconstitution de ce bloc ne saurait se faire à moins de compensations territoriales en faveur de la Bulgarie et ce principalement en Macédoine. Le concours de la Roumanie dans cette question nous est donc particulièrement précieux, étant donné qu'elle serait le mieux à même d'agir sur les Serbes du moment qu'elle est résolue elle-même à consentir certaines concessions territoriales en vue de la reconstitution des peuples des Balkans. Il ne saurait faire de doute que la restitution immédiate à la Bulgarie d'une partie de la nouvelle Dobroudja constituerait pour la Serbie un exemple des plus persuasifs; mais puisqu'une pareille décision du gouvernement roumain ne paraît encore réalisable au moment actuel, il serait utile de décider M. Bratiano d'entamer pour le moins des pourparlers avec M. Pachitch en vue d'arriver à un accord impliquant la cession simultanée de territoires à la Bulgarie. La phase suivante pourrait être l'élaboration par la Serbie et la Roumanie, de concert avec la Bulgarie, des conditions de la remise à cette dernière

Tunis n'en reste pas moins, aux termes du décret constitutif du 23 juin 1885, « dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence » : il a à sa disposition les forces de terre et de mer, et en conséquence aucune des mesures que peut entraîner l'état de siège ne doit être prise sans son assentiment préalable.

D'autre part, la Tunisie n'étant pas territoire français, et le bey continuant à y exercer sa souveraineté, il y a d'autant plus lieu de ne pas méconnaître, en une telle matière, les prérogatives du résident général, que ce dernier, ministre des Affaires étrangères du bey et président de son Conseil des ministres, doit garder dans l'exercice des pouvoirs du gouvernement tunisien la part prépondérante que la constitution du protectorat a entendu lui réserver.

Sans doute, ces prérogatives peuvent paraître contradictoires avec celles du commandement suprême qui vous est attribué, en temps de guerre, en opposition avec les principes posés par le décret de 1885.

Mais à un moment où toutes nos préoccupations doivent être orientées vers le même but, il me paraîtrait inopportun de soulever une question de doctrine, dont la discussion pourrait faire ressortir que l'incorporation de l'armée tunisienne dans l'armée française de l'Afrique du Nord n'a pas été prévue par la Constitution tunisienne.

Aussi, reconnaissant toute la valeur des principes rappelés par M. le ministre des Affaires étrangères, je ne puis que vous prier d'éviter au gouvernement toutes difficultés au sujet de leur application.

Il vous suffira à cet effet de ne prendre aucune mesure d'ordre politique applicable à la Tunisie, sans en avoir conféré au préalable avec M. Alapetite. »

des territoires en question. L'accession de la Grèce à l'alliance devrait n'avoir lieu que lorsque l'accord serait intervenu entre les trois Puissances.

M. Sazonov ajoute que dans le cas où M. Bratiano ne serait pas disposé à prendre l'initiative des négociations directes à ce sujet avec le gouvernement serbe, il pense que les représentants de la Triple Entente pourraient confidentiellement informer M. Pachitch des intentions du gouvernement roumain.

690

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 966; 536. *Paris, 19 décembre 1914.*
Chiffré.

La commission du Danube doit discuter le 29 décembre l'offre du gouvernement roumain de mettre à sa disposition les sommes nécessaires aux dépenses courantes, sans aucune garantie de titres, avec intérêt 5 % et remboursement dont la date ne sera fixée que quand les circonstances le permettront.

Cette proposition impliquerait l'abandon de la suggestion anglaise relative aux avances sous la garantie conjointe de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Italie et, si possible, de la Roumanie.

J'apprends d'ailleurs, que le gouvernement britannique a fait savoir à la commission qu'il considérait la proposition dont il s'agit comme inacceptable, parce que, d'après ses termes mêmes, la Roumanie serait en droit de contrôler les travaux et les dépenses de la commission du Danube.

Le délégué de la France, invité par le président de la commission à envoyer son vote par télégramme, à fait savoir qu'il se rallierait d'avance à celui qui serait émis par les délégués britanniques et russes [1].

691

M. Conty, Ministre de France à Pékin,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 411. *Pékin, 19 décembre 1914.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département la traduction d'un entrefilet paru dans le journal *Peking Gazette* le 18 décembre au sujet

[1] Cf. document n° 708.

d'une communication de la maison de vins de champagne de Reims « Heidsieck et Cie ».

Les représentants en Chine de M. Charles Heidsieck sont MM. Carlowitz & Co, maison allemande très connue en Extrême-Orient.

Il est fort surprenant qu'en ce moment même et contrairement au décret du 27 septembre une maison française de Reims soit représentée en Chine par une société allemande alors que de nombreux commerçants français établis à Shanghai, Tien-tsin, Han-keou et Pékin pourraient utilement s'employer à représenter les marques françaises.

Il est particulièrement choquant qu'une réclame lancée au nom d'une maison française fasse mention des vendanges de Champagne de 1914.

Mr. Charles Heidsieck, reporting from Reims on the prospects of the champagne vintage, alludes to the tragic events that have happened : in that district of France as explaining why his report is later than usual. In spire of the ravages of war, it seems that 1914 promises so far to be a notable year for champagne. The general opinion is that the champagne of 1914 will resemble that of 1904 in delicacy of flavour, and will probably have more body. The quantity will not be as large as was expected before August, but if it amounts to 200,000 hectolitres this will about keep stocks up to their level.

La traduction a été transmise au ministère du Commerce [1].

692

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 964; 965. *Paris, 19 décembre 1914.*
Chiffré.

J'adresse le télégramme suivant à l'ambassadeur de France à Petrograd.

Faisant état de l'engagement pris par M. Pachitch le 1er septembre, la Triple Entente, parlant en son nom, a déclaré au gouvernement bulgare qu'à l'heure du règlement général elle lui assurerait pour prix de sa neutralité tant en Macédoine qu'en Thrace, d'équitables avantages territoriaux et que ces avantages seraient naturellement accrus si, de la neutralité, le gouvernement bulgare décidait de passer à l'action soit contre l'Autriche soit contre la Turquie.

Par un télégramme en date du 14 décembre M. de Panafieu nous informe que « le gouvernement bulgare est très satisfait de notre dernière communication; que, bien qu'officiellement il déclare sa ferme intention de garder la neutralité, l'idée d'une coopération éventuelle avec la Triple Entente contre la Turquie, fait des progrès dans les sphères officielles, mais qu'en voulant obtenir ce résultat prématurément on risquerait de le compromettre ». M. de Panafieu affirme « la conviction que la Bulgarie ne se rangera pas du côté de nos ennemis et que, si au mois de février les

[1] La traduction a été transmise le 27 janvier 1915.

troupes roumaines entrent en Transylvanie, elle pourra se décider de son côté à marcher contre la Turquie et qu'à ce moment seulement la Triple Entente devra donner au gouvernement bulgare les précisions qu'il désire au sujet des avantages territoriaux en Macédoine ».

Le résultat obtenu est donc appréciable. Il ne paraît pas qu'on puisse espérer mieux pour le moment; de source absolument sûre, nous savons que M. Pachitch pas plus aujourd'hui que le 1er septembre ne veut envisager l'idée de concession en Macédoine avant l'heure où par des annexions nouvelles la Serbie pourra réaliser son unité nationale. Insister, serait risquer de la froisser sans utilité.

Quant à la Roumanie, s'il est vrai que M. Bratiano se montre enclin à accorder à la Bulgarie une rectification de frontière, tous les renseignements qui nous parviennent de Bucarest permettent de penser qu'il ne songe pas à les réaliser aujourd'hui et que l'exiger immédiatement, serait augmenter ses répugnances pour une action, dont il ne voudrait plus envisager que les charges.

Peut-être nous autoriserait-il à faire connaître au gouvernement de Sofia son intention de consentir à la Bulgarie des concessions dans la nouvelle Dobroudja. Une pareille déclaration dans la bouche des représentants de la Triple Entente, ne pourrait qu'affermir la Bulgarie dans les dispositions favorables où nous la dépeint M. de Panafieu. Et ce serait déjà un grand point.

Je vous prie d'exposer ces réflexions à M. Sazonov.

693

M. Jullemier, Ministre de France à Buenos-Ayres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 11.
Chiffré.

Buenos-Ayres, s. d.

(*Reçu :* 20 décembre 1914, 1 h.)

Je viens d'être informé que l'Allemagne s'intéresse très vivement à l'affaire fusils et munitions argentines. Elle offrirait des prix fortement majorés jusqu'à 30 % en plus et proposerait également prendre canons anciens à tir accéléré. Il paraît que cet achat de canons aurait intéressé la Belgique. Y aurait-il moyen pour nous de lier les deux affaires ? La solution pourrait être imminente, veuillez me télégraphier d'urgence : 1º jusqu'à quelle limite nous pouvons augmenter nos prix; 2º si je dois envisager achat canons pour nous ou pour la Belgique.

J'ai convenu actuellement 195 francs par fusil y compris 300 cartouches, (1 gr. fx) et cartouchières - Allemands auraient acheté le (1 gr. fx) pour aéroplane « I barra » dont vous entretenaient leurs lettres 21.

Achéteriez-vous des mitrailleuses Madsen et à quel prix ?

694

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 600. *Washington, 19 décembre 1914, s. h.*

(*Reçu :* le 20, s. h.)

Le journal le *World* qui a le plus fort tirage des États-Unis, et dont les articles sont en majorité, mais non unanimement, favorables à notre cause, a informé les représentants diplomatiques des belligérants de son intention d'envoyer aux chefs d'État à l'occasion de Noël un télégramme contenant des vœux pour la cessation de la guerre.

Il m'a demandé de me charger de la transmission à M. le Président de la République. J'ai refusé, répondant que l'ambassade des États-Unis en France, et non moi, était compétente. M. Pulitzer, propriétaire du *World* (fils de celui qui nous a donné le groupe de « Washington et Lafayette » place des États-Unis), d'origine hongroise, incline vers l'Allemagne; mais les principaux rédacteurs de sa feuille lui résistent énergiquement et jusqu'ici avec un succès marqué. Lui-même partira en janvier pour l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne (séjour de trois semaines; on ne négligera aucune attention pour se le gagner), la France où il sera au milieu de février. Je le recommande au bon accueil de Votre Excellence en vue de contrebalancer l'effort allemand. Un des principaux rédacteurs de la même feuille, M. Henry Hall, sujet anglais, marié à une Française, ancien élève de la Sorbonne, dévoué à notre cause, part à la fin de ce mois pour l'Angleterre et la France. Il serait bon de lui faciliter la rédaction d'articles qui nous seront certainement favorables. Je serais heureux que Votre Excellence le reçût.

Confidentiel. – L'expédition du télégramme avec vœu de paix a été suggérée par le docteur Dernburg, envoyé par le comte Bernstorff. Nul inconvénient néanmoins à ce que je sois chargé d'une réponse courtoise rappelant notre point de vue.

695

M. Doumergue, Ministre des Colonies,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 429. *Paris, 19 décembre 1914.*

À la date du 14 décembre courant, vous avez bien voulu m'adresser la copie d'une lettre du 6 du même mois, par laquelle l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Paris expose les vues de son gouvernement sur

l'établissement d'une administration provisoire dans les territoires du Cameroun occupés par les forces alliées [1].

Aux termes de ces propositions, les districts de la colonie allemande évacués par les ennemis seraient administrés par les Anglais et par les Français suivant qu'ils sont adjacents au Nigéria ou à l'Afrique équatoriale française; la ligne de démarcation serait tirée de manière que les sphères d'administration respectives soient approximativement égales en superficie; on laisserait à la discrétion des autorités locales le soin de s'entendre pour tracer cette ligne suivant les limites des tribus ou tous accidents géographiques convenables.

Un tel arrangement ne préjugerait d'ailleurs en rien du règlement à la fin de la guerre [2].

En vous inspirant des considérations développées dans nos échanges de vues à ce sujet, vous avez répondu à sir Francis Bertie, à la date du 14 décembre courant [3], qu'il paraîtrait préférable, au lieu de diviser l'administration des territoires occupés, d'y établir une sorte de condominium qui serait placé jusqu'à la répartition définitive desdits territoires sous l'autorité du commandant en chef des forces alliées ayant opéré dans la région. Ce dernier aurait la charge de les administrer, mais temporairement, avec les troupes d'occupation. Les impôts seraient perçus au profit du condominium et leur produit pourvoirait aux frais d'administration; si, lors de la disparition du condominium, il y avait un reliquat, il pourrait être partagé entre les puissances auxquelles reviendraient les territoires, dans une proportion facile à déterminer. L'entretien des troupes pourrait, si besoin est, rester à la charge des pays auxquels elles appartiennent [4].

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis entièrement d'accord avec vous sur cette question et que je me rallie entièrement aux déclarations que vous avez faites à l'ambassadeur de Sa Majesté britannique.

(NS. Afrique.)

[1] Par le brouillon d'une minute du 14 décembre 1914, le ministre des Affaires étrangères exposait son point de vue sur l'administration du Cameroun, repris ici presque intégralement par Doumergue.

[2] Dans la minute de Delcassé, se situe le passage suivant :

« Le gouvernement de la République avait déjà mis cette question à l'étude et après avoir pris l'avis des gouverneurs généraux des colonies françaises voisines, il confirme que cet arrangement présenterait certains inconvénients. Il nécessiterait notamment des répartitions nouvelles au fur et à mesure du succès des opérations militaires et compliquerait irrégulièrement dans l'avenir le règlement des matières administratives et financières, par lequel il y aurait à tenir compte de trois régimes différents. »

[3] De « En vous inspirant... 14 décembre courant » n'existe pas dans la minute.

[4] Le texte de Delcassé poursuit : « Cette façon de procéder, assurant l'unité de direction, semble la plus propre à éviter toute difficulté dans l'avenir comme dans le présent et à ménager les intérêts de tous les ayants droit en cause.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien faire part au principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de l'opinion du gouvernement de la République à ce sujet, et de me faire savoir si le gouvernement de Sa Majesté, reconnaissant les avantages d'un tel système d'administration, consent à l'adopter et à munir le général Dobell des instructions nécessaires pour l'appliquer. »

696

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1123. *Petrograd, 19 décembre 1914, 19 h. 45.*
Secret.

(*Reçu :* le 20, 4 h. 20.)

Suite à mon télégramme 1115.

Sans attendre les instructions de Votre Excellence je m'applique à obtenir quelques précisions sur les approvisionnements de l'armée russe.

1º Le premier point à établir selon moi est la quantité exacte des armes et munitions disponibles. Il importerait également de vérifier si le manque de projectiles et de fusils est l'unique motif de l'arrêt que vont subir les opérations stratégiques. Il est à remarquer en effet que dans son télégramme du 3 décembre au général Joffre (voir mon télégramme nº 1028) [1] le grand-duc Nicolas n'a fait aucune allusion à ce motif.

2º Le second point à établir est la capacité productive des usines russes.

3º Il faudrait ensuite examiner si la France et l'Angleterre ne pourraient contribuer à la fabrication des projectiles. L'expédition se ferait par Archangel. De puissants brise-glace qu'on vient d'acheter permettent d'espérer que ce port restera libre pendant tout l'hiver.

4º Enfin la question du concours que nous pouvons attendre désormais de la Russie devrait être portée devant l'Empereur par les ambassadeurs de France et d'Angleterre qui demanderaient à être reçus simultanément. Dans une conjoncture aussi grave c'est à l'autorité suprême que nous devons faire appel. Si l'Empereur ne voyageait actuellement dans l'intérieur de la Russie je lui aurais déjà demandé audience [2].

[1] Cf. document nº 607.

[2] Cf. document nº 676.

Par télégramme nº 1141, secret, Petrograd, 22 décembre 1914, 10 h. 5, reçu le 23 à 1 h. 13, Paléologue précisait :

« J'avais communiqué avant-hier au général de Laguiche la confidence personnelle qui fait l'objet de mon télégramme nº 1109 et je l'avais invité à me faire connaitre son opinion.

Voici sa réponse : « Mon télégramme d'hier vous a fait connaître la situation. Votre renseignement est de même sens. À mon avis c'est l'action allemande sur la Vistule-Warta qui arrête l'offensive. Des nouvelles venues des armées russes vers Cracovie affirment la possibilité de continuer la marche en avant désirée par les commandants des groupes d'armées qui reconnaissent cependant les vides dont ils souffrent. Il y a eu beaucoup de matériel perdu mais le défaut total des munitions prime tout.

Les ordres pour occuper la position indiquée sont déjà envoyés et partiellement exécutés.

Selon moi l'arrêt sera certainement supérieur à quatre semaines ; je dirai même huit. Les données exactes sur la puissance des industries étrangères me manquent. Je préfère éviter de fausses espérances ; tant mieux si je me trompe. Ma tranquille confiance n'est pas atteinte.

La victoire est simplement affaire de volonté tenace. »

Le télégramme nº 1109 est reproduit sous le document nº 676.

697

M. Belin, Ministre résident de France à l'Assomption,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 35. *Assomption, 20 décembre 1914.*

Dès mon retour à l'Assomption j'ai procédé à une enquête personnelle en vue de me rendre compte de l'état d'esprit des autorités et du public au Paraguay en ce qui concerne le conflit européen.

J'ai été heureux de constater que dans les milieux politiques, intellectuels, sociaux et populaires la grande majorité de la population est favorable à la cause des Alliés dont on suit avec intérêt les succès. Les Paraguayens semblent se rendre compte que la France lutte, non seulement pour la libération de son territoire, mais aussi pour la défense des libertés mondiales.

Je m'efforcerai par tous les moyens en mon pouvoir de développer cet excellent état d'esprit.

(Guerre 14-18.)

698

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Doumergue, Ministre des Colonies.

Minute 1110. *Paris, 20 décembre 1914.*

Administration du Cameroun

Par une lettre qui s'est croisée avec celle que je vous ai adressée le 14 de ce mois sous le nº 1090, vous avez bien voulu attirer mon attention sur un passage d'un rapport du général Dobell sur les opérations au Cameroun.

Le commandant des forces alliées relate qu'un régime provisoire de gouvernement militaire et civil a été, dès le débarquement de l'expédition franco-britannique, établi à Douala. Vous suggérez qu'il soit notifié au gouvernement britannique sur cette organisation provisoire, placée sous la direction d'un personnel britannique ne préjuge en rien de l'attribution définitive de Douala.

Vous estimez en outre que le caractère mixte de ce régime provisoire pourrait servir d'argument pour l'établissement d'une administration civile franco-anglaise de la région sous une direction unique et sans délimitation des deux zones, comme le proposait le gouvernement britannique.

Ma réponse à la lettre de sir Francis Bertie du 6 de ce mois, réponse dont je vous ai communiqué la copie, et qui était inspirée de vos lettres

précédentes sur ce sujet, vous a montré que j'étais absolument d'accord avec vous sur le mode d'administration provisoire qu'il était préférable pour nos intérêts d'établir au Cameroun. Je ne manquerai pas, quand je connaîtrai l'accueil réservé par le gouvernement britannique à nos propositions, de lui rappeler d'une part, s'il y a lieu, sa promesse que l'arrangement provisoire, quel qu'il soit, ne préjugera en rien du règlement à la fin de la guerre et de faire valoir, d'autre part, en faveur de notre thèse, l'argument tiré d'une expérience dont les représentants des Puissances alliées ont pris l'initiative [1].

(NS. Afrique.)

699

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 188. *Sofia, 21 décembre 1914, 8 h. 30.*
Très confidentiel.

(*Reçu :* 22, 2 h. 25 et 4 h. 45.)

Le ministre de Roumanie qui revient de Bucarest me dit que les décisions de son gouvernement sont définitivement prises, que les mesures préparatoires à l'entrée en campagne sont en voie d'exécution, et que la mobilisation générale sera ordonnée vers la fin de janvier. M. Take Jonesco doit se rendre prochainement à Paris et à Londres pour discuter les différentes questions d'ordre politique et financier relatives à la coopération roumaine.

Les conversations préliminaires avec le gouvernement bulgare ne s'ouvriront que le moment venu sans doute dans le courant de janvier. M. de Russi n'est pas encore autorisé à les aborder mais il a fait part à M. Radoslavoff du désir de son gouvernement d'entrer dans les vues que lui-même avaient suggérées et de suivre à l'égard de la Bulgarie une politique de confiance et d'amicale entente.

Le président du Conseil est impatient d'établir les bases de cette entente. Sans cependant y faire allusion, il m'a dit avant-hier avec la plus grande netteté que la Bulgarie suivrait la même politique que la Roumanie et que les deux pays devaient marcher d'accord (À suivre).

n° 189.

Suite du numéro précédent.

À Bucarest l'idée du rapprochement avec la Bulgarie est aujourd'hui adoptée. On fait remarquer que, la question de la nouvelle Dobroudja une fois réglée, aucune cause de dissentiment ne peut plus s'élever avec les voisins du sud et que dans l'avenir l'entente fournira aux deux contractants une très grande sécurité.

[1] Cf. documents n°s 673; 696.

C'est pour cette raison que M. Bratiano n'a pas voulu accepter la proposition, due à l'initiative de M. Sazonov, de garantir la Grèce conjointement avec la Triple Entente, contre une attaque éventuelle de la Bulgarie. Le gouvernement roumain tient à conserver son entière liberté d'action et ne veut pas compromettre ses intérêts nationaux pour la Grèce ou même la Serbie, qui sont trop disposées à la mettre en avant et à l'employer comme une garantie contre la Bulgarie.

Si celle-ci se décide à marcher contre la Turquie, la Triple Entente en sera redevable pour une grande part à la Roumanie et à la politique prudente et avisée de M. Bratiano. Les menaces inspirées par M. Vénizélos ou par M. Spalaïokovitch auraient plutôt amené le résultat contraire et ne sont pas faites en tout cas pour assurer pendant la guerre tranquillité opportune.

700

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à Sir Francis Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

Minute s. n°. *Paris, 21 décembre 1914.*

Adhésion de l'Angleterre au traité franco-marocain du 30 mars 1912 et statut de Tanger

Le ministre des Affaires étrangères a l'honneur d'accuser réception des deux notes du chargé d'affaires de Sa Majesté britannique en date du 17 ou du 18 de ce mois relative à l'adhésion de l'Angleterre au traité franco-marocain du 30 mars 1912 qui a établi le protectorat de la France sur le Maroc.

Cette adhésion est la contrepartie de la reconnaissance par la France du protectorat que la Grande-Bretagne vient de proclamer sur l'Égypte.

M. Delcassé est heureux de faire savoir à lord Granville, en réponse au dernier paragraphe de la première des notes précitées que le gouvernement de la République, animé du désir d'assurer à la ville de Tanger un statut qui donne également satisfaction à tous les intérêts en cause, a accepté les dernières modifications proposées par sir Edward Grey au projet de convention préparée pour établir ce statut.

Il compte que des instructions seront adressées à l'ambassadeur de Sa Majesté à Madrid pour qu'il appuie auprès du gouvernement espagnol de concert avec son collègue français le projet de texte sur lequel le gouvernement britannique et le gouvernement français sont tombés d'accord [1].

(Papiers Delcassé.)

[1] Cf. documents n°s 406; 680.

701

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 982. *Berne, 22 décembre 1914, 9 h. 20.*
Chiffré.
(*Reçu :* 9 h. 25.)

Il m'est revenu de plusieurs côtés que l'Autriche essaierait en ce moment de se servir de l'Espagne comme intermédiaire avec la Russie en vue de préliminaires de paix [1].

702

Lieutenant-Colonel Tillion, Attaché militaire près l'Ambassade de France à Madrid,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

D. n° 291. *Madrid, 22 décembre 1914.*

L'opinion publique fait la constatation de notre offensive qu'elle trouve peu énergique et par suite sans valeur pour le développement des opérations des armées russes. Nos succès ne sont pas d'assez grande envergure, aux yeux des Espagnols, pour émouvoir leur caractère orgueilleux.

La publication du Livre jaune a excité un sentiment général de curiosité. La presse s'est bornée à en publier quelques extraits, tout en s'abstenant de l'apprécier. Seul, le journal l'*A.B.C.* a tenu à faire connaître son opinion dans un article qui a dû vraisemblablement être inspiré par l'ambassade d'Allemagne. Il présente, à ce point de vue, un certain intérêt et j'en donne ci-après un résumé.

L'auteur s'étonne, d'abord, que ce document diplomatique reste muet sur les rapports qui ont existé avant la guerre entre la France et la Russie à propos des États balkaniques, sur les relations entre la France et la Belgique et celles entre l'Angleterre et la Belgique. On voit ainsi percer le soupçon d'une entente secrète permettant de justifier l'agression contre la Belgique.

Passant ensuite à l'examen de la cause initiale de la guerre, il représente la Serbie comme ayant entretenu un esprit de rébellion en Autriche au profit du Tsar. Selon lui, le problème se posait pour l'Autriche de la façon

[1] Par télégramme non reproduit n° 1184, très confidentiel, Petrograd, 31 décembre 1914, 16 h. 39, reçu 22 h., Paléologue précise :

« M. Sazonov qui sait toute la confiance qu'on peut avoir dans le tact et le discernement de notre ambassadeur à Berne lui serait reconnaissant de vérifier et si possible de compléter les intéressantes informations qu'il a recueillies sur la tendance de l'Autriche à conclure une paix séparée. »

suivante : ou céder devant les exigences de la Russie et risquer le démembrement de l'Empire, ou résister et accepter la guerre avec toutes ses conséquences.

« La Russie, dit-il, soutenait la Serbie parce qu'elle voulait conserver son influence sur les États balkaniques, et, par suite réaliser ses rêves impérialistes sur l'Europe. La Serbie était instrument docile entre ses mains. La Russie ne pouvait donc transiger. »

L'écrivain déclare que l'Allemagne, de son côté, ne pouvait abandonner l'Autriche : d'abord il lui était impossible de laisser écraser son alliée sur l'aide de laquelle elle comptait pour faire face à la France, à la Russie et à l'Angleterre; en outre cette lutte du panslavisme contre les races germaniques pouvait la laisser *seule* le jour où la Triple Entente l'aurait attaquée.

Il ne conteste pas que c'est l'Allemagne qui a déclaré la guerre. Celle-ci savait que la guerre était inévitable parce que l'Angleterre la préparait, que le parti de la revanche en France l'exigeait, et que la Russie tenait à s'étendre en Europe par suite du refus des Asiatiques de lui permettre de s'augmenter en Orient.

Et il conclut en disant :

« Puisque la guerre était inévitable, eut-il été prudent de la part de l'Allemagne d'attendre que la Russie ait augmenté ses ressources militaires ?

Dans mon rapport n° 282 E du 24 novembre, j'ai fait connaître que deux officiers de l'armée espagnole, en activité de service, écrivaient sous l'anonymat dans deux journaux des articles sur nos opérations militaires, où perçaient fréquemment des sentiments peu bienveillants et même ironiques à notre égard. Les noms de ces officiers que je donnais sous réserves, ayant été signalés par notre ambassadeur au ministre d'État il y a environ trois semaines, celui-ci en a conçu une certaine gêne, et il a déclaré à notre représentant qu'il ferait, sans retard, une enquête à ce sujet. Depuis ce moment, rien n'est venu contredire ce que j'avais appris, et on peut considérer maintenant comme certains les renseignements que j'avais avancés.

Je dois à la vérité de dire que le ton de ces articles s'est quelque peu modifié depuis la démarche de Son Excellence M. Geoffray, mais je doute qu'il se maintienne longtemps dans cette attitude.

Plusieurs... [1] »

(Guerre 14-18.)

[1] La suite n'a pas été retrouvée.

703

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 509. *Londres, 22 décembre 1914.*
Très confidentiel.

Pendant la crise qui a précédé la guerre, ma correspondance s'est presque uniquement bornée à des envois de télégrammes et je crois utile de la compléter, ne fût-ce qu'au point de vue historique, par des éclaircissements confidentiels sur l'attitude de la Grande-Bretagne et les raisons de cette attitude.

L'ultimatum adressé le 23 juillet par l'Autriche-Hongrie à la Serbie ne fut connu des Puissances que le 24 juillet. Aussitôt le ministre russe des Affaires étrangères, réunissant le 24 juillet les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Petrograd, leur déclara qu'à son avis le seul moyen d'éviter un conflit était une affirmation de la solidarité existant entre les Puissances de la Triple Entente. La réponse de M. Paléologue fut très nette, celle de sir G. Buchanan fut évasive.

La question de l'attitude britannique était désormais posée : l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne paraissaient prêtes à risquer une guerre contre la France et la Russie; mais on pouvait penser qu'elles hésiteraient et peut-être reculeraient devant la perspective de l'entrée en ligne de la Grande-Bretagne. La déclaration de solidarité que M. Sazonov demandait à sir Edward Grey devait produire l'effet désiré à Berlin et à Vienne où l'on escomptait la neutralité de l'Angleterre.

Ceci fut dit, répété, expliqué à Londres, et, dans une conversation avec M. de Fleuriau, le 26 juillet, le sous-secrétaire d'État permanent reconnut l'exactitude de nos observations; mais il ajouta que sir Edward Grey ne pouvait intervenir aussi nettement que nous le lui demandions.

« Le gouvernement britannique est un gouvernement d'opinion, dit alors sir Arthur Nicholson; l'opinion anglaise se révolterait si l'Allemagne attaquait la France; mais il s'agit de la Serbie à laquelle les Anglais ne s'intéressent pas et pour laquelle ils refuseraient de faire la guerre. Le côté européen leur échappe; ils le comprendront peu à peu, plus tard, peut-être trop tard. Je crois très sincèrement que, si la guerre éclate, nous y prendrons part avec vous; mais nous ne pouvons dès à présent, et je le regrette vivement, prendre l'attitude ferme que vous suggérez. »

Sir Arthur Nicholson avait résumé la situation avec une grande lucidité. Il était exact que la Grande-Bretagne, surprise par les événements, n'en saisissait pas toute la gravité. Elle était absorbée depuis de longs mois par les affaires d'Irlande et s'était détachée des affaires étrangères; elle craignait de voir éclater une guerre civile entre les orangistes et les nationalistes irlandais et ne prévoyait aucunement l'éventualité d'une guerre européenne.

Seul des Anglais que j'ai rencontrés à cette époque, le secrétaire d'État au Foreign Office m'avait marqué une certaine inquiétude pendant le mois de juillet. Il envisageait de graves difficultés entre l'Autriche et la Serbie : mais ni son caractère, ni l'expérience de ces dernières années ne le préparaient à jouer le rôle que lui proposait M. Sazonov et à jeter l'épée de l'Angleterre dans la balance.

Sir Edward Grey est pacifique par sentiment : très loyal, il a peine à suspecter la loyauté d'autrui, il évite les déclarations fermes et précises, qui choquent à la fois la douceur de sa nature et ses habitudes de parlementaire. Il a le goût des formules atténuées que la Conférence des ambassadeurs en 1912-1913 l'avait exercé à rechercher. Il avait vu les crises de Bosnie et d'Herzégovine en 1908-1909, celle d'Agadir en 1911 et celle des Balkans en 1912-1913 se dénouer sans ébranler la paix européenne. Enfin, la gravité de la situation après l'ultimatum du 23 juillet 1914 à la Serbie dépendait de l'attitude de la Russie et, de cette attitude, sir Edward Grey avait droit de douter après les abandons successifs du gouvernement de Petrograd en 1909 et décembre 1912.

Aussi chercha-t-il un moyen de résoudre les difficultés austro-serbes par une intervention diplomatique des quatre puissances désintéressées de ce conflit. Un expédient de même genre, la Conférence des ambassadeurs à Londres, avait réussi pendant la crise balkanique parce qu'alors les Grandes Puissances étaient décidées à maintenir la paix; et la suggestion de sir Edward Grey en juillet 1914 aurait eu le même succès si les Grandes Puissances avaient conservé les mêmes intentions pacifiques.

Mais il devint bientôt évident que l'Allemagne ne cherchait pas à exercer une action modératrice sur l'Autriche-Hongrie, qui prenait en apparence la direction du mouvement. Dès lors, l'intervention des quatre Puissances était vouée à un échec. Sir Edward Grey s'en rendit-il compte aussi vite que son collaborateur, sir Arthur Nicholson ? Je ne le crois pas. On considérait Guillaume II comme le champion de la paix et on comptait sur lui pour en assurer le maintien par quelque bruyante manifestation. Cette opinion était accréditée par le langage des représentants allemands à Londres, à Paris et à Bruxelles, qui peut-être étaient sincères. Elle était partagée par beaucoup de diplomates et d'hommes d'État à Paris, à Petrograd, à Rome [1]. Le secrétaire d'État britannique pouvait donc se considérer comme autorisé à continuer des négociations, qui donnèrent au cabinet de Berlin l'impression que l'Angleterre resterait neutre.

Je ne reviendrai pas ici sur ces négociations, qui sont exposées dans mes télégrammes et auxquelles je n'attachais qu'une médiocre importance. Je ne cessais d'insister auprès de sir Edward Grey sur l'utilité d'une démarche à Berlin pour affirmer que la Grande-Bretagne ne resterait pas neutre en cas de conflit; mais je pressentais que je n'obtiendrais pas de lui une

[1] Poincaré et Viviani, à leur retour de Russie, étaient convaincus que les Français hésiteraient beaucoup à se battre pour la Serbie. Plusieurs ministres croyaient encore à la paix le 1er août, ce qui explique le manifeste accompagnant le décret de mobilisation.

À Petrograd, M. Sazonov croyait encore à la paix, le matin du 29 juillet, et M. de Pourtalès fut atterré quand il apprit la mobilisation russe.

déclaration assez ferme pour impressionner le gouvernement impérial. La guerre m'apparaissait comme imminente entre la France et la Russie d'une part, l'Allemagne et l'Autriche d'autre part, et je ne me préoccupais véritablement que d'entraîner la Grande-Bretagne.

La décision dépendait du gouvernement, qui voulait être certain de l'assentiment du Parlement, et le Parlement, à son tour, attendait une manifestation de l'opinion publique.

Vers le mercredi 29 juillet, grâce à la réponse faite par le gouvernement de Belgrade à l'ultimatum autrichien, cette opinion n'était plus aussi défavorable à la Serbie; elle commençait à percevoir la gravité des événements qui se préparaient, elle pressentait l'imminence d'une guerre européenne, mais elle ne concevait pas encore les raisons qui devaient obliger l'Angleterre à entrer dans le conflit. Au contraire, beaucoup d'Anglais vantaient les avantages d'une neutralité profitable à leur commerce et à leur industrie. Les liens économiques et financiers si nombreux entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la présence sur le territoire britannique de tant d'hommes d'affaires d'origine allemande exerçaient une puissante action dans le sens de la politique de non-intervention.

Il fallait éclairer le public anglais. J'eusse désiré que le Foreign Office s'en occupât plus activement; mais il avait perdu le contact des journaux et l'habitude de ce genre d'intervention. Je m'attachais donc à la presse et, grâce au concours du *Times*, du *Daily Mail* et des correspondants des journaux français, j'ai pu contrarier l'action des Austro-Allemands qui s'exerçait surtout sur la presse libérale. Les renseignements que le Département me transmettait avec une rapidité remarquable m'ont beaucoup aidé et, pendant une semaine environ, cette ambassade a fait la presse anglaise.

Au Parlement, ou, pour parler plus exactement, à la Chambre des Communes, les dispositions des esprits vers le 29 juillet n'étaient guère plus satisfaisantes que dans le public. Les députés étaient peut-être un peu mieux informés de la situation extérieure que leurs électeurs, mais cette situation leur apparaissait comme un dérivatif à cette affaire d'Irlande dont chaque parti espérait tirer avantage.

Les unionistes prétendaient profiter de la résistance de l'Ulster; les radicaux voulaient consommer l'abaissement de la Chambre des Pairs en faisant, malgré cette chambre, promulguer et exécuter la loi du Home Rule; les nationalistes irlandais ne pensaient qu'à obtenir ce même Home Rule; les socialistes étaient opposés en principe à toute intervention de la Grande-Bretagne dans une guerre européenne. Tous considéraient le conflit extérieur comme un incident désagréable, interrompant leurs intrigues et de nature à suspendre la vie parlementaire.

À cette date du 29 juillet, la Chambre des Communes n'aurait probablement pas approuvé une déclaration du gouvernement anglais indiquant avec un peu de précision que la Grande-Bretagne se rangeait du côté de la France et de la Russie.

Quant au cabinet anglais, il était divisé. Contre toute alliance éventuelle de la Grande-Bretagne avec nous, se prononçaient les ministres qui

devaient se séparer de leurs collègues au moment de la guerre; lord Morley, autrefois l'ami de Gambetta, devenu un pacifiste et un chef des œuvres de Carnegie; John Burns, l'ex-agitateur socialiste. D'autres, qui n'ont pas démissionné, ne dissimulaient pas des tendances germanophiles qu'avaient développées leur intimité avec l'ambassade d'Allemagne : tel était M. L. Harcourt, qui avait entamé avec le baron Marshall des négociations coloniales, négociations que nous avions rompues, mais qu'il espérait reprendre.

En faveur d'une politique francophile se déclarait nettement M. Winston Churchill, le Premier lord de l'Amirauté, qui, dès la nouvelle de l'ultimatum autrichien, avait fait suspendre la démobilisation de la flotte anglaise. Dans le même sens aussi, le secrétaire d'état au Home Office, M. McKenna, et surtout le Premier ministre, alors ministre de la Guerre, M. Asquith, qui, toujours prudent, surveillait attentivement le mouvement qui s'opérait lentement dans l'opinion et le Parlement.

Entre ces deux groupes opposés, la majorité des ministres oscillait suivant des influences diverses, ils étaient sensibles aux appels de plus en plus pressants des financiers et commerçants anglais, et ils attendaient aussi de M. Lloyd George qu'il se déclarât et de sir Edward Grey qu'il les dirigeât.

M. Lloyd George avait toujours incliné vers notre cause. Une déclaration publique de lui eût eu autant et plus de portée qu'une démarche diplomatique à Berlin; mais il se rappelait que son discours de juillet 1911 après Agadir avait été suivi, en novembre de la même année, d'incidents qui avaient failli mettre fin à l'Entente cordiale et il se réservait.

Quant à sir Edward Grey, il hésitait devant l'imminence d'une guerre; il subissait l'action émolliente de son ami personnel, lord Haldane, qui, bien qu'il eût facilité, comme ministre de la Guerre, les accords de nos états-majors, semblait redouter leur application. Le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères continuait donc ses pourparlers inutiles, me disait un jour qu'il considérait la paix comme irrémédiablement compromise et se raccrochait le lendemain à une vaine formule. Il n'usait pas suffisamment de l'autorité qu'il possédait sur ses collègues.

Ces hésitations expliquent la distinction qu'il voulut établir le 29 juillet entre les affaires du Maroc et celles d'Orient, entre la crise d'Agadir et celle qui s'ouvrait.

Le jeudi 30 juillet, il prétendait encore que le moment n'était pas venu d'envisager la possibilité d'une intervention britannique. Mais je possédais alors les indications précises que le Département m'avait transmises au sujet des mesures militaires prises par l'Allemagne sur la frontière française et je le priai d'exposer la situation au Conseil des ministres.

Ce même jour, les effets de la situation politique se faisaient sentir avec une extrême intensité dans la cité de Londres. Le change sur Paris baissait au-dessous de 25 F en conséquence des appels de fonds faits par les Français tandis qu'au contraire le change américain de la livre sterling atteignait 5 dollars. La Banque d'Angleterre relevait son escompte de 3 à 4 %. Le Stock Exchange ne recevait que des offres de vente; toutes les valeurs étaient en baisse. Le lendemain, vendredi 31 juillet, avant même que l'on

eût eu connaissance de l'établissement en Allemagne de l'état de guerre, les difficultés de la Cité s'accroissaient encore. Le Stock Exchange était fermé quelques minutes après son ouverture, les principaux stockbrokers ayant déclaré qu'ils déposeraient leurs bilans si on laissait la Bourse ouverte. Trente millions de francs en or étaient exportés; le public réclamait ses dépôts aux banques qui, pour se procurer du numéraire, avaient eu recours à la Banque d'Angleterre. Celle-ci escomptait le matin à 6 %, puis elle demanda 7, 8 et 9 % et jusqu'à 10 % dans l'après-midi; son minimum officiel d'escompte fut fixé à 8 % à trois heures du soir.

De toutes les parties du monde, arrivaient dans la Cité des télégrammes annonçant les uns que, par suite des risques de guerre, les expéditions de navires étaient retardées et pouvaient être suspendues, les autres, et les plus nombreux, que les remises de fonds ne pouvaient se faire sur l'Angleterre. Le mécanisme des changes au moyen duquel fonctionne le marché international de Londres paraissait enrayé et menaçait de se disloquer complètement. C'était la crise économique précédant le conflit armé dont elle faisait prévoir toute l'étendue.

Les Allemands, si influents dans la Cité, ne perdaient pas cette occasion de peser sur l'opinion publique pour l'intimider. Ils répétaient : « Vous ne serez pas payés; nous ne vous paierons pas si vous faites la guerre à l'Allemagne. Vous n'avez qu'un moyen de vous sauver, c'est de rester neutres. » Ces appels à la neutralité, que développaient l'*Economist* et d'autres journaux, faisaient grand effet; les principaux financiers, lord Rothschild lui-même, allaient signaler aux ministres et aux députés de la majorité le péril économique et, sous leur pression, le cabinet, déjà hésitant, se déclara pour la neutralité.

C'est sur la crise économique et financière que le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères insista pour m'expliquer, au cours de notre entretien du vendredi 31 juillet, la décision prise par le gouvernement britannique. Celui-ci ne pouvait nous garantir son intervention, il avait l'intention de s'entremettre afin d'obtenir le respect de la neutralité belge, il attendait que la situation se développât.

Sir Edward Grey, qui, le matin, au conseil, ne s'était pas exprimé avec sa clarté habituelle, me parla avec un embarras visible de l'état de l'opinion publique, me fit remarquer que le dissentiment entre la Russie, l'Autriche et l'Allemagne portait sur une question qui n'intéressait pas l'Angleterre. Il éprouvait une sorte de honte à m'exposer des vues aussi vagues et à défendre l'attitude négative de son gouvernement.

Je lui demandai de m'expliquer ce que la Grande-Bretagne attendrait pour intervenir; serait-ce l'envahissement du territoire français par une puissance dont je lui avais déjà signalé les préparatifs menaçants ? Je lui rappelai avec force sa politique de ces dernières années, qui serait soudain abandonnée au moment critique, nos accords militaire et naval dont le cabinet avait eu connaissance, notre accord naval surtout, en vertu duquel la flotte française était concentrée dans la Méditerranée. À mes arguments, sir Edward Grey répondait faiblement, il était comme atterré devant une catastrophe imminente et il se raccrochait à un vain espoir d'éviter au

dernier moment le conflit. Il ne me dit pas, mais j'ai su qu'il avait essayé de faire intervenir le roi George; enfin c'était un homme désemparé.

Je terminai ce pénible entretien en déclarant à sir Edward Grey que je me refusais à transmettre à mon gouvernement la décision du ministère anglais et que je le priais de soumettre à nouveau la question de l'intervention de la Grande-Bretagne au prochain conseil de cabinet. Il y consentit et sir Arthur Nicholson, chez lequel j'entrai ensuite, me fit espérer que les dernières manifestations du gouvernement allemand modifieraient l'opinion des ministres britanniques.

C'étaient la proclamation de l'état de guerre en Allemagne et l'ultimatum germanique donnant à la Russie douze heures pour arrêter sa mobilisation; ces actes avaient été notifiés au secrétaire d'État après le Conseil des ministres qui n'en avait pas eu connaissance.

En les apprenant, mon collègue d'Allemagne avait été atterré; c'était la ruine de la politique pacifique qu'il avait suivie en Angleterre; il prévoyait tous les malheurs qu'entraînerait une guerre, et son impression était si profonde qu'il ne pouvait la dissimuler. À partir de ce moment, le prince Lichnowski ne fut plus en pleine possession de lui-même; il continuait à voir sir Edward Grey dont j'ai signalé l'abattement momentané et, de leurs conversations, allaient sortir de singuliers malentendus, cause de vains espoirs pour les deux diplomates et plus tard de rancœur entre les deux gouvernements.

Les collaborateurs officiels et officieux de l'ambassadeur d'Allemagne n'imitaient pas l'attitude de leur chef. Ils affirmaient partout que la proclamation de l'état de guerre n'était pas le décret de mobilisation, que c'était une mesure de précaution contre une attaque de la Russie. Leurs affirmations ne trouvaient plus d'écho dans la presse, devenue sensible au mouvement qui s'opérait dans l'opinion. Mais ces agents étaient écoutés dans les milieux d'affaires, où le désordre était à son comble. Fort heureusement pour nous, le congé des banques (Bank Holiday) commençait, et les bureaux allaient être fermés dans la Cité pendant plusieurs jours.

Le soir du 31 juillet, M. William Martin remettait au palais royal une lettre adressée à George V par le président de la République en vue de hâter la décision de la Grande-Bretagne; en présence des hésitations du cabinet, la réponse du Roi ne pouvait être et ne fut que très vague.

Le samedi 1er août, date de notre décret de mobilisation, devait encore se passer à Londres en tergiversations.

J'ai déjà dit quelles influences les milieux financiers, commerciaux et industriels exerçaient en faveur de la neutralité anglaise. Au matin du 1er août, toute la Cité suppliait encore le cabinet anglais de maintenir la Grande-Bretagne hors du conflit; les pacifistes multipliaient leurs efforts et les ministres étaient sensibles à leurs arguments.

Celui qu'ils considéraient comme leur conseil et leur guide, le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, persistait encore dans la recherche d'une formule permettant le maintien de la paix au moins dans l'Europe occidentale. Il savait que l'ambassadeur d'Allemagne partageait ses sentiments et, au matin du samedi 1er août, il demanda au prince Lichnowski

si l'Allemagne prendrait l'engagement de rester neutre dans le cas où l'Angleterre obtiendrait l'assurance de la neutralité de la France. Russie et Autriche seraient ainsi restées face à face, et la guerre générale eût probablement été évitée.

Mais la conversation eut lieu par téléphone; les deux interlocuteurs étaient émus et surmenés. Le prince Lichnowski comprit et télégraphia à Berlin que sir Edward Grey demandait si l'Allemagne prendrait l'engagement de ne pas attaquer la France dans le cas où la France resterait neutre en présence d'un conflit russo-allemand.

Le télégramme du prince Lichnowski, avec les réponses hautaines du chancelier et de l'empereur germaniques, a été publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 20 août; mais il paraît qu'à la suite d'une conversation avec le secrétaire d'État britannique, mon collègue d'Allemagne avait envoyé un télégramme rectificatif que la *Gazette* n'a pas reproduit.

Le prince Lichnowski ayant accueilli avec empressement une suggestion qu'il n'avait pas comprise, sir Edward Grey conçut des espérances et ne parla pas dans le Conseil des ministres avec l'énergie que j'attendais de lui. C'est après le Conseil qu'il vit l'ambassadeur d'Allemagne et qu'il s'aperçut du malentendu. Il ne me donna aucune indication sur cet incident que j'appris par la suite et il se contenta de me dire, quand je le vis dans l'après-midi, que le cabinet britannique n'avait encore pris aucune décision.

Je lui annonçais alors les actes d'agression des Allemands sur la frontière française et la démarche faite auprès de M. Viviani, le matin même, par M. de Schoen : les relations diplomatiques pouvaient être rompues d'un moment à l'autre entre Paris et Berlin; la France était exposée à une invasion par sa frontière de terre et à des démonstrations de la flotte allemande sur ses côtes de l'Atlantique et de la Manche. J'insistai sur ce fait que, si les côtes françaises étaient sans défense, c'était à cause de la présence en Méditerranée de notre escadre, en vertu de l'accord naval franco-britannique.

Pendant notre longue discussion, sir Edward Grey me parla de la neutralité belge que la France s'était engagée à respecter, mais au sujet de laquelle l'Allemagne s'était contentée de dire « qu'elle n'était pas en état de donner une réponse formelle ». Il ajouta que le gouvernement britannique n'était pas favorable à un débarquement de troupes anglaises sur le continent, mais je l'amenai à reconnaître que la Grande-Bretagne devait au moins son appui naval à la France.

Le secrétaire d'État me promit donc de demander le lendemain au cabinet l'autorisation de déclarer à la Chambre des Communes, d'une part, que le gouvernement britannique ne permettrait pas une violation de la neutralité belge, d'autre part, que la flotte anglaise s'opposerait au passage des détroits par la flotte allemande et à toute démonstration de cette dernière contre les côtes françaises.

Le gouvernement britannique se trouvait ainsi entraîné peu à peu vers l'intervention, il était enserré dans le réseau de conventions et de petits accords dont nous l'avions entouré depuis dix ans; mais, si j'étais convaincu

que l'Angleterre se rangerait à nos côtés, je n'étais pas sans inquiétude sur le moment de son intervention. Le temps pressait, nous pouvions craindre l'irruption soudaine des masses allemandes et, quand je sortis du cabinet de sir Edward Grey, je me demandais si la Grande-Bretagne ne se déciderait pas trop tard.

Si secrètes que fussent tenues les délibérations du cabinet britannique, sa décision était connue d'un certain nombre de personnes. Le samedi 1er août, le chef des unionistes, M. Bonar Law, disait au ministre de Suède en parlant du gouvernement anglais : « Ces c... ne veulent pas marcher », paroles aussitôt colportées dans le corps diplomatique et qui durent accroître l'assurance des Allemands. Heureusement, deux facteurs puissants allaient se prononcer en notre faveur : le parti unioniste et l'opinion publique.

Le parti unioniste représenté par l'opposition dans la Chambre des Communes, n'avait pas marqué nettement son attitude dès le début du conflit. J'avais même été prévenu, le 30 juillet, des tendances antirusses ou antiserbes de certains de ses membres, entre autres de sir Hugh Cecil. Mais un grand changement s'était opéré depuis que le jeu de l'Allemagne et de l'Autriche se laissait voir et que la guerre générale devenait imminente. Les unionistes se rappelaient la crise marocaine de 1905 et l'offre de concours qui nous avait été faite par lord Lansdowne; leurs chefs avaient toujours reproché au ministère libéral de ne pas resserrer suffisamment les liens de l'Entente cordiale; ils estimaient que la Grande-Bretagne devait prendre part au grand conflit qui se préparait et que sa neutralité serait funeste aux intérêts vitaux de l'Empire britannique.

Un autre sentiment, celui de la loyauté, inspirait avec plus de force encore que les considérations politiques les conservateurs et bon nombre d'Anglais. Ils considéraient qu'à défaut de traités en forme, la Grande-Bretagne était liée à la France par toute une série d'actes successifs, par une association intime de dix années et qu'abandonner la France au moment critique serait manquer de bonne foi.

Pendant ces journées du 31 juillet et du 1er août, j'ai reçu des lettres d'officiers anglais déclarant que l'honneur de leur pays était engagé et qu'afin d'y rester fidèles en ce qui les concernait, ils quitteraient l'armée britannique et s'engageraient dans l'armée française. Dans les clubs de Londres régnait une vive agitation; on évitait de rencontrer des Français parce que, disait-on, on n'avait plus le droit de les regarder en face. Certains ont pleuré de rage. Un membre du Foreign Office disait à un de mes collaborateurs en lui serrant la main tristement le soir du 1er août : « Ça va très mal. » – « C'est la guerre, mais la France se défendra. » – « Ça n'est pas pour vous, c'est pour nous, Anglais, que ça va très mal. » Les gentlemen anglais se sentaient déshonorés par la faiblesse de leur gouvernement.

Nulle part, ces sentiments n'étaient plus vivement ressenti que dans l'opposition unioniste où un mouvement fut organisé à partir du 31 juillet. Des conciliabules se tenaient; on parlait aux ministres ou à leurs confidents. Parmi les plus actifs, il faut citer M. Maxse, rédacteur de la *National Review*, M. Lloyd, ancien diplomate, député, lord Lovat, neveu par alliance du

Premier ministre et qui nous fournissait de précieuses indications. Les unionistes avaient d'ailleurs pris grand soin de ne pas me mêler à leurs démarches dont j'étais indirectement informé.

Cependant le samedi 1er août la situation était si critique que je fis prévenir les conservateurs; ils rappelèrent leur chef officiel, M. Bonar Law, parti pour la campagne, et se concertèrent pendant la nuit du samedi au dimanche. Une démarche auprès du Premier ministre fut décidée et telle était la défiance des unionistes à l'égard du cabinet libéral que la démarche orale fut accompagnée d'une lettre et qu'ils demandèrent à M. Asquith une réponse écrite.

Voici le texte de la lettre remise par M. Bonar Law à M. Asquith le dimanche 2 août :

« Cher M. Asquith,
Lord Lansdowne et moi considérons qu'il est de notre devoir de vous faire connaître que, d'après notre opinion et l'opinion de tous ceux de nos collègues que nous avons pu consulter, il serait fatal à l'honneur et à la sécurité du Royaume-Uni d'hésiter à donner son appui à la France et à la Russie dans les circonstances présentes; et nous offrons sans hésitation notre appui au gouvernement pour toute mesure qu'il jugerait nécessaire à cette fin. »

Je ne connais pas le texte de la réponse du Premier ministre.

La première nouvelle qui me parvint le 2 août fut celle de la violation du Luxembourg par l'armée allemande. J'en fis part à sir Edward Grey avant la réunion du cabinet. Il devait un peu plus tard me rappeler les déclarations faites en 1867 par les ministres britanniques et aux termes desquelles la garantie donnée à la neutralité du Luxembourg engageait moins directement la Grande-Bretagne que la garantie donnée pour la neutralité de la Belgique. Cette dernière question prenait une importance primordiale; le Conseil devait en délibérer à sa réunion de l'après-midi et décider si, le lendemain, dans son discours aux Communes, le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères affirmerait que la violation de la neutralité belge serait pour la Grande-Bretagne un *casus belli*.

La veille au soir, sir Edward Grey avait remis à l'ambassadeur d'Allemagne un mémorandum indiquant l'importance attachée en Angleterre au respect de la Belgique et la déception causée par la réponse évasive de M. de Jagow; c'était un avertissement.

En me donnant connaissance des décisions prises par le cabinet, le secrétaire d'État ne me parla pas, comme auparavant, des raisons qui incitaient la Grande-Bretagne à ne pas participer à la guerre européenne. Il me dit que le Conseil des ministres s'était préoccupé de l'envoi éventuel d'une force anglaise sur le continent et avait estimé que la situation aux Indes et en Égypte ne permettait pas à l'Angleterre de se démunir de ses forces militaires. Le cabinet se réservait d'ailleurs de revenir sur la question.

Quant au concours naval de la Grande-Bretagne, il nous était promis sous la forme suivante :

« Je suis autorisé à donner l'assurance que, si la flotte allemande pénètre dans la Manche ou traverse la mer du Nord afin d'entreprendre des opérations de guerre contre les côtes françaises ou la marine marchande française, la flotte britannique donnera toute la protection en son pouvoir. Bien entendu, cette assurance est donnée sous la réserve que la politique du gouvernement de Sa Majesté sera approuvée par le parlement britannique et ne doit pas être considérée comme obligeant le gouvernement de Sa Majesté à agir jusqu'à ce que l'éventualité ci-dessus mentionnée d'une action de la flotte allemande se soit produite. »

Sur la demande expresse de sir Edward Grey – il devait la réitérer par écrit avant la fin de la journée – nous devions tenir cette déclaration secrète, jusqu'après la séance du Parlement le lendemain.

Au Conseil de l'après-midi, les ministres écartèrent la déclaration de *casus belli* en cas de violation de la neutralité belge; ce fut le dernier succès des pacifistes; le secrétaire d'État prépara son discours du lendemain au cours d'une longue promenade au Jardin zoologique.

Les unionistes m'avaient fait savoir que le gouvernement leur avait donné des assurances, mais ils m'avaient aussi prévenu des difficultés de la situation parlementaire.

Dans la Chambre des Communes, l'opposition détenait 284 voix contre une coalition de 386 voix partagées entre 263 libéraux, 39 travaillistes et 84 nationalistes irlandais. On considérait comme hostiles à l'intervention britannique les 39 travaillistes, les 84 nationalistes irlandais et un nombre important de radicaux pacifistes ou partisans d'une entente avec Berlin. On se trompait sur les Irlandais mais il n'en était pas moins vrai que pour obtenir une majorité, le cabinet Asquith avait besoin du concours des unionistes. Le gouvernement se fût alors appuyé sur une nouvelle coalition d'unionistes et de libéraux; il eût été amené à se reconstituer en admettant dans son sein des représentants de l'opposition.

Cette solution eût été contraire aux traditions anglaises : chefs conservateurs et ministres radicaux la considéraient comme un pis-aller et désiraient l'écarter. Leur dessein était d'éviter que la politique d'intervention fût désapprouvée par un parti compact et important. Ils pensaient non sans raisons que la guerre serait longue, que des incidents pouvaient émouvoir l'opinion publique et qu'une opposition forte et organisée nuirait à la direction des affaires pendant une période difficile. C'était une simple trêve que les ministres voulaient instituer entre les partis et leur dessein était de laisser le cabinet Asquith au pouvoir.

Il fallait donc ménager les radicaux des Communes et les engager doucement dans la voie de l'intervention. La tâche de sir Edward Grey était délicate et c'est ce qui explique pourquoi il pria M. Viviani de retarder ses déclarations au Palais Bourbon. Le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères comptait modifier son discours suivant les dispositions de son auditoire. Pendant cette journée du 2 août, le public de Londres affirma ses sympathies pour la France; il faisait beau et chaud, quand le soir vint, les rues et les parcs étaient pleins d'une foule nombreuse. Un meeting pacifiste organisé par quelques socialistes à Trafalgar Square échoua miséra-

blement. En revanche, après le départ des réservistes français, un groupe partit de la gare de Charing Cross en chantant la Marseillaise et se rendit à l'ambassade. Cette première manifestation n'était pas tout à fait spontanée et un certain nombre de Français y prirent part; mais elle fut suivie de beaucoup d'autres, plus nombreuses et plus bruyantes, et uniquement anglaises. Les manifestants chantaient le God save the King devant le palais de Buckingham où, fait sans précédent, le Roi et la Reine devaient se montrer à une fenêtre; puis le groupe venait chanter la Marseillaise devant l'ambassade sur le perron de laquelle des orateurs populaires prônaient la guerre. L'un d'entre eux employait un singulier argument : « Voilà des années que le gouvernement augmente nos impôts pour accroître l'armée et la marine; servons-nous de ces armes ou nous aurons donné notre argent pour rien. »

Il y avait encore des manifestants devant l'ambassade à une heure du matin et j'en tirais bon augure pour la séance du lendemain.

Dès le dimanche soir 2 août, l'Allemagne avait lancé un ultimatum à la Belgique. Cette démarche fut communiquée à Londres par le comte de Lalaing, ministre de Belgique, sur un télégramme trop bref de son gouvernement. Diplomate de l'école du feu roi Léopold II, très réservé, très soucieux de ne pas se compromettre, le comte de Lalaing recevait peu d'informations et ne les développait point. Un appel adressé directement à George V par le roi de Belgique ne donnait aucun détail sur l'ultimatum allemand. Je pus renseigner exactement le Foreign Office sur ce fait important grâce à un télégramme de M. Klobukowski communiqué par le Département. Mais ce télégramme ne me parvint que dans l'après-midi et sir Edward Grey n'en eut connaissance qu'après la séance des Communes. La maladresse des Belges et la lenteur du ministre d'Angleterre à Bruxelles nous fit perdre du temps; le secrétaire d'État aurait appuyé davantage sur l'incident belge s'il l'avait mieux connu avant son discours.

Les Allemands ne perdaient pas courage. Le conseiller de leur ambassade, M. de Kühlmann, lançait, sous son nom, une note Reuter. Il reproduisait le texte de la note sur le concours naval offert par la Grande-Bretagne à la France et il affirmait que l'Allemagne renoncerait à toute action navale si l'Angleterre se déclarait neutre; l'agence Reuter me communiqua cette note qu'elle fit suivre, sur mes indications, d'observations destinées à en affaiblir la portée.

Il n'en restait pas moins que la suggestion de sir Edward Grey était dévoilée et il n'est pas douteux que le texte même de la note, qui m'avait été remise avec tant de secret, avait été connu de l'ambassade d'Allemagne. Celle-ci avait des espions de toute condition jusque dans la maison du Premier ministre.

Mais la poussée de l'opinion devenait si violente qu'aucun journal de Londres ne publia le communiqué de M. de Kühlmann, sauf la *Westminster Gazette*, alors toute dévouée au pacifisme germanique.

Dans la matinée, d'ailleurs, sir Edward Grey avait consenti à modifier la formule qu'il m'avait communiquée la veille; il allait proposer au Parlement la déclaration suivante :

« Dans le cas où l'escadre allemande franchirait le détroit ou remonterait la mer du Nord pour doubler les îles Britanniques dans le but d'attaquer les côtes françaises et la marine française et d'inquiéter la marine marchande française, l'escadre anglaise interviendrait pour prêter à la marine française son entière protection, de sorte que, dès ce moment, l'Angleterre et l'Allemagne seraient en état de guerre. »

La question de la guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne était donc posée devant le Parlement.

Lorsque, dans l'après-midi, le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères prononça son discours, la salle était comble. Il fut écouté avec une grande attention et si le texte de son discours ne nous explique pas son extraordinaire succès, il faut reconnaître qu'il avait su dire exactement ce que son auditoire devait entendre et que sa réserve même accrut l'effet de ses paroles. Quand il se tut, notre cause était gagnée et, le soir, je pouvais télégraphier à M. Viviani que la déclaration concernant l'intervention navale de la flotte britannique nous était officiellement faite. Cette flotte était mobilisée; l'armée anglaise allait l'être.

Dans la rue, pendant toute la journée et toute la soirée, les manifestations patriotiques s'étaient succédé. Le Roi et la Reine étaient acclamés. La Chambre et le Cabinet ne pouvaient plus résister au courant et les événements allaient se précipiter. Pendant la soirée du lundi 3 août, le ministre d'Allemagne à Bruxelles fit savoir au gouvernement belge que le gouvernement impérial exécuterait, au besoin par la force des armes, les mesures qu'il avait annoncées, c'est-à-dire la violation du territoire belge.

Cette nouvelle parvint à Londres le matin du mardi 4 août et l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin reçut l'ordre de demander à nouveau des assurances formelles au sujet du respect de la neutralité belge; il devait réclamer une réponse avant minuit; faute de quoi il demanderait ses passeports. Ces instructions furent communiquées à la Chambre des Communes par M. Asquith et aussitôt approuvées. Au moment où l'ambassadeur fit sa démarche, les troupes allemandes avaient déjà pénétré en Belgique.

Le gouvernement impérial n'attendit pas l'heure fixée par l'ultimatum britannique et sir E. Goschen reçut ses passeports dans la soirée. L'amirauté anglaise télégraphia à ses amiraux que la guerre commençait le 4 août à 11 h. du soir.

Au cours de la nuit, cette nouvelle fut portée à la connaissance du corps diplomatique par la circulaire imprimée dont voici le texte :

« Le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères présente ses compliments à... et a l'honneur de déclarer que l'Allemagne a déclaré la guerre à ce pays.

« Foreign Office le 4 août 1914. »

Mais on s'était trompé de formule et cette circulaire fut remplacée par la suivante :

« Le secrétaire d'État... et a l'honneur de faire savoir à Son Excellence qu'un état de guerre existe entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

« Foreign Office le 4 août 1914. »

L'Angleterre était donc engagée dans le conflit; il restait encore à obtenir d'elle une participation active et immédiate non seulement sur mer, mais sur terre.

Dans l'après-midi de ce mardi 4 août, j'avais posé à sir Edward Grey la question suivante :

« Si l'Allemagne oppose une réponse négative à votre demande concernant la Belgique, que ferez-vous ?

– La guerre.

– Comment ferez-vous la guerre ? Embarquerez-vous immédiatement votre corps expéditionnaire ?

– Non, nous bloquerons tous les ports allemands. Nous n'avons pas encore envisagé l'envoi de nos forces militaires sur le continent. Je vous ai déjà expliqué que nous avions besoin de nos forces pour parer à notre défense sur certains points (îles britanniques, Égypte, Indes) et que le sentiment public n'était pas favorable à une expédition.

– Vos explications, avais-je répondu, ne m'ont pas paru satisfaisantes et il ne me semble pas que vous deviez vous arrêter à d'aussi fragiles considérations. Quant au sentiment public, il n'est pas aujourd'hui ce qu'il était il y a trois jours : il veut la guerre avec tous ses moyens. La minute est décisive, un homme d'État la saisirait. Vous serez obligé par la poussée de l'opinion à intervenir sur le continent, votre intervention pour être efficace doit être immédiate. »

Alors s'engagea une longue discussion. J'avais pris une carte sur laquelle j'expliquais au secrétaire d'État les dispositions de notre défense et le rôle assigné à l'armée anglaise dans les accords de nos états-majors. Je lui montrai que cette armée prêterait précisément son concours pour la défense de la Belgique; je lui rappelai que d'après les plans arrêtés, les transports de matériel et d'approvisionnements du corps expéditionnaire devaient commencer le deuxième jour de la mobilisation britannique, qui elle-même durait cinq jours. Cette mobilisation étant commencée, tout instant perdu amènerait des complications dans l'exécution du programme combiné.

Je m'étais exprimé avec tant de chaleur qu'étant ensuite entré chez sir Arthur Nicholson, je refis tout mon exposé en présence du sous-secrétaire d'État et du chef de cabinet de sir Edward Grey. J'avais d'ailleurs obtenu de ce dernier qu'il soumît au cabinet les considérations que je lui avais développées. Elles devaient triompher des dernières hésitations du gouvernement britannique.

Ces hésitations s'expliquent par les intentions pacifiques du cabinet Asquith. Plusieurs de ses membres, refusant de se rendre à l'évidence, croyaient encore le 4 août à la possibilité d'éviter l'intervention britannique; et, le lendemain, lord Morley et M. J. Burns devaient se séparer de leurs collègues afin de ne pas s'associer à la guerre. De ceux qui restaient, la plupart étaient atterrés par la grandeur des événements et effrayés de la responsabilité qui leur incombait.

Les chefs unionistes et des officiers anglais m'avaient prévenu de ces tendances à restreindre le plus possible la participation britannique et de l'intention des pacifistes de faire nommer lord Haldane ministre de la Guerre.

Depuis les événements d'Irlande au printemps, le Premier ministre britannique avait assumé la direction du War Office; cette situation ne pouvait se prolonger, et lord Haldane, bien que lord Chancellor, dirigeait en fait le ministère de la Guerre depuis peu de jours. Il avait occupé déjà les fonctions auxquelles voulaient l'appeler de nouveau ses collègues et il avait pris part aux arrangements de nos états-majors, mais sa nomination eût été fâcheuse à cause de l'aversion que le Potsdam Professor inspirait à l'opposition conservatrice et parce que cet éminent juriste eût toujours trouvé d'excellentes raisons pour temporiser. Or le temps pressait, et si lord Haldane devait retarder l'expédition en France d'un corps d'Anglais, il était important qu'il ne fût pas ministre. Je ne parlais pas de lui à sir Edward Grey, son ami le plus intime, mais je fis savoir indirectement à M. Asquith que la désignation du lord chancelier ferait mauvais effet en France; le lendemain, le cabinet britannique appelait lord Kitchener au War Office.

Lord Kitchener était le candidat des unionistes; il était venu en Angleterre passer son congé d'été et retournait en Égypte lorsqu'il fut arrêté à Calais et rappelé à Londres. C'est le 5 août que le ministère de la Guerre fut offert au vétéran de la campagne de la Loire : il décida aussitôt d'envoyer sans plus tarder les troupes britanniques sur le continent; mais il avait besoin de se faire expliquer les accords et les plans établis avec nous, il voulut causer avec un officier de notre État-Major général, et le 6 août, cet officier, accompagné du colonel Huguet, assista à un conseil de guerre. À la suite de ce conseil, l'expédition de quatre divisions d'infanterie et de cinq brigades de cavalerie fut décidée. La Grande-Bretagne se trouvait ainsi engagée dans une guerre que, ni son gouvernement, ni son peuple n'avaient prévue. Ses ministres, même ceux qui s'opposèrent le plus longtemps à notre politique, n'étaient pas tous dirigés par des sympathies allemandes; c'étaient de bons Anglais à l'esprit étroit et lent. Ils ne concevaient pas l'éventualité d'une guerre européenne parce que cette éventualité ne s'était pas produite depuis un siècle, car la guerre de Crimée n'avait jamais été pour eux qu'une grande expédition coloniale. Comme l'Anglais ne comprend que ce qu'il voit et que ce qui le touche immédiatement, il ne s'était jamais préparé, par un effort d'imagination, à des événements si inattendus. Aussi la pratique de la guerre, ses conséquences multiples, sa répercussion sur les affaires, le trouble qu'elle apporte dans la vie de chaque jour sont-ils pour les Anglais de toutes les classes une source d'étranges surprises.

C'est à peine si après quatre mois et demi d'hostilités ils commencent à se rendre compte des charges qu'ils vont assumer, des intérêts de toute nature engagés dans ce terrible conflit, et le bombardement récent de trois villes ouvertes sur la côte de la mer du Nord leur en a plus appris que tous les articles de journaux. Mais les Allemands se trompent s'ils croient inti-

mider la masse du peuple par des démonstrations de ce genre. Plus l'Anglais est menacé, plus il s'entête dans la résistance; il n'a pas calculé le péril puisqu'il n'en avait pas conscience mais, une fois engagé, il ne cédera pas et aussi parce que s'il a accueilli la déclaration de guerre avec enthousiasme, c'est que pour lui c'était une question d'honneur national. Il devait rester fidèle à la Belgique, aux traités violés, à la France, à une entente qui remonte à dix années et qui n'a cessé de se fortifier; agir autrement eût été manque de loyauté.

Après la décision prise par son gouvernement d'envoyer en France un corps de débarquement, sir Edward Grey m'a dit avec sa franchise ordinaire :

« Vous avez dû vous étonner de nos hésitations, mais ni le cabinet ni la majorité de la Chambre des Communes ne pouvaient être brusqués et je vous assure qu'en voulant marcher plus vite nous aurions tout compromis. J'ai espéré jusqu'à la fin une solution pacifique; je reconnais que les dispositions de l'Allemagne la rendaient impossible et que nous devons maintenant mettre toutes nos forces au service du droit. »

Cette dépêche semblera peut-être un peu longue à Votre Excellence, elle n'a d'autre but que de fixer des dates et d'établir par là même des faits dont il est utile de conserver le souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération [1].

(Guerre 14-18.)

704

CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

N. s. n°. *Paris, 22 décembre 1914.*

Il ne saurait être question d'étudier dès maintenant les acquisitions territoriales ou coloniales que les Alliés présents ou futurs pourront faire à la suite de la décision finale. D'abord il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, puis il ne convient pas de suivre les exemples de M. Dernbourg et de publier dans la presse et dans les revues le nouveau cadastre de l'Europe : il y aurait là un manque de tact ou une vantardise qui ne sauraient convenir au tempérament français.

Mais, ce que l'on doit prêcher toujours et partout, c'est que la guerre qui nous a été imposée par des procédés inqualifiables, doit être menée jusqu'au bout, que nous ne saurions nous contenter d'une victoire si belle fût-elle, qu'il ne faut sous aucun prétexte tomber dans le piège de la sentimentalité, enfin que les Alliés ne devront remettre l'épée au fourreau

[1] Notes marginales manuscrites : « À communiquer à M. le président de la République. Fait le 8/1/15. Pierre de Margerie » « 4 copies faites - 15 octobre 26. »

que lorsque le militarisme prussien-allemand aura été détruit complètement. Cela doit être le thème favori et journalier de tous nos journaux, de toutes nos revues, de toutes nos conversations et même de toutes les conférences que tous ceux qui ne sont pas aux armées doivent entreprendre dans les villes, dans les campagnes. *Delenda Carthago !*

Il faut que la défaite totale des armées austro-allemandes soit si grande, si décisive, poussée si loin, que nos ennemis ne puissent pas refuser les conditions de paix que nous leur imposerons. En 1871, Bismarck a été sans pitié : il ne s'est laissé toucher ni par les larmes de Jules Favre, ni par les efforts du gouvernement de la Défense nationale. Ne l'oublions jamais et soyons décidés à appliquer à nos ennemis la peine du talion. Relisons les négociations de l'armistice de 1871 et de la paix de Francfort.

Ces conditions de paix à dicter à l'ennemi, sans parler, je le répète de la question des acquisitions territoriales, doivent nous être inspirées par le droit et le devoir que nous avons d'assurer à nos enfants et nos petits-enfants les bienfaits de la paix, avec un minimum de charges pour eux. Il ne faut voir que notre intérêt, si dures que puissent paraître les conditions à imposer, sans nous embarrasser de questions de sentiments ou de sentimentalité qui n'ont rien à voir avec le désir plus haut qui nous hante d'assurer le triomphe du droit et de l'honnêteté.

Il ne suffirait pas de signer un traité que nos ennemis se réserveraient, *in petto*, de déchirer à leur heure, il faut prendre ses précautions pour qu'ils *ne puissent* pas négliger ce chiffon de papier.

Tout ce qu'on va lire ne doit pas encore être publié dans les journaux, dans les revues, mais il faut que chacun, par la parole, par les lettres particulières s'empresse de le faire pénétrer dans les masses populaires et intellectuelles, pour créer ce mouvement d'opinion qui emportera les velléités de résistance de quelques pacifistes impénitents et surtout qui montrera à nos ennemis que notre résolution d'en finir est inébranlable.

Pour obtenir le résultat que nous poursuivons tous, il est trois conditions inéluctables dont la forme peut varier, mais dont le fond ne doit pas varier. Elles constituent la base sur laquelle la société européenne doit vivre pendant au moins un siècle après la guerre.

I

C'est l'hégémonie de la Prusse qui a créé la situation actuelle : c'est parce que l'empire allemand a été constitué en 1871 que le cataclysme qui ravage tout en ce moment a été rendu possible.

Donc, l'Empire allemand, l'hégémonie de la Prusse doivent disparaître.

La couronne de Guillaume II doit être brisée. Seuls pourront subsister les royaumes, les principautés de l'Allemagne. On devra créer ainsi une poussière de petits États qui ne pourront même pas s'allier, se réunir par un *Zollverein*. Il est à espérer que le souvenir de ce que l'Empire aura coûté à chacun d'eux suffira à les empêcher de chercher à se réunir à nouveau, mais il appartiendra à la Triple Entente indissoluble de veiller.

De même l'Autriche devra disparaître en tant qu'empire : elle sera remplacée par des royaumes indépendants qui auront d'ailleurs, au préalable, subi les amputations nécessaires pour reconnaître les services rendus par les autres nations, balkaniques ou autres.

Quant à la Turquie, ce sera le règlement définitif, la revanche de 1453. Sa domination sera supprimée en Europe et ses possessions d'Asie réparties entre les puissances.

Cette manière d'opérer, brutale certes, est seule admissible pour supprimer, à coup sûr, à la race germanique, toute velléité de troubler à nouveau la paix du monde.

Mais, pour faire accepter ces conditions par l'Allemagne et l'Autriche, il faut que leurs armées soient complètement anéanties et non pas seulement défaites.

II

C'est le militarisme prussien qui a été l'artisan de la guerre actuelle.

Il faut qu'il soit brisé complètement et mis dans l'impossibilité de se reconstituer.

Pour cela, les Alliés devront limiter à 200.000 h. environ le total des armées actives de tous les royaumes ou principautés réunis de la nouvelle Allemagne, chacun d'eux ayant droit à une armée proportionnelle à sa population.

De plus, la durée du service militaire dans l'armée active devra être fixée à 5 ans, de manière à empêcher les Allemands d'exercer plus de 70.000 h. dans chaque classe. Enfin la durée des périodes d'exercice des réservistes ne pourra être supérieure à 10 jours, aucune classe ne pouvant être appelée pour une période que tous les 5 ans par exemple.

Il ne faut pas tomber dans l'erreur commise par Napoléon Ier qui avait bien limité le chiffre total de l'armée mais n'avait pas fixé la durée du service militaire. Les Prussiens tournèrent alors la difficulté en ne faisant faire que six mois de service à chaque contingent et purent former les armées qui nous battirent en 1813 et 1814.

Même organisation à imposer aux royaumes de l'ancienne Autriche en limitant au total l'armée de cette dernière à 120.000 ou 150.000 h.

Mais pour faire accepter ces conditions par l'Allemagne et par l'Autriche, il faut que leurs armées soient complètement anéanties et non pas seulement défaites.

III

Ce sont les progrès de l'industrie allemande, c'est le développement de la richesse allemande qui ont permis la mise au point et la mise en œuvre du plus formidable organisme militaire qui ait jamais existé.

C'est cet enrichissement de l'Allemagne qui a permis au Kaiser de ravager la Belgique et le Nord de la France, dont les pertes sont incalculables.

Il faut que cet enrichissement nous dédommage et nous profite : il faut que pendant des années, nous ayons tous les bénéfices du travail allemand pour réparer nos pertes et nous relever de nos désastres.

Pour ce faire, on devra imposer à l'Allemagne et à l'Autriche, une formidable indemnité de guerre payable en 50 ans. Pendant 50 ans, ces deux pays complices travailleront pour nos enfants et nos petits-enfants qui verront, alors grâce à nos sacrifices actuels, nos pays se relever des ruines accumulées.

On peut estimer ainsi que le chiffre à payer par l'Allemagne en *50 ans*, pourrait être fixé sans exagération à 115 milliards : 50 milliards pour la France, 25 milliards pour la Russie, 20 milliards pour l'Angleterre, 15 milliards pour la Belgique et 5 milliards pour la Serbie. Pendant les cinq ou dix premières années, ces sommes seraient productives d'intérêt à 2 par exemple.

Ces chiffres peuvent paraître énormes, ils sont très admissibles quand on étudie de près les ressources de nos ennemis.

En effet, l'annuité qui en résulterait est d'environ 2 milliards 300 millions en capital et de 2 milliards 300 millions en intérêts pendant cinq ans seulement.

Or, le budget militaire annuel de l'Empire allemand dépassait 2 milliards 1/2. Il serait supprimé ou à peu près. Enfin, l'État allemand est propriétaire des chemins de fer, de mines, de forêts, d'usines, dont la vente ou la mise en exploitation par des sociétés anonymes fournirait et au-delà le moyen à gager des emprunts.

Ne nous effrayons donc pas des chiffres : surtout ne faisons pas de sentimentalité bête et ne nous apitoyons pas sur les malheurs de nos ennemis. Songeons à ce que pensait et écrivait Bismarck. Songeons à tout ce qu'ont dit et écrit tous ceux qui sont à la tête de l'armée et de l'Empire allemands.

L'indemnité à payer par l'Autriche pourrait être fixée à 50 milliards payables en *cinquante ans* dans des conditions analogues à celles imposées à l'Allemagne. La répartition de cette somme entre les Alliés serait faite sur des bases analogues à celles indiquées plus haut.

L'Allemagne et l'Autriche travailleraient pendant 50 ans et plus, si on estime ce délai trop court, pour réparer le mal qu'elles ont fait et seraient pendant tout ce temps incapables de préparer de nouveaux cataclysmes.

Il le faut parce que nous voulons que nos enfants et petits-enfants puissent travailler en paix et vivre dans une atmosphère plus claire et sans angoisses.

Mais, pour faire accepter ces conditions par l'Allemagne et par l'Autriche, il faut que leurs armées soient complètement anéanties et non pas seulement défaites.

Pour nous convaincre que ces trois conditions sont nécessaires et suffisantes pour assurer la paix du monde, relisons encore une fois les négociations de l'armistice de 1871 entre Bismarck et Jules Favre, relisons tous les documents diplomatiques qui ont été échangés pendant le mois de

juillet 1914 entre toutes les chancelleries, relisons les récits des ravages et des destructions opérées par l'armée allemande et relisons les listes de nos blessés, de nos tués, de nos disparus. Enfin ne parlons pas des pertes de l'armée allemande : c'est le pays tout entier qui a voulu la guerre actuelle et non pas seulement l'Empereur et le parti militaire : il est donc naturel qu'il paye et qu'il souffre dans ses enfants et ses petits-enfants [1].

(A Paix.)

705

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T n° 236. *Athènes, 23 décembre 1914, 7 h. 45.*
Très confidentiel.
(*Reçu :* 21 h. 50.)

J'apprends de source absolument sûre (j'aurais même bientôt le texte complet du télégramme qui a tout d'abord informé M. Vénizélos de cette manière de voir de M. Bratiano) que « ce dernier a insisté pour que la Grèce comprît qu'il était d'un intérêt capital pour elle comme pour la Roumanie que la Bulgarie n'obtienne pas la ligne Enos-Midia qui, d'après le président du Conseil roumain, la rapprocherait trop de Constantinople; le moyen de les éloigner était de l'agrandir du côté seulement de la Macédoine ». Aussi M. Bratiano a-t-il demandé à M. Vénizélos qu'une pression fût faite en commun sur la Serbie à cet effet. Le président du Conseil de Grèce s'y refusa et persista à se déclarer partisan de l'extension de la frontière bulgare jusqu'à la frontière Enos-Midia.

[1] Il s'agit vraisemblablement d'un document de propagande soit en cours de préparation soit dans sa version définitive. De très nombreux documents de ce type ont été fabriqués au cours de la guerre par tous les belligérants essentiellement à destination des pays neutres mais aussi de l'ennemi. Ils émanaient d'organismes privés ou d'organismes d'État comme la Maison de la Presse, service de propagande du ministère des Affaires étrangères français, dirigée dans un premier temps par Philippe Berthelot. Les moyens de diffusion étaient variés. Les diplomates en poste furent mis à contribution : au début de la guerre, ils se montrèrent quelque peu réticents devant cette « arme » nouvelle sauf pour la diffusion du Livre jaune mais à la fin de l'année 1915, il n'existe plus de réticences à l'égard de la guerre psychologique.

706

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1143. *Petrograd, 23 décembre 1914.*

(*Reçu :* 8 h. 30.)

Vu importance de nos intérêts industriels en Galicie je demande autorisation envoyer à Lvov notre consul d'Odessa pour concerter avec gouverneur général l'installation d'un agent consulaire officieux. Gouvernement russe accepte en principe. Mission de Grenard serait de courte durée.

707

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PETROGRAD.

T. nº 555. *Paris, 24 décembre 1914, 21 h. 45.*
Chiffré.

Les établissements Augustin Normand, du Havre, seraient désireux de participer aux prochaines commandes d'unités navales faites par le gouvernement russe. Ils peuvent construire rapidement 3 sous-marins et autant de contre-torpilleurs. Veuillez en prendre note pour appuyer éventuellement les démarches qu'ils comptent faire auprès de l'administration impériale [1].

[1] Le 24 décembre, un télégramme s. nº signé par Margerie était envoyé à Iswolsky, ambassadeur de Russie à Paris précisant :

« Les chantiers et ateliers Augustin Normand, du Havre, qui comptent depuis plusieurs années parmi les fournisseurs du gouvernement impérial et dont les conseillers techniques d'un grand chantier russe me font savoir qu'ils seraient heureux, au cas où la Russie entendrait procéder prochainement à des commandes d'unités navales d'être compris sur la liste des constructeurs choisis à cet effet. Les chantiers Augustin Normand, malgré les vides produits dans leur personnel par la mobilisation, sont actuellement en état de construire dans un délai assez court 3 sous-marins et autant de contre-torpilleurs.

J'ai l'honneur, conformément au désir qui m'a été exprimé par les intéressés, de porter à la connaissance de : Votre Excellence cette information qu'elle croira sans doute utile de communiquer à son gouvernement. »

La question du manque de matériel de guerre devenait de plus en plus aiguë pour la Russie. Paléologue télégraphiait (télégramme nº 1148, chiffré, Petrograd, 24 décembre 1914, 20 h. 10, reçu 22 h. 15) :

« Résumé d'une lettre du général de Laguiche.

De même (que) pour les munitions d'artillerie, la production des fusils est beaucoup trop faible. Quatre usines existant et huit réquisitionnées ne peuvent fournir (que) 45.000 fusils par mois. Le Japon en a cédé 200.000. Cela est insuffisant pour armer 500.000 jeunes soldats et autant d'hommes des dépôts déjà instruits et (attend)ant leur départ pour le front. Et dans quelques mois la Russie disposera d'une nouvelle classe de même effectif.

Les cartouches d'infanterie paraissent en (quantité) (suffisante).

708

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. n°s 990; 557. *Paris, 24 décembre 1914, 22 h. 50.*
Chiffré.

L'ambassade d'Angleterre me fait savoir que le gouvernement britannique redoute, s'il maintient sa proposition relative aux avances à faire à la Commission du Danube, et si la Roumanie insiste sur la sienne, d'aboutir à une égalité de votes. Pour ne pas indisposer le cabinet de Bucarest, sir Edward Grey suggère d'accepter la proposition roumaine comme une solution transitoire et exceptionnelle.

Je suis prêt à donner en ce sens des instructions au délégué français.

Peut-être serait-il opportun, toutefois, de définir le caractère transitoire de la proposition roumaine. Le délégué français me fait remarquer, en effet, que la session qui s'ouvre le 29 décembre est une session extraordinaire, présidée par le délégué d'Autriche-Hongrie. Il y aurait avantage à faire décider par la commission qu'elle ne statuera cette fois que pour le 1er semestre de 1915, en remettant à la session ordinaire qui se tiendra en mai prochain l'adoption des décisions définitives sur la situation financière jusqu'au retour des recettes normales.

Veuillez présenter ces considérations au gouvernement britannique en lui expliquant qu'il s'agit non d'une modification de sa proposition, mais d'un complément destiné à en limiter les inconvénients. Il appartient au cabinet de Londres de conserver en cette matière l'initiative qu'il a prise en formulant sa 1re suggestion, et de faire à cet égard les démarches utiles. S'il prend à son compte l'idée exprimée par M. Guillemin, il va de soi que le vote de notre délégué lui sera acquis. Je vous prie, à cet effet, de me faire connaître dans le plus bref délai possible le résultat de votre conversation [1].

On n'a pas d'indications sur la fabrication de canon de campagne en remplacement des canons perdus.

(La) gêne ne paraît considérable à cet égard; toutefois il serait question d'une diminution du nombre des pièces par batterie (sans augmentation du nombre de batteries). »

[1] Cf. document n° 690.

709

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nº 275. *Paris, 24 décembre 1914.*
Chiffré.

Je réponds à votre télégramme nº 614.

En principe nous n'aurions aucune raison de faciliter les voyages d'agents diplomatiques ennemis, dont les déplacements peuvent avoir un caractère suspect. En ce qui concerne les représentants de la Turquie nous avons d'autant plus le droit de les considérer comme étant de bonne prise que le gouvernement ottoman contrairement au droit des gens et en violation de ses engagements retient encore des agents consulaires français. Je vous serai obligé de répondre au Département d'État que tant que tous nos consuls n'auront pas quitté la Turquie nous ne pourrons envisager aucune faveur pour les fonctionnaires ottomans.

710

M. Alduy, Chargé d'affaires de France à Lima,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 11. *Lima, 24 décembre 1914.*

Bien que, très certainement, le Département connaisse la plupart des documents répandus par le gouvernement allemand pour se concilier des sympathies à l'étranger, je crois devoir envoyer, sous pli séparé, à Votre Excellence des spécimens de tous ceux qui sont parvenus jusqu'à présent au Pérou. Ainsi que permettent de le constater les enveloppes qui les accompagnent, ces *imprimés sont expédiés d'Allemagne, généralement par la voie d'Italie, et adressés* directement, sous l'apparence de correspondances commerciales, aux destinataires résidant ici, lesquels sont choisis, de préférence, parmi les fonctionnaires péruviens et les négociants de la place tant indigènes qu'étrangers (à l'exception, bien entendu, des Français, Anglais, etc.).

Ce n'est que depuis un mois environ que ces imprimés variés ont fait leur apparition ici. C'est aussi depuis lors seulement que la légation d'Allemagne communique à la presse des télégrammes officiels, qui sont publiés dans la même forme et à la même place que les nôtres et que ceux du ministre d'Angleterre.

À peu près à la même époque, une feuille quotidienne, *La Union*, dirigée par des moines de nationalité espagnole, qui manifestait depuis longtemps – mais d'une façon modérée – des tendances germanophiles, changea de

ton et devint très violente à notre égard. Un autre journal quotidien, *La Patria*, commença également alors à témoigner des sympathies à nos ennemis.

Dans les débuts des hostilités, aucune communication officielle allemande ne paraissait nulle part. Aucune brochure, aucun journal ne parvenait d'Allemagne. De loin en loin, le chargé d'affaires faisait savoir que l'ambassade de Washington lui annonçait une grande victoire. Malgré la bonne nouvelle reçue, la colonie allemande souffrait de son isolement et on le savait.

À la réserve – peut-être forcée – des premiers moments, a donc succédé une campagne organisée, qui se manifeste par la diffusion de publications rédigées et imprimées en Allemagne même, par l'insertion de nouvelles officielles dans toutes les feuilles locales et, enfin, par le concours de deux journaux quotidiens.

En ce qui concerne les journaux, je dois indiquer que *La Union* reçoit de la colonie allemande de Lima une subvention mensuelle de 2.500 francs. J'ignore le chiffre que touche *La Patria*; mais je serais étonné que les subsides allemands fussent étrangers à ses inspirations. Toutefois on m'assure que deux de ses rédacteurs ont fait leurs études en Allemagne et qu'il peut y avoir là une explication suffisante des attaques dirigées contre nous. En raison de ses attaches gouvernementales – nul n'ignore en effet le caractère officieux de *La Patria* –, une attitude absolument neutre eût, sans doute, été de mise. Mais il paraît que le gouvernement péruvien manque d'autorité sur la direction de cet organe, qu'il aurait fondé pour caser et se débarrasser ainsi de quelques ennemis politiques encombrants, mais sans obtenir d'eux une subordination complète, tout au moins en matière de politique extérieure. Pour racheter leurs écarts, il fait paraître assez souvent des articles qui sont entièrement en notre faveur.

Tels sont les moyens de propagande employés par les Allemands. Je conserve la collection complète de tous les journaux locaux pour permettre au chef de poste de porter, en temps voulu, un jugement autorisé sur ce sujet. En attendant, il m'a semblé utile de signaler cette campagne à Votre Excellence et d'indiquer, dès maintenant, quels peuvent, d'après mes informations, en être les résultats.

On peut raisonnablement espérer qu'ils seront négatifs. Le terrain n'est pas favorable à nos ennemis; leur campagne a été un peu tardivement entreprise et maladroitement dirigée; puis, leurs journaux ont été très mal choisis. Au Pérou, en effet, toutes les classes de la société sont presque entièrement pour nous depuis longtemps et, dans les circonstances actuelles, il faut y ajouter la plupart des colonies étrangères. D'un autre côté, ce n'est qu'après avoir constaté l'effet produit par leurs atrocités, que les Allemands ont commencé à s'adresser sérieusement à l'opinion publique et, en s'engageant dans cette voie, ils ont cru devoir recourir à la manière brutale : ils ne savent que nier tout, sans le moindre souci de la vraisemblance, ou affirmer impérativement la supériorité de la culture germanique, ce qui ne saurait précisément être très agréable aux Américains-Latins. Enfin, leurs journaux, *La Union* et *La Patria* n'ont qu'un très faible tirage,

sont peu ou à peine lus, et ne peuvent avoir une influence quelconque, lorsque *Le Commercio* et *La Prensa*, qui sont vraiment importants, n'ont cessé de nous être suffisamment favorables – *La Prensa* surtout.

Assurément, il vaudrait mieux ne pas laisser – si cela était possible – les Allemands continuer à « travailler » l'opinion si impressionnable d'ici, ou bien il serait à désirer que nous puissions, comme eux, répandre des brochures – notre Livre jaune notamment – rédigées dans la langue du pays. Mais tant que *Le Commercio* et *La Prensa* nous prêteront leur concours, il n'y aura pas grand chose à craindre. Notre situation peut être considérée, jusqu'à présent, comme très satisfaisante. Tout le monde est d'accord là-dessus... même le chargé d'affaires d'Allemagne, puisqu'il avouait ces jours-ci qu'il n'osait « plus sortir parce qu'il voyait que les Allemands étaient trop détestés » [1].

(Guerre 14-18.)

711

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1159. *Petrograd, 26 décembre 1914, 14 h. 13.*
Chiffré.
(*Reçu :* 17 h. 40.)

Au retour du Caucase l'empereur de Russie s'est arrêté à Moscou. Il y a reçu un accueil enthousiaste. Il a pu ainsi constater l'excellent esprit qui anime la population et la société moscovite.

Un des principaux journaux de la ville me paraît avoir traduit l'opinion générale en publiant que la guerre doit être poursuivie jusqu'à l'écrasement de l'ennemi; que pour atteindre ce résultat une « flambée d'enthousiasme » ne suffit pas; qu'il y faut encore une volonté opiniâtre, une patience inébranlable et l'acceptation d'énormes sacrifices.

Les impressions que l'Empereur rapporte de Moscou l'auront certainement fortifié dans la persévérance et la résolution qui depuis le début de la Guerre ont inspiré toute sa conduite.

Elles le prémuniront contre certaines influences déprimantes qui s'exercent presque ouvertement à Petrograd et jusque dans l'entourage impérial.

[1] Note marginale manuscrite : « M. Ponsot. Prière de me retourner en m'indiquant la suite donnée ». « Communiqué à M. Fournol ».

712

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1162. *Petrograd, 27 décembre 1914, 4 h. 20.*
Secret.
(*Reçu :* 14 h.)

D'après un document secret et authentique dont M. Sazonov m'a donné lecture, la Bulgarie est encore libre de tout engagement envers la puissance germanique.

Les ministres d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne ont fait ces jours-ci les plus pressants efforts pour obtenir la coopération de l'armée bulgare contre la Serbie et ils n'ont pu arracher à M. Radoslavoff que des réponses évasives. D'autre part les gouvernements austro-hongrois et allemand ont déclaré au cabinet de Sofia que la simple neutralité de la Bulgarie était sans valeur à leurs yeux et ne comporterait par suite aucune rémunération [1].

713

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 239. *Athènes, 27 décembre 1914, 18 h. 50.*
Chiffré.
(*Reçu :* 19 h.)

L'agent de Grèce à Buda-Pest vient de télégraphier que son collègue italien a reçu de son gouvernement des instructions en vue de se renseigner sur les conversations tendant à une paix séparée de la Hongrie avec la Russie, conversations dont à Rome on connaîtrait l'existence par ailleurs.

714

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1172 *bis.* *Petrograd, 28 décembre 1914, 2 h.*
Secret.
(*Reçu :* le 30, 3 h. 25.)

J'attacherais peu d'importance à ces nouvelles insidieuses si l'on pouvait espérer que l'opinion russe sera bientôt réconfortée par un retour de fortune en Pologne. Mais d'ici à quelque temps les nouvelles qui viendront

[1] Cf. document nº 716.

de Pologne ne seront pas réconfortantes. D'autre part on ne saurait oublier que le caractère russe est instable, qu'il se fatigue vite dans la lutte et qu'il se déprend facilement de ce qu'il a désiré avec le plus d'ardeur. Le « parti allemand » touche donc à un point sensible lorsqu'il essaie de substituer à l'objectif allemand l'objectif oriental. Dans cet ordre d'idées Votre Excellence a certainement remarqué la phrase suggérée qui s'est glissée dans la note de M. Sazonov en date du 19 décembre : « Quand les troupes russes débarqueront dans la péninsule balkanique. »

Nous avons le plus grand intérêt à ne pas laisser cet état d'esprit s'affirmer et se développer. L'opinion russe a surtout besoin de « toniques » actuellement. Notre presse peut beaucoup contribuer à lui rendre confiance et quelques victoires de notre côté seraient plus efficaces encore.

715

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1166. *Petrograd, 28 décembre 1914, 3 h. 40.*
Secret.
(*Reçu :* 3 h. 35.)

M. Sazonov s'applique à vérifier des renseignements qu'il a reçus au sujet de l'Autriche. Il serait donc reconnaissant à Votre Excellence de lui faire savoir si elle a recueilli quelques indices d'une négociation qui se poursuivrait actuellement entre Vienne et Rome en vue de préparer la cession amiable du Trentin à l'Italie.

Il désirerait savoir également si les financiers viennois qui étaient en relations d'affaires avec les banques françaises ont essayé ces temps-ci d'amorcer des conversations privées, d'où l'on pourrait induire que l'Autriche admettrait la possibilité de conclure une paix séparée [1].

[1] Par télégramme n° 784, non reproduit, Washington, 28 décembre 1914, Jusserand qui était à l'écoute des très nombreux bruits de paix séparée, transmettait, pour ce qui concernait les relations entre l'Autriche et l'Italie :

« Une dépêche de Paris reproduite par la presse américaine ayant annoncé que nos journaux parlaient d'une lassitude et d'un désir de paix de l'Autriche, l'ambassadeur de ce pays aux États-Unis a fait publier, le 26 de ce mois, le communiqué dont le texte est ci-joint, assurant que son pays n'est aucunement las de la guerre et que, quant à ce qui est dit des conditions de paix qu'il serait prêt à accepter, « la cession de la Galicie et de la Bosnie ne pourrait être consentie qu'au cas de défaite écrasante de l'Autriche-Hongrie, éventualité qui heureusement ne correspond pas à la situation actuelle sur les champs de bataille. »

716

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1172. *Petrograd, 29 décembre 1914, 11 h. 10.*
Secret.

(*Reçu :* le 30, 5 h. 50.)

Réponse à votre télégramme 561.

Les insinuations du journal américain sont manifestement de provenance allemande et l'ambassadeur de Russie à Washington va être invité à les contredire.

Votre Excellence connaît assez M. Sazonov pour présumer comment il accueillerait l'idée de conclure une paix séparée. Je n'ai non plus aucun motif de supposer que l'Empereur soit ébranlé dans sa résolution de poursuivre la guerre à outrance en intime accord avec ses Alliés.

Mais je dois constater que les insuccès des armées russes en Pologne et l'énormité des pertes connues ou soupçonnées ont accru à Petrograd la dépression dont mon télégramme du 9 décembre n° 1072 notait les premiers symptômes. Le « parti allemand » qu'inspire le comte Witte en profite pour accentuer sa campagne de pessimisme. Il accuse la France et l'Angleterre de laisser à leur alliée toute la charge de la guerre afin de s'en réserver tous les bénéfices; il répète que c'est une folie de croire qu'on puisse écraser l'Allemagne. Il démontre que les véritables intérêts de la Russie sont en Orient; il conclut qu'il faut se dégager le plus tôt possible de cette lamentable aventure. (*À suivre.*) [1].

717

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lanel, Ministre de France à Rio-de-Janeiro.

T. n° 47. *Paris, 29 décembre 1914, 16 h.*
Chiffré.

Veuillez faire parvenir au général Villeroy le télégramme ci-dessous, vous pourrez accepter de transmettre la réponse :

« 70.000.000 cartouches livrables à notre maison sont nécessaires pour utiliser mitrailleuses soi-disant pour l'armée danoise. Fabriques américaines surchargées. Veuillez faire extrêmes efforts obtenir du Brésil fourniture totale ou partielle. Quelle quantité maxima pouvez-vous livrer par mois ?

[1] Note marginale manuscrite : « Londres. Washington. Fait 31 décembre ». Cf. documents n° 656, note (1) et n° 714.

Extrême rapidité indispensable. Prudence nécessaire surtout envers ingénieurs suisses allemands à Realengo. Veuillez faire prévaloir avantage pour nombreux ouvriers et avantage militaire se rattachant à production intense comme en guerre. Veuillez me télégraphier à Paris donnant prix et termes. Withseidlin.

718

M. Thibaut, Ministre de France à Stockholm,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 145. *Stockholm, 29 décembre 1914, 20 h. 15.*
Chiffré.
(*Reçu :* le 30, 10 h. 25.)

Sous les formes les plus diverses des rumeurs de paix circulent : il s'agit tantôt d'une « paix honorable » que les pays neutres proposeront et que les belligérants épuisés pourraient et devraient accepter (allusion que m'a faite M. Knut Wullenberg), tantôt d'une « paix séparée » que la Russie demandera dès avril prochain (propos de M. de Lucius) ou que les députés socialistes de la Seine réclameraient dès que l'ennemi aura été expulsé du territoire français (agence Bjornson). Ces rumeurs ne laissent pas d'être prises ici au sérieux : mais bien entendu on n'y veut point voir une manœuvre et encore moins un signe de lassitude de l'Allemagne.

La déclaration si nette que M. le président du Conseil vient de faire au Parlement ne laisse aucun doute sur les intentions de la France [1]. Mais on couperait court à ces bruits dès aujourd'hui de manière définitive

[1] Il s'agit de la communication du gouvernement à la Chambre du 22 décembre 1914 :
« M. le président. La parole est à M. le président du Conseil pour une communication du Gouvernement.
M. René Viviani, *président du Conseil.* Messieurs, cette communication n'est pas la déclaration coutumière dans laquelle un gouvernement qui se présente pour la première fois devant le Parlement précise sa politique. Il n'y a, pour l'heure, qu'une politique : le combat sans merci jusqu'à la libération définitive de l'Europe, gagée par une paix pleinement victorieuse. (*Les députés, debout, applaudissent vivement M. le président du Conseil.*) C'est le cri qui s'est échappé de toutes les poitrines, lorsque, dans la séance du 4 août, s'est levée, comme l'a si bien dit M. le président de la République, l'union sacrée qui, à travers l'histoire, sera l'honneur du pays. C'est le cri que répètent tous les Français, après avoir fait disparaître les désaccords où nous nous sommes si souvent acharnés et qu'un ennemi aveugle avait pris pour des divisions irrémédiables. (*Applaudissements.*) C'est le cri qui s'élève des tranchées glorieuses où la France a jeté toute sa jeunesse et toute sa virilité. (*Applaudissements.*)
Devant ce surgissement, inattendu pour elle, du sentiment national, l'Allemagne a été troublée dans l'ivresse de son rêve de victoire. Au premier jour du conflit, elle niait le droit, elle appelait la force, elle méprisait l'histoire et, pour violer la neutralité de la Belgique et envahir la France, elle invoquait l'unique loi de l'intérêt. Depuis, son gouvernement a compris qu'il lui fallait compter avec l'opinion du monde et il a récemment tenté une réhabilitation de son attitude en essayant de rejeter sur les Alliés la responsabilité de la guerre. Mais, au-dessus de tous les pesants mensonges qui n'abusent même plus les crédulités complaisantes, la vérité est apparue. Tous les documents publiés par les nations intéressées et, hier encore, à Rome, le sensationnel discours d'un des plus illustres représentants de la noble Italie (*Vifs applaudissements*), témoignent de la volonté depuis longtemps arrêtée par nos ennemis de tenter un coup de force. Si besoin était, un seul de ces documents suffirait à éclairer le monde; lorsque, à la suggestion du gouvernement anglais, toutes

si les télégrammes que M. le président de la République échangera sans doute le 1er janvier avec les souverains alliés étaient rédigés de façon à

les nations en présence furent sollicitées de suspendre leurs préparatifs militaires et d'instituer une négociation à Londres, le 31 juillet 1914, la France et la Russie adhérèrent à ce projet. La paix était sauvée, même à cette heure suprême, si l'Allemagne avait suivi cette initiative. Or, l'Allemagne brusquait la situation, déclarait, le 1er août, la guerre à la Russie et rendait l'appel aux armes inéluctable. Et si l'Allemagne, diplomatiquement, brisait la paix dans son germe, c'est parce que, depuis plus de quarante ans, elle poursuivait inlassablement son but - qui était l'écrasement de la France pour arriver à l'asservissement du monde. (*Applaudissements.*)

Toutes les révélations sont apportées à ce tribunal de l'histoire où il n'y a pas de place pour la corruption. Et, puisque, malgré leur attachement à la paix, la France et ses Alliés ont dû subir la guerre, ils la feront jusqu'au bout. (*Les députés, debout, applaudissent longuement.*)

Fidèle à la signature qu'elle a attachée au traité du 4 septembre dernier, et où elle a engagé son honneur, c'est-à-dire sa vie, la France, d'accord avec ses Alliés, n'abaissera ses armes qu'après avoir vengé le droit outragé, soudé pour toujours à la patrie française les provinces qui lui furent ravies par la force (*Vifs applaudissements*), restauré l'héroïque Belgique (*l'Assemblée, debout, acclame l'orateur*) dans la plénitude de sa vie matérielle et de son indépendance politique, brisé le militarisme prussien (*Nouvelles acclamations*), afin de pouvoir reconstruire sur la justice une Europe enfin régénérée. (*Applaudissements prolongés.*)

Ce plan de guerre et ce plan de paix ne nous sont pas inspirés, messieurs, par quelque présomptueuse espérance. Nous avons la certitude du succès. (*Applaudissements.*) Nous devons cette certitude à notre armée tout entière, à notre marine qui, jointe à la marine anglaise, nous procure la maîtrise des mers, aux troupes qui ont repoussé au Maroc des agressions sans lendemain; nous la devons aux soldats qui défendent notre pavillon lointain dans ces colonies françaises qui, dès le premier jour, se sont retournées d'un tendre élan vers la mère patrie. (*Applaudissements.*) Nous la devons à notre armée dont l'héroïsme fut guidé par des chefs incomparables à travers la victoire de la Marne, la victoire des Flandres, dans maints combats (*Applaudissements*); à la nation qui a su faire correspondre à cet héroïsme l'union, le silence, la sérénité dans les heures critiques. Ainsi nous avons pu montrer au monde qu'une démocratie organisée peut servir par une action vigoureuse l'idéal de liberté et d'égalité qui fait sa grandeur (*Applaudissements unanimes*). Ainsi nous avons pu montrer au monde, comme le disait le général en chef qui est à la fois un grand soldat et un noble citoyen (*Tous les députés se lèvent et applaudissent*), « que la République peut être fière de l'armée qu'elle a préparée » (*Nouveaux applaudissements*). Ainsi ont pu apparaître, dans cette guerre impie, toutes les vertus de notre race, et celles qu'on nous accordait – l'initiative, l'élan, la bravoure, la témérité – et celles qu'on nous déniait : l'endurance, la patience, le stoïcisme. Saluons, messieurs, tous ces héros ! Gloire à ceux qui sont tombés dans le sillon avant la victoire et gloire à ceux qui par elle les vengeront demain. (*Vifs applaudissements !*) Une nation qui suscite de tels enthousiasmes est impérissable.

À l'abri de cet héroïsme, la nation a vécu, travaillé, acceptant toutes les conséquences de la guerre, et la paix civile n'a jamais été troublée. Avant de quitter Paris, à la demande expresse de l'autorité militaire, à l'heure et dans les conditions fixées par elle, et, après avoir organisé, d'accord avec le général en chef des armées, la défense de la capitale, le gouvernement avait commencé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'existence de la nation. Il a usé du droit que lui avait remis le Parlement de régler toutes matières. Dans cette œuvre complexe et délicate, à la fois ample et minutieuse, dont, d'ailleurs, partie est soumise à votre ratification il a, en gardant la mesure, pu assurer le fonctionnement des services publics, suscité partout les initiatives collectives et individuelles, noué les relations économiques, en vue du ravitaillement, entre différentes régions, surveillé et aidé l'effort continu pour arriver à l'égalité des charges militaires. Il ne fut certes pas exempt d'erreurs et il a profité quelquefois des suggestions et même des critiques qui lui sont advenues, comme il convient dans une démocratie où chaque citoyen, et le plus humble, est le collaborateur des pouvoirs publics. (*Applaudissements.*)

Par l'organe de M. le ministre des Finances, qui vous en a fait un exposé magistral, la situation financière vous a été révélée. Les ressources qui nous sont venues de l'émission des bons du Trésor et des avances de la Banque de France nous ont permis de supporter les dépenses imposées par la guerre et nous n'avons pas eu besoin de recourir à un emprunt. La Banque de France est en état, grâce à son excellente situation, de fournir des ressources au Trésor et d'aider à la reprise de la vie économique. Tout témoigne de la vitalité de la France, de la sûreté de son crédit, de la confiance qu'elle inspire à tous malgré une guerre qui ébranle et appauvrit le monde. Le billet de banque qui fait prime partout, l'escompte des billets de commerce qui s'accroît chaque jour, le relèvement du produit des impôts indirects, tout cela est la manifestation de la force économique d'un pays qui s'est adapté avec aisance aux difficultés nées d'un trouble profond et qui affirme ainsi devant tous que l'état de ses finances lui permet de continuer la guerre jusqu'au jour où les réparations nécessaires seront obtenues. (*Applaudissements.*)

appeler de leur part des assurances qui équivaudraient à un renouvellement de la déclaration du 4 septembre [1].

Messieurs, il ne nous aura pas suffi de saluer les victimes tombées sur le champ de bataille. Nous devons nous découvrir aussi devant les victimes civiles, victimes innocentes que, jusqu'ici, les lois de la guerre avaient protégées et que, pour essayer de terrifier une nation qui est restée et restera inébranlable, l'ennemi a capturées ou massacrées. (*Applaudissements.*) Vis-à-vis de leurs familles, et c'était chose aisée, le gouvernement a fait son devoir. Mais la dette du pays n'est pas éteinte. (*Très bien ! très bien !*) Sous la poussée de l'invasion, des départements ont été occupés et des ruines y sont accumulées. Le gouvernement prend devant vous un engagement solennel et qu'il a déjà en partie exécuté, en vous proposant une première ouverture de crédit de 300 millions. La France redressera ses ruines, en escomptant certes le produit des indemnités que nous exigerons (*Vifs applaudissements*), et, en attendant, à l'aide d'une contribution que la nation entière payera, fière, dans la détresse d'une partie de ses enfants, de remplir le devoir de la solidarité nationale. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ainsi, répudiant la forme du secours, qui indique la faveur (*Très bien ! très bien !*) l'État proclame lui-même le droit à la réparation (*Applaudissements vifs et répétés*) au profit de ceux qui ont été victimes, dans leurs biens, des faits de guerre et il remplira son devoir dans les limites les plus larges que permettront les capacités financières du pays et dans les conditions qu'une loi spéciale déterminera pour éviter toute injustice et tout arbitraire. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, le jour de la victoire définitive n'est pas encore venu. La tâche, jusque-là, sera rude. Elle peut être longue. Préparons-y nos volontés et nos courages. (*Applaudissements.*) Héritier du plus formidable fardeau de gloire qu'un peuple puisse porter, ce pays souscrit d'avance à tous les sacrifices. (*Vifs applaudissements.*) Nos Alliés le savent. Les nations désintéressées dans le conflit le savent et c'est en vain qu'une campagne effrénée de fausses nouvelles a essayé de surprendre en elles une sympathie qui nous est acquise. (*Très bien ! très bien !*) Si l'Allemagne, au début, a feint d'en douter, elle ne doute plus. Qu'elle constate, une fois de plus, qu'en cette heure le Parlement français, après plus de quatre mois de guerre, a renouvelé devant le monde le spectacle qu'il a offert le jour où, au nom de la nation, il a relevé le défi. (*Toute la Chambre, debout, applaudit longuement.*) Le Parlement a toute autorité pour accomplir à nouveau cette œuvre. Il est depuis quarante-quatre ans à la fois l'expression et la garantie de nos libertés (*Vifs applaudissements*), il sait que le gouvernement accepte avec déférence son contrôle nécessaire. (*Nouveaux applaudissements*), que sa confiance lui est indispensable et que sa souveraineté sera toujours obéie. (*Très vifs applaudissements.*) C'est cette souveraineté même qui accroît la puissance de la démonstration dont il a déjà donné l'exemple. Pour vaincre, il ne suffit pas de l'héroïsme à la frontière; il faut l'union au dedans. (*Applaudissements répétés.*) Continuons à préserver de toute atteinte cette union. Aujourd'hui, comme hier, comme demain, n'ayons qu'un cri : la victoire; qu'une vision : la patrie; qu'un idéal : le droit. (*Très vifs applaudissements.*) C'est pour lui que nous luttons, que luttent la Belgique qui a donné à cet idéal tout le sang de ses veines (*Toute la Chambre, debout, applaudit vivement*), l'inébranlable Angleterre, la Russie fidèle, l'intrépide Serbie, l'audacieuse marine japonaise, les héroïques monténégrins. (*Très vifs applaudissements.*) Si cette guerre est la plus gigantesque que l'histoire ait enregistrée, ce n'est pas parce que des peuples se heurtent pour conquérir des territoires, des débouchés, un agrandissement de la vie matérielle, des avantages politiques et économiques; c'est parce qu'ils se heurtent pour régler le sort du monde. (*Applaudissements.*) Rien de plus grand n'est jamais apparu au regard des hommes : contre la barbarie et le despotisme, contre le système de provocations et de menaces méthodiques que l'Allemagne appelait la paix, contre le système de meurtres et de pillages collectifs que l'Allemagne appelle la guerre (*L'assemblée se lève et applaudit longuement*), contre l'hégémonie insolente d'une caste militaire qui a déchaîné le fléau (*Vifs applaudissements*), avec ses Alliés, la France émancipatrice et vengeresse, d'un seul élan, s'est dressée. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*) Voilà l'enjeu. Il dépasse notre vie tout entière. Continuons donc à n'avoir qu'une seule âme, et demain, dans la paix de la victoire, restitués à la liberté aujourd'hui volontairement enchaînée de nos opinions, nous nous rappellerons avec fierté ces jours tragiques, car ils nous auront faits plus vaillants et meilleurs (*Tous les députés se lèvent et acclament M. le président du Conseil. Applaudissements répétés et prolongés. De retour au banc des ministres, M. le président du Conseil reçoit les félicitations de ses collègues et d'un grand nombre de députés.*)

[1] En réalité, déclaration du 5 septembre concernant l'engagement des puissances de l'Entente de ne pas conclure de paix séparée.

Note marginale manuscrite : « Communiqué au Protocole ».

719

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

N. s. n°. *Paris, 29 décembre 1914.*

Notification relative à la contrebande de guerre

Conformément à la disposition de l'article 2 du décret du 6 novembre 1914 relatif à l'application, au cours de la guerre actuelle, des règles de droit international maritime [1], il faut notifier que les listes des articles de contrebande de guerre établies par ledit décret du 6 novembre 1914 sont remplacées par les listes ci-après :

I. *Contrebande absolue*

1° Les armes de toute nature, y compris les armes de chasse et de sport, ainsi que leurs pièces détachées caractérisées;

2° Les projectiles, gargousses et cartouches de toute nature et leurs pièces détachées caractérisées;

3° Les poudres et explosifs spécialement affectés à la guerre;

4° Les matières premières des explosifs, savoir : l'acide nitrique, l'acide sulfurique, la glycérine, l'acétone, l'acétate de calcium et tous autres acétates métalliques, le soufre, le nitrate de potassium, les produits de la distillation du goudron compris entre le benzol et le crésol inclusivement, l'aniline, la méthylaniline, la diméthylaniline, le perchlorate d'ammonium, le perchlorate de sodium, le chlorate de sodium, le chlorate de barium, le nitrate d'ammonium, le cyanamide, le chlorate de potassium, le nitrate de calcium, le mercure;

5° Les produits résineux, le camphre et la térébenthine (huile et essence);

6° Les affûts, caissons, avant-trains, fourgons, forges de campagne et leurs pièces détachées caractérisées;

7° Les télémètres et leurs pièces détachées caractérisées;

8° Les effets d'habillement et d'équipement militaires caractérisés, de toute nature;

9° Les animaux de selle, de trait et de bât, utilisables pour la guerre;

10° Les harnachements militaires de toute nature, caractérisés;

11° Le matériel de campement et les pièces détachées caractérisées;

12° Les plaques de blindage;

13° Les alliages de fer, y compris le ferrotungsten, le ferro-molybdenum, le ferro-manganèse, le ferro-vanaduim, le ferro-chrome;

[1] Cf. document n° 486.

14° Les métaux suivants : le tungsten, le molybdenum, le vanadium, le nickel, le sélénium, le cobalt, les gueuses de fer hématite, le manganèse;

15° Les minerais suivants : la wolframite, la scheelite, la molybdénite, le minerai de manganèse, de nickel, de fer hématite, de zinc, de plomb, la bauxite;

16° L'aluminium, l'alumine et les sels d'alumine;

17° L'antimoine, ainsi que les sulphites et oxydes d'antimoine;

18° Le cuivre, non travaillé ou partiellement travaillé, et les fils de cuivre;

19° Le plomb, en lingots, en feuilles ou en tuyaux;

20° Les fils de fer barbelés et les instruments employés à les fixer et à les couper;

21° Les bâtiments de guerre, y compris les embarcations et les pièces détachées spécialement caractérisées comme ne pouvant être utilisées que sur un bâtiment de guerre;

22° Les appareils de signaux phoniques sous-marins;

23° Les aéroplanes, les aérostats, ballons et aéronefs de toute nature, leurs pièces détachées ainsi que les accessoires, objets et matériaux caractérisés comme devant servir à l'aérostation ou à l'aviation;

24° Les automobiles de toute nature et leurs pièces détachées;

25° Les pneumatiques et bandages pour automobiles et pour bicyclettes, ainsi que les articles ou matériaux spécialement propres à être employés pour leur fabrication ou leur réparation;

26° Le caoutchouc (y compris le caoutchouc brut, usagé et récupéré) ainsi que les objets entièrement composés de caoutchouc;

27° Les pyrites de fer;

28° Les huiles minérales et les essences à moteur, excepté les huiles lubrifiantes;

29° Les instruments et appareils exclusivement faits pour la fabrication des munitions de guerre, pour la fabrication ou la réparation des armes ou du matériel militaire, terrestre ou naval.

II. *Contrebande conditionnelle*

1° Les vivres;

2° Les fourrages et matières propres à la nourriture des animaux;

3° Les vêtements, les tissus d'habillement, les chaussures propres à des usages militaires;

4° L'or et l'argent monnayés et en lingots; les papiers représentatifs de la monnaie;

5° Les véhicules de toute nature, autres que les automobiles et pouvant servir à la guerre, ainsi que les pièces détachées;

6° Les navires, bateaux et embarcations de tout genre, les docks flottants, parties de bassins, ainsi que les pièces détachées;

7° Le matériel fixé ou roulant des chemins de fer, le matériel des télégraphes, radiotélégraphes et téléphones;

8° Les combustibles, autres que les huiles minérales, les matières lubrifiantes;

9° Les poudres et les explosifs qui ne sont pas spécialement affectés à la guerre;

10° Les fers à cheval et le matériel de maréchalerie;

11° Les objets de harnachement et de sellerie;

12° Les peaux de toute nature, séchées ou fraîches; les peaux de porc, brutes ou manufacturées; le cuir manufacturé ou non, propre à la confection des selles, des harnachements ou des bottes à usage militaire;

13° Les jumelles, les télescopes, les chronomètres et les divers instruments nautiques.

(Fonds Blocus.)

720

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Millerand, Ministre de la Guerre.

Minute n° 1572. *29 décembre 1914.*

Le 2 septembre dernier, sous le timbre du cabinet, je vous ai fait savoir que la faculté de droit de Paris avait chargé d'une mission où il devait faire une tournée de conférencier sur le droit international aux États-Unis, M. Geoffroy de Lapradelle, professeur de droit international à cette faculté, et attaché à un Département en qualité de jurisconsulte du gouvernement chérifien.

J'ajouterais que M. de Lapradelle, appartenant à la classe de 1891 (recrutement de Tulle), devait en cette qualité se rendre sur appel individuel au fort de Rosny comme adjudant d'infanterie, et je vous priais de l'autoriser à partir immédiatement pour les États-Unis.

Les conférences de M. de Lapradelle ont obtenu le plus grand succès et servi très utilement notre cause dans la grande République américaine.

En conséquence, le recteur de l'académie de Paris et le doyen de la faculté de droit m'ont exprimé le désir de voir se prolonger quelque temps encore le séjour de M. de Lapradelle aux États-Unis.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir d'urgence sous le présent timbre si vous consentiriez à accorder un nouveau sursis d'appel à M. de Lapradelle qui devait rentrer en France dans le courant de janvier et à qui je ferais savoir, dans l'affirmative, qu'il ait à continuer jusqu'à nouvel ordre le cours de ses conférences aux États-Unis.

721

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 296. *Bucarest, 30 décembre 1914, 1 h. 45.*
Chiffré.

(*Reçu :* le 31, 2 h. 45.)

On me réclame de tous côtés des exemplaires du Livre jaune et j'ai épuisé en une journée ceux que vous m'avez adressés. Le gouvernement britannique a distribué *par milliers* le Livre blanc; j'aurais intérêt à avoir également à ma disposition de quoi satisfaire les nombreuses demandes qui me sont faites et je serais heureux qu'il soit possible de m'en adresser un grand nombre par *un très prochain courrier* via Salonique.

Je considère que la distribution de ce document constitue la meilleure propagande que nous puissions faire pour notre cause.

722

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1173. *Petrograd, 30 décembre 1914, 5 h. 50.*
Secret.

(*Reçu :* 12 h.)

M. Sazonov m'a communiqué à titre personnel une lettre que vient de lui adresser le délégué du ministère des Affaires étrangères au grand quartier général. Voici un extrait de cette lettre :

« Il paraît difficile de croire que notre outillage nous permette de fabriquer par nos propres moyens suffisamment de fusils et de munitions pour prendre prochainement l'offensive sur une vaste échelle. C'est pourquoi le message de lord Kitchener a-t-il été accueilli avec plaisir et l'on se propose d'y répondre en insistant sur l'utilité pour les Alliés de nous faciliter la tâche de compléter nos armements. Il est en effet à se demander s'il ne serait pas plus avantageux pour la France et l'Angleterre de nous céder une part de leur production ou de leurs commandes militaires afin de pousser notre offensive au lieu de ne travailler que pour leur armée et partant de ne compter que sur leur propre offensive en se résignant à voir la nôtre subir un temps d'arrêt. Le chef de l'État-Major a déjà parlé dans ce sens au général de Laguiche et au général Williams [...] [1] Il doit voir ces jours-ci un officier canadien qui offre ses services en qualité d'intermédiaire pour les commandes militaires. On souhaiterait également que

[1] Illisible.

vous attiriez l'attention des ambassadeurs de France et d'Angleterre sur l'importance de nous prêter un concours efficace dans la question du renouvellement de nos armements. Aussitôt que nous aurons assez de munitions notre armée pourra reprendre une vigoureuse offensive et s'employer à porter les opérations militaires sur le territoire allemand. C'est de ce point capital que dépend actuellement tout le plan de campagne.

Notre grand quartier général est pénétré du désir d'entretenir des rapports étroits empreints de confiance mutuelle avec les états-majors français et anglais. La réponse à lord Kitchener que vous recevrez sous peu s'inspire de ces sentiments [1]. »

723

M. Lanel, Ministre de France à Rio-de-Janeiro,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 90. *Pétropolis, 31 décembre 1914, 11 h. 55.*
Chiffré.
(*Reçu :* 1er janvier 1915, 14 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 47.

Je vous prie de communiquer ce qui suit à M. Withseidlin : « Impossible obtenir munitions Brésil. Attaché militaire américain confirme possibilité acheter États-Unis délai raisonnable moyennant paiement en avance certaine somme. Signé Villeroy. »

Je sais que la fabrique de cartouches est en effet en mauvais état.

724

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Paléologue, Ambassadeur de France à Petrograd.

T. nos 1016 à 1018; 571 à 573. *Paris, 31 décembre 1914.*
Chiffré.

À notre proposition du 6 décembre de demander au gouvernement japonais, par une démarche collective des ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de France à Tokyo, d'envoyer une armée en Europe pour combat-

[1] Par télégramme, n° 1183, chiffré, non reproduit, Petrograd, 30 décembre 1914, 21 h. 15, reçu le 31, 11 h. 10, Paléologue faisait part de son entretien avec le général de Laguiche sur ce point, tandis que l'attaché militaire britannique faisait de même avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Il appartenait aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne de préparer un travail d'ensemble sur la situation de l'armée russe.

tre, à côté des armées alliées, l'ennemi commun, sir Edward Grey a répondu qu'il ne croyait pas le gouvernement japonais disposé à revenir sur le refus qu'il avait récemment opposé à une proposition analogue du gouvernement britannique,

Sir Edward Grey exprime l'avis qu'il convenait en tout cas d'attendre pour y puiser peut-être une indication utile, la fin de la discussion qui venait de s'ouvrir à la Diète.

De son côté, M. Sazonov, tout en se disant fondé à penser que le gouvernement japonais n'accepterait pas de venir combattre en Europe, se déclarait cependant « prêt à seconder nos intentions ».

M. Regnault estime que la dissolution de la Diète qui a suivi immédiatement le débat, a dégagé la situation politique et laisse au cabinet Okuma toute liberté d'action. Il a appris que le président du Conseil est personnellement acquis à l'idée d'envoyer en Europe une armée de quatre cent mille hommes; que la question du transport ne lui paraît pas insoluble; qu'il évalue à trois mois le délai nécessaire à l'arrivée des troupes, qu'il compte que l'Angleterre et la France prêteraient au Japon l'argent suffisant pour une campagne d'un an. Le maréchal Yamotza, président du Conseil privé partage les idées de M. Okuma. Il a dit que si l'opinion publique se prononce en faveur du concours du Japon, il marcherait avec elle, et qu'elle commanderait en souveraine maîtresse.

Enfin M. Regnault dit savoir que le président du Conseil a exposé à l'Empereur et aux « Genros », en s'y montrant favorable, le projet d'envoi de troupes en Europe. « La décision a été ajournée jusqu'à ce que l'opinion publique se soit manifestée et que le gouvernement impérial soit saisi d'une demande officielle faite simultanément par les trois Alliés, demande qu'il considérerait ne pas pouvoir repousser. »

M. Regnault constate, en ce qui concerne les premières conditions, que la campagne menée par les partisans de l'intervention « se poursuit avec grand succès et s'affirme comme très efficace ». Si bien qu'il fixe aux environs du 10 janvier le moment favorable à la démarche. Mais il précise que, pour avoir chance d'aboutir, cette démarche doit être faite à la fois et avec une égale force par les trois alliés.

Mon télégramme du 6 décembre vous a exposé les raisons supérieures qui les y doivent déterminer. À ces raisons est venu s'ajouter l'avis très net du commandant en chef des armées françaises pour une coopération militaire du Japon qui, nous assurant l'avantage de pouvoir disposer de troupes fraîches d'une qualité militaire indiscutable et d'une valeur offensive intacte, nous mènerait dans un délai moindre au but où nous tendons tous avec une résolution inflexible.

Connaissant toute l'étendue de l'effort que la France soutient et les ruines accumulées dans la région occupée par l'ennemi, vous vous attacherez à convaincre le ministre des Affaires étrangères de la nécessité, et, en raison des délais d'exécution, de l'urgence d'une démarche collective à Tokyo.

Pour Londres seul. – M. Cambon, qui part demain, se charge de voir lui-même M. Edward Grey.

725

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1; 1.
Chiffré.

Paris, 31 décembre 1914.

(*Transmis :* le 1er janvier 1915, 1 h. 55.)

M. Paléologue a répondu aux informations *(pour Washington seul) de votre télégramme 617 (pour Londres seul) que je vous ai fait parvenir de Russie par mon télégramme 996.*

L'ambassadeur des États-Unis va réfuter les informations de provenance allemande du *Washington Post.* Ni le Tsar, ni M. Sazonov n'ont faibli dans leur résolution de poursuivre la guerre à outrance en intime accord avec leurs Alliés, malgré la campagne de pessimisme poursuivie depuis les insuccès et les pertes de l'armée russe en Pologne par le parti allemand qu'inspire le comte Witte.

Notre ambassadeur à Pétersbourg attire cependant l'attention sur l'importance qu'il y a à ne pas laisser le parti allemand pousser la Russie à substituer à son offensive contre l'Allemagne une offensive plus orientale et méridionale [1].

726

M. de Panafieu, Ambassadeur de France à Sofia,
à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères.

N. nº 130.

Sofia, s. d.

À une première demande du ministre de Russie, le président du Conseil a répondu par une note que le gouvernement bulgare s'engageait à ne provoquer aucun trouble en Macédoine et à empêcher le passage des agitateurs, ajoutant qu'il n'avait en vue aucun agrandissement territorial et que son seul but était de poursuivre en paix l'œuvre de rénovation du pays. À la suite d'une seconde interrogation, M. Radoslavoff a fait connaître également par écrit à M. Savinsky que la Bulgarie garderait la plus stricte neutralité pendant toute la durée du conflit européen et qu'elle veillerait soigneusement à la sécurité de ses frontières.

Le président du Conseil m'a tenu à moi-même, toutes les fois que je l'ai vu, un langage analogue, ainsi que mes télégrammes en ont informé Votre

[1] Note marginale manuscrite : « Vers la paix. Généralités. » Le texte est signé Berthelot.

Excellence. Il m'a déclaré, ainsi qu'à M. Savinsky, qu'en aucun cas la Bulgarie ne se trouverait en opposition avec la Russie.

Si l'on s'en tenait aux paroles de M. Radoslavoff, on ne devrait avoir, semble-t-il, aucune préoccupation au sujet de l'attitude de la Bulgarie. Malheureusement, il a trop affiché ses sympathies depuis treize mois qu'il occupe le pouvoir, pour qu'il soit permis d'attacher à ses engagements une valeur absolue. D'ailleurs, en dehors même des encouragements qu'il ne cesse de recevoir de Vienne et de Berlin, il doit écouter les conseils et les avis de tous ceux qui, tant au Conseil des ministres que parmi les hommes politiques, ont mis leur confiance entière dans le gouvernement austro-hongrois, sont imbus de la supériorité de l'Allemagne et par conséquent croient fermement à son succès final. Les Macédoniens et leurs chefs, toujours partisans d'une politique d'aventures, aussi passionnés qu'influents, n'ont de leur côté qu'une aspiration, la libération de leur pays du joug serbe, et n'admettent pas que le gouvernement ne profite pas de l'occasion pour lier partie avec l'Autriche et pour envahir les nouveaux territoires serbes.

Je ne veux pas douter de la sincérité du président du Conseil dans ses promesses et ses déclarations, mais il n'est pas le maître de sa politique, et du jour au lendemain, les circonstances d'ordre général, ou les influences qui s'exercent au-dessus de lui ou autour de lui peuvent lui faire abandonner la prudente réserve qu'il a conservée jusqu'à ce jour.

Comme je l'ai déjà indiqué dans mes télégrammes, l'expérience de l'année 1913 l'a rendu prudent, il ne veut pas compromettre l'avenir de son pays, et, quels que soient ses sentiments intimes, il continue probablement à douter du résultat final de la grande lutte qui s'est engagée en Europe. Il désire, malgré ses puériles déclarations de désintéressement, se ménager la bienveillance du vainqueur, quel qu'il soit, et obtenir pour son pays les avantages territoriaux qui lui ont échappé l'an dernier par suite de l'aveuglement du ministère Daneff et du Souverain.

C'est ainsi que, d'un côté, il prodigue au ministre de Russie les promesses que j'ai relatées plus haut, se proclamant le plus russophile des Bulgares, et que, de l'autre côté, il accueille favorablement toutes les demandes d'ordre secondaire des représentants de l'Allemagne et de l'Autriche.

M. Radosavoff n'ignore certainement pas que la Turquie a lié son sort à celui de l'Allemagne, et que, quoique n'étant pas encore belligérante, elle a commis de telles infractions à la neutralité qu'elle n'est plus libre de sa conduite. Mais il a peur de la Turquie, aussi a-t-il comblé de prévenances et d'égards Talaat bey. Il s'est certainement montré à son égard généreux de promesses aussi cordiales qu'imprécises. Mais il se méfie en même temps de la Turquie, il sait très bien que si les troupes ottomanes occupent un jour Dédéagatch et Gumuldjina, la Bulgarie ne les en fera plus partir et il a éludé sa réponse dès que Talaat bey lui a posé une question nette.

En même temps, il imitait l'exemple du gouvernement roumain, et autorisait, facilitait même de tout son pouvoir, le transit par le territoire bulgare

des approvisionnements, des munitions, des marins, de l'or même que la Turquie se faisait envoyer de Berlin.

Aucune disposition militaire sérieuse en vue d'une mobilisation possible n'a encore été prise. L'état de siège a, il est vrai, été proclamé, du matériel d'artillerie a été envoyé à la frontière nord-est, les ports de Varna et de Bourgas ont été minés et fermés pendant la nuit, mais si la mobilisation, générale ou partielle, peut être décidée brusquement, du moins pas un homme de complément n'a encore été appelé.

Si la Bulgarie doit entrer en action, s'il est permis de croire que les tendances du gouvernement l'inclinent à se ranger du côté de l'Autriche, il n'est pas prouvé qu'il se décide à le faire. De tous les renseignements qui me sont parvenus de sources très différentes, il résulte en effet, que l'opinion publique, très puissante en Bulgarie, accepterait sans difficultés une nouvelle guerre contre la Turquie ou la Roumanie, voire même contre la Grèce, mais qu'elle se refuserait presque unanimement à approuver une attaque contre la Serbie. La mobilisation pourrait donc, suivant le cas, constituer un danger pour le gouvernement. Quant à l'attitude qu'il convient de garder vis-à-vis de la Russie, elle n'est discutée par aucun parti, si ce n'est par une infime minorité d'exaltés. Malgré la rancune qui subsiste à son égard depuis le néfaste traité de Bucarest, tout le monde est d'accord pour admettre que jamais l'armée bulgare ne pourra se trouver opposée à l'armée russe.

Le gouvernement bulgare qui, à n'en pas douter, a déjà reçu de Vienne les promesses les plus précises au sujet des avantages territoriaux qu'il obtiendrait en cas de succès des armes austro-allemandes, désire obtenir également des engagements de même nature de la part des Puissances de la Triple Entente. Bien que le président du Conseil ait pris soin de s'abstenir de toute question indiscrète à ce sujet, qu'il ait voulu même, au début du conflit, garder une réserve tout à fait désintéressée, il a accueilli avec une visible impatience et une satisfaction non dissimulée les ouvertures que mon collègue de Russie et moi lui avons faites il y a quelques jours, pour le cas où la Bulgarie conserverait une attitude non seulement correcte, mais amicale au cours du conflit. Il est urgent que les trois gouvernements, après avoir obtenu l'assentiment de la Serbie et de la Grèce, nous envoient des instructions nous permettant de fixer le président du Conseil sur l'étendue des bénéfices territoriaux qu'ils sont disposés à garantir à la Bulgarie lors de la conclusion de la paix.

C'est le seul moyen d'assurer définitivement la neutralité de la Bulgarie, et de la décourager de céder aux séductions de l'Allemagne, de l'Autriche et de leur associée la Turquie.

L'Autriche et l'Allemagne n'ayant pas réussi à ramener la Roumanie en laissant suspendue sur elle la menace d'une agression bulgare, elles ont immédiatement changé leur plan et ont favorisé le rapprochement roumano-bulgare, qui s'est produit instantanément dès les premiers jours d'août. Ce résultat obtenu, les deux puissances, qui pouvaient compter sur la Turquie et trouvaient la Bulgarie trop lente à se décider, ont employé la première à intimider la seconde en lui faisant redouter l'hostilité turque.

Leur but qui me paraît évident, doit tendre à la constitution d'une entente turco-roumano-bulgare, éventualité que prévoyaient, dès le 7 de ce mois, mes télégrammes n°s 53 et 54. Même si la Roumanie maintenait son refus d'y adhérer, il est probable qu'elle ne s'engagerait pas au-delà, et que, malgré ses déclarations emphatiques, elle ne prendrait pas les armes pour maintenir le traité de Bucarest. Elle a su résister aux offres que lui faisait l'Autriche lui promettant la Bessarabie et la région du Timok, et a préféré garder ses espérances au sujet de la Transylvanie, mais son gouvernement me paraît trop réservé et trop prudent pour lier dès maintenant son sort à la Russie et pour risquer de voir le sol roumain envahi par les troupes bulgares.

Si la Turquie, même réduite à ses propres forces, se décide demain à entrer en action, évidemment contre la Grèce, dans le cas où les pourparlers de Bucarest n'aboutiraient pas, ce qui paraît bien probable, je doute que le gouvernement bulgare, après avoir esquissé peut-être un semblant de résistance contre l'invasion des troupes ottomanes, soit assez résolu pour maintenir son point de vue actuel. Les Bulgares seront entraînés par les violents et les casse-cou, sans se rendre compte que, tout comme les Turcs, ils ne sont que des jouets entre les mains des dirigeants de Vienne et de Berlin.

L'Allemagne et l'Autriche auront leur revanche de Bucarest, et elles pourront s'en réjouir avec d'autant plus de raison que la Turquie devenant belligérante, la question de son intégrité et par conséquent celle des Détroits ne manquera pas de se poser le jour du règlement final. Et, si la Triple Entente est victorieuse, elles peuvent penser que cette question des Détroits sera peut-être la pomme de discorde entre les vainqueurs.

(Guerre 14-18.)

727

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à destinataires non désignés.

P. V. *Paris, 31 décembre 1914.*

Exemplaire de la sous-direction d'Afrique.

Procès-verbal de la séance de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes du 31 décembre 1914

Troisième séance [1]

La Commission interministérielle des Affaires musulmanes s'est réunie le jeudi 31 décembre 1914 à Paris au ministère des Affaires étrangères.

[1] Première séance 14 novembre, document n° 534. Deuxième séance 1er décembre, document n° 602.

M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, présidait la séance – la 3e depuis de la guerre – à laquelle assistaient :

MM. Gout ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Affaires d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères;

de Peretti de la Rocca, conseiller d'ambassade, sous-directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Affaires étrangères;

Beze, chef du Service de l'Algérie au ministère de l'Intérieur;

le colonel Hamelin, chef de la Section de l'Afrique à l'état-major de l'armée, au ministère de la Guerre;

Duchêne, sous-directeur, chef du Service de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale française au ministère des Colonies;

Marchand, administrateur de 1re classe des Colonies, chargé du Service des Affaires musulmanes au ministère des Colonies;

Paradis, sous-chef de bureau au Service de l'Afrique occidentale et équatoriale française au ministère des Colonies, remplissant les fonctions de secrétaire;

M. You, conseiller d'État, directeur des Affaires d'Asie, chef du cabinet du ministre des Colonies, s'était excusé de ne pouvoir assister à la séance.

*
* *

À la demande de M. le Président, *M. Gout* met la commission au courant de diverses questions abordées avec les délégués du Foreign Office envoyés à Paris pour échanger des vues avec les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères sur l'attitude qu'il conviendrait d'adopter pour déjouer les manœuvre par lesquelles les Turcs et les Allemands tentent d'ébranler le loyalisme de nos soldats et de nos sujets musulmans.

Certains s'étaient, en effet, demandé s'il ne serait pas opportun de provoquer, de concert avec l'Angleterre, un mouvement islamique dirigé contre la domination turque et c'était pour répondre à cette suggestion que le ministère des Affaires étrangères avait demandé l'envoi à Paris de délégués du Foreign Office.

1° En ce qui concerne les Indes, le golfe Persique, l'Égypte et la côte orientale d'Afrique, l'Angleterre n'a pas de craintes sur le loyalisme de ses sujets et il en sera ainsi tant que les Alliés auront au point de vue de la guerre la même situation avantageuse. Toutefois, cette puissance s'est préoccupée des menées panislamiques, dans lesquelles on trouve toujours la main des Allemands, et qui, à la suite de la proclamation de la guerre sainte, ont essayé d'émouvoir les pays soumis à son autorité; pour les contrebalancer l'Angleterre a provoqué dans l'Inde des déclarations émanant de certaines personnalités, notamment d'Agha Khan, ayant une grande influence sur leurs coreligionnaires. Le sens de ces proclamations est que les musulmans ne doivent pas se croire obligés d'intervenir, comme le demande le khalife, dans une question qui n'intéresse pas l'ensemble de l'islam mais seulement le gouvernement actuel de la Turquie alors que ce gouvernement est aux mains des Allemands et, par suite, des chrétiens.

Les Anglais ont donné une grande publicité à ces déclarations qu'ils ont fait répandre dans la presse arabe d'Égypte. Ils sont tout disposés à s'entendre avec notre ministre au Caire en vue de coordonner leurs efforts avec les nôtres. La presse d'Égypte, et celle de notre Afrique du Nord, pourraient ainsi avoir des inspirations communes et tendre à des points de vue communs.

2° Sur la question de savoir s'il convenait de provoquer la déchéance du Khalife actuel, les délégués anglais ont partagé l'avis exprimé par le président à la dernière séance de la commission et estiment qu'il ne serait pas prudent de soulever la question. Pour des puissances chrétiennes rien ne pourrait être plus dangereux que d'intervenir dans ces questions religieuses proprement dites : elles doivent éviter de susciter un nouveau khalife et de le soutenir ouvertement, car ce serait immédiatement le rendre suspect à tous les musulmans.

3° Pour ce qui est d'une intervention en Arabie, les deux imams, l'imam Yahia et le cheikh Idriss, qui s'étaient révoltés contre la Turquie, sont actuellement disqualifiés. On ne peut donc songer à les utiliser pour provoquer un soulèvement : les délégués anglais estiment néanmoins qu'il convient de surveiller leurs intrigues et, le cas échéant, de profiter des nouveaux actes de rébellion qu'ils entreprendraient.

4° Les délégués anglais ont précisé un point très important pour élucider la question du khalifat nouveau que nous pourrions être tentés de susciter : c'est que dans les Indes le prône du vendredi se fait au nom du khalife de Constantinople. Il en est de même d'ailleurs en Algérie. Nous pourrions donc nous exposer à heurter les sentiments religieux des populations musulmanes de ces pays en essayant de substituer un autre khalife au khalife actuel. Il ne faut pas, du reste, croire que ces populations soient disposées à obéir en tout et pour tout aux injonctions venant de Constantinople : le musulman obéit toujours à son chef le plus immédiat. La formule à adopter doit être que nous ne sommes pas en guerre contre le peuple turc lui-même, mais contre les gens qui détiennent en ce moment le gouvernement de Constantinople et qui sont entre les mains des Allemands, c'est-à-dire entre les mains des chrétiens. Victimes de leur agression, nous luttons contre eux et contre eux seuls.

Il convient de rappeler à cette occasion qu'au mois de septembre dernier, le Khalife répondait aux représentants des puissances de la Triple Entente qui l'interrogeaient sur ses intentions, qu'il garderait la neutralité.

M. le Président demande si les pièces diplomatiques qui constatent cette importante déclaration ont été publiées.

M. Gout répond qu'elles le seront dans le Livre jaune en préparation et qu'elles l'ont été dans le Livre bleu.

En résumé nous sommes d'accord avec les Anglais sur tous les points : nous pouvons donc coordonner nos efforts, et nous aider mutuellement. Ils estiment qu'il convient avant tout de ne pas heurter les croyances de leurs sujets musulmans et de les traiter avec bienveillance. C'est la règle que nous nous efforcerons également de suivre.

*
* *

M. Gout donne d'intéressants renseignements sur la situation en Perse. Il lit à ce sujet une lettre de notre ministre à Téhéran qui estime qu'il n'y a pas à craindre, malgré l'activité que déploient les Allemands, le succès de la propagande panislamique par laquelle on s'efforce d'entraîner la Perse dans la guerre sainte.

*
* *

M. Gout expose que pendant le séjour du gouvernement à Bordeaux la commission a tenu deux séances.

En raison du court délai qui s'écoulait entre la date à laquelle on décidait de convoquer la commission et celle à laquelle elle se réunissait et en présence de l'incertitude des transports, il n'a pas paru possible de convoquer le représentant de l'Algérie, M. Depont.

Pour la séance actuelle, qui avait été fixée primitivement au 2 janvier, le ministère des Colonies étant chargé du secrétariat de la commission a télégraphié le 30 décembre c'est-à-dire dès que la date de la réunion a été arrêtée, au gouverneur général de l'Algérie en le priant d'en aviser M. Depont.

M. Lutaud a répondu à M. Doumergue par un télégramme du même jour :

M. le Président donne lecture de cette dépêche ainsi conçue :

« Je reçois votre télégramme daté d'aujourd'hui 16 heures 25, convoquant M. Depont pour assister commission Affaires musulmanes samedi. Aucun courrier ne partant avant vendredi M. Depont ne pourrait arriver à Paris que dimanche soir au plus tard, je regrette d'autant plus ce contretemps que M. Depont n'avait pas reçu de convocation pour les deux dernières séances des 14 novembre et 1er décembre, que l'Algérie, en conséquence, n'y a pas été représentée et que diverses questions la concernant y ont été traitées. On a envisagé également la possibilité d'envoyer en Algérie une mission de spécialistes chargés de reconnaître l'état d'esprit des musulmans dans les circonstances actuelles. Je ne fais nul obstacle à la venue d'une semblable mission, je la recevrai avec cordialité, mais nul ne sera mieux en mesure de la renseigner que moi-même et mes collaborateurs civils et militaires. L'état d'esprit des indigènes a fait l'objet de ma préoccupation constante : je me suis renseigné jour par jour, je me suis rendu moi-même auprès des principales personnalités religieuses des territoires du nord et du sud et j'ai rendu compte au gouvernement du mieux que j'ai pu du résultat de mes observations. Si mes investigations vous semblent incomplètes sur certains points particuliers, je serais reconnaissant au gouvernement de me les signaler. Je m'efforcerai de lui donner toute satisfaction. Toutefois je le répète si, par surcroît de précaution, le gouvernement désire envoyer ici des délégués, je seconderai leurs efforts avec le plus grand empressement. »

M. le Président relevant la phrase : « on a envisagé la possibilité d'envoyer en Algérie une mission de spécialistes chargés de reconnaître l'état d'esprit des musulmans dans les circonstances actuelles », se reporte au procès-verbal de la séance du 1er décembre dernier et donne lecture du passage suivant relatif à cette question :

« M. Marchand se demande s'il n'y aurait pas lieu de charger une personnalité ayant été en rapport avec les grandes familles arabes d'Algérie, de faire une enquête discrète parmi leurs représentants, afin de connaître leur état d'esprit exclusivement en ce qui concerne les événements actuels.

« Après un échange de vues entre ses membres sur les personnes auxquelles on pourrait confier cette mission, la commission estime qu'il serait indispensable de désigner quelqu'un de nettement qualifié, tant par une exacte connaissance de la langue arabe et des questions islamiques, que par ses relations dans les milieux indigènes, et surtout, autant que possible, n'ayant aucun caractère trop nettement administratif.

« M. Doutte, à l'unanimité des membres de la commission, paraît tout indiqué comme étant préparé à ce rôle par sa situation scientifique. Professeur à l'école des lettres d'Alger, il s'est signalé à l'attention du monde savant par de remarquables travaux sur l'islam, et par diverses explorations au Maroc.

« L'enquête devrait avoir un caractère très général et porter sur notre Afrique du Nord, le Maroc excepté.

« M. le colonel Hamelin estime que l'autorité militaire serait la mieux qualifiée pour faire cette désignation.

« La commission se range à cet avis et émet le vœu que le ministère de la Guerre soit chargé d'organiser la mission dans le sens indiqué ci-dessus. »

M. le Président demande la suite qui a été donnée au vœu de la commission tendant à ce que le ministère de la Guerre soit chargé d'organiser la mission.

M. de Peretti de la Rocca explique que, pressenti à cet égard, M. Millerand a répondu qu'il estimait cette mission très intéressante, mais que son objet ne lui paraissait pas entrer dans les attributions de son Département et qu'il était préférable de charger de son organisation soit le ministère de l'Intérieur, soit le ministère des Affaires étrangères.

M. Duchêne estime que la commission n'a jamais eu l'intention d'imposer d'une façon absolue M. Doutte pour cette mission. Son nom n'a été prononcé qu'à titre d'indication et comme étant celui de la personnalité paraissant à tous les points de vue la plus qualifiée pour mener à bien l'enquête délicate qu'il convenait de faire dans les milieux indigènes. On aurait peut-être pu ajouter dans le procès-verbal, pour éviter tout malentendu à cet égard, « d'accord avec le gouverneur général de l'Algérie ».

M. le colonel Hamelin fait remarquer que l'enquête devait « porter sur notre Afrique du Nord, le Maroc excepté ». L'administration de l'Algérie ne pouvait donc être chargée d'étudier ce qui se passe en Tunisie. D'autre part, l'objet de la mission était un peu spécial : il consistait à se rendre

compte de l'état d'esprit des confréries religieuses à notre égard. Elle devait donc, pour réussir, ne revêtir aucun caractère administratif.

M. le Président constate que le ministère des Affaires étrangères n'a pas de crédits pour couvrir les frais de la mission. En présence de son importance, il estime qu'on pourrait demander à la Tunisie et à l'Algérie d'en supporter par moitié la dépense.

La commission se range à cet avis et décide à l'unanimité que M. Doutte sera pressenti officieusement pour savoir s'il consent à être chargé de la mission qu'on serait heureux de lui voir accepter.

*
* *

M. de Peretti de la Rocca donne lecture d'une lettre adressée par M. Defrance, ministre de France au Caire, au ministre des Affaires étrangères, sur certaines questions soumises à la commission des Affaires musulmanes dans son avant-dernière séance; délibération dont le procès-verbal avait été communiqué à notre représentant en Égypte. Dans sa lettre M. Defrance élevait des objections :

1° contre toute négociation à ouvrir avec le gouvernement italien en vue de lui concilier en Tripolitaine les dispositions manifestées envers nous dans les possessions françaises voisines, celles du Tchad, par la confrérie senoussiste;

2° contre les instructions données par câble, conformément au vœu de la commission, au général Largeau pour l'inciter à obtenir du chef de la confrérie senoussiste une proclamation condamnant l'intervention de la Turquie, à côté et sous la tutelle de l'Allemagne, contre la Triple Entente.

Sur ces deux points, M. Defrance, eu égard à la duplicité constante des senoussistes, recommandait une politique prudente et réservée, dont l'Angleterre lui paraissait donner l'exemple envers la même confrérie.

M. Duchêne, à propos de cette lettre, estime qu'il importe de bien se rendre compte des conditions dans lesquelles les deux questions ont été abordées.

Pour la première, rien n'était plus naturel ni plus légitime que de rapprocher les bonnes dispositions actuellement manifestées par les senoussistes en territoire français, et leur hostilité ouverte en Tripolitaine. Ne devait-on pas songer dans les circonstances présentes à faire profiter le gouvernement italien, à certaines conditions bien entendu, et pour peu que les combinaisons de notre politique générale s'y prêtassent, des sentiments favorables manifestés à notre égard par les Senoussis ? Le ministre des Colonies n'a pas fait autre chose vis-à-vis de son collègue des Affaires étrangères; on a jugé alors qu'il était inopportun de prendre une initiative quelconque de ce genre envers le gouvernement italien, et, ce qui était fort simple, on s'en est tenu là tout aussitôt.

Sur la seconde question, il est également très désirable de savoir exactement comment on a pu songer à provoquer, de la part des représentants autorisés du senoussisme, des déclarations favorables à la cause des Alliés.

De toutes parts, et même dans certains cas – on peut bien l'avouer au sein de la commission – sans beaucoup de discernement, on a recherché, dans les milieux islamiques, des proclamations, des appels, des énonciations, dégageant le monde musulman de toute connivence avec l'entente germano-turque. Pourquoi ces déclarations éviterions-nous de les demander, même si nous en avions les moyens, à des représentants autorisés du senoussisme ? Il y a des abstentions qui sont d'autant plus remarquées, et plus vite interprétées fâcheusement, qu'elles sont plus isolées. On objecte la réserve gardée par l'Angleterre en Egypte envers les senoussistes et la duplicité ordinaire des membres de la confrérie. Mais d'abord il n'est pas démontré que la situation de la Grande-Bretagne dans ses rapports avec le senoussisme soit identique à celle où se trouve la France. Au nord du Tchad, nous avons réussi à menacer la confrérie, qui est avant tout bonne commerçante, dans ses avantages temporels. Il est possible que, dans les sentiments favorables qu'elle nous a manifestés, elle se soit alors inspirée uniquement de son intérêt, mais peut-être est-il permis de penser que ces sentiments, vrais ou simulés, dureront aussi longtemps que son intérêt, celui-ci se trouvant lié au maintien d'une occupation française, solide et agissante, dans les territoires voisins du Tchad. Quant à la sincérité des déclarations que nous obtiendrions de la confrérie, elle ne serait, à vrai dire, ni plus ni moins douteuse, que celle de beaucoup d'autres que les Alliés répandent à profusion parmi les populations musulmanes, et qui sont, de toute évidence, trop officiellement et artificiellement inspirées, pour tout dire trop administratives, sans parler de ce que parfois elles ont eu peut-être d'inopportun.

M. de Peretti de la Rocca persiste à penser qu'il serait préférable, suivant l'exemple donné par la Grande-Bretagne, de renoncer à obtenir des Senoussis une proclamation contre le gouvernement turc. Si Ahmed el-Cherif considérant la Turquie comme son alliée contre les Italiens, il semble difficile qu'il puisse être amené à faire une telle proclamation et le bénéfice que nous pourrions retirer de cette proclamation, venant après tant d'autres plus ou moins spontanées de chefs religieux musulmans, ne compenserait sans doute pas les inconvénients qui pourraient résulter de nos efforts pour la susciter.

M. Duchêne croit que, pour ce qui concerne les senoussistes, une opinion commune à la commission se dégage de cet échange de vues. Sans rien prescrire, sans rien provoquer de façon impérative, on peut laisser le général Largeau juge de la question de savoir s'il peut tenter utilement des démarches en vue d'obtenir de la confrérie des déclarations favorables à la Triple Entente. Un télégramme lui serait adressé dans ce sens.

M. le Président, prenant en considération les instructions déjà envoyées par le ministère des Colonies et les deux opinions ci-dessus exprimées, estime qu'il convient, tout en laissant le général Largeau juge de l'opportunité d'effectuer auprès des Senoussis la démarche proposée, de lui signaler les motifs qui ont amené les autorités anglaises à s'abstenir d'une démarche analogue.

La commission se rallie unanimement à cette proposition.

M. Gout, revenant sur l'intervention d'Agha Khan, fait remarquer qu'elle a du moins l'autorité qui s'attache aux déclarations de personnalités capables de donner des avis indépendants et en apparence spontanés. Ces personnalités se rencontrent dans l'Inde anglaise et n'existent guère dans les possessions françaises. Nous devons nous contenter de faire appel à quelques chefs religieux dont l'autorité est plus ou moins considérable, plus ou moins contestée.

M. Marchand, à ce propos, expose que Agha Khan, président de l'All India moslem league est aussi le chef de la secte des Khodjas ismaélites et s'attribue, dans contestation d'ailleurs, une filiation avec les imams de la lignée d'Ali ce qui lui donne évidemment une haute autorité dans les milieux mahométans non sunnites. Sa présence actuelle en Égypte, l'accueil qui lui est fait dans les milieux officiels sembleraient indiquer que les Anglais, indifférents à l'opposition de principe entre chiites et sunnites font intervenir, sans distinction de tendances, toutes les personnalités mahométanes susceptibles de donner un avis sur la valeur, au regard de l'orthodoxie musulmane, de l'attitude militante adoptée par la Turquie dans le conflit européen.

*
* *

M. Gout examine la question du loyalisme des troupes musulmanes qui combattent sous notre drapeau.

M. le colonel Hamelin déclare que les appréhensions qu'a pu faire naître la proclamation de la guerre sainte ont disparu.

M. le Président émet l'idée que la censure aurait peut-être dû ne pas permettre aux journaux de parler comme ils l'ont fait de la proclamation de la guerre sainte. C'était en somme une information d'ordre militaire.

M. Beze pense qu'il était préférable de ne pas laisser nos sujets musulmans apprendre cette nouvelle par une voie détournée, par des lettres privées ou par des informations venues de l'étranger.

M. le colonel Hamelin est du même avis. On a préféré ne pas leur cacher la vérité et montrer que l'on ne redoutait pas les défaillances qui pourraient se produire dans leurs rangs.

M. Marchand estime également qu'il valait mieux, à tous les points de vue, ne rien leur dissimuler à cet égard. Du reste, à son avis, le fait même que l'imam, pour déchaîner le *djihad,* s'appuie sur une puissance infidèle, enlève à son intervention le caractère coranique indispensable à la réussite du plan conçu par nos ennemis.

M. le colonel Hamelin établit deux catégories parmi nos soldats musulmans : ceux qui, ignorant ce que représente exactement la Turquie comme puissance musulmane, se désintéressent de la question, et ceux qui, le sachant, condamnent son attitude dans le conflit actuel. Il n'est partisan d'aucune mesure exceptionnelle à l'égard de nos soldats musulmans,

comme par exemple celle qui avait été envisagée de leur donner des muphtis ou des imams.

M. Marchand appelle à cette occasion l'attention de la commission sur le fait qu'il n'existe pas de clergé musulman séculier.

Il ajoute que nos soldats indigènes de l'Afrique du Nord s'accoutument parfaitement aux conditions nouvelles qui naissent du fait de leur incorporation et de leur séjour actuel en terre non musulmane. Il n'a pas l'impression qu'un zèle religieux soudain, et dont ils sont généralement exempts avant leur incorporation, leur fasse désirer un contact étroit avec des musulmans pieux. Il semble même que la plupart préfèrent avoir une complète liberté d'allures, et que la présence parmi eux de personnages trop enclins à la dévotion les gêneraient plutôt.

M. le colonel Hamelin déclare qu'on a repoussé toutes les propositions conçues dans ce sens.

M. Gout fait remarquer que, même en Turquie, il n'existe pas d'imams officiels. Il rappelle qu'en Bosnie, les imams investis par le gouvernement austro-hongrois n'avaient d'autre prestige aux yeux des musulmans que celui s'attachant à leur qualité de fonctionnaire. Tout musulman à la mosquée prie derrière celui qui lui paraît le plus digne, de là le terme d'imam; c'est le sens du mot persan pechnamaz.

M. le colonel Hamelin explique qu'on a pris toutes sortes de précautions pour ménager les susceptibilités religieuses des soldats musulmans. Des officiers interprètes choisis ont été chargés de visiter quotidiennement les blessés indigènes de l'Afrique du Nord. Des circulaires ont interdit expressément toute tentative de prosélytisme vis-à-vis de ces blessés, on a recommandé également de s'en remettre à leurs coreligionnaires pour tout ce qui concerne la sépulture des morts.

M. Marchand déclare que le rôle dévolu aux officiers interprètes vis-à-vis des blessés indigènes est des plus utile pour l'examen des diverses manifestations de l'état d'esprit de nos soldats africains. Et il ajoute que les indigènes traités dans nos formations sanitaires sont tous très sensibles à la sollicitude dont le gouvernement les entoure, et parfaitement confiants dans notre désir de donner toute satisfaction à leurs exigences rituelles, d'ailleurs restreintes.

M. le Président se demande si nous ne devrions pas faire davantage en faveur de nos soldats de l'Afrique du Nord et si nous ne devrions pas les récompenser de leur loyalisme à notre égard en leur donnant la nationalité française.

M. le colonel Hamelin expose que le ministère de la Guerre a pris l'initiative d'une proposition tendant à permettre aux soldats de ces corps de troupe de pouvoir opter entre la naturalisation ou la conservation de leur statut. Mais jusqu'ici aucune solution n'est intervenue.

M. le Président est d'avis que la commission devrait formuler une proposition ferme en ce sens.

M. Marchand fait remarquer que la naturalisation n'a pas toujours un grand attrait pour nos sujets musulmans; beaucoup y voient une sorte d'apostasie, à cause du renoncement au statut personnel d'essence coranique. Il cite comme exemple, à l'appui de sa thèse, le fait que les officiers indigènes pour lesquels les formalités administratives seraient pourtant grandement facilitées, ne semblent pas jaloux de revendiquer la qualité de citoyen français.

M. Duchêne exprime l'avis que, dans tous les cas, il ne doit pas y avoir de naturalisation imposée et qu'on doit laisser toute liberté à cet égard à nos sujets musulmans.

M. le colonel Hamelin répond qu'il n'y en aura peut-être pas un grand nombre qui désireront être naturalisés, mais que le geste n'en sera pas moins fait.

À la demande de M. le Président, *M. Beze* explique quelles sont les formalités exigées des indigènes algériens pour obtenir la nationalité française. Il faut une déclaration de l'intéressé qu'il désire opter pour notre nationalité, puis une enquête administrative a lieu sur sa moralité et enfin, si rien ne s'y oppose – et le plus souvent ce n'est pas le cas – un décret rendu en Conseil d'État intervient.

M. le Président constate qu'en droit, l'indigène algérien peut prétendre à la nationalité française, mais qu'en fait il ne l'obtient presque jamais. Ne pourrait-on pas, par mesure exceptionnelle à l'égard de ceux qui sont sur le front, abréger ces formalités et faciliter l'accession à la qualité de Français à tous ceux qui le désireront. N'avons-nous pas contracté envers eux une dette de reconnaissance et ne serait-ce pas un moyen de nous en acquitter ?

Il propose, en conséquence, que les membres compétents de la commission élaborent un projet de texte qui sera discuté dans la prochaine réunion.

M. le Président lève alors la séance et fixe au mardi 12 janvier la continuation des travaux de la commission.

Le Président,
Jean Gout.

Le Secrétaire,
Eugène Paradis.

728

M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DESTINATAIRES NON DÉSIGNÉS.

P.V. *Décembre 1914.*

Principales questions traitées par la Commission interministérielle des Affaires musulmanes depuis la guerre.

Nos des séances

CONSTITUTION PROVISOIRE DE LA COMMISSION

à la suite d'un échange de lettres entre le ministère des Colonies demandant la réunion de la Commission et celui des Affaires étrangères approuvant cette idée 1

Allocution de M. Gout, rappelant que la Commission avait entrepris l'étude de l'utilisation de la main-d'œuvre musulmane au moment où elle a interrompu ses travaux 1

Moyen de suppléer à l'absence du bulletin périodique d'informations musulmanes. Vœu tendant au rappel de M. Marchand, chargé de cette publication au ministère des Colonies mobilisé en qualité d'officier interprète en Algérie 1

*
* *

RÉPERCUSSION DES ÉVÉNEMENTS DE TURQUIE

Rupture des relations diplomatiques entre les Puissances de la Triple Entente et le gouvernement ottoman 1

Conséquences toutes locales des menées de certains marabouts dans la région de Tombouctou qui a dû être mise en état de siège par le gouvernement général de l'A.O.F. 1

Rapport en date du 24 novembre 1914 de M. Ottavi, consul général de France à Damas, sur la situation en Syrie et sur les événements qui s'y sont déroulés au moment de la rupture des relations diplomatiques avec la Turquie 2

Question de l'oasis de El-Barkat contestée entre la France et l'Italie 2

Soumission en Mauritanie des trois frères d'El-Hiba 2

Entrevues à Paris entre des délégués du Foreign Office et du ministère des Affaires étrangères sur l'attitude à adopter pour déjouer les manœuvres tendant à ébranler le loyalisme des soldats et des sujets musulmans de la France et de l'Angleterre – Loyalisme des colonies anglaises 3

Insuccès de la propagande panislamique en Perse 3
Intrigues en Arabie de l'imam Yahia et du cheikh Idriss ... 3
Intervention et personnalité d'Agha Khan 3
Proclamation de la guerre sainte 3

Les senoussis

Moyens à employer pour tirer le meilleur parti possible des dispositions de loyalisme manifestées à notre égard par les Senoussis 1-2-3

*
* *

Question du khalifat 2-3

*
* *

Pèlerinage de La Mecque

Mesures prises pour assurer le retour des pèlerins 2

*
* *

Algérie

Organisation d'une mission en Algérie en vue de connaître la situation en présence des événements actuels – Avis de M. Lutaud 2-3

M. le gouverneur général de l'Algérie demande que son délégué, M. Depont, soit convoqué à temps pour assister aux séances 3

*
* *

Imams – Envoi d'imams en France 3

*
* *

Naturalisation des militaires indigènes 3

(Guerre 14-18.)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

ABD EL-KADER, émir d'Algérie, 524, 595.
ABD EL-OUAHAB, 594.
ADLY YEGHEN (Pacha), 50.
AERENTHAL (comte d'), 48.
AGA BENJAMINA, 490.
AGA KHAN, 463, 736, 742, 746.
AGLEN, 658.
AGRAM, 326.
AIGUESPARSE (Pierre), chargé d'affaires de France à Mexico, 555.
ALA ES-SALTANEH, ministre des Affaires étrangères de Perse, 149 et 150, 465.
ALAPETITE (Gabriel), résident général de France à Tunis, 289, 508, 542, 643, 683 et 684.
ALBERT Ier, prince de Monaco, 48 et 49.
ALBERT Ier, roi des Belges, 315.
ALFAU, ancien commissaire général au Maroc, 398.
ALLIZÈ (Henri), ministre de France à La Haye, 663.
ALMEIDA (Antonio José d'), homme politique portugais, 563.
ALPHONSE XIII, roi d'Espagne, 2, 394 à 396, 663 et 664, 667.
AMETTE (Léon), cardinal- archevêque de Paris, 89, 218.
ANASTASIA, grande-duchesse de Russie, 382.
ANGLADE (Georges Bosseront d'), consul général de France à New York, 24, 63, 435.
ANNOVILLE : *voir* MICHEL D'ANNOVILLE.
AOUNI AL-OURKOUBI, 520.
APCHIER LE MAUGIN (Frédéric), chargé du consulat général de France à Budapest, 319.
ARNAULD, fonctionnaire des Finances, 193.
ARNHOLD, conseiller financier allemand, 117.
ASQUITH (Herbert, Henri), premier ministre britannique, 97, 256, 699, 704, 707 à 709.
ASTIER, 372.
AVARNA (duc d'), ambassadeur d'Italie à Vienne, 300.

B

BALLE Y ORDONEZ, 360.

BAPST (Edmond), ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, 228, 362.

BARK, 639.

BARKER (captain), membre d'une mission militaire américaine, 205.

BARNARDISTON, général anglais, 657.

BARRÈRE (Camille), ambassadeur de France à Rome, 25, 132, 198, 224, 250, 264, 276, 300, 302, 320, 325, 338, 344, 384, 414, 421, 625.

BARRÈRE (Madame), 224, 236, 383.

BATTENBERG (prince de), premier lord naval de l'Amirauté britannique, 19.

BAX IRONSIDE (sir Henry), ministre de Grande-Bretagne à Sofia, 517, 534.

BEAU (Paul), ambassadeur de France à Berne, 415, 427, 645.

BELOW SALEKE (de), 35 et 36.

BENCKENDORFF (comte), ambassadeur de Russie à Londres, 162, 232, 532, 639.

BERCHTOLD (comte), 2 et 3, 47, 171, 301, 321, 333.

BERESFORD (lord Charles), 423.

BERNSTORFF (comte), ambassadeur d'Allemagne à Washington, 157, 168, 188, 219 et 220, 255 et 256, 265, 270, 423, 472, 491, 533, 688.

BERTHELOT (Philippe), directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, 32, 65, 92, 98, 124, 167, 277, 286, 295, 308, 554, 579, 714, 732.

BERTIE OF THAME (sir Francis), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 28, 199 et 200, 253, 287, 307 et 308, 338, 389, 417, 422, 442, 445, 516, 531, 535, 537, 540 et 541, 574 et 575, 587, 688, 691.

BETHMANN-HOLLWEG (Theobald von), chancelier et ministre des Affaires étrangères de l'Empire allemand, 99.

BETTINGER, cardinal-archevêque de Munich, 217.

BEYENS (baron Eugène), ambassadeur de Belgique à Berlin, 330.

BEYERS, général, commandant en chef des troupes sud-africaines, 244.

BEZE, chef du service de l'Algérie au ministère français de l'Intérieur, 523 à 526, 590, 736, 744.

BIENVENÜE-MARTIN, ministre des Affaires étrangères p.i., 310, 326.

BISMARCK (Otto von), chancelier de l'Empire allemand, 349, 457, 711, 713.

BLONDEL (Camille), ministre plénipotentiaire de France à Bucarest, 158 et 159, 196, 202, 237, 247 et 248, 250, 252, 257, 263, 294, 363, 391, 416, 420, 492, 498, 530, 545 et 546, 580, 603, 616, 641, 650.

BOEUFVÈ (Jules), consul de France à Liverpool, 130.

BOLLATI, 224.

BOMPARD (Louis-Maurice), ambassadeur de France à Constantinople, 41, 128, 156, 180, 190 à 192, 227, 231, 254, 261, 277, 289, 363, 436.

BONIN, 667.
BONNAL, général, 633.
BONNOT, 244.
BOPPE (Jules), ministre de France à Nisch, 187, 238, 273, 344, 436.
BOREL, 543.
BOSSERONT D'ANGLADE : *voir* ANGLADE (Georges Bosseront d').
BOTHA (Louis), général, premier ministre de l'Union sud-africaine, 244, 335.
BOULOT (Léon), consul général de France à Saint-Sébastien, 437.
BOURBON, 394.
BOURBON-PARME (prince Sixte de), 479.
BOURBON-PARME (prince Xavier de), 479.
BOURNE, cardinal-archevêque de Londres, 217.
BOYER (captain), membre d'une mission militaire américaine, 205.
BOYSSOU, contrôleur général, 61.
BRADBURY (sir John), sous-secrétaire d'État permanent à la Trésorerie britannique, 193, 225.
BRATIANO (Joan), président du Conseil roumain, 152, 239, 247 et 248, 250, 263 et 264, 294, 421, 446, 512, 514, 580 et 581, 603, 620 et 621, 624, 644 et 645, 650, 684 et 685, 687, 693, 714.
BRHAN EDDIN (prince), 421.
BRIAND (Aristide), ministre de la Justice, 182.
BRICE, 198 et 199.
BROCQUEVILLE (Charles de), premier ministre belge, 472, 480, 617, 670.
BRONIEWSKI, chargé d'affaires de Russie à Berlin, 332.
BRYAN (William Jennings), secrétaire d'État américain, 63 et 64, 195, 216.
BUCHANAN (sir George), ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, 203, 207, 248, 272, 307, 368, 551, 598, 639, 696.
BÜLOW (prince Bernard von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, 571, 615.
BUNSEN (sir Maurice de), ambassadeur de Grande -Bretagne à Vienne, 301.
BURNS (John), socialiste anglais, 699, 708.
BUXTON (lord), gouverneur général de l'Afrique du Sud, 244.

C

CAILLAUX (Joseph), ancien président du Conseil, 646.
CAMACHO (Brito), homme politique portugais, 563.
CAMBON (Jules), ambassadeur de France à Berlin, 298, 302, 306 à 308, 320, 327 et 328.
CAMBON (Paul), ambassadeur de France à Londres, 23, 29 et 30, 64, 101, 103, 113, 121, 123, 128, 162, 164, 167, 172, 174 et 175, 193, 195, 197, 230, 243, 253, 265, 274, 286, 288 et 289, 300, 302, 307 et 308, 310, 312 à 314, 328 et 329, 341, 363, 366, 381, 404, 423, 426, 433, 487, 494, 512, 537, 541 et 542, 544, 554, 572, 588, 617, 621, 643, 650, 659, 662, 731.
CARAPANOS, ministre grec des Affaires étrangères p.i., 339.
CARLOTTI DI RIPARBELLA (marquis), ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, 15, 43, 249.

CARLOWITZ, homme d'affaires allemand, 686.
CARNEGIE (Andrew), industriel et philantrope américain, 699.
CAROL Ier, roi de Roumanie, 31, 217, 234.
CASENAVE (Jean-Marie), ministre plénipotentiaire de France, 98, 439.
CAZALIS, commandant, 77.
CECIL (sir Hugh), membre de la Chambre des Communes, 703.
CHAGAS, homme politique portugais, 565.
CHARDENET, commandant, 78 et 79, 82 et 83.
CHARLES III, prince de Monaco, 50.
CHAROON (prince), ministre du Siam en France, 11.
CHASSAIN DE MARCILLY, consul général de France à Gênes, 239.
CHASSELOUP-LAUBAT (marquis de), 371.
CHESSING (de), 420.
CHEVALLEY (Daniel), ministre plénipotentiaire de France en Norvège, 489, 586, 627.
CHIAO POU, 55, 57, 118, 336.
CHILHAUD-DUMAINE (Alfred), ambassadeur de France à Vienne, 298, 302, 316, 318, 320 à 322.
CHOUDJA ED-DOULEH, consul persan à Tauris, 150.
CHURCHILL (Winston), premier lord de l'Amirauté, 425, 699.
CONCHA (don José Vicente), président du Conseil de Colombie, 110.
CONTARINI, 235.
CONTY, ministre plénipotentiaire de France à Pékin, 65, 460.
CONYNGHAM GREENE (sir), 372.
CORDES, directeur de la Banque germano-asiatique, 116 et 117.
COSTA (Alfonso), homme politique portugais, 563.
COSTINESCO (E.), ministre des Finances roumain, 161.
COUDERT, juriste américain, 637.
COUGET, consul de France à Tanger, 9, 53, 67, 72, 173, 178, 643.
COULAIS, commandant, 68.
CRETZIANO, ministre de Roumanie à Madrid, 427, 641.
CROWE (sir Eyre), diplomate britannique, 157, 285, 308.
CURZON OF KEDLESTON (lord), ancien gouverneur des Indes, 365.
CZERNIN DE CHUDENITZ (comte Ottokar), ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, 318.

D

DAESCHNER, ministre plénipotentiaire de France à Lisbonne, 22, 243, 266, 268, 287, 361, 389, 558, 564, 659.
DANEFF, 250, 733.
DARCY (P.), vice-président du Conseil russe, 408.
DARTIGUENAVE, 62.
DATO, 397.
DAVIGNON, 33, 35, 570.
DAVOOD KHAN, consul de Perse à Calcutta, 463.
DEFRANCE (Albert), ministre plénipotentiaire chargé du consulat général de France au Caire, 279, 473, 740.

DELAROCHE-VERNET (Paul), ministre plénipotentiaire de France à Cettigné, 234, 448, 501.

DELCASSÉ (Théophile), ministre des Affaires étrangères à partir du 26 août 1914, 30, 76, 110, 121 et 122, 197 et 198, 200, 203, 223 et 224, 234, 250, 274, 282, 286, 288 et 289, 294, 338, 340, 343 et 344, 361, 369, 404, 406, 415, 420, 423, 433, 437, 445, 472 et 473, 477, 487, 492, 494, 503, 512, 530, 536 et 537, 540 et 541, 544 et 545, 551, 553 à 555, 564 et 565, 579 et 580, 588, 599, 602 et 603, 626, 641, 643, 646, 659, 683, 689, 693.

DELVINCOURT, ministre plénipotentiaire de France à Santiago du Chili, 165.

DENNIS, jurisconsulte du département d'Etat américain, 490 et 491.

DEPONT, 738, 746.

DERNBURG (docteur), ancien ministre des Colonies, 219, 663, 688, 710.

DESMARAIS, homme d'affaires, 498.

DEVIES, 235.

DEVILLE (Gabriel), ministre plénipotentiaire de France à Athènes, 100, 172, 203, 234, 445, 536, 599.

DIAMANDI, député roumain, ancien ambassadeur de Roumanie à Saint-Pétersbourg, 668.

DILLON (Gustave), ancien diplomate français, 481 et 482, 484 et 485.

DJAVID (bey), ancien ministre des Finances turc, 251, 255, 638.

DJEMAL (Pacha), ministre de la Marine turc, 638.

DOBELL, général anglais, 32, 413, 655, 689 et 690.

DOUMERGUE (Gaston), ministre des Affaires étrangères du 4 au 26 août 1914, 23, 27, 41, 111, 433, 477, 574 et 575, 593, 689, 738.

DOUTTE, professeur à l'École des Lettres d'Alger, 596, 739 et 740.

DREYFUS (Ferdinand), 383.

DUBOIS, abbé, 214.

DUCHÊNE, chargé du service de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale françaises au ministère des Colonies, 523 à 526, 590, 593 à 595, 736, 739 à 741, 744.

DUCHESNE (monseigneur Louis), directeur de l'École française de Rome, 383.

DUCLOS, lieutenant, 218, 261.

DUFAURE DE LA PRADE (Georges), interprète à Shangaï, 439.

DUMAINE : *voir* CHILHAUD-DUMAINE (Alfred).

DUSSAP (Edgar), consul de France à Janina, 339.

DYONISIOS (monseigneur), 651.

E

EL-BALADIE YAHYA (Pacha CHERAG, raïs), 627.

EL-BOSSANE, 594.

EL-MOKRI, 173.

ELLIOT (sir Francis), ministre de Grande-Bretagne à Athènes, 602.

ENGELHARDT, consul d'Allemagne à Séville, 109.

ENVER (Pacha), général turc, ministre de la Guerre, 41, 168 à 170, 462, 522, 614, 637 et 638.

ERZBERGER (Matthias), député du Centre au Reichstag, 615.
ESCHAGUE, ministre de la Guerre espagnol, 395, 399.
ESSAD (Pacha), 339, 413, 421, 452, 493, 573.
EULOGOS (monseigneur), archevêque de Volhynie, 651.
EYOUB SABRI, 421.
EYSCHEN, premier ministre du Luxembourg, 472, 566 à 570, 584 et 585.

F

FARMAN FARMA, gouverneur de Kirmanchah, 150 et 151.
FAVRE (Jules), homme politique français, 711, 713.
FERDINAND, roi de Bulgarie, 142, 180, 234, 238, 560.
FERRATA (Domenico), secrétaire d'État au Vatican, 89 et 90.
FERRY (Abel), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 77 et 78, 80 et 81, 83, 736.
FITCHEF, général bulgare, 232.
FLEURIAU (Aimé de), premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres, 307, 309, 332, 607, 616, 696.
FLOTOW (Hans von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, 615.
FONTENAY (Louis de), ministre plénipotentiaire de France à Durazzo, 452.
FORD, homme d'affaires anglais, 549.
FORGÁCH VON GHYMES UND GÁCS (Johan comte), diplomate autrichien, chef de division au ministère des Affaires étrangères depuis 1911, 332, 623.
FOURNOL (Etienne), député de l'Aveyron, 719.
FRANÇOIS-FERDINAND (archiduc), 46 et 47.
FRANÇOIS-JOSEPH, empereur d'Autriche, 135, 553.
FRANÇOIS Ier, roi de France, 595.
FRÉDÉRIC, archiduc d'Autriche, 394.
FREIRE D'ANDRADE, colonel portugais, 577.
FRENCH (John), général britannique, 245, 480.
FRIEDJUNG, 326.
FROMAGEOT, jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères, 51, 58, 110, 240, 242, 406, 425, 434 et 435, 511, 630, 632.
FUAD (Pacha PRICHTINA), 421.
FULLE, juriste américain, 637.

G

GALLIENI (Joseph), général français, 488.
GAMBETTA (Léon), 699.
GAMBURG, homme d'affaires, 654.
GARIBALDI (Giuseppe), 49.
GAUTHIER (Armand), ministre français de la Marine, 111, 630, 632.
GAVARRY, 10, 289.
GAYFFIER (baron de), directeur de la politique au ministère des Affaires étrangères de Belgique, 35.

GEOFFRAY (Léon), ambassadeur de France à Madrid, 174, 178, 186, 218, 254, 419, 579, 643, 695.
GEORGE V, roi d'Angleterre, 97, 99, 244 et 245, 358, 612, 701, 705.
GÉRARD, 256.
GHENADIEFF (N.), ancien ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, 291.
GIERS (Michel de), ambassadeur de Russie à Rome, 231, 341.
GLADSTONE (lord), gouverneur général de l'Afrique du Sud, 244.
GODIN, délégué du ministère français de la Marine à la Commission franco-anglaise de Londres chargée des questions de ravitaillement, 548.
GOETZ (E.), homme d'affaires britannique, 116.
GOLTZ (maréchal von der), gouverneur allemand des provinces belges occupées, 197, 288, 638.
GONDRECOURT (de), général, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome, 235, 250, 264.
GORÉMIKINE, président du Conseil des ministres de Russie, 503, 527.
GOSCHEN (sir Edouard), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, 99, 707.
GOTTHEIL (Richard), 261.
GOUT (Jean), sous-directeur d'Asie et d'Océanie au ministère des Affaires étrangères, 280, 360, 406, 426, 522 et 523, 590, 595 et 596, 641, 674, 736 à 738, 742 à 745.
GRANVILLE (lord), 32, 669.
GRENARD (Joseph), consul de France à Odessa, 715.
GREY (sir Edward), secrétaire d'État au Foreign Office, 3 et 4, 8, 16, 18, 25, 27, 30, 37 et 38, 73 à 75, 86 et 87, 93, 99 et 100, 102, 113, 122 et 123, 132, 138 à 140, 142, 162, 164, 172, 181, 185, 190, 192, 195, 198, 200, 204, 227, 229 et 230, 232, 234, 243, 252 à 254, 256, 261, 274, 286 à 288, 292 et 293, 298 et 299, 302, 305 à 313, 327 à 329, 331 et 332, 338, 361, 365, 368, 373 et 374, 376, 380 à 382, 388 et 389, 403 et 404, 413, 425, 436, 438, 441, 455 et 456, 487, 494, 511 et 512, 514, 528, 531, 535 à 537, 540 à 543, 551, 561, 571 et 572, 574, 576, 585 à 589, 598, 610, 629, 639 et 640, 647, 649 et 650, 659 et 660, 673, 693, 696 et 697, 699 à 710, 716, 731.
GROOTE (de), 570.
GROVE (del), général espagnol, 396.
GUERRA (don José Sanchez), ministre de l'Intérieur espagnol, 395.
GUICCIOLI (marquise), 236.
GUILLAUME II, empereur d'Allemagne, 46, 48 et 49, 96 et 97, 99, 125, 168, 175, 184, 216, 255, 315 et 316, 326, 394, 400, 472, 491, 657, 697, 711.
GUILLEMIN (Jean), ministre plénipotentiaire de France, délégué à la Commission européenne du Danube, 716.

H

HAAKON VII, roi de Norvège, 96 et 97.
HABSBOURG, 135.
HADJI ALY CODRA, 414.
HAKKI (Pacha), ambassadeur de Turquie à Berlin, 255.
HALDANE (lord), ministre britannique de la Guerre, 699, 709.

HALEWYN, 435.
HALIL (bey), diplomate turc, 194, 231.
HALIM SAID (prince Pacha), 638.
HALL (Henry), journaliste anglais, 688.
HAMELIN, colonel, chef du service de l'Afrique au ministère de la Guerre, 77, 523 et 524, 593 à 596, 736, 739, 742 à 744.
HANIEL, 64.
HARCOURT (L.), 699.
HARDINGE (sir), diplomate britannique, 185 et 186, 366, 461.
HARTMANN, cardinal-archevêque de Cologne, 218.
HART O'BERG, 231, 258.
HEIDSIECK (Charles), producteur de champagne, 686.
HEILMANN, 435.
HENRI IV, 396.
HERMANN-RIDER, journaliste, 168.
HERRICK (Myron Timothy), ambassadeur des États-Unis à Paris, 141.
HERTZOG, général sud-africain, 244.
HILLIER, directeur de la Hong-Kong Bank, 116 et 117.
HINDENBURG (Paul von Beneckendorff und von), général, 394.
HIOKI, 657.
HITCHCOCK, sénateur américain, 636 et 637.
HOFFMANN (Arthur), président de la Confédération suisse, 567 et 568, 585 et 586.
HOHENZOLLERN, 97, 554, 599.
HOMBERG (Octave), 62, 193, 406, 607 et 608, 616.
HOUSE (Edward), colonel américain, 255 et 256, 265.
HUGUET, colonel français, 709.
HUSSEIN, prince égyptien, 392, 438, 479, 576, 662.

I

IDRISS, cheikh, 737, 746.
IHLEN, ministre des Affaires étrangères de Norvège, 182.
ILSEN, ministre des Affaires étrangères du Danemark, 96.
IMPERIALI (marquis), ambassadeur d'Italie à Londres, 30, 37, 338.
INIKHAEL (raïs), 198.
ISERLIN, 3.
ISHII (baron), ambassadeur du Japon à Paris, 75.
ISWOLSKI, ambassadeur de Russie à Paris, 14 et 15, 25, 70, 114, 132, 139, 174, 180, 334, 437, 639, 684, 715.

J

JAGOW (de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, 4, 33, 99, 298, 302, 307, 320, 325 à 328, 332, 570, 704.

JÉRÔME (prince), 136.

JOFFRE (Joseph), général, 212, 235, 248, 265, 268, 480, 601, 661, 690.

JONESCO (Take), homme politique roumain, 263 et 264, 692.

JORDAN (sir John), ministre de Grande-Bretagne à Pékin, 117 et 118, 337.

JOVANOVITCH (Liouba), ministre de l'Intérieur serbe, 163, 317, 321, 324.

JULLEMIER (Henri), ministre plénipotentiaire de France à Buenos-Ayres, 165, 340, 442.

JUSSERAND (Jules), ambassadeur de France à Washington, 30, 195, 256, 433, 472, 530, 721.

K

KAHN, 371, 439.

KAROLYI (comte Michel de Nagy), chef de l'opposition hongroise, 136.

KATO (baron), 12 et 13, 23, 60, 70 et 71, 122, 228 et 229, 273, 275, 283 et 284, 292, 372 et 373, 376, 378 à 380, 629, 650, 658.

KATSURA, ancien premier ministre du Japon, 379.

KEI KI TCHI TAMATAKU, haut fonctionnaire des douanes d'Osaka, 658.

KHAYRI, 520.

KITCHENER (lord Horatio Herbert), maréchal britannique, ministre de la Guerre, 361, 469, 480, 576 et 577, 622, 670, 709, 729 et 730.

KLOBUKOWSKI (Antony), ministre de France à Anvers, 100 et 101, 570, 706.

KOROSTOVETZ, diplomate russe en Perse, 150, 153.

KRAJEWSKI, 208, 413.

KRAL, 453.

KRIVOCHÉINE, ministre de l'Agriculture russe, 257 et 258, 271 et 272, 369.

KRUGER (Paul), ancien président de la République du Transvaal, 335.

KRUPP, 423.

KÜHLMANN (Richard von), conseiller d'ambassade d'Allemagne à Londres, 706.

L

LA BRUCHELLERIE (de), homme d'affaires français, 372.

LA CHAUME (THION DE) : *voir* THION DE LA CHAUME.

LA FAYETTE, 219.

LAGEAT, homme d'affaires français, 371.

LAGUICHE (de), général, attaché militaire à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, 248 et 249, 334, 601, 661, 715, 729 et 730.

LAKHDAR, Bachagha, 490.
LALAING (comte de), ministre de Belgique à Londres, 706.
LANDSDOWNE (lord), homme politique anglais, 703 et 704.
LANEL (Etienne), ministre plénipotentiaire de France à Rio de Janeiro, 381, 646.
LANGRAFF, homme d'affaires britannique, 116.
LANSING (Robert), conseiller au Département d'État, 30.
LA POMARÈDE (H. Bonnefont de), capitaine, 656 et 657.
LA PRADE (de) : *voir* DUFAURE DE LA PRADE (Georges).
LAPRADELLE (Geoffroy de), professeur de droit international, 728.
LARGEAU, général, 524 et 525, 593, 740 et 741.
LAW (Bonar), chef des Unionistes anglais, 703 et 704.
LECOMTE (René), ministre plénipotentiaire de France à Téhéran, 363.
LEE, commissaire à Monrovia, 433.
LEFÈVRE (André), député français, 186, 261, 280.
LEFGOUN, conseiller général adjoint de Constantine, 490.
LEGRAND (Albert), chargé de la Direction des services immobilisés à Paris, 223, 235, 295.
LEMA (marquis de), ministre des Affaires étrangères d'Espagne, 259 et 260, 278.
LÉON XIII, pape, 652.
LÉOPOLD II, roi des Belges, 706.
LICHNOWSKI (prince), ambassadeur d'Allemagne à Londres, 298, 310 et 311, 329, 331 et 332, 701 et 702.
LIMAN (Pacha), généralissime turc, 638.
LIMAN VON SANDERS (Otto), général commandant les forces allemandes en Turquie, 614, 638.
LLOYD, ancien diplomate anglais, 703.
LLOYD GEORGE, chancelier de l'Echiquier, 193, 368, 389 et 390, 607 et 608, 616 et 617, 670, 699.
LOGAN (major J.A.), membre d'une mission militaire américaine, 205.
LOISEAU (Charles), 652.
LOPEZ MUNOS, 666.
LOPEZ ROBERTS, ministre d'Espagne à Tanger, 179.
LOTI (Pierre), écrivain, 488.
LOUDON, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, 538.
LOUIS (G.), 366.
LOVAT (lord), homme politique anglais, 703.
LUCIUS VON STOEDTEN (Helmut), ministre d'Allemagne à Stockholm, 723.
LUQUE, ancien ministre de la Guerre espagnol, 398.
LUTAUD, gouverneur général à Alger, 154, 289, 508, 542, 683, 738, 746.
LYAUTEY (Hubert), résident général de France au Maroc, 67, 173 et 174, 289, 473, 542, 592, 607, 643.

M

MACCHIO (baron), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, 301, 321.
MACHADO (Bernardino), président du Conseil du Portugal, 22, 75 et 76, 562 et 563.

MACHADO (Santos), homme politique portugais, 563.
MADJAROFF, ministre de Bulgarie à Petrograd, 557, 561.
MALLET (sir Louis), 227, 231 et 232, 255, 436.
MANGIN (Charles), général, 95, 134.
MANN, 131.
MARCHAND, chargé au ministère des Colonies de la direction d'un service de renseignements islamiques, 526, 590 à 593, 596, 736, 739, 742 à 745.
MARGERIE (Pierre Jacquin de), directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, 14, 222, 235, 286, 289, 419, 431, 525, 554, 655, 710, 715.
MARGETTS (captain), membre d'une mission militaire américaine, 205.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Autriche, 135.
MARIN (Louis), député français, 134.
MARINA, général espagnol, 178 et 179.
MAROIX, commandant, 417.
MARSHALL (baron), 699.
MARTIN (William), 701.
MARTINS (Pedro), sénateur portugais, 563.
MASLE, directeur de la Compagnie des chemins de fer de la province de Buenos - Ayres, 654.
MAURA, 397, 665.
MAXSE, journaliste anglais, 703.
MAZOT, conseiller financier français, 116.
MCKENNA, secrétaire d'État au Home Office, 699.
MERCIER, cardinal-archevêque de Malines, 218.
MESSIMY, ministre de la Guerre, 77, 111.
MEYER WALDECK, gouverneur allemand en Chine, 656.
MICHEL D'ANNOVILLE, vice-consul de France à Luxembourg, 304.
MILLERAND (Alexandre), ministre de la Guerre, 250, 287, 477, 647, 665, 739.
MISRE, ministre de Roumanie à Londres, 536.
MITCHEF, ministre de Bulgarie à Londres, 536.
MITROTZKY, prêtre grec orthodoxe, 651.
MOHAMMED (Ali), sultan d'Egypte, 478, 499.
MOHAMMED V, sultan de Turquie, 462.
MOINIER, général, 77 à 84, 607, 682 et 683.
MOLTKE (Helmuth von), général allemand, 314 à 316.
MONTILLE (Joseph Bizouard de), secrétaire à l'ambassade de France à Lisbonne, 76.
MOREAU, amiral français, 425, 434.
MORLEY (lord), Lord président du conseil privé, 699, 708.
MOSSAED YAFFI, traducteur égyptien, 495.
MOTONO, 14.
MOULAI ABDOUL-AZIZ, 510.

MOULAI HAFID, 510.
MOULAI YOUSSEF, 509 et 510, 607.
MOUZAFFER ED DINE, shah, 364.
MUELLER (Lauro), 245 et 246.
MÜNCHAUSEN (baron), 157.
MUNSTERBERG (Hugo), membre de l'Université de Harvard, 270.
MUTINS, colonel, aide de camp de Guillaume II, 99.

N

NAGL, cardinal-archevêque de Vienne, 217.
NANSEN, 430 et 431.
NAON, ambassadeur de la République d'Argentine à Washington, 632.
NAOUM, 161 et 162.
NAPOLÉON Ier, 711.
NÉLIDOV (Dimitri), ambassadeur de Russie auprès du Saint-Siège, 652.
NICHOLSON (sir Arthur), sous-secrétaire d'État au Foreign Office, 16, 27, 30, 74, 98, 101, 113, 123, 138 à 140, 193, 255, 305, 308, 310, 312, 328, 392, 410, 425, 531, 587, 589, 644, 696 et 697, 701, 708.
NICOLAS II, empereur de Russie, 13, 188.
NICOLAS II, roi du Monténégro, 68.
NICOLAS NICOLAÏEVITCH (grand-duc), 13, 215, 236, 248 et 249, 334, 343, 661, 690.

O

OKUMA (comte), 275, 373, 379, 456 et 457, 480, 583, 601, 731.
OLLÉ-LAPRUNE (Joseph), premier secrétaire à l'ambassade de France à Rome, 383.
ORBEA, fabricant d'armes espagnol, 280.
OSWALD, prix Nobel, 430 et 431.
OTTAVI, consul général de France à Damas, 591, 595, 615, 745.

P

PACHITCH, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Serbie, 107 et 108, 120, 183, 187, 200, 211, 321 et 322, 344, 444, 453, 494, 497 et 498, 501, 505, 507, 513, 519, 532, 624, 628 et 629, 684 à 687.
PAGE (Walter Hines), ambassadeur des États-Unis à Londres, 130.
PALÉOLOGUE (Maurice), ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, 11, 25, 128, 185, 201, 248, 286 et 287, 297, 299 à 301, 307, 318, 328 et 329, 340, 363, 369, 416, 465, 492, 497, 512, 541, 551, 598, 641, 661, 690, 696, 730, 732.
PANAFIEU (André de), ministre plénipotentiaire de France à Sofia, 29, 44, 237, 263, 420, 470, 512 et 513, 528, 647, 686 et 687.
PANARETOFF (Stefan), ministre de Bulgarie à Washington, 671 et 672.
PARADIS (Eugène), sous-chef du bureau du service de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale françaises au ministère des Colonies, 523, 590, 596, 736, 744.

PARME (Elie de), 394.

PAXCOT, capitaine, 67.

PÉAN (René), chef de bureau à la sous-direction d'Europe au ministère des Affaires étrangères, 62, 546, 674.

PEBEYRE (E.), 134.

PELLATI, 384.

PERCY COX (sir), consul de Grande-Bretagne en Perse, 464.

PEREIRA D'ECA, général portugais, ministre de la Guerre, 577.

PERETTI DE LA ROCCA (Emmanuel de), sous-directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères, 154, 465, 523 à 526, 590 à 596, 655, 736, 739 à 741.

PEREZ CABALLERO (P.), 104.

PEYSTER (de), collaborateur du ministère des Finances, 166, 175, 182, 616.

PEYTEL, homme d'affaires, 210.

PHARÈS (monseigneur), patriarche maronite, 496.

PICCIONI (Camille), chef du bureau des affaires maritimes et navales au ministère des Affaires étrangères, 10, 224, 412.

PICHON (Stephen), ancien ministre des Affaires étrangères français, 396, 480, 482, 484 et 485.

PICOT, consul général de France à Beyrouth, 615.

PIERRE LE GRAND, empereur de Russie, 485.

PIE X, pape, 89.

PINGAUD (Albert), consul général, 204.

POINCARÉ (Raymond), président de la République française, 184, 477, 697.

POKLEVSKY, ministre de Russie à Bucarest, 512.

POLITI, homme politique grec, 195.

PONSOT (Henri), consul général, au bureau des communications du ministère des Affaires étrangères, 220, 632, 719.

PONTY, 433, 525, 595.

PORUMBARO, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, 642.

POURTALÈS (comte de), ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, 697.

PROVOST (lord), 132.

PULITZER, homme de presse, 688.

PUTNAM, éditeur américain, 637.

Q

QUINONÈS DE LÉON, 186, 396, 667 et 668.

R

RADOSLAVOFF, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, 161 et 162, 169, 441, 507, 534, 541, 545, 600 et 601, 620, 692, 720, 732 et 733.

RAGHEB (bey), 627.
RAMEL (baron), 90.
RAYBAUD, ministre français des Colonies, 111.
READING (lord), 608, 616.
REGNAULT (Jean), ambassadeur de France à Tokyo, 23, 70, 86, 122, 228 et 229, 279, 283 et 284, 386, 731.
REINACH (Salomon), 488.
REX (comte), 378.
REY (de la), général sud-africain, 244.
RIBOT (Alexandre), ministre des Finances, 182, 240, 281 à 283, 385.
RICE SPRING : *voir* SPRING RICE (sir G.).
RICHARDSON, vice-consul d'Angleterre au Yémen, 627.
RICHARDSON (Madame, Mademoiselle), 627.
RIEDER (Hermann), 220, 223, 270.
RIEDL, 318.
RIFAAT (Pacha), ambassadeur de Turquie à Paris, 166.
RODD (sir Rennell), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, 30, 421.
ROMANONÈS (comte de), ancien président du Conseil d'Espagne, 104.
ROMANOS, 203, 401.
ROTHSCHILD (lord), 193, 282, 608, 700.
ROUX (Honoré), vice-consul au Yémen, 626.
RUCHDI (Pacha), 479.

S

SAAD BOU, cheikh, 594.
SABLINE, ancien chef de la Légation de Russie à Téhéran, 149.
SAID HALIM (prince Pacha), ministre des Affaires étrangères turc, 190 et 191.
SAINT-AULAIRE (Charles de Beaupoil de), délégué à la Résidence générale de France au Maroc, 66 et 67, 71.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE, général, 549.
SALANDRA (Antonio), président du Conseil des ministres italien, 299, 578, 625.
SAN GIULIANO (marquis de), ministre des Affaires étrangères d'Italie, 5, 14, 30, 37 et 38, 115, 124, 132, 224, 240, 253, 297, 299, 320, 338, 344.
SAN MARTINO (de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, 300, 344.
SAVINSKY, ministre de Russie à Sofia, 504, 513, 517, 535, 732 et 733.
SAZONOV (Serguei D.), ministre des Affaires étrangères de Russie, 14 à 16, 25, 27, 30 et 31, 43, 61 et 62, 64, 68, 70, 87, 102, 107, 112, 119, 124, 132, 139, 141 et 142, 148, 163 et 164, 174, 180 et 181, 183, 185, 187 à 189, 196, 200, 203 à 205, 207, 214, 230, 232, 236, 238, 248 et 249, 251, 257 et 258, 262 et 263, 266, 272, 277, 294, 298 à 302, 305, 307, 318, 328, 334, 365 et 366, 369, 406, 416 et 417, 419 à 421, 437, 441, 492, 496 à 498, 503 et 504, 507, 511 et 512, 517 et 518, 527 et 528, 530 et 531, 537, 541, 544 et 545, 551, 554, 570, 587, 598, 601, 618, 623, 629, 634 et 635, 639, 644 et 645, 649 et 650, 684 et 685, 687, 693 et 694, 696 et 697, 720 à 722, 729, 731 et 732.

SCAVENIUS, ministre des Affaires étrangères du Danemark, 95.
SCEPTYCKI (monseigneur), métropolite uniate de Lemberg, 651 et 652.
SCHÉBÉKO, ambassadeur de Russie à Vienne, 3, 301.
SCHILLING (baron), 369.
SCHOEN (baron de), ambassadeur d'Allemagne à Paris, 39, 49, 157, 298, 303 et 304, 306 et 307, 325 et 326, 329 à 331, 702.
SCHWERER, sous-chef d'État-major général de la Marine française, 19.
SEGUIN, commandant, 231.
SELLIN DE MORANVILLE, général belge, 197.
SERIONNE (comte de), homme d'affaires, 146.
SEVASTOPOULO, conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, 334, 530.
SEYDOUX, 674.
SIDI AHMED CHERIF, 524, 741.
SIDI NAAMA, 594.
SIEBS (H.A.), administrateur de banque britannique, 116.
SILVESTRE, général, 173, 178.
SI TAIEB M'EN, caïd de l'Atlas, 473.
SONNINO (baron Georgio), ministre des Affaires étrangères italien, 501, 597, 603, 615.
SOUCHON, amiral allemand, 211, 638.
SOUN PAO CHI, ministre des Affaires étrangères de Chine, 336.
SPALAIOKOVITCH, ministre de Serbie à Bucarest, 263, 449, 507, 693.
SPRING RICE (sir G.), ambassadeur de Grande-Bretagne aux États-Unis, 30, 256, 265, 405.
STENGER, général allemand, 429.
STEUBEN, 219.
STEVENSON (sir D.M.), 132 et 133.
STRAUSS (Oscar), ancien ministre et ambassadeur américain, 472, 491.
STREIT, ministre des Affaires étrangères de Grèce, 195, 497.
SUN YAT SEN, révolutionnaire chinois, 145.
SZAPARY (comte), ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, 301.
SZECSEN (comte), ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, 309, 323.

T

TALAAT (bey), ministre de l'Intérieur turc, 151 et 152, 169 et 170, 614, 638, 733.
TCHENG KI MEI, révolutionnaire chinois, 145.
TEDESCHI, 218.
TESSIER (René), vice-consul de France à Tchefou, 657.
THION DE LA CHAUME, sous-directeur de la Banque de l'Indochine, délégué du ministère de la Guerre à la Commission franco-anglaise de Londres chargée des questions de ravitaillement, 93, 276, 371, 381, 548 et 549.
THOMASSON, commandant, chef du service de la presse au ministère de la Guerre, 620.
TILLION, colonel français, 268 et 269, 394, 396, 577.
TISZA (comte), président du Conseil des ministres de Hongrie, 318, 320 et 321, 615.
TITTONI (T.), ambassadeur d'Italie à Paris, 185, 198 et 199, 401 et 402, 448, 597, 615, 653.

TOULAT (commandant), 17, 52, 66 et 67, 178.
TROUBETZKOÏ (prince), ministre de Russie à Nisch, 634 et 635.
TSCHIRSKY (de), ambassadeur d'Allemagne à Vienne, 301.

U

URSEL (comte d'), chef de Cabinet du ministre des Affaires étrangères de Belgique, 35.

V

VALTIERRA, général espagnol, 668.
VANDERBILT (Cornelius), 270 et 271.
VANDIER, homme d'affaires français, 372.
VAN DIJCK, ministre des États-Unis à La Haye, 538.
VAN VOLLENHOVEN, 98, 440.
VAUTRAVERS, lieutenant-colonel, 460.
VÉNIZÉLOS (Eleuthère), président du Conseil des ministres et ministre de la Guerre de Grèce, 42, 100, 107, 112, 161 et 162, 171 et 172, 188, 195, 200, 203, 401, 471, 486, 497, 514 et 515, 536, 603, 693, 714.
VÉRAND (C.), général, commandant la division d'occupation en Tunisie, 78 à 80, 83.
VERSICI (don), 646.
VESNITCH, ministre de Serbie à Paris, 65, 324, 344 et 345.
VICKERS (Maxim), fabricant d'armement, 259 et 260.
VILLAR (Frédéric), officier de la Marine brésilienne, 213 et 214.
VILLEROY, général français, 722, 730.
VILLIERS (lord de), gouverneur général de l'Afrique du Sud, 244.
VILLOBAR (marquis de), ministre d'Espagne à Bruxelles, 288.
VISCONTI, 235.
VIVIANI (René), président du Conseil français, 148, 311, 313, 419, 477, 697, 702, 705, 707, 723.
VOUKOTICH, général serbe, 273.

W

WANGENHEIM (baron de), ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, 638.
WHITE, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Tanger, 173, 179, 188 et 189.
WICKERSHAM, ancien ministre de la Justice des États-Unis, 131.
WIDMANN, homme d'affaires britannique, 116.
WILHELMINE, reine des Pays-Bas, 358.
WILLIAMS, général, 729.
WILSON (Woodrow), président des États-Unis, 24, 63, 131, 143, 168, 177, 184, 216, 265, 472, 491, 538, 571, 586, 630 et 631.

WITHSEIDELIN, 424, 723, 730.
WITTE (comte), homme d'État russe, 201, 503, 602, 639, 732.
WOESTE, ministre d'État belge, 197.
WOODHEAD, publiciste anglais, 116 et 117, 119.
WORKS, sénateur américain, 636 et 637.
WULLENBERG (Knut), ministre des Affaires étrangères suédois, 723.

Y

YAHIA, imam d'Arabie, 737, 746.
YAMAGATA, maréchal japonais, 275, 284.
YAMOTZA, maréchal, président du Conseil privé du Japon, 731.
YOU, conseiller d'État, chef de cabinet du ministre des Colonies, 523, 590, 736.
YUAN, président chinois, 658.
YUAN CHE KAI, généralissime des armées chinoises, 145.

Z

ZELL ES-SULTAN (prince), ancien gouverneur de la province d'Ispahan, 365.
ZIMMERMANN, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, 428 et 429, 663.
ZOGRAPHOS, ministre grec des Affaires étrangères, 339.
ZUNINO, 276, 384.

(Pendant la guerre, nombre d'annuaires et de répertoires n'ont pas été édités, ce qui explique l'impossibilité de donner ici la fonction de certaines personnes).

IMPRIMERIE NATIONALE

8 017285 1